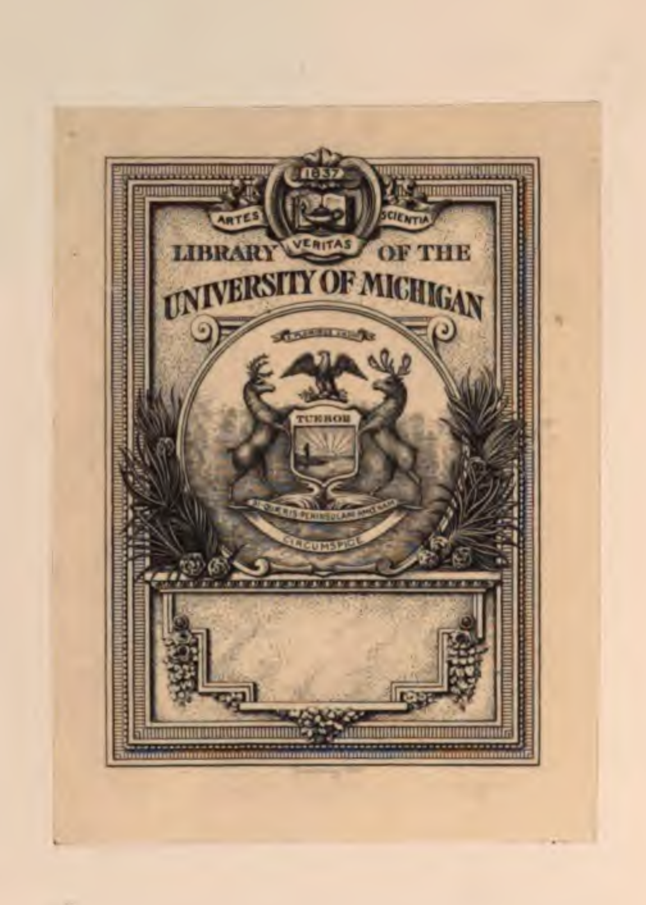
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

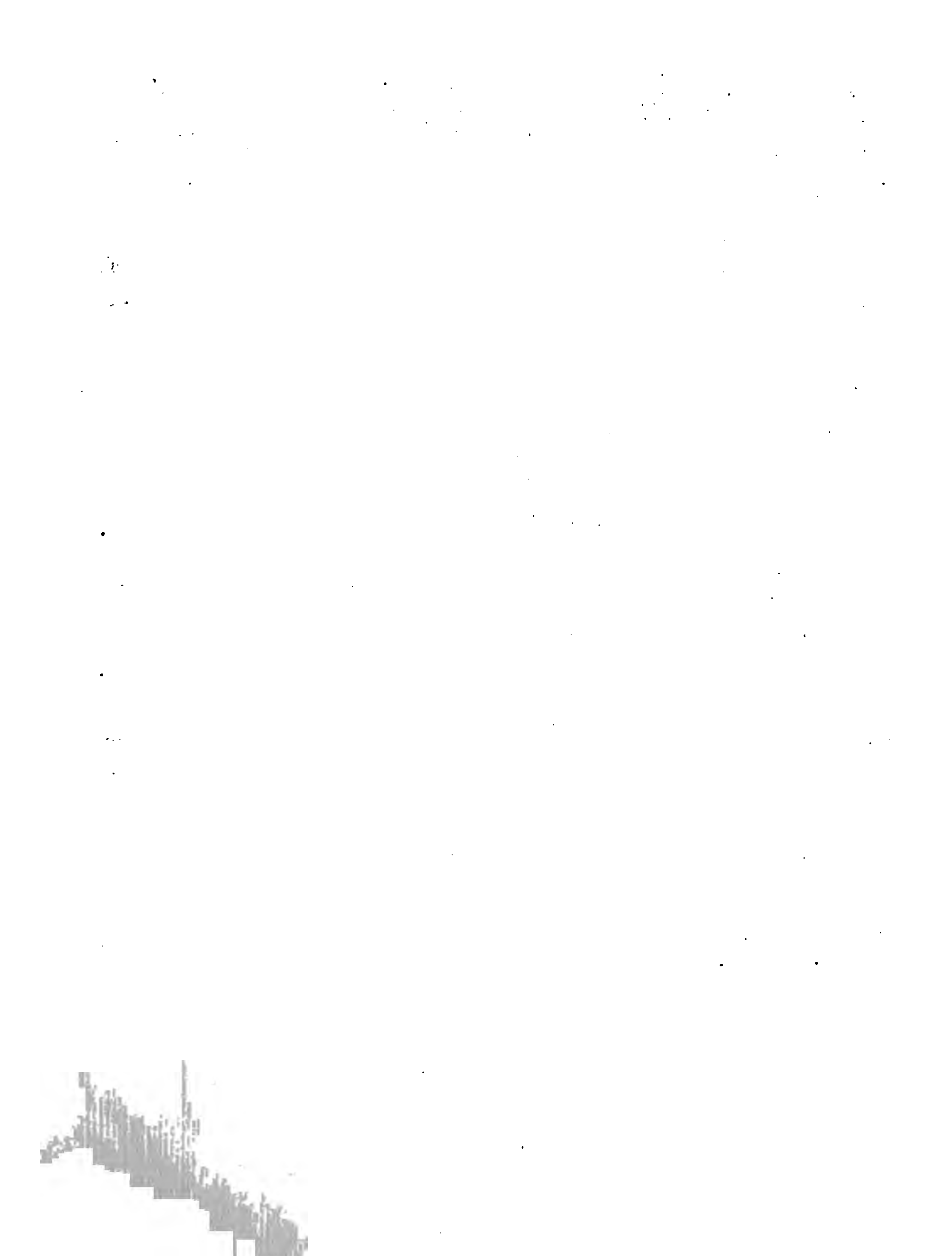

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1843.

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLIII.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JANVIER 1843.

Documents inédits sur Domat.

PREMIER ARTICLE.

Domat est, par excellence, notre jurisconsulte philosophe. Cujas habite en quelque sorte avec l'antiquité romaine : ce qui l'occupe, c'est l'édit du préteur, la restitution et l'interprétation légitime du texte authentique. Dumoulin s'enfonce dans les coutumes et le droit canon, pour y disputer la raison et l'équité à la barbarie qui l'enveloppe lui-même. Domat a travaillé pour la société nouvelle que Richelieu et Louis XIV tiraient peu à peu du chaos du moyen âge. C'est au profit du présent qu'il interroge le passé, les lois romaines et les coutumes, les soumettant les unes et les autres aux principes éternels de la justice et à l'esprit du christianisme. Il est incomparablement le plus grand jurisconsulte du XVII[e] siècle; il a inspiré et presque formé d'Aguesseau; il a quelquefois prévenu Montesquieu et frayé la route à cette réforme générale des lois entreprise et commencée par la révolution française et réalisée par l'empire. Les Lois civiles dans leur ordre naturel sont comme la préface du code Napoléon. La même législation pour la même société, sur le fondement immuable de la justice et à la lumière de cette grande philosophie qu'on appelle le christianisme, tel est l'objet de l'ouvrage de Domat. Sa méthode est celle de la géométrie. Comme la plupart de ses amis de Port-Royal et à l'exemple de Pascal, Domat avait étudié avec succès les mathématiques; il en transporta les habitudes dans la com-

position des Lois civiles. Il y part des maximes les plus générales pour arriver, de degré en degré et par un enchaînement rigoureux et lumineux, aux dispositions les plus particulières, imprimant ainsi à tous les détails des lois la grandeur de leurs premiers principes, et à l'édifice entier une simplicité austère et majestueuse. Le style de Domat n'est point, il est vrai, du premier ordre : il n'a ni l'énergie passionnée du style de Pascal, ni ces traits de grandeur qui éclatent de loin en loin dans la diction abondante et un peu diffuse d'Arnauld; il n'a pas non plus l'élégance et l'aménité répandue dans les Essais de Nicole; mais il possède au moins les qualités essentielles de la belle prose du XVII^e siècle, le naturel, la correction, la clarté, l'ordre, la gravité.

A ces titres divers le nom de Domat est illustre, mais sa vie est très-peu connue. Tandis que l'on compte plusieurs biographies étendues et savantes de Cujas, qui assurément mérite bien cet honneur, tandis que les éloges et les notices historiques s'accumulent chaque jour sur la mémoire de Pothier, à peine quelques pages obscures ont-elles été accordées à Domat, et nous en sommes encore à ces belles paroles, tant de fois répétées, de d'Aguesseau, dans ses instructions à son fils sur l'étude de la jurisprudence (*Œuvres de d'Aguesseau*, t. I, p. 273) : « Personne n'a mieux approfondi que cet auteur le véritable principe des lois, et ne l'a expliqué d'une manière plus digne d'un philosophe, d'un jurisconsulte et d'un chrétien. Après avoir remonté jusqu'au premier principe, il descend jusqu'aux dernières conséquences. Il les développe dans un ordre presque géométrique : toutes les différentes espèces de lois y sont détaillées avec les caractères qui les distinguent. C'est le plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé qui ait jamais paru, et je l'ai toujours regardé comme un ouvrage précieux que j'ai vu croître et presque naître entre mes mains par l'amitié que l'auteur avait pour moi. Vous devez vous estimer heureux, mon cher fils, de trouver cet ouvrage fait avant que vous entriez dans l'étude de la jurisprudence. Vous y apporterez un esprit non-seulement de jurisconsulte mais de législateur, si vous le lisez avec l'attention qu'il mérite; et vous serez en état, par les principes qu'il vous donnera, de démêler de vous-même, dans toutes les lois que vous lirez, ce qui appartient à la justice naturelle et immuable de ce qui n'est que l'ouvrage d'une volonté positive et arbitraire, de ne vous point laisser éblouir par les subtilités qui sont souvent répandues dans les jurisconsultes romains, et de puiser avec sûreté dans ce trésor de la raison humaine et du sens-commun..... » Et ailleurs (p. 275) : « Vous serez en état, après cela, de commencer à lire les institutions de Justinien, et,

quoique l'ordre n'en soit pas vicieux, vous souhaiterez néanmoins plus d'une fois qu'il eût pu être tracé par M. Domat au lieu de l'être par M. Tribonien. »

On connaît aussi la lettre de Boileau à Brossette, où il appelle Domat le *restaurateur de la raison dans la jurisprudence* (*Œuvres de Boileau*, édit. de Saint-Surin, t. IV, p. 515).

Après ces hommages rendus à Domat par le poëte de la raison et par l'illustre auteur des ordonnances de 1731 et de 1735, nous rencontrons, parmi les *Additions* de Ferrière à la nouvelle édition des Vies des plus célèbres jurisconsultes de Taisand (Paris, 1737, p. 634-38), une notice biographique fort courte, mais puisée à de bonnes sources qui ne sont pas indiquées. Terrasson en a tiré la page unique qu'il accorde à Domat dans l'Histoire de la jurisprudence romaine (Paris, 1740, p. 482). Les deux derniers éditeurs de Domat, M. Carré (1re édition in-8°, Paris, 1822) et M. Rémy (Paris, 1835), ont été encore plus brefs que Terrasson; ils déclarent l'un et l'autre que *c'est dans ses ouvrages qu'il faut chercher Domat, car ils sont, pour ainsi dire, sa vie entière*[1]. Enfin, la Biographie universelle (article de M. Bernardi) est, s'il est possible, plus vide encore de tout renseignement historique.

Par une sorte de compensation, un article de cette même Biographie universelle sur Prévost de la Jannès nous apprend que ce maître et ce prédécesseur de Pothier à l'Université d'Orléans, qui s'était formé lui-même à la grande jurisprudence dans les écrits de Domat, avait laissé manuscrite « une Histoire de la vie et des ouvrages de Jean Domat, qu'en 1742 il était dans l'intention de publier. Mais l'impression éprouva divers obstacles, dont le principal était l'opposition du censeur royal Hardion, qui, taxant, on ne sait trop sur quel fondement, l'ouvrage de jansénisme, exigeait de nombreuses corrections qui l'eussent défiguré, et, par-dessus tout, le retranchement absolu de tout ce qui, dans cet écrit, avait trait à Pascal, compatriote et ami de Domat. Cet éloge, réuni à deux ouvrages inédits de Prévost, faisait partie de la bibliothèque publique de la ville d'Orléans. Ce recueil, indiqué au catalogue de 1777 par D. Fabre, a disparu, ainsi que plusieurs autres, lors du désordre momentané qui exista dans cet établissement à l'époque des troubles révolutionnaires. » L'éloquent et savant éditeur de Pothier, M. Dupin, dans sa dissertation sur la vie et les ouvrages de ce célèbre jurisconsulte (*Œuvres de Pothier*, Paris, 1824, tome Ier, p. LXXXIX), après avoir

[1] M. Carré, *Notice sur Domat*, p. 1. M. Rémy (p. 1) répète cette phrase : « C'est donc seulement dans ses ouvrages qu'il faut le chercher tout entier. »

cité ce passage curieux de la Biographie universelle, remarque qu'il est commode de tout rejeter sur les troubles révolutionnaires. « Sans disputer, dit-il, sur l'époque où cet enlèvement d'un manuscrit suspect de jansénisme a pu avoir lieu, je crois qu'on peut assurer que cet enlèvement a eu lieu avec discernement par un de ceux à qui l'ouvrage avait déplu, et qui voyaient dans l'abolition de l'ancienne censure l'anéantissement de l'obstacle apporté jusque-là à la publication du manuscrit. *Is fecit cui prodest.* »

Nous n'avons point retrouvé l'écrit si regrettable de Prévost de la Jannès; mais nous sommes à peu près certain de connaître et de posséder la source à laquelle il avait puisé lui-même les documents authentiques dont il avait pu se servir. Dans le manuscrit de la Bibliothèque royale (*Supplément français*, n° 1485) qui contient les mémoires de Marguerite Perrier sur sa famille et sur les amis de sa famille, avec une foule de lettres et de pièces de toute sorte, nous trouvons (p. 268) un écrit intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne.* Ce mémoire ne paraît pas de la main de Marguerite Perrier, puisqu'elle y est citée, mais il a été composé évidemment sur des renseignements fournis par elle. Il est plus étendu que l'article de Ferrière, et c'est la source première et parfaitement sûre de tout ce qui a été écrit sur Domat; car Marguerite Perrier l'avait longtemps connu à Paris et à Clermont, à différentes époques; elle partageait ses opinions, elle avait vécu dans le même parti et avait été mêlée à toute sa vie. Plusieurs écrivains jansénistes, par exemple l'auteur du Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal (Utrecht, 1740) et celui du Supplément au Nécrologe de Port-Royal (1re partie, 1735), ont eu connaissance de ce mémoire. Prévost de la Jannès, qui était imbu de l'esprit de Domat, et qui, comme Pothier, était lié au parti janséniste, l'avait eu probablement sous les yeux, ainsi que les pièces qui l'accompagnent, c'est-à-dire plusieurs lettres inédites, les seules de Domat qui soient venues jusqu'à nous, et des Pensées ou trouvées dans ses papiers après sa mort, ou recueillies dans sa conversation, et qui portent un caractère manifeste d'authenticité. Nous publierons ici intégralement le mémoire, en y joignant divers morceaux de Domat, que contient notre manuscrit, et nous terminerons par les Pensées elles-mêmes, dont quelques-unes s'élèvent au-dessus du style ordinaire des Lois civiles et jusqu'à la manière énergique et mélancolique de Pascal. Ces divers documents, en faisant mieux connaître Domat, mettront encore plus haut sa mémoire, et ajouteront à l'admiration universelle excitée par le jurisconsulte le respect singulier

que mérite l'homme par la beauté de l'âme et la vigueur soutenue du caractère.

« MÉMOIRE pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roy au présidial de Clermont en Auvergne.

« M. Jean Domat naquit à Clermont, le 30 novembre 1625. Son père, qui s'appeloit Jean comme lui, étoit bourgeois. Sa mère s'appeloit Marguerite Vaugron, petite-fille de M. de Basmaison, célèbre commentateur de la Coutume d'Auvergne. Il avoit un frère qui se fit jésuite, et deux sœurs qui furent mariées. Le père Sirmond, jésuite, grand-oncle de M. Domat, confesseur du roi Louis XIII, se chargea de son éducation. Il le conduisit à Paris, le mit au collége de Clermont, où, avec les humanités et la philosophie, il apprit encore le grec, l'italien, l'espagnol et la géométrie. La vivacité, la beauté, l'élévation et la justesse de son esprit, lui donnoient une merveilleuse facilité pour toutes sortes de sciences [1].

« Après le cours des études du collége, il revint dans sa famille. Il fut ensuite prendre ses licences en droit dans l'Université de Bourges. M. Émérilius [2] lui trouva tant de capacité, qu'il lui offrit le bonnet de docteur quoiqu'il n'eût que vingt ans. Au retour de Bourges, il suivit le barreau et commença à plaider avec un succès extraordinaire. Il continua cet exercice durant neuf à dix ans, et, pour remplir plus dignement cet emploi, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. A cette étude il joignit celle de la religion, et se désabusa bientôt des fausses préventions qu'on lui avoit inspirées dans le collége des jésuites.

« Il fit une liaison étroite avec le célèbre M. Pascal. Leurs premiers entretiens et leurs premières conférences furent sur les mathématiques; ils firent ensemble plusieurs expériences sur la pesanteur de l'air, etc. Dans la suite ils s'entretinrent sur les importantes affaires de l'Église, troublée, comme l'on sait, par la faction des jésuites. Personne ne fut plus parfaitement uni de sentiments avec M. Pascal, sur les affaires de la religion, que M. Domat; c'est sans doute ce qui engagea M. Pascal à lui confier, préférablement à tout autre, quelques écrits qu'il avoit faits sur la signature du formulaire. M^lle^ Perrier a dit au P. Guerrier que

[1] Ferrière, dans Taisand, ajoute que, « après avoir fait son cours de philosophie, il en soutint des thèses générales avec le fils de M. le prince de Conti. » — [2] Ferrière : *Émerville.* Terrasson, avec raison : *Edmond Mérille,* professeur de droit à Bourges, mort en 1647, et dont la notice est dans Taisand, tandis qu'Émerville ou Émérille est absolument inconnu.

son oncle avoit prié M. Domat, en lui remettant ces papiers, de les brûler, si les religieuses de Port-Royal se soutenoient dans la persécution qu'elles souffroient à ce sujet, et de les rendre publics, si elles plioient. M. Domat fut aussi très-lié avec la famille de M. Pascal, et avec Messieurs de Port-Royal, qui l'estimoient beaucoup et prenoient ses avis sur des matières de théologie. S'étant trouvé à Paris durant la dernière maladie de M. Pascal, après lui avoir rendu les devoirs d'un ami sincère, il reçut ses derniers soupirs.

« A l'âge de vingt-deux ans, M. Domat épousa M^lle^ Blondel, de bonne famille, suivant plutôt la volonté de son père, à qui il etoit parfaitement soumis, que sa propre inclination. Dieu bénit ce mariage en leur donnant plusieurs enfants[1], après la naissance desquels, l'epouse n'étant pas moins chrétienne que l'époux, ils firent connoître par leur conduite le motif qui les avoit unis.

« Sept ou huit ans après son mariage, il fut pourvu d'une charge d'avocat du roy au siége présidial de Clermont, dont il remplit les devoirs avec dignité pendant près de trente années: ses conclusions furent toujours suivies à l'exception de trois ou quatre. Il etoit ferme dans l'exercice de ses fonctions; nulle consideration humaine ne l'affoiblissoit : ayant fait mettre en prison un homme qui fut surpris dans une action contraire aux bonnes mœurs et à la police, et M. l'intendant de la province, dans une visite aux prisons, après avoir appris du prisonnier la cause de sa détention, l'ayant élargi, M. Domat le fit remettre en prison.

« Les grands jours étant venus à Clermont en 1665, M. Domat fit avec MM. les présidents de Novion, Pelletier et Talon, une etroite liaison qui a duré jusqu'à la mort. Ces messieurs, apres avoir reconnu sa capacité et son intégrité, lui confièrent le soin de plusieurs affaires importantes, et en particulier la recherche de la noblesse qui abusoit de son autorité[2]. Ny les menaces de plusieurs gentilshommes qui avoient juré sa perte, ny quelques coups de fusil tirés sur lui, ne furent point capables de l'intimider dans les fonctions de sa charge.

« Au commencement de l'année 1662, les jésuites employèrent bien

[1] Ferrière, l. l. : « Son pere l'avoit marié, le 8 juillet 1648, avec la fille du sieur Blondel, avocat au présidial de Clermont. Il en eut treize enfants. Huit moururent très-jeunes, et les cinq autres, qui restèrent, étoient trois filles et deux garçons, Jean Domat, chanoine de la cathédrale de Clermont, et Gilbert Domat, conseiller à la cour des aides de la même ville. » — [2] Terrasson dit que les presidents de Novion, Lepelletier et Talon, lui confièrent le soin de plusieurs affaires importantes, sans désigner la nature de ces affaires. Les details donnés dans cette partie du mémoire sont entièrement nouveaux.

des artifices et des fourberies pour s'emparer du collége de Clermont; MM. les chanoines de l'église cathédrale écrivirent à M. Domat, qui étoit à Paris, et lui envoyèrent une procuration, en le priant de s'opposer en leur nom à cet établissement, *qui ne peut*, disoient-ils, *produire d'autre effet que l'interruption de cette quiétude que nos pères nous ont conservée depuis tant d'années*. M. Domat fit de son mieux pour rendre service en cette occasion à sa patrie, mais sans succès, le père Annat, confesseur du roy, ayant sçu tromper ce prince par ses impostures[1].

« Quelques années après, un ecclésiastique, M. Légerat, de la communauté de Saint-Joseph, établie à Lyon, qui est mort leur supérieur général, après avoir prêché deux années consécutives deux avents et deux carêmes dans la cathédrale de Clermont avec un concours, un applaudissement et un succès extraordinaires, fit un bon et beau discours sur l'amour de Dieu. Les jésuites, ennemis jurés de ce grand précepte, engagèrent M. l'évêque (M. Barbouze) à interdire ce prédicateur, qui se disposoit à prêcher l'avent et le carême suivant à Riom. M. Domat, ne pouvant faire autre chose pour réparer l'injure faite à la religion et au premier précepte par l'interdit de cet excellent prédicateur des vérités de l'Évangile, ramassa plusieurs attestations de gens d'honneur qui rendoient témoignage qu'il n'avoit rien dit que de conforme à la doctrine de l'Église, et les lui remit entre les mains.

« Vers le même temps M. Domat fit un voyage à Aleth pour consulter le grand évêque (M. Pavillon) qui en remplissoit le siége. Sa famille et plusieurs de ses amis le pressoient de se défaire de sa charge d'avocat du roy, afin qu'ayant plus de temps à travailler dans son cabinet les émoluments qui lui en reviendroient le missent en état de fournir aux besoins de sa famille, car il n'étoit pas riche. M. d'Aleth, connoissant la manière dont il remplissoit les fonctions de sa charge, fut d'avis qu'il ne s'en défit pas[2].

« Le désintéressement de M. Domat ne pouvoit être plus grand; il aimoit tendrement sa famille, qui étoit assez nombreuse, il en sentoit les besoins, et néanmoins ses amis ne pouvoient lui persuader de diminuer les gratis dans les affaires où il étoit employé; il refusa même constamment le don d'un bien considérable qu'un ami le pressa longtemps d'accepter, et, lorsqu'on lui représentoit qu'il laisseroit des enfants sans bien : Si c'est la volonté de Dieu, disoit-il, je ne dois pas m'y opposer[3].

« L'estime générale qu'il s'étoit acquise par son savoir, par son inté-

[1] Voy. notre second article. — [2] *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 465. — [3] *Suppl. au Nécrologe*, p. 461.

grité et par sa droiture, le rendoit l'arbitre de toutes les grandes affaires de la province.

« Il avoit un grand amour pour les pauvres[1] et les soulageoit selon son pouvoir, et prenoit un soin particulier des affaires des hôpitaux[2]. Mais, s'appliquant ainsi à rendre service au prochain, il ne négligeoit en rien les devoirs de sa charge; il étoit laborieux et n'étoit jamais détourné par aucun amusement. Si on le pressoit de prendre quelque repos : « Travaillons, disoit-il; nous nous reposerons dans le Paradis[3]. »

« Ayant partagé, dans les premières années de son établissement, la succession d'un oncle chanoine, il remit aux pauvres, dans la suite, avec une scrupuleuse exactitude, tout ce qu'il put soupçonner y avoir de bien ecclésiastique dans cette succession[4].

« Dieu avoit donné à M. Domat de grands sentiments de religion; il s'affligeoit sur tous les maux de l'Église, il gémissoit continuellement du déluge d'erreurs qui, par la négligence ou la foiblesse des pasteurs, ternissoient la pureté de la foy, renversoient la règle sainte des mœurs, et faisoient mépriser celle de la discipline. « N'aurois-je jamais, disoit-il, la consolation de voir un pape chrétien sur la chaire de saint Pierre[5]! » Il n'estimoit que les prédicateurs qui annonçoient les vérités de l'Évangile avec une simplicité digne de la parole de Dieu.

« Il ne permit point à M. son fils, l'ecclésiastique, de prendre des grades en Sorbonne, parce qu'il étoit fort opposé aux signatures que l'on y exige, quoiqu'il lui eût été très-facile d'obtenir un bénéfice pour ce fils, et que les affaires de sa famille dussent, selon l'usage du monde, le porter à faire quelque démarche pour cela; il ne voulut ni en faire, ni consentir qu'on en fît[6]. Les jésuites, dans la province, le regardoient comme leur grand ennemi[7]; il l'étoit en effet, non de leurs personnes, mais de leurs mauvaises doctrines, de leur morale corrompue et de leurs pratiques dangereuses; aussi ne voulut-il jamais leur confier l'éducation de ses enfants.

« La confusion que M. Domat remarqua dans les lois le détermina à en faire une étude singulière, et à s'appliquer en même temps à un travail qui ne devoit être que pour son usage particulier et pour ses

[1] *Suppl. au Nécrologe*, p. 461; *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 465. — [2] *Additions* de Ferrière p. 638. — [3] *Suppl. au Nécrologe* et *Hist. de Port-Royal*. C'est le mot qu'adressa aussi, dit-on, Arnauld à Nicole. — [4] Ibid. — [5] *Suppl. au Nécrologe*. — [6] *Suppl. au Nécrologe*. — [7] Le Supplément au Nécrologe parle de l'énergie avec laquelle, en 1673, « il réprima le P. Duhamel, jésuite, qui avait osé, dans la cathédrale de Clermont, prêcher l'infaillibilité du pape et contredire les maximes du royaume et les sentiments de l'Église gallicane. » Voyez, sur ce point, notre second article.

enfants qui voudroient prendre le parti de la robe ; mais, l'ayant fait voir à quelques-uns de ses amis, ils le trouvèrent si beau, et jugèrent qu'il pourroit être si utile au public, qu'ils l'engagèrent à le communiquer à des personnes habiles et constituées en dignité.

« En 1681, il fit un voyage exprès à Paris. Le plan de son ouvrage, et ce qu'il avoit déjà fait, fut si goûté, que S. M. lui ordonna de le continuer, avec promesse d'une pension de 2,000 livres[1].

« M. Domat se retira donc tout à fait à Paris, pour s'appliquer uniquement à cet ouvrage, c'est-à-dire aux Lois civiles dans leur ordre naturel, et travailler sous les yeux de ceux qui l'y avoient engagé ; il le leur communiquoit à mesure qu'il avançoit. Ces messieurs goûtoient de plus en plus l'ouvrage, et M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat, lui dit en lui remettant un cahier où étoit le traité de l'usure : « Je savois, Monsieur, « que l'usure étoit défendue par l'Écriture et par les lois ; mais je ne la « savois pas contraire au droit naturel : votre écrit m'en a persuadé[2]. » M. Domat ne pouvoit s'empêcher d'applaudir lui-même à son ouvrage et de marquer en quelques occasions l'estime qu'il en faisoit ; s'en étant expliqué de la sorte à un ami, il dit tout de suite : « Je suis surpris que « Dieu se soit servi d'un petit homme, d'un homme de néant comme « moi, pour faire un si bel ouvrage, pendant qu'il y a à Paris des per- « sonnes d'un si grand mérite[3]. »

« Lorsque son amour pour la justice et pour la vérité l'obligeoit à s'élever avec force contre tout ce qui y étoit contraire, il conservoit dans son cœur de vifs sentiments de mépris pour lui-même, et ces sentiments se produisoient quelquefois malgré lui au dehors, comme il parut dans une rencontre où un ecclésiastique de mérite, parlant dans une compagnie très-avantageusement d'une personne, après en avoir fait un éloge accompli : « Il vous ressemble, » lui dit-il. M. Domat, par un mouvement subit, répondit avec sa vivacité naturelle : « C'est donc « quelque chose de bien horrible ! »

« L'application au travail causa à M. Domat de grandes infirmités qui le conduisirent au tombeau ; il souffroit de violents accès d'asthme

[1] Ferrière dit que ce fut M. Lepelletier qui fut le protecteur de Domat auprès du roi. « L'attention que M. Lepelletier avoit pour le bien public fit qu'il se résolut d'en parler à Sa Majesté de manière à en être écouté favorablement. Le roi, qui connoissoit sa candeur, sa probité et son discernement, très-satisfait du rapport qu'il lui venoit de faire, lui répondit qu'il falloit que l'auteur restât à Paris pour le conduire à sa perfection, pour raison de quoi Sa Majesté lui accordoit une pension de 2,000 livres. » Terrasson fait le même récit. — [2] Cf. le Recueil d'Utrecht. Il s'agit ici de M. d'Aguesseau, conseiller d'État, père de l'illustre chancelier. — [3] Cf. *Suppl. au Nécrologe* et *Hist. de Port-Royal.*

et de vives douleurs de la pierre : ces deux maux furent l'exercice de sa patience et le moyen dont Dieu se servit pour le purifier plus parfaitement. Il disoit souvent avec action de grâces, pendant ses grandes douleurs : « C'est un excellent moyen dont Dieu se sert pour purifier « les hommes. » Un de ses amis l'étant venu voir dans un violent accès d'asthme, M. Domat, voyant cet ami touché de son état : « Ce mal n'est « rien, lui dit-il, en comparaison de l'autre (c'est-à-dire des douleurs de « la pierre); vous voyez, ajouta-t-il, que je suis bien impatient, mais je « ne puis m'empêcher de crier. » Il disoit encore à cet ami que, s'appliquant quelquefois au travail durant les plus vives douleurs de la pierre, il ne les sentoit plus; il lui dit aussi que, par oubli, lui étant arrivé de faire deux fois les mêmes titres et les mêmes sections, il les avoit trouvés si parfaitement conformes, qu'il n'y avoit pas eu un mot de différence. Souvent, après avoir médité pendant la nuit la section ou le titre sur lequel il devoit travailler en se levant, il l'écrivoit couramment, et le donnoit en même temps au copiste pour le distribuer aux personnes à qui il le communiquoit.

« Il s'étoit fait une si grande réputation à la cour, que feu M. le régent, qu'on nommoit alors M. le duc de Chartres, voulut avoir avec lui une conférence sur son ouvrage, dont le prince parut fort content[1].

« Les Lois civiles dans leur ordre naturel furent imprimées par Coignard, en 1694, en 3 tomes in-4°; le Droit public, qui est une suite des lois civiles, fut aussi imprimé chez le même libraire, après la mort de M. Domat, en 1697. M. Domat, pendant l'exercice d'avocat du roy, avoit fait plusieurs harangues que l'on trouvoit belles, mais qu'il n'a point revues, et qu'il auroit même jetées au feu, si ses enfants ne l'en avoient pas détourné[2].

« Enfin, consumé par le travail et par ses grands maux, il mourut à Paris, le 14 mars 1696[3], dans une grande paix, âgé de 70 ans 3 mois 4 jours. Il voulut être enterré dans le cimetière de Saint-Benoît, sa paroisse; il laissa en mourant cinq enfants, dont trois filles et deux fils.

[1] Ferrière et Terrasson disent que Domat, conduit par M. Lepelletier, fut admis à présenter à Louis XIV les premiers volumes des Lois civiles à mesure qu'ils parurent. — [2] Ces harangues se trouvent dans l'édition in-folio de Domat de 1735. Elles furent prononcées de l'année 1657 à l'année 1683. Elles occupent quarante pages in-folio à deux colonnes. Presque toutes ces harangues roulent sur les devoirs des juges et des avocats. Elles ont un caractère particulier de sévérité. Les lois romaines y sont très-rarement citées; mais, en revanche, la Bible et l'Évangile y reviennent si fréquemment, qu'on prendrait ces harangues pour des sermons, si l'on ne connaissait le nom de l'auteur. — [3] Terrasson donne la même date. Ferrière : mars 1695.

Mesdemoiselles ses filles sont mortes dans un âge assez avancé; elles ont été le modèle des vierges chrétiennes de leur temps par leur piété, leur modestie, la retraite et l'éloignement de ce que le monde estime et recherche. M. son fils aîné est chanoine de la cathédrale de Clermont, et le second, conseiller à la cour des aides de la même ville. »

Le mémoire jusqu'alors inédit sur la vie de Domat, que nous venons de transcrire, contient bien des particularités nouvelles. Il nous initie aux sentiments les plus intimes et nous découvre le fond de cette âme qu'une religion forte et éclairée avait préparée et, en quelque sorte, consacrée au service de l'humanité et de la science. Deux points obscurs de la vie de Domat reçoivent surtout ici de vives lumières, ses rapports avec Pascal et ses démêlés avec les jésuites.

On savait déjà que les mathématiques avaient été un des liens de Pascal et de Domat. Le Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal le dit expressément (p. 274) : « L'amour qu'il (M. Domat) avait pour les mathématiques fut ce qui lui donna occasion de se lier si étroitement avec M. Pascal. » L'Histoire de l'abbaye de Port-Royal (t. IV, p. 464) le répète; mais ce que nous ignorions jusqu'ici, c'est que Domat eût fait avec Pascal les célèbres expériences sur la pesanteur de l'air. Il est fâcheux que ce renseignement ne soit pas plus détaillé.

Nous connaissons beaucoup mieux le rôle que joua Domat dans l'affaire alors si importante de la signature du formulaire que l'autorité ecclésiastique imposait aux religieuses de Port-Royal. Ce qui se trouve à cet égard, dans notre mémoire est confirmé et développé par les deux écrits jansénistes que nous avons cités. Le Supplément au Nécrologe de Port-Royal (p. 460) s'exprime ainsi : « Se trouvant à Paris dans le temps que l'on commença à exiger la signature du formulaire, il (Domat) assista à toutes les assemblées qui se tinrent pour chercher les moyens de faire signer les religieuses de Port-Royal d'une manière qui contentât les supérieures sans donner atteinte à la pureté de leur foi ni aux règles de la sincérité chrétienne..... M. Pascal n'approuva aucune des résolutions où l'on s'arrêta. Il prétendit que non-seulement on ne devait pas laisser soupçonner que l'on attribuât les cinq propositions à Jansénius, mais encore qu'il fallait avoir soin, en signant leur condamnation, de mettre à couvert le sens de Jansénius, parce que c'était celui de la grâce efficace par elle-même, et, par conséquent, la pure doctrine de Saint-Augustin et de toute l'Église. M. Domat fut de l'avis de M. Pascal. » Le Recueil d'Utrecht, qui expose d'après Marguerite Perrier tout le détail de cette affaire, raconte, page 312, que, dans une dernière conférence

qui eut lieu, à ce sujet, chez Pascal, celui-ci, voyant la plupart de ceux qui étaient présents passer à l'avis d'Arnauld et de Nicole, « en fut si pénétré de douleur, qu'il se trouva mal et perdit la parole et la connaissance; tout le monde fut surpris et on s'empressa pour le faire revenir. Ensuite ces messieurs se retirèrent et il ne resta que M. de Roanès et M. Domat (qui eut grande part aux écrits de M. Pascal) et M. Perrier le fils. »

Quels peuvent être ces écrits de Pascal auxquels Domat aurait eu une grande part? Seraient-ce quelques parties des Provinciales? Cela n'est guère admissible. Il reste donc que ce soit les *factums* pour les curés de Paris, que la tradition janséniste attribue à Pascal, ou ses écrits aujourd'hui perdus contre la signature du formulaire. Nous inclinerions à penser qu'il s'agit de ces derniers; du moins le Supplément au Nécrologe de Port-Royal nous apprend que Domat écrivit comme Pascal pour défendre leurs sentiments communs : « Quel sujet le public n'a-t-il pas de se plaindre de ce que, pour des raisons qu'il ne saurait approuver, on l'a privé jusqu'à présent des lumières qu'il eût pu tirer de ce que ces deux grands hommes avaient écrit en cette occasion! » Le Recueil d'Utrecht, en 1740, confirme ce que disait, en 1735, le Supplément au Nécrologe. Recueil, page 322 : « Pour les écrits de M. Pascal on ne sait s'ils existent encore. Il les confia à M. Domat préférablement à tout autre, et le pria de les brûler, si les religieuses de Port-Royal se soutenaient, et de les faire imprimer, si elles pliaient. M. de Roanès, qui en avait des copies, les brûla. Pour M. Domat, une lettre de M. l'évêque d'Aleth témoigne qu'il fut vivement sollicité d'en faire autant. » Notre manuscrit contient quatre lettres de cet évêque à Domat où cette affaire est rappelée. Il paraît qu'il s'était élevé quelque différent entre Domat et la famille de Pascal, particulièrement en ce qui regardait les écrits que Pascal avait confiés à Domat, et que celui-ci refusait de rendre à MM. Perrier. Troisième lettre de M. d'Aleth à Domat : « J'ai regardé, monsieur, comme une marque de votre confiance et de votre amitié la connoissance que vous avez voulu me donner par M. Pège de ce qui s'est passé entre vous et la famille de M. Perrier. La part que je prends à ce qui vous touche et l'estime particulière que j'ai pour votre personne me portèrent dès lors à vous écrire pour vous porter à faire toutes les avances qui dépendent de vous pour une réconciliation sincère et vraiment chrétienne..... Il y a encore un autre point qui n'a rien de commun avec cette affaire et qui néanmoins peut beaucoup nuire ou beaucoup contribuer à votre réconciliation : c'est touchant certains écrits de feu M. Pascal qui vous ont été confiés. On croit, par la qua-

lité de ces écrits et vu l'état de votre famille, qu'il y a beaucoup d'inconvénients que vous les gardiez ; et, comme on ne voit pas quelle utilité on en pourroit tirer à l'avenir, et qu'il y a, au contraire, tout sujet de craindre qu'on en abuse d'une manière préjudiciable à la vérité et à la mémoire de M. Pascal, on pense que vous êtes dans l'obligation de les remettre à ses parents, entre les mains desquels ils ne courent pas le même risque, ou de les brûler en leur présence, sans en retenir de copie, comme a fait une personne de qualité et de mérite, ami de M. Pascal, qui avoit une copie des mêmes écrits. C'est, monsieur, ce que je crois que vous devez faire par principe de conscience et d'honneur, et même vous servir de cette occasion comme d'un moyen pour faciliter et affermir votre réconciliation..... Nicolas, évêque d'Aleth, à Aleth, ce 26 septembre 1676. » On ignore ce que fit Domat ; on voit seulement par une autre lettre de M. d'Aleth qu'il se réconcilia avec les Perrier. « Je n'ai point eu, monsieur, l'occasion de vous écrire depuis que j'ai su votre parfaite réunion avec la famille de M^{lle} Perrier : j'en ai été extrêmement consolé et édifié..... 1^{er} août 1677 [1]. »

Puisque Domat fut le confident et peut-être le collaborateur de Pascal, puisqu'il l'assista dans sa dernière maladie et reçut ses derniers soupirs, comme nous l'apprend l'auteur inconnu de notre mémoire, nul n'était plus capable que lui de témoigner des derniers sentiments de son ami et de la fausseté de la prétendue rétractation que Pascal aurait faite à son lit de mort, entre les mains de M. Beurier, curé de Saint-Étienne [2]. Aussi, quand M. de Péréfixe, archevêque de Paris, voulut faire usage de cette prétendue rétractation, personne n'eut plus d'autorité que Domat pour s'opposer à ces bruits mensongers et attester que Pascal était mort comme avait écrit l'auteur des Provinciales. Un M. Audigier ayant eu l'idée de publier la déclaration que M. l'archevêque avait surprise au curé de Saint-Étienne, Domat se joignit à M^{me} Perrier afin d'empêcher la propagation de cette calomnie. Notre manuscrit renferme la lettre suivante, jusqu'ici entièrement inconnue, de Domat à ce M. Audigier : « Vous serez peut-être surpris de la liberté que je prends de vous écrire sur le même sujet dont M^{me} Perrier vous écrit aussi, parce que la considération que je sçay que vous avez pour son mérite, et pour le grand intérêt qui l'oblige à vous faire la prière qu'elle vous fait, devroit

[1] Les quatre lettres de M. d'Aleth sont terminées par cette note dans le manuscrit : « On a copié ces quatre lettres sur les originaux, qui sont entre les mains de M. Domat, conseiller à la cour des aides, fils de celui à qui elles ont été écrites. » — [2] Voyez, sur cette rétractation, le Recueil d'Utrecht, p. 347, et le Supplément au Nécrologe, p. 280.

me persuader que rien de ma part ne peut vous toucher à l'égal de sa prière et de ses raisons. Mais, monsieur, j'ai cru par une autre veue que je manquerois à ce que je dois à la mémoire de M. Pascal, si je négligeois de témoigner, dans une occasion de cette conséquence, combien je m'attache à tout ce qui peut intéresser l'honneur de son nom. Vous savez, monsieur, les raisons qui me donnent ces sentiments; car vous connoissez beaucoup mieux que le commun le mérite extraordinaire de M. Pascal, et surtout quelle étoit sa sincérité et sa fermeté proportionnée à l'élévation de son esprit. Et, quand je n'aurois pas eu la part singulière qu'il m'a fait l'honneur de me donner dans son amitié, je ne pourrois me dispenser, en cette rencontre, de vous faire connoître, monsieur, que le sujet de sa prétendue rétractation est une calomnie, la moins vraisemblable à tous ceux qui ont connu M. Pascal, et la plus fausse, en effet, qui ait jamais été pensée; et aussi le malentendu qui en fut la cause s'est expliqué par la rétractation de la personne qui avoit donné sujet à ce bruit, de la manière que Mme Perrier vous l'expliquera par sa lettre : et je dois ajouter à son témoignage et à son récit que personne au monde n'a jamais sçu mieux que moy les sentiments de M. Pascal sur ce sujet, et pendant sa vie, et pendant sa maladie, et à sa mort; et je puis, monsieur, vous assurer par ma connoissance de la vérité de cette histoire, dont je ne répète pas le récit que vous en fait Mme Perrier. Ainsi, monsieur, je m'assure avec elle et sa famille et tous les amis de M. Pascal, et pour l'estime que vous avez de son mérite, que vous laisserez à Mme Perrier le droit naturel du sort de la pièce qui est tombée entre vos mains, et qu'au lieu de l'obligation du bon office que vous penserez rendre, on vous aura celle de n'en pas rendre un très-mauvais et à la mémoire de M. Pascal et au repos de Mme sa sœur. En voilà trop pour vous recommander une demande aussi juste, et où vous êtes sans autre intérêt que d'obliger les personnes qui vous prient de le faire d'une autre manière ; je profite de cette occasion pour vous assurer...... DOMAT. A Clermont, le 15 janvier 1682. Copié sur l'original. »

V. COUSIN.

(La suite au prochain cahier.)

La reale Galleria di Torino, illustrata da Rob. d'Azeglio, *direttore della medesima.* Torino, in-folio, fascicoli 1-24, 1835-1842.

TROISIÈME ARTICLE.

Je viens d'indiquer brièvement plusieurs des principaux ouvrages de peinture que renferme la Galerie de Turin, et qui, n'étant pas encore publiés, serviront à accroître de plus en plus l'intérêt du recueil de M. d'Azeglio, et peuvent, dès ce moment, en faire apprécier l'importance à nos lecteurs. Il résulte de cet aperçu que, bien que formée, pour ainsi dire, au hasard des circonstances, sans but arrêté, par des princes qui n'avaient ni le goût ni les connaissances nécessaires pour composer une galerie de tableaux dans un ordre et dans un esprit conformes à l'intérêt de l'art, cette galerie, riche de *cinq cent huit tableaux,* distribués en vingt pièces, tant grandes que petites [1], est déjà néanmoins l'une des plus considérables de l'Italie, sous le double rapport du nombre et du mérite des ouvrages; et l'on peut croire que ce qui y manque y sera tôt ou tard ajouté, grâce à la générosité d'un monarque qui ne laisse échapper aucune occasion de contribuer à l'instruction de ses peuples par tous les moyens de sa puissance, et qui a trouvé dans M. d'Azeglio l'homme le plus capable de seconder, à cet égard, ses nobles intentions.

Il nous reste maintenant à faire connaître, autant que le comporte l'espace où nous devons nous renfermer, les morceaux de peinture déjà publiés dans les XXIV premières livraisons du recueil de M. d'Azeglio, dont quelques-uns ont été cités dans notre premier article, mais seulement à cause des observations générales dont ils nous fournissaient l'occasion et le sujet; après quoi nous aurons à signaler à nos lecteurs ce qui forme le principal caractère de ce recueil, ce qui le distingue de toutes les publications du même genre, sans exception, le mérite littéraire et historique du texte qui accompagne les planches, et qui est dû tout entier à la plume de M. d'Azeglio.

[1] Je ne puis m'empêcher, à cette occasion, de signaler, comme une idée aussi heureuse que neuve, la manière dont l'habile architecte de la *Pinacothèque* de Munich, M. L. de Klenze, a distribué les tableaux de cette magnifique collection en grandes salles, destinées à recevoir les principaux ouvrages de chaque maître et de chaque époque, lesquelles salles sont accompagnées de petites pièces où sont placés les tableaux de moindre dimension des mêmes maîtres ou des mêmes écoles; ce qui rend l'étude de ces ouvrages, de proportion différente, infiniment plus commode, en ménageant à l'œil et à l'esprit des divisions utiles et des repos nécessaires.

Les tableaux déjà publiés de la Galerie de Turin, dont nous avons les estampes sous les yeux, peuvent se ranger en quatre classes principales : tableaux d'histoire ou de genre, portraits et paysages. La distribution de tout l'ouvrage est faite d'après ce principe, c'est-à-dire de manière que chaque livraison, composée de quatre planches, offre généralement deux tableaux d'histoire et de genre, un portrait et un paysage. Ce mode de distribution laisse, sans doute, beaucoup à désirer sous le rapport de l'ordre historique et chronologique dans lequel doivent être classées les diverses productions de l'art, dans les différentes écoles ; mais c'est, en réalité, le seul que comporte un genre de publication périodique par livraisons, tel que celui qui se pratique généralement de nos jours ; et j'ajoute que ce désordre apparent se trouve réparé, autant qu'il est possible, dans toute la suite de l'ouvrage, par le texte même de l'éditeur, qui offre un cours à peu près complet de l'histoire de l'art, où chaque objet est remis à sa place, chaque artiste apprécié suivant sa valeur et jugé d'après son époque ; d'où il suit que le classement rigoureux, qui ne saurait avoir lieu dans la galerie même, s'établit graduellement dans le texte du livre qui la représente.

Voici maintenant la liste des tableaux publiés dans les deux volumes que nous avons entre les mains, à commencer par les tableaux d'histoire. Un Gaudenzio Ferrari, la *Déposition de croix*, chef-d'œuvre de l'école piémontaise, publié ici pour la première fois, d'après une bonne gravure laissée imparfaite par feu Garavaglia, de Florence, et terminée par Anderloni, de Milan ; un Raphaël, la *Madonna della tenda*, déjà gravée par Toschi ; une *Sainte Famille*, de Mantegna ; deux belles *Vierges*, de Carlo Dolci, et une de Sassoferrato ; cinq Guerchin, tableaux de demi-figures, un seul excepté, le *Retour de l'Enfant prodigue*, un des bons ouvrages de ce maître, et l'une des bonnes gravures du recueil, due à feu Rosaspina, de Bologne ; quatre Guide, dont un est la *Sainte Catherine, vierge et martyre*, ouvrage de la meilleure manière de ce peintre, l'un de ceux où brille au plus haut degré le mérite de la beauté dans les têtes de femme, qui le distingue entre tous les peintres des écoles italiennes ; Un Sementi, la *Cléopâtre*, copie d'après le Guide ; un Gentileschi, l'*Annonciation*, beau tableau, qui fit longtemps partie de notre musée du Louvre ; un Dan. Crespi, la *Confession de Saint-Jean Népomucène*, un des chefs-d'œuvre de la galerie, et l'une des plus belles productions de l'école milanaise pour la vérité et la puissance de l'effet, très-bien gravée par Ferreri ; un Jule César Procaccini ; un Morazone ; un Calvart, *Sainte Marie Magdeleine portée aux cieux*, un des plus beaux ouvrages de ce maître et de toute la galerie ; deux Albane, l'un et l'autre du même

sujet, *Salmacis* et *Hermaphrodite*, traité de deux manières différentes, une fois avec un détail d'une inconvenance qu'on a peine à croire possible, et qui fut cependant très-familière à quelques peintres flamands, entre autres, à Patenier; deux Cignani, élève de l'Albane, plus réservé que son maître, et plus soigneux dans l'exécution de ses ouvrages, mais qui porta cette qualité de son talent jusqu'à l'excès, un de ces peintres dont Cicéron disait : *Pictores qui non sentirent quid esset satis ;* un Bernardino Lanini, charmant tableau, où l'on admire la grandeur de style de Gaudenzio Ferrari, maître de l'artiste, tempérée par la grâce de Léonard de Vinci; un Allori; un Annibal Caracci; deux Schidone; un Carlo Maratta; un Salviati; un Palma Vecchio, superbe tableau de ce peintre, où l'on retrouve toute la dignité de composition et toute la beauté des figures de femme, jointes à la magie de la couleur, qui lui assignent un rang si élevé dans l'école vénitienne, où il n'eut de supérieur que le Titien, dont il était l'élève. A ces tableaux des diverses écoles italiennes je dois ajouter ceux des écoles allemande et flamande, tels que trois Rubens, dont une *Sainte Famille* et une *Magdeleine*, ce dernier sujet traité plusieurs fois par ce peintre, et une fois, entre autres, d'une manière supérieure, il faut le dire, à ce tableau de la Galerie de Turin; deux Ant. Van-Dyck, une *Madone* et une *Sainte Famille*, l'une et l'autre exécutées dans la manière italienne de l'auteur, où il rivalise, dans le second surtout, avec toutes les qualités de l'école vénitienne; et un Aldegrever, la *Visitation*, charmant tableau d'école allemande, où l'on retrouve, avec le sentiment et la naïveté d'un Fra Angelico, le style de draperie d'Alb. Durer, maître de l'auteur.

Parmi les tableaux de genre, tous produits dans les écoles hollandaise et flamande, qui surpassent à elles seules, dans cette classe de peintures, toutes les autres écoles, à la fois par le mérite et par le nombre de leurs ouvrages, je puis citer quelques-uns des chefs-d'œuvre les plus célèbres des maîtres de Harlem, de Leyde, d'Anvers et de Bruxelles : un Van-Ostade, son *Joueur de flûte;* trois Dav. Téniers, deux *Intérieurs d'auberge* et *de taverne*, et un *Joueur de vielle*, tabeau de la meilleure manière de ce maître, qui eut aussi plus d'un degré dans son style; un Hochtemburg, *la Bataille de Turin*, magnifique composition d'un artiste qui avait voué ses talents aux victoires du prince Eugène[1], comme Wouvermans, son maître, à celles de Louis XIV; deux Miéris, *le Joueur de vielle* et *la Bonne mère*, ce dernier ouvrage, un des chefs-d'œuvre de la

[1] Des trois tableaux de cet artiste qui existent au musée royal de la Haye, l'un représente *le prince Eugène à cheval, entouré d'officiers ;* et c'est un de ses plus beaux ouvrages.

peinture hollandaise et l'un des bijoux de la Galerie de Turin, un tableau où l'on retrouve tout le charme de couleur et tout le fini d'exécution que l'auteur avait puisés à l'école de Gérard Dow, son maître, avec une qualité de dessin supérieure ; un Wouvermans ; un Rubens, groupe licencieux d'*une Paysanne* et d'*un Soldat*, où l'auteur semblait, comme plus d'un peintre célèbre de l'antiquité, se délasser de travaux plus sérieux en jouant avec son pinceau.

Mais, de tous ces tableaux de genre, d'école hollandaise, le plus remarquable sans doute, d'abord par son propre mérite, puis par la fatalité étrange qui semble avoir voué à l'oubli le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre, c'est l'*Intérieur de temple protestant* peint par Pierre-Jean Saenredam, dont M. d'Azeglio nous a donné une bonne gravure, t. II, pl. LII. Ce tableau, où la fidélité de l'imitation, dans tout ce qui tient aux effets de la perspective, est porté à un degré de perfection qui fit dire à notre célèbre peintre Granet, après avoir passé une heure entière à le considérer [1] : « Da tanti anni che io studio sul vero, io mi credeva « da qual cosa, ma costui mi prova ch' io sono un ignorante ; » ce tableau, qui excita au même degré l'admiration d'Horace Vernet, quand il le vit pour la première fois dans la Galerie de Turin, est, jusqu'ici, presque le seul ouvrage connu de son auteur ; et cet auteur lui-même, qui fût resté ignoré, s'il n'eût pas écrit son nom de sa propre main sur la base d'une des colonnes du temple que représente son tableau, a échappé aux investigations des nombreux historiens de l'art moderne, tels que d'Argenville, Decamps, Félibien, de Piles, Mechéln, qui ont mis tant de zèle et de soin à rechercher les moindres titres de célébrité des peintres flamands et hollandais. Gault de Saint-Germain est, au témoignage de M. d'Azeglio, le seul de ces historiens de la peinture hollandaise qui fasse mention d'un tableau de Saenredam, représentant l'*hôtel de ville de Harlem*. Du reste, le savant éditeur de la Galerie de Turin observe qu'on ne connaît ni le lieu et l'époque de sa naissance, ni la date de sa mort ; il suppose seulement qu'il pourrait bien avoir été de la même famille, et peut-être aussi la même personne qu'un Hanz ou Jean Saenredam, célèbre graveur, cité dans le Dictionnaire de Bassano et dans celui de Ticozzi, comme né à Sardam en 1565, et mort en 1607 ; et il affirme qu'en tout cas ce peintre appartient, par le genre même de son talent, à l'école hollandaise ; ce qui est effectivement indubitable. Je puis compléter ce peu de renseignements donnés par M. d'Azeglio sur le compte

[1] M. d'Azeglio rapporte, t. II, p. 138, les paroles prononcées par M. Granet en italien, comme elles lui furent, sans doute, dictées par le long usage qu'il possède de cette langue.

d'un peintre si injustement oublié dans l'histoire de l'art de son pays, en ajoutant, sur la foi de Fiorillo [1], qu'il était né à Asfelt, en 1597, et qu'il eut la réputation d'un des meilleurs peintres de perspective de son temps : ce qui se trouve tout à fait d'accord avec le genre de mérite qui brille au plus haut degré dans le tableau de cet artiste que possède la Galerie de Turin, et qui est d'autant plus précieux, indépendamment de ce mérite même, qu'il n'existe, à ma connaissance, aucun tableau de Saenredam, l'égal, si ce n'est le maître des Steenwich et des Peeterneef, dans les collections publiques de la Hollande.

En fait de portraits, de toutes les écoles, nous devons déjà à M. d'Azeglio plusieurs des plus beaux de ceux que possède la Galerie de Turin : un Giorgione, *Jeune guerrier en demi-figure*, un de ces rares ouvrages d'un artiste qui fit faire un si grand pas à l'art de peindre, et dont la carrière fut si courte; un Titien, de *Personnage inconnu*; deux superbes Bronzino, *Cosme Ier, grand-duc de Toscane*, et *Éléonore de Tolède*, sa femme ; un Velasquez, *Philippe IV d'Espagne ;* un Aldegrever, *Personnage inconnu*, peinture où la vérité d'imitation rappelle l'école et la manière d'Alb. Durer, à laquelle appartenait ce peintre, dont on possède plusieurs ouvrages à la *Pinacothèque de Munich;* trois Rubens, tous les trois de *Personnages inconnus*, dont l'un, *Figure d'homme en pied*, est l'une des plus belles productions de l'artiste en ce genre, une de celles où se montrent avec le plus d'avantage la franchise de son pinceau et la puissance de sa couleur; six Holbein, tous les six presque également admirables par la réunion des qualités qui distinguent ce peintre si exact et si vrai, et non moins recommandables par la célébrité des personnages qu'ils représentent, *Érasme*, *Luther*, *Calvin*, le *cardinal de Lénoncourt*, et *Charles III, duc de Savoie ;* le sixième est le portrait d'*un Jeune homme inconnu;* deux Van-Dyck, *Amédée* et *Louise-Christine de Savoie-Carignan*, deux charmantes figures d'enfant, où brille tout le talent de l'artiste flamand, épuré et perfectionné par son long séjour en Italie, et le *prince Thomas de Savoie*, représenté à cheval, un des chefs-d'œuvre de Van-Dyck, gravé par P. Pontius, célèbre graveur d'Anvers; un Jean-le-Duc, très-beau portrait de *Personnage inconnu ;* un Gérard Dow, portrait de quelque

[1] Fiorillo, *Geschichte der zeichnenden Künste in Deutschland und der vereinigten Niederlanden*, t. II, p. 485-486. D'après cette date, fournie à Fiorillo par quelque document authentique, il est évident que notre Pierre-Jean Saenredam ne peut être le Jean Saenredam cité comme *graveur* parmi les élèves de Goltzius, dont l'école fleurit de 1558 à 1617; voy. au sujet de ce dernier, Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, p. 847. J'observe que le nom de P. J. Saenredam, *peintre de perspective*, a pareillement échappé à la mémoire de ce dernier historien de l'art.

Savant contemporain, l'un des ouvrages les plus précieux du maître, parce qu'on y trouve, avec l'effet général, le caractère du fond et le clair-obscur qui tiennent encore à l'école de Rembrandt, son maître, un maniement de pinceau, un fini d'exécution et une recherche de la forme, qui rentrent dans sa propre manière, et qui le distinguent à un si haut degré entre tous les peintres hollandais; c'est donc un de ces ouvrages de transition dans la carrière d'un artiste, si importants à étudier, parce qu'ils révèlent à un œil intelligent tout ce qu'un peintre peut devoir à l'éducation en même temps qu'à la nature. Je terminerai cette énumération de portraits par l'indication du plus important de tous, sinon par son mérite, qui est pourtant excellent, du moins par les contrariétés d'opinions dont il a été et dont il est encore l'objet; c'est un *Portrait de bourgmestre*, attribué par les uns à Rubens, par d'autres à Rembrandt, par le plus grand nombre et par M. d'Azeglio lui-même à Maas, élève de Rembrandt, qui atteignit, dans le portrait, genre de peinture auquel il finit par se livrer exclusivement, une telle supériorité, que ses ouvrages furent souvent comparés à ceux de son maître, excepté par lui-même, qui se faisait gloire en toute occasion de reconnaître l'incomparable mérite de Rembrandt. Je ne me hasarderai pas à décider une question ainsi débattue entre tant d'habiles connaisseurs; toutefois, je dois dire que l'opinion de M. d'Azeglio me paraît la plus probable, d'après la connaissance profonde qu'il possède de l'histoire de l'art, jointe à la grande expérience qu'il s'est acquise de la peinture même, en la pratiquant.

Enfin, dans le paysage, où nous retrouvons encore Rubens, avec toutes les qualités de son talent, dans *une Chasse de sanglier*, le seul restant de quatre tableaux pareils qu'il avait exécutés pour Victor Amédée Ier dans le château de *la Vénerie*, nous avons à citer trois Both d'Italie, qui sont au nombre des meilleurs de ce maître hollandais, dont le style, comme paysagiste, s'était agrandi en Italie, sans rien perdre de sa finesse de ton hollandaise, et en conservant malheureusement aussi son goût de personnages vulgaires, qui contraste encore davantage dans des sites poétiques; deux Pannini; deux Gaspard Poussin, d'un mérite ordinaire, plutôt que d'un ordre supérieur; deux Claude Lorrain, qui sont du nombre des plus beaux et des plus magnifiques de ce maître; un Gaspard de Witte; deux Freedeman de Vries, peintre hollandais, qui se distingua surtout par ses fabriques, et qui, dans quelques-uns de ses ouvrages, atteignit presque à la perfection d'Hobbema, rival souvent heureux de l'inimitable Ruysdael; et un Bakhuizen, le grand peintre de marine hollandais, dont on nous donne ici *une Tempête*, sujet favori des

compositions de cet artiste, qui s'y est montré varié et inépuisable comme la nature qu'il imitait si soigneusement.

Tel est l'aperçu succinct que je puis donner des tableaux déjà publiés de la Galerie de Turin, et qui, joint à l'indication qui précède des principaux ouvrages de cette galerie dont s'enrichira successivement le recueil de M. d'Azeglio, doit mettre nos lecteurs à même d'apprécier la richesse de cette collection royale, conséquemment aussi l'importance du service qu'a rendu son éditeur aux amis de l'art, en la publiant avec tout le soin qui a présidé dès l'origine à cette publication, et qui ne fait que s'accroître à mesure qu'elle se continue.

Il ne nous reste plus, pour achever le compte que nous avons voulu rendre de la Galerie de Turin, qu'à parler du texte, qui en constitue, comme nous l'avons déjà dit, un des principaux mérites. Mais la matière est si abondante, et l'espace qui nous est laissé est si court, que c'est à peine si nous pourrons donner une faible idée de ce texte, dû tout entier à la plume de M. d'Azeglio. Pour être juste envers lui, nous dirons d'abord que nous ne connaissons aucune collection de tableaux qui ait été décrite avec la même étendue et avec le même soin, avec cette abondance de vues et avec cette exactitude de recherches, qui témoignent à la fois la passion de l'auteur pour son sujet et l'intelligence qu'il en possède. On trouve ici des qualités qui sont bien rarement réunies, et dont le concours est cependant nécessaire pour produire une pareille œuvre, le savoir de l'artiste et le talent de l'écrivain; et on les trouve réunies de manière qu'elles se servent mutuellement, sans jamais se nuire. M. d'Azeglio a pratiqué l'art de peindre, assez pour en connaître les secrets, à plus forte raison pour en démêler avec sagacité, pour en analyser avec justesse les qualités et les défauts, dans toutes les productions qu'il en décrit. Sous le rapport technique, ses appréciations sont donc toujours empreintes de cette connaissance positive des choses, qui manque trop souvent aux hommes qui écrivent sur les arts, avec plus d'imagination que d'expérience, et avec plus de goût que de savoir. D'un autre côté, M. d'Azeglio ne se laisse pas tellement préoccuper par les connaissances de l'artiste, qu'il attache aux qualités intrinsèques d'une peinture et à ses mérites techniques une importance disproportionnée avec son effet et sa valeur morales. C'est toujours, comme nous l'avons dit dans notre premier article, d'un point de vue très-élevé qu'il juge les ouvrages de l'art, en les rapportant à ce noble but de l'imitation, qui est d'élever l'âme et d'épurer l'esprit par la représentation du beau et du noble en tout genre; et, sous ce rapport encore, les appréciations de M. d'Azeglio, toujours dictées par ce pro-

fond sentiment de la vraie destination de l'art, forment tout un corps de doctrines, où la philosophie et l'histoire sont perpétuellement appelées en témoignage, pour servir à l'étude de l'art, en en exposant les principes, en même temps qu'il en produit les modèles. Il résulte de là que le texte de M. d'Azeglio offre un mérite tout à fait indépendant de celui de la galerie qu'il est destiné à faire connaître, mérite qui en ferait, à part même des peintures qu'il accompagne, un livre éminemment utile à l'instruction de tous ceux qui voient dans l'histoire de l'art un des plus brillants chapitres de l'histoire de l'esprit humain.

Malgré le mérite des peintures qui composent la Galerie de Turin, il est certain que toutes ces peintures n'étant pas du premier ordre, même dans la classe à laquelle elles appartiennent, la description de ces ouvrages risquerait d'offrir peu d'intérêt, si elle se bornait ou à une simple appréciation pittoresque ou à une analyse purement historique; mais il est rare qu'un tableau, même d'un ordre secondaire, même d'un mérite médiocre, ne suggère pas à M. d'Azeglio quelques-unes de ces considérations, tirées soit de la nature du sujet, soit de la philosophie de l'art en général, soit de la vie de l'artiste en particulier, qui rachètent abondamment, par l'importance des vues que l'auteur a su y répandre et par le charme de style avec lequel il les expose, la faiblesse relative de l'ouvrage qui en a fourni l'occasion et le sujet, et, à cet égard, je puis dire qu'il serait difficile de se faire une idée de toutes les ressources que M. d'Azeglio puise à la fois dans son vaste savoir et dans sa riche imagination, pour ajouter au mérite des peintures qu'il décrit par celui des observations qu'il y rattache, si l'on n'avait pas lu attentivement le texte de la Galerie de Turin. Ainsi, pour en citer quelques exemples, les réflexions de l'auteur sur le génie de l'art antique, où la perfection de la forme était tout, par opposition à celui de l'art moderne, où l'expression de l'âme tient le premier rang, réflexions inspirées par la *Madone* de Sassoferrato, t. I^er^, pl. XXII; les remarques sur la vitesse et la facilité du travail, qui, de tout temps, ont perdu les arts, à l'occasion d'un tableau du Guerchin, t. I^er^, pl. XXXI; celles qui ont pour objet les dangers de l'imitation des maîtres, quelquefois substituée à l'étude de la nature, et les avantages d'une bonne direction dans l'imitation des Grecs, au sujet du *Portrait de Philippe IV* par Velasquez, t. I^er^, pl. XXXVI; les considérations sur l'utilité des sujets religieux par rapport aux mœurs publiques, où l'auteur fait ressortir, dans un parallèle historique d'une vérité à laquelle il serait possible d'ajouter encore beaucoup de traits[1].

[1] La dissertation dans laquelle l'auteur expose les principaux traits de ce qui

tout l'avantage moral de l'art chrétien sur l'art antique, dont le principe, d'accord avec celui d'une religion naturelle, était essentiellement sensuel, et par là même nécessairement licencieux, considérations qui sont inspirées à M. d'Azeglio par une figure du *Sauveur* de C. Cignani, t. II, pl. LXI; des vues, pleines de savoir et de goût, sur ce que c'est que *le beau et la beauté* dans les ouvrages de l'art, à propos de la *Sainte Catherine* du Guide, t. II, pl. LXXXVI; des remarques sur le degré de compétence et d'utilité des jugements publics, à l'occasion du *Saint Pierre repentant* de Tiarini, t. II, pl. LXXXIX; tous ces morceaux, dont je suis obligé de me borner à indiquer l'objet et le mérite, et bien d'autres encore, dont je ne puis même donner l'indication, sont autant de dissertations où des aperçus neufs et ingénieux, appuyés de textes historiques et nourris de citations instructives, sont exposés dans un style plein de chaleur, d'éclat et de mouvement, qui y ajoute encore un nouveau prix.

A côté de ces dissertations, qui traitent divers points de l'esthétique et de la philosophie de l'art, se placent d'autres morceaux purement historiques, qui ont pour objet, soit le sujet du tableau, soit quelque circonstance de la vie ou du talent du peintre, ou la biographie même de l'artiste, soit une particularité intéressante de l'histoire de l'art. Telles sont les explications que M. d'Azeglio a jointes au tableau de la *Bataille de Turin*, par Hochtemburg, et au *Portrait du prince Thomas*, par Van-Dyck, qui sont deux morceaux historiques d'un grand mérite, par l'étendue et la variété des recherches, par l'importance et la nouveauté des résultats; tels sont encore les détails donnés par l'auteur *sur les femmes illustres du XVI^e siècle*, à propos du *Portrait de Marguerite de Valois*, par Ch. Amberger; sur *les oracles des songes*, à l'occasion du tableau d'Allori, *le Songe de Jacob*: sur *les hermaphrodites*, au sujet du tableau de l'Albane, d'après la fable de Salmacis; surtout les biographies de *Cosme I^{er}*, grand-duc de Toscane, et de *Calvin*, servant de texte explicatif aux portraits de ces deux personnages par Bronzino et Holbein. Telles sont, dans un autre genre, les notices de *Rubens*, de *Giorgione*,

constituait la licence de l'art antique remplit les pages 197 à 218 du tome II. Dans cette partie de son travail, il se montre d'accord avec les idées que nous avons exposées nous-mêmes dans nos Peintures antiques inédites, p. 246-268; et nous profitons de cette occasion pour dire que, comme les résultats de notre travail ont été contestés, nous nous proposons de revenir sur ce sujet, et de prouver, par de nouveaux témoignages appuyés de nombreux monuments, que cette licence de l'art était liée au principe même de la religion hellénique, et qu'elle était inhérente à tout le système de la civilisation grecque : ce sera l'objet de la IV^e de nos Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, adressée à M. Fr. Jacobs.

du *Guerchin*, de *Mantegna*, de *Dan. Crespi*, où sont exposées beaucoup de vues neuves et curieuses sur la vie et le talent de ces artistes. Je citerai encore, comme morceaux historiques d'un mérite et d'un intérêt bien supérieurs à ceux qui composent le texte des autres galeries, l'histoire de la peinture de paysage chez les modernes, à l'occasion des paysages de Freedeman de Vries et de Both d'Italie; les recherches sur les peintures des sujets vulgaires des anciens, rapprochées des bambochades et caricatures modernes, à propos de *l'Intérieur de taverne* de Dav. Téniers; les détails sur l'école de Modène et sur celle de Mantoue, qui accompagnent la description des tableaux de Schidone et de Mantegna. Généralement, M. d'Azeglio aime à mettre en rapport les particularités connues de l'histoire de l'art des anciens avec celle de l'art des modernes, à expliquer et à justifier l'une par l'autre; et il se montre partout aussi nourri des souvenirs de l'antiquité que familiarisé avec les monuments de son pays. Ce sont ces rapprochements, toujours instructifs, produits sous une forme toujours ingénieuse et piquante, alors même qu'on pourrait trouver à y reprendre çà et là quelque chose de hasardé ou d'inexact, qui donnent à son texte historique un caractère particulier, et qui en rendent, par ce mélange d'imagination et de savoir, d'érudition et de goût, rehaussé par le charme du style, la lecture singulièrement attachante. Nous croyons donc, et c'est la conclusion du long et consciencieux examen auquel nous nous sommes livré, que la publication de la Galerie de Turin est un véritable service rendu à l'étude de l'art, et que cet ouvrage, dû au talent de M. d'Azeglio, réunit toutes les conditions du succès le plus légitime et le plus honorable.

RAOUL-ROCHETTE.

Théâtre chinois, ou choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols, traduites pour la première fois sur le texte original, précédées d'une introduction et accompagnées de notes, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1838, 1 vol. in-8°.

Le Pi-pa-ki, ou histoire du luth, drame chinois de Kao-tong-kia, représenté à Péking, en 1404, avec les changements de Mao-tseu, traduit sur le texte original, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1841, 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Avant de passer à l'examen du Pi-pa-ki, il nous reste à faire connaître, dans la première publication de M. Bazin, une quatrième et dernière pièce, intitulée Le ressentiment de Teou-ngo, ou, pour transcrire ici le titre dans son entier : «Le ressentiment de Teou-ngo qui touche le ciel et émeut la terre.»

Ce tsa-ki ou drame entremêlé d'ariettes a pour sujet l'histoire miraculeuse d'une jeune femme injustement condamnée à mort, et dont l'ombre irritée opère des prodiges qui font enfin reconnaître son innocence. Cette légende a, comme on voit, beaucoup de ressemblance avec celles que représentaient sur leurs tréteaux nos aïeux des XIV[e] et XV[e] siècles. On ne peut, en effet, mieux comparer ce drame qu'à nos anciens *miracles* de sainte Catherine, de saint Nicolas et de saint Jean-Baptiste.

Le prologue (car cette pièce, comme la majeure partie de celles qui ont été représentées sous la dynastie des Kin et des Youen, se compose d'un prologue suivi de quatre actes ou *coupures*), le prologue, dis-je, nous introduit dans la maison d'une veuve déjà sur le retour, madame Tsaï, à qui son mari a laissé une fortune assez considérable et un fils âgé de huit ans. Cette dame, qui habite la ville de Tsou-tcheou, a prêté à un pauvre bachelier de son voisinage, nommé Teou-tien-tchang, vingt taels d'argent, qui, avec les intérêts d'une année (intérêts que l'auteur ne représente point comme usuraires), forment une dette totale de quarante taels. Comment ce pauvre homme, qui, suivant l'expression de l'auteur chinois, ne possède que les *quatre murs*, pourrait-il acquitter cette somme? Heureusement il a une fille âgée de sept ans, que les agréments précoces de sa personne et ses qualités aimables ont fait re-

marquer de madame Tsaï. Celle-ci désire vivement faire un jour sa bru de cette jeune fille; et, comme, à la Chine, il est d'usage que l'époux et non pas l'épouse apporte une dot, madame Tsaï propose au bachelier de lui faire remise de la totalité de sa créance, et de lui donner en sus dix taels d'argent, pour aller à la capitale subir ses examens de licencié, s'il veut remettre la jeune Touan-yun entre ses mains, et consentir à ce qu'elle soit fiancée à son fils. Teou-tien-tchang ne peut qu'accepter avec reconnaissance une proposition aussi avantageuse, et se met en route pour aller tenter la fortune aux élections du printemps, non sans avoir adressé à sa fille les plus sages et les plus tendres conseils.

Dans l'intervalle qui sépare le prologue du premier acte, treize ans se sont écoulés. Madame Tsaï a quitté la ville de Tsou-tcheou pour se fixer dans celle de Chan-yang[1]. La fille du bachelier Teou a changé son nom d'enfance en celui de Teou-ngo. Ayant atteint sa dix-septième année, elle a épousé le fils de madame Tsaï, que la mort lui a enlevé presque aussitôt. Veuve à dix-neuf ans, elle vit dans une profonde tristesse et dans une parfaite régularité auprès de sa belle-mère. L'expression de la mélancolie de cette jeune femme mérite d'être citée. Voici en quels termes elle récapitule tous les chagrins de sa vie : « Dès l'âge de trois ans je perdis ma mère, à sept ans mon père se sépara de moi; quelque temps après j'épousai un homme dans la société duquel je vivais heureuse; mais la destinée trancha bientôt le fil de ses jours..... Peut-être que, dans ma vie précédente, je n'ai pas observé les rites et brûlé les parfums des sacrifices; voilà pourquoi, depuis que je suis sortie du sein de ma mère, j'ai appelé sur ma tête toutes les disgrâces. Il faut qu'on exhorte les hommes à faire le bien dans cette vie, afin qu'ils soient heureux dans la suivante[2]. »

Cependant madame Tsaï, qui a prêté à un apothicaire de la ville de

[1] Il y a ici un peu d'obscurité, par la faute du traducteur ou de l'auteur. Madame Tsaï dit (acte Ier, scène 2) : « Je demeurais autrefois dans le district de Chan-yang, où je menais une vie calme et tranquille. » Toute la suite de la pièce prouve qu'elle devait dire au contraire : « Je demeurais autrefois dans la ville de Tsou-tcheou, et je suis venue m'établir dans celle de Chan-yang. » En effet, on voit (acte IV, scène 1re) qu'après sa première promotion Teou-tien-tchang envoya un messager à sa fille, chez madame Tsaï, dans la ville de Tsou-Tcheou, et que ce messager ne put découvrir ces deux femmes, parce qu'elles étaient allées s'établir à Chan-yang, ville voisine et dépendant de la juridiction administrative de Tsou-tcheou. — [2] M. Bazin a traduit ce dernier membre de phrase par « afin qu'ils soient heureux *dans l'autre*. » Cette expression « dans l'autre vie » m'a paru substituer une idée chrétienne à une idée bouddhique. Je fais M. Bazin juge de ma correction.

Chan-yang, au docteur Saï-lou, dix taels d'argent, se rend un matin au domicile de son débiteur, pour lui demander le remboursement de cette somme. Le docteur répond à madame Tsaï qu'il n'a pas assez d'argent dans sa boutique pour la satisfaire, et la prie de l'accompagner à sa maison des champs, qui est voisine. Arrivé dans un lieu écarté, le scélérat prend sa ceinture, en fait une corde, et se dispose à étrangler cette pauvre femme. Par bonheur, deux hommes du peuple, Li-lao et son fils Tchang-lu-eul, accourent à ses cris et l'arrachent des mains de Saï-lou, qui prend la fuite. Dans l'effusion de sa reconnaissance, madame Tsaï apprend à ces inconnus qu'ils ont sauvé les jours d'une veuve qui passe sa vie avec une jeune bru, qui est veuve comme elle. Cette confidence inspire une singulière pensée à ses libérateurs. Le père prétend à la main de madame Tsaï, le fils à celle de sa bru. La pauvre femme se récrie à cette étrange proposition; elle prie ces deux hommes de la laisser retourner chez elle, et leur promet de récompenser, par une honnête quantité de billets de banque, l'important service qu'elle a reçu d'eux. Mais cette manière d'éluder leur demande les irrite. Le plus jeune et le plus violent des deux s'écrie : « Quoi! madame, vous osez nous refuser!..... Eh bien, n'en parlons plus. Je porte encore sur moi la corde de Saï-lou, et je vais finir ce qu'il avait commencé. » Madame Tsaï est bien obligée de céder à cet argument péremptoire, et retourne en leur compagnie dans sa maison; mais, quand Teou-ngo apprend ce que prétendent ces deux misérables, elle entre dans une violente colère, et n'épargne pas même les reproches à sa tremblante belle-mère. « Pourriez-vous bien, madame, consentir à rompre les liens qui vous attachaient à votre premier mari? Quoi! lorsque la terre de son tombeau est encore humide, vous songeriez à serrer dans votre armoire les habits d'un nouvel époux! » Malgré ces représentations, madame Tsaï, qui ne paraît pas absolument indifférente aux projets de Li-lao, prie ses deux redoutables libérateurs d'excuser les emportements de sa belle-fille et les invite à rester dans sa maison. Cependant Tchang-lu-eul trame, pour vaincre la résistance obstinée de la jeune veuve, un complot abominable : il empoisonnera madame Tsaï et imputera ce crime à Teou-ngo, si elle continue à lui refuser sa main. Il s'agit d'abord de se procurer du poison. Il a remarqué une pharmacie de mauvaise apparence à l'extrémité de la ville, dans un quartier désert. Il entre dans cette boutique et demande hardiment du poison. L'apothicaire étonné fait quelques difficultés; mais Tchang-lu-eul a reconnu Saï-lou, qui, n'ayant pas de scrupules à opposer à un homme dont le témoignage peut lui coûter la vie, fournit le poison qu'il demande. Toutefois

Saï-lou croit prudent de quitter la ville de Chan-yang et de se retirer à Kia-tcheou, où il vendra de la mort-aux-rats, ce qui est à peine changer de profession.

Sur ces entrefaites, madame Tsaï étant tombée malade, Tchang-lu-eul jette, à la dérobée, du poison dans une tasse de bouillon que Teou-ngo a préparée pour sa belle-mère. Celle-ci, n'ayant pu en faire usage, la présente à Li-lao, qui la boit et tombe mort aussitôt. Tchang-lu-eul accuse à grands cris Teou-ngo de la mort de son père : « Malheureuse, s'écrie-t-il, c'est toi qui as tué mon père par le poison, et maintenant tu voudrais fuir pour échapper au châtiment..... Choisissez, de sortir de cette maison volontairement ou par autorité de justice. » — « Qu'entendez-vous, répond Teou-ngo, par ces mots « sortir volontairement ou par autorité de justice? »

TCHANG-LU-EUL.

« Si vous ne vous retirez d'ici que par autorité de justice, je vous traînerai devant les magistrats; vous endurerez, l'un après l'autre, tous les genres de tortures..... Si, au contraire, vous vous retirez de bon gré, vous deviendrez sur-le-champ mon épouse...... »

De son côté, madame Tsaï conjure sa belle-fille de céder aux instances de Tchang-lu-eul; mais Teou-ngo demeure inébranlable : « Une femme vertueuse, dit-elle, ne convole jamais à de secondes noces. Quand je songe qu'il y a deux ans à peine je jouissais encore des chastes plaisirs que le ciel réserve aux époux, dites-moi, puis-je me décider à prendre un autre homme pour mari?..... — Comme ce n'est pas moi, Tchang-lu-eul, qui ai empoisonné votre père, tout ce que je désire, c'est d'aller avec vous trouver le magistrat. »

Je n'ai cité ce morceau presque dans son entier que pour montrer qu'il offre une bien singulière ressemblance avec un passage d'un autre drame chinois, le Cercle de craie. Au premier acte de cette pièce, traduite, comme on sait, par M. Stanislas Julien, on voit une femme légitime empoisonner son mari dans une tasse de bouillon, et accuser de ce crime Haï-tang, la seconde femme : « Tu as tué par le poison le seigneur Ma, s'écrie-t-elle, et après cela tu voudrais fuir pour te tirer d'affaire. Dis-moi, veux-tu te retirer de bon gré ou par autorité de justice? »

HAÏ-TANG.

« Qu'est-ce que c'est que « se retirer par autorité de justice ou se re-« tirer de bon gré? »

MADAME MA.

« Si tu te retires de bon gré et me laisses le jeune enfant, tous les biens du seigneur Ma, ses maisons, ses meubles, ses effets, tout cela sera à toi..... Mais, si tu ne veux te retirer que par autorité de justice, je te rappellerai que tu as empoisonné ton mari. Allons toutes les deux trouver le magistrat.

HAÏ-TANG.

« Comme ce n'est pas moi qui ai empoisonné le seigneur Ma, que puis-je craindre du magistrat? Je le veux bien; allons le trouver ensemble. »

On voit que les auteurs dramatiques chinois ne se font pas un grand scrupule de s'emprunter les uns aux autres, non-seulement des situations, mais des parties entières de dialogue dont ils varient à peine les expressions.

Le juge devant lequel Tchang-lu-eul accuse Teou-ngo est un certain Tao-ouo, magistrat prévaricateur, qui, comme le juge du Cercle de craie, n'aime que l'argent, et, *grâce à ce blanc métal*, donne toujours raison à l'accusateur. Dans la pièce qui nous occupe, ce juge inique fait parade de sa turpitude par un jeu de théâtre tout à fait grotesque. En entrant dans le tribunal, Tchang-lu-eul et Teou-ngo s'agenouillent, conformément à l'usage qui veut, à la Chine, que l'accusateur et l'accusé se prosternent devant le juge, comme des enfants devant leur père. Tao-ouo descend de son siége et s'agenouille devant Tchang-lu-eul. « Que faites-vous, lui dit à l'oreille l'huissier du tribunal? cet homme est l'accusateur; pourquoi vous mettez-vous à genoux devant lui? — Ne savez-vous donc pas, reprend l'impudent et facétieux magistrat, que, toutes les fois qu'un accusateur se présente, je dois honorer en lui le père et la mère qui me nourrissent? »

Par ordre de cet homme inique, Teou-ngo est appliquée à la torture. En un instant son corps est déchiré à coups de verges. Mais, au milieu des plus cruelles douleurs, elle ne cesse de protester de son innocence. « Puisque ce n'est pas vous, s'écrie le juge impatienté, que l'on mette à la torture cette autre femme. » Alors Teou-ngo, pour éviter à sa belle-mère les horribles souffrances de la torture, consent à se déclarer coupable et avoue le crime qu'elle n'a point commis. Tao-ouo prononce aussitôt contre elle la peine de mort, et fixe l'exécution de l'arrêt au lendemain.

Le troisième acte nous fait suivre, dans ses moindres détails, l'exécu-

tion d'une sentence capitale à la Chine. D'abord les agents de la force publique ferment l'entrée des rues et interdisent la circulation. Un archer frappe, à trois reprises, trois coups de tam-tam. Le bourreau, tenant d'une main un drapeau et de l'autre une épée, accompagne la condamnée, qui s'avance chargée d'une chaîne de fer et d'une lourde cangue. Arrivé sur la place publique, l'exécuteur lui demande si elle ne voit personne dans la foule à qui elle veuille adresser un adieu ou une prière. Teou-ngo reconnaît madame Tsaï qui sanglotte; elle l'appelle et lui recommande le soin de sa triste mémoire. Puis, se tournant vers le procureur criminel, elle demande pour toute grâce qu'on étale sous ses pieds une natte, et qu'on suspende à la lance du drapeau deux morceaux de soie blanche. « Pour prouver, dit-elle, que je meurs victime d'une fausse accusation, quand le glaive du bourreau tranchera ma tête, ne croyez pas qu'une seule goutte de mon sang tombe sur la terre: il ira rougir les morceaux de soie blanche de ce drapeau..... Sans des prodiges capables de frapper les imaginations, je ne ferais pas éclater la justice du ciel. » Puis, s'animant de plus en plus à l'idée de l'injustice dont elle est victime : « Nous sommes maintenant dans la saison où l'on supporte avec peine le poids de la chaleur; eh bien, pour prouver mon innocence, le ciel fera tomber une neige épaisse et froide qui couvrira mon corps..... Oui, je suis si profondément indignée, que je veux que mon courroux fasse voler dans l'air les fleurs de l'eau glacée; je veux que ces fleurs enveloppent mon cadavre, afin qu'on n'ait pas besoin d'un char couvert d'une étoffe unie, ni de chevaux blancs, pour le transporter dans une sépulture déserte.... Quand je ne serai plus qu'un démon sans tête, gardant au fond du cœur le ressentiment de mon injuste condamnation, j'appellerai sur l'arrondissement de Tsou-tcheou une sécheresse qui durera trois années... (On entend le bruit du vent qui souffle.) Nuages, qui flottez dans l'air à cause de moi, obscurcissez le ciel! Vents, gémissants à cause de moi, descendez en tourbillons! Oh! fasse le ciel que mes trois imprécations s'accomplissent! »

L'épée de l'exécuteur frappe Teou-ngo. Et aussitôt la neige commence à blanchir le sol, et pas une goutte de sang ne rougit la natte; il a volé en bouillonnant sur les deux morceaux de soie blanche. Enfin la troisième et la plus terrible menace de Teou-ngo, une sécheresse de trois années, afflige l'arrondissement de Tsou-tcheou. Ce fléau pesait encore sur la province, quand arrive un des grands fonctionnaires de l'empire, chargé de reviser les sentences et de scruter la conduite des juges. Ce magistrat redoutable exerce des fonctions, et, qui plus est, emploie un

langage absolument semblables à ceux d'un juge du même grade qui figure dans l'Histoire du cercle de craie. Quoique fatigué d'une longue route, ce magistrat fait demander aux employés des six bureaux (aux commis du greffe criminel apparemment) les dossiers des affaires jugées depuis la dernière inspection, et il se met en devoir d'examiner ces pièces à la clarté d'une lampe. Or ce vigilant délégué de l'empereur n'est autre que l'ancien bachelier Teou-tien-tchang, le père de Teou-ngo, qui, il y a seize ans, est allé prendre ses grades dans la capitale et est arrivé à la plus haute fonction de la magistrature. Depuis longtemps il a fait chercher à Tsou-tcheou sa fille et madame Tsaï; mais personne n'a pu lui indiquer le lieu de leur résidence. Parmi les pièces qu'il parcourt, il est frappé d'en trouver une relative à un crime commis par une jeune femme qui porte son nom. Mais l'empoisonnement d'un beau-père par une bru est un des dix crimes qu'on ne pardonne jamais. L'accusée s'est reconnue coupable; c'est une affaire consommée. Il remet la pièce officielle sous les autres et continue l'examen; mais, malgré ses efforts, la fatigue l'emporte et il s'endort. Cependant l'ombre toujours irritée de Teou-ngo, qui plane et gémit incessamment dans les tourbillons et les nuages, avertie de l'arrivée de son père, se glisse en voltigeant dans la salle du tribunal et apparaît en songe au mandarin. Teou-tien-tchang se réveille fort ému d'avoir vu dans son rêve sa fille Touan-yun éplorée. Il veut continuer son travail; mais l'ombre voltige autour de la lampe et de temps en temps l'obscurcit. Pendant que Teou-tien-tchang mouche la lampe, l'ombre retourne les pièces, de sorte que, quand il veut continuer son examen, la première affaire qu'il a sous les yeux est celle d'une jeune femme, nommée Teou-ngo, qui a empoisonné son beau-père. Le magistrat, qui se rappelle avoir placé ces papiers sous les autres, est saisi d'étonnement et de crainte; il les replace dessous et veut passer à une autre affaire; mais l'ombre voltige encore autour de la lampe et l'obscurcit. Le juge mouche la lampe, et l'ombre retourne de nouveau les pièces; le premier procès qui s'offre à lui est toujours celui de Teou-ngo. Il ne peut plus douter qu'il n'y ait des démons dans le palais de Tsou-tcheou. En effet, l'ombre apparaît et bondit au milieu de la salle. Elle pleure et demande justice à son père. Dans une très-minutieuse narration, elle lui raconte de point en point comment elle a changé son nom d'enfance en celui de Teou-ngo, et elle n'oublie aucune des circonstances, bien connues de nous, de la mort de Li-lao, des traitements injustes qu'elle a subis et des prodiges par lesquels elle s'efforce, depuis trois ans, de faire éclater son innocence. Teou-tien-tchang, versant des larmes, promet à sa fille une

complète réhabilitation, et, en effet, aussitôt le jour venu, il donne ordre de rechercher tous les coupables, et en fait bonne et prompte justice.

Je me hâte, à présent, de passer à l'examen de la seconde publication de M. Bazin.

Le Pi-pa-ki, ou l'Histoire du luth, est un drame qui diffère essentiellement, par la forme et surtout par l'étendue, de ceux dont nous nous sommes occupé jusqu'ici. Bien que composé sous la dynastie mongole, comme tous les drames chinois que nous connaissons, il n'a d'autre rapport avec les youen-pen et les tsa-ki que d'être, ainsi que ces pièces, entremêlé de dialogue et de chant; il diffère de ces ouvrages en ce qu'au lieu d'être resserré en quatre actes il se déroule en tableaux nombreux. Le Si-siang-ki, ou l'Histoire du pavillon d'Occident, offre seize actes ou tableaux [1]. Le Pi-pa-ki, ou l'Histoire du luth, en contient quarante-deux. L'éditeur chinois des cent pièces de la dynastie des Youen, dont nous avons rapporté les classifications dans notre précédent article, a donc été un peu trop restrictif, en ne mentionnant comme usitées sous la dynastie des Kin et des Youen que trois espèces de drames, à savoir: les youen-pen, les tsa-ki et les yen-kia ou bluettes. Ce critique aurait dû ajouter à ces trois catégories de pièces les drames à longs développements, tels que le Pi-pa-ki et le Si-siang-ki; et il était d'autant plus nécessaire de tenir compte de ces vastes compositions, que le Si-siang-ki passe, au jugement des lettrés, pour un des dix chefs-d'œuvre de la littérature chinoise, et que l'auteur de ce drame, Wang-chi-fou, figure au premier rang dans le catalogue des auteurs qui ont écrit pour le théâtre sous les Youen [2].

On a lieu d'être surpris que le nom de l'auteur du Pi-pa-ki, Kao-tong-kia, aujourd'hui si célèbre à la Chine, ne soit pas mentionné sur cette liste, quoique cet auteur ait écrit l'Histoire du luth vers le milieu du XIVe siècle et, par conséquent, sous les Youen [3]. Le docteur Ching-chan, qui a publié, en 1704, une édition du Pi-pa-ki, précédée d'une préface dialoguée traduite par M. Bazin, s'étonne de l'oubli de ses prédécesseurs et surtout du silence de Han-hiu-tseu, qui a composé de savantes dissertations sur les drames de cette époque et dressé une liste de leurs auteurs [4]. On ne peut expliquer cette singulière omission que par le peu

[1] M. Stanislas Julien a traduit, en 1834, le premier de ces actes ou tableaux dans un recueil périodique, l'Europe littéraire. — [2] Ce catalogue, traduit par M. Bazin, porte à treize le nombre des pièces de Wan-chi-fou. — [3] La dynastie des Youen a pris fin l'an 1378 de notre ère. — [4] Il est douteux que la liste, dressée par Han-hiu-tseu, des auteurs dramatiques du temps des Youen, soit la même que le cata-

de succès qu'obtint le Pi-pa-ki, du vivant de son auteur. Ce ne fut qu'au commencement du siècle suivant, en 1404, sous la dynastie des Ming, qu'un homme de lettres habile, Mao-tseu, retoucha les paroles et les airs de ce drame et le fit rejouer sur le théâtre de Pékin, avec un succès qui s'est toujours soutenu depuis : « Dès qu'on ouvre un marché quelque part, même dans le plus petit hameau, dit l'éditeur de 1704, si une troupe de comédiens arrive et que les acteurs montent sur la scène pour jouer le Pi-pa-ki, c'est à qui viendra les entendre... Alors, parmi tous les spectateurs, propriétaires, matrones du lieu [1], jeunes pâtres, bûcherons, vieillards vénérables, on n'en voit pas un seul qui n'ait les joues rouges et les oreilles brûlantes; les larmes coulent des yeux, tous les visages sont consternés; on n'entend plus que des soupirs, des gémissements, des sanglots, des cris, et cela dure jusqu'à la fin de la représentation..... » Mao-tseu ne se contenta pas d'avoir restitué à la scène cette œuvre attendrissante; il en publia une édition nouvelle, et intitula ce drame corrigé et commenté : *le Livre du septième thsaï-tseu* ou écrivain de génie [2]. Depuis lors la renommée de Kao-tong-kia n'a pas cessé de s'accroître. Une des éditions sur lesquelles M. Bazin a travaillé ne renferme pas moins de quatorze préfaces. On en est venu, sous la dynastie Thaï-tsing, aujourd'hui régnante, à déclarer le Pi-pa-ki *l'ouvrage le plus utile aux mœurs* [3]. On recommande la lecture de ce drame *aux époux, aux fils, aux fidèles sujets de l'État.* L'éditeur de 1704 [4], malgré plusieurs critiques judicieuses qui portent sur la contexture de la pièce, parle des beautés morales du Pi-pa-ki avec une exagération laudative et une sentimentalité prêcheuse qui rappellent, d'une manière frappante, le pathos philosophique de Diderot dans les dissertations qui accompagnent ses drames à prétentions vertueuses : « Un tableau tel que celui que vous venez de lire, s'écrie le critique chinois, vaut mieux qu'un chapitre tout entier du Li-sao-tsi. Oui, celui qui lit le Ming-fou-ki et ne verse pas de larmes n'est pas un sujet fidèle : celui qui lit le

logue traduit par M. Bazin et placé à la tête de son Théâtre chinois. Voici ce qu'a dit Ching-chan, en 1704, dans sa préface du Pi-pa-ki : « J'ai parcouru le catalogue de Han-hiu-tseu.... j'ai vu la liste des auteurs dramatiques, depuis Tong-li jusqu'au dernier; il y a en tout cent quatre-vingt-sept écrivains..... » Or le catalogue traduit par M. Bazin ne commence pas à Tong-li, dont le nom ne figure même pas sur la liste, et le nombre des auteurs n'est pas de cent quatre-vingt-sept. — [1] Ce passage prouve qu'en 1704 les femmes respectables assistaient, en Chine, aux représentations dramatiques. — [2] On a vu plus haut que les lettrés comptaient six chefs-d'œuvre littéraires, et, par conséquent, six *thsaï-tseu* ou écrivains de génie. Les révolutions du goût ont plusieurs fois fait varier cette liste d'honneur. — [3] Voy. Ching-chan, préface, p. 15. — [4] *Pi-pa-ki,* édit. du docteur Ching-chan, ch. IV, p. 11, vers.

Pi-pa-ki de Kao-tong-kia et ne verse pas de larmes est un homme qui n'a jamais aimé son père ni sa mère! » Et un peu plus loin : « Comme la piété filiale de Tchao-ou-niang est touchante! Quelle profonde sensibilité!... Chaque mot est une larme et chaque larme est une perle!... » Nous savons beaucoup de gré à M. Bazin de nous avoir fait connaître ce très-curieux échantillon de la critique admirative à la Chine. Nous le remercions encore d'avoir traduit un petit prologue, qui n'est pas dans l'édition du docteur Ching-chan, mais qui se trouve dans l'édition probablement plus récente que possède la Bibliothèque royale. Ce prologue nous montre le directeur du théâtre délibérant, avec les comédiens réunis dans le foyer, sur le choix de la pièce qu'ils vont représenter devant le public. Le directeur propose de jouer un tchouen-khi, c'est-à-dire un des drames historiques composés sous la dynastie des Thang; mais les comédiens demandent à représenter le Pi-pa-ki. Le directeur leur fait remarquer qu'il est plus aisé de faire rire les hommes que de les faire pleurer: axiome qui, dans notre Europe, serait pour le moins contestable. Néanmoins, il consent à ce qu'on joue le Pi-pa-ki. Il entre donc en scène, annonce la pièce aux spectateurs et les prie d'écouter l'argument, qui est une exposition tout à fait dans la forme des prologues de Plaute. Puis, ayant rejoint les acteurs, messieurs, leur dit-il, je ne veux pas que cette représentation dure trop longtemps, tâchez de finir aujourd'hui (ce qui prouve que les représentations chinoises, comme jadis celles de nos mystères, durent quelquefois plusieurs jours). Enfin, il leur adresse cette dernière recommandation pleine de bon sens : « Mais surtout, messieurs, ne retranchez rien. »

Malheureusement M. Bazin, à qui nous empruntons la traduction de ce conseil, n'en a pas reconnu toute l'excellence. Il a cru pouvoir opérer de nombreux retranchements dans le Pi-pa-ki. Des avis pourtant, et des avis venant de la Chine, comme celui-ci, ne lui ont pas manqué. On lit dans la préface de l'édition de 1704, à propos de quelques longueurs reprochées à l'Histoire du luth : « Des longueurs! y songez-vous? Parce que le Si-siang-ki n'a que seize actes on le trouve trop court et l'on voudrait y ajouter des scènes; parce que le Pi-pa-ki a quarante-deux tableaux, on le trouve trop long et l'on voudrait en retrancher plusieurs passages; mais tout critique avisé n'ignore point qu'il n'est pas plus à propos de faire des additions au Si-siang-ki que des coupures au Pi-pa-ki. Si, parce qu'un canard a les jambes trop courtes, on voulait les allonger, on le mutilerait; et si, parce qu'une cigogne a le cou trop long, on voulait le raccourcir, on la tuerait... » En dépit de cet avertissement naïf, mais au fond très-sensé, M. Bazin, qui a traduit tout en-

tières et avec la plus scrupuleuse exactitude les quatre pièces de son Théâtre chinois [1], a cru pouvoir prendre plus de liberté dans sa seconde publication : des quarante-deux tableaux qui composent le Pi-pa-ki, il en a retranché dix-huit. Comment n'a-t-il pas vu que c'était là précisément vouloir raccourcir le cou de la cigogne? Comment n'a-t-il pas senti que ce qu'on souhaite d'un traducteur de drames et de romans chinois, ce n'est pas qu'il refasse ces ouvrages selon les lois de l'art européen, mais qu'il nous les montre dans leurs proportions, et même, s'il y a lieu, dans leur difformité naturelle?

Nous regrettons d'autant plus que M. Bazin ait appliqué le système meurtrier de l'abréviation au Pi-pa-ki, qu'autant qu'on en peut juger, la forme de ce remarquable ouvrage est de beaucoup moins imparfaite que celle de tous les autres drames chinois qu'on nous a fait connaître jusqu'à ce jour. On ne trouve point ici, au commencement de chaque scène, comme dans toutes les pièces des Youen, cette formule initiale si fatigante et qui rappelle nos vieux mystères : « Mon nom de famille est Tchang, mon surnom I, je suis originaire de Nan-king, etc. » ou bien : « C'est moi qui suis Fan-sou...... » On ne trouve pas non plus dans cette pièce les fastidieuses répétitions de discours et de faits déjà connus du spectateur, qui attestent l'enfance de l'art théâtral, et qui sont si fréquentes dans les drames du répertoire des Youen. En un mot, le Pi-pa-ki, retouché par Mao-tseu, nous donne une idée des progrès, faibles sans doute, mais pourtant remarquables, que l'art du théâtre a faits à la Chine du XIV[e] au XV[e] siècle de notre ère.

Ce drame est trop étendu et trop chargé d'épisodes, pour que je puisse essayer d'en tracer une analyse complète. Je tâcherai seulement d'indiquer en peu de mots ses imperfections et ses beautés. L'action, quoique une, se divise en deux parties tout à fait distinctes, mais qui ont entre elles de certains rapports de ressemblance ou d'opposition; ce qui établit une sorte de parallélisme continu qui, dans les idées chinoises, est le plus grand mérite d'une composition La scène se passe alternativement dans un village de la frontière, nommé Tchin-lieou, et dans la ville de Tchang-ngan, alors capitale de l'empire. Dans le village habite une honnête famille, composée de M. Tsaï, de sa femme, de leur fils Tsaï-yong et de leur bru Tchao-ou-niang. M. Tsaï n'a qu'une pensée, qu'un désir, celui de voir son fils, jeune bachelier de grande espérance, se rendre à la capitale et concourir pour un grade supérieur.

[1] M. Bazin pousse la fidélité, dans le Théâtre chinois, jusqu'à donner en note le très-petit nombre de passages qu'il croit devoir retrancher ou modifier.

Madame Tsaï est fort opposée à ce voyage, et le jeune homme éprouve aussi la plus vive répugnance à exposer ses vieux parents et sa jeune femme à tous les accidents qui peuvent survenir pendant son absence. Ce n'est que pour obéir à la volonté formelle de son père qu'il se résout à partir, après avoir recommandé ses père et mère et sa jeune épouse aux soins d'un bon et obligeant voisin, M. Tchang. Dans la capitale, nous avons sous les yeux l'intérieur d'une famille toute différente. Voici l'hôtel et les jardins du riche seigneur Nieou, précepteur de la famille impériale, qui consacre tous ses loisirs à l'éducation de sa fille, l'aimable Nieou-chi, auprès de laquelle il a placé une sage gouvernante et une jeune suivante presque aussi éveillée que la petite Fan-sou de la Soubrette accomplie. Toute l'ambition du seigneur Nieou est de trouver pour sa fille un époux digne d'elle. Cependant, au village de Tchin-lieou, les tristes pressentiments de madame Tsaï s'accomplissent : les années s'écoulent et leur fils ne revient pas; une inondation ruine le pays; la famine survient; les deux pauvres vieillards sont réduits à la plus extrême misère. Leur bru, la vertueuse Tchao-ou-niang, vend un à un tous ses bijoux, toutes ses parures, pour faire subsister ses vieux parents. Leur charitable voisin, M. Tchang, vient aussi souvent à leur aide; mais enfin ils meurent de misère l'un après l'autre. Vous demandez quel obstacle s'est opposé au retour de Tsaï-yong? Il a obtenu la palme académique, il est devenu magistrat de première classe et a été promu au grade de ministre d'État. Bien plus, par ordre exprès de l'empereur, et malgré ses refus réitérés, il a été contraint d'épouser la fille du précepteur de la famille impériale, la charmante Nieou-chi. Pourquoi n'a-t-il pas franchement informé le seigneur Nieou et l'empereur du premier mariage qu'il a contracté? Pourquoi, ne pouvant quitter la capitale, n'a-t-il pas écrit ou envoyé un exprès à sa famille? C'étaient là des démarches faciles, indispensables, et dont l'oubli est fort mal motivé dans la pièce. Au reste, ces grossières invraisemblances, qui sont le défaut capital de ce drame, n'ont pas échappé aux critiques chinois, notamment à l'enthousiaste éditeur de 1704 [1]; mais il faut reconnaître, en revanche, qu'il résulte de ces invraisemblances une situation d'un intérêt puissant et dont l'auteur a tiré les effets les plus dramatiques. Rien n'est mieux senti que les remords et la tristesse de Tsaï-yong, qui, plein du souvenir de sa famille et de sa jeune femme, maudit la science, les succès littéraires, les grandeurs, la beauté même et les grâces de sa nouvelle épouse. Rien n'est plus touchant que la manière froide et triste, et néanmoins douce

[1] Voy. le Pi-pa-ki, préface de l'éditeur chinois, p. 16 et 17.

et affectueuse dont il ajourne les questions et élude les caresses de Nieou-chi. Une scène surtout est vraiment charmante; c'est, je crois, celle qui a fait nommer ce drame l'Histoire du luth. Un soir, seul et pensif dans sa bibliothèque, Tsaï-yong essaie de tirer quelques accords de son luth. Il est surpris par sa jeune épouse qui lui demande la faveur de l'entendre; car elle aussi a du chagrin, et elle croit qu'une romance lui serait un soulagement. Tsaï-yong ne peut se refuser à cette prière. Il propose à Nieou-chi de lui chanter « Le faisan qui, le matin, prend son vol. » Mais la jeune femme n'approuve pas ce choix; il n'y a pas d'amour là-dedans; c'est une chanson de chasseur. « Eh bien, dit le jeune homme, je vais vous chanter « L'oiseau louen séparé de la compagne qu'il aime. » — L'époux et l'épouse ne sont-ils pas réunis? répond Nieou-chi; pourquoi voulez-vous déplorer sur votre luth les regrets du veuvage?

TSAÏ-YONG.

« Alors chantons une autre chanson. Que dites-vous de la romance intitulée « Le ressentiment de la belle Tchao-kiun? »

NIEOU-CHI.

« Qu'avez-vous besoin de chanter la vengeance dans le palais de Han? La paix et la concorde habitent ici. Seigneur, dans le calme de cette belle soirée, devant ces perspectives ravissantes, chantez-moi la romance « Quand la tempête agite les pins. »

Tsaï-yong acquiesce à ce désir; mais il se trompe et chante l'air « Quand je pense que je retournerai dans mon pays natal. » Nieou-chi l'interrompt, et il recommence; mais il se trompe encore, et chante l'air de « La cigogne délaissée. » Cette scène, qui se prolonge et amène une demi-explication entre les deux époux, serait pleine de grâce et d'intérêt sur tous les théâtres du monde.

Enfin Tsaï-yong se résout à faire ce par où il aurait dû commencer, l'aveu de sa position à sa femme et à son beau-père. L'un et l'autre approuvent qu'il envoie un messager à Tchin-lieou pour en ramener sa famille. Comme il est permis et, de plus, très-commun, à la Chine, d'avoir deux femmes, et que la seconde est tenue seulement à quelque subordination à l'égard de la première, Nieou-chi consent de bonne grâce à un partage qui rendra le bonheur à son mari.

Que fait cependant Tchao-ou-niang? Elle a vu mourir de misère son beau-père et sa belle-mère: mais comment leur rendra-t-elle les derniers devoirs? Elle coupe sa chevelure et la vend pour subvenir aux frais de leurs funérailles. Elle ramasse avec ses mains de la terre dans le pan

de sa tunique pour leur élever un tombeau. Avertie par un songe prophétique, elle revêt un habit blanc de religieuse, prend un luth, et, amaigrie par la souffrance, s'achemine vers la capitale en chantant et en demandant l'aumône sur la route. Ayant découvert l'hôtel qu'habite Tsaï-yong, et sachant que Nieou-chi cherche à louer deux nouvelles servantes pour soigner la famille de son mari dont elle attend l'arrivée, Tchao-ou-niang se présente à elle. C'est une scène on ne peut plus heureusement conçue, et non moins heureusement exécutée, que celle où de question en question, de confidence en confidence, ces deux femmes commencent à se comprendre, à s'aimer, et finissent par se reconnaître. Quelle frappante péripétie ! Quel touchant échange de rôle entre ces deux femmes ! « Hélas ! madame, s'écrie Nieou-chi, c'est à cause de moi que vous avez souffert tant d'humiliations, éprouvé tant de douleurs !... mais aussi vous serez à jamais citée comme un modèle de piété filiale !... Asseyez-vous, madame, pour recevoir les salutations de votre servante... »

Après les retranchements qu'a éprouvés cet ouvrage, il serait, sans doute, peu prudent de vouloir porter un jugement sur son ensemble. On aurait à craindre que les parties qui restent à connaître ne vinssent donner un démenti à l'opinion qu'on émettrait sur celles que l'on connaît. Je me bornerai, pour ma part, à une seule observation. Cette pièce, qui fronde les institutions nationales de la Chine, notamment les examinateurs et les concours, et qui, dans plusieurs passages, ménage assez peu les croyances religieuses, n'en a pas moins la plus haute prétention à la catéchisation morale. Chose singulière ! Ce drame, qui n'est connu que d'hier en Europe, semble le type et comme le modèle de ce que Diderot, avec les critiques allemands du dernier siècle, appelait *le comique honnête et vertueux*. La Soubrette accomplie nous a rappelé la sentimentalité fine et railleuse de Marivaux; le Pi-pa-ki nous rappelle le drame à la fois déclamatoire et larmoyant, sentimental et frondeur, de Diderot, de Mercier et de Lessing.

Au reste, quelle que soit la valeur littéraire de ces productions théâtrales, valeur qui me paraît assez grande, sinon dans la disposition et les ressorts de l'intrigue, au moins dans l'exécution de quelques scènes, nous n'en devons pas moins une extrême reconnaissance à M. Bazin, pour avoir mis à notre portée des ouvrages remplis de notions intéressantes sur le génie littéraire, les mœurs privées et les sentiments intimes d'un peuple qui occupe une place si considérable dans l'espèce humaine.

MAGNIN.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES POÉSIES D'HORACE, accompagnée d'un portrait et d'une carte, par M. le baron Walckenaer, *membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).* Paris, imprimerie de Bruneau, librairie de L. G. Michaud, 1840, 2 vol. in-8° de 596 et 666 pages.

ÉPITRE D'HORACE AUX PISONS SUR L'ART POÉTIQUE. Texte revu sur les manuscrits et les éditions les plus estimées, version française, notes diverses, discussion de leçons et interprétations différentes, études sur les préceptes, etc.; précédé d'une introduction où sont traitées diverses questions relatives à ce poëme, par B. Gonod, *professeur de rhétorique au collége royal de Clermont, bibliothécaire de la ville; suivi d'une traduction en vers français, par* C. F. X. Chanlaire, *professeur de rhétorique au collége royal du Puy.* Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1841, 1 vol. in-8° de XII-335 pages.

ART POÉTIQUE D'HORACE, traduction nouvelle par J. B. Pérennès, *doyen de la faculté des lettres de Besançon.* Besançon, imprimerie de Outhenin-Chalandre fils, 1841, in-8° de 20 pages.

ART POÉTIQUE D'HORACE, traduit en vers par Bon Le Camus, *ancien élève de l'école polytechnique.* Riom, imprimerie de Salles fils; Paris, librairie de L. Hachette, 1841, in-8° de 33 pages.

CINQUIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Pendant que M. Gonod commentait l'Art poétique d'Horace avec le soin curieux et la sagacité dont je l'ai loué précédemment, plusieurs littérateurs, appartenant la plupart, ainsi que lui, à l'Université, faisaient de ce poëme des traductions en vers dont il me reste à dire un mot, pour ne pas manquer aux promesses de mon titre.

Nul ancien n'a été, chez nous, et probablement aussi chez les autres nations, plus souvent traduit en vers que ne l'a été Horace; et parmi ses œuvres il n'y en a peut-être point que nous nous soyons plus appliqués à reproduire de cette manière que son Art poétique. Non-seulement l'Épître aux Pisons a trouvé place à la suite des épîtres

[1] Voyez les quatre premiers dans les cahiers d'octobre 1841, p. 621, de janvier, février et octobre 1842, p. 26, 83 et 592.

dans nos versions complètes du poëte, mais elle a été encore le sujet spécial d'une multitude d'essais partiels, où nos écrivains se sont efforcés de rendre, sans jamais arriver à une expression définitive, la force de sens, la précision, la vivacité de tour, qui en font un des rares chefs-d'œuvre du genre didactique : non-seulement on a renouvelé sans fin cette lutte difficile, d'autres diraient impossible, contre un texte gravé dans toutes les mémoires et objet du plus redoutable contrôle pour la fidélité et l'agrément de ses copies, mais on s'est quelquefois librement inspiré des idées et du style de son auteur en rédigeant de nouveaux codes plus particulièrement appropriés à l'usage des modernes. Rien n'atteste la valeur de cette production célèbre, comme une si constante préoccupation, et le nombre toujours croissant de traductions, d'imitations, qui n'ont pu y mettre un terme.

Dès le commencement du XVI^e siècle, un certain Charles Fontaine, auteur de poésies recueillies en 1555, sous le titre singulièrement prétentieux de *Ruisseau de Fontaine*, avait entrepris une traduction en vers de l'Art poétique d'Horace, qu'une concurrence décourageante lui fit abandonner, ou du moins supprimer. Il en porta toutefois quelques vers à la connaissance du public, lorsqu'en 1551 il donna une réfutation du manifeste littéraire publié, au nom d'une école nouvelle de poésie, par Joachim du Bellay, sous le titre de *Défense et illustration de la langue française*. Cette réfutation était elle-même intitulée, du nom d'un critique célèbre dont Horace, dans ces vers si connus : *Quintilio si quid recitares, etc.*[1], a tracé le portrait, *Quintil Horatian*, et Charles Fontaine trouvait là une occasion, qu'il avait peut-être cherchée, de citer sa traduction. La ruse innocente de sa vanité nous permet de faire connaître quel humble point de départ ont eu nos nombreuses traductions de l'Art poétique d'Horace.

Si tu lisois quelque chose à Quintil,
Cecy corrige, et cela, disoit-il.
Si tu disois mieux faire ne pouvoir,
Et essayé deux ou trois fois à voir,
Il commandoit effacer à la plume
Vers mal tournez et remettre à l'enclume.
Si mieux aymois défendre ton erreur
Que l'amender et changer en meilleur,
Plus pas un mot; plus il ne prenoit peine,
Peine perdue et diligence vaine;
Mais permettoit que sans envie ou rage
Amasses seul et toy et ton ouvrage.

[1] *Epist. ad Pison.* v. 438.

Ainsi commence, assez facilement, la citation de Charles Fontaine. Je ne pourrais continuer de la transcrire sans arriver à des vers bien pénibles, quelquefois bien barbares, qui font comprendre comment l'auteur, dont l'ouvrage *avait été anticipé*, c'est son expression, crut prudent de ne point lutter contre le grand succès obtenu, dans l'intervalle, et pour de longues années, par la traduction de Jacques Pelletier du Mans.

La trace d'un premier essai, rendu public en 1540, est sensible dans ce nouveau titre d'une édition plus souvent citée : *L'Art poétique d'Horace, traduit en vers françois par Jacques Pelletier du Mans, recongnu par l'auteur depuis la première impression; imprimée à Paris par Michel de Vascosan, au mois d'aoust 1545*. Elle ne l'est pas moins dans cette épigraphe : *Moins et meilleur*, par laquelle le traducteur semble annoncer qu'il a pris soin de réduire, et de rendre ainsi plus conforme au modèle, sa version d'un poëte qui, dit-il dans sa dédicace, *a excellé en brièveté sentencieuse*. En preuve de cet effort louable on peut citer, par exemple, la manière dont il a rendu le vers, naturalisé dans notre langue par Boileau :

In vitium ducit culpæ fuga; si caret arte [1].

L'esprit humain en erreur est induit
En l'évitant, s'il n'est par art conduit.

On peut citer cette traduction de la tirade, *Sumite materiam, etc.* [2]

Vous, écrivains, prenez un argument
A vous égal, et pensez longuement
Ce que pourrez, ce que ne pourrez point :
Qui son suget aura choisi à point
Selon sa force, il n'aura nul défaut
De motz exquis, ni d'ordre tel qu'il faut.

Il n'échappe point à nos lecteurs que le traducteur de l'Art poétique latin ne tient pas compte de la règle établie par le français pour l'entrelacement des rimes masculines et féminines; que, d'autre part, il est, par quelques réformes d'orthographe, poussées ailleurs chez lui jusqu'à des excès bizarres, fort en avant de l'usage. Son style n'est pas exempt, il s'en faut, du prosaïsme que l'on n'évitait guère alors dans les sujets sérieux; il n'a rien non plus de la roideur pédantesque et de l'obscurité que devait bientôt introduire dans la haute poésie l'imitation indiscrète des formes grecques et latines; il procède non des exemples de Ronsard, qui étaient encore à venir, mais de ceux de Marot, dont il reproduit

[1] *Epist. ad Pison.* v. 31. — [2] *Ibid.* v. 38.

quelquefois assez heureusement les allures lestes, faciles, gracieuses. Voici comme Pelletier a rendu la charmante comparaison d'Horace : *Ut silvæ foliis, etc.* [1]

Ni plus ni moins qu'un bois se renouvelle,
Par chacun an, de verdure nouvelle,
Aiant jetté tout son premier feuillage;
Ainsi des motz se passe le vieil age,
Et sont en fleur les vocables récens,
Ainsi que sont jeunes adolescens.

Sa traduction du Tableau des quatre âges, *Reddere qui voces jam scit puer, etc.* [2], se soutient, malgré l'antiquité du style, par une aimable naïveté et quelques bons traits, contre les imitations qu'en ont faites, avant Boileau, Régnier [3], et après, Delille [4]. On me saura gré, je pense, de la rapporter : qui lit aujourd'hui Pelletier, et combien sont à même de le lire?

L'enfant petit qui desia sait parler,
Et qui seulet fermement peut aller,
Est de jouer à ses pareilz bien aise :
Il se courrousse et soudain se rappaise,
Et à tous coups change d'affection.

L'adolescent, hors la correction
Du pédagogue, aime chevaux et chasse,
Et au soleil sus l'herbe se délasse [5],
Facilement à malice s'applicque,
Et rudement aux remontrans replicque,
Est bien à tard de son bien provident,
Prodigue, fier, convoiteux et ardent,
Tôt ennuié de son premier plaisir.

L'age viril change et met son desir
A biens avoir et amis mériter,
Craint son honneur et sait bien éviter
Ce que changer conviendroit par après.

Plusieurs ennuiz environnent de près
L'homme vieillard : car étant plantureux
En biens aquis, tant il est malheureux,
Il les épargne, et user il n'en ose;
Il est timide et froid en toute chose,
Grand délaieur, long d'espoir, imbécille,
Et curieux du futur, difficile,
Plein de chagrin, louant le temps premier

[1] *Epist. ad Pison.* v. 60. — [2] *Ibid.* v. 158. — [3] *Sat.* V. — [4] *L'Imagination*, ch. VI. — [5] Il est inutile d'insister sur la faute de sens commise ici par le vieux traducteur.

Qu'il étoit jeune, et censeur coutumier
Des jeunes gens.................

La traduction de Pelletier, contemporaine d'une traduction des Satires et des Épîtres d'Horace, donnée en 1549-1551, avec applaudissement, par François Habert, eut, je l'ai déjà dit, une longue existence, et cela, à une époque où les révolutions de la langue vieillissaient vite les ouvrages. Elle reparut pour la troisième fois en 1555; en 1583 on la réimprimait encore dans un Horace de plusieurs mains, donné par Luc Delaporte, auteur lui-même de la traduction des Odes qui ouvrait ce recueil. Pelletier, que son succès encouragea depuis à traiter lui-même, mais en prose, pour l'instruction de son temps, de la Poétique [1], ne s'était pas fait scrupule d'habiller quelquefois son auteur à la moderne. Les Sosies, qu'enrichissent les bons livres (*hic meret æra liber Sosiis* [2]), le copiste négligent qui tombe toujours dans la même faute (*ut scriptor si peccat idem librarius usque* [3]), étaient devenus pour lui des *imprimeurs*, et le musicien dont il est question dans ce dernier endroit (*citharœdus...... chorda qui semper oberrat eadem* [4]) un *organiste!* Bien plus, à des noms anciens il s'était quelquefois permis de substituer des noms modernes, de dire Poiet (*sic*) et Liset au lieu de Messala et Cascellius Aulus [5]; pour Cécile et Plaute, Alain et Meung; pour Virgile et Varius [6], Marot et Mellin.

Mais en ceci peut-on favorizer
Alain et Mun (*sic*) et qu'un pareil crédit
Soit à Marot et Merlin (*sic*) interdit?

Cela conduisait à l'idée de tirer, par voie de simple imitation, de l'Épître aux Pisons « un Art poétique françois. » C'est ce que ne tarda pas de faire, sous ce titre même, un écrivain connu par des succès dans l'idylle, dans la satire, déjà accoutumé, par conséquent, à chercher des inspirations chez Horace, Jean Vauquelin de la Fresnaie.

Son poëme a pour base l'Épître aux Pisons, et même l'Épître à Auguste, de sujet littéraire, comme on sait, l'une et l'autre traduites ou imitées presque en entier, distribuées en trois livres et mêlées, sans grand art de composition, d'enseignements nouveaux sur les genres plus particulièrement traités par les modernes, de détails fort curieux pour nous sur les auteurs qui paraissaient alors offrir de ces genres des modèles achevés. Cet ouvrage se distingue par l'emploi assez discret

[1] *L'Art poétique* de Jacques Peletier du Mans, départi en deus livres, Lyon, 1555. — [2] *Epist. ad Pison.* v. 345. — [3] *Ibid.* v. 354. — [4] *Ibid.* v. 356. — [5] *Ibid.* v. 370. — [6] *Ibid.* v. 54 sqq.

de l'érudition du temps, une assez grande justesse d'idées, de l'abondance, de la franchise dans le style, et, au milieu de vers souvent aussi prosaïques que ceux de Fontaine et de Pelletier, comme chez eux quelques heureuses rencontres de pensée et de langage. C'est ainsi que, pour peindre le débrouillement confus de notre langue, il s'est servi, peut-être le premier, de cette expression, souvent répétée :

Et dénouant le nœud qui la tenoit pressée[1]....

qu'il a dit, au sujet des emprunts habiles par lesquels elle s'est enrichie :

Et comme nous voyons beaucoup d'herbes plantées
D'un bon terroir en l'autre, et les greffes entées
Dessus un autre pied, derechef revenir
Et de leur premier tronc perdre le souvenir[2]......

qu'il a donné aux poëtes cet excellent conseil, d'un tour si poétique :

Il faut monter aux cieux sur l'aisle du penser[3].

Boileau, si dédaigneux pour le XVI[e] siècle, avait lu, non sans quelque fruit, Vauquelin de La Fresnaie, comme le témoignent les passages suivants, où se trouvent en germe des vers trop connus pour les rapporter ici :

Et vous plaist en peinture une chose hideuse,
Qui seroit, à la voir en essence, fâcheuse[4].

Le théâtre jamais ne doit être rempli
D'un argument plus long que d'un jour accompli[5].

Si l'on pouvait douter du secours efficace qu'ont prêté à notre langue, jusque-là toute folâtre, toute familière, pour s'élever aux sujets graves, les langues anciennes, on en trouverait une preuve de plus dans cet ouvrage, mi-parti d'imitation, de traduction, et dont la meilleure moitié est certainement celle que l'auteur doit à Horace. On y pourrait recueillir un assez grand nombre de passages où l'influence du texte original se fait sentir par un progrès de vivacité et d'élégance. Je ne crois pas qu'on ait jamais mieux rendu, par exemple, ce que dit Horace du jeune homme, *Cereus in vitium flecti*[6], que par ce vers :

Au vice, comme cire, il est ployable et tendre[7].

J'en dirais presque autant de la traduction du *versate diu*[8], *etc.* :

[1] Ch. II. — [2] *Ibid.* — [3] Ch. III. — [4] Ch. I. — [5] Ch. II. — [6] *Epist. ad Pison.* v. 163. — [7] Ch. II. — [8] *Epist. ad Pison.* v. 39.

Pensez longtemps au faix que vous pourrez porter [1];

d'une comparaison, où déjà, on l'a vu plus haut, avait assez bien réussi Pelletier:

Comme on voit tous les ans les feuilles s'en aller,
Au bois naistre et mourir et puis renouveller,
Ainsi le vieux langage et les vieux mots périssent,
Et, comme jeunes gens, les nouveaux refleurissent [2].

L'Art poétique françois ne parut qu'en 1605, 1612, en tête de deux éditions [3], dont une posthume, des œuvres de Vauquelin de La Fresnaie. Il avait été composé bien des années auparavant, comme le fait connaître un épilogue dans lequel l'auteur, à l'exemple du chantre des Géorgiques, a pris soin de dater son œuvre. Nous y voyons que ce fut vers 1574, à l'époque où Henri III passait du trône de Pologne au trône de France, et sur l'invitation de ce prince, qu'il commença à s'en occuper. Cette circonstance explique l'apparition assez étrange, lorsque déjà était venu Malherbe, d'un Art poétique écrit dans la langue moitié noble, et moitié basse, semi-française, semi-latine, de Ronsard [4]; d'un Art poétique dans lequel Ronsard, et, à sa suite, les poëtes de la Pléiade, Desportes, Bertaut, Garnier enfin, sont proposés à l'admiration, à l'imitation des écrivains comme les maîtres de l'art; dans lequel Malherbe lui-même, devant qui disparaissait au moment même toute cette littérature, n'est nommé qu'en passant, et encore en sa qualité de poëte normand, compatriote de l'auteur.

Entreprendre de dicter des lois aux poëtes quand la langue était encore flottante, les principaux genres à peine essayés, les règles générales du goût inaperçues au milieu de la confusion anarchique des fantaisies individuelles, les esprits dans l'éblouissement de quelques gloires hasardeuses auxquelles avait manqué l'épreuve du temps, c'était là un dessein d'une hardiesse bien prématurée. Il eût dû raisonnablement être

[1] Ch. I. — [2] *Ibid.* Cf. *Epist. ad Pison.* v. 60. — [3] *Les diverses poésies* du sieur de la Fresnaie-Vauquelin, Caen, 1605, *id.* 1612. Voy. Goujet, *Bibliothèque française*, éd. de 1742, t. III, p. 98, 439 sq. — [4] On lit dans la préface, écrite par Vauquelin de la Fresnaie, et qui ouvre son recueil publié un an avant sa mort: « Lecteurs, ce sont ici des vieilles et des nouvelles poésies: vieilles, car la pluspart sont composées il y a longtemps; nouvelles, car on n'escrit point à cette heure comme on escrivoit quand elles furent escrites......... Le public où j'estois attaché, tous les troubles de ce royaume avenus de mon age, et le soin de mon ménage, m'empeschèrent de les revoir et de les faire imprimer alors que leur langue et leur stile eust esté, peut-être, receu comme celuy de beaucoup qui firent voir leurs ouvrages au même temps. »

réservé pour un temps plus conforme à celui où Horace avait rédigé son code immortel, pour ce temps de maturité auquel l'original imitateur d'Horace, Boileau, cent ans environ après Vauquelin de la Fresnaie, en 1672, nous donna notre véritable Art poétique, celui qu'avaient lentement préparé, avec les souvenirs des préceptes et des exemples antiques, les chefs-d'œuvre reconnus, consacrés, des vrais génies modernes, la soumission universelle des écrivains, l'adhésion de tout le public aux grands principes de la composition et du style; celui dont l'autorité avait enfin pour interprète, sans parler de la haute raison et de la forte expression de son auteur, une langue capable de durée; l'Art poétique qu'on ne referait point.

On l'a refait pourtant, et plusieurs fois, mais dans des intentions bien diverses et de bien diverses manières.

Un poëte ridicule, qui, en 1803, avait recommencé la Phèdre de Racine, recommença, en 1812, l'Art poétique de Boileau, et associa insolemment Horace à cette nouvelle profanation, comme il avait associé Euripide à la première[1], d'abord dans ce titre: *Épître sur l'art poétique en général, divisé en quatre épîtres aux Pisons modernes*, ensuite dans ces vers, début d'une nouvelle production[2], où il disait plus justement qu'il ne pensait :

> J'ai, sur les pas d'Horace, en dépit de Boileau,
> Dicté pour le poëte un code tout nouveau.

Ce fut, au contraire, sous l'invocation de Boileau, et comme supplément à son Art poétique, pour donner les règles des genres dont il n'avait point parlé, que P. J. B. Chauchard publia en 1811, et surtout en 1817, dans une édition complétement refondue et renouvelée, sa Poétique secondaire. C'est un ouvrage judicieux, mais d'un tour plus correct que poétique. La division principale en est empruntée à ce vers d'Horace :

> Aut prodesse volunt aut delectare poetæ[3].

On peut regarder comme un hommage délicat et à Horace et à Boileau, en même temps qu'aux doctrines enseignées par leurs vers, le Nouvel Art poétique, dans lequel un écrivain fort instruit de notre histoire littéraire et fort spirituel, M. Viollet Le Duc, a exposé ironiquement, sous forme de préceptes, la pratique, les procédés de composition et

[1] *Hippolyte*, tragédie en trois actes, imitée d'Euripide, par Dorat-Cubières-Palmezeaux, représentée à Paris, sur le théâtre du Marais, le 9 ventôse an XI (1803). — [2] *L'Art du quatrain*, par le même, 1812. — [3] *Epist. ad Pison*, v. 333.

de conduite de quelques auteurs du temps. Là se rencontrent des imitations indirectes de quelques passages d'Horace que je dois rappeler; par exemple, cette piquante contre-partie du conseil qu'il donne de se choisir un sévère Aristarque :

Choisissez des amis dont la douce indulgence
Goûte de vos écrits l'heureuse négligence;
Donnez-leur, un beau jour, pour vous encourager,
Avec un dîner fin, tous vos vers à juger.

Le Nouvel Art poétique a été imprimé trois fois en 1809; une quatrième édition serait, je crois, bien accueillie; mais elle ne pourrait paraître sans suppléments. L'art de composer et d'écrire a fait, depuis 1809, bien des progrès.

La revue des imitateurs de l'Épître aux Pisons m'a conduit assez près de ce temps-ci; il me faut maintenant revenir sur mes pas, et, reprenant la suite interrompue de ses traducteurs, enregistrer, après Pelletier du Mans, Jacques Mondot, les frères Robert et Antoine Le Chevalier d'Agneaux. Le premier, auteur, vers 1579, de la première traduction en vers français que l'on eût encore publiée des odes d'Horace, n'a point rendue publique celle qu'il annonçait avoir faite du reste des œuvres de ce poëte; les deux autres ayant donné, dans l'année 1582, une version en vers français de Virgile, y joignirent bientôt une version semblable d'Horace, plus exacte qu'élégante et poétique, dont pourtant les deux éditions, de 1584, de 1588, attestent le succès.

Il ne paraît pas que, pendant toute la durée du XVII[e] siècle, il ait paru une seule traduction en vers de l'Épître aux Pisons, si souvent traduite en prose à la même époque et au commencement du siècle suivant, par Martignac, Bienvenu, Marolles, Maucroix, Dacier, Brueys, Tarteron, Sanadon, etc. avec les autres œuvres du poëte. C'est peut-être qu'on redoutait d'avoir à lutter, non-seulement contre Horace, mais contre ses deux imitateurs, Vauquelin de la Fresnaie d'abord, et ensuite, à dater de 1672, Boileau.

On ne s'y enhardit qu'après la mort de ce grand poëte, en 1711, année où un littérateur qui s'est fort exercé à rendre en vers les anciens, Prepetit de Grammont, prêtre, ancien recteur de l'université de Paris et professeur émérite en éloquence, rouvrit la carrière par une traduction fidèle et correcte, mais qui fut jugée froide, languissante, surtout prolixe. Elle n'a pas moins de 732 vers, ce qui est beaucoup pour en

[1] *Epist. ad Pison.* v. 419 sqq.

rendre 476. L'ouvrage était, d'ailleurs, accompagné d'analyses et de notes dont on a loué le goût et l'érudition.

Il commence une longue suite de traductions la plupart complétement oubliées. Telles sont celles de l'abbé Salmon en 1752, de Lefebvre Laroche en 1798, de S. M. Cornette en 1802, de A. Dadaoust en 1803, du baron de Ballainvilliers en 1812, du marquis de Sy en 1816, de H. Terrasson en 1819, de J. B. Poupar en 1828, de M. Baudoin en 1834, d'autres encore sans doute, échappées à l'attention des bibliographes :

Multi præterea quos fama obscura recondit.

Ces traductions méritaient-elles l'obscurité où elles sont restées? peut-être pas toutes. M. Gonod, dans sa notice des ouvrages sur Horace qu'il a consultés et cités, trouve celle de Lefebvre Laroche un des plus heureux essais qui aient été faits en ce genre; il en recommande les notes, qui lui paraissent pleines de goût.

J'ai eu entre les mains l'ouvrage du marquis de Sy. Il est peu remarquable ; mais, dans la préface qui le précède, se trouve rapporté un petit fait assez curieux. Le marquis, retiré en Angleterre pendant l'émigration, y voyait souvent Delille, duquel il apprit que ce poëte, cherchant un sujet de traduction, avait quelque temps hésité entre l'Essai sur l'homme de Pope et l'Art poétique d'Horace. Ce fut à son refus et sur son invitation que lui-même osa entreprendre, après et avant tant d'autres, ce qui avait peut-être effrayé l'illustre traducteur. Un jour qu'il lui parlait de la difficulté de rendre ce passage :

Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit [1].

Delille, avec cette aimable facilité d'improvisation dont il a donné tant de preuves, repartit par ces deux vers dont le marquis de Sy ne manqua pas, bien entendu, de profiter :

Et que l'intrigue enfin, où votre esprit se joue,
S'offre digne d'un dieu, quand un dieu la dénoue.

La traduction que ne voulut point faire Delille fut tentée par un autre poëte célèbre de ce temps, M. J. Chénier, qui, d'ailleurs, dans son Essai sur les principes des arts, comme son frère André, dans le poëme de l'Invention, a plus d'une fois imité l'Épître aux Pisons. Il reprit le mètre dont s'étaient servis ses vieux prédécesseurs Fontaine et Pelletier; peut-être à tort, car ce mètre familier, d'une facilité qui semble négligée, a

[1] *Epist. ad Pison.* v. 191.

dit Voltaire, convient peut-être moins que l'hexamètre à la gravité didactique. Chénier, qui le maniait fort bien, lui a dû de rendre avec aisance certains passages difficiles à transporter dans notre poésie, le début du poëme entre autres, dont je ne sache pas qu'aucun autre se soit heureusement tiré :

Si quelque peintre osait associer
A tête d'homme oreilles de coursier,
Plumes d'aiglon, corps de nymphe jolie;
Si de ce corps les plis voluptueux
Se terminaient en poisson tortueux,
Que diriez-vous d'une telle folie [1] ?

Il s'est parfois servi avec art de sa brièveté, de sa rapidité, pour faire courir la maxime, selon le précepte même du poëte [2], comme dans ce vers, auquel on en pourrait joindre bon nombre d'autres :

Le bien penser conduit au bien écrire [3].

Mais on doit regretter que, trop indécis entre les procédés de la traduction et ceux de l'imitation, se contentant le plus souvent d'à peu près vulgaires, il ait pris trop de licence avec un texte digne de plus de respect; qu'il lui ait donné parfois une couleur trop moderne; que des inexactitudes, des faiblesses, des incorrections même, déparent une production trop courte pour que la perfection n'y fût point de rigueur, et dont un peu plus d'effort et de travail eût pu faire un des monuments de la traduction française. A quelle époque l'ébaucha-t-il? Je ne le sais. Son excellent biographe, M. Daunou, l'ignorait sans doute, car il ne l'a point dit; mais elle ne parut qu'après sa mort, en 1818, dans un recueil de ses poésies posthumes.

A cette époque, depuis longtemps déjà, le public était en possession de la traduction de M. Daru. Aux Odes, publiées dès 1798, avaient été ajoutées, dans l'édition de 1804 et les suivantes, les Satires et les Épîtres, quelques-unes, entre autres l'Épître aux Pisons, d'une autre main, celle d'un collaborateur que M. Daru avait trouvé dans sa famille, son beau-frère, M. Lebrun. Cette traduction, en général exacte, sauf pourtant la substitution d'un nom de fantaisie, le nom de Sceva, au nom historique du fameux orateur Messala [4], écrite d'un style correct et naturel, manque de cette poésie dont étincellent les discours familiers d'Horace. On y voudrait plus de vivacité, de rapidité. Le précepte du poëte :

[1] *Epist. ad Pison.* v. 1 sqq. — [2] *Serm.* I, x, 9. — [3] *Epist. ad Pison.* v. 309. — [4] *Ibid.* v. 370.

Est brevitate opus ut currat sententia, neu se
Impediat verbis lassas onerantibus aures [1],

y semble trop mis en oubli.

Ce défaut n'est pas assurément celui de la version de l'Art poétique qu'a donnée en 1835, et reproduite en 1838, après de nouveaux efforts, M. Mollevaut. Ce traducteur infatigable et courageux, qui s'est mesuré contre la plupart des poëtes latins, et n'a éludé aucune des difficultés de la traduction, convaincu, avec raison, que la concision était au nombre des mérites les plus caractéristiques du poëme d'Horace, s'est appliqué à le rendre vers pour vers. Il s'est proposé, je crois, une difficulté insurmontable. Nos hexamètres, de douze syllabes invariablement, ne peuvent contenir ce que contenaient les six pieds prosodiques des hexamètres latins; et il faut cependant qu'ils donnent place à des mots parasites dont ceux-ci n'étaient point embarrassés. De là, à part la difficulté de suivre de si près un poëte d'une telle plénitude de sens, d'une telle rapidité d'expression, une inégalité matérielle qui ne permet pas de rendre exactement le vers par le vers, sans des sacrifices de plus d'un genre, sacrifice de certains détails que retranche l'inexorable mesure, et, ce qui est plus grave, en certains cas, sacrifice de l'harmonie, de l'aisance, de la clarté. C'est traduit avec cette rigueur, qu'Horace pourrait dire quelquefois : *Brevis esse laboro, obscurus fio* [2]. J'appuierais facilement la franchise de cette critique par la citation de quelques passages de M. Mollevaut, dans lesquels le latin ne se retrouve pas tout entier, et où paraît trop l'effort qui a voulu l'y faire tenir. Il me serait possible aussi de montrer qu'en certains endroits la contrainte qu'il s'imposait lui a fait exprimer avec bonheur la briéveté de l'original.

Deux excès sont à fuir dans une traduction d'Horace, le trop et le trop peu. Celui qui le premier tenta l'œuvre, le vieux Pelletier, l'écrivait à Mellin de Saint-Gelais :

Le plus souvent, la règle et loi du mètre
Nous rend contraints d'ajouter ou d'omettre ;
Ou, en voulant suivre fidèlement
L'original, il nous prend tellement,
Qu'il faut user d'une grand' périphrase
Qui veut sauver du vulgaire la phrase.

Horace lui-même semblait avoir voulu avertir d'avance ses interprètes de ne pas se donner trop libre carrière, et de n'aller point non plus s'emprisonner dans un cercle trop étroit :

[1] *Serm.* I, x, 9. — [2] *Epist. ad Pison.* v 25.

Non circa vilem patulumque moraberis orbem;
Nec verbum verbo curabis reddere, fidus
Interpres; nec desilies imitator in arctum,
Unde pedem proferre pudor vetet, aut operis lex [1].

Quelques traducteurs, dans ces derniers temps, profitant mieux de l'avis que leurs devanciers, ont cherché, entre les longueurs trop commodes de la paraphrase et les gênes de la version littérale, un milieu difficile à garder.

M. Duchemin, qui, comme autrefois les frères d'Agneaux, nous a donné, en 1839, après un Virgile complet, un Horace complet aussi, y a visé, dans sa traduction de l'Art poétique particulièrement, avec un zèle digne d'estime. Je n'oserais dire qu'il y ait complétement réussi; que, plus fidèle à la lettre qu'à l'esprit de son modèle, il l'ait toujours exprimé assez poétiquement.

Suivant, un peu avant lui, une voie pareille, M. Ragon, dans la traduction d'Horace par laquelle il a préludé, de 1831 à 1837, à ses traductions du Childe-Harold de Byron, des Lusiades de Camoëns[2], a rendu l'Épître aux Pisons avec un plus heureux mélange d'exactitude et d'élégance. Peut-être cette élégance se montre-t-elle parfois trop facile à admettre certaines formes usées du vocabulaire poétique; peut-être ne s'abstient-elle pas assez de certains mouvements par lesquels les poëtes didactiques modernes, depuis Delille surtout, donnent à leurs idées une sorte de chaleur factice; je retrancherais volontiers ces apostrophes qui ne sont pas dans Horace : *Cherchez-vous un sujet?.... Voyez dans l'élégie.... Entendez-vous ces vers? etc.* A ces défauts près, l'Art poétique de M. Ragon, irréprochable quant au sens, complet par la reproduction scrupuleuse des principaux détails de la pensée et du style, se fait lire sans fatigue et même avec plaisir, ce qui, dans ce genre d'ouvrages, n'est pas un mérite commun. Voici, ce me semble, sur le caractère périssable de tous les ouvrages de l'homme, le langage compris, de fort bons vers :

Qu'ici-bas faiblement l'homme imprime sa trace!
Tout ce qui vient de nous est promis à la mort.
Qu'une royale main creuse ce vaste port
Où Neptune repose à l'abri des orages;
Que ce fleuve, aux moissons épargnant ses ravages,
Docile, apprenne à suivre un utile détour;
Que, nourricier nouveau des cités d'alentour,
Ce marais, de son sein chassant son onde impure,

[1] *Epist. ad Pison.* v. 133. — [2] Paris, 1833 et 1842.

Appelle la charrue et s'ouvre à la culture ;
Ces ouvrages mourront, car ils sont d'un mortel :
Et les mots brilleraient d'un éclat éternel[1] !

J'arrive par un bien long chemin aux trois traductions de l'Épître aux Pisons, publiées en 1841[2], que mentionne mon titre, et c'est pour les associer à l'éloge qui vient d'être fait de l'ouvrage de M. Ragon.

Quelque chose manque encore pour la fermeté, la précision du style, à celle de M. Pérennès, écrite, ce semble, un peu rapidement, et qui, avec les avantages de la facilité, offre aussi quelques-uns de ses inconvénients. On doit beaucoup attendre des soins nouveaux que donnera à son œuvre l'auteur, qui, en sa double qualité de doyen de la faculté des lettres et de secrétaire de l'Académie de Besançon, publie, chaque année, de bons morceaux de prose et de vers, et dont je suis heureux de pouvoir rappeler ici les Principes de littérature[3], ouvrage fort estimable, favorablement accueilli en 1837. J'apprends que sa traduction, imprimée il est vrai, mais à peine distribuée, n'est considérée par lui que comme un essai, qu'il se propose de revoir et de corriger avec la sévérité et la patience recommandées par Quintilius à ses amis, et implicitement par Horace à ses traducteurs.

Le choix est embarrassant entre MM. Chanlaire et Le Camus, tous deux exacts, serrant de près, dans une mesure raisonnable, le texte original, l'exprimant avec une précision élégante; mais l'un plus aisé peut-être, tandis que l'autre compense ce que sa manière a de laborieux par plus de sévérité.

M. Chanlaire a traduit un passage bien difficile à rendre, celui qui renferme les lois du vers iambique, *Syllaba longa brevi, etc.*[4], d'une manière qui me semble heureuse et propre à recommander son travail :

[1] *Epist. ad Pison.* v. 63. — [2] Il en a paru depuis une quatrième, d'un tour dégagé, mais qui n'est pas sans négligences, sans faiblesses, où certaines expressions manquent de propriété, d'élégance; où, selon un procédé trop en usage aujourd'hui, les vers enjambent assez constamment les uns sur les autres. Bien qu'à tout prendre elle ne manque pas de mérite, je la crois inférieure aux trois autres. En voici le titre, qui complétera, je l'espère, cette revue : « Art poétique d'Horace, traduit en vers français, suivi d'une épître et d'une ode aussi traduites en vers français, par Y. J. M. Pérennès, gérant de l'école des sciences appliquées, à Paris; avec le texte en regard et des notes reproduisant les imitations de Boileau et de Delille. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Maumus, 1842 » — [3] *Principes de littérature mis en harmonie avec la morale chrétienne, ou Essai sur l'accord du beau, du bon et du vrai, dans les ouvrages de l'esprit,* par J. B. Pérennès. Besançon, imprimerie de Sainte-Agathe; Paris, librairie de Hachette, 1837, 1 vol. in-8° de 534 pages. — [4] *Epist. ad Pison.* v. 251.

D'une longue suivie une brève autrefois
Reçut le nom d'iambe; et le vers où, six fois,
Ce pied vif et rapide apportait à l'oreille
Le retour cadencé d'une chute pareille,
Dut le nom de trimètre à sa légèreté.
Pour donner à sa marche un peu de gravité,
L'iambe, complaisant, de son vieil héritage
Naguère au lent spondée accorda le partage,
Sans souffrir qu'au second, au quatrième rang,
Jamais son allié devînt son concurrent.....

Le passage dans lequel Horace exprime le caractère du même vers, *Archilochum proprio, etc.* [1], n'a pas été reproduit moins heureusement par M. Le Camus :

D'Archiloque outragé l'iambe arma la rage;
Chez Thalie et sa sœur on en garde l'usage;
Il sied au dialogue, aide au jeu des acteurs,
Et du peuple assemblé surmonte les clameurs.

Mettons les deux interprètes aux prises dans la traduction du même passage, par exemple le rapprochement fameux : *ut pictura poesis* [2]. Voici comme le traduit en vers coulants et agréables M. Chanlaire :

De notre art, dira-t-on, la peinture est l'image :
Tel tableau, vu de près, captive davantage,
Un autre flatte mieux, regardé de plus loin;
Celui-ci, moins parfait, d'un peu d'ombre a besoin;
Celui-là ne craint pas l'œil d'un juge sévère,
Et souffre volontiers que le grand jour l'éclaire.
L'un n'a plu qu'une fois, l'autre plaira toujours.

M. Le Camus dit non moins bien et d'une façon plus brève et plus ferme, en cinq vers, comme Horace :

La peinture et notre art ont de la ressemblance :
Telle œuvre est bien de près et telle autre à distance;
L'une aime un demi-jour, l'autre un jour éclatant,
Et des fins connaisseurs ne craint point l'œil perçant :
L'une plaît une fois, l'autre sait toujours plaire.

Les deux ouvrages ont été fort travaillés par leurs auteurs. Le premier, déjà connu en 1833, ne s'est pas remontré sans de grands changements, sans avoir beaucoup gagné au *limæ labor et mora*, prescrit par Horace; le second, depuis l'édition que mon titre fait connaître, a reparu, retouché et amélioré, à la suite d'une traduction des Satires

[1] *Epist. ad Pison.* v. 79. — [2] *Ibid.* v. 361.

et des Épîtres[1]. M. Le Camus, qui, en 1835, avait publié une traduction des Odes[2], nous a ainsi donné un Horace complet, le dernier en date de tous ceux que nous possédons, mais de tous aussi, je le crois, celui où a été abordé le plus franchement le problème de l'art de traduire, problème trop éludé aujourd'hui dans tant de versions improvisées, d'une élégance sans exactitude ou d'une littéralité plate, je veux dire l'union difficile de la stricte fidélité avec les mérites qui font le bon style. Cette production sérieuse, qui sera peut-être peu remarquée, eût fait un grand honneur à M. Le Camus, dans un temps où ce genre de travaux était plus encouragé par l'attention de la critique et le goût du public.

PATIN.

[1] *Satires et Épîtres d'Horace,* traduites en vers par Bon Le Camus, ancien élève de l'école polytechnique, Paris, librairie de Hachette, 1842. — [2] *Odes d'Horace,* traduites en vers par B. L. C. ancien élève de l'école polytechnique, Paris, librairies de Hachette et de Merlin, 1835.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance publique annuelle du 19 décembre 1842 les prix décernés et les sujets de prix proposés ont été proclamés dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences physiques. Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 francs, a été partagé entre M. le docteur Longet, pour ses quatre mémoires : *Sur les fonctions du larynx chez les mammifères ; sur l'irritabilité musculaire ; Sur les fonctions sensoriales et motrices du cordon de la moelle épinière et les racines des nerfs qui en émanent* et *Sur les fonctions de l'épiglotte,* et M. le professeur Matteucci, pour son *Essai sur les phénomènes électriques des animaux.* L'Académie accorde, en outre, à chacun de ces deux concurrents, pour les dédommager des frais auxquels les ont entraînés leurs expériences, une somme de 1,500 francs. Des mentions honorables ont été accordées à un ouvrage de M. le docteur Négrier, d'Angers, intitulé : *Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires de l'espèce humaine considérés spécialement dans leur influence sur la menstruation,* et à un mé-

moire, en italien, sur l'influence de la nourriture et de la boisson sur la fécondité et la proportion des sexes dans les naissances chez l'espèce humaine, ainsi que sur le nombre et la position des mamelles dans tous les mammifères, par M. le professeur Bellingier, de Turin.

Les prix relatifs aux arts insalubres ont été décernés, savoir : 3,000 francs à M. de la Rive, professeur de physique à Genève, pour avoir le premier appliqué les forces électriques à la dorure des métaux et, en particulier, du bronze, du laiton et du cuivre; 6,000 francs à M. Elkington, pour la découverte de son procédé de dorure par voie humide et pour la découverte de ses procédés relatifs à la dorure galvanique et à l'application de l'argent sur les métaux, et 6,000 francs à M. de Ruolz, pour la découverte et l'application industrielle d'un grand nombre de moyens propres soit à dorer les métaux, soit à les argenter, soit à les platiner, soit enfin à déterminer la précipitation économique des métaux les uns sur les autres par l'action de la pile.

Sur les fonds destinés par M. de Montyon aux prix de médecine et de chirurgie, l'Académie a accordé, à titre de récompense, à M. Bouillaud, pour ses deux ouvrages sur les *Maladies du cœur* et sur le *Rhumatisme*, la somme de 4,000 francs; à M. Amussat, pour sa *Nouvelle méthode d'entérotomie lombaire*, 3,000 francs; à M. Grisolle, pour son livre sur la *pneumonie*, 2,000 francs; à M. Ségalas, pour son nouveau mode de traitement des *fistules urinaires*, 1,500 francs; à M. Ricord, pour le perfectionnement qu'il a apporté à cette méthode, 1,000 francs; et, comme encouragement, à M. A. Becquerel, pour ses recherches sur la *séméiotique des urines*, 1,000 francs. Le mémoire de M. Félix Hatin sur l'*hémaleucose* a obtenu une mention honorable.

Sciences mathématiques. L'Académie a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder le prix d'astronomie fondé par Lalande (année 1841).

Le prix de mécanique (année 1841) a été décerné à M. Carville, pour une machine destinée à mouler les briques.

Le prix de statistique n'ayant pas été donné en 1840, l'Académie a décerné, pour le concours de 1841, deux prix de valeur égale, l'un à M. Dufau, pour son *Traité de statistique*, l'autre à M. Surell, ingénieur des ponts et chaussées, pour son ouvrage intitulé : *Études sur les torrents des Hautes-Alpes.* L'Académie a accordé, en outre, à M. Surell, une indemnité de 500 francs. M. Lachèse, médecin à Angers, a obtenu une mention honorable pour sa *Statistique des conseils de révision dans le département de Maine-et-Loire.*

Madame la marquise de Laplace ayant fondé, à perpétuité, en faveur du premier élève sortant de l'école polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace. M. le président a remis de sa main les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde* et le *Traité des probabilités* à M. Bossey (Adolphe-Armand), premier élève sortant de la promotion de 1841.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences physiques. Aucun mémoire n'ayant été adressé sur la question de la *chaleur spécifique des corps* mise au concours de l'année 1841, cette question a été retirée et remplacée par celle de *la chaleur dégagée dans les combinaisons physiques*, pour laquelle le prix sera doublé et porté à 6,000 francs. (Voir ci-après le programme de cette nouvelle question mise au concours de 1845.)

L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour sujet du grand prix des

sciences physiques à décerner en 1843, les deux questions suivantes : « 1° Déterminer, par des expériences d'acoustique et de physiologie, quel est le mécanisme de la production de la voix chez l'homme; 2° déterminer, par des recherches anatomiques, la structure comparée de l'organe de la voix chez l'homme et chez les animaux mammifères. »

L'Académie a remis également au concours, pour 1843, le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour le grand prix de physique de 1839 : « Déterminer, par des expériences précises, quelle est la succession des changements chimiques, physiques et organiques, qui ont lieu dans l'œuf, pendant le développement du fœtus, chez les oiseaux et les batraciens. (Voir notre cahier de juillet 1840, p. 442.)

Les mémoires présentés pour ces deux concours devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1843.

L'Académie décernera, dans sa séance publique de 1843, le grand prix de 10,000 francs relatif à la vaccine, et le prix de 1,500 francs, fondé par M. Manni, sur la question des morts apparentes.

L'Académie propose pour sujet du grand prix des sciences physiques, qui sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1845, la question suivante : *Déterminer, par des expériences précises, les quantités de chaleur dégagées dans les combinaisons chimiques.* Plusieurs physiciens distingués ont cherché à déterminer, par des expériences directes, les quantités de chaleur dégagées pendant la combinaison de quelques corps simples avec l'oxygène; mais leurs résultats présentent des divergences trop grandes, pour que l'on puisse les regarder comme suffisamment établis, même pour les corps, tels que l'hydrogène et le carbone, qui ont plus particulièrement fixé leur attention. L'Académie propose de déterminer, par des expériences précises : 1° la chaleur dégagée par la combustion vive, dans l'oxygène, d'un certain nombre de corps simples, tels que l'hydrogène, le carbone, le soufre, le phosphore, le fer, le zinc, etc. etc.; 2° la chaleur dégagée, dans des circonstances analogues, par la combustion vive de quelques-uns de ces mêmes corps simples, dans le chlore; 3° lorsque le même corps simple peut former, par la combustion directe, dans l'oxygène, plusieurs combinaisons, il conviendra de déterminer les quantités de chaleur qui sont successivement dégagées; 4° on déterminera, par la voie directe des expériences, les quantités de chaleur dégagées dans la combustion, par l'oxygène, de quelques corps composés binaires, bien définis, dont les deux éléments soient combustibles, comme les hydrogènes carbonés, l'hydrogène phosphoré, quelques sulfures métalliques; 5° enfin les expériences récentes de MM. Hess et Andrews font prévoir les résultats importants que la théorie chimique pourra déduire de la comparaison des quantités de chaleur dégagées dans les combinaisons et décompositions opérées par la voie humide. L'Académie propose de confirmer, par de nouvelles expériences, les résultats annoncés par ces physiciens, et d'étendre ces recherches à un plus grand nombre de réactions chimiques, en se bornant toutefois aux réactions les plus simples. Elle émet le vœu que les concurrents veuillent bien déterminer, autant que cela sera possible, les intensités des courants électriques qui se développent pendant ces mêmes réactions, afin de pouvoir les comparer aux quantités de chaleur dégagées.

Ce prix sera de 6,000 francs. Les mémoires devront être parvenus au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1845.

Sciences mathématiques. L'Académie décernera, dans sa prochaine séance publique, le grand prix des sciences mathématiques de 1842, dont le sujet est la question suivante : « Trouver les équations aux limites que l'on doit joindre aux équations in-

définies, pour déterminer complétement les maxima et les minima des intégrales multiples. » Ce concours a été clos le 1er avril 1842.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour sujet du grand prix des sciences mathématiques de l'année 1843, la question suivante : « Perfectionner les méthodes par lesquelles on résout le problème des perturbations de la lune ou des planètes, et remplacer les développements ordinaires en séries de sinus et de cosinus par d'autres développements plus convergents, composés de termes périodiques que l'on puisse calculer facilement à l'aide de certaines tables construites une fois pour toutes. »

Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Académie avant le 1er avril 1843.

Le roi, sur la proposition de M. le baron Charles Dupin, ayant ordonné qu'un prix de 6,000 francs serait décerné par l'Académie des sciences, en 1836, « au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et le système de mécanisme, d'arrimage et d'armement qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments, » l'Académie annonça qu'elle décernerait le prix dans sa séance de 1836. Les auteurs des inventions présentées n'avaient pas donné aux commissaires de l'Académie les moyens d'effectuer ces expériences, qui seules pouvaient en constater le mérite pratique. L'Académie remit donc la question au concours. De nouvelles pièces, de nouvelles inventions furent admises à concourir avec les premières. Aucun des mémoires n'ayant paru digne du prix, l'Académie propose encore une fois la même question.

Le prix, s'il y a lieu, sera décerné dans la séance publique de 1844. Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Institut au 1er mars 1844.

M. Puissant, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 11 janvier.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société des antiquaires de Normandie* avait proposé pour le concours de 1842 le sujet de prix suivant : Faire connaître l'état du commerce et de l'industrie en Normandie depuis Rollon jusqu'à Jean-sans-Terre. Le mémoire envoyé n'ayant pas été jugé digne du prix, ce concours a été prorogé jusqu'en 1843. Le prix est porté à 400 francs. La société décernera, en 1844, une médaille d'or de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la famille des Talvas. Les concurrents devront faire connaître les titres honorifiques et les possessions des membres de cette famille, tant en Normandie que dans les provinces limitrophes et en Angleterre. Ils indiqueront les établissements religieux et civils qu'ils ont fondés et les événements auxquels ils ont pris part. Adresser les mémoires, pour ce dernier concours, à M. Gervais, secrétaire perpétuel, avant le 1er juin 1844.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Institut royal de France. Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XV (1re partie). Paris, Imprimerie royale, 1842, in-4° de 423 pages avec planches. — Cette première partie du tome XV contient onze morceaux, dont voici

les titres : Mémoire de M. Pardessus sur le commerce de la soie chez les anciens, antérieurement au VIe siècle de l'ère chrétienne, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe (lu à l'Académie, le 23 mai 1832); — Mémoire de M. Daunou, où l'on examine si les anciens philosophes ont considéré le Destin comme une force aveugle ou comme une puissance intelligente (lu le 22 mai 1812); — Mémoire de M. Champollion le jeune sur les signes employés par les anciens Égyptiens à la notation des divisions du temps dans leurs trois systèmes d'écriture (lu le 18 mars 1831); — Mémoire de M. Séguier de Saint-Brisson sur Miltiade et les auteurs de sa race; — Mémoire de M. Mollevaut sur la statue de Laocoon, mise en parallèle avec le Laocoon de Virgile; — Mémoire de M. le baron Walckenaër sur la chronologie de l'histoire des Javanais et sur l'époque de la fondation de Madjapahit (lu le 28 décembre 1818); — Conjectures archéologiques de M. Raoul-Rochette sur le groupe antique dont faisait partie le torse du Belvédère, précédées de considérations sur l'utilité de l'étude des médailles pour la connaissance de l'histoire de la statuaire antique; — Mémoire de M. Berger de Xivrey sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne, de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers, comme héritier des droits des Paléologues (lu le 9 juillet 1841, et déjà publié dans la Bibliothèque de l'école des chartes, t. II, p. 542-553); — Nouvelles recherches de M. P. Paris sur le véritable auteur du songe du Vergier (deux mémoires); — Mémoire de M. Natalis de Wailly sur des fragments de papyrus, écrits en latin, et déposés au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, au musée du Louvre et au musée des antiquités de la ville de Leyde.

Essai sur les cours d'amour, par Frédéric Diez, professeur de belles-lettres à l'université de Bonn; traduit de l'allemand et annoté par M. le baron Ferdinand de Roisin. Imprimerie de Danel, à Lille; librairies de J. Labitte, à Paris, et de Vanackère à Lille, 1842, brochure in-8° de 29 pages. — Cet opuscule a paru en Allemagne en 1825, et a été suivi, en 1826, d'un ouvrage plus considérable du même auteur (la poésie des troubadours, *Die poesie der troubadours*), dont M. Raynouard a rendu compte dans ce journal (v. cahier de juin 1828). M. Diez a encore publié, en 1829, les vies et les œuvres des troubadours, *Leben und werke der troubadours*. (Leipzick, 1 vol. in-8°), et, en 1837-1838, les deux premiers volumes d'une grammaire comparée des langues romanes. Les écrits de ce savant, que nous n'entendons pas apprécier ici, sont d'une véritable importance pour l'étude de notre littérature au moyen âge, et l'on ne peut qu'applaudir M. de Roisin d'avoir entrepris de les faire passer dans notre langue. L'avant-propos et les notes dont il accompagne sa traduction de l'essai sur les cours d'amour ajoutent encore à l'utilité de ce travail. Le traducteur annonce qu'il fera paraître prochainement, en français, le livre de M. Diez sur la poésie des troubadours, avec un abrégé de la vie de ces poëtes.

Notice sur une petite statue de bronze trouvée à Esbarras, au milieu de débris d'objets d'art, le 18 juillet 1840, par P-J. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, etc. ornée de lithographies exécutées d'après les dessins de l'auteur. Paris, imprimerie de F. Didot, librairies de F. Didot et d'Arthus Bertrand, 1842, in-4° de 15 pages et 3 planches. — Cette statue représente un gladiateur ou bestiaire, armé d'un trident. L'auteur de la notice croit y voir l'empereur Commode, opinion qu'il nous paraît difficile de concilier avec le caractère de tête et le costume de la statue.

Archives de Nevers, ou Inventaire historique des titres de la ville, par Parmentier, précédé d'une préface, par A. Duvivier. Imprimerie de Duclos et Fay, à Nevers; librairie de Techener, à Paris, 1842, 2 volumes in-8° de LXIII-428 et 338 pages.

— Charles-Antoine Parmentier, procureur général de la chambre des comptes du duché de Nivernais, né à Paris vers 1719, mort à Nevers, le 1er janvier 1791, a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages historiques importants, entre autres une Histoire abrégée de la province de Nivernais, une Histoire chronologique des évêques de Nevers, et l'Inventaire que publie aujourd'hui M. Duvivier. Ce dernier travail, où l'on trouve tous les caractères de l'érudition et de l'exactitude, ne présente pas, comme son titre pourrait le faire supposer, une nomenclature détaillée des titres déposés aux archives de Nevers, mais une analyse savante, et souvent pleine d'intérêt, de tout ce que ces documents renferment de précieux pour l'histoire de cette ville, de ses établissements civils et religieux, de son industrie, de ses corporations, des usages et des mœurs de ses habitants. L'auteur a divisé cette analyse en 44 chapitres, parmi lesquels on remarquera ceux qui sont relatifs à l'établissement de la commune, aux maires et aux échevins, à la juridiction de la ville, à ses revenus, aux hôpitaux, aux corps des arts et métiers. Le dernier chapitre est consacré à un précis des événements qui se sont passés à Nevers jusqu'en 1770. Cet ouvrage sera certainement consulté avec fruit par les archivistes et par toutes les personnes livrées à l'étude des monuments originaux de notre histoire, quoiqu'on puisse regretter de n'y pas rencontrer des indications plus précises sur les titres dont l'auteur a fait usage. L'absence de ces renseignements de détail, qui permettent de trouver facilement ou de citer avec exactitude une pièce historique, ne saurait être, à notre avis, tout à fait compensée par le mérite des extraits les plus judicieux ou des plus savantes analyses. Quoi qu'il en soit, l'Inventaire des archives de Nevers nous paraît digne, à beaucoup d'égards, de servir de modèle aux travaux du même genre, qui s'exécutent, par les ordres du ministre de l'instruction publique, dans les archives départementales; et l'on saura d'autant plus de gré à M. Duvivier de cette publication, qu'il a fait précéder l'ouvrage de Parmentier d'une introduction étendue, où il donne des notions instructives sur l'origine et l'état actuel des dépôts de titres de la ville de Nevers.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des antiquaires de France. Nouvelle série, tome VII. Paris, imprimerie de Duverger, 1842, in-8° de XL-534 pages, avec planches. Se trouve au secrétariat de la société, rue Taranne, n° 12. — Ce volume contient deux notices biographiques, l'une de M. Allon sur la vie et les travaux de M. Alexandre Lenoir, l'autre de M. Depping sur M. Legonidec. Elles sont suivies de dix-sept mémoires et dissertations sur des sujets variés, qu'il nous suffira d'indiquer sommairement, pour faire juger de l'intérêt de cette publication pour l'étude de l'archéologie et de l'histoire : De la poterie chez les Gallo-Romains, par M. Le Maistre ; Dissertation sur Bélisana, déesse des Gaulois, par M. le baron Chaudruc de Crazannes ; Description d'un tombeau découvert à Nîmes, par M. A. Pelet; Mémoire sur la montagne du grand Saint-Bernard, par M. Rey ; Note sur quelques monuments gallo-romains, par M. Schweighæuser; Des sarcophages en plomb, et de l'époque à laquelle ils commencèrent à être en usage dans les Gaules, par M. Beaulieu ; Antiquités de Vaison, par M. E. Breton ; Rapport d'une tournée archéologique, faite dans l'arrondissement de Lannion, par le chevalier de Fréminville; Explication de quelques bas-reliefs de la cathédrale de Paris, par M. Duchalais; Mémoire sur l'hôtel de la Trémouille, par M. Troche; Ermitage de Notre-Dame-des-Anges, chronique du XIIIe siècle, par M. Ricard; Titres singuliers tombés en désuétude, par le baron de Gaujal; Études historiques sur les cartes à jouer, par M. C. Leber; Mémoire sur les registres du parlement de Paris, pendant le règne de Henri II, par M. A. Taillandier;

Coutumes et priviléges de la Française, ancienne ville du Quercy, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne, par M. Mary-Lafon ; Le fief Colonger d'Hochstett (arrondissement d'Altkirck, département du Haut-Rhin), par M. Richard ; Documents inédits sur les états de Tours (1484), publiés par M. F. Bourquelot.

Annuaire historique pour l'année 1843, publié par la société de l'Histoire de France, 7e année. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Jules Renouard, 1842, in-8° de 208 pages. — On trouvera dans ce volume un tableau des naissances et alliances des rois, reines, princes et princesses des différents États ou souverainetés de l'Europe; un glossaire des dates, fort utile pour l'interprétation des documents du moyen âge, et qui sert de complément aux tables chronologiques publiées dans l'annuaire de 1842 ; enfin les éphémérides de l'Histoire de France, depuis l'empire jusqu'au 14 juillet 1842.

Notice sur les manuscrits autographes de Champollion le jeune, perdus en l'année 1832 et retrouvés en 1840, par M. Champollion-Figeac. Paris, typographie de F. Didot frères, 1842, brochure in-8° de 47 pages avec fac-simile. — Notice sur deux grammaires de la langue copte, récemment publiées en Italie, et sur la grammaire copte manuscrite de Champollion le jeune, par le même. Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, 1842, brochure in-8° de 15 pages. (Extrait de la revue de bibliographie analytique.) — Notice sur les ouvrages intitulés : Interpretatio obeliscorum urbis ad Gregorium XVI, pontificem maximum, digesta per Aloïsium Mariam Ungarellium, sodalem Barnabitam. Romæ, 1842, in-folio, par le même. Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, 1842, in-8° de 19 pages. (Extrait de la revue de bibliographie analytique.)

L'ancienne Auvergne et le Vélay; histoire, archéologie, mœurs, topographie ; par Ad. Michel et une société d'artistes. Moulins, imprimerie et librairie de Desrosiers, éditeur de l'ancien Bourbonnais; à Paris, librairie de Chamerot, 1842. Cet ouvrage, dont le prospectus vient d'être publié, paraîtra en 36 ou 40 livraisons, de mois en mois, et formera 3 volumes in-folio. Chaque livraison, de 7 à 8 feuilles de texte ou de 4 planches, coûtera 5 francs.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1843.

Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, comprenant une analyse détaillée des manuscrits alchimiques de la Bibliothèque royale de Paris, un exposé des doctrines cabalistiques sur la pierre philosophale, l'histoire de la pharmacologie, de la métallurgie, et, en général, des sciences et des arts qui se rattachent à la chimie, etc. par le Dr Ferd. Hoefer. Tome Ier. Paris, au bureau de la Revue scientifique, rue Jacob, n° 30. 1842.

PREMIER ARTICLE.

L'utilité de l'histoire d'une science n'est pas restreinte aux savants qui la cultivent particulièrement; car, sans doute, elle s'étend à tous ceux qui veulent étudier l'esprit humain d'une manière positive. En effet, la source la plus abondante où l'on peut puiser, pour cette étude, les faits les plus précis comme les plus variés, ne se trouve-t-elle pas dans la connaissance même des procédés spéciaux à l'aide desquels on a établi un nombre suffisant de principes propres à constituer les divers corps de doctrine auxquels on donne le nom de sciences? N'est-il pas évident que des histoires bien faites de chaque branche des connaissances humaines composeraient le recueil le plus exact de ce dont l'entendement de l'homme est capable, lorsqu'il s'agit d'abord de découvrir des vérités, et ensuite de les démontrer, dans l'intention de pouvoir, par leur intermédiaire, en trouver de nouvelles?

L'importance que peut avoir l'histoire d'une science n'ayant pas été toujours convenablement appréciée, nous avons saisi avec empressement l'occasion d'examiner une histoire de la chimie par le docteur Ferd. Hoefer, dont le premier volume a paru récemment. Si les considérations auxquelles nous allons nous livrer, avant de rendre compte de cet ouvrage, ne font pas partager au lecteur notre manière de voir, peut-être provoqueront-elles des discussions, ou, du moins, feront-elles naître des réflexions propres à fixer l'opinion sur l'utilité dont peuvent être les histoires des sciences, lorsque les matériaux qui les composent ont été subordonnés à une méthode rationnelle, d'après laquelle les auteurs, avant de prétendre captiver par la forme et par l'agrément et la variété des détails, se sont principalement proposé de faire connaître l'esprit des sciences et la succession des idées qu'elles ont propagées, aux différentes époques de leur développement.

Sous ce point de vue, la chimie se présente, à celui qui veut en tracer l'histoire, comme une science tout à fait à part, soit qu'il considère la vaste étendue du champ qu'elle embrasse et les diverses classes de connaissances dont l'ensemble en constitue le fond principal, soit qu'il cherche à y rattacher des notions qui sembleraient, à une observation peu attentive, en être absolument indépendantes, parce qu'elles émanent de sources réputées généralement étrangères à son essence.

Développons ces propositions.

1. Étendue de la chimie.

On admet que toute matière perceptible à nos sens résulte de l'agrégation de parties qu'on appelle *molécules*, *atomes*, d'une si grande ténuité qu'elles sont individuellement invisibles, et que leur diamètre est bien plus petit que la distance qui les sépare les unes des autres, quoiqu'on reconnaisse cependant que cette distance échappe par sa petitesse à nos moyens les plus précis de mesurer l'étendue. Tout changement d'équilibre dans l'état de ces molécules, de ces atomes, qui se manifeste par quelque phénomène sensible aux organes de nos sens, est du ressort de la chimie, soit que ce changement se borne à une simple modification de l'état d'agrégation des molécules d'une même matière, soit qu'il amène l'union de molécules de matières diverses, soit enfin qu'il consiste dans la séparation de molécules hétérogènes qui étaient en combinaison.

Les phénomènes du ressort de la chimie sont ou *passagers* ou *permanents*. Les premiers se manifestent avec l'action chimique et n'ont guère plus de durée que le temps nécessaire pour que les molécules soumises

à cette action parviennent au nouvel état d'équilibre qui s'établit; les seconds, au contraire, apparaissent après cette action, et, comme ils consistent dans les propriétés mêmes que les corps ont acquises par suite du nouvel état d'équilibre où se trouvent actuellement leurs molécules, ils sont la persistance de cet état même.

Les phénomènes passagers sont un changement de température, une émission de lumière, une manifestation d'électricité, une détonation, une solidification, une liquéfaction, une vaporisation, etc. Pour être moins variés que les phénomènes permanents, ils n'en méritent pas moins de fixer l'attention, car, en se bornant à les envisager sous le point de vue de l'application, on voit qu'en eux réside la source du feu, sans lequel il n'y a pas de progrès possible dans la société humaine; celle de la lumière, qui nous éclaire lorsque le soleil a cessé de briller sur l'horizon ou que nous nous trouvons dans des lieux impénétrables à ses rayons. Enfin, c'est par des phénomènes passagers que la poudre à canon est puissante et qu'elle a tant agi sur la civilisation en changeant l'art de la guerre.

Les phénomènes permanents, résultats des actions chimiques, sont si nombreux et si variés, que, pour en donner une idée exacte par des exemples, on a l'embarras du choix des citations; car il n'est aucune propriété imaginable de la matière qui ne s'y rapporte. Tantôt deux corps insipides, comme le sont l'oxygène et le soufre, produisent, en se combinant en diverses proportions, jusqu'à cinq acides absolument distincts, parmi lesquels nous citerons le sulfurique et le sulfureux; le premier est solide, caustique et volatil; le second se présente sous la forme d'un gaz doué d'une odeur suffocante et d'une saveur aigre sans causticité. Tantôt deux caustiques violents, comme le sont l'acide sulfurique et la potasse, perdent, par leur union mutuelle, la causticité et les propriétés qui caractérisent l'acidité et l'alcalinité. Une autre fois nous voyons le mercure, chauffé convenablement avec l'air, perdre sa mobilité et son éclat métallique par son union avec le gaz oxygène; il se transforme alors en une poudre rouge cristalline bien différente des deux éléments qui la constituent.

Pour dernier exemple, citons les principes immédiats des plantes et des animaux, en qui réside la prodigieuse variété d'odeurs et de couleurs que l'homme le moins attentif remarque dans la matière vivante, la prodigieuse variété des propriétés, en vertu desquelles les uns ont la saveur douce du sucre, l'insipidité de l'amidon, la saveur aigre de l'acide acétique; les autres, l'amertume de l'aloès, la propriété fébrifuge de la quinine, l'action délétère de la strychnine ou de l'acide prus-

sique (cyanhydrique), etc. etc. Si la variété de ces propriétés étonne l'imagination la plus active, que doit-on penser lorsque l'analyse chimique nous révèle que la plupart de ces principes sont formés de trois, ou de quatre éléments au plus : l'oxygène, l'azote, le carbone et l'hydrogène!

Au domaine de la chimie il faut réunir cette foule d'arts dont le but est de modifier, d'une manière utile à la société, les propriétés les plus intimes des corps en agissant sur leurs molécules, parce que la science seule est capable d'en diriger la pratique par des règles certaines. Ainsi, les moyens de préparer, non-seulement les corps simples, parmi lesquels se trouvent les métaux, objets de la métallurgie, mais encore les acides, les alcalis et les sels; les procédés du potier de terre, du verrier, du fabricant d'émaux; l'extraction du sucre, des résines, des huiles fixes et des huiles volatiles, de l'indigo, etc.; les arts de faire le pain, les vins, les vinaigres, les fromages; l'extraction de l'alcool des liqueurs spiritueuses par la distillation; la préparation des vernis, des encres, des peintures; les moyens de conserver les aliments; la préparation des médicaments; l'art du tanneur et du hongroyeur, et enfin les procédés si nombreux et si variés de l'art de teindre, reçoivent de la chimie la forme scientifique, hors de laquelle il n'y a que la pratique aveugle. Au premier aspect on pourrait croire certains arts étrangers à cette science, parce que les produits qu'ils confectionnent sont de simples mélanges et non des combinaisons chimiques; cependant ils peuvent s'y rattacher, si ces produits tirent leur utilité d'actions moléculaires auxquelles ils donnent lieu : tels sont, par exemple, les arts de fabriquer la poudre à canon et les matières propres aux feux d'artifices; car ces préparations, lorsqu'elles brûlent rapidement dans une arme ou successivement dans une fusée, ne remplissent leur destination qu'au moyen de phénomènes passagers essentiellement du ressort de la chimie.

Enfin, comme la matière enlevée au monde extérieur par les corps vivants qui s'en nourrissent éprouve, dans leurs organes, des changements moléculaires plus ou moins grands, la chimie doit être nécessairement consultée lorsqu'il s'agit d'étudier les phénomènes physiologiques sous tous les aspects qui frappent l'observateur.

2. Diverses classes de connaissances chimiques.

L'exposé précédent suffit, sans doute, pour justifier la qualification de vaste, que nous avons donnée au domaine de la chimie; si maintenant nous considérons les connaissances qui en constituent le fond prin-

cipal relativement à leur diversité, nous verrons combien elles sont distinctes les unes des autres, et comment il en est qui se lient à des sciences très-différentes de la chimie par la manière spéciale dont chacune d'elles peut envisager le monde extérieur. Ces considérations auront le double avantage d'établir les rapports de la chimie avec ces branches des connaissances humaines et les différences qui l'en distinguent en en faisant une science absolument spéciale.

Il suffit, sans doute, pour se convaincre de la diversité des connaissances fondamentales de la chimie, de dire qu'elle s'occupe:

1° Du développement de la chaleur, de la lumière, et de l'électricité comme phénomènes passagers de l'action chimique;

2° Des circonstances où les actions chimiques s'accomplissent, soit qu'il en résulte une combinaison ou une décomposition, soit qu'il y ait à la fois combinaison et décomposition;

3° Des proportions suivant lesquelles les combinaisons s'effectuent; en les rapportant au poids ou au volume, elle arrive ainsi à distinguer des combinaisons en proportions définies et des combinaisons en proportions indéfinies; les premières sont assujetties à des lois fort simples;

4° Des formes cristallines sous lesquelles la plupart des corps apparaissent à l'état de pureté;

5° De toutes les propriétés qu'il est possible de reconnaître à chaque espèce de matière qui devient par là une sorte d'individu correspondant à l'individu organisé qui représente l'espèce végétale ou animale à laquelle il appartient;

6° Enfin des causes des actions chimiques. C'est à cette étude que se rapporte ce qu'on peut appeler la *mécanique chimique*, si différente de la *mécanique* proprement dite.

En effet, lorsque cette mécanique résout les questions de son ressort, c'est que, connaissant toujours d'une manière précise quelques-uns des termes de ses problèmes, elle parvient, à leur aide, à déterminer ceux qui sont inconnus. En définitive, la mécanique connaît ou peut connaître les masses agissantes, les trajectoires qu'elles décrivent, les vitesses qui les animent, et l'intensité des forces, causes des mouvements. Ajoutons qu'elle peut arriver à son but, quoique l'essence même des forces lui soit cachée; car il lui suffit de connaître l'intensité de chacune d'elles par la vitesse qu'elle imprime à l'unité de masse dans l'unité de temps, soit que la force n'agisse qu'un instant, soit qu'elle agisse d'une manière permanente, à l'instar de la pesanteur.

Le chimiste est dans une position bien différente lorsqu'il s'agit de définir les causes des actions chimiques en les assimilant à des forces;

car, ainsi que nous l'avons dit déjà, les actions chimiques se passent entre des parties matérielles si ténues, qu'elles échappent à nos sens. Dès lors il nous est impossible d'en apprécier la masse ou le volume, d'en suivre les mouvements; dès lors il n'y a plus de trajectoires et de vitesses appréciables. La mécanique chimique est donc tout à fait distincte de la mécanique proprement dite.

Si une chose semble incompréhensible, ce sont, sans doute, les changements qui surviennent dans les propriétés des corps par le fait des actions chimiques. Par exemple, comparez le soufre et le carbone au composé qu'ils forment, et voyez si vous pouvez concevoir comment le soufre, fusible à 112°, volatil à 420°, doué d'une faible odeur, et le carbone, fixe à la température la plus élevée que nous connaissions, absolument inodore, donnant naissance, par leur union mutuelle, au sulfure de carbone, liquide bouillant à 45°, et doué de l'odeur la plus fétide! Qui conçoit en vertu de quelle force 2 volumes d'hydrogène, le corps le plus expansible qu'on connaisse, en s'unissant à 1 volume de gaz oxygène, produisent de l'eau, liquide dont le volume, à la température de zéro, est à celui des gaz qui le constituent comme 1 est à 2550 environ? Qui conçoit en vertu de quelle force 2 volumes d'hydrogène, en s'unissant à 1 volume ou à $\frac{1}{2}$ volume de carbone, donnent, dans les deux cas, 1 volume d'hydrogène bicarboné et 1 volume d'hydrogène protocarboné?

De cet état de choses il résulte qu'en chimie l'étude de la force ne porte pas sur les phénomènes dynamiques qu'on lui attribue, mais bien sur des changements survenus dans la manière d'être, dans les propriétés des corps après l'accomplissement de l'action chimique, ou, en d'autres termes, lorsque ceux-ci sont à l'état statique. Mais une force attractive unique, comme la pesanteur, ne peut être invoquée pour expliquer les actions moléculaires; il faut admettre une attraction spéciale, qu'on nomme affinité ou cohésion, et, en outre, que cette attraction se compose avec d'autres forces, telles que la chaleur, certaines radiations du soleil, l'électricité. Il est donc de toute évidence que les considérations relatives à la nature des forces concourant à l'action chimique ne portent que sur l'observation de phénomènes ou de propriétés que les corps présentent après que leurs molécules sont parvenues à l'équilibre plus ou moins stable qu'on attribue à l'action de ces forces.

Il est aisé de voir maintenant les rapports de la chimie avec diverses sciences qui, comme elle, sont du domaine de la philosophie naturelle.

En effet, la chimie a les plus grands rapports avec la physique, mon-

seulement par l'étude qu'elle fait de l'électricité, de la chaleur, et de la lumière apparaissant sous la forme de feu dans les actions moléculaires, mais encore par la nécessité où elle est de connaître de la manière la plus précise les propriétés physiques, telles que la densité, les températures où chaque corps change d'état, soit pour se congeler, soit pour se liquéfier ou se volatiliser; les propriétés optiques, parmi lesquelles nous distinguons la faculté d'agir sur le plan de la lumière polarisée; enfin les propriétés électriques et magnétiques que les corps peuvent présenter d'une manière permanente dans des circonstances définies. La chimie et la physique se rencontrent donc dans l'étude des phénomènes passagers aussi bien que dans celle des phénomènes permanents.

Les lois de la cristallisation, si importantes pour la chimie, lorsqu'il s'agit de l'arrangement des molécules et des inductions qu'on tire de la forme, comme caractère des espèces, resserrent encore les liens de la physique avec la chimie, en même temps qu'elles établissent un rapport incontestable entre celle-ci et la géométrie.

L'étude des proportions suivant lesquelles s'opèrent les combinaisons définies a besoin, pour être généralisée, de recourir à la science des nombres, car c'est à elle qu'on est redevable de ces expressions numériques qui constituent la doctrine des quantités équivalentes.

Enfin, l'étude des actions moléculaires qui s'accomplissent dans les plantes lorsqu'elles s'assimilent l'eau, le carbone de l'acide carbonique, la matière organique plus ou moins profondément altérée des engrais, établit entre la chimie, la physiologie végétale et l'agriculture, le même rapport que l'étude des actions moléculaires qui s'accomplissent dans les animaux pendant la digestion, la respiration, les sécrétions, etc. établit entre la chimie, la physiologie animale et la médecine [1].

Mais, après avoir fixé les rapports de la chimie avec la physique, la géométrie, la science des nombres, la physiologie, l'agriculture et la médecine, tout en lui accordant la qualification de science, lui refusera-t-on un caractère propre, essentiel, absolument spécial? Non certainement; car, si elle recourt à la physique et à la géométrie lorsqu'elle étudie les propriétés physiques des corps, à la physiologie et à la thérapeutique lorsqu'elle veut connaître celles de leurs propriétés que nous appelons organoleptiques, elle seule apprend à connaître leurs propriétés chimiques, elle seule ramène chaque matière simple ou complexe à une définition précise, reposant sur l'ensemble des propriétés

[1] Voyez, dans le cahier de novembre de l'année 1837, l'article qui a pour titre : *Quelques considérations générales et inductions relatives à la matière des êtres vivants.* Je pourrai revenir sur ce sujet, qui fixe maintenant l'attention de plusieurs savants.

physiques, chimiques et organoleptiques, inhérentes à cette matière, afin d'en faire ce que nous nommons une *espèce chimique;* et c'est même de là qu'elle tire le caractère essentiel et absolument spécial qui la distingue de la physique. Sous ce dernier rapport, chaque espèce de corps, simple ou composé, est donc envisagée par le chimiste comme une unité ou comme un individu doué d'un ensemble de propriétés inséparables de sa nature, ainsi que les corps vivants, d'après des caractères tirés de l'organisation, sont définis par le naturaliste en espèces végétales ou animales distinctes les unes des autres.

3. Notions qui peuvent paraître indépendantes de la chimie.

Il nous reste une dernière proposition à développer, c'est de montrer la nécessité où se trouve l'auteur d'une histoire de la chimie vraiment rationnelle de rattacher à cette science des idées qu'on pourrait en croire indépendantes, parce qu'elles ont été exposées d'abord par des écrivains qui n'étaient pas chimistes, ou qu'elles ont commencé à fixer l'attention des philosophes à une époque où la chimie n'existait point encore comme science.

Parmi ces idées nous citerons celles qui concernent la nature des corps, la formation de ceux qu'on considérait alors comme complexes, la force prise dans les molécules, la destruction apparente de la matière, ou sa transformation, ou, ce qui revient encore au même, la circulation des éléments dans des corps affectant les formes les plus variées. Les anciens philosophes, en se livrant à l'examen de ces idées, ne craignirent pas d'aborder des questions qui exigeaient la lumière des sciences physico-chimiques pour être traitées avec quelque chance de succès; aussi durent-ils échouer, malgré la force de leur intelligence et leur esprit observateur, lorsqu'ils voulurent distinguer les éléments de la matière, assigner une composition essentielle aux corps complexes, parler de la formation de la terre, expliquer la combustion, en un mot, traiter de phénomènes passagers ou permanents relatifs aux actions chimiques. Mais, si l'écueil contre lequel leurs efforts se brisèrent ne pouvait être franchi qu'avec des secours qui leur manquaient absolument, ils montrèrent jusqu'à l'évidence qu'ils sentaient le besoin de comprendre dans la philosophie l'étude du monde extérieur, et c'est sous l'influence de ce sentiment que plusieurs grandes harmonies de la nature n'échappèrent point à leur observation, quoiqu'ils les représentassent par les images de la poésie, au lieu de les décrire dans le langage précis de la science.

Enfin, pour achever le développement de notre dernière proposition, parlons des avantages que la connaissance de la méthode chimique peut avoir pour celui qui se livre à une étude approfondie de ce qu'on appelle en philosophie la méthode analytique et la méthode synthétique.

Les opérations de la chimie étant, sans exception, analytiques, synthétiques, ou à la fois analytiques et synthétiques, et les résultats qu'elles donnent tirant de leur netteté un caractère incontestable de leur origine, elles présentent des exemples d'une précision rigoureuse, propre à faire comprendre la marche de l'esprit, qui, pour découvrir et démontrer d'autres vérités que les vérités chimiques, se livre aux opérations d'une analyse ou d'une synthèse purement intellectuelle.

En effet les résultats des opérations chimiques, considérés sous le point de vue de leur origine analytique ou synthétique, doivent leur précision à l'accord qui règne entre tous les chimistes pour distinguer les corps réputés simples d'avec les corps composés. Dès lors on sait toujours parfaitement, sans ambiguïté, si le résultat d'une opération est analytique ou synthétique, ou s'il est à la fois analytique et synthétique. On voit qu'il n'y a pas de science chimique sans synthèse ou sans analyse, et, en outre, que les produits de la synthèse n'ont de valeur scientifique qu'autant que l'analyse a défini d'une manière rigoureuse les éléments unis par la synthèse; toute synthèse suppose donc des analyses préalables pour que les conclusions déduites de la première aient la clarté et la précision qui leur impriment le caractère scientifique.

C'est en prenant, dans chaque science douée d'un caractère absolument spécial et livrée à l'étude du monde extérieur, la méthode la plus générale au moyen de laquelle l'esprit recherche les vérités du ressort de cette science, qu'on peut arriver, suivant nous, à recueillir, pour l'histoire de l'entendement, les matériaux les plus précis comme les plus exacts, parce qu'en définitive ils ont été découverts, élaborés, soumis à des discussions plus ou moins nombreuses, plus ou moins approfondies, et, enfin, coordonnés par les intelligences variées qui ont animé des hommes éminents livrés à la recherche des vérités d'une même classe.

Conclusion relative à la manière de composer une histoire de la chimie.

Après avoir démontré par les considérations précédentes combien une histoire de la chimie est difficile à écrire, à cause de la vaste étendue du champ qu'elle embrasse et de la diversité même des matériaux qui doivent la composer, lors même qu'on ne voudrait pas descendre aux

détails, il nous reste à parler d'une difficulté plus grande, suivant nous, que toutes celles qu'on peut s'imaginer en ne voyant que le nombre et la diversité des matériaux; la faire connaître sera justifier complétement la proposition que nous avons émise en avançant, au commencement de cet article, que la chimie se présente comme une science tout à fait à part à celui qui veut en tracer l'histoire. Parlons d'abord des sources où l'on peut trouver les matériaux de l'histoire de la chimie dans les temps les plus anciens.

Si, en cherchant avec attention dans le passé tout ce qui se rapporte à la connaissance des actions moléculaires, y compris les arts chimiques et les idées concernant la nature des corps, on arrive à conclure que l'origine de la chimie, considérée comme science, ne remonte guère au delà du XVIII[e] siècle, on est cependant obligé de reconnaître qu'il y a un grand nombre de notions antérieures à cette époque, qu'il faut rassembler et examiner soigneusement sous le rapport de l'influence qu'elles ont pu avoir sur les premiers développements de la science. Les sources où l'on peut puiser ces notions sont les arts chimiques, les systèmes philosophiques, enfin un ensemble de choses occultes parmi lesquelles nous comprenons l'*alchimie*.

1[re] source. Si les arts donnent des faits positifs à celui qui peut en étudier les produits, en s'éclairant des procédés que les écrivains de l'antiquité nous ont transmis, il faut avouer cependant que l'histoire de l'industrie des anciens peuples présente bien des lacunes, et qu'il n'est pas toujours facile de choisir l'ordre le plus utile à suivre pour en coordonner les notions relativement à l'histoire de la chimie.

2[e] source. Les notions concernant la nature des corps professées par les anciens philosophes sont vagues ou manquent d'exactitude, puisqu'elles ne furent jamais expérimentales. Il importe cependant de chercher les analogies qu'elles peuvent avoir avec nos théories actuelles, et surtout de reconnaître les rapports qui les unissent avec les premiers essais de théories chimiques. Cette recherche est fort délicate; car elle ne consiste pas à faire des extraits des systèmes généraux, mais bien à découvrir ce qu'il y a dans ces systèmes d'essentiellement applicable à l'histoire de la chimie.

3[e] source. La source qui a fourni le plus de faits, le plus de notions utiles, le plus d'idées à cette science, est, sans aucun doute, celle qui se composait de traditions et de procédés pratiques transmis à un petit nombre de personnes choisies. Nous comprenons dans cette source la cabale, la magie, et surtout l'alchimie : évidemment une doctrine chimique devait sortir tôt ou tard de la pratique de procédés concernant

les actions moléculaires de la matière; mais que de difficultés pour apprécier exactement les résultats de cette pratique, en l'étudiant dans le développement de ses procédés successifs, puisque ceux qui s'y livraient devaient tenir leurs travaux secrets, et, s'ils écrivaient, c'était exclusivement pour des initiés! Enfin les idées, les doctrines mystiques, qui, dès l'origine, furent associées de la manière la plus intime aux procédés dont nous parlons n'ont pas peu contribué à épaissir les ténèbres qui règnent sur un sujet déjà si obscur par lui-même.

En définitive, nous trouvons dans l'antiquité, avant l'alchimie, des faits pratiques et des vues hypothétiques sur la nature des corps; mais, s'ils ont exercé de l'influence sur le développement de la chimie, ce n'est point par l'institution de recherches expérimentales. Il en est autrement de l'alchimie : les expériences de ceux qui la pratiquaient devaient aboutir à la science des actions moléculaires. Enfin, si les notions puisées dans les arts chimiques et dans les systèmes des philosophes appartenaient au domaine public, la partie pratique, tout aussi bien que la partie théorique ou mystique de l'alchimie, n'étaient connues que d'un petit nombre d'initiés.

Après avoir parlé des sources où l'on peut puiser les matériaux les plus anciens de l'histoire de la chimie, il nous reste à exposer la difficulté précédemment signalée, qui ne tient pas à la disette des faits, ni aux lacunes, ni aux obscurités des écrits, mais à la nature même des matériaux que l'historien doit mettre en œuvre.

Cette difficulté porte sur ce que les matériaux tirés des sources anciennes ont besoin, pour se fondre dans l'histoire à laquelle ils se rapportent, d'être l'objet d'un examen analytique; car ce n'est point intégralement, en conservant leur forme et en se juxtaposant les uns aux autres, comme les pierres d'un édifice qu'on élève, ce n'est point, comme les ruisseaux qui alimentent un fleuve, en y versant leurs eaux, qu'ils deviendront les véritables éléments d'une histoire rationnelle de la chimie : ils devront subir des modifications, de manière que des parties seront éliminées, tandis que les autres, après avoir été réduites en éléments précis et exactement définis, seront coordonnées entre elles par une synthèse habile, pour devenir les principes constituants de cette histoire. En définitive, les matériaux puisés immédiatement aux sources les plus anciennes éprouveront les modifications d'un aliment complexe qui ne s'assimile que partiellement au corps vivant qu'il doit nourrir.

E. CHEVREUL.

Documents inédits sur Domat.

DEUXIÈME ARTICLE.

Mais, sans contredit, la partie la plus curieuse de notre mémoire est celle qui nous peint Domat comme l'adversaire infatigable des jésuites. Quand tout pliait sous leur autorité, lui seul, après la mort de Pascal, avec quelques amis fidèles, luttait, dans un coin du royaume, contre leur astucieuse tyrannie. Vaincu dans une première rencontre, il revient à la charge et leur tient tête jusqu'à sa mort.

Cette première rencontre, où Domat se montra le digne ami de Pascal, est l'affaire du collége de Clermont en Auvergne, dont les jésuites s'emparèrent à l'aide de leurs artifices accoutumés. Notre mémoire nous donne, à cet égard, des détails intéressants, et qui ne sont point ailleurs. Le Recueil de Marguerite Perrier les confirme et les développe : il contient plusieurs pièces où paraissent les efforts des jésuites pour attirer à eux l'éducation de la jeunesse, jusqu'alors confiée, dans Clermont, à la savante et libérale congrégation de l'Oratoire, et, en même temps, la vive résistance et de l'Oratoire et de la ville entière, et la part de Domat dans ce démêlé. Voici quelques lignes d'une Plainte des pères de l'Oratoire de la ville de Clermont contre les jésuites, p. 342 de notre manuscrit : « Aussitôt, dit cette Plainte, qu'un des nôtres prêche avec quelque succès, ils l'accusent d'hérésie. Ils ne parlent jamais de nous à leurs écoliers sans nous traiter de suspects en la foi. Ils ont dit à quelques-uns de nos écoliers qu'on s'expose à la damnation éternelle quand on étudie dans notre collége. » A cette plainte les jésuites répondent (p. 297) par une Relation de l'état présent du jansénisme dans la ville de Clermont, où ils représentent la ville de Clermont comme un foyer de jansénisme, et Domat comme le chef du parti. « Le jansénisme n'a pas plus tôt paru en France, qu'il a eu des sectateurs dans Clermont ; et, si l'Auvergne a fomenté cette secte dans sa naissance, ayant été le lieu d'origine de MM. Arnauld, Bourzées, Brousse, Rebours, Laporte, Maugutin et Pascal, la ville de Clermont contribua beaucoup à son progrès et à sa conservation...... La secte est composée de plusieurs laïques des deux sexes ; les plus considérables sont les sieurs Montorcier, président en la cour des aides, le sieur Perrier, conseiller en ladite cour, la demoiselle Pascal, sa femme, le sieur Guerrier, avocat..... Mais le plus signalé est le sieur Domat, avocat du roi audit présidial, lequel, ayant quelque vivacité d'esprit et s'étant employé uniquement à l'étude de ces

matières, passe pour le plus habile, fait leçon à ses confédérés, et corrompt une partie de la jeunesse..... Pour fomenter leur liaison factieuse, ils font beaucoup d'assemblées secrètes...... Le lieu des conventicules ordinaires et réglés est la maison de *Bienassis*, à deux cents pas des murailles de la ville, appartenant audit Perrier. C'est là où ils s'assemblent hommes et femmes, les dimanches et jours de fête.... Les précautions qu'ils prennent pour le secret font conjecturer quelque mystère d'iniquité.» Après avoir habilement semé la calomnie, les jésuites s'occupèrent d'en recueillir le fruit, et, par le crédit de leur P. Annat, confesseur du roi, ils firent rendre un ordre du cabinet, qui les mettait en possession du collége de Clermont, en dépit des anciennes et des nouvelles ordonnances, qui portaient qu'aucune communauté religieuse ne pourrait s'établir dans aucune ville sans le consentement de cette ville. Dès que cet ordre du cabinet fut connu à Clermont, ce fut une réclamation universelle. On s'adressa à Domat pour qu'il prît en main cette affaire. Domat n'hésita point à s'en charger. Il écrivit lui-même (ms. p. 301) une requête au roi Louis XIV, au nom de la ville de Clermont, et, à la tête d'une députation de vingt de ses compatriotes, il alla à Paris la porter au roi. Nous donnons ici cette pièce (ms. p. 290), qui est un des meilleurs morceaux sortis de la plume de Domat.

« Requête présentée par les habitants de la ville de Clermont en Auvergne contre les R. P. jésuites.

« Au Roy.

« Sire, vos très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets les échevins et habitants de cette ville de Clermont viennent se jeter aux pieds de V. M. pour lui demander justice contre les jésuites, qui, pour s'établir dans Clermont, malgré toute la ville, sont venus supposer à votre conseil qu'on les y demande, et, ayant obtenu sur ce faux exposé un arrêt et des lettres de cachet, en ont abusé d'une manière injurieuse à la clémence de V. M. et digne de cette attention avec laquelle elle écoute les plaintes de tous ses sujets.

« Ces pères, Sire, voyant les habitants plus aliénés que jamais par cette conduite et prêts d'en venir informer V. M., feignirent d'avoir du scrupule et du repentir de ce qu'ils avoient ainsi obtenu cet arrêt et ces lettres de cachet, et promirent par écrit aux échevins une surséance qu'ils demandoient pour recourir à V. M.; et, comme ensuite les habitants s'alloient assembler promptement dans l'hôtel de ville pour députer, ils envoyèrent de nouveau leur recteur de Montferrand pour-

protester à cette assemblée qu'ils ne vouloient point du tout entrer dans Clermont sans le consentement de toute la ville, et porter parole que, quand même on les y voudroit forcer sous prétexte de cet arrêt et de ces lettres de cachet, ils n'y consentiroient jamais. Et cependant, Sire, dès le lendemain, ils vinrent avec ce recteur et s'emparèrent du collége à la vue de ces mêmes habitants à qui ils avoient donné cette parole le jour précédent et qui accouroient à cette surprise, mais qui n'opposèrent que la modération à toute cette conduite des jésuites; car la fidélité si ancienne et perpétuelle de la ville de Clermont est à toute épreuve, non-seulement pour le service de ses roys, dont cette ville a cet honneur singulier de ne s'être jamais départie, mais pour les moindres choses qui portent leur nom. Ces habitants, Sire, osent espérer que V. M. ne permettra pas que, sous un règne tel que le sien, les jésuites jouissent du succès de leurs artifices, et que, pour être ainsi entrés dans Clermont et pour empêcher que cette ville n'ait eu l'honneur d'être ouïe de V. M., elle soit condamnée à les y souffrir contre ses intérêts et contre son gré.

« Ces intérêts, Sire, sont si grands et appuyés de raisons si fortes, et de la part des habitants de Clermont et de la part même des jésuites et de leur propre conscience, que ces habitants osent s'assurer que V. M. en seroit touchée, si elle vouloit souffrir qu'on l'en informât. Mais ces raisons, Sire, sont en si grand nombre et fondées sur tant de titres, édits, traités, arrêts, priviléges, et sur tant d'autres considérations, qu'ils n'oseroient l'en importuner.

« Mais, comme les roys prédécesseurs de Votre Majesté, dont les jésuites ont autrefois obtenu de pareils ordres pour s'établir dans Clermont sur de semblables faux exposés qu'on les y demandoit, ont toujours révoqué ces ordres aussitôt qu'ils ont seulement connu la répugnance des habitants, il y a présentement, Sire, bien plus que cette raison si naturelle du gré des villes : par une déclaration solemnelle de l'année 1659, qu'elle a voulu faire publier dans tout son royaume, elle a très-effectivement deffendu tous établissements de communautés religieuses sans le consentement des villes. Ces deffenses de Votre Majesté ne doivent pas être nécessaires pour les jésuites; car leurs statuts, Sire, leur font encore d'autres deffenses bien plus étroites, non-seulement de s'établir malgré les villes, mais de demander même d'y être reçus.

« Et cependant, Sire, non-seulement ils demandent et ils insistent d'entrer dans Clermont contre les statuts qu'ils font vœu d'observer, mais ils y entrent par force et s'opiniâtrent à y demeurer, quoyqu'on per-

sévère à leur dire qu'on ne les veut pas, et contraignent les habitants à venir importuner V. M.

« Ils espèrent, Sire, qu'elle leur fera cette justice de ne pas souffrir cette désobéissance des jésuites à vos ordonnances et à leurs statuts, et qu'elle n'obligera pas de très-fidèles sujets, pleins de zèle et d'amour pour son service, à recevoir contre leur gré des religieux qui, professant d'enseigner la piété et les bonnes mœurs, commencent par forcer ceux qu'ils veulent instruire à venir d'abord demander justice contre eux, et qui, pour le premier exemple de leur piété, violent en un jour ordonnances, édits, traités, vœux, statuts, parole, et qui ont violé le respect même qu'ils devoient à V. M. sacrée, par la supposition qu'ils ont faite à votre conseil qu'on les demandoit, et par la manière dont ils ont usé des lettres de cachet qu'ils ont obtenues par cette surprise.

« La ville de Clermont, Sire, a fait élever sa jeunesse jusqu'à présent par d'autres maîtres que par ces pères, et elle a eu la gloire de produire, dans tous les siècles, des personnes de mérite pour la religion et pour l'État; mais surtout, Sire, elle a eu l'honneur de n'élever, dans tous les temps, que de véritables serviteurs des rois, et qui même par leurs services en ont mérité ce que demandent aujourd'hui à Votre Majesté avec tant d'instance les habitants de cette même ville, d'être dispensés de recevoir les jésuites.

« Le roy Henry le Grand, ayeul de Votre Majesté, a été l'un des roys qui a conservé la liberté de la ville de Clermont contre les entreprises de ces pères. Ce grand prince, Sire, aimoit cette ville, et avoit la bonté de vouloir bien reconnoître qu'elle lui avoit rendu un service bien important, et d'autant plus considérable qu'il regardoit aussi l'État. Car, pendant la ligue, les habitants de Clermont ne s'étoient pas seulement conservés fidèles au milieu de la rébellion de presque tout le royaume, mais, par un zèle extraordinaire et tout inouï, étant sortis de leurs murailles, et, avec le peu de sujets qui restoient au roy, qui s'y étoient réfugiés, avoient exposé leurs vies, attaqué l'armée des ligueurs, repris sur eux une ville, et gagné cette bataille d'Issoire dont toutes les histoires remarquent qu'ayant rendu au roy l'Auvergne entière et toutes les provinces voisines, et qu'étant arrivée, comme par une espèce de miracle, le même jour que ce prince gagna en personne celle d'Ivry, ces deux batailles avoient été la fin de la ligue, et le rétablissement de ce grand roy dans son patrimoine, qui est aujourd'hui l'héritage de Votre Majesté.

« Les habitants de Clermont, Sire, ont cette confiance que Votre Majesté aura toujours pour cette ville les mêmes bontés qu'ont eues pour

elle tous les roys ses prédécesseurs, pour tous lesquels elle a conservé une fidélité plus ferme et plus inviolable qu'aucune autre ville de son royaume, et qu'elle ne leur refusera pas la même grâce qu'elle accorde à tant de villes qui résistent aux jésuites, de ne pas les obliger, non plus que les autres, à les recevoir, et qu'elle ordonnera à ces pères de retourner dans leur collége de Montferrand; si ce n'est que cette affaire étant trop peu digne d'occuper les soins de Votre Majesté, elle veuille la renvoyer à son parlement de Paris, qu'elle a rendu juge naturel, à cause des déclarations et des édits qu'elle a fait vérifier en ce parlement et qui font une partie des moyens décisifs contre cette entreprise des jésuites; et toute cette ville redoublera, Sire, les prières publiques et particulières qu'elle fait incessamment pour Votre Majesté, et s'animera de plus en plus de zèle et d'ardeur pour son service et de tous les roys que Dieu fera naître, jusqu'aux derniers siècles, du sang de Votre Majesté, le plus illustre de toute la terre, comme elle en est le plus grand roy.»

«Mr Domat, avocat du roy, ajoute notre manuscrit, fut député pour présenter à Sa Majesté la requête cy-dessus. Étant arrivé à Paris, il rassembla vingt Auvergnats, avec lesquels il alla porter sa plainte au roy, qui ayant fait avertir le P. Annat, son confesseur, pour lui dire que c'étoit contre ses confrères qu'on agissoit, ce jésuite répondit que Sa Majesté ne devoit point s'inquiéter de cette affaire, qu'elle étoit accommodée, et par cette fourberie il obligea les suppliants de se retirer. Ceci se passoit en 1663. Ainsi les jésuites s'établirent à Clermont malgré M. l'évêque, les doyen, chanoines et chapitre de la cathédrale, syndic du diocèse, le gardien des cordeliers, le sous-prieur des carmes et les échevins de la ville de Clermont.....»

Ce n'est pas la seule affaire où Domat ait osé combattre ouvertement les jésuites. Dix ans après, un de leurs prédicateurs, le père Duhamel, ayant fait, dans la cathédrale de Clermont, un sermon où il soutenait l'infaillibilité absolue du pape, ce qui était contre les maximes de l'Église gallicane et contre l'ordonnance du roi, qui interdisait de traiter de matières étrangères au salut des âmes et préjudiciables à la paix publique, Domat, comme avocat du roi et chargé de l'exécution des ordonnances royales, informa contre le père Duhamel, dressa lui-même un procès-verbal détaillé, et écrivit à M. le procureur général une lettre pour accompagner ce procès-verbal. Nous donnons ici ces deux pièces pour montrer et l'esprit généreux de l'ancienne magistrature et l'intrépidité de Domat en face du parti puissant qui persécutait le cartésia-

nisme, menaçait l'Oratoire, écrasait Port-Royal, et, dominant sur la conscience du roi, entraînait l'État dans ses querelles et en faisait l'instrument de ses desseins.

« Procès-verbal.

« L'an 1673 et le dernier jour de février, nous, Jean Domat, avocat du roy en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne, à Clermont, ayant appris par le bruit commun que ce jourd'huy mardy d'après le deuxième dimanche de carême, le père Duhamel, jésuite, qui prêche pendant ledit carême dans l'église cathédrale de ladite ville, ayant pris pour texte *Super cathedram Moysi sederunt, etc.* auroit pris pour son sujet l'infaillibilité de l'Église et celle du pape, et auroit traité en deux points de ces deux sortes d'infaillibilités, et entrepris de prouver séparément celle du pape seul, nous aurions été obligés par le devoir de notre charge, en l'absence du S[r] procureur du roy audit siége, de nous informer plus particulièrement des propositions que ledit père Duhamel avoit avancées touchant ladite infaillibilité, pour exécuter, en ce qui dépend de nous, l'arrêt de la cour du parlement du 30 may 1663, par lequel la cour auroit ordonné la publication et enregistrement de six articles de certaine déclaration de la faculté de théologie de Paris, du 3 may..... touchant l'autorité du pape avec deffenses de soutenir aucune doctrine contraire, et aussi la déclaration de Sa Majesté avoir ordonné que ladite déclaration de la faculté de théologie de Paris seroit publiée et enregistrée dans tous les parlements et autres jurisdictions de son royaume, avec deffenses à toutes personnes de soutenir, deffendre et enseigner aucune proposition contraire à ladite déclaration, à peine de punition exemplaire, lequel arrêt et déclaration ont été publiés et enregistrés à ladite sénéchaussée, et à cette fin, comme nous n'aurions pas ouy ledit sermon, nous étant enquis de plusieurs personnes qui y auroient assisté, nous aurions appris par tous les récits conformes que ledit père Duhamel a pris pour son texte dans ledit sermon ce passage de l'Évangile du jour, *Super cathedram Moysi sederunt, etc.* et pour son sujet l'infaillibilité de l'Église et celle du pape; qu'il a divisé son sermon en deux points, le premier pour l'infaillibilité de l'Église, et le deuxième pour l'infaillibilité du pape; que, dans le premier point, rapportant quelques preuves de l'infaillibilité de l'Église, il a dit que, comme celle du pape s'établissoit aussi sur les mêmes preuves, il prouveroit l'une et l'autre dans les deux points, et que, dans l'un et dans l'autre, il rapporte diverses preuves de l'infaillibi-

lité du pape seul, et a avancé entre autres preuves de cette infaillibilité les propositions suivantes :

1° « Que les théologiens étant souvent contraires dans leurs opinions « sur les matières de la foy, comme les horloges qui ne s'accordent pas, « il falloit une règle, et que, comme le cadran solaire est la règle infail- « lible des horloges, le pape est le cadran solaire de l'Église, qui est la « règle infaillible dans les matières de la foy.

2° « Que Notre-Seigneur avait dit à saint Pierre : *Ego autem rogavi « pro te ut non deficiat fides tua et tu aliquando conversus confirma fratres tuos,* « pour marquer l'infaillibilité qu'il lui a communiquée et à ses succes- « seurs, et que ce passage se doit entendre de l'infaillibilité de saint « Pierre et de ses successeurs, et non de celle de l'Église, ce qu'il a « prouvé par deux réflexions sur ce passage, l'une sur ces mots *pro te*, « en disant que c'étoit le pronom de la seconde personne qui s'adres- « soit à la personne de Pierre et non à l'Église, qui ne s'appelle pas « Pierre, l'autre sur ce mot *fratres,* en disant que ce mot s'entendoit « des papes successeurs de saint Pierre, qui sont ses frères, et non de « l'Église, et que, si Notre-Seigneur avoit prétendu parler de l'Église, il « auroit dit ses enfants et non ses frères.

3° « Qu'il est impossible que le pape enseigne une doctrine fausse, « erronée et scandaleuse, et qu'il arriveroit plutôt de ces trois choses « l'une, ou qu'il changeroit de sentiment comme il arriva au pape Vi- « gile, ou que le Saint-Esprit se mêleroit dans ses expressions pour lui « faire dire la vérité malgré qu'il en eût et lors même qu'il voudroit « dire une fausseté, comme il est arrivé à Balaam et à Caïphe, ou qu'il « mourroit d'une mort subite avant que de prononcer une erreur selon « le sentiment de B.

4° « Que le pape est infaillible dans les décisions qui concernent la « foi, la doctrine et les mœurs, et que, dans le reste, il est homme comme « les autres et sujet à faillir; sur quoy il a ajouté et fait remarquer qu'il « se rendoit d'autant plus exact en cette matière qu'il s'y agissoit du « salut.

5° « Que certains théologiens de robe courte semblent jeter des scru- « pules dans les esprits foibles, lesquels il est important de lever, et « qu'il y en a qui vont déterrer de vieux grimoires pour prouver qu'il « y a eu des papes qui ont failli.

6° « S'étant objecté comment il se pouvoit faire que le pape fût in- « faillible, il a répondu que, dans les choses de la foi, il ne falloit « pas demander comment. Je sçay, a-t-il dit, que, dans le mystère de « la Trinité, Dieu est un en trois personnes; mais, si on me demande

« comment cela se peut faire, je n'en sçay rien. Je sçay que, dans le « mystère de l'eucharistie, le corps et le sang de Notre-Seigneur sont « sous les espèces du saint sacrement; mais comment, je n'en sçay rien; « je sçay que d'abord qu'un homme est élevé à la chaire de saint Pierre, « il ne peut plus enseigner une doctrine fausse, erronée, scandaleuse; « mais si on demande comment, je n'en sçay rien. »

« Et, comme toutes lesdites propositions de ce sermon tendent à persuader l'infaillibilité absolue du pape, et que cette doctrine que ledit P. Duhamel a prétendu établir par ledit sermon est directement contraire auxdits articles de la déclaration de ladite faculté, et notamment au sixième, concernant l'infaillibilité du pape, nous avons cru qu'il étoit d'une nécessité indispensable de faire, en cette rencontre, ce qui peut dépendre de nous dans notre fonction pour contribuer à réprimer une telle entreprise contre lesdits arrêts et ladite déclaration de Sa Majesté et contre les lois de son État; et, ne pouvant y pourvoir avec prudence par d'autres voies, nous avons jugé qu'en une affaire de telle conséquence, où nous voyons cette doctrine de l'infaillibilité du pape aussi publiquement enseignée avec l'approbation et l'applaudissement de la plus part des ecclésiastiques et principalement des religieux, et consentement tacite du peuple, qui, n'étant pas informé de la fausseté et des pernicieuses conséquences de cette doctrine, la reçoit comme véritable, nous devons au moins en donner avis à M. le procureur général, affin qu'il lui plaise d'informer la cour de cette entreprise contre son arrêt, et Sa Majesté, s'il le juge à propos, de cet attentat contre sa déclaration; et nous nous voyons aussi obligés, en même temps, de supplier très-humblement mondit seigneur le procureur général d'agréer que nous lui remontrions l'importance singulière que nous y remarquons d'employer son zèle, sa prudence et son autorité, comme il a fait cy-devant si utilement en toutes sortes de pareilles occasions, pour achever en celle-cy d'arrêter toutes les entreprises semblables de ceux qui publient ou débitent en particulier cette doctrine au préjudice dudit arrêt et de ladite déclaration; et, ce qui nous oblige à ces remontrances, c'est que nous voyons en cette ville un exemple de la nécessité d'y exécuter avec éclat ladite déclaration et ledit arrêt, parce que cette ville étant le siége d'un des plus grands évêchés du royaume, et une ville capitale des plus fidèles au service des roys, comme elle en donna d'insignes preuves pendant les ligues, nous y voyons néanmoins que le sentiment de l'infaillibilité du pape y est insinué et s'y répand comme une doctrine de foi, et que la plus part croyent que la doctrine contraire est une doctrine hardie, ce qui est arrivé non par des prédications

ou leçons publiques que nous n'aurions pas dissimulées, mais par le cours universel que donne à cette doctrine le grand nombre de ses partisans, et particulièrement des réguliers et autres ecclésiastiques.

« Et il est facile de juger que, si ce sermon du P. Duhamel demeure impuni, cette doctrine de l'infaillibilité du pape, publiquement établie par cette voie et sans contredit, passera pour une vérité de foy et un dogme qui ne peut être contesté; et, comme nous apprenons de ladite déclaration de Sa Majesté que c'est son intention que les sentiments de ses sujets soient uniformes sur lesdits articles, et que nous voyons que, tout au contraire, ils se rendent uniformes dans la créance de l'infaillibilité du pape, et que cette créance s'établissant pourroit mettre les sujets du roy, dans cette ville si fidèle à son service, en péril de tomber dans les suites pernicieuses qu'elle pourroit produire contre leur devoir, s'il arrivoit des occasions où l'autorité des papes pût les porter à s'en départir, nous croyons que ces considérations nous obligent à supplier mondit seigneur le procureur général d'y faire les réflexions qui lui sont plus propres qu'à nous et qu'il saura beaucoup mieux faire, et de souffrir que nous lui exposions les faits et les considérations particulières qu'il ne peut apprendre que de nous, et dont le devoir de notre charge nous oblige de l'avertir par ce présent procès-verbal que nous avons dressé de tout ce que dessus, affin qu'il plaise à mondit seigneur le procureur général d'y pourvoir ainsi qu'il avisera par sa prudence, et nous sommes souscrits avec notre greffier en toutes pages, et avec M. Claude Labourieux, ancien chanoine de l'église cathédrale et ancien official de Clermont; M. Étienne de la Mare, docteur en théologie, chanoine et théologal de ladite église; M. Antoine Dufour, chanoine de la même église; M. Étienne Perrier, conseiller en la cour des aydes de ladite ville; M. François Pascal, prieur et seigneur de Termes et de la Faghe; M. Robert Mauguin, avocat au parlement; M. Antoine Bourlin, avocat en ladite cour; M. Georges du Gourd, docteur en médecine; M. Jacques-Antoine Sarret, avocat au parlement, aussi souscrits avec nous en toutes pages, pour attester, par leur signature, la vérité du contenu en notredit présent procès-verbal touchant ledit sermon, après qu'ils ont fait lecture d'iceluy et des propositions avancées par ledit P. Duhamel dans ledit sermon, auquel ils ont assisté. Fait ledit jour et an. Signé Domat, premier avocat du roy; Labourieux, etc... Baptiste, greffier. »

« Lettre de M. Domat à M. le procureur général pour accompagner le procès-verbal.

« Ce 1er mars 1773.

« Monseigneur, m'étant rencontré dans la nécessité, par le devoir de ma charge, en l'absence de M. le procureur du roy, d'entreprendre la deffense de l'intérêt du roy et du public en une affaire importante et qui regarde aussi l'Église, je me trouve obligé, Monseigneur, de vous en rendre raison, et de la mettre entre vos mains. Le père Duhamel, jésuite, qui prêche présentement le carême en cette ville, fit, hier mardy, un sermon exprès pour prouver l'infaillibilité du pape; vous verrez, Monseigneur, par le procès-verbal que je prends la liberté de vous envoyer, le récit du dessein et de quelques propositions de ce sermon. Je n'ay rien à y ajouter de particulier pour ce qui est du fait, si ce n'est que je me suis rendu très-certain de la vérité telle que je l'expose, et qu'elle est prouvée par ce procès-verbal; mais je crois, Monseigneur, devoir adjouter qu'il est d'une conséquence extrême de réprimer cette entreprise, car je puis rendre ce témoignage que les réguliers et quelques ecclésiastiques de leur cabale ont tellement répandu cette doctrine de l'infaillibilité du pape, ou dans les confessions, ou dans les entretiens, ou par d'autres voies qui ne viennent pas à notre connoissance et qu'il ne nous est pas possible de réprimer, qu'encore que les personnes intelligentes, et particulièrement ceux qui sont instruits de l'arrêt et de la déclaration du roy sur cette matière, qui sont en très-petit nombre, ayent été extrêmement scandalisés de ce sermon, le peuple et la pluralité des personnes même de condition, qui ne sont pas instruits de ces matières ny des conséquences de cette doctrine contre l'autorité légitime de l'Église et contre l'intérêt du roy et de l'État, se laissent persuader de cette infaillibilité; et je crois, Monseigneur, en cette occasion, que cette doctrine est devenue si commune, que non-seulement elle passe pour catholique, mais que même la doctrine contraire passe, dans les esprits de ces personnes, pour une hérésie; mais cette opinion si pernicieuse demeureroit bien plus fortement établie, si un tel sermon restoit impuni. Car vous sentez, Monseigneur, quelles sont les impressions que fait dans l'esprit de la multitude une doctrine enseignée comme la parole de Dieu et dans la chaire de vérité, et quelles en sont les conséquences surtout quand il s'agit des premières règles de la religion et du discernement de l'autorité légitime qui peut régler les points de la foi. Mais l'entreprise de ce jésuite est d'une conséquence d'autant plus importante, qu'il a prêché cette doctrine si contraire à

l'Écriture et à la tradition, aux conciles, aux canons, aux libertés de l'Église gallicane, à cet arrêt, à cette déclaration, et si pernicieuse dans l'Église et dans l'État, comme une doctrine et une règle de la foi, et par un sermon exprès, en séparant exprès et distinguant l'infaillibilité du pape, qui fut son principal sujet, d'avec celle de l'Église, qu'il ne toucha quasi qu'en passant, et en traitant de ridicules, de théologiens de robe courte, ceux qui deffendent la véritable doctrine de l'Église; ce qui tourne, par une conséquence nécessaire, contre les premiers magistrats du royaume et les officiers de la cour, qui se sont rendus les protecteurs de cette doctrine par l'arrêt du 30 may 1663, et enfin par un sermon prêché dans le cours d'un carême, dans une église cathédrale, à la face d'un des plus amples auditoires du royaume et des mieux remplis d'officiers de trois compagnies, d'ecclésiastiques d'une cathédrale, de trois collégiales, un grand séminaire et onze communautés de réguliers de divers ordres, de tous lesquels corps il y a toujours bon nombre au sermon; et je dois encore ajouter, Monseigneur, à toutes ces circonstances, que je ne vois pas d'autre partie ny d'autre juge dont il faille attendre de justice contre ce sermon que vous, Monseigneur, et le parlement. Toutes ces considérations me font espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté, non-seulement d'approuver ma conduite, mais de la protéger et d'en faire votre affaire, comme elle l'est plus que de personne. J'aurois bien souhaité, Monseigneur, de vous envoyer une information, au lieu d'un simple procès-verbal, mais il m'a été nécessaire de me réduire à cette voye en attendant que je puisse faire faire une information. Je vous prie de considérer qu'un procès-verbal de la qualité de celui que je vous envoye, en une affaire de cette nature, peut tenir lieu d'information, sinon pour établir toutes les peines que ce jésuite peut mériter, et que la cour pourra ordonner après une plus ample procédure, si elle le juge à propos, du moins pour effacer et réparer promptement les mauvaises impressions de ce sermon qui subsistent dans le public, par les voies que vous jugerez, Monseigneur, le plus à propos par votre prudence...... »

Le procureur général auquel cette lettre et ce procès-verbal étaient adressés était M. de Harlay, probablement Achille de Harlay, troisième de ce nom, celui dont Saint-Simon nous a laissé un portrait peu flatté, et qui, avant d'être président du parlement de Paris, en 1689, aurait été d'abord et se trouvait, en 1673, procureur général. M. de Harlay rendit compte de la lettre de M. Domat à M. le premier président Lamoignon, et il fut convenu entre eux que, d'une part, on approuverait la conduite de Domat, que, de l'autre, on ne donnerait point un éclat

trop grand à cette affaire; que pourtant on exigerait une double réparation du père Duhamel: d'abord un désaveu de ce qu'il y avait de blâmable dans son sermon par-devant M. l'évêque de Clermont, en son palais épiscopal et en présence de l'avocat du roi (Domat) et du lieutenant criminel; et, de plus, des paroles de paix et de soumission en chaire devant l'assemblée des fidèles. Notre manuscrit contient la lettre où M. de Harlay écrit à Domat pour l'informer de ces résolutions, et le procès-verbal de l'acte de soumission du père Duhamel devant l'évêque de Clermont, le lieutenant criminel et Domat. Mais les jésuites ne se tinrent pas pour battus. Selon leur méthode accoutumée, ils agirent auprès du roi, et lui persuadèrent d'enlever cette affaire au parlement de Paris, et de l'évoquer à sa propre personne, en son conseil; et là ils obtinrent un ordre enjoignant aux gens du roi, à Clermont, d'assoupir toute cette affaire, de se dessaisir des minutes mêmes des divers procès-verbaux et de toutes pièces écrites en cette circonstance, et de les envoyer à Paris, au conseil d'État, et encore faisant défense au parlement de Paris et à tous officiers du présidial de Clermont de plus faire aucune poursuite contre le père Duhamel, comme aussi au père Duhamel et à tous autres prédicateurs de parler ni traiter, dans leurs prédications, de semblables matières. M. de Marle, conseiller d'État et commissaire en la généralité de Riom, fut chargé de l'exécution de cet ordre, et il l'exécuta fidèlement. Le procureur du roi et le greffier criminel durent remettre toutes les minutes qui étaient entre leurs mains. Mais voici qui témoigne de la manière la plus vive du sentiment d'honneur qui animait toute l'ancienne monarchie: le greffier criminel pria que les minutes à lui demandées fussent laissées au greffe pour sa propre décharge, et il ne les remit que sur l'injonction réitérée et impérative du commissaire du roi; quant au procureur du roi, au nom duquel avait agi Domat, il alla plus loin que le greffier criminel; il fit une respectueuse mais ferme *remontrance*, et requit un sursis à l'exécution de l'arrêt du conseil. Ce procureur du roi s'appelait Pierre Pascal. On ne pouvait mieux porter un tel nom. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici une partie du procès-verbal de cette dernière pièce.

« L'an 1673 et le vingt-deuxième jour d'avril, par-devant nous Bernard de Marle, chevalier, seigneur de Vercigny, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, en la province d'Auvergne et généralité de Riom, est comparu Mᵉ Pierre Pascal, écuyer, seigneur du Montel, procureur de Sadite Majesté en la séné-

chaussée et siége présidial de Clermont, lequel nous auroit dit qu'ayant eu avis de la signification que nous aurions fait faire à M. le greffier criminel de l'arrêt du conseil d'État, portant évocation de la procédure faite contre le père Duhamel, jésuite...... il est obligé de nous remontrer par le devoir de sa charge que, par l'expositif dudit arrêt, il paroît que Sa Majesté n'a pas été informée de la vérité de ce que ledit père Duhamel a avancé dans ladite prédication, et laquelle ne peut être connue que par la procédure qui en a été faite à la requête dudit procureur du roi, de laquelle ayant été envoyées des expéditions à M. le procureur général, cette affaire auroit été consommée suivant des ordres envoyés audit procureur du roi et ceux de M. le premier président, d'eux envoyés à M. l'évêque de Clermont, par le moyen de la rétractation que le père Duhamel avoit faite de ce qu'il auroit avancé dans sa prédication, par acte fait, le 27 du mois dernier, par-devant ledit lieutenant criminel, en présence du procureur du roi, et sa soumission à l'arrêt du parlement de Paris, du 30 mai 1663, et déclaration de Sa Majesté du 4[e] août audit an, et les défenses faites audit père Duhamel de contrevenir directement ou indirectement à ladite déclaration et arrêt, duquel acte ledit procureur du roi auroit envoyé une expédition audit sieur procureur général, et partant, ladite procédure se trouvant transmise suivant lesdits ordres, il est important audit procureur du roy que ledit acte du 27 mars demeure au greffe dudit siége, pour justifier de ses diligences et de l'exécution des ordres qu'il a reçus dudit sieur procureur général, ce qu'il nous a requis de vouloir ordonner, et qu'il soit sursis à l'exécution dudit arrêt sous le bon plaisir de Sa Majesté, en ce qu'il est ordonné par iceluy que lesdites minutes seront mises en nos mains, jusqu'à ce que Sa Majesté ait été pleinement informée de la conduite dudit père Duhamel par la grosse de ladite procédure, que ledit procureur du roy offre de faire délivrer incessamment par ledit greffier, ou qu'il en ait été par elle autrement ordonné sur les remontrances par lui présentement faites, et a signé PASCAL. »

Enfin, nous citerons une lettre du procureur général de Harlay à Domat, dans laquelle il s'excuse auprès de l'austère magistrat de l'arrêt du conseil, et l'invite à ne pas se décourager.

« Monsieur l'avocat, nous avons été aussi surpris que vous de l'arrêt du conseil que vous m'avez envoyé. Si le roi eût été ici, je ne doute pas que Sa Majesté n'y eût apporté les remèdes nécessaires, sur les très-humbles remontrances que nous lui en eussions faites. Mais, en son absence, nous verrons, dans la première occasion, ce que l'on

pourra faire pour y remédier. On ne peut écrire tout ce que l'on pense et tout ce que l'on sait sur ce sujet, et je finirai en vous assurant que des choses de cette nature ne doivent pas vous empêcher de témoigner votre zèle avec prudence dans toutes les occasions qui se présenteront. Je suis, Monsieur l'avocat, votre frère et bon ami, DE HARLAY. »

Les *pensées* de Domat que nous trouvons dans le Recueil de M^lle Perrier (p. 273) y occupent plusieurs feuilles et font connaître des côtés nouveaux et inattendus de l'esprit et de l'âme de notre grand jurisconsulte. Commençons par celles qui peignent le magistrat, l'impartial exécuteur ou l'intelligent réformateur des lois, l'homme qui avait un sentiment si profond et un amour si ferme de la vérité et du droit.

Nous ne connaissons point, dans d'Aguesseau, de plus belles et de plus hautes pensées que celles-ci :

« Les avocats ont pour objet la vérité même.

« L'éloquence de l'avocat consiste à faire connaître la justice pour la vérité.

« Fins différentes de l'éloquence : plaire, instruire, persuader, exhorter, louer : toutes doivent avoir pour règle la vérité.

« Le geste est un effort de l'âme pour se communiquer à travers le corps, et faire passer dans l'âme de celui qui entend ce qu'elle sent et ce qu'elle voit.

« Les gens d'épée appellent les officiers[1] gens d'écritoire : il faut appeler les officiers gens de tête, et eux gens de main.

« Il y a une infinité de lois qui ne subsistent que parce qu'on n'a pas le temps de les réformer.

« Les passions sont des lois que les juges suivent.

« Nous faisons dans le palais, qui est le temple de la justice, ce que faisaient les marchands dans le temple.

« N'y a-t-il pas quelque compagnie où l'on examine sur le bon sens comme sur la loi ? »

Écoutons maintenant l'ami du peuple, l'ami des pauvres et de la pauvreté, un digne élève de cette grande école de stoïcisme chrétien qui s'appelle Port-Royal.

« Le superflu des riches devrait servir pour le nécessaire des pauvres ; mais, tout au contraire, le nécessaire des pauvres sert pour le superflu des riches.

[1] *Officiers*, gens pourvus d'offices, les magistrats.

« Cinq ou six pendards partagent la meilleure partie du monde et la plus riche. C'en est assez pour nous faire juger quel bien c'est devant Dieu que les richesses.

« On doit plus craindre d'avoir trop à l'heure de la mort que trop peu pendant la vie.

« On se sert du prétexte de ce que l'on mendie pour ne pas donner à l'hôpital, et de l'hôpital pour ne pas donner aux mendiants. »

Les pensées morales qui suivent, sans avoir une grande originalité, valent assurément la peine d'être tirées de l'oubli.

« Comme le corps s'anéantit et s'appesantit par l'âge et la durée de la vie, le cœur s'appesantit et s'affaiblit par la durée des mauvaises habitudes.

« Les événements sont hors de nous; notre volonté seule est à nous; ne pouvant régler aucun événement, nous devons nous mettre en état que nul événement ne nous trouble et ne nous empêche d'être heureux.

« Il n'y a que deux voies pour se rendre heureux et content, l'une de remplir tous nos désirs, l'autre de les borner à ce que nous pouvons posséder. La première est impossible en cette vie; ainsi c'est une folie que d'entreprendre de se contenter en ce monde par cette voie.

« Les maximes de morale des païens sont des règles particulières pour de certaines actions, et en de certaines rencontres, pour certaines conditions; celles de l'Évangile sont universelles, car elles changent le fond du cœur et s'étendent à toute la conduite, en tous lieux et en toutes rencontres.

« Il y a une différence extrême entre la manière dont nous sentons les injustices qui nous regardent, et celle dont nous jugeons de celles qui ne regardent que le prochain.

« Pourquoi souffrons-nous les douleurs sans nous mettre en colère, et que nous ne souffrons pas les injustices et les maux que nous causent les hommes sans mouvement de colère?

« Nous voulons tellement plaire que nous ne voulons pas déplaire aux autres, lorsque nous nous déplaisons à nous-mêmes, et que nous voulons plaire à ceux qui nous déplaisent.

« Quand on est dans la vérité, il ne faut pas craindre de creuser; on trouve toujours un bon fond, on ne saurait manquer d'être soutenu; mais, dans les choses vaines et incertaines, il est périlleux de creuser.

« Les hommes ne jugent de la malice des actions et du cœur de l'homme que par rapport à ce qui les touche. Une incivilité à leur

égard leur paraît plus criminelle que de grands péchés devant Dieu qui ne choquent pas les hommes.

« Tout homme qui a la moindre expérience dans le monde juge facilement que tous les autres, sans exception des plus raisonnables, raisonnent mal quelquefois, et raisonnent mal, pour l'ordinaire, dans leurs intérêts. Ainsi il faut être fou de présomption pour s'imaginer qu'on soit l'unique au monde raisonnable dans son intérêt, et ne pas se défier toujours de son jugement quand il s'en agit. D'où j'admire l'extravagance de la plupart des gens, surtout des plaideurs, qui s'imaginent toujours tous avoir le meilleur droit du monde.

« On juge aussi téméranrement en bien qu'en mal. Il y a du péril en l'un et en l'autre. Si on juge mal en mal, on blesse la charité; si on juge mal en bien, on blesse la vérité; c'est-à-dire que, jugeant mal d'une bonne action, on fait tort à son prochain, et que, jugeant bien d'une mauvaise action, on fait tort à la vérité.

« Les louanges, quoique fausses, quoique ridicules, quoique non crues, ni par celui qui loue ni par celui qui est loué, ne laissent pas de plaire; et, si elles ne plaisent par un autre motif, elles plaisent au moins par la dépendance et par l'assujettissement de celui qui loue. »

Si les deux pensées suivantes étaient plus travaillées pour le tour et l'expression, on les attribuerait aisément à celui qui a pris la défense des répétitions et qui réduisait toute la poésie à des figures, *fatal laurier, bel astre*.

« On hait si fort les redites, que, quand elles sont nécessaires, on veut au moins, à chaque fois, être averti que c'est une redite: dans le palais, *ledit, ladite:* c'est l'excuse de celui qui redit..... Mais d'où vient cette haine des redites? La nouveauté et l'ennui des mêmes choses. L'orgueil y a sa part; car il y a apparence qu'on veut inculquer par redites, et qu'on n'aime pas paraître dur à comprendre.

« La poésie a d'ordinaire plus d'éclat et plus d'agrément que la prose; mais ce n'est que comme les grotesques dans la peinture: ce qui y plaît est plus surprenant, mais assurément moins solide et moins beau que le naturel. »

Maximes tout empreintes de l'esprit de Port-Royal, et qui auraient pu échapper à la plume de Pascal dans un moment de négligence:

« Aujourd'hui la dévotion et la vertu sont choses fort différentes.

« Il est bien à craindre que les dévotions extérieures de ce temps, scapulaires, etc. ne soient, dans la nouvelle loi, ce qu'étaient, dans l'ancienne, les traditions superstitieuses des pharisiens, par lesquelles et

sous prétexte desquelles ils quittaient l'essentiel de la loi, s'imaginant qu'ils étaient purifiés par ces cérémonies. »

Voici les fondements mêmes de ce qu'on pourrait appeler la logique et la philosophie de Pascal :

« Nous n'agissons pas par raison, mais par amour, parce que ce n'est pas l'esprit qui agit, mais le cœur qui gouverne, et toute la déférence qu'a le cœur pour l'esprit est que, s'il n'agit pas par raison, il fait au moins croire qu'il agit par raison.

« Il y a deux manières de venir à la connaissance de la vérité, l'une par démonstration, et l'autre par des vraisemblances qui peuvent venir à un tel point, que la preuve en soit aussi forte que la démonstration et même plus touchante, plus persuasive et plus convaincante : par exemple, on est plus persuadé qu'on mourra, quoiqu'il n'y en ait pas de démonstration, que de toutes les vérités d'Euclide.

« Il est impossible d'avoir des démonstrations des vérités de notre religion, car il arriverait deux choses : l'une que tout le monde l'embrasserait, l'autre qu'il n'y aurait pas de foi, qui est la voie par laquelle Dieu a voulu nous unir à lui. »

Est-ce l'auteur des Lois civiles ou celui des Pensées qui a tracé ces lignes où l'esprit, l'humeur et la mélancolie, se confondent dans une originalité si touchante? Ce peu de lignes nous font pénétrer dans l'âme de Domat, et nous découvrent sa grandeur et ses misères, son austérité et ses caprices, l'une et l'autre face de la médaille, l'homme tout entier.

« L'esprit sans piété ne sert qu'à rendre misérables ceux qui en ont, ce qui arrive en bien des manières, et entre autres par la peine qu'il y a à souffrir les sots.

« Ce n'est pas une petite consolation pour quitter ce monde que de sortir de la foule du grand nombre des sots et des méchants dont on est environné.

« Toutes les sottises et les injustices que je ne fais pas m'émouvent la bile.

« Je ne serais ni de l'humeur de Démocrite ni de celle d'Héraclite; je prendrais un tiers parti pour mon naturel, d'être tous les jours en colère contre tout le monde.

« Quelle satisfaction peut-on avoir de ne voir que des misères sans ressources? Quel sujet de vanité de se trouver dans des obscurités impénétrables?

« Un peu de beau temps, un bon mot, une louange, une caresse, me tirent d'une profonde tristesse dont je n'ai pu me tirer par aucun effort

de méditation. Quelle machine que mon âme, quel abîme de misère et de faiblesse!

« J'ai une expérience réglée d'un certain tour que fait mon esprit du trouble au repos, du repos au trouble, sans que jamais la cause ni de l'un ni de l'autre cesse, mais seulement parce que, la roue tournant, il se trouve tantôt dessus, tantôt dessous.

« Mon sort est différent du vôtre : vous changez souvent d'état, et moi je suis toujours à la même place; nous sommes pourtant tous deux également tourmentés : vous roulez dans les flots, et je les sens rouler sur moi. »

V. COUSIN.

Saggi di naturali esperienze..... *Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento.* Troisième édition de Florence, précédée d'une notice historique de cette Académie, et suivie de quelques additions[1]. Florence, 1841, in-4°.

Dans un avertissement placé en tête de ce volume il est dit que cette édition, entreprise sous les auspices du gouvernement toscan, a été donnée en présent aux savants italiens qui, en 1841, se réunissaient au congrès scientifique de Florence. C'était certes une excellente idée que d'offrir aux physiciens et aux naturalistes assemblés dans cette mémorable circonstance un livre qui peut encore servir de modèle et de guide dans l'art difficile d'observer et de faire des expériences; et nous sommes assuré que le zèle des savants italiens a dû être puissamment stimulé par le souvenir d'une société si célèbre, dont on mettait ainsi de nouveau les travaux sous leurs yeux. Ce souvenir, ranimé par l'aspect des anciens instruments de physique qu'on conserve encore à Florence, de ces instruments que construisirent Galilée et Toricelli, devait enflammer d'une noble émulation les hommes d'élite qui se pressaient, il y a deux ans, autour de ces précieuses reliques scientifiques. Réunis dans une salle destinée à l'apothéose de Galilée, ces instruments

[1] Dans le cahier de juillet 1841, p. 435, l. 33, au lieu de : Brunellesco, lisez : Alberti. Dans le cahier de janvier 1842, p. 53, l. 24, au lieu de : point, lisez : guère.

si délicats, qui, malgré mille chances de destruction, ont traversé deux siècles, semblent annoncer que, lorsqu'il a été touché par un homme de génie, que, lorsqu'il a servi à une découverte importante, le verre le plus fragile devient parfois plus impérissable que l'airain.

L'édition que nous annonçons aujourd'hui a été dirigée par MM. Antinori et Gazzeri, bien connus tous les deux en Italie comme physiciens et comme écrivains. Sans être effrayés par la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de paraître à jour fixe et dans un très-court délai, ils ont mis au jour un ouvrage qui occupe déjà un rang très-distingué dans la littérature italienne. Le succès qu'ils ont obtenu fait vivement regretter qu'il ne se présente pas plus souvent, en Italie, de semblables occasions où l'esprit soit forcé impérieusement de quitter un état de vague contemplation pour passer à l'action. Si, chez d'autres peuples, la production intellectuelle, soumise à une espèce d'exploitation régulière, semble parfois perdre de sa spontanéité pour devenir une sorte de denrée ou de marchandise, elle n'est, du moins, jamais interrompue, et le talent, continuellement stimulé, n'est guère exposé à s'endormir. A Dieu ne plaise que nous fassions ici un appel à une littérature vénale qui deviendrait le fléau de la société; mais, dans un pays comme l'Italie, où actuellement les habitudes et les mœurs paraissent quelquefois repousser les efforts persévérants, où aucune carrière n'est ouverte à l'ambition, où, avec une publicité très-restreinte, l'émulation ne peut agir que bien faiblement, c'est mettre les écrivains à une trop rude épreuve que de les forcer, comme cela arrive à présent, à payer le plus souvent les frais d'impression d'un livre qui leur a coûté plusieurs années de travail. Nous croyons donc que, à défaut d'autres stimulants, ce qu'on pourra faire pour améliorer la condition matérielle des écrivains et des savants italiens sera utile, et mérite la sollicitude de tous ceux qui aiment ce pays.

Plus heureux que beaucoup d'autres, MM. Antinori et Gazzeri, qui n'auraient pas été arrêtés par de semblables difficultés, ont été forcés, par les sollicitations du gouvernement toscan, de produire à point nommé l'ouvrage dont nous devons rendre compte aujourd'hui. Ils se sont partagé la besogne. M. Antinori s'est chargé d'une introduction historique, qui est un ouvrage fort considérable [1], et M. Gazzeri s'est occupé de corriger le texte et de préparer les additions qui devaient figurer dans cette nouvelle édition. Un travail de cette nature, fait par

[1] Cette introduction se compose de cent-trente-trois pages, grand in-4°.

deux savants qui ont dû s'aider de toutes les ressources que leur offraient les bibliothèques de Florence, et qui ont pu recueillir les traditions et les souvenirs conservés dans le pays, mérite un examen approfondi. Nous en rendrons un compte détaillé, en commençant par l'introduction historique placée en tête du volume.

Dans cette introduction, M. Antinori trace d'abord rapidement la vie de Galilée, et montre comment l'Académie del Cimento a été formée par les disciples et les descendants de ce grand philosophe. La méthode expérimentale, qu'il avait introduite dans l'étude de la nature, ouvrait un champ immense aux explorations des savants, qui purent alors se réunir et travailler utilement en commun. C'est là effectivement ce qui arriva; mais peut-être doit-on regretter que M. Antinori n'ait pas donné quelques détails sur les sociétés scientifiques qui avaient été fondées précédemment en Italie. Quoique le savant auteur de cette introduction dût être naturellement porté à placer hors de ligne l'Académie del Cimento, il lui aurait été facile d'esquisser en quelques pages l'histoire des plus anciennes sociétés savantes de l'Italie; ce devait être là, à notre avis, la base et le point de départ de cet intéressant travail. Car, si ces sociétés n'ont pas fait alors des travaux comparables aux célèbres *Essais* de l'Académie del Cimento, elles ont été utiles aux sciences, et, si elles n'ont pas produit des résultats plus décisifs, il faut surtout en chercher la cause dans l'état politique de l'Italie, au XV[e] et au XVI[e] siècle, et surtout dans les vexations et les persécutions dont les académies furent d'abord l'objet. Il suffira d'un seul exemple pour montrer quel fut, à une certaine époque, le sort de ces sociétés en Italie. Une des plus anciennes académies philosophiques, fondée à Rome par Pomponius Lætus, au XV[e] siècle, fut dispersée, en 1468, par ordre de Paul II. Ce pape, s'imaginant que des académiciens, qui, dans les lettres latines qu'ils s'adressaient mutuellement, s'appelaient quelquefois *patrem sanctissimum*, conspiraient contre lui et voulaient s'approprier son titre, les fit jeter tous dans des cachots. Il faut lire dans Platina le récit de cette persécution, que l'on a de la peine à comprendre actuellement. Non-seulement, en deux jours, plus de vingt personnes furent, à cette occasion, tourmentées de la manière la plus barbare, mais, par un raffinement de cruauté, l'ecclésiastique qui présidait à ces tortures mêlait l'ironie aux supplices, et parlait d'amour et de femmes devant ceux dont on brisait les os [1] ! Cet accouplement mons-

[1] Voici le passage original de Platina :

« Liberatus hoc metu Paulus ad nos statim animum adjicit. Mittit in arcem Ha-

trueux de férocité et de luxure était, au xv^e^ siècle, un des caractères de cette cour de Rome, qui, même avant Alexandre VI, avait rendu nécessaire la réforme. Ces malheureux languirent longtemps en prison, et, lorsque enfin le pape parut se relâcher de sa rigueur, il déclara hérétiques tous ceux qui, à l'avenir, sérieusement *ou même pour rire*, prononceraient le nom d'académie « *Paulus tamen hæreticos eos pronuntiavit qui nomen Academiæ vel serio vel joco deinceps commemorarentur* [1]; » telles sont les paroles incroyables, mais vraies, de l'historien contemporain.

On conçoit que de semblables menaces ne devaient guère encourager les savants à se réunir pour travailler en commun : aussi, pendant longtemps, il ne se forma en Italie aucune société scientifique régulière. A la vérité Léonard de Vinci, ce grand peintre qui cultiva avec un égal succès toutes les branches des connaissances humaines, avait fondé à la cour du duc de Milan, une académie [2] qui paraît avoir eu pour objet l'étude des sciences mathématiques et physiques; mais il ne nous reste que des indications bien fugitives sur cette société, dont les membres furent promptement dispersés par suite des guerres et des

driani Vianesium cum Johanne Francesco clugiensi sanga et satellite qui nos quovis genere tormentorum adigat ea etiam fateri quæ nusquam sciebamus. Torquentur prima et sequenti die multi; quorum pars magna præ dolore in ipsis cruciatibus concidit. Bovem Phalaridis sepulchrum Hadriani tum putasses; adeo resonabat fornix ille concavus vocibus miserorum adolescentum. Torquebatur Lucidus homo omnium innocentissimus. Torquebatur Marsus Demetrius; Augustinus Campanus optimus adolescens et unicum seculi nostri decus : si ingenium et litteraturam inspicis : quibus cruciatibus et dolore animi mortuum postea crediderim. Fessi tortores, non tamen satiati. Nam ad viginti fere eo biduo questioni subiecerant. Me quoque ad pœnam vocant. Accingunt se operi carnifices : parantur tormenta : spolior : laceror : trudor, tanquam crassator et latro. Sedet Vianesius tanquam alter Minos stratis tapetibus : ac si in nuptiis esset, vel potius in cœna Atrei et Tantali. Homo inquam sacris initiatus : et quem sacri canones vetant de laicis questionem habere : ne si mors subsequatur : quod in tormentis interdum accidere solet : irregularis (ut eorum verbo utar) et impius habeatur. Neque hoc quidem contentus : dum penderem miser in ipsis cruciatibus, manilia sangæ clugiensis attrectans hominem rogabat : a qua puella donum amoris habuisset. De amoribus locutus ad me conversus instabat, etc. » Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que cet ouvrage a été dédié par l'auteur au pape Sixte IV, et que ce récit a été publié très-peu de temps après l'époque dont il s'agit, et lorsque la plupart des témoins et des victimes de ces supplices étaient encore vivants. Nous avons suivi ici l'édition de 1479 des Vies des pontifes, par Platina. — [1] Platina ajoute plus loin : « Humanitatis autem studia ita Paulus oderat et contemnebat, ut eius studiosos uno nomine hæreticos appellaret. Hanc ob rem Romanos adhortabatur ne filios diutius in studiis litterarum versari paterentur. Satis esse si legere et scribere didicissent. » — [2] Voyez, à ce sujet, notre Histoire des sciences mathématiques en Italie, t. III, p. 21.

invasions auxquelles la Lombardie fut livrée à cette époque. Pendant le XVIe siècle il n'y eut guère d'associations scientifiques, et une seule, l'Académie des Segreti, instituée par Porta, à Naples, a pu échapper à l'oubli sans pour cela que l'on en connaisse l'organisation. Au commencement du XVIIe siècle, il se forma, à Rome, une société, puissante par les chefs qu'elle avait, et que les travaux de plusieurs de ses membres rendirent célèbre. Cette académie, qui mérite une attention particulière[1], fut fondée par Frédéric Cesi, fils du duc d'Acquaspara, et plus connu sous le nom de prince Cesi. Elle s'appela *Académie des Lincei*, d'après le lynx, animal que Cesi choisit pour devise et auquel les anciens attribuaient une vue extrêmement perçante.

Le prince Cesi avait à peine dix-huit ans, lorsqu'il conçut et exécuta le projet de fonder cette académie, dont la première séance[2] eut lieu le 17 août 1603. Rempli d'admiration pour Porta, dont la renommée remplissait alors l'Europe, et dont les ouvrages étaient traduits dans

[1] Dans son ouvrage M. Antinori dit (p. 160) que l'Académie des Lincei, *che ebbe per iscopo speciale lo studio della storia naturale,* ne doit pas être comparée à l'Académie del Cimento. Sans doute celle-ci a produit des résultats bien plus remarquables; mais il ne serait peut-être pas exact de dire que l'Académie des Lincei avait pour objet spécial l'étude de l'histoire naturelle. En effet, dans les constitutions de cette académie, il est dit, en parlant des études politiques : « Hæc extra physica, et mathematica studia, proindeque præter academicum institutum, Lynceo absque agnomine transfiguntur. » (Odescalchi, *Memorie dei Lincei,* Roma, 1806, in-4°, p. 312.) C'étaient donc, en général, les sciences physiques et mathématiques que cultivaient les Lincei. Si, au commencement de ces *constitutions*, on parle de *disciplinis naturalibus*, cela doit s'entendre de l'étude de la nature en général (car on ajoute immédiatement *præsertim mathematicis*), et non pas seulement de l'histoire naturelle. C'est ce qui résulte de l'ensemble du passage suivant : « Philosophos suos (Lyncea Academia) academicos desiderat, qui ad rerum ipsissimarum cognitionem tendentes, disciplinis naturalibus, præsertim mathematicis se dedant, iisque sedulam commodent operam, non neglectis interim amœniorum musarum et philologiæ ornamentis, ut quæ, ad instar elegantissimæ vestis, reliquum totum scientiarum corpus condecorent; idque eo industrie magis quo derelinquis, qui plures hæ consueverunt, quia minus studiosis lucripare existimarentur. Hinc Lynceorum finis et institutum ; hinc contemplatio magis proposita. Nec aliunde Lyncis insigne, etc. » (Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 308.) Les ouvrages que Galilée adressa à l'Académie des Lincei, et qui furent publiés aux frais de la société, nous semblent prouver d'une manière irréfragable que cette académie n'avait pas pour but spécial l'*histoire naturelle*. On voit, par les actes de l'académie, que, le 15 octobre 1603, on commença les travaux académiques par des leçons de philosophie, de mathématiques, d'histoire naturelle et de physique. Pour les *Lincei* l'histoire naturelle comprenait tout l'univers : « Naturaliumque observationibus (disaient-ils dans leurs *Constitutions*) et magni naturæ libri (cœli inquam et terræ), etc. » (Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 309.) — [2] Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 13.

toutes les langues de l'Europe et même en arabe, Cesi forma le projet d'étudier la nature et de lui arracher quelques-uns de ces secrets, qui avaient rendu si célèbre le physicien napolitain. Il s'associa, à cet objet, deux jeunes savants, Stelluti et de Filiis, auxquels vint se joindre un médecin hollandais, appelé Eckius.

Ils étaient tous très-jeunes : mais ils surent suppléer par le zèle et par la persévérance au manque d'expérience, et ils jetèrent les bases d'une institution qui a eu les plus heureux effets sur le renouvellement de la philosophie naturelle. Des travaux remarquables leur ont assuré une place dans l'histoire, et pourtant leur nom n'est presque jamais prononcé et ne se trouve guère dans les biographies. C'est pourquoi nous croyons devoir nous y arrêter un instant.

De Filiis, natif de Terni, était un parent éloigné de Cesi. Il s'appliquait spécialement à l'astronomie et à l'histoire. Il construisit un planisphère pour ses confrères, et fut le premier secrétaire de l'académie. On ne connaît ni sa vie ni ses travaux : on sait seulement qu'il étudiait les temps antédiluviens, et qu'il s'appliqua à la construction de certaines lampes d'une forme particulière. Lors de la dispersion de l'académie, de Filiis se retira à Terni, et ensuite à Naples, où il mourut en 1608, à l'âge de trente-deux ans[1].

Stelluti était de Fabriano : il s'occupait de mathématiques et d'histoire naturelle. On a imprimé de lui un ouvrage sur le bois fossile, quelques poésies, et une traduction de Perse en langue italienne. Cette traduction est accompagnée de notes fort savantes. Il suffira de citer, à ce sujet, les observations microscopiques sur divers insectes, avec les figures, insérées dans ces notes[2].

Le médecin Eckius était allé fort jeune dans les États Romains, où il exerçait la médecine. C'était un homme ardent et enthousiaste : il cultivait la philosophie, la mécanique et les sciences naturelles; il a écrit des comédies, et il a laissé un grand nombre d'ouvrages inédits

[1] Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 36-37. — [2] *Persio, tradotte in verso sciolto da* Francesco Stelluti, *academico Linceo*, Roma, 1630, in-4°, p. 47, 52-53, 127, etc. Dans *Le Api* de Rucellai, poëte italien, qui écrivait en 1524, on trouve des observations anatomiques faites sur les abeilles à l'aide de miroirs grossissants. Voici le passage si remarquable de cet auteur :

« Io già mi posi a far di questi insetti
Incision, per molti membri loro.
(Che chiama anatomia la lingua greca)
Tante cure ebbi delle picciole Api.
E parrebbe incredibil, s'io narrassi

que l'on croyait perdus[1], et dont la plupart existent en France[2] actuellement.

Quant à Cesi, qui était l'âme de la société, il a laissé plusieurs ouvrages sur toutes les branches des sciences; mais, presque tous ces écrits ont péri[3]. Cette perte est d'autant plus regrettable, que les Tables philosophiques, qui ont été publiées et qui contiennent des découvertes importantes sur la physiologie et le genre de la philosophie botanique, en général, donnent une plus vaste idée de son génie[4].

Alcuni lor membretti, come stanno.
Che son quasi invisibili ai nostr' occhi;
Ma s' io ti dico l' instrumento, e'l modo,
Ch' io tenni, non parà impossibil cosa.
Dunque se vuoi saper questo tal modo,
Prendi un bel specchio lucido e scavato,
In cui la picciol forma d' un fanciullo,
Ch' uscito sia pur or del matern' alvo,
Ti sembri ne la vista un gran colosso;
Simile a quel del sol, che stava in Rodi.
E come quel, che fabbricar già volse,
Dimocrate architetto, per scolpirne
La fortunata imagin d'Alessandro
Nel dorso del superbo monte d'Ato.
Cosi andrai multiplicar la imago
Del concavo reflesso del metallo,
In guisa tal che l'Ape sembra un drago
Od altra bestia clie la Libia mena.
Indi potrai veder come vid' io
L' organo dentro articulato, e fuori, etc. »

(Alamanni, *la Coltivazione*, e Rucellai, *le Api*, Firenze, 1590, in-8°, p. 248-249.)

[1] Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 73 et 269. — [2] Nous avons déjà cité dans ce journal (septembre 1841, p. 553), quelques écrits autographes d'Eckius sur l'histoire naturelle, qui se conservent à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. Il y a quelques années que, dans une vente publique, nous avons acheté deux volumes autographes d'Eckius, dont l'un, qui contient un traité de cosmographie et deux comédies, est cité par Odescalchi. (*Memorie*, p. 270.) L'autre, qui est un énorme in-folio, renferme un grand nombre de dessins de machines avec l'explication. La première des deux comédies est en italien; elle a pour titre: *La donna pudica*. L'autre, qui a pour titre : « Hecastus, comœdia sacra, a Joanne Heccio (*sic*), Belga Daventrensi, anno Domini 1594, et ætatis suæ 14; 3 Martii, » est en vers latins. Le recueil de machines est précédé d'une lettre fort intéressante, adressée par Eckius, en 1605, au prince Cesi. Avant cette lettre il y a, dans le manuscrit, cette espèce d'adresse aux Lincei : « Ostendite Lynceorum illustrissimo principi, sapientem nullam servitutem, sed sacram saltem obedientiam, admittere. » — [3] On peut en voir la liste dans Odescalchi. (*Memorie*, p. 265.) — [4] On trouvera

Pour s'assurer la propriété de leurs découvertes, les nouveaux académiciens travaillèrent en secret, et ils attirèrent par ce mystère l'attention du gouvernement. Le père de Cesi devint le plus ardent persécuteur des amis de son fils, et alors commença une véritable action dramatique avec accompagnement de violences et de sicaires. Lorsque, pour se soustraire aux dangers qui les menaçaient, les académiciens étaient forcés de se cacher, on les faisait enlever par des compagnies de soldats; ils se sauvaient et recommençaient à travailler. L'inquisition s'en mêla. Eckius fut dénoncé comme un assassin fugitif, et, ce qui était bien plus grave à Rome, on le taxa d'hérésie. Le cardinal Borghesi, qui plus tard devint pape sous le nom de Paul V, s'acharna contre les membres de la nouvelle académie, qui furent dispersés sans cesser de correspondre et de travailler avec une constance inébranlable.

Eckius visita successivement toutes les contrées de l'Europe et rendit compte à ses collègues de ses observations. Il fallait pourtant soustraire cette correspondance à tous les yeux; pour dérouter les curieux on inventa des alphabets bizarres. Parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, que nous avons cités plus haut, il y a des volumes écrits par Eckius en latin, en caractères arabes, et quelquefois même en signes alchimiques[1], c'est-à-dire en ces caractères que les alchimistes employaient, au moyen âge, pour s'assurer le secret de leurs préparations.

Cette persévérance fut récompensée. Peu à peu la persécution s'apaisa, Cesi, qui possédait de très-grandes richesses et qui tenait aux plus grandes familles, devint avec l'âge un des hommes les plus considérables de Rome, et l'on sentit qu'il fallait le ménager. Bientôt les savants les plus célèbres demandèrent à faire partie de cette société. La chose n'était point facile; Galilée, Fabius Colonna, qui fut un des plus grands botanistes de son temps, Porta et quelques autres, furent admis. Le scrutin, car on votait, ne fut pas également favorable à tous les candidats, et il est fort curieux de voir que Bacon, le célèbre auteur du *Novum organum*, fut proposé et refusé[2]. Appuyé par de tels hommes, Cesi se sentit beaucoup plus fort et conçut un projet infiniment plus vaste. Il se proposa de faire de son académie une espèce d'ordre philosophique, une association dans le genre de celle qu'avaient

une analyse détaillée de cet ouvrage dans Odescalchi. (*Memorie*, p. 249 et suiv.) — [1] Voyez les nos 505-508 de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. — [2] Lisez, à ce sujet, le *Prospetto delle Memorie aneddote dei Lincei, raccolte da* Francesco Cancellieri, Roma, 1823, in-8°, p. 8. (Opuscule extrait du *Giornale Arcadico.*)

formée les pythagoriciens, et de l'établir dans tout l'univers. Toutes les grandes villes de l'Europe et de l'Amérique devaient posséder un *lycée ;* ces lycées étaient obligés de correspondre entre eux et devaient dépendre du lycée central. Une de ces maisons secondaires fut organisée à Naples, d'autres devaient bientôt s'ouvrir à Padoue, à Cologne, à Vienne, à Paris, à Séville, et même aux Indes[1]. En 1624 parurent les constitutions de cet ordre philosophique. En voici la substance :

Les académiciens se partageaient en trois classes : les *élèves*, les *maîtres* et les *émérites*. Les élèves et les maîtres travaillaient; les émérites contribuaient aux dépenses. Les savants qui se consacraient à cet institut étaient logés, habillés et nourris aux frais de la société, qui fournissait, en outre, des maîtres et des livres. On mettait à leur disposition tout ce qui pouvait être utile aux travaux qu'ils voulaient entreprendre, et chaque lycée devait posséder un observatoire, une bibliothèque et une imprimerie. Pour être admis dans la société, il fallait avoir achevé ses études et être âgé de vingt-deux à trente ans. Les moines étaient exclus. Le noviciat durait cinq ans. Tout élève, pendant ce temps, devait composer un ouvrage, pour le présenter au prince à la fin du noviciat. Il était défendu de s'occuper de politique, de théologie et d'alchimie. Les sciences physiques et mathématiques devaient former l'objet principal des travaux de chaque membre. Mais la société ne repoussait ni les recherches historiques, ni les travaux littéraires.

Si cette entreprise gigantesque ne reçut pas toute l'extension que le fondateur avait imaginée, elle prit un développement qui doit sembler prodigieux, si l'on considère que c'était là une institution privée, et que des particuliers en faisaient les frais. Une correspondance immense, des travaux très-remarquables (parmi lesquels il faut citer surtout plusieurs écrits de Galilée et de Colonna, qui furent imprimés aux frais de la société, ainsi que l'édition de l'ouvrage d'Hernandez, auquel on travailla en commun), une rare activité dirigée vers l'étude des sciences, une protection constante accordée à tous les savants, et particulièrement à Galilée, qui trouva toujours un appui chez les Lincei; tels sont les principaux résultats que produisit cette association. Après vingt-sept ans de travaux glorieux, elle fut dissoute, en 1630, par la mort de Cesi et par les persécutions dirigées contre quelques-uns des principaux académiciens. Mais les services qu'elle avait rendus aux sciences ne sauraient être passés sous silence; et l'on doit regret-

[1] Odescalchi, *Memorie dei Lincei*, p. 221 et 243.

ter, nous le répétons, que, pressé par le temps, M. Antinori n'ait pas pu consacrer quelques pages à cette société. Le talent dont il a fait preuve dans son histoire de l'Académie del Cimento ne peut qu'augmenter ces regrets. Les ressources qu'il pouvait trouver dans le pays, les documents qu'il avait à sa disposition, auraient, sans doute, contribué à donner de l'intérêt à ce chapitre de son bel ouvrage; au reste nous espérons que le savant auteur pourra reprendre plus tard ce sujet, et le traiter de manière à ne rien laisser à désirer. C'est dans cet espoir que nous ne nous arrêtons pas davantage ici sur l'Académie des Lincei, et que nous ne parlons pas de quelques autres associations scientifiques qui ont précédé, en Italie, l'Académie del Cimento. Dans un prochain article nous rendrons compte de la partie du travail de M. Antinori qui précède immédiatement l'histoire de cette académie.

G. LIBRI.

L'Art de la Rhétorique par Aristote. Texte collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et traduit en français par C. Minoïde Mynas, *ex-professeur de philosophie et de rhétorique en Macédoine.* Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, n° 25.

ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΤΕΧΝΩΝ, *sive artium scriptores, ab initiis usque ad editos Aristotelis libros. Composuit* Leonhardus Spengel, *Monacensis.* Stuttgard, 1828.

TROISIÈME ARTICLE.

Liv. I, c. VII, § 4. — Aristote, énumérant les signes auxquels on doit reconnaître qu'une chose est meilleure qu'une autre, dit : Καὶ ἐὰν τὸ μέγιστον τοῦ μεγίστου ὑπερέχῃ, καὶ αὐτὰ αὐτῶν· καὶ ὅσα αὐτὰ αὐτῶν, καὶ τὸ μέγιστον τοῦ μεγίστου· οἷον, εἰ ὁ μέγιστος ἀνὴρ γυναικὸς τῆς μεγίστης μείζων, καὶ ὅλως οἱ ἄνδρες τῶν γυναικῶν μείζους· καὶ εἰ οἱ ἄνδρες τῶν γυναικῶν ὅλως μείζους, καὶ ἀνὴρ ὁ μέγιστος τῆς μεγίστης γυναικὸς μείζων· ἀνάλογον γὰρ ἔχουσιν αἱ ὑπεροχαὶ τῶν γενῶν καὶ τῶν μεγίστων ἐν αὐτοῖς. Le premier membre de cette phrase est d'une concision qui, au premier abord, présente quelqu[illegible]urité; mais l'exemple que le philosophe apporte vient bientôt t[illegible]ircir. Les deux parties de la phrase, en

effet, sont calquées l'une sur l'autre, et ne diffèrent qu'en ce que la seconde offre une application du principe que pose la première. Cette conformité même ne contribue pas seulement à éclaircir le sens, elle peut nous aider à rectifier le texte. Remarquons d'abord que les éditions d'Alde et de Basle suppriment les deux conjonctions *εἰ*, et que quelques autres éditions, telles que celles de Camotius, en placent une entre ὅλως et *οἱ ἄνδρες*. Vettori est le premier qui leur ait assigné la place qu'elles occupent aujourd'hui, en se fondant, nous dit-il, sur ses manuscrits. Mais, pour que la correspondance entre les deux membres soit parfaitement régulière, il est encore nécessaire, ce me semble, de lire dans le premier *ἐὰν*, au lieu de *ὅσα*, correction qui se trouve indiquée à la marge de l'édition de Venise, comme l'observe Buhle. Je vois aussi que les anciennes versions, notamment celle de George de Trébisonde, supposent cette conjonction : « Item, si maximum à maximo exceditur, ipsa quoque ab ipsis; et *si* ipsa ab ipsis, maximum quoque à maximo, etc. » Dans tous les cas, il la faut sous-entendre; car la phrase entière ne peut signifier que ceci : « Et, si le plus grand dans un genre l'emporte sur le plus grand dans un autre genre, ce sont les qualités intrinsèques du genre qui donnent cette supériorité; et, si les qualités intrinsèques du genre donnent cette supériorité, il en résulte que le plus grand l'emporte sur le plus grand : par exemple, si le plus grand homme est plus grand que la plus grande femme, cela tient à ce que, généralement, les hommes sont plus grands que les femmes; et, si les hommes sont généralement plus grands que les femmes, il en résulte que le plus grand homme est plus grand que la plus grande femme; car il y a analogie entre la supériorité du genre et celle des plus grandes choses dans chaque genre. » Pour l'intelligence complète de la pensée d'Aristote, il n'est pas inutile d'ajouter que, par *grand*, il entend, ainsi qu'il le remarque quelques lignes plus haut, ce qui surpasse, et par *petit* ce qui est surpassé : Καὶ *ὑπερέχον μὲν, τὸ μέγα· τὸ δὲ ἐλλεῖπον, μικρόν.*

J'ai voulu expliquer et traduire tout d'abord ce passage, afin que le lecteur pût juger tout de suite combien M. Mynas et ses devanciers se sont éloignés du vrai sens. M. Mynas traduit : « Si, entre deux biens majeurs, l'un surpasse l'autre, les parties du premier surpasseront aussi celles du second; et si c'est les parties, le tout aussi surpassera l'autre; par exemple, l'homme le plus grand surpasse la femme la plus grande, les hommes grands, en général, surpasseront les femmes grandes; et, si les hommes en général (*sic*), et le plus grand surpassera la plus grande; car l'excédant dans les genres se trouve et dans le tout et dans ses parties. »

Cassandre et M. Gros qui l'a suivi, sans traduire d'une façon si obscure et si embrouillée, n'ont guère mieux compris le texte. M. Gros paraphrase ainsi ce morceau : « Si une chose, qui est la meilleure dans son genre, l'emporte sur une autre qui est la meilleure dans le sien, le premier de ces deux genres doit être préféré au second. Réciproquement, si un genre l'emporte sur un autre genre, ce qu'il y a de préférable dans le meilleur l'emportera sur ce qu'il y a de préférable dans l'autre ; par exemple, si le meilleur des hommes l'emporte sur la meilleure des femmes, il est certain que les hommes, en général, sont d'une nature supérieure à celle des femmes. De même, si les hommes, en général, l'emportent sur les femmes, le plus parfait des hommes l'emportera sur la plus estimable des femmes, etc. »

Je pourrais citer, dans les chapitres précédents et dans ceux qui suivent, bon nombre de phrases de ce genre, où M. Mynas et ses prédécesseurs n'ont pas été plus heureux; j'aime mieux terminer les remarques que j'avais à faire sur le premier livre par la discussion d'un passage qui intéresse l'histoire littéraire et la mémoire d'un des plus grands orateurs de l'antiquité.

Ibid. c. IX, § 38. — Aristote suppose la circonstance où l'orateur, ayant à louer un homme, ne trouve pas, dans cet homme, une assez ample matière d'éloges. « S'il en est ainsi, ajoute-t-il, il le faut comparer à d'autres; ce que faisait Isocrate, par suite de l'habitude qu'il avait du barreau : Κἂν μὴ καθ' αὑτὸν εὐπορῇς, πρὸς ἄλλους ἀντιπαραβάλλειν ὅπερ Ἰσοκράτης ἐποίει διὰ τὴν συνήθειαν τοῦ δικολογεῖν.

Comme presque tous les discours que nous possédons encore d'Isocrate rentrent dans le genre délibératif ou le genre démonstratif, et qu'en outre nous savons que la faiblesse de la voix et la timidité de cet orateur ne lui permirent jamais de plaider ni de se produire à la tribune, on a été fort embarrassé pour expliquer le mot συνήθειαν. Quelques-uns ont proposé de lire ἀσυνήθειαν, donné par le vieux manuscrit de Vettori; et des éditeurs tels que M. Bekker et M. Mynas n'ont pas hésité à introduire cette leçon dans le texte. Vettori a examiné le pour et le contre, et ne s'est point décidé, tout en laissant voir une préférence assez marquée pour συνήθειαν. Buhle, au contraire, a admis ἀσυνήθειαν, sans oser l'introduire dans le texte. Mais la première difficulté que présenterait cette leçon serait d'ôter à la phrase tout air de vraisemblance et toute physionomie grecque. Comment croire qu'Aristote, s'il eût voulu faire entendre que cette coutume d'Isocrate venait de la grande habitude qu'il avait des discours dans le genre délibératif, n'aurait pas dit simplement, διὰ τὴν συνήθειαν τῶν συμβουλευτικῶν λόγων, ou quelque chose de semblable?

Il aurait bien certainement évité de donner cette forme négative à une raison dont il s'appuyait pour démontrer un fait positif. En second lieu, le genre délibératif a beaucoup moins besoin de recourir au parallèle que le genre judiciaire, surtout lorsque ce dernier se confond, ainsi qu'il arrive souvent, avec le genre démonstratif. D'un autre côté, il est vrai, si nous conservons *συνήθειαν*, la difficulté que nous avons signalée reparaît, et l'on nous demandera comment il est possible de concilier l'assertion d'Aristote avec l'aveu que fait Isocrate lui-même, au commencement du Panathénaïque et dans sa lettre aux magistrats de Mitylène : *Ἐγὼ τοῦ μὲν πολιτεύεσθαι, καὶ ῥητορεύειν ἀπέστην· οὔτε γὰρ φωνὴν εἶχον ἱκανὴν, οὔτε τόλμαν.* — Je me suis abstenu de prendre part aux affaires de l'État et de porter la parole en public, parce que je ne me sentais ni la force de voix, ni la confiance nécessaire pour cela[1]. On nous demandera comment il est possible de concilier cette assertion avec le témoignage de Denys d'Halicarnasse, qui affirme positivement qu'Isocrate ne soutint aucune lutte, ni au barreau ni à la tribune ; *Ἀγῶνα μὲν οὔτε ἴδιον, οὔτε δημόσιον οὐδένα ἀγωνισαμένου*[2].

Rien n'est plus aisé que de mettre d'accord l'assertion d'Aristote avec l'aveu d'Isocrate et le témoignage de Denys d'Halicarnasse, si l'on prend *δικολογέω* dans le sens de *composer des discours judiciaires*, sens qu'il reçoit aussi naturellement que celui de *plaider*. Par là cependant ne disparaît pas encore toute la difficulté; car on peut encore nous objecter qu'Isocrate, au commencement du discours sur l'*Échange des fortunes*, se défend d'avoir composé des plaidoyers : Je n'ignore pas, dit-il, que quelques sophistes calomnient mon genre de vie, et qu'ils prétendent que je passe mon temps à écrire des plaidoyers, imitant à peu près en cela celui qui oserait appeler Phidias[3], l'auteur de la statue de Minerve, un faiseur de poupées, ou qui comparerait l'art de Zeuxis et de Parrhasius à celui des faiseurs de petits tableaux. — *Ἐγὼ γὰρ εἰδὼς ἐνίους τῶν σοφιστῶν βλασφημοῦντας περὶ τῆς ἐμῆς διατριβῆς, καὶ λέγοντας ὡς ἔστι περὶ δικογραφίαν, κ. τ. λ*[4]. Dans le Panathénaïque il revient encore sur la même accusation pour la repousser de nouveau[5]. De plus, nous sa-

[1] P. 426, ed. H. Steph. — [2] P. 962, ed. Reisk. — [3] On trouvera, sans doute, de l'orgueil dans le rapprochement qu'établit Isocrate entre lui et Phidias; il paraît cependant que l'illustre rhéteur ne faisait que se rendre justice. Denys d'Halicarnasse, cherchant à donner une idée de la manière oratoire d'Isocrate, dit qu'elle tient beaucoup de l'art de Polyclète et de Phidias par la dignité, l'élévation et la gravité majestueuse : *Δοκεῖ δή μοι μὴ ἀπὸ σκοποῦ τις ἂν εἰκάσαι τὴν μὲν Ἰσοκράτους ῥητορικὴν τῇ Πολυκλείτου καὶ Φειδίου τέχνῃ κατὰ τὸ σεμνὸν καὶ μεγαλότεχνον καὶ ἀξιωματικόν.* (P. 542, ed. Reisk.) — [4] P. 310, ed. H. Steph. — [5] *Ibid.* p. 235.

vons qu'Apharée, fils adoptif d'Isocrate, soutint que son père n'avait jamais écrit de discours pour les tribunaux[1]. Mais les témoignages du père et du fils sont ici trop intéressés pour que nous les écoutions seuls; interrogeons l'histoire. Nous recueillons d'abord un mot sanglant d'Aristote, qui disait « que les libraires colportaient d'énormes liasses de discours judiciaires de la façon d'Isocrate[2]. » Théopompe nous apprend qu'Isocrate et Théodecte, à leur début, cherchèrent un moyen d'existence dans la composition de discours pour le barreau[3]. Cicéron confirme, en ces termes, le récit de l'historien grec : Isocratem primo artem dicendi esse negavisse, scribere autem aliis solitum orationes, quibus in judiciis uterentur[4]. Enfin, parmi les discours qui nous restent d'Isocrate, il y a de véritables plaidoyers, et qui sont incontestablement de lui, notamment le Trapézitique. Il est donc bien avéré qu'Isocrate composa pour les autres des discours judiciaires. Que ses ennemis aient exagéré le nombre de ces sortes d'écrits, nous le voulons bien croire; mais on nous accordera, du moins, ce que fut obligé de reconnaître Céphisodore lui-même, le disciple et l'ami d'Isocrate. Écoutons Denys d'Halicarnasse : « Je sais, dit le judicieux rhéteur, que toutes ces choses ont été avancées par ces hommes-là, et je n'ajoute point foi au propos d'Aristote, qui voulait avilir Isocrate; je ne me range pas non plus à l'opinion d'Apharée, qui composa un discours spécieux pour la défense de son père; mais, regardant plutôt comme sûr garant de la vérité l'Athénien Céphisodore, qui vécut dans l'intimité d'Isocrate, qui fut son disciple le plus assidu, et qui fit de son maître une admirable apologie en réfutant Aristote, je crois avec lui qu'Isocrate composa pour les tribunaux quelques discours, en petit nombre toutefois[5]. »

Il faut donc retenir *διὰ τὴν συνήθειαν τοῦ δικολογεῖν*, et traduire, non comme M. Mynas : « habitué qu'il était dans le genre démonstratif; » car ce serait du même coup altérer le texte, dénaturer la pensée d'Aristote et blesser la langue française; mais bien : « à cause de l'habitude qu'il avait de composer des plaidoyers. »

Le mot *δικολογεῖν*, ainsi entendu, non-seulement aplanit toutes les difficultés de ce passage embarrassant, mais il établit encore avec certitude un fait que plusieurs habiles critiques ont révoqué en doute, la jalousie d'Aristote contre Isocrate. Jonsius[6], Ménage[7] et Coray[8] ont avancé, en effet, que les auteurs de l'antiquité, tels que Cicéron, Denys d'Halicarnasse, Athénée et Eusèbe, qui attestent cette rivalité,

[1] Dionys. Hal. p. 576, ed. Reisk. — [2] Id. *ibid.* — [3] Ap. Phot. *Biblioth.* p. 120, ed. Bekk. — [4] *Brut.* 12. — [5] P. 577, ed. Reisk. — [6] *Dissert. de philos. peripat.* — [7] *Ad Diog. Laert.* V, 1, 35. — [8] *In Isocr. Proleg.* t. I, p. 68.

avaient confondu le chef de l'école péripatéticienne avec un certain rhéteur de Sicile appelé aussi Aristote, et mentionné par Diogène de Laërte[1], comme ayant composé un écrit en réponse au panégyrique d'Isocrate. C'est là, sans doute, une grande témérité. Sur quoi cependant ces habiles critiques se sont-ils fondés pour rejeter de si graves témoignages? Ils se sont fondés sur ce qu'Aristote, selon eux, avait toujours, dans ses ouvrages, parlé honorablement d'Isocrate. Mais l'explication de δικολογέω ne permet plus maintenant d'alléguer cette raison; car il devient évident que le reproche renfermé dans δικολογέω n'est autre que celui qu'Isocrate repoussait sous le mot δικογραφία, et qu'Aristote n'a fait que reproduire ici, quant au sens, le propos que lui attribue Denys d'Halicarnasse. La même explication détruit aussi entièrement une preuve dont M. Max. Schmidt s'est servi pour fixer la date de la Rhétorique d'Aristote. Admettant la rivalité entre les deux orateurs comme chose incontestable, M. Schmidt soutient, d'un autre côté, qu'il ne subsiste de cette rivalité aucune trace dans la Rhétorique, d'où il conclut qu'à l'époque de la publication de ce livre, la jalousie d'Aristote ne devait plus avoir d'objet, c'est-à-dire qu'Isocrate devait être mort[2]. On voit que M. Schmidt n'a soupçonné ni le véritable sens de δικολογέω, ni le trait épigrammatique qui s'y trouve caché.

Nous concevons difficilement aujourd'hui, je l'avoue, toute la gravité du reproche adressé à Isocrate; mais, si nous nous reportons vers ces temps reculés de la Grèce, nous verrons que c'était accuser le rhéteur, non-seulement d'avoir fait un trafic immoral de son talent, en le mettant tour à tour au service de l'erreur et de la vérité, mais encore d'avoir avili, prostitué son art en lui faisant défendre de misérables causes. Dans ces républiques antiques, l'éloquence devait, sous peine de déchoir, n'engager d'autres luttes que celles de la tribune, et se réserver tout entière pour les grands intérêts de la politique. Cicéron nous le montre bien, lorsqu'il nous représente « Démosthènes abandonnant les chicanes du barreau pour jouer le rôle d'un personnage plus important et plus utile à l'État. — Fuit enim mihi commodum, écrit-il à Atticus, quod in eis orationibus, quæ Philippicæ nominantur, enituerat civis ille tuus Demosthenes, et, quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut *σεμνότερός τις καὶ πολιτικώτερος* videretur, curare ut meæ quoque essent orationes, quæ consulares nominarentur[3]. » Aussi, dans la phrase que nous avons déjà citée du Panathénaïque, Isocrate soutient-il ne s'être jamais mêlé d'aucune af-

[1] L. c. — [2] *Commentat. de temp. quo ab Aristot. Rhet. edit. sint.* p. 17. — [3] *Ad Attic.* II, 1, init.

faire entre particuliers, mais avoir toujours traité des questions qui touchaient aux intérêts des peuples, des rois et de la politique[1]. Du reste, les rhéteurs eux-mêmes paraissaient tellement persuadés que telle devait être la véritable destination de leur art, « qu'ils affichaient tous, nous dit Aristote, des prétentions à la politique, ceux-ci par ignorance, ceux-là par vanité, les autres se laissant aller à d'autres faiblesses humaines[2]. »

Liv. II, c. VI, § 20. — Aristote, énumérant les diverses personnes devant lesquelles on est honteux de faire quelque action blâmable, dit : « Καὶ (τοὺς αἰσχύνονται) ἐν οἷς μηδὲν ἀποτετυχήκασιν· ὥσπερ γὰρ θαυμαζόμενοι διάκεινται· διὸ καὶ τοὺς πρῶτον δεηθέντας τι αἰσχύνονται, ὡς οὐδέν πω ἠδοξηκότες ἐν αὐτοῖς· τοιοῦτοι δ' οἵ τε ἄρτι βουλόμενοι φίλοι εἶναι· τὰ γὰρ βέλτιστα τεθέανται· καὶ τῶν πάλαι γνωρίμων οἱ μηδὲν συνειδότες.

Cette phrase, qui n'est pas sans difficulté, à cause de sa grande concision, se laisse néanmoins entendre, si l'on a soin de n'en isoler aucune partie, et, surtout, si l'on ne perd pas de vue les rapports qui la lient aux phrases précédentes. J'ignore si c'est pour n'avoir pas eu cette double attention que les traducteurs, en général, ne l'ont pas comprise; mais M. Mynas notamment a fait un contre-sens à chaque incise : « On est honteux, dit-il, devant ceux qui n'ont rien refusé comme étant sur le terrain de l'admiration; c'est ce qui fait qu'on est honteux de ceux qui font une première demande, comme jusqu'alors ne s'étant pas abaissés devant soi; tels sont ceux qui cherchent votre amitié en voyant vos belles qualités; (on est encore honteux) devant les anciennes connaissances qui ne s'en doutaient jamais. » Que signifient *être sur le terrain de l'admiration, ne s'être pas abaissés devant soi, et des anciennes connaissances qui ne s'en doutaient jamais?* Cassandre, et après lui M. Gros, ont paraphrasé le texte; mais ils l'ont beaucoup mieux compris que M. Mynas, car nous n'avons à leur reprocher que de s'être écartés en un point de la pensée d'Aristote. « De là vient, traduit M. Gros, que nous n'osons rejeter les prières de ceux qui nous demandent un service pour la première fois; car nous n'avons jamais rien fait pour leur donner mauvaise opinion de nous. » Ce n'est pas là le sens; il ne s'agit de prières ni exaucées ni rejetées; Aristote a posé plus haut en principe que l'homme éprouve de la honte devant ceux dont il fait cas; « et il fait cas, a-t-il ajouté, de ceux qui le considèrent et de ceux qu'il considère, et de ceux dont il veut être considéré, et de ceux avec qui il est en rivalité, et de ceux dont il ne dédaigne point l'opinion. — Λόγον δὲ

[1] P. 235, ed. H. Steph. — [2] *Rhetor.* I, 2, 7.

ἔχει τῶν θαυμαζόντων, καὶ οὓς θαυμάζει, καὶ ὑφ' ὧν βούλεται θαυμάζεσθαι, καὶ πρὸς οὓς φιλοτιμεῖται, καὶ ὧν μὴ καταφρονεῖ τῆς δόξης (*Ibid.* § 15). » Or, en disant plus bas : διὸ καὶ τοὺς πρῶτον δεηθέντας τι αἰσχύνονται, ὡς οὐδέν πω ἠδοξηκότες ἐν αὐτοῖς, il applique son principe. Pourquoi éprouvons-nous, en effet, de l'embarras devant ceux qui nous adressent une prière pour la première fois? C'est parce que nous sentons qu'ils considèrent quelque chose en nous; car, sans cela, ils ne nous adresseraient point de prière. Le philosophe achève de développer ce sens et le porte jusqu'à l'évidence dans les paroles qu'il ajoute. Sa phrase entière signifie donc : « Les hommes rougissent devant ceux dont ils n'ont essuyé aucun refus; car ils s'en regardent comme honorés. Voilà pourquoi ils rougissent également devant les personnes qui leur demandent une chose pour la première fois, parce que cela prouve qu'ils n'ont encore rien fait pour démériter auprès d'elles. Au nombre de ces personnes, nous mettrons, par exemple, ceux qui ont voulu être depuis peu nos amis, car ils ne l'ont voulu que par considération pour ce que nous avons de plus distingué, et ceux qui, liés depuis longtemps avec nous, ne nous peuvent reprocher aucune action blâmable. ».

N'oublions pas de remarquer que les anciennes éditions offrent ἠξιωκότες au lieu de ἠδοξηκότες. Vettori a le premier, sur la foi de son ancien manuscrit, rétabli cette leçon justement adoptée par tous les éditeurs.

Ibid. c. XXIII, § 7. — Parmi les lieux où l'orateur peut puiser des enthymèmes, il en est un qui consiste à retourner contre l'adversaire ce qu'il a dit contre nous. Aristote en allègue deux exemples; mais il se contente d'indiquer le premier, et cite seulement le second : « Ἄλλος (τόπος) ἐκ τῶν εἰρημένων καθ' αὑτοὺς πρὸς τὸν εἰπόντα· διαφέρει δὲ ὁ τρόπος, οἷον ἐν τῷ Τεύκρῳ· ᾧ ἐχρήσατο Ἰφικράτης πρὸς Ἀριστοφῶντα, ἐπερόμενος, εἰ προδοίη ἂν τὰς ναῦς ἐπὶ χρήμασιν· οὐ φάσκοντος δέ, εἶτα εἶπε· Σὺ μὲν Ἀριστοφῶν ὢν, οὐ προδοίης, ἐγὼ δ' ὢν Ἰφικράτης; » Les anciennes éditions omettent ᾧ devant ἐχρήσατο, ce qui répandait quelque obscurité sur la phrase οἷον ἐν τῷ Τεύκρῳ, déjà très-concise. Vettori a, le premier, d'après son ancien manuscrit, rétabli l'adjectif conjonctif, et par là ôté toute équivoque, comme le remarque lui-même le savant commentateur : « Nunc vero omnia certiora. » Tout ce passage, en effet, doit certainement signifier : « Un autre lieu consiste à retourner contre l'adversaire ce qu'il a dit contre nous. C'est un argument des plus forts, comme on le voit par la pièce intitulée *Teucer;* Iphicrate s'en servit contre Aristophon : lui ayant demandé s'il aurait livré les vaisseaux pour de l'argent, et celui-ci lui ayant répondu que non, eh

quoi! reprit Iphicrate, toi, qui es Aristophon, tu ne les aurais pas livrés, et moi, qui suis Iphicrate, je l'aurais fait! » Cependant M. Mynas a commis ici les plus étranges erreurs; il traduit : « Le sixième lieu est celui qui consiste à rétorquer la négation contre l'adversaire lui-même, qui est un excellent argument, comme le poëte Teucer fait demander par Iphicrate à Aristophon, si pour de l'argent il trahirait la flotte d'Athènes, etc. »

Il prend, comme on voit, le titre d'une pièce pour le nom d'un poëte, et il confond les deux citations en une seule. Mais comment le traducteur n'a-t-il pas fait quelques recherches sur ce poëte Teucer? Il se serait convaincu que c'est un être chimérique. Comment n'a-t-il pas remarqué ensuite que la phrase ne serait véritablement pas grecque, si elle avait le sens qu'il lui a donné? Ce qui rend cette double méprise plus inexplicable encore, c'est que le discours d'Aristophon accusant Iphicrate de haute trahison est un fait très-connu dans l'histoire littéraire, et qu'un peu plus loin Aristote cite de nouveau la pièce intitulée Teucer, sans laisser subsister cette fois la moindre équivoque. Ce discours, en effet, qui avait pour titre *Περὶ προδοσίας*, a été mentionné par Quintilien [1] et Aristide [2], qui ont rapporté l'exemple cité par Aristote. C'est sans doute aussi dans le même débat judiciaire que fut prononcé par Iphicrate le mot que lui attribue Plutarque. « Il ne faut pas, dit le philosophe, que celui qui prend part au gouvernement de l'État ait besoin, pour parler, de recourir à la voix d'un autre, ni qu'il dise comme Iphicrate se trouvant vivement pressé par l'orateur Aristophon : la partie adverse a un plus habile comédien; mais ma pièce est meilleure [3]. » Aristote, énumérant les lieux où l'on peut puiser des enthymèmes pour réfuter une inculpation, dit : Κοινὸς δ' *ἀμφοῖν ὁ τόπος, τὸ σύμβολα λέγειν· οἷον ἐν τῷ* Τεύκρῳ, *ὁ* Ὀδυσσεὺς, *ὅτι οἰκεῖος τῷ* Πριάμῳ· *ἡ γὰρ* Ἡσιόνη *ἀδελφή· ὁ δὲ, ὅτι ὁ πατὴρ ἐχθρὸς τῷ* Πριάμῳ *ὁ* Τελαμὼν, *καὶ ὅτι οὐ κατεῖπε τῶν κατασκόπων* [4]. — Un moyen dont se peuvent servir également l'accusation et la défense consiste à faire valoir certains indices. Ainsi, dans le drame intitulé Teucer, Ulysse reproche au héros de la pièce d'être l'allié de Priam, puisque Hésione est la sœur de ce roi. Mais Teucer se défend en disant que Télamon, son père, est l'ennemi de Priam, et que lui Teucer n'a point dénoncé les espions [que les Grecs envoyèrent à Troie].

[1] V, 12, 10. Pour être équitable, je dois remarquer que de savants commentateurs de Quintilien, notamment Spalding, ayant eu occasion de rappeler ici le passage d'Aristote, ont commis la double erreur que je reproche à M. Mynas. — [2] T. II, p. 657, ed. Jebb. — [3] T. IX, p. 199, ed. Reisk. — [4] III, 15, 9.

L'existence d'un drame intitulé *Teucer* est donc un fait avéré. Il y a plus, ce sujet paraît avoir été très-fréquemment traité. On sait quelle fut, sur le théâtre grec, la fortune d'Ajax; et, à vrai dire, le caractère ardent et généreux de ce héros, sa valeur impétueuse, sa contestation avec Ulysse au sujet des armes d'Achille, et surtout sa fin tragique en faisaient un personnage à souhait pour le drame. Mais la vie de Teucer était aussi remplie d'événements non moins intéressants : son désespoir à la nouvelle de la mort d'Ajax, la douleur qu'il fit éclater en présence des restes de son frère; son accusation contre Ulysse, qu'il regardait comme l'auteur de ce meurtre; les imprécations paternelles qui l'accueillirent à son retour dans sa patrie, parce qu'il y reparaissait sans être accompagné d'Ajax, son exil et le courage résigné avec lequel il partit pour affronter de nouveaux dangers, et chercher sur les flots une autre Salamine, c'étaient là autant de circonstances que la muse tragique pouvait exploiter avec succès. Aussi Quintilien nous dit-il : « Neque « enim accusator hoc tantum dicit, *occidisti*, sed quibus id probet narrat. « Ut enim in tragœdiis, cum Teucer Ulyssem reum facit Ajacis occisi, « dicens : *Inventum eum in solitudine, juxta exanime corpus inimici, cum « gladio cruento; non id modo* Ulysses respondet : *Non esse a se id facinus « admissum, sed sibi nullas cum Ajace inimicitias fuisse; de laude inter ipsos « certatum.* Deinde subjungit *quomodo in eam solitudinem venerit, jacen- « tem exanimem sit conspicatus, gladium e vulnere extraxerit* [1]. » Les mots *in tragœdiis* prouvent bien que les poëtes tragiques avaient dû traiter à l'envi ce sujet. Il paraît aussi que l'accusation portée contre Ulysse par Teucer était un événement qui figurait constamment dans ce drame. Ce n'est pas le passage de Quintilien seulement qui le prouve, nous le pouvons encore inférer des citations de Cicéron [2] et de l'auteur de la Rhétorique à Hérennius. Ce dernier expose ainsi en peu de mots le sujet du débat judiciaire : « Ajax in sylva, postquam rescivit quæ « fecisset per insaniam, gladio incubuit. Ulysses intervenit; occisum « conspicatur; e corpore telum cruentum educit. Teucer intervenit; fra- « trem occisum et inimicum fratris cum gladio cruento videt; capitis « arcessit [3]. » Un peu plus loin, il développe longuement l'argumentation sur laquelle devait reposer l'accusation [4]. Cette lutte d'enthymèmes ingénieux et subtils que soutenaient, en cette occasion, les deux parties, resta célèbre dans les annales du théâtre, d'où elle passa dans les écoles des rhéteurs : et voilà, sans doute, pourquoi Aristote se contente d'indiquer la tragédie et de renvoyer d'un mot à une argumentation si connue de ses lecteurs.

[1] IV, 2, 13. — [2] *De inv.* I, 8 et 49. — [3] I, 11; cf. 17. — [4] II, 19.

Ibid. c. XXIV, § 2. — Parmi les lieux où l'on peut puiser des enthymèmes apparents, il en est un qui repose sur l'équivoque des mots. Aristote en cite plusieurs exemples, qui ne me paraissent avoir été bien compris ni par les commentateurs ni par les traducteurs : Ἐν δὲ τὸ παρὰ τὴν ὁμωνυμίαν, ὡς, εἴ τις κύνα ἐγκωμιάζων, τὸν ἐν τῷ οὐρανῷ συμπαραλαμβάνει, ἢ τὸν Πᾶνα, ὅτι Πίνδαρος ἔφη·

Ὦ μάκαρ, ὅν τε μεγάλας θεοῦ κύνα παντο-
δαπὸν καλέουσιν Ὀλύμπιοι·

ἢ, ὅτι τὸ μηδένα εἶναι κύνα ἀτιμότατόν ἐστιν, ὥστε τὸ κύνα δηλονότι τίμιον. Καὶ τὸ κοινωνικὸν φάναι τὸν Ἑρμῆν εἶναι μάλιστα τῶν Θεῶν· μόνος γὰρ καλεῖται Κοινὸς Ἑρμῆς.

Le premier exemple ne présente aucune difficulté; mais, dans le second, que veut dire Pindare, lorsqu'il appelle Pan le chien de la grande déesse? Une pareille qualification donnée à une divinité surprend d'abord, même dans la bouche d'un lyrique aussi audacieux que Pindare; cependant, si l'on se place au point de vue des idées religieuses des anciens, elle s'explique aisément et n'a rien d'irrévérent. Nous voyons dans Callimaque que Pan fournit des chiens à Diane [1]; et Servius nous apprend que Pan lui-même servait de chien à la déesse, et que c'était pour mieux pénétrer dans les fourrés des bois qu'il avait reçu des pieds de chèvre : Comitem Dianæ, feras solitum e cubilibus excitare, et ideo capripedem figuratum, quo facilius densitatem cursu posset evadere [2]. On sait encore que Pan était le dieu particulièrement invoqué par les chasseurs, et une épigramme de l'Anthologie nous dit que c'est lui qui montre aux chiens les traces de la bête :

...... Κυνὶ Πὰν λασίου ποδὸς ἴχνια φαίνει [3].

Pindare lui donne ici l'épithète παντοδαπὸν, parce que les anciens regardaient Pan comme l'emblème de la nature entière, Κόσμοιο τὸ σύμπαν, dit le pseudonyme Orphée [4]. Maintenant, quelle est cette grande déesse dont nous parle le poëte? A mon avis, ce ne peut être que Cybèle. D'abord, on l'appelait la grande déesse par excellence; en second lieu, Cybèle et Pan étaient deux divinités parèdres : Pindare fait mention d'une chapelle située en face de sa demeure, où de jeunes vierges chantaient, toute la nuit, la vénérable déesse ainsi que le dieu Pan [5]. Enfin le même poëte donne ailleurs à Cybèle le dieu Pan pour compagnon; il dit dans un fragment de ses Parthénies :

[1] *Hymn. in Dian.* 87. — [2] *Ad Georg.* I, 16. — [3] *Analect.* t. III, p. 184; cf. Clavier. *ad Apollod.* t. II, p. 43. — [4] *Hymn.* X, 1. — [5] *Pyth.* III, 137; cf. Schol. ad h. l. et Wessel. *ad Diodor.* t. I, p. 227.

Ὦ Πὰν, Ἀρκαδίας μεδέων,
. . . .
Ματρὸς μεγάλας ὀπαδέ,
Σεμνᾶν Χαρίτων μέλημα τερπνόν.

« O Pan, protecteur de l'Arcadie, compagnon de la grande mère, objet chéri des Grâces pudiques; » où l'on voit, en outre, que ὀπαδέ n'est que l'équivalent de κύνα.

Le troisième exemple joue sur un des sens de κύων. Ce mot était un de ceux que les Grecs appelaient πολύσημον, *à plusieurs significations*, et il désignait aussi, comme nous l'apprend Hésychius, les parties sexuelles de l'homme : δηλοῖ δὲ καὶ τὸ ἀνδρεῖον μόριον[1]. Cette remarque suffit pour tout éclaircir; s'il est honteux d'être privé de κύων dans la dernière acception, on en conclut que κύων, dans l'acception vulgaire, est un animal dont on doit faire cas. La pointe d'une épigramme de l'Anthologie est tirée d'une équivoque semblable, comme l'a très-bien observé Huet[2].

Un jeu de mots absolument dans le même goût, c'est celui qu'Aristophane prête à l'esclave de la comédie de la *Paix*, quand il lui fait dire : Οὐκ ἔστιν οὐδεὶς ὅστις οὐ κριθὴν ἔχει (965). — « Il n'est personne ici qui ne soit muni de κριθή. » Κριθή signifiait proprement de l'orge; mais il avait aussi l'autre sens de κύων, comme nous l'apprend Hésychius : Κριθή· πυρὸν, ἢ τὸ τοῦ ἀνδρὸς μόριον (V. Κριθή).

Le dernier exemple est fondé sur une allusion au proverbe si connu des Grecs, κοινὸς Ἑρμῆς. Lorsque, deux personnes cheminant ensemble, l'une d'elles venait à découvrir un objet, l'autre s'écriait : κοινὸς Ἑρμῆς, *Mercure est commun*, je retiens ma part de la trouvaille : κοινὸς Ἑρμῆς· παροιμία ἐπὶ τῶν κοινῇ τι εὑρισκόντων[3]. Lucien a fait de ce proverbe une application fort piquante dans le dialogue qui a pour titre les *Vœux*[4]. Les Latins disaient, *in commune* : « Quoties aliquid inveni, non « exspecto donec dicas : *in commune*[5]. » On sait que Mercure présidait aux chemins et aux inventions de toute espèce; or, de l'épithète κοινός, qui lui était donnée en cette circonstance, on concluait, par abus, qu'il était le plus libéral des dieux ou le plus *communicatif*, si l'on veut conserver en français le jeu de mots.

Tout le morceau signifiera donc : « Une partie de ce lieu se tire de

[1] V. Κύων; cf. Clem. Alex. p. 921, ed. Pott. — [2] *Ad calc. poem.* p. 49. — [3] Hesych. v. Κοιν. Ἑρμ.; cf. Diogenian. *Prov.* V, 38; Boissonad. *Anecd. Gr.* II, p. 448. — [4] T. III, p. 258. — [5] Senec. *Epist.* CXIX, init.; cf. Phædr. V, 7, 3, et *ibid.* interpret.

l'homonymie, comme, par exemple, si, pour faire l'éloge d'un chien, on le rapprochait de celui qui est au ciel, ou du dieu Pan, parce que Pindare a dit : O divinité bienheureuse, et que les habitants de l'Olympe nomment le chien aux mille formes de la grande déesse ; ou si encore on s'autorise de l'opinion qui regarde comme très-déshonorant de n'avoir point le signe de la virilité (*κύνα*), afin qu'il suive de là évidemment que le chien (*κύνα*) doit être en honneur. C'est en vertu de cette homonymie que l'on dit de Mercure qu'il est le plus *communicatif* des dieux, parce que seul il est appelé *Mercure commun.* »

Bien que la lettre de ce passage ne présentât pas beaucoup de difficulté au traducteur, M. Mynas n'en a pas moins fait un contre-sens à chaque phrase, et quelques-uns de ces contre-sens sont, en outre, inintelligibles ; il traduit : « Ou lorsqu'on se fonde sur le sens différent de *κύων*, *chien*, *honoré*, *canicule*, *le dieu Pan*, comme Pindare l'appelle : *O toi, que les dieux de l'Olympe nomment chien omniforme de la grande déesse*, pour en faire l'éloge du chien ; ou lorsqu'on dit : *C'est une infamie que d'être déshonoré*, *donc le chien est un animal honorable*. De même, lorsqu'on se fonde sur *κοινός*, *commun*, attribut de Mercure, pour en faire le plus grand des dieux, parce que lui seul parmi eux entretient un commerce avec nous. »

Les prédécesseurs de M. Mynas n'avaient guère été plus heureux que lui. Cassandre nous dit, dans sa note, que, comme on ne voit goutte en cet endroit, il a mieux aimé biaiser un peu que de débiter du galimatias. Mais il a fait plus que biaiser, il s'est mis entièrement à côté. Voici, en effet, de quelle manière il paraphrase le troisième exemple : « Ou bien encore, si, à cause que le proverbe dit qu'il est honteux de n'avoir chez soi ni chien, ni chat, on allait conclure qu'il faut que le chien soit quelque chose de bien honorable. » M. Gros, qui l'a suivi dans la première moitié de l'exemple, en supprimant toutefois le mot chat, n'aurait pas dû s'en écarter dans la seconde, pour dire : « Il est honteux de ne point avoir de chien, de sorte qu'en avoir un est une chose honorable ; » car c'est là une pure tautologie. Quant à l'exemple pris de Mercure, Cassandre l'a omis « pour être fondé, remarque-t-il, sur des équivoques qui n'ont rien de commun avec notre langue. » M. Gros l'a omis aussi, probablement pour les mêmes raisons.

Liv. III, c. XIV, § 4. — Aristote, examinant les différents exordes que l'on emploie dans le genre démonstratif, dit qu'il en est un qui rentre dans les exordes du genre judiciaire, celui, par exemple, où l'orateur tire de la nature de son sujet quelque motif d'obtenir l'indulgence de l'auditeur : « *Τοῦτο δ' ἐστὶν* (*προοίμιον*), *εἰ περὶ παραδόξου λόγος*, *ἢ περὶ*

χαλεποῦ, ἢ περὶ τεθρυλλημένου πολλοῖς, ὥστε συγγνώμην ἔχειν· οἷον Χοιρίλος·

Νῦν δ' ὅτε πάντα δέδασται......

« Cet exorde a lieu, quand on doit s'occuper d'un sujet extraordinaire, ou difficile, ou déjà souvent traité, afin d'obtenir l'indulgence. C'est l'exorde de Chœrile :

Mais aujourd'hui qu'on s'est tout partagé....... »

On a cru que cet hémistiche renfermait l'exemple auquel Aristote fait allusion. C'est une erreur; le philosophe n'a voulu donner ici qu'un simple renvoi au début du poëme de Chœrile, début qu'il suppose connu de ses lecteurs. La phrase n'est, en effet, que commencée, et le sens reste suspendu. Il était, d'ailleurs, aisé de s'en convaincre, en examinant ce début que Vettori nous a conservé :

Ἆ μάκαρ, ὅστις ἔην κεῖνον χρόνον ἴδρις ἀοιδῶν
Μουσάων θεράπων, ὅτ' ἀκήρατος ἦν ἔτι λειμών.
Νῦν δ' ὅτε πάντα δέδασται, ἔχουσι δὲ πείρατα τέχναι,
Ὕστατοι ὥστε δρόμου καταλειπόμεθ'· οὐδέ τοι ἔστι
Πάντη παπταίνοντα νεοζυγὲς ἅρμα πελάσσαι.

« Heureux le chantre habile, serviteur des Muses, qui a vécu dans ce temps où la prairie n'avait pas encore senti la faux! Mais aujourd'hui qu'on s'est tout partagé, et que les arts de l'esprit ont touché la borne, nous sommes laissés en arrière, nous, comme à la course; et, en quelque endroit que se portent mes regards, je ne vois pas où conduire le char que je viens d'atteler. » M. Gros a donc eu tort de traduire : « Maintenant tout est dit; » et M. Mynas a beaucoup plus mal fait encore, en rendant l'hémistiche de cette sorte : « Pardonnez, si je vous parle d'un sujet si connu. » M. Mynas paraît avoir suivi le scholiaste, qui dit aussi : « Συγγνωμονητέον, ὦ ἄνδρες, εἰ νῦν παριστάμενα λέγω ταυτί, κ. τ. λ. » Mais, en cet endroit comme en mille autres, le scholiaste n'a point compris Aristote. On voit, en effet, que, si Chœrile, en indiquant la difficulté de traiter un sujet neuf, réclamait implicitement l'indulgence pour le peu de nouveauté de celui qu'il était forcé de prendre, il ne l'exprimait pas en termes formels, et que le développement de cette idée, à laquelle Aristote me semble faire allusion par les mots ἢ περὶ τεθρυλλημένου πολλοῖς, ne devait venir qu'après les vers que nous avons cités. Je ne puis donc, devait alors continuer le poëte, je ne puis que chanter cette guerre déjà si souvent célébrée. Tout récemment, en effet, l'invasion de Xerxès n'avait-elle pas inspiré la muse de la tragédie

et celle de l'histoire? Chœrile forme la même plainte que Virgile, au commencement du troisième livre des Géorgiques : *Omnia jam vulgata*. Mais, comme le poëte mantouan, Chœrile ne pouvait pas ajouter :

Primus Idumæas referam tibi, Mantua, palmas [1];

et c'était là surtout ce qui le désolait.

Je ne quitterai point ce curieux fragment sans justifier la manière dont j'ai rendu le troisième vers. M. Naeke explique ainsi les mots *ἔχουσι δὲ πείρατα τέχναι* : « Verbis his sensus inest, ut Chœrilus non solum conqueratur de exhausta ab antiquioribus epicis epici carminis materia, sed etiam de eo, quod poeseos genera, inter se separata et discreta, suos quodque sibi fines, suum dominium vindicaverint, cum antiquis poetis epicis quolibet evagari et nullam materiam non licuisset aggredi [2]. » A mon avis, M. Naeke se trompe. Chœrile ne se plaint pas que les divers genres de poésie aient chacun leur domaine à part, circonscrit et bien déterminé; une pareille idée n'aurait aucune liaison avec ce qui précède et ce qui suit. Le fragment nous offre une double métaphore développée sans confusion : tous les sujets ont été envahis, et le poëte ne sait en quel endroit diriger son char; tous les sujets ont touché la borne, et le poëte est laissé en arrière comme un coureur impuissant. Remarquons, d'ailleurs, que *ἔχουσι πείρατα* ne se traduirait pas régulièrement par *ont leur circonscription, leurs bornes*. Ἔχειν πέρας signifie *atteindre au but, toucher au terme*, et, par extension, avoir *fini, terminé* [3].

Je ne multiplierai pas davantage ces remarques de détail; il est temps de donner une idée générale de l'ouvrage de M. Mynas. Tout dernier venu, surtout parmi les traducteurs, s'engage à mieux faire que ses devanciers. M. Mynas a-t-il rempli cet engagement? Malheureusement, non; il a même un peu fait le contraire de ce qu'on attendait de lui. Cependant tous ceux qui connaissent M. Mynas savent combien il réunit de qualités pour s'acquitter convenablement de la tâche qu'il s'était imposée. Non-seulement il est fort versé dans le grec moderne, sa langue maternelle, mais il écrit encore le grec ancien d'une manière remarquable; et il avait, en outre, l'avantage d'avoir enseigné l'art d'Aristote sur les lieux mêmes où le philosophe l'enseigna jadis à Alexandre. Comment donc est-il arrivé que, disposant de toutes ces ressources, il ait si peu réussi? Je dirai ma pensée tout entière : je tiens M. Mynas pour un habile grec; mais il a, sur plusieurs points de la rhétorique

[1] *Georg.* III, 12. — [2] Chœril. *Fragm.* p. 107. — [3] Vid. Demosth. p. 1443 sqq. ed. Reisk.

ancienne, des idées qui ne me paraissent nullement en rapport avec celles d'Aristote, et, soit méprise de sa part, soit défaut de cette abnégation qui devrait être la première vertu d'un traducteur, il a souvent prêté ses propres idées au philosophe qu'il avait à traduire; en second lieu, M. Mynas partage les funestes préventions de ses compatriotes contre l'érudition. Les Grecs modernes sont persuadés, pour la plupart, que leur descendance suffit pour leur expliquer tout ce qui touche à leurs glorieux ancêtres. Je comprends, sans doute, qu'une tradition qui n'a jamais été tout à fait interrompue ait dû conserver beaucoup de choses; je comprends tout ce qu'il y a de vivace dans les coutumes populaires, tout ce qu'il doit y avoir de fécond dans la transmission de ce sang qui n'a jamais cessé de communiquer avec sa source; mais je sais aussi combien a duré l'asservissement de la Grèce, et le contact de ce peuple avec la barbarie; je sais toute la distance qui sépare la langue d'aujourd'hui de celle d'autrefois, et je persiste à dire que les Grecs modernes ne parviendront à retrouver et à connaître leur passé qu'avec le secours seul de l'érudition. M. Mynas pourrait fournir plus d'une preuve à l'appui de ce que j'avance; car il a commis plus d'une erreur qu'avec un peu d'érudition il eût aisément évitée.

Mais je n'ai pas encore signalé la cause qui a influé sur son travail de la manière la plus funeste. Tout traducteur est obligé de savoir au moins deux langues; or, si j'ai accordé à M. Mynas qu'il est un habile grec, je lui dois dire en toute franchise qu'il ne sait pas assez le français pour traduire Aristote en cette langue. Il n'est pas de page de son livre où l'on ne pût relever bon nombre de ces fautes qui sont de nature à choquer le lecteur le plus inexpérimenté.

Le texte grec que M. Mynas a mis en regard de sa traduction est la partie de son travail que nous aurons à traiter le plus favorablement; ce n'est pas cependant qu'il n'y ait encore ici des restrictions à faire. Ainsi M. Mynas nous a semblé parfois ajouter des mots un peu légèrement; je citerai quelques exemples :

Page 46, M. Mynas ajoute *καί* devant *τέχνη*, dans la phrase suivante : «*Ὑγιείας μὲν γὰρ τέχνη αἰτία· κάλλους δὲ καὶ μεγέθους, φύσις.*» (I, 5, § 17.) Le mot ajouté me paraît superflu, à cause que les idées qui précèdent et qui suivent expliquent suffisamment qu'Aristote n'a pu vouloir dire que la santé fût toujours dépendante de l'art.

Ce *καί* m'en rappelle un autre que M. Mynas a aussi introduit dans le texte, et qui pourrait avoir de graves conséquences. Page 48, Aristote dit qu'on délibère non sur le but, mais sur les moyens qui le peuvent faire atteindre : « *Βουλεύονται δὲ οὐ περὶ τοῦ τέλους, ἀλλὰ περὶ*

τῶν πρὸς τὸ τέλος. » (I, 6, § 1.) M. Mynas ajoute *καί* après *ἀλλά*; or, par l'insertion de ce mot, la phrase pourrait très-régulièrement signifier qu'on délibère non seulement sur le but, mais encore sur les moyens de l'atteindre, ce qui n'a pas de sens, le but d'une délibération étant toujours connu : aussi tous les éditeurs ont-ils donné la phrase sans ce *καί*; quand je dis tous les éditeurs, je me trompe cependant, car M. Gros a écrit comme M. Mynas.

Page 100. — Aristote, énumérant les choses qui nous causent du plaisir, dit qu'il est plus agréable d'être loué par les gens sensés que par ceux qui ne le sont point, par un grand nombre que par un petit nombre ; car il est plus probable que la vérité se trouve dans la bouche des premiers que dans celle des seconds. « Aussi, continue-t-il, n'attache-t-on aucun prix à l'estime et à l'opinion de ceux que chacun méprise profondément, comme si c'étaient des enfants ou des animaux ; je dis à l'opinion, pour elle-même ; mais il est possible qu'on y tienne, en vue de quelque autre avantage. — *Ἐπεὶ, ὧν τις πολὺ καταφρονεῖ, ὥσπερ παιδίων ἢ θηρίων, οὐδὲν μέλει τῆς τούτων τιμῆς ἢ τῆς δόξης, αὐτῆς γε τῆς δόξης χάριν, ἀλλ', εἴπερ, δι' ἄλλο τι.* » (I, 11, § 16.) M. Mynas a cru devoir insérer *οὐδέ* entre *δόξης* et *αὐτῆς*, et il se contente de nous dire, en note, que cette addition lui a paru nécessaire. Mais la phrase d'Aristote n'a, comme on voit, nul besoin de *οὐδέ*, et M. Mynas ne l'a surchargée de ce mot, que pour ne l'avoir pas comprise ; il traduit, en effet : « Quant à l'estime et à l'honneur de la part de ceux que l'on méprise, comme enfants ou bêtes, on ne s'en soucie point ; on fait, d'ailleurs, peu de cas de l'estime elle-même, quand elle ne s'adresse pas à la personne. » M. Gros ne l'a guère mieux entendue, et, en outre, il prête au philosophe un langage d'où l'on serait en droit de conclure que les bêtes peuvent avoir de l'estime pour nous. « De plus, dit-il, il est des êtres dont l'estime ne nous paraît d'aucune importance. Tels sont ceux pour qui l'on n'a que du mépris, les enfants et les bêtes, par exemple. Nous ne faisons aucun cas des honneurs qu'ils nous rendent, ni de leur estime, etc. »

Une addition plus considérable, mais qui était autorisée par des manuscrits et par quelques anciennes éditions, c'est celle que présente le texte de M. Mynas, à la page 132. Là se lisent cinq lignes de grec, depuis *δεῖ δὲ λέγειν* jusqu'à *πιστὸν ἐν βασάνοις* (I, 15, § 26), qui ont disparu de toutes les éditions modernes. Vettori le premier les retrancha, les regardant comme une note explicative qui, de la marge de quelque manuscrit avait passé dans le texte. Il se fondait 1° sur le caractère de la diction, qui ne paraît point être, dans ces lignes, le même que dans

le reste de l'ouvrage; 2° sur le silence de l'ancien interprète latin, qui ne les a point traduites; 3° sur ce qu'Aristote avait déjà exprimé plus haut les pensées qui se reproduisent ici. M. Mynas n'en a pas moins cru devoir réintégrer le passage suspect, et je suis loin de l'en blâmer; seulement j'aurais désiré qu'il eût enfermé l'addition entre crochets.

La division du texte en chapitres et en paragraphes n'est jamais chose indifférente; mais elle prend un nouveau degré d'importance, quand il s'agit du texte d'un auteur comme Aristote; sous ce rapport, le livre de M. Mynas m'a paru généralement digne d'éloges. J'en ai trouvé aussi la correction typographique bien soignée, et la ponctuation distribuée avec intelligence, malgré quelques fautes. J'en signalerai une qui n'est pas sans gravité : page 16, Aristote, rappelant ce qu'il a dit dans ses Topiques au sujet du syllogisme et de l'induction, s'exprime ainsi : « Ἐκεῖ γὰρ περὶ συλλογισμοῦ καὶ ἐπαγωγῆς εἴρηται πρότερον, ὅτι, κ. τ. λ. (I, 2, § 9.) Car là il a été déjà dit touchant le syllogisme et l'induction, que, etc. » M. Mynas a mis entre πρότερον et ὅτι un point en haut; il ne fallait qu'une virgule. Toutefois, cette faute ne saurait jamais avoir des suites si désastreuses que celle qui a été commise en ce même endroit par M. Gros. Non content de placer un point après πρότερον, M. Gros a commencé par ὅτι un nouvel alinéa, et de là, comme on le pense bien, il est résulté un lourd contre-sens dans le français et un affreux désordre dans le grec.

M. Mynas nous annonce, en terminant sa préface, qu'il fera bientôt paraître une traduction de la Rhétorique à Alexandre. Je serais fâché que mes observations le pussent décourager dans sa nouvelle entreprise; j'aime mieux espérer qu'en appelant son attention sur les parties faibles de son premier travail, et en lui indiquant les causes de cette faiblesse, j'aurai contribué en quelque chose à rendre l'ouvrage dont il s'occupe meilleur et plus digne d'un helléniste aussi distingué que l'est M. Mynas.

J. P. ROSSIGNOL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le chevalier Félix Faulcon, à Poitiers (Vienne), élu correspondant le 3 juin 1802, est mort le 31 janvier 1843.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Andral a été élu, le 6 février 1843, dans la section de médecine et chirurgie, à la place de M. Double, décédé.

M. Rayer a été élu, le 13 février 1843, dans la section d'économie rurale, à la place de M. le vicomte de Morel-Vindé, décédé.

M. Hansen, à Gotha, a été élu correspondant, dans la section d'astronomie, en remplacement de M. Littrow, le 20 février 1843.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur les écoles philosophiques chez les Arabes, et, notamment, sur la doctrine d'Algazzali, par Auguste Schmölders, docteur en philosophie. Paris, Firmin-Didot, 1 vol. in-8°. — On sait combien peu de renseignements nous avons sur la philosophie des Arabes. M. Schmölders, qui est né dans les provinces rhénanes de Prusse, publia à Bonn, en 1836, sous le titre de *Documenta philosophiæ Arabum*, deux traités arabes accompagnés d'une version latine et d'un commentaire. Plus tard, M. Schmölders vint à Paris, où il se perfectionna dans la connaissance de la langue arabe sous M. Reinaud, et il prit pour objet de son travail un traité fort curieux d'Algazzali, intitulé : *Ce qui sauve des égarements et ce qui éclaircit les ravissements*. Le volume que nous annonçons renferme le texte de ce traité, une version française et des observations générales sur le caractère et les vicissitudes de la philosophie chez les Arabes. Feu Pallia a fait une analyse du traité d'Algazzali, et cette analyse a paru dans le recueil de l'Académie des sciences morales et politiques, premier volume des Savants étrangers. Mais ici on trouve le traité complet ; il n'est pas, d'ailleurs, inutile de pouvoir comparer la manière de voir de deux hommes compétents, qui travaillaient à peu près en même temps, et qui ne se sont pas communiqué leurs idées. Tout porte à espérer que, d'ici à peu de temps, les personnes

qui s'occupent de l'histoire de la philosophie auront les moyens d'aborder les doctrines des Arabes. M. William-Cureton, garde du musée britannique, a publié, il y a quelques mois, à Londres, sous les auspices du comité de publication des textes orientaux, la première partie du traité de Schahristani, intitulé : *Traité des sectes religieuses et philosophiques*. Cette première partie renferme les doctrines religieuses; la deuxième partie, qui est consacrée aux doctrines philosophiques, ne tardera pas à paraître. Le tout formera un volume grand in-8°. Il est vrai que M. Cureton s'est seulement chargé de publier le texte, et, comme ce texte est difficile à lire, peu de personnes pourraient en profiter; mais M. Schmölders qui, pendant son séjour à Paris, s'était déjà occupé de l'ouvrage, et qui en a inséré des fragments dans le volume publié par M. Didot, en prépare une traduction complète.

La chevalerie Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poëme du XII° siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit de Marmoutier et le manuscrit 2729 de la Bibliothèque royale. Paris, imprimerie de Pecquereau, librairie de Techener, 1842, 2 volumes in-12, ensemble de CIII et 557 pages. — La chevalerie Ogier, chanson de geste de 13058 vers, est le plus ancien texte qui nous soit resté des poëmes nombreux dont le célèbre Ogier le Danois a été le héros. Le manuscrit que publie M. Barrois, et qui fait partie de sa riche bibliothèque, provient de l'abbaye de Marmoutier. Ce n'est, à la vérité, qu'une copie du XIV° siècle, mais cette copie est la seule complète qui soit connue, et l'on y retrouve toutes les formes des premiers temps de notre langue. La rédaction du poëme serait du XI° siècle, selon les Bénédictins (*Hist. Litt. de la Fr. t. VIII, p. 595*); cependant l'éditeur ne croit pas pouvoir lui assigner une date antérieure au commencement du XII°. Les soins que M. Barrois a donnés à cette publication sont tout à fait dignes d'un monument littéraire si important par son ancienneté. Il a collationné le texte de Marmoutier sur le manuscrit de la Bibliothèque royale, fonds La Vallière, n° 78, olim 2729, dont il note les principales variantes, et l'a fait suivre d'une très-utile analyse. On lira surtout avec intérêt une préface étendue où le savant éditeur explique comment s'est introduite et propagée l'erreur qui a fait attribuer au preux Ogier une origine danoise, par une fausse interprétation du surnom d'*Ardenois* ou *Danois*, que les anciens monuments donnent à ce personnage, arrière petit-fils de Turpin d'Ardennes. Ces deux volumes forment les tomes VIII et IX de la collection des douze pairs de France, publiée par le libraire Techener, et dont les sept premiers tomes comprennent les ouvrages suivants : *Roman de Berthe aux grands pieds*, précédé d'une dissertation sur les romans des douze pairs, par M. P. Paris (1 vol.). — *Roman de Garin le Loherain*, précédé d'un examen des romans carlovingiens (2 vol.). — *Parise la duchesse* (1 vol.). — *Chanson des Saxons*, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par M. Francisque Michel (2 vol.). — *Raoul de Cambray*, publié par M. Ed. Le Glay (1 vol.).

Bibliothèque de M. le baron Silvestre de Sacy, pair de France, etc. tome premier. Imprimés. Philosophie, théologie, sciences naturelles. Paris, imprimé par autorisation de M. le garde des sceaux à l'Imprimerie royale, librairie de R. Merlin. Se trouve aussi chez B. Duprat, Jullien et veuve Dondey-Dupré, 1842, in-8° de 12-LXIV-436 pages, tome III. Manuscrits, 63 pages in-8°. — Cette première livraison du catalogue de l'importante bibliothèque de M. de Sacy est précédée de la notice historique de M. Daunou sur la vie et les écrits de cet illustre académicien, d'un avertissement de M. Merlin, chargé par les dernières volontés de M. de Sacy de la rédaction du catalogue de ses livres, sur les soins qu'il a pris pour remplir dignement cette tâche honorable et difficile, enfin d'observations sur l'ordre suivi dans

le classement de la théologie contenue dans le premier volume, et sur les ouvrages les plus rares de cette partie du catalogue. Le nombre des articles compris dans le tome Ier est de 1795, dont 39 pour la philosophie, 1572 pour la théologie, qui embrasse les croyances et l'histoire religieuse des différents peuples, et 184 pour les sciences naturelles. Les manuscrits, dont la description a été confiée par M. de Sacy à M. de Lagrange, sont au nombre de 364, savoir : 221 arabes, 108 persans, 29 turcs et 6 syriaques. La vente de ces livres et manuscrits commencera le 18 avril prochain et finira le 9 mai suivant.

Le siége de Lille en 1792, par Victor Derode, chef d'institution. Lille, imprimerie de Danel, librairie de Durieux, 1842, in-8° de 79 pages, avec planches et facsimilé. — Le siége de Lille, l'un des plus mémorables épisodes des guerres de la révolution, est raconté avec talent par M. Derode dans cet opuscule écrit d'un style sans emphase, mais plein de mouvement et de chaleur. L'auteur a su répandre beaucoup d'intérêt sur les détails d'un événement si glorieux pour les annales de sa ville natale, et son récit a d'autant plus de mérite, qu'il s'appuie constamment sur l'autorité de documents puisés aux meilleures sources. La correspondance singulière des officiers municipaux de Lille avec Roland, ministre de l'intérieur, avant et après le siége, nous paraît surtout digne de fixer l'attention, comme étant de nature à faire apprécier et le patriotisme des assiégés et le caractère de ce ministre. La publication de cette notice fait bien augurer du succès de l'*Histoire de Lille* dont elle est extraite, et que M. Derode doit faire paraître prochainement.

Relation d'un voyage d'exploration au nord-est de la colonie du cap de Bonne-Espérance, entrepris dans les mois de mars, avril et mai 1836, par MM. T. Arbousset et F. Daumas, missionnaires de la Société des missions évangéliques de Paris, écrite par T. Arbousset, avec 11 dessins et une carte; publiée par le comité des missions évangéliques de Paris chez les peuples non chrétiens. Paris, imprimerie de A. René, librairies d'Arthus-Bertrand et de Delay. Se trouve aussi à la maison des missions évangéliques, rue de Berlin, n° 7, 1842, in-8° de x-620 pages. — MM. Arbousset et Daumas, ministres protestants, sont établis, le premier, depuis 1833, à Morija, dans le pays des Bassoutos, et le second, depuis 1837, à Mekuatling, chez les Lighoyas. L'excursion qu'ils ont faite de concert entre le fleuve Orange et le Namagari, dans le but spécial d'étendre l'influence du christianisme et de la civilisation, leur a fourni l'occasion de recueillir des observations d'un grand intérêt pour la géographie, la statistique et l'histoire naturelle de cette partie du sud de l'Afrique. Ils ont révélé un fait ignoré jusqu'à présent, celui de l'existence de hordes cannibales dans le voisinage des Maloutis, et ils ont trouvé la source des principaux fleuves du sud de l'Afrique dans un mont qui couronne, au nord, la chaîne des montagnes Bleues, et auquel ils ont donné le nom de Mont des Sources. Le voyage des deux courageux missionnaires ne se recommande pas seulement par ces deux découvertes importantes; on y trouvera des renseignements précieux qui sont le résultat d'une étude approfondie du caractère et des mœurs d'un grand nombre de tribus indigènes mal connues avant eux. Ces notions compléteront très-utilement pour la science celles que M. Casalis a déjà rassemblées sur les Béchuanas, dans l'introduction de ses *Études sur la langue séchuana*, autre ouvrage très-estimable dont on doit aussi la publication à la Société des missions évangéliques, et que nous avons annoncé dans ce journal en 1841 (octobre, p. 634).

Histoire et phénomènes du volcan et des îles volcaniques de Santorin, suivis d'un coup d'œil sur l'état moral et religieux de la Grèce moderne; composés en 1837 par M. l'abbé Pègues, ancien missionnaire apostolique dans le Levant, et supérieur

de la mission de Santorin. Paris, imprimé par autorisation du roi à l'Imprimerie royale, 1842, in-8° de VII-667 pages, avec une carte. — Pendant un séjour de douze années à Santorin, l'antique Théra, l'auteur de ce livre a étudié avec soin les phénomènes si curieux de cette île volcanique, son histoire ancienne, son état actuel et les mœurs de ses habitants. Les connaissances de M. l'abbé Pègues et le caractère dont il est revêtu donnent à son ouvrage une incontestable autorité, et nous croyons que cette relation sera lue avec autant de fruit que de plaisir. Elle est divisée en quatre parties. La première est consacrée à l'histoire de l'ancienne Théra et à la description de ses antiquités; dans la seconde, l'auteur fait l'histoire des révolutions volcaniques de l'île et des éruptions du volcan; dans la troisième, il expose l'état physique de Santorin; enfin, la quatrième partie contient le tableau de l'état moral et religieux de cette île et de la Grèce en général, dans les temps modernes, depuis l'occupation du pays par les Turcs jusqu'à ce jour. Les observations importantes et les particularités curieuses abondent surtout dans cette dernière partie, qui se recommande spécialement à l'attention du lecteur. Parmi les pièces justificatives nous avons remarqué les capitulations données en faveur des îles grecques, en 1580, par Amurat III, et, par Ibrahim, de 1640 à 1645.

Voyage pittoresque dans l'empire ottoman, en Grèce, dans la Troade, les îles de l'Archipel et sur les côtes de l'Asie Mineure, par le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople. Nouvelle édition, augmentée de notices historiques d'après les voyageurs modernes les plus célèbres, rédigées avec le concours et sur les observations inédites de M. Hase de l'Institut, et de M. Miller. Épernay, imprimerie de Warrin-Thierry; Paris, librairie de Aillaud, 1842, livraisons 94 à 100 et dernière, un seul cahier de 112 pages, in-8°; plus de 21 planches in-folio.

Relations de Voyages en Orient de 1830 à 1838, par Aucher Éloy, revues et annotées par M. le comte Jaubert, membre de la chambre des députés. 1re et 2e parties. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Roret, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 832 pages, avec une carte.

Bibliothèque asiatique et africaine, ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Asie et à l'Afrique qui ont paru depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'en 1700, par H. Ternaux-Compans. Paris, imprimerie de Didot, librairie d'Arthus Bertrand, 1842, in-8° de 347 pages — L'ouvrage est terminé par une table alphabétique des auteurs.

Histoire naturelle des mammifères, avec des figures originales, coloriées, dessinées d'après des animaux vivants; publiée sous l'autorité de l'administration du Muséum d'histoire naturelle, par M. Geoffroy Saint-Hilaire et par M. Frédéric Cuvier. Paris, imprimerie d'Henry, librairie de Blaise, in-folio, 72e et dernière livraison de 34 pages de texte et 6 planches. Cet important ouvrage, aujourd'hui terminé, forme 7 volumes in-folio.

Recherches sur l'organisation, la fructification et la classification de plusieurs genres d'algues, avec la description de quelques espèces inédites ou peu connues. Essai d'une répartition des polypiers calcifères de Lamouroux dans la classe des algues; par J. F. Chauvin. Caen, imprimerie de Hardel, 1842, in-4° de 131 pages.

Mémoires sur la mesure théorique et expérimentale de la réfraction terrestre, avec son application à la détermination exacte des différences de niveau, d'après les observations des distances zénithales simples ou réciproques; par M. Biot. Paris, librairie de Bachelier, 1842, in-8° de 84 pages, avec une planche. (Extrait de la *Connaissance des temps*.)

Notice historique sur la Guyane française, par H. Ternaux-Compans. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1843, in-8° de VI-192 pages.— M. Ternaux raconte tous les essais d'établissement qui ont été faits à la Guyane par les Français depuis l'an 1604 jusqu'à ce jour, et fait suivre ce récit intéressant de réflexions sur les causes qui se sont opposées, jusqu'à présent, au succès de ces tentatives et à la prospérité de la colonie. Il attribue surtout ce mauvais résultat au défaut de persévérance des colons et à la direction inhabile donnée à leurs travaux. Il insiste principalement sur la salubrité du climat, malgré le préjugé contraire, et termine en faisant des vœux pour que le gouvernement songe à féconder ce beau pays, la seule de nos colonies qui, par l'étendue de son territoire, puisse recevoir un grand développement. On trouve en appendice à la fin du volume des extraits de diverses relations, imprimées ou manuscrites, et une bibliographie de la Guyane, contenant les titres de 166 ouvrages publiés sur ce pays.

Essai sur l'éducation du peuple, ou sur les moyens d'améliorer les écoles primaires populaires et le sort des instituteurs, par J. Willm, inspecteur de l'Académie de Strasbourg. Strasbourg, imprimerie de veuve Berger-Levrault, librairie de veuve Levrault; Paris, librairie de P. Bertrand, 1843, in-8° de XII-459 pages. — Après avoir exposé, dans la première partie de son ouvrage, les principes généraux de toute éducation, l'auteur montre, dans la seconde, comment ces principes doivent être appliqués dans les écoles populaires, et quel doit être l'enseignement dans ces écoles. Il insiste sur la nécessité de compléter le système de l'instruction et de l'éducation élémentaires en ouvrant partout des salles d'asile, et en retenant à l'école les élèves au delà de la première communion. Quant aux procédés d'enseignement, il se prononce pour le mode simultané comme devant être partout préféré, tout en empruntant au mode d'enseignement mutuel ce qu'il a de plus utile. Il demande que tous les enfants parvenus à l'âge de six ans soient annuellement soumis à une sorte de conscription scolaire et leurs parents tenus de payer la rétribution mensuelle, s'ils le peuvent, ou de les amener à l'école, à titre gratuit, s'ils sont indigents. Dans la troisième et dernière partie de son travail, où il s'occupe des garanties de capacité à demander aux maîtres et des moyens d'améliorer leur sort, M. Willm est d'avis d'obliger tous les professeurs à passer par les écoles normales tenues au nom de l'État, ou de ne leur donner l'institution définitive qu'après trois années au moins d'exercice. En même temps, il voudrait que le traitement fixe des instituteurs fût porté à 300 francs, qu'on transformât en une caisse de retraite la caisse d'épargne établie dans chaque département aux termes de la loi organique de 1833; enfin qu'il fut créé, au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, une section de pédagogie, et que des chaires fussent consacrées, à Paris et dans les départements, à l'enseignement de cet art.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'*Astrolabe* et la *Zélée*, exécuté par ordre du roi, pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840, sous le commandement de M. J. Dumont-d'Urville, capitaine de vaisseau. *Histoire du Voyage*, par M. Dumont-d'Urville, tome IV. Paris, imprimerie de A. Pihan Delaforest, librairie de Gide, 1842, in-8° de 428 pages.

Souvenirs d'un Voyage dans l'Inde, exécuté de 1834 à 1839; par M. Adolphe Delessert. Paris, imprimerie de Béthune, librairies de Fortin et Masson, Langlois et Leclercq, 1843, in-8° de 248 pages, avec 35 planches.

Le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire, à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse), par M. Bailly de Lalonde. Paris, imprimerie et librairie de Dentu, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de XVI-XLVI et 1132 pages. — L'auteur de

ce voyage a certainement atteint le but qu'il s'est proposé, de recueillir, sur Genève et le canton de Vaud, plus d'observations, de faits et d'anecdotes, qu'aucun de ses devanciers. Catholique zélé, il examine, surtout au point de vue religieux, les institutions que la réforme a fondées dans cette partie de la Suisse; mais, s'il juge peu favorablement de l'influence du protestantisme, il exprime toujours son opinion avec une grande modération dans les termes. Voyageur instruit, il sait donner souvent un intérêt nouveau à des descriptions tant de fois répétées, et les détails historiques et biographiques, qu'il mêle avec trop de complaisance peut-être à son récit, sont le fruit d'une étude patiente et de laborieuses recherches.

Bibliothèque de l'école des chartes, tome quatrième (livraisons 1 et 2). Paris, imprimerie de F. Didot, 1842-1843, 188 pages in-8°. La première de ces deux livraisons contient les morceaux suivants : I. *Notice sur les manuscrits de formules relatives au droit observé dans l'empire des Francs*, par M. Pardessus. Cette notice, où le savant auteur fait ressortir l'intérêt des *formules* pour l'histoire du droit chez les Francs, et énumère les manuscrits qui les ont fournies à Bignon, à Sirmond, à Baluze, à Mabillon, etc. est suivie du texte de 14 formules inédites, dont 9 sont tirées d'un manuscrit ayant appartenu à P. Pithou, et qui est aujourd'hui en la possession de M. Michel, curé de la cathédrale de Nancy. Les 5 autres formules sont publiées par M. Pardessus, d'après les manuscrits n°s 4005 et 4627 de la Bibliothèque royale. II. *De la poésie provençale en Italie*, par M. Fauriel. Dans ce travail remarquable, M. Fauriel traite de l'histoire et des influences de la poésie provençale en Italie depuis le commencement du XII^e siècle jusqu'en 1300, et apprécie les travaux des troubadours provençaux qui ont séjourné en Italie, et ceux des poëtes italiens formés à l'école des troubadours, et qui ont écrit en provençal. III. *La charte aux Normands*, par M. A. Floquet. Cet article résume l'histoire des priviléges concédés aux Normands par la célèbre charte de Louis X, donnée au mois de juillet 1315. IV. *Fragments inédits de Georges Chastellain*, publiés par M. Jules Quicherat. On sait combien de lacunes sont à regretter dans la chronique de Georges Chastellain. C'est dans un manuscrit d'Arras que M. Quicherat a trouvé ces curieux fragments, qui se rapportent aux événements de 1430, année encore inédite de ce grand ouvrage. On y remarque surtout le récit du combat où fut prise la pucelle d'Orléans, et les portraits du comte de Foix, des seigneurs de la maison d'Albret, du comte de Saint-Pol, du comte de Vaudemont et du roi Charles VII. Toute cette partie de l'histoire de Chastellain se retrouve dans un manuscrit plus complet de la bibliothèque Laurentienne de Florence, qui comprend les trois années 1429, 1430 et 1431. Ce manuscrit, signalé par M. Paul Lacroix dans ses notices sur les manuscrits d'Italie, sera prochainement publié par M. Buchon. Les quatre articles suivants composent la seconde livraison. I. *Sordello*, par M. Fauriel. Dans un premier travail, que nous venons de citer, M. Fauriel avait parlé des italiens qui se sont fait connaître, au moyen âge, comme poëtes provençaux. Celui d'entre eux qui mérite le plus d'être étudié est Sordello ou Sordel de Mantoue, dont parle Dante dans un des plus beaux passages de la Divine comédie. C'est à ce poëte, digne d'attention par son talent et par la singularité de ses aventures, que M. Fauriel a consacré ce second article, qui sera lu avec un vif intérêt. II. *Affaire du P. Saint-Ange, capucin, ou un épisode de la jeunesse de Pascal*, par M. Victor Cousin. En 1647, Pascal, âgé de 24 ans, et dans la ferveur de sa première conversion, prit une part très-active à une information faite à Rouen contre un religieux de l'ordre des capucins, Jacques Forton, dit le P. Saint-Ange, accusé de professer des opinions contraires à l'orthodoxie. Deux manuscrits de la Biblio-

thèque royale (supplément français, n° 176, et fonds de l'Oratoire, n° 160), ont fourni à M. Cousin des documents intéressants, qui mettent tout à fait en lumière cette circonstance peu connue de la vie de Pascal. III. *Études sur l'ancienne administration des villes de France*, par M. Martial Delpit. Après des considérations fort justes sur la nécessité d'étudier l'histoire du droit municipal dans chacune de nos grandes villes pour connaître l'origine et apprécier les perfectionnements de nos institutions administratives modernes, M. Delpit annonce qu'il a entrepris de publier une suite de recherches sur l'organisation financière des villes de France, et commence cette publication par un article instructif sur le système financier de la ville d'Amiens. Ce travail est extrait d'un mémoire couronné en 1841 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Annuaire de la pairie et de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive, archiviste paléographe. Au bureau de la Revue historique de la noblesse, rue Bleue, n° 28. Paris, 1843, in-12 de VIII-388 pages, avec planches. Cet annuaire se distingue, au milieu des ouvrages du même genre qui paraissent chaque année, par l'intérêt des documents historiques qu'il renferme. Dans sa préface, l'auteur donne de curieux détails sur les Lettres de Henri IV, dont la publication est confiée à M. Berger de Xivrey par M. le ministre de l'instruction publique. On trouve aussi dans la préface un examen historique de la salle des Croisades du musée de Versailles, examen qui suggère cette réflexion pénible que de toutes les familles françaises dont les ancêtres ont figuré dans les événements de la première croisade deux seulement subsistent encore, celle de Montmorency et celle d'Aubusson. L'annuaire contient ensuite l'état actuel des races régnantes de l'Europe, la liste des ducs de l'ancienne pairie, des ducs de l'empire et des ducs de la restauration. On voit, dans cette partie de l'ouvrage, que la famille de l'empereur Napoléon compte encore 22 membres. Après ce travail, M. Borel donne l'histoire sommaire de la pairie, les lois et ordonnances relatives à cette dignité, la liste des pairs de France de 1814 à 1830, des notices historiques sur 60 familles, enfin la première partie d'un traité élémentaire de blason dont le complément paraîtra dans l'annuaire de 1844, avec la liste des pairs de France depuis 1830, et de nouvelles notices généalogiques.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, contenant : 1° un nouveau dictionnaire bibliographique, dans lequel sont décrits les livres rares, précieux, singuliers, et aussi les ouvrages les plus estimés en tout genre, qui ont paru tant dans les langues anciennes que dans les principales langues modernes, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours; avec l'histoire des différentes éditions qui en ont été faites; des renseignements nécessaires pour reconnaître les contrefaçons et collationner les anciens livres. On y a joint une concordance des prix auxquels une partie de ces objets ont été portés dans les ventes publiques faites en France, en Angleterre et ailleurs, depuis plus de soixante ans, ainsi que l'appréciation approximative des livres anciens qui se rencontrent fréquemment dans le commerce; 2° une table en forme de catalogue raisonné, où sont classés méthodiquement tous les ouvrages portés dans le dictionnaire, et un grand nombre d'autres ouvrages utiles, mais d'un prix ordinaire, qui n'ont pas dû être placés au rang des livres ou rares ou précieux; par Jacques-Charles Brunet, quatrième édition originale. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Sylvestre, 1842. — Cette nouvelle édition d'un livre si universellement estimé ne peut manquer d'être accueillie avec empressement par les bibliographes. Elle formera cinq volumes grand in-8°, à deux colonnes, dont le dernier contiendra la table méthodique. Chaque vo-

lume sera publié en deux livraisons. Chaque livraison coûtera 8 francs, à l'exception de celles du cinquième volume qui seront payées 9 francs chacune; ce qui portera à 82 francs, pour les souscripteurs, le prix des dix livraisons. Les trois premières livraisons, composées du premier volume du dictionnaire et de la première partie du second, sont actuellement en vente. Les livraisons suivantes paraîtront de quatre mois en quatre mois.

Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire de la ville et de l'évêché, par Louis Levrault. Strasbourg, imprimerie de Vᵉ Berger-Levrault, librairie de Vᵉ Levrault, 1842, in-8° de XII-462 pages. — Cet ouvrage, fait avec soin, sera, pour l'histoire numismatique de l'Alsace, le complément nécessaire du livre récemment publié en allemand par le baron de Berstett, sous le titre de *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasse.* L'auteur y a joint des pièces justificatives nombreuses et importantes.

Le Livre du cœur, ou Entretiens des sages de tous les temps sur l'amitié, ouvrage dédié à la jeunesse, par Louis-Auguste Martin. Paris, imprimerie de Malteste, librairie de Têtu, 1843, in-18 de 283 pages.

Notice sur l'établissement de l'imprimerie dans la ville d'Aire, aux XVIIᵉ et XVIIIᵉ siècles, par Fr. Morand, archiviste de Boulogne. De l'imprimerie de Thomas, à Saint-Pol, 1842, brochure in-8° de 15 pages. — Quoique la ville d'Aire ait eu des associations dramatiques dès le XVᵉ siècle et des poëtes dès le XVIᵉ, le goût des lettres paraît n'y avoir fait que des progrès très-lents. Une imprimerie y fut fondée, pour la première fois, en 1683, et ne put s'y soutenir. C'est depuis quelques années seulement que cette ville possède un établissement typographique, qui publie, sous le titre d'*Écho de la Lys*, un recueil principalement consacré à l'histoire locale. — *Notice historique sur le beffroi de la ville de Boulogne*, par le même. Boulogne, imprimerie de Birlé, 1842, in-8° de 16 pages. — La description du beffroi de Boulogne, dont la construction remonte au XIIIᵉ siècle, donne à l'auteur l'occasion de rassembler quelques faits intéressants relatifs à l'origine de la commune de cette ville, à sa suppression en 1263 et à son rétablissement en 1269.

Recherches archéologiques sur les monuments de Besançon, par A. Delacroix. Imprimerie d'Outhenin-Chalandre, à Besançon, broch. in-8° de 32 pages.

Chronologie des barons de Mello depuis le XIᵉ siècle jusqu'en 1842. Paris, imprimerie de Dupont, 1842, in-4° de 88 pages.

Bibliographie douaisienne, ou catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai depuis l'année 1563 jusqu'à nos jours, avec des notes bibliographiques et littéraires, par H. R. Duthillœul. Nouvelle édition, in-8° de 520 pages.

Archives municipales de Rouen. Rapport adressé à M. Henri Barbet, maire de Rouen. Imprimerie de N. Périaux, à Rouen, 1842, broch. in-8° de 32 pages. Ce rapport est signé de M. Ch. Richard, conservateur des archives municipales de Rouen.

Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVᵉ siècle, suivie de documents inédits relatifs à ces troubles; publiés d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, à Lille, par Edw. le Glay. Imprimerie de Ducroc, à Lille, 1842, in-8° de 160 pages, avec une planche.

Histoire des lettres au moyen âge, cours de littérature, par Amédée Duquesnel. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de W. Coquebert, 1842, tome IV, in-8° de 456 pages.

Histoire de Cambrai et du Cambrésis, par Eug. Bouly, 1ʳᵉ partie. Cambrai, imprimerie de Lévêque, librairie de Hattu, 1842, in-8° de 208 pages.

De l'arsin et de l'abattis de maison dans le nord de la France, par M. Le Glay, seconde édition. Lille, imprimerie de Danel, 1842, broch. in-8° de 40 pages.

Mémoire historique sur la ville de Moustier, par Jean Solomé, prêtre bénéficier, 1756. Digne, imprimerie de Guichard, 1842, in-12 de 64 pages.

Thesaurus Græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus. Post editionem anglicam novis additamentis auctum, ordineque alphabetico digestum tertio ediderunt Carolus Benedictus Hase, Guillelmus Dindorfius et Ludovicus Dindorfius. Volumen quintum, fasciculus secundus.—Volumen sextum fasciculus secundus. Paris, imprimerie et librairie de Fr. Didot, 1842, in-folio, 29° et 30° livraisons de chacune 320 pages.

Rei agrariæ scriptorum nobiliores reliquiæ. Accessit legum romanarum agrariarum delectus, ad usum scholarum ex optimorum librorum fide et manuscriptis codicibus ope recensuit, edidit, notulis instruxit Carolus Girard, juris antecessor Aq. Sext. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie de Videcoq, 1843, in-8°. Cet ouvrage forme la 5° et dernière livraison de la *Chrestomathie*, dont la publication a été commencée en 1833.

Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François I^er^, son frère, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par F. Genin. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Jules Renouard, 1842, in-8° de 320 pages. (Publication de la société de l'histoire de France.) Un premier recueil de lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, a été publié par le même éditeur en 1841. (Voy. notre cahier d'octobre 1841, page 632.)

Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges, par J. B. Jollois. Paris, imprimerie de Blondeau, librairie de Derache, 1843, in-4° de 224 pages.

Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes, par D. J. M. Henry, 2° édition, imprimerie de M^me^ V° Guichard. Paris, librairie de Colomb de Batines, 1842, in-8° de 190 pages.

Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-huitième, d'après les travaux de feu M. Guilmot, par Pilate-Prévost. Douai, imprimerie d'Aubers, librairie d'Obez, 1843, vol. in-8° de 532 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1843.

Recherches sur les monuments cyclopéens, et description de la collection des modèles en relief composant la galerie pélasgique de la bibliothèque Mazarine, par L. C. F. Petit-Radel, *publiées d'après les manuscrits de l'auteur.* Paris, 1841, in-8°.

Le premier titre de cet ouvrage donne l'idée d'un travail qui a excité, pendant près d'un demi-siècle, l'attente de l'Europe savante, et que son auteur eût été certainement plus capable que personne d'achever, comme il avait eu, avant tout autre, la pensée de l'entreprendre. Mais ce travail, dont il avait passé presque toute sa vie à recueillir les matériaux, et dont il avait, dans un de ses derniers écrits[1], tracé le plan et indiqué les principaux éléments, de manière à donner lieu de croire que la rédaction en était au moins commencée, s'est trouvé réduit à des notes trop insuffisantes pour atteindre le but que le savant auteur avait dû se proposer; et l'ouvrage dans lequel elles auraient pu trouver leur place a été perdu pour la science en même temps que M. Petit-Radel lui-même lui a été enlevé, dans un âge assez avancé. C'est donc le second titre de ce livre qui seul en indique véritablement l'objet, et il est certain que cet objet est beaucoup au-dessous de ce qu'on était en droit

[1] Dans une Lettre adressée à M. Panofka, et insérée dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 345-352. L'ouvrage devait avoir pour titre : *Histoire des recherches faites, entre les années 1792 et 1830, sur les monuments cyclopéens ou pélasgiques, et sur les caractères historiques et techniques qui les rattachent aux premières colonies grecques et à la civilisation de l'Europe et de l'Asie Mineure.*

d'attendre de recherches continuées, durant tant d'années, avec tant de zèle et de persévérance, sur un point si important de la science de l'antiquité. Néanmoins, l'intérêt qui s'attache à ce dernier fruit des veilles de M. Petit-Radel, et celui qu'excite la question archéologique elle-même, nous font un devoir d'examiner, avec tout le soin dont nous sommes capable, l'ouvrage posthume où sont déposées les dernières pensées de M. Petit-Radel sur un sujet qui l'a occupé la plus grande partie de sa vie, et qui partage encore les antiquaires.

Peu de mots nous suffiront pour donner une idée de la composition de ce livre, qui renferme trois parties : la première, où l'auteur rend compte de la découverte des *monuments cyclopéens*, arrivée accidentellement à l'occasion d'un voyage entrepris en juin 1792, pour chercher, au *Monte Circeo*, le *palmier éventail* (chamærops humilis), qui manquait au jardin botanique de Rome, et où il présente l'analyse ou le texte des rapports et des opinions contradictoires dont cette découverte fut l'objet de la part de savants français, italiens et allemands; la seconde, où il fait un exposé chronologique des travaux et investigations de toute sorte, dont l'espèce de *monuments* auxquels il appliqua d'abord la dénomination de *cyclopéens* a fourni le sujet ou l'occasion, soit à des savants ou voyageurs, soit à des académies, à partir de 1792, époque de cette découverte, jusqu'en 1835, date de la mort de l'auteur; la troisième, enfin, où se trouve l'explication détaillée des modèles en relief composant la *galerie pélasgique*, au nombre de LXXX, avec les témoignages classiques qui viennent à l'appui, et avec les observations fournies à l'auteur par divers savants et voyageurs.

Les deux premières parties de cet ouvrage ne sauraient être susceptibles d'analyse, puisqu'elles ne consistent elles-mêmes qu'en analyses de témoignages, d'opinions ou de rapports, qui forment comme l'exposé historique de la théorie des *monuments cyclopéens*, telle que l'avait conçue M. Petit-Radel. La troisième partie, contenant l'explication d'un certain nombre de monuments cyclopéens, choisis comme les plus importants parmi ceux de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie Mineure, peut seule fournir la matière de quelques observations, que nous présenterons en suivant l'ordre même des monuments qui nous serviront à exposer l'état actuel des opinions sur la question des *monuments cyclopéens*.

Aucun de nos lecteurs n'ignore certainement quel est le mode d'architecture auquel s'applique cette dénomination de *cyclopéenne*, qui a acquis, de nos jours, une si grande célébrité dans la science. On sait qu'il consiste en un appareil de construction composé de blocs de pierre

de forme polygone irrégulière, généralement de très-grande dimension, et toujours assemblés sans ciment. C'est cette espèce de construction qui frappa pour la première fois M. Petit-Radel parmi les ruines du promontoire de *Circé*, et qu'il appela dès lors *cyclopéenne*, parce qu'il la trouva identique avec celle qui s'observe encore dans les murs de *Tirynthe* et de *Mycènes*, en Argolide, et qui était regardée, par les anciens eux-mêmes, comme l'œuvre des *Cyclopes*. Depuis, en retrouvant la même construction dans un assez grand nombre d'enceintes de villes du *Latium*, particulièrement de celles du pays des *Herniques*, des *Èques* et des *Aborigènes*, auxquels certaines traditions antiques attribuaient une origine pélasgique, M. Petit-Radel se fixa dans l'idée que cette construction en pierres polygones irrégulières, appareillées sans ciment, était propre au peuple pélasge, c'est-à-dire à la race grecque primitive, dont on sait, par de nombreux témoignages historiques, que les colonies venues en Italie par les côtes de l'Épire et de l'Illyrie, avaient fondé beaucoup de villes dans cette partie centrale de l'Italie, où ces ruines, dites *cyclopéennes*, devenaient ainsi, à ses yeux, autant de monuments certains de leur origine pélasgique; et il ne put que s'affermir dans cette opinion, à mesure que les voyageurs, dont l'attention avait été dirigée par lui-même sur cette espèce de constructions, découvraient de ces *murs cyclopéens* dans des pays, tels que le *Péloponnèse*, l'*Attique*, la *Béotie*, la *Phocide*, la *Thessalie*, l'*Épire*, la *Thrace* et l'*Asie Mineure*, avec les *îles* qui en dépendent, où le séjour des Pélasges, attesté par l'histoire, se trouvait, de cette manière, justifié par les monuments. Quelquefois, les murs dont il s'agit, surmontés de constructions de style hellénique, et conséquemment d'une époque plus récente, offraient ainsi la preuve matérielle de leur antériorité. Le plus souvent, ces murs, appartenant à des villes depuis longtemps détruites et laissées à l'abandon, se montraient, dans cet isolement même de toute autre construction, empreints d'une caractère d'antiquité qu'il était impossible de méconnaître; et toutes ces considérations réunies tendaient de plus en plus à confirmer l'idée que des murs, ainsi marqués du sceau d'une vétusté ineffaçable et comme doués d'une force indestructible, ne pouvaient être que l'œuvre d'une race primitive, telle que celle des Pélasges de la Grèce et de l'Italie.

Cette doctrine, qui, sous le double rapport de l'art et de l'histoire, renfermait de grandes conséquences, et qui fut d'abord accueillie avec faveur en Italie, où elle était née, et en France, où son auteur l'apporta vers 1800, éprouva néanmoins d'assez graves contradictions. On essaya de contester la justesse de cette dénomination de *cyclopéenne*

appliquée à un mode de construction qu'on croyait trouver désigné, tantôt dans l'*incertum*, tantôt dans l'*emplecton* de Vitruve, et ce fut surtout un critique allemand, feu M. Sickler, qui se rendit, dans le Magasin encyclopédique de Millin[1], l'organe de cette opposition, trop légèrement admise par le docte commentateur de Vitruve, Gottl. Schneider[2]. Un savant rapport de l'Académie des beaux-arts, rédigé par Visconti[3], fit aisément justice de ces objections réellement dénuées de fondement. On crut trouver un argument plus décisif contre la théorie de M. Petit-Radel dans le fait d'une inscription latine, constatant la construction d'une partie de murs d'enceinte de la citadelle de *Ferentinum*, laquelle inscription aurait été gravée *directement au-dessus d'un mur cyclopéen;* d'où il suivrait que l'on aurait continué de construire dans ce système, à une époque très-avancée de la république, dans les VII[e] et VIII[e] siècles de Rome, conséquemment, que l'attribution de ces sortes de murs à une population et à une époque exclusivement pélasgiques se trouvait ruinée dans sa base. C'était encore M. Sickler qui avait imaginé ce moyen de combattre la doctrine du savant français[4]; je dis imaginé, parce qu'il avait fondé tout son raisonnement sur un dessin du mur en question, dessin dont l'exactitude devait lui paraître passablement suspecte à lui-même, et dont la fausseté fut publiquement démontrée, d'abord par l'aveu de l'auteur même de ce dessin, Mariana Dionigi, puis par une déclaration du célèbre architecte et voyageur anglais Dodwell, appuyée d'un nouveau dessin exécuté avec tout le soin possible à la *chambre claire*. Il resta dès lors parfaitement établi que la partie du mur antique de l'évêché actuel de *Ferentino*, qui porte l'inscription latine de M. Lollius et d'A. Hirtius, est une construction romaine appareillée par assises horizontales, sans aucun rapport avec la vraie construction cyclopéenne; le nouvel argument de M. Sickler se trouvait donc détruit comme le premier; et, si quelque chose peut surprendre dans ces luttes de la science, où la passion et l'esprit de parti prennent trop souvent la place de la critique et pervertissent l'action du jugement, c'est qu'après vingt-quatre ans écoulés sur cette malheureuse tentative du docteur Sickler, un écrivain,

[1] *Magasin encyclopédique*, ann. 1811, t. I, p. 241 et suiv. et t. II, p. 301 et suiv. — [2] *Animadv. ad* Vitruv. II, 8, 1, t. II, p. 115-116. — [3] Ce rapport, imprimé dans le Moniteur, année 1812, n° 110, a été reproduit dans le volume dont nous rendons compte, p. 41-47; mais c'est par une erreur, due sans doute aux éditeurs, qu'il est donné comme émanant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — [4] *Magasin encyclopédique* de Millin, année 1810, cahier de février, t. I, p. 241 et suiv.

aussi honorable par son caractère que par son savoir, M. Bunsen[1], ait cru pouvoir reprendre l'arme brisée entre les mains du critique allemand, et s'en servir de nouveau pour diriger contre la doctrine de M. Petit-Radel une attaque tout aussi vaine que la première, mais peut-être encore moins excusable[2].

Je ne comprends pas, dans le nombre des contradictions qu'a pu éprouver, dès l'origine jusqu'à nos jours, cette théorie des *monuments cyclopéens*, des doutes exprimés avec trop peu de raisons à l'appui par M. Micali[3], et réfutés suffisamment par M. Petit-Radel[4]; ni même les observations plus sérieuses consignées par M. Quatremère de Quincy dans son Dictionnaire d'Architecture, au mot *Polygone*[5]. L'illustre antiquaire ayant supprimé tout cet article dans la seconde édition de son Dictionnaire, publiée en 1832, à la vérité, sans y admettre le mot *cyclopéen*, qui fait pourtant partie du vocabulaire de l'architecture antique, semble avoir indiqué par là qu'il voulait rester neutre dans cette question, ou, du moins, qu'il attendait, pour se prononcer avec l'autorité qui lui appartient, dans ces matières, des éclaircissements plus

[1] Voy. l'*Esame corografico e storico del sito dei più antichi stabilimenti italici nel territorio reatino e le sue adjacenze*, inséré aux *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VI, p. 144 : « Finalmente porta *Ferentino* testimonio chiaro avervi fabricato i Romani nel tempo della republica un muro poligono che finisce in quadrato, dai fondamenti, e non diverso dagli altri saggi di mura che ivi si scorgono, » avec la note où se trouve rapportée à l'appui l'inscription célèbre publiée d'abord par Gruter, t. I, p. CLXV, 3. — [2] M. Petit-Radel a repoussé, dans le même volume des *Annal. dell' Instit. Archeol.* p. 350-353, l'attaque de M. Bunsen; et cette réponse n'ayant été suivie d'aucune réplique, nous devons croire que le critique allemand s'est rendu aux raisons du savant français. — [3] Dans l'explication de la pl. x de l'Atlas qui accompagne son *Italia avanti il dominio dei Romani*, Firenze, 1810; cf. t. II, p. 152, 2) : « Benchè sia piaciuto al sig. Petit-Radel chiamar tali mura *ciclopee*, e farne un capo di conclusioni istoriche, vi sono forti ragioni per credere che simil struttura di muraglie convenga a tempi meno antichi. » Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas jugé à propos d'indiquer, au moins par quelques mots, quels étaient les *raisons si fortes* qui le portaient à attribuer les murs dont il s'agit *à des temps moins anciens*. En tout cas, une opinion qui se produit sans aucune preuve ne saurait prétendre à une bien grande autorité. Dans son dernier ouvrage, *Storia degli antichi Popoli Italiani*, t. I, p. 144, M. Micali cite les murs de *Saturnia* et de *Cossa* comme exemples de cette construction, *che vuol chiamarsi ciclopica e che potrebb' essere la meno vetusta*. Mais là non plus il ne donne aucune raison de cette manière de voir, qui me paraît contraire à tous les faits acquis jusqu'ici à la science. — [4] Voy. le Moniteur de 1812, n. 110. — [5] T. III, p. 156-157, Paris, in-4°, 1825. Je dois dire pourtant que, dans plusieurs endroits de ce dictionnaire, où il est fait mention des constructions cyclopéennes, l'auteur s'exprime de manière à montrer qu'il n'admettait pas la doctrine de M. Petit-Radel. Je citerai particulièrement l'article *Voûte*, t. II, p. 698.

complets fournis par des témoignages plus authentiques[1]. Mais cette question des *monuments cyclopéens*, qui ne s'était agitée, durant plusieurs années, que dans un cercle assez étroit d'objections et de réponses, a pris, à une époque plus voisine de la nôtre, une importance plus grande, en raison des découvertes plus nombreuses de monuments qui eurent lieu à cette époque, et surtout par suite d'une observation plus attentive dont ils devinrent l'objet. C'est aussi alors que des difficultés plus graves furent élevées contre la doctrine de M. Petit-Radel; et ces difficultés, dont quelques-unes ne se sont produites que depuis sa mort, et sans qu'il y ait été encore répondu d'une manière satisfaisante, méritent que nous en rendions un compte sommaire à nos lecteurs; ce qui, du reste, nous fournira l'occasion de parler des monuments mêmes.

L'Institut Archéologique, dont la fondation fut surtout occasionnée par les découvertes de monuments opérées sur le territoire étrusque voisin de Rome, à partir de 1827, et qui contribua si puissamment à faire connaître ces monuments et à enrichir la science de l'antiquité de tous les faits qui résultaient de leur publication, n'apporta pas moins d'intérêt à la recherche des *ruines cyclopéennes* et à la solution des questions, à la fois historiques et archéologiques, qui se rattachaient à ces ruines. Les trois premières planches du recueil de *monuments inédits* que publia cette société offraient, avec un *plan de Norba*, le premier qui en eût encore été dressé[2], les dessins de *trois* des *portes* de cette antique cité des Volsques et celui de la célèbre porte dite *saracenica*, de la ville de *Signia*, aujourd'hui *Segni;* et le volume de texte qui accompagnait cette publication, et qui parut dès 1829, renfermait un long et savant mémoire de M. Éd. Gerhard sur la question des *murs cyclopéens*, en général, et sur celle des *murs de Norba* et de *Signia*, en particulier[3]. En même temps, se préparaient, de la part du célèbre voyageur anglais, feu M. Dodwell, et de celle de son compatriote, sir W. Gell, des excursions sur le territoire de l'ancien *Latium*, sur celui des *Sabins*, des *Marses* et des *Samnites*, au sud de cette partie de l'Apennin, et sur celui des *Ombriens* et des *Étrusques*, au nord, excursions qui devaient avoir pour objet de reconnaître, sur toute la face de

[1] C'est à peu près dans le même sens que je m'expliquais moi-même, mais en des termes que je n'aurais pas dû me permettre, dans une note de la traduction française de l'ouvrage de M. Micali, t. II, p. 335-337, n. XVIII. J'ai rétracté depuis cette note, dont la forme était peu convenable pour un savant dont j'ai toujours honoré le mérite et dont je respecterai toujours la mémoire; voy. les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 432. — [2] *Monum. pubblic. dall' Instit. Archeol.* t. I, tav. II; *Annal.* t. I, p. 67-78. — [3] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 36-90.

ce pays, qui avait été, dans les temps antérieurs à la formation de la ligue latine et à la naissance de Rome, occupé, pour la grande partie, par les Aborigènes et les Pélasges, les sites des villes mentionnées par Denys d'Halicarnasse, sur la foi de Varron, comme ayant été fondées par ces peuples, et de constater, par des dessins plus exacts, le style d'architecture des monuments qui pouvaient en subsister encore. Ces voyages, qui s'accomplirent, en effet, dans le cours des trois années suivantes, eurent tous les résultats qu'on pouvait s'en promettre, et surpassèrent même l'attente qu'ils avaient excitée, en produisant la découverte de beaucoup de villes nouvelles dans des localités antiques, particulièrement aux environs de *Tivoli* et du *lac Fucin*, ainsi que dans l'étroite vallée qui s'étend de *Rieti* à ce lac, et qui, sous le nom moderne de *Cicolano*, répond à l'ancien pays des *Æquicolæ* ou *Equiculani*, et en circonscrivant avec plus d'exactitude et de précision qu'on n'avait pu le faire jusque-là le territoire, jadis couvert de villes pélasgiques, où se retrouvent de nos jours les *murs cyclopéens*, territoire compris entre le *Tibre*, *l'Apennin* et le *Liris*, dans un espace d'environ soixante lieues. Les résultats de ces voyages de M. Dodwell et de ceux de sir W. Gell, sans compter de nombreux dessins de *ruines cyclopéennes* observées sur tout ce territoire par divers voyageurs anglais, allemands et français, qui tous concouraient à resserrer la question cyclopéenne dans ses vraies limites d'espace, et conséquemment aussi de temps, ont été, à diverses reprises et sous plusieurs formes, signalés à l'intérêt du monde savant, dans les publications de l'*Institut Archéologique*[1]. M. Petit-Radel, qui n'avait cessé de provoquer ces investigations nouvelles, comme il avait dirigé les premières recherches exécutées dès 1810 en Sabine par l'architecte Simelli, continua de prendre à ces travaux de l'*Institut* une part active par plusieurs mémoires qu'il fit insérer dans ce recueil[2]; et tout ce qui semblait avoir été acquis à la science, sur ce point important d'antiquité, en fait de monuments

[1] Un extrait du premier Voyage de M. Dodwell en Sabine, donné par son compatriote sir W. Gell, se trouve dans le *Bullet. Archeol.* de 1831, p. 43-48. La Lettre de M. Dodwell lui-même sur ses découvertes dans le territoire de Tivoli se trouve dans les *Memorie dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 84-86; cf. p. 82, 31), 32). Il faut joindre à ces notices celles qui sont données dans les mêmes *Memorie*, p. 55-56 et 67-92, et dans les *Annal.* t. III, p. [illegible]-415, en y ajoutant les deux Mémoires de M. Petit-Radel sur les monuments cyclopéens des villes pélasgiques de la Sabine, insérés dans ces mêmes *Annal.* t. IV, p. 1-19 et 238-254. — [2] Indépendamment des deux Mémoires cités à la note précédente, je rappellerai encore les deux Lettres à M. Panofka, publiées dans les *Annal.* t. [illegible], p. 3[illegible]5-360, et deux autres Lettres adressées à M. le duc de Luynes et insérées dans les *Annal.* t. VI, p. 350-367.

nouveaux et d'observations liées à l'étude de ces monuments, se trouva résumé dans un rapport général de M. Bunsen, qui fut rédigé à la fin de 1833, et qui parut dans le tome VI des Annales de l'Institut Archéologique[1].

Tels sont les travaux exécutés du vivant de M. Petit-Radel, dont il put encore avoir connaissance, pour compléter, rectifier ou défendre sa théorie des *monuments cyclopéens*, sur les points où cette théorie avait dû paraître plus ou moins justifiée par les faits; et, depuis sa mort, arrivée en 1836, il n'a paru qu'un ouvrage, publié dans cette même année, sur les *antiquités d'Alba Fucensis*[2], qui tende à infirmer, à l'égard des monuments de cette ville, les idées que s'en était faites M. Petit-Radel. Je dois pourtant ajouter encore à cet ouvrage ceux de l'architecte romain L. Canina, qui, en plusieurs endroits de son Architecture romaine, particulièrement au sujet des antiquités de *Norba* et de *Segni*[3], s'est éloigné de la doctrine de l'auteur des Recherches sur les monuments cyclopéens, en adoptant, à cet égard, les idées des deux savants antiquaires de l'*Institut Archéologique*, MM. Éd. Gerhard et Bunsen; et je suis d'autant plus obligé d'en faire ici l'observation, que les éditeurs de l'ouvrage posthume de M. Petit-Radel s'autorisent de l'assentiment donné aux opinions du savant français par les deux architectes Promis et Canina, comme d'un dernier hommage rendu à sa doctrine[4] : ce qui manque tout à fait d'exactitude.

Après cet exposé succinct des travaux produits jusqu'à nos jours sur la question des *monuments cyclopéens*, il nous reste à faire connaître les difficultés qui en résultent pour l'opinion de la haute antiquité de ces monuments et pour celle de leur origine exclusivement pélasgique. Ces objections ont été surtout exposées, d'abord par M. Éd. Gerhard, puis par M. Bunsen, qui n'a fait, il est vrai, que reproduire l'opinion de son confrère, sans y ajouter de nouveaux arguments; plus récemment, par M. Canina, qui semble avoir regardé comme tout à fait démontrée l'opinion de M. Éd. Gerhard sur l'époque romaine des *murs cyclopéens* de

[1] P. 99-145. — [2] *Le Antichità di Alba Fucense*, Roma, 1836, in-8°. — [3] *Architett. Roman.* p. I, c. 1, p. 32, et ailleurs. — [4] Il suffit de comparer ce que disent les rédacteurs des Recherches posthumes de M. Petit-Radel, au sujet des opinions de MM. Promis et Canina sur la question cyclopéenne, p. 125-126, avec les opinions réelles de ces deux architectes, telles qu'elles sont exprimées dans leurs ouvrages mêmes, pour se convaincre qu'elles sont dans un désaccord complet avec la doctrine du savant français; et c'est ce que prouvera la suite de cet article, où nous combattrons l'opinion de ces artistes, dont nous estimons beaucoup, du reste, le talent et le savoir, et où nous la combattrons précisément dans ce qu'elle a de contraire à la théorie de M. Petit-Radel.

Norba et de *Segni*, sans tenir compte des réponses qu'y avait opposées M. Petit-Radel; et, enfin, par M. Promis, qui, en s'occupant de l'étude des antiquités d'*Alba Fucensis*, qu'il croit d'époque romaine, contrairement à l'idée de M. Petit-Radel, a cherché à justifier cette manière de voir par des considérations purement architectoniques. Dans cette discussion, c'est donc l'opinion de M. Éd. Gerhard qui forme le principal et à peu près le seul appui des dissentiments qui se sont élevés, de nos jours, sur la théorie des *monuments cyclopéens*, telle que l'avait conçue son auteur; et nous aurons réduit la question au point où elle se trouve aujourd'hui, en faisant connaître les motifs de cette opinion de M. Éd. Gerhard, et en tâchant de les apprécier à leur juste valeur.

On rejette d'abord la dénomination de *cyclopéens* donnée aux monuments dont il s'agit, comme *ayant été introduite, pour la première fois, en Italie par Dodwell*, ce qui n'est certainement pas exact[1], et, de plus, comme *ne reposant sur aucune autorité antique;* c'est M. Bunsen qui déclare cela en termes exprès, et qui s'autorise de la démonstration qu'en a donnée M. Éd. Gerhard[2]. Or le savant dont on allègue ici le témoignage s'est borné à dire[3] : *Quelle costruzioni che più non si ritengono come operate da' Telchini e Ciclopi, vengono d'ordinario a' nostri tempi attribuite ai Pelasgi;* et ce n'est certainement là qu'une opinion tout à fait dénuée de preuves, dont il est permis de ne pas tenir beaucoup de compte, surtout lorsque l'on voit l'auteur employer, à chaque instant, dans cette même dissertation, le mot de *cyclopéens* pour désigner les murs en question. Ensuite, n'y a-t-il pas quelque légèreté à prononcer ainsi que *ce nom de cyclopéen manque d'autorité antique*, quand il est si certain et si notoire qu'Euripide, dans plusieurs de ses tragédies[4], a nommé *cyclopéens* les murs de *Tirynthe* et de *Mycènes;* que Pindare a dit, en parlant de ces mêmes murs de *Mycènes* : *Κυκλώπια πρόθυρα Εὐρύσθεως*[5]; que Strabon, auteur grave[6], et Pausanias, voyageur instruit[7], se sont rendus les interprètes de la tradition

[1] On fait, sans doute, allusion à un Mémoire de M. Dodwell sur les monuments cyclopéens, lu à l'Académie romaine d'Archéologie, et cité par M. Fortia d'Urban dans son Discours sur les murs cyclopéens, Roma, 1813, p. 4, 1). Mais il est notoire qu'en 1792, vingt ans auparavant, M. Petit-Radel avait employé cette expression. — [2] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VI, p. 145 : « Neppure vorrei che si ritenesse il nome delle *mura cyclopee*..... perchè di niun autorità antica, come l'ha già perfettamente stabilito il nostro chiarissimo collega, Sig. Prof. Gerhard. — [3] *Annal.* t. I, p. 47. — [4] Euripid. *Troad.* v. 1094 : *Ἄργος, ἵνα τείχεα λάϊνα*, ΚΥΚΛΏΠΕΙ', *οὐράνια νέμονται*; *Electr.* v. 1166 : ΚΥΚΛΏΠΕΙΆ *τ' οὐράνια τείχεα*; *Iphig. Aul.* v. 265 : *Ἐκ Μυκήνας δὲ τὰς* ΚΥΚΛΩΠΊΑΣ; *Hercul. Fur.* v. 945-8 : *Πρὸς τὰς Μυκήνας εἶμι..... ὡς τὰ* ΚΥΚΛΏΠΩΝ *βάθρα*; *Orest.* v. 953 : Γᾶ ΚΥΚΛΩΠΕΊΑ. — [5] Pindar. *Fragm. incert.* 151. — [6] Strabon. VIII, 369 et 373. — [7] Pausan. II, 16, 4, et 25, 7; VII, 25, 7.

antique qui attribuait la construction des anciennes murailles de *Tirynthe*, de *Mycènes* et de *Nauplia*, aux *Cyclopes* de Lycie amenés par Proetus; et que, pour ne pas prolonger cette énumération de témoignages qui nous mènerait trop loin, la même tradition avait trouvé un organe plus ancien encore et plus accrédité dans Phérécyde[1]? Ce n'est pas ici la place de m'expliquer sur l'opinion que je puis avoir au sujet de ces *Cyclopes*, ouvriers de l'âge mythologique, qu'il ne faut pas confondre avec ceux d'Homère[2] et d'Hésiode[3], ainsi que les commentateurs français de Strabon en ont déjà fait la remarque[4]; je me contente de dire que je partage à peu près, sur ce point, les idées de trois des antiquaires de notre âge, qui ont traité avec le plus de savoir et de sagacité les questions de l'histoire de l'art, et spécialement celle des *monuments cyclopéens*, Boettiger[5], Hirt[6], et M. de Klenze[7]; et cela me dispensera de réfuter plus en détail une allégation aussi dépourvue, d'ailleurs, d'autorité que celle de M. Bunsen[8].

J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser de l'allégation du même critique, au sujet de l'inscription latine gravée au-dessus d'un prétendu mur cyclopéen de l'enceinte antique de *Ferentinum;* et c'est là le second argument que l'on faisait valoir contre la doctrine de M. Petit-Radel; d'où il suit que cette seconde raison ne subsiste pas plus que la première. Reste une troisième considération, développée d'abord par M. Ed. Gérhard, reproduite par M. Bunsen, suivie par M. Canina, à laquelle on est convenu d'attacher beaucoup d'importance, et la seule qui ait, en effet, quelque valeur; c'est que, parmi les villes de l'ancien Latium, dont l'enceinte, en construction cyclopéenne, offre, au plus haut degré, les caractères d'antiquité qui semblent lui assigner une époque pélasgique, il en est deux au moins, *Signia* et *Norba*, dont la fondation historique appartient à une époque romaine. Examinons donc brièvement les motifs sur lesquels s'appuie cette opinion.

Tite-Live rapporte qu'en l'an de Rome 246 Tarquin le Superbe envoya deux colonies à *Signia* et à *Circei*, pour servir à la sûreté de Rome, du côté de la terre et de celui de la mer[9]. Le même fait, de

[1] Pherecyd. *apud* Schol. *Odyss.* xxi, 23; et *apud* Schol. Apollon. Rhod. iv, 1091; cf. Sturz. Pherecyd. *Fragm.* p. 72-77. — [2] Homer. *Odyss.* ix, 106-540. — [3] Hesiod. *Theogon.* v. 142 sq. — [4] T. III, p. 234-5, 3). — [5] *Kunstmythologie,* t. I, p. 342, 10); voy. Creuzer, *Histor. vet. græc. fragm.* p. 73, 55). — [6] Hirt, dans Wolf. *Analect.* t. I, p. 153 sqq. — [7] Dans l'*Amalthea* de Boettiger, t. III, p. 81 et suiv. — [8] M. Bunsen avait déjà exprimé cette opinion, certainement très-inexacte, dans sa *Beschreibung der Stadt Rom,* t. I, p. 618, *), en y joignant une erreur de fait, la mention des murs cyclopéens de *Trœzène,* lisez *Mycènes.* — [9] Tit. Liv. i, 56 : « Signiam Circeiosque colonos misit, præsidia urbi terra marique. »

la *colonie* de *Signia*, est articulé par Frontin[1], de la manière qui lui est ordinaire : *Signia muro ducta colonia*, sans qu'il résulte, le moins du monde, de ces expressions, que la première fondation de *Signia* fût l'œuvre de cette colonie. Il semblerait qu'on pût mieux l'inférer de la manière dont Denys d'Halicarnasse expose l'établissement des colons romains, qui étaient des soldats campés *dans la plaine de Signia*[2], où ils passèrent l'hiver : *Χειμασάντων ἐν τῷ πεδίῳ τῶν στρατιωτῶν καὶ κατασκευασαμένων τὸ στρατόπεδον*, et qui fournirent ainsi à Tarquin l'occasion de fortifier ce camp comme une ville : *Ὡς μηδὲν διαφέρειν πόλεως*. Mais, malgré le silence que l'historien garde sur le fait d'un établissement antérieur, rien ne prouve que cette occupation militaire de *Signia*, due à une cause fortuite, n'eût été précédée de l'existence au même lieu d'une population pélasgique. Le mot *ἀποικίσας*, dont se sert ici Denys d'Halicarnasse, n'a certainement pas, chez cet auteur, la valeur absolue qu'on lui attribue, d'une *première fondation de ville;* il signifie simplement l'établissement d'une colonie dans un lieu déjà habité; et je n'en voudrais d'autre preuve que ce passage de Denys d'Halicarnasse lui-même, où, parlant de la destruction d'*Albe la Longue*, il rappelle qu'elle fut la métropole des *trente villes latines*, et où il emploie, pour exprimer ce fait, le même mot *ἀποικίσασα*[3] : *Ἡ μὲν δὴ τῶν Ἀλβανῶν πόλις, ... ἡ τὰς τριάκοντα Λατίνων* ΑΠΟΙΚΊΣΑΣΑ *πόλεις*. Or, s'il est une chose historiquement avérée, c'est que la plupart des trente villes latines, telles que *Tibur*, *Præneste*, *Cænina*, *Crustuminum*, *Tellene*, *Gabies*, *Tusculum*, *Cora*, *Lanuvium*, *Aricia*, avaient une existence antérieure à l'établissement de la colonie d'Albe[4]; le même Denys d'Halicarnasse nous l'apprend, en termes formels, en parlant d'une de ces villes, *Cameria*, qui, avant d'avoir été une *colonie d'Albains*, *Ἀλβανῶν ἀπόκτισις*, était *une des principales villes des Aborigènes*[5], *Ἀβοριγίνων οἴκησις ἐν ταῖς πάνυ ἐπιφανής*; et la même notion peut tout aussi bien s'appliquer à *Signia*, dont la position, à peu près à mi-chemin, entre *Præneste* et *Cora*, se trouvait dans un pays tout rempli de villes aborigènes, et n'avait pu, à raison même de la situation du lieu, être négligée par une population pélasgique.

Le fait de la colonie romaine à *Signia*, en l'an de Rome 246, n'exclut donc, en aucune façon, celui d'une habitation antérieure des Pé-

[1] Frontin. *De Colon.* v, 5. — [2] Dion. Hal. iv, 63 : *Ταρκύνιος δύο πόλεις ἀποικίσας, τὴν μὲν καλουμένην Σιγνίαν*. — [3] Dion. Hal. iii, 31. — [4] C'est ce qui a été établi tout récemment par M. Canina, dans une savante et judicieuse dissertation *sulle trenta colonie Albane*, Roma, 1840, in-4°; voy. surtout p. 15, 19, 20, 21, 22-3, 25. — [5] Dion. Hal. ii, 50.

lasges mêlés aux Aborigènes; et l'expression de Denys d'Halicarnasse, loin d'être contraire à cette supposition, lui est plutôt favorable. Il existe, d'ailleurs, une indication de l'origine grecque de *Signia*, dont on n'a pas tenu assez de compte; c'est que Plaute se sert de la langue grecque pour désigner cette ville, aussi bien que celles d'*Alatri*, de *Cora* et de *Præneste*, qu'il appelle toutes quatre *barbaricas urbes*[1]. Or la tradition de l'origine grecque de ces trois villes, généralement admise chez les Romains, tend à établir une présomption semblable pour *Signia*, la quatrième; et, à l'appui de cette induction, nous possédons des monuments dont M. Éd. Gerhard et M. Bunsen peuvent fort bien ne pas avoir eu connaissance, attendu qu'ils ont été assez récemment acquis à la science; ce sont des monnaies de *Signia*, en argent, de petit module, dont la légende, mêlée de lettres grecques[2], répond bien à ce caractère de villes d'une population originairement étrangère au Latium, que Plaute entendait, sans doute, désigner par l'épithète de *barbaricas urbes*, jointe à l'emploi de noms grecs.

Mais, ce qui est bien plus décisif encore que les présomptions historiques qu'on pourrait faire valoir à l'appui de l'origine pélasgique de *Signia*, antérieure à la colonie romaine de Tarquin, ce sont les murs mêmes de *Signia*, bâtis dans le système cyclopéen, en pierres polygones irrégulières appareillées sans ciment, qui ne peuvent appartenir au style d'architecture propre à l'âge de Tarquin, lequel nous est bien connu par la *cloaca Maxima*, par le *quai du Tibre*, par le *carcer Tullianus* et par les *substructions du Capitole*. On insiste cependant, et l'on croit trouver, dans les murs cyclopéens de *Signia*, la preuve que les Romains, du temps de Tarquin, avaient pratiqué, pour leur propre usage, ce genre de construction, bien que, de l'aveu des auteurs de ce raisonnement, *on n'en connaisse pas jusqu'ici d'autre exemple dans aucun débris de murailles romaines, sans excepter même celles de Servius et des temps de la république*[3]. Mais,

[1] Plaut. *Captiv.* act. IV, sc. II, v. 100-104 : *Νὴ τὰν Κόραν· νὴ τὰν Πραινέστην· νὴ τὰν Σιγνίαν· νὴ τὸ Ἀλάτριον.* Cet emploi de noms grecs me paraît infirmer ici l'observation d'Ott. Müller sur le sens du mot *barbarica* dans Plaute, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. IV, p. 379. — [2] Sur ces monnaies de *Signia*, avec des types grecs et des lettres grecques dans la légende ΣΕΙG, voy. Sestini, *Letter. numism.* t. V, p. 24-25, tav. II, n. 12; *Mus. Hedervar.* p. I, p. 19, n. 405; Avellino, *Ital. vet. numism. Add.* p. 95, n. 3; Ramus, *Catalog. Num. vet. Mus. reg. Danic.* p. I, p. 28, n. 1. Ces médailles, encore excessivement rares, ont été récemment l'objet d'un travail particulier, de la part de l'habile numismatiste romain, M. Capranesi, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. XII, p. 207-210, tav. agg. P, n. 2. — [3] Les restes de l'enceinte de Rome attribuée au temps de Tarquin le Superbe, qui se voient dans la *vigne Barberini*, à *Porta Pia*, sont effectivement en construction parallélipipède, comme tout ce qui subsiste, à Rome, de l'époque des rois.

avant d'admettre cette conclusion, qu'on reconnaît soi-même contraire à tous les faits de l'histoire de l'art, s'était-on, du moins, assuré qu'il n'existait à *Signia* aucun reste de constructions qui pussent appartenir à la colonie romaine de Tarquin, et qui, exécutées dans le système d'architecture proprement romain, c'est-à-dire en pierres taillées carrément et assemblées par assises horizontales, se distinguassent essentiellement des *murs cyclopéens* attribués à une population pélasgique? Or j'ai regret d'avoir à dire que cette recherche préliminaire n'avait point été faite, ou que, si elle l'avait été, le résultat en avait été présenté d'une manière qui accuse la critique ou la bonne foi des auteurs du rapport topographique. Il existe, en effet, à *Signia*, deux ordres de construction bien distincts, qui répondent indubitablement, par la diversité de l'appareil et par celle des matériaux mêmes, à deux époques historiques différentes : d'une part, l'enceinte de la *ville haute*, toute construite suivant le système cyclopéen, avec ses *huit* portes, dont *quatre* fermées par en haut avec un grand linteau horizontal, et *deux* terminées *en ogive tronquée*, comme on en a des exemples dans des villes pélasgiques de la Grèce, et avec les trois degrés en retraite d'un grand autel pélasgique, comme on en connaît aussi dans plusieurs villes pélasgiques de la Sabine et du Latium, notamment à *Circei* et à *Alatri;* d'autre part, une portion considérable du mur d'enceinte de la *ville basse*, attenant à une *porte jumelle*, voûtée à plein ceintre, et flanquée de tours carrées au nombre de six encore dans l'état actuel des lieux. Ces murs, construits à l'équerre, avec la voûte à claveaux de la *porte jumelle*, sont bâtis en tuf volcanique, comme les constructions du temps de Tarquin, à Rome, dont elles offrent absolument le caractère; et on trouve, de plus, à *Segni*, une *piscine circulaire*, construite dans le même appareil et avec le même tuf volcanique, ainsi qu'une partie de la *cella* d'un temple romain, probablement dédié à *Hercule*, et bâti sur l'emplacement même du grand autel pélasgique, qui lui sert de soubassement. En présence de ces constructions, si manifestement romaines[1], par le mode d'appareil, par le système de voûte à claveaux, et par la nature de la pierre, qui est le tuf volcanique constamment mis en œuvre dans tous les ouvrages publics du temps des rois et de celui de la république, comment se refuser à y voir les monuments de la colonie romaine de Tarquin? et, par une conséquence irrécusable, comment ne pas reconnaître que les *murs cyclo-*

[1] Le temple romain d'Hercule, converti depuis en église chrétienne de Saint-Pierre, et bâti sur l'*autel pélasgique à trois degrés*, est représenté dans une des planches du Recueil de M. Dodwell, n. 86, et dans l'ouvrage de M. Canina, *Architett. Roman.* tav. XIII.

péens de l'enceinte supérieure, avec leurs portes à *linteau horizontal* ou *en ogive tronquée*, et avec leurs blocs polygones de pierre calcaire dure, appartiennent à un tout autre système d'architecture, qui ne peut avoir été employé simultanément par le même peuple, sur le même lieu? Cette conséquence, qui justifie la doctrine de M. Petit-Radel, ressort si positivement de l'ensemble des faits, que, pour récuser cette conséquence, il faudrait nier les faits eux-mêmes. C'était là la dernière ressource de M. Éd. Gerhard, et je suis fâché qu'il y ait eu recours en des termes qu'il suffira de placer sous les yeux de nos lecteurs, pour les mettre à même d'apprécier l'exactitude ou la sincérité du critique[1]. Mais, à cette dénégation précipitée, nous pouvons opposer aujourd'hui le plan des murs de *Segni*, levé, en 1832, par trois architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome, MM. Labrouste frères et L. Vaudoyer, qui ont constaté d'une manière désormais inattaquable l'existence, à *Segni*, des murs de la colonie romaine de Tarquin et de ceux de l'ancienne ville pélasgique[2]; en sorte qu'il ne subsiste plus rien des arguments tirés de l'examen des témoignages relatifs à *Segni* et de celui de ses murailles, contre la théorie des monuments cyclopéens, et que tout, au contraire, s'y montre d'accord avec cette théorie.

Les objections élevées contre l'antiquité pélasgique des murs cyclopéens de *Signia* s'appliquant aussi aux murs de *Norba*, la réfutation, en ce qui concerne ceux-ci, n'en sera ni moins facile ni moins péremptoire. On n'a pu se fonder, pour voir dans les murs cyclopéens de *Norba* un monument d'architecture romaine du IIIe siècle de notre ère, que sur le fait de la colonie romaine établie, en l'an de Rome 262, à *Norba*, en même temps qu'à *Velitræ*, fait attesté à la fois par Tite-Live[3] et par Denys d'Halicarnasse[4]. Mais il résulte de ce passage même de Denys que *Norba* existait bien antérieurement, puisqu'elle était une des villes principales de la ligue latine, et, suivant toute apparence, une des trente colonies d'*Albe*. M. Éd. Gerhard, qui exprime cette opinion sous la forme d'une conjecture[5], pouvait s'autoriser d'un témoignage direct, celui de l'auteur des Antiquités romaines, qui comprend les habitants

[1] *Memorie*, t. I, p. 92 : « Non trovando poi (nella città di Signia) nessun avanzo d'antico recinto che reputar si potesse come fortificazione allora aggiunta ad una più antica città...... Ripeto che di avanzi tufacei, quali desiderava il signor Petit-Radel, non altro vi si trova che una piscina. » — [2] *Annal.* t. VI, tav. agg. H, I. — [3] Tit. Liv. II, 34. J'ai peine à comprendre comment M. Petit-Radel, qui cite, p. 189, ce texte de Tite-Live, attribue aux Volsques cette colonie des Romains. — [4] Dion. Hal. VII, 13 : *Εἰς Νώρβαν πόλιν, ἣ ἐστι τοῦ Λατίνων ἔθνους οὐκ ἀφανής.* — [5] *Annal.* t. I, p. 55 : « Norba..... una ragguardevole colonia latina partita probabil-

de *Norba* dans le nombre des *trente peuples latins* qui se liguèrent en faveur de Tarquin le Superbe[1], et qui tenaient leurs assemblées à *Ferentinum*. C'est, pour en faire en passant la remarque, une notion importante qui a échappé à M. Canina[2], auteur de la dissertation citée plus haut *sur les trente colonies d'Albe*, où *Norba* n'est point nommée, quoiqu'il soit certain qu'elle dût figurer sur cette liste; et c'est aussi une raison sans réplique contre la supposition de M. Bunsen[3], que *Norba n'avait dû sa fondation aux Latins que dans des temps peu antérieurs au règne du dernier Tarquin*. Dans la disposition d'esprit systématique qui lui fait rapporter les constructions cyclopéennes de *Norba* à une époque romaine, M. Bunsen ne s'est pas aperçu qu'il se mettait ainsi en une contradiction palpable avec son collègue M. Éd. Gerhard, qui regarde avec raison *Norba* comme *une colonie d'Albe;* or, *Albe* ayant été détruite l'an de Rome 88, sous le règne de Tullus Hostilius, la colonie albaine de *Norba* était nécessairement antérieure à cette époque, et conséquemment elle ne pouvait être, comme le présume M. Bunsen, *d'un âge voisin du règne de Tarquin*, ou de l'an de Rome 246, époque des colonies romaines de *Circei* et de *Signia*. Du reste, je ne m'arrête pas à l'établissement de la colonie albaine de *Norba* comme à une première fondation de cette ville; je crois que *Norba*, ainsi que la plupart des trente villes latines qui reconnaissaient *Albe* pour leur métropole, avait eu une existence antérieure, probablement pélasgique, et je me fonde précisément, pour cela, sur les *murs cyclopéens* de *Norba*, qu'on a voulu, non-seulement sans motif suffisant, mais contre tout un ensemble de faits et de témoi-

mente d'Alba Longa. — [1] Dion. Hal. v, 61. On a remarqué que *vingt-trois* seulement des villes latines issues d'*Albe* se trouvent nommées dans ce passage de Denys d'Halicarnasse; ce qui ne peut guère s'expliquer que par la faute des copistes; car ce nombre des *trente peuples* latins ligués en faveur de Tarquin est articulé en plusieurs autres endroits du livre de Denys d'Halicarnasse, VI, 63, 74 et 75; et, quant à l'origine latine de ces *trente villes* dérivées d'*Albe la Longue*, c'est encore Denys d'Halicarnasse qui l'affirme d'une manière formelle, III, 31. Je m'étonne donc que M. Canina n'ait point fait usage de ce texte, V, 61, pour la construction de sa liste des trente colonies d'Albe. — [2] Je dois pourtant remarquer que M. Canina fait mention, en deux endroits de son *Architett. Roman.* p. II, c. I, p. 11, 26), et p. III, c. I, p. 58, 6), de l'origine de *Norba* due à une colonie latine, *partita evidentemente da Alba Longa anche prima che Romolo fondasse la sua città*. Mais il n'en est que plus étrange que, après une pareille déclaration, le même auteur, traitant spécialement des *trente colonies* d'*Albe*, ait omis sur cette liste le nom de *Norba;* sans compter l'autre contradiction qu'il y a, de sa part, à ne voir, dans les constructions de *Norba*, que des monuments de la colonie romaine, quand il lui assigne une origine latine. — [3] *Annal.* t. VI, p. 144: « Pare che non possa (Norba) essere fondata dai Latini in tempi molto anteriori all' ultimo Tarquinio. »

gnages, rabaisser à une époque romaine. Il existe, en effet, parmi les ruines de *Norba*, deux constructions qui ont conservé leur couverture *en encorbellement*, signalées par M. Éd. Gerhard lui-même, sur la foi de l'architecte Knapp, auteur du plan de *Norba*[1], laquelle couverture, d'une époque certainement antérieure à celle où l'art des *voûtes en voussoirs* était déjà connu et pratiqué par les Romains, prouve que les constructions dont elle fait partie sont au moins d'une époque latine, sinon pélasgique. Or l'usage des voûtes à plein cintre existait, à Rome, du temps de Tarquin l'Ancien, qui commença la construction de la *cloaca Maxima*[2], et même plus tôt, puisque le *carcer Mamertinus,* ouvrage d'Ancus Martius[3], offre une voûte cintrée. Il n'est donc pas possible d'abaisser ces constructions de *Norba* à l'époque de la colonie romaine; et il est certain, d'ailleurs, qu'on y reconnaît, en plus d'un endroit, notamment dans les ruines d'un grand édifice marqué du n° 44 sur le plan, des restes de bâtisse romaine exécutée avec la chaux adossés à une muraille en polygones sans ciment; d'où il résulte la preuve de deux âges bien distincts, correspondant aux deux populations différentes qui se sont succédé à *Norba,* et d'où il suit que l'opinion qui ne voit à *Norba* que des monuments de la colonie romaine a contre elle le témoignage des faits, aussi bien que celui de l'histoire.

La seconde objection élevée par M. Éd. Gerhard contre la haute antiquité des murs de *Norba*, c'est qu'il existe sur le plan de cette ville, dressé par un architecte allemand, M. Knapp[4], *un trop grand nombre de substructions, de formes diverses, pour n'avoir pas appartenu à des édifices privés*[5]; d'où il suit que ce système de constructions cyclopéennes, qu'on croyait propre exclusivement à *l'usage des enceintes de villes et de temples de l'âge pélasgique*, avait servi, en effet, *pour des habitations particulières, à une époque romaine.* Mais c'est là, si je l'ose dire, une des idées les moins heureuses que l'esprit de contradiction ait pu suggérer contre la théorie des monuments cyclopéens. Prétendre que, sur un site comme celui de *Norba*, où le sol très-escarpé est tout entier de roche pure, on ait pu ériger toutes les substructions en blocs polygones d'une grande di-

[1] Ce sont les constructions indiquées sous les n[os] 42 et 56. Voy. à ce sujet les observations de M. Éd. Gerhard, *Annal.* t. I, p. 72 et 73. — [2] Plin *Hist. Nat.* XXXVI, 14. Voy. *Beschreibung der Stadt Rom.* t. I, p. 151 et suiv. — [3] Tit. Liv. I, 33. — [4] Voy. dans le recueil des *Monum. pubblic. dall' Instit. Archeol.* t. I, la pl. II, qui offre la *vue* et le *plan* de *Norba,* avec la description, qui se lit, *Annal.* t. I, p. 67-78. Un autre *plan* de *Norba,* rectifié d'après des observations postérieures, a été publié récemment par M. Canina, *Architett. Roman.* t. I, tav. IV, p. II, c. I, p. 33, et p. III, c. I, p. 58, 7). — [5] *Annal.* t. I, p. 58, 59, 60, et *Memorie,* t. I, p. 80, 13).

mension, uniquement *pour soutenir des maisons et des cabanes de bois*, comme dit en propres termes M. Éd. Gerhard : *sostruzioni già destinate a sostener case e capanne di legno*, c'est réellement trop présumer de la crédulité de ses lecteurs. M. Petit-Radel a déjà réduit cette supposition à sa juste valeur[1]. Il a rappelé, sur la foi de Varron[2], que les maisons, même à Rome, ne furent longtemps bâties que de *briques crues* et *couvertes que de bardeaux*, comme elles le sont encore aujourd'hui aux environs de *Subiaco*, et dans une grande partie de la Sabine moderne, et il a soutenu, avec toute espèce de raison, qu'il n'était pas possible d'admettre que des substructions si laborieuses en blocs de pierre d'une si grande dimension et d'un appareil si difficile, fussent destinées à supporter des habitations si fragiles et si viagères. Quant au nombre d'édifices sacrés de toutes formes qui paraîtrait résulter du plan des substructions cyclopéennes de *Norba*, et qui formait une difficulté aux yeux de M. Éd. Gerhard, il a montré que la même chose existait à *Anagni*, où elle avait frappé Marc-Aurèle[3]. Il aurait pu s'autoriser aussi de l'observation des monuments cyclopéens d'*Alba Fucensis*, dont les *trois acropoles* offrent pareillement des édifices sacrés de plusieurs formes et de diverses grandeurs; un, entre autres, où l'exiguïté du plan contraste avec l'énormité des matériaux, consistant en blocs polygones, comme à *Norba*[4]; et il aurait pu rappeler aussi le grand nombre d'*édicules* érigées sur la seule partie de la colline du Capitole qui devait recevoir le temple de Jupiter, et mentionnées par Varron[5]. Je ne crois donc pas qu'il puisse subsister la moindre objection sérieuse contre l'antiquité des murs cyclopéens de *Norba* et contre leur origine pélasgique, et je suis, au contraire, persuadé que ces murs, qui, par la grandeur de leurs masses, surpassent même ceux de *Tirynthe*, et qui, par la succession des terrasses, où la roche naturelle est soutenue par des constructions cyclopéennes, offrent la disposition primitive d'une ville pélasgique conservée dans la colonie latine, doivent être maintenus au premier rang des monuments les plus précieux de la haute antiquité italique.

M. Canina n'ayant guère fait que reproduire, en les abrégeant, les

[1] *Annal.* t. IV, p. 238-9. — [2] Varro *apud* Non. *v.* Suffundatum. — [3] Voy. la Lettre de Marc-Aurèle à Fronton, lib. IV, ep. 4, ed. Maï, Rom. 1823, dont un fragment a été rapporté par M. Petit-Radel dans les *Memorie dell' Institut. Archeol.* I, 62-63 : « Deinde id oppidum (Anagniam) antiquum vidimus; minutulum quidem, sed multas res in se antiquas habet, ædes sanctasque cæremonias supra modum. NULLUS ANGULUS fuit, ubi delubrum, aut fanum, aut templum non sit. » Ce témoignage de Marc-Aurèle répond suffisamment au doute reproduit encore par M. Éd. Gerhard, *Memorie, etc.* p. 80, 13). — [4] *Le Antichità di Alba Fucense*, tav. III, B, p. 223-4. — [5] Varr. *De L. L.* l. IV, *apud* Rycq. *De Capitol.* c. IX, p. 81.

objections de M. Éd. Gerhard, sans y ajouter aucun argument nouveau[1], je me crois dispensé de m'y arrêter; et, pour achever de faire connaître les difficultés qu'a pu rencontrer la doctrine des monuments cyclopéens depuis la mort de l'auteur, je passe à l'examen des antiquités d'*Alba Fucensis*, que M. Petit-Radel avait cru pouvoir, d'après ses propres observations, regarder comme d'époque et d'origine pélasgiques, que M. Promis, savant et habile architecte, qui en a fait l'objet d'un travail particulier[2], soutient, au contraire, être d'une époque romaine; ce qui rentre dans le système de MM. Éd. Gerhard et Bunsen, et ce qui nous met dans l'obligation d'examiner les raisons sur lesquelles se fonde l'opinion de M. Promis.

L'auteur des Antiquités d'*Alba Fucensis*, cherchant en premier lieu à se rendre compte de la dénomination qu'il convient d'appliquer aux plus anciennes constructions en blocs polygones irréguliers dont il existe de nombreux vestiges sur le site de cette ville des Èques (et non des Marses), rejette également celles de *cyclopéenne* et de *pélasgique*. Il observe[3], en ce qui touche la première, que l'expression dont se sert Pausanias pour désigner les murs de *Tirynthe*, *construits en grandes masses de pierres, avec les interstices remplis par des pierres plus petites*[4], ne peut convenir qu'à cette sorte de murs, bien que, d'un autre côté, Pausanias nomme aussi, comme *ouvrage des Cyclopes*, la partie de l'enceinte de *Mycènes* attenant à la *Porte des Lions*[5], laquelle est, comme on sait, construite en pierres taillées carrément, bien que d'inégale dimension : d'où il résulte, selon lui, que ce n'est pas à la forme de polygones plus ou moins irréguliers employés dans la construction, mais à la *grandeur des masses* et à la *hauteur des murailles*, que s'applique réellement cette expression de *cyclopéenne*, qui ne saurait, en tout cas, convenir qu'aux monuments de l'Argolide. Cette opinion, qui revient à celle de Stieglitz[6], et qui ne s'é-

[1] Voy. surtout son *Architett. Roman.* p. I, c. 1, p. 32, 108), 109), où il regarde les villes de *Signia*, de *Circei* et de *Norba*, comme ayant dû leur *première fondation* aux colonies romaines, et où il admet, comme une chose prouvée, que la différence des deux systèmes de construction, en blocs polygones irréguliers et par assises horizontales, tient uniquement à la différence des matériaux fournis par chaque localité. C'est le même argument qu'il reproduit en plusieurs autres endroits de son ouvrage, p. II, c. 1, p. 11, et p. 32, 121), 33, 122); p. III, p. 58, 6); et c'est celui qui avait été d'abord mis en avant par M. Quatremère de Quincy, et dont on ne peut, en effet, se refuser à tenir compte, dans un assez grand nombre de cas particuliers. — [2] *Le Antichità di Alba Fucense*, Roma, 1836, in-8°. — [3] *Le Antichità di Alba Fucense*, p. 103. — [4] Pausan. II, 25, 7. — [5] Idem, II, 16, 4. — [6] Stieglitz, *Geschichte der Baukunst*, p. 185 et suiv. et *Beyträge zur Geschichte der Bauk.* t. I, p. 14.

loigne pas de celles de sir W. Gell et de M. de Klenze[1], n'a rien, au fond, qui contrarie le système de M. Petit-Radel; car, comme les enceintes des plus anciennes villes, tant de la Grèce que de l'Italie, qui offrent cet emploi de *masses énormes* assemblées sans ciment et portées *à une plus ou moins grande hauteur*, présentent toujours aussi des *blocs polygones* d'une forme plus ou moins irrégulière, il est sensible que cette dernière condition a dû paraître, sinon essentielle, au moins habituelle dans les ouvrages attribués par les anciens aux Cyclopes; cela suffit pour expliquer le témoignage de Pausanias, qui ne songeait certainement pas aux distinctions subtiles qu'on a voulu tirer de ses paroles; et, cela posé, rien n'empêche que l'on n'appelle aussi *cyclopéens*, ailleurs même que dans l'Argolide, des monuments qui offrent le même caractère général et qui appartiennent à la même antiquité. En contestant, en second lieu, la dénomination de *pélasgique*, appliquée par M. Petit-Radel aux monuments cyclopéens de la partie centrale de l'Italie, M. Promis porte une atteinte plus grave au système du savant français; mais les motifs qu'il allègue pour se refuser à cette attribution sont loin de nous paraître décisifs : c'est, d'une part, que les Pélasges, qui occupèrent, à une certaine époque de l'histoire, la partie inférieure de l'Etrurie maritime entre le Tibre et la Fiora, n'y ont laissé que des ruines de constructions en pierres carrées appareillées horizontalement; d'où il suit que la construction en blocs polygones irréguliers n'était pas absolument propre à ce peuple; d'autre part, que ce dernier mode de construction se rencontre dans les murs des villes latines et des colonies romaines, telles que *Signia*, *Norba* et *Circei*, d'où il résulte encore qu'un système d'architecture employé par les Latins et même par les Romains ne peut être attribué exclusivement aux Pélasges[2].

J'ai déjà réfuté ce dernier argument, en montrant qu'on avait eu tort de regarder les murs cyclopéens de *Signia* et de *Norba* comme l'œuvre de la garnison romaine et même de la colonie latine, quand on devait y voir bien plutôt un monument de la fondation pélasgique. Relativement aux murs en construction par assises horizontales des villes de l'Étrurie maritime, je me contenterai de dire qu'il subsiste aussi, dans cette région même de l'Italie, notamment à *Saturnia*, à *Cossa*, à *Rusellæ*, à *Cortone*, et même à *Populonia*[3], des exemples de murs en blocs polygones irréguliers, surmontés de murs de cette construction parallélogramme, qui attestent la succession des deux peuples dont ils sont l'ouvrage, lesquels

[1] Dans *l'Amalthea*, t. III, p. 100. — [2] *Le Antichità di Alba Fucense*, p. 105-106. — [3] Petit-Radel, *Recherches, etc.* p. 217-8, 221; *Annal.* t. III, p. 410, et t. IV, p. 24.

peuples ne peuvent être que les Pélasges et les Tyrrhéniens-Étrusques; et que, si ces ruines ne sont pas plus abondantes dans cette partie de l'Italie, c'est que les Pélasges, qui en furent promptement chassés par les Étrusques, n'eurent pas le temps d'y élever ces remparts d'une construction si solide, qu'ils ont laissés dans le Latium et dans la Sabine, où ils firent un plus long séjour. M. Promis conclut cette discussion en proposant de n'employer, pour désigner l'espèce de construction antique dont il s'agit, que la dénomination de *polygone irrégulière*, et il est d'avis que les murs polygones, au lieu de s'attribuer à certains peuples et à certaines époques, doivent se rapporter plutôt aux localités et aux matériaux des divers pays[1]. Si cette conclusion, qui rentre tout à fait dans l'opinion exposée en dernier lieu par M. Canina[2], était adoptée, ce serait la ruine du système si laborieusement construit par M. Petit-Radel; mais nous n'hésitons pas à repousser, pour notre propre compte, une doctrine qui fait perdre aux monuments toute leur importance historique, et qui réduit une grande question d'art et d'histoire à un simple accident de localité; et nous sommes plus que jamais convaincus, par l'examen impartial de tous les faits produits dans cette controverse d'un demi-siècle, que les ruines cyclopéennes, observées tant en Italie qu'en Grèce et dans l'Asie-Mineure, sont l'œuvre d'une même population pélasgique, dont les émigrations, attestées par l'histoire, se trouvent ainsi confirmées par les monuments.

L'examen particulier des antiquités d'*Alba Fucensis* n'est pas plus favorable à l'opinion de M. Promis, malgré le soin qu'il a mis à les étudier et à les décrire, que les considérations d'ordre général dont il avait cherché d'avance à l'appuyer. Après avoir remarqué que le mur d'enceinte d'*Alba*, construit en blocs polygones irréguliers, offre une identité parfaite avec les murailles de tant de villes du *Cicolano* (la Sabine), sur l'origine desquelles, due aux Pélasges mêlés avec les Aborigènes, il ne peut exister le moindre doute, il observe, en second lieu, que l'emploi de l'*emplecton* dans le revêtement intérieur d'une partie de ce mur d'enceinte le caractérise positivement comme une œuvre d'architecture romaine; et de cette observation particulière il déduit une règle générale, que *toute construction polygone revêtue d'emplecton doit être reconnue comme un ouvrage romain*[3]. Mais à cette déduction très-hasardée je me

[1] *Le Antichità di Alba Fucense*, p. 108 : Benchè la storia e l'osservazione dimostrino (?) che l'opera poligonia anzichè a certe epoche ed a certi popoli debbasi attribuire alle località ed ai materiali de' vari paesi. — [2] Canina *Architett. Roman.* part. I, c. 1, p. 32, 109); part. II, c. 1, p. 32-33, 119)-123), et part. III, c. 11, p. 57-58, 4)-7). — [3] *Le Antichità di Alba Fucense*, p. 111 : Da questo dato si deve

contenterai de répondre que l'usage de l'*emplecton* ne fut pas propre aux Romains, puisque Vitruve lui-même établit une distinction entre le mode romain d'*emplecton* et celui des Grecs, qu'il préfère de beaucoup pour la solidité [1]. Il y a plus : l'espèce d'*emplecton* que Vitruve décrit comme différent de celui qui se pratiquait chez les Grecs, et qu'il croyait employé uniquement par les Romains, ce qui a induit M. Promis à y voir un caractère exclusif de bâtisse romaine, cette espèce, dis-je, d'*emplecton*, a été signalée par M. Dodwell, précisément dans des murailles cyclopéennes d'anciennes villes grecques, notamment à *Delphes*, à *Lébadée*, à *Pharsale* et en *Étolie* [2] ; le savant antiquaire Stieglitz en a déjà fait l'observation [3], qui détruit l'objection de M. Promis, et qui ne me laisse rien à y ajouter. J'avoue, du reste, qu'après avoir admis l'existence d'*Albe* comme *ville pélasgique*, antérieure à la colonie romaine de l'an de Rome 450 [4]; après avoir reconnu l'identité parfaite de construction du mur d'enceinte avec celle des villes pélasgiques du *Cicolano* [5]; après avoir signalé lui-même à *Albe* des monuments qui ne peuvent se rapporter qu'à cette origine pélasgique, notamment l'autel consistant *en trois assises* de *masses polygones*, *sans ciment ni revêtement*, qu'il compare aux *grands autels pélasgiques* du pays des Èques [6], je suis surpris que M. Promis se refuse à voir une construction pélasgique dans le soubassement du temple toscan converti en église chrétienne de Saint-Pierre, lequel soubassement, construit pareillement *en blocs polygones sans ciment*, offre un fait absolument analogue à ceux que M. Petit-Radel avait observés à *Segni* et à *Alatri* [7]. Mais je m'arrête ici, pour ne pas prolonger une discussion qui a déjà pris trop d'étendue.

Je viens d'exposer les principales difficultés qu'a rencontrées la théorie des monuments cyclopéens conçue par M. Petit-Radel, et je crois avoir démontré que, en ce qui concerne les murs de *Signia* et de *Norba* surtout, ces objections, auxquelles on a paru, de nos jours, attacher tant d'importance, n'avaient réellement aucune valeur. L'espace me manque pour rendre compte du livre même où sont consignées les dernières vues de M. Petit-Radel sur l'espèce de monuments qui avait fait l'objet des études de toute sa vie. Mais j'ai peu à regretter d'être obligé de suppri-

per analogia stabilire che ogni opera poligonia con fodera di emplecton sia stata eseguita dai Romani. — [1] Vitruv. *de Architect.* II, 8, 7. — [2] Dodwell, *A Tour, etc.* t. I, 97, 163, 245, et t. II, 120. — [3] Stieglitz, *Geschichte der Baukunst*, p. 187. — [4] *Le Antichità di Alba Facense*, p. 72-73. — [5] *Ibid.* p. 108. — [6] *Ibid.* p. 228, tav. III, C. — [7] C'est ce qu'a reconnu encore tout récemment un des antiquaires de l'*Institut Archéologique*, M. Abeken, dans un article inséré au t. XI des Annales de cette société, p. 200-201.

mer cette partie de mon analyse, attendu que ces Recherches posthumes sur les monuments cyclopéens ne présentent aucun fait nouveau, et que, par la discussion qui a rempli cet article, j'ai mis suffisamment nos lecteurs au courant de toutes les questions qui se rattachent à ces monuments. Je termine donc, en disant que l'ouvrage sur les monuments cyclopéens dont M. Petit-Radel avait travaillé, pendant près d'un demi siècle, à recueillir les matériaux, est encore à faire[1]; et que, si cet ouvrage de patience, d'érudition et de critique, s'accomplit quelque jour, comme on doit le désirer, c'est d'après les idées de l'auteur qu'il devra s'exécuter, lesquelles me paraissent presque en tout point conformes à la vérité historique.

RAOUL-ROCHETTE.

Nouveaux documents inédits sur le P. André et sur la persécution du Cartésianisme dans la compagnie de Jésus.

PREMIER ARTICLE.

Nos articles du Journal des Savants de janvier et février 1841, sur un certain nombre de lettres inédites du P. André, en révélant l'existence d'une vaste correspondance, jusqu'alors inconnue, de Malebranche, et en excitant le zèle des amis de la philosophie nationale à en rechercher les débris épars, n'ont pas été étrangers peut-être à la découverte et à la publication de la correspondance de Malebranche et de Mairan[2]; en même temps l'attention qu'ils ont appelée sur le P. André, l'intérêt qu'ils ont inspiré pour ce disciple ingénieux et fidèle de Descartes et de Malebranche, égaré parmi les jésuites, viennent de procurer une autre découverte d'une assez grande importance. Telle est la récompense de tout travail sur des documents inédits : il provoque la recherche et met sur la trace d'autres documents plus précieux encore. L'auteur de

[1] Il paraît que M. le docteur Nott en avait formé le projet, du moins exprimait-il, à la fin de son article *sur les ruines cyclopéennes de Cefalu, Annal. dell' Instit. Archeol.* t. III, p. 287, l'intention où il était alors de traiter la *question générale des édifices cyclopéens;* mais j'ignore s'il a persisté dans cette intention, et si elle a reçu de sa part un commencement d'exécution. — [2] *Journal des Savants* de 1842, juillet et décembre.

la découverte que nous annonçons l'expose lui-même dans la lettre suivante, qui nous est adressée :

« Caen, 31 décembre 1841.

« MONSIEUR,

« Les deux intéressants articles que vous avez publiés sur le P. André, dans le Journal des Savants des mois de janvier et de février derniers, m'engagent à vous faire part, avant tout autre, de la découverte que je viens de faire, concurremment avec MM. Trébutien et Leflaguais, mes collègues à la bibliothèque de Caen.

« Il y a quelques jours, ayant rencontré, en visitant deux immenses ballots de papiers manuscrits et autres qu'on se disposait à vendre à la livre, quelques imprimés relatifs à l'histoire du Calvados pendant la révolution, je fis porter ces ballots à la bibliothèque de la ville, afin de les examiner. Vous jugerez de notre satisfaction lorsque, après avoir jeté les yeux sur les premiers cahiers écrits à la main, nous reconnûmes, au milieu de notes assez curieuses sur notre histoire locale, la majeure partie des manuscrits autographes et inédits de l'auteur de l'Essai sur le beau, savoir :

1° La Géométrie pratique, 1 fort vol. in-4°.
2° Traité de l'architecture civile et militaire, in-4°.
3° Traité de l'architecture, etc. (mise au net du précédent), in-fol.
4° L'Art de bien vivre, poëme en quatre chants, in-4°.
5° Une vingtaine de sermons sur différents sujets, in-4°.
6° Un fort volume de notes sur Descartes et Malebranche, in-4°.
7° Metaphysica sive Theologia naturalis, in-fol.
8° Instruction chrétienne pour un enfant qui est dans les études, in-fol.
9° Deux cartons considérables de cahiers et de feuilles volantes, contenant des opuscules en vers ou en prose, des maximes, des pensées, des notes, etc.
10° Enfin, un fragment considérable de la seconde partie de l'Essai sur le beau, in-4°.

« Mais ce qui nous frappa le plus furent trois cahiers contenant :

Le premier, de 46 feuillets, la correspondance du P. André avec les jésuites Guimond, Hardouin, Porée et Dutertre, lors de sa persécution comme Malebranchiste;

Le second, de 61 feuillets, la correspondance du P. André avec Fontenelle, dont seize lettres autographes de ce dernier et une dix-septième écrite en son nom par M. de Croismare : elles sont datées des dernières années de la vie de Fontenelle;

Le troisième, enfin, de 59 feuillets, composé de brouillons des dix-sept lettres du P. André à Malebranche, et des réponses autographes de l'illustre philosophe. Plusieurs de ces lettres, entre autres une sur le mensonge, roulent

sur des sujets philosophiques; les autres ont trait à des incidents de la vie intime des deux correspondants : elles n'en ont pas moins une grande valeur, puisque vous nous avez appris que les lettres de Malebranche étaient si rares, que vous n'en connaissiez que deux. Deux ou trois lettres du P. Lamy font aussi partie de ce cahier.

« Tous ces manuscrits, que nous nous sommes empressés d'acheter, appartenaient à une demoiselle Peschet, légataire d'une demoiselle de la Boltière, héritière elle-même d'un avocat littérateur de Caen, nommé Charles de Quens. Élève du P. André, M. de Quens paraît, dans ses manuscrits, que nous avons achetés aussi, lui avoir voué une vénération toute particulière. Nous avons trouvé deux volumes entiers de notes de sa main, qui semblent avoir été prises jour par jour et être le résultat de son entretien avec son professeur sur la religion, la philosophie, l'histoire, les auteurs, les hommes et les choses. Malebranche, vous pouvez le croire, n'y est pas oublié. Il s'y trouve, en outre, une foule d'anecdotes qui prouvent que, si le P. André était un savant distingué, il était encore un homme d'esprit et de saillies. Ce même M. de Quens s'associa avec l'abbé Guyot pour faire graver une épitaphe sur la tombe du P. André dans l'église des chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen. C'est, du moins, ce que nous a appris un manuscrit inédit de l'abbé Guyot, depuis longtemps dans la bibliothèque de Caen, et intitulé le *Moréri des Normands*.

« Voilà, Monsieur, tout ce que nous avons pu remarquer jusqu'ici, après un rapide examen des manuscrits que nous avons eu le bonheur de sauver d'une destruction certaine. Nous allons maintenant nous mettre à les classer et à les étudier. Nous ne doutons pas que ce travail n'aboutisse à quelque heureux résultat.

« Je me suis tu sur ce qui peut avoir rapport à la Vie de Malebranche, que vous réclamez, à si juste titre, de son possesseur inconnu. C'est qu'en effet nous l'avons cherchée en vain. Un des exemplaires que vous signalez avait été, à la vérité, dans les mains de M. de Quens, mais il s'en était dessaisi, quelque temps avant de mourir, en faveur d'un M. Hemey-d'Auberive (sans doute l'abbé Hemey-d'Auberive, éditeur des Œuvres de Bossuet, 1815-1819, dont parle Quérard, t. IV, p. 62, et qui mourut, à Paris, à la fin de 1815), à la condition qu'il la publierait, et le signalerait, lui, M. de Quens, dans sa préface. Je vous envoie les pièces à l'appui de ce fait; ce sont un reçu daté de 1807 et une lettre de M. d'Auberive lui-même, qui, comme vous le verrez, demeurait alors à l'Abbaye-au-Bois. Si vous pouviez maintenant retrouver les héritiers de cet écrivain, ils devraient en conscience rendre

le livre du P. André, puisque les conditions pour lesquelles il avait été donné n'ont pas été remplies; et, s'ils s'y refusaient, le mandataire de la demoiselle Peschet est disposé à faire toutes les démarches pour le recouvrer. Vous devez bien penser qu'une fois entre nos mains, il ne tarderait pas à être livré à la publicité.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« G. Mancel,

« Conservateur de la bibliothèque de Caen. »

Voici maintenant quelques lignes de M. l'abbé Marc, qui prouvent qu'en 1807 la Vie de Malebranche, par le P. André, était entre ses mains, et formait un volume in-folio de 999 pages.

« J'ai reçu de M. de Guince (*sic* pour Quens) un volume in-folio commençant par ces mots : *La vie du R. P. Malebranche, prêtre de l'Oratoire*, ledit manuscrit contenant 999 pages, et je m'engage de le remettre aussitôt que j'en serai requis. Caen, le 10 mars 1807.

« Signé L. Marc. »

Nous suivons le précieux volume jusqu'en 1810, dans une lettre de M. l'abbé Hemey-d'Auberive, où il s'engage à remettre aux héritiers de M. de Quens la Vie de Malebranche, qu'il croyait lui avoir été non pas prêtée, mais donnée. M. d'Auberive, qui était fort en état d'en bien juger, déclare « qu'il y avait de très-bonnes choses et très-intéressantes dans cette Vie de Malebranche, mais que ce n'était point un livre achevé, qu'il y avait quantité de lacunes, beaucoup d'articles imparfaits, et qu'il faudrait un temps et un travail assez considérables pour le mettre en état d'être imprimé. » M. d'Auberive avait entrepris cette tâche, et s'en occupait quand le manuscrit lui fut redemandé. Les héritiers de M. de Quens reprirent-ils l'ouvrage du P. André ou le laissèrent-ils entre les mains de M. d'Auberive? Nous l'ignorons. La Vie de Malebranche ne fait point partie des papiers du P. André provenant de la succession de M. de Quens, et on a bien de la peine à parvenir jusqu'à la famille de M. l'abbé d'Auberive pour en obtenir ce simple renseignement, si parmi les papiers qu'il a dû laisser se trouve la Vie de Malebranche. Cette recherche se poursuit avec de grandes lenteurs; nous aurons soin d'informer les lecteurs du Journal des Savants du résultat définitif qui sera obtenu.

Du moins, nous voilà en possession d'un bon nombre de manuscrits

du P. André; ils sont maintenant déposés dans une grande bibliothèque publique, celle de la ville de Caen, et le digne conservateur de cette bibliothèque, M. Mancel, avec ses deux excellents collaborateurs, MM. Trébutien et Leflaguais, les étudie, et s'occupe de reconnaître ce qui mérite d'en être publié. Au premier rang, il faut placer assurément la correspondance du P. André avec Fontenelle et avec Malebranche. C'est presque un point d'honneur pour M. Mancel de donner lui-même les lettres de son illustre compatriote Fontenelle. Déjà l'abbé Guyot, dans sa notice sur le P. André, a cité quelques traits de ces lettres[1], où l'on voit quel cas faisait de l'aimable et spirituel jésuite le dernier cartésien, le plus bel esprit du XVIII^e^ siècle avant Montesquieu et Voltaire. Nous nous serions offert bien volontiers pour mettre au jour la correspondance du P. André et de Malebranche, où peut-être aurait été de mise quelque connaissance des matières agitées entre les deux métaphysiciens et surtout de la littérature philosophique de cette époque; mais nous concevons à merveille qu'on ne remette pas facilement à un autre le soin de faire connaître de nouvelles pages sorties de la plume de l'auteur de la Recherche de la vérité, quand on est soi-même parfaitement capable de les bien comprendre et par conséquent de les publier avec exactitude. Nous sommes trop heureux que M. Mancel et ses collaborateurs aient bien voulu nous communiquer, et nous autorisent à employer à notre gré, la correspondance du P. André avec plusieurs de ses confrères et de ses supérieurs de la compagnie de Jésus, pendant le temps qu'il fut persécuté comme partisan de la nouvelle philosophie de Descartes et de Malebranche. Cette correspondance est la suite et le complément nécessaire de celle dont nous avons donné des extraits étendus dans ce journal (janvier et février 1841); nous allons la faire connaître en détail et en tirer toutes les lumières qui peuvent éclairer ce triste et intéressant épisode de l'histoire du cartésianisme.

Marquons d'abord la différence qui distingue cette nouvelle correspondance de la première. Dans celle-ci le P. André écrit à des amis qui pensent comme lui, à Malebranche, à l'oratorien de Marbeuf, disciple de Malebranche, ou à M. Larchevêque, qui paraît avoir partagé ses sentiments; il leur ouvre son cœur; il se complaît à leur montrer son goût vif et constant pour la nouvelle philosophie, ses études secrètes et obstinées, son pieux et fidèle attachement à leur commun maître et son dédain courageux pour leurs communs ennemis. Ici la scène est toute différente. Ce n'est plus le P. André parlant à son aise à des amis

[1] *Œuvres du feu P. André*, t. I, *Éloge historique*, etc. p. XXI et LVII.

et à des hommes étrangers à sa compagnie; c'est le P. André dans le sein même de cette compagnie, aux prises avec ses supérieurs, entouré d'ombrages, de menaces et de tracasseries, obligé de cacher ses études, de dissimuler ses amitiés et ses opinions sans les trahir, perpétuellement placé entre une circonspection qui pourrait ressembler à l'artifice et une franchise bien voisine de la révolte, réclamant sans cesse la justice, prodiguant les explications et les apologies, abandonné peu à peu par ceux de ses confrères qui paraissaient d'abord tout aussi ardents que lui dans la même querelle, se débattant en vain contre de sourdes intrigues ou contre une persécution déclarée, gêné et tourmenté dans les plus petits détails de sa vie, renvoyé de ville en ville et de collége en collége, tour à tour accusé de cartésianisme et de jansénisme, en butte à une inquisition qui ne se relâche jamais, une fois même livré au bras séculier, emprisonné à la Bastille, et traînant ainsi une vie inquiète et agitée pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle. On voit ici l'intérieur de la compagnie de Jésus, sa forte hiérarchie, le mystère dont s'y enveloppe l'autorité, ses ménagements astucieux ou ses coups d'éclat, des esprits d'une souplesse infinie et des cœurs de fer, une politique toujours la même sous les formes les plus diverses, et, au milieu de tout cela, dans cette nombreuse société, toutes les variétés de la nature humaine, bien des mécontents, quelques hommes excellents, beaucoup de gens faibles, plus d'un lâche, l'empire de l'habitude et de la routine, le monde enfin tel qu'il est et sera toujours. Ajoutez que nous avons ici tous les noms propres, que les masques sont ôtés, et qu'on voit comparaître dans cette affaire les principaux personnages du jésuitisme à cette époque. On peut donc se promettre plus d'une révélation inattendue et piquante; c'est, en quelque sorte, la chronique philosophique de la fameuse compagnie, et comme un chapitre inédit de son histoire intérieure, dans la dernière période de sa domination et de son existence légale en France.

La première correspondance que nous avons fait connaître commence en 1707, et nous montre le P. André déjà relégué au collége de La Flèche. Nos nouveaux papiers remontent un peu plus haut, à la moitié de l'année 1706, et le peignent faisant sa théologie à Paris, au célèbre collége de Clermont, et, pendant ce temps, s'échappant de son collége pour aller assister aux conférences de M. l'abbé de Cordemoy[1], entrant

[1] Elles avaient pour objet la réfutation et la conversion des hérétiques. L'abbé de Cordemoy était fils du cartésien de Cordemoy, conseiller d'État, lecteur ordinaire du Dauphin, membre de l'Académie française, et dont les œuvres philosophiques forment un in-4° en deux parties; il y en a une quatrième édition, Paris, 1704.

en relation avec Malebranche, et déjà suspect par son goût mal dissimulé pour le cartésianisme. Il paraît que le père recteur du collége de Clermont instruisit le père provincial de la conduite d'André. On résolut donc, dans les conseils de la compagnie, de l'éloigner de Paris, et de l'envoyer dans quelque collége éloigné. Dès qu'André eut connaissance de cette résolution, il fit tout au monde pour la conjurer et obtenir de ses supérieurs de rester à Paris, en apparence pour achever sa dernière année de théologie, en réalité pour poursuivre ses études philosophiques et les relations qu'il avait commencées avec l'école cartésienne. Le 6 juillet 1706, il écrit au père provincial une lettre où, sans avouer ni désavouer les opinions qu'on lui impute, il s'applique à dissiper les mauvaises impressions qui déjà se répandaient contre lui.

« Mon très-révérend père,

« J'apprends depuis quelques jours qu'on m'a étrangement décrié dans votre esprit; mais, étant persuadé que vous avez gardé une oreille pour l'accusé, je ne veux point m'abandonner moi-même ni mériter, si je puis, d'être condamné et peut-être puni sans être entendu. Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon révérend père, que je commence à éprouver les traits de la calomnie; il y a longtemps que j'y suis en butte. En voici quelques preuves choisies entre mille. On m'a accusé de rejeter les habitudes spirituelles, et je les ai toujours crues de foi et soutenues comme telles, contre le sentiment de la plupart des théologiens. On m'a imputé de nier la tradition des Pères, et j'ai toujours maintenu que la religion ne peut exister sans elle, quoique absolument elle puisse subsister sans l'Écriture. Enfin, mon révérend père, mes calomniateurs me faisoient, au commencement de cette année, donner dans le système du père Hardouin [1], et ils m'accusent aujourd'hui d'en vouloir un tout à fait contraire. J'étois Harduiniste lorsque cela pouvoit me perdre, et, parce que la protection de Dieu m'a sauvé de leurs mains, malheur à moi! Me voilà tout à coup devenu Malebranchiste. Ouït-on jamais parler d'une si étrange métamorphose! Vous voyez, mon révérend père, que l'un ou l'autre est certainement une calomnie. Mais je puis vous assurer que l'un et l'autre l'est dans le sens qu'ils l'entendent, et apparemment je sais mieux qu'eux ce que je pense. Quel est donc mon crime? Car enfin ces gens de bien, des prêtres qui disent tous les jours la messe, n'auront point accusé un prêtre sans quelque espèce de raison. Il faut donc vous le confesser, mon révérend père, ce crime

[1] Le fameux P. Hardouin, qui reviendra bientôt dans ce récit.

abominable, indigne de tout pardon: c'est que jamais je n'ai su l'art de jurer sur la foi d'un maître; c'est que je ne reçois sans examen que ce qui part d'une autorité infaillible; c'est que je prends la liberté d'examiner tout le reste à la lumière de la raison et de la foi; c'est que je tâche de distinguer ce qui est du ressort de l'une de ce qui est du ressort de l'autre; c'est que je mets de la différence entre les dogmes de la religion et les explications des Pères et des théologiens, et qu'à leur exemple j'en cherche de meilleures quand les leurs ne me satisfont pas; c'est que j'ose distinguer, dans les Pères, ce qu'ils disent en qualité de témoins de la foi de leur temps, et ce qu'ils avancent en qualité d'auteurs particuliers; c'est qu'après avoir tout lu sur une matière, je tâche ensuite, pour la posséder, de faire plus d'usage de mon esprit que de ma mémoire ou de l'esprit d'autrui; c'est enfin, mon révérend père, que je parle quelquefois d'idées claires, et que, pour bien apprendre la théologie, j'égale presque la méditation des vérités chrétiennes à la lecture des mêmes vérités. Voilà tous mes crimes, mon révérend père; voilà les dangereuses nouveautés qu'on peut m'imputer justement, mais nouveautés sans lesquelles je crois que la recherche des antiquités ne peut que charger la mémoire, sans éclairer, sans étendre, sans perfectionner l'esprit. Et il est si vrai que mes accusateurs n'ont rien de plus fort à m'imputer, qu'ils n'osent entrer dans aucun détail; ou, si quelquefois ils s'y hasardent, ils y réussissent de la manière que j'ai déjà eu l'honneur de vous exposer, c'est-à-dire si heureusement, que de leurs accusations vagues et générales ils concluent toujours la contradiction de mes sentiments : et, preuve encore qu'ils se défient de la bonté de leur logique, c'est que, lorsqu'on les presse, ils laissent là leurs accusations et se jettent sur mes manières, qu'ils disent être méprisantes, ce qui feroit croire que c'est le feu de la vengeance qui allume leur zèle. Cependant, mon révérend père, j'avoue en cela que j'ai tort, s'ils ont la moindre raison de se plaindre. Mais, grâce au Seigneur, j'ai toujours su distinguer, dans la conversation et ailleurs, les personnes de leurs opinions, et les auteurs de leurs ouvrages; et, en tous cas, votre révérence sait assez qu'il ne faut point juger du fonds par la manière, et que ce ne fut jamais une hérésie ni une nouveauté dangereuse que de n'avoir point bonne grâce à parler.

« Excusez, mon révérend père, si je parle avec cette liberté, c'est votre bonté et mon innocence qui me l'inspirent. Je ne crains rien, parce que ma conscience ne me reproche rien; si je vous écris cette espèce de justification, c'est plutôt pour ne pas paroître insensible à la perte de votre estime, que pour éviter l'effet des sourdes pratiques de

mes bons amis. Votre révérence est trop éclairée et trop équitable pour s'y laisser prendre. Je suis, etc. »

Le père provincial auquel s'adressait André s'appelait Delaistre[1]. Il ne lui répondit point, et, après deux mois de silence, il se contenta de lui signifier que la résolution de lui faire quitter Paris est arrêtée et qu'il doit s'y soumettre, lui marquant que la raison de sa disgrâce est, en effet, son attachement aux nouvelles opinions, et lui conseillant d'y renoncer.

À MON RÉVÉREND PÈRE LE P. ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

« Mon révérend père,

« Pax Christi.

« Je n'ai point fait réponse à la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire il y a environ deux mois, parce que dès lors la résolution étoit prise de vous oster de Paris. Il n'y a point d'autre raison que celle que votre révérence toucha dans sa lettre, trop d'attachement à de certaines nouvelles opinions. Je ne sçaurois vous donner un conseil qui vous soit plus avantageux que de renoncer à tout cela. Et à Paris et à Rome on est résolu de ne point souffrir de pareilles nouveautés. Votre révérence a de l'esprit, et elle aime l'estude. Si elle veut tirer de ces deux choses l'avantage qu'elle doit souhaitter, il faut nécessairement qu'elle travaille à effacer de l'esprit des (supérieurs) les impressions qu'on a conçues d'elle. C'est ce que je lui souhaite et à quoi je la prie de tout mon cœur de travailler. Croiiez-moi, mon révérend père, c'est le seul moyen que votre esprit, cultivé par beaucoup d'études, produise, dans la suitte, des fruits qui vous soient agréables et qui fassent honneur à la compagnie. Je me recommande à ses saints sacrifices, et suis plus

[1] La *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*, de l'édition de Sotvel, étant de 1676, et les deux suppléments de Caballero (*Bibliothecæ scriptorum societatis Jesu supplementa*, Romæ, 1814 et 1816) ne comprenant que les auteurs qui ont écrit après la condamnation et la dispersion de la société, tout secours nous a manqué pour l'époque intermédiaire, qui est précisément celle d'André. Nous avons pu nous aider quelquefois de notes sur les confrères du P. André empruntées aux manuscrits de M. de Quens, et que M. Mancel a bien voulu nous communiquer. Ces notes ne contiennent rien sur le P. Delaistre, et il n'est fait aucune mention de ce père jésuite ni dans Moréri ni dans les Mémoires de Trévoux ni ailleurs. Seulement nous rencontrons son nom, *Charles Delaistre*, comme provincial de la compagnie de Jésus dans la province de France, au bas de la permission accordée au P. Bretonneau d'imprimer les sermons de Bourdaloue pour l'avent et le carême, Paris, le 3 janvier 1707. Voyez le Bourdaloue de Rigaud, 1707.

que personne, avec beaucoup de respect, de votre révérence, le très-humble et très-obeïssant serviteur,

« Rouen, 5 septembre 1706.

« Delaistre. »

Nouvelle lettre du P. André, plus vive que la première, où, insistant sur la forme plus que sur le fond de l'affaire, il se plaint avec énergie d'être puni comme s'il était coupable, sans avoir été admis à se justifier. André avait alors une trentaine d'années, et il en comptait déjà dix ou douze de service parmi les jésuites.

« 10 septembre 1710.

« Mon révérend père,

« Je sçai trop bien le prix des croix pour murmurer de celle que Dieu m'envoie par vos mains; je m'en tiens honoré, et le remercie de tout mon cœur de la part qu'il me donne au calice de son fils. Mais je ne suis point plus patient que mon maître; vous sçavez combien de fois il demanda (grâce) à son père, et qu'un coup reçu d'un valet insolent lui sçut arracher une plainte; c'est, mon révérend père, la même que je prens la liberté de vous faire aujourd'hui. Si j'ai mal parlé, si j'ai de mauvais sentiments, que mes accusateurs montrent en quoi; mais, si je n'en ai point d'autres que ceux de la raison et de la foi la plus pure, oserois-je le demander à votre révérence, pourquoi prêter vos mains paternelles à l'injustice des coups qu'ils me portent? Encore si l'on avoit observé quelque forme de justice à mon égard; mais à peine ai-je été accusé à votre tribunal, dès ce moment j'ai été coupable et condamné. Votre révérence elle-même m'en est un sûr garant; car, si vous n'avez point fait réponse à la lettre justificative que j'eus l'honneur de vous écrire il y a près de deux mois, *c'est*, dites-vous, parce que, *dès lors*, la résolution étoit prise de m'ôter d'ici? Quoi, *dès lors*, mon révérend père? J'ai donc été condamné avant que vous eussiez pu lire ma justification, avant que vous m'eussiez communiqué les accusations de mes ennemis, avant que je sçûsse que j'étois accusé? Est-ce là le procédé d'un père, d'un supérieur, d'un juge? Quel est donc mon crime, ce crime si énorme, qu'il mérite qu'on viole, à mon égard, les droits les plus naturels? Je veux bien m'en rapporter à votre révérence, c'est trop d'attachement à de certaines nouvelles opinions. Voilà, dites-vous, la seule raison de ma disgrâce. Mais, premièrement, quelles sont ces certaines nouvelles opinions? qu'on m'en marque une seule parmi les miennes en matière de foi, ou qui y ait le moindre rapport aux yeux du bon sens; qu'on m'en montre en philosophie même une seule que j'aie tellement embrassée, que je ne sois pas prest de l'abandonner à la pre-

mière lueur de la vérité. Mais, en second lieu, mon révérend père, quand j'aurois ces prétendues nouvelles opinions, puis-je demander à votre révérence d'où elle peut savoir que j'y ai trop d'attachement? M'en avez-vous jamais parlé ou fait parler par vos subalternes? Vous avez passé par ici à votre retour de Rome; m'avez-vous mandé pour m'en avertir charitablement? Et cependant c'est dès lors que ma perte a été résolue. Que le Seigneur en soit loué! Mais je le prie de nous juger tous deux, et de vous pardonner cette violente résolution aussi bien qu'à ceux dont les calomnies vous l'ont arrachée.

« Cependant, mon révérend père, malgré leur crédit et leurs instances, j'ai bien de la peine à croire que vous l'eussiez prise s'ils ne vous avoient empêché d'examiner, 1° le tort que vous faites à ma réputation, qui est une chose si difficile à réparer, et si nécessaire dans l'emploi auquel j'espère me destiner avec l'agrément de mes supérieurs; 2° les circonstances dans lesquelles vous m'ôtez d'ici, je veux dire pendant que vous en ôtez d'autres pour certaines choses qui ont fait bruit, et dont le soupçon pourra bien retomber sur moi par concomitance; 3° le tort que vous faites à mes études en me privant d'un des meilleurs moyens d'avancer dans les sciences, qui est la conversation des habiles gens que j'avois l'honneur de voir à Paris; 4° l'injustice, et peut-être l'ingratitude de ce procédé, après dix ou douze années du service le plus rude, sept années de régence, et quatre années de chambre commune.....

« Voilà, mon révérend père, à peu près toutes mes raisons, et je me flatte qu'il n'y a que des esprits vendus à la prévention qui puissent ne s'y pas rendre; mais par malheur pour moy, et plaise à Dieu que ce n'en soit pas un pour votre révérence, vous m'avez condamné sans m'avoir entendu; de sorte que, quand même je serois coupable, j'aurois toujours droit de me plaindre. Mais, bien loin de l'être, mon révérend père, j'en atteste mon Dieu et mon juge, et je maintiens que je n'ai point de sentiments en matière de foi qui ne soient entièrement conformes à l'Écriture, à la tradition, aux définitions des conciles généraux et aux décisions des papes généralement reçues, et qu'en matière même de philosophie j'embrasse toujours les opinions qui me paroissent les plus favorables à la religion catholique.

« C'est à votre révérence à juger maintenant si, en ce qui regarde mes pensées, je suis plus croyable que ces délateurs téméraires que je sais ne m'avoir accusé que sur des ouï-dire ou sur des malentendus; en tout cas, la chose est bien aisée à vérifier. Falloit-il donc, mon révérend père, flétrir, en matière de doctrine, un prestre, destiné appa-

remment à enseigner ou à prêcher, sur le seul témoignage de ses ennemis? Falloit-il au moins, je le répète encore, me condamner sans me convaincre, et résoudre ma perte sans m'avoir entendu? En vérité, mon révérend père, ce procédé me paroît si irrégulier, que j'ai peine à le croire, malgré même le témoignage de votre lettre. En effet, on ne m'a point encore intimé les ordres de votre révérence. Ainsi, je vous prie de trouver bon que j'attende encore une réponse de votre part avant que je me résolve à vous croire capable d'une pareille injustice.

Je suis, en attendant, avec tout le respect possible, aux ordres du Seigneur, etc. »

La réponse ne se fit pas attendre. Quoique toujours emmiellée dans les termes, elle est, au fond, péremptoire et décisive : le P. André doit quitter Paris.

« À MON RÉVÉREND PÈRE, LE R. P. ANDRÉ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

« Mon révérend père,

« Pax Christi.

« Je souhaiterois que votre révérence n'eust point pris les engagements qu'elle m'a mandé qu'elle a pris avec certaines personnes; j'espère, néanmoins, que cela ne l'empeschera pas de se rendre à la Flèche au temps ordinaire. Puisque Dieu lui envoye une croix, il ne manquera pas de lui donner les forces nécessaires pour la porter. Je prie Nostre Seigneur qu'il la comble de bénédictions dans tous les lieux où elle sera. Je me recommande à ses SS. SS. et je suis, plus que personne, avec beaucoup d'estime et de respect, de votre révérence, le très-humble, etc.

« A Brest[1], le 17 de septembre 1706.

« DELAISTRE. »

[1] On voit, par les lieux mêmes d'où le père provincial écrit à André et par un autre passage de la lettre latine d'André au père général (*dum ipse huc* (Paris) *ex provinciæ lustratione redux*), que le P. Delaistre, provincial de France, et résidant ordinairement au centre de la province, à Paris, au collége de Clermont, était alors en tournée dans sa province, d'abord à Rouen, puis à Brest, d'où cette dernière lettre est écrite. La province de France proprement dite n'était qu'une des provinces dans lesquelles la compagnie de Jésus avait divisé pour elle le royaume de France, à savoir, la province de France proprement dite, *Franciæ provincia*, qui possédait les colléges de Paris, Pont-à Mousson, la Flèche, Bourges, Verdun, Nevers, Eu, Rouen, Rennes, Moulins, Amiens, Reims, Nancy, Caen; la province d'Aquitaine, *provincia Aquitaniæ*, qui comprenait les colléges de Bordeaux, Agen, Périgueux, Limoges, Poitiers, Saintes; la province de Lyon, *provincia Lugdunensis*,

André tente un dernier effort; il demande une dernière fois justice au père provincial, et toujours inutilement.

« Mon très-révérend père,

« Je vois bien que votre révérence a des affaires plus pressées que celle de me faire justice, ou plutôt de se la faire à elle-même en justifiant le procédé qu'elle suit à mon égard. Je vous en conjure encore une fois au nom de Jésus-Christ, et pour votre honneur autant que pour le mien : vous m'avez condamné sans m'avoir convaincu, sans m'avoir averti, sans m'avoir entendu, et pour avoir, dit-on, violé une loi qui n'étoit pas encore portée. N'ai-je pas droit de vous demander de deux choses l'une, ou de me justifier, ou de me convaincre? Entrez, je vous prie, dans le détail des accusations formées contre moi, marquez-le moi, au nom de notre commun juge; et, pour vous faciliter ma conviction, je ne demande qu'à être convaincu de faux ou de nouveauté dangereuse dans une seule de mes opinions théologiques ou philosophiques pour passer condamnation sur toutes les autres. Encore une fois, mon révérend père, je ne demande point grâce; il vous seroit libre de me refuser; je vous demande justice, justice pure, telle qu'on l'accorde aux plus scélérats dans la plus inhumaine barbarie; mais que je sois justifié si je ne suis point criminel. C'est ce que j'attens de votre révérence avant que de partir, etc. »

À MON RÉVÉREND PÈRE, LE R. P. ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

« Mon révérend père,

« Pax Christi.

« Je n'ay rien fait sur ce qui regarde votre révérence qu'après une meure délibération et avec conseil de gens fort sages; c'est tout ce que je puis vous dire quant à présent. Je croyois que le révérend père recteur avoit dit à votre révérence que c'estoit à la Flèche où elle devoit achever sa théologie. C'est avec regret que je la voy dans une disposition si contraire à la parfaite obéissance. Je la prie d'y faire une sérieuse

Lyon, Avignon, Tournon, Chambéry, Dijon, Dol, Besançon, Vienne, Embrun, Carpentras, Sisteron; la province de Toulouse, *provincia Tolosana*, Toulouse, Billom, Mauriac, Rodez, Auch, le Puy, Béziers, Cahors, Albi. Tel est, du moins, le dénombrement que donne le *Catalogus* de Ribadeneira, 2e édition, Antwerpiæ, 1613. Depuis, jusqu'en 1706, la compagnie avait fort augmenté le nombre de ses colléges, et la France jésuitique s'était accrue de plusieurs provinces.

réflexion. Je me recommande à ses SS. SS. et je suis plus que personne, avec beaucoup d'estime, de votre révérence le très-humble, etc.

« DELAISTRE. »

Dans cette extrémité, André prend le parti de porter plus haut sa plainte et de s'adresser à Rome, au général même des jésuites. Il lui écrit en latin une lettre où il demande hardiment justice de la conduite du P. provincial à son égard, et, en l'accusant de partialité, déclare au père général et nous apprend à nous-mêmes qu'il y avait, dans la société de Jésus, plus d'un membre qui, comme André, inclinait aux nouvelles opinions et les professait même. Il indique un de ses confrères qui avait encouru la même accusation et une plus forte encore, mais qui s'en était tiré à l'aide de puissants protecteurs. Quel était ce jésuite encore plus cartésien qu'André? Quels étaient ces professeurs de philosophie et de physique qui enseignaient la doctrine de Descartes et de Malebranche? La charité du P. André ne lui permet pas de les nommer. Mais cette relation, quoique imparfaite, n'est pas sans intérêt. Voici la lettre au père général; la latinité en est peu sévère mais facile, et le ton en est remarquablement énergique :

« 29 septembris 1706.

« Reverende in Christo pater,

« Accusatorum meorum calumniis appetitus, superiorum injuriis pene oppressus, confugio ad paternitatem tuam. Quia Cartesii et Malebrancii ingenium cum philosophis omnibus aliquando laudavi, novarum accessor (?) opinionum reus; atque hujus flagitii vix bene apud R. P. provincialem accusatus, ab eo fui statim non modo convictus, sed, ne auditus quidem, nec ante monitus, inscius et absens, accusatorum meorum arbitrio fui damnatus; nec damnatus quidem, sed ecce etiam, quæ maxima apud nos infamia est, Parisiis Flexiam mittor in exsilium. Denique, reverende admodum pater, tribus momentis accusatus, damnatus, punitus fui.

« Postulavi frustra a superioribus ut unam aliquam mihi, quam professus fuerim, propositionem indicarent quæ vel levissima censura digna esset. Provocavi frustra accusatores meos, ut vel unicam mihi ex eis opinionibus quas unquam defenderim, afferrent in medium, quæ aut rationem aut fidem aliquatenus læderet. Eadem de re interpellavi frustra R. P. provincialem, ut vel eos ad id cogeret, vel quid ipse ab illis audierit mihi declararet; vix tandem hanc ab eo responsionem

obtinui : nullam quidem aliam mei exsilii rationem esse præter nimiam ad certas quasdam novas opiniones adhæsionem; sed Deum, quoniam ipse hanc mihi crucem mitteret, necessarias ad illam ferendam gratias concessurum.

« Huic responsioni tam paternæ, tam consolatoriæ, tam christianæ, duas ego tamen postulationes subjeci; ab eo quæsivi : 1° Quænam essent illæ certæ opiniones, ut scirem an jure an injuria tribuerentur mihi et crimini verterentur; 2° Quomodo sciret me istis nescio quibus novis opinionibus nimium adhærere, quoniam ante latam in me sententiam ea de re nunquam me aut per se aut per alios monuisset, atque adeo nunquam docilitatis meæ periculum fecisset. His, reverende admodum pater, tam æquis postulationibus nihil respondit aliud, nisi ut interim Flexiam me deferrem, seque orare Dominum ut me ubique omni benedictione cumularet. Patrisne hæc oratio est, an superioris, an judicis? Nihil dico tamen quod meis ipsiusque litteris demonstrare non possim.

« Quid ergo jam, reverende in Christo pater, ex isto R. P. provincialis silentio ac tergiversationibus sequitur, nisi, 1° ipsum nihil habere quod mihi in specie et in particulari objicere possit; 2° accusationes adversum me factas generales tantum ac proinde nullius de jure momenti fuisse; 3° non emendationem ab eo meam in me puniendo, sed accusatorum meorum gratiam quæsitam esse; 4° ipsum habuisse, ut solet, aliquem Parisiis collocandum, meque adeo hominem hactenus patientissimum, patronis apud nos hodie tam necessariis destitutum, de mea sede deturbandum fuisse. Hoccine vero credibile est? non est credibile, reverende admodum pater, sed utrum verum sit, tecum erit judicium.

« Non ego unus scilicet, multi in eadem causa versamur : quorum aliquis etiam atrocius quam ego, novitatis hujus philosophicæ nempe (ne quid pejus suspiceris) accusatus fuit. Sed patronos habet; si quis eum tangit, plurimos tangit; non potest ergo fieri ut sit unquam reus. Quin etiam hoc ipso anno uterque philosophiæ professor, ac præcipue physices, multas Cartesii et Malebranchii opiniones, etiam eas quæ in ultima congregatione generali[1] dicuntur esse prohibitæ, docuerunt publice et defenderunt; sed patronos habent, rei nunquam erunt. Plura possim addere, sed parco libens persecutoribus meis; et spero fore ut ex his duobus factis paternitas vestra satis perspiciat quam æquos hic judices habeamus. Quid igitur mihi restabat, carissime in Christo pa-

[1] Ce serait celle de 1706. Voyez la note suivante.

ter, quid restabat homini librorum semper magis quam patronorum studioso, nisi ut imploraret clementiam et æquitatem tuam? Nullius rei convictus, non auditus, non ante latam in me sententiam monitus, et qui dicor legem nondum statutam violasse, non modo condemnor, sed exsilii pœna afficior; et, quod mihi durius est, meæ famæ hactenus intactæ periculosa in futurum nota inuritur.

« His de causis, reverende admodum pater, ad tuum tribunal R. P. provincialem voco. Reddat paternitati tuæ rationem :

« 1° Cur me non convictum, non auditum, non ante meam condemnationem monitum, ac ne postea quidem, ut oportebat, pœna affecerit;

« 2° Cur me potissimum ex multis, quoniam ipsi placet, reis selegerit, in quo prætensam legis nondum latæ infractionem vindicaret;

« 3° Cur me, quum hoc ipso anno sacerdotii dignitate non indignum censuit, eumdem repente domicilio Parisiensi, quod studiorum meorum cursus et ratio et mos postulabat, indignum judicet;

« 4° Cur mihi ab eo flagitanti ut declararet quænam essent illæ certæ opiniones, quarum reus fierem, semper aut silendo aut tergiversando aut insultando responderit;

« 5° Cur me, quum Roma in hanc urbem revertisset, quum in hoc ipso collegio esset, nec agitaverit accusatum, nec monuerit;

« 6° Aut, si tunc non vacabat, cur meam pœnam uno duntaxat mense non distulerit, dum ipse huc ex provinciæ lustratione redux, mecum præsens adversariorum meorum accusationes singillatim examinaret; cur accusatores meos tam libenter audierit, me vero audire tantopere refugerit, ut ne me quidem accusari monuerit. Cavebat sane amicis suis, calumniatoribus meis; verebatur judex æquissimus ne reus non essem.......

« Quid restat, reverende admodum pater, nisi ut mea jam omnia tuæ committam paternitati? Duo abs te per communem omnium nostrum judicem peto : 1° Ut jus mihi denegatum reddas; 2° ne mihi in futurum obsit aut Romæ R. P. provincialis iniquitas, aut in Gallia mea ad te coacta appellatio. Scio enim quam non æquis oculis aspiciantur qui Romam licet inviti confugiunt. »

Une plainte aussi vive ne dut pas plaire beaucoup à Rome. Le général des jésuites[1] se contenta de faire avertir le P. André de se tenir tranquille et d'obéir à ses supérieurs, qui, d'ailleurs, pouvaient avoir

[1] Ce devait être le P. Michel-Ange Tamburini, élu dans la quinzième assemblée générale, le 31 janvier 1706, et mort en 1730. Nous retrouverons plusieurs fois ce personnage dans la suite de l'Histoire d'André.

encore d'autres motifs que son attachement à des nouveautés dangereuses pour l'envoyer de Paris à la Flèche. Cette lettre, que nous n'avons pas, parut au P. André une injustice nouvelle, contre laquelle il réclama de nouveau auprès du père général lui-même. Cette réclamation est plus vive encore que la première. Elle abonde en détails curieux; elle renferme une défense de l'orthodoxie de Descartes et de Malebranche, et, quoique toujours d'une latinité peu sévère, elle s'élève quelquefois jusqu'à l'éloquence. Nous en transcrirons les passages les plus frappants.

« Reverendissime in Christo pater,

« Video non lectam fuisse a paternitate vestra epistolam meam. Talis enim Roma venit ad me responsio quæ (ita) fere ad nullum querelæ meæ caput respondeat, ut non meis sed alterius litteris respondere videatur. Cujus rei æquitatem te, reverendissime in Christo pater, judicare volo.

« Scripsi ad paternitatem vestram reverendum patrem provincialem, cum me huc mitteret, mihi per litteras declarasse *nullam aliam exsilii rationem esse præter nimiam ad novas quasdam opiniones adhæsionem*. Vestro autem nomine mihi respondetur *potuisse patrem provincialem alias habuisse causas traducendi mei Parisiis Flexiam præter nimiam ad novitates propensionem*. Quum declaret ipse illius rei nullam habere se aliam causam, dicere alias eum rationes habere potuisse, quid est aliud quam dicere patrem provincialem contra mentem suam loqui potuisse, aut potius, reverendissime in Christo pater, quid hoc est aliud quam divinare, quam patienti novam injuriam addere, et filio conquerenti pro paterna consolatione ne humanam quidem responsionem dare? . . . . . .

« . . . . Sed ea pœna, inquit, non videtur tanta quantam ego esse contendo. Utinam, reverendissime admodum pater, judicium Romæ facere posset ne tanta a nostris sentiretur in Gallia! Non immolarentur, ut fit, pietas, doctrina, et sæpe ipsa probitas patrociniis seniorum et nonnunquam secularium intercessionibus, vel ne huc veniatur, vel hinc vel quam primum abeatur. Sed eam pœnam quantulamcumque tantam omnino quantam dixi superiores nostri judicari volunt, siquidem delictis paulo gravioribus semper et ubique nihil nisi Flexiam comminantur; tantam judicat tota provincia, siquidem eos qui huc mittuntur ad studia (et quanto magis eos qui Parisiis huc remittuntur?) et minoris semper æstimat, at delicti alicujus labe contaminatos suspicatur.

« In mea igitur pœna, reverende admodum pater, duo distinguenda sunt, mutatio loci, exsilium, et causa exsilii. De mutatione loci non queror : cubiculum potius mutari quam urbem; et promitto reveren-

dissimæ paternitati vestræ ubicumque Deo et Ecclesiæ servire licebit, ibi me semper beate victurum. Immo et exsilium foret tolerabile, si decretum fuisset ob certa quædam delicta, quæ transire censentur. . .

« . . . . . . .Sed novitatis in genere doctrinæ suspicio, si cui semel injecta est, præsertim si per sententiam judicis, impressa adhæret in perpetuum, et nisi superioris alicujus tribunalis judicium sententiam inferioris infringat, talis macula nunquam elui potest; semper hominem ejus modi suspectum habent superiores, atque adeo jus sibi putant esse multa illi dura quotidie imperandi vel *ad cautelam* vel *ad pœnam*. Æquales eumdem aut observant ut quibus oportet gratificentur, aut fugiunt ne mala aliqua contagione lædantur.

« . . . . .Scio, reverendissime in Christo pater, hoc præsertim initio administrationis tuæ[1] non esse contristandos superiores; sed nec inferiores omnino deserendi sunt. Vices illius geris qui personas non accipit, aut, si quando accipit, non eos qui per se tuti sunt, sed quibus defensore opus est, afflictos, laborantes, ut ait, atque oneratos accipit.

« . . . . .At pauci supersunt mihi cursus theologici menses; at multi, ut video, mihi supersunt persecutionis anni, quoniam illius initium impune esse voluisti. Novi quod loquor norunt omnes; sed nondum convenit mysteria quædam attingere; non attingam, reverendissime in Christo pater, donec illud a me tam clara voce justitia postulabit, ut in ea re certus sim me non lædere officia caritatis.

« Vestrum illud interim consilium sequar, quo mihi suadetur pacifice et religiose vivere. Quo tamen consilio, ut vere dicam, magis egere videbantur persecutores mei; nam quæso, reverendissime pater, quis pacem turbavit, ego, an illi? Et, si licet insipientem fieri, ut sanctus Paulus ostendit aliquando oportere, quis mihi vitam minus religiosam objicere potest? semper aut oro aut studeo; meditationi aut lectioni semper intentus Christum discere modis omnibus laboro. Vix necessariam naturæ relaxationem permitto, vix domo pedem, aut potius vix e cubiculo efferre consuevi. Pacem foveo cum omnibus; in nulla unquam factione, in nullo cujusquam gemitu nomen auditum fuit; cum meis duntaxat erroribus ac vitiis bellum gero.

« Hinc, reverendissime admodum pater, ubi mandatum de me Lutetiam a reverendissimo patre provinciali venit, præter meos duos tresve ad summum accusatores meos, mirati sunt omnes. Dolebant, ut mihi undique summa cum mea lætitia renuntiabatur, hominem, ut volebant, non parum religiosum, domusque, ut dicebant, maxime pacificum, et

[1] Allusion à l'élection récente de Tamburini.

certe laboriosissimum, tanta cum duritie tractari. Itaque, reverendissime in Christo pater, non erit mihi difficile hic, ut semper alias, pacifice et religiose vivere, sed fateor me pro judicio nudum a paternitate vestra non sperasse consilium. Quum enim doctrinæ novitas ageretur, qua de re non ita pridem gravissime statuisset, cum nomine illius accusatores mei actionis suæ, judex sententiæ invidiam tegeret, quum denique ad ipsum legislatorem de legis suæ interpretatione rei intercessisset appellatio; nihil videbatur æquitati, nihil tempori convenientius, quam accusatores cogere ut actionem probarent suam; judicem, ut sententiam, reum ut innocentiam. Erat etiam fortasse aliquod operæ pretium de novitatibus diligenter te judice disceptare, ne forte ex zelo optimo pessimum illud oriatur scandalum, ut dum novitati bellum indicitur, veritati inferatur.

« Ita sanctum Hieronymum malevoli quidam novitatis insimulabant quod pro antiqua editione vulgata novam ad sensum hebraici textus inducere vellet, quum tamen, ut ipse loquitur, pro græca fide veritatem hebraicam Ecclesiæ daret. Ita sanctum Augustinum aliqui etiam e catholicis palam culpabantur quasi nova quædam de gratia, de libero arbitrio, de prædestinatione commentus esset, quamvis, ut Ecclesiæ demonstrat approbatio, nihil nisi (secundum) fidem catholicam. Sed cum e longinquo exempla petimus, nonne et istis temporibus a quibusdam etiam orthodoxis Molinæ nostro novitas objicitur, quia faciliorem excogitavit gratiæ cum libertate conciliandæ rationem? . . . . . .

« . . . . . . At certe, inquiunt, magnam de Cartesio, magnam de Malebrancio opinionem habes. Esto, si vobis placet. At, reverendissime admodum pater, quo in Europæ angulo nova æstimari hæc opinio potest? Quis eam nescit tam antiquam esse quam libros auctorum illorum, tam communem, quam viros eruditos? Sed quoniam huc recidit tota accusatorum meorum incriminatio, proinde totum meum crimen, videamus, obsecro, quinam illi homines sint quos aliquanti facere tantum est scelus.

« 1° Auctores sunt ita catholici, ut Cartesius quidem in Batavia degens a ministris calvinianis pro dissimulato jesuita haberetur; Malebrancius autem contra Arnaldum aliosque jansenistas multa scientiæ mediæ evidenter faventia de gratia et libertate conscripserit. Ergo illos laudare nec suspectum apud nos videri debet, nec invidiosum.

« 2° Ita docti sunt, tantumque luminis in omnes disciplinas intulerunt, ut constet apud Europæ totius eruditos per methodum Cartesii intra annos sexaginta plures inventas esse veritates, saltem in physicis ac mathematicis, quam per antiquam methodum intra duo annorum millia.

Nihil ergo videtur periculosi si de illis bene sentiendo toti Europæ non dissentias?

« 3° Quis dicat tantam eos famam apud philosophos, non dico istos vulgares, sed mathematicos gratis et sine ullo veritatis auxilio comparasse? Imo quis tam hospes in philosophia est, qui multa ab ipsis ingeniose et vere inventa esse nescit?

« Ita, reverende admodum pater, si qua apud illos falsa et nova reperiuntur, multa apud eosdem vera atque adeo multa antiqua sunt. Ergo scelus non videtur homines eruditis omnibus approbatos, ab Ecclesia adhuc indemnatos, alicujus pretii æstimare; et, si quid in eorum libris veri affulgeat, non auctoribus sed veritati injuriam facit, qui verum illud, quia fortasse cum falsis admixtum est, recusat agnoscere? Nemo igitur eo duntaxat nomine reus fieri potest, quia cum domino Descartes tantum et patre Malebranche aliquas habet communes sententias, sed tantum si forte communes defendat errores, si forte tum periculosas quasdam opiniones amplectatur.

« Hoc erat, reverende in Christo pater, quod de me accusatores meos ostendere oportebat. Hoc erat quod toties a superioribus rogavi, totiesque denegatum fuit. Et vere multo erat tutius me novitatis in genere quam in specie accusare; facilius erat horrendæ illius vocis terrore patris provincialis animum percellere, quam me ex factis aut dictis reum probare; cautius fuit certas quasdam, ut loquuntur, novas opiniones mihi objicere, quam vel unam designare. Itaque absens, inauditus, istarum ignarus rerum, damnandus fui; mihique postulanti accusationis in me institutæ capita, quod vel nocentissimis in ipsa barbariæ immanitate conceditur, fuit omnino denegandum. Atqui incredibilia sunt ista. Quid dicam, reverende admodum pater? Talis est mea conditio, ut facta mihi injuria judici meo persuaderi non possit; sed non æquum est ut gravitas injuriæ securos faciat inferentes. »

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Mirchondi historia Seldschukidarum, persice e codicibus manuscriptis Parisino et Berolinensi nunc primum edidit, lectionis varietate instruxit, annotationibus criticis et philologicis illustravit Jo. Aug. Vullers. Gissæ, 1837, in-8°.

Mirchond's Geschichte der Seldschuken, aus dem persischen zum ersten mal übersetzt, und mit historischen, geographischen und literarischen anmerkungen erläutert, von Jo. Aug. Vullers. Giessen, 1837, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le nom de Mirkhond est bien connu de toutes les personnes qui sont tant soit peu versées dans l'étude de la littérature et des antiquités de l'Orient. On sait que ce fécond écrivain est auteur d'une grande composition historique, intitulée *Raouzat-assafâ* روضت الصفا, c'est-à-dire *le Jardin de la pureté,* qui forme sept gros volumes, et contient le récit de tous les événements dont l'Orient a été le théâtre, depuis les premiers temps du monde, jusqu'à l'époque où fleurissait ce chroniqueur infatigable. Nous avons peu de détails sur la vie et les actions de notre historien. Et ce fait n'a rien qui doive surprendre : un homme constamment livré à la recherche et à l'étude des monuments historiques, à la rédaction de volumineux ouvrages, a dû avoir bien peu de temps à donner aux intrigues de la politique, aux soins de l'administration; et sa carrière paisible et uniforme a, comme on peut le croire, présenté une série non interrompue de travaux peu variés, bien utiles sans doute, mais bien peu propres à piquer la curiosité des lecteurs. Feu M. Jourdain, dans une notice particulière, et M. Audiffret, dans la Biographie universelle, ont recueilli jadis des renseignements sur la personne et les actions de l'historien. On peut y ajouter un petit nombre de faits. Au rapport d'Ali-Schir [1] et de Khondémir, fils de Mirkhond [2], celui-ci eut pour père le seïd, l'émir, Borhan-eddin-Khavend-schah. Ce dernier, ainsi que ces titres l'indiquent, réunissait en sa personne la considération qui s'attache à une illustre origine, puisqu'il descendait d'Ali, le gendre de Mahomet, et celle que procure dans le monde une position élevée et brillante. Voici les détails que nous donne, sur lui, son petit-fils Khondémir [3] : « Le seïd Borhan-eddin-Khavend-schah était

[1] *Koulliati-Nevaïi*, t. II, fol. 780 r°. — [2] *Habib-essiiar*, t. III, fol. 220. — [3] *Ibid.* fol. 232 v°.

le quatrième descendant de Khavend-seïd-Adjall-Bokhari, qui tenait un rang distingué parmi les principaux seïds du Ma-wara-annahar, et dont la généalogie remontait jusqu'à Ali-Zeïn-alabedin, fils de Hosaïn et petit-fils d'Ali. Le père de l'émir Khavend-schah se nommait Kemâl-eddin-Mahmoud. Au moment où ce dernier mourut, Khavend-schah était encore en bas âge. Forcé par des circonstances impérieuses d'abandonner sa patrie, il vint se fixer dans la ville de Balkh, où il se livra à l'étude des sciences et à l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques. En peu de temps il prit place parmi les plus savants hommes de son siècle, et ne s'occupa plus désormais qu'à se préparer au voyage de la vie future. Ayant quitté Balkh, il se rendit dans la ville de Hérat, et se lia avec les scheïkhs de cette capitale. Le scheïkh Beha-eddin-Omar conçut pour lui l'amitié la plus vive; au point que, dans la maladie dont il mourut, il ordonna, par son testament, que la prière sur son corps fût faite par l'émir Khavend-schah. Un jour, à cette même époque, le scheïkh, s'adressant à Khavend-schah, lui dit : « Seïd, nous désirions « rester ensemble; mais le sultan Ahmed-Khazrouieh, vous prenant au « collet, vous a entraîné de son côté. » Nous verrons plus bas que cet émir fut, en plusieurs circonstances, chargé de missions importantes. Après la mort du scheïkh Beha-eddin-Omar, il quitta Hérat, et retourna à Balkh. Il y mourut l'an....., et fut enterré devant la sépulture du sultan Ahmed-Khazrouieh; et ce fait offrit l'explication du mot que le scheïkh Beha-eddin-Omar lui avait, comme nous l'avons dit, adressé dans sa dernière maladie. Khavend-schah laissa trois fils, savoir : 1° Emir-Khond (ou Mirkhond) Mohammed, père de l'historien Khondémir; 2° le seïd Nizam-eddin-sultan-Ahmed, qui, durant plusieurs années, occupa le rang de *sadr* auprès du sultan Bedi-ezzeman-Mirza; 3° le seïd Nimet-allah, qui, dès sa naissance, était livré à des états d'extase, et dont on peut citer quantité d'actes extraordinaires et surnaturels. »

L'an 850 de l'hégire, une division funeste éclata entre Mirza-Olug-beig, fils de Schah-rokh, et Mirza-eddaulah, petit-fils de ce dernier prince. Au moment où l'oncle et le neveu se préparaient à en venir aux mains[1], Ala-eddaulah, voulant prévenir les maux qu'une pareille lutte allait faire tomber sur l'empire des descendants de Timour, songea sérieusement à faire la paix; et, pour réussir plus sûrement dans cette entreprise honorable, il eut recours à la médiation du scheïkh Beha-eddin-Omar, dont il a été fait mention plus haut, et que la haute considération dont il était environné rendait plus capable que personne de

[1] Mirkhond, VI[e] partie, man. de l'Arsenal, fol. 257 v°.

conduire une pareille négociation. Le scheïkh ne pouvait refuser cette noble marque de la confiance de son souverain. Il se mit en marche, accompagné d'un nombreux cortége, qui se composait de ses disciples et de ses adhérents. De ce nombre était l'émir Khavend-schah, père de notre historien, et Mirkhond lui-même, qui devait être âgé d'environ treize ans. Ce dernier, malgré son extrême jeunesse, prit la liberté de représenter que la lune, étant dans son plein, permettait d'avancer avec une plus grande rapidité. Cette observation fut mal accueillie du scheïkh, qui traita durement le jeune homme, et demanda avec aigreur quel rapport il pouvait y avoir entre la marche de la lune et celle des négociateurs. Et cependant l'événement vint donner un démenti aux assertions du scheïkh, et prouver la bonté du conseil qu'avait donné Mirkhond. Car, avant l'arrivée du scheïkh et de sa suite, la bataille s'était engagée, et avait amené, avec une grande effusion de sang, la défaite complète d'Ala-eddaulah. Non-seulement ce voyage ne produisit aucun résultat, mais les négociateurs furent pillés par les Turcs et dépouillés de tout ce qu'ils portaient avec eux [1]. L'an 862 [2], Sultan-Ibrahim, fils d'Ala-eddaulah, voulant conclure la paix avec le sultan Abou-Saïd, fit partir pour la ville de Balkh le scheïkh Beha-eddin-Omar, auquel il adjoignit l'émir Khavend-schah, père de notre auteur.

Il existe sur la vie de Mirkhond une anecdote rapportée par lui-même, et qui, bien que publiée par M. Langlès, n'a, ce me semble, attiré l'attention ni du savant éditeur, ni d'aucun autre biographe. Voici de quelle manière l'auteur raconte le fait [3] : « A l'époque où l'*ordou* (la cour) auguste du roi de la terre et du temps, Abou'lgâzi-sultan-Hosaïn-Behadur, avait établi son campement d'été dans le canton de Badghis, l'humble auteur de cet ouvrage, appelé par une affaire importante, se dirigea vers ce point, et les circonstances l'obligèrent de s'y arrêter durant quelques jours. Sur ces entrefaites, le roi de l'islamisme prépara une grande chasse. La nuit qui précéda le matin où les troupes devaient se former en rangs pour cette expédition, quelques-uns des principaux personnages de l'État, dans la société desquels l'auteur passait son temps, lui représentèrent, avec de vives instances, qu'il fallait, le lendemain, assister à la chasse. Je leur répondis qu'il m'était impossible de consentir à ce qu'ils me demandaient. Comme ils voulurent connaître les motifs de mon hésitation, je leur dis : Il est possible que demain je me rende coupable de quelque négligence qui attire sur moi la colère du prince et des châ-

[1] Fol. 258 r°. — [2] Fol. 283 v°. — [3] *Notices et extraits des manuscrits*, t. V, p. 227-229.

timents rigoureux, dont le moindre consistera à me percer les oreilles ou le nez. Malgré mes représentations, au moment du lever du soleil, ces personnages importants m'emmenèrent avec eux et me conduisirent sur le terrain de la chasse. Durant toute la matinée je courais de côté et d'autre, comme un oiseau à moitié tué. A l'époque de la prière de midi, le khodjah Ali-Akbar-Djeschti-Soufi, le scheïkh Sadr-eddin-Rawasi, *scheïkh-alislam*, l'humble auteur de cette histoire, et un autre membre de notre société, sortirent des rangs, se retirèrent dans un endroit écarté, pour accomplir ce devoir religieux. Tandis que nous étions en marche, quelques *tawadji* vinrent à nous et nous dirent, du ton le plus sévère : Retournez sur vos pas, car l'émir vous demande. Il nous fallut de toute nécessité tourner bride et nous diriger du côté que ces hommes nous indiquaient. Eux aussi nous accompagnèrent, se proposant d'exposer à l'émir la faute que nous avions commise. Pendant la route ils tirèrent de leur carquois des flèches, dont ils posaient la pointe sur nous, en nous disant : nous allons, dans un moment, vous percer le nez avec ces flèches. Nous nous résignâmes à notre sort. A peine avions-nous fait quelques pas que nous aperçûmes le seïd Ahmed, *émir-akhor* (grand écuyer), et chef des *tawadji*, qui faisait son ablution. Comme il avait avec nous d'anciennes relations d'amitié, il nous dit seulement ces mots : Quelle affaire vous fait donc quitter les rangs des chasseurs? Nous lui répondîmes : Nous allions satisfaire au devoir qui vous occupe en ce moment. Ce discours le fit sourire, et il nous accorda de la meilleure grâce la permission de partir. Ses serviteurs, qui s'attendaient fermement à nous voir accabler de reproches sévères et à extorquer de chacun de nous une somme considérable, restèrent honteux et confondus. Nous retournâmes tranquillement dans nos demeures; mais l'humble auteur de cet ouvrage, par suite de la terreur que lui avait causée cet événement, éprouva une maladie de quelques jours. Durant la nuit, des songes effrayants s'offraient à lui; et, avant son départ, il jura, en prenant le nom de Dieu à témoin, que désormais, quelque instance qu'on lui fît, il n'assisterait jamais à aucune partie de chasse. »

Suivant le témoignage formel de Khondémir, dont le passage avait été communiqué par moi à feu M. Jourdain, Mirkhond mourut l'an 903 de l'hégire.

Mirkhond et son fils attestent que le grand ouvrage historique intitulé *Raouzat-assafâ* روضة الصفا, c'est-à-dire *le Jardin de la pureté*, qui forme le titre imposant par lequel l'auteur se recommande à l'estime de la postérité, fut entrepris et poursuivi à l'instigation de l'émir Ali-Schir. Et ce dernier, dans l'article biographique qu'il a consacré à Mirkhond,

et dans lequel il vante en termes pompeux les talents distingués de cet écrivain, s'applaudit vivement d'avoir, par ses conseils, par ses instances répétées, vaincu la modestie de cet homme honorable, et d'avoir ainsi contribué à doter la littérature persane d'une production si éminemment remarquable.

On sent bien que la rédaction d'un ouvrage de ce genre, qui se compose de sept grands volumes, a dû exiger un temps considérable. Dans plusieurs endroits l'auteur prend soin de rappeler quelle était l'époque où il écrivait chaque portion de son récit. Ainsi, dans la sixième partie, il indique successivement l'an 897[1] et l'an 899 de l'hégire[2], ou, plutôt, je suis persuadé que la première date est le produit d'une erreur de copiste, et que, dans les deux endroits, on doit lire تسع *neuf* au lieu de سبع *sept*. Mais, d'après un témoignage formel, on peut croire que Mirkhond avait publié longtemps auparavant, et dans un volume séparé, la portion de cette histoire qui contient la vie de Schah-rokh, fils de Timour. En effet, ainsi que je l'ai rapporté ailleurs, l'écrivain Abd-errazzak, qui mourut l'an 887 de l'hégire, rapportant les faits qui signalèrent les premières années du règne de Schah-rokh, cite expressément le *Raouzat-assafâ* de Mirkhond. L'auteur, après avoir terminé la sixième partie de son histoire, se proposait de rédiger un septième volume, dont il parle en plusieurs endroits, et qu'il annonce comme devant infailliblement voir le jour. Suivant le plan que l'auteur paraît avoir adopté, il semble que ce dernier volume ne devait pas contenir une histoire suivie d'un règne particulier, mais un recueil de faits isolés, réunis ensemble, et traités avec tous les détails que chaque sujet pouvait comporter. Il annonce[3] que, dans cette partie de son ouvrage, il se proposait de raconter l'expédition que le sultan Abou-Saïd avait entreprise contre la province de Mazenderan, l'an 864 de l'hégire. Or la sixième partie de l'histoire de Mirkhond nous offre un récit complet de la vie et de la mort de ce prince; mais l'écrivain, craignant, sans doute, de donner à sa narration une étendue démesurée, avait cru devoir exposer quelques faits d'une manière succincte, se réservant, lorsqu'il publierait son appendice, d'y consigner les mêmes événements avec des détails dont rien ne gênerait le développement. Mirkhond, ainsi qu'il nous l'apprend[4], devait, dans le même volume, raconter tout au long le récit de l'expédition entreprise par le sultan Hosaïn-Behadur, pour soumettre la province de Khorasan. Enfin[5], l'histoire de Mirza-

[1] Man. de l'Arsenal, fol. 301 r°. — [2] *Ibid.* — [3] VI° partie, man. de l'Arsenal, fol 287 v°. — [4] Fol. 290 r°. — [5] Fol. 301 v°.

Abou-Bekr, fils d'Abou-Saïd, devait également trouver place dans ce volume. Mirkhond a-t-il réellement écrit cette dernière partie de son ouvrage, ou bien son projet est-il resté sans exécution? Si l'on réfléchit que l'auteur termina, dans l'année 899, la sixième partie de son histoire, si l'on se rappelle qu'il survécut seulement de quatre années à cette dernière époque, puisqu'il mourut l'an 903 ; si l'on pense que, dans un espace si court, des occupations de tout genre, des soins qu'exigeait une santé chancelante, ont pu opposer aux intentions de l'historien des obstacles insurmontables, on sera tenté de croire que Mirkhond, surpris par la mort, n'a pu réaliser le projet auquel il devait consacrer le reste de sa laborieuse vieillesse, et que cette partie de l'ouvrage n'existe réellement pas.

Nous lisons, dans l'ouvrage historique intitulé *Alem-araï-Abbâsi*[1], que le prince, fils aîné du *schah* Mohammed-Mirza, se disposant à marcher contre les Turcomans rebelles, avait devant lui le *Raouzat-assafâ*. Il l'ouvrit, afin de voir quel passage se présenterait à lui, et lui indiquerait la conduite qu'il devait tenir. Il tomba sur le récit de la révolte de l'émir Tchouban contre le sultan Abou-Saïd.

En voyant la masse énorme que présente la composition historique de Mirkhond, on reste étonné et effrayé des recherches immenses qu'un pareil travail semble avoir exigées. Toutefois, il ne faut pas pousser trop loin l'estime qu'on serait tenté d'accorder à l'érudition et à la sagacité critique de l'auteur. Cet ouvrage n'offre, en grande partie, qu'une compilation, extraite d'un petit nombre d'historiens, dont on pourrait facilement donner la liste. Il est même surprenant que Mirkhond, qui vivait dans la ville de Hérat, capitale des descendants de Timour, et qui devait avoir à sa disposition la bibliothèque rassemblée par les soins de ces princes, n'ait pas consulté plus fréquemment cette foule d'historiens célèbres, mais dont nous ne connaissons que les noms, et qui, se trouvant certainement réunis dans cette vaste collection, ne pouvaient manquer d'offrir à leur abréviateur une source abondante de renseignements précieux et authentiques. Mirkhond, il faut le dire, s'est trop souvent borné à présenter à ses lecteurs de longues et froides narrations de batailles, un récit abrégé et sec des faits les plus importants. Quelquefois dix années fécondes en événements de toute espèce se trouvent resserrées dans une page ou deux, tandis qu'une anecdote absurde ou insignifiante occupe cinq ou six pages. L'auteur a négligé complétement ce qui concerne l'histoire littéraire; il n'a nullement songé

[1] Man. pers. de Bruix, II, fol. 252 r° et v°.

à consigner dans son ouvrage des faits intéressants qui peignent les mœurs d'une nation, l'esprit d'une époque. Conçoit-on, par exemple, que, dans l'histoire qui va faire l'objet de cet examen, en traçant le récit du règne de Melik-schah, il ait presque oublié de faire mention du changement que ce prince introduisit dans la chronologie de la Perse, et d'indiquer cette ère appelée, de son surnom, *Djelaléenne*, et qu'il substitua à l'ère de Iezdegherd, le dernier monarque de la dynastie des Sassanides. On peut dire, en effet, qu'il l'a presque oublié, car, au lieu de traiter ce sujet avec les détails intéressants qu'il réclamait, il se contente de placer, à la suite de l'histoire du règne de ce prince, cette phrase sèche et peu instructive : « C'est de lui que l'ère Djelaléenne a pris son nom. »

L'histoire de Mirkhond offrant, comme je l'ai dit, un exposé de tous les faits qui concernent l'Orient, de toutes les révolutions dont cette contrée a été le théâtre, les savants qui ont pris l'Orient pour objet de leurs investigations ont consulté avec empressement cette source qui devait leur offrir des matériaux si abondants. De nombreux morceaux, extraits de cette histoire, ont été ou sont encore journellement publiés, soit dans la langue originale, soit dans une traduction plus ou moins littérale. Je ne m'arrêterai point ici à présenter la note des fragments de ce genre qui ont vu le jour depuis quatre-vingts ans, et je me hâte de venir à celui qui doit faire l'objet de cette notice. M. Vullers a choisi l'histoire des Seldjoucides. Et, en effet, si l'on considère la grandeur et l'importance des événements qui ont signalé le passage de cette dynastie sur la scène politique, le nombre d'hommes éminents qu'elle a produits, on se convaincra que peu d'époques historiques pouvaient présenter à l'attention du lecteur un spectacle plus imposant. Malheureusement, il faut le dire, le chroniqueur persan ne paraît pas avoir bien compris la noble tâche dont il s'était chargé; et, à la place d'une narration vive, animée, riche en détails curieux et piquants, il nous offre trop souvent un froid récit d'interminables opérations militaires, ou des renseignements dépourvus d'intérêt et quelquefois peu vraisemblables.

L'éditeur a publié cette histoire dans son entier : le texte persan, qui forme un volume in-8° de 280 pages, a été établi, d'après la comparaison de deux manuscrits, dont l'un appartient à la bibliothèque de Berlin, et l'autre se trouve à Paris, dans la riche collection de l'Arsenal. Les variantes des deux exemplaires ont été scrupuleusement indiquées au bas des pages. La traduction allemande, publiée la même année que le texte original, et de même format, se compose de

246 pages. L'habile éditeur s'est attaché à reproduire exactement son texte, sans toutefois s'astreindre à offrir une version purement littérale. Et, il faut le dire, il aurait pu, dans plusieurs passages, suivre de plus près le texte, et représenter avec une exactitude encore plus scrupuleuse les expressions de l'original, dont il était appelé à offrir un calque fidèle; car, plus d'une fois, il s'est contenté de reproduire le sommaire des idées de l'auteur, sans s'appesantir sur la valeur de chaque mot. Et, pourtant, cette dernière tâche aurait eu, je crois bien, une utilité réelle, surtout lorsque l'on songe que cet ouvrage est destiné à être mis entre les mains des personnes qui veulent étudier à fond la langue persane, et qui, n'ayant point à leur disposition le secours précieux d'une instruction orale, sont trop heureux de trouver dans l'éditeur du livre qu'ils ont sous les yeux, un guide complaisant, qui prenne soin de leur aplanir les difficultés et de leur faire bien comprendre ces idiotismes insolites que présentent, à chaque pas, les écrivains de l'Orient. Des notes instructives, placées au-dessous de la version, offrent le rapprochement de ce que les historiens et les géographes orientaux, publiés jusqu'ici, et les écrivains modernes, surtout Dherbelot, Deguignes, M. de Hammer, M. Silvestre de Sacy et autres, nous offrent de renseignements propres à jeter du jour sur les faits qui concernent la dynastie des Seldjoucides.

Comme l'ouvrage publié par M. Vullers doit, par suite de son importance, trouver un grand nombre de lecteurs, être expliqué plusieurs fois dans les leçons publiques des professeurs, et que, probablement, il obtiendra les honneurs d'une seconde édition, je crois faire une chose utile en communiquant au public instruit et en soumettant à l'habile éditeur un certain nombre de conjectures que m'a suggérées une lecture attentive des deux volumes, et qui pourront, je crois, contribuer en quelque chose à l'amélioration du texte et de la traduction.

Mirkhond[1], parlant de Dakak, l'un des ancêtres de la dynastie des Seldjoucides, dit que les Turcs Khozars le désignaient par le nom de *Temar-bâlig* تمر بالغ, ce qui signifie سخت كان, c'est-à-dire *celui qui possède un arc puissant*. M. Vullers fait remarquer que Dherbelot et Deguignes ont transcrit le nom turc par le mot *taziali*, et il n'ose décider quelle est la véritable leçon. Pour moi je crois que l'une et l'autre transcription sont également fautives, et qu'il faut lire : *temur-iaï-lig* تمر ياى ليغ, c'est-à-dire, en turc oriental, *celui qui possède un arc de fer*.

Les mots[2] مترجم كتاب ملك نامه ne signifient pas, je crois, l'*auteur*

[1] P. 1. — [2] P. 2.

du livre intitulé Melik-nâmeh, mais le *traducteur*. Et, en effet, le titre seul de ملك نامه démontre que ce livre avait été écrit en persan. Or le passage cité par Mirkhond est en langue arabe. Il est donc clair que l'historien persan avait sous les yeux, non pas le texte original, mais la version arabe de l'ouvrage dont il invoque le témoignage.

A la page suivante, au lieu de مصالحت راضی شده, il faut lire: بمصالحت. Plus loin[1], les mots از چنك عزرائیل جان برد n'offrent pas un sens bien clair: et M. Vullers, en traduisant, a éludé complétement la difficulté. Je crois qu'il faut lire: در چنك عزرائیل جان بداد, et traduire: « *il remit son âme entre les mains d'Azraïl* (c'est-à-dire, de l'ange de la mort). Plus bas[2], au lieu de پاس, il faut lire بأس, et traduire: *par suite de leur extrême courage.* »

Je prendrai la liberté de faire observer à M. Vullers que, dans les mots توجّه خویش, qui se trouvent répétés plusieurs fois, le ة final du mot توجّه ne doit pas recevoir le *hamza*[3]. Les mots[4] اگر عذری بر (در) خاطر او خطور کند بظهور نتواند آورد sont traduits par M. Vullers, *damit er nicht etwa eine Entschuldigung vorbringe*, c'est-à-dire, « afin qu'il ne puisse produire aucune excuse. » Mais, il ne s'est pas aperçu qu'il fallait lire غدری au lieu de عذری. Il faut donc rendre ainsi ce passage: « afin que, si une idée de perfidie entrait dans sa pensée, il ne pût la réaliser. » Je ferai observer que, dans plusieurs endroits, le mot اشتغال a été, par erreur, substitué à celui de اشتعال; dans le passage[5] لشکر خان باقبح وجهی روی بانهزام آورده, il fallait rendre les mots باقبح وجهی, qui signifient « de la manière la plus honteuse. » A la page suivante[6], on lit: با ایلك خان اشتهار داشت; mais il faut écrire: به ایلك ou بایلك خان. En effet, la préposition با n'est nullement synonyme de ب ou به. Elle répond constamment à la préposition arabe مع, et doit se traduire par *avec* ou *malgré*. Ces mots[7] محتمل که دشمنان قوی دست از دامن عرض ما کوتاه کنند ne sont pas assez fidèlement rendus de cette manière: « peut-être que leurs ennemis cesseront de les poursuivre; » il faut traduire: « peut-être que nos puissants ennemis seront hors d'état de porter la main sur le pan de la robe de notre honneur, » c'est-à-dire, « ne pourront attaquer notre réputation. »

A la page suivante[8], au lieu de این جمعیت شما مقضی به آن خواهد شد,

[1] P. 6 et 7. — [2] P. 7. — [3] P. 9, 14, 24, 89, etc. — [4] P. 9. — [5] P. 10. — [6] P. 11. — [7] P. 12. — [8] P. 13.

il faut lire مقضى, et traduire : « votre réunion aboutira à cela. » C'est ainsi que, plus bas[1], dans cette phrase : صحبتِ و وداد میان ایشان مقضی بعداوت وعناد گردد, il faut, au mot مقضى, substituer مفضى, et traduire : « car l'amitié et l'affection qui règnent entre vous aboutiront bientôt à l'inimitié et à la révolte. » En effet, le verbe arabe فضى, à la quatrième conjugaison, signifie *arriver, aboutir*. Au lieu de[2] آل سلجوق را بجنك آورده, que M. Vullers traduit : « engageant dans une guerre la famille de Seldjouk, » il faut lire : بچنك, et traduire : « ayant entre ses mains les membres de la famille de Seldjouk. » Plus bas[3], au lieu de تفصيل احوال, il faut lire, si je ne me trompe : بتفصيل اجمال, ce qui est la formule usitée en pareille circonstance. Ailleurs[4], au lieu de سباع ضارّة (des lions nuisibles), il faut lire سباع ضارية, c'est-à-dire, « des lions exercés à la guerre, au carnage. » Car c'est là une locution consacrée, qu'emploient constamment les écrivains arabes, et, à leur exemple, les auteurs persans. Plus bas[5], au lieu de ces mots, بعد از تقارب هر دو فرقه وتعبئه هر دو لشکر, qui signifieraient : « après que les deux troupes et que le reste des armées furent proches l'une de l'autre, » il faut lire : تعبيه, et traduire : « après que les deux troupes se furent approchées l'une de l'autre, et que les deux armées furent rangées en bataille. » Plus bas[6], on lit, dans le texte imprimé : گشتند کان بسيار وبحر استظهار ce qui n'offre pas un sens convenable. Il faut écrire : کان, et traduire : « eux (les Seldjoucides), devinrent une mine de richesse, une mer de triomphe. » Dans la même page, aux mots بعضى قضا il faut substituer بعضى قضايا « quelques-uns des événements. » Plus bas[7], au lieu du mot عدو, je lis : عَدَد, et je traduis : « s'inquiétant peu du nombre des soldats de son adversaire et de la quantité de ses provisions de guerre. » Les mots[8] احتياج بتكرار نميدادند offrent une faute évidente. Il faut lire : نميدارد, c'est-à-dire, « il n'est point nécessaire de répéter ces faits. » Au lieu de ces mots : بخواب غفلت فرود فتند, il faut lire : فرو رفتند, et traduire : « ils tombèrent dans le sommeil de l'apathie. » Plus bas[9], on lit, en parlant des chrétiens : در تربيه مريم از اوصاف ناسوت مبالغه مى نمايند. M. Vullers, après avoir rendu le texte d'une manière trop peu littérale, dit, dans

[1] P. 18 et 19. — [2] P. 17. — [3] P. 21. — [4] P. 35. — [5] P. 36. — [6] P. 37. — [7] P. 42. — [8] P. 44. — [9] P. 71.

sa note, que l'on doit probablement traduire de cette manière : *Bemühen sich, Maria mit menschlichen Prædikaten auszuschmücken*, c'est-à-dire, « ils s'efforcent d'orner Marie de toutes les qualités qui conviennent à l'humanité. » Mais la phrase ne saurait comporter ce sens. Au lieu de تزيية, qui ne signifie réellement rien, il faut dire : تنزيه, et traduire : « ils mettent le plus grand soin à isoler de Marie tous les attributs qui appartiennent à l'humanité. » Dans la même page on lit : سپاهى سپاه بهزار هزار ميرسد, ce qui n'offre réellement aucun sens ; car on ne peut pas dire : « le soldat de l'armée s'élève au nombre d'un million ; » il faut lire : سياهى سپاه, ce qui signifie mot à mot, « la noirceur de l'armée, » c'est-à-dire, « la masse de l'armée. » Telle est, en effet, la signification du terme persan سياهى. On lit dans l'Histoire des Mongols, de Raschid-eddin [1] : سياهى ياغى ظاهر شده است « la masse des forces de l'ennemi s'est montrée. » Plus loin [2] : سياهى لشكر ياغى پيدا شد « la masse de l'armée se fit voir. » Dans le *Zafer-nâmeh* [3] : سياهى سپاهرا نديده « il ne vit pas la masse de l'armée. » Dans l'Histoire de Mirkhond [4] : سياهى سپاه بهزار هزار ميرسد « la masse de l'armée s'élève à un million d'hommes. » Ailleurs [5] : سياهى سپاه اورا ديده « ayant vu la masse de son armée ; » et [6] : سياهى سپاه از دور ديده « voyant de loin la masse de l'armée. » Dans l'Histoire d'Abd-errazzak [7] : قراولان سياهى سپاه ياغى ديدند « les *karaoul* (coureurs), aperçurent la masse de l'armée ennemie. » Plus bas [8] : از سياهى سپاه ما گريخته « fuyant devant la masse de notre armée. » Dans l'Histoire de l'Inde de Firischtah [9] : سياهى افواج غنيم نمودار گشت « la masse des troupes de l'ennemi se fit voir. » Dans l'*Anvari-Sohaïli* [10] : چون از دور سياهى زاغ بديد « lorsqu'il vit de loin la masse des corneilles. » Dans la Vie de Schah-Abbas [11] : منتظر ظهور سياهى سپاه مخالف بودند « ils attendaient que la masse de l'armée ennemie commençât à se montrer. » Plus bas [12] : سياهى ايشان از نظر غايب نگرديده بود « leur armée n'avait pas encore disparu ; » et enfin [13] : سياهى عسكر نمايان شده « la masse de l'armée se montra. » Le mot arabe سواد, qui répond au terme persan سياهى, présente la même significa-

[1] Man. pers. 68 A, fol. 342 v°. — [2] Fol. 344 r°. — [3] De mon man. fol. 134 r°. — [4] IVe partie, fol. 85 r°. — [5] VIe partie, fol. 172 r°. — [6] Fol. 295 v°. — [7] Ire partie ; de mon man. fol. 144 r°. — [8] Fol. 147 v°. — [9] T. II, p. 35. — [10] Fol. 95 v°. — [11] Man. de feu M. Silvestre de Sacy, fol. 115. — [12] Fol. 201. — [13] Fol. 210.

tion. On lit, dans l'Histoire des Gaznévides de Mirkhond[1] : سواد سپاه اسلام درمیان سپاهیان هند نا پدید گشت «la masse de l'armée de l'islamisme disparut au milieu des bataillons indiens.» Je pourrais en citer un grand nombre d'exemples, mais ils trouveront leur place ailleurs; et je m'arrête ici, ne voulant pas prolonger trop cette discussion philologique.

A la page suivante[2], on lit : بدین مدابر چله باید کرد. L'éditeur a cru devoir substituer la leçon مدابر à celle de مدابیر, que présentent les deux manuscrits. Il traduit, en conséquence, *den Feind anzugreifen* (attaquer l'ennemi). Mais, dans ce cas, il faudrait, au lieu de بدین, lire : برین. Je crois que la leçon des manuscrits se rapproche plus de la véritable, et qu'il faut écrire : بدین تدابیر, et traduire : «avec ces mesures.» Plus bas[3], on lit dans le texte : شجرهٔ اقلال خویش قلع کرده. L'éditeur a cru devoir adopter la leçon اقلال au lieu de la leçon اقال, que présente un des manuscrits, et qui n'offre aucun sens. Mais je crois qu'il faut écrire : اقبال, et traduire : «ayant arraché l'arbre de sa fortune.» Plus bas[4], on rencontre cette phrase : راحت بعد از ظفرو استراحت بعد از نصره برین قوم پیدا دکر خواهد بود. Il s'est glissé ici une faute qui rend l'explication tout à fait incertaine. Il faut lire : پیدادکر, et traduire : «le repos viendra après la victoire; la tranquillité renaîtra pour nous : après que nous aurons triomphé de ces hommes injustes.» Au lieu de[5] بنده باشم درمقدم اطاعت وانقیاد سلطان, il faut lire : مقام, et traduire : «je serai un esclave constamment soumis et obéissant au sultan.» A la page suivante, au lieu de فرمان عالم مطیع, il faut lire : فرمان عالم مطاع «l'ordre auquel le monde entier obéit» : car telle est invariablement la manière dont cette expression est employée chez les écrivains persans. Plus bas, on doit substituer à لشکرگاهی رومیان les mots لشکرگاه رومیان. Plus bas[6], au lieu de سلطان با سعد الدوله, il faut lire : سلطان یا سعد الدوله «le sultan ou Saad-eddaulah.» A la page suivante[7], on trouve ces mots : دفاین بنی الاصغر, que M. Vullers traduit : *von den Schätzen der jüngern kaiserlichen Prinzen* (des trésors des jeunes princes impériaux). Mais le texte est ici fautif; il faut lire : بنی الاصفر, et traduire : «les trésors des Romains.» J'ai donné ailleurs des détails étendus sur l'expression بنو الاصفر. Immédiatement après, le texte présente ces mots : از جواهر راقشه و امتعهٔ نفیسه. M. Vul-

[1] P. 62. — [2] P. 72. — [3] P. 73. — [4] P. 77. — [5] P. 79. — [6] P. 82. — [7] P. 83.

lers, embarrassé, sans doute, de rendre le mot راقشه, qui n'offre aucun sens, l'a omis complétement, et s'est contenté de traduire *an kostbaren Perlen und andern Kleinodien*. Mais il est facile de corriger ce passage, en lisant, au lieu de راقشه , واقشه ; et il faut traduire : « consistant en pierreries, étoffes et effets précieux. »

A la page suivante, les mots عليف چهارپايان n'offrent point une leçon exacte, puisque, dans la langue arabe, ce n'est pas le terme عليف, mais علف qui désigne *pâture* : mais on doit écrire عليق; car ce dernier mot indique « le sac d'orge qui sert à la nourriture journalière d'un cheval et qu'on lui suspend au cou. » Les mots واهب بيمنّت[1] ne doivent pas se traduire par *der allgütige Geber;* mais il faut dire : « le donateur qui ne reproche à personne ses bienfaits. » A la page suivante [2], les manuscrits offrent ces mots : دران انجمن رضوان از جنان وحور از قصور بتفرّج حاضر آمده. L'éditeur a cru devoir changer le mot جنان en celui de جنون, et traduit, si je ne me trompe, d'une manière peu naturelle, en attribuant à la princesse, épouse du sultan Melik-schah, les expressions رضوان et حور. Pour moi, je crois devoir conserver la leçon جنان. Je traduis : « le paradis, quittant ses jardins, les houris, quittant leurs palais, étaient venus, dans cette réunion, contempler le spectacle. » Plus bas[3], il faut effacer la préposition بر devant le mot قول. A la page suivante[4], on lit ces mots : اكر از سطوت سلطان امان يابم محرى شوم. M. Vullers, dans la note qui accompagne ce passage, s'exprime en ces termes : *Sic scripsi* محرى *pro mendoso* محرق *utriusque codicis, optime enim in sensum quadrat notio formæ IV. i. q. arab.* غزو *expeditio.* Mais je crois qu'ici le savant éditeur se trompe; au lieu de محرى il faut lire غجرق. Ce mot, qui, de la langue des Turcs, a passé dans celle des Persans, désigne *un guide*. On lit dans l'histoire de Mirkhond[5] : بايلى در آمده غجرق شدند « étant soumis, ils prirent le rôle de guides. » Plus loin[6], از بيم جان غجرق شدند « craignant de perdre la vie, ils consentirent à être guides. » Dans le *Zafer-nâmeh*[7], منكلاى لشكر جتهرا غجرق شده « il fut le guide de l'avant-garde des troupes de Djeteh. » Une glose marginale, qui se trouve dans mon exemplaire, explique غجرق par les deux mots قلاوز et رهنما, qui, l'un en langue turque, et l'autre en langue

[1] P. 87. — [2] P. 88. — [3] P. 91, lig. 1. — [4] P. 92. — [5] V[e] partie, man. d'Otter, fol. 13. — [6] Fol. 26. — [7] De mon man. fol. 14 v°.

persane, désignent *un guide*. Le même terme est encore employé plus bas[1]. Ailleurs[2] : توقتمش اوغلان‌را غجرق ساخته « Toktamisch prit Oglan pour guide. » Ailleurs[3] : لشکررا غجرق باشد « il sera le guide de l'armée. » Plus bas[4] : غجرق راه غلط کرده « le guide s'était trompé de route. » Plus loin[5] : امیر جلال غجرق ایشان ساخت « il leur donna pour guide l'émir Djelal. » Et[6] غجرجیان وقلاوزان dans le *Matla-assaadeïn* d'Abd-errazzak[7], همان ترکانان غجرق شدند : « ces mêmes Turcomans furent ses guides. » Je crois donc qu'il faut traduire le passage de cette manière : « si je puis être à l'abri du ressentiment du sultan, je m'engage à servir de guide à ses troupes. » Plus bas[8], au lieu de انجا واطران, il faut lire انحاء واطران « les côtés et les cantons. » Dans la même page, au lieu de خلعت سفید, il faut lire, avec un des manuscrits : خلعت سنیّه « une robe magnifique. » Plus bas, l'éditeur a admis dans le texte[9] ces mots : آن عزیز مصیر سلطنت‌را بدرجهٔ شهادت رسانید. Mais, au lieu de مصیر, il faut lire : مصر, et traduire : « il donna la couronne du martyre à ce principal personnage de l'Égypte de la souveraineté. » On voit que l'auteur fait allusion à l'histoire de Joseph, telle qu'elle est rapportée dans l'Alcoran.

Dans la même page, le texte imprimé présente ces mots : گاهی چند بگزارد, que l'éditeur traduit de cette manière : « *Dauerte es denn auch noch eine Zeitlang,* » c'est-à-dire, « il se passa encore quelque temps. » Mais le mot گاهی offre une leçon fautive[10], à laquelle il faut substituer گامی, et traduire : « il avança quelques pas. » Plus bas, au lieu de ces mots : بمدد او مشغول شد, qui n'offrent pas un sens bien clair, je lis : بمداوا « il s'occupa de remédier au mal. » A la page suivante[11], où l'auteur fait mention d'une bande de chameaux, le texte imprimé offre ces mots : که جلهای همه دیبای رومی بود. M. Vullers traduit : « que tous étaient chargés de soie de Grèce. » Mais, au mot جلهای il faut substituer جلّهای, et traduire : « tous ces animaux étaient couverts de housses de soie grecque. » Plus loin[12] on lit : آن جمع‌را چنان متفرّق گردانید که پنداری هرگز نبودند. L'éditeur traduit : « il causa parmi eux une dispersion telle, que personne n'en aurait jamais prévu une pareille. » Mais

[1] Fol. 20 r°. — [2] Fol. 78 r° — [3] Fol. 84 v°. — [4] Fol. 126 v°. — [5] Fol. 127 r°. — [6] Fol. 128 r°. — [7] Man. de l'Arsenal 24, fol. 294 r°. — [8] P. 96. — [9] P. 99. — [10] P. 107. — [11] P. 108. — [12] P. 112.

je ne crois pas que le texte puisse réellement se prêter à cette interprétation. En substituant au mot پنداری celui de بیدار, je traduis : « il mit ce corps de troupes tellement en désordre, que les soldats dont il se composait ne se réveillèrent jamais, » c'est-à-dire, « ne songèrent jamais à se rallier. » Plus bas[1], au lieu de معزی الدین, il faut lire معزّ الدین « celui qui rend la religion glorieuse. » A la ligne suivante, le texte offre ces mots : ومعزی در تخلّص باین کلمه خودرا منتسب گردانیده, que le traducteur rend ainsi : *Beinamen Moazzi hatte er sich bei seiner Befreiung selbst gegeben*, « il avait lui-même adopté le surnom de Moazzi au moment de sa délivrance. » Mais il m'est impossible de souscrire à cette interprétation, et je crois devoir traduire ainsi : « l'écrivain appelé Moazzi a emprunté à ce mot (celui de معزّ الدین) ce surnom, qu'il s'est donné à lui-même. » M. Vullers ne paraît pas avoir connu un fait important, je veux dire la signification du mot تخلّص, qui signifie *un surnom*. Je sais bien que les dictionnaires n'offrent pas cette signification ; mais il est facile d'en démontrer la vérité d'une manière évidente. On lit dans la Vie des poëtes de Devletschah[2] وجه تخلّص فردوسی آنست « voilà ce qui a donné naissance au surnom de *Firdousi*. » Plus loin[3] : تخلّص سعدی بدان جهت است « telle est l'origine du surnom de *Sadi*. » Ailleurs[4] : تخلّصی چنانکه مناسب باشد نمی یافتم التماس کردم که شیخ را (lis. مرا) بتخلّصی مشرف سازد بندگی شیخ بجهت من سهیلی رقم کرد « je ne trouvais pas un surnom qui fût convenable. Je priai le scheïkh de vouloir bien m'honorer d'un surnom. Cet homme respectable traça pour moi le nom de Sohaïli. » Dans le *Habib-essiiar*, de Khondémir[5] : شاهی تخلّص می نمود « il prenait le surnom de Schâhi. » Plus bas[6] : مناسب آنست که این تخلّص را بما گذاری وتو اشعار خودرا بتخلّص دیگر مذیّل سازی « il convient que tu m'abandonnes ce surnom, et que tu ajoutes à tes poésies un surnom différent. » Plus loin[7] : دران غزلیات بلاغت ایات تخلّص فرمود « dans ces *gazel* si éloquentes, il adopta un surnom. » Dans les Mémoires du sultan Baber[8] : تخلّص او حسینی بوده « son surnom était Hosaïni. » Dans l'histoire de

[1] P. 117. — [2] Man. pers. 249, fol. 22 r°. — [3] Fol. 77 v°. — [4] Fol. 180 v°. — [5] T III, fol. 210 v°. — [6] *Ibid.* — [7] Fol. 300 v°. — [8] Fol. 100 v°.

l'Inde de Firischtah[1] : تخلّص شاعر دران كتاب بنظر فقير در نيامد « le surnom que le poëte prenait dans cet ouvrage n'est pas venu sous les yeux de l'humble auteur. » Dans le traité de géographie intitulé *Heft Iklim* (les Sept Climats), on lit[2] : گاهی شعری میگوید والفتی تخلّص میکند « quelquefois il fait des vers, et prend le nom de *Oulfati.* » Ce mot s'est introduit dans le langage arabe d'un âge récent. On lit dans la Biographie des hommes illustres du XI[e] siècle de l'hégire[3] : ابرهيم المتخلّص المنشىٔ بسيد شريفى « Ibrahim, surnommé *Seïd-Scherifi.* » Plus bas[4] : الشاعر المتخلّص على دأب الشعراء الروم بفايزى « le *Mounschi*, le poëte, qui, suivant l'usage des poëtes de Roum (la Turquie), avait adopté le surnom de *Fâïzi.* » Dans le Lexique bibliographique de Hadji-Khalfa[5] on lit : المولى احمد المتخلّص بشانى « le Maula Ahmed, surnommé *Schani.* »

Dans la même page, au lieu des mots بى تكلّف, je crois devoir adopter la leçon بى كلفت *sans frais*, que présente un des manuscrits.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Saggi di naturali esperienze..... *Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento.* Troisième édition de Florence, précédée d'une notice historique de cette Académie, et suivie de quelques additions. Florence, 1841, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Le premier des élèves de Galilée auquel s'arrête M. Antinori dans son ouvrage[6], c'est Benoît Castelli de Brescia, moine bénédictin, qui ne cessa jamais de prendre la défense de son maître et de propager ses doctrines. De treize ans seulement moins âgé que Galilée[7], Castelli se lia de bonne heure avec ce grand philosophe, qui lui communiquait toutes ses recherches, toutes ses découvertes. Aussi c'est seulement dans les lettres de Castelli que l'on trouve la description de certaines expériences

[1] T. I, p. 534. — [2] Fol. 183 r°. — [3] Manusc. de la Biblioth. royale, p. 10. — [4] p. 712. — [5] T. I, p. 283. — [6] *Saggi di naturali esperienze*, p. 5. — [7] Galilée était né en 1564; Castelli vint au monde en 1577.

de Galilée; c'est lui qui nous a appris que le thermomètre[1] avait été découvert par son illustre ami. Castelli est surtout connu par son Traité de la mesure des eaux courantes, qui est le premier ouvrage didactique où l'hydraulique soit exposée d'une manière scientifique. À la vérité, Léonard de Vinci avait composé sur l'hydraulique un ouvrage rempli d'observations ingénieuses; mais ce traité, que nous ne possédons pas en entier, n'a été mis au jour que depuis peu d'années, et il était inconnu lorsque Castelli publia son livre.

Dans cet écrit, qui parut pour la première fois[2] en 1628, et qui est devenu classique, ce savant moine considère pour la première fois la vitesse de l'écoulement comme l'élément le plus essentiel de la science des eaux. Pour l'avoir négligé, les anciens ingénieurs étaient tombés dans les erreurs les plus étranges et les plus dangereuses. Ils supposaient que la mesure de la section d'un canal suffisait pour connaître la quantité d'eau qui le traversait dans un temps donné, et que l'inclinaison plus ou moins grande du fond, n'avait aucune influence sur le résultat final. Plusieurs fois l'application de ces principes erronés avait amené de grands désastres, et l'on vit souvent l'eau, sortant des canaux qui devaient la contenir, et où elle n'avait ni l'inclinaison ni la vitesse nécessaires, inonder de vastes étendues de pays. Pendant que Galilée créait la dynamique, Castelli posait ainsi les bases de l'hydraulique. Galilée lui a rendu un hommage éclatant, en appelant cet ouvrage *un libretto aureo*, un petit livre d'or[3].

Outre ce traité si connu, Castelli a laissé des Opuscules philosophiques, recueil qu'on ne cite presque jamais, et qui cependant n'est ni moins original ni moins remarquable que la *Misura dell' acque correnti*. Dans ces Opuscules, qui ne parurent qu'en 1669, vingt-cinq ans après la mort de l'auteur, par les soins du cardinal Léopold de Médicis[4], Castelli traite les questions les plus diverses. Il y cherche les causes de

[1] Nelli, *Vita di Galileo*, Losanna, 1793, 2 vol. in-4°, t. I, p. 72. — [2] La première édition, de Rome, fut dédiée au pape Urbain VIII. Cet ouvrage fut réimprimé en 1660, à Bologne, avec beaucoup d'additions. Plusieurs lettres de Castelli sur le même sujet ont été insérées dans l'édition de Parme du Recueil des auteurs qui ont écrit sur le mouvement des eaux. — [3] « Dico...... l'opinione mia intorno a questa materia, sempre da me stata tenuta per difficilissima e piena d'oscurità, e nella quale sono stati commessi molti equivoci ed errori, e massime avanti che i professori fossero stati renduti *certi* dalli avvertimenti del M. R. P. abate D. Benedetto Castelli in quel suo libretto veramente aureo che sua paternità scrisse, e pubblicò tre anni sono, intorno alla misura dell' acque correnti. (Galilei, *Opere*, Firenze, 1718, 3 vol. in-4°, t. III, p. 7.) — [4] Castelli, *Alcuni opuscoli filosofici*, Bologna, 1669, in-4°. Voyez la Dédicace.

l'augmentation apparente du diamètre[1] des astres, lorsqu'on les regarde à l'œil nu, et quand ils sont près de l'horizon. Il y expose un procédé pour conserver le blé, en le préservant de l'humidité et des variations de la température, dans lesquelles il avait reconnu les causes principales des altérations que le grain pouvait éprouver[2]. La diverse faculté conductrice des corps pour la chaleur est établie dans cet ouvrage, où diverses substances sont rangées dans l'ordre de leur pouvoir conducteur[3]. Enfin, dans deux lettres à Galilée[4], qui terminent ce volume, l'auteur traite longuement de l'influence de la couleur sur le pouvoir qu'ont les corps d'absorber, d'émettre ou de réfléchir la chaleur. Castelli faisait ses expériences avec des briques dont une des faces était en partie blanche et en partie noire, et il a posé, dans cet écrit, les principes fondamentaux de la théorie de la chaleur rayonnante.

Si l'on remarque que ces lettres sont datées des années 1637 et 1638, et qu'il a fallu près de deux siècles pour que ces principes, reproduits par d'autres physiciens, aient été adoptés généralement, on comprendra toute l'importance de ces recherches. Castelli, dont le nom n'est presque jamais prononcé par les physiciens, est le véritable fondateur de la théorie de la chaleur rayonnante. Ses Opuscules méritent d'être cités dans tous les traités de physique. A la vérité, quelques-uns des phénomènes principaux de la chaleur rayonnante avaient été remarqués avant la publication de l'ouvrage de Castelli, et Cavalieri, dans son *Specchio ustorio*, publié à Bologne en 1632, avait parlé du froid intense produit, à l'aide d'un miroir, par la réflexion des rayons qui émanent de la neige[5]. Mais, quoique fort intéressantes, ces observations restaient isolées. Si on les rappelle ici, c'est surtout pour montrer que ce qu'on nomme improprement la *réflexion du froid* n'est pas, comme on l'a prétendu souvent, une découverte moderne. Mais Castelli ne s'est

[1] Castelli, *Opuscoli*, p. 4 et 28. — [2] *Ibid.* p. 42. — [3] « Ed avendo di più osservato, che diversi corpi di diverse materie ricevono molto diversamente le impressioni esterne dell' ambiente, cioè chi più e meno : imperocchè esponendo al sole diversi corpi, come sarebbero marmi, legni, bronzi, terra, etc. e lasciandovegli stare eguale spazio di tempo, il metallo si riscalda assai più che la pietra, e la pietra più della terra, e questa più del legno. » (*Ibid.* p. 42.) — [4] *Ibid.* p. 48-79. — [5] Con opporre alcun di questi Specchi ad una massa di neve, o di ghiaccio, sentiremo nel loro foco essere il freddo fatto molto gagliardo, ma per questo effetto sarà più atto l'iperbolico di tutti, come quello che raccoglierà maggior quantità di linee fredde; e questo basti ancora circa il freddo, potendesi forse in un certo modo creder che tale effetto accadesse anco intorno agli odori, provando noi dilatarsi pur quelli dalli corpi odoriferi verso ogni banda. (Cavalieri, *lo Specchio ustorio*, Bologna, 1632, in-4°, p. 128.)

pas arrêté là : par une étude attentive et par une longue suite d'observations, il est parvenu à établir les bases expérimentales de la théorie de la chaleur. Il s'est aperçu que la différence de couleur servait à changer la quantité du rayonnement, et que l'état de la surface ne modifiait pas le flux intérieur de la chaleur[1]. Il a remarqué, de plus, qu'il y avait une grande diversité, à cet égard, entre la chaleur obscure et la chaleur lumineuse, et (ce qui était plus délicat et plus difficile à découvrir) entre les rayons du soleil et les rayons émanés du feu terrestre[2]. Ces faits-là, que la science moderne a établis d'une manière incontestable, à l'aide d'instruments très-délicats, Castelli les avait découverts sans même se servir de thermomètre. Ce n'est pas que cet instrument ne fût connu à l'époque où Castelli faisait ces expériences, mais, comme il s'agissait de comparer des températures différentes, et que le thermomètre alors n'était pas encore comparable, le savant bénédictin ne s'en servait pas, et c'est avec la main seulement, et à l'aide d'une sensibilité exquise du sens du toucher, que Castelli a fait les découvertes que nous venons de rappeler[3]. Au reste, on conçoit qu'avec un moyen si imparfait de comparer les températures entre elles, il ait pu se tromper dans l'appréciation des petites différences de tempéra-

[1] « Esposi al sole il rovescio della faccia tinta del mattone, e dopo un par d'ore in circa avendo il caldo penetrata la grossezza del mattone, ritrovai assolutamente essersi riscaldato tanto il nero quanto il bianco. » (Castelli, *Opuscoli*, p. 55.) — [2] Ces expériences sont si peu connues, que nous croyons devoir rapporter ici quelques-uns des passages les plus remarquables auxquels nous faisons allusion dans le texte : « E però tinta che sarà la metà d'una faccia d'un mattone di nero, e l'altra metà di bianco, e esposto al sole per un ora in circa si sentirà più calda la parte nera che la bianca....... Dissi adunque, che avendo io esposto la faccia tinta del mattone al fuoco nostro ordinario di legno : dopo averlo lasciato stare poco più d'un quarto d'ora, ritrovai che il caldo si era impresso quasi egualmente nella parte nera, come nella bianca, cioè con pochissimo vantaggio di calore nella parte nera, talmente che la differenza era quasi insensibile. E di più dissi di avere osservato, che esponendo al lume del sole il rovescio della faccia tinta del mattone, dopo avere il caldo penetrata la crassizie del mattone, si era riscaldata tanto la parte nera del mattone quanto la bianca. E finalmente ho osservato che riscaldando al calore del fuoco senza il lume la medesima faccia tinta, si viene a riscaldare egualmente la parte nera che la bianca. I quali effetti mi pajono degni d'essere considerati molto bene : vedendosi una segnalatissima differenza tra il calore del fuoco senza il lume, ed il calore del lume senza il fuoco, ed il calore che procede parte dal fuoco e parte dal lume. Imperocchè noi vediamo che il calore che procede dal lume solo riscalda notabilmente più il nero che il bianco, *cæteris paribus*, e per lo contrario, il calore del fuoco solo senza il lume riscalda egualmente il bianco ed il nero. Ma il calore del fuoco congiunto col lume del fuoco riscalda con qualche poco di vantaggio più il nero che il bianco. » (*Ibid.* p. 64 et 68.) — [3] *Ibid.* p. 50, 55, 59, etc.

ture; mais on doit, à juste titre, admirer la précision qu'il a su porter dans ces observations, et cet instinct scientifique qui lui a fait deviner, pour ainsi dire, des faits si importants. Castelli suivait en tout la philosophie de Galilée : il savait répandre dans ses écrits ce sel et cet esprit qui ont tant contribué au succès des ouvrages de son maître. Le récit de l'explication donnée par un péripatéticien des fausses expériences que Castelli lui communiquait[1] est un morceau digne de figurer dans le *Saggiatore* de Galilée.

Il n'est pas inutile d'ajouter que, quoique très-réservé dans la partie théorique, Castelli avait parfaitement compris que les divers degrés d'échauffement des briques différemment teintes tenaient à la diverse quantité de chaleur absorbée ou réfléchie : il considère expressément la chaleur réfléchie comme étant le complément de la chaleur absorbée, et réciproquement; et il explique, par des considérations très-ingénieuses, les modifications que l'état de la surface introduit dans le rayonnement[2].

Le recueil que nous venons de citer ne contient pas tous les opuscules que Castelli avait laissés. M. Antinori cite un écrit inédit sur le magnétisme, qui se trouve actuellement à Florence, dans la bibliothèque Palatine. D'après ce qu'en dit le savant historien de l'Académie del Cimento, cet écrit serait digne de voir le jour. Outre des renseignements précieux sur les travaux de Galilée au sujet du magnétisme, on y rencontre, suivant M. Antinori, la première mention de cette espèce de rayonnement magnétique qui fait prendre une disposition particulière, et connue des physiciens, à la limaille du fer placée dans un papier audessus des pôles d'un aimant[3]. Une nouvelle édition de ces Opuscules, qui sont devenus très-rares, et qu'il faudrait compléter par l'écrit que nous venons de citer, ainsi que par différentes lettres de Castelli éparpillées dans divers recueils, serait certainement bien accueillie du public, et M. Antinori, qui a signalé l'existence de l'opuscule relatif au magnétisme, rendrait un grand service aux physiciens, s'il voulait entreprendre une telle publication, qu'il saurait mieux que personne diriger.

Castelli, que l'inquisition avait essayé par tous les moyens d'éloigner de Galilée, resta toujours l'ami le plus ferme et le plus dévoué de ce grand philosophe, dont il ne cessa jamais de prendre la défense, et qu'il suivit de près au tombeau. Cet attachement si vif et si durable les honore tous les deux. On aime à voir un moine bénédictin prodiguant

[1] Castelli, *Opuscoli*, p. 48 et suiv. — [2] Lisez, à ce sujet, toute la seconde lettre de Castelli à Galilée. (*Opuscoli*, p. 62-78.) — [3] *Saggi di naturali esperienze*, p. 6.

les consolations et les marques de respect à l'homme célèbre que les jésuites et les dominicains poursuivaient avec tant d'acharnement; et l'on est surtout satisfait en voyant l'ambassadeur de France à Rome, M. de Noailles, travailler efficacement, de concert avec Castelli, pour faire cesser cette injuste persécution[1].

G. LIBRI.

[1] M. de Noailles ne cessa jamais de prendre auprès du pape la défense de Galilée, qu'il voulut voir à son passage en Toscane, et dont il fit publier en Hollande un des principaux ouvrages. Dans la correspondance inédite de Galilée qui est entre nos mains se trouvent plusieurs lettres de Castelli et de Noailles, qui prouvent que ces deux amis de Galilée se concertaient toujours dans leurs démarches. Une de ces pièces est surtout curieuse, parce qu'on y voit que les jésuites, s'étant emparés de l'édition du traité de Galilée sur les taches du soleil, commencèrent par en détruire un grand nombre d'exemplaires, et consentirent ensuite à traiter avec l'auteur pour lui *vendre* fort cher tout ce qui restait entre leurs mains de cette édition.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mélanges posthumes d'histoire et de littérature orientales, par M. Abel Rémusat, publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-8° de IV-471 pages. — La commission chargée du soin de publier, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, les œuvres posthumes de MM. Abel Rémusat et Saint-Martin, commission composée de MM. Hase, Félix Lajard et Eugène Burnouf, vient de publier sous ce titre un volume où elle a rassemblé divers écrits publiés, pour la plupart, du vivant de M. Abel Rémusat, mais qui étaient disséminés dans plusieurs recueils littéraires, difficiles à trouver. Ces écrits forment la suite et le complément des quatre volumes de *Mélanges asiatiques* que M. Rémusat avait fait imprimer en 1825, 1826 et 1829. Les *Mélanges posthumes* sont disposés dans un ordre qui permettra de mieux saisir la pensée de M. Rémusat dans les divers morceaux détachés dont ils se composent, et de mieux comprendre par quels points ils se rattachent aux grands travaux de l'auteur sur l'Asie orientale. Ces morceaux sont au nombre de dix, dont voici les titres : I. Observations sur la religion samanéenne; II. Essai sur la cosmographie et la cosmogonie des bouddhistes, d'après les auteurs chinois; III. Observations sur les sectes religieuses des Hindous; IV. De la philosophie chinoise; V. Discours sur l'état des sciences naturelles chez les peuples de l'Asie orientale; VI. Discours sur le génie et les mœurs des peuples orientaux; VII. Trois discours sur la littérature orientale; VIII. Quatre lettres sur le régime des lettrés de la Chine, et sur l'influence qu'ils ont dans le gouvernement

de l'État; IX. Analyse de l'histoire des Mongols de Sanang-Setsen; X. Mémoire sur les avantages d'un établissement consulaire à Canton.

Tableau sur la situation des établissements français dans l'Algérie, en 1841. Paris, Imprimerie royale, décembre 1842, in-4° de 445 pages, avec une carte de l'Algérie, dressée au dépôt général de la guerre. — Cet important ouvrage, publié par le ministère de la guerre, commence par un précis historique des événements qui se sont passés en Algérie depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1841. Le tableau général qu'on y trouve ensuite présente, sous ces quatre divisions : *armée, intérieur, justice, finances,* des renseignements très-développés sur la situation des établissements français en Algérie, pendant la même période. Le volume est terminé par un appendice, comprenant : 1° un précis analytique de l'histoire moderne de l'Afrique septentrionale sous les Arabes et sous les Turcs, faisant suite au précis publié dans le Tableau de la situation de l'Algérie, en 1840; 2° et un précis analytique de l'histoire d'Alger pendant la domination turque. Ce dernier travail s'arrête à l'année 1710.

Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols, de la même collection, par A. Paulin Paris, de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, conservateur adjoint de la Bibliothèque du Roi (section des manuscrits), tome V. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, librairie de Techener, 1842, in-8° de 511 pages. — Ce volume contient la description de 174 manuscrits (nos 7068³-7169⁵ᵃ⁴, anciens fonds) de formats divers. Les notices que M. Paris a consacrées à ces ouvrages sont nécessairement inégales sous le rapport de l'intérêt et de l'étendue. Nous y avons surtout remarqué des notions neuves et intéressantes sur plusieurs écrits de Christine de Pisan et de Claude de Seyssel, sur la vie du célèbre chirurgien Lanfranc, et sur une chronique de France de 1271 à 1348, où M. Paris croit avoir retrouvé cette œuvre originale de Jean Lebel, dont s'est servi Froissard, et qu'on cherche en vain depuis si longtemps. Cette chronique est conservée à la Bibliothèque royale, sous le n° 7136 des manuscrits français. Le volume est terminé par une table des noms de lieux et de personnes, et par une table méthodique de tous les ouvrages contenus dans les cinq tomes publiés jusqu'ici. L'auteur l'a dédié aux conservateurs de la Bibliothèque royale, qui, pour assurer la continuation de l'ouvrage, ont récemment proposé au ministre de l'instruction publique de couvrir la moitié des frais d'impression de chaque volume.

Notice sur un manuscrit intitulé *Annales mundi ad annum 1264*, par le comte Ch. de L'Escalopier, conservateur honoraire, chargé du catalogue raisonné des manuscrits à la bibliothèque de l'Arsenal. Paris, imprimerie de F. Didot, librairie de Techener, in-8° de 50 pages. — Le manuscrit qui fait l'objet de ce travail intéressant est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, parmi les manuscrits latins (H. 8° n° 11). C'est une chronique abrégée qui a beaucoup d'analogie avec celle de S. Marien d'Auxerre, publiée par Camusat. Les bénédictins en donnent un extrait fort court, pour ce qui a rapport aux années 987—1031, dans le tome X du Recueil des historiens de France, p. 292, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale. M. de L'Escalopier donne, dans sa notice, les sommaires de toute la partie de cette chronique qui se rapporte à l'ère chrétienne et des extraits de ce qu'il y a trouvé de plus remarquable sur les fondations religieuses, les origines liturgiques et les légendes. Il serait à désirer que la publication du catalogue général des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal permît bientôt au public d'apprécier les richesses de ce précieux dépôt trop peu connu.

Catalogue d'une belle collection de lettres autographes dont la vente aura lieu le 15 mai 1843 et jours suivants, à 6 heures du soir, rue des Bons-Enfants, n. 30, maison Silvestre. Ce catalogue se distribue à Paris, chez M. Charon, rue Louis-le-Grand, n. 33. Imprimerie de Crapelet, à Paris, 76 pages in-8°.—Ce catalogue contient des indications sur 536 pièces, parmi lesquelles on en remarque un grand nombre qui paraissent offrir un véritable intérêt.

Mémoires sur les Voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent, par J. G. H. Greppo. Belley, imprimerie de Verpillon; Paris, librairie de Debécourt, 1843, in-8° de 252 pages.

Économie politique du moyen âge, par Ch. Cibrario; traduite de l'italien et augmentée de notes et éclaircissements considérables, par Humbert Ferrand. Belley, imprimerie de Verpillon; Paris, librairie de Debécourt, 1843, in-8° de 288 pages.

Sir Richard Arkwright, ou naissance de l'industrie cotonnière dans la Grande-Bretagne (1760 à 1792), par M. Saint-Germain Leduc. Imprimerie de M^me^ Fessart, à Senlis; librairie de Guillaumin, à Paris, 1842, 228 pages in-18.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de la ville de Bordeaux. Théologie. Paris, Imprimerie royale, 1842. — Dans ce catalogue, imprimé par autorisation du Roi du 6 octobre 1824, la théologie est divisée en six classes : liturgie, conciles, saints Pères, théologiens de l'Église romaine, théologiens séparés de l'Église romaine. Le nombre des articles contenus dans le volume est de 8440.

Chronique de Richer, moine de Senones, traduction française du XVI^e^ siècle, sur un texte beaucoup plus complet que tous ceux connus jusqu'ici, publiée pour la première fois, avec des éclaircissements historiques, sur les manuscrits des Tiercelin de Nancy et de la bibliothèque publique de la même ville, par Jean Cayon. Imprimerie de Tresnel, à Saint-Nicolas-de-Port; librairie de Cayon-Liébault, à Nancy, 1843, in-4° de 248 pages.

Histoire des antiquités de la ville de l'Aigle et de ses environs, comprenant des recherches historiques sur les invasions des Romains, des Francs et des Normands dans les Gaules, sur l'origine de Verneuil, etc. Ouvrage posthume de J. P. Gabriel Vaugeois, édité et publié par sa famille. Laigle, imprimerie et librairie de Bredif, 1843, in-8° de 604 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1843.

La Célestine, tragi-comédie de Calixte et Mélibée[1], *traduite de l'espagnol, annotée et précédée d'un essai historique, par* M. Germond de Lavigne; Paris, Charles Gosselin, 1841, 1 vol. in-12.

On trouvera que nous venons bien tard pour apprécier cette traduction, dont le succès n'a pas attendu nos éloges; mais il est toujours temps de parler de la Célestine, livre classique, et qui peut-être a contribué plus qu'aucun autre à fixer la prose espagnole. Nous connaissons peu d'ouvrages qui aient joui, auprès des contemporains, d'une vogue plus générale et plus populaire, peu qui aient ensuite excité entre les érudits et les critiques autant de controverses et de débats. On n'est d'accord, en effet, ni sur l'auteur ou les auteurs, ni sur l'époque de la rédaction et de l'impression, ni sur la moralité ou l'immoralité du livre, ni même, ce qui peut paraître encore plus singulier, sur le genre de composition auquel il appartient.

[1] Le vrai titre de la pièce, que le traducteur donne (page 1), d'après les éditions de Séville (1502) et de Madrid (1822), est ainsi conçu : « La Célestine, tragi-comédie de Calixte et Mélibée, contenant, outre un style agréable et facile, une grande quantité de sentences philosophiques et de conseils fort nécessaires aux jeunes gens; ayant pour but de leur faire connaître tout ce qu'il y a de ruses et de fausseté chez les serviteurs et les entremetteuses. » On lit encore le titre suivant en tête de plusieurs éditions, notamment de celles d'Anvers (1595, 1599 et 1601) : « ..... Tragi-comédie composée pour servir de leçon aux amoureux extravagants, qui, vaincus par une folle passion, donnent à leurs maîtresses le nom de la divinité, et aussi pour les avertir de se défier des entremetteuses et des serviteurs faux et méchants. »

La plupart des critiques, tant nationaux qu'étrangers, tout en reconnaissant que cette œuvre n'a pas été composée pour la scène, la proclament cependant la source du théâtre espagnol, la mère du drame castillan. Un d'eux, celui, assurément, dont l'autorité est la plus considérable en pareille matière, Moratin, s'exprime, à ce sujet, de la manière suivante : « Comme la tragédie grecque se compose des reliefs d'Homère, de même la comédie espagnole reçut sa première forme de la Célestine. Cette Nouvelle dramatique, écrite en excellente prose castillane, avec une fable régulière, variée à l'aide de situations vraisemblables et intéressantes, animée par l'expression des caractères et des passions, par une fidèle peinture des mœurs nationales et par un dialogue qui abonde en traits comiques, a été un objet d'étude pour tous ceux qui, au XVI^e^ siècle, sont entrés dans la carrière du théâtre[1]. »

Le nouveau traducteur, M. Germond de Lavigne, a poussé cette idée encore plus loin. A son avis, si la Célestine n'est pas précisément un drame, dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, ce n'en est pas moins « positivement une œuvre théâtrale au point de vue de l'époque : c'est une pièce faite pour la scène, comme son titre l'indique suffisamment, et cela peut se dire de cet ouvrage avec plus de raison que des premiers essais de Juan Ruiz[2], de don Pedro Gonçalès de Mendoza[3] ou de la *comedieta de Ponza* du marquis de Santillane..... » Avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer à M. Germond de Lavigne que l'argument qu'il croit trouver dans le titre de tragi-comédie donné à la Célestine n'a qu'une bien faible valeur, car, du VI^e^ au XVI^e^ siècle, les mots *comœdia* et *tragœdia* ont été appliqués constamment à des compositions épiques et purement narratives. Quoi qu'il en soit, M. Germond de Lavigne pense que, si la Célestine n'a pas été représentée, elle est pour le moins aussi *représentable* que les églogues de Juan de la Encina et les premières comédies de Torres Naharro. M. de Lavigne rapporte, à l'appui de cette opinion, le passage de Moratin cité plus haut et extrait d'une note de l'histoire des origines du théâtre espagnol; mais il oublie que, dans le corps même de l'ouvrage, Moratin a reconnu expressément que l'auteur de la Célestine n'a point travaillé en vue de la scène : *aunque no hizo su obra para el teatro*. Le critique

[1] *Obras* de Leonardo Fernandez de Moratin; Madrid, 1830, t. I, p. 88. — [2] Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, mort avant 1351, a composé un dialogue burlesque en cinq *autos* et en vers, intitulé : *Las bodas de don Melon de la Huerta, con la hija de don Endrino y de doña Rama*. « Les noces de don Melon du Verger avec la fille de don Prunier de Damas et de doña Branche. » Voyez la collection de T. Sanchez, t. IV. — [3] Aieul de don Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane.

espagnol n'a fait, comme presque tous les écrivains de son pays, que proclamer l'influence que, suivant lui, ce roman dialogué a exercée sur le développement du théâtre en Espagne, et cette assertion, réduite même à ces termes, est encore très-contestable.

Pour ma part, quelque périlleux qu'il soit de contredire une opinion établie et soutenue par des critiques nationaux, je ne puis m'empêcher de regarder la prétendue influence de la Célestine sur la scène espagnole comme extrêmement exagérée, pour ne pas dire tout à fait nulle. A mon avis, cet ouvrage, dans le goût des Dialogues de Lucien, particulièrement de ceux où figurent des courtisanes, n'a rien à voir avec le théâtre. L'action incontestable que ce livre a exercée sur les esprits en Espagne a porté sur une tout autre branche de littérature.

Les origines du théâtre espagnol, de ce théâtre élevé si haut par Lope de Vega et Calderon, découlent, comme celles de tous les théâtres de l'Europe, de trois sources bien distinctes : 1° de certaines cérémonies et représentations liturgiques, devenues peu à peu laïques et transformées avec le temps en *autos;* 2° des églogues et poésies dialoguées, récitées ou chantées dans les galas royaux ou princiers; 3° des parades ou jongleries populaires exécutées, les jours de foire, dans les carrefours et les marchés. La Célestine n'appartient à aucune de ces trois sources de toute poésie dramatique. Cet ouvrage est, à la vérité, divisé en actes, et n'en offre pas moins de vingt et un, fort inégaux. Mais cette coupe n'a pas prévalu et n'a été que fort rarement admise par les vrais dramatistes de la péninsule. Les pièces espagnoles se divisent généralement, comme on sait, non en actes (*autos*), mais en journées (*jornadas*), et rarement en comptent-elles plus de trois. Ainsi, comme on voit, la Célestine n'a exercé, en Espagne, aucune influence appréciable sur la forme et la contexture du drame. Quant à la diction, on sait que les *autos sacramentales*, les comédies de cap et d'épée, les prologues même appelés *loas* ont constamment et invariablement retenu le vers. La prose claire, sententieuse et logique de la Célestine [1], qui semble proche parente, non de l'esprit, mais de la langue nerveuse et saine du *Don Quixote*, est le contre-pied le plus complet de la poésie luxuriante et presque orientale qui est la gloire et le défaut des meilleurs écrivains dramatiques de l'Espagne. Quant à l'esprit même de la composition et à l'inspiration générale, la Célestine est une moquerie de tout ce que l'Espagne avait tenu jusque-là pour sacré : le clergé, la

[1] Ce sont à peu près les termes de l'éloge que l'auteur du *Dialogo de las lenguas* a fait de cette tragi-comédie.

noblesse et les femmes. C'est une réaction et comme une sorte de revanche ouverte prise par le sensualisme renaissant contre la domination expirante de l'ascétisme religieux et sentimental; c'est une réhabilitation de la matière, comme on disait chez nous il y a peu d'années. Le théâtre espagnol, au contraire, sous la plume enthousiaste et religieuse des Lope de Vega, des Cervantes et des Calderon, a été, aux XVI^e et XVII^e siècles, la continuation et comme le refuge des plus pures traditions de chevalerie, de religion et d'amour désintéressé.

On voit donc qu'il n'y a absolument rien de commun entre la très-positive et très-sensuelle Célestine, recueil de conversations épicuriennes, et le drame espagnol, passionné, enthousiaste et tout rempli de péripéties, de mouvement et d'héroïsme.

Le peu que nous venons de dire de l'esprit qui nous semble avoir présidé à la conception de cet ouvrage a dû faire déjà pressentir notre sentiment sur un autre point, qui, avec moins de raison, a partagé, jusqu'à présent, la critique. Presque tous les éditeurs et traducteurs de la Célestine (y compris M. Germond de Lavigne, malgré quelques judicieuses restrictions) ont cru voir, dans ce spirituel et peu scrupuleux badinage, une œuvre d'une morale profonde, conçue dans la louable intention de préserver la jeunesse des égarements du vice et des liaisons perverses. C'est vraiment pousser un peu loin l'optimisme que d'accepter pour sérieuses, comme le fait le dernier traducteur, les protestations d'innocence que l'auteur a insérées dans les pièces en vers et en prose qui servent de prologue et d'épilogue à l'ouvrage. Un docte Allemand, Gaspard Barth, qui a traduit en latin la Célestine pour l'édification de ses compatriotes, n'a pas craint de qualifier cet ouvrage, sur le titre même, de *Liber plane divinus*[1]. Cervantes, dans un des sonnets plaisants[2] qui précèdent le *don Quixote*, avait dit aussi de la Célestine que ce serait un *livre divin*, si les nudités de la nature humaine (a-t-il judicieusement ajouté) y avaient été un peu plus voilées. Quant à nous, tout en ne partageant point l'humeur mélancolique d'Alejo Vanega, qui, se plaignant des maux causés par une si dangereuse lecture, voulait qu'on écrivît *Scelestina* au lieu de *Celestina*[3], nous croyons impossible d'admettre avec le vieux traducteur, Jacques de Lavardin, que la

[1] La traduction de Gaspard Barth parut à Francfort en 1624, sous le titre suivant: « Pornoboscodidascalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, servitiorum dolis, veneficiis, machinis plusquam diabolicis; de miseriis juvenum incautorum qui florem ætatis amoribus inconcessis addicunt; de miserabili singulorum periculo et omnium interitu, etc. etc. » — [2] *Decima del Donoso*, au commencement du *Don Quixote*. — [3] Voy. *Tratado de ortografia*, part. II, cap. III.

Célestine soit « un clair mirouër de vertueuse doctrine à se bien gouverner, » ni avec M. de Lavigne, que Ferdinand Rojas, un des auteurs présumés de cet ouvrage, ait positivement voulu faire une œuvre de morale. Nous pensons, au contraire, que la Célestine, sans être, comme l'appelle un romancier moderne dans un accès de rigorisme assez étrange, « une chose infâme et digne de l'Arétin [1], » est cependant un ouvrage plutôt licencieux qu'édifiant. Malgré l'utilité pratique des enseignements et l'impression salutaire qui peut résulter du dénouement, l'abjection du principal personnage, le lieu le plus habituel où la scène se passe, la liberté de plusieurs peintures classent cette production, littérairement exquise, parmi les livres qu'il y aurait duperie ou dérision à regarder comme utiles aux mœurs [2].

Il y a mieux; c'est à sa licence, autant et plus qu'à son mérite, que la Célestine a dû sa popularité. Composée dans les dernières années du xv^e siècle, elle parut au milieu du relâchement et du sybaritisme universel qui, grâce à la renaissance de la philosophie et des beaux-arts, s'étaient répandus dans toute l'Europe, et plus particulièrement en Italie, en France et en Espagne. Dans ces trois contrées, à la place de l'esprit de mortification évangélique s'était substitué une sorte d'épicuréisme chrétien, qui avait gagné jusqu'aux grands dignitaires de l'Église et allait bientôt s'asseoir, avec Léon X, sur le siége de saint Pierre, et provoquer cette réaction terrible que l'on appela *la réforme*. A cette époque d'ivresse voluptueuse et érudite, où les cardinaux lisaient plus Homère que la Bible, plus Cicéron que saint Thomas, plus Catulle et Pétrone que saint Augustin, la Célestine, classique dans la forme, païenne dans les idées [3], dissolue dans la fable, la Célestine, qui enchérissait sur Boccace, qui précédait la *Calandra*, qui frayait la route à Rabelais, dut être le livre favori, le *vade mecum* de toute cette société sensuelle et sceptique, dont, sous forme d'admonition charitable, elle reflétait si agréablement l'atticisme libertin et flattait l'élégante corruption. Aussi la vogue que cet écrit obtint dès son apparition fut-elle immense. Dans une de ses Nouvelles, Bonaventure des Périers, le valet de chambre de la reine de Navarre, introduisant un jeune Parisien, bien

[1] M. Lottin de Laval, dans une note du roman intitulé: *Galanteries du Maréchal de Bassompierre*. — [2] On ne peut rien dire de mieux pour et contre la Célestine que la définition suivante, insérée dans le *Dialogo de las lenguas* : « Ce petit livre est rempli des plus belles sentences; c'est une fleur de laquelle le sage tire du miel et le malicieux du poison. » — [3] Calixte, le héros du livre, renie hautement lui-même les croyances chrétiennes: « Moi, chrétien! dit-il; je suis mélibéen; j'adore Mélibée, je crois en Mélibée, j'aime Mélibée! »

dressé au manége de la galanterie, ajoute pour dernier éloge : « Il a lu Boccace et Célestine. » A peine imprimé à Burgos, en 1499 [1], ce livre fut aussitôt réimprimé sur tous les points de l'Espagne. On en publia plusieurs éditions espagnoles et plusieurs traductions en Italie, une traduction en Allemagne [2], une en Angleterre [3] et deux ou trois en France. Les gens d'Église eux-mêmes paraissent ne s'être que faiblement scandalisés des libertés de cet ouvrage, qui, à la vérité, ne contient pas le moindre levain d'hérésie. Clément Marot, qui, comme on le pense bien, faisait grand cas de la Célestine, a très-finement relevé cette partialité ecclésiastique pour une production remplie d'obscénités et de blasphèmes :

> *Formosum pastor,* Célestine,
> Tout cela est bonne doctrine
> Et n'y a rien de défendu [4].

Cependant, le savant littérateur espagnol Pellicer prétend que la Célestine fut, sinon supprimée, au moins condamnée par l'Inquisition [5]. M. Simonde de Sismondi, dans le petit nombre de pages trop peu exactes qu'il a consacrées à cet ouvrage, avance, je ne sais sur quelle autorité, que la lecture en fut interdite en Espagne et permise en Italie [6]. Quant au second point, la libre lecture de la Célestine en Italie, il est établi péremptoirement par un fait digne de remarque. En 1515, il parut à Venise une traduction italienne de la Célestine, par Alfonso Hordognez (Ordoñez), qui prend, dans la souscription, la qualité de *familiare della Santità di nostro signore Julio papa segundo.* Quant à l'interdiction en Espagne, si le fait est exact, ce dont il est permis de douter, il faut convenir, au moins, que le saint office, alors tout-puis-

[1] L'ouvrage, dans cette édition, n'a encore que seize actes; mais l'argument du seizième est le même que celui du vingt et unième des éditions subséquentes. Quelques critiques ont avancé qu'il existe des éditions antérieures à celle de Burgos, 1499, lesquelles, peut-être, ne contiennent que le premier acte; mais ce n'est là qu'une conjecture que rien, jusqu'ici, n'est venu confirmer. Voy. M. Brunet, *Manuel du libraire,* nouvelle édition, t. I. — [2] Augsbourg, 1520, in-4°. — [3] Cette traduction est de James Mabbe, et porte le titre suivant : *The Spanish bawd represented in Celestina, or the tragike comedie of Calixto and Melibea;* London, 1631, in-fol°. — [4] Clément Marot, *seconde Epître du coq à l'asne,* adressée, en 1535, à son ami Lyon Jamet; t. II, p. 165 des Œuvres complètes, édit. de M. Auguis. — [5] Voy. D. Casiano Pellicer, *Tratado historico sobre el origen y progresos de la comedia y del histrionismo en Hespaña;* Madrid, 1804, p. 16. — [6] Voy. *De la littérature du midi de l'Europe,* t. III, p. 260, 2° édition. M. de Sismondi a supprimé, dans sa troisième édition, ce renseignement, qu'il aura trouvé hasardé. Il a malheureusement laissé subsister des assertions plus fautives. Il avance, par exemple, que Ferdinand Rojas compléta et publia la Célestine vers l'année 1510.

sant au delà des Pyrénées, n'a pas exercé contre ce livre des poursuites bien rigoureuses, puisque, en moins d'un siècle et demi, les presses espagnoles n'en ont pas répandu moins de trente et une éditions[1]. Enfin, tout ce qui constate et accompagne un grand succès, les imitations et les suites, ne se firent pas attendre. Il y eut la *seconde Célestine* ou *Célestine ressuscitée*[2], puis une *troisième Célestine*[3]. On publia à Tolède, en 1547, une tragédie de *Policiana*, où figurait la *diabolica vieja Claudina*, mère de Parménon et institutrice de Célestine. Un peu plus tard, Juan de Herrera donna *l'Ingénieuse Hélène, fille de Célestine*, et Andres Parra,

[1] Dans le même espace de temps, le nombre des éditions de la Célestine publiées en Espagne, en Italie, en France et dans les Pays-Bas, s'éleva à quarante-six. Moratin (ouvrage cité, p. 89) n'en mentionne que vingt-huit, auxquelles M. Germond de Lavigne (p. VIII et IX) en a ajouté deux. Voici la liste de ces quarante-six réimpressions connues jusqu'ici : 1499, Burgos, in-4°. — 1500, Salamanque. — 1501, Séville, par Stanislas Polono, in-4°. — 1502, Séville, in-4°. — 1502, Salamanque, in-4°. — 1514, Valence, in-4° allongé. — 1514, Milan. — 1515, Venise. — 1523, Séville. — 1525, Séville. — 1525, Venise. — 1526, Tolède, in-4°. — 1529, Valence. — 1531, Venise, in-8°, gothique. — 1534, Venise, in-8°, gothique. — 1534, Séville. — 1535, Venise. — 1536, Séville, in-8°, gothique. — 1538, Tolède, in-4°, gothique. — 1538, Gênes. — 1539, Séville. — 1539, Anvers, petit in-8°. — 1540 (sans date), Medina del Campo, petit in-8°, gothique; le titre porte *Carolus V imperator*. — 1545, Saragosse, in-8°. — 1545, Anvers, petit in-12. — 1553, Venise, Gabriel Giolito, corrigée par Alonso de Ulloa. — 1556, Venise, reproduction de la précédente. — 1558, Salamanque. — 1563, Alcala, in-12. — 1566, Barcelone. — 1569, Alcala, in-12. — 1569, Salamanque. — 1570, Salamanque. — 1571, Cuença. — 1573, Tolède, in-12 allongé. — 1575, Valence. — 1591, Alcala. — 1595, Anvers, petit in-8°. — 1599, Anvers, in-16. — 1601, Anvers. — 1601, Madrid. — 1607, Saragosse, in-12. — 1619, Madrid, petit in-12. — 1632, Madrid, in-12. — 1633, Pampelune, texte et traduction française. — 1633 et 1634, Rouen, texte et traduction française en regard, sur deux colonnes. — Des diverses éditions qui ont paru depuis nous ne citerons que la dernière et la plus estimable; elle a été donnée à Madrid, en 1822, par D. Léon Amarita, 1 vol. in-12 ; elle est accompagnée d'une bonne préface, de notes et de variantes. — [2] Cette pièce est intitulée : *Segunda comedia de la famosa Celestina, en la qual se trata de la resurreccion de la dicha Celestina*..... corregida y emendada por Domingo de Gaztelu, Venecia, 1536, in-8°. L'auteur de cette seconde Célestine n'est point Domingo Gaztelu, mais Feliciano de Silva ; ce que nous apprennent quelques *coplas* de Pedro Mercado, correcteur de l'ouvrage. Cette continuation se trouve souvent à la suite de l'édition de la Célestine de Venise, 1534. Il y en a eu une autre édition imprimée à Anvers, sans date et sans nom d'auteur, mais toujours précédée des *coplas* de Pedro Mercado. M. de Lavigne s'est trompé en faisant de ces deux éditions deux ouvrages distincts, *la seconde Célestine* et *la Résurrection de Célestine*, qu'il attribue l'une à Domingo Gaztelu, l'autre à Feliciano de Silva. Voy. *Essai historique*, p. IX. — [3] *Tragicomedia de Lysandro y Roselia llamada Elicia y por otro nombre quarta obra, y tercera Celestina* ; Madrid, 1542, in-4°. Don Antonio Mayans cite encore une troisième partie de la Célestine par Gaspar Gomez.

l'École de la Célestine. Parmi les imitations, *l'Eufrosina*[1], *la Selvagia*[2], *la Florinea*[3], *la Doleria*[4], *la Lena*[5], sont les plus connues. Les traductions aussi abondèrent. Pour ne parler que de la France, dès 1527, il parut, à Paris, une *Célestine translatée de l'italien en français*, chez Galliot Dupré, in-8° gothique, avec privilége, ce qui est à noter. En 1529, Claude Nourry publia à Lyon une autre traduction[6], qui fut reproduite à Paris, chez Oudin Petit, en 1542[7]. Jacques de Lavardin, gentilhomme tourangeau et seigneur du Plessis Bourrot, « translata, en 1578, pour la décharge de sa conscience, la Célestine en domestic et familier françois, afin de présenter ses chastes et honestes admonitions à la gaillarde et folastre jeunesse du royaume qui fait merveilles de se jeter sur l'amour et le professe à l'ouvert[8]. » En 1633, Labayen, à Pampelune, et, en 1633 et 1634, Charles Osmond[9], libraire à Rouen, publièrent chacun une Célestine en français avec le texte espagnol en regard.

Chose surprenante! les femmes mêmes contribuèrent, par leurs suffrages, au succès d'un livre où leur sexe est représenté sous les couleurs les moins flatteuses, et où leurs plus belles qualités ne reçoivent que les plus grossiers hommages. Malgré les avertissements de Corneille

[1] L'*Eufrosina*, qui, d'ailleurs, ne rappelle la Célestine que par la forme, fut composée originairement en portugais, par un écrivain qui s'est caché sous le pseudonyme de Juan Espera en Dios. Il ne faut pas confondre cette pièce avec une autre de Lope de Rueda qui porte le même titre. — [2] Par Alonso de Villegas Selvago, Tolède, 1554, in-4°. On a quelquefois confondu avec cette comédie un drame intitulé *Comedia Selvage*, en cuatro jornadas, por Joaquin Romero de Zapeda; Séville, 1582. Les deux premières journées de cette dernière pièce sont une imitation en vers des quatre premiers actes de la Célestine. — [3] Par Juan Rodriguez Florian; Medina del Campo, 1554, in-4°. — [4] Ou *El sueño del mundo*, por Pedro Hurtado de la Vega. — [5] Par don Alonso Velasque de Velasco Pinciano; Milan, 1602, in-16. — [6] M. de Lavigne dit à tort que Claude Nourry traduisit la Célestine; Claude Nourry n'est que l'imprimeur. — [7] Un vol. petit in-8°. Il est possible que ce soit une traduction nouvelle; je n'ai pas eu les moyens de vérification. — [8] Voici le titre: *La Célestine fidèlement répurgée*... par Jacques de Lavardin, sieur du Plessis Bourrot, tragicomédie jadis espagnole, composée en répréhension des fols amoureux et aussi pour découvrir les tromperies des macquerelles et l'infidélité des méchants serviteurs; Paris, Gilles Robinot, 1578. Il y a une édition de Paris, Nic. Bonfons, sans date, in-16, augmentée de la *Courtizane* de Joachim du Bellay, et enfin une troisième de Rouen, 1598, chez Claude Le Vilain, ayant pour titre: « La Célestine, tragicomédie traduit (*sic*) d'espagnol en françois: où se voyent les ruses et tromperies dont les macquerelles usent envers les fols amoureux. » On voit, par ce titre même, que la traduction du sieur de Lavardin n'est pas trop sévèrement *répurgée*. La dédicace est ainsi conçue: « A très-nobles et vertueux gentils-hommes, Jean de Lavardin, R. abbé de l'Estoille, et Anthoine de Lavardin, seigneur de Rennay, et Boessoy, ses frère et nepveu, salut et prospérité. » — [9] Le titre espagnol porte la date de 1633, et le titre français celle de 1634.

Agrippa[1] et ceux de l'illustre Louis Vivès, qui, dans le livre intitulé *De institutione christianæ fœminæ*, au chapitre *Qui non legendi scriptores, qui legendi*, classe la Célestine parmi les ouvrages les plus dangereux pour les femmes[2], celles-ci paraissent avoir été peu effrayées des périls que leur signalaient ces moralistes chagrins. Ce fut à la requête d'une belle et illustre dame, nommée Feltria di Campo Fregoso, que le familier du pape Jules II, dont nous avons déjà parlé, Alfonso Ordoñez, traduisit en italien la Célestine. Il y a plus : l'auteur d'une imitation du premier acte de cette pièce en vers castillans, D. Pedro Manuel de Urrea, trouva convenable de dédier cette œuvre à sa mère, la comtesse de Aranda[3]. De tels faits sont-ils un argument en faveur de la moralité de la Célestine, ou n'offrent-ils qu'un nouvel indice de l'excessive liberté que nos aïeules du XVI^e siècle apportaient dans le choix de leurs lectures? Je pencherais, je l'avoue, pour cette dernière explication.

Quoi qu'il en soit, tandis que les traducteurs français et italiens ne faisaient aucune difficulté d'avouer hautement leur participation à cet ouvrage, l'auteur ou les auteurs de l'original, les artisans de ce *mirouër de vertueuse doctrine*, comme dit Lavardin, estimèrent plus prudent de cacher leur nom, et, malgré le prodigieux succès que ce livre obtint, ils persistèrent, «de crainte des détracteurs et des médisants,» à garder le voile de l'anonyme. Cependant, à la fin de l'édition de 1502, Alonzo de Proaza, le correcteur du livre, révéla, dans quelques *coplas*, que onze octaves, placées en tête de la Célestine, formaient un acrostiche et offraient, par la réunion des premières lettres de chaque vers, le nom du bachelier Fernando de Rojas de Montalvan, auteur des vingt derniers actes, si toutefois cette révélation énigmatique n'est pas elle-même, comme j'en ai peur, une mystification et un piége tendu aux fureteurs de secrets bibliographiques. On ne sait, d'ailleurs, absolument rien de Fernando de Rojas, si ce n'est le peu qu'il nous apprend de sa personne dans une préface en forme d'épître adressée à un sien ami et où se trouvent quelques mots sur la gravité de sa profession et sa qualité de légiste. Aucun biographe, pas même le savant Nicolas Antonio

[1] Voy. le paradoxe de Corneille Agrippa *De vanitate scientiarum*, déclamation dans le genre du discours de Jean-Jacques Rousseau contre les lettres, chap. LXIV. — [2] Louis Vivès, avant Corneille Agrippa, avait mis la Célestine au rang des *pestiferi libri*, tels que Tristan, Lancelot du Lac, Euryale et Lucrèce d'Æneas Sylvius Picolomini (le pape Pie II), le Décaméron de Boccace, etc. — [3] *Egloga de la tragicomedia de Calixto y Melibea, de prosa trovada en metro*. Cette pièce est insérée dans le recueil de poésies ou *cancionero* de l'auteur, imprimé, en 1513, à Logroño, in-fol°. En 1540, il parut à Salamanque une autre imitation de la Célestine en vers espagnols, par Juan de Sedeño.

dans sa volumineuse Bibliothèque espagnole, ne nous a donné le moindre renseignement sur la vie et les ouvrages d'un écrivain qui, suivant toutes les probabilités, n'a pas dû se borner à composer cet unique chef-d'œuvre. Mais, si l'existence du continuateur, Fernando de Rojas, me semble un peu problématique, les ténèbres qui enveloppent l'auteur de la première partie sont bien autrement épaisses. Rojas, ou l'écrivain qui s'est caché sous ce nom, déclare, dans l'épître dont nous avons parlé, ne rien savoir de certain sur l'auteur primitif : « Les uns, dit-il, désignent Juan de Mena; suivant les autres, ce serait Rodrigo de Cota. » De ces deux poëtes (car l'un et l'autre ne nous sont connus que par des productions en vers), le premier florissait sous don Juan II de Castille, dans la première moitié du xv^e^ siècle[1], le second un peu plus tard, sous don Juan II et sous don Henrique IV. D'un autre côté, il est prouvé que les vingt derniers actes de la Célestine ont été écrits sous Ferdinand et Isabelle, après 1492, époque de la prise de Grenade, car le siége de cette ville est mentionné au troisième acte, et il est fait allusion, dans le quatrième et le septième actes, au lugubre cérémonial des auto-da-fé, lequel ne s'établit en Espagne, avec toute son odieuse magnificence, qu'à la fin du xv^e^ siècle. Aussi les meilleurs critiques espagnols, Nicolas Antonio, don Antonio de Guevara, évêque de Mondoñedo, don Tomas Tamago de Vargas, et plus récemment don Casiano Pellicer, pensent-ils que la langue du temps de don Juan II est trop dissemblable de celle de la fin du xv^e^ siècle, pour qu'il soit possible d'attribuer à l'Ennius de Cordoue, Juan de Mena, le premier acte de la Célestine, lequel ne diffère que fort peu, pour le style, si même il diffère, des actes suivants. Les auteurs que nous venons de nommer ont donc attribué ce premier acte à Rodrigo de Cota, né à Tolède, auteur de quelques essais plus véritablement dramatiques que la Célestine, à savoir, le *Dialogue entre l'Amour et un vieillard*[2], et surtout une espèce d'églogue intitulée *Mingo Revalgo et Gil Arribato*, peinture satirique et piquante des mœurs de don Henrique IV et de sa cour. Cependant cette opinion, la plus généralement admise, a trouvé des incrédules. Plusieurs écrivains, entre autres, Lorenzo Palmireno, auteur du livre intitulé *Hypothiposes clarorum virorum*[3], ont soupçonné que Fernando de

[1] Juan de Mena, né en 1412, mourut en 1456. Il est surtout connu des littérateurs par son poëme intitulé : *El labirinto* ou *Las trecientas coplas*, imitation de la Divine comédie de Dante. — [2] Ce dialogue a été réimprimé par Moratin dans ses Origines du théâtre espagnol, t. I, 2^e^ partie, p. 303 et suiv. et à la fin de la dernière édition espagnole de la Célestine; Madrid, D. Léon Amarita, 1822, in-12. — [3] Voy. Nic. Antonio, *Biblioth. Hisp.* art. Rodrigo de Cota.

Rojas pourrait bien être l'auteur de l'ouvrage entier. M. Germond de Lavigne, dans son essai historique sur la Célestine, a exposé et développé cette thèse avec beaucoup d'habileté, et l'a entourée de toutes les probabilités qu'elle comporte; car, comme il le reconnaît très-judicieusement, cette question est de celles dont, faute de données suffisantes, la démonstration n'est pas possible.

En se chargeant de traduire la Célestine, M. Germond de Lavigne ne s'est dissimulé aucune des difficultés de sa tâche. Cet ouvrage n'a aujourd'hui de valeur réelle que par la perfection du style. Entreprendre d'introduire dans notre langue un monument littéraire aussi achevé, c'est accepter une lutte où l'intelligence et le travail ne suffisent pas toujours, et où il faut encore le talent. M. de Lavigne n'a rien négligé pour reproduire la naïveté du langage, la vivacité des sentences, le sens souvent si difficile à saisir des proverbes, dont il a bien senti qu'il fallait encore conserver le rhythme et le laconisme. Dans les efforts qu'il a tentés pour remplir toutes ces conditions, il a presque toujours été heureux. Nous n'avons à lui reprocher qu'un très-petit nombre d'incorrections qui lui sont échappées çà et là. Quoique ces négligences soient, par le temps qui court, des vétilles imperceptibles pour la plupart des lecteurs, nous ne pensons pas moins qu'elles ne devaient point trouver place dans la traduction d'un monument recommandable surtout par la propriété et la pureté du langage. Il aurait été désirable que M. Germond de Lavigne eût évité d'admettre les locutions suivantes : *De suite* (p. 106, 169, 252 et 253), *la côte d'un fleuve* (p. 34 et 44), *en outre d'avoir* (p. 54), *en outre de plusieurs autres choses* (p. 1 et 233), *se disputer* dans le sens de *se quereller* (p. xx, 199, 200 et 235), *de manière à ce que* (p. 276), *prendre de la proie* (p. 46, note), toutes manières de parler vicieuses, mais qui, heureusement, nous le répétons, ne déparent que de loin en loin la diction habituellement correcte et même élégante du traducteur. Nous lui reprocherons encore l'emploi de quelques mots récents qui jurent avec un plus grand nombre d'autres qu'il a empruntés à nos écrivains du XVI[e] siècle. Nous n'aimons pas, par exemple, le mot *horticulteur* au lieu de *jardinier*.

Une des grandes difficultés qu'offrait la traduction de la tragi-comédie de Calixte et Mélibée, c'est la liberté vraiment latine que se permet l'auteur original. M. Germond de Lavigne en a pris très-cavalièrement son parti. « Je n'ai pas cru, dit-il, devoir à la pudeur auriculaire de notre siècle de voiler une seule des expressions franches et nettes qui se rencontrent dans le texte. S'il est certains mots exclus de notre langage depuis Molière, on ne les a pas effacés de ses écrits, on les prononce

avec lui, et ce serait œuvre sacrilége que de se torturer l'esprit pour trouver de plats équivalents. J'ai donc *religieusement* conservé dans la Célestine toutes les expressions qui aujourd'hui sont reléguées dans le vocabulaire du peuple; elles appartiennent au caractère de l'ouvrage, et je n'ai pas voulu détruire une des plus piquantes originalités de mon modèle. Je me serais trouvé grandement coupable, si, cédant aux motifs scrupuleux qui guidèrent le sire de Lavardin, j'avais osé répurger les endroits scandaleux qui peuvent offenser les religieuses oreilles..... encore moins y mettre du mien..... Le traducteur n'est ni correcteur ni interprète; il est copiste et reproducteur; il doit respecter même les fautes, et s'estimer heureux quand il parvient à conserver les beautés. »

J'admets pleinement cette théorie de M. Germond de Lavigne; mais je regrette de ne pouvoir approuver également la manière dont il l'applique dans certains cas. Il y a tel mot, qui, dans notre langue, est d'une grossière et choquante obscénité, dont l'analogue castillan résonne à toute heure d'un bout à l'autre des Espagnes, et qu'on entend les femmes et même les jeunes filles prononcer sans hésitation ni rougeur. Traduire un tel mot par une simple transcription, c'est-à-dire par une expression que personne ne prononce en France, c'est commettre une infidélité contraire à celle du bon sire de Lavardin; mais ce n'en est pas moins commettre une infidélité véritable[1].

D'ailleurs, M. Germond de Lavigne a signalé de bien singulières variantes introduites dans sa traduction par cet excellent seigneur tourangeau. Seulement, M. de Lavigne a tort, suivant moi, de qualifier de *traduction pudique* l'œuvre du sieur de Lavardin. Les passages les plus scabreux, soit dans les situations, soit dans les paroles, ne sont pas ceux que voile ce bon seigneur; je puis certifier que, dans presque tous ces passages, il est très-suffisamment fidèle. Il n'a guère cherché, comme il le dit ingénuement, qu'à *répurger* les endroits qui pourraient choquer les oreilles religieuses et dévotes. Ainsi, toutes les fois qu'un moine se trouve compromis avec quelques-unes des jeunes protégées de la vieille Célestine, le sire de Lavardin ne manque jamais d'écrire

[1] M. de Lavigne admet, par exemple (p. 33, note 2), que l'expression *puta vieja* et quelques autres qui en dérivent étaient alors si fréquemment employées en Espagne, que l'habitude en avait fait de simples exclamations. Il devait donc, pour être conséquent, les traduire par des équivalents et non par les mots mêmes, que personne ne prononce plus en France. Il a montré assez d'habileté en ce genre de substitution, notamment à la fin de l'acte septième, p. 140 de sa traduction, si toutefois il n'a pas, en cet endroit, prêté à l'auteur une équivoque à laquelle celui-ci n'avait pas songé.

dans sa version, au lieu d'un moine, un officier [1], et, quand il s'agit d'un chanoine, il substitue invariablement à la place un gros commandeur [2]. Quelquefois, quand le passage est par trop blasphématoire, il le supprime entièrement. Savez-vous ce que prouvent ces précautions, qui nous semblent aujourd'hui ridicules et puériles? C'est qu'en France, pendant nos guerres de religion, en 1578, le clergé et ses adhérents du parti catholique n'entendaient pas raillerie sur des accusations dont on avait fait contre lui une arme de guerre; tandis qu'en Espagne, surtout vers l'an 1500, les membres du clergé se montraient parfaitement indifférents à des plaisanteries qui n'avaient rien d'hostile, et dont ils n'étaient probablement pas les derniers à se divertir.

En somme, la nouvelle traduction de la Célestine et l'essai historique qui la précède attestent, dans M. Germond de Lavigne, de sérieuses études et une connaissance approfondie des mœurs, de la langue et de la littérature espagnoles.

MAGNIN.

Géographie d'Édrisi, *traduite de l'arabe en français, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et accompagnée de notes, par* M. P. Amédée Jaubert, *etc.* Paris, Imprimerie royale, in-4°, tome I, 1836; tome II, 1840.

PREMIER ARTICLE.

Le géographe arabe dont l'ouvrage fait l'objet de cette notice fut longtemps connu sous le nom impropre de *géographe de Nubie*. On sait que cette dénomination avait été imaginée et propagée par les deux Maronites Sionita et Hesronita, auxquels le public est redevable d'une version latine de l'abrégé de ce traité géographique. L'auteur décrivant le cours du Nil et son entrée dans la Nubie, le texte arabe imprimé offre ces mots يشق ارضنا *secat terram nostram*. Les traducteurs crurent pouvoir conclure, de ce passage, que la Nubie avait été la patrie de l'écrivain arabe : la critique a fait justice de cette hypothèse hasardée. Il est bien reconnu aujourd'hui que, dans le texte, au lieu des mots ارضنا *terram nostram*, il faut lire ارضهم *illius terram*. Et, d'ailleurs, quand

[1] Voy. p. 15 verso, édit. de 1598. — [2] Voy. p. 113 verso, même édition.

la première leçon serait la véritable, elle ne prouverait rien du tout en faveur de l'opinion émise par les deux Maronites; car l'expression *terra nostra* aurait pu, sans inconvénient, être employée par notre géographe pour désigner, non pas la contrée où il avait pris naissance, mais, en général, les pays soumis à l'islamisme. Nous savons aujourd'hui, d'une manière indubitable, que l'auteur se nommait le schérif Edrisi, Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Mohammed-ben-Abd-allah-ben-Edris-Hamoudi الشريف الادريسي ابو عبد الله محمد بن محمد بن عبد الله بن ادريس الحمودي. Ainsi que ces titres l'indiquent, notre géographe était *schérif*, c'est-à-dire qu'il descendait d'Ali, gendre de Mahomet; il appartenait à la famille de cet Edris qui, dans le second siècle de l'hégire, ayant quitté l'Orient pour se dérober à la vengeance des khalifes Abbassides, vint se réfugier à l'extrémité de l'Afrique septentrionale, où il créa une monarchie puissante, et dont le fils, qui portait également le nom d'Edris, fut le fondateur de la ville de Fez. Les Edrisites ayant été précipités du trône par les armes victorieuses d'une dynastie rivale, ceux des membres de la famille d'Edris qui échappèrent au carnage se réfugièrent en Espagne, où ils occupèrent des emplois importants. Parmi les branches de cette noble famille on distinguait celle de Hamoud, qui s'était établie dans plusieurs villes d'Espagne, et, entre autres, dans celle de Malaga, où des membres de cette famille occupèrent successivement le rang honorable d'émirs. Bientôt une révolution leur enleva cette position importante et les força à se réfugier dans des cantons plus ou moins éloignés de leur terre natale. Nous apprenons de Makkari [1] qu'une branche des schérifs de la famille d'Edris était établie dans la ville d'Alexandrie; et nous voyons paraître, sous le règne de Saladin, un schérif Edrisi, que l'on a voulu mal à propos confondre avec notre géographe.)

Suivant le témoignage de Casiri, notre géographe vint au monde dans la ville de Sebtah (Ceuta), l'an 493 de l'hégire (de J. C. 1099), et fut élevé à Cordoue. Il est fâcheux que le docte Maronite ne nous ait pas fait connaître les auteurs arabes auxquels il a emprunté ce document. Toutefois, comme on ne peut soupçonner qu'un homme tel que Casiri ait avancé à la légère un fait dont il n'aurait pas eu par devers lui la preuve matérielle, on doit croire que l'indication donnée par lui est parfaitement exacte, et appuyée sur l'assertion d'auteurs bien instruits. On pourrait objecter que notre géographe, parlant de la ville de Sebtah, en donne une description bien abrégée, bien sèche, sans

[1] *Histoire d'Espagne*, t. II, man. arabe 705, fol. 95 r°.

que rien n'indique cette prédilection que tout homme conserve si naturellement pour le lieu où il a vu le jour; mais on peut répondre que, probablement, notre auteur avait quitté sa patrie dans un âge encore tendre, et n'avait pu conserver de cette ville qu'un souvenir vague et incomplet. Quant à la ville de Cordoue, si l'on considère le soin que notre géographe a pris d'en donner une description complète, de relever, en termes pompeux, les avantages de sa situation, la magnificence de ses monuments, l'abondance et la richesse de sa population, on restera convaincu que l'auteur avait vu cette capitale dans les plus grands détails, qu'il y avait longtemps séjourné, et qu'il y avait, en effet, passé les plus belles années de sa jeunesse. Il paraît certain qu'il avait visité plusieurs parties de l'Espagne et de l'Afrique. Parlant du flux et du reflux de la mer, il atteste [1] qu'il avait été témoin de ce phénomène sur les bords de l'Océan qui baigne les côtes occidentales de l'Andalousie. Il nous apprend [2] qu'il avait vu le détroit de Gibraltar; qu'il avait visité les fameuses mines de mercure situées dans l'Andalousie [3]. Il rapporte [4] que, dans la ville africaine d'Agamat, l'eau gèle souvent, que la glace acquiert une assez grande épaisseur, et que les enfants glissent dessus sans qu'elle se rompe : il assure avoir vu lui-même le fait. Parlant du pont bâti sur la rivière qui coule à Constantine [5], il ajoute : « C'est l'une des constructions les plus curieuses que nous ayons jamais vues. » Parlant de l'animal qui produit le parfum de la civette [6], il ajoute : « On trouve des civettes en quantité dans l'Afrique occidentale, et particulièrement aux environs du pays des *Moulatthemis :* c'est un animal très-connu; nous l'avons vu de nos propres yeux. » La manière dont l'auteur s'exprime indique, si je ne me trompe, que c'était sur les lieux mêmes qu'il avait été à portée d'observer l'animal dont il nous offre la description. Des circonstances, sur lesquelles nous ne connaissons aucun détail, le conduisirent momentanément dans l'Asie Mineure; car il nous apprend que, l'an 510 de l'hégire (de J. C. 1116), il se trouvait auprès des ruines de l'antique Éphèse, et qu'il visita la grotte célèbre des Sept-Dormants [7]. Mais rien ne donne à penser que, soit dans cette occasion, soit plus tard, il ait poussé au delà de cette limite ses excursions vers l'Orient, ni qu'il ait visité l'Égypte, la Syrie et les autres contrées soumises à la domination musulmane ou à celle des chrétiens. Ainsi, par exemple, décrivant [8] la grande mosquée qui a pris la place du temple de Jérusalem, et qui est connue sous le nom de

[1] *Géographie*, t. I, p. 95. — [2] P. 212. — [3] P. 243. — [4] T. II, p. 3. — [5] P. 66. — [6] P. 190. — [7] T. II, p. 300. — [8] T. I, p. 343.

Mesdjid-alaksâ مسجد الاقصى, il s'exprime en ces termes : « Il n'en existe pas au monde qui l'égale en grandeur, si l'on en excepte toutefois la grande mosquée de Cordoue en Andalousie; car, d'après ce que l'on rapporte, le toit de cette mosquée est plus grand que celui de la Mesdjid-alaksâ. » Or l'auteur, qui bien certainement avait vu à loisir la grande mosquée de Cordoue, ne se serait pas exprimé de cette manière dubitative, et n'aurait pas invoqué des témoignages étrangers, s'il eût été à même de voir par lui-même la mosquée de Jérusalem, et de la comparer avec le monument dont sa mémoire avait dû conserver une image fidèle.

Nous ignorons quelles circonstances amenèrent notre géographe en Sicile, et à quelle époque précise il vint fixer sa résidence dans cette île. Mais on peut, sur cet objet, former des conjectures assez vraisemblables. Dans le VIe siècle de l'hégire, l'Afrique septentrionale se trouvait tout entière sous la domination des princes qui avaient renversé du trône la famille de notre auteur. Il est donc probable que cette contrée lui offrait peu de sécurité. Et, d'ailleurs, son habitation précaire dans un pays où ses ancêtres avaient régné avec quelque gloire ne pouvait manquer de présenter à son esprit un contraste pénible, un spectacle fatigant. D'un autre côté l'Espagne, où le nom des Arabes avait jeté un si vif éclat, était envahie par les armes des chrétiens, qui, chaque jour, par des conquêtes rapides, enlevaient aux musulmans quelques-unes des villes où ils avaient établi leur domination. Et l'on pouvait presque prévoir l'époque où ces redoutables vainqueurs achèveraient d'écraser, dans cette contrée, les restes de la puissance de l'islamisme, et arboreraient partout la croix à la place du croissant. Au milieu de ces circonstances pénibles, il est probable que l'Edrisi sentit se relâcher les liens qui l'attachaient à son pays natal, et qu'il se décida, sinon sans peine, du moins sans trop de répugnance, à aller chercher sur une terre étrangère la sécurité que ne lui offraient plus les contrées où il avait passé son enfance et sa jeunesse. A cette époque, la Sicile avait pour roi le prince normand Roger II, homme d'un mérite éminent, qui réunissait à toutes les grandes qualités qui conviennent à un monarque un goût vif et éclairé pour tous les genres de science et de littérature. Guidé par une sage tolérance, il accueillait avec bonté les musulmans qui se distinguaient par leur savoir, les admettait à sa cour, encourageait leurs efforts, et récompensait leur savoir avec une rare munificence. L'Edrisi, attiré, sans doute, par la noble réputation de ce grand prince, vint chercher un refuge dans ses États, où il trouva la protection et les égards que réclamaient également sa naissance et son

mérite. Un témoignage irrécusable nous atteste quel accueil notre auteur éprouva à la cour du roi de Sicile, et exprime la reconnaissance dont il était pénétré pour les bienfaits dont l'avait comblé son nouveau maître. Car, en deux endroits de son ouvrage, il peint en traits pompeux le portrait de Roger, qu'il représente comme le modèle des souverains, comme un homme accompli. Parmi les sciences dont l'étude occupait les loisirs de ce prince, la géographie tenait le premier rang; et il paraît que Roger montrait, pour ce genre de recherches, un goût qui était porté jusqu'à la passion. Après avoir recueilli par lui-même, ou fait recueillir, tout ce que, de son temps, on savait sur les contrées de l'Europe et les parties de l'Asie Mineure qui étaient soumises à l'empire de Constantinople, il voulut réunir des renseignements non moins abondants, non moins authentiques, sur les vastes pays de l'Asie et de l'Afrique. Or, à cette époque, et le prince ne l'ignorait pas, les ouvrages des chrétiens ne pouvaient offrir, sur une pareille matière, que des documents fort incomplets. Quelques relations commerciales existaient, il est vrai, entre plusieurs villes de la chrétienté et les régions de l'Orient; mais les négociants ne fréquentaient qu'un petit nombre de villes situées sur le bord de la mer, et ne s'aventuraient guère à pénétrer dans l'intérieur des terres. Roger s'était, à la vérité, rendu maître de quelques points de l'Afrique. Les croisés avaient établi leur domination sur la Palestine et une partie de la Syrie; mais ces conquêtes n'offraient à la géographie que de faibles lumières. On pouvait décrire les pays soumis par les armes des chrétiens; mais, quand il s'agissait de pénétrer plus loin, l'esprit religieux, la haine naturelle, encore fomentée par des hostilités journalières, opposaient aux efforts des explorateurs de la science des obstacles insurmontables. On savait que des écrivains arabes d'un mérite réel avaient, à plusieurs époques, parcouru en divers sens les vastes régions de l'Asie et de l'Afrique, et en avaient rédigé des descriptions plus ou moins étendues, plus ou moins authentiques. C'était donc là qu'il fallait chercher les matériaux d'une géographie de ces pays lointains. L'exécution d'un pareil projet réclamait une connaissance approfondie de la langue arabe. Or, comme, à cette époque, on ne trouvait qu'un petit nombre de chrétiens qui possédassent cet avantage, et que ceux même qui se livraient à cette étude n'avaient pour but que les besoins du commerce, et se bornaient à une connaissance pratique de l'idiome vulgaire, sans se mettre en peine d'approfondir la littérature des peuples musulmans, Roger, qui sentait ce grave inconvénient, comprit qu'il ne pouvait mieux faire que de confier ce travail important à un Arabe instruit et judicieux. Son

choix tomba sur le schérif Edrisi, qui, comme nous l'avons dit, se trouvait alors en Sicile.

Le monarque sicilien s'occupait lui-même de ces recherches géographiques avec un zèle, une ardeur infatigables, comme aurait pu faire un simple particulier qui aurait fondé sur le travail sa fortune littéraire. Après avoir fait compulser et dépouiller tous les auteurs arabes qui se trouvaient à sa disposition, et qu'avait rassemblés pour lui le schérif Edrisi, s'apercevant que leurs récits, confrontés l'un avec l'autre, bien loin d'offrir un corps complet, un ensemble de renseignements uniformes, bien liés dans toutes leurs parties, ne présentaient que trop souvent des contradictions visibles, des invraisemblances palpables, il s'attacha à consulter, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire d'interprètes habiles, les voyageurs qui avaient parcouru les régions les plus lointaines du globe. « Toutes les fois qu'ils tombaient d'accord et que leur rapport était unanime sur un point, ce point était admis et considéré comme certain. Quand il en était autrement, leur avis était rejeté et mis de côté[1]. Voulant mettre à profit et communiquer au public le résultat de si longues et de si patientes investigations, le roi fit préparer une vaste planche à dessiner, sur laquelle on grava, un à un, au moyen de compas en fer, les points indiqués dans les ouvrages consultés, et ceux sur lesquels on s'était fixé, d'après les assertions diverses de leurs auteurs, et dont la confrontation générale avait prouvé la parfaite exactitude. Il ordonna, de plus, que l'on coulât en argent pur et sans alliage un cercle (planisphère) d'une grandeur énorme, du poids de quatre cent cinquante livres romaines, chaque livre pesant cent douze drachmes. Il y fit graver, par des ouvriers habiles, la configuration des sept climats, avec celle des régions, des pays, des rivages voisins et éloignés de la mer, des bras de mer, des mers et des cours d'eau, l'indication des pays déserts et des pays cultivés, de leurs distances respectives par les routes fréquentées, soit en milles déterminés, soit en (autres) mesures connues, et la désignation des ports, en prescrivant à ces ouvriers de se conformer scrupuleusement au modèle tracé sur la planche à dessiner, sans s'écarter, en aucune manière, des configurations qui s'y trouvaient indiquées. Enfin, le monarque voulut que, pour l'intelligence de ce planisphère, on rédigeât un livre qui offrît une description complète du monde habitable, l'indication des villes, des mers, des montagnes, des fleuves, des détails circonstanciés sur les espèces de grains, de fruits, de plantes que

[1] Préface, p. XIX, XX.

produit chaque pays, les propriétés de ces plantes, les arts et métiers dans lesquels excellent les habitants, les objets de commerce et les objets curieux qu'offre chaque région, l'état des populations, leurs mœurs, leurs religions, leurs habillements, leurs idiomes. »

Ce travail, exécuté, d'après les ordres du roi, par le schérif Edrisi, porte le titre de نزهة المشتاق في اختراق الافاق, c'est-à-dire *Délassements de l'homme désireux de parcourir les diverses contrées du monde.* Il est également cité sous le titre de كتاب رجار, *le Livre de Roger,* comme ayant été écrit par ordre de ce prince.

Ce traité de géographie, suivant l'assertion formelle de l'auteur, était donc destiné à servir de développement et d'explication à cette grande carte et à ce planisphère d'argent dont le monarque sicilien avait ordonné la fabrication. C'est ainsi que, plusieurs siècles après, l'an 937 de l'hégire, suivant le témoignage de Firischtah[1], l'empereur mogol Humaïoun fit exécuter un vaste globe solide, qui offrait, avec des couleurs différentes, l'indication des diverses régions de la terre, la figure des astres, les noms des étoiles, etc.

Notre auteur nous donne la liste des géographes orientaux dans les écrits desquels il avait puisé les éléments de son ouvrage, et je ferai observer que, dans cette nomenclature, il s'est glissé une erreur, qui, sans doute, doit être exclusivement attribuée aux copistes. Il est fait mention du *Livre des merveilles* كتاب العجايب[2], composé par Masoudi; mais cette assertion est inexacte. Parmi les livres qu'avait produits la plume féconde du judicieux Masoudi, il n'en est aucun qui porte le titre de *Livre des merveilles*. En second lieu, notre auteur, qui cite souvent ce dernier ouvrage[3], l'attribue expressément[4] à un écrivain nommé Hasan-ben-Almondar. Suivant toute apparence, un copiste, ayant sous les yeux un exemplaire dans lequel se trouvaient indiqués le *Moroudj-Addhahab* مروج الذهب de Masoudi et le *Livre des merveilles* de Hasan-ben-Almondar, aura, par mégarde, passé une ligne et attribué à Masoudi un livre auquel il n'avait eu aucune part.

Le traité géographique rédigé par l'Edrisi contient, comme il est facile de le voir, peu d'observations qui fussent le résultat des recherches personnelles de l'auteur, puisque ses voyages ne s'étaient étendus que sur un petit nombre de pays. On ne doit y chercher qu'une compilation savante, qui présentait un résumé exact de ce que l'on savait, à cette époque, sur la description du globe. On y trouve même

[1] *Histoire de l'Inde*, t. I, p. 397. — [2] Préface, p. XIX. — [3] *Géographie*, t. I, p. 29 et *passim*. — [4] *Ibid*. p. 38.

un avantage que n'offrirait, au même degré, aucun autre ouvrage des écrivains orientaux; je veux dire des renseignements, en général exacts et circonstanciés, quoique mêlés de quelques fables, sur les contrées de l'Europe occupées par les chrétiens. On conçoit que l'auteur s'était trouvé, à cet égard, dans une position toute particulière, puisqu'il avait pu faire usage de tous les renseignements recueillis à grands frais, par les ordres et les soins du roi Roger. Quant à ce qui concerne l'Asie et l'Afrique, on pourrait, avec une sorte de certitude, déterminer ce que notre géographe a emprunté à chacun de ses prédécesseurs. Il nous apprend lui-même que, dans la description qu'il fait des pays habités par les Turcs[1], il avait pris pour guide Abou'lkâsem-Abd-allah-ben-Khordadbeh. Les détails qu'il donne sur la Perse et les contrées voisines, sur les itinéraires qui traversent l'Orient, sur l'Égypte, sont, en général, puisés dans l'ouvrage d'Ebn-Haukal. Le traité intitulé مروج الذهب, rédigé par Masoudi, a été continuellement mis à contribution par notre auteur, qui en transcrit, à tout moment, de très-longs passages, sans y changer un seul mot. On peut être surpris que l'auteur ne cite pas une seule fois un écrivain qui avait dû lui fournir, sur l'Afrique septentrionale, l'Espagne, etc. les détails les plus circonstanciés, les plus authentiques; je veux dire Abou-Obaïd-Bekri. Ce géographe habile, sur lequel j'ai donné quelques renseignements, et dont j'ai traduit, en grande partie, l'ouvrage, avait écrit près d'un siècle avant notre auteur, et il avait des droits particuliers à la reconnaissance de celui-ci, puisqu'il s'était plu à retracer avec quelque étendue l'histoire de la famille d'Edris.

Notre géographe, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même[2], acheva son ouvrage dans les derniers jours du mois de schewal, l'an 548 de l'hégire (de J.-C. 1154), et son récit se concilie parfaitement avec ce qu'il dit de la conquête faite par Roger des villes de Sfaks et de Mahdiah[3], de la prise de Tripoli, l'an 540, par les armes du roi[4], de l'occupation de Gaza par les croisés[5]. Toutefois, cette assertion ne doit pas être prise à la rigueur; et il est facile de se convaincre que, si la première rédaction fut, en effet, terminée à l'époque susdite, l'auteur retoucha à plusieurs reprises son traité, et y fit de nombreuses additions. Il nous apprend que, l'an 548[6], la ville de Bône fut conquise par un des lieutenants de Roger. Puis, il ajoute : « Elle est actuellement pauvre, médiocrement peuplée, et administrée par un agent du grand Roger, issu de la famille de Hamad. » On conçoit faci-

[1] *Géographie*, t. I, p. 499. — [2] Préface, p. XXII. — [3] *Géographie*, t. I, p. 257, 258. — [4] P. 273. — [5] P. 340. — [6] T. I, p. 268.

lement que ces lignes n'ont pu être écrites en 548. L'auteur, après avoir dit que l'île de Djerbeh[1] était tombée, l'an 529 de l'hégire, au pouvoir de Roger, ajoute : « Les habitants se soumirent d'abord et restèrent tranquilles jusqu'à l'an 548, époque à laquelle ils secouèrent le joug. Roger, pour les punir, y envoya une nouvelle flotte. L'île fut de nouveau conquise; les habitants furent réduits en esclavage et transportés à la ville. » Ceci n'a dû être écrit que postérieurement à l'année 548. Parlant de la ville d'Ascalon[2], il s'exprime ainsi : « Le roi de Jérusalem, à la tête d'une armée de chrétiens, s'en empara, l'an 548 de l'hégire, et les chrétiens la possèdent encore à présent. » Il atteste qu'à l'époque où il écrivait[3] « le sultan des chrétiens des deux Castilles et de l'Andalousie faisait sa résidence à Tolède. » Il fait observer[4] que la ville de Coria était au pouvoir des chrétiens. Il nous apprend[5] que la ville de Makhrit (Madrid) était, ainsi que Tolède, au pouvoir des chrétiens, dont le roi, d'origine castillane, est connu sous le nom d'Alphonse; il rapporte[6] que la ville d'Alméria, qui, sous le règne des princes Moulatthemi, était une ville musulmane, tomba sous la domination des chrétiens. Il atteste que la ville de Cordoue, qui était encore le siége du khalifat[7], était bien déchue de sa grandeur[8]. Enfin, il assure que la ville d'Alzahirah était en décadence et en ruines.

En rendant justice aux travaux de l'Edrisi, on peut, toutefois, lui adresser plusieurs reproches très-réels : d'abord, la division de l'ouvrage par climats présente une distribution fort peu claire, fort peu méthodique. Le lecteur se trouve conduit, en un moment, des côtes de l'Océan Atlantique aux rivages de la Chine. Il voit passer devant lui la description de contrées importantes, sans pouvoir s'y arrêter et les embrasser d'un coup d'œil. De là résulte un vague, une incohérence extrême dans les renseignements que renferme le livre. Il faut, à chaque instant, pour suivre le fil d'une narration intéressante, sauter d'un endroit à un autre, chercher à de grandes distances la suite d'un récit, qui perd, ainsi morcelé, une grande partie de son importance. Certes il n'est aucun lecteur qui ne préférât avoir sous les yeux la description complète d'un pays, la saisir dans tous ses détails, et ne s'en éloigner qu'après avoir épuisé tout ce qu'elle pouvait offrir à sa curiosité. Si l'auteur avait voulu absolument s'en tenir à une exactitude méthodique et minutieuse, il aurait pu facilement atteindre son but, en réunissant dans une ou plusieurs tables les noms des lieux qui appartiennent à

[1] P. 281. — [2] P. 340. — [3] T. I, p. 13. — [4] P. 25. — [5] P. 32 et 33. — [6] P. 43, 45. — [7] P. 57. — [8] P. 63.

chacun des climats du globe. En second lieu, notre géographe n'a pas eu soin de fixer l'orthographe des noms de lieux qu'il a réunis et transcrits en si grand nombre. Or, quand on se représente le vague de l'alphabet arabe, où les figures des lettres se confondent avec tant de facilité, on sent que cette précaution, qui consiste à fixer la valeur des caractères dont chaque mot se compose, est non-seulement de la plus grande utilité, mais que réellement elle est indispensable. Si l'écrivain n'a pas pris un pareil soin, le lecteur reste perpétuellement dans l'incertitude, ne sachant comment il doit lire un nom, et exposé à transcrire plusieurs fois le même mot, sous des formes tout à fait différentes. Or, il faut le dire, notre auteur n'a jamais songé à déterminer, d'une manière claire et précise, la véritable orthographe des noms qu'il offrait à ses lecteurs. Enfin, il ne faut pas se faire illusion sur les promesses, peut-être un peu trop pompeuses, que renferme la préface de l'auteur. Si on l'en croit, son livre devait présenter une réunion de tout ce que l'on peut savoir de plus intéressant sur les mœurs, les institutions, les religions, le commerce et les idiomes des différents peuples. Mais, il faut l'avouer, un plan si beau n'a été réalisé que d'une manière imparfaite. Sans doute la Géographie d'Edrisi nous a conservé un certain nombre de faits curieux, instructifs, puisés chez des écrivains dont les ouvrages ne sont pas sous nos yeux; mais, trop souvent aussi, à la place de ces notions caractéristiques qui peignent l'esprit d'une société, qui nous initient dans le secret de ses institutions, de ses ressources, de ses arts, nous ne trouvons que des descriptions vagues, incohérentes, incomplètes, qui sont bien loin de satisfaire à tout ce que peut réclamer à bon droit la curiosité de lecteurs instruits et judicieux.

L'ouvrage de l'Edrisi forme, sur la géographie, une compilation aussi complète qu'il lui était possible de l'offrir, et qui présentait tout ce qu'on avait recueilli de plus certain sur la configuration du globe, sur l'état des différentes contrées du monde; ce livre n'a pu manquer d'être consulté avec fruit par les géographes postérieurs. Ebn-Khaldoun l'a mis constamment à contribution, et c'est, en grande partie, et on pourrait même dire uniquement, dans cette source qu'il a puisé son érudition géographique. Abou'lfeda et d'autres écrivains l'ont fréquemment cité comme une autorité imposante. On se demande comment les écrivains arabes, tout en rendant justice aux travaux de notre auteur, ne nous ont rien appris sur sa personne, sur les circonstances de sa vie? Il est facile de répondre à une pareille question. L'Edrisi, ayant quitté le pays de sa naissance, étant allé chercher un asile à la cour d'un roi chrétien, ayant voué au service de ce prince sa per-

sonne et ses talents, était regardé comme perdu pour les musulmans. A une époque où la haine que les sentiments religieux entretenaient entre les chrétiens et les musulmans était parvenue au plus haut degré d'intensité, où les conquêtes des croisés dans la Palestine, celles des Castillans dans l'Espagne, en menaçant l'existence de l'islamisme, portaient dans le cœur des sectateurs de ce culte un sentiment amer, dont rien ne pouvait modérer l'expression, un écrivain, l'Edrisi, avait osé faire un éloge pompeux d'un roi normand, et tracer de ce prince un portrait empreint de tout ce que la reconnaissance et l'admiration peuvent inspirer à un sujet dévoué, au serviteur le plus humble et le plus respectueux. De plus, dans tout le cours de son ouvrage, l'auteur montre, à l'égard du christianisme et des chrétiens, la plus rare impartialité. Nulle part on n'y trouve ces expressions d'aigreur et de mépris qu'on rencontre si fréquemment sous la plume des écrivains musulmans. Ce trait a paru si frappant, que l'on a été jusqu'à penser que notre géographe s'était converti au christianisme. Soit que cette modération religieuse eût sa source dans les sentiments nobles et élevés de l'auteur, soit qu'elle fût le produit de l'indifférence d'un esprit fort, soit qu'enfin elle tînt simplement à la position de l'écrivain, les musulmans rigides, dont le zèle était alors exalté et poussé jusqu'au fanatisme, ne purent voir de sang-froid ce qu'ils regardaient comme une sorte de trahison contre l'islamisme. Quand on se représente que cet ami des chrétiens, ce panégyriste de Roger, était un schérif, un descendant du prophète, on conçoit que sa conduite dut exciter un profond scandale, et que les dévots musulmans crurent faire encore grâce à l'auteur en taisant son nom, en enveloppant dans un oubli insultant tout ce qui concernait sa personne et ses actions.

Le grand traité de géographie de l'Edrisi était resté presque complétement inconnu aux savants de l'Europe. Un abrégé, dont nous ignorons l'auteur, fut publié, l'an 1592, à Rome, par l'imprimerie des Médicis; et, l'an 1619, deux Maronites, Sionita et Hezronita, firent imprimer à Paris une édition latine. Mais, dix-neuf ans avant cette époque, l'an 1600, un des hommes les plus célèbres dont l'Italie s'honore, Bernardino Baldi, abbé de Guastalla, rédigea en italien, d'après le texte arabe, une version du même livre. Cette traduction, qui n'a jamais vu le jour, et qui paraît avoir été ignorée des biographes auxquels on doit la vie de ce savant illustre, était conservée dans la bibliothèque du cardinal Albani. A l'époque où Rome fut soumise à la domination française, le manuscrit, ayant été apporté en France, fut acquis, vers le commencement de ce siècle, par M. le D[r] Prunel, pour la bibliothèque

de la faculté de médecine de Montpellier. Ce savant ayant bien voulu me communiquer ce livre intéressant, je rédigeai, sur ce qui le concerne, une note qui doit se trouver encore aujourd'hui en tête du volume. N'ayant point sous les yeux ce manuscrit, je ne puis encore réaliser ce que je m'étais promis, c'est-à-dire présenter au public quelques morceaux de cette traduction et les mettre en parallèle avec la version latine ainsi qu'avec celle de M. Jaubert. Peut-être serai-je plus heureux lorsque je publierai mon second article; car j'apprends que l'envoi du manuscrit a été demandé au nom de monsieur le ministre de l'instruction publique. Feu M. Melchior Hartmann publia, sur l'Afrique d'Edrisi, un commentaire rempli d'une vaste érudition. La partie qui concerne l'Espagne fut donnée par Conde, avec une traduction espagnole et des notes instructives. Enfin, la description de la Sicile, après avoir été publiée en latin dans les *Opuscoli degli scrittori siculi*, fut insérée, avec le texte arabe, par le chanoine Rosario Gregorio, dans la collection qui a pour titre : *Rerum Arabicarum ad Siciliam spectantium ampla collectio,* et qui se compose d'un volume grand in-folio.

L'ouvrage entier, ainsi que je l'ai dit, était resté à peu près inconnu; on savait seulement qu'il en existait deux manuscrits dans la bibliothèque d'Oxford, et le célèbre Ed. Pococke en avait extrait et publié un fragment, qui contenait la description de la Mecque. M. Amédée Jaubert, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, se livrant à des recherches littéraires dans la Bibliothèque royale, découvrit, parmi les nombreux volumes que renferme ce riche dépôt, un manuscrit non catalogué, qui paraissait avoir échappé à toutes les investigations des savants, et dans lequel un examen attentif ne tarda pas à lui faire reconnaître le traité cosmographique d'Edrisi. La société de géographie, toujours empressée de concourir efficacement aux progrès de la noble science qu'elle a prise sous son patronage, sentit qu'une traduction complète de cet ouvrage offrirait aux savants un secours d'un prix inestimable. M. Jaubert fut prié d'entreprendre cet ouvrage et ne recula point devant cette tâche longue, pénible, mais importante. Sur ces entrefaites, la Bibliothèque royale s'enrichit d'un nouveau manuscrit qui fait partie de la collection rassemblée par feu M. Asselin de Cherville. Grâce à ce nouveau secours, M. Jaubert put conférer ensemble les deux manuscrits, corriger les fautes de l'un des textes par la comparaison de l'autre, rectifier l'orthographe des noms de lieux. Malgré une absence de deux années, durant lesquelles le traducteur, chargé, par le gouvernement français, de la mission la plus honorable, résida à Constantinople pour défendre et assurer les intérêts du royaume de la Grèce, la version française

d'Edrisi, loin d'être abandonnée, fut poussée, au contraire, avec une activité vraiment méritoire. L'ouvrage, confié aux presses de l'Imprimerie royale, ne tarda pas à voir le jour; il se compose de deux volumes in-4°, dont le premier fut publié en 1836 et le second en 1840.

M. Jaubert s'est partout attaché à offrir à ses lecteurs une version fidèle, claire et élégante, du traité d'Edrisi. Ne pouvant pas publier le texte arabe, il a eu soin de transcrire, en caractères originaux, tous les noms de lieux, ainsi que les passages qui pouvaient présenter quelque difficulté, laisser quelque doute; des guillemets désignent les morceaux qui ont été omis dans l'édition de l'abrégé arabe. Le traducteur a eu soin de donner, entre parenthèses, le véritable nom des lieux, que l'auteur arabe avait quelquefois représentés d'une manière peu fidèle. De courtes notes, placées au bas des pages, indiquent les variantes des deux exemplaires manuscrits, celles que présentent l'abrégé arabe, et offrent des observations utiles pour l'intelligence du texte, des rapprochements empruntés à d'autres auteurs, à des voyageurs européens. Le traducteur aurait pu facilement, s'il l'avait voulu, multiplier ce genre de remarques. Personne n'était plus propre à ce travail que M. Jaubert, qui réunit à l'érudition puisée dans les livres un avantage inappréciable, celui d'avoir par lui-même, dans le cours de ses importantes missions, exploré une bonne partie de l'Orient, étudié à fond la topographie, les mœurs, les institutions des peuples de cette contrée, et dont on peut dire avec vérité :

Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

Mais on conçoit que, comme la traduction se composait déjà de deux volumes in-4°, un commentaire perpétuel qui aurait embrassé toutes les parties de cette vaste composition, devant prendre une extension immense, aurait probablement opposé à la publication de l'ouvrage des obstacles insurmontables. M. Jaubert, forcé par une nécessité absolue, a donc dû s'abstenir des développements dans lesquels il se serait engagé avec tant de plaisir, et se renfermer dans ce qui était absolument essentiel pour faciliter l'intelligence du livre qu'il était appelé à reproduire.

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS sur le P. André et sur la persécution du Cartésianisme dans la compagnie de Jésus.

DEUXIÈME ARTICLE.

La réclamation d'André fut donc inutile, et pourtant il croyait bien avoir pris toutes les mesures nécessaires pour la faire réussir. En même temps qu'il l'adressait au P. général, il avait eu soin d'écrire à un de ses confrères et amis le P. Deschamps[1], qui était alors en Italie, et de lui demander son appui auprès du révérend père assistant pour le royaume de France, le P. Daubenton[2], qui ne pouvait manquer d'avoir du crédit sur l'esprit du général de la compagnie. Par les mains du P. Deschamps il adressa au P. Daubenton une relation de toute l'affaire, intitulée *Relation fidèle*, où il fait connaître toute sa correspondance avec le révérend père provincial Delaistre, et reproduit à peu près tout ce que nous avons vu dans les lettres précédentes.

Il suffira de donner les deux passages de cette relation où le P. André fait allusion aux deux cartésiens de la compagnie qu'on épargnait tandis qu'on le frappait, et où il nous apprend que le recteur du collége de Clermont, qui l'avait dénoncé sans l'avertir, était le célèbre Letellier[3].

[1] Ce ne peut être le P. Étienne Deschamps, auteur du livre *De hæresi Janseniana ab apostolica sede meritò proscripta* (la dernière édition par le P. Souciet est de Paris, in-fol. 1728), et de plusieurs autres ouvrages, célèbres dans leur temps, né à Bourges en 1613, mort à la Flèche au mois d'août 1701. Voy. les Mémoires de Trévoux, janvier 1702, et le Dictionnaire de Moreri, art. Champs (de). — [2] Le P. Guillaume Daubenton était né à Auxerre en 1648, entré dans la compagnie en 1665, recteur du collége de Strasbourg quand la France acquit l'Alsace, puis confesseur d'Anne Victoire, mère de Philippe V, ce qui le conduisit à devenir celui de ce prince quand il monta sur le trône d'Espagne. Il partit, en 1700, pour aller remplir cet emploi; mais il se forma bientôt contre lui un parti puissant, et il revint en France. En 1706, il fut député à Rome pour la quinzième congrégation générale de sa compagnie, et il y fut élu assistant général pour la nation française; peu s'en fallut même, dit Moreri, qu'il ne fût élu général au lieu du P. Tamburini. C'est en ce poste que nous le rencontrons dans cette partie de l'histoire du P. André. En 1716, Philippe V le rappela en Espagne, et il fut de nouveau le confesseur de ce roi. Il mourut à Madrid le 7 août 1723. Voy. dans Moreri la liste de ses ouvrages, qui ne sont pas fort importants. — [3] Michel Tellier ou Letellier, l'un des plus grands ennemis du jansénisme (voyez dans Moreri l'énumération de ses ouvrages contre Arnauld et contre Quesnel) et aussi du cartésianisme, car on lui a attribué des Réflexions sur la vie de Descartes, qui pourtant, d'après Moreri, sont réellement de son confrère le P. Boschet. Letellier était né à Vire en Normandie, en 1643;

« Le père provincial retient à Paris plusieurs personnes dont deux nótamment ont, l'année dernière, enseigné publiquement plusieurs points de la doctrine de M. Descartes et du P. Malebranche; leurs cahiers et leurs thèses en font foi, et surtout les cahiers et les thèses de celui qui finissoit son cours, et qui par conséquent pouvoit être envoyé en province plus honnêtement et plus justement que moi. Or, mon révérend père, si ces deux personnes ne sont point coupables pour soutenir la doctrine de M. Descartes et du P. Malebranche, je ne suis point coupable d'estimer les personnes de ces deux auteurs.

« ..... Que veut dire ce silence affecté des supérieurs à mon égard, et ce soin extrême d'éviter l'éclaircissement des faits avancés contre ma doctrine? Mais surtout que veut dire le silence du père Le Tellier? J'ai vécu une année entière avec lui; il a été mon recteur pendant six ou sept mois; il m'a vu en particulier, et je l'ai vu de même assez souvent; et cependant, mon révérend père, ce grand ennemi de tout ce qui s'appelle nouvelles opinions pourra dire à votre paternité qu'il ne m'en a jamais ouvert la bouche; silence d'autant plus remarquable que c'est au temps seul de son rectorat qu'on rapporte tous mes crimes, qu'il était informé de tout, et qu'il n'épargnoit personne. Tout cela, mon révérend père, est bien convaincant en ma faveur. Mais, nonobstant la justice de ma cause, je ne sais encore ce que je dois espérer. Je vois beaucoup d'innocens accusez, mais je n'en vois point de justifiez; ou, si quelquefois on en justifie, ce n'est que de bouche et non d'effet. Je porte mes plaintes à trois cents lieues de moi, et l'on sçait assez que, de loin, la peine dont on se plaint diminue toujours aux yeux du juge, et le crime qu'on impute augmente encore davantage...... Dieu m'est témoin que je les aime et respecte (ses accusateurs) en Jésus-Christ. Je prie Dieu pour eux chaque jour à l'autel, et, si je suis exaucé, ils seront plus heureux que moi. J'aurois pu, mon révérend père, user de récriminations à leur égard; mais à Dieu ne plaise que je me justifie en les accusant! A peine ai-je pu me résoudre à nommer dans ma lettre ceux que je ne pouvois me dispenser de nommer sans trahir la justice ou mon innocence. J'ai toujours appréhendé de leur faire le mal qu'ils m'ont fait, et pour lequel je voudrois qu'une entière justification me pût mettre en

fit ses études à Caen, au collége des jésuites, entra dans la compagnie en 1661, et passa successivement par les emplois de régent, de recteur et de provincial. C'est comme recteur du collége de Clermont (depuis collége de Louis-le-Grand) qu'André paraît l'avoir connu. A la mort du P. de la Chaise, en 1709, Letellier fut nommé confesseur de Louis XIV, et, après la mort de ce monarque, il fut envoyé à Amiens et ensuite à la Flèche, où il est mort en septembre 1719.

état de leur rendre mille biens. Ni la collusion des supérieurs, ni l'acception de personnes dont ils ont usé en me maltraitant, ni le refus qu'ils m'ont fait des chefs d'accusation formés contre moi, ni leur dureté, ni leurs artifices, ne m'obligeront jamais à rompre la charité. »

La Relation fidèle est accompagnée d'une lettre, datée du 20 septembre 1706, où l'on remarque le passage suivant sur ses accusateurs : « Il (le P. provincial) m'a puni sur la seule foi de mes accusateurs, dont je sçai, en général, que la plus part ont bien de la peine à voir autre chose que du blanc et du noir dans les livres, dont quelques-uns avoient l'esprit envenimé contre moi par certains rapports que des personnes charitables ont faits du peu d'estime qu'il m'est échappé de témoigner pour leurs écrits, dont enfin le principal notoirement ne connoît ni antiquités ni nouveautés, n'ayant pas mis le nez dans un livre depuis plus de trente ans, excepté peut-être dans des registres et dans son bréviaire. Voilà cependant, mon révérend père, l'habile homme dont une seule parole justifie et condamne[1], fait venir à Paris et chasse qui bon lui semble, ce qui fait dire dans la province que, depuis 15 ou 20 ans, il n'y a point eu de provincial en France, et ce qui fait dire au R. P. Delaistre même, pour consoler ceux qu'il laisse à la Flèche ou qu'il y envoie, qu'il a les bras liés et qu'il est bien fâché de n'être pas maître de rendre justice à leur mérite...... Grâce à cette injustice et à la précipitation de mon juge, je vais passer dans la province pour un esprit dangereux, indocile, entêté, et pour tout ce qui plaira à la médisance et à la passion de mes ennemis. C'est de quoi, mon révérend père, je demande justice au révérend père général, et je vous conjure, au nom de Jésus-Christ, de solliciter auprès de lui le rétablissement de ma réputation. Le P. Deschamps, avec qui j'ai eu l'honneur de vivre, pourra bien vous dire si je suis tel qu'on veut le faire accroire..... »

Nous rencontrons ici un honnête homme, modéré, bienveillant, plein d'affection pour André, qui s'offre de lui être utile et lui donne au moins d'excellents conseils; nous voulons parler du P. Deschamps. A peine a-t-il reçu la lettre d'André qu'il se met en campagne pour le servir et s'empresse de l'informer du résultat de ses démarches.

Lorette, le 2 décembre 1706.

« Mon révérend père,

« ..... Vous me faites plaisir de me croire parfaitement de vos amis et

[1] Nous ne soupçonnons pas quel peut être ce personnage.

dans vos interests; je le suis en effet, et je ferai toujours mon possible dans la suitte pour vous en convaincre. J'ay pris toute la part possible à la peine qu'on a faite à votre révérence; il est certain qu'elle méritoit un autre traitement et qu'on devoit plus d'égard à l'application que je sçay qu'elle a toujours eue à ses devoirs. Aussitost sa lettre receue, comme j'étois à Lorette alors, et que je ne pouvois pas bien agir par moy même, j'écrivis aussitost au R. P. Malescat[1] en luy envoyant aussi votre lettre, et le priois de la lire, après quoi je le conjurois de voir avec le révérend père assistant ce qu'on pouvoit faire pour vous rendre service; que vous estiez de mes amis, et qu'ainsi j'avois à cœur ce qui vous regardoit comme si c'estoit moi mesme. J'écrivis en mesme temps au révérend père assistant que celuy dont le P. Malescat lui parleroit étoit de mes amis, et que je le priois de lui donner sa protection comme à moy mesme. Le mercredi dernier, premier décembre, je reçus sur tout cela une lettre de l'un et de l'autre. Le premier, étant en retraite, n'avoit pu encore parler au P. Daubenton, estant fort éloigné de la pénitencerie de Saint-Pierre, mais il m'assure qu'il le fera de tout son cœur pour me faire plaisir. Voici la lettre du second, qui apparemment avoit desja entendu parler de votre affaire :

« Je voudrois bien pouvoir rendre service à vostre amy, mais la chose « n'est pas possible, les études estant déjà commencées. Notre père veut « absolument exterminer les nouvelles opinions, et un père qui est icy, « qui connoît votre ami, a confirmé qu'il a du penchant pour les nou- « veautés (je ne sçay pas quel est cet homme qui a parlé ainsi). D'ailleurs « le père achève sa théologie; il ne convient pas, pour quelques mois de « séjour à la Flesche, de chagriner votre provincial qui l'y a envoyé. « Si, dans la suitte, je puys luy estre bon à quelque chose, je tascheray « de le servir avec ardeur; c'est de quoy vous pouvez l'assurer. »

« Par cette lettre vous voyés, mon révérend père, quelles sont mes diligences pour vostre service, et combien je suis porté à vous faire plaisir. Le R. P. Daubenton fera ce qu'il promet, n'en doutez pas. C'est un homme fort judicieux, qui ne peut souffrir qu'on pousse un homme pour quelques fautes qui peuvent luy estre échappées. Je croy que, sur la lettre que j'ay l'honneur de vous écrire, votre révérence fera bien de luy en écrire une pour le remercier de sa bonne volonté et luy demander sa protection. Car, entre nous, de la manière dont je vois que les choses vont à Rome, cela va quelquefois plus loin qu'on ne voudroit. Les objets les plus petits, quoyque éloignés, s'y grossissent fort

[1] *Sic.* Ce père jésuite nous est entièrement inconnu.

souvent; j'espère cependant qu'il n'en arrivera rien de plus fascheux à votre révérence. Je la prie de m'écrire ce qui se passera sur cela, et de croire que j'auray un soin particulier de ce qui la regardera. Si vous écrivés au P. Daubenton, taschez de faire une lettre honneste qui n'ait aucune aigreur contre le P. provincial. Contentez-vous seulement de justifier doucement vostre conduite, et de parler toujours avec beaucoup de soumission; car le P. Daubenton ne manquera de lire vostre lettre à nostre père, qui se faira un plaisir de voir de vostre part une justification douce et honneste. »

Le P. Deschamps ajoute quelques détails sur la manière dont il passe sa vie en Italie, et il montre des sentiments tout français, ce qui fait voir que dans la société même de Jésus il y avait des membres en qui l'esprit de corps et l'absolue obéissance à un chef étranger n'avaient point étouffé la conscience de la patrie. « Je suis icy dans un lieu où l'on respire la sainteté, par rapport à la sainte maison de la vierge qu'on y possède, mais où il est aisé de s'ennuyer et de se dégouter, si on ne sçait charmer et son ennuy et son dégoust. On y est parmy les Italiens presque tous ordinairement ennemis des Français, et qui n'ont point plus de joye que quand ils en apprennent les mauvais succès; je n'en excepte pas nos jésuites, qui, dans leur cœur, en sentent une vraye joye, quoyqu'à l'extérieur ils la dissimulent à cause de moy. Outre qu'il n'est pas permis de parler de nouvelles à cause des différentes nations, ils sont bien convaincus que je ne serais pas homme à souffrir qu'ils parlassent désavantageusement de la nation. Nos tristes expéditions d'Italie les rendent tout fiers, et, si les succès de Philippe V en Espagne ne diminuoient leur joye, ils seroient insupportables. On se figure en France une tout autre idée de l'Italie que ce n'est en effet. C'est un pays plus vilain qu'il n'est beau.....

« Adieu, mon cher père, une autre fois davantage. Croyez-moi avec toute la sincérité possible votre, etc.

« Deschamps S. J. »

Il paraît que le P. Daubenton intervint en effet en faveur d'André, et, sans changer la résolution arrêtée de l'envoyer à la Flèche, obtint du moins qu'on l'y laisserait un peu tranquille. D'après le conseil du P. Deschamps, André s'empressa de remercier le P. Daubenton. Cet homme, qui se révoltait si fièrement contre l'injustice, s'adoucit tout à coup dès qu'il entend des paroles d'affection : il se résigne au mal que lui font ses ennemis et remercie avec tendresse du bien qu'on a voulu lui faire. « Je prie Dieu, écrit-il au P. Daubenton, je prie Dieu, qui sonde les

cœurs, de vous découvrir tout le mien et de vous faire sentir toute la douceur qu'il y a à obliger un homme reconnoissant. C'est un plaisir dont il se contente lui-même, et le seul fruit qu'il attend de ses bienfaits. Je le conjure par Jésus-Christ d'ajouter par ma reconnoissance autant de biens que vous m'en avez voulu faire et autant de plaisirs que vous avez pris de peine pour me tirer de l'oppression. Il est vrai que j'aurois bien plus de satisfaction à m'acquitter moi-même de ce que je dois à votre révérence, mais l'état où elle est et l'état où je suis me rendent insolvable; j'ai recours à celui qui s'est chargé de payer les dettes des pauvres; je le prie de répondre pour moi parce que je souffre violence. »

Le P. Daubenton envoya de Rome au P. André le billet suivant, plein de bonté et de sagesse.

« A Rome, ce 29 mars 1707.

« Mon révérend père,

« Pax Christi.

« Je n'ai pas mérité le remerciement que votre révérence a la bonté de me faire, si ce n'est qu'elle compte pour quelque chose la volonté que j'ai eue de lui rendre service. Je vous conseille, mon révérend père, de vous en tenir à votre dernière lettre, et de passer tranquillement quelques mois qui vous restent de votre théologie. La meilleure apologie est la bonne conduite que je suis assuré que vous tiendrez. Je doute que notre père réponde à votre lettre, qui a paru ici aussi vive qu'elle est spirituelle. Ne pouvant vous servir dans la conjoncture présente, je souhaite de trouver d'autres occasions où je puisse vous mieux marquer l'estime particulière avec laquelle je suis, dans l'union de vos SS. SS., mon révérend père, votre, etc.

« G. Daubenton, S. J. »

André répond immédiatement au P. Daubenton : il suivra les conseils qu'on lui donne, il renonce à l'appel qu'il avait adressé à Rome, il renonce à la philosophie et à la théologie, il renonce même aux mathématiques et aux sciences; il se propose d'entrer dans la carrière de la prédication. En même temps il écrit à son ami le P. Deschamps pour lui annoncer les mêmes résolutions; mais le ton de cette dernière lettre n'est pas tout à fait celui d'une résignation absolue : il pardonne à ses ennemis, mais il s'en moque un peu, et, dans son exil de la Flèche, il conserve les sentiments qui l'animaient au collége de Clermont à Paris.

LETTRE AU P. DAUBENTON.

« Mon très-révérend père,

« Je suivrai le conseil que votre révérence me fait l'honneur de me donner; et, quoique le silence du révérend père général me paroisse encore plus choquant que sa précédente réponse, je ne m'en plaindrai qu'au Seigneur; il sait si j'ai tort, mais, bien loin de lui demander justice, je lui demanderai toujours grâce pour mes accusateurs et pour mes juges. Je ne veux plus défendre mon innocence aux dépens de la leur. J'abandonne mon appel que je croyois être dans les formes, comme mon bon droit que je croyois être incontestable : je sacrifie tout au bien de la paix et à la déférence que je dois à vos conseils. Si mes ennemis en veulent davantage, ils n'ont qu'à parler : je suis prêt, mon révérend père, à tout ce que la raison et l'Évangile me permettront de faire pour leur satisfaction. Désormais je veux bien renoncer à la philosophie et à la théologie, de peur que l'ardeur que je pourrois avoir pour approfondir la nature et la religion ne me suscite encore quelque méchant procez. Je laisse à d'autres l'emploi d'écrivain, où, dans la mauvaise réputation que l'on m'a faite, on ne manqueroit pas de chicaner toutes mes syllabes. Je renonce aux mathématiques à cause du rapport naturel qu'elles ont avec ce qu'on appelle la nouvelle philosophie, et plus encore à cause du mauvais penchant qu'elles donnent pour une autre méthode que la scholastique. Enfin, mon révérend père, je suis résolu d'entrer dans la prédication avec l'agrément des supérieurs, et de sacrifier toutes les sciences à la simplicité de la foi. Je ne veux plus savoir que Jésus-Christ ni enseigner autre chose que son amour. C'est, si je ne me trompe, le seul parti qui me reste à prendre dans la compagnie. Si votre révérence juge que mon dessein puisse tourner à la gloire de Dieu, je la prie de m'y aider. Depuis ma disgrâce, je n'ai trouvé de bonté qu'en vous; la douceur de vos lettres m'a consolé des rigueurs de la persécution. Parmi les coups qu'on m'a portés à Rome et de Rome, j'ai trouvé dans votre révérence un asile à mon malheur. Grâces à Dieu par Jésus-Christ, je n'ai pas tout à fait été abandonné à ma foiblesse. Le Seigneur, en m'affligeant, m'a préparé un consolateur et le plus capable d'adoucir mes peines. Je le remercie, mon révérend père, de me l'avoir donné, et votre révérence de l'avoir été.

« Je suis, etc. »

LETTRE AU P. DESCHAMPS.

« Mon révérend père,

« Je suis très-sensible aux bontés que votre révérence me témoigne dans sa lettre, et très-reconnoissant des peines qu'elle a bien voulu prendre pour mes intérêts. Le révérend père assistant m'en a rendu témoignage dans celle qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Je fais aujourd'hui réponse à ce révérend père pour le remercier du bien qu'il m'a voulu faire en votre considération, et principalement de la promesse qu'il m'a faite d'écrire en ma faveur à notre révérend P. provincial. Je n'ai pas jugé à propos de joindre une apologie à mon remercîment: je suis las d'être toujours en posture de criminel. Ajoutez, mon révérend père, que, tandis qu'on ne m'accuse qu'en général, je ne puis me justifier que d'une manière vague, et par conséquent d'une manière inefficace. Cependant j'ai cru devoir répondre à une lettre fort cavalière, que l'on m'a écrite au nom du révérend père général. J'ai inséré un mot dans ma réponse pour cet homme officieux qui m'a montré tant de charité à Rome..... Je finis par quelques nouvelles. Nous avons ici le P. Duclos[1], qui y est venu se rétablir d'un mal de poitrine et d'une extinction de voix, qu'il a gagnés, dit-on, en travaillant avec trop d'application à ses cas de conscience. Nous avons déjà reçu trois lettres de notre révérend père général[2] : la première contre le cartésianisme, la seconde contre les cheveux longs; la troisième, qui commence par *Non sine stupore et indignatione audivimus*, est contre un de nos pères qui avoit avancé en récréation qu'il n'était point de foi que l'Église fût infaillible dans les faits non dogmatiques. »

Voilà donc le P. André établi, au commencement de l'année 1707, dans ce même collége de la Flèche qui avait servi de berceau à Descartes et qui servait maintenant de lieu d'exil à un de ses derniers disciples. C'est dans cette situation que nous le montre la première correspondance. Il y cultive en paix ses études et ses amitiés de Paris. Dans trois lettres à Malebranche, du 11 février, du 9 mars et du 30 avril 1707[3], il lui rend compte des lettres qu'il a reçues d'Italie, et de celles qu'il a écrites, de l'éloge qu'il y a fait de Descartes et de Malebranche, des petites conquêtes qu'il ménage autour de lui à la philosophie, ici dans un jeune jésuite de la Flèche, appelé de la Pilonnière, là dans une

[1] Nul renseignement sur ce père ni dans Moreri ni dans les mémoires de Trévoux ni ailleurs. — [2] Tamburini. — [3] Voyez notre article de janvier, 1841, p. 7-12.

demoiselle de la Pidoussière, «jeune personne, dit le P. André, fort sage et fort spirituelle, qui, depuis cinq ou six ans, n'a de goût que pour l'Evangile et la Recherche de la vérité,» enfin de la résolution qu'il avait prise de se livrer à la prédication, comme il l'avait annoncé au père Daubenton; et il paraît qu'il avait commencé à exécuter cette résolution, si on en juge par le volume de sermons inédits trouvés parmi ses papiers[1]. La première correspondance que nous avons fait connaître ne nous a fourni que ces trois lettres de l'année 1707; puis elle s'interrompt, et ne recommence qu'en 1713 par une lettre datée de Rouen, où André était chargé de l'enseignement de la philosophie. Que s'était-il passé dans cet intervalle? Les sentiments d'André n'avaient point changé: on le voit par cette lettre même, adressée à Malebranche; mais avait-il su les contenir? la persécution s'était-elle ralentie, ou s'était-elle appesantie sur lui? était-il resté longtemps à la Flèche avant d'être envoyé à Rouen? La notice de l'abbé Guyot ne nous donne aucunes lumières à cet égard. Mais nos nouveaux papiers nous en fournissent d'abondantes à la fois et de bien tristes: ils nous montrent le P. André fidèle à Descartes et à Malebranche, et la société fidèle aussi à l'inimitié qu'elle leur a vouée. Après l'avoir envoyé de Paris à la Flèche, on le relègue de ce collége important dans l'obscur collége d'Hesdin en Artois; de là il passe à Amiens, et d'Amiens à Rouen. Pour être juste, il faut dire que sa circonspection n'était pas toujours très-grande, et qu'il dissimulait assez mal le sentiment des injustices dont on l'accablait. Ainsi, d'après les trois lettres écrites à Malebranche que nous avons autrefois publiées, il semble que, dans les premiers mois de l'année 1707, il était assez tranquille à la Flèche. Tout à coup il apprend que, parmi les membres du conseil du P. provincial, qui, en 1706, avaient été d'avis[2] de l'envoyer de Paris à la Flèche, se trouvait un homme qui lui avait autrefois témoigné beaucoup d'amitié, et qui, dans cette occasion, se serait tourné contre lui. André s'anime à cette idée et lui écrit pour lui demander une explication. Ce père jésuite, si sévère envers André, s'appelait Hervé Guymond, homme alors

[1] Voy. le cahier précédent, p. 151. — [2] D'après la constitution de la société, comme il y avait à Rome, auprès du général, des représentants des diverses nations sous le nom d'*assistants*, de même, au centre de chaque province, il y avait auprès du père provincial des conseillers, *consultores*, dont il devait prendre l'avis dans toute question importante. *Regulæ societatis Jesu, Romæ, in collegio ejusdem societatis*, 1582, p. 27. «*Regulæ provincialis. Consultores quatuor habebit a generali designatos in iis locis ubi frequentius residet, quoad fieri poterit, cum quibus res graviores communicabit...... quorum unus ab eodem generali constitutus erit ejus admonitor et socius.*»

considérable dans sa compagnie, et qui joignait à des vertus réelles très-peu de lumières et un zèle outré[1]. « J'ai su depuis peu, lui écrit André, que le procès qu'on me fit l'année dernière avoit passé à la consulte de la province, et que votre révérence a été un des juges qui m'ont condamné. Tandis que je n'en ai eu que des soupçons, je me suis tu, quelque bien fondés qu'ils me parussent; maintenant que j'en ai des preuves certaines, je vous prie, mon révérend père, de me tirer de peine sur une chose que l'on ne m'a jamais voulu bien éclaircir. De quoi est-ce que j'ai été accusé, et sur quoi m'avez-vous condamné? Il est assez étrange que j'aie été si rigoureusement puni, et que je ne sache pas encore pourquoi; cependant il n'est rien de plus vrai. Je ne sçai pas encore les accusations qui ont été formées contre ma doctrine; je sçai seulement, en général, que l'on m'a fait un grand crime d'un peu de bonne opinion que j'ai toujours eue de M. Descartes et du P. Malebranche; mais, comme je ne crois pas que ce soit là une hérésie ni une nouveauté dangereuse, je ne crois pas non plus que ce soit la seule cause de mon exil. On peut estimer ces auteurs sans suivre leurs opinions. Je ne crois pas qu'il y ait en France un homme assez stupide pour ne point convenir qu'il s'y en trouve de fort raisonnables. D'ailleurs, mon révérend père, mes accusateurs sont trop habiles pour m'avoir accusé seulement en général, et mes juges trop équitables pour m'avoir condamné sur une accusation si peu sensée. Sans doute on aura marqué en détail mes erreurs, cité mes propositions et cité contre moi les faits les plus circonstanciés; c'est ce que la charité m'oblige de croire : mais, mon révérend père, au nom de la même charité, faites-moi la grâce de me dire quelles sont ces erreurs, ces propositions et ces faits. J'ai eu beau, jusqu'ici, prier mes juges et défier mes accusateurs de me convaincre de la moindre faute en matière d'opinion, les

[1] Extrait des manuscrits de M. de Quens. « Le P. Guimon (*sic*), d'Orléans, avoit été le maître des novices du P. André, qui en parloit avec grande estime..... d'une singulière piété; très-austère dans sa vie; il en perdit le bout du nez, n'ayant pas voulu se chauffer dans un hiver très-rude..... avoit professé la théologie à Paris; penchoit vers le thomisme, persuadé que, dans l'autre système, on donnoit trop à la prévision et trop peu à la prémotion, ce qui ne plut pas trop à la compagnie : on lui ôta la régence de théologie. Envoyé à Nantes, il y fut de grande édification dans les retraites..... appelé à Caen par M. de Nesmond, évêque, il rétablit le calme dans une communauté de religieuses qui avoit éprouvé quelques troubles par rapport à leurs directeurs..... étant vieux, à la Flèche, à l'hôtel des invalides, fait un voyage à pied, et s'asseoit dans le chemin sans pouvoir marcher. Un homme charitable le rapporte sur ses épaules avec grande peine : Eh! mon père, lui dit-il, ne vaudroit-il pas bien mieux vous faire porter par une bête que par un homme? »

uns et les autres ne m'ont répondu que par un grand silence ou par des discours vagues ou généraux. Je vois bien ce que c'est : mes accusateurs ne se soucient pas que je me corrige, et mes juges ne veulent point que je me justifie. En cela, mon révérend père, j'ai toujours excepté votre révérence; je crois seulement que l'autorité de mes accusateurs, dont je sais que deux ont aussi été de mes juges, vous auront arraché ma condamnation, et que le mot de *nouveautés*, prononcé avec force par d'aussi bons connoisseurs que le P. F. et le P. M. (*sic*), vous aura tellement effrayé, que le péril de la compagnie vous aura paru trop pressant pour examiner s'il étoit réel. Je suis même persuadé que vous avez cru rendre service à Dieu en me condamnant, et je le prie de tout mon cœur de vous en tenir compte, aussi bien que des anathêmes qu'on m'a rapporté que le zèle vous a fait prononcer contre moi, un peu après ma condamnation. Vos intentions étaient saintes, cela me suffit. Et, d'ailleurs, mon révérend père, je suis plus sensible au bien qu'au mal qu'on me fait. Je me souviendrai toujours avec reconnoissance de toutes les bontés que vous m'avez autrefois témoignées. Je crois même que les calomnies de mes accusateurs, en m'ôtant votre estime, ne m'ont point tout à fait ôté votre amitié. C'est dans cette persuasion que je m'adresse à vous, mon révérend père, pour vous demander le détail des crimes dont on m'a chargé à votre consulte provinciale, et sur lesquels vous avez conclu mon exil. Si le révérend père provincial a mieux aimé me faire excuse de m'avoir maltraité que de me donner là-dessus l'éclaircissement que je me suis cru obligé de lui demander, je serois bien fâché que mes autres juges fissent de même : ce seroit m'ôter le moyen de me corriger, si j'ai tort, et de me justifier, si j'ai raison. Je prie votre révérence d'en user à mon égard avec plus de droiture, et de me déclarer, en détail, de quoi il faut que je me corrige ou que je me justifie. Ce sera mettre le comble aux obligations que je vous ai. Je suis avec respect, etc. »

A cette récrimination assez inutile et médiocrement prudente, le R. P. Guymond ne répond ni oui ni non sur la part qu'il aurait prise à la disgrâce d'André, mais il lui rappelle le précepte de l'humilité et surtout celui de l'absolue obéissance. Il ne lui cache pas le tort qu'on lui impute, à savoir, son inclination pour la nouvelle doctrine; il lui déclare que la société a résolu de ne point souffrir cette doctrine : elle veut non-seulement qu'on ne la loue pas, mais qu'on la combatte. Le cartésianisme est aujourd'hui aux yeux de la société ce qu'était le calvinisme avant le concile de Trente; de sorte que dire qu'on estime Descartes et qu'il a des opinions raisonnables, c'est dire

qu'on a de l'estime pour Calvin, que Calvin a des opinions raisonnables. Cette lettre peint si bien, avec la bonhomie du P. Guymond, l'entreprise de la compagnie, que nous la rapporterons tout entière.

A Paris, ce 9 juillet 1707.

« Mon révérend père,

« Pax Christi.

« Je suis bien aise que votre révérence ait voulu s'adresser à moy en ce qui la regarde; elle sçait que j'ai eu de l'amitié pour elle, et je l'assure que j'en ay encore plus que jamais. C'est dans un sentiment de l'amitié la plus sincère que je luy diray tout ce que je pense, et je la prie de le recevoir du même cœur que je le dis.

« Il me paroist, mon cher père, que vous avez l'esprit un peu aigri. Vous parlez d'accusateurs, de juges, de condamnations, d'exil. Entre ces accusateurs que vous trouvez si injustes vous mettez deux personnes assurément des plus sages et des plus vertueuses. Vous dites aussi que le R. P. provincial vous a fait des excuses de vous avoir maltraité; tout cela est-il de ce divin maistre qui nous dit : « *Prenez de moy que je suis doux et humble de cœur?* De plus, à prendre au fond le sujet de votre chagrin, il ne s'agit que d'un changement de collége. Hé quoi! faut-il tant de mystère pour vous envoyer d'un lieu dans un autre? où est cette volonté toujours preste à obéir en tout ce qui n'est point péché? où est, comme parle saint Ignace, le baston du vieillard? où en sont les (supérieurs), si, à chaque disposition, il faut rendre tant de raisons et entendre tant de justifications? Il suffit que les pensionnaires ne soient pas contents de vos soins envers les enfants ni de la manière de les conduire.

« Vous direz que c'est encore une autre cause qui vous fait de la peine, savoir l'attachement qu'on croit que vous avez à ces deux auteurs, Descartes et Malebranche. Ce point est de conséquence, et c'est sur quoy il faut tâcher, avec la grâce de Dieu, de vous persuader que vous avez tort plus que vous ne pensez, et que vous n'avez point sujet de vous plaindre.

« Premièrement, il est certain que très-souvent, en pleine récréation, devant tous les préfets, vous avez fait leur éloge, que vous avez soutenu avec chaleur plusieurs de leurs sentiments; que vous avez parlé avec mépris d'Aristote et des théologiens qui le suivent avec saint Thomas; que tous ceux qui n'admirent pas ces gens-là vous font pitié, et qu'ils n'ont, à vous entendre, point d'esprit en comparaison des autres; que vous avez donné à plusieurs escholiers tant de dégoust de leurs écrits

qu'ils ne daignoient les lire et les étudier. Ces faits-là sont notoires, et tous les préfets avec d'autres pères âgez en donnent témoignage. Ce bruit et cette réputation ne suffist-elle pas à un supérieur pour éloigner un homme, et pour montrer qu'on ne veut pas souffrir chez nous cette nouvelle doctrine?

« En second lieu, si vous prenez garde à la lettre que vous m'écrivez pour vous justifier, vous verrez vous-même qu'elle vous condamne. Vous avouez *que, de tout temps, vous avez eu de l'estime pour ces deux auteurs, que leur doctrine n'est point une hérésie et une nouveauté dangereuse, qu'il n'y a point d'homme en France assez stupide pour ne pas convenir que parmi leurs opinions il y en ait de fort raisonnables*. Ce langage m'étonne extrêmement, car la vérité est que cette doctrine est en toute sa substance opposée à la bonne théologie, et même, en plusieurs articles, à la foy. Vous savez qu'elle a été réprouvée à Rome, par M. de Paris et par quelques universitez. Vous ne pouvez ignorer que le père général et les supérieurs la défendent, que la compagnie prétend non-seulement qu'on ne l'approuve point, mais encore qu'on la combatte, ainsi qu'on combattoit celle de Calvin avant le concile. Après cela, mon cher père, comment vous séparez-vous du sentiment de Rome, de tous les théologiens bons catholiques, et de notre compagnie? Comprenez, je vous prie, que dire que vous les estimez et qu'ils ont des opinions bien raisonnables, c'est comme qui diroit : j'ay de l'estime pour Calvin, et il a des opinions très-raisonnables.

« Au reste l'affaire est sérieuse, car on est résolu de ne point souffrir dans la compagnie non-seulement ceux qui suivent ces auteurs ou qui les louent, mais ceux qui ne les blâment pas et qui n'ont pas de zèle contre leur doctrine. C'est pourquoy, je vous prie, mon cher père, désabusez-vous, et reconnoissez que vous avez eu grand tort de louer ces gens-là, et de passer pour un de leurs disciples. Si j'étois à votre place, je dirois au révérend père recteur et j'écrirois au révérend père provincial : il est vray que j'ay eu de l'estime pour Descartes et pour Malebranche, et que je n'ay point cru leur doctrine dangereuse; mais, puisque la compagnie les condamne, je vois maintenant que je me suis trompé; j'ai eu tort de les louer et j'en demande pardon à votre révérence et à tous nos pères. Je proteste que, loin de les approuver maintenant, je les regarde comme des auteurs très-dangereux dans la religion et très-contraires à la bonne théologie.

« Faites, je vous prie, réflexion que je vous parle avec une vraye amitié, et que ce que j'ay l'honneur de vous dire ne peut avoir qu'un très-bon effet et devant Dieu et devant les hommes. Certainement le

sujet que vous avez donné de croire que vous étiez sectateur de ces nouveaux philosophes demande une rétractation. Je prie le Seigneur et sa sainte mère de vous inspirer ces sentiments; je le souhaite du même cœur dont je suis, dans l'union de vos SS. SS., votre, etc.

« Hervé Guymond, S. J. »

En recevant cette lettre si naïvement intolérante, et où la bonhomie le dispute au fanatisme, le P. André dut comprendre toute la gravité, tout le danger même de sa situation. Il reconnut qu'il y avait un parti pris, contre lequel se briseraient tous lès raisonnements. Comment éclairer un pareil aveuglement, et donner un peu de raison à l'esprit de parti, surtout à l'esprit de corps, si opiniâtre et si ardent, parce qu'il se compose et se nourrit de toute la vivacité de l'intérêt personnel fortifié de la noble apparence de l'intérêt général? Devant de tels adversaires, quand ils ont en main la puissance, ce qu'il y a de mieux à faire est de mépriser intérieurement et de se taire. C'est ce que fit pendant un an le P. André; mais, quand on a de la grandeur et de la force dans l'âme, on ne se résigne pas longtemps à une sagesse qui ressemble à la pusillanimité ; quand on croit à la vérité et quand on l'aime, on la préfère à soi et on se risque un peu pour elle. Bientôt donc le sentiment de la justice surmonta la prudence dans le généreux et intrépide jésuite, et, le 15 juillet 1708, après un an d'efforts sur lui-même pour retenir son indignation, il la laisse éclater, et, au lieu de la rétractation qu'on lui demande, il adresse au P. Guymond une apologie régulière et complète du cartésianisme, au point de vue religieux et chrétien. Cette apologie, écrite il y a un siècle et demi par un jésuite, a prévenu celle qu'ont entreprise le cardinal Gerdil (*Opere edite ed inedite del cardinale Gerdil*, in Roma, 1806, passim) et M. l'abbé Eymery, supérieur de Saint-Sulpice, au commencement du XIX^e siècle (*Pensées de Descartes sur la religion et la morale, Discours préliminaire*, Paris, 1811). Aujourd'hui encore elle est malheureusement de mise et pourrait être adressée aux mêmes personnes : il n'y a guère à changer que les noms propres.

« 15 juillet 1708.

« Mon très-révérend père,

« Vous serez sans doute surpris que je m'avise aussi tard de répondre à la lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire l'année dernière. Plusieurs raisons très-fortes m'en ont empêché jusqu'ici; mais, après avoir tout examiné, j'ai cru que la justice et la charité ne me permet-

toient plus de me taire. Je ne veux point que ma conscience ait davantage à me reprocher que je souffre sans réponse l'outrage que vous faites, en m'écrivant, à deux auteurs très-catholiques, de les placer au rang des plus infâmes hérésiarques, et que je laisse une personne qui me doit être aussi chère que votre révérence dans une erreur si contraire à la vérité et par conséquent si préjudiciable à son salut. Souffrez donc, mon révérend père, que l'espérance de vous être utile l'emporte sur la crainte de vous déplaire, et que je tâche de vous désabuser au sujet de ces deux illustres calomniés; c'est ce qui ne sera pas fort difficile, pour peu que vous soyez capable d'en juger sans prévention.

« En effet, le préjugé à part, la comparaison que vous faites de leur doctrine avec celle de Calvin est-elle soutenable? Est-il une page dans cet hérésiarque qui ne montre à découvert l'esprit hérétique dont il étoit animé? Et en est-il une dans les auteurs en question qui ne respire un air de catholicité qui ôte aux lecteurs équitables tout sujet de douter de leur religion? Ont-ils jamais fait une démarche ou produit un ouvrage qui n'en soit la preuve?

« Commençons par M. Descartes. Que ce nom, je vous prie, ne vous prévienne point contre mes raisons. Quel attachement ne montre-t-il pas, dans sa Méthode, pour la religion de ses pères? A qui adresse-t-il ses Méditations métaphysiques, où l'on prétend trouver tout le venin de sa doctrine? N'est-ce point à l'université la plus catholique de l'Europe, et qui le fit bien voir en cette occasion même, n'ayant accepté la dédicace de ce livre qu'après l'avoir fait examiner par ses plus habiles et plus zélés docteurs? Pouvez-vous ignorer qu'il a soumis ses Principes à la censure de l'Église? A-t-il fait un livre, a-t-il presque écrit une lettre qui ne porte des marques évidentes de sa religion? Le pèlerinage qu'il fit à Notre-Dame-de-Lorette est-il d'un hérétique? Vous savez qu'il aima toujours notre compagnie, et que, jusqu'à la mort, il entretint un commerce de lettres avec les plus saints et les plus savants jésuites de son siècle, et qui apparemment l'eussent bientôt abandonné, si, comme votre révérence, ils l'eussent tenu pour un Calvin. Mais ils avoient trop d'esprit et trop d'équité pour en porter ce jugement. Ils n'avoient garde de réprouver sa doctrine comme opposée à notre sainte foi, tandis que le ministre Voet, à la tête de l'université d'Utrecht, la poursuivoit comme tendant à la ruine entière du calvinisme; tandis que ses sentiments et sa conduite le faisoient regarder en Hollande comme un émissaire du pape, et comme un jésuite déguisé; tandis qu'il y étoit persécuté comme un papiste trop hardi à professer sa religion; tandis qu'il écrivoit avec tant de zèle à une princesse calviniste pour justifier la

conversion d'un prince de sa maison. Voici un trait de sa lettre qui sera un témoignage éternel de son catholicisme et de la malice de ses calomniateurs : *Tous ceux, dit-il, qui sont de la religion dont je suis approuvent son changement; pour ceux qui sont d'une autre créance, s'ils considèrent qu'ils ne seroient pas de la religion dont ils sont, si eux ou leurs pères ou leurs aïeux n'avoient point quitté la romaine, ils n'auroient pas sujet de se moquer ni de nommer inconstants ceux qui quittent la leur*[1]. Après cela, mon révérend père, permettez-moi de le dire, quelle est votre charité de mettre M. Descartes en parallèle avec Calvin? Par quel endroit a-t-il mérité un si indigne traitement? Il a toujours (respecté) l'Église; il y a vécu; il y est mort en paix. Peu de jours avant sa dernière maladie il communia de la main du P. Viogué[2]. M. Chanut, un des hommes les plus sincères et les plus religieux de son temps, a rendu plusieurs témoignages authentiques à la pureté de sa foi et à l'innocence de ses mœurs[3]. La reine Christine a déclaré par écrit de sa main que M. Descartes avait plus que personne contribué à sa glorieuse conversion[4]. Voilà certainement un Calvin bien différent du premier, un Calvin qui s'applique à étendre la foi de l'Église romaine!

« A l'égard du P. Malebranche, il est encore plus étonnant que vous compariez sa doctrine avec l'hérésie calvinienne. Si vous vous êtes donné la peine de lire ses ouvrages, n'y avez-vous point remarqué un extrême éloignement pour l'esprit de cabale? Quelle piété répandue dans ses livres! Quelle bonne foi! Quelle humilité à confesser son ignorance et à convenir de ses erreurs aussitôt qu'on les lui découvre? Quel amour pour Jésus-Christ! Quel attachement à l'Église! Quel fléau du jansénisme! Peut-on combattre plus solidement le système de M. Arnaud sur la grâce, la prédestination et la liberté? Mais surtout avec quelle charité (faites-y attention, mon révérend père, c'est la marque à laquelle notre aimable maître veut qu'on reconnoisse ses disciples), avec quelle charité il répondit à ses adversaires et à celui même qui l'avoit attaqué avec moins de raison et plus d'insolence[5]! Tout cela est-

[1] Voy. notre édition, t. IX, p. 371. — [2] *Vie de Descartes*, par Baillet, IIe part. chap. XXI, p. 414. — [3] *Ibid.* Baillet cite des lettres manuscrites de M. Chanut à la princesse Élisabeth et à l'abbé Picot. Nous possédons les premières, que nous publierons un jour. — [4] *Ibid.* chap. XXIII, p. 433. — [5] Le P. André fait ici probablement allusion à l'écrit du père jésuite Le Valois, caché sous le pseudonyme de Louis de la Ville : *Sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés des corps, opposés à la doctrine de l'Église et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'eucharistie*, par Louis de la Ville, Paris, in-12, 1680. Dans cet ouvrage, ce n'est pas seulement Descartes qui est pris à partie, mais les cartésiens et surtout Malebranche.

il d'un Calvin? Je puis vous assurer que sa personne est encore moins hérétique que ses ouvrages. Si vous vouliez en faire l'épreuve, que vous verriez de différence entre le véritable P. Malebranche et le fantôme ridicule que vous combattez! Vous verriez un homme doux, simple, pacifique, droit, ouvert, toujours prêt à rendre raison de sa foi. Vous y trouveriez un modèle de piété, d'abnégation, de prudence et de zèle; je ne dis pas de zèle aveugle, amer et turbulent, mais d'un zèle véritablement chrétien, éclairé par la science et adouci par la charité. C'est la justice que lui rendent toutes les personnes qui ont le bonheur de le connaître, et que vous lui rendriez sans doute vous-même, si vous aviez pris la peine d'étudier sa doctrine et sa personne.

« Voilà, mon révérend père, quels sont en effet M. Descartes et le P. Malebranche, bien différents de ce qu'ils sont dans votre imagination. Voilà ces Calvin de nos jours qu'on ne peut estimer sans crime, qu'on ne peut louer sans encourir l'indignation des gens de bien, et dont les sentiments sont si abominables, que c'est une hérésie de dire que parmi *leurs opinions* il s'y en trouve *quelques-unes de raisonnables*. Mais encore, puisqu'il vous plaît de les comparer à Calvin, où sont les nouveaux dogmes qu'ils ont avancés, ou les anciens qu'ils ont combattus? En un mot, où sont leurs hérésies? Montrez m'en une seule dans leurs ouvrages, et je les déclare anathèmes.

« Ils ont des erreurs, j'en conviens; où est l'auteur qui n'en a pas? Peut-être même que de ces auteurs on peut tirer des conséquences fâcheuses pour la foi; mais ils nient ces conséquences, et prétendent qu'elles ne suivent pas de leurs principes. Disons plus : je veux qu'ils raisonnent mal, et que leur prétention soit tout à fait insensée : mais l'Église n'a encore rien décidé contre leur doctrine. Comment donc votre révérence ose-t-elle assurer qu'on la doit combattre comme celle de Calvin, avant le concile? Êtes-vous assez peu instruit dans l'histoire pour ignorer que cet hérésiarque ne fit que donner une nouvelle forme à de vieilles erreurs déjà mille fois condamnées, qu'il n'attendit point les foudres de l'Église pour rompre ouvertement avec elle, que, longtemps avant le concile, il s'étoit retiré à Genève pour y établir le siége de l'antipapisme? Donc, avant le concile, on pouvoit sans témérité le traiter comme un hérétique. Mais un peu d'équité, mon révérend père; pouvez-vous traiter de la même sorte deux auteurs que la plus grande et la plus saine partie des catholiques tiennent pour orthodoxes; qui n'ont jamais attaqué ni directement ni indirectement aucun article de notre foi; qui ont même tâché, à l'exemple de saint Augustin, de saint Thomas, etc. de trouver de nouvelles raisons pour en appuyer les

fondements et pour en éclaircir les mystères; deux auteurs dont l'un est mort dans le sein de l'Église romaine, et dont l'autre y vit encore avec édification ?

« Mais enfin, dites-vous, *leur doctrine a été réprouvée à Rome.* Qu'un peu de bonne foi siéroit bien avec un grand zèle ! Il semble que vous vouliez parler d'une censure authentique, fulminée contre eux par le pape, et il ne s'agit que de l'*indice.* Je sais que quelques-uns de leurs ouvrages y ont été mis, et pourquoi, et comment. Mais, mon révérend père, pensez-vous qu'il faille combattre la doctrine de tous les auteurs qui sont dans cette liste comme celle de Calvin ? Il faut donc dire anathême au P. Langlois[1], au P. Letellier[2], à combien d'autres bons catholiques[3] ! Et, si quelqu'un est assez hardi pour avancer qu'il les *estime*, et que *parmi leurs opinions il y en a de fort raisonnables*, il faudra s'étonner de ce *terrible langage*, et lui faire entendre sérieusement que c'est comme qui diroit : *J'ai de l'estime pour Calvin, et il a des opinions bien raisonnables !* Dites-moi, mon révérend père, quel seroit dans le monde l'effet d'un pareil zèle ? N'exciteroit-il point d'abord la risée publique, la pitié ensuite, et enfin l'indignation de tous les honnêtes gens ? Et, dans la vérité, qui sera jamais à couvert du reproche d'hérésie, s'il est permis à chaque particulier, sur des conséquences bien ou mal tirées, d'accuser de ces crimes le premier qui s'avisera de contredire ses opinions ? thomistes, scotistes, molinistes, nous serons tous hérétiques, et pis encore, s'il plaît au caprice de nos adversaires.

« Au reste, mon révérend père, je ne suis point sectateur aveugle de M. Descartes et du P. Malebranche. Si j'embrasse les vérités qu'ils démontrent, je tâche de suspendre mon jugement sur celles de leurs opinions qui ne sont que vraisemblables, et je suis prêt de combattre les erreurs qu'ils avancent, non pas, je l'avoue, comme des hérésies, mais

[1] S'agit-il ici du P. Jean-Baptiste Langlois, né à Nevers en 1663, entré dans la société en 1679, et mort en 1706, auteur de quelques écrits assez insignifiants, *La journée spirituelle à l'usage des villages, Du respect humain, Histoire des croisades contre les Albigeois*, 1703, in-12, et des divers ouvrages composés par les jésuites contre l'édition de saint Augustin des bénédictins ? Moreri ne dit point qu'aucun de ces écrits ait été mis à l'*index.* — [2] Certainement celui dont il a été question plus haut. Sa *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes*, Paris, 1687, tant attaquée par Arnauld, fut sauvée à grand' peine d'une condamnation formelle à Rome, et plusieurs fois blâmée. Voyez Moreri, art. *Tellier.* — [3] C'est à peu près la même réponse que fait au P. Ventura (*De methodo philosophandi*, Romæ, 1828, *Dissert. prélim.* § 25, p. 1, § 64) M. l'abbé Gosselin, dans son excellente dissertation : *Fénélon considéré comme métaphysicien*, p. 82, dernier volume des Œuvres de Fénélon, édit. de Versailles.

comme des méprises qui échappent à la foiblesse de l'esprit humain. C'est le nom que la justice m'oblige de leur donner, et que la charité, qui adoucit tout, devroit, ce me semble, vous faire approuver. Vous sçavez que, sans cette vertu, ni la foi qui transporte les montagnes, ni l'aumône qui rachette les péchés, ni le martyre qui les efface, ne servent de rien pour le salut. Vous sçavez que l'esprit de Jésus-Christ est un esprit de douceur. Est-ce cet esprit, mon révérend père, qui vous a dicté les atroces injures dont vous accablez deux pauvres auteurs, qui vous sont assurément inconnus? Croyez-vous que ce zèle soit fort agréable à notre charitable maître? Plût à Dieu que vous ne les eussiez pas encore condamnés! Je vous dirois de sa part : *Nolite condemnare, et non condemnabimini;* mais, puisque vous avez déjà porté leur arrêt, souffrez que je vous dise avec lui-même : *Si sciretis quod misericordiam volo et non sacrificium, nunquam condemnassetis innocentes.* Pardonnez-moi, mon révérend père, ces réflexions en faveur d'une infinité d'autres que je vous épargne; car je pourrois encore vous montrer que, dans votre lettre, vous prêtez à la compagnie des vues qu'elle n'a pas; que les termes que vous reprenez dans la mienne sont les plus soumis et les plus modérés qui soient en usage pour exprimer les choses dont j'avois à parler, que les accusations que vous citez contre moi sont toutes fausses ou ridicules, que la formule de rétractation que vous m'envoyez est tout à fait contraire à la charité, etc. Mais, parce que je crains de blesser cette vertu en plaidant pour elle, je m'abandonne volontiers pour ne songer qu'à votre salut. Peut-être ce zèle ne me convient pas : mais, quand il s'agit de l'intérêt éternel d'un père, doit-on s'arrêter à des bienséances dont l'observation y mettroit obstacle? Je prie donc votre révérence, au nom de votre Sauveur et de votre salut, d'examiner si le jugement injurieux qu'elle a porté jusqu'ici de M. D. et du P. M. n'y pourra point préjudicier, et si ce défaut de charité n'y rend point inutile ce martyre continuel dans lequel vous vivez. Je suis avec respect, etc. »

On croit peut-être que, pour répondre à une pareille lettre, où toutes les accusations faites au cartésianisme sont réfutées avec tant de force, le P. Guymond va faire quelques frais d'esprit, et rassembler au moins quelques arguments plus ou moins plausibles. Nullement; il se borne, dans un très-court billet du 31 juillet 1708, à répéter ce qu'il a déjà dit : « La doctrine de Descartes et de Malebranche est condamnée dans la compagnie, et on la trouve mauvaise dans ses principes et dans ses conclusions. Si vous me croyez, vous abandonnerez ces deux auteurs, et ne vous attacherez qu'à ceux de notre

compagnie. Le parti que je vous conseille ne vous peut nuire ni devant Dieu ni devant les hommes; l'autre vous nuira toujours. »

Ces derniers mots étaient prophétiques; car, quelques mois après cette lettre, André est envoyé du collége de la Flèche au petit collége d'Hesdin en Artois, comme régent d'une classe inférieure. Et encore il y est mal vu et tracassé jusque dans les moindres détails de la vie : par exemple, nous rencontrons parmi nos papiers, daté du commencement de 1709, un billet adressé à André par le P. Letellier, de recteur devenu provincial avant d'être nommé confesseur du roi, billet où se trouve cette phrase : « Je fais écrire au révérend père recteur pour qu'il trouve bon que vous ayez des rideaux à vos fenêtres. Pour ce qui est de la porte, je ne sache pas que cela soit d'usage[1]. Il y a d'autres moyens d'empêcher les vents coulis. » Mais un chagrin tout autrement sérieux attendait à Hesdin le P. André.

Il était arrivé à l'époque où, ayant parcouru les grades inférieurs de la compagnie, il devait faire les derniers vœux et devenir profès, ce qui donnait accès aux emplois un peu élevés. Mais la doctrine d'André ne parut point assez sûre au général des jésuites pour l'admettre à faire profession. André s'émut de ce refus; il s'imagina qu'on voulait le chasser de la société; et, pour prévenir cette extrême disgrâce, il se décida à écrire au père général une lettre longue et développée, où, recherchant les motifs du refus qui lui est opposé, il n'en trouve qu'un seul, à savoir, son attachement à la doctrine de Descartes et de Malebranche; sur quoi il déclare que, si ce motif est le vrai, il est insurmontable et l'empêchera à jamais de devenir profès, parce qu'il est bien résolu à ne point trahir sa conscience et à ne point abjurer la doctrine cartésienne. Il pose donc au père général cette alternative, ou de l'admettre à faire ses derniers vœux à présent malgré ses opinions, ou de lui permettre de se retirer librement de la compagnie. Il désire ardemment y rester; mais, s'il doit y vivre toujours soupçonné, mal vu, maltraité, il aime mieux en sortir, quoiqu'il soit sans aucune ressource, sans patrimoine, sans asile, incapable de tout excepté de la prière et de l'étude. Cette lettre, écrite en latin, est un modèle à la fois d'humilité et de courage.

Comme une affaire aussi importante que celle de la démission d'un membre de la compagnie devait passer par le conseil provincial, André écrivit à un des membres de ce conseil, qui avait la réputation d'être plus

[1] Probablement d'après la règle : *Nullus ita cubiculum suum claudat quin aperiri extrinsecus possit*, p. 19. *Regulæ communes.* Regul. Soc. J.

éclairé et plus modéré que ses confrères, une lettre plus détaillée encore que la précédente, pour qu'elle fût mise sous les yeux du conseil. André s'y explique catégoriquement sur les points de la doctrine de Malebranche qu'il est résolu de ne pas abandonner. Celui qui était alors le plus agité était l'origine des idées. Fidèles à Aristote, les jésuites mettaient dans les sens l'origine de toutes les idées. André, avec Descartes et Malebranche, soutenait la théorie platonicienne qui rapporte à la force de l'entendement toutes les idées générales, seules appelées du nom d'idées; et ces idées ou vérités, que l'entendement humain conçoit mais qu'il ne fait pas, André, comme Platon et comme Malebranche, comme aussi Fénélon et Bossuet, les faisait remonter jusqu'à Dieu lui-même. Ainsi les jésuites, ces défenseurs si vigilants du catholicisme, étaient pour l'école empirique, et ils persécutaient André comme trop peu orthodoxe et trop peu catholique, parce que celui-ci tenait pour l'école idéaliste de Descartes et de Malebranche, c'est-à-dire pour l'école de Fénélon et de Bossuet, celle que plus tard défendirent contre les péripatéticiens modernes Gassendi, Hobbes, Locke et Condillac, le cardinal Gerdil, avec les plus fidèles interprètes de la religion chrétienne. Jamais accusation d'hérésie anticatholique ne fut donc plus mal fondée que celle qu'on faisait alors au P. André; jamais persécution en matière de doctrine n'alla plus directement contre le but même qu'elle se proposait.

« Hesdin, le 21 juin 1709.

« Mon très-révérend père,

« Ayant une affaire qui doit bientôt passer à la consulte de province, j'ai cru qu'il étoit à propos d'en écrire à quelqu'un de ceux qui la composent, afin de parler par son entremise à tous les autres. Comme je sçais que votre révérence a de grandes lumières, et que j'ai toujours ouï dire qu'elle y joint une équité à l'épreuve de la prévention, c'est à elle que je m'adresse. Vous pardonnerez cette liberté à la fâcheuse nécessité où je me trouve. Voici le fait. Il y a trois ans qu'on me renvoya de Paris, sur l'accusation vague et générale que je donnois dans des *nouveautés dangereuses*, et qu'en plusieurs occasions j'avois témoigné beaucoup d'estime pour M. Descartes et pour le P. Malebranche. Comme je ne croyois pas qu'il y eût au monde une personne assez déraisonnable pour condamner ces deux auteurs en toutes choses, je priai le révérend père provincial de me marquer en détail les opinions dangereuses que l'on m'accusoit d'avoir prises d'eux, afin que je pusse me justifier si j'avois raison, ou me corriger si j'avois tort. Me voyant refusé

et prévoyant bien toutes les suites de cette affaire, et, d'ailleurs, persuadé qu'un prêtre, accusé en matière de doctrine, ne pouvoit se taire sans prévarication, j'en écrivis à notre révérend père général pour le conjurer de me faire signifier par mes supérieurs immédiats quelles étoient ces nouveautés dont on me faisoit un si grand crime. Mais j'eus beau prier, on me refusa toujours cette grâce, et par là tout moyen de me défendre. Depuis ce temps-là je me suis tenu en paix, attendant en patience le dernier coup de la persécution, c'est-à-dire, mon révérend père, le retardement de mes derniers vœux. Je ne ferai point ici le philosophe : quoique j'y fusse préparé, je n'ai point laissé de le sentir, et j'avoue même que je n'ai point été fâché d'y être sensible, parce que de cette sorte j'y ai trouvé la matière d'un sacrifice que j'ai offert au Seigneur avec joie et que je lui offre encore tous les jours par notre adorable pontife.

« Cependant, mon révérend père, quoique Dieu m'ait donné cette patience, et que ses consolations soient beaucoup plus douces que ses coups ne sont rudes, il m'est toujours resté une peine : j'ai comparé la sincérité de ma conduite (pardonnez-moi, mon révérend père, cette comparaison; un homme réduit à se défendre est obligé de dire bien des choses odieuses et qu'il voudroit bien pouvoir taire), j'ai donc comparé la sincérité de ma conduite avec le procédé plein de dissimulation que les supérieurs ont suivi à mon égard depuis la première accusation qu'on leur fit de ma doctrine jusqu'à la dernière punition qu'ils en font. Je vous en épargne le détail, que je puis démontrer par leurs lettres et plus encore par leur silence. Je m'arrête à la seule manière dont on m'a signifié le retardement de ma profession. On ne m'en écrit rien à moi-même, quoiqu'il semble que la charité le demandât ainsi, et que la justice le permît. On prie seulement notre P. recteur de me déclarer que le révérend père général a jugé à propos de me différer mes derniers vœux *à cause de mon attachement aux opinions de M. Descartes;* et que si, dans la suite, il y avoit *quelque autre chose à me dire,* on m'en feroit avertir. De tout ce procédé, et principalement de ces dernières paroles, je conclus, mon révérend père, qu'outre le délai de ma profession il pourroit bien y avoir *quelque autre chose* que l'on me cachoit et qu'on étoit pourtant bien aise que j'entrevisse, que leur *charité* me retenoit encore dans la compagnie, mais qu'enfin cette charité pourroit bientôt céder à la justice. Je crus même qu'ils ne seroient point fâchés que je les prévinsse et que je leur épargnasse la peine qu'ont naturellement de si bons pères à chasser de la maison paternelle des enfants qui n'y ont pas été tout à fait inutiles. C'est, mon révérend père, ce

qui m'a déterminé à écrire à notre révérend père général, non pas pour lui demander ma démission, je n'ai pas jugé que cela fût nécessaire, mais pour le supplier très-humblement d'examiner les raisons qu'il a de me la donner, et de s'y rendre s'il les trouve bonnes, sans aucun égard à mes intérêts particuliers, que je sacrifie de bon cœur à l'intérêt général de la compagnie. Je l'ai prié en même temps d'envoyer aux pères consulteurs de la province une copie plutôt qu'un extrait de ma lettre, afin qu'ils y puissent voir mes sentiments tels qu'ils sont, et non pas tels qu'il plairoit à un abréviateur de les montrer. Vous y verrez, mon révérend père, que je regarde comme un grand malheur la séparation que je lui annonce, et que je la crains autant que mes amis la désirent. Vous y verrez combien j'honore et combien j'aime en Jésus-Christ ceux qui m'ont accusé ou condamné; et que, si j'ai eu le malheur d'en offenser quelqu'un, je suis prêt de lui faire toute la satisfaction qu'il pourra souhaiter. Je les conjure même ici de me pardonner si je leur ai souvent demandé un détail de ces *nouveautés dangereuses* qu'ils m'ont imputées; j'ai cru le devoir faire parce qu'il m'a paru qu'il falloit connoître les erreurs dont on m'accusoit avant que de m'en défendre. Je savois de plusieurs endroits qu'on m'en avoit attribué de fort impies et de fort extravagantes; j'avois lieu d'en conclure que tout le reste étoit de même. Le déchaînement public de certaines personnes et la conduite violente de quelques autres fortifioient mes conjectures. Je devois donc, si je ne me trompe, demander une liste de mes prétendues *hérésies*, afin de m'en justifier avant toutes choses, me réservant à déclarer mes véritables sentiments, quand les supérieurs jugeroient à propos de me l'ordonner. Mais, si néanmoins j'ai fait en cela quelque peine ou donné quelque embarras à mes accusateurs ou à mes juges, je vais réparer ici ma faute par une déclaration, qu'ils prendront sans doute pour une apologie de toutes leurs démarches. Je veux bien leur faire ce plaisir, et les assurer en même temps que, quand j'aurois tout le pouvoir du monde, je ne pourrois jamais leur en faire autant que je leur en souhaite. Cette déclaration me paroît d'ailleurs nécessaire, afin que nos pères consulteurs sachent précisément sur quoi ils me renverront, ou, ce qui me plairoit davantage, avec quoi ils m'admettront.

« Je vous déclare donc, mon révérend père, et à toute la compagnie, que je tiens pour indubitable que Jésus-Christ, en tant que Verbe éternel et sagesse personnelle, est, comme parle saint Jean, la lumière véritable qui éclaire tous les hommes, et, comme parle saint Augustin, la vérité essentielle qui renferme dans sa divine substance toutes les

vérités immuables, et, comme parle le P. Malebranche, la raison universelle des esprits, dans laquelle nous voyons les idées de toutes les choses que nous connoissons, les mêmes que Dieu voit, sur lesquelles il a formé cet univers, et sur lesquelles il le gouverne. J'admets ce grand et vaste principe avec toutes ses véritables conséquences; et, par une suite nécessaire, je tiens que ce que nous appelons nos idées ou l'objet immédiat de nos esprits est réellement distingué des perceptions que nous en avons, et qui seules nous appartiennent effectivement. Je tiens cette opinion plus évidemment démontrée qu'aucune proposition de géométrie ou d'arithmétique, puisqu'il n'y a point de démonstration qui ne suppose des idées éternelles, immuables, nécessaires, universelles, et par conséquent bien différentes de nos pensées, qui toutes ont commencé d'être, sont passagères, contingentes, particulières. Je tiens enfin que la doctrine de la distinction des idées et de nos perceptions est le fondement de toute la certitude humaine dans la religion, dans la morale, dans toutes les sciences; et, si quelqu'un pouvoit se vanter d'avoir là-dessus solidement réfuté les raisonnements de saint Augustin et du P. Malebranche, je ne crains point de le dire, pour peu qu'il eût d'esprit et qu'il suivît ses propres principes, il pourroit se vanter en même temps d'avoir solidement établi le pyrrhonisme.

« Je voi bien, mon révérend père, que cet endroit de ma lettre ne sera pas trop favorablement écouté de la plupart de nos pères consultants. Mais je les conjure, par la douceur de Jésus-Christ, de suspendre un peu les mouvements de leur indignation, et surtout de m'épargner le nom d'opiniâtre qui retomberoit sur le plus célèbre des saints Pères. Car vous sçavez mieux que moi, mon révérend père, que ce grand docteur de la vérité et de la grâce, si pénétrant, si habile, si judicieux et si éloigné du soupçon d'entêtement, est si plein de cette opinion, qu'il n'a presque point un ouvrage, presque point une lettre, qui soit de quelque étendue, où il ne la prouve et ne la suppose. C'est une des clefs de sa doctrine; c'est là-dessus que roule presque toute sa théologie, que personne n'entendra jamais parfaitement s'il n'entend cette matière. Vous sçavez les conséquences si saintes et si chrétiennes qu'il en tire, et, quoiqu'il fût si rempli de charité, qu'il épargnoit les injures aux hérétiques mêmes, si raisonnable, qu'il n'accusa jamais d'obstination ceux qui avoient des sentiments contraires aux siens dans les matières qui n'étoient point tout à fait incontestables, vous savez comme il traite ceux qui ne reconnoissent point avec lui la doctrine des idées distinguées de nos connoissances: « His et talibus documentis coguntur fateri, qui« bus disputantibus Deus donavit ingenium, et pertinacia caliginem non

« obducit, rationem veritatemque numerorum et ad sensus corporis non « pertinere et invertibilem sinceramque consistere, et omnibus ratioci« nantibus ad videndum esse communem [1]. » Et dans ses *Soliloques*, l. II, c. 18 [2] : « Quis mente tam cæcus est qui non videat istas figuras, quæ in « geometria docentur, habitare in ipsa veritate? »

« C'en est assez, mon révérend père, pour faire connoître à tout le monde que je suis inébranlable dans une opinion qui me paroît démontrée en toutes les manières par les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par les écrits des plus sçavants Pères de l'Église, grecs et latins, par une infinité de raisons évidentes à quiconque y réfléchit de bonne foi, sans passion et sans préjugés. C'est pourquoi, suivant toujours les règles inviolables de la sincérité chrétienne, je vous déclare que, si c'est un obstacle à ma profession, c'est un obstacle insurmontable, un obstacle aussi éternel que la vérité que je défends. Je vous l'avoue néantmoins, mon révérend père, quelque nécessaire que m'ait paru cette déclaration, j'ai eu bien de la peine à m'y résoudre. Le Seigneur m'a fait la grâce de me donner sa crainte, et je n'appréhende rien tant que d'être un sujet de scandale à mes frères pour qui Jésus-Christ est mort. Mais j'en fais juge tout esprit non préoccupé et qui voudra bien prendre la peine d'examiner le fonds de cette affaire, de quel côté vient le scandale? De celui qui ne soutient que des opinions aussi reçues dans l'Église que celles de ses adversaires, et, ce qu'il n'est pas difficile de prouver, infiniment plus favorables à notre sainte religion, ou de ceux qui le persécutent parce qu'en des matières qu'eux-mêmes avouent n'être point de foi il préfère la raison qui vient de Dieu à l'autorité qui vient des hommes, et une philosophie toute chrétienne et toute sainte dans ses principes à une philosophie toute payenne et toute charnelle, compatible avec l'idolâtrie et avec le mahométisme, comme il a paru dans ses principaux auteurs, réprouvée par les premiers Pères de l'Église comme donnant trop aux sens, condamnée universellement dans un concile de Paris où présidoit, si je ne me trompe, un légat du saint-siége, et où les livres d'Aristote furent jugés dignes du feu comme des sources d'hérésies, et la lecture en fut défendue sous peine d'excommunication; condamnée en particulier dans sa métaphysique par une assemblée d'évêques sous Philippe-Auguste, et dans sa physique par le souverain pontife Grégoire neuvième [3], à une philosophie enfin dont le grand principe, qu'il n'y a rien dans l'esprit qui n'ait

[1] *De lib. arbitr.* l. II, c. VIII, edit. Benedict. t. I, p. 595. — [2] Edit. Benedict. t. I, p. 393. — [3] Voy. l'écrit de Launoy, *De varia Aristotelis in Academia Parisiensi fortuna, tertia editio auctior et correctior*, Lutet. Paris. 1662.

passé par les sens, renverse évidemment toutes les sciences et surtout la morale, et dont les autres maximes, qui la plupart ne sont pas meilleures, ont formé tant d'hérétiques, tant de libertins, et répandu tant de ténèbres dans l'ancienne scholastique; en un mot, parce qu'il préfère la philosophie de saint Augustin à celle d'Aristote.

« Au reste, mon révérend père, je ne prétens point rejeter ici sur les disciples de ce prince de l'école les conséquences de leurs opinions ou des siennes, dès lors qu'ils nient ces conséquences. Dieu me préserve d'une conduite si contraire à l'esprit de la charité, et d'imiter en cela nos adversaires! Je n'en veux qu'à l'erreur, et je respecte, je révère les personnes qui de bonne foi la soutiennent pour la vérité. Mais, si, malgré un procédé si juste et si équitable, je ne puis éviter de leur être une occasion de scandale, où en suis-je réduit, et quel parti veulent-ils que je prenne? Qu'ils en jugent eux-mêmes par ce mot de saint Augustin, que je les supplie de me permettre d'estimer comme un grand philosophe et comme un grand théologien, s'ils me refusent cette grâce à l'égard de M. Descartes et du P. Malebranche : « Nonne[1] in multis et non secundum carnem homo sapiat, quam mortem dicit esse apostolus, magno scandalo erit ei qui adhuc secundum carnem sapit, ubi et dicere quid sentias periculosissimum, et non dicere laboriosissimum, et aliud quam sentis dicere perniciosissimum? » Voilà précisément l'état où je me trouve. Je prie notre maître commun qu'il vous dicte là-dessus la résolution que vous avez à prendre; et, s'il en faut venir à la séparation, que ce soit sans rompre la charité de part ni d'autre. Je vous promets que, de quelque manière qu'on me traite, je vivrai toujours avec la compagnie dans l'unité d'un même esprit et d'un même cœur en Jésus-Christ, et que toute ma vie je serai particulièrement, etc. »

Le personnage auquel s'adressait André était un P. Daniot[2], exempt de tout fanatisme, qui lui répond une lettre fort modérée dans le genre de celle du P. Daubenton.

« Je n'ay reçu, écrit-il de Paris, le 26 juin 1709, aucun ordre d'assembler la consulte touchant ce qui regarde votre révérence, mais je vous prie d'être persuadé que je suis en disposition de vous rendre tous les services que vous désirez de moy. Trouvez bon cependant que je vous dise que vous prenez un peu trop promptement votre parti dans une affaire qui est de si grande conséquence pour vous, soit par rapport à Dieu, soit par rapport aux autres suites qu'elle peut avoir. Es-

[1] *Ep.* 250 *ad Paulin.* edit. Bened. t. II, p. 258. — [2] Nuls renseignements sur ce père ni dans Moreri ni ailleurs.

time fort le P. Malebranche, et il est mesme fort de mes amis, mais je vous crois trop sage pour vous faire le martyr de sa doctrine. Si vous n'avez pas d'autre fondement que ce que vous me dites pour croire qu'on songe à vous renvoyer de la compagnie, votre soupçon me paroist très-mal fondé. Quoy qu'il en soit, il n'est pas question de disputer avec vous des principes du P. Malebranche; je vous diray seulement que j'ai examiné autrefois sa doctrine là-dessus, et que je n'ay pas eu assez de pénétration pour la comprendre, et que d'autres que des jésuites n'en ont pas eu plus que moy; mais que nous voyions ou que nous ne voyions pas les choses en Dieu, c'est une question qu'un régent de philosophie n'est pas obligé de traiter dans un cours de philosophie qu'on dicte à des écoliers. Il est de la prudence, quand on est dans un corps, de ne pas s'occuper d'opinions qui ne regardent pas la foy. En un mot, mon révérend père, je vous conseille de faire de sérieuses réflexions sur l'affaire dont il s'agit. Consultez Dieu et les règles de la prudence, je ne demande que cela de vous; mais consultez-les de sang-froid, et comme si vous étiez sur le point de rendre bientôt compte à Dieu de la détermination que vous prendrez. Quoy que je n'aye point l'honneur de vous connoître, j'ay ouy parler de vous avec quelque estime, et serois très-fâché que vous fissiez une démarche dont tost ou tard vous devez vous repentir. Je suis avec respect, etc.

« Daniot. »

Selon sa coutume, aussitôt qu'il entend des paroles modérées et bienveillantes, André s'apaise. Après avoir offert sa démission, il la retire, et ne témoigne plus que le désir de vivre en paix avec ses confrères. « Je n'ai pû vous marquer plutôt, répond-il au P. Daniot, combien j'ai été satisfait de la lettre que votre révérence m'a fait l'honneur de m'écrire. Je suis bien aise que vous me rassuriez sur ce que je m'étois mis dans l'esprit que l'on ne seroit pas fâché que je fisse quelque ouverture pour délivrer la compagnie d'un si mauvais sujet. Je l'avois cru de bonne foi, et sur la conduite que je voyois garder aux supérieurs à mon égard et sur ce que m'avoient dit deux ou trois personnes. Je me suis trompé : j'en bénis le Seigneur! Je n'ai jamais souhaité de sortir d'une compagnie où je suis entré avec tant de joie, et où j'ai vécu avec tant de consolation, et, je puis vous en assurer, mon révérend père, avec d'autant plus de consolation que j'y ai eu plus à souffrir. Je n'ai donc garde désormais d'insister sur l'alternative que j'avois proposée; j'attendrai avec patience qu'il plaise au révérend père général de m'y unir encore plus étroitement par les derniers liens. Je n'y veux d'autre

degré que d'y être au-dessous de tous, ni d'autre privilége que d'y servir tout le monde. Je ne vous dis point, mon révérend père, de ne point montrer ma première lettre; elle ne feroit qu'exciter les passions de certaines personnes qui ne sont pas aussi raisonnables que votre révérence sur le chapitre du P. Malebranche. »

Le P. André avait bien raison de penser que tout le monde ne serait pas aussi modéré que le P. Daniot. En effet la réponse qu'il attendait du général des jésuites arriva dans l'année 1710, et il faut qu'elle ait été bien sévère et même bien dure, puisque le P. André, épouvanté, ne fait plus entendre qu'une voix suppliante. Cependant plus d'un retour amer sur le passé, plus d'une allusion courageuse à la conduite de ses adversaires, comparée à la sienne, est mêlée à la plainte du pauvre jésuite. Il rappelle ses services, son attachement à la société, ses disgrâces passées, et il attend en paix le dernier coup.

Cette lettre, que nous supprimons parce qu'elle est en latin et fort longue, paraît avoir touché l'austère Tamburini; car on voit, dans une autre lettre latine du P. André, qu'il remercie le révérend père général de s'être adouci à son égard, et lui-même s'excuse de la vivacité de ses plaintes. Grâce à cette soumission, André vécut plus tranquille à Hesdin pendant la fin de l'année 1710. Il paraît même que son excellent caractère, sa douceur, son talent, tempéré par une plus grande prudence, lui firent trouver grâce auprès de ses supérieurs; car, en 1711, il fut envoyé du très-petit collége d'Hesdin dans un collége plus important, celui d'Amiens [1], où il resta très-peu de temps, et ensuite dans celui de Rouen, chargé de l'enseignement périlleux de la philosophie. Y sut-il éviter les écueils au-devant desquels il allait lui-même? Aurons-nous maintenant à admirer en lui la prudence qui conjure la tempête, ou, comme auparavant, le courage qui sait la braver? C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

V. COUSIN.

[1] C'est ce que prouvent les deux billets suivants : « Je prie votre révérence de me permettre d'emporter où elle m'envoye une Bible de Vitré et trois livres de mathématiques, les Éléments de mathématiques, les Éléments de géométrie et l'Analyse démontrée. ANDRÉ. — Permis d'emporter les livres ci-dessus à Amiens, le 6 août 1711. LARYER. »

Saggi di naturali esperienze..... *Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento*. Troisième édition de Florence, précédée d'une notice historique de cette Académie, et suivie de quelques additions. Florence, 1841, in-4°.

TROISIÈME ARTICLE.

Après avoir exposé sommairement les travaux de Castelli, M. Antinori fait remarquer [1], dans son introduction, que ce savant moine rendit un grand service aux sciences, en encourageant les premiers travaux de Cavalieri et de Torricelli, qu'il introduisit tous les deux auprès de Galilée. Cet illustre philosophe, qui devint le maître et le guide des deux futurs géomètres, ne cessa jamais de leur témoigner cette vive affection qu'il eut toujours pour ses élèves, et d'applaudir à leurs progrès; mais il ne reçut pas de tous les deux également les mêmes marques d'affection et de reconnaissance. Car, tandis que Torricelli sut adoucir, par des soins constants et éclairés, les derniers moments du grand géomètre, dont il nous a conservé certains ouvrages, que celui-ci, devenu aveugle, lui avait dictés, Cavalieri donna plusieurs fois à son maître le droit de se plaindre, et parut même vouloir essayer de s'approprier une des principales découvertes de cet homme célèbre. Comme ce fait est peu connu, et que nous possédons des documents inédits qui servent à éclaircir toute cette affaire, nous demandons la permission d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

Né à Milan, en 1598, Cavalieri entra chez les jésuites à l'âge de quinze ans, et, s'étant rendu bientôt à Pise, il fut présenté par Castelli à Galilée, sous la direction duquel il s'appliqua aux mathématiques. Les rapides progrès qu'il fit dans les sciences lui valurent, en 1629, l'honneur de succéder à Magini dans la chaire d'astronomie à l'université de Bologne. Galilée, qui lui avait communiqué ses principales découvertes, l'aida beaucoup par ses recommandations [2] à obtenir cette chaire, où

[1] *Saggi di naturali esperienze*, p. 7 et 8. — [2] Voici une lettre que Cavalieri lui écrivit à ce sujet; nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été publiée :

« Molto illustre signore,

« L'affetto singolare, con il quale ho conosciuto che ella mi ha sempre amato, fa che hora che l'autorità sua può unicamente giovarmi in un negozio, venga a pregarla del presente favore. Essendo venuto qui il signor cardinale Aldobrandino, ed

il ne tarda pas à s'illustrer. Il publia à Bologne différents ouvrages, dont le plus connu, la Géométrie des indivisibles, a fait dire à Fontenelle que Cavalieri avait été le précurseur du calcul différentiel et intégral. Nous ne devons pas nous arrêter ici à l'examen de ces divers écrits, qui sont assez connus des savants, et nous entrerons dans quelques détails au sujet du Traité des sections coniques, dans lequel se trouve une digression qui motiva les réclamations de Galilée.

Ce grand géomètre venait à peine de publier le célèbre Dialogue qui donna lieu à sa condamnation, que Cavalieri inséra dans le Traité des sections coniques[1] trois chapitres sur le mouvement, qui ne se rattachaient pas directement aux chapitres précédents, et qui avaient pour objet unique de démontrer que le mouvement des projectiles dans le vide s'effectue suivant une parabole. Or cette proposition, que Galilée avait communiquée à son élève, est un des plus beaux théorèmes de la dynamique, que le philosophe toscan venait de fonder. Lagrange a parfaitement caractérisé l'importance de ces découvertes, en disant que,

essendo ancora per venirvi il signor cardinal Ludovisi, che tanto può a Bologna, ed avendo dall' altra parte considerato di quanto giovamento e comodo ai mei studj ed a stampare le mie opere sarebbe s' io potessi ottenere la lettura delle matematiche in tale università, sapendo insieme quanto elle fosse inchinato a favorirmi per quella di Pisa, sebben fosse più conveniente darla al signor Nicolò Aggiunti, come lo fu; ed in somma perchè so che avià caro, che io, come suo scolare, abbia quell' occasione, che può singolarmente svegliarmi a far cosa degna di simil maestro, perciò venga a pregarla (se le pare di poter con sicurtà dir qualche bugia appresso il suddetto signor cardinale Aldobrandini) che voglia con le sua autorità per sua lettera al detto signore cardinale fare quella fede di me che le parrà, accio io possa ottenere tel lettura, ed anco appresso qualcheduno di quei signori Bolognensi suoi amici, come appresso il signor Cesare Marsili, ed altri. Aggiungerei che venendo à Parma la signora Duchessa nuova sposa, sarebbe unica per raccomandarmi al detto signore cardinale. Ma perchè so che soprà meglio di me se sia espediente il farlo, o nò, lascero che se lo giudica bene voglia in una parola raccomandarle tal negozio, che del tutto le resterò obbligatissimo, e farò con le mie fatiche in maniera che ella non impieghi malamente le sue raccomandazioni, e viva sempre ancora per mia bocca la fama della sua virtù, e il lume della sua rara dottrina; alla quale frattanto faccio devotamente viverenza, raccomandandomi di tutto cuore

« Di V. S. Molto Illustre ed Eccellentissima.

« Di Parma, 24 novembre 1628.

« Obbligatissimo servitore,

« Fra Bonaventura Cavalieri. »

[1] Cavalieri, *lo Specchio ustorio, ovvero trattato delle settioni coniche*, Bologna, 1632, in-4°, p. 151 et suiv.

pour y parvenir, il fallait *un génie extraordinaire*[1]. On conçoit donc que Galilée, qui avait l'intention d'insérer cette proposition dans ses Discours sur deux nouvelles sciences, qu'il avait composés, et dont l'impression fut retardée encore pendant six années, ait vu avec regret cette publication anticipée, d'autant plus que cela se passait justement au moment où commençaient les poursuites qui devaient le conduire aux pieds des inquisiteurs.

A la vérité, dans le premier des trois chapitres consacrés au mouvement, Cavalieri déclarait généralement qu'il avait reçu *quelques lumières* de Galilée et de Castelli[2] à ce sujet; mais sa déclaration était telle, qu'on n'y pouvait voir que la communication des principes généraux de la chute des graves, principes que Galilée venait de publier récemment, et l'on devait naturellement penser que les applications, et principalement ce qui était relatif au mouvement des projectiles dans le vide, appartenaient à Cavalieri. Dans la correspondance inédite de Galilée que nous possédons, cette affaire est traitée avec beaucoup de détail. D'abord, dans une lettre[3] du 31 août 1632, Cavalieri annonce la publi-

[1] Lagrange, *Mécanique analytique*, 2e édition, t. I, p. 221-222. Dans l'Histoire des sciences mathématiques en Italie, nous avons rappelé que Tartaglia avait trouvé que le maximum du tir s'obtenait en donnant au canon une inclinaison de 45 degrés; et nous avons publié un fragment inédit de Guidubaldo del Monte, qui prouve que ce géomètre avait entrevu, par l'observation, que la trajectoire déterminée théoriquement par Galilée ressemblait à une hyperbole ou à une parabole. Ces premiers aperçus, si imparfaits, ne diminuent en rien le mérite de l'auteur des Dialogues. — [2] « Spero che sarà manifesto, per la nuova dottrina del moto promessaci dall' esquisitissimo Saggiatore della Natura, dico dal signor Galileo Galilei, ne' suoi Dialogi, protestando io haver havuto e motivo e lume anche in parte intorno a quel poco ch' io dico del moto in questo mio Trattato, per quanto alle Settioni coniche si aspetta dai sottilissimi discorsi di quello, e del reverendissimo P. Abbate D. Benedetto Castelli monaco cassinense matematico di N. S. e molto intendente di queste materie, ambidue miei maestri. » (Cavalieri, *Settioni coniche*, p. 152-153.) — [3] Voici cette lettre, adressée par Cavalieri à Galilée, et que nous n'avons jamais vue nulle part:

« Molto Illustre ed Eccellentissimo Signore,

« L'essere io stato spesso travagliato dalla gotta ed anco ne tempi di sanità occupato nella stampa d'un operetta degli specchi adesso finita e stato cagione che io da un pezzo in quà non le abbia scritto. Ora dunque rispondendo all' ultima sua gratissima, le dico che avendo fatto diligenza di quel signore Gio Batta Arisio, ho ritrovato che da due mesi in quà egli non e più in Bologna, ma se n'è ito a Brescia, dove dicono che al presente si ritrovi. Se ci fosse stato non avrei mancato di diligenza perchè fosse restato servito.

« Mi dispiace che i nuovi oppositori ai suoi Dialoghi la vadano molestando, dove piuttosto dovriano ringraziarla tutti gli studiosi. Ad ogni modo questo farà che la

cation de son ouvrage sur les sections coniques, et dit qu'il a prouvé, d'après les principes de Galilée, que, dans le vide, le mouvement des projectiles doit s'effectuer suivant une parabole. A cette nouvelle, Galilée s'émeut, et il écrit à Marsili, ami de Cavalieri, une lettre où il exprime ses regrets au sujet de la publication qui lui enlevait une découverte dont mieux que personne il sentait le prix, et qu'il devait à quarante années de travaux persévérants. Cette lettre ne se trouve pas dans la correspondance imprimée de Galilée, et nous croyons qu'on la lira ici avec quelque intérêt.

« Monsieur,

« J'ai reçu une lettre du père Bonaventure (Cavalieri) avec l'avis qu'il a récemment publié un traité des sections coniques, dans lequel il dit avoir saisi l'occasion d'insérer une proposition relative à la tra-

fama più altamente volando porti il suo nome all' orecchi di quelli, che per altro non vi farebbono alcuna applicazione.

« Io mandai cinquanta copie de miei Libri al Landini per quaranta de' suoi Dialoghi, ma non ho mai visto cosa alcuna. Non manchero di farle avere uno de' miei libretti ora stampati, e che ho intitolati *Specchio ustorio*. In esso vedrà un mio pensiero intorno allo specchio d'Archimede; tratto però universalmente delle sezioni coniche, considerando alcuni effetti di natura ne' quali hanno che fare. Ho toccato qualche cosetta del moto de' projetti, mostrando che dovrà essere per una parabola, escluso l'impedimento dell' ambiente, supposto il principio del movimento de gravi, che si velociti secondo l'incremento de numeri dispari continuati dall' unità attestando di aver in gran parte imparato da lei ciò ch' io tocco in questa materia, adducendo ancora anch' io una ragione per quel principio. Rimetto però il lettore al libro che da lei si aspetta sopra la materia del moto, che tutti desiderano veder presto fatto pubblico per poter godere di si preziosi, e maravigliosi trovati, e di cosi rara, e necessaria dottrina. E quanto a me crederei che questi elementi, voglio dire del moto, fossero per piacere in altra maniera, che gli elementi geometrici, e che i filosofi fossero per aderire più facilmente. Perciò la prego a sollecitare, poiche ogni di passa un giorno, che pure è troppo prezioso, ed è di troppo danno al mondo che vada vuoto mentre che aspetta d'arricchirsi delle sue peregrine, ed ingegnose speculazioni. Il signore Cesare Marsili compatisce molto a suoi travagli e se le ricorda affezionatissimo servitore, come io pure le vivo continuamente desideroso di mostrarmi con gli effetti; ed in fine desiderandole sanità, le faccio reverenza pregandola a conservarmi nella sua grata memoria

« Di V. S. Molto Illustre ed Eccellentissima.

« Di Bologna, li 31 agosto 1632.

« Ella mi mando una lettera diretta al signore Agostino Santini, la quale va à Lucca, senza dirmi altro: io perciò l'ho inviata à Lucca.

« Obbligatissimo servitore,

« F. Bonaventura Cavalieri. »

jectoire décrite par les projectiles, en prouvant que c'est une parabole. Je ne saurais vous cacher, monsieur, que j'ai éprouvé de l'affliction en voyant qu'on m'enlevait ainsi la priorité d'une recherche que j'avais suivie pendant quarante ans; et cela parce que j'ai communiqué avec une grande confiance mes résultats au père Cavalieri. J'ai perdu ainsi la fleur d'une gloire que je désirais ardemment, et que je m'étais promise après tant de travaux; car le premier motif qui me porta à étudier le mouvement des corps, ce fut précisément celui de trouver cette trajectoire, qu'on démontre assez facilement une fois qu'on l'a découverte, mais dont je sais, par expérience, combien la détermination est difficile; et, si le père Bonaventure, avant la publication de ce livre, m'avait averti de son projet, comme peut-être la politesse l'eût exigé, je l'aurais tant prié d'attendre, qu'il m'aurait permis de publier d'abord mon livre, après quoi il aurait pu faire paraître autant de recherches qu'il eût voulu. J'attendrai ce qu'il pourra dire à cet égard; mais certes il faudrait de grandes choses pour adoucir mon chagrin. Pour ma plus grande mortification, tous mes amis, qui ont appris cette affaire, m'ont reproché une trop grande confiance. Ma mauvaise étoile veut que j'aie toujours à batailler, et parfois avec perte, pour conserver mon bien. Je sais que cette lettre vous aura ennuyé : pardonnez-moi, monsieur, c'est la douleur qui m'a forcé à vous écrire ainsi. Pour me consoler un peu, dites-moi que vous m'aimez toujours, car c'est là ce que je désire le plus.

« Florence, 11 septembre 1632.

« Votre très-dévoué serviteur,

« Galileo Galilei. »

Cette lettre, dont nous devons admirer la modération, fut communiquée à Cavalieri, qui, le 21 septembre [1], s'empressa d'écrire à Galilée pour s'excuser.

« Le chagrin que vous avez éprouvé (disait Cavalieri à son maître) à cause de ce que j'ai inséré, dans mon Traité des sections coniques, sur la parabole tracée par les projectiles dans le vide, n'est rien en comparaison de la douleur que j'ai ressentie en apprenant que j'avais pu vous blesser, lorsque je croyais vous honorer. Ce que j'ai dit du mouvement, je l'ai dit comme votre élève et comme élève du P. Castelli; car c'est de vous deux que j'ai appris le peu que j'en sais. Vous direz peut-être que j'aurais dû déclarer plus explicitement que la découverte

[1] Voy. Venturi, *Memorie di Galileo*, Modena, 1816, 2 vol. in-4°, t. II, p. 264.

de cette trajectoire vous appartenait... Voyez, Monsieur, ce que je dois faire, car je suis prêt à vous satisfaire de toute manière. Si vous le voulez, je ne ferai plus livrer au public aucun exemplaire de mon ouvrage jusqu'à ce que vous ayez publié votre Traité sur le mouvement, que vous pouvez antidater. Je ferai réimprimer aussi deux feuilles, en changeant tout ce qui a pu vous déplaire, et en mettant à la marge : *Conclusion de M. Galilée*. Enfin, si vous le désirez, je brûlerai tous les exemplaires de mon ouvrage, afin de détruire en même temps ce qui a pu vous donner du chagrin ; car je ne veux pas que Galilée puisse me dire comme César : *Tu quoque Brute fili !.....* »

Ces offres étaient magnifiques, mais elles n'eurent aucun effet. Galilée adressa une autre lettre à Marsili pour lui dire qu'il ne doutait nullement de la bonne foi de Cavalieri, et qu'il ne demandait pas qu'on touchât au livre imprimé. Nous pensons qu'on lira avec plaisir cette seconde lettre de Galilée à Marsili ; car non-seulement elle manque dans ses œuvres imprimées, mais on y trouve des renseignements précieux sur le commencement de la persécution dirigée contre ce grand philosophe :

« Monsieur,

« Il y a un peu moins de deux mois que le père inquisiteur de cette ville nous enjoignit, à mon libraire et à moi, par ordre du très-révérend père et maître du sacré palais de Rome, de ne plus faire paraître aucun exemplaire de mon Dialogue jusqu'à nouvel avis. Ce fut là le premier acte d'une vive persécution, dont j'avais entendu parler quelque temps auparavant, et qui se préparait contre moi aussi bien que contre mon livre. Cette persécution a pris peu à peu un tel caractère de violence, qu'enfin, il y a quinze jours, il m'arriva un ordre de la sacrée congrégation du saint office de me présenter dans ce mois-ci au tribunal. Cet ordre m'affligea profondément, non pas que je craignisse de ne pouvoir me justifier et prouver mon innocence et mon zèle pour la sainte Église, mais mon âge avancé, beaucoup d'infirmités corporelles, ce surcroît de préoccupation d'esprit, un long voyage rendu plus pénible encore par les soupçons qui en sont la cause, tout cela me donne presque la certitude que je succomberai avant la fin du procès. J'ai fait tout ce qu'il était possible d'imaginer pour obtenir de me disculper par écrit, ou, du moins, pour faire juger ma cause ici, où nous avons des ministres de l'inquisition, et j'attends une réponse. Cependant j'ai voulu vous faire savoir ceci, monsieur, comme à un ami très-affectionné, qui, certainement, prend part à mon infortune.

« J'ai reçu une très-longue lettre du très-révérend P. Bonaventure. Il me fait des excuses qui n'étaient vraiment pas nécessaires, car je n'ai jamais douté de sa très-bonne intention, mais je m'affligeais de ma disgrâce, quoique celui qui la causait ne le fît pas volontairement ni par conviction. Me trouvant fort occupé, je ne peux pas lui écrire maintenant; je vous prie seulement de lui dire que je ne désire aucun changement à son livre déjà imprimé, et que je le remercie même de l'honorable mention qu'il y fait de moi. Je vous salue respectueusement. Je vous baise les mains, et je prie pour votre bonheur.

« Florence, 18 octobre 1632.

« Votre très-dévoué serviteur,

« GALILEO GALILEI. »

On retrouve ici la bonté du caractère de Galilée : cependant, sans accepter les propositions de Cavalieri, et tout en déclarant qu'il ne demandait pas qu'on fît aucun changement au livre *déjà imprimé*, cet illustre géomètre ne repoussait nullement les autres moyens qu'avait Cavalieri de constater ses droits. Mais celui-ci ne songea plus à cette affaire, et ne fit aucune déclaration publique pour restituer à son maître, au véritable inventeur, cette mémorable découverte.

C'est ici un nouvel exemple du danger qu'il y aurait à adopter l'opinion fort étrange de certains savants, qui ne pas craignent d'avancer que les découvertes scientifiques appartiennent toujours à celui qui les a publiées le premier, sans qu'on puisse jamais combattre cette première publication par d'autres preuves. A notre avis, ce principe, s'il était admis, ne pourrait qu'être nuisible aux sciences, en provoquant des publications précipitées et incomplètes, ou en encourageant la fraude et les soustractions.

Au reste, dans le cas actuel, on ne saurait s'empêcher de remarquer que Cavalieri appartenait à cette compagnie de Jésus qui avait voué une haine si implacable à Galilée, et que, seul parmi tous les élèves du grand philosophe toscan, le professeur de Bologne parut presque insensible à la persécution dirigée contre son maître. Nous voyons, en effet, par la correspondance inédite déjà citée, qu'après la sentence de l'inquisition Cavalieri cessa d'abord tout à coup d'écrire[1] à Galilée, et

[1] Depuis le 7 décembre 1632 jusqu'au 17 décembre 1633, nous ne trouvons aucune lettre de Cavalieri à Galilée. Voici comment Cavalieri tâche d'excuser son long silence dans la première lettre qu'il écrivit à son maître après l'avoir délaissé pendant toute l'année de sa condamnation : « Molto Illustre ed Eccellentissimo Signore, Sebbene io non ho da molto tempo in quà scritto a V. S. Eccellentissima (cioè per il tempo dei suoi travagli) non è però ch' io non gli abbia sentiti con quella pas-

qu'ensuite celui-ci eut à se plaindre de l'indifférence avec laquelle Cavalieri le voyait attaqué dans des libelles que Rocco[1], péripatéticien enragé, publiait. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans toute cette conduite, les effets de l'influence que les autres jésuites devaient exercer sur Cavalieri.

Au reste, sans se compromettre, ce savant mathématicien accablait de louanges Galilée, lorsqu'il espérait en retirer quelque profit. Dès qu'il apprit que Galilée avait achevé son ouvrage sur le mouvement, il lui adressa une longue lettre pour tâcher d'avoir quelque communication anticipée des découvertes qu'il devait y exposer. Dans cette lettre, il exprime de nouveau ses regrets pour ce qui était arrivé au sujet de la trajectoire décrite par les projectiles dans le vide, et il promet de ne plus commettre la même faute. Cette lettre est fort remarquable, et nous la

sione che si può imaginare, intorno de' quali non mi diffondo in consolarla per non offendere la sua molta prudenza e valore d'animo, con cui sò che avrà superato i passati travagli. » On ne trouve pas, dans toute cette correspondance, un seul mot de Cavalieri pour blâmer la sentence de l'inquisition. — [1] Voici une autre lettre de Cavalieri, dans laquelle il s'excuse, à ce sujet, auprès de Galilée. Le dernier paragraphe surtout est significatif, car il prouve que Cavalieri ne voulait rien écrire qui pût le compromettre :

« Molto Illustre ed Eccellentissimo Signore,

« V. S. Eccellentissima si querela meco, ch' io non abbia con quella energia proclamato l'impertinenza e stoltizia dell' autore del libro inviatole, che la condizione di quello richiedeva, e che io abbia mostrato di farne qualche conto. Nel che confesso d'essere andato veramente rimesso alquanto, per non dir troppo, trapassando la sua insolenza ogni termine e scoprendosi più che chiara la sua incapacità e stupidezza. La fretta con la quale io scrissi non mi diede campo di potere al vivo rappresentargli come l'autore non m'era sembrato altro che quello che a lei è parso : mi spedii con dire, seppur male non mi ricordo che m'era parso pieno di sciocherie e di spropositi et così di nuovo le confermo, nè ho mancato ragionando con altri di rappresentarlo per tale. Nè credo che appresso di me abbia acquistato un minimo che di stima. Ma si bene all' opposito, ne ho formato un concetto d'insolentissimo e ignorantissimo pedante. Non mi sovviene già che cosa abbia detto dal che possa raccogliere ch' io l'abbia in qualche credito, se non forse ch' io avessi detto che egli si mostri pratico d'Aristotele, il che però non m'aggiugneria credito poichè sò bene, come Ella dice che questi si stimano d'essere arrivati al sommo del sapere quando hanno fatto gran pratica sopra li suoi testi, dall' accozzamento de' quali professano potersi respondere a ogni cosa sprezzando ogni altro modo di sapere ed ogni altra strada, per singolar che sia, di filosofare. Si sganni pure V. S. Eccellentissima in questo, nè si conturbi, poichè il purissimo oro delle sue saldissime ragioni è da me, per quanto la debolezza del mio ingegno mi permette, benissimo distinto dal rame, del quale sembrano essere i discorsi del suddetto autore. Ma poi quando io pure non conoscessi a pieno tal distinzione, non per questo creda che siano per mancare ingegni di gran lunga superiori al mio (del quale la

donnons ici, surtout parce qu'elle montre que Cavalieri n'était pas totalement étranger aux habitudes de la célèbre compagnie à laquelle il appartenait :

« Monsieur,

« J'ai appris avec une satisfaction extraordinaire que vous aviez achevé vos glorieux travaux sur cette doctrine si impatiemment attendue des savants, et qui, malgré les efforts qu'on a pu faire pour supprimer vos ouvrages, vous fera vivre éternellement. Je regrette vivement de ne pas pouvoir en avoir communication, car je le désirerais au delà de toute expression. Ne croyez pas cependant, monsieur, que, connaissant vos intentions, je pusse commettre la faute de traiter actuellement ces théories que vous avez inventées avec tant de peine, ni même que, si cela était permis à la faible intelligence d'un homme qui, à votre égard, n'est qu'un pygmée, je voulusse faire le moindre tort à vos rares inventions. Je suis désolé du chagrin que je vous donnai dans mon Traité des sections coniques, où je fis connaître la trajectoire décrite par les projectiles. Car je ne pensais pas que vous pussiez y tenir beaucoup, et j'espérais que la déclaration que j'avais faite, que c'était là une chose que vous m'aviez apprise, devait vous faire plaisir, au lieu de vous chagriner, comme cela arriva à mon très-grand regret. Soyez certain que je ne ferais plus la même faute, si vous me communiquiez vos idées. Quant à ma Géométrie, je désirerais avoir l'opinion des savants de votre ville. Je crains qu'ils ne se fatiguent au premier et au second livre, où il y a les choses les plus simples ; car, s'ils ne lisaient pas la suite, ils

ringrazio molto della stima che mostra di fare) che benissimo conosceranno quanto ella sopravanzi tutti gli altri nella saldezza del suo discorrere, e quanto sciocco, arrogante e preno di vanità si ritrovi il detto autore, nel suo trattato. Io non l'ho alle mani, sicchè io lo possa di nuovo vedere, ma poco mi si può aggiugnere, credo al concetto che ne ho formato, sebbene lo vidi di scorsa, poichè alla prima mi son parse così ben chiare le sue scioccherie, che poco più potrei avvantagiarmi in conoscerle per tali.

« Condoni qualchè cosa allo scrivere, che non permette talora allargarsi, e mi tenga per suo parzialissimo servitore e che a niuno cedo nel fare singolarissima stima del suo sublimissimo ingegno, che con saggi cosi esquisiti Ella ha a tutto il mondo co' suoi soltilissimi discorsi palesato : e con tal fine alla sua affettuosa memoria mi raccomando baciandole le mani.

« Di V. S. Molto Illustre ed Eccellentissima.

« Bologna, 14 febrajo 1634.

« Obbligatissimo e devotissimo servitore,

« Fra Bonaventura Cavalieri. »

se formeraient probablement une opinion défavorable de l'ouvrage. Cependant j'espère qu'ils ne voudront pas me condamner sans avoir tout lu. Je regrette que votre âge, monsieur, ne vous permette plus de grandes fatigues; mais celui qui a tant fait a droit à une glorieuse tranquillité. Je prie Dieu qu'il vous donne une longue vie corporelle, car, quant à la gloire, vous avez acquis l'immortalité. Je me recommande à votre affection, et je vous baise affectueusement les mains.

« Bologne, 24 juin 1635.

« Votre très-obligé serviteur,

« F. Bonaventure Cavalieri. »

Galilée sut éviter le danger, et il ne paraît pas qu'il ait jugé à propos de se fier de nouveau à la discrétion du savant jésuite. Dans d'autres lettres, Cavalieri, qui ne dédaignait pas les éloges d'un homme que l'inquisition avait condamné, demandait avec instance[1] à Galilée qu'il voulût bien parler de lui dans ses Discours sur deux nouvelles sciences. Oubliant la conduite du jésuite, Galilée ne vit toujours dans Cavalieri qu'un élève distingué, et il fit mention de ses travaux de la manière la plus honorable dans ces Discours, qu'il publia bientôt après[2].

Ces faits, fort peu connus, nous ont semblé pouvoir intéresser les savants, et c'est pour cela que nous avons cru devoir nous y arrêter. Si M. Antinori ne les a pas signalés dans son important ouvrage, c'est qu'il réservait les développements pour les travaux des membres de l'Académie del Cimento.

G. LIBRI.

[1] Voyez surtout la lettre inédite de Cavalieri à Galilée du 14 juin 1634. — [2] Galilei, *Discorsi... intorno a due nuove scienze*, Leida, 1638, in-4°, p. 42.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œdipe roi, tragédie de Sophocle, traduite en français par M. A. L. Boyer, professeur de rhétorique au collége Stanislas. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1843, in-12 de 107 pages. — Cette traduction se recommande,

comme celle que M. Boyer a donnée, l'année dernière, de l'*Antigone* (voy. Journal des Savants, juin 1842, p. 381), par un grand respect du texte original, un soin curieux à en rendre les beautés avec fidélité et élégance. M. Boyer, qui continue à chercher dans l'étude de Racine le secret, si difficile à retrouver, de rendre, sans l'altérer, et dans un langage qui ne cesse point par exactitude d'être français, la simplicité antique, a indiqué en note tous les passages de notre grand tragique où il paraît s'être inspiré du souvenir de l'*Œdipe roi*. Peut-être ne sont-ils pas tout à fait aussi nombreux que le pense M. Boyer. Mais, si ses rapprochements pèchent par quelque excès, ils n'en sont pas moins intéressants et instructifs, et ils ajoutent beaucoup de prix à son consciencieux et estimable travail.

La Science de la vie, ou Principes de conduite religieuse, morale et politique, extraits et traduits d'auteurs italiens, par M. Valery, auteur des Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie, des Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne, et de l'Italie confortable; bibliothécaire du roi aux palais de Versailles et de Trianon; de l'Académie royale de Turin, de l'Académie des sciences de Naples, et de plusieurs autres Académies d'Italie. Imprimerie de Montalant-Bougleux à Versailles, librairie d'Amyot à Paris, 1842, 1 vol. in-8° de VIII-330 pages. — Dans cette nouvelle production d'un auteur qui s'est appliqué avec tant de zèle et de succès à reproduire, sous ses faces diverses, l'image de l'Italie (voy. Journal des Savants, septembre 1838, p. 585; mai 1841, p. 318; février 1842, p. 123), sept chapitres empruntés à des moralistes, à des traités de morale italiens, les uns peu connus, d'autres aujourd'hui négligés, au *Miroir de la vraie pénitence* par le dominicain Jacques Passavanti, aux *Discours sur la vie sobre* de Louis Cornaro, à *la Vie civile* de Matthieu Palmieri, au *Traité du gouvernement de la famille* d'Ange Pandolfini, au *Livre du courtisan* du comte Balthazar Castiglione, au *Galateo*, au *Traité des devoirs*, aux *Poésies*, aux *Lettres* de monsignor Jean della Casa, enfin au *Dialogue du père de famille* du Tasse, embrassent, dans toute son étendue, le sujet promis par le titre. A un choix d'excellents préceptes se joint, pour recommander ce livre, le double mérite, ordinaire à l'auteur, d'une érudition ingénieuse et discrète et d'un style élégant.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1843.

Revue des éditions de Buffon.

Art. Ier. Idées de Buffon sur la méthode.

M. Cuvier avait eu, dès le début de sa carrière, le projet de donner une édition de Buffon; et il a toujours regretté de ne l'avoir pas donnée. « Il est fâcheux, dit-il dans les Mémoires qu'il a laissés sur sa vie, que mon projet n'ait pu se réaliser; il aurait empêché les éditions absurdes de Castel et de Sonnini, qui ont fait tant de tort à la science [1]. »

Les éditions de Castel et de Sonnini sont absurdes; nous n'avons pas celle qu'avait projetée M. Cuvier; nous en avons vingt autres, mais qui n'en sauraient tenir lieu, et le problème d'une bonne édition de Buffon est encore à résoudre.

Je m'occuperai, dans un autre article, de ce problème. Ce qui va d'abord m'occuper ici, c'est l'étude même des pensées de Buffon.

Il y a, dans tout ce qu'a écrit Buffon, un ordre, une suite, une génération visible des idées. On peut démêler partout, dans ces idées, ce qui est de lui et ce qu'il emprunte à d'autres, et particulièrement aux trois hommes qu'il avait le plus étudiés, Aristote, Descartes, Leibnitz; on le suit pas à pas dans ces combinaisons profondes d'où il a fait sortir tant de vues nouvelles; il *rend raison* de tout ce qu'il dit [2];

[1] Il avait formé ce projet avec M. Geoffroy-Saint-Hilaire, lequel a publié, dans ces derniers temps, sur Buffon, des Études très-remarquables, et que j'aurai plus d'une fois occasion de citer par la suite. — [2] « M. de Buffon rend raison des motifs de préférence qu'il a eus pour tous les mots de ses discours, sans exclure même

et lui-même nous a laissé l'histoire la plus sûre et la plus savante de ses méditations et de ses pensées.

C'est cette *histoire des pensées* de Buffon, écrite par lui-même, que je me propose d'étudier ici, et d'étudier successivement dans chacune des deux parties de son grand ouvrage : l'*Histoire des animaux* et l'*Histoire de la terre*.

L'*Histoire des animaux*, ou, comme on dit aujourd'hui, la *zoologie*, se compose de l'*histoire* même de chaque espèce prise à part, et de la *distribution méthodique* de toutes les espèces comparées entre elles.

Or, de ces deux choses, Buffon a merveilleusement compris la première, l'*histoire proprement dite*, et il n'a jamais bien compris la seconde ou la *distribution méthodique*.

Buffon n'a jamais vu, d'une vue nette, ce que c'est que la *méthode* en histoire naturelle. Tantôt il la confond avec la *description* ou l'*histoire* : « La vraie méthode, dit-il, est la description complète et l'histoire exacte de chaque chose en particulier [1]. » Tantôt il l'en sépare pour n'y voir « qu'une convention, une langue arbitraire, un moyen de s'entendre dont il ne peut résulter aucune connaissance réelle [2]. » Ailleurs il feint de se méprendre sur le vrai sens du rapprochement des espèces dans la *méthode*, et croit se moquer de Linné : « Ne serait-il pas plus simple, dit-il, plus naturel et plus vrai, de dire qu'un âne est un âne, et un chat un chat, que de vouloir, sans savoir pourquoi, qu'un âne soit un cheval, et un chat un loup-cervier [3]? »

Enfin, il va jusqu'à écrire cette phrase singulière : « Ne vaut-il pas mieux ranger, non-seulement dans un traité d'histoire naturelle, mais même dans un tableau ou partout ailleurs, les objets dans l'ordre et dans la position où ils se trouvent ordinairement, que de les forcer à se trouver ensemble en vertu d'une supposition? Ne vaut-il pas mieux faire suivre le cheval, qui est solipède, par le chien, qui est fissipède, et qui coutume de le suivre en effet, que par un zèbre, qui nous est peu connu, et qui n'a peut-être d'autre rapport avec le cheval que d'être solipède [4]? »

Il fallait en vouloir beaucoup à Linné pour trouver mauvais qu'il eût placé le cheval près du zèbre. Assurément tout n'est pas parfait

de cette discussion des moindres particules, les conjonctions les plus ignorées. » (*Nouv. Mél. extr. des manusc. de Mme Necker.*) Cette raison qu'il rendait, dans la conversation, de tous ses *mots*, il l'a rendue, dans son livre, de toutes ses *pensées*. — [1] T. I, p. 34, édit. in-12 de l'Impr. roy. — [2] *Ibid.* p. 22. — [3] *Ibid.* p. 57. *Loup-cervier*, espèce de lynx, et par conséquent espèce de *felis*, de chat. — [4] *Ibid.* p. 51.

dans Linné : il n'a pas connu la grande loi de l'*importance relative* des caractères [1]; mais il a vu, et il est le premier qui l'ait nettement vu, que tous les caractères devaient être pris dans les objets mêmes, et c'était là un pas immense. Pour Buffon, il consent bien que l'on sépare, en se réglant d'après leur nature, les *animaux* des *végétaux*, les *végétaux* des *minéraux;* il consent que l'on sépare les *quadrupèdes* des *oiseaux*, les *oiseaux* des *poissons;* mais, cela fait, il repousse toutes les autres divisions fondées sur la nature des choses. Il ne veut plus juger les objets que par les rapports d'*utilité* ou de *familiarité* qu'ils ont avec nous; et sa grande raison pour cela, c'est « qu'il nous est plus facile, plus agréable et plus utile, de considérer les choses par rapport à nous, que sous aucun autre point de vue [2]. »

Il est curieux de l'entendre exposer lui-même ce qu'il appelle sa *méthode*. Il imagine un homme, qui, ayant tout oublié, « s'éveille tout neuf pour les objets qui l'environnent; » il place cet homme dans une campagne, « où les animaux, les oiseaux, les poissons, les plantes, les pierres se présentent successivement à ses yeux. — Bientôt, dit-il, cet homme se formera une idée générale de la matière animée, il la distinguera aisément de la matière inanimée, et, peu de temps après, il distinguera très-bien la matière animée de la matière végétative, et naturellement il arrivera à cette première grande division : *animal, végétal* et *minéral;* et, comme il aura pris en même temps une idée nette de ces grands objets si différents, la *terre*, l'*air* et l'*eau*, il viendra en peu de temps à se former une idée particulière des animaux qui habitent la terre, de ceux qui demeurent dans l'eau et de ceux qui s'élèvent dans l'air, et, par conséquent, il se fera aisément à lui-même cette seconde division : *animaux quadrupèdes*, *oiseaux* et *poissons;* il en est de même, dans le règne végétal, des arbres et des plantes; il les distinguera très-bien, soit par leur grandeur, soit par leur substance, soit par leur figure. Voilà ce que la simple inspection doit nécessairement lui donner, et ce qu'avec une très-légère attention il ne peut manquer de reconnaître ; c'est là aussi ce que nous devons regarder comme réel, et que nous devons respecter comme une division donnée par la nature même. Ensuite mettons-nous à la place de cet homme, ou supposons qu'il ait acquis autant de connaissances et qu'il ait autant d'expérience que nous en avons, il viendra à juger les objets de l'histoire naturelle par les rapports qu'ils auront avec lui : ceux qui lui seront les plus nécessaires,

[1] Voyez, sur la grande loi de l'importance relative des caractères et sur tout ce qui tient à la méthode, mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841. — [2] T. I, p. 48.

les plus utiles, tiendront le premier rang; par exemple, il donnera la préférence, dans l'ordre des animaux, au chien, au bœuf, etc. et il connaîtra toujours mieux ceux qui lui seront les plus familiers; ensuite il s'occupera de ceux qui, sans être familiers, ne laissent pas que d'habiter les mêmes lieux, les mêmes climats, comme les cerfs, comme les lièvres et tous les animaux sauvages; et ce ne sera qu'après toutes ces connaissances acquises que sa curiosité le portera à rechercher ce que peuvent être les animaux des climats étrangers, comme les éléphants, les dromadaires, etc. Il en sera de même pour les poissons, pour les oiseaux, pour les insectes, pour les coquillages, pour les minéraux, et pour toutes les autres productions de la nature : il les étudiera à proportion de l'utilité qu'il en pourra tirer; il les considérera à mesure qu'elles se présenteront plus familièrement, et il les rangera dans sa tête relativement à cet ordre de ses connaissances, parce que c'est, en effet, l'ordre selon lequel il les a acquises, et selon lequel il lui importe de les conserver. Cet ordre, le plus naturel de tous, est celui que nous avons cru devoir suivre. Notre méthode de distribution n'est pas plus mystérieuse que ce qu'on vient de voir [1]..... »

Voilà pourtant jusqu'où peut conduire la prévention; et, quand on songe à l'époque où Buffon s'exprimait ainsi, l'étonnement redouble. Lorsque Buffon écrivait ce qu'on vient de lire, il y avait plus d'un demi-siècle que Ray[2] et Tournefort[3] avaient publié leurs grands travaux sur la méthode; Linné avait publié ses *Fundamenta botanica*[4], premier germe d'une philosophie nouvelle de la science; les idées de Bernard de Jussieu commençaient à se répandre, et je trouve la preuve de ce dernier fait dans un monument bien précieux.

Nous avons, de Malesherbes, des Observations[5] pleines de savoir, et surtout de bon sens, sur les trois premiers volumes[6] de l'Histoire naturelle de Buffon. Là cet esprit souverainement droit démêle bien vite la cause réelle de toutes les erreurs de Buffon, en fait de *méthode*. « Je crois, dit Malesherbes, que le peu de connaissance que M. de Buffon a des auteurs systématiques est ce qui l'a empêché de faire attention à la première et principale utilité de leurs méthodes[7]..... C'est un re-

[1] T. I, p. 45. — [2] *Methodus plantarum nova*, 1682. — [3] *Éléments de botanique, ou Méthode pour connaître les plantes*, 1694. — [4] *Fundamenta botanica, etc.* 1736. — [5] *Observations de Lamoignon-Malesherbes sur l'histoire naturelle générale et particulière de Buffon et de Daubenton.* L'ouvrage, qui n'a paru qu'après la mort de l'auteur, avait été composé en 1749, à l'époque même où Buffon publiait ses premiers volumes. — [6] Publiés en 1749. — [7] *Observations sur l'histoire naturelle, etc.* t. I, p. 8.

proche, dit-il encore, que je ne puis m'empêcher de faire à M. de Buffon, surtout à l'égard de M. Linnæus, dont je crois qu'il a trop peu lu les ouvrages, et dont il n'a pas saisi l'esprit[1]. »

Et, en effet, si Buffon a mal jugé les *méthodes*, c'est, tout simplement, parce qu'il ne connaissait pas les méthodes. « Lorsque l'ouvrage de M. de Buffon fut annoncé au public, dit Malesherbes, il me parut que, par ce titre d'*Histoire naturelle générale et particulière*, l'auteur promettait un traité complet sur chaque partie de cette science; et ce projet me sembla d'autant plus hardi, que M. de Buffon n'avait pas encore paru dans le monde savant comme naturaliste; il était déjà célèbre par plusieurs mémoires lus à l'Académie sur différents sujets d'agriculture, de physique et de géométrie, et par une traduction très-estimable[2]. Mais ces différentes connaissances me paraissaient autant de diversions à l'étude de la nature[3]..... »

Lorsque Buffon, nommé en 1739 intendant du jardin du Roi, conçut le projet de son grand ouvrage, il n'était pas naturaliste. D'un autre côté, rien ne convenait moins à son génie que l'étude rigoureuse et abstraite de la *nomenclature* et des *caractères*. Il se mit donc à décrire les animaux un à un, comme il les étudiait, n'ayant pas eu le temps de les étudier tous ensemble et de les comparer entre eux; et, ce parti pris, il ne chercha plus qu'à multiplier, autant qu'il put, les objections contre les *méthodes*.

« Il est aisé de voir, dit-il, que le grand défaut de tout ceci est une erreur de métaphysique dans le principe même des méthodes,......... erreur qui consiste à vouloir juger d'un tout par une seule de ses parties[4]. » Buffon se trompe; il n'y a point là d'erreur de métaphysique: toutes les parties d'un animal étant faites les unes pour les autres, chacune donne les autres; on peut juger du tout par une seule de ses parties; il s'agit seulement de bien choisir cette partie[5]. « Il suffit, disait déjà Malesherbes, de choisir des caractères fixes, constants et invariables; et il y en a dans la nature[6]. »

Buffon prétend « qu'il est impossible de donner un système général,

[1] *Ibid.* p. 4. — [2] La traduction de la Statistique des végétaux, de Hales. La préface de cette traduction est remarquable à plus d'un titre; j'y reviendrai plus tard. Malesherbes oublie la traduction du Traité des fluxions, de Newton. Cette traduction a aussi une très-belle préface, mais qui ne se rapporte point à notre objet. — [3] *Observ. sur l'histoire nat. etc.* t. I, p. 3. — [4] T. I, p. 28. — [5] Voyez, sur les deux grandes lois de la *subordination des caractères* et de la *corrélation des parties* (deux lois qui donnent toute la *méthode*), mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier. — [6] *Observ. sur l'hist. nat. etc.* t. I, p. 13.

une méthode parfaite, non-seulement pour l'histoire naturelle entière, mais même pour une seule de ses branches[1]. » Substituez aux mots vagues de *méthode parfaite* les mots précis de *méthode naturelle*, et l'assertion de Buffon sera jugée.

Il dit « qu'il n'existe réellement, dans la nature, que des individus, et que les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination[2] : » idée mal démêlée, et, depuis Buffon, bien souvent reproduite[3].

Voici, sur cette idée même, quelques-unes des remarques de Malesherbes. « Outre les systèmes artificiels, dit-il, les naturalistes connaissent une autre méthode qu'ils appellent *méthode naturelle*. Pour sentir le principe de cette méthode, il faut remarquer qu'il y a, dans la nature, des collections de genres, ou, si l'on veut, des classes, qui semblent séparées naturellement de toutes les autres. C'est ce qu'on appelle familles naturelles. Telles sont, parmi les animaux, la famille des oiseaux, la famille des poissons, etc. La division de ces deux familles ne part pas de la fantaisie d'un nomenclateur qui a dit je donnerai le nom d'oiseaux aux animaux qui ont des ailes et le nom de poissons à ceux qui ont des nageoires. C'est la nature elle-même qui a rapproché, par une foule de ressemblances, les animaux de ces deux familles ; et la somme de tous ces rapports est ce qu'on appelle le *caractère naturel*[4]...... Parmi les espèces dont ces familles naturelles sont composées, il s'en trouve encore qui se tiennent plus particulièrement que les autres. Ainsi les mouches et les papillons sont des familles particulières dans la famille des insectes....... Cette marche de la nature, une fois bien connue, donnerait ce qu'on appelle la *méthode naturelle, etc. etc.*[5]. »

On voit, par tous ces passages, combien Malesherbes, aidé, sans doute, ainsi que je le disais tout à l'heure, des idées de Bernard de Jussieu, avait profondément étudié les méthodes. Il voyait déjà dans la *méthode naturelle* ce qu'elle est en effet par-dessus tout, un instrument de généralisation. « Rien, dit-il, n'est plus propre à étendre la science et à généraliser les découvertes[6]. » Il est peut-être le premier qui ait bien compris la fondamentale distinction établie par Linné entre les *méthodes artificielles* et la *méthode naturelle ;* et je citerai encore de lui ce passage, car j'avoue que je trouve un grand bonheur à le citer. Buffon

[1] T. I, p. 17. — [2] T. I, p. 54. — [3] Les groupes mal faits *n'existent que dans notre imagination ;* mais les groupes *naturels*, les groupes bien faits, *existent dans la nature.* — [4] *Observ. sur l'hist. nat. etc.* t. I, p. 9. — [5] *Ibid.* p. 11. — [6] *Ibid.* p. 13.

reproche souvent à Linné ce qu'il y a d'artificiel dans le *système sexuel* des plantes : « Pour répondre à ce reproche, dit Malesherbes, il suffit de remarquer que le système de M. Linnæus est un système artificiel, qu'il le donne pour tel, et qu'il est même celui de tous les botanistes qui a le mieux marqué la différence entre la *méthode naturelle* et les *méthodes artificielles*. Lorsque ses principes le conduisent à quelque classe qu'il regarde comme naturelle, il a soin d'en avertir... Il a même donné le petit nombre de familles qui lui paraissent naturelles, et cela pour faciliter le travail de ceux qui cherchent la méthode naturelle générale..... [1]. »

M. Cuvier dit : « ..... Par tous ces travaux, Linné fut conduit à distinguer nettement les systèmes artificiels de la méthode naturelle. Jusqu'à lui cette distinction n'avait pas été faite clairement; on ne se rendait pas bien compte de la différence des méthodes de classification. Chacun cherchait, sans doute, à rapprocher, autant qu'il le pouvait, les plantes, les animaux et les minéraux qui se ressemblaient par certains rapports, mais on ne s'attachait pas à rendre ces rapports simples et précis. Linné adopta le système artificiel, mais il déclara qu'il ne convenait que pour arriver à la détermination positive des espèces, et qu'il ne fallait pas négliger de travailler à la découverte d'une méthode naturelle fondée sur les véritables rapports des objets [2]. » M. Cuvier juge donc Linné comme Malesherbes; mais M. Cuvier est M. Cuvier, et il écrivait de nos jours : Malesherbes écrivait il y a près d'un siècle.

Je reviens à Buffon. Ses préventions contre la méthode ne pouvaient durer bien longtemps. A mesure qu'il avançait dans son grand travail, il se faisait de plus en plus aux idées, et, par les idées, au langage des naturalistes; il sentait, de plus en plus, le besoin de ranger les objets d'après leurs rapports; et, comme le dit si bien M. Cuvier, « parvenu à son Histoire des oiseaux, il se soumit tacitement à la nécessité où nous sommes tous de classer nos idées, pour nous en représenter clairement l'ensemble [3]. »

J'ajoute qu'il n'avait pas attendu jusque-là. Lorsqu'après avoir décrit l'un après l'autre, et sans aucune vue méthodique, le cheval, l'âne, le bœuf, la brebis, la chèvre, le cochon, le chien, le chat, tous les animaux domestiques, il passe aux animaux sauvages, il rapproche plus d'une fois, et avec un dessein marqué, les espèces semblables : il met le daim près du chevreuil, la fouine près de la marte, etc. etc. Arrivé

[1] *Observ. sur l'hist. nat. etc.* p. 60. — [2] *Cours de l'histoire des sciences naturelles*, 3e partie, 1832. — [3] *Biographie universelle*, art. *Buffon*.

aux singes, il les met tous ensemble, et même il les distribue déjà par groupes distincts, d'après de très-bons caractères [1].

Mais c'est surtout dans l'Histoire des oiseaux que, comme le remarque M. Cuvier, sa marche devient réellement méthodique. « Au lieu, dit Buffon lui-même, de traiter les oiseaux un à un, c'est-à-dire par espèces distinctes et séparées, je les réunirai plusieurs ensemble sous un même genre [2]..... » En effet, à chaque espèce principale, ou qu'il prend pour type [3], il joint toutes les espèces, soit de notre climat, soit étrangères, qui s'y rapportent [4]; il forme ainsi des groupes réguliers, des familles, des genres, et, presque partout, il respecte les grands, les vrais caractères.

« Rien de plus facile, dit-il, que la distinction des espèces, fondée sur des caractères aussi accidentels qu'inconstants [5].

« Nos nomenclateurs modernes, dit-il encore, paraissent s'être beaucoup moins souciés de restreindre et réduire au juste le nombre des espèces, ce qui néanmoins est le vrai but du travail d'un naturaliste, que de les multiplier, chose bien moins difficile et par laquelle on brille aux yeux des ignorants, car la réduction des espèces suppose beaucoup de connaissances, de réflexions et de comparaisons; au lieu

[1] « Dès que Buffon arriva aux quadrumanes, aux singes, il fut obligé, par leurs nombreux points de ressemblance, d'établir des divisions entre ces animaux, de former des genres et d'indiquer les caractères des espèces. La même nécessité se fit sentir dans l'histoire des oiseaux. Aussi cette histoire est-elle presque entièrement distribuée d'une manière méthodique; il y a des familles, des genres, qui sont aussi bien faits que ceux des autres méthodistes. On peut donc dire que Buffon, sans l'avouer, a réfuté lui-même les déclamations qu'il a répandues contre les méthodes dans ses divers écrits. » *Cours de l'hist. des sciences nat.* 1832. L'opinion de M. Geoffroy-Saint-Hilaire est ici très-importante : « Buffon, privé d'abord, dit-il, du principe de la ressemblance des êtres, crut trouver un ordre plus rationnel en procédant du connu à l'inconnu; mais, il ne faut pas se le dissimuler, c'était uniquement un ordre relatif à ses propres besoins... Sa distribution des quadrupèdes, n'ayant pas pour base l'appréciation de leurs rapports de famille et de leurs degrés divers d'affinité, n'était et ne pouvait être, pour Buffon, qu'une combinaison propre à déguiser son peu d'habitude dans l'art d'apprécier ces rapports et ces affinités.. C'est dans cette portion de son ouvrage (l'*histoire des singes*) que Buffon renonce au classement tout personnel à lui, et vraiment étranger à la nature des choses, qu'il avait suivi jusqu'alors. Ce qu'il avait condamné dans Linné, il l'adopte alors... » *Études sur la vie, les ouvrages et les doctrines de Buffon*, p. 40, 1838. — [2] *Oiseaux*, t. I, p. XXIX. — [3] « Je prends pour base de ce que j'ai à dire des perdrix, et pour première espèce de ce genre..... » (*Oiseaux*, t. I, p. 99.) — [4] « Nous présenterons les oiseaux dans l'ordre qui nous paraîtra le plus naturel..... Nous joindrons à chacun les oiseaux étrangers qui ont rapport à ceux de notre climat. » (*Oiseaux*, t. I, p. 88.) — [5] *Oiseaux*, t. I, p. 99.

qu'il n'y a rien de si aisé que d'en augmenter la quantité; il suffit pour cela de parcourir les livres et les cabinets d'histoire naturelle, et d'admettre, comme caractères spécifiques, toutes les différences, soit dans la grandeur, dans la forme ou la couleur, et de chacune de ces différences, quelque légère qu'elle soit, faire une espèce nouvelle et séparée de toutes les autres; mais malheureusement, en augmentant ainsi très-gratuitement le nombre nominal des espèces, on n'a fait qu'augmenter en même temps les difficultés de l'histoire naturelle, dont l'obscurité ne vient que de ces nuages répandus par une nomenclature arbitraire, souvent fausse, toujours particulière, et qui ne saisit jamais l'ensemble des caractères; tandis que c'est de la réunion de tous ces caractères, et surtout de la différence ou de la ressemblance de la forme, de la grandeur, de la couleur, et aussi de celles du naturel et des mœurs, qu'on doit conclure la diversité ou l'unité des espèces[1]. »

Enfin, n'y a-t-il pas, dans le passage qui suit, quelque chose de plus remarquable encore, et comme un sentiment confus de la belle théorie de la subordination des parties?

« Les différences extérieures ne sont rien en comparaison des différences intérieures; celles-ci sont, pour ainsi dire, les causes des autres, qui n'en sont que les effets. L'intérieur, dans les êtres vivants, est le fond du dessein de la nature, c'est la forme constituante, c'est la vraie figure; l'extérieur n'en est que la surface ou même la draperie; car combien n'avons-nous pas vu, dans l'examen comparé que nous avons fait des animaux, que cet extérieur, souvent très-différent, recouvre un intérieur parfaitement semblable, et qu'au contraire la moindre différence intérieure en produit de très-grandes à l'extérieur, et change même les habitudes naturelles, les facultés, les attributs de l'animal[2]. »

Lorsqu'on parle des idées de Buffon sur la méthode, il faut donc tenir compte, et grand compte, de l'époque où il les a eues, et, si je puis dire ainsi, de leur date[3]. Et il en est de presque toutes les autres opinions de Buffon comme de ses opinions sur la méthode. Nul homme, peut-être, n'a plus constamment modifié ses pensées, parce que

[1] *Oiseaux*, t. I, p. 100. — [2] *Quadrupèdes*, t. XXVI, p. 51. Il n'y avait plus qu'à appliquer ces belles idées de physiologie générale à la méthode. — [3] Comme il n'étudiait les objets que successivement et l'un après l'autre, les points de vue ne se découvraient aussi que successivement à ses yeux. De là bien des variations, et, souvent même, bien des contradictions. Par exemple, il dit, à un endroit, « qu'il n'existe, dans la nature, que des individus » (t. I, p. 54); et puis il écrit, à un autre endroit, cette belle phrase : « Tous les êtres semblent se réunir à leurs voisins, et former des groupes de similitudes dégradées, des genres. » (T. XXVIII, p. 40.)

nul homme ne les a plus constamment travaillées. On vient d'en voir un exemple : Buffon avait commencé par se moquer des *méthodes*, et il a fini par suivre, ou plutôt par se faire une excellente méthode.

Cependant, Buffon n'a jamais bien compris ce qui, à considérer le côté philosophique, c'est-à-dire le vrai côté du problème, constitue réellement la méthode.

La méthode est l'expression des rapports des choses.

La méthode subordonne les rapports particuliers aux rapports généraux, et les rapports généraux à de plus généraux encore, lesquels sont les lois.

Montesquieu définit admirablement les lois : *des rapports*[1].

C'est là tout un ordre d'idées que Buffon n'a pas soupçonnées. Jusqu'à lui la méthode semblait faite plutôt pour conduire aux *noms* qu'aux *rapports* des choses. Après lui, le véritable objet a paru, mais il a fallu pour cela tout ce long travail sur l'anatomie comparée que Buffon n'a pas vu, et auquel peut-être, lors même qu'il eût pu le voir, il n'aurait pas donné toute l'attention requise, car il avait la patience du génie et non pas celle des sens.

Buffon n'a donc pas compris cette méthode qui donne les rapports, ces rapports qui donnent les lois, ces lois qui, sous le point de vue abstrait, sont toute la science[2].

Son véritable titre est d'avoir fondé la partie *historique* et *descriptive*[3] de la science. Et ici il a deux mérites pour lesquels il n'a été égalé par personne. Il a eu le mérite de porter le premier la critique dans l'histoire naturelle[4], et le talent de transformer les descriptions en peintures. Il ne se borne plus à compiler, comme on faisait avant lui, il juge; il ne décrit pas, il peint.

Il a connu deux cents espèces de quadrupèdes, et de sept à huit cents

[1] « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. » *Esprit des lois*, liv. I, chap. 1. — [2] Voyez, sur ces rapports et ces lois, mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841. — [3] Il a toujours réuni ces deux parties, qui, en effet, n'en font qu'une : l'*histoire* et la *description*. « L'histoire doit suivre la description..... » T. I, p. 42. « Ces deux parties (l'histoire et la description), que l'on ne doit jamais séparer en histoire naturelle..... » *Oiseaux*, t. I, p. vij. — [4] Sa critique s'étend à tout : à la comparaison des espèces entre elles, à celle de leurs caractères, de leur structure, de leurs habitudes, de leurs noms, etc. « La première chose que l'on doit se proposer, lorsqu'on entreprend d'éclaircir l'histoire d'un animal, c'est de faire une critique sévère de sa nomenclature, de démêler exactement les différents noms qui lui ont été donnés..... et de distinguer, autant que possible, les différentes espèces auxquelles les mêmes noms ont été appliqués. » *Oiseaux*, t. III, p. 1.

espèces d'oiseaux; et, pour chacune de ces espèces, il a donné une *description complète*, posant ainsi, pour la *zoologie*, des bases qui seront éternelles, en même temps que, par les *descriptions anatomiques* de Daubenton, il préparait des matériaux à jamais précieux pour l'*anatomie comparée*.

Mais, il faut bien le dire, ce qui a fait de Buffon, dans la science, un homme à part, et dont la grandeur semble, chaque jour encore, devenir plus imposante, c'est le génie avec lequel il a écrit ses ouvrages. Son style lui assure, dans les sciences, une immortalité propre; et lui-même le pressentait bien : «Les ouvrages bien écrits, dit-il avec complaisance, seront les seuls qui passeront à la postérité. La multitude des connaissances, la singularité des faits, la nouveauté même des découvertes ne sont pas de sûrs garants de l'immortalité; si les ouvrages qui les contiennent ne roulent que sur de petits objets, s'ils sont écrits sans goût, sans noblesse et sans génie, ils périront, parce que les connaissances, les faits et les découvertes s'enlèvent aisément, se transportent et gagnent même à être mises en œuvre par des mains plus habiles. Ces choses sont hors de l'homme, le style est l'homme même....[1] »

C'est par ce style, qui est l'*homme même*, que Buffon s'est fait une place qui n'est qu'à lui; et, chose qu'on n'a pas assez remarquée, c'est que le style, je ne parle pas ici de la *langue scientifique*[2], je ne parle pas de la *nomenclature*[3], je dis le style, a été pour beaucoup aussi dans les grands succès de Linné.

Linné parle une langue morte; il altère même, sous plus d'un rapport, les formes de cette langue : qu'importe? Son génie, original et vif, trouve dans cette langue singulière des ressources pour tout animer et tout peindre; car il est aussi grand peintre, mais à sa manière. Tout, entre Buffon et lui, diffère. Buffon a la puissance de la méditation, Linné a la puissance de l'enthousiasme; Buffon ramène tout à lui, et par lui à l'homme; l'âme de Linné semble se répandre dans la nature et de la nature s'élever à Dieu; on sent partout dans Buffon la force raisonnée de l'esprit; on sent plus d'une fois dans Linné l'émotion du cœur.

Sa description de l'hirondelle a quelque chose d'inspiré et qui tient de l'hymne : *Venit, venit hirundo, pulchra adducens tempora et pulchros annos.*

[1] *Discours de réception à l'Acad. franç.* — [2] Linné a créé une *langue descriptive.* — [3] Linné a créé la *nomenclature binaire.*

Il peint ainsi les tristes amours du chat : *Clamando rixandoque misere amat.*

Sa description du cheval est très-belle : *animal generosum, superbum, fortissimum, cursu furens, etc.*

Et quelle pensée que celle-ci : *O quam contempta res est homo, nisi supra humana se erexerit !*

Je commencerai, dans un autre article, l'examen particulier des idées de Buffon sur l'économie animale.

FLOURENS.

---

1. *Antichi monumenti sepolcrali scoperti nel ducato di Ceri, dichiarati dal cav.* P. S. Visconti. Roma, 1836, in-fol.
2. *Descrizione di Cere antica, ed in particolare del monumento sepolcrale scoperto nell' anno 1836, etc. dell' architetto cav.* L. Canina. Roma, 1838, in-fol.
3. *Monumenti di Cere antica, spiegati colle osservanze del culto di Mitra, dal cav.* L. Grifi. Roma, 1841, in-fol.

PREMIER ARTICLE.

Après les découvertes de vases peints, de style grec, opérées dans le cours des douze dernières années, au sein des nécropoles de plusieurs villes étrusques, voisines de Rome, notamment dans celles de Vulci, de Tarquinies et de Tuscania, découvertes qui constituent le fait archéologique le plus grave en soi et le plus fécond en conséquences de l'époque où nous sommes, je ne crois pas qu'on ait eu à signaler un événement scientifique plus important que celui de la découverte due aux soins du général Galassi et de l'archiprêtre Regolini, du grand tombeau de l'antique *Cære*, qui fait l'objet de deux des ouvrages dont le titre est transcrit en tête de cet article. Cette découverte avait été précédée, une année auparavant, de celles d'autres tombeaux appartenant à la même cité étrusque de *Cære*, mais situés dans un autre endroit, au lieu nommé *Abatone*, et d'une époque qui paraît comparativement moins ancienne, bien qu'elle soit comprise aussi dans les limites de la haute antiquité. Ces tombeaux de l'*Abatone*, décrits avec un soin particulier par le célèbre antiquaire romain, P. E. Visconti, dans un ouvrage publié aux frais du prince Aless. Torlonia, duc de *Ceri* et propriétaire du sol, ont pareillement offert, en fait de vases et d'autres ob-

jets d'antiquité, des éléments d'archéologie aussi neufs que curieux; et il ne sera certainement pas sans intérêt pour nos lecteurs de trouver ici réunis sous un même point de vue les principaux résultats de ces fouilles récentes, exécutées dans une même localité étrusque, dans la nécropole de l'antique *Cære*. Afin d'avoir une idée aussi complète que possible de ces résultats si importants pour l'archéologie comparée, asiatique et étrusque, il est nécessaire de joindre à l'examen approfondi des trois ouvrages que je me suis proposé de faire connaître en détail à nos lecteurs les notions acquises à la science par suite des investigations de plusieurs antiquaires et architectes romains et étrangers, qui concernent les diverses espèces de sépultures étrusques découvertes à *Ceri* et à *Cervetri*, et celles qui ont eu également pour objet la nécropole de *Pyrgi*, ancien port de *Cære*, les ruines pélasgiques d'*Agylla*, premier siége de la ville nommée *Cære* du temps de l'occupation étrusque, et enfin les tombeaux d'*Alsium*, autre ville d'origine tyrrhénienne, qui paraît avoir été comprise dans le territoire étrusque de *Cære*. Toutes ces notions, qui jettent une lumière si neuve et si curieuse sur l'histoire ancienne de *Cære*, et sur les antiques rapports qui unissaient cette importante localité étrusque à la civilisation asiatique, se trouvent réunies dans le Bulletin et dans les Annales de l'Institut Archéologique publiés de 1834 à 1841[1], et j'en extrairai les particularités qui me paraîtront nécessaires pour compléter l'intelligence des trois ouvrages qui forment le principal objet de notre analyse.

La position de *Cære*, telle qu'elle a été déterminée, avec toute la certitude possible, d'après les résultats des dernières fouilles, et exposée, avec toutes les preuves à l'appui, dans le livre de M. Canina, savant architecte romain[2], cette position, disons-nous, se trouve à peu

[1] Je place au premier rang de ces utiles publications la description donnée par MM. Kramer et Poletti des *tombeaux* de la *nécropole de Cære*, dans le Bulletin de 1834, p. 97-101, et dans les Annales, t. VII, p. 177-186, d'après les dessins de l'architecte romain Vespignani, qui sont au nombre des *Monumenti pubblicati dall' Instit. Archeol.* t. II, tav. XIX. Il faut y joindre le Rapport de M. le D^r Braun sur les tombeaux récemment découverts à Ceri, inséré au Bulletin de 1836, p. 56-62; des Observations de M. Lepsius, dans les Annales, t. VIII, p. 201-203, et de M. Ulrichs, dans le Bulletin de 1839, p. 72-73; enfin, le détail des fouilles opérées tant sur le site de S. Severa, correspondant à celui de l'antique *Pyrgi*, dans le Bulletin de 1840, p. 113-115, que dans le voisinage de S. Marinella, qui répond à la situation de l'antique *Alsium*, dans le Bulletin de 1841, p. 39-43; en y ajoutant encore la description de tombeaux fouillés, en 1839, au lieu dit *les Monteroni*, voisin de la nécropole de *Cære*, description qui se trouve dans le Bulletin de 1839, p. 81-85, et dans celui de 1840, p. 133. — [2] *Descrizione di Cere antica*, part. II^a, p. 43-58, avec les deux plans du territoire de *Cære* et de la ville d'*Agylla* ou *Cære*.

de distance de la mer qui porta, dans l'antiquité, le nom de *Tyrrhénienne*, à peu près à moitié chemin entre Rome et Civita-Vecchia. La ville antique s'étendait sur le dos de petites collines ou éminences, semblables, pour la forme, à celles qui se nomment vulgairement *monterozzi* à *Tarquinies*, et renfermant aussi, dans leurs flancs, comme ces dernières, les sépulcres souterrains ou hypogées qu'on y a découverts en dernier lieu. Une de ces éminences plus ou moins escarpées, qui se rencontrent si fréquemment dans la campagne romaine, s'élargit, en se prolongeant dans la direction du nord, et sa face occidentale, taillée à pic en plusieurs endroits, est percée d'anciens sépulcres, ouverts et fouillés depuis longtemps, qui servent, dès une époque inconnue, de lieux de refuge aux bergers du pays. Ce sont ces tombeaux qui attirèrent pour la première fois, en 1834, l'attention de l'Institut Archéologique sur l'emplacement antique de *Cære*, et qui devinrent ainsi l'occasion des découvertes beaucoup plus importantes opérées dans le cours des années suivantes. D'après l'état où ils se trouvaient, laissés depuis des siècles à l'abandon, on ne devait pas s'attendre à y recueillir le moindre objet d'antiquité. L'architecture seule semblait devoir y fournir quelque élément propre à faire connaître l'âge présumé de ces sépulcres, et peut-être aussi à indiquer la nation dont ils étaient l'ouvrage. C'est donc sous ce rapport qu'ils furent examinés, avec tout le soin possible, par un antiquaire allemand, M. Kramer, en société avec un jeune architecte romain, M. Vespignani, qui en leva les plans et en dessina les élévations et les détails, dont une explication fut donnée, l'année d'après, par le maître même de cet artiste, l'architecte romain Poletti[1]; et, sous ce rapport aussi, le vœu de la science est loin d'avoir été déçu, malgré tant de dégradations qui résultaient ici de l'action du temps et de celle des hommes. La face entière du roc où sont taillés les tombeaux en question, telle qu'elle est représentée sous la lettre A de la planche XIX des monuments publiés par l'Institut Archéologique, tome II, offre, au premier aspect, une analogie sensible avec les sépulcres, taillés aussi dans le roc, qui sont si communs en plusieurs contrées de l'Asie mineure[2]. L'intérieur même de ces tombeaux ne se rapporte pas d'une manière moins frappante au même système d'architecture, et, con-

[1] *Osservazioni intorno alle tombe etrusche di Cere*, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VII, p. 177-186. — [2] M. Poletti ne parle que de l'*Égypte*, p. 181, par suite du préjugé, si généralement établi, qui rapporte toute antiquité grecque ou étrusque à l'*Égypte*, en faisant abstraction de l'*Asie*, qui eut pourtant une part beaucoup plus considérable, et surtout plus directe, sur la naissance et sur le développement de la civilisation, tant de la Grèce que de l'Étrurie.

séquemment, de civilisation. Le plafond, dans un de ces tombeaux, donné comme exemple, et dessiné sous la lettre B, est taillé en forme de comble aplati, c'est-à-dire avec une large bande horizontale au milieu, figurant une *poutre*, et avec deux versants inclinés de chaque côté, lesquels sont sculptés en carrés, imitant ce qu'on appela depuis *lacunaria* ou *caissons*. C'est donc l'apparence d'une *construction en bois* qu'offre, sculptée en pierre, le plafond de ces tombeaux étrusques; et cette apparence, qui ne pouvait avoir aucun modèle non plus qu'aucun motif en Égypte, où rien, dans l'architecture, ne donne l'idée de la charpente, et qui trouve, au contraire, tant d'exemples en Asie, accuse manifestement une influence asiatique, comme, par la simplicité même de cette ordonnance, privée de toute espèce d'ornement, elle indique la haute antiquité des monuments qui la présentent.

J'ai dit que la façade de ces tombeaux était taillée dans une paroi verticale du roc, comme on en avait déjà tant d'exemples dans la vallée de *Castel-d'Asso*, dans celle de *Norchia*, et en d'autres localités voisines, tandis que l'intérieur s'enfonçait dans ce rocher, qui forme, à sa superficie, une espèce de plateau parsemé de petites éminences. Ce furent ces monticules qui donnèrent d'abord l'idée de *tumulus* artificiels, et qui furent, en effet, reconnus plus tard pour des restes d'une construction pyramidale, composée d'assises en retraite, posant sur une base circulaire pourvue d'une corniche, absolument dans le style des tombeaux de *Tarquinies* et de *Vulci*. Cette circonstance, qui résultait de la simple observation de l'analogie de ces monticules avec les *monterozzi* de *Corneto*, donna lieu de croire qu'en y fouillant on trouverait aussi des sépulcres, et les excavations qui furent pratiquées, en raison de cette observation, produisirent, en 1834, la découverte de cinquante-trois hypogées, composés d'une ou de plusieurs chambres, qui se trouvèrent malheureusement dépouillées, à une époque antérieure, de tout ce que la piété des anciens âges avait pu y déposer d'objets d'art ou de culte, et que l'on recouvrit presque aussitôt de la terre qu'on en avait retirée, pour rendre à l'agriculture le sol qu'ils occupent. De ces cinquante-trois sépulcres, deux seulement avaient été laissés ouverts, et ils peuvent servir d'exemples de la manière dont les tombeaux de l'antique *Cære*, ville d'une population mixte, pélasgique et étrusque, étaient disposés et décorés. L'un de ces tombeaux, qu'on désigne par le nom de tombe *a volta piana*, avait sa façade taillée dans le roc et tournée au couchant, à l'extrémité d'un escalier pratiqué dans le même tuf, par lequel on y descend. Il était précédé d'une espèce de vestibule, d'une forme ovale approchant beaucoup de la circulaire,

dont le plafond, parfaitement horizontal, était orné de caissons. De là on entrait dans une vaste salle rectangulaire, divisée en trois espaces inégaux par quatre piliers carrés, et dont le plafond, en forme de comble, rappelait, par la grande poutre longitudinale du milieu, par les deux versants inclinés, et par le travail en caissons, le tout sculpté dans le tuf, le système de toiture en charpente commun à tant de tombeaux étrusques de *Vulci*, de *Tarquinies* et d'autres localités voisines, et certainement dérivé de l'Asie. Dans la pièce principale, celle du milieu, se trouvait, à gauche, un lit, taillé pareillement dans le roc, et en face, du côté droit, un sarcophage, pris dans le même tuf, qui devait avoir eu un couvercle, et qui conservait encore, à ses deux extrémités, deux espèces de frontons. L'un et l'autre de ces objets, par leur forme, par leur proportion, et par une sorte d'élégance, qui se remarquait dans leur exécution, indiquaient une belle époque de l'art, et donnaient lieu de croire que la tombe, dont ils constituaient en quelque sorte le mobilier massif, avait appartenu à quelque personnage considérable de la haute antiquité étrusque.

Mais ce que ce tombeau offrait surtout de curieux, c'étaient les peintures dont les parois du vestibule ovale avaient été ornées, et qui, malgré les effets de l'humidité et malgré tant de causes de destruction qui se sont exercées dans ces sépultures étrusques, permettaient encore qu'on pût en reconnaître le sujet et en apprécier le style et le caractère. Je n'ai pas besoin de rappeler ici à nos lecteurs que *Cære*, qui, à l'époque hellénique, eut un trésor à Delphes, sous le nom des Agyllæens, ses anciens habitants grecs, était renommée par des peintures, dont Pline vante l'*excellence du dessin* et la *haute antiquité*[1], sans que son témoignage puisse avoir, il est vrai, beaucoup de valeur, du moins en ce qui concerne l'époque antérieure à la fondation de Rome qu'il assigne à ces peintures[2]. De quelque nature qu'aient été les peintures dont il est fait mention dans Pline, ce qui restera toujours pour nous un problème, il est bien évident que l'on ne doit pas s'attendre à trouver dans des tombeaux de l'antique *Cære*, tels que celui qui nous occupe, rien qui ressemble à de la peinture, telle que nous l'entendons. Effectivement, la peinture dont ce tombeau conservait encore des traces consistait en une simple délinéation au trait, exécutée en couleur noire, avec des teintes plates en blanc et en rouge, distribuées dans l'intérieur des figures; c'étaient donc des dessins linéaires enluminés, dans

[1] Plin. XXXV, 3, 6, et 10, 37. — [2] Voy. ce qui a été dit sur ces peintures de *Cære*, et sur celles d'*Ardée* et de *Lanuvium*, qui paraissent avoir été dans le même cas, dans mes Peintures antiques inédites, p. 87-88 et 260-273.

le genre de ceux des vases peints, et rien autre chose. Les traits étaient formés au pinceau, d'une manière très-grossière; et les deux couleurs *rouge* et *blanche* étaient employées avec tout aussi peu d'art, le *blanc* pour les *têtes*, et le *rouge* pour les *corps*, quelquefois avec une jambe *blanche* et l'autre *rouge;* du reste, sans aucune espèce d'apprêt sur le roc, qui est un tuf poreux de couleur brune. Mais, si le procédé au moyen duquel ces espèces de monochrômes avaient été produits y accusait tout à la fois l'enfance de l'art et la négligence de l'artiste, il s'en faut bien cependant que le dessin fût tout à fait sans mérite, et les sujets eux-mêmes sans intérêt. Le principal objet de la représentation, distribuée sur les deux côtés hémisphériques de l'enceinte ovale, en deux bandes ou zônes, l'une supérieure et l'autre inférieure, était une figure d'*homme en marche, dans l'attitude de décocher un trait* contre une *biche;* cet homme, à la figure blanche, aux cheveux noirs, longs et grossièrement imités, était vêtu d'une espèce de *tunique courte* et *serrée*, peinte en rouge avec des raies noires; la *biche* avait les formes allongées qu'offre généralement cet animal, sur les vases peints, de manière dite *phénicienne*[1], et qui sont d'accord avec le vêtement de l'homme, emprunté aux modèles asiatiques[2]. Venait ensuite un groupe d'un *cerf* assailli par *deux lions*, image qui rappelle aussi les peintures des vases phéniciens, et dont le type primitif n'était pas moins certainement puisé dans les traditions de l'art asiatique[3]. Ce groupe se terminait à la porte, dont le chambranle était décoré de filets blancs, rouges et noirs; et sur l'architrave était représenté un *bélier*, cherchant à se dérober par la fuite à l'attaque d'un *lion* qui le poursuivait, et dont il ne restait que la tête et les pattes de devant. L'autre côté du vestibule avait ses peintures

[1] M. Kramer, auteur de la description qui nous sert de guide, compare ces figures à celles des vases dits *égyptiens*, dans le Rapport de M. Éd. Gerhard, p. 14. Mais j'ai déjà eu, dans ce journal même, l'occasion de montrer que la dénomination d'*égyptiens* appliquée aux vases en question était tout à fait dépourvue de fondement, et que c'était à une fabrication primitivement *phénicienne* qu'il fallait rapporter toute la classe de vases dont il s'agit, et dont les produits, communs à Corinthe, à Athènes, à Égine et dans les Cyclades, ont été recueillis, de nos jours, en si grande quantité, en Sicile, en Campanie et en Étrurie. Voy. *Journal des Savants*, avril 1835, p. 214-215; juin 1836, p. 346, et juin 1841, p. 358-9, 2). — [2] C'est ce que je me suis attaché à montrer dans un Mémoire encore inédit *sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide de l'antiquité figurée.* — [3] C'est encore une notion que j'ai cherché à établir dans le mémoire cité à la note précédente. Sur ce groupe du *cerf et du taureau assailli par un lion,* sur son intention primitive et sur ses diverses applications, on ne consultera pas sans fruit un Mémoire de M. Lajard, qui paraîtra dans le prochain volume du recueil de l'Académie des belles-lettres.

beaucoup plus endommagées par le temps et par l'humidité que celles du côté droit; cependant on y reconnaissait encore le même *personnage chasseur décochant un trait;* et, dans le nombre des animaux, dont l'espèce était devenue difficile à déterminer, on distinguait un *taureau*. Le rang inférieur se composait uniquement, sur les deux côtés de la pièce, de figures d'animaux presque entièrement effacées, si ce n'est celle d'un *lion assis;* et généralement, ces figures d'animaux offraient les formes et le style de dessin qui caractérisent celles de tant de vases de la fabrique réputée originairement phénicienne. Le grand sarcophage dont il a été parlé plus haut avait été aussi orné de peintures sur ses deux petits côtés, c'est à savoir, d'une *palmette*, dans le champ du fronton, et, dans la partie inférieure, d'un *lion*, qui avait pour correspondant, du côté opposé, un *cerf*. Malgré la grossièreté du dessin, ces figures d'animaux ne manquaient ni d'expression ni de vérité, particulièrement dans le groupe principal; et l'on s'apercevait que l'artiste qui les avait exécutées avait eu sous les yeux des modèles tracés par une main plus habile[1]. Tels sont les traits principaux que l'examen de ce tombeau fournit à l'observation des antiquaires, et d'où résulte la notion positive d'un certain nombre d'éléments puisés dans l'archéologie asiatique, qui ne peut manquer d'avoir un haut intérêt pour la recherche des antiques relations de l'Étrurie avec l'Asie, par le fait de l'émigration tyrrhénienne, dont il est historiquement avéré que *Cære* devint un des principaux siéges et des premiers établissements.

L'autre tombe ne se recommande pas moins à l'intérêt des antiquaires par sa disposition générale et par les principaux détails de son architecture. C'est celle qui a reçu le nom de *Tomba delle sedie*, à cause des *deux siéges* sculptés dans le tuf avec leurs *dossiers* et leurs *marche-pieds*, de chaque côté de l'entrée de la porte du fond. Ce tombeau se compose d'un vestibule auquel on descend par un escalier taillé dans le roc, et qui est flanqué, à droite et à gauche, de deux pièces latérales, d'une grande salle qui occupe, dans le sens de sa longueur, toute la largeur du monument, et de trois chambres disposées comme l'étaient les trois édicules du grand temple capitolin, avec cet autre trait d'analogie que la chambre du milieu est plus large que les deux autres[2]. Les plafonds sont tantôt plats, tantôt à pans inclinés, et les portes, outre la tendance à la forme de pyramide tronquée, qui tient au goût général de la haute

[1] Ces détails sont fidèlement extraits de la Notice de M. Kramer, insérée, sous le titre de *Scavi di Cerveteri*, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* de 1834, p. 97-101. — [2] Voy. le plan, avec les coupes et les détails, donné dans les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. II, tav. XIX, lett. G, H, I, L, M, N.

antiquité asiatique et égyptienne, offrent, dans le simple listel qui en encadre les chambranles et l'architrave, le principal caractère des portes doriques décrites par Vitruve [1], telles qu'elles pouvaient être dans leur ordonnance primitive, adoptée par les Étrusques [2]. Il règne, au pourtour des chambres de cet hypogée, une banquette de la largeur d'un mètre et de la hauteur de 68 centimètres, qui servait originairement pour placer les restes des morts, et qui, dans la salle du milieu et dans une des pièces contiguës au vestibule, s'était changée en une rangée de sarcophages décorés en forme de lits funèbres, d'un travail élégant et soigné. Mais ce qui formait le principal ornement de ce tombeau, appartenant, sans doute, à quelque *lucumon* de l'antique *Cære*, et ce qui le distinguait entre tous les monuments du même genre découverts de nos jours, c'étaient les *deux siéges* taillés à la place que nous avons indiquée, avec des *boucliers* pareillement sculptés au-dessus et distribués en d'autres endroits; d'où résultait la preuve palpable de la haute dignité et de la profession des anciens hôtes de cette sépulture étrusque; et ce n'est peut-être pas une conjecture trop hasardée que de voir dans ce siége étrusque, le plus ancien certainement qui se soit conservé sur la terre, le modèle de la *chaise curule*, empruntée, comme on le sait, aux Étrusques par les Romains, ainsi que les *haches* et les *faisceaux* [3], comme autant d'emblêmes de la puissance suprême. Malheureusement, il ne restait plus dans ce tombeau, lorsqu'on en fit la découverte en 1834, aucun des objets du riche mobilier funéraire qui y avait été déposé avec les dépouilles des morts; et c'est peut-être, en raison de l'importance architectonique de ce monument, une des pertes les plus graves que la science ait eues déplorer.

J'arrive maintenant à la description des deux tombeaux découverts en 1835 sur le site appelé aujourd'hui *Ceri*, qui forme la propriété du duc Torlonia, aux frais duquel la publication en a été faite par les soins de l'antiquaire romain P. E. Visconti. L'emplacement même où se fit

[1] Vitruv. IV, 5. — [2] M. Poletti paraît croire que cette simplicité d'ordonnance, qui tient au système étrusque, prouve l'antériorité de ce système par rapport à l'architecture grecque; d'où il suivrait, en généralisant cette idée, que l'art des Étrusques aurait précédé celui des Grecs; voy. *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VII, p. 183. Mais, sans entrer ici dans la controverse, si vainement agitée entre les antiquaires du dernier siècle et même du nôtre, sur la priorité des arts de l'Étrurie relativement à ceux de la Grèce, je me borne à dire que nous ne possédons plus les anciens monuments de l'architecture grecque où le dorique put être appliqué dans sa simplicité primitive, et que rien ne nous autorise à conclure, de la simplicité d'ordonnance d'un monument étrusque, qu'il est antérieur à ce qui put exister de monuments analogues de l'art grec. — [3] Sil. Italic. VIII, 485 sqq.

cette découverte, situé au centre des collines volcaniques qui entouraient la cité antique, porte, dès une époque immémoriale, à ce qu'il paraît, le nom de *Monte Abatone*, nom dont la forme a semblé offrir quelque chose d'antique; et le savant auteur de la description que j'ai sous les yeux s'est cru autorisé par cette circonstance à voir le nom grec *abaton*, donné par quelques auteurs latins [1] à des lieux sacrés, inaccessibles aux profanes, dans cette dénomination locale d'*Abatone*, et à y trouver la preuve de l'existence, en cet endroit, de la nécropole de *Cære*. Mais j'avoue que cette conjecture, tout ingénieuse qu'elle peut paraître au premier coup d'œil, ne repose sur aucun fondement solide. L'idée exprimée par le mot grec *ἄβατον* n'a jamais pu convenir à une *nécropole*, qui, loin d'être un lieu inaccessible, était, au contraire, un lieu où l'accomplissement des devoirs funèbres et des cérémonies anniversaires mettait sans cesse les vivants en présence des morts. Il a, d'ailleurs, été suffisamment démontré [2] que la vraie nécropole de *Cære* existe à *Cerveteri* et non au *Monte Abatone*, ce qui enlève toute espèce d'appui à la supposition de M. Visconti; et, s'il fallait absolument trouver une origine antique à cette dénomination actuelle d'*Abatone*, je serais disposé à adopter de préférence l'étymologie proposée par M. Canina [3], qui dérive ce nom du mot latin *abies*, sapin, d'après la *forêt de noirs sapins* que Virgile, si fidèle observateur des circonstances locales, place précisément en cet endroit [4]. Quoi qu'il en soit, ce sont les deux tombeaux découverts dans cette localité antique qui méritent surtout d'être signalés à l'intérêt de nos lecteurs.

Le premier de ces tombeaux [5], taillés comme à l'ordinaire dans l'es-

[1] M. Visconti s'autorise du nom d'*Abaton*, donné, suivant Vitruve, II, 8, 5, à un édifice de Rhodes. Il aurait pu citer d'autres exemples du même nom, qui se rapportent à des causes bien différentes, tels que l'*abaton* d'un temple de Jupiter, Polyb. XVI, 12, 7; cf. Plutarch. *Quæst. Græc.* t. I, p. 300, B; l'*abaton* de l'ancien temple de Lavinium, Dionys. Hal. I, 67; la petite île, voisine de Philæ, nommée *Abaton*, à cause de son temple d'Isis, accessible aux seuls prêtres, Senec. *Quæst. Nat.* IV, 2, 7; voy. Letronne, *Recherches sur l'Égypte*, p. 302 et suiv.; et un autre endroit de l'Égypte, situé dans le marais de Memphis, où l'on supposait qu'était placé le tombeau d'Osiris, et qui se nommait aussi *Abaton*, par une raison semblable, Lucan. *Pharsal.* X, 323. Mais aucun de ces exemples ne justifie, à mon avis, l'étymologie du nom d'*Abatone* proposée par M. Visconti. — [2] Dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* de 1836, p. 159-160. — [3] *Descrizione di Cere antica*, p. 53, 9) et 10), où l'auteur réfute, avec raison, suivant moi, l'opinion de M. Visconti. — [4] Virgil. *Æn.* VIII, 597 sqq. :

Est ingens gelidum lucus prope Cæritis amnem
Relligione patrum late sacer; undique colles
Inclusere cavi et nigra nemus ABIETE cingunt.

— [5] Voyez-en le plan, accompagné de coupes et de détails, ainsi que de vues per-

pèce de tuf volcanique nommé ici *nenfro*, à une assez grande profondeur, se distingue, par plusieurs particularités neuves et curieuses, des autres hypogées qui existent dans cette même localité. L'excavation, y compris le long corridor qui y aboutit, ne comprend pas moins de 300 palmes romains. Cette espèce d'avenue aboutit à une porte cintrée, flanquée, à droite et à gauche, d'escaliers, par lesquels on s'élevait à la partie supérieure du monument, consistant en un vaste *tumulus* de forme circulaire, construit de blocs parallélipipèdes de *nenfro* assemblés sans ciment et disposés peut-être par assises en retraite, ce qui reste incertain, dans l'état actuel du monument, qui n'a conservé que la partie inférieure ou la première assise de cette construction, mais ce qui peut être admis par induction, d'après l'exemple du second tombeau voisin de celui-là, dont il sera parlé ci-après, et qui conserve encore plusieurs des assises en retraite qui composaient son couronnement extérieur [1]. Au delà de cette porte d'entrée se présente une pièce qu'on a désignée par le nom de *tablinum*, j'ignore d'après quel motif, mais qui doit avoir servi de vestibule, et d'où part un escalier qui descend directement au sépulcre. De chaque côté de ce vestibule règne une banquette, taillée dans le tuf, et dans le fond est sculptée une porte feinte, destinée certainement à masquer la véritable entrée du tombeau. Il suit de là que l'escalier qui conduit de cette pièce au tombeau même devait être aussi caché aux regards, soit au moyen d'ais de bois revêtus de bronze, soit à l'aide de dalles de pierre amovibles. Ce vestibule est couvert d'une voûte soutenue par des pilastres, dont la base et le chapiteau offrent des moulures enduites de stuc, qui ne tiennent d'aucun ordre précisément grec ou toscan, mais qui sont pourtant exécutées avec un soin particulier. C'était, sans doute, dans cette pièce que les parents et les amis se réunissaient à couvert pour célébrer, à certains jours anniversaires, la mémoire des hôtes de cette sépulture; c'était aussi là qu'avait lieu, suivant toute apparence, le banquet funèbre, dont il existe tant de réminiscences sur les bas-reliefs et dans les peintures des tombeaux antiques; et nulle part peut-être cette disposition du vestibule, pratiqué à cette intention en avant de l'hypogée, n'avait été rendue plus sensible que dans le monument qui nous occupe.

Rien de plus grandiose et en même temps de plus régulier que le plan de ce tombeau, consistant en une première pièce renfermant, à droite et à gauche, deux banquettes taillées en forme de lits funèbres, puis en une grande *cella*, flanquée, de chaque côté, de trois édicules,

spectives, rendues avec beaucoup de soin, dans le bel ouvrage de M. P. E. Visconti, tav. I, II, III, IV, V, VI, VII et VIII. — [1] Voy. planches XI et XII.

au pourtour desquelles règnent pareillement des lits funèbres, et en une pièce du fond, qui correspond, pour la place et pour la dimension, à celle d'entrée, et qui renferme un grand sarcophage à deux corps placé directement en face, dans l'axe du monument. La grandeur et la régularité de ce plan, jointes à la forme des divers plafonds, qui offrent l'imitation fidèle en pierre des divers modes de couverture en bois usités, à l'exemple des peuples asiatiques et des anciens Grecs, chez les Tyrrhéniens de *Cære,* et aux détails des pilastres et des portes, qui accusent un système d'architecture primitif, dont une partie des éléments est grecque et dorique, l'autre peut être rapportée à une origine asiatique, et le tout caractérise une ordonnance étrusque, certainement de la plus haute époque qui nous soit connue, toutes ces circonstances réunies font du tombeau qui les présente un des monuments les plus importants pour l'histoire de l'art, et en particulier pour celle de l'architecture, qui aient été récemment acquis à la science. Sous ce rapport, le grand lit funèbre, creusé, comme il a été dit plus haut, pour recevoir deux corps, mérite aussi une mention particulière[1]. Il est décoré, à l'une de ses extrémités, d'un pilastre à chapiteau formé de *deux volutes* en sens contraire et à base toscane, dont il n'existait pas encore d'exemple parmi les monuments connus de l'architecture étrusque, et où il me paraît difficile de méconnaître à la fois un motif funèbre et un type asiatique[2]. Tout concourt donc à rendre ce tombeau de *Cære* digne du plus haut intérêt. Malheureusement, il fut trouvé, comme tant d'autres, absolument dépouillé de toute espèce d'objet d'antiquité, à l'exception des débris de squelettes couchés sur les lits funèbres, qui se réduisirent en poussière à la première impression de l'air extérieur. La violation de ce tombeau avait été exécutée avec tant de soin, qu'on n'y recueillit même pas le moindre débris de ces vases qu'on rencontre le plus souvent, brisés et laissés par indifférence sur le sol de tant de tombeaux antiques; et c'est encore ici un bien juste motif de regret; car, à en juger d'après l'étendue et l'importance de ce monument, le mobilier funéraire qu'il reçut de la piété contemporaine dut être d'une grande richesse, et il eût formé pour nous tout un trésor archéologique.

[1] On en voit un dessin, de face et de profil, sur la planche VI, n[os] 4 et 5, de l'ouvrage cité à la note précédente. — [2] Je puis dire que j'ai été l'un des premiers à établir, dans plusieurs de mes écrits, l'intention funéraire de la *volute ionique* et le type asiatique d'après lequel avait été constitué cet ordre grec, d'une date si récente, par rapport au dorique, et dont l'emploi resta presque exclusivement usité chez les Grecs asiatiques; voy. mes Monuments inédits, p. 97, 1), p. 110, 3), et p. 304-305, 3).

Le second tombeau de *Cære*, découvert au voisinage de celui-là, et publié à la suite du premier dans l'ouvrage de M. Visconti[1], offrit du moins quelque compensation à une perte si déplorable, bien que, d'ailleurs, il ne se recommande point par une égale importance architectonique. Il se compose d'une espèce d'avenue taillée dans le tuf, dont la porte, plus large en bas qu'en haut, se termine par un arc cintré, avec cette particularité neuve que la partie cintrée est entièrement fermée. Cette porte introduit dans un corridor très-élevé et long de 25 palmes, qui fut autrefois couvert de dalles de pierre, placées en saillie l'une au-dessus de l'autre, suivant le système des voûtes en encorbellement, dont l'usage, certainement antérieur à celui des voûtes en claveaux, et probablement dérivé des modèles de l'architecture égyptienne et asiatique, atteste ici une haute antiquité, et devient un élément précieux pour la détermination chronologique du monument qui nous occupe et des objets qu'il renfermait. Aux deux extrémités de ce corridor, servant de vestibule, s'ouvrent, à droite et à gauche, deux chambres latérales, de forme carrée, qui se trouvèrent encore remplies de très-grands vases d'argile noire, en forme d'amphore à deux anses, la plupart ornées, entre ces anses, d'une espèce de frise imprimée en relief, dont les sujets, qui se répétaient un certain nombre de fois, représentaient un *homme à cheval*, ou bien simplement un *cheval*, un *sphinx ailé*, et une *chimère*[2]. On connaît, par les nombreux exemples qu'on en a recueillis dans plusieurs des nécropoles étrusques, ces vases d'argile noire avec des ornements ou des sujets estampés de la même manière[3], dont l'usage doit avoir précédé celui des vases d'argile peints, de fabrique grecque, et dont le style, d'accord avec le choix des représentations qui s'y voient, dénote évidemment une influence orientale. La circonstance que des vases de cette sorte, de grande dimension, formaient le mobilier funéraire de ce tombeau de *Cære*, à l'exclusion des vases peints, dont on n'y retrouva pas le moindre fragment, vient à l'appui de ce qui a été observé plus haut au sujet de la voûte en encorbellement; et ces deux particularités, ainsi d'accord l'une avec l'autre, deviennent autant de preuves péremptoires de la haute antiquité du monument qui les présente. Du reste, ce tombeau, quoique fouillé à une époque inconnue, n'avait pas été l'objet de recherches malheureusement aussi exactes que

[1] P. 29-33, tav. x, xi, xii et xiii. — [2] Un de ces vases est dessiné sur la pl. x. — [3] Il m'est permis de dire que j'ai été l'un des premiers à appeler l'attention des antiquaires sur ces sortes de vases, d'après les résultats des fouilles opérées, en 1827, dans les tombeaux de *Corneto* et de *Chiusi*; voy. à cet égard mon Cours d'archéologie (Paris, 1828, in-8°), p. 145-146.

celles dont avait eu à souffrir le tombeau précédemment décrit; car, outre ces vases d'argile noire qui y avaient été laissés, la plupart brisés, il est vrai, et quelques-uns encore intacts, on y recueillit quelques objets d'or, tels que cinq petites fibules, un morceau de fermoir et l'une de ces feuilles si minces destinées à être cousues sur les vêtements des morts, qui prouvaient que les déprédateurs de ce tombeau avaient procédé, dans leur opération, avec plus de négligence et de précipitation qu'on ne le fait aujourd'hui en y recherchant, dans l'intérêt de la science, le peu que la cupidité des siècles de barbarie y a épargné des trésors de l'antiquité.

Une porte, pratiquée au fond du vestibule, donne entrée sur la chambre principale, dont la longueur s'étend dans le sens de la largeur du monument. Cette *cella* renfermait trois lits funèbres sur lesquels avait été placée une civière en bois, peinte de couleur bleue, dont il restait encore des fragments; et c'était sur cette civière qu'avaient été couchés, à découvert, au lieu d'être déposés dans un sarcophage, les cadavres dont on recueillit les ossements. C'est là une particularité déjà connue par l'exemple des tombeaux de *Bomarzo*, qui offre quelque analogie avec l'usage suivi dans les sépultures de *Panticapée* [1], et qui doit tenir aussi à une tradition asiatique. Une autre circonstance, qui rentre dans celles que nous ont fait connaître ces tombeaux gréco-scythiques du Bosphore Cimmérien, c'est qu'on trouva, dans cette même chambre, près d'un des lits funèbres, le squelette, parfaitement reconnaissable dans tous ses éléments, d'un *cheval*, sans doute l'animal favori du défunt et le compagnon de sa vie guerrière. Les corps ensevelis dans cette chambre avaient été vêtus d'un *filet à mailles* formé de grains d'émail, d'un vert bleuâtre, absolument semblables, pour la pâte et pour la couleur, à ceux qu'on a recueillis dans les tombeaux égyptiens, et alternant avec des grains plus gros de corail propres à faire ressortir l'ensemble du travail; et c'est ici un trait infiniment curieux pour la connaissance des antiques rapports de la civilisation étrusque avec l'Égypte, qui ne peuvent s'expliquer que par le commerce des Tyrrhéniens et par le souvenir des traditions qu'ils avaient apportées avec eux dans leur émigration de l'Asie. Outre ces émaux, qui n'avaient pas offert un appât suffisant à la cupidité des violateurs de cette tombe, et qui furent recueillis en assez grand nombre pour pouvoir en composer tout un filet, on trouva encore, parmi les objets qui avaient composé le mobilier de cette tombe,

[1] Voy. la description que j'ai donnée, dans ce journal même, juin 1835, p. 333 et suiv. du grand tombeau découvert à *Panticapée*, et renfermant, entre autres objets curieux, un *catafalque en bois peint*, placé sur le squelette d'une femme.

et qu'on avait négligé d'en emporter, deux figurines de bronze, du travail le plus archaïque, représentant des monstres à double nature, l'un, une espèce de *chimère,* l'autre, un *sphinx ailé*[1], qui appartiennent indubitablement, par leur composition même, autant que par leur forme et leur style de dessin, aux modèles de l'art asiatique, et qui deviennent, à ce titre, un des éléments les plus précieux de ces antiques relations de l'Étrurie avec l'Assyrie, qui trouvent leur explication facile et leur preuve historique dans la tradition de l'origine lydienne des Tyrrhéniens. Cette induction est encore justifiée par la présence de plusieurs vases, que leur peu de valeur intrinsèque aux yeux des barbares qui dépouillèrent cette tombe a sauvés de la destruction, mais qui sont d'un grand prix pour la science. Ce sont deux de ces vases d'argile noire, avec des figures de *femmes ailées* et d'*animaux symboliques*[2], estampées de bas-relief, dont les types appartiennent à un art asiatique, et un autre vase, à fond d'un blanc verdâtre, avec des figures d'animaux, *lions, taureaux, cerfs, sphinx ailés,* distribués en cinq zones, et coloriés en rouge et en noir, qui ne tiennent point du *style égyptien*, comme le pense M. Visconti, mais bien de cette *manière phénicienne*, originairement importée dans la plupart des îles de l'archipel grec, et de là sur le continent de la Grèce même, principalement à Corinthe et à Athènes, dont les Tyrrhéniens durent puiser le goût à cette source, je veux dire dans les îles voisines du continent asiatique, et dont ils portèrent avec eux l'usage dans leur établissement en Étrurie. On voit donc combien toutes les notions acquises par l'observation de ce tombeau de *Cære* et par l'examen de tous les objets qu'il renfermait s'accordent entre elles pour nous y faire reconnaître un monument produit sous l'influence directe d'idées asiatiques, à une époque où la tradition s'en conservait encore chez les Tyrrhéniens de l'Italie dans toute sa force primitive, et presque sans aucun mélange d'une influence proprement hellénique.

Avant de sortir de cette chambre, qui renfermait encore, malgré les déprédations qu'elle avait subies, tant d'objets d'art importants par les conséquences historiques qui en dérivent, je dois signaler à l'attention de nos lecteurs un dernier élément de la décoration de cette tombe, lequel nous est déjà connu par l'un des tombeaux précédemment dé-

[1] Voyez-en le dessin sur la planche IX, lettre A. Ces figures doivent avoir fait partie de la décoration d'un des lits funèbres. — [2] Les deux vases d'argile noire sont dessinés, pl. IX, fig. 2 et 6. Ils ressemblent, pour la forme et pour le travail, à ceux qu'on trouve dans le recueil de M. Micali, *Monum. per servire alla storia de' antichi Popoli italiani,* tav. XXI, 1, et XXIII, 3.

couverts à *Cære :* c'est un *siége* taillé dans le tuf, à côté de la porte qui conduisait à la chambre du fond de l'hypogée. Ce *siége*, destiné, sans doute, à l'usage des morts, dans ce système d'illusions naïves et touchantes, où se manifestait, sous une forme matérielle et palpable, une idée morale, profondément imprimée dans toute l'antiquité asiatique, la notion de l'immortalité de l'âme, ce siége, disons-nous, avec son dossier et son marchepied, offre absolument la même forme et le même travail que les deux de la *tomba delle sedie* de *Cervetri;* et il en résulte que tous ces monuments tiennent au même système de croyances, de culte et de traditions d'art qui caractérisaient la haute civilisation étrusque. La dernière chambre de notre hypogée, taillée en face de l'entrée, dans l'axe du monument, et de forme carrée, ne contenait qu'un seul lit funèbre; mais il s'y trouvait, de plus que dans les autres chambres, des niches pratiquées dans le fond, en guise d'armoires, sans doute pour y placer, soit les objets précieux à l'usage du mort, soit les vases et ustensiles sacrés qui servaient à l'accomplissement des rites funéraires. Ces objets, de quelque nature et de quelque matière qu'ils fussent, avaient tous disparu; les niches étaient absolument vides. On recueillit pourtant dans cette chambre quelques objets d'une grande valeur archéologique: un fragment de pâte émaillée de couleur bleue, de travail égyptien, avec des hiéroglyphes égyptiens imprimés en relief; cinq balsamaires, en forme de figures de femmes, aussi de style égyptien[1]; tous objets, dont la présence attestait ici les anciens rapports de commerce que les Tyrrhéniens entretenaient avec l'Égypte, soit directement par eux-mêmes, soit indirectement, par l'entremise des Phéniciens. D'autres objets, trouvés dans cette même chambre, tristes restes du précieux mobilier qu'elle avait reçu à une ancienne époque, doivent se considérer comme appartenant à une industrie locale : c'étaient des vases en forme d'écuelle, qui avaient dû servir à contenir les mets préparés pour le repas funèbre, et auxquels j'ajoute, comme une particularité curieuse, la mention de grains d'ambre et de pâtes odorantes de résines orientales, qui avaient été disposées tout autour du mort, et dont la substance était encore si bien conservée après tant

[1] Un de ces vases, en émail bleu, avec figures d'animaux en relief, est décrit, comme faisant partie du cabinet de M. le chev. Kestner, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1835, p. 181. Voy. les observations que ces découvertes d'objets de travail égyptien dans des tombeaux étrusques de *Cære*, aussi bien que de *Vulci* et d'ailleurs encore, ont suggérées au D[r] Ulrichs, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1839, p. 72-73, et à M. Cavedoni, dans son curieux et savant écrit *sopra un sepolcreto etrusco scoperto nella collina Modenese* (Modena, 1842, in-8°), p. 39, 34).

de siècles, qu'un petit fragment de ces pâtes, approché du feu, suffit pour remplir le vaste salon du palais ducal des princes Torlonia à *Ceri* d'une vapeur parfumée qu'il fut impossible de supporter, au témoignage de M. Visconti, auteur de l'expérience et historien de la découverte.

Pour compléter la connaissance de ces antiques tombeaux de *Cære* que nous devons à M. Visconti, je n'ai plus qu'à faire mention de quelques vases trouvés dans des sépulcres voisins de ces deux-là, au lieu nommé *Monte dell'oro*, qui est une nécropole d'une moins haute antiquité, placée au centre d'une colline artificielle. Ces vases, fidèlement représentés par l'antiquaire romain sur l'une des planches de son livre [1], appartiennent à une fabrique grecque archaïque; ce sont, par conséquent, des monuments d'une époque de civilisation plus récente, où s'exerçait déjà l'influence des artistes grecs qui avaient suivi le corinthien Démarate dans son établissement à *Tarquinies*. Deux de ces vases, d'ancienne fabrique, portent le nom du fabricant *Nicosthénès*, qui nous était déjà connu par des vases de Canino [2], ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ, et dont notre auteur croit, à la vérité sans motif suffisant, que l'atelier était établi à *Cære* même. Les sujets qui décorent ces vases, et qui ont rapport aux jeux gymniques [3], dont la célébration se liait, dans les usages de la société grecque, comme dans ceux de la civilisation étrusque, à la célébration des funérailles [4], offrent plus d'une par-

[1] Planche IX, nos 1 et 5, lettres B, D, E. — [2] Je renvoie, pour l'article de ce fabricant, *Nicosthénès*, dont les produits, portés dans l'antiquité jusqu'en Sicile, se retrouvent encore aujourd'hui dans la plupart de nos grandes collections, je renvoie, dis-je, à la seconde édition de ma Lettre à M. Schorn, où cet article sera traité avec tous les accroissements que comporte l'état actuel de nos connaissances. — [3] L'un de ces sujets représente *deux hommes nus, dans une course rapide*, ayant entre eux *une femme vêtue et ailée*, qui ne peut être que la *Victoire*. Un second sujet offre *deux lutteurs en attitude de combattre*, avec un *trépied* au milieu; c'est le *prix*, ἆθλον, de la victoire qu'ils se disputent. La principale représentation, celle qui occupe la bande intermédiaire du vase, se compose de figures d'*athlètes* et de *gymnastes*, entre lesquels intervient la même figure de *femme vêtue et ailée*, dans laquelle j'ai reconnu la *Victoire*. — [4] J'ai donné, dans mes Monuments inédits, *Achilléide*, pl. XXI, 2, p. 95, 3), et 97, 1), et *Orestéide*, pl. XXXV, p. 96, 1), les preuves de cette assertion, et j'ai cité les principaux monuments qui s'y rapportent. Je puis y ajouter maintenant deux vases peints, de fabrique étrusque, servant de pendants l'un à l'autre, sur l'un desquels est représentée la *pompe funèbre*, sur l'autre, une suite de figures qui ont rapport aux divers exercices du stade, à la *course*, au *pugilat* et au *disque*. Ces deux vases, qui faisaient partie de la collection du prince de Canino, et qui sont décrits dans la Notice d'une collection de vases antiques provenant des fouilles faites en Étrurie (Paris, 1843, in-8°), sous les nos 137, p. 38, et 161, p. 43-44, ont été récemment acquis pour notre cabinet des Antiques, et je me propose de les publier.

ticularité neuve et curieuse, entre autres, la présence de la *Victoire*, placée entre les combattants, sous les traits d'une *femme vêtue et ailée*, pour indiquer l'objet de cette représentation. Deux autres vases, en forme de coupe pourvue de deux anses et montée sur un pied élevé, présentent encore plus d'intérêt, à la fois par le sujet, par le style et par le nom du fabricant, qui enrichit d'un nom nouveau, et peut-être aussi d'une forme nouvelle d'inscription, notre liste des anciens artistes. L'une de ces coupes est ornée, à l'intérieur, d'un sujet encadré, qui représente le groupe d'*Hercule terrassant le lion*, du style le plus archaïque, en figures noires sur fond jaune; l'inscription tracée sur la circonférence extérieure du vase est ainsi conçue : XAPITAIOS EΠOIESEN ME, en lettres de la plus ancienne forme. La même inscription se lit à la même place, mais avec une variante : XAPITAIOS EΠOIESEN EME EV, sur la seconde coupe, où elle est accompagnée d'une seconde inscription que M. Visconti a lue, ou, du moins, qu'il a représentée de la manière que voici : AΠAKIONƷPHEXPEOPΓIEPEƷAIO. Il est permis de croire que cette inscription, sans doute un peu maltraitée par le temps, n'a pas été très-fidèlement rendue; et ce serait peut-être une imprudence d'essayer de la corriger sans avoir le monument sous les yeux; j'oserai pourtant, à mes risques et périls, proposer de lire : APAXION HEPMOKΛEOΣ EIP-ΓAIETO; et, s'il était possible que cette leçon se trouvât conforme à la vérité, nous aurions, avec un nouveau nom d'artiste, *Arrachion, fils d'Hermoclès*[1], un exemple jusqu'ici encore inconnu du verbe EIPΓAZETO, pour désigner le travail du peintre, qui n'est jamais, il est vrai, exprimé que par le verbe EΓPAΨE ou EΓPAΦE, sur les vases peints que nous possédons. Quoi qu'il en soit de cette correction, que je ne propose qu'avec toute la réserve possible, et parce que M. Visconti paraît croire que l'inscription se refuse à toute interprétation fournie par la connaissance du grec : *la iscrizione di una dettatura non penetrabile co' sussidii del Greco;* ce qui tend à faire considérer cette inscription, et tant d'autres qui sont dans le même cas, comme autant d'énigmes indéchiffrables, et comme des débris d'une langue primitive mêlée de toute sorte d'éléments asiatiques, lydiens, phrygiens, doctrine de feu M. Amati,

[1] Le nom d'*Arrachion*, écrit ici APAXION, pour Ἀῤῥαχίων, par archaïsme, est connu comme celui d'un athlète arcadien, dont la statue est citée par Pausanias, VIII, 40, 1, comme un des plus anciens monuments de l'art grec. Quant à cette particularité du nom du père, ajouté ici à celui de l'artiste, nous en avons un exemple dans l'inscription TLESONHONEAPXOY, si souvent reproduite sur des coupes de Canino. L'emploi des mots EIPΓAZETO ou EIPΓAΣATO n'a pas besoin d'autorités.

qui me paraît complètement erronée, et qu'il serait bien temps d'abandonner avec les rêves antédiluviens du prince de Canino; c'est principalement sur le sujet de cette coupe que j'appellerai l'attention de nos lecteurs. Il consiste en une figure de *cavalier,* sur la tête duquel est posé un *oiseau*, sans doute avec une intention augurale, dont le caractère favorable me semble indiqué par la *couleur blanche* du *cheval*. Cette représentation, où la discipline étrusque se trouve ainsi associée à l'art grec, me paraît, sous ce rapport, un fait neuf et curieux, et le vase qui nous la procure, par son style de dessin, qui est des plus archaïques, et par le nom de son fabricant, *Charitæos*, est certainement un des monuments les plus précieux de la céramographie grecque qui soient sortis des fouilles de *Cære*. Il existe encore, à ma connaissance, un vase de la même main et d'une autre forme, dont je ne crois pas que l'indication ait été donnée nulle part : c'est un vase de la forme d'amphore à trois anses, orné, sur le col et sur le ventre, de deux représentations encadrées, qui ont pour sujets des motifs empruntés à l'histoire des *Amazones*. Le style de ce vase, qui se trouvait, en 1838, dans la collection de M. Depoletti à Rome, appartient aussi à l'ancienne école, et l'inscription, qui s'y lit *gravée*, et non *tracée, sous le pied* du vase, en caractères très-fins et de très-belle forme, nous apprend que son fabricant est le même *Charitæos* : ΚΑΡΙΤΑΙΟΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ, dont le nom est écrit ici par un Κ, et non par un Χ, variante qui peut être considérée comme une forme dorique, si ce n'est une faute de l'artiste.

Il ne me reste plus, avant d'arriver au grand tombeau de *Cære*, dont la découverte a été l'un des événements archéologiques de ce siècle, et dont la description formera le principal objet de notre examen, qu'à dire quelques mots des autres tombeaux de la même localité ou du voisinage, dont la connaissance peut servir à compléter les notions que nous avons voulu donner à nos lecteurs sur toute cette classe de monuments appartenant à l'antique *Cære* ou à ses dépendances. De ce nombre, je citerai particulièrement les tombeaux qui paraissent avoir appartenu à la nécropole de l'ancienne *Alsium*, ville pélasgique comme *Cære*[1], et située dans son voisinage. Ces tombeaux, découverts en 1839, consistaient en un grand *tumulus*, semblable à celui de la *Cucumella* de *Vulci*, qui n'a pu être fouillé dans toute sa profondeur, mais qui a livré à la science, dans un des hypogées qu'il renfermait, un monument d'une architecture et d'une disposition tout à fait analogues au grand tombeau de *Cære*, que nous nous proposons de faire connaître en dé-

[1] Dionys. Hal. I, 20, t. I, p. 54, ed. Reisk.

tail dans un prochain article. Ce que celui-ci a offert de plus curieux, en fait de construction, c'est la voûte du long corridor qui conduit aux chambres sépulcrales, et qui se compose de dalles de pierre posées horizontalement en saillie l'une au-dessus de l'autre, lesquelles, au lieu de décrire un arc aigu, se redressent tout à coup à peu de distance de leur point de jonction, et forment une espèce de canal dont le parement est vertical et la couverture plate. Cette construction, d'un genre tout à fait nouveau et d'un caractère qui paraît conventionnel, s'accorde, avec l'absence totale de vases peints ou d'objets empreints d'une influence grecque, pour faire attribuer à ce monument une antiquité antérieure à l'époque de l'introduction en Étrurie des arts de la Grèce. Un autre tombeau, creusé dans le tuf au pied du même *tumulus*, n'offrit pareillement, dans le petit nombre d'objets qu'on y recueillit, et qui consistaient en vases d'argile avec des dessins d'animaux gravés au trait, et en petites idoles d'argile noire, d'un style primitif[1], n'offrit, disons-nous, aucun indice d'une influence hellénique; et la disposition de ce tombeau, avec le *lit funèbre* creusé en forme de sarcophage, avec la *banquette* régnant autour des chambres sépulcrales, et avec les débris de la construction par assises en retraite qui en couronnait le faîte[2], rentre tout à fait dans le type asiatique des tombeaux que nous avons décrits à *Ceri*.

Dans une fouille exécutée, l'année suivante, sur un terrain dépendant de la même nécropole, on découvrit un autre tombeau[3] taillé pareillement dans le tuf, avec un *long corridor* aboutissant aux chambres sépulcrales, avec des *banquettes* taillées en forme de *lit funèbre*, et pourvues, sur leurs côtés, de *colonnettes*, ainsi que d'un *coussin de pierre* pour soutenir la tête du défunt; et, dans ce tombeau, il ne fut trouvé non plus que des vases d'argile noire avec figures estampées de bas-relief, sauf un seul vase

[1] Une de ces idoles, qui m'avait été envoyée par M. Visconti pour être déposée dans notre cabinet des Antiques, m'a offert un rapprochement curieux. Elle ressemble tout à fait, pour la composition de la figure, pour la couleur de la terre, pour le style et pour la dimension, à une idole qui se trouvait déjà dans notre collection, et qui provenait du cabinet du comte de Caylus, à qui elle avait été probablement envoyée par le P. Pacciaudi, sans que la provenance nous en fût connue; et, maintenant, il devient évident pour nous que cette idole du cabinet de Caylus doit être sortie de quelques fouilles opérées alors aux *Monteroni*; c'est le nom qu'on donne actuellement aux petites collines artificielles qui forment la nécropole de l'antique *Alsium*. — [2] Ces détails sont extraits de la Notice des fouilles des *Monteroni*, rédigée par M. Abeken, et insérée au *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1839, p. 81-84. — [3] Voyez-en la description dans un autre *Rapport* de M. Abeken, publié dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1840, p. 133-134.

peint, de cette manière que j'ai été l'un des premiers à appeler *phénicienne*, et de la forme de balsamaire; en sorte que tout s'accorde toujours pour nous montrer, dans le plan et dans la disposition de ces tombeaux, et dans la nature des vases qui s'y trouvent, des monuments étrangers à la civilisation grecque et empreints de la civilisation asiatique. La même notion résulte de la découverte de deux autres tombeaux fouillés, en 1840, à *Cervetri*, au lieu nommé *Zambra*, dont l'un renfermait un assez grand nombre de vases de terre cuite noire, avec un fragment d'un seul vase peint, de style phénicien, et avec un débris d'un autre vase orné de figures d'animaux, que le style des figures, joint à l'inscription en caractères étrusques: Ǝ↓AƧIM, indiquait suffisamment pour un produit d'une industrie locale. Je citerai enfin les tombeaux découverts, en 1840, sur un emplacement qui doit avoir fait partie du territoire de l'antique *Pyrgi*, port de *Cære*, lesquels tombeaux, pareillement taillés dans le tuf, mais revêtus intérieurement de dalles de pierre, et terminés, à l'extérieur, en forme de *tumulus*, offrirent, entre autres particularités qui dénotent une haute antiquité, des chambres sépulcrales voûtées au moyen de deux dalles de pierre appuyées l'une contre l'autre à arc aigu [1], comme on l'observe à la galerie de Tirynthe et à une porte de Délos. Malheureusement, ces tombeaux avaient été fouillés à une époque inconnue, et l'on n'y recueillit aucun objet, pas même le plus mince débris de vase propre à nous éclairer sur la nature du mobilier funéraire qui put y être déposé et sur le caractère de la civilisation dont ils étaient l'ouvrage.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Nouveaux documents inédits sur le P. André et sur la persécution du Cartésianisme dans la compagnie de Jésus.

TROISIÈME ARTICLE.

Notre première correspondance nous avait fourni une seule lettre d'André, pendant qu'il était à Rouen, chargé de l'enseignement de la philosophie : c'est une lettre du 25 avril 1713, adressée à Male-

[1] Voy. la *Relation* insérée au *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1840, p. 113-115.

branche, où il lui apprend que son enseignement a soulevé contre lui ses supérieurs, parce qu'il y rendait justice à Descartes et à lui Malebranche; qu'on lui a envoyé une espèce de formulaire à signer et à dicter à ses écoliers; qu'on lui a demandé une profession de foi sur chaque article de ce formulaire; qu'on a fait examiner cette profession de foi par trois PP. jésuites de Paris, dont un y a répondu article par article; que cette réponse est un écrit considérable; qu'il a été contraint de dicter à ses élèves une rétractation, dont il lui envoie un extrait; et il demande pardon à Malebranche ainsi qu'à Dieu d'avoir chancelé dans la défense de la vérité. Tout cela n'était pas parfaitement clair, faute de documents suffisants : nous n'avions ni le formulaire envoyé à André, ni sa profession de foi, ni l'examen de cette profession de foi par les métaphysiciens de la compagnie; nous ne savions pas non plus combien de temps André était resté à Rouen. Aujourd'hui, grâce à nos nouveaux papiers, tous les voiles sont levés, et nous connaissons pleinement toute cette affaire de Rouen, sans contredit la plus intéressante de toutes celles qui furent suscitées à André. Les détails abondent, et il ne faut pas craindre de les reproduire, sinon en totalité, du moins avec une juste étendue; car il ne s'agit plus seulement ici des disgrâces d'un homme de mérite, mais de la persécution exercée contre un grand système de philosophie par la plus puissante congrégation enseignante de la France et de l'Europe, enfin de la philosophie officielle de cette congrégation.

André arriva à Rouen vers la fin de l'année 1711; il y demeura le reste de cette année, toute l'année 1712 et une partie de l'année 1713; après quoi il est enlevé à l'enseignement de la philosophie et relégué à Alençon dans un petit emploi purement administratif. C'est pendant ces deux années d'enseignement qu'il composa ce cours complet de philosophie chrétienne dont l'abbé Guyot parle avec tant d'éloge dans sa Notice historique sur le P. André [1], et dont on vient de retrouver à Caen une partie considérable sous le titre de *Metaphysica sive Theologia naturalis*. André se proposait de former, de toutes les opinions cartésiennes, un corps complet de philosophie à la fois raisonnable et chrétienne, où tout fût enchaîné dans un ordre géométrique, expliqué avec une clarté frappante, et dirigé vers la pratique et vers l'édification. Mais l'Évangile lui-même, présenté avec un air de cartésianisme, aurait révolté les jésuites. Aussi à peine André a-t-il commencé à enseigner sa philosophie chrétienne, que ses supérieurs reconnurent qu'au

[1] P. vj.

lieu de s'être corrigé il s'était confirmé dans la doctrine qui lui avait été reprochée; il est dénoncé à Paris; il reçoit des côtés les plus différents des avertissements qui partent d'un véritable intérêt pour sa personne. Les hommes les plus sages l'engagent à se soumettre. Nous voyons reparaître ici ce bon P. Guymond, qui, depuis 1708, n'a pas fait l'acquisition d'un seul argument nouveau contre Descartes et Malebranche, et répète toujours la même chose : « Ne croyez pas, écrit-il à André de la Flèche, le 14 décembre 1711, que ce qui s'est passé entre nous ait rien diminué de ma tendresse et de mon amitié envers vous. Il est important de vous dire une chose; mais elle demande le secret, et j'ai en vous la confiance que vous ne me citerez point : c'est qu'on me dit hier que l'on portoit à Rome des informations sur quelques propositions de quelques-uns de nos professeurs et en particulier de votre révérence. Je crains que notre père ne lui en sache mauvais gré; ce qui me donne la pensée qu'il seroit bon de le prévenir vous-même au plus tôt, et de l'assurer que, loin d'être dans ces sentiments, vous en voyez la fausseté et que vous les réfutez en toute occasion. Voilà donc ce que je ferois, si j'étois à votre place : je me défierois de mon esprit et de l'esprit des nouveaux philosophes; je croirois que, dans les points contestés, ils n'ont ni eux ni moi plus de lumières que nos auteurs; j'aurois devant moi toutes les propositions défendues; je demanderois grâce à Dieu pour bien comprendre les raisons qu'on a de les défendre, et je chercherois de quoi les réfuter chacune en particulier et prouver la contradictoire; enfin, puisque la compagnie le veut, je ferois abjuration, persuadé qu'il ne convient point à un particulier d'être contraire à la doctrine de son corps. Je prie très-humblement votre révérence de prendre en bonne part tout ce que je lui écris, etc. »

André ayant répondu à cette lettre, sans désavouer son goût pour la doctrine de Descartes et de Malebranche, qu'il ne faut pourtant pas le croire aveuglément attaché à toutes les maximes de ces deux auteurs, et qu'il s'y trouve des propositions qu'il tient pour fausses, le P. Guymond, voyant là un commencement d'abandon du cartésianisme, s'en réjouit fort et récrit, le 12 mars 1712, à André : « Je ne sais comment j'ai différé si longtemps à vous marquer la joie que j'ai reçue de votre dernière lettre; elle est plus grande que je ne puis l'exprimer par l'importance du sujet dont il s'agissoit. Pour y mettre le comble, je demande une grâce à votre révérence : c'est de vouloir bien me mander les propositions de ces deux auteurs qu'elle trouve mauvaises; cela pourroit me servir dans l'occasion. »

Hardouin, qui était à la fois le meilleur des hommes dans la vie or-

dinaire et l'auteur le plus violent dans la polémique, rappelle à André qu'il lui a toujours dit que le malebranchisme était l'athéisme, et qu'il devait y renoncer absolument.

« Ce 25 novembre.

« Mon révérend père,

« J'aurois bien de la dureté, et le Seigneur Dieu me la reprocheroit un jour, si je manquois à vous avertir que vous allez vous attirer de très-fâcheuses affaires, si vous n'y remédiez promptement; et, qui plus est, c'est qu'on auroit raison de dire, et qu'on le dira, que vous le méritez bien pour défendre, comme vous le faites, le malebranchisme. Vous pouvez vous souvenir qu'il y a quelques années que je m'efforçois un jour, en revenant de Gentilly avec vous, de vous persuader que c'étoit l'athéisme. Cela n'est que trop vrai. On ne me consulte sur votre affaire pas plus que l'enfant qui est à naître; mais j'ai entendu quelques mots assez forts pour me donner occasion de vous en donner avis. Pardonnez-moi ma liberté et ma franchise : je n'ai pas cru en chrétien et en ami devoir manquer à vous en écrire. Écrivez vous-même incessamment au révérend père provincial que vous renoncez absolument au malebranchisme, et faites le voir par des effets, en dictant, selon l'occasion, des opinions contraires. Et prenez bien garde à une seconde récidive.

« Je suis, mon révérend père,

« Votre serviteur et votre ami,

« Hardouin, J. »

« P. S. Le révérend père provincial nous a dit, en pleine récréation, que le P. Dutertre étoit revenu de semblables idées; mais il ne m'a pas dit un seul mot de vous, et ce n'est pas de lui que je sais ce que je vous écris. »

Porée, le plus bel esprit de la société, et dont le cœur et le caractère valaient bien mieux que le talent brillant et maniéré, Porée, qui avait pu connaître et apprécier André au collége Louis-le-Grand à Paris, le presse d'échapper au péril qui le menace par une prompte soumission.

« Mon révérend père,

« Votre lettre m'a extrêmement touché. La situation douloureuse où vous vous trouvez m'afflige, et je ne me console que par l'espérance que vous en sortirez bientôt. Quand on a autant de droiture que vous en avez, on a une grande disposition à suivre les lumières du ciel.

Vous croyez les suivre maintenant; le P. Dutertre avoit cru la même chose de lui-même; il se trouve à présent détrompé, et l'unique chose qui l'étonne, c'est qu'il ne l'ait pas été plus tôt. Il avoit suivi vos exemples, suivez maintenant le sien; ne l'imitez pas cependant en tout, et n'attendez pas, je vous conjure, que les supérieurs vous aient ôté d'un emploi que vous pouvez faire avec distinction et avec mérite devant Dieu et devant les hommes. Que vous enfouissiez le talent ou que vous mettiez les autres dans la nécessité de vous en ôter l'usage, n'est-ce pas à peu près la même chose? Pardonnez-moi si je vous parle avec tant de liberté; je vous ai déjà dit que je n'entrois point dans la discussion de cette affaire, qui passe ma capacité et mes lumières; mais je crois parler à un ami et je ne me trompe pas, vous m'en avez assuré vous-même. Que l'amitié m'excuse donc auprès de vous, si elle ne peut avoir d'autre effet. Je suis dans l'union de vos S. S. et dans les sentiments d'une parfaite estime jointe à un profond respect, mon révérend père, votre, etc.

« C. Porée. »

La lettre de Porée et le post-scriptum d'Hardouin font mention du P. Dutertre comme abandonnant la doctrine de Descartes et de Malebranche, et donnant par là, selon Porée, un bon exemple à André. Ceci nous conduit à un des épisodes les plus curieux de l'histoire philosophique de ce temps, et à un nouvel enseignement de cette triste vérité, que, aussitôt que le péril devient sérieux, les plus emportés d'abord ne sont pas ceux qui persévèrent le plus courageusement. Comme nous l'avons vu, André n'était pas le seul dans la société qui s'était laissé séduire par la philosophie nouvelle; plusieurs de ses confrères l'avaient même enseignée. Parmi ses partisans les plus ardents était au premier rang le P. Dutertre, homme d'esprit et de talent, auquel il n'a manqué, pour avoir le sort du P. André, qu'un peu plus de caractère. Il avait d'abord paru plus dévoué qu'André lui-même au cartésianisme. Le P. Guymond lui avait aussi proposé de renoncer à Descartes et à Malebranche et même de les réfuter; il avait répondu comme André, et avec plus de hauteur, que, loin de les réfuter, il était prêt à les défendre. Il traite même assez sévèrement cette concession qu'André avait faite à Guymond, qu'il y avait dans Descartes et dans Malebranche plusieurs propositions fausses. La lettre qu'il lui écrit à ce sujet mérite bien d'être donnée tout entière :

« De la Flèche, ce 4 mai 1712.

« Votre lettre, mon cher collègue, m'a éclairé d'un point que j'étois

curieux de savoir, c'est que le P. Guymond me vint trouver cet hiver pour me dire qu'il avoit reçu d'une personne de mérite de la province, qui passoit pour donner dans les idées du P. M., une lettre où elle faisoit abjuration de cette doctrine, avouant qu'elle y reconnoissoit bien des erreurs dangereuses. Je lui répondis alors que, si cela étoit, certainement celui qui abandonnoit ainsi le P. M. ne l'avoit jamais entendu. Il m'a plusieurs fois averti avec beaucoup d'affectation et d'empressement des desseins que les supérieurs ont, dit-il, de pousser à toute outrance ceux qui (*plusieurs mots illisibles*). Il m'a même proposé sérieusement de faire et d'envoyer au père général une protestation de péripatétisme où je désavouerois Descartes, et je ne me suis délivré de toutes ces propositions, dont une étoit encore de travailler à réfuter Mal., qu'en lui déclarant nettement que je ne trouvois rien dans cet auteur que de très-vrai et de très-édifiant, et que je m'offrois volontiers à le justifier contre ceux qui l'attaqueroient, bien loin de le réfuter. Cette réponse l'a enfin fait désespérer de mon changement, et il me laisse maintenant en repos. Pour sûr, je ne vous conseille pas de lui rien mander dont il puisse tirer avantage; son zèle est trop bouillant pour compter sur un parfait secret. Je suis même fâché que vous lui ayez donné lieu de croire ou de dire au moins que vous trouviez des erreurs dans le P. M.; mais vous pouvez vous retrancher, dans votre réponse, à lui alléguer, en général, quelques erreurs des cartésiens, comme les idées innées au sens que le commun l'entend, que Dieu ait fait les essences des choses par une volonté aussi arbitraire que celle dont il a créé les choses mêmes, etc. Je suis avec respect, mon cher collègue, votre, etc.

« DUTERTRE, S. J. »

Ce zèle de Dutertre pour le cartésianisme ne demeura pas impuni. Il était à la Flèche, il fut envoyé dans le petit collége de Compiègne, et encore régent de troisième. Cette disgrâce ne l'ébranle pas, et il prie André d'en bien assurer le meilleur et le plus estimable de leurs amis, c'est-à-dire Malebranche.

AU MÊME, A ROUEN.

« A la Flèche, ce 21 juillet 1712.

« Je crois, mon cher collègue, que vous avez reçu un petit paquet que je vous ai envoyé par le neveu de M. Briant; et je ne doute pas qu'ensuite vous n'ayez été fort surpris de ma disposition pour la troisième de Compiègne, à laquelle certes je n'avois pas lieu de m'attendre, non plus

qu'à l'affectation qu'on a eue de la rendre si publique, après toutes les honnêtetés et même les caresses que j'avois reçues du R. P. provincial. On a voulu faire, dans ma personne, un exemple capable d'intimider les autres. Dieu en soit loué! Mais il faut avouer qu'on a fait cet exemple de la manière qu'on a crue la plus capable de me mortifier, et sans m'avoir aucunement prévenu que par des témoignages d'estime, qui n'alloient, comme je le vois, qu'à me tromper : conduite que je ne crois pas devoir être tout à fait approuvée. Quoi qu'il en soit, vous pouvez vous assurer, et en assurer aussi *le meilleur et le plus estimable de nos amis,* que je suis tout consolé de ce petit chagrin qu'on m'a fait, et par la bonté de ma cause, et parce que j'ai tâché de contribuer, cette année, à faire connoître la vérité, en quoi je n'ai pas tout à fait perdu mon temps. Votre très-humble serviteur, etc.

« DUTERTRE, J. »

Avant de se rendre à Compiègne et de quitter la Flèche, Dutertre, qui ne connaît pas bien l'étendue du danger auquel il s'expose, fait soutenir à ses écoliers, dans les exercices de la fin de l'année, la théorie des idées de Malebranche. Il se vante d'avoir répandu le cartésianisme parmi plusieurs de ses collègues. C'est en vain que les supérieurs l'engagent à changer de système, il n'en sera rien, écrit-il fièrement à André.

AU MÊME.

« A la Flèche, ce 21 août 1712.

« J'ai reçu votre paquet; je m'attendois à peu près à y voir ce que j'y ai vu, et à y remarquer bien des préjugés dans vos censeurs. Il y a pourtant deux choses que je n'approuvois pas tout à fait dans votre thèse, supposé que ce fût votre pensée, comme on le juge dans la censure; 1° que Dieu ne peut anéantir notre âme; car il me semble évident qu'il la conserve librement, autant qu'il peut l'avoir créée, pour un certain temps déterminé, au bout duquel la cause productive cesse; elle cesseroit aussi, sans qu'il fût besoin pour cela d'un acte de la volonté de Dieu terminé à son anéantissement, car un tel acte répugne; 2° je crois que Dieu peut faire du vide en partageant l'étendue, en éloignant les deux parts, sans conserver aucune étendue physique dans cet intervalle; et je crois que ce qui a trompé sur ce point M. Descartes, c'est qu'il confondoit l'étendue intelligible avec l'étendue physique. Vendredi dernier, qui fut ma dernière séance, le meilleur de nos écoliers, un jeune homme accompli, nommé (*le nom est biffé*), expliqua, à pro-

pos de la démonstration de Dieu, tout le système des idées pendant trois gros quarts d'heure, et prouva que nos idées ne pouvoient être que la substance intelligible de Dieu. Jamais vous ne vîtes gens plus étonnés que la plupart de ceux qui l'écoutoient. Je puis vous assurer que la plupart de nos écoliers sont bien au fait et bien établis dans les bons principes. Il y a aussi quatre ou cinq préfets qui sont en bon chemin, mais *occulti propter metum judæorum.* Mais ils appréhendent d'être connus, et je ne leur ferois pas plaisir de les nommer, car vous ne sauriez croire combien la terreur est répandue; il y a tel qui craint même de passer pour être de mes amis. Madame de Cabaret m'a fait l'honneur de me venir voir, je lui ferai vos compliments, et aux autres que j'aurai dorénavant plus de loisir d'entretenir. J'écrirai bientôt à notre bon père; je l'aurois fait dans le temps de sa guérison, si j'eusse su sa maladie [1]. Permettez-moi de saluer M. Larchevêque; c'est un homme que j'estime de tout mon cœur et honore parfaitement. Il voudra bien prendre cette lettre pour une réponse commune à la sienne, jusqu'à ce que je trouve une occasion, qui se présentera apparemment bientôt sur cette fin d'année, pour lui écrire en particulier. Au reste, je vous dirai que tous mes actes ont si bien réussi, que la plupart de nos pères disent hautement que, depuis vingt ou trente ans, on n'avoit entendu d'aussi bons écoliers; mais le P. Roi (*sic*) et le P. Guymond ne font pas semblant d'entendre cela. On me donne aussi force atteintes du côté de Paris et ici pour changer de système; mais il n'en sera rien. Je suis avec respect, etc.

« Dutertre. »

Nous allons voir maintenant ce que devint cet altier courage quand la tempête éclata. Dans la dernière moitié de l'année 1712, l'affaire d'André à Rouen prit un très-mauvais tour, comme nous le montrerons tout à l'heure. On parla sérieusement à Dutertre. La peur le prit, et, dans les premiers jours de janvier 1713, il écrit à André pour lui annoncer que, tout considéré, il ne se soucie pas de subir le martyre pour le cartésianisme, qu'il abandonne les opinions de Malebranche et qu'il l'engage à en faire autant.

AU MÊME.

« Ce 13 janvier 1713.

« J'appris hier, mon très-cher père et ami, une nouvelle qui me met

[1] Il s'agit ici évidemment de Malebranche.

dans une très-grande inquiétude par rapport à vous. Au nom de Dieu, prenez bien garde, dans les conjonctures présentes, à ne pas faire de démarches qui vous engagent dans des suites encore plus fâcheuses peut-être qu'on ne peut à présent prévoir. Je vous dirai franchement que je n'ai jamais cru que la conscience engageât à tenir aucune des opinions du P. Mal. et qu'ainsi elle demande, les choses étant comme elles sont, qu'on les abandonne, pour ne pas résister ouvertement aux ordres exprès des supérieurs et s'exposer à vivre éternellement mal content de soi-même, odieux ou à charge à ceux qui nous gouvernent, ou même à quitter un état que nous devons chérir plus que toute chose au monde. Permettez-moi, s'il vous plaît, cette ouverture de cœur. C'est ma très-sincère amitié qui me fait vous parler ainsi et je vous prie de me tirer le plus tôt que vous pourrez de l'inquiétude où je suis sur le parti que vous aurez pris par rapport aux propositions qu'on a dû vous faire dimanche ou lundi. Je suis avec respect... etc.

« Dutertre, J. »

Au bas de cette lettre est écrit de la main du P. André :

« J'ai pris le parti de demeurer ferme dans la vérité aux dépens de mon repos et de mon bonheur temporel. » Et, à côté du passage de la lettre de Dutertre où celui-ci prétend qu'il n'a jamais cru que la conscience engageât à tenir aucune des opinions du P. Malebranche, André a mis cette apostille : « Pourquoi donc le dire au père provincial et à tout l'univers? » D'ailleurs nous avons vu les lettres antérieures de Dutertre à André. Jusqu'ici, du moins, ce n'était que de la prudence, une prudence, il est vrai, bien vite venue et poussée bien loin; mais Dutertre ne s'arrêta pas dans une si bonne route. Après avoir désavoué par politique le système de Malebranche, il va plus loin, et de nouvelles réflexions très-promptement faites le conduisent à penser qu'en effet ce système est faux, même dangereux, et que les raisons des supérieurs pour le combattre sont excellentes. Il ne parle plus seulement à André comme le P. Daniot et comme Porée, mais comme Guymond et comme Hardouin.

AU MÊME.

« A Paris, ce 23 septembre 1713.

« J'ai reçu, mon révérend père et très-cher ami, votre lettre avec un extrême plaisir, parce que j'étois fort en peine de vous depuis sept ou huit mois. Celui qui me l'a rendue m'a dit qu'on vous destinoit à la procure d'Amiens, mais que vous paroissiez peu disposé à recevoir cet

emploi. Pour moi, si vous vouliez m'en croire, je vous conseillerois premièrement et avant toutes choses de renoncer sincèrement et de bon cœur aux sentiments que les supérieurs désapprouvent, afin d'être en état d'aller votre chemin et de répondre aux vues qu'en ce cas ils auroient sur vous. J'eus l'honneur de vous écrire, dès le commencement de cette année, que je vous *croyois* obligé devant Dieu à prendre ce parti dans des conjonctures où les supérieurs *se déclarent* si nettement et si fortement; mais je vous avouerai franchement que, depuis ce temps-là, j'ai examiné plus sérieusement que jamais les matières dont il s'agit et les raisons des supérieurs, et que je suis très-convaincu tant de la bonté de ces raisons que de la fausseté et du danger de la plupart des opinions auxquelles nous avons été un peu trop attachés. C'est ce qui m'a porté moi à y renoncer hautement et de bon cœur, persuadé qu'il étoit d'un honnête homme d'en user ainsi, et de mépriser, dans cette occasion, certaines petites considérations qui pourroient arrêter. Néanmoins, comme je serois déraisonnable de prétendre que mon exemple, et bien moins encore mon autorité, fût d'aucun poids sur vous pour vous faire changer d'opinion sur des matières que vous êtes plus capable que moi d'examiner et d'approfondir, l'autre conseil que j'aurois à vous donner, supposé que vous ne puissiez gagner sur vous la première chose, ce seroit d'accepter l'emploi qu'on vous propose; car je crains que les remontrances que vous feriez ne vous attirent que de nouveaux chagrins; ce qui m'en causeroit, je vous proteste, beaucoup à moi-même; car je vous prie d'être très-persuadé qu'on ne peut avoir pour personne ni plus d'estime ni plus de sincère attachement que je n'en ai pour vous; et jamais rien ne sera capable de diminuer en moi ces sentiments, dans lesquels je suis de tout mon cœur et avec respect, mon révérend père et ami, votre, etc.

« DUTERTRE, J. »

De là à écrire contre Malebranche, et à suivre jusqu'au bout les propositions du P. Guymond, il n'y avait plus qu'un pas : Dutertre le franchit rapidement. Il se mit à l'œuvre et il fit paraître, en 1715, un livre intitulé : *Réfutation d'un nouveau système de métaphysique proposé par le P. M.... auteur de la Recherche de la vérité*, Paris, chez Mazières, in-12, 3 vol. Nous n'avons à juger ni le système de Malebranche, ni la réfutation du P. Dutertre. Le système de Malebranche était loin d'être irréprochable, et nous en avons nous-même plus d'une fois signalé les défauts[1]. Le plus grand, qui est commun à Malebranche et à tout son

[1] Voyez l'Histoire de la philosophie au XVIIIe siècle, t. I, onzième leçon, p. 427

siècle, est de sacrifier un peu trop la liberté de l'homme à la toute-puissance de Dieu, et dans l'action et dans la connaissance; mais entre ce défaut et l'athéisme il y a un abîme. La théorie des idées, qui a des côtés admirables, en a aussi de défectueux, qu'Arnauld avait signalés bien avant les jésuites. Mais encore une fois, il ne s'agit point ici d'apprécier le mérite intrinsèque du livre du P. Dutertre; nous voulons montrer seulement quel brusque effet la persécution produisit sur cet esprit présomptueux, qui, dans l'intervalle de quelques mois, passant d'une extrémité à l'autre, après avoir repoussé avec éclat les propositions du P. Guymond, finit par aller presque au delà, et par accabler publiquement de sarcasmes d'assez mauvais goût celui qu'il appelait le meilleur et le plus estimable de ses amis. En effet, l'ouvrage du P. Dutertre contre Malebranche est fort souvent imité de celui du P. Daniel contre Descartes. Dès les premiers mots de la préface, voici comment il s'exprime sur le compte de Malebranche : « Après avoir employé quelque temps à l'étude des tourbillons de M. Descartes, cet auteur commençait à s'ennuyer de voyager toujours dans un monde matériel (ceci ne rappelle-t-il pas le Voyage du monde de Descartes par le P. Daniel[1]?), lorsque tout à coup il lui sembla voir s'ouvrir devant lui une autre espèce de monde purement intelligible, où un soleil intelligible découvrait aux pures intelligences mille et mille beautés intelligibles. Il n'hésita pas un moment à y passer, et, dès que l'œil de son esprit fut un peu remis de l'éblouissement que lui avait causé la clarté inusitée de cette idéale région, il eut la satisfaction de connaître avec une entière évidence que ce monde intelligible était le Verbe de Dieu. » Et ailleurs : « Il s'applique à examiner de quel côté il devait tourner pour trouver dans le monde philosophique un nouveau pays où personne ne l'eût précédé. Cela ne lui fut pas aisé; la logique était depuis longtemps défrichée, outre qu'elle paraissait à notre voyageur une terre bien maigre. M. Descartes avait peuplé toutes les contrées de la physique, et les habitants s'étaient si fort multipliés, qu'on avait été obligé d'envoyer de grosses colonies dans le royaume de la lune et dans toutes les planètes.... » Il y a cent passages de ce genre[2].

de la nouvelle édition de 1841, et le second article sur la Correspondance inédite de Mairan et de Malebranche, *Journal des Savants*, décembre 1842. — [1] Paris, 1690; nouv. édit. 1702. — [2] Il y a un autre ouvrage de Dutertre, fort peu connu, intitulé : *Le philosophe extravagant dans le Traité de l'action de Dieu sur les créatures*, Bruxelles, 1716, où Dutertre affecte le même ton, qui est un peu plus de mise contre Boursier que contre Malebranche. Il faut dire que, dans ce second ouvrage, Malebranche est plus ménagé, notamment p. 118.

Voilà le livre que Dutertre adresse à André par une lettre du 10 octobre 1715, en lui demandant son avis avec un air de triomphe. André paraît s'être borné à lui répondre qu'il ne pouvait lui dire son sentiment, parce qu'il craignait de trahir ou la vérité ou la charité. Dutertre (lettre du 9 janvier 1716) trouve ce parti *très-sage* et *très-édifiant*. Il se plaint avec amertume que les cartésiens et les malebranchistes ne l'épargnent point; il énumère avec faste tous les suffrages que son livre obtient; « en un mot, dit-il, vos bons amis sont encore à me répondre une syllabe; et des gens de lettres, je dis des séculiers, m'ont assuré qu'ils ne sauroient par où s'y prendre, ce qui ne fait pas grand honneur à la secte. Au reste, mon révérend père, ne croyez pas que je vous dise cela par une sotte vanité; vous me connoîtriez mal; je vous le dis par pûre charité, parce que je suis fâché de vous voir tenir une conduite qu'on ne peut attribuer qu'à l'entêtement, et j'ai cru que ce détail pourroit peut-être avoir quelque bon effet. »

Ici s'arrête la correspondance des deux anciens amis. Tandis que l'un désavouait en aussi peu de temps et avec si peu de ménagement ses premières opinions, celui qu'il avait d'abord accusé d'un peu de faiblesse y demeura fidèle; nulles menaces ne purent l'ébranler. Il maintint avec modération, mais avec fermeté, ses convictions cartésiennes. Ne pouvant résister à la force, il se soumet, mais en se soumettant il proteste encore.

Au milieu de l'année 1712, le père provincial envoya à André un formulaire à signer et à dicter à ses écoliers. Sans s'y refuser absolument, André adressa au père provincial une lettre où il le prie de ne point exiger de lui cette rétractation publique. La première correspondance faisait allusion à cette lettre que nous possédons aujourd'hui.

« Mon très-révérend père,

« J'ai lu l'écrit que notre révérend père recteur m'a communiqué de la part de votre révérence. Je n'ai point de peine à enseigner les opinions que l'on m'y a marquées, même les plus contraires à mes sentimens particuliers. Je crois le pouvoir faire sans manquer à la sincérité chrétienne, parce que, dans les choses que l'on enseigne dans les colléges, et qui n'appartiennent point aux dogmes de la foi, on doit ou du moins on peut présumer que c'est la robe qui parle et non pas la personne; et, de plus, parce qu'il semble à propos qu'il y ait là-dessus, dans un corps, quelque règlement uniforme, de peur que chacun, sous prétexte de vérité, ne s'avisât de débiter toutes ses visions. Bien ou mal, ce sont les raisons qui m'ont déterminé, contre mon inclination,

à entrer, par pure obéissance, dans le métier que je fais. Mais, mon révérend père, en même temps que je vous déclare que je suis prêt à vous obéir sans réserve, en enseignant les opinions de la compagnie, permettez-moi de vous représenter, avec tout le respect que je dois à votre dignité et à votre personne, qu'il ne me paroît aucunement à propos que je fasse une rétractation aussi publique et aussi solemnelle que votre révérence me la demande.

« 1° C'est un éclat qui ne peut avoir dans le monde que de fort mauvais effets. Tout ce que j'ai enseigné jusqu'ici n'y a presque fait aucune sensation, et il semble qu'il n'est pas juste d'exiger un réparation publique pour un scandale qui n'a point été public.

« 2° C'est une espèce de formulaire que vous me donnez à publier, et qui réveillera dans les esprits, déjà prévenus contre nous, des idées qui ne peuvent nous être que fort désavantageuses, surtout dans les matières en question. Il ne s'agit plus de la foi, dira-t-on, et cependant vous voyez l'âpreté de leur zèle pour les opinions qu'ils ont une fois embrassées. Je vous prie donc, mon révérend père, d'épargner mon honneur pour celui de la compagnie, qui en est inséparable dans cette conjoncture. Cependant, si c'est une chose absolument arrêtée que je dicte une rétractation publique des opinions que je n'ai jamais enseignées ni eu dessein d'enseigner, je veux bien, mon révérend père, abandonner mon honneur et en faire un sacrifice à l'obéissance, mais je ne puis abandonner ni sacrifier la sincérité chrétienne. Vous m'ordonnez de faire une protestation publique, que je tiens pour très-vraies des opinions que je tiens pour évidemment fausses, et pour suspects dans la foi des auteurs que je tiens pour très-orthodoxes. Je ne trouve dans leurs écrits que des erreurs philosophiques, et vous voulez que je déclare que j'y trouve des hérésies. Pardonnez-moi, mon révérend père, si j'ose vous le dire[1] : que l'on me flétrisse, que l'on m'accable, j'y suis prêt; mais je ne ferai point un pareil mensonge à la face du public, et je n'irai point censurer sans aucun droit des philosophes très-catholiques, contre la persuasion intime où je suis de la pureté de leur foi. Je les combattrai s'ils ont des erreurs, mais je ne flétrirai jamais des auteurs dont la vertu et la religion paraissent à chaque page de leurs écrits, du moins à mes yeux. Je mériterois par un mensonge si abominable les mauvais traitements que j'ai soufferts, et je n'aurois plus de quoi me consoler dans toutes les disgrâces que je vois prêtes à fondre sur moi, si je les avois méritées par un mensonge et par une calomnie.

[1] Voy. *Journal des Savants*, janvier 1841, p. 14.

« Ainsi, mon révérend père, s'il est résolu que je fasse quelque chose, non pas pour apaiser les cris du public qui ne dit mot, mais les murmures de quelques particuliers, dont je ne veux rien dire par réserve, je vous supplie de faire changer tellement les termes du formulaire, que je le puisse dicter en mon propre nom, sans blesser en aucune sorte ni la sincérité, ni la justice, ni la charité. Certainement, mon révérend père, je ne devrois pas être réduit à vous demander cela comme une grâce. C'est pourtant la seule que je vous demande, vous promettant, du reste, que tout ce que je puis faire sans crime pour vous contenter, je le ferai sans peine. Mais que j'aille faire profession ouverte de tenir pour très-vrai ce que je tiens pour très-faux, telles que sont les opinions que l'on me spécifie sur la nature des idées; que j'aille donner à croire que j'ai jamais eu le moindre sentiment contraire aux décisions des conciles de Trente ou de Constance ou de Vienne, soit sur la nature de nos âmes ou sur le mystère adorable de mon maître; que j'aille malignement décrier en matière de religion des auteurs illustres qui n'ont erré qu'en matière de philosophie; que j'aille enfin, contre toute vérité, me faire passer moi-même pour un aveugle sectateur de leurs opinions singulières, malgré l'horreur naturelle que j'ai toujours eue pour l'esprit de secte et de cabale, quoique jamais (dans les) matières philosophiques je ne rendis hommage qu'à la raison, et quoique je combatte sincèrement ces auteurs en plusieurs endroits de mes écrits, et peut-être avec plus de force que ceux qui m'accusent de les suivre, par exemple M. Descartes dans presque toute sa métaphysique, et le P. Malebranche dans tout ce qui regarde la manière d'expliquer l'acte libre de notre volonté; pardonnez-moi, mon révérend père, je vous déclare que je ne rendrai jamais faux témoignage, ni contre moi-même, ni contre personne; c'est bien assez que les autres me calomnient; il y a longtemps que je le souffre, et, Dieu merci, en patience.

« Votre révérence sait elle-même qu'il y avoit une calomnie atroce dans le petit extrait qu'elle me lut à la visite, et qu'apparemment ce fut pour cette raison qu'elle ne voulut jamais me le mettre dans les mains, malgré mes instances et peut-être malgré la justice. Il y en a deux presque aussi énormes dans l'écrit que vous m'envoyez. 1° Que *l'an passé*, pour peu qu'on me poussât dans les disputes, il y avoit toujours *du malebranchisme* dans mes *dernières* réponses; 2° Qu'à certaine dispute, que l'on n'a garde de marquer, je parlai d'une manière peu orthodoxe du libre arbitre. Ce sont des faits absolument faux et calomnieux. Le premier ne peut être avancé que par des gens peu instruits, qui prennent pour malebranchisme tout ce qu'ils n'entendent pas ou

peut-être aussi, pour ne rien dire de plus, tout ce qui est assez clair pour être entendu sans peine. Mais, pour le second fait, ce n'est plus ignorance ; la vérité m'oblige à vous déclarer que c'est une imposture abominable, et dont je ne manquerois point de vous demander justice, si j'étois en état de pouvoir l'obtenir, et que l'on pût être dans la disposition de me la rendre. Mais je me tiendrai encore trop heureux si l'on veut bien ne me faire aucune violence. Je prie Dieu, par N. S. J.-C., de calmer votre esprit irrité par de faux rapports, par de mauvais conseillers, peut-être plus encore par de mauvais soupçons, et de tempérer par sa douceur la vivacité de votre conduite, qui ne peut avoir que des suites fâcheuses dans la compagnie et dans le monde. *Principes gentium dominantur eorum ; vos autem non sic.* Je vous demande pardon, mon révérend père, de la liberté que je prends ; dans les circonstances où vous me réduisez, il semble qu'il me doit être permis de dire quelque vérité pour me défendre de tant de faussetés que l'on m'attribue. En tout cas, mon révérend père, je suis prêt à tout événement : *Si dixeris mihi : non places, præsto sum ;* si vous me dites même : *Satrapis non places*, je suis prêt à obéir dans tout ce que je pourrai faire sans désobéir à Dieu. C'est en lui, et dans l'union de son esprit saint, que je suis, avec un profond respect... etc. »

Cette lettre, loin de calmer le père provincial, l'aigrit au contraire, et il exigea du P. André une profession de foi sur chacun des articles du formulaire. Nous n'avons pas ce formulaire, mais la réponse d'André nous le fait connaître suffisamment. Elle roule précisément sur les points consignés dans la pièce célèbre appelée par Bayle *Concordat entre les jésuites et les pères de l'Oratoire*[1], à savoir les accidents absolus, l'essence de l'âme, l'essence du corps, les formes substantielles, l'union de l'âme et du corps, la nature des idées, les idées claires, l'action des esprits, etc. Sur toutes ces questions André s'explique de la manière la plus catégorique. Nous sommes heureux de posséder et de pouvoir publier ce morceau important.

« 1er décembre 1712.

« Mon très-révérend père,

« Quelque sensible que je sois à l'outrage que l'on me fait, en jetant des soupçons si cruels sur ma religion et sur ma bonne foi, je ne m'en plaindrai point à votre révérence ; je me contenterai de la prier très-humble-

[1] *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes*, Amsterdam, 1684.

ment de lire avec un peu d'attention et d'équité l'exposition que je lui envoie de mes sentiments sur tous les articles en question. S'il y en a un seul qu'il ne soit pas permis d'avoir dans l'Église, et qui n'ait pour garant des auteurs dont la foi ne peut être suspecte, je m'offre à le quitter sans réplique et à l'instant même qu'on me le fera connoître. Mais je demande une grâce à ceux qui en feront l'examen, et qu'il semble que l'on devroit me nommer selon les règles de la justice, c'est de n'être point déterminés à regarder comme hérétiques tous ceux qui n'ont pas le bonheur d'être de leur opinion. A cela près je ne crains rien, et les juges les plus éclairés me seront toujours les plus agréables. Voici donc la profession de foi que l'on me demande.

« I. Sur les accidents absolus.

« Sur le mystère de la sainte eucharistie, je dis anathème avec toute l'Église, à Zuingle, à Calvin, à Wiclef et à Luther, etc. Je crois que N. S. Jésus-Christ, Dieu et homme, corps, âme et divinité, se trouve réellement et identiquement, substantiellement et proprement dans toutes les hosties consacrées, et dans chacune de leurs parties, du moins après leur séparation; que toute la matière du pain et du vin se change véritablement au corps et au sang de Jésus-Christ, notre bon pasteur et notre vraie nourriture, non-seulement spirituelle mais corporelle; que cette conversion admirable est justement appelée transsubstantiation[1] dans un sens propre et très-convenable à la chose signifiée; qu'après ce changement miraculeux et singulier il ne reste rien du pain et du vin que les seules espèces. Enfin, je transcrirai, si l'on veut, tout ce que les conciles de Trente, de Latran et de Constance, nous obligent à croire là-dessus; car je le crois expressément et distinctement comme un dogme de foi révélé de Dieu, et proposé par son Église à la croyance de tous les fidèles : je suis prêt de le démontrer contre tous les hérétiques, et de le signer de tout mon sang. Mais je ne crois pas que Dieu ait révélé, ni dans l'Écriture, ni dans la tradition, ni par la voix de son Église, ni en termes exprès, ni par conséquence, qu'il y ait des accidents absolus dans le saint sacrement de l'autel, ni que ces accidents qui y restent sans sujet soient l'extension de la quantité du pain et du vin, et moins encore que l'essence du corps ne

[1] La prétention d'expliquer le mystère de la transsubstantiation est une des fautes qui firent le plus de tort au cartésianisme. Sur ce point obscur de l'histoire de la philosophie cartésienne nous possédons des documents importants et la plupart inédits, que nous ferons connaître un jour.

consiste point dans l'étendue, je ne dis point déterminée, je reconnois que c'est une erreur de M. Descartes, mais dans quelque étendue indéterminément.

« Voici les raisons que j'ai de douter que ce soient là des articles de foi, et que je prie d'examiner sans prévention et devant le Seigneur, qui ne veut point, il est vrai, que l'on retranche rien de sa parole, mais qui ne veut pas aussi que l'on y ajoute.

« 1° Le saint concile de Trente, qui, dans cette matière, est la règle la plus juste que nous puissions avoir de notre foi, et qui me semble avoir décidé clairement tout ce que nous devons croire, ne fait aucune mention de ces accidents absolus; il ne parle que d'espèces qui restent seules, dit-il, après la consécration : *manentibus duntaxat speciebus*. Pourquoi s'est-il servi si constamment, et dans les canons et dans les chapitres, de ce mot d'espèces; et pourquoi ne s'est-il jamais servi du mot d'accidents, s'il a voulu faire un article de foi des accidents absolus? ou plutôt n'est-il pas manifeste, et par son silence et par le terme dont il a pour ainsi dire affecté de se servir, qu'il a regardé ce point comme étranger à la foi, dont il avoit dessein d'établir le dogme sans entrer dans les questions sur lesquelles les docteurs catholiques étoient partagés, comme l'histoire de Palavicin le remarque en plusieurs endroits?

« 2° Depuis le concile de Trente on a toujours vu dans l'Église des docteurs très-orthodoxes qui ont soutenu qu'il ne restoit dans l'eucharistie, après la consécration, que les pures apparences du pain et du vin, sans rien d'absolu. Pour en être persuadé il n'y a qu'à lire le célèbre P. Maignan, *Appendice quinta ad philosophiam sacram, etc.* [1].

« 3° Il paroît évident, par la lecture des anciens auteurs, que ce que l'on a d'abord appelé accident n'étoit autre chose que les qualités sensibles de couleur, d'odeur, de saveur, etc.; qu'ensuite on y ajouta la quantité ou l'extension de la matière du sacrement, et que de là on a conclu enfin l'existence de cette espèce d'être qu'on a depuis appelé dans l'école accident absolu, à ce qu'il me paroît sans aucun fondement dans la tradition des saints Pères.

« 4° On soutient, tous les jours, dans les écoles les plus catholiques, que l'essence du corps consiste dans quelque étendue indéterminément, et il est impossible, dans quelque opinion que l'on soit, de concevoir autrement la substance corporelle. Toute la géométrie est fondée sur

[1] Père minime, né à Toulouse en 1601, professeur à Rome, à la Trinité-du-Mont, en 1636, mort en 1696, auteur d'un cours de philosophie estimé et de la *Philosophia sacra*, 1662 et 1672.

cette notion claire du corps. L'Écriture sainte elle-même ne nous en donne point d'autre. Notre Seigneur Jésus-Christ la suppose évidemment. Saint Augustin y est formel dans presque tous ses ouvrages, principalement dans le livre qui a pour titre *De la quantité de l'âme*, dont le dessein est de faire voir que l'âme est quelque chose de très-réel, quoiqu'elle ne soit point corporelle, c'est-à-dire étendue en longueur, largeur et profondeur, comme lui-même s'en explique. *Videtur enim mihi quasi nihil esse anima si nihil est horum*, lui dit son interlocuteur; et je dis après lui avec bien plus de raison : *Videtur mihi nihil esse corpus, si nihil est horum*. c. III, E. edit. Lovan[1].

« Cependant, mon révérend père, je suis prêt de soutenir ce premier article, tel qu'on me le prescrit, pourvu qu'on ne m'oblige point, contre ma conscience, à m'en faire un article de foi, avant la décision de l'Église.

« II. Sur l'essence de l'âme.

« Dans le second article, je crois qu'il y a des expériences qui prouvent assez bien que l'âme pense dès le ventre de la mère; mais je n'ai point de peine à croire qu'elle puisse absolument être sans penser; car Dieu est bien puissant, et je ne connois pas assez clairement l'essence de l'âme pour en parler aussi décisivement que les cartésiens.

« III. Sur l'essence du corps.

« Pour ce qui est de l'essence du corps, je suis persuadé avec saint Augustin, par l'idée claire que nous en avons et que la foi suppose sans la détruire, qu'elle consiste, non pas, comme le prétend M. Descartes, dans une étendue déterminée, mais dans quelque étendue indéterminément, comme je l'ai déclaré ci-dessus. A l'égard de la pénétration, je ne crois pas que les saints Pères en aient jamais parlé dogmatiquement, du moins quand on y ajoute le terme proprement dite. Les Pères de Trente n'en disent pas un mot dans un si grand nombre de décisions et d'explications sur le mystère de la sainte eucharistie, et l'on sait assez que l'on peut expliquer tous les miracles dont on me parle sans avoir recours à aucune pénétration proprement dite; et cela en plusieurs manières que mes examinateurs sauront mieux que moi. Il est clair qu'il suffit, pour le dessein de l'Évangile et des saints Pères qui l'interprètent, que ces passages du corps de Notre Seigneur soient miraculeux et surna-

[1] Édit. des bénédictins, t. I, p. 403.

rels, sans qu'il soit nécessaire d'y rien admettre qui choque manifestement la raison. En un mot, je ne crois pas que l'on en puisse faire un dogme de bonne foi, ce qui ne m'empêchera point de l'enseigner de la manière la plus commune.

« IV. Sur les formes substantielles.

« Je tiens, contre certains philosophes, que Dieu peut faire un nombre infini de substances qui ne soient ni esprit ni corps; mais je suis en même temps convaincu qu'il y a une manifeste contradiction qu'il tire ou qu'il éduise de la matière quelque substance qui ne soit pas matière, qui soit plus noble que la matière, qui soit capable de connoître, de sentir, d'avoir des appétits, proprement ainsi appelés, etc. Ce sentiment, pris à la rigueur et joint à celui qui veut que les corps n'aient essentiellement aucune étendue actuelle, me paroît détruire absolument la preuve la plus belle et la plus convaincante de l'immortalité de l'âme. De plus, une âme est assez inutile à une bête, puisque cette âme même a besoin d'une détermination étrangère pour être déterminée à une chose plutôt qu'à une autre. Il est vrai que la pure machine est, d'un autre côté, bien difficile à soutenir, cela révolte; mais il me semble que l'ignorance où nous sommes des ressorts et des organes qui la composent en fait toute la difficulté. Cependant je ferai là-dessus tout ce que l'on voudra.

« V. Sur l'union de l'âme et du corps.

« Pour le cinquième article je le crois intérieurement et dans toute son étendue, par raison autant que par soumission au saint concile de (Vienne?).

« VI. Sur la nature des idées.

« Sur la nature des idées je ne tiens que le pur sentiment de saint Augustin, qui a soutenu évidemment : 1° que nos idées étoient distinguées de nos perceptions; 2° que nos idées étoient en Dieu. Pour s'en convaincre, à n'en pouvoir douter, il n'y a qu'à lire attentivement son livre *De magistro*, le second *Du libre arbitre*, le livre *des 83 questions*, q. 46, le livre XII^e^ *De la Trinité*, le X^e^ de ses *Confessions*, *etc.*; mais, pour en épargner la peine à mes censeurs, permettez-moi, mon révérend père, d'en rapporter ici un passage décisif, et sur lequel seul je

consens qu'ils me jugent. Il est tiré du livre *des 83 questions*, q. 46[1]..

. . . .

« Il est donc clair, mon révérend père, que, selon saint Augustin, 1° il y a des idées en Dieu; 2° l'âme raisonnable voit ces idées quand elle se détache l'esprit et le cœur des choses terrestres qui pourroient obscurcir son œil intérieur; 3° que chaque chose a son idée en Dieu, formellement distinguée de toute autre idée, et, par conséquent, que l'on peut voir l'une sans voir l'autre, l'idée de l'homme sans voir l'idée du cheval, et, par conséquent, voir l'idée des corps sans voir l'idée des esprits, et, par conséquent encore, voir les idées des créatures sans voir formellement l'essence divine, si ce n'est de la manière qu'il est écrit: *omnes vident eum, unusquisque intuetur procul*: c'est-à-dire, en un mot, que l'on peut voir Dieu en tant que participable par les créatures, sans le voir proprement et formellement en tant qu'il est incommunicable, et, si j'ose ainsi dire, imparticipable. Tout cela, mon révérend père, est évidemment de saint Augustin, qui n'étoit pourtant pas un fanatique, ni un hétérodoxe, comme vous permettrez que l'on m'appelle sans que j'y aie donné la moindre occasion. Ce grand docteur de l'Église ne crut pas être un visionnaire pour être dans ces sentiments; et, quoiqu'il assurât que l'âme raisonnable voit en Dieu les idées éternelles, *nulla interposita natura*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, immédiatement, il ne crut pas pour cela que l'on en pût conclure que nous voyons clairement l'essence de Dieu dès ce monde, ni que son opinion pût jamais être confondue ridiculement avec des hérésies qu'il a lui-même combattues (les Anoméens). M. de Cambrai, depuis la page 171 jusqu'à 226.

« VII. Sur les idées claires.

« Je conviens que nous avons bien des idées obscures, les unes parce qu'elles sont vagues, indéterminées, et comme dans un éloignement infini, et les autres parce que les ténèbres de nos sentiments les obscurcissent, les troublent et les confondent. Ainsi je n'ai point de peine sur cet article.

« VIII. Sur l'action des esprits, etc.

« J'en ai encore moins sur l'action de l'âme. Mais est-il possible qu'après avoir soutenu si publiquement, contre le père Malebranche, que l'âme agit réellement et physiquement en elle-même, qu'elle se modifie,

[1] Édit. des bénédictins, t. VI, p. 17.

qu'elle se détermine par une action positive dont elle est véritablement cause efficiente, on me vienne opposer aujourd'hui mon propre sentiment comme un remède à mes erreurs? Faites lire, mon révérend père, le traité de l'âme que j'ai dicté à Amiens[1]; vous y trouverez des preuves convaincantes que je ne regarde point cet auteur comme *mon maître*, et que je l'abandonne quand il abandonne lui-même la vérité, qui seule a droit de régner sur les esprits. Pour ce qui regarde l'action des esprits sur les corps, et particulièrement l'action de l'âme sur le corps qu'elle anime, je trouve quelque difficulté; mais, n'ayant là-dessus aucune démonstration, et, d'ailleurs, ayant toujours cru que le système des causes occasionnelles n'examine[2] pas assez fortement la puissance des esprits, je ne vois aucune raison qui m'empêche de conformer mon jugement à tout ce que l'on exige de moi.

« Sur tout le reste on me propose ce que je pense, excepté néanmoins sur la béatitude objective de l'état de pure nature, que je crois impossible. Quant au terme, si l'on y admet une espèce de vision intuitive de la divine essence, l'Église permet, sur cela, de penser ce que je veux, et je suis prêt à faire tout ce qu'on voudra, et même à dicter une rétractation de ce que j'en ai avancé.

« Voilà, mon révérend père, un exposé fidèle de mes sentiments les plus intimes, par où l'on voit assez que je ne puis pas dire le *profiteor me vera credere :* 1° des accidents absolus; 2° de l'essence du corps indépendante de toute étendue actuelle; 3° des formes substantielles; 4° du sentiment contraire à saint Augustin sur la nature de nos idées, du moins jusqu'à ce que j'aie reçu l'instruction que je prie votre Révérence de me faire donner par des gens habiles, sensés, non prévenus, et qui ne veuillent point demeurer cachés pour être en droit de dire tout ce qu'il leur plaît. Enfin j'enseignerai tout ce qu'on voudra, je ferai telle rétractation que l'on voudra, la plus humiliante pour moi, la plus glorieuse pour la compagnie, dont je serois ravi de procurer la gloire au prix de tout l'honneur du monde. Mais, pour me convaincre intérieurement, je demande des raisons, et il me paroît qu'il ne doit pas suffire que l'on me dise en général : *cette doctrine ne vaut rien.* Il n'est pas à propos pour nous que cette manière de censurer les opinions contraires aux nôtres soit autorisée par les gens sages; il n'y auroit plus que des hérétiques dans le monde. Je vous prie donc, mon révérend père, de me donner des censeurs plus équitables et moins emportés, qui ne me traitent point d'entêté sans avoir tâché de me convaincre, ni de fanatique

[1] André y était donc resté au moins quelque temps. — [2] Peut-être *n'exprime*.

sans avoir démontré mes visions, ni d'hétérodoxe sans avoir découvert mes hérésies, ni d'homme de mauvaise foi sans en apporter aucune preuve; c'est la dernière chose que l'on doive reprocher à tout homme avec qui l'on veut encore avoir quelque société. Je parlerai une autre fois à votre Révérence de la calomnie évidente qui étoit contenue dans le papier qu'elle me lut à la visite, que je lui demandai, qu'elle me refusa, et qu'il semble que vous ayez oublié. Je suis avec respect, etc. »

V. COUSIN.

(*La suite à un prochain cahier.*)

SAGGI DI NATURALI ESPERIENZE..... *Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento*. Troisième édition de Florence, précédée d'une notice historique de cette Académie, et suivie de quelques additions. Florence, 1841, in-4°.

QUATRIÈME ARTICLE.

Dans son excellent ouvrage M. Antinori fait mention des Dialogues de Rucellai, élève de Galilée, qui se distingua par l'étendue et la variété de ses connaissances. Comme ces Dialogues n'ont jamais été publiés, et qu'ils contiennent l'exposition complète des idées philosophiques d'une école dont on n'a connu jusqu'ici que les travaux sur la physique et sur les mathématiques, nous demandons la permission de nous arrêter sur un ouvrage qui paraît destiné à nous révéler enfin le système philosophique des disciples de Galilée.

Horace Rucellai naquit à Florence[1] en 1604 : son nom était Ricasoli; mais, ayant hérité, par sa mère, des biens des Rucellai, il prit le nom de cette famille, souvent mentionnée dans les fastes de la république de Florence. Né à une époque où le génie de Galilée avait imprimé en Toscane une nouvelle activité aux esprits, il imita le chef de cette grande école et cultiva avec une ardeur égale les sciences et les lettres. On connaît de lui des poésies de divers genres et des discours académiques. Il fut un des principaux membres de l'Académie de la Crusca, qui est, comme l'on sait, l'*Académie française* de l'Italie. Écrivain pur et élégant, humaniste consommé, connaissant également bien les ouvrages des anciens philosophes et les travaux des philosophes modernes, bon

[1] Voyez *Saggio di dialoghi filosofici d'Orazio Rucellai*, Firenze, 1823, in-4°, p. XVII et suiv.

géomètre et excellent esprit, il sut embrasser l'ensemble des connaissances humaines, et fut, comme nous l'avons dit, le métaphysicien de l'école de Galilée. Rien ne lui manqua ; dans un pays où la pratique des affaires était si rare, il fut employé dans des missions importantes. Envoyé comme ambassadeur auprès de l'empereur Ferdinand et du roi de Pologne, il observa, en moraliste, les mœurs de peuples alors peu connus dans le midi de l'Europe. A son retour en Toscane, il fut nommé gouverneur d'un des jeunes princes et directeur de la bibliothèque des Médicis; rarement l'Italie a vu un homme plus encyclopédique. Magalotti, secrétaire de l'Académie *del Cimento*, esprit universel aussi, disait que Rucellai était le seul homme de Florence qui en pût montrer à tous les étrangers[1]. Il mourut septuagénaire, laissant un grand nombre d'écrits aussi remarquables par le fond que par la forme, et qui sont restés presque tous inédits. Ses Dialogues philosophiques sont le plus important de ses travaux.

Le manuscrit original de cet immense ouvrage existe en douze volumes in-folio à Florence, chez le baron Ricasoli[2]. Il n'a jamais été publié, et l'on n'en connaît que quelques extraits imprimés, en 1823, par les soins du chanoine Moreni, dans un mince volume, qui ne contient que quatre dialogues sur la Providence, et qui ne donne qu'une idée extrêmement imparfaite de cette vaste encyclopédie philosophique[3]. Elle est presque inconnue, même en Italie, et les copies manuscrites en sont très-rares. Par un heureux hasard, nous avons pu nous en procurer deux manuscrits différents. Le premier appartenait au comte Tomitano d'Oderzo, et nous l'avons reçu d'Angleterre, avec tous les manuscrits de cet amateur, qu'on y avait transportés ; l'autre se trouvait dans la collection des manuscrits du marquis Pucci de Florence, qui, depuis trois ans, sont en notre possession. L'exemplaire qui a appartenu à la famille Tomitano n'est pas complet, mais il fournit d'utiles variantes.

Ces entretiens, que l'auteur suppose avoir eu lieu à la campagne, pendant une épidémie, se divisent en trois parties distinctes, suivant les divers endroits où sont censés se transporter successivement les interlocuteurs, savoir : Tusculum, Albano et Tivoli, toujours dans les environs de Rome. Laissons maintenant parler l'auteur lui-même, qui, sous le pseudonyme de l'*Imparfait*, nom académique qu'il s'était

[1] Magalotti, *Lettere familiari*, Firenze, 1769, 2 vol. in-8°, t. II, p. 28. — [2] *Saggio di dialoghi*, p. XLIII. — [3] Le volume publié par M. Moreni est précisément celui que nous venons de citer sous le titre de *Saggio di dialoghi*. Il faut ajouter qu'en 1814 on avait inséré, dans le dix-neuvième volume des *Opuscoli scientifici e letterarj* qui se publiaient à Florence, le *Proemio alla villeggiatura Tiburtina*.

donné à la *Crusca*, expose le plan de son ouvrage dans l'avertissement.

« Les dialogues, sous le nom de *l'Imparfait*, académicien de la Crusca (dit Rucellai, en commençant), ont pour but de diriger les enfants de l'auteur dans le chemin de la vertu. Louis, l'aîné de ces jeunes gens, intervient dans ces dialogues, qui sont disposés suivant trois stations : à Tusculum, à Albano et à Tivoli. Elles sont partagées en différentes promenades de studieuse récréation, et subdivisées en dialogues. »

« On dit que ces trois retraites ont eu lieu à cause de l'épidémie, pendant laquelle l'auteur suppose que plusieurs sociétés d'érudits s'établissent dans des endroits salubres, et se réunissent pour disserter sur différentes matières. Raphaël Magiotti, homme d'un savoir universel, est censé assister à toutes ces conférences avec l'*Imparfait* et son fils Louis : d'autres personnes y sont successivement appelées, suivant leurs talents et leurs dispositions. Deux propositions forment l'objet universel de ces dialogues : la première, c'est le *hoc unum scio quod nihil scio*, de Socrate; la seconde, c'est le *nosce te ipsum*, attribué par les anciens à Apollon, et gravé sur le fronton du temple de Delphes.

« La sentence de Socrate, discutée dans la retraite de Tusculum, est établie dans plusieurs dialogues par la comparaison des opinions, si différentes entre elles, des plus célèbres philosophes sur les principes universels de la philosophie naturelle. Car, par la vanité et par l'incertitude de ces principes, on parvient à la démonstration du *nihil scio*. Dans la retraite d'Albano, on traite de l'âme et de ses facultés ainsi que des organes et des instruments qui servent à leur action. A l'aide de l'anatomie, on distingue les instruments destinés aux appétits et aux sens de ceux qui servent à l'entendement et à la raison. Cela établi, on passe, dans la retraite de Tivoli, à montrer comment ces diverses opérations ont pour objet d'acquérir la vertu et de fuir le vice. En cherchant à se connaître soi-même, on apprend à distinguer le but auquel sont destinées les parties sensibles de celui qu'a la pensée, et l'on voit que les premières sont subordonnées aux secondes. En résumé, dans tous ces dialogues, il est question de la philosophie naturelle et de la philosophie rationnelle et morale, et, chaque fois que cela est possible, on expose les opinions des modernes sur la physique et sur l'anatomie. La philosophie n'est pas traitée ici avec les formes et les termes des écoles; elle est, au contraire, exposée dans des discours faciles et familiers [1]. »

[1] Ceci forme l'*Argomento;* dans le *Preambolo,* qui suit, l'auteur expose ses idées avec plus de développement.

Quoique très-court, cet avertissement suffit pour faire connaître le dessein de l'auteur. On voit que Rucellai, après avoir montré, par l'étude et par la comparaison des divers systèmes philosophiques, l'impossibilité de parvenir directement à la connaissance des principes généraux à l'aide de l'étude du monde extérieur, se replie sur lui-même, et, faisant du *nosce te ipsum* la base de tout ce que nous savons, s'élève de l'étude de l'âme et de ses facultés aux principes généraux de la morale. Pour construire son édifice, Rucellai s'appuie sur les découvertes de Galilée et de ses disciples : les progrès des sciences physiques contribuent ainsi à l'avancement de la philosophie.

Ce grand ouvrage mérite surtout une attention particulière, parce qu'il nous dévoile le système philosophique de l'école de Galilée. La première partie de la vie de cet homme célèbre se passa dans l'observation de la nature. La seconde moitié fut employée à combattre contre les jésuites et à résister à l'inquisition. Son génie triompha de tous les obstacles, mais la plupart de ses ouvrages périrent dans la lutte, et, pour échapper à ses persécuteurs, il dut s'astreindre à cacher ses plus sublimes conceptions. Nous ne voyons dans ses écrits que ses découvertes et les traces de cette méthode scientifique qu'il ne cessa d'inculquer aux savants. Mais, si nous savons qu'il considéra toujours l'observation, l'expérience et l'induction, comme les instruments de toutes les découvertes, nous ne trouvons nulle part l'ensemble de ses idées philosophiques. Cependant il est impossible qu'un tel génie ne se fût pas arrêté à ces grandes questions qui, depuis tant de siècles, occupent l'humanité. D'ailleurs, il a dit lui-même, dans une de ses lettres, qu'il avait étudié plus d'années la philosophie que de mois les mathématiques. Seulement sa philosophie ne pouvait pas être celle des écoles : il dut attaquer Aristote, et surtout il eut à combattre les péripatéticiens de son temps. Comment échappa-t-il à ce joug? Est-ce seulement en se réfugiant dans le scepticisme qu'il put se soustraire au péripatétisme? Sans le savoir positivement, on l'avait cru par une espèce de tradition, et il est probable que ses ennemis ont coopéré à cette réputation de scepticisme[1]. Un voyageur français, Monconys, qui visita

[1] La lettre ci-jointe, adressée par Galilée à Peiresc, en réponse à une lettre que nous avons déjà fait connaître ailleurs, prouve que Galilée n'avait nullement voulu attaquer la religion dans son célèbre Dialogue, et qu'il n'avait fait que chercher la vérité.

« Illustrissimo Signor e padron mio colendissimo,

« Io non potrei giammai con la penna esprimere a Vostra Signoria Illustrissima

l'Italie, peu de temps après la mort de Galilée, paraît avoir puisé dans ses conversations avec Viviani des rénseignements qui confirmeraient la hardiesse des opinions philosophiques du grand géomètre toscan. On lit, en effet, dans Monconys, ce passage: « Le 6 novembre 1646, je fus me promener avec le S. Viviani, qui a été trois ans avec M. Galilée. Il me dit son opinion du soleil qu'il croyait une estoille fixe, la

il contento che mi ha arrecato la lettura dell' offiziosissima e prudentissima lettera da lei scritta in mia raccomandazione, della quale il signor Ruberto, mio parente e padrone me n'ha mandato copia, che pur ieri mi fu resa. Il piacere mio è stato, ed è infinito; e non perchè io ne speri sollevamento alcuno, ma per scorgere in un mio signore e padrone di sì eccellenti qualità, con quanto tenero affetto compatisce lo stato mio, e con quali ardenti spiriti si muove a tentare con generoso, e insieme moderato ardire, un' impresa che ha resi muti tanti altri bene affetti verso la mia innocenza. E se i miei infortuni m' hanno a fruttare di queste dolcezze, trovino pure nuove macchine i miei nimici, che io sempre gliene renderò grazie. Ho detto, Illustrissimo mio Signore, che non spero sollevamento alcuno; e questo perchè non ho commesso delitto nissuno : potrei sperare, e ottener grazia e perdono, s' io avessi errato, che i falli son la materia sopra la quale può il principe esercitar le grazie e gl' indulti; dove che sopra uno innocentemente condennato convien, per coperta d' aver iuridicamente operato, mantenere il rigore; il quale (credami pure Vostra Signoria Illustrissima, anco per sua consolazione) m' affligge meno di quel che altri può credere; perchè due conforti m' assistono perpetuamente : l' uno è che nella lettura di tutte l' opere mie, non sarà chi trovar possa pur minima ombra di cosa che declini dalla pietà e dalla riverenza di santa Chiesa; l'altro è la propria coscienza, da me solo pienamente conosciuta intera, e in cielo da Dio; che ben comprende che nella causa per la quale io patisco, molti ben più dottamente, ma niuno, anco dei santi Padri, più piamente, ne con maggior zelo verso santa Chiesa, ne in somma con più santa intenzione di me avrebbe potuto procedere e parlare : la qual mia religiosissima e santissima mente, quanto più limpida apparirebbe, quando fussero esposte in palese le calunnie, le fraudi, gli strattagemmi e gl' inganni che diciotto anni fa furono usati in Roma per abbarbagliar la vista ai superiori? Ma ci è, al presente, appresso di lei altre maggiori giustificazioni della mia sincerità, che per sua grazia ha letti i miei scritti, e può in essi ben aver compreso qual sia stato il vero e real motor primo, che sotto simulata maschera di religione mi ha mosso guerra, e che continuamente mi va assediando e trincerando in maniera tutti i passi, che nè di fuora mi possano venir soccorsi, nè io posso più sortire a mie difese; essendo espresso ordine a tutti gl' inquisitori di non permettere che si ristampi nissuna delle opere mie, già molti anni sono stampate, ne che si licenzi nissuna ch' io volessi di nuovo stampare, tal che a me conviene non solamente soccombere, e tacere alle opposizioni in si gran numero fattemi in materie pure naturali per supprimer la dottrina, e propalar la mia ignoranza, ma conviene inghiottire gli scherni, le mordacità e l' ingiurie da genti più di me ignoranti temerariamente usatimi. Ma voglio por fine alle querele, benchè appena ne abbia prodotto il principio ne voglio più occupar Vostra Signoria Illustrissima, o perturbarla in cosa di poco gusto; anzi devo pregarla a scusarmi, se tratto da quel naturale sollevamento che gli afflitti hanno nel discredersi talora con i suoi più confidenti, son trascorso con troppa libertà a in-

conservation de toutes choses, la nullité du mal, la participation à l'âme universelle[1]. »

Ces idées, comme on le voit, sont très-hardies, et elles en font soupçonner d'autres encore plus audacieuses : mais appartiennent-elles bien positivement à Galilée? Le texte de Monconys n'est pas clair; il peut s'appliquer également à Viviani et à Galilée. D'ailleurs, un homme qui, à peine rentré dans son pays, s'empressait de publier ce passage, qui pouvait si gravement compromettre Viviani déjà soupçonné par les jésuites, montrait une grande légèreté, et ne mérite pas une confiance illimitée.

Quoi qu'il en soit de l'assertion de Monconys, les Dialogues philosophiques de Rucellai paraissent souvent donner la substance des doctrines de Galilée. Remarquons d'abord que Rucellai, qui cite très-fréquemment ce grand philosophe, et qui, en rapportant les conversations de son maître, témoigne toujours la crainte d'altérer sa pensée, vécut longtemps avec lui[2]. Il avait quarante ans quand Galilée mourut, tandis que

fastidirla. Restami a rendergli con l' affetto del cuore quelle grazie che con parole non potrei mai rendergli, dell' umano e pietoso uffizio da lei intrapreso a mio benefizio, il quale ella ha così efficacemente saputo porgere, che se a me non avrà profittato, ben possiamo esser sicuri, che non senza qualche puntura e rimorso, avrà tocco le menti che sendo di uomini non possono esser prive d' umanità. Io me gli confermo obligatissimo e devotissimo servitore. Il Signore Dio ricompensi il merito dell' opera caritatevole da lei usata : e con reverente affetto me gl' inchino.

« D'Arcetri, li 21 febbraro 1635.

« Di Vostra Signoria Illustrissima,

« Devotissimo e obbligatissimo servitore,

« GALILEO GALILEI. »

[1] Monconys, *Voyages*, Lyon, 1665, 3 vol. in-4°, t. I, p. 130. — [2] Dans le *Dialogo nono* de la *Villeggiatura Tiburtina*, qui a pour objet l'étude des propriétés de la lumière, on lit ce qui suit : « Ma ascoltate ciocchè mi pare d' aver uedito una volta dal signor Galileo intorno a si fatte proposizioni, che il sole nell' oceano appaia maggiore, non so se io mi ricordo bene, sembrami ch' ei dicesso : può anch' essere che l' immaginativa faccia caso, e che l' occhio usato a vedere le cose da discosto sempre minori, veggendo il sole da lontano eguale a quando lo vedea da vicino si traporti ad un tratto col senso dell' immaginazione a giudicarlo maggiore, ma e si cotale paiagli di vederlo nel modo che avviene di tutte le cose, le quali veggendo uguali in disugual distanza, le più lontane sogliono essere maggiori. Vedete, Signori mei, quand' io cito il signor Galileo, io tremo di paura, o di non guastare ciò ch' e gli ha proposto con tantte riserve e pronunziato con tanta chiarezza, siccomo usato e gli era, o ch' io metta in bocca sua, per difetto di ricordanze, quelche abbia detto un altro forse meno avveduto di lui, e che perciò patisca di grandi opposizioni; laonde mi dichiaro ora per sempre favellare all' improvviso, che vuol dire agevolmente fallire, in modo che tutto quello che venisse detto di buono, ab-

Viviani, Torricelli, et les autres membres de cette grande école, ou étaient fort jeunes, ou n'avaient passé que très-peu de temps auprès du maître lorsqu'ils le perdirent, ou ne lui survécurent que de peu d'années. D'ailleurs, ils étaient tous tellement préoccupés des grandes découvertes de Galilée dans la philosophie naturelle, qu'ils négligèrent la métaphysique; peut-être même craignirent-ils de s'attirer de terribles persécutions en s'écartant en quelque point de la philosophie des Pères de l'Église. Ce qui pourrait faire croire que ce fut là un des motifs qui les éloignèrent de la philosophie rationnelle, c'est que Rucellai, qui passa tant d'années à préparer à la philosophie un monument si remarquable, n'a jamais songé à le publier, quoique sa fortune, très-considérable, eût pu lui rendre facile l'impression de ces douze volumes. On doit vivement regretter que ces dialogues n'aient pas paru, non-seulement à cause des matières qu'on y traite, mais aussi parce que les Italiens, qui se plaignent de ne pas avoir de grands modèles dans le style philosophique, y auraient trouvé un exemple digne d'imitation. Rucellai, comme Galilée, comme Redi, comme tous les membres de cette illustre école, était aussi excellent écrivain que profond penseur : ses écrits sont placés parmi les ouvrages classiques par l'Académie de la Crusca.

Après avoir dit que le manuscrit original de ces dialogues se compose de douze volumes in-folio, il est presque superflu d'ajouter qu'on ne saurait en donner un extrait détaillé. Les titres seuls des dialogues, qu'on suppose avoir eu lieu à Tusculum et qui forment la première partie, seraient beaucoup trop longs à transcrire. Il suffira de dire que Rucellai examine d'abord, en huit dialogues, les doctrines des Sophistes et celles de Thalès, d'Anaximène, d'Héraclite, d'Empédocle, de Parménide et d'Anaximandre. Cet examen remplit le premier volume. Le tome second contient huit autres dialogues, où l'on traite de la lumière et des ombres. Le troisième et le quatrième volumes donnent, en seize dialogues, un grand commentaire sur le Timée de Platon. Enfin, le dernier des volumes qui portent le titre de *Tusculum* renferme vingt-quatre dialogues, qui ont pour objet la providence et le libre arbitre; ils contiennent, en outre, une réfutation d'Épicure et une théorie des proportions musicales suivant le Timée. Cette liste, fort incomplète, que nous donnons en note avec plus de détail, doit faire comprendre toute l'importance d'un pareil ouvrage[1].

biatelo da quel fonte, come che io non lo nomini, e ciocchè mi scappasse male a proposito, avvegna chè per suo v' el vendessi. » — [1] Dialogo 1°, contro i sofisti. — 2°, Talete Milesio, acqua. — 3°, Anassimene, aria. — 4°, Eraclito, fuoco. — 5°, Empedocle, quattro elementi. — 6°, Parmenide, uno eterno. — 7° et 8°, Anassimandro,

Nous l'avons déjà dit : le caractère spécial de ces dialogues, c'est l'exposition des découvertes modernes à propos des travaux des anciens philosophes. Cette exposition est amenée par l'auteur avec beaucoup d'art, et la forme de dialogue se prête volontiers à ces digressions. On y trouve une foule de faits et d'observations qu'on chercherait vainement ailleurs. Les souvenirs et les conversations de Galilée, souvent rapportés par Rucellai, répandent un charme spécial sur tout l'ouvrage[1]. Le fond de cette philosophie, c'est un platonisme modifié par les découvertes de Galilée, qui est une fois même qualifié de *Platon moderne*. Est-ce là une allusion au système embrassé par Galilée? Il est difficile de l'affirmer. Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'au xv^e siècle comme au xvii^e, la Toscane voulut s'affranchir du joug du péripatétisme, et que, du temps de Marsile Ficin comme à l'époque de Rucellai, bien des personnes n'échappèrent à Aristote qu'en s'enrôlant sous le drapeau de Platon.

Si, en rendant compte du remarquable travail de M. Antinori, nous nous sommes arrêté particulièrement à un auteur qui n'entrait pas spécialement dans son cadre, et qu'il a dû se borner à citer avec honneur, c'est que nous avons pensé que l'annonce d'un grand monument inédit de la philosophie italienne serait reçue avec quelque intérêt, et qu'il n'était pas inutile de montrer que les plus illustres novateurs dans les sciences, que les fondateurs de la philosophie naturelle avaient longuement médité sur les questions sublimes que l'homme et l'univers offrent aux esprits élevés.

G. LIBRI.

infinito. — 9°, 10°, 11°, 12°, Luce. — 13°, 14°, Colori. — 15°, Zenone e altri. — 16°, Xenofonte. — Timeo, Dialogo 1°, de' principj della natura. — 2°, Delle idee. — 3°, Seguono le idee. — 4°, Anima del mondo. — 5°, Se l'anima del mondo sia Iddio. — 6°, Segue l'anima dell' universo secondo Platone. — 7°, Segue sopra la medesima materia. — 8°, Se l'amor sia l'anima del mondo. — 9°, Dell' anima razionale. — 10°, Segue dell' anima razionale. — 11°, Segue l' immortalità dell' anima. — 12°, Segue l' immortalità dell' anima. — 13°, Segue l' immortalità dell' anima. — 14° Segue il Timeo sopra l'anima universale. — 15°, Segue il Timeo dell' universo. — 16°, — 1°, Della Providenza contro Epicuro. — 2°, Segue la Providenza. — 3°, Della Providenza, del caso. — 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, Segue la Providenza. 11°, 12°, 13°, Segue la Providenza contro Epicuro di mali. — 14°, Segue la Providenza del dono della ragione. — 5°, Segue la Providenza della libertà, del fato. — 16°, Della Providenza che Dio ci sia. — 17°, 18°, 19°, Delle musiche proporzioni secondo il Timeo. — 21°, 22°, 23°, 24°, Applicazione delle musiche proporzioni. —

[1] En voici un exemple curieux, tiré du dialogue intitulé *Xenofonte :* « Anzi il Galileo diceva in si fatto proposito, sarebbe bella che u grappol d' uva veggendo il sole tutto impiegato a formarlo nelle sue parti, si deva a credere ch' è non potesse applicare alla formazione di altre cose, così di noi pensando che l' autore della natura solo a noi attenda al nostro mondo, e non abbia potuto creare, e si non possa badare al reggimento d'altri mondi che questo. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Lacroix, membre de l'Académie des sciences, et l'un des assistants du Journal des Savants, est mort à Paris le 25 mai.

Ses funérailles ont eu lieu le 27 mai. Des discours ont été prononcés par M. Libri, au nom de l'Académie des sciences; par M. Despretz, au nom de la faculté des sciences, et par M. Binet, au nom du collége de France. Nous donnerons dans notre prochain cahier quelques extraits de ces discours.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 27 mai, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le comte Portalis. Après le discours d'ouverture, prononcé par le président, la proclamation de la décision de l'Académie sur les prix proposés, et l'annonce des nouveaux sujets de prix mis au concours, on a entendu la lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. Daunou, par M. Mignet, secrétaire perpétuel.

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1844. L'Académie rappelle que, sur la proposition de la section de philosophie, elle a remis au concours pour l'année 1844 le sujet de prix suivant : *Examen critique de la philosophie allemande.* (Voir, pour le programme, notre cahier de mai 1840.) Le prix est de 1,500 francs. Les mémoires devront être parvenus avant le 1er septembre 1843.

L'Académie rappelle également que, sur la proposition de la section d'économie politique et de statistique, elle a mis au concours de 1844 un prix de 1,500 francs sur la question suivante : « Rechercher : 1° quels sont les modes de loyer ou d'amodiation de la terre actuellement en usage en France; 2° à quelles causes tiennent les différences qui subsistent entre ces modes de loyer et les changements qu'ils ont éprouvés ; 3° quelle est l'influence de chacun de ces modes de loyer sur la prospérité agricole. »

Les mémoires devront être déposés à l'Institut, le 1er septembre 1843.

L'Académie rappelle encore que, sur la proposition de la section d'histoire générale et philosophique, elle a remis au concours de 1844 un prix de 1,500 francs sur ce sujet : « Retracer l'histoire des états généraux en France, depuis 1302 jusqu'en 1614. Indiquer le motif de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leur pouvoir. Déterminer les différences qui ont existé, à cet égard, entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchées de devenir, comme

ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie. » Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1843.

Concours de 1845. Sur la proposition de la section de morale, l'Académie remet au concours de l'année 1845 un prix de 1,500 francs sur la question suivante : « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. Programme : Que tous les hommes et tous les peuples aspirent au bien-être matériel et travaillent à se le procurer, c'est là une loi générale de l'humanité, commune à tous les pays, à tous les temps, à tous les états sociaux, et dont il est inutile de rechercher soit la cause, soit les effets ; mais la diffusion universelle du bien-être, l'amour singulier qu'en éprouve le plus grand nombre, la tendance des âmes et des intelligences à s'en préoccuper exclusivement, l'accord des particuliers et de l'État pour en faire le mobile et le but de tous leurs projets, de tous leurs efforts, de tous leurs sacrifices, voilà ce qui n'a pas toujours existé et ce que l'on peut considérer comme l'un des traits principaux des sociétés modernes ; c'est un phénomène moral que l'Académie a jugé digne d'être étudié. Il n'est nécessaire ni de blâmer ni de louer le goût du bien-être matériel ; il s'agit d'apprécier les conséquences de son développement et des passions qu'il fait naître. Ce développement ne saurait s'accomplir sans influer sur les mœurs de tous, et il engendre des sentiments généraux ou individuels qui, bienfaisants ou nuisibles, deviennent des principes d'action plus puissants peut-être qu'aucun des sentiments qui, en d'autres temps, ont dominé les hommes. L'Académie désire que l'on recherche les conséquences de cette tendance pour la moralité des individus et de la société elle-même. » Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1844.

L'Académie met au concours de la même année 1845, sur la proposition de la section de philosophie, le sujet de prix suivant : *Théorie de la certitude.* Programme. « 1° Déterminer le caractère de la certitude et ce qui la distingue de tout ce qui n'est pas elle. Par exemple, la certitude et la plus haute probabilité se confondent-elles ? 2° Quelle est la faculté ou quelles sont les facultés qui nous donnent la certitude ? Si on admet qu'il y a plusieurs facultés de connaître, en exposer avec précision les différences. 3° De la vérité et de ses fondements. La vérité est-elle la réalité elle-même, la nature des choses tombant sous la connaissance de l'homme, ou n'est-elle qu'une apparence, une conception arbitraire ou nécessaire de notre esprit ? 4° Exposer et discuter les plus célèbres opinions anciennes et modernes sur le problème de la certitude, et les suivre dans leurs conséquences théoriques et pratiques ; soumettre à un examen critique approfondi les grands monuments du scepticisme, les ouvrages de Sextus, de Huet, de Hume et de Kant. 5° Rechercher quelles sont, malgré les attaques du scepticisme, les vérités certaines qui doivent subsister dans la philosophie de notre temps. » Ce prix est de la somme de 1,500 fr. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 août 1845.

La section de législation, de droit public et de jurisprudence avait proposé, pour être décerné dans cette séance, un prix de 1,500 francs sur le sujet suivant : « Exposer la théorie et les principes du contrat d'assurance ; en faire l'histoire, et déduire de la doctrine et des faits les développements que ce contrat peut recevoir, et les diverses applications utiles qui pourraient en en être faites, dans l'état de progrès où se trouvent actuellement notre commerce et notre industrie. » Aucun des quatre mémoires envoyés n'ayant mérité le prix, l'Académie a prorogé ce concours au 1er novembre 1844, époque à laquelle les mémoires présentés devront être déposés au secrétariat de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours pour 1845, sur la proposition de la section d'économie politique et de statistique, le sujet de prix suivant : « Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires, et en expliquer les oscillations respectives. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Le terme du concours est fixé au 30 septembre 1844.

L'Académie rappelle également que, sur la proposition de la section d'histoire générale et philosophique, elle décernera, dans sa séance de 1845, un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire sur la question suivante, proposée par la section d'histoire générale et philosophique : « Faire connaître la formation de l'administration monarchique, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement; marquer ses progrès; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal, en quoi elle s'en est séparée, comme elle l'a remplacé. » Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1844.

Le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. le baron Félix de Beaujon, devait être décerné, dans cette séance, au meilleur mémoire sur la question suivante : « Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère. » Aucun des mémoires envoyés n'ayant été jugés dignes du prix, l'Académie met de nouveau la même question au concours pour l'année 1845. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 30 septembre 1844.

Concours de 1846. L'Académie met au concours, pour être décerné, s'il y a lieu, dans sa séance de 1846, le sujet de prix suivant, proposé par la section de morale : « Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 30 septembre 1845, terme de rigueur.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Loi salique, ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata*, avec des notes et des dissertations par J. M. Pardessus, membre de l'Institut. Paris, imprimé, par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale, 1843 (se trouve à Paris chez Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 3). — In-4° de LXXX-739 pages. — Les anciennes coutumes des Francs connues sous le nom de Loi salique ont été l'objet de nombreux et savants travaux, depuis la première publication qu'en a faite du Tillet, vers le milieu du XVI^e siècle, jusqu'à la dernière édition publiée en Allemagne par M. Feuerbach, en 1831. Mais, pour réunir les différents textes imprimés, il fallait rassembler un grand nombre d'ouvrages volumineux et pour la plupart très-rares. D'ailleurs ces publications multipliées, dont quelques-unes sont de simples réimpressions, ne constituaient pas une édition vraiment complète de la Loi salique. L'utilité de l'important travail entrepris par M. Pardessus ne saurait donc être contestée, et l'érudition avec laquelle il vient d'accomplir cette tâche si laborieuse et si difficile sera certainement appréciée par les juges compétents. Dans une préface étendue, le savant académicien, après avoir exposé le plan de son recueil et énuméré les diverses éditions de la Loi salique, donne une description détaillée de soixante-cinq manuscrits de cette loi dont il a eu connaissance, et parmi lesquels il a reconnu sept familles de

textes ou rédactions différentes qu'il a jugé indispensable de publier séparément. Les quatre premiers de ces textes, accompagnés des gloses malbergiques, comprennent les plus anciennes rédactions de la Loi salique. M. Pardessus les publie d'après sept manuscrits de la Bibliothèque du Roi et un manuscrit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Comme appendice à ces quatre textes il donne ensuite celui d'un manuscrit de Wolfenbuttel qu'Eccard avait publié d'une manière défectueuse, et celui d'un manuscrit de Munich qui a servi à M. Feuerbach pour sa récente publication. Ces six rédactions, auxquelles l'éditeur a joint la leçon imprimée par Herold en 1557, d'après un document qui n'est pas connu, sont antérieures au règne de Charlemagne. L'éditeur les a fait suivre du texte connu des savants sous le titre de *Lex reformata, lex à Carolo magno emendata.* Il existe de cette rédaction un grand nombre de copies. M. Pardessus a choisi celle qui lui a paru mériter le plus de confiance, en y rattachant les principales variantes des autres manuscrits. On trouve ensuite, sous le titre de *Capita extravagantia*, des additions, sans caractère authentique, quoique présentées, dans quelques manuscrits, comme faisant partie de la *Lex salica.* Les derniers textes de la collection sont les prologues et l'épilogue de la Loi salique et deux résumés des compositions pour crimes et délits, connus sous les noms de *Septem septennas* et de *Recapitulatio solidorum.* Mais M. Pardessus ne s'est point borné à donner une édition correcte et complète de la Loi salique. Il l'a expliquée et commentée dans des notes nombreuses, à la suite desquelles il a placé quatorze dissertations sur les points les plus remarquables du droit privé des Francs sous la première race. Ces dissertations, qui ajoutent beaucoup au prix de ce grand travail, formeraient à elles seules un ouvrage considérable. M. Pardessus y traite successivement de la rédaction de la Loi salique et de ses différentes révisions, du droit que chacun avait, dans l'empire des Francs, d'être jugé par sa loi d'origine; des personnes libres considérées dans l'état de famille; des hommes libres d'origine barbare considérés dans leur état politique; de la vassalité; de l'état des Romains et de l'esclavage d'après la Loi salique; de la propriété foncière d'après la législation des Francs; de l'organisation judiciaire, de la procédure devant les tribunaux, des différents modes de preuves, des compositions pour les crimes et les délits, de la législation du mariage et de la législation des successions chez les Francs.

Causeries et Méditations historiques et littéraires, par M. Charles Magnin. Paris, imprimerie de P. Renouard, librairie de B. Duprat, 1843, 2 vol. in-8° de XII-506 et 538 pages. — Les travaux de la critique moderne, ceux, du moins, qui ont exercé une influence incontestée sur les idées contemporaines, paraîtraient dignes d'être recueillis comme des documents indispensables pour l'étude de l'histoire littéraire du XIX° siècle, lors même qu'on n'adopterait pas toutes les opinions qu'ils ont contribué à répandre. A ne considérer que sous ce point de vue les remarquables articles publiés par M. Magnin depuis vingt ans, d'abord dans le Globe et dans le National, et plus tard dans la Revue des Deux-Mondes, on ne pourrait qu'approuver l'auteur de les avoir réunis dans ces deux volumes. Nous croyons, d'ailleurs, que M. Magnin n'aura point à se repentir d'avoir soumis de nouveau ses premiers travaux au jugement du public, et que sa réputation, comme écrivain et comme critique, ne pourra qu'y gagner. L'auteur explique ainsi lui-même le titre qu'il a donné à ces mélanges : « Les articles extraits du Globe et du National ne sont pour la plupart que de pures improvisations, de rapides conversations engagées avec des lecteurs presque quotidiens, de véritables *causeries.* D'autres morceaux, au contraire, plus étendus, plus *médités,* composés dans des conditions de publicité

moins hâtive, ont paru appeler une dénomination plus grave. » Tous ces articles sont reproduits sans aucun changement pour le fond des opinions, mais M. Magnin s'est attaché à en perfectionner la forme. Les matières qui composent ce recueil se divisent en deux séries. Le premier volume contient ce qui est relatif à l'histoire et à la littérature de notre pays. On y trouve vingt-trois morceaux, parmi lesquels on remarque d'intéressantes appréciations des œuvres de Luce de Lancival, de Parseval-Grandmaison, de Paul-Louis Courier, de MM. de Chateaubriand, Victor Hugo, Vitet, Mérimée, Alfred de Vigny, Edgar Quinet, Dusillet, Valery, de Sismondi et Augustin Thierry, et une dissertation sur les révolutions de l'art au moyen âge, à l'occasion de la statue de la reine Nantéchilde. L'auteur a réuni dans le second volume ce qui se rapporte plus particulièrement à l'étude des littératures étrangères. Les morceaux appartenant à cette classe sont au nombre de quarante et un. On relira surtout avec un vif intérêt une série d'études sur le théâtre anglais, à l'occasion des représentations données à Paris par les comédiens anglais en 1827 et 1828; une vie de Camoens, reproduite avec de nouveaux développements, et des recherches sur le théâtre et la littérature en Portugal et au Brésil. Le volume est terminé par trois articles que M. Magnin a publiés dans le Journal des Savants (juillet et décembre 1841 et mai 1842) : les deux premiers sur la Chronique de Guinée et le troisième sur les romans et le théâtre à la Chine. Ces mélanges ne comprennent point les nombreux articles que M. Magnin a consacrés, pendant plusieurs années, dans le Globe et ailleurs, à l'examen des nouveautés de la scène française; l'auteur se propose d'en faire l'objet d'une publication à part.

Paléographie universelle, collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique, chartes et manuscrits, existant dans les archives et les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, publiés d'après les modèles écrits, dessinés et peints sur les lieux mêmes par M. Silvestre, et accompagnés d'explications historiques et descriptives par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils. Deuxième édition. Paris, imprimerie de F. Didot frères, 1843, 4 vol. in-fol. — Cette seconde édition est publiée en 50 livraisons, composées de 6 planches et du texte explicatif. Le prix de chaque livraison coloriée est de 30 francs, et en noir de 10 francs. Les éditeurs vendent séparément chacune des huit parties de la Paléographie universelle, savoir : les paléographies orientale, grecque, latine, italienne et espagnole, française, anglo-saxonne, slavonne et allemande.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1843.

Explication de trois inscriptions trouvées à Philes, en Égypte.

PREMIER ARTICLE.

Dans les cahiers de novembre et décembre derniers, j'ai fait connaître et expliqué plusieurs inscriptions découvertes dans cette île célèbre. Peu importantes par leur objet, puisqu'elles ne contiennent qu'un acte d'adoration (προσκύνημα) en l'honneur d'Isis, elles offrent, dans un mot ou deux, des indications d'un grand intérêt pour l'histoire et la chronologie. C'est le caractère qui distingue la plupart des inscriptions grecques trouvées en Égypte, et qui leur donne une importance que, de prime abord, on serait loin de leur soupçonner.

Je pense qu'on trouvera ce genre d'intérêt dans les trois inscriptions que je vais faire connaître, relatives à l'époque romaine, et remarquables chacune par un fait curieux, de nature différente.

I.

Inscription du temps d'Auguste, qui fait connaître un mode particulier de compter les années du règne de ce prince.

Cette inscription a été publiée d'abord par M. Hamilton [1], qui en avait séparé les sept premières lignes des six dernières, de manière

[1] *Ægyptiaca, etc.* p. 52.

qu'on ne pouvait soupçonner qu'elles formassent toutes une même inscription. C'est à M. Lenormant et à sir Gardner Wilkinson que j'en dois la connaissance complète (elle avait totalement échappé à la diligence de M. Gau). La voici d'après les trois copies combinées.

ΓΑΙΟCΙΟΥΛΙΟCΠΑΠΕΙΟCΕΠΑΡΧΟC....	Γαῖος Ἰούλιος Πάπειος ἔπαρχος
ΗΚωΙΚΑΙΠΡΟCΚΕΚΥΝΗΚΑΤΗΝΚΥΡΙ	ἥκω, καὶ προσκεκύνηκα τὴν κυρί-
ΑΝΙCΙΝCΥΝΙΟΥΛΙωΙΤωΙΥΙωΙΚΑΙΥ	αν Ἶσιν, σὺν Ἰουλίῳ τῷ υἱῷ, καὶ ὑ-
ΠΕΡΓΑΙωΝΟCΤΟΥΝΕωΤΕΡΟΥΥΙΟΥΕ	πὲρ Γαίωνος τοῦ νεωτέρου υἱοῦ (ἔ-
ΤΙΔΕΚΑΙCΥΝΤΟΙCΦΙΛΟΙCΚΑΙCΥΝ	τι δὲ καὶ σὺν τοῖς φίλοις καὶ συν-
ΑΠΟΔΗΜΟΙCCΥΜΜΑΧωΙΕΥΜΕΝΕΙ	αποδήμοις Συμμάχῳ, Εὐμένει,
ΑΠΟΛΛωΝΙωΧΑΡΗΤΟCΚΑΙΥΙωΙΑΠΕΛΛΑΙ	Ἀπολλωνίῳ Χάρητος, καὶ υἱῷ Ἀπελλᾷ
ΚΑΙΑΠΙωΝΙ......ΚΑΙΛΙCΜ.......ΚΑΙ	καὶ Ἀπίωνι..... καὶ Λυσ[ι]μ[άχῳ] καὶ [τοῖς]
ΚΕΝΤΟΡΙωCΑΡΟΥΦωΔΗΜΗΤΡΙΝΙΓΡωΙ	κεντορίωσι Ῥούφῳ, Δημητρίῳ, Νίγρῳ,
ΟΥΑΛΕΡΙωΙΛΑΒΥωΝΙΤΕΡΕΝΤΙωΙ	Οὐαλερίῳ, Λαβύωνι, Τερεντίῳ,
ΝΙΚΑΝΟΡΙΒΑΡωΝΑΤΙΚΑΙΤωΝΠΑΙΔΑ	Νικάνορι, Βαρωνᾶτι) καὶ τῶν παιδα-
ΡΙωΝΜΟΥΠΑΝΤωΝ	ρίων μου πάντων·
L K̄ T̊ΚΑΙЄΦΑΜ Λ̄	L. Κ τοῦ καὶ Є̄ Φαμ[ενὼθ] Λ̄

« Moi, Caïus Julius Papius, commandant (de légion), je suis venu et j'ai adoré la maîtresse Isis, avec Julius mon fils, et pour le salut de mon fils plus jeune Caïon (de plus, avec mes amis et compagnons de voyage, Symmaque, Eumène, Apollonius fils de Charès et son fils Apellas, avec Apion fils de.... et Lysimaque, et avec les centurions Rufus, Démétrius, Niger, Valérius, Labéon, Térentius, Nicanor, Baronas), et pour celui de tous mes enfants.

« L'an xx, qui est aussi l'an v, de phaménoth le 30. »

Ce n'est là, comme on voit, qu'un simple *proscynème* fort ordinaire; mais le trait de la fin contient un fait chronologique des plus curieux. Avant d'y arriver, je vais présenter quelques observations de détail.

Ligne 1re. Des leçons ΠΑΠΕΙC (Ham. Len.) et ΠΑΝCΙΟC (Wilk.), je tire ΠΑΠΕΙΟC, PAPIUS, nom romain bien connu. On sait que, dans les inscriptions de l'époque romaine, la syllabe ΕΙ remplace non-seulement l'Ι long, mais aussi quelquefois l'Ι bref, quoique plus rarement : ainsi ΤΕΙΤΟΣ pour TITVS[1], ΠΕΙΟΣ pour PIVS[2], ΔΙΟΝΥΣΙΑΔΕΙ pour ΔΙΟΝΥΣΙΑΔΙ[3], ΕΠΙΦΑΝΕΙΟΣ pour ΕΠΙΦΑΝΙΟΣ[4]. Ce Caïus Julius Papius est

[1] *Corp. inscript.* n° 353. — [2] *Ibid.* n° 1242. — [3] Osann, *Sylloge inscript. græc.* p. 435. — [4] Inscription de Philes, dans mon Recueil, t. II, p. 182 (sous presse).

très-probablement le fils de Caïus Papius, tribun du peuple, auteur de la loi *Papia*, qui ordonnait aux étrangers de sortir de Rome et aux alliés du nom latin de retourner dans leurs villes [1]. Cette loi fut rendue en 689 de Rome, ou 65 avant notre ère; la date du proscynème de Caïus Julius Papius étant, comme on le verra tout à l'heure, de l'an 728 de Rome, ou 25 avant notre ère, n'est séparée de celle de la loi que par un intervalle d'environ quarante ans. L'auteur de ce proscynème peut donc avoir été le fils du tribun Caïus Papius.

Maintenant que faut-il entendre par le mot *ἔπαρχος* (*præfectus*), employé d'une manière absolue? Ce doit être ou *le préfet d'Égypte*, ou un chef militaire commandant la haute Égypte; on peut facilement se décider par cette considération, qu'en l'année 25 avant Jésus-Christ le préfet d'Égypte se nommait C. Pétronius. Cette raison est péremptoire. Le mot *ἔπαρχος* ne peut donc ici désigner qu'un chef de *légion* ou de *cohorte*, soit qu'il ait été suivi d'une désignation qui aura disparu, et, en effet, sur la copie de M. Hamilton, on voit des points qui indiquent une lacune; soit que le mot ait été employé d'une manière absolue, le sens devant résulter naturellement de la mention des centurions qui accompagnaient le chef. Nous verrons plus bas que ce ne peut pas être un chef de cohorte (*χιλίαρχος*).

Lignes 3 et 4. Caïus Julius Papius avait avec lui son fils Julius (Papius). Un autre de ses fils, plus jeune, appelé Caïon ou Gaïon (*Γαίων*), absent, est compris dans l'acte religieux du père, qui le fait à son intention. Le nom de *Γαίων* est remarquable : c'est un dérivé de *Γαῖος* (Gaïus), comme *Σαραπίων* l'est de *Σάραπις*, *Ἀπίων* de *Ἆπις*, et autres noms en *ων*, dérivés de celui d'une divinité. Ainsi *Caïus*, prénom de César, est ici traité comme le nom même de *Cæsar*, dont on avait fait *Καισαρίων*, le fils de Cléopâtre et de César. Je crois cet exemple du nom de *Γαίων* jusqu'à présent unique; il a dû cependant être plusieurs fois employé, puisqu'on connaît, dans une inscription de Khardassy (n° 28), l'exemple de *Γαιωνᾶς*, qui n'en doit être qu'un dérivé sous la forme alexandrine, comme *Θεωνᾶς* (dérivé de *Θέων*), *Λεωνᾶς* (de *Λέων*), etc. Papius était accompagné, en outre (*ἔτι δὲ καὶ*), de six personnes, qu'il qualifie d'*amis* et de *compagnons de voyage* (*φίλοι καὶ συναπόδημοι*). Ce dernier mot annonce qu'ils étaient venus avec lui en Égypte, profitant de l'occasion qui donnait à leur ami un commandement en Égypte. Ils le suivirent au lieu de sa destination

[1] Dio Cassius, XXXVII. 46; ibiq. Reimar.

dans la Thébaïde. Deux seuls de leurs noms sont accompagnés de celui du père, *Apollonius fils de Charès*, et *Apion fils de...* car cette lacune doit être remplie par un patronymique. On peut donner deux raisons de ce que Caïus Julius Papius n'a indiqué que le nom du père d'Apollonius et d'Apion : ou bien il ignorait comment s'appelait le père des trois autres, ou bien, ayant pour amis plusieurs Apollonius ou plusieurs Apion, il a voulu distinguer ceux qui l'accompagnaient par le nom du père de chacun d'eux. Le fils d'Apollonius se nommait *Apellas*, Ἀπελλᾶς, au datif Ἀπελλᾷ (ΑΠΕΛΛΑΙ); il ne serait pas impossible qu'une lettre eût disparu à la fin, et que Papius eût écrit ΑΠΕΛΛΑΤΙ (Ἀπελλᾶτι), leçon peut-être plus conforme à l'usage égyptien, dont j'ai cité beaucoup d'exemples [1]; mais je m'en tiens à la leçon des trois copies. Dans les monuments de l'époque romaine, le nom d'*Apella*, en grec Ἀπελλᾶς, est fréquent, surtout pour désigner des affranchis; et, selon la remarque de Scaliger et de Bentley, dans le *Credat judæus Apella* d'Horace [2], il faut voir, non un *circoncis*, comme le dit le scholiaste (*nomen fictum a defectu præputii*), mais un juif du nom grec d'*Apellas* (Ἀπελλᾶς), auquel Horace a donné la désinence latine, *Apella*.

Ligne 9. Le mot ΚΕΝΤΟΡΙѠCΑ (Len.) ou ΚΕΝΤΟΡΙѠC (Wilk.) ne peut être que κεντορίωσι ou κεντορίωσιν; il indique que les noms qui suivent désignent des *centurions*. L'absence de l'article devant κεντορίωσι annonce qu'il s'agit de *quelques* centurions, et non de *tous* les centurions qui étaient sous les ordres de Papius. Ces officiers sont au nombre de huit; et, comme il n'y avait que *six* centurions dans chaque cohorte, c'est une raison de croire que Papius était un chef de légion. On connaît plusieurs exemples de ce mot latin grécisé, à la place de ἑκατοντάρχης [3]. Il me semble qu'il n'y avait que le chef lui-même qui pût ainsi désigner les officiers qui relevaient de lui, sans autre explication du corps auquel ils appartenaient; il pensait qu'on l'entendrait facilement. Papius était donc venu rendre hommage à la déesse, accompagné par plusieurs de ses officiers. Quant au nom de ceux-ci, il en est cinq de romains, *Rufus*, *Valérius*, *Labéon*, *Térentius* et *Niger*, et trois de grecs, *Démétrius*, *Nicanor* et *Baronas*, ce dernier, grec au moins par la désinence. Le nom de *Labéon* est écrit Λαϐύων, ce qui en rappelle l'étymologie, *à labiis*. En

[1] *Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte*, t. II, p. 55 (sous presse). — [2] Bentley, *Epistola ad Millium*, p. 77-81, ad calcem Malalæ. — [3] *Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte*, t. I, p. 418, n. 1.

effet, Verrius Flaccus, cité par Charisius, donne *Labio* comme ayant été autrefois employé dans le sens de *Labiosus*. Ce nom propre doit avoir eu aussi la forme *Labio;* c'est cette forme que nous rend le Λαϐίων (ou Λαϐύων en vertu de l'iotacisme) de l'inscription. *Labio* ou *Labeo* (l'homme aux grosses lèvres) des Romains répond au Χείλων des Grecs.

J'ai dit que le nom de Βαρωνᾶς n'est grec que par sa terminaison; en effet, il ne peut être qu'un dérivé du mot latin *Baro* (*onis*), qui signifie *homme stupide* ou *imbécile*. C'est un de ces singuliers surnoms que les Romains adoptèrent sans difficulté, quoiqu'ils exprimassent des vices ou des difformités physiques, tels que *Naso*, *Fronto*, *Simus*, *Latro*, *Asina*, *Bibulus*, *Bestia*, *Scato*, *etc*. *Baro* est de ce genre, et les Grecs en ont fait Βαρωνᾶς (ᾶτος), comme de Γαίων, Γαιωνᾶς. Nous avons aussi *Le bègue*, *Le borgne*, *Le bossu*, et autres de ce genre. On remarquera qu'aucun des noms romains n'a de prénom; Papius aura voulu, sans doute, économiser le temps et la place.

Il est étrange qu'après tous ces noms au datif, dépendants de σύν, se présente le génitif καὶ τῶν παιδαρίων μου πάντων. Je pense que Papius, après avoir énuméré tous ses compagnons, se sera ravisé; il n'avait, au commencement, fait de vœu que pour ses deux fils, dont l'un l'accompagnait; en finissant, il désire étendre son vœu à d'autres, qu'il appelle ses παιδάρια; il met ce mot au génitif, dépendant de ὑπέρ, sousentendu, comme disent les grammairiens, ἀπὸ κοινοῦ, étant séparé du premier ὑπέρ par une grande parenthèse : ὑπὲρ Γαίωνος..... (ἔτι δὲ καὶ σὺν..... βαρωνᾶτι) καὶ τῶν παιδαρ. Qu'entend-il par ses παιδάρια? Ce sont ses autres *enfants*, encore en bas âge, qui ne l'avaient pas suivi dans son voyage. Je ne puis croire qu'il désigne ici les *esclaves* de sa maison, et, à dessein, par un diminutif caressant.

Je viens maintenant à la date de l'inscription, exprimée dans la dernière ligne. J'ai dit que cette date était celle de l'an 26 avant notre ère. En voici la preuve :

Des diverses variantes IKT̊KAIЄΦAMΛ̄ (Ham.); LRTKAIЄΦΛΛΛ̄ (Len.); LKT̊KAIЄΦAM^c Λ̄ (W), je tire la leçon LK̄T̊KAI̅Є̅ΦAMΛ̄, c'est-à-dire *Lυκάϐαντος εἰκοστοῦ τοῦ καὶ πέμπτου, Φαμενὼθ*[1] *τριακοστῇ*. « L'an xx, qui qui est aussi l'an v, de phaménoth le xxx. » C'est là cette double expression d'une année de règne que l'on trouve sous les règnes simultanés de Philométor et d'Évergète, de Cléopâtre et de Ptolémée Alexandre,

[1] On connait beaucoup d'autres exemples de noms de mois mis en abrégé.

de Cléopâtre et d'Antoine. La lecture étant certaine, il reste à savoir ce que ce passage signifie.

Il est évident que le prince dont l'année est exprimée ici ne peut être qu'un empereur romain. La présence des noms ou prénoms, *Caïus, Julius* et *Caion*, annonce une époque voisine de César ou d'Auguste.

La double expression *l'an xx qui est aussi l'an v* indique un règne dont les années ont pu être comptées de deux points de départ différents, éloignés l'un de l'autre de quinze ans; or le règne d'Auguste est le seul qui puisse offrir cette condition.

C'est un fait reconnu, que les années de ce prince, en Égypte, se sont comptées à partir du 29 ou 30 août de l'an 30 avant Jésus-Christ, et non du 1er août, qui est le jour de la prise d'Alexandrie[1]. Mais, comme les Égyptiens avaient l'usage de compter les années d'un souverain à partir de la mort de son prédécesseur, en lui attribuant l'année entière dans laquelle celui-ci était mort, on conçoit que, quoique l'usage fût, en Égypte, de ne compter les années d'Auguste que de la conquête du pays, on ait eu l'idée de reporter le commencement de son règne jusqu'à la mort de Jules César, événement qui pouvait être réellement compté comme le point de départ de ce règne. Toutefois ce ne peut guère être là qu'une idée romaine. En effet, les Égyptiens ne pouvaient commencer le règne d'Auguste qu'à partir de la mort de leur reine Cléopâtre. Pour eux, les quinze années précédentes, de 44 à 30, appartiennent nécessairement à cette princesse; mais un Romain, en y appliquant le principe égyptien de la succession héréditaire, pouvait dater l'avénement d'Auguste de la mort de son père, Jules César, qui l'avait précédé. Aussi n'est-ce pas un Égyptien que nous voyons adopter cette double date, c'est un Romain, chef de légion; et, ce qui prouve qu'il y entre bien réellement la combinaison de la méthode égyptienne, c'est, en premier lieu, l'emploi du calendrier égyptien; c'est, en second lieu, que, si l'on part des ides de mars de l'an 44 avant Jésus-Christ, jour de la mort de Jules César, et si l'on compte la première année d'Auguste à dater du 1er thoth de l'année précédente, ou du 29 août de l'an 45, comme l'aurait fait un Égyptien, on trouve que la XVIe année d'Auguste a justement commencé au 29 août de l'an 30, l'année de la prise d'Alexandrie, en sorte que la XXe année d'Auguste, *depuis la mort de César,* commence,

[1] Cf. Sync. *Chronic.* p. 312-313, Paris; p. 391, Bonn. — [2] Voyez mon Recueil des inscriptions de l'Égypte, t. I, p. 85 et 86.

jour pour jour, avec la v^e^ depuis la soumission de l'Égypte. Il y a donc ici pleine évidence, et le mot de cette petite énigme chronologique ne peut rester douteux.

De cette manière de compter les années d'Auguste, il n'existe d'exemple dans aucun monument contemporain, quoique nous possédions onze inscriptions, trouvées en Égypte, à la date d'Auguste, et jusqu'à huit dans la seule île de Philes; la date partout y est simple, comptée exclusivement à l'égyptienne. Cependant il est assez difficile de voir ici une pure fantaisie individuelle; on peut même dire qu'une pareille expression, sans *l'indication du nom du prince*, suppose un usage alors assez connu pour ne laisser d'incertitude dans l'esprit de personne; et, si l'on est forcé de convenir que ce mode de dater est resté en dehors des actes publics, il faut bien admettre qu'il fut suivi par quelques Romains en Égypte, au moins du vivant d'Auguste, comme étant conforme aux habitudes du pays.

On pourrait objecter que, dans les inscriptions du règne d'Auguste, qui ne portent qu'une seule date, cette date unique est peut-être exprimée à partir de la mort de César, ce qui jetterait une incertitude de quinze ans sur leur époque; mais, entre autres raisons qui montrent qu'il n'en est point ainsi, on peut en donner une décisive : c'est la date de l'an XIV, que portent deux autres inscriptions; il faut bien qu'elles partent de l'an 30, année de la réduction de l'Égypte en province romaine, puisqu'en l'an XIV, à partir de la mort de César, l'Égypte n'était pas encore conquise. Toute date simple est donc rapportée à l'an 30; mais pourquoi n'y a-t-il, jusqu'à présent, qu'un seul exemple d'une date double?

L'explication de la difficulté ressort naturellement de l'époque de la seule inscription où cette date se rencontre. On conçoit, en effet, que la double expression n'a pu être employée que dans les premières années du règne d'Auguste. Lorsque l'usage se fut bien établi de compter en Égypte d'après la méthode égyptienne, lorsque surtout l'introduction de l'année fixe, de même durée que l'année julienne, eut donné une concordance constante et commode pour les deux calendriers, la double date devint parfaitement inutile, et l'on se contenta d'une seule.

Or notre inscription est de l'an V d'Auguste, c'est-à-dire de la même année que l'établissement du calendrier fixe, qui eut lieu l'an 25 avant notre ère. Toutes les autres inscriptions sont postérieures à cette époque, la plus voisine étant de l'an XIV, de neuf années plus récente. L'usage était dès lors tombé en désuétude; voilà pourquoi l'on n'en rencontre plus de trace. Il est vraisemblable qu'on en retrouverait l'emploi, si

l'on découvrait quelque inscription antérieure à l'an v d'Auguste, tracée entre l'an 30 et l'an 25 avant Jésus-Christ.

La preuve que l'usage de cette double date n'a tenu aucune place dans le calcul effectif des années du règne d'Auguste, c'est que Censorin n'en parle pas. Cet auteur, si versé dans les calendriers anciens, fait, il est vrai, mention de deux manières de compter les années de cet empereur; mais le point initial de l'une et de l'autre ne différait que de deux ans. Selon la première (et c'était la méthode égyptienne), on commençait à la réduction de l'Égypte en province romaine, ce qui avait eu lieu deux cent soixante-sept ans avant le consulat d'Ulpius et de Pontianus, époque où Censorin rédigea son livre; selon la seconde, on commençait deux ans plus tard, à l'année où Octave avait pris le titre d'*Auguste*[1]. Cette seconde méthode était donc essentiellement différente de celle dont il s'agit dans l'inscription.

Pour retrouver cette manière de compter les années d'Auguste à partir de la mort de César, il faut descendre jusqu'aux systèmes des chronologistes anciens, au moins depuis Eusèbe, qui l'avait sans doute tirée de Julius Africanus. Ces chronologistes ont commencé l'*empire romain*, non pas seulement à la *mort de César,* mais encore à sa première dictature, système suivi par George le Syncelle, et par l'auteur du *Chronicum Paschale,* compilation des chroniques antérieures. Dès ce moment, César devient, pour eux, un véritable *roi,* et l'hérédité royale commence à sa mort. Ces chronologistes donnent à Jules César un règne de quatre ans et sept mois, jusqu'à sa mort[2], et ensuite ils commencent aux ides de mars celui d'Auguste. La durée qu'ils assignent au *règne* de César est remarquable en ce qu'elle confirme l'explication qu'Eckhel a donnée, par conjecture, de la difficulté résultant des nombres qui expriment, sur les médailles, les consulats et les dictatures de César; car on trouve souvent deux dictatures consécutives pour un même consulat: par exemple, DICTAT. I et II avec CONSVL II, ou bien DICTAT. II et III avec CONSVL II, ou DICTAT. III et IV avec CONSVL IV, et enfin DICTAT. IV avec CONSVL V, parce que, la quatrième dictature ayant été perpétuelle, le chiffre ne s'élève pas au-dessus de IV. Eckhel a parfaitement montré[3] que la difficulté cesse, si l'on commence les années consulaires avant les autres, par exemple, en janvier, et les dictatoriales, en juillet de la même année;

[1] Censorin. *De die Natali,* c. XXI, p. 114, Lugd. Batav. 1767. — [2] Euseb. *Chronic.* t. I, p. 194, ed. Venet.; *Chronic. Paschale,* p. 354, ed. Bonn. — [3] *Doctrina numorum,* t. VI, p. 14-16.

or les quatre ans et sept mois, à partir des ides de mars de l'an 44, se retrouvent exactement en commençant la première dictature en juillet de l'an 49. C'est donc de ce mois que datent les dictatures de César, comme Eckhel l'avait conjecturé, sans se douter que sa conjecture avait une autorité historique. Le tableau qui suit explique cet arrangement; on y voit que les années consulaires chevauchent, pour ainsi dire, avec les années dictatoriales, et qu'une de ces années correspond, dans le premier semestre, à un consulat, et, dans le second semestre, au consulat suivant.

DURÉE DU *RÈGNE* DE CÉSAR, AVEC L'INDICATION DE SES CONSULATS ET DE SES DICTATURES.

ANNÉES de Rome.	ANNÉES avant J. C.		CONSULATS.	DICTATURES.	ANNÉES de dictature révolues.
705.	49	Janvier......	I.	〃	〃
		Juillet.......	〃	I.	〃
706.	48	Janvier......	II.	〃	〃
		Juillet.......	〃	II.	I.
707.	47	Janvier......	III.	〃	〃
		Juillet.......	〃	III.	II.
708.	46	Janvier......	IV.	〃	〃
		Juillet.......	〃	IV.	III.
709.	45	Janvier......	〃	Perpétuelle.	〃
		Juillet.......	V.	〃	IV.
710.	44	Janvier......	V. Consulat prolongé.	〃	〃
		Ides de mars..	De juillet à la mort de César.	〃	8 mois.

Quant au règne d'Auguste, le Canon des Rois en marque la durée à quarante-trois ans. En effet, à partir du 29 août de l'an 30 avant Jésus-Christ, la quarante-troisième année de ce prince devait commencer le 29 août de l'an 13 de notre ère; Auguste mourut le 19 août de l'an 14, dix jours seulement avant que la quarante-quatrième année eût été commencée. Mais Eusèbe, le Syncelle et la Chronique pascale, qui partent des ides de mars de l'an 44, donnent au règne d'Auguste une durée de cinquante-six ans et six mois [1]. Le surcroît de six mois est parfaitement exact, puisque c'est le temps écoulé entre les ides de mars, point de départ de ces années de règne, comptées à la romaine, et le 19 août, jour de la mort d'Auguste. Mais ces chronologistes se sont trompés sur le chiffre cinquante-six; c'est cinquante-sept qu'ils devaient dire, comme le prouve la concordance de ces diverses années pour tout le règne d'Auguste. On voit, dans le tableau suivant, que la cinquante-septième année fut révolue aux ides de mars de l'an 14; or Auguste vécut six mois en sus : c'est donc cinquante-sept ans et six mois qu'ils auraient dû compter.

Quoi qu'il en soit, cette manière de commencer les années d'Auguste, sans avoir été usitée, à ce qu'il semble, dans les actes publics, ne fut pas moins employée par les chronologistes qui voulaient embrasser le règne entier de ce prince, et non pas seulement à partir de la mort de Cléopâtre. Ils considéraient Auguste comme le successeur immédiat de César, et notre inscription montre que la double méthode fut en usage, au moins de la part des Romains, dans les premières années qui suivirent la conquête de l'Égypte.

Je ne sais si le poëte sibyllin n'a pas fait allusion à cette longue durée du règne d'Auguste, prise de la mort de Jules César, lorsqu'il prédit « qu'après *un long temps*, *Auguste* transmettra le pouvoir à un autre, » *ἐν μακρῷ χρόνῳ, ἑτέρῳ παραδώσεται ἀρχήν* [2]. Ailleurs, il dit, du même prince, que « jamais aucun roi des Romains ne régnera plus que « lui, pas même une seule heure de plus. » *Οὐ γὰρ ὑπερθήσει ὀλίγον χρόνον οὐδέποτ' ἄλλος Σκηπτοῦχος βασιλεὺς τούτου πλέον, οὐ μίαν ὥραν, Ῥωμαίων* [3].

Sans doute la *prédiction* serait conforme à la vérité quand on s'en tiendrait à la durée de quarante-trois ans, puisqu'en effet aucun empereur n'a régné aussi longtemps. Mais je crois que la Sibylle, qui veut

[1] Leo Grammaticus ne compte que cinquante-six ans en nombre rond. (*Chronographia*, p. 54, l. 20, ed. Bonn). — [2] *Sibyllina Oracula*, V, 20. — [3] *Ead.* XII, 15 sq.

toujours prédire à coup sûr, et qui prend ses précautions pour n'être jamais démentie par l'événement, avait sous les yeux, quand elle prédisait ainsi, les cinquante-six ou cinquante-sept ans du règne d'Auguste, depuis la mort de César, nombre d'années qui surpassait de beaucoup la durée du règne de tous les princes passés, Romains ou autres, qui avaient occupé le trône le plus longtemps.

Pour revenir à la date du 30 phaménoth de l'an v d'Auguste, elle répond au 26 mars de l'an 25 avant Jésus-Christ. La question de savoir si elle est marquée selon le calendrier fixe ou d'après l'année vague est indifférente, puisque, à cette époque, le commencement des deux années était le même. C'est, en effet, de cette même année que part le calendrier fixe, qui ne diffère de l'autre qu'en ce que le 1er thoth, arrivé, par le roulement de l'année vague de trois cent soixante-cinq jours, à correspondre au 29 août, fut désormais arrêté à ce jour par l'intercalation quadriennale. Il n'existe aucun monument qui puisse nous assurer que l'année fixe fût dès lors en usage. Le premier indice qu'on en peut trouver est de l'an xxxi d'Auguste, dans l'inscription du propylon de Dendéra[1]; mais je n'aperçois aucune raison pour ne pas croire que l'usage de ce calendrier fut admis dans les actes, dès l'an 25 avant notre ère. Au reste, l'application en a très-peu d'importance pour tout le règne d'Auguste, puisque, à partir de l'an 25 jusqu'à la fin de ce règne, il n'y a qu'environ quatre jours de différence pour la place du 1er thoth.

On verra, dans le tableau suivant, la concordance des diverses manières de compter les années d'Auguste, depuis la mort de Jules César jusqu'à celle de cet empereur. J'y ai marqué la date des inscriptions qui me sont connues, relatives à ce règne, et mis à leur place les préfets dont les noms sont révélés par les historiens ou par les monuments. Ce tableau fait suite à celui qui a été inséré dans ce journal[2], et qui s'étend de la mort d'Alexandre II à celle de Cléopâtre. Ces deux tableaux, qui se succèdent l'un l'autre, donnent la chronologie de l'Égypte, par les monuments, pendant près d'un siècle, entre l'avénement d'Aulète et la mort d'Auguste.

[1] Voy. mon Recueil des inscriptions de l'Égypte, t. I, p. 85. — [2] Décembre 1842, p. 719-721.

TABLEAU DES ANNÉES DU RÈGNE D'AUGUSTE, À PARTIR, TANT DE LA MORT DE CÉSAR QUE DE LA SOUMISSION DE L'ÉGYPTE.

ANNÉES DE RÈGNE à partir de la mort de César.	ANNÉES DE RÈGNE à partir de la soumission de l'Égypte.	ANNÉES révolues au 1er janvier.	ANNÉES Rapportées à l'ère vulgaire.	DATES DES PRÉFECTURES et des visites des voyageurs.
1.	〃	〃	44.	Ides de mars. Mort de César.
2.	〃	〃	44.	29 août; commencement de la deuxième année.
3.	〃	1.	43.	
4.	〃	2.	42.	
5.	〃	3.	41.	
6.	〃	4.	40.	
7.	〃	5.	39.	
8.	〃	6.	38.	
9.	〃	7.	37.	
10.	〃	8.	36.	
11.	〃	9.	35.	
12.	〃	10.	34.	
13.	〃	11.	33.	
14.	〃	12.	32.	
15.	〃	13.	31.	
16.	1.	14.	30.	Mort de Cléopâtre. Prise d'Alexandrie.
17.	2.	15.	29.	PRÉFECTURE de Cornélius Gallus.
18.	3.	16.	28.	
19.	4.	17.	27.	
20.	5.	18.	26.	PRÉFECTURE de Pétronius.
〃	〃	19.	25.	Proscynème de Papius, 26 mars.
21.	6.	〃	25.	
22.	7.	20.	24.	PRÉFECTURE d'Ælius Gallus.
23.	8.	21.	23.	
24.	9.	22.	22.	
25.	10.	23.	21.	
26.	11.	24.	20.	
27.	12.	25.	19.	
28.	13.	26.	18.	
〃	〃	27.	17.	Proscynème de...alæpotéris, 13 avril.
29.	14.	〃	17.	Proscynème d'Héraclide.
30.	15.	28.	16.	
31.	16.	29.	15.	
32.	17.	30.	14.	
33.	18.	31.	13.	

ANNÉES DE RÈGNE à partir de la mort de César.	ANNÉES DE RÈGNE à partir de la soumission de l'Égypte.	ANNÉES révolues au 1er janvier.	ANNÉES Rapportées à l'ère vulgaire.	DATES DES PRÉFECTURES et des visites des voyageurs.
34.	19.	32.	12.	
35.	20.	33.	11.	
36.	21.	34.	10.	
37.	22.	35.	9.	PRÉFECTURE de Turranius.
38.	23.	36.	8.	
〃	〃	37.	7.	Proscynème de Nicanor, 26 mars; — d'un parfumeur, 17 mars.
39.	24.	〃	7.	
40.	25.	38.	6.	
41.	26.	39.	5.	
42.	27.	40.	4.	
43.	28.	41.	3.	
44.	29.	42.	2.	Visite de C. Numonius Vala et de Trébonius Oricula, 31 mars.
45.	30.	43.	1.	
ÈRE VULGAIRE.				
46.	31.	44.	1.	PRÉFECTURE d'Octavius.
47.	32.	45.	2.	Proscynème de Callimaque à Pselcis (sept.-octobre).
〃	〃	46.	3.	Proscynème d'Ammonius, 6 juin.
48.	33.	〃	3.	Proscynème de Cronius, 11 août.
49.	34.	47.	4.	
50.	35.	48.	5.	
51.	36.	49.	6.	
52.	37.	50.	7.	
53.	38.	51.	8.	Proscynème de quelques soldats, septembre.
54.	39.	52.	9.	
55.	40.	53.	10.	
56.	41.	54.	11.	
57.	42.	55.	12.	
58.	43.	56.	13.	
〃	〃	57.	14.	Proscynème de Publius Juventius Agathopus, aux mines de *Breccia Verde* (février-mars).
〃	〃	〃	〃	19 août, mort d'Auguste. Commenc^t du règne de Tibère.

Des deux inscriptions qu'il me reste à faire connaître, l'une a été tracée par un ami d'Horace; l'autre ne se compose que d'un *seul mot*, qui n'a été suivi ni précédé d'aucun autre. C'est donc une des plus courtes qui existent; mais elle n'est pas la moins curieuse pour l'histoire, d'après les circonstances qui accompagnent ce mot unique.

LETRONNE.

Revue des éditions de Buffon.

DEUXIÈME ARTICLE.

Idées de Buffon sur l'économie animale.

Lorsque Buffon commença son grand ouvrage, il n'était pas plus *anatomiste* que *zoologiste*. Il devint plus tard *zoologiste*, comme nous avons vu. Il ne devint jamais *anatomiste*, à proprement parler; et cependant, d'une part, il a fait beaucoup pour *l'anatomie*, et, de l'autre, il lui a beaucoup dû.

Il est d'abord le premier[1] qui ait joint la *description anatomique*, c'est-à-dire *intérieure*, à la *description extérieure* des espèces. Il appela, il inspira Daubenton; il jeta, par les mains de Daubenton, les premières bases de *l'anatomie comparée;* et peut-être comprit-il mieux que Daubenton lui-même toute la portée de cette nouvelle science.

« Depuis trois mille ans, dit-il, que l'on dissèque des cadavres humains, l'anatomie n'est encore qu'une nomenclature, et à peine a-t-on fait quelques pas vers son objet réel, qui est la science de l'économie animale[2]..... Nous avons des milliers de volumes sur la description du corps humain, et à peine a-t-on quelques mémoires commencés sur celle des animaux : dans l'homme on a reconnu, nommé, décrit, les plus petites parties, tandis que l'on ignore si, dans les animaux, l'on retrouve non-seulement ces petites parties, mais même les plus grandes; on attribue certaines fonctions à de certains organes, sans être informé

[1] J'excepte toujours Aristote, qui embrassa tout et réunit tout : l'*anatomie*, la *zoologie* ou la *méthode*, et l'*histoire naturelle* proprement dite. — [2] T. XIV, p. 28. « .... Cette méthode n'est pas la science; ce n'est que le chemin qui devrait y conduire, et qui peut-être y aurait conduit en effet, si, au lieu de toujours marcher sur la même ligne dans un sentier étroit, on eût étendu la voie et mené de front l'anatomie de l'homme et celle des animaux..... » (*Ibid.* p. 27.)

si, dans d'autres êtres, quoique privés de ces organes, les mêmes fonctions ne s'exercent pas; en sorte que, dans toutes ces explications qu'on a voulu donner des différentes parties de l'économie animale, on a eu le double désavantage d'avoir d'abord attaqué le sujet le plus compliqué, et ensuite d'avoir raisonné sur ce même sujet sans le fondement de la relation et sans le secours de l'analogie. Nous avons suivi partout, dans le cours de cet ouvrage, une méthode très-différente : comparant toujours la nature avec elle-même, nous l'avons considérée dans ses rapports, dans ses opposés, dans ses extrêmes; et, pour ne citer ici que les parties relatives à l'économie animale que nous avons eu occasion de traiter, comme la génération, les sens, le mouvement, le sentiment, la nature des animaux, il sera aisé de reconnaître qu'après le travail, quelquefois long, mais toujours nécessaire pour écarter les fausses idées, détruire les préjugés, séparer l'arbitraire du réel de la chose, le seul art que nous ayons employé est la comparaison. Si nous avons réussi à répandre quelque lumière sur ces sujets, il faut moins l'attribuer au génie qu'à cette méthode que nous avons suivie constamment, et que nous avons rendue aussi générale, aussi étendue que nos connaissances nous l'ont permis[1]. »

Les vues que Buffon a dues à l'anatomie sont au nombre de trois[2]: je veux parler ici de ses vues sur le plan général de la nature, sur les nuances graduées des êtres, et sur la prééminence relative des différents organes dans les différentes espèces.

I. Uniformité du plan général de la nature.

« Si, dit Buffon, nous choisissons un animal, ou même le corps de l'homme, pour servir de base à nos connaissances, et y rapporter, par la voie de la comparaison, les autres êtres organisés, nous trouverons que, quoique tous ces êtres existent solitairement, et que tous varient par des différences graduées à l'infini, il existe en même temps un dessein primitif et général, qu'on peut suivre très-loin, et dont les dégrada-

[1] T. XIV p. 31. « Quelle connaissance réelle peut-on tirer d'un objet isolé? Le fondement de toute science n'est-il pas dans la comparaison que l'esprit humain peut faire des objets semblables et différents, de leurs propriétés analogues ou contraires, et de toutes leurs qualités relatives?...... Ainsi, toutes les fois que, dans une méthode, on ne s'occupe que du sujet, qu'on le considère seul et indépendamment de ce qui lui ressemble et de ce qui en diffère, on ne peut arriver à aucune connaissance réelle, encore moins s'élever à aucun principe général; on ne pourra donner que des noms et faire des descriptions de la chose et de toutes ses parties..... » (*Ibid.* p. 27.) — [2] J'entends les grandes, les principales vues.

tions sont bien plus lentes que celles des figures et des autres rapports apparents; car, sans parler des organes de la digestion, de la circulation et de la génération, qui appartiennent à tous les animaux, et sans lesquels l'animal cesserait d'être animal et ne pourrait ni subsister ni se reproduire, il y a, dans les parties mêmes qui contribuent le plus à la variété de la forme extérieure, une prodigieuse ressemblance, qui nous rappelle nécessairement l'idée d'un premier dessein sur lequel tout semble avoir été conçu : le corps du cheval [1], par exemple, qui, du premier coup d'œil, paraît si différent de celui de l'homme, lorsqu'on vient à le comparer en détail et partie par partie, au lieu de surprendre par la différence, n'étonne plus que par la ressemblance singulière et presque complète qu'on y trouve..... On vient de voir, dans la description du cheval [2], ces faits trop bien établis pour pouvoir en douter; mais, pour suivre ces rapports encore plus loin, que l'on considère séparément quelques parties essentielles à la forme, les côtes, par exemple, on les trouvera dans tous les quadrupèdes, dans les oiseaux, dans les poissons, etc...; que l'on considère, comme M. Daubenton [3], que le pied d'un cheval, en apparence si différent de la main de l'homme, est cependant composé des mêmes os, et que nous avons, à l'extrémité de chacun de nos doigts, le même osselet en fer de cheval qui termine le pied de cet animal [4], et l'on jugera si cette ressemblance cachée n'est pas plus merveilleuse que les différences apparentes; si cette uniformité constante et ce dessein suivi de l'homme aux quadrupèdes, des quadrupèdes aux cétacés, des cétacés aux oiseaux, des oiseaux aux reptiles, des reptiles aux poissons, etc. dans lesquels les parties essentielles, comme le cœur, les intestins, l'épine du dos et les sens, etc. se trouvent toujours, ne semblent pas indiquer qu'en créant

[1] Au moment où Buffon écrivait ceci, Daubenton, par le soin qu'il avait eu de nommer du même nom les mêmes parties dans l'homme et dans le cheval, venait de faire ressortir l'extrême similitude de leur structure. « Cette méthode (celle qui donne des noms tout spéciaux aux parties du cheval) peut être convenable à ceux qui traitent uniquement du cheval; mais elle entraînerait des inconvénients en histoire naturelle, lorsqu'on voudrait comparer tous les animaux les uns aux autres et les rapporter à l'homme : pour faciliter cette comparaison, nous appliquerons les dénominations des os du squelette humain à ceux du cheval et des autres animaux, et nous suivrons l'ordre usité dans l'anatomie de l'homme... » Daubenton, *Description du cheval*, t. VII, p. 474. — [2] Par Daubenton. — [3] On voit, par cet exemple et par cent autres, comment, à mesure que Daubenton avançait dans la partie matérielle de la science, Buffon saisissait l'esprit de ces progrès successifs. — [4] « ..... Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette forme de fer à cheval se trouve aussi sur la troisième phalange des doigts des pieds et des mains de l'homme. » Daubenton, *Description du cheval*, t. VII, p. 511.

les animaux l'Être suprême n'a voulu employer qu'une idée, et la varier en même temps de toutes les manières possibles, afin que l'homme pût admirer également et la magnificence de l'exécution et la simplicité du dessein[1]. »

Assurément, ce passage est fort beau, et il a été souvent cité; mais ce dont il s'agit ici, c'est de voir avec précision jusqu'à quel point la grande idée d'un *plan général*, d'un seul plan, dans l'organisation des animaux est solide et vraie.

Newton avait remarqué avant Buffon : « L'uniformité qui, disait-il, paraît dans le corps des animaux : car, en général, les animaux ont deux côtés, l'un droit et l'autre gauche, formés de la même manière; et, sur ces deux côtés, deux jambes par derrière, et deux bras, ou deux jambes, ou deux ailes par-devant sous leurs épaules; et, entre les épaules, un cou qui tient par en bas à l'épine du dos, avec une tête par-dessus, où il y a deux oreilles, deux yeux, un nez, une bouche et une langue, dans une même situation[2]. »

A l'époque même où Buffon publiait l'idée que j'examine, un autre grand naturaliste, Réaumur, la jugeait ainsi : « Quoique cette vue ne

[1] T. VIII, p. 4. Il revient souvent sur cette grande idée; il y revient en particulier dans le passage qui suit, et qui n'est pas moins beau que celui que je viens de citer, quoiqu'il ait été moins remarqué : « Prenant son corps pour le modèle physique de tous les êtres vivants, et les ayant mesurés, sondés, comparés dans toutes leurs parties, l'homme a vu que la forme de tout ce qui respire est à peu près la même; qu'en disséquant le singe on pouvait donner l'anatomie de l'homme; qu'en prenant un animal on trouvait toujours le même fond d'organisation, les mêmes sens, les mêmes viscères, les mêmes os, la même chair, le même mouvement dans les fluides, le même jeu, la même action dans les solides : il a trouvé dans tous un cœur, des veines et des artères; dans tous, les mêmes organes de circulation, de respiration, de digestion, de nutrition, d'excrétion; dans tous, une charpente solide, composée des mêmes pièces, à peu près assemblées de la même manière; et ce plan toujours le même, toujours suivi de l'homme au singe, du singe aux quadrupèdes, des quadrupèdes aux cétacés, aux oiseaux, aux poissons, aux reptiles, ce plan, dis-je, bien saisi par l'esprit humain, est un exemplaire fidèle de la nature vivante, et la vue la plus simple et la plus générale sous laquelle on puisse la considérer : et, lorsqu'on veut l'étendre et passer de ce qui vit à ce qui végète, on voit ce plan, qui d'abord n'avait varié que par nuances, se déformer par degrés des reptiles aux insectes, des insectes aux vers, des vers aux zoophytes, des zoophytes aux plantes; et, quoique altéré dans toutes les parties extérieures, conserver néanmoins le même fond, le même caractère, dont les traits principaux sont la nutrition, le développement et la reproduction; traits généraux et communs à toute substance organisée, traits éternels et divins, que le temps, loin d'effacer ou de détruire, ne fait que renouveler et rendre de plus en plus évidents. » T. XXVIII, p. 38. — [2] *Traité d'optique, etc.* (trad. de Coste), t. II, p. 577.

soit pas exacte, disait Réaumur, elle prouve que M. de Buffon conçoit très-bien qu'il y a un plan général qui rappelle tous les animaux à une idée d'unité, à un point de conformité par lequel tout animal, quel qu'il soit, est distingué des végétaux. L'inexactitude de la réflexion[1] consiste en ce qu'il met ce point dans certaines parties qui manquent à beaucoup d'animaux, comme la charpente des os, que n'ont pas les insectes, le cœur, qu'on distingue dans quelques animaux et qu'on ne voit pas dans d'autres, etc.[2] »

On voit, par les paroles de Newton, que l'idée d'une certaine *uniformité* dans les animaux a été saisie de bonne heure; et l'on voit, par les remarques de Réaumur, que cette belle idée, source, jusque dans ces derniers temps, de débats si vifs, a grand besoin d'être démêlée.

Lorsque, avec Buffon, on passe de l'homme au cheval, aux quadrupèdes, on trouve un *dessein suivi;* lorsqu'on passe des quadrupèdes aux oiseaux, des oiseaux aux reptiles, des reptiles aux poissons, ce même *dessein*, quoique toujours de plus en plus modifié, subsiste : on a toujours *le dessein, le plan* de l'animal vertébré.

Mais, si des animaux vertébrés on passe aux mollusques, le *dessein* change; si des mollusques on passe aux insectes, il change encore; il change encore, si des insectes on passe aux zoophytes.

Il n'y a donc pas un seul *dessein*, un seul *plan;* il y en a quatre : il y a le *plan* des vertébrés, le *plan* des mollusques, le *plan* des insectes[3], et le *plan* des zoophytes.

C'est ce que nous savons tous aujourd'hui[4], et ce que Buffon ne pouvait savoir. Buffon n'a connu l'anatomie que par Daubenton, et Daubenton n'avait étudié que les animaux vertébrés. Les mollusques, les insectes, les zoophytes, tout ce qu'on appelait alors les animaux à sang blanc, tout ce qu'on appelle aujourd'hui les animaux sans ver-

[1] L'*inexactitude* de la *réflexion* n'est pas précisément dans ce que remarque Réaumur. Ce n'est pas parce que certaines parties manquent que les animaux diffèrent de *plan*, c'est parce que les parties qui restent ne gardent pas la même position relative. En un mot, il y a un *fond commun* d'organisation dans les animaux, et c'est par là que l'animal se distingue du végétal; mais le *plan*, c'est-à-dire l'*ordre relatif* des parties qui constituent ce *fond commun*, change. Il y a un *fond commun*, et plusieurs *plans distincts*. Voyez ce que je dis plus loin. Voyez aussi mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841. — [2] *Lettres à un Américain, etc.* t. IV, p. 189; ouvrage de l'abbé de Lignac, mais où l'on reconnaît aisément, et dans plus d'un lieu, la main de Réaumur. Je reviendrai, plus tard, sur ce point. — [3] Ou, plus généralement, des *articulés*, plan qui comprend les *crustacés*, les *arachnides* et les *insectes*. — [4] Voyez mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841.

tèbres, tous ces animaux n'ont été, si je puis ainsi dire, soumis à l'anatomie comparée que par M. Cuvier.

Au temps de Buffon, si vous exceptez quelques études particulières de Méry sur la *moule des étangs*, de Malpighi sur le *ver à soie*, de Swammerdam sur un certain nombre d'*insectes*, *etc.* la structure de toute cette grande partie du règne animal était à peu près inconnue. Les belles études de Lyonnet sur la *chenille du saule*, de Pallas sur les *aphrodites* et les *néréides*, *etc.* ne sont venues qu'après. Et encore, avec tout cela, qu'avait-on? des vues détachées, des faits isolés, épars; mais nulle vue générale et comparative, nul travail d'ensemble.

Ce travail d'ensemble n'appartient qu'à M. Cuvier. Et, ce travail fait, toutes ces structures nouvelles des mollusques, des insectes, des zoophytes, ont donné leurs lois distinctes; on a eu de nouvelles formes générales, de nouveaux desseins, de nouveaux plans, de nouveaux types. La belle loi de Buffon, bornée aux seuls animaux qu'il eût connus, c'est-à-dire aux seuls animaux vertébrés, a paru aussi juste que belle. En un mot, Buffon a donné la loi générale d'une partie du règne animal, et M. Cuvier a donné les lois distinctes du règne animal entier; Buffon avait donné la loi générale des animaux vertébrés, et M. Cuvier a donné les lois distinctes des animaux vertébrés, des mollusques, des insectes et des zoophytes.

II. Nuances graduées des êtres.

L'idée d'une gradation continue des êtres date d'Aristote.

« Le passage des êtres inanimés aux animaux se fait, dit Aristote, peu à peu : la continuité des gradations couvre les limites qui séparent deux classes d'êtres et soustrait à l'œil le point qui les divise. Après les êtres inanimés viennent d'abord les plantes..... Le genre entier des plantes semble presque animé, lorsqu'on le compare aux autres corps; elles paraissent inanimées, si on les compare aux animaux. Des plantes aux animaux le passage n'est point subit et brusque : on trouve dans la mer des corps dont on douterait si ce sont des animaux ou des plantes..... La même gradation insensible, qui donne à certains animaux plus de vie et de mouvement qu'à d'autres, a lieu pour les fonctions vitales[1]..... »

Vingt siècles après Aristote, Leibnitz reproduit l'idée de la *continuité* des êtres. « Les hommes, dit-il, tiennent aux animaux, ceux-ci aux plantes, et celles-ci aux fossiles..... La *loi de continuité*, dit-il encore,

[1] *Hist. des animaux*, liv. XVIII, chap. I (trad. de Camus).

exige que tous les êtres naturels ne forment qu'une seule chaîne, dans laquelle les différentes classes, comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les unes aux autres, qu'il soit impossible de fixer précisément le point où quelqu'une commence ou finit, toutes les espèces qui occupent les régions d'inflexion et de rebroussement devant être équivoques et douées de caractères qui se rapportent également aux espèces voisines[1]. »

Après Aristote, après Leibnitz, Buffon adopte l'idée d'une *échelle continue* des êtres; Bonnet[2] l'adopte après Buffon, et presque tous les naturalistes de la fin du dernier siècle l'adoptent avec Bonnet.

« La marche de la nature, dit Buffon, se fait par des degrés nuancés et souvent imperceptibles[3]..... La nature marche, dit-il encore, par des gradations inconnues..... Elle passe d'une espèce à une autre espèce, et souvent d'un genre à un autre genre, par des nuances imperceptibles; de sorte qu'il se trouve un grand nombre d'espèces moyennes et d'objets mi-partis qu'on ne sait où placer[4]. »

Buffon parle donc comme Aristote et Leibnitz; Bonnet parle comme tous les trois[5]; et cependant cette idée d'une *échelle continue* n'a pas moins besoin que celle d'une *unité de plan* d'être sérieusement discutée.

« Que veut-on dire, s'écriait déjà Réaumur, que veut-on dire lorsqu'on nous annonce que *la nature marche par des gradations inconnues*...... *qu'elle passe d'une* espèce à une autre espèce, et souvent d'un genre à un autre *genre, par des nuances imperceptibles?*... Veut-on dire que, dans le spectacle que la nature nous offre, elle nous présente une suite d'animaux qui diminuent de perfection dans leur organisation, de manière que nous confondons aisément les espèces moins parfaites de ces animaux avec les simples végétaux?... J'entends cela; mais je n'y vois point d'autre mystère, sinon que nos yeux ne peuvent suivre le travail de la nature dans la dernière perfection. Car de penser que le polype à bras qui a l'air d'une plante, que le polype à bouquets qui ressemble à une fleur,.... que tous ces polypes, dis-je, aient une construction qui

[1] *Lettres de Leibnitz*, dans l'*Appel au public* de Kœnig, *Appendice*, p. 45. — [2] Bonnet, *Considérations sur les corps organisés; Principes philosophiques sur la cause première et sur son effet; Contemplation de la nature, etc.* — [3] T. I, p. 17. — [4] T. I, p. 18. « La nature ne va jamais par sauts, dit-il encore. » T. XXVIII, p. 16. *Natura non facit saltus*, avait dit Linné. — [5] « Tout est gradué et nuancé dans la nature : il n'est point d'être qui n'en ait au-dessus ou au-dessous de lui qui lui ressemblent par quelques caractères et qui en diffèrent par d'autres.... Il est, entre deux classes, deux genres, des productions pour ainsi dire mitoyennes, qui sont comme autant de liaisons ou de points de passage..... » (Bonnet, *Principes philosophiques, etc.* p. 226, Neufchâtel, 1783.)

ne diffère que très-peu de celle d'une plante, d'une fleur, c'est assurément ce qu'on ne me fera pas croire. Tant que je verrai à un corps des mouvements spontanés, une sorte d'industrie, une adresse à se dérober à tout ce qui tend à le détruire, un art pour se procurer de la subsistance, la faculté de changer de place, je ne verrai qu'un animal; et, entre cet animal et une plante quelconque, j'apercevrai une ligne très-forte et très-sensible[1]. »

Ces idées sont justes. Buffon s'attache, comme tous ceux qui sont venus après lui, à l'exemple du polype. « Il y a, dit-il, des êtres qui ne sont ni animaux, ni végétaux, ni minéraux, et qu'on tenterait vainement de rapporter aux uns ou aux autres; par exemple, lorsque M. Trembley, cet auteur célèbre de la découverte des animaux qui se multiplient par chacune de leurs parties détachées, coupées ou séparées, observa pour la première fois le polype de la lentille d'eau, combien employa-t-il de temps pour reconnaître si ce polype était un animal ou une plante! et combien n'eut-il pas sur cela de doutes et d'incertitudes! C'est qu'en effet le polype de la lentille n'est peut-être ni l'un ni l'autre, et que tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il approche un peu plus de l'animal que du végétal...[2]. »

Mais, point du tout: on peut très-bien dire que le polype est un animal, et qu'il n'est qu'un animal. Il a la sensibilité, l'instinct, le mouvement des animaux; il se nourrit comme eux, il mange, il digère; à la vérité, il se reproduit par bouture, comme les plantes; mais il n'est pas le seul animal qui se reproduise ainsi: des animaux parfaitement animaux, des animaux qui ont un cœur, un estomac, un cerveau, une circulation, des intestins, des nerfs, etc. etc. le *ver de terre*, les *vers d'eau douce*[3], *etc.* se reproduisent aussi par bouture; le polype n'est donc qu'un animal.

Après ce que j'ai dit sur *l'unité de plan*, la question de *l'échelle continue des êtres* sera facilement éclaircie.

Il n'y a pas un seul *plan*, il y en a plusieurs: il y en a quatre. S'il n'y avait qu'un seul *plan*, il pourrait y avoir une *échelle continue*[4] pour le règne animal entier. Mais il y a quatre *plans*: *l'échelle continue* sera donc interrompue, chaque fois qu'on passera d'un plan à un autre, chaque fois que le plan sera changé[5].

Tant que l'on restera, au contraire, dans le même plan, il y aura des *gradations continues*. Buffon, s'en tenant, comme je le disais tout à l'heure,

[1] *Lettres à un Américain, etc.* T. I, lettre IX, p. 22. — [2] T. III, p. 388. — [3] Voy. les expériences de Spallanzani, de Bonnet, etc. — [4] Expression de Bonnet. — [5] Voy. mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841.

aux seuls animaux vertébrés, a vu des *nuances graduées*, et il a bien vu. Il y a des *nuances graduées* d'un animal vertébré à un autre ; mais d'un vertébré à un mollusque, d'un mollusque à un insecte, d'un insecte à un zoophyte, ce ne sont plus des *nuances graduées*, ce sont des *changements brusques*. La loi des *degrés nuancés*, comme la loi d'un *dessein suivi*, a donc son côté vrai, car il y a des nuances graduées et des desseins suivis; et elle a son côté faux, car ce qui est, ce n'est pas *une seule échelle continue* de nuances graduées, ce n'est pas *un seul dessein suivi*.

« Quoiqu'il y ait des cas, dit M. Cuvier, où l'on observe une sorte de dégradation et de passage d'une espèce à l'autre, qui ne peut être niée, il s'en faut de beaucoup que cette disposition soit générale. L'échelle prétendue des êtres n'est qu'une application erronée à la totalité de la création, de ces observations partielles qui n'ont de justesse qu'autant qu'on les restreint dans les limites où elles ont été faites [1].

III. Influence du développement de chaque organe sur la nature des différentes espèces.

J'arrive à la troisième des lois générales puisées par Buffon dans l'anatomie.

Ici la marche de Buffon est tout expérimentale; et cette marche le conduit aux principes les plus élevés de la physiologie comparée [2].

Il commence par établir « que ce n'est qu'en comparant que nous pouvons juger, et que nos connaissances roulent même entièrement sur les rapports que les choses ont avec celles qui leur ressemblent ou qui en diffèrent [3]. » Suivant donc cette marche de la *comparaison des choses*, « et sans vouloir d'abord raisonner sur les causes, se bornant à constater les effets [4], » il voit les animaux différer entre eux par leur enveloppe, surtout par les extrémités de cette enveloppe, et les parties intérieures qui font le fondement de l'économie animale rester, au contraire, à peu près les mêmes dans l'homme et *dans les animaux qui ont de la chair et du sang* [5]: ces parties sont donc les plus essentielles,

[1] *Le Règne animal, etc.* t. I, p. xxj. — [2] « Ses idées (les idées de Buffon) concernant l'influence qu'exercent la délicatesse et le degré de développement de chaque organe sur la nature des diverses espèces sont des idées de génie, qui feront désormais la base de toute histoire naturelle philosophique, et qui ont rendu tant de services à l'art des méthodes, qu'elles doivent faire pardonner à leur auteur le mal qu'il a dit de cet art. » (Cuvier, *Biogr. univ.* art. *Buffon*.) — [3] T. VII, p. 3. — [4] *Ibid.* p. 6. — [5] Expressions de Buffon. *Ibid.* p. 12. Les vues de Buffon ne s'étendent, je l'ai déjà dit, qu'aux animaux vertébrés; ce sont là les animaux qu'il désigne par ces mots : *les animaux qui ont de la chair et du sang.*

puisqu'elles sont les plus constantes, les moins sujettes à varier [1].

« En prenant, dit-il, le cœur pour centre dans la machine animale, je vois que l'homme ressemble parfaitement aux animaux [2] par l'économie de cette partie et des autres qui en sont voisines : mais, plus on s'éloigne de ce centre, plus les différences deviennent considérables, et c'est aux extrémités qu'elles sont les plus grandes; et, lorsque, dans ce centre même, il se trouve quelque différence, l'animal est alors plus différent de l'homme; il est, pour ainsi dire, d'une autre nature, et n'a rien de commun avec les espèces d'animaux que nous considérons [3]..... Une légère différence dans ce centre de l'économie animale est toujours accompagnée d'une différence infiniment plus grande dans les parties extérieures [4]. »

Voilà donc la *subordination physiologique* des parties extérieures aux parties centrales clairement établie. Mais Buffon ne s'arrête pas là : dans l'enveloppe même il y a aussi des parties plus constantes les unes que les autres ; les sens, surtout certains sens, ne manquent jamais [5]; le cerveau ne manque pas plus que les sens, car il est l'origine des sens [6] : « Les insectes mêmes, dit Buffon, qui diffèrent si fort par le centre de l'économie animale, ont une partie, dans la tête, analogue au cerveau, et des sens dont les fonctions sont semblables à celles des autres animaux [7]. » Et de cela seul il pouvait conclure, conformément à son excellent principe que *les parties les plus constantes sont les plus essentielles* [8], que le cerveau était plus essentiel que le cœur puisqu'il avait plus de constance [9]. Mais cette belle remarque ne devait être faite que longtemps après lui; elle ne l'a été que par M. Cuvier, et même que par M. Cuvier parvenu à la seconde moitié de sa vie [10].

Au reste, tout est ici de génie. « Le cerveau et les sens, dit Buffon,

[1] T. VII, p. 17. — [2] Entendez toujours les *animaux vertébrés*, et particulièrement ici les *quadrupèdes* et les *oiseaux*. — [3] *Ibid.* p. 15. *N'a rien de commun;* s'il n'y a rien de commun, il n'y a donc pas de *dessein suivi*, ou plutôt, et à parler plus exactement, il n'y a pas *un seul dessein suivi*. — [4] *Ibid.* p. 16. — [5] T. VII, p. 17. — [6] *Ibid.* p. 18. — [7] *Ibid.* — [8] Voyez ci-dessus, page précédente. — [9] Il venait de dire : « Dans la plupart des insectes, l'organisation de cette principale partie de l'économie animale (du cœur) est singulière : au lieu de cœur et de poumons, on y trouve des parties qui servent de même aux fonctions vitales, et que, par cette raison, l'on a regardées comme analogues à ces viscères, mais qui réellement en sont très-différentes, tant par la structure que par le résultat de leur action : aussi les insectes diffèrent-ils, autant qu'il est possible, de l'homme et des autres animaux. » *Ibid.* p. 15. *Et des autres animaux :* quand Buffon dit seulement *les animaux*, il entend les *animaux vertébrés*, et particulièrement les *quadrupèdes* et les *oiseaux*. J'ai fait assez souvent cette remarque pour n'y plus revenir. — [10] Voyez mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, 1841.

forment une seconde partie essentielle à l'économie animale : le cerveau est le centre de l'enveloppe, comme le cœur est le centre de la partie intérieure de l'animal [1]. » Il venait d'établir la *subordination physiologique* des organes; il marque ici, et tout aussi sûrement qu'on l'a fait par la suite, la division des deux vies, et le centre particulier de chacune. On dirait des pages dérobées à la science future des Bichat et des Cuvier.

Enfin, il arrive à la prééminence relative de chaque sens dans les différentes espèces; et ce qu'il écrit là-dessus peut être donné, presque partout, comme le modèle d'une analyse expérimentale aussi délicate que neuve [2].

Il remarque que les animaux ont les sens excellents, et que cependant ils ne les ont pas tous aussi bons que l'homme; il observe même que les degrés d'excellence des sens suivent, dans l'animal, un autre ordre que dans l'homme; et de là cette distinction lumineuse des sens relatifs à l'appétit, à l'instinct, et des sens relatifs à la pensée [3]. « Le sens le plus relatif à la pensée et à la connaissance est, dit-il, le toucher; l'homme a ce sens plus parfait que les animaux. L'odorat est le sens le plus relatif à l'instinct, à l'appétit; l'animal a ce sens infiniment meilleur que l'homme: aussi l'homme doit plus connaître qu'appéter, et l'animal doit plus appéter que connaître. Dans l'homme, le premier des sens pour l'excellence est le toucher, et l'odorat est le dernier; dans l'animal, l'odorat est le premier des sens, et le toucher est le dernier: cette différence est relative à la nature de l'un et de l'autre [4]. » Après avoir comparé l'homme aux quadrupèdes, il compare l'homme et les quadrupèdes aux oiseaux. Dans l'homme, le sens du toucher est le premier; dans le quadrupède, c'est l'odorat; dans l'oiseau, c'est la vue [5]; et, dans chacun de ces êtres, les sensations dominantes suivent le même ordre. « L'homme, dit Buffon, sera plus ému par les impressions du toucher, le quadrupède par celles de l'odorat, et l'oiseau par celles de la vue; la plus grande partie de leurs jugements, de leurs déterminations, dépendront de ces sensations dominantes; celles des autres sens, étant moins fortes et moins nombreuses, seront subordonnées aux premières, et n'influeront qu'en second sur la nature de l'être [6]. »

Et, comme si, dans ces vues de génie, Buffon ne devait rien oublier

[1] T. VII, p. 18. Il avait déjà dit : « Revêtons la partie intérieure d'une enveloppe convenable, c'est-à-dire donnons-lui des sens et des membres, bientôt la vie animale se manifestera; et, plus l'enveloppe contiendra de sens, de membres et d'autres parties extérieures, plus la vie animale nous paraîtra complète, et plus l'animal sera parfait. » *Ibid.* p. 11. — [2] Je reviendrai plus tard sur ce point. — [3] T. VII, p. 42. — [4] *Ibid.* — [5] *Oiseaux*, t. I, p. 67. — [6] *Ibid.*

de ce qui tient à la grande loi de la *prééminence relative* des organes, il remarque « que le cerveau, siége du sens intérieur matériel, est dans l'homme comme dans l'animal, et que même, relativement au volume du corps, il y est d'une plus grande étendue[1]. »

On voit maintenant quelles sont les lois générales que Buffon a dues à l'anatomie; et non-seulement quelles sont ces lois, mais comment il les a conçues, mais jusqu'à quel point il les a conduites. La première règle de la critique est de juger les opinions d'un auteur par les connaissances de son époque. On reconnaît bien vite alors que ses généralisations ne sont jamais que des généralisations relatives. Buffon pose l'*uniformité de plan* et les *nuances graduées* comme deux lois générales; mais il n'a connu qu'une partie du règne animal, et ce n'est aussi que relativement à cette partie du règne animal qu'il a connue, que ces deux lois sont générales et vraies. L'erreur n'est donc pas à Buffon qui a posé de grandes lois, dans les limites où il les a posées aussi vraies que grandes. L'erreur est à ceux qui, venant aujourd'hui, oublient ces limites, et veulent appliquer au règne animal entier les lois que Buffon n'avait données que pour une partie de ce règne.

Je viens d'examiner les *idées positives* de Buffon sur l'économie animale. Un autre article aura pour objet ses *systèmes*.

FLOURENS.

---

1. *Antichi monumenti sepolcrali scoperti nel ducato di Ceri, dichiarati dal cav.* P. S. Visconti. Roma, 1836, in-fol.
2. *Descrizione di Cere antica, ed in particolare del monumento sepolcrale scoperto nell' anno 1836, etc. dell' architetto cav.* L. Canina. Roma, 1838, in-fol.
3. *Monumenti di Cere antica, spiegati colle osservanze del culto di Mitra, dal cav.* L. Grifi. Roma, 1841, in-fol.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous arrivons maintenant au grand monument dont la découverte a fourni l'occasion et le sujet du second des trois ouvrages que nous nous

[1] T. VII, p. 46.

sommes proposé de faire connaître à nos lecteurs. Cet ouvrage est divisé en trois parties, dont la première comprend le résumé historique des principales circonstances relatives à l'antique cité d'*Agylla* et de *Cære*, à partir de sa fondation, due aux Pélasges, sous la domination étrusque, et durant tout le cours de la république romaine; la seconde présente les résultats des dernières recherches topographiques sur la situation de *Cære*, sur son territoire et sur l'emplacement de *Pyrgi*, qui lui servait de port; la troisième, enfin, contient la description des monuments sépulcraux de *Cære*, et, en particulier, celle du plus important de ces tombeaux, découvert, en 1836, par les soins du général Galassi et de l'archiprêtre Regolini. De ces trois parties, qui se recommandent également par le soin et l'exactitude des recherches, et au mérite desquelles l'auteur a encore ajouté par la publication du travail qu'il a inséré dans les Annales de l'Institut Archéologique de 1841[1], sur les ruines cyclopéennes récemment observées à *Pyrgi*, qui confirment à la fois l'origine pélasgique d'*Agylla* et la haute antiquité du système d'architecture, dite cyclopéenne[2], employé dans la construction de ses murailles; de ces trois parties, disons-nous, nous ne nous occuperons que de la troisième, qui se rapporte directement aux tombeaux de *Cære*, et nous nous contenterons de recommander à l'intérêt de nos lecteurs les deux autres parties, où ils trouveront réunies toutes les notions, les plus sûres à la fois et les plus récentes, sur l'histoire et sur la situation de *Cære*. Je ne saurais cependant, et je suis obligé d'en faire ici l'observation, adopter pour mon propre compte toutes les déductions que le savant auteur a cru pouvoir tirer des témoignages historiques qu'il allègue, relativement aux premières époques de l'existence de *Cære*. Ainsi je ne puis être de son avis sur ce qu'il fait de *Cære* une ville distincte des douze cités étrusques, en se fondant sur l'origine pélasgique d'*Agylla*[3]. Les deux faits n'impliquent entre eux aucune contradiction; *Agylla*, habitée d'abord par une population indigène, puis occupée en commun par les Aborigènes et les Pélasges, comme nous la représente Denys d'Halicarnasse[4], a bien pu devenir ensuite une des douze cités étrusques, lorsque la colonie lydienne s'y fut établie, conjointement avec les Pélasges, sans qu'il y ait la moindre difficulté à ad-

[1] T. XII, p. 34-44, tav. agg. E. — [2] Voy. ce qui a été dit dans ce journal même, mars 1843, p. 129-150, sur ce système d'architecture, que tout tend à faire attribuer aux populations pélasgiques de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Italie, mais non pas peut-être dans des limites aussi exclusives de temps et d'espace que le pensait feu M. Petit-Radel. — [3] *Descriz. di Cere antica*, 1ª part. p. 15 : « Imperocchè alla città di Agilla si trova indicata una distinta provenienza. » — [4] Dionys. Hal. III, 58.

mettre ces diverses successions de peuples, toutes attestées par des auteurs dignes de foi. L'élément indigène, l'élément pélasgique ou grec, et l'élément asiatique ou tyrrhénien, peuvent très-bien s'être combinés, à diverses reprises, dans la population de *Cære*, de manière que Strabon ait pu parler du *trésor* que les *Agylléens* avaient à Delphes, en qualité de peuple grec d'origine[1]; que le même auteur ait pu attribuer à l'*hiéron d'Ilithyie* ou de *Leucothée*, qui existait à *Pyrgi*, une fondation pélasgique[2]; que Virgile et la plupart des poëtes grecs et latins aient pu rappeler l'établissement des colons asiatiques venus de Lydie sur l'emplacement de *Cære*[3], sans qu'il y ait lieu de contester à ces divers témoignages la moindre part de leur autorité historique; car toutes ces notions peuvent très-bien se concilier entre elles, et je ne vois pas sur quel fondement M. Canina a pu douter que *Cære*, ville primitivement sicule, puis pélasgique, soit devenue plus tard une des douze cités étrusques, comme c'est le cas pour *Cortone*. La manière dont en parle Denys d'Halicarnasse, à l'époque de la guerre qu'elle eut à soutenir, aussi bien que *Véies*, contre Tarquin le Superbe[4], semble ne pouvoir convenir qu'à l'une de ces douze cités principales, dont *Véies* faisait également partie; et jusqu'ici, du moins, tous les critiques se sont accordés à ranger *Cære* parmi ces villes, dont la douzième, la seule qui fût encore incertaine, paraît avoir été *Vulci*, d'après un monument découvert sur l'emplacement de *Cære* même, et récemment acquis à la science[5].

Un autre point sur lequel je me permettrais de m'éloigner encore de l'opinion de M. Canina, c'est l'époque qu'il assigne à l'émigration tyrrhénienne. Sans entrer ici, sur cette question qui a exercé le savoir de tant d'historiens et de critiques, dans une discussion qui serait tout à fait déplacée, je me borne à dire qu'en adoptant, sur la foi de Velleius Paterculus[6], la date de la mort de Pyrrhus, à Delphes, pour celle de l'établissement de la colonie lydienne en Étrurie, M. Canina me

[1] Strabon. v, 220. — [2] Idem, v, 226. — [3] Virgil. *Æn.* VIII, 478 sqq. cf. Lycophr. *Cassandr.* v. 1351 sqq. Tous les passages relatifs à l'origine lydienne des Tyrrhéniens ont été recueillis avec tout le soin, mais je n'oserais ajouter avec toute la critique désirable, par l'antiquaire romain feu C. Fea, dans son écrit intitulé : *Storia dei vasi dipinti che da quattro anni si trovano nello Stato ecclesiastico*, Roma, 1832, in-8°. — [4] Dionys. Hal. III, 58 : Ἡ πρότερον μὲν Ἄγυλλα ἐκαλεῖτο..... ὑπὸ δὲ Τυῤῥηνοῖς γενομένη, Καίρητα μετωνομάσθη· εὐδαίμων δ' ἦν, εἰ καί τις ἄλλη τῶν ἐν Τυῤῥηνίᾳ πόλεων, καὶ πολυάνθρωπος. — [5] C'est un bas-relief représentant *trois des douze* peuples étrusques, nommés *Vetulonenses*, *Vulcentani*, *Tarquinienses*, et destiné à être encastré dans une des faces d'un autel carré; ce monument a été décrit par M. Canina, dans le *Bullet. Archeol.* de 1840, p. 92-94. — [6] Vell. Paterc. I, 1.

semble avoir suivi la tradition la plus difficile à concilier avec l'ensemble des faits historiques. Je n'ignore pas qu'Ott. Müller, dont l'opinion sur l'extraction asiatique et lydienne des Tyrrhéniens [1] ne s'éloigne pas beaucoup de celle que j'avais exposée moi-même dans mon Histoire des Colonies grecques [2], a cru pouvoir fixer l'arrivée de ces Tyrrhéniens de Lydie vers le temps de la grande émigration ionienne; ce qui rentre dans le système adopté par M. Canina. Mais je suis plus que jamais convaincu, par l'examen de tous les éléments de la question chronologique, que la date assignée par Ryckius [3] à l'arrivée des Tyrrhéniens, un siècle avant la guerre de Troie, est celle qui repose sur les meilleurs fondements historiques; et la principale difficulté qui s'élevait contre cette manière de voir, celle de la généalogie de Tyrrhénus, rapportée à l'Hercule grec, devra disparaître, du moment que la dynastie des Héraclides de Lydie sera reconnue pour un rameau d'une dynastie assyrienne, ayant pour chef l'Hercule assyrien *Sandon*, bien antérieur à l'Hercule hellénique, ainsi que je me suis attaché à l'établir dans un mémoire particulier sur cet Hercule [4]. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, me contentant de la réserve que je viens de faire contre l'époque, beaucoup trop récente, suivant moi, assignée par M. Canina à l'arrivée des Tyrrhéniens en Italie.

C'est dans la troisième partie du livre de cet architecte que se trouve, ainsi que je l'ai observé plus haut, la description complète et détaillée du grand tombeau, découvert en 1836, principal objet de notre examen; et tant de motifs d'intérêt qui se rattachent à ce monument nous font une obligation d'apporter à cet examen tout le soin dont nous sommes capables. Le tombeau dont il s'agit occupe une position, la plus voisine de l'*acropole* de l'antique *Cære*, avec une direction vers la mer et au voisinage de la voie qui conduisait à *Pyrgi;* toutes circons-

[1] K. Ott. Müller, *die Etrusker, Einleitung*, p. 101, 68). — [2] T. I, p. 352-368. — [3] Ryck. *Dissert. de prim. Ital. colon.* c. VI, p. 422-424. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les opinions, contradictoires sur presque tous les points, et généralement fondées sur des motifs tout à fait arbitraires, que des critiques de l'école de Niebuhr, tels que M. Lepsius, *über die Tyrrhenischen Pelasger in Etrurien*, Leipzig, 1842, 8°, ont avancées sur l'origine des Tyrrhéniens et sur leur établissement en Étrurie. J'aurai, ailleurs, plus d'une occasion de dire ce que je pense de cette manière de traiter l'histoire ancienne, où l'on tient plus de compte de ses idées propres que des témoignages antiques, et où l'on accorde plus de confiance à des ressemblances de mots, qui ne sont souvent qu'apparentes et presque toujours fortuites, qu'à tout un ensemble de faits et de traditions admis par l'antiquité elle-même. — [4] Intitulé : *Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide de l'antiquité figurée.*

tances qui prouvent que ce dut être un des plus anciens monuments de la cité pélasgique; et toutes les particularités relatives à son architecture viennent à l'appui de cette première induction. Il consistait primitivement en une excavation pratiquée au sein du tuf, revêtue intérieurement de pierres, suivant un mode d'assemblage que nous indiquerons tout à l'heure d'une manière plus particulière, et terminée extérieurement par une construction circulaire en forme de *tumulus*. Ce sont là les conditions communes aux plus anciens tombeaux, tant de cette localité même, que de celles de *Vulci* et de *Tarquinies*, qui ne peuvent encore se rapporter qu'à une haute époque de l'antiquité. Mais, ce qui devient ici la preuve péremptoire de cette antiquité, et ce qui constitue une particularité unique et de la plus grande importance, c'est que ce tombeau reçut, avec le temps, des additions qui signalent autant d'époques successives, et qui tendent conséquemment à reporter à une date de plus en plus reculée la construction du monument primitif. Ainsi il a été reconnu que d'autres sépultures, au nombre de *cinq*, avaient été pratiquées dans la base agrandie du *tumulus*, et que, sur cette base, considérablement accrue, il avait été construit un nouveau *tumulus* de la plus vaste circonférence qui ait encore été observée dans cette partie de l'Italie; et c'est par le fait de cette adjonction de nouvelles sépultures autour du monument primitif et à sa base[1], que ce monument s'est vu conservé jusqu'à nos jours dans son état originaire, avec tout le mobilier qu'il renfermait. Effectivement, il se trouvait enveloppé au sein de ces constructions d'une époque postérieure, de manière à avoir pu échapper aux recherches des violateurs d'anciens sépulcres, tandis que les tombes ajoutées dans l'enceinte extérieure étaient restées accessibles pour eux. Ces tombes furent donc facilement visitées et dépouillées de tout ce qu'elles contenaient, sans que les auteurs de ces déprédations se doutassent qu'il existait un autre monument dans la profondeur du *tumulus*. C'est donc à cette circonstance, qui prouve l'antériorité de ce monument, qu'est due aussi sa conservation, et par là l'acquisition d'un des trésors archéologiques les plus précieux qui aient enrichi, de nos jours, le domaine de la science.

De toutes les circonstances qui se rapportent au monument en question il résulte déjà, avec toute probabilité, qu'il appartient à la plus haute époque de l'antiquité pélasgique ou étrusque, seule alternative qui puisse se présenter ici, et dont la solution doive nous intéresser.

[1] Voyez dans le livre de M. Canina, la planche V, qui offre le plan et l'élévation restaurée du grand *tumulus*, et qui permet d'y reconnaître les adjonctions faites au plan primitif.

Le système d'architecture qui s'observe dans sa construction vient ajouter encore à cette présomption un élément nouveau et des plus curieux. Ce tombeau se compose d'un long corridor, dont le plan est rectangulaire, flanqué, à droite et à gauche, de deux chambres, dont le plan est elliptique, et aboutissant, au moyen d'une légère déviation de la ligne droite, à une longue *cella*, pareillement de forme rectangulaire, dont la couverture est formée de blocs parallélipipèdes, assemblés par assises horizontales et tendant à se rapprocher vers le centre, suivant une courbe déterminée par deux segments de cercle opposés l'un à l'autre, mais interrompue, à peu de distance du point de jonction, de manière à laisser entre ces deux segments un enfoncement en forme de canal étroit [1]. Ce système de voûte *en arc aigu*, très-probablement dérivé de la voûte dite *en encorbellement*, dont les arêtes auraient été abattues, est celui qui s'observe dans les plus anciennes constructions grecques conservées jusqu'à nous, telles que le *trésor* ou *tombeau d'Atrée*, à Mycènes, et *celui de Minyas*, à Orchomène; et, d'après de pareils exemples, on ne risque rien d'attribuer au tombeau de *Cære*, cité d'origine pélasgique, une antiquité qui s'accorde avec celle-là, et qui résulte, d'ailleurs, des circonstances que nous avons indiquées en premier lieu. Je dois ajouter qu'un des cinq tombeaux pratiqués à la base du même *tumulus* était voûté suivant le même système [2]; ce qui prouve que les additions faites au monument primitif appartiennent elles-mêmes, au moins en ce qui concerne ce tombeau, à une égale antiquité. J'observe, de plus, que les portes qui communiquent du long corridor aux deux *cella* latérales de forme elliptique sont construites d'après un système analogue, c'est-à-dire en forme de *pyramide tronquée*, forme qui se trouve dans les portes d'anciennes cités pélasgiques, telles que *Signia* et *Circei*. Tout concourt donc à assigner au monument qui nous occupe une antiquité dont la détermination précise échappe seule à notre appréciation, mais qui doit, en tout cas, être antérieure à la fondation de Rome. Comme cette question, en elle-même et par rapport aux objets trouvés dans le tombeau, est d'une grande importance, M. Canina a cru devoir en faire l'objet d'une discussion approfondie; et, par la même raison, nous examinerons les motifs qu'il allègue et les résultats qu'il en déduit.

[1] On avait pu déjà remarquer un exemple de cette espèce de canal pratiqué au faîte d'une voûte aiguë dans d'autres tombeaux de *Cære*, et j'en ai fait l'observation dans mon premier article sur ces tombeaux; voy. *Journ. des Sav.* avril 1843, p. 286. — [2] C'est ce qui résulte du témoignage du Dr Braun, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1836, p. 57 et 62.

Il est inutile de rechercher aujourd'hui si l'invention du système de voûte à voussoirs ou en claveaux appartient réellement à Démocrite d'Abdère, comme le prétendait Posidonius, cité par Sénèque [1]. Cette tradition, réfutée par Sénèque lui-même, ne me paraît pas digne de la confiance que lui ont accordée des critiques modernes généralement assez incrédules en fait de prétentions semblables [2]. Tout ce que l'on pourrait admettre, ce serait que le procédé de la construction des voûtes en claveaux aurait été réduit par Démocrite en une théorie scientifique, au lieu d'être livré, comme auparavant, à une pratique purement traditionnelle. Ott. Müller supposait que Démocrite avait pu apporter de l'Italie en Grèce l'art des voûtes, pratiqué dès une époque plus ancienne dans la première de ces contrées; mais ce n'est là qu'une conjecture dénuée de preuves. Ce qui est certain, et ce qui résulte de l'observation même de monuments encore subsistants de nos jours, c'est que les Romains construisirent des voûtes à plein cintre, au moins à partir de l'époque du premier Tarquin, puisque la *cloaca maxima*, commencée par ce prince, est voûtée suivant ce système, et qu'il ne saurait, après le témoignage si formel de Pline et l'assentiment de l'antiquité tout entière, subsister de doute raisonnable sur l'époque de cette construction [3], due aux deux rois de la famille Tarquinia. M. Canina me semble donc avoir toute raison d'opposer la *cloaca maxima*, dont une partie considérable subsiste encore aujourd'hui, à la prétendue invention de Démocrite. Il allègue ensuite un autre monument romain, où la présence d'une *voûte aiguë*, rapprochée d'une *voûte cintrée*, semble propre à déterminer le passage d'un système de construction à l'autre et à en fixer l'époque chronologique : c'est le fameux *carcer Tullianus* et *Mamertinus*, qui se compose, comme l'on sait, de deux caveaux superposés, dont l'un, l'inférieur, ou le *Tullianum*, avait une voûte construite par assises horizontales décrivant une courbe, et l'autre, le supérieur, ou le *Mamertinum*, est, au contraire, voûté en plein cintre, au moyen de pierres disposées en claveaux. M. Canina a donné, sur l'une des planches (x) ajoutées à son livre, les plans et les coupes de ce monument, si célèbre dans l'histoire et si important dans l'architecture des Romains.

[1] Senec. *Epist.* xc. — [2] K. Ott. Müller, *Handb. der Archäolog.* § 107, 2; cf. § 168, 4. Démocrite mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, la 1re année de la xciv° olympiade. On pourrait donc rapporter l'invention dont il s'agit vers la lxxxvi° olympiade, dans la première moitié du v° siècle avant notre ère, qui est l'époque où fleurit Démocrite, selon la chronique d'Eusèbe. — [3] Les doutes de Hirt, dans son Histoire de l'Architecture, t. I, p. 242, ont été réfutés avec toute raison par M. Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, I, 152; voy. aussi *Annal. dell' Institut. Archeol.* t. I, p. 44.

Mais il reste encore, même après tous les éclaircissements où il est entré à ce sujet, quelques difficultés que je ne puis me dispenser de lui soumettre. D'abord, il est certain que la tradition qui applique le nom de *Tullianum* au caveau inférieur, et qui en attribue la construction au roi *Servius Tullius*, tradition qui se fonde sur les témoignages de Varron [1], de Salluste [2] et de Festus [3], a contre elle une impossibilité matérielle et une contradiction historique, en ce que le caveau supérieur, ou le *Mamertinum*, qui repose évidemment sur les murs du *Tullianum*, serait pourtant d'une époque antérieure, comme l'œuvre d'*Ancus Martius*. L'ordre naturel et nécessaire de ces deux constructions superposées est que l'inférieure ait précédé la supérieure; d'où il suit que, si la *prison* bâtie par *Ancus Martius*, comme l'atteste Tite-Live [4], est le caveau auquel se donne le nom de *Mamertinum*, c'est-à-dire le caveau supérieur, il n'est pas possible que l'inférieur soit l'ouvrage de *Servius Tullius*, bien qu'il ait porté dans l'antiquité le nom de *Tullianum*. On a essayé de résoudre cette difficulté historique, en supposant que ce n'est pas *Servius Tullius*, mais *Tullus Hostilius* qui aurait construit le *Tullianum*; mais cette version, suivie par Aur. Victor, ne peut se soutenir, non-seulement contre le témoignage de Festus, mais contre l'usage même de la langue, qui n'aurait pas donné le nom de *Tullianum* à un monument dû à *Tullus Hostilius*, attendu que c'est au *nom* de famille, et non au *prénom*, que se rapportaient ces sortes de dérivés. Et, de même que la *curie* bâtie par *Tullus Hostilius* s'appelait *curia Hostilia*, et non *Tullia*, le *carcer* du Forum romain se serait appelé *carcer Hostilius*, et non *Tullianus*, s'il eût été l'œuvre de ce prince. Le moyen adopté par sir W. Gell [5] et d'autres antiquaires, pour mettre ici d'accord l'histoire et l'architecture, en attribuant le caveau inférieur au troisième roi de Rome, et le supérieur au quatrième, n'est donc qu'une difficulté de plus. Une autre objection, dont on n'a pas tenu compte, et qu'il semble même que M. Canina n'ait point aperçue, se tire des paroles mêmes de la description si connue que fait Salluste du *Tullianum* [6]. L'historien représente ce caveau comme ayant

[1] Varro, *De L. L.* (IV, V, 151), § 148, p. 58, ed. K. Ott. Müller. Lips. 1833, in-8°. — [2] Sallust. *Bell. Catilin.* c. LV. — [3] Fest. v. Tullianum, p. 272, ed. Lindemann. — [4] Tit. Liv. I, 33. — [5] S. W. Gell, *The topography of Rome and its vicinity* (London, 1834, in-8°), t. II, *Addenda*, p. 407-8. — [6] Sallust. *Bell. Catilin.* c. LV : « Est locus in carcere, quod *Tullianum* appellatur, ubi paululum descenderis ad lævam, circiter duodecim pedes humi depressus. Eum muniunt undique parietes, atque insuper *camera lapideis fornicibus vincta*; sed incultu, tenebris, odore, fœda atque terribilis ejus facies est. »

une *voûte en claveaux*; et il est pourtant certain que le caveau inférieur, celui que toute l'antiquité romaine a connu sous le nom de *Tullianum*, est voûté suivant un système tout différent. Salluste n'avait-il donc pas vu de ses yeux cette prison, dont il donne pourtant une idée si effrayante et si conforme, du reste, à la vérité? ou bien, par une distraction qui n'aurait rien de bien invraisemblable, aurait-il appliqué au caveau inférieur la circonstance de *voûte à claveaux; camera lapideis fornicibus vincta*, qui convenait au supérieur? Ce sont là autant de questions dont il est bien difficile de donner une solution satisfaisante, et qui intéressent pourtant à un très-haut degré la connaissance de l'histoire romaine et celle de l'architecture chez ce peuple. La conclusion à laquelle s'arrête M. Canina, en s'en tenant uniquement à l'observation du monument même, c'est à savoir, que le caveau inférieur, construit *en voûte aiguë*, appartient au règne d'Ancus Martius, et que le caveau supérieur, avec sa *voûte à plein cintre*, est l'œuvre d'une restauration, exécutée en l'an de Rome 775, sous le consulat de C. Vibius Rufinus et de M. Cocceius Nerva, suivant une inscription qui se lit encore en grands et beaux caractères sur la façade de ce monument. Cette conclusion, qui s'accorde très-bien avec les données architectoniques, a pourtant le défaut de faire disparaître le nom de *Tullianum*; en sorte que, pour l'admettre, il faut reconnaître que l'antiquité tout entière s'est trompée, en donnant ce nom de *Tullianum* au caveau inférieur d'une prison qui joue un si grand rôle et dont le nom revient si fréquemment dans tout le cours de l'histoire de Rome.

Je ne veux pas, en essayant de répondre à ces objections, m'exposer à ajouter moi-même de nouvelles difficultés à ce problème archéologique. Je me bornerai à tirer des éléments de la construction même, tels qu'ils ont été constatés en dernier lieu, et qu'ils sont exposés dans les dessins de M. Canina et dans ceux de S. W. Gell[1], les inductions qui se rapportent à l'objet de notre examen. Il subsiste encore, du plus profond des deux caveaux de la prison romaine, trois des assises inférieures de sa construction primitive; les pierres en sont disposées par lits horizontaux, de manière à se rapprocher du centre, suivant le système de la *voûte aiguë*, pratiqué par les Grecs aux *Trésors* d'Atrée et de Minyas, système dont on a aussi des exemples dans plus d'une ancienne ville pélasgique d'Italie, notamment à *Sana*, dans l'émissaire de *Tusculum*[2], et chez les Étrusques, à *Tarquinies*, dont un des plus anciens tombeaux,

[1] Canina, *Descrizione di Cere antica*, tav. x, p. 94-95; S. W. Gell, *The topography of Rome*, tom. II, *Addenda*, p. 408-409. — [2] Donaldson, *Antiquit. of Athens*, vol. IV, pl. II; Canina, *l'Antico Tusculo*, tav. XIV.

dessiné à cette intention par S. W. Gell [1] et par M. Canina [2], est voûté de la même manière. Ce caveau, ainsi construit, est certainement le plus ancien des deux, car il supporte directement les murs du caveau supérieur; et, soit qu'on l'attribue à Ancus Martius, en y appliquant le témoignage de Tite-Live, soit qu'on persiste à y voir l'œuvre d'un autre roi de Rome, pris plus tard pour Servius Tullius, il appartient indubitablement à une époque antérieure au règne du premier Tarquin, auteur de la *cloaca maxima*. Voilà des faits qui peuvent être regardés comme acquis définitivement à la science, et d'où il résulte qu'à Rome, comme à *Tarquinies*, le système de *voûte aiguë* était pratiqué du temps des premiers rois, à plus forte raison dans les époques antérieures; et, comme, d'un autre côté, on trouve à Rome l'usage de la *voûte cintrée*, à partir du premier Tarquin, qui peut avoir apporté ce nouveau mode de construction de *Tarquinies*, dont une des portes anciennes, découverte en 1829, a offert une voûte construite en claveaux, rien ne s'oppose à ce qu'on admette, avec M. Canina, que cette révolution dans le système de l'architecture, d'abord réalisée chez les Étrusques de *Tarquinies*, et introduite à Rome par la famille des Tarquins, s'est opérée dans l'intervalle de la fondation de Rome à l'avénement de Tarquin l'Ancien. Telle est, sur ce point important de l'histoire de l'architecture ancienne, la conclusion à laquelle je m'arrête pour mon propre compte; et ce qui en résulte, par rapport au grand tombeau de *Cære* qui nous occupe, c'est que ce tombeau, qui offre une *voûte aiguë*, avec toute l'irrégularité qui caractérise une construction primitive, remonte certainement au delà des premiers siècles de Rome. C'est là une conséquence que je crois irrécusable [3], et qui me paraît infiniment grave, non-seulement à cause du fait même qu'elle constitue, mais encore par rapport aux objets d'antiquité déposés dans ce tombeau, et qui doivent devenir de notre part l'objet d'un examen particulier.

Quant à la question de savoir à quelle époque et à quel peuple appartient l'invention de la *voûte en claveaux*, cette question, très-importante sans doute pour l'histoire de l'architecture ancienne, est étrangère à l'objet de notre discussion actuelle, et je ne m'y arrête pas plus que ne l'a fait M. Canina, qui, après avoir rappelé, sur la foi de M. Wilkinson [4],

[1] S. W. Gell, *The topography of Rome*, t. II, *Addenda*, p. 408. — [2] Canina, *Descriz. di Cere, etc. ibid.* tav. VII, p. 93. — [3] Cette conclusion a été admise par M. Lepsius, de l'assentiment duquel il m'est d'autant plus permis de me prévaloir sur ce point, que je diffère davantage de ses idées sur beaucoup d'autres. Voy. sa dissertation *über die Tyrrhenischen Pelasger in Etrurien*, p. 45-46. — [4] Wilkinson, *Topogr. of Thebes*, p. 81; voy. Lepsius, *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1837, p. 121-122.

qu'il existe, dans d'anciens monuments de Thèbes, en Égypte, des exemples de *voûte cintrée*, datant du règne d'Aménophis Ier, observe avec beaucoup de raison que ce système de voûte ne semble pas tenir essentiellement au principe de l'architecture égyptienne. Le fait est que les Grecs purent être très-anciennement conduits à l'invention de la *voûte en claveaux*, dont le germe s'observe déjà dans plus d'une construction cyclopéenne de l'âge pélasgique [1], et dont l'idée dérivait si naturellement du système de construction en charpente propre à l'architecture grecque, ainsi que l'a démontré M. Quatremère de Quincy [2], qu'il est presque impossible d'admettre que les Grecs n'aient pas trouvé la *voûte en claveaux* dans la pratique même de leur construction en bois, sans le secours d'aucun peuple étranger. Mais c'est, encore une fois, une question qui ne saurait être débattue ici; et le seul point sur lequel nous ayons dû insister, c'est que la *voûte aiguë*, telle qu'elle se remarque dans notre grand tombeau de *Cære*, ayant nécessairement précédé la *voûte cintrée*, dont l'introduction, historiquement avérée, à Rome, date des temps de Tarquin l'Ancien, il en résulte, pour ce monument de *Cære*, la preuve d'une antiquité supérieure aux premiers siècles de Rome. Mais là s'arrête l'assentiment que je puis donner aux idées de M. Canina; car, lorsque ce savant architecte croit pouvoir attribuer la construction primitive du monument qui nous occupe à l'époque pélasgique, en le regardant comme l'œuvre des Pélasges thessaliens établis à *Agylla*, et lorsqu'il rapporte les additions faites à ce tombeau à l'époque de l'arrivée des Tyrrhéniens de Lydie, à raison de la forme de *tumulus*, qui lui paraît imitée de celle du grand *tumulus* d'Alyatte à *Sardes* décrit par Hérodote, j'avoue que je ne puis adhérer à une pareille manière de voir. Le style des divers objets d'art trouvés dans ce tombeau, bien que fortement empreint d'une influence égyptienne et asiatique, ne saurait appartenir à une époque aussi ancienne que celle de la guerre de Troie, comme cela résulterait de l'opinion de M. Canina [3]; et l'emploi des caractères étrusques, gravés sur plusieurs des vases qui composaient le mobilier funéraire de cette tombe, s'oppose invinciblement à ce qu'on les rapporte à une époque pélasgique. Mon opinion, fondée sur

[1] Une forme arquée ou curviligne, dans l'assemblage des blocs de pierre, a été remarquée dans les murailles de plusieurs villes cyclopéennes, notamment à *Norba*, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 66, et 67, *), et à *Albe des Èques*, où cette disposition, regardée par quelques antiquaires comme une tendance à l'arc, a été, il est vrai, rejetée, et avec raison, suivant nous, par M. Promis, *Antichità di Alba Fucense*, p. 112-114. — [2] *Dictionnaire d'Architecture*, au mot *Voûte*, t. II, p. 697-698, 2e édit. Paris, 1832, in-4°. — [3] *Descrizione di Cere antica*, p. 71-72 et 80.

l'examen consciencieux de tous les éléments de la question, et fortifiée, s'il m'est permis de le dire, par la connaissance personnelle que j'ai acquise des monuments dont il s'agit, en les examinant à plusieurs reprises au *Museo Gregoriano* du Vatican, mon opinion est que le monument qui renfermait ces riches débris de la civilisation antique, où rien d'hellénique ne se remarque, tandis que tout y porte l'empreinte d'idées asiatiques, avec un goût de travail qui tient beaucoup de celui de l'Égypte, appartient à une époque où florissait la civilisation étrusque dans toute l'originalité des éléments qui la constituaient, et avant que l'influence des Grecs, que je rapporte à l'établissement à *Tarquinies* du Corinthien Démarate, eût pu s'exercer d'une manière tant soit peu sensible en Étrurie. Ce serait donc vers le VII^e^ ou le VIII^e^ siècle avant notre ère que je rapporterais la construction du tombeau de *Cære* en question, et j'avoue que je ne crois pas qu'il soit possible de la faire remonter au delà, et encore moins de la faire descendre au-dessous de cette époque, tant que nous manquerons d'éléments positifs qui permettent d'adopter une détermination plus précise.

Il s'agit maintenant d'examiner l'intérieur de ce monument, tel qu'il s'offrit aux regards de ceux qui le découvrirent pour la première fois, le 22 avril 1836 [1], avec tous les objets qu'il renfermait, et qui occupaient encore leur place antique, sauf les dégradations et les désordres qu'avait pu causer, dans la situation de ces objets, l'éboulement des pierres et des terres produit par le cours des siècles. Effectivement, une partie de la voûte s'était écroulée; la chute des pierres avait écrasé la plupart des objets placés dans la tombe, qui se trouvait aussi, par suite de cet accident, presque entièrement remplie de terre, et qu'on ne put parvenir à déblayer sans déranger encore les nombreux débris de ce mobilier funéraire, malgré le soin qu'on apporta à reconnaître la place de chacun d'eux; et voici, d'après la réunion des observations les plus attentives faites sur les lieux au moment même de la découverte, ce qu'on put recueillir de plus exact sur le nombre, la nature et la disposition respective des objets qui avaient été déposés dans ce tombeau.

Cet hypogée se composait, comme il a été dit plus haut, de deux longues *cellæ*, dont la première paraît avoir été destinée, dans la construction primitive, à servir de *vestibule*, et la seconde doit avoir été, dans cette hypothèse, la chambre sépulcrale consacrée uniquement à la personne dont on y retrouva les restes. Cependant, il est certain que ce

[1] Les premiers détails sur cette importante découverte se trouvent dans le rapport de M. le D^r^ Braun, inséré au *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1836, p. 56-62.

vestibule servit aussi à recueillir plus tard la dépouille mortelle d'un individu que des liens étroits de famille et de parenté rattachaient, sans doute, à la personne ensevelie dans la chambre du fond; et ce fut probablement à l'époque de cette seconde inhumation que furent pratiquées, à droite et à gauche du long *vestibule*, les deux chambres de plan elliptique qui ne renfermaient que des vases de métal et d'argile, avec des figurines de cette dernière matière. La porte qui introduisait du *vestibule* dans la *chambre sépulcrale* avait été murée presque aux deux tiers de sa hauteur par deux assises de pierre, de manière à empêcher toute communication entre les deux *cella;* ce qui démontre bien que celle du fond était une tombe distincte et séparée du reste du monument. Sur l'espèce d'appui que formait le second des blocs de pierre étaient placés deux vases de bronze de forme pareille, et sur les deux montants de la porte étaient suspendus deux vases d'argent sans ornement : c'est le premier exemple d'une disposition semblable qui ait encore été observé dans les sépultures antiques. La nature et la matière des ornements qui accompagnaient le corps déposé dans la *cella* du fond autorisent à croire que ce corps avait été celui d'une *femme;* et le prénom AIΘΘAJ (*Larthia*), qui se lisait gravé en lettres étrusques sur plusieurs coupes trouvées en cet endroit, et qui est le *prénom féminin* usité chez les Étrusques, rend cette induction à peu près indubitable. Une présomption du même genre, et tout aussi plausible, résulte de l'ensemble et de la nature des objets qui avaient été disposés autour du corps enseveli dans la *cella* antérieure ou le *vestibule;* ce devait être un *guerrier* ou un *pontife* de distinction, probablement le fils ou l'époux de la femme dont l'inhumation avait précédé la sienne. Voyons maintenant en quoi consistait le mobilier funéraire de chacune de ces deux parties du monument, consacrées à deux individus de sexe différent, en commençant par le *vestibule.*

Le premier objet qui se rencontra près de l'entrée même était un *réchaud* de bronze placé sur un *trépied* de fer. Venait ensuite un grand meuble d'une forme extraordinaire et d'un travail tout particulier, qui semble n'avoir pu servir qu'à l'usage de parfumer la tombe. La description en ferait difficilement comprendre la composition et le style; mais le dessin qu'en a publié M. Grifi ne laisse rien à désirer sous ce double rapport[1] : la forme générale est celle d'un *candélabre*, et les parties dont il se compose sont au nombre de quatre, c'est à savoir une *base conique*, sur laquelle posent deux *globes* ajustés l'un au-dessus de l'autre, et surmontés d'un récipient en forme de *cratère;* le tout est

[1] *Monumenti antichi di Cere, etc.* tav. XI, 2.

couvert de figures d'animaux symboliques, *lions* et *taureaux*, tantôt alternant, tantôt opposés l'un à l'autre, *lions ailés à tête humaine* et *griffons ailés*, *lions ailés* et *taureaux ailés*, toutes figures dont le type est certainement puisé dans l'archéologie orientale, et dont le style accuse manifestement un modèle asiatique. Le meuble dont il s'agit, par sa forme, par sa destination et par son style, est donc un des objets d'antiquité les plus rares et les plus curieux qui aient encore été recueillis, et il est certainement, sous tous ces rapports, un objet unique dans son genre. Près de ce grand *vase à parfums* était placé un second *réchaud* d'une dimension inférieure à celle du premier. Presque en face de ces objets, sur le côté opposé du *vestibule*, se trouvèrent les débris d'un *char à quatre roues*, qui avait dû servir à transporter à son dernier asile le corps du défunt. Ces débris consistaient en fragments du bois dont avait été fabriqué ce char, avec une partie des ornements en bronze qui y avaient été appliqués, et avec des morceaux des lames de bronze dont il avait été revêtu; une de ces lames était ornée de figures de *lions* du même caractère symbolique et du même style asiatique qui a été remarqué plus haut.

A quelque distance de là, et du côté droit de la tombe, était le *lit funèbre* sur lequel était resté déposé le défunt, après avoir été transporté sur le *char sépulcral;* ce sont là deux objets des plus rares qui existent au monde, le dernier surtout, dont on ne connaissait pas encore d'exemple, et qui nous a conservé un modèle de ce meuble des anciens Étrusques, le même, à n'en pouvoir douter, qui avait servi dans la cérémonie des funérailles, mais qui, à en juger d'après la forme, avait dû être employé d'abord à un usage domestique. Ce *lit* est fait de bronze, et formé de petites lames qui se croisent en losange et qui s'attachent à quatre traverses principales supportées par six pieds. Il s'y trouve, à l'endroit de la tête, un support posé sur quatre pieds, et décoré d'ornements exécutés au trait. Les dimensions de ce meuble, qui sont celles d'un corps humain[1], d'accord avec sa forme[2] et avec les ossements qu'on y recueillit, ne permettaient pas le moindre doute sur sa destination, qui nous offre un mode de sépulture différent de tout ce que nous connaissions jusqu'ici de l'archéologie étrusque; car c'est toujours sur un lit taillé dans le tuf, ou bien dans un sarcophage, soit creusé dans le même tuf, soit rapporté en une autre matière, que reposaient les morts dans tous les tombeaux des divers

[1] La longueur est de cinq pieds sept pouces; la largeur, deux pieds sept lignes; la hauteur, neuf pouces neuf lignes. — [2] Voyez-en un dessin exact, publié à la suite de l'ouvrage de M. Grifi, *Monumenti antichi di Cere, etc.* tav. IV, n° 6.

peuples de l'Étrurie qu'il nous a été donné d'observer; et ce *lit* de bronze, fabriqué à l'usage des vivants, puis consacré à celui des morts, est jusqu'ici une particularité unique, comme le meuble même. Entre ce *lit* et le mur du caveau était placé un meuble non moins rare et non moins remarquable par sa forme et par son usage: c'était une espèce de *thuribulum*, ou de meuble servant à brûler des parfums. Il consiste en une tablette en forme de quadrilatère allongé portée sur quatre roues; au centre de cette tablette est une ouverture circulaire, au-dessous de laquelle est ajusté un petit bassin, de même forme et de dimension égale, servant à recevoir les charbons ardents. Les deux côtés de la tablette, séparés par la cavité circulaire, sont ornés d'un groupe de *deux lions* qui se dressent en face l'un de l'autre sur leurs pieds de derrière; et le style de ces animaux, comme celui des ornements qui décorent une espèce d'anse rapportée vers le milieu de la tablette, et comme tout le travail du meuble, long de trois pieds trois pouces, accuse une industrie dérivée de l'Asie; on en jugera avec toute connaissance de cause d'après le dessin qu'en a publié M. Grifi[1]. Aux deux extrémités du *lit* étaient placés deux petits *autels de fer*, tels que ceux qui servaient sans doute aux sacrifices domestiques; et, en face de ce *lit*, sur le côté opposé du vestibule, à droite et à gauche de la porte qui donnait accès à l'une des chambres latérales, étaient suspendus à la muraille des *boucliers de bronze*, au nombre de *huit*, qui ne consistaient qu'en plaques très-minces de revêtement, et parmi lesquels se trouvaient mêlées des *flèches de bronze* avec d'autres *instruments de fer*, sur la nature et l'usage desquels l'opinion des antiquaires ne paraît pas encore bien fixée. Les uns[2] y ont vu des *armes de guerre*, d'où ils ont inféré la profession militaire du défunt; d'autres[3], des *instruments de sacrifice*, d'où ils ont conclu que ce personnage avait été un *aruspice;* et j'avoue, d'après la forme des objets, dessinés dans une des planches jointes au livre de M. Grifi[4], que cette opinion me paraît plus probable. Les *boucliers*, qui peuvent très-bien s'expliquer aussi dans cette hypothèse, offrirent, de plus, cette particularité que, d'après l'extrême ténuité de la lame de bronze, ils n'avaient pu être d'un usage réel; conséquemment, que leur destination avait été uniquement de contrefaire cette réalité dans la cérémonie des funérailles et dans la demeure des morts, ainsi qu'on en a, du reste, tant d'autres exemples dans l'antiquité grecque et étrusque[5].

[1] *Monumenti antichi di Cere, etc.* tav. VI, n. 2 et 3. — [2] Canina, *Descrizione di Cere, etc.* p. 76. — [3] Grifi, *Monumenti antichi di Cere*, p. 154-155. — [4] *Ibid.* tav. V, n° 3. — [5] C'est un point d'archéologie dont je me suis attaché à recueillir les preuves et à établir le motif dans mon Troisième Mémoire d'Antiq. chrétienne, p. 158-162.

Mais l'objet le plus curieux peut-être, parmi tous ceux qui avaient accompagné ici la dépouille du mort, c'était une suite de *petites idoles* d'argile noire, qui se trouvèrent, partie en avant du *lit funèbre*, partie dans une des chambres latérales. Ces figurines représentent un homme vieux et barbu, vêtu et terminé en gaîne carrée. La position des bras ployés sur la poitrine, les deux mains placées sous le menton, ou bien l'un de ces bras seulement dans l'attitude qui vient d'être indiquée, et l'autre étendu en avant du corps [1], constituent pour ces statuettes deux classes distinctes, qui étaient en nombre égal; et ce qui, d'accord avec ces deux gestes de nature toute hiératique, et avec la couleur noire de l'argile, achève de démontrer le caractère symbolique et funèbre de ces figurines, dont le style et le travail annoncent, d'ailleurs, la plus haute antiquité de l'art étrusque, c'est que leur nombre total était de *trente-six* [2]. Or, cette circonstance ne pouvant être fortuite, il est difficile de n'être pas frappé de l'identité de ce nombre de *trente-six* avec celui des *dieux conseillers* de l'astrologie chaldéenne [3]; ce qui devient un trait d'analogie de plus qu'offre notre monument de *Cære* avec l'archéologie asiatique. Quant à la signification de ces *petites idoles*, où les uns ont vu des *lares* ou *génies funèbres*, suivant la doctrine étrusque, d'autres, des espèces de *Theraphim* servant à prédire l'avenir, empruntés à la superstition orientale [4], c'est une question qui me paraît difficile à décider, dans l'état actuel de nos connaissances. Mais, quelque opinion qu'on adopte à ce sujet, le fait même de ces *trente-*

[1] Deux de ces figurines, dans chacune des deux attitudes qui viennent d'être décrites, sont publiées par M. Grifi, tav. IV, n. 3 et 4, dont le dessin achèvera de rendre sensible aux yeux ce qui aurait pu rester obscur dans notre description. — [2] M. Canina ne désigne ces figurines que d'une manière générale, *alcune figurette di creta cotta*, sans en indiquer le nombre, p. 75. M. Braun parle d'une *quarantaine de ces statuettes*, p. 59 : *Verso una quarantina di piccole figure di terra cotta*. Mais M. Grifi, écrivant d'après le résultat des recherches les plus exactes, et avec les monuments mêmes sous les yeux, assure, en termes exprès, que les figurines en question étaient au nombre de *trente-six*, p. 174 : *Idoletti di argilla nera..... sono in numero di trenta sei, e tutti delle due fogge qui poste nei numeri 3, 4*. Voy. encore p. 154-155. — [3] On sait, en effet, que les Chaldéens avaient dans leur sphère *trente-six astres*, qu'ils appelaient *dieux conseillers*, *θεοὶ βουλαῖοι*, et qui, comme les *trente-six décans* de l'astrologie égyptienne, présidaient, sans doute, chacun à un tiers d'un des douze signes de leur zodiaque. À la vérité, Diodore de Sicile, à qui nous devons cette notion curieuse, II, 30, ne parle que de *trente*; mais c'est évidemment une erreur de chiffre, qui a été corrigée par M. Gesenius, *Commentar über den Jesaia*, Th. III, S. 333-334, **); et cette correction, admise et soutenue en dernier lieu par M. Letronne, *Sur l'origine du zodiaque grec*, p. 34, 1), reçoit une confirmation inattendue par le fait des *trente-six petites idoles* de notre tombeau de *Cære*. — [4] Ezechiel. XXI, 21; cf. Hieronym. *ad h. l.*

six petites idoles dans une attitude hiératique n'en constitue pas moins un rapport des plus curieux entre l'antiquité étrusque et l'antiquité asiatique [1].

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

Nouveaux documents inédits sur le P. André et sur la persécution du Cartésianisme dans la compagnie de Jésus.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Cette fois la compagnie se piqua d'honneur et consentit à discuter avec André. Elle chargea trois de ses plus fortes têtes d'examiner sa profession de foi, et l'un d'eux eut ordre d'y répondre article par article. Cette réponse, à ce qu'André nous apprend, était un petit in-folio. Il en fit un extrait qu'il envoya à Malebranche, et cet extrait se trouve dans nos papiers. Il est lui-même fort étendu et n'a pas moins d'une trentaine de pages. André a mis de loin en loin à la marge quelques notes très-succinctes. « L'auteur de cet écrit est inconnu, dit André dans une de ces notes, et se cache, à ce qu'il dit, par ordre de ses supérieurs. Cependant il parle comme un pape. » En effet, même dans l'extrait, le ton est toujours celui d'un supérieur. Malebranche y est

[1] Je profiterai du peu d'espace qui me reste encore pour rectifier ou compléter quelques-unes des notions exposées dans mon précédent article sur les tombeaux de *Cære*. C'est par inadvertance qu'il a été dit, page 271, qu'un de ces tombeaux était représenté sous la lettre B; le plan donné sous cette lettre est celui de l'hypogée entier. En parlant, p. 281, du vase à fond d'un blanc verdâtre, orné de figures d'animaux, j'aurais dû avertir que ce vase était publié à la suite de l'ouvrage de M. Visconti, pl. IX, n. 3; et je me suis trompé, même page, en désignant comme une *chimère* la figurine de bronze, qui est un *griffon*. Une observation plus importante, qui m'avait échappé, et que je saisis l'occasion de rétablir ici, a rapport au vase à *sujets gymniques*, trouvé dans le tombeau de *Cære*, que j'ai décrit, p. 283, 3), d'après le dessin de M. Visconti, pl. IX, n. 1, lettre B. Ce choix de *sujets gymniques* se trouve tout à fait d'accord avec le témoignage d'Hérodote concernant l'institution de *jeux gymniques* à *Agylla* (*Cære*), qui eut lieu en vertu d'un oracle de Delphes, et qui continuait encore d'être en vigueur du temps de l'historien; Herodot. I, 167 : Ἡ δὲ Πυθίη σφέας ἐκέλευσε ποιέειν τὰ καὶ ΝΫΝ οἱ ἈΓΥΛΛΑΪΟΙ ἜΤΙ ἐπιτελέουσι· καὶ γὰρ..... ἈΓῶΝΑ ΓΥΜΝΙΚῸΝ καὶ ἹΠΠΙΚῸΝ ἐπιστᾶσι. C'est ici, comme on le voit, un de ces cas, toujours importants à constater, où les témoignages de la tradition écrite sont justifiés par les monuments de l'antiquité figurée.

traité, comme philosophe et comme théologien, avec beaucoup de hauteur. C'est le thème développé dans le livre du P. Dutertre. Il est à peu près certain que cette pièce lui avait été communiquée aussi bien qu'à André, et il est vraisemblable qu'elle lui aura été donnée comme le fond de la réfutation de Malebranche qu'on lui demandait. C'est le même esprit, ce sont les mêmes arguments présentés à peu près dans le même ordre; on y accuse Malebranche de n'avoir aucune originalité en philosophie, et d'être seulement un écolier de Descartes, qui n'a ajouté à la doctrine du maître que des contradictions et des extravagances. On s'attache particulièrement à réfuter la théorie des idées, et, comme André avait prétendu retrouver cette théorie dans saint Augustin, le père jésuite qui lui répond expose à son tour ce qu'il appelle la vraie doctrine du grand docteur : tout ce morceau a presque passé dans l'ouvrage du P. Dutertre. Les citations de saint Augustin sont les mêmes, le style seul est un peu changé, il est plus ironique et moins violent dans le livre imprimé que dans la pièce manuscrite. Ici Malebranche est partout représenté comme un fanatique et comme un fou. L'esprit général qui y règne est celui du péripatétisme, comme l'esprit du platonisme domine dans Malebranche et dans André. De là les défauts et les mérites de ce *factum* philosophique. L'empirisme d'Aristote n'a pas toujours tort contre l'idéalisme de Platon; il en faut dire autant des jésuites à l'égard de Descartes et surtout de Malebranche. Comme ils eurent souvent raison contre Port-Royal en théologie, dans la grande affaire de la grâce, où ils se portèrent les défenseurs de la liberté et de la puissance de la volonté humaine, de même leur empirisme péripatéticien en philosophie a quelquefois l'avantage du sens commun contre la théorie des idées et la fameuse vision en Dieu. Ils en parlent déjà comme le fit plus tard leur célèbre écolier Voltaire, qui avait pris à Louis-le-Grand, chez les jésuites, le fond de sa philosophie, et la développa pendant son séjour en Angleterre dans l'étude de Locke et par le commerce de ses disciples. Reste à savoir quel peut être l'auteur de la pièce qui est entre nos mains. Rapin était mort en 1687, Le Valois en 1700; Letellier était occupé à diriger la conscience de Louis XIV; Hardouin n'était pas consulté, comme il le dit lui-même; Baltus, cité dans cet écrit, n'en peut être l'auteur. Je ne vois plus guère, parmi les jésuites de France de cette époque, d'autres personnages versés dans les matières philosophiques que le P. Daniel et le P. Tournemine, tous deux en possession d'une grande autorité dans leur compagnie, et fort engagés contre le cartésianisme. Le P. Buffier n'avait pas encore la célébrité qu'il acquit, en 1724, par la publication de son Traité des

vérités premières, et il était trop judicieux et trop modéré pour prêter sa plume à des accusations aussi injustes et aussi durement exprimées. Au reste, la longueur de cet écrit nous empêche de le publier. Nous nous bornerons à en donner les dernières lignes pour faire connaître la cruelle nécessité où se trouvait André d'avoir à signer et à dicter un formulaire si opposé à ses sentiments.

« En finissant ce long article on est obligé d'avertir le P. André qu'on le croit obligé en conscience à réparer le scandale qu'il a donné et dedans et dehors par son entêtement pour le dangereux fanatisme qu'on vient de réfuter, et qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour réparer ce scandale, que de dicter ce qu'on lui a marqué là-dessus dans l'écrit latin. »

Il fallut bien obéir à cette injonction, et André fut contraint de signer et de dicter dans sa classe le formulaire latin qu'on lui avait adressé, et dont la première correspondance nous a conservé un extrait[1]. Il s'excuse de cette faiblesse, le 15 avril 1713, dans une lettre à Malebranche, que nous avons publiée il y a deux ans[2]. Mais ce qu'il plaît à son humilité d'appeler de la faiblesse parut à ses supérieurs une résistance coupable. On lui ôta sa chaire de philosophie, et, sur la fin de l'année 1713, il fut envoyé de Rouen à Alençon et confiné dans un emploi entièrement étranger à la philosophie et même à l'enseignement. Il y demeura jusqu'à l'année 1718. Pendant ce temps notre première correspondance nous le peint toujours dévoué au cartésianisme et à la doctrine de Malebranche, la cultivant en secret, la propageant même, rassemblant des matériaux pour écrire la vie de son illustre maître, et rendant compte de la suite et du progrès de son travail à ses deux amis, M. Larchevêque et M. l'abbé de Marbeuf. Mais la paix dont il jouit d'abord à Alençon ne fut pas de longue durée. D'un autre point de l'horizon un autre orage vint éclater sur sa tête et changer les disgrâces qu'il avait jusqu'ici essuyées en une véritable persécution.

Ce fut, cette fois, la bulle *Unigenitus* et les querelles qu'elle souleva dans l'Église et dans l'État qui vinrent troubler le repos d'André. Personne au fond n'était moins janséniste. Déjà Malebranche, dans le Traité de la nature et de la grâce, avait combattu la doctrine d'une grâce efficace par elle-même qui ne laisse point à l'âme humaine le mérite d'y coopérer, ni, par une conséquence forcée, le pouvoir d'y résister; et André était encore bien plus exact que Malebranche sur la théorie de la liberté humaine, comme on l'a vu dans sa profession de foi sur le

[1] Journal des Savants, 1841, janvier. — [2] Ibid.

formulaire[1], et comme le reconnaissent eux-mêmes les philosophes de la compagnie. L'accusation de jansénisme ne pouvait s'appliquer avec le moindre fondement à André; mais la vérité est qu'il connaissait et honorait plusieurs personnes de cette opinion, et qu'il était d'avis de les combattre par des réfutations solides et modérées, au lieu d'en appeler à l'autorité temporelle. Il ne prit donc parti ni pour les jansénistes ni pour les jésuites, mais pour les persécutés contre les persécuteurs. La première correspondance contient plusieurs lettres à l'oratorien de Marbœuf, où il exprime une opinion pleine de sagesse, qui ne devait plaire à personne, ni surtout à ses supérieurs. Voilà donc André devenu suspect, non plus seulement de cartésianisme, mais, qui pis est, de jansénisme, ou, pour mieux dire, de modération à l'endroit du jansénisme. C'est ce que lui insinue le nouveau provincial de France, le P. Martineau.

« Paris, 22 décembre 1716.

« On ne peut que louer le soin qu'on prend de se renfermer dans les bornes d'une juste modération en quelque matière que ce soit. Mais il ne faut pas que cela aille toujours jusqu'à garder une espèce de neutralité. Car il y a des occasions où, sans se déclarer avec chaleur, on peut et on doit faire connoître qu'on s'attache au parti que l'Église a pris. Je ne puis vous en dire davantage sur ce sujet, une lettre ne comportant pas un plus ample éclaircissement. Mais je prie votre révérence de faire réflexion au peu que je luy dis et de ne pas s'en éloigner dans sa conduite. Je suis avec respect, dans l'union de ses SS. SS. etc.

« MARTINEAU. »

André ayant continué à user de la même modération, les plaintes qu'il excita dans la compagnie allèrent jusqu'à Rome. Le P. général, l'ardent et inflexible Tamburini[2], si connu par son zèle contre le jan-

[1] Voy. l'article précédent, p. 306. — [2] On ne trouve rien sur Tamburini dans Moreri. Nous tirons le peu de renseignements que nous allons donner sur ce père jésuite d'un ouvrage peu connu, mais curieux, imprimé à Rome en 1751, en latin : *Imagines præpositorum generalium societatis Jesu, delineatæ et æreis formis expressæ ab Arnoldo Van-Westherhout, addita perbrevi uniuscujusque vitæ descriptione*; et en italien : *Ritratti, etc.* par le P. Galeotti, de la même compagnie, 2ᵉ édit. in-fol. Michel-Ange Tamburini était de Modène; il naquit le 27 septembre 1648, embrassa l'état religieux dans la compagnie de Jésus, le 16 janvier 1665. Il enseigna la philosophie dans le collége de Sainte-Lucie à Bologne pendant six ans, la théologie à Mantoue pendant six autres années. Il fut recteur du collége de Modène et de celui de Mantoue, puis

sénisme, écrivit à André pour se plaindre de sa conduite et lui déclarer que, s'il n'en change, il l'ôtera d'Alençon. Il reproche même au père provincial Martineau une trop grande indulgence, comme on le voit dans la réponse latine d'André, que nous supprimons. Celui-ci désirait vivement de rester à Alençon, car il était fort aimé pour son esprit, sa douceur et sa tolérance. Dès qu'on y sut qu'on était menacé de le perdre, les habitants les plus notables écrivirent en sa faveur au père général. Cependant l'affaire s'envenimait; toutes les démarches d'André étaient surveillées, toutes ses paroles malignement commentées. Excité par les reproches du père général, le père provincial Martineau donne ordre au P. Chomel, recteur, de faire subir à André un interrogatoire sur un certain nombre de questions envoyées de Rome. Nous avons ces questions et les réponses d'André, le tout en latin. Voici quelques-unes de ces questions, qui nous paraissent aujourd'hui bien puériles et qui étaient alors fort redoutables : 1° s'il pense et s'il a jamais dit qu'il n'y a pas de jansénistes; 2° s'il a dit qu'on faisait bien de s'opposer à la bulle *Unigenitus;* 3° s'il a dit qu'on aurait mieux fait de réfuter que de condamner le livre de Quesnel; 4° s'il n'a pas dit à une dame dont il est le confesseur que son opinion ne diffère pas de celle des jansénistes et qu'il désire leur triomphe. Toutes les autres accusations étaient également fondées sur des bavardages de petite ville, de collége et de couvent. Un père Urquart, sur lequel nous ne trouvons nulle part aucun renseignement, s'était insinué dans la confiance d'André par l'apparence d'une franchise semblable à la sienne. André lui avait écrit une lettre où il lui raconte son interrogatoire et où, tout en se prononçant avec force contre le jansénisme, il déclare aussi qu'il ne veut pas s'écarter de la charité qu'il doit aux personnes, quelles que puissent être leurs erreurs.... «Détestant, comme j'ai toujours fait, la grâce invincible des jansénistes et même la grâce prédéterminante des thomistes les plus catholiques, je suis certain que je n'ai pu dire que ma pensée n'était pas éloignée de celle de ces messieurs, c'est-à-dire des jansénistes. Mais veut-on que j'aille brusquer

provincial de la province de Venise. Le père général Gonzalès le fit venir à Rome pour lui servir de secrétaire, et le nomma, le 14 novembre 1703, son vicaire général. Dans l'assemblée qui suivit la mort de Gonzalès, il fut élu, le 31 janvier 1706, général de la compagnie. Il la gouverna vingt-quatre ans et un mois, étant mort, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le dernier jour de février 1730, à Rome, dans la maison professe. Il a signalé son généralat par la béatification de François Régis et la canonisation de Louis de Gonzague et de Stanislas Kotska, par son zèle pour les missions étrangères et contre le jansénisme.

tout l'univers pour acquérir chez nous la sotte réputation de bien intentionné, et dans le monde raisonnable celle d'étourdi et de brouillon? Non, c'est à quoi je ne puis me résoudre. Je condamne et j'espère que Dieu me fera toujours la grâce de condamner toutes les erreurs que l'Église condamne; mais, pour ce qui est des personnes qui les soutiennent, je leur ferai toujours des honnêtetés pour les gagner par là, si je puis, à la vérité catholique. Si nos zélés désapprouvent ma conduite, peut-être que le Seigneur, qui nous commande la charité sur toutes choses, lui donnera son approbation. » Sur ces entrefaites, un P. de Couvrigny, qui nous est d'ailleurs aussi inconnu que le P. Urquart, écrit à André pour l'avertir que ce P. Urquart est un fourbe; qu'il lui a écrit par le conseil de son ennemi, le P. Martelet[1], pour le faire parler... « On croyait d'abord en ville, lui dit-il, que votre lettre au P. Urquart, dont les copies couraient partout, ne se divulguait que par le conseil des PP. D'Avrigny et Boismond[2], vos amis, et on les en blâmait fort; mais, ensuite, tout est retombé sur le P. Urquart et sur le P. Martelet, son mobile, les autres ayant déclaré qu'ils n'avaient seulement pas vu la lettre. On nous a dit qu'elle avait été envoyée au P. général et au P. provincial, et je crains qu'elle n'ait pas un trop bon effet auprès d'eux. » Le P. de Couvrigny apprend encore à André une foule de détails, aujourd'hui sans intérêt, sur les manœuvres de plusieurs de ses ennemis; que le P. Martelet a arraché, au confessional, d'une ancienne pénitente du P. André, sous peine de damnation éternelle, l'aveu des sentiments que lui aurait exprimés André, avec la permission d'en informer les supérieurs. Le P. Urquart prétendait, au contraire, que c'est ce P. de Couvrigny qui trahissait André. Le fait est que nous trouvons dans nos papiers une lettre de Rome du général des jésuites, blâmant André, félicitant le P. Martelet et le P. de Couvrigny.

Ainsi ce P. de Couvrigny, qui accusait le P. Urquart de trahir André, le trahissait réellement : il s'entendait avec le P. Martelet et il écrivait à Rome contre celui qu'il appelait son ami. Dans la persécution contre le cartésianisme, nous avons trouvé un lâche dans la personne du P. Dutertre; voici maintenant dans l'affaire du jansénisme un espion et un traître. On est au moins un peu consolé en trouvant un honnête homme et un honnête homme courageux dans le P. Urquart. Un ami anonyme d'André, en lui envoyant une copie de la lettre du père général au P. Martelet, ajoute ceci : « C'est le P. Urquart

[1] Également inconnu. — [2] Inconnus.

qui l'a rendue publique à Alençon pour convaincre le P. de Couvrigny, qui voulait y passer pour votre ami. Le pauvre P. Urquart a été mis en pénitence, et pour première punition on lui a ôté sa perruque. Le père recteur a même voulu l'envoyer ailleurs; il a répondu qu'il ne sortirait que par ordre du P. général; qu'il lui avait écrit pour la justification de votre doctrine et de votre personne, et que rien ne serait capable de l'empêcher de rendre témoignage à la justice et à la vérité.» Enfin, le 4 février 1718, arriva de Paris à André, de la part du nouveau provincial de la Granville[1], la lettre suivante.

«MON RÉVÉREND PÈRE LE R. PÈRE ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, À ALENÇON.

«Paris, ce 4 février 1718.

«Mon révérend père,

«J'ay ordre du R. P. général de retirer V. R. d'Alençon. Comme je n'ai point à présent d'autres employs à vous offrir que le ministériat des pensionnaires d'Arras, je vous prie de vouloir l'accepter; peut-être, dans la suite, pourrai-je vous offrir quelqu'autre employ qui soit plus de votre goût. Je ne vous dis point les raisons de l'ordre de notre père, parce que je sçay que vous en êtes instruit.

«Je suis avec respect, etc.,

«DE LA GRANVILLE.»

C'est ainsi qu'André fut envoyé à Arras. Nous avons vu, par la première correspondance, le sort qui l'y attendait. Il y fut plus que jamais soupçonné de jansénisme. Ses lettres à l'oratorien de Marbœuf furent surprises, tous ses papiers saisis, entre autres sa vie de Malebranche, et, pour une brochure que les jésuites avaient faite et qu'ils lui attribuèrent, il fut mis à la Bastille. Il en sortit, et il fut envoyé à Amiens dans l'année 1722. Nos nouveaux papiers ne nous fournissent nul éclaircissement sur ce point obscur et malheureusement certain de la vie d'André. Pendant tout son séjour à Arras, nous ne trouvons qu'une seule lettre adressée à André par notre ancienne connaissance le P. Guymond, toujours le même, bonhomme et fanatique, exhortant toujours André à abandonner la doctrine de Malebranche et même à la réfuter. Sur un mot d'espérance qu'André lui avait donné, il prend feu et lui écrit la lettre suivante :

[1] Rien dans Moreri ni ailleurs sur ce père provincial.

« AU PÈRE ANDRÉ, À ARRAS.

« De la Flèche, ce 17 février 1719.

« . . . . Un de ceux de qui j'attendois le plus pour le bon service de la compagnie, c'étoit V. R. Voyant donc tout le contraire, j'ay ressenti tout ce que dit le sage d'une espérance trompée en chose de plus grande conséquence et qu'on désire le plus. Le petit mot qui se trouve pour moy dans la lettre de V. R. à notre cher père m'a rendu tout d'un coup la vie, réveillé toute mon espérance, guéri ma douleur de vous voir hors des emplois que vous pouvez si bien faire sans ce mauvais levain de cette nouvelle doctrine la plus bizarre, la plus contraire au bon sens, la plus dangereuse pour la religion qui fut jamais. Je suis donc très-disposé à vous servir autant que je le pourray, soit ici ou à Rome. Mais, pour le faire prudemment et pour y réussir, je désire : 1° que vous me mandiez si, en effet, vous en voyez maintenant la fausseté, et par quels principes vous la voyez; 2° que vous en fassiez une réfutation courte et solide, pour l'envoyer à ceux que vous savez y être le plus attachez, surtout à un père que je crois préfet à Orléans; 3° que vous m'envoyiez une rétractation en bonne forme, et la susdite réfutation, afin que je la montre aux supérieurs; par là j'espère tout. Que si peut-être vous n'êtes pas encore détrompé, mettez à part vos difficultés, je les verray, et les présenterai, sans vous nommer, à d'habiles gens, et sûrement on y répondra. Au reste, ayez confiance en moy, et sçachez que, quand vous m'avoueriez que vous êtes toujours dans les mêmes sentiments et que tout ce que vous pouvez gagner sur vous-même c'est de n'en parler jamais au dedans ni au dehors, à vos amis particuliers ni aux autres, cela seroit pour moy un secret inviolable. Si j'aime quelqu'un au monde, c'est le cher P. André, dont je suis, dans l'union de ses SS. SS. le très-humble, etc.

« HERVÉ GUYMOND. »

L'espérance du P. Guymond fut encore une fois trompée. Même après de si cruelles expériences, André demeura fidèle à ses opinions, et suspect à la fois de malebranchisme et de jansénisme. Il n'était pas le seul jésuite qui fût dans ce cas. Nous trouvons dans nos papiers une lettre non datée, d'un P. Lebrun, qui, sous le feu de la double persécution philosophique et religieuse, enseignait une doctrine presque entièrement cartésienne. Il était professeur de philosophie à Amiens, et cette lettre doit avoir été écrite à André, avant que celui-ci eût quitté

Alençon. Il avait laissé dans cette ville des amis et des partisans, comme on le voit par deux lettres d'un P. Prévost et d'un P. Harcouet, d'ailleurs tout aussi obscurs et tout aussi inconnus que le P. Lebrun.

L'abbé Guyot, dans l'éloge historique du P. André, nous apprend qu'il fut envoyé, en 1726, au collége de Caen pour y régenter les mathématiques, et qu'il remplit cette place jusqu'à l'année 1759, où, parvenu à l'âge de quatre-vingt quatre ans, il prit sa retraite et survécut même à sa compagnie. Depuis son arrivée à Caen, éclairé par une triste expérience, André, sans renoncer à ses deux études de prédilection, la philosophie et la théologie, s'y livra avec plus de réserve et partagea son temps entre les mathématiques et la belle littérature. Nous avons vu que, parmi ses manuscrits retrouvés, il y en a plusieurs qui se rapportent aux mathématiques, et l'abbé Guyot nous apprend qu'il avait traduit Euclide en français sur le texte grec, en y ajoutant de nouvelles vues pour l'éclaircir et de nouvelles propositions pour le compléter. Celui de tous ses ouvrages scientifiques qu'André préférait était son traité d'arithmétique, composé sur un plan nouveau et d'après la méthode de saint Augustin [1]. L'abbé Guyot avait promis de publier ces écrits, mais il n'a pas donné suite à ce dessein. Autrefois André avait songé à la carrière de la prédication; étant à Caen, il prononça avec succès plusieurs panégyriques, des exhortations en présence de ses confrères, des sermons d'avent et de carême; il acquit même, dans cette carrière, dit l'abbé Guyot, une célébrité qui le fit connaître jusque dans la capitale. Cependant, si on en croit son biographe, ses moyens extérieurs ne répondaient point à son talent. « Si une physionomie heureuse annonçait dans ses yeux et dans son air la beauté et le gracieux de son esprit, son geste et son maintien étaient forcés; il était, d'ailleurs, d'une très-petite taille. » Enfin admis dans une société aimable et distinguée, celle de M^me^ la marquise de Saint-Luc, au château de Caen, il montra plus d'une fois l'enjouement naturel de son esprit en des pièces de vers pleines de goût et d'agrément. Nommé membre de l'Académie des belles-lettres de Caen, dont le protecteur était l'évêque de Bayeux, il y lut des pièces de vers et des discours qui le firent remarquer de Fontenelle, avec lequel il entretint une correspondance, dont l'abbé Guyot a donné des extraits, et que M. Mancel et ses collaborateurs ont retrouvée et vont publier tout entière.

Cependant André ne trouva pas le repos à Caen. Les ombrages de la

[1] Voy. l'Éloge historique du P. André, p. XII, et, dans les Œuvres posthumes, t. IV, le Discours sur l'arithmétique.

redoutable société l'y suivirent, et, ce qu'on ignorait entièrement jusqu'ici, ce qu'il était impossible même de soupçonner, d'après le récit de l'abbé Guyot, l'absurde accusation de jansénisme le tourmenta longtemps et jusque dans sa vieillesse. Sous le généralat de Retz, qui succéda en 1730 à Michel-Ange Tamburini, André essuya une nouvelle persécution, et manqua d'être chassé du collége de Caen, comme il l'avait été déjà de tant d'autres colléges. Agé de près de soixante et dix ans, il s'adresse à François de Retz, comme il s'était adressé à Michel-Ange Tamburini; il répond, le 15 mars 1732, à toutes les accusations portées contre lui, et réclame justice avec une vivacité et un courage que l'âge n'a point affaiblis.

Le père provincial, Pierre Frogerais, intercéda pour André auprès du père général. Nous avons du moins un billet de celui-ci, du 10 juin 1733, au père provincial, où il lui abandonne la décision de cette affaire, mais en exigeant qu'André se soumette et signe le fameux formulaire d'Alexandre VII.

Neuf ou dix ans après, en 1741, André recueillit un certain nombre de lectures qu'il avait faites à l'Académie de Caen, et les publia sous le titre d'*Essai sur le beau*. Cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, obtint un grand succès, fit beaucoup d'honneur à André, quoiqu'il n'eût pas voulu y mettre son nom, et le plaça au premier rang des écrivains de la compagnie, au milieu des pertes irréparables qu'elle avait faites et qu'elle faisait chaque jour [1]. En 1744, sur la nouvelle que l'Essai sur le beau aurait bientôt une suite, Fontenelle écrivait à André : « Je serais curieux, mon révérend père, de voir cette matière, agréable par elle-même, quoique très-philosophique, traitée par une main comme la vôtre. Si vous voulez que j'aie ma part du plaisir que vous ferez au public, je vous avertis qu'il faut un peu vous presser, si vous le pouvez; je n'ai pas le loisir d'attendre beaucoup. »

Qui ne croirait que la compagnie de Jésus ne se soit empressée d'entourer de respect et d'égards les derniers jours du vieillard qui, presque seul en France, soutenait honorablement la réputation littéraire de la compagnie? Et pourtant il n'en est rien; si la persécution s'était arrêtée, les défiances et les paroles sévères jusqu'à la dureté ne cessèrent de contrister le cœur d'André. En 1749, dans une circonstance que nos papiers n'éclaircissent point, André, ayant refusé, à ce qu'il semble,

[1] Daniel était mort en 1728, Hardouin en 1729, Buffier en 1737, Tournemine en 1739, Baltus en 1743, etc. Quand la société fut supprimée, en 1762, elle ne comptait plus en France un seul écrivain célèbre, ni même un peu connu, excepté André.

quelque place administrative, et ayant exprimé franchement, à cette occasion, son opposition au système suivi par la société, fut vivement réprimandé par le père provincial, et ne rentra en grâce qu'à force de soumissions et d'excuses; c'est du moins ce que donnent à entendre les deux lettres suivantes du père provincial de la Granville.

« À MON RÉVÉREND PÈRE LE RÉVÉREND PÈRE ANDRÉ DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, AU COLLÉGE À CAEN.

« A Paris, ce 26 juillet 1749.

« Mon révérend père,

« J'ay lu, selon mon devoir, la lettre de votre révérence en présence de ceux qui avaient droit de décider avec moi de la validité de votre excuse. Quelque nombreuse qu'ait esté cette assemblée, il ne s'y est trouvé personne dont le suffrage vous ait été favorable. Tous y ont été indignés qu'un ancien profès de la compagnie se soit exprimé d'une manière si peu respectueuse sur ce qu'elle a regardé, dans tous les temps, comme utile ou même nécessaire. Ce n'est donc point parce que vous méritez la dispense demandée qu'on veut bien vous l'accorder, mais uniquement parce que, avant d'être propre à procurer le bien de la compagnie, il est nécessaire d'avoir du respect et pour elle et pour ses lois et usages. Je suis avec respect, mon révérend père, de votre révérence, le très-obéissant serviteur,

« De la Granville, J. »

AU MÊME.

« A Paris, ce 5 août 1749.

« Mon révérend père,

« Je suis trop édifié de la lettre dont m'honore votre révérence, pour ne pas vous témoigner et ma satisfaction et ma reconnaissance. Je me suis fait un plaisir de parler de cette lettre à ceux qui avaient entendu la lecture de la précédente, et ils ont tous pris très-volontiers part à la joie qu'elle m'occasionnait. Nous sommes tous charmés des assurances positives que vous nous donnez de vos véritables sentiments. Ils ne seront jamais douteux à celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

« De la Granville, J. »

Ici finissent nos papiers, et on ne sait plus rien des dernières années de la vie d'André que par l'éloge historique de l'abbé Guyot. En 1759,

parvenu à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, André renonça à l'enseignement. Quand la compagnie de Jésus fut supprimée, en 1762, dans la dissolution du collége des jésuites, il se retira chez les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu de Caen, et il n'a cessé de se louer des égards et des attentions de ses nouveaux hôtes. Le parlement de Rouen pourvut à sa subsistance beaucoup au delà de ses désirs, en mandant au lieutenant général de Caen de lui accorder absolument, et sans aucune condition, ce qu'il demanderait.

Libre de soins et de toute entrave, André ne songea plus qu'à donner une édition nouvelle de l'Essai sur le beau. Elle parut à Paris, en 1763, par les soins et avec un avertissement de l'abbé Guyot. Elle se compose, non plus de quatre, mais de dix discours, qui forment une sorte de traité complet. C'est l'ouvrage auquel est attaché le nom d'André. Il a été l'objet de quelques critiques et de beaucoup d'éloges. Ces discours, destinés à une académie de province, tout en se sentant un peu trop de l'occasion à laquelle ils doivent naissance, portent la vive empreinte de la pensée et de la langue du XVII^e siècle. On y reconnaît partout le philosophe cartésien, le disciple de saint Augustin et de Malebranche. Il faut en dire autant des discours, toujours académiques, contenus dans les quatre volumes des Œuvres du feu P. André, que M. l'abbé Guyot publia, après la mort de leur auteur, à Paris, en 1766 et 1767. Il serait aisé d'en choisir un certain nombre qui, disposés dans un ordre convenable, formeraient un véritable cours de philosophie cartésienne, digne d'être mis entre les mains de la jeunesse de nos écoles et des gens du monde. Mais, il faut le dire, dans l'Essai sur le beau et dans les Discours, on est bien loin de soupçonner la netteté, la force et la verve qui paraissent à chaque ligne des lettres que nous avons publiées. Elles placent André parmi les écrivains de l'ordre le plus élevé, et, dans la compagnie de Jésus, immédiatement après Bourdaloue.

André mourut à Caen, le 26 février 1764, dans la quatre-vingtneuvième année de son âge. Le 7 juin de la même année, M. Rouxelin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, lut son éloge en séance publique, et, en 1766, quand parurent les deux premiers volumes des Œuvres posthumes publiées par l'abbé Guyot, Fréron, qui était du même pays qu'André, et qui avait appartenu quelque temps à la société de Jésus, tout en critiquant, d'après les maximes de la société, le malebranchisme d'André, se complaît à faire de notre philosophe un portrait qui a l'air d'une vérité frappante, et qui résume les traits épars dans les correspondances récemment retrouvées. (*Année littéraire*, 1766, t. IV,

p. 77 et 78.) «.... J'ai connu particulièrement le P. André, et j'ai vécu pendant une année entière avec lui. Comme j'étais de la même province, et pour ainsi dire de la même ville où il reçut le jour, il m'avait pris en amitié. M. l'abbé Guyot (en tête des Œuvres posthumes) le peint tel qu'il était : un très-bel esprit, un galant homme, un philosophe honnête, un chrétien régulier, un prêtre exemplaire, un bon religieux, aimant les lettres et les sciences, encourageant par ses éloges les jeunes gens de son ordre qui les cultivaient avec succès, les échauffant par les peintures vives du bonheur et de la considération qu'elles procurent, les éclairant par ses conseils, leur indiquant les meilleures sources, les exhortant surtout à étudier la langue grecque, qu'il possédait parfaitement. Il me semble que je le vois encore, plein de feu, de sagacité, de raison, de sagesse, de christianisme, d'un caractère égal, d'une humeur enjouée, d'une conversation agréable, l'honneur, l'exemple, l'ami de tous ses confrères........... »

Voilà l'homme que les jésuites, dans les cinquante dernières années de leur puissance, ne cessèrent de persécuter, d'abord comme cartésien, ensuite comme janséniste. Il est démontré que l'accusation de jansénisme ne pouvait s'appliquer à André. Lui-même déclare catégoriquement qu'il rejette la doctrine de l'efficacité absolue de la grâce, agissant dans l'homme par une action souveraine, morale ou physique, qui ôte aux actions vertueuses leur mérite et le renvoie tout entier à Dieu; doctrine fausse en elle-même, et qui, dans la pratique, eût pu avoir de funestes conséquences, si, dans ces grandes âmes de Port-Royal, elle n'eût été contenue par l'austérité du stoïcisme chrétien. Non, ce n'était pas cette doctrine qu'on poursuivait dans André, car il la repoussait et il la combattait lui-même; ce qu'on poursuivait en lui, c'était, nous l'avons vu, sa modération, cette modération du véritable sage, qui, sans chanceler sur la doctrine, incline à l'indulgence envers les personnes, et quelles personnes, je vous prie? un Pascal, un Arnauld, ses admirables sœurs, les Cornélies du christianisme, Nicole, Duguet, Rollin, et cet homme qui a perdu dans des querelles aujourd'hui oubliées une force d'esprit et de caractère presque égale à celle d'Arnauld, qui a été seulement un sectaire intrépide, et qui eût pu devenir un grand penseur et un écrivain éminent, je veux dire Antoine Quesnel! André avait dit qu'il valait mieux réfuter Quesnel que de le proscrire : voilà quel fut un de ses crimes aux yeux de l'impitoyable société. Jusqu'en 1733 la société de Jésus tourmente André comme janséniste : trente ans après les rôles changent, et les persécuteurs sont persécutés à leur tour. Qui doute aujourd'hui qu'indépendamment de

leurs doctrines générales, trouvées, à tort ou à raison, incompatibles avec les libertés des peuples et la sûreté des gouvernements, ce qui concourut puissamment à perdre les jésuites fut le souvenir encore tout vivant de la longue et obstinée persécution qu'ils avaient exercée sur les hommes les plus illustres de la nation, pendant la vieillesse de Louis XIV, surtout à l'aide du dernier et implacable confesseur du grand roi affaibli, le P. Michel Letellier ?

Encore le jansénisme n'était qu'un parti où abondait l'erreur à côté de la vertu et du génie : mais le cartésianisme n'était pas un parti ; c'était tout le XVIIe siècle dans ce qu'il eut de plus original et de plus grand ; c'était à la fois les sciences, les lettres, la philosophie, le christianisme, dans leur plus admirable harmonie ; c'était une école immense, essentiellement française et devenue promptement européenne, où les esprits les plus différents venaient puiser des inspirations communes, où se rencontraient l'Oratoire avec un cardinal de Bérulle et Malebranche, Port-Royal avec Nicole et Arnauld, Saint-Sulpice avec Fénélon, toute l'église de France avec le cardinal de Retz et Bossuet, l'université de Paris avec ce qui lui restait de professeurs distingués, la France entière, en un mot, excepté les jésuites. Là toutes les pensées se vivifiaient à un foyer commun, et en même temps elles s'éclairaient et se corrigeaient l'une l'autre. Descartes pose les fondements, à savoir : 1° l'autorité première et souveraine de la conscience, qui nous révèle l'existence d'une âme spirituelle avec autant de certitude, ou, pour mieux dire, avec plus de certitude que les sens ne nous donnent l'étendue et la matière ; 2° sous le sentiment de notre imperfection et de nos limites en tout genre, l'idée irréfragable d'un être parfait et infini, dont la conception seule démontre l'existence ; 3° parmi les perfections de cet être, sa véracité attestée par celle de notre raison, la confirmant à son tour, et devenant ainsi le point d'appui inébranlable de la certitude universelle ; 4° la spiritualité et la simplicité de l'âme, solidement établies, servant de fondement à son incorruptibilité et à l'espoir d'une autre vie ; 5° partout la vertu mise dans l'empire sur soi-même, le bonheur dans la modération des désirs et dans le développement tempéré et harmonieux de toutes les facultés accordées à l'homme, sous le gouvernement de la raison, l'œil toujours dirigé vers les lois et la volonté de la divine providence. Ces grands principes posés, les plus beaux génies s'en emparent et les appliquent à toutes choses. Le mouvement, une fois commencé, ne s'arrête plus, et, en moins de cinquante années, il couvre la France de monuments

immortels qui sont encore aujourd'hui debout, objets sacrés d'une étude religieuse et d'une admiration toujours croissante.

Sans doute plus d'une erreur se glissa au sein de cette vaste école; plus d'un principe cartésien était contestable, et, mal entendu, pouvait donner lieu à de fâcheuses conséquences; mais la méthode générale était saine et féconde, les principes généraux aussi solides qu'élevés, et l'esprit de tous réparait aisément les fautes qui échappaient à quelques-uns. Le vol sublime de Malebranche l'emporte-t-il un peu trop loin du monde réel? l'austère logique d'Arnauld le ramène sur la terre. Contre la théorie des idées et la vision en Dieu, il n'y avait pas besoin des calomnies et des persécutions du jésuitisme : le livre Des vraies et des fausses idées suffisait. Pour établir et défendre le libre arbitre de l'homme, des arrêts du conseil et des lettres de cachet surprises par un P. Annat ou un P. Letellier n'étaient point nécessaires; n'avait-on pas le grand Traité de Bossuet? Un peu de spinosisme était-il dans la théorie célèbre de l'étendue intelligible[1]? contre ce spinosisme, réel peut-être, mais inaperçu et désavoué par son auteur même, toute la puissance et toutes les manœuvres de la Société ne valaient pas une page de Leibnitz. Tandis que tout le monde s'emporte contre Spinosa, Leibnitz, qui était en correspondance avec lui, qui l'honorait et l'aimait, aperçoit le premier le point précis par où le spinosisme est entré dans le cartésianisme; il ôte ce point, indique à la fois le mal et le remède, et la force libre de la volonté une fois bien distinguée de l'inclination et du désir dans son principe et dans ses conséquences, c'en est fait du spinosisme, sans l'intervention du bras séculier, et par la seule vertu de l'analyse psychologique. La philosophie cartésienne forme ainsi un grand ensemble, où un génie commun, semblable à la puissance médicatrice de la nature, suffit à prévenir ou à dissiper les légers désordres qui naissent de la surabondance des forces, et entretient la santé et l'énergie du corps entier. Elle offrait à la morale publique, à la religion et à l'État, les plus sûres garanties qu'ait jamais pu donner aucune philosophie, depuis la grande école de Socrate et de Platon.

Et c'est contre une telle philosophie, dès qu'elle parut dans le monde, que la compagnie de Jésus se leva, et, pendant près d'un siècle, employa tour à tour la calomnie, la ruse, la violence! En 1662, les jésuites

[1] Voy. nos deux articles du Journal des Savants de 1842, sur la correspondance de Malebranche et de Mairan.

poussent la congrégation de l'Index à interdire la lecture des ouvrages de Descartes, *donec corrigantur*. La même année, le nonce apostolique en Belgique, excité par la Société, dénonce officiellement à l'université de Louvain la philosophie de Descartes «comme pernicieuse à la jeunesse chrétienne.» En 1667, quand les restes mortels de Descartes, transportés de Suède en France, sont présentés à l'église de Sainte-Geneviève et vont recevoir un tardif hommage, un ordre de la cour, sollicité par le P. Annat, arrive, portant défense de prononcer publiquement l'éloge de Descartes. En 1670, la Sorbonne, mise en mouvement par les jésuites, est bien près d'arracher au parlement de Paris la condamnation du cartésianisme. Forcés de reculer devant l'arrêt burlesque de Boileau et l'admirable mémoire d'Arnauld, du parlement les jésuites en appellent au roi, et l'enseignement de la philosophie de Descartes est proscrit par un arrêt du conseil et dans l'université de Paris et dans l'Oratoire. En 1680, le P. Le Valois défère à l'assemblée du clergé la philosophie cartésienne : «Messeigneurs, je cite devant vous M. Descartes et ses plus fameux sectateurs; je les accuse d'être d'accord avec Calvin.» Nous avons vu, dans la correspondance ici publiée, toutes les machines employées par les jésuites contre la doctrine de Descartes, et en particulier contre celle de Malebranche; nous avons exhumé, pour la première fois, la résolution prise à Rome, en 1706, dans une assemblée générale de la Société, de poursuivre la nouvelle doctrine à l'égal du jansénisme, et de l'exterminer; c'est le mot d'ordre officiel ici retrouvé, et désormais livré à l'histoire. Nous ne voulons pas rappeler les douloureux détails de la longue et incessante persécution exercée contre André depuis le commencement du XVIII[e] siècle; mais il importe d'en faire toucher au doigt la vanité et l'impuissance. Le factum jésuitique contre le cartésianisme envoyé à André avec un formulaire est de 1713; le livre de Dutertre est de 1715: c'est à peu près là l'époque du plus fort déchaînement de la Société contre la philosophie nouvelle. Savez-vous à quoi aboutit tout ce grand déchaînement? Sans doute il produit des malheurs particuliers, de lâches défections, d'odieuses intrigues, d'amers chagrins dans plus d'une âme loyale et courageuse; mais attendez quelques années, attendez que Malebranche ait fermé les yeux, et que sa gloire vivante n'importune plus la jalouse compagnie : la doctrine nouvelle, en se retirant de la scène du temps présent, semble avoir perdu tous ses dangers; elle est peu à peu amnistiée par ceux-là même qui l'avaient proscrite; les bonnes raisons qui avaient été données contre plusieurs de ses maximes subsistent, tempérées à la fois et fortifiées par l'équité inattendue dont on commence

à se piquer. Bientôt de l'amnistie on passe au panégyrique, et il arrive un moment où, contre de nouveaux adversaires bien autrement redoutables, la Société aux abois est contrainte d'invoquer en faveur de la religion ces mêmes doctrines qu'elle avait persécutées pendant un siècle.

En 1724, le métaphysicien le plus justement renommé de la société, le P. Buffier [1], dans son excellent Traité des vérités premières, parle de Descartes et même de Malebranche comme il appartenait à un esprit aussi judicieux et aussi éclairé (*Suite du Traité des premières vérités*, p. 238) : « Le soin que Descartes inspire d'abord, d'être en garde généralement contre tous les préjugés, est un des meilleurs moyens de nous faire découvrir la vérité : aussi est-il vrai que, depuis, on a commencé de philosopher avec plus de circonspection, et par divers endroits avec plus de succès..... L'attention qu'il a fait faire à la nature de l'âme ou de l'esprit et à celle du corps ou de la matière a fait connaître avec plus de netteté et de précision les différences de ces deux substances, qu'il est si important de bien distinguer. » Je néglige les critiques de détail, que je n'admets ni ne conteste, et je transcris le jugement définitif de Buffier : « En général, les principes et la méthode de Descartes ont été d'une très-grande utilité par l'analyse qu'ils nous ont accoutumé de faire plus exactement et des mots et des idées; car, nous ayant mis en goût d'examiner de plus près les opinions qu'on nous propose, ils nous ont mis plus sûrement dans la route de la vérité..... » Tel est donc le système contre lequel le P. Annat et le P. Letellier ont lancé tant de foudres, et qu'en 1706 on avait résolu d'exterminer ! Ici, en 1724, au milieu de beaucoup de critiques, on déclare que le cartésianisme a servi la cause de la bonne philosophie. Ce n'était donc pas la peine, quelques années auparavant, de le persécuter par les plus indignes moyens.

Buffier traite moins bien Malebranche, et avec raison, mais il en parle avec l'estime et le respect que l'on doit au génie, alors même qu'il s'égare. Page 270 : « La réputation de cet auteur a été si éclatante dans le monde philosophique, qu'il paraît inutile de marquer en quoi il a été le plus distingué entre les philosophes. Il n'a été d'abord qu'un simple cartésien, mais il a donné un jour si brillant à la doctrine de Descartes, que le disciple l'a répandue par la vivacité de son imagination

[1] Voyez sur Buffier les Mmoires de Trévoux, 1737, août, p. 1504. Il était né en Pologne d'une famille française; élevé au collége de Rouen, entré aux jésuites à dix-neuf ans; alla à Rome à la suite d'un démêlé avec l'archevêque de Rouen; revint bientôt en France, à Paris, fut chargé de l'enseignement, et en même temps de la rédaction du Journal de Trévoux. Mort à soixante-dix-sept ans, le 7 mai 1737

et par le charme de ses expressions, plus que le maître n'avait fait par la suite de ses raisonnements et par l'invention de ses divers systèmes..... Le plus grand talent du P. Malebranche est donc de tirer d'une opinion tout ce qu'on peut en imaginer d'intéressant et même d'imposant pour les conséquences, et d'en montrer tellement les principes de profil, que, du côté qu'il les laisse voir, il est impossible de ne s'y pas rendre, au moins tant qu'on n'en détourne pas les yeux; on le suit avec plaisir dans la route immense de ses idées, qui amusent et qui flattent la curiosité, en réveillant et en attachant de plus en plus l'esprit de quiconque veut bien voir les objets uniquement par la face qui lui est présentée par le P. Malebranche. »

Voilà déjà un ton bien différent de celui de Daniel, de Le Valois, d'Hardouin, de Guymond, de Dutertre, et du manifeste philosophique de la Société en 1713. Quel rapport y a-t-il, je vous prie, entre la philosophie contenue dans ce manifeste ainsi que dans le fameux concordat et celle du Traité des vérités premières? Et pourtant nous ne sommes qu'en 1724. Quelques années ont suffi pour faire tomber les déclamations et les calomnies, et mettre à leur place une discussion légitime, l'équité, le respect, et jusqu'à l'éloge. Attendez quelques années de plus : le temps fait un pas; en 1755 l'Académie française met au concours *l'esprit philosophique;* la pièce qui remporte le prix distingue et met en lumière deux attributs fondamentaux dans l'esprit philosophique, l'indépendance de toute autre autorité que celle de la raison et le respect envers la foi dans l'ordre des vérités surnaturelles, et le cartésianisme est proposé comme le modèle de l'esprit philosophique ainsi conçu. L'auteur de la pièce couronnée célèbre Descartes pour avoir secoué le joug d'Aristote et dignement porté celui du christianisme. Dans ce discours est un morceau d'une haute éloquence sur les services rendus par Descartes à la raison humaine. Ce morceau produisit, dans son temps, le plus grand effet, et il mérite encore d'être rappelé.

« Il est aisé de compter les hommes qui n'ont pensé d'après personne, et qui ont fait penser d'après eux le genre humain. Seuls et la tête levée, on les voit marcher sur les hauteurs; tout le reste des philosophes suit comme un troupeau. N'est-ce pas la lâcheté d'esprit qu'il faut accuser d'avoir prolongé l'enfance du monde et des sciences? Adorateurs stupides de l'antiquité, les philosophes ont rampé durant vingt siècles sur les traces des premiers maîtres. La raison condamnée au silence laissait parler [1] l'autorité. Aussi rien ne s'éclaircissait dans

[1] La leçon ordinaire, *faisait parler,* me semble défectueuse.

l'univers, et l'esprit humain, après s'être traîné mille ans sur les vestiges d'Aristote, se trouvait encore aussi loin de la vérité. Enfin parut en France un génie puissant et hardi, qui entreprit de secouer le joug du prince de l'école. Cet homme nouveau vint dire aux autres hommes que, pour être philosophe, il ne suffisait pas de croire, mais qu'il fallait penser. A cette parole, toutes les écoles se troublèrent; une vieille maxime régnait encore : *ipse dixit*, le maître l'a dit. Cette maxime d'esclave irrita tous les philosophes contre le père de la philosophie pensante; elle le persécuta comme novateur et impie, le chassa de royaume en royaume, et l'on vit Descartes s'enfuir, emportant avec lui la vérité, qui par malheur ne pouvait être ancienne en naissant. Cependant, malgré les cris et la fureur de l'ignorance, il refusa toujours de jurer que les anciens fussent la raison souveraine; il prouva même que ses persécuteurs ne savaient rien, et qu'ils devaient désapprendre ce qu'ils croyaient savoir. Disciple de la lumière, au lieu d'interroger les morts et les dieux de l'école, il ne consulta que les idées claires et distinctes, la nature et l'évidence. Par des méditations profondes, il tira toutes les sciences du chaos, et, par un coup de génie plus grand encore, il montra le secours mutuel qu'elles doivent se prêter; il les enchaîna toutes ensemble, les éleva les unes sur les autres, et, se plaçant ensuite sur cette hauteur, il marcha, avec toutes les forces de l'esprit humain ainsi rassemblées, à la découverte de ces grandes vérités que d'autres plus heureux sont venus enlever après lui, mais en suivant les sentiers de lumière que Descartes avait tracés. Ce fut donc le courage et la fierté d'un seul esprit qui causèrent dans les sciences cette heureuse et mémorable révolution, dont nous goûtons aujourd'hui les avantages avec une superbe ingratitude. Il fallait aux sciences un homme qui osât conjurer tout seul avec son génie contre les anciens tyrans de la raison; qui osât fouler aux pieds ces idoles que tant de siècles avaient adorées. Descartes se trouvait enfermé dans le labyrinthe avec tous les autres philosophes; mais il se fit lui-même des ailes, et il s'envola, frayant ainsi une route nouvelle à la raison captive. »

Qui prononçait en 1755 ces grandes paroles? Était-ce un professeur de l'université de Paris, devançant et surpassant son confrère Thomas dans son éloge célèbre de Descartes? ou bien quelque ardent disciple de l'Oratoire ou de Port-Royal? Non : c'est un père jésuite, le P. Antoine Guénard [1].

[1] Il avait alors vingt-neuf ans. Il était né à Damblain (en Lorraine), le 16 dé-

Tirons donc de tous ces faits cette leçon salutaire, que la persécution en matière de doctrine n'est pas seulement ce qu'il y a de plus odieux, mais de plus inutile. Une discussion libre et sérieuse est la seule arme qui soit ici de mise; le temps surtout, qui met à leur place les choses et les hommes, qui, en brisant ou en effaçant les passions du moment, livre bientôt une doctrine à sa faiblesse ou à sa force naturelle, le temps et son action plus ou moins prompte mais infaillible, voilà le remède certain à l'erreur, et le vengeur assuré de la vérité qu'oublient également l'autorité qui persécute, et d'héroïques victimes, qui se dévouent souvent aux plus cruelles souffrances la veille du jour qui doit éclairer leur triomphe.

V. COUSIN.

cembre 1726, et il était, en 1755, préfet des études au collége de Pont-à-Mousson. Le P. Guénard n'a pas tenu les espérances que son discours avait excitées. Caballero dit qu'il est mort en 1806, à Fléville, près Nancy.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le mardi 2 mai, sous la présidence de M. le comte Beugnot, président de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Après un discours du président, la commission du prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney a proclamé le résultat du concours de 1843 et le sujet du prix à décerner en 1844.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1843, qu'elle accorderait une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés. Ce prix a été décerné à M. Lafaye, auteur d'un ouvrage intitulé *Synonymes français*.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1844, une médaille d'or de la valeur de 1,200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années.

L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous

le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *grammaire générale*.

Les mémoires manuscrits envoyés avant le 1er mars 1844, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1842, seront également admis au concours.

La séance a été terminée par la lecture des quatre morceaux suivants : Considérations sur l'origine du bouddhisme, par M. Eugène Burnouf, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Discours sur Nicolas Poussin, par M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts; Fragment sur la polygamie en Orient, par M. Blanqui; Fragment d'une épopée de Jeanne d'Arc, chant du siége d'Orléans, par M. Al. Soumet, de l'Académie française.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Bouvard, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 7 juin.

Dans sa séance du 12 juin, l'Académie a élu M. Laugier à la place vacante dans la section d'astronomie par le décès de M. Savary.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Le 17 juin, M. le comte de Rambuteau a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. le comte Chabrol de Volvic.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome IV, troisième livraison (janvier-février 1843); quatrième livraison (mars-avril 1843). Paris, imprimerie de Didot, 1843, in-8°, pages 189-400. — La troisième livraison contient les quatre morceaux suivants : 1° De la poésie provençale-italienne, par M. C. Fauriel, membre de l'Institut, complément des articles publiés par le même académicien dans les précédentes livraisons; 2° la Vie et la Mort de saint Thomas de Cantorbéry, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, poëme analysé par M. Le Roux de Lincy d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale n° 2489, suppl. français, in-4°; 3° Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge, du xe au xive siècle, par M. Félix Bourquelot; 4° Invocation à l'Éternel, traduite du grec par Tiberianus et publiée par M. Jules Quicherat. — On trouve dans la quatrième livraison : 1° un premier article sur Tancrède, par M. de Saulcy; 2° six lettres inédites ou restituées de Mme de Grignan et de l'abbé de Coulanges, publiées par M. Vallet de Viriville; 3° Trois abbés pour une abbaye, par M. H. G. (épisode de l'histoire de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, au xiiie siècle); 4° Notice sur les layettes du trésor des chartes, suivie d'un premier extrait de ces layettes, par M. A. Teulet, travail sur lequel nous nous proposons de revenir. — Les éditeurs annoncent, parmi leurs prochaines publications, des lettres inédites de la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, par M. Victor Cousin.

Génie du XIXe siècle, ou Esquisse des progrès de l'esprit humain depuis 1800 jusqu'à nos jours, par Édouard Alletz. Paris, imprimerie de Gros, librairie de Paulin, 1842-1843, in-18 de L-381-IV pages. — Ce nouvel ouvrage de M. Alletz n'est pas moins recommandable par l'élévation des sentiments et des pensées que par les qualités du style, et présente, avec beaucoup de méthode, quoique dans un cadre un peu resserré, des notions claires, précises, exactes, sur les progrès récents et l'état actuel de toutes les branches des connaissances humaines. On lira d'abord avec intérêt l'introduction, où l'auteur traite de l'esprit général du XIXe siècle et de l'influence que doivent exercer sur ses mœurs et sur les tendances de son génie les trois grands événements qui ont présidé à ses destinées, savoir : une guerre presque universelle, la décadence des aristocraties européennes et la découverte de la vapeur. Après cette introduction, et avant d'aborder l'examen scientifique et littéraire de notre époque, M. Alletz donne, dans un premier livre, un aperçu rapide des principaux progrès des sciences et des arts depuis l'antiquité grecque et latine jusqu'à nos jours. Il expose ensuite le système selon lequel il traite, dans les trois livres suivants, des progrès de nos connaissances depuis l'année 1800. Le livre second, intitulé *Science de l'homme*, comprend la théologie, la philosophie, la littérature, les beaux-arts, la philologie et l'archéologie. Le livre troisième est consacré à la *Science de la société*, qui renferme la législation, l'économie politique, l'art de la guerre, le commerce et la navigation, la géographie et les voyages. Dans le livre quatrième, qu'il intitule *Science de la nature*, l'auteur comprend l'agriculture, la botanique, la médecine, la zoologie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, l'hydrologie, la chimie, la minéralogie et la géologie. Un des résultats généraux de ce tableau des progrès de l'esprit humain depuis le commencement du XIXe siècle, c'est que la France a eu la supériorité sur les autres nations dans les sciences naturelles, dans les mathématiques, dans l'histoire, dans l'éloquence et dans la philosophie politique. Le cinquième livre, sous le titre de *Progrès futurs des sciences et des arts*, présente l'indication de toutes les questions importantes qui attendent une solution, et de tous les essais qui réclament un perfectionnement. Enfin le livre sixième explique les *Rapports de la religion chrétienne avec les progrès de l'esprit humain*. Un appendice placé à la fin de l'ouvrage rappelle les travaux des hommes qui ont contribué, d'une manière secondaire, aux progrès des arts et des sciences. Le volume est terminé par deux tables des noms cités dans l'ouvrage et dans l'appendice, et par une table des matières.

Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle, par M. Édélestand du Méril. Paris, imprimerie de Guiraud et Jouaust, librairies de Brockhaus et Avenarius et de Techener, 1843, in-8° de 430 pages. — Dans l'introduction qui précède ce recueil, M. du Méril trace l'histoire abrégée de la poésie latine populaire, depuis les premiers temps de Rome jusqu'à la fondation des langues modernes. « Le principal mérite de la poésie latine au moyen âge, ajoute-t-il, est de servir de lien entre la poésie ancienne et la littérature moderne, de continuer le passé et de le rattacher à l'avenir. Les idées chrétiennes y apparaissent dans toute leur vivacité native; puis, insensiblement, elles se mêlent aux traditions qu'elles avaient d'abord répudiées avec dédain; elles les transforment, se les approprient, et la poésie vulgaire trouve dans les chants populaires latins, qu'elle imite et reproduit sans cesse, les idées et les faits nécessaires au développement de l'imagination. Pour l'histoire de la versification...... une connaissance approfondie des poëmes populaires latins est plus indispensable encore; c'est seulement à l'aide de leur rhythme et de ses modifications que l'on peut expliquer les principes de la versification des langues modernes

et les changements qu'elle a successivement éprouvés. » Les poésies romaines tiennent nécessairement peu de place dans cet ouvrage. L'auteur s'est contenté de reproduire quelques-uns des rares monuments de la poésie populaire des Romains depuis les chants des frères Arvales jusqu'au *Pervigilium Veneris*. La partie la plus importante du recueil est consacrée aux poésies chrétiennes, et renferme soixante-dix-sept morceaux, dont les plus anciens appartiennent au IV^e siècle, et les plus récents au XII^e. La plupart de ces pièces avaient déjà été imprimées. M. du Méril en a soigneusement revu le texte, autant qu'il a été possible, sur les manuscrits. Quelques-unes, restées jusqu'à ce jour inédites, sont publiées d'après des manuscrits de la Bibliothèque royale et de la bibliothèque de Bruxelles, ou sur des copies communiquées par divers savants. Les unes et les autres sont accompagnées de nombreuses notes philologiques et bibliographiques, qui sont le fruit de laborieuses recherches.

Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français, dès la formation de la langue jusqu'à la renaissance, par Onésime Leroy. Imprimerie de Hennuyer et Turpin aux Batignolles, librairie de Hachette à Paris, 1843, in-8° de 467 pages. — L'ingénieux auteur des Études sur les mystères a pensé que « l'intérêt offert à l'histoire par l'exploration de nos plus vieux monuments dramatiques s'accroîtrait encore du développement successif de l'esprit humain et de l'esprit français, dont ces essais informes ont été le point de départ, » et c'est dans le but d'en tracer le tableau qu'il a entrepris cette esquisse des principales époques du théâtre en France, c'est-à-dire des révolutions de nos mœurs, de notre langue et de notre littérature. Cet ouvrage recommandable, sur lequel nous reviendrons, est précédé d'une introduction et divisé en onze chapitres, dont voici les titres : École d'Abélard. — Siècle de saint Louis. — Société de l'immaculée conception; beauté morale, ascendant de la femme. — Mystère de la passion; acheminement à l'unité monarchique; premier théâtre permanent à Paris; développement de l'opinion populaire. — Salut et gloire de la France au XV^e siècle. — Vœu du faisan à Lille, vœu du paon, etc. — Chambres dramatiques ou littéraires, dites de Rhétorique. — Drames satiriques, précurseurs ou auxiliaires de la réformation. — Coup d'œil rétrospectif sur saint Martin et saint Louis. — Tombeau de Childéric et médaille de saint Martin découverts à Tournay. — Conclusion. Jeux de scène traduits en profanation sur le tombeau de saint Martin à Tours.

Études politiques. De l'aristocratie anglaise, de la démocratie américaine et de la libéralité des institutions françaises, par Charles Farcy, 2^e édition. Paris, imprimerie de Ducessois, au comptoir des imprimeurs unis, quai Malaquais, n° 15; 1843, in-8° de 152 pages. — « Faire aimer davantage les institutions du pays, souvent et injustement dénigrées au profit des institutions étrangères; mettre en première ligne la moralité dans l'appréciation des lois, rappeler le principe religieux trop souvent oublié, enfin tâcher de convaincre que les bonnes mœurs peuvent seules faire de bons citoyens, » tel est le but de cet ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur au talent de l'auteur qu'à ses sentiments.

Les chroniques de l'évêché de Langres, du père Jacques Vigner, traduites du latin, continuées jusqu'en 1792 et annotées, par Émile Jolibois. Chaumont, imprimerie et librairie de V^e Miot, 1843, in-8° de III-287 pages. — Cette histoire abrégée du diocèse de Langres, publiée à Langres, par J. Vignier en 1665, sous le titre de *Chronicon Lingonense, ex probationibus Decadis historicæ contextum,* n'est que le résumé d'un ouvrage plus important du même auteur, auquel il avait donné le nom de Décade historique, parce qu'il devait être publié en dix livres divisés en trois tomes ou par-

ties. Il n'a paru de ce grand ouvrage que le plan, publié à Dijon du vivant de Vigner, et l'on croit que l'auteur, mort en 1670, n'a pu l'achever; du moins, il n'en reste aujourd'hui que le commencement, et l'on ne connaît aucune copie des deux dernières parties. L'abrégé est un récit succinct, mais plein d'érudition et de méthode, des événements qui se sont passés dans le diocèse de Langres depuis l'époque romaine jusqu'en 1650. Le traducteur a continué ce travail utile jusqu'à la révolution, rectifié dans des notes quelques erreurs de date, et introduit dans le texte des divisions avec des sommaires qui facilitent les recherches.

Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de ses deux fils le marquis de Montpouillan et de Castelnaut; suivis de documents historiques et de correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, Louis XIII, Marie de Médicis, Condé, Sully, Villeroy, Fresnes, Pontchartrain, Bouillon, Biron, d'Ornano, Montespan, Matignon, du Plessis-Mornay, Rohan, Schomberg, Châtillon, d'Effiat, Feuquières, Richelieu, Servien, des Noyers, Bouthillier, et autres personnages célèbres depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde, pour faire suite à toutes les collections de mémoires sur l'histoire de France, publiés, mis en ordre et précédés d'une introduction par M. le marquis de la Grange, député de la Gironde, etc. Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, librairie de Charpentier, 1843, 4 vol. in-8°.

Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes sous l'empire, l'un des trois rédacteurs du projet de code civil, par Aug. Nougarède de Fayet, son petit-fils. Paris, imprimerie de Crapelet, 1843, in-8° de trente-huit pages.

ANGLETERRE.

A Grammar of the hindustani language, by John Shakespear, fourth edition, to which is added a short grammar of the dakhanî. London, 1843, in-4° de 207 pages, avec planches gravées. — Voici la quatrième édition de la meilleure grammaire hindoustani écrite en anglais. C'est un beau succès, qui seul fait l'éloge du livre. Mais cette édition offre à la fois un changement et une addition précieuse, qu'il est essentiel de signaler. La liste des principales racines de la langue hindoustani, qu'on trouvait dans les précédentes éditions, sous forme d'appendice, à la suite de la grammaire, est aujourd'hui remplacée par des détails intéressants sur le dialecte hindoustani particulier au Décan, nommé *dakhnî* (et non *dakhanî,* comme l'a imprimé M. Shakespear). Ces détails occupent soixante pages, et rendent le travail du savant orientaliste propre à être employé dans tout l'empire anglais de l'Inde, l'hindoustani proprement dit, appelé *ourdou,* étant usité dans les présidences de Calcutta et de Bombay, et le *dakhnî* dans celle de Madras. Il ne s'agit ici que de l'idiome des musulmans : il n'est pas entré dans les vues de M. Shakespear de traiter du dialecte *hindoui,* et on doit le regretter d'autant plus, que personne n'était plus en état que lui de le faire, et qu'on ne possède aucun ouvrage *ex professo* sur ce dialecte, si important à cause des ouvrages philosophiques et historiques qui l'enrichissent.

The Jews in China, their synagogue, their scriptures, their history, etc. by James Finn. London, 1843, royal in-12°, viij et 86 pages. — M. Finn est auteur d'un ouvrage sur les juifs d'Espagne et de Portugal, que nous avons indiqué, à son apparition, aux lecteurs du Journal des Savants (novembre 1842). Aujourd'hui les

succes de l'Angleterre en Chine l'ont engagé à s'occuper de l'état des juifs de ce pays. C'est d'après des travaux estimés, qui ont été écrits sur le continent, que le laborieux auteur a rédigé son opuscule. Il en offre, en cinq chapitres, une sorte de résumé substantiel et d'un intérêt soutenu. Le premier roule sur la manière dont les juifs furent découverts en Chine par les missionnaires jésuites; le second décrit leur synagogue; le troisieme, leurs copies de la Bible et leur littérature; le quatrième, leurs inscriptions et leur histoire; le cinquième, enfin, contient des réflexions scientifiques et surtout religieuses; car le but de l'auteur dans cet ouvrage, comme dans celui que nous avons rappelé, est principalement chrétien : c'est, en effet, la conversion du peuple juif qu'il a surtout en vue. Le texte est accompagné de notes instructives, avec des citations en caractères hébreux.

L'Empire chinois, ou Histoire descriptive des mœurs, coutumes, architecture, industrie du peuple chinois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, traduit de l'anglais par Clément Pellé, avec gravures anglaises sur acier d'après les dessins originaux, par Th. Allom, esq. Londres, librairie de Fischer et compagnie, 38, Newgate street; à Paris, rue Saint-Honoré, n° 108. — Au retour de la deuxième expédition des Anglais en Chine, la maison Fischer a publié une description du Céleste Empire qui a obtenu beaucoup de succès en Angleterre, et dont elle donne aujourd'hui une traduction française, à laquelle sont jointes toutes les planches de l'édition originale. Ces dessins, exécutés par les officiers de la flotte anglaise, ou reproduits d'après les travaux des voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur du pays, font connaître les monuments et les sites les plus remarquables de l'empire chinois. Les planches sont exécutées avec cette délicatesse et ce fini de détails que nos graveurs n'ont pu encore parfaitement imiter. L'auteur du texte annonce s'être mis en rapport avec deux Chinois lettrés attachés au service de la compagnie des Indes orientales, et avoir rectifié, en soumettant son livre à leur contrôle, beaucoup d'erreurs qui ont cours dans la plupart des histoires ou des descriptions de la Chine publiées en Europe. Au moment où les événements politiques ramènent l'attention publique sur ce pays, la publication de MM. Fischer ne peut qu'être bien accueillie, si l'exécution répond toujours, comme dans les premières livraisons, aux promesses de l'auteur.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUILLET 1843.

Mirchondi historia Seldschukidarum, persice e codicibus manuscriptis Parisino et Berolinensi nunc primum edidit, lectionis varietate instruxit, annotationibus criticis et philologicis illustravit Jo. Aug. Vullers. Gissæ, 1837, in-8°.

Mirchond's Geschichte der Seldschuken, aus dem persischen zum ersten mal übersetzt, und mit historischen, geographischen und literarischen Anmerkungen erläutert, von Jo. Aug. Vullers. Giessen, 1837, in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Dans mon article précédent, en rendant compte de l'histoire des Seldjoucides écrite par Mirkhond et publiée par M. Vullers, je me suis attaché à recueillir quelques détails sur la vie et les ouvrages du chroniqueur persan. Je pourrais ajouter un petit nombre de mots, dans lesquels l'auteur indique les époques où avaient été rédigées quelques parties de son ouvrage, où il expose les motifs qui avaient retardé la publication de tel ou tel volume. Mais ces renseignements offriraient, à coup sûr, un bien faible intérêt. Je ne m'arrêterai point non plus à parler du Seïd Nizam-eddin-Sultan-Ahmed, fils de l'émir Borhan-eddin-Khavend-schah, et frère de Mirkhond, qui remplissait, à la cour des descendants de Timour, les fonctions augustes de *Sadr*, c'est-à-dire de chef de la justice ecclésiastique. Mais, pour compléter, autant que possible, ce qui concerne la famille de Mirkhond, je réunirai ici quel-

ques détails sur Khondémir, fils de Mirkhond, émule de son père dans la carrière historique, abréviateur et continuateur de ses ouvrages. Cette notice, qui sera beaucoup moins complète, beaucoup moins instructive que je ne l'aurais désiré, pourra au moins servir à compléter, sur quelques points, les renseignements donnés par Dherbelot, M. Silvestre de Sacy, et, en dernier lieu, par M. Reinaud.

Gaïath-eddin-Mohammed, surnommé Khondémir, vint au monde vers la fin du IX[e] siècle de l'hégire, l'an 879 ou 880. Cette date ne nous est, je l'avoue, indiquée d'une manière expresse par aucun biographe, par aucun historien; mais elle ressort évidemment d'un passage où notre auteur, parlant de son principal ouvrage, le *Habib-assiiar,* atteste qu'il l'entreprit l'an 927, et il ajoute qu'il était, à cette époque, âgé de quarante-sept à quarante-huit ans. Il est probable qu'il eut pour patrie la ville de Hérat, qui était la capitale de l'empire des principaux descendants de Timour. Dès son enfance, il montra un goût vif, une véritable passion pour l'étude de l'histoire, et compulsait avec une ardeur infatigable les ouvrages qui traitaient de cette science. Guidé par les conseils et les exemples de son père, qui, par ses vastes travaux historiques, avait acquis une si juste célébrité, il s'occupait presque uniquement à lire et à méditer les histoires générales et particulières, afin d'en tirer tout ce qui pouvait contribuer à augmenter ses connaissances et fournir la matière des compositions importantes dont il avait, dès lors, arrêté le plan. Appelé auprès de l'émir Ali-Schir, ce noble protecteur et ami de tous les gens de lettres, il trouva chez cet homme extraordinaire tout ce que la bienveillance et l'attachement peuvent présenter de plus gracieux, tout ce que peuvent offrir d'utile les conseils de l'expérience, les trésors d'une solide érudition; lorsque, dans le cours de l'année 904, Ali-Schir eut réuni une bibliothèque nombreuse, composée des meilleurs livres, il en abandonna sans réserve l'usage à Khondémir, et le plaça à la tête de ce riche dépôt des connaissances humaines. On peut se figurer quelle dut être la satisfaction de notre auteur, lorsqu'il se vit dans une position qui était si bien en harmonie avec ses inclinations, et avec quelle ardeur il songea à profiter d'une situation si favorable. Ali-Schir, dans un de ses ouvrages[1], parle en peu de mots de Khondémir, et vante en termes pompeux les connaissances qu'il avait acquises sur l'histoire. Du reste, dans ce passage, Ali-Schir ne cite aucun ouvrage de Khondémir. Et, en effet, à l'époque où l'illustre écrivain rédigeait l'ouvrage intitulé *Medjalis-alnefaïs*, Khondémir.

[1] *Koulliati-Nevaïi*, t. II, fol. 780 r°.

alors fort jeune, n'avait encore rien produit, et ne donnait que des espérances. Au rapport de Hadji-Khalfah, ce fut vers l'an 900 de l'hégire que Khondémir publia son abrégé historique intitulé *Khelaset-alakhbar,* qui contient l'histoire du monde, depuis la création jusqu'à l'année 875 de l'hégire, et qui est un extrait du *Raouzat-assafa* de Mirkhond. A cette même époque, il cultivait également la poésie. Car, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même [1], le kadi Nizam-eddin-Mohammed étant mort au mois de moharrem de l'an 900 de l'hégire, notre auteur s'attacha à consigner dans deux vers la date de cet événement. Il se trouvait auprès d'Ali-Schir, l'an 906, au moment où la mort vint frapper cet homme illustre. Voyant que la maladie se présentait avec une violence extrême, il déclara qu'il fallait, sans aucun délai, pratiquer une saignée, et que le moindre retard rendrait le mal tout à fait incurable. Le khodjah Schehab-eddin-Abd-allah, qui avait la prétention de posséder des connaissances médicales, resta incertain, et n'osa pas prendre un parti. On s'adressa au sultan Hosaïn-Behadur, qui donna ordre d'ouvrir immédiatement la veine du malade. Mais, comme le voyage et le retour du courrier avaient pris plusieurs heures, lorsque l'on procéda à la saignée, il était trop tard, et le malheur que l'on craignait se réalisa bientôt. A l'occasion de cet événement funeste, Khondémir rédigea les vers suivants.

جناب امیر هدایت پناهی   که ظاهر ازو گشت آثار رحمت
شد از خارزار جهان سوی باغی   که آنجا شکفتست گلزار رحمت
چو نازل شد انوار رحمت بروحش   بجو سال فوتش از انوار رحمت

« Son Altesse, l'émir, qui était l'asile de la direction divine, en qui brillaient toutes les marques de la miséricorde, a quitté le buisson d'épines du monde, et s'est dirigé vers un jardin où fleurit le parterre de roses de la miséricorde. Puisque les lumières de la miséricorde sont descendues sur son âme, cherchons dans les mots انوار رحمت l'année de sa mort. » En effet, les lettres dont se composent les deux mots انوار رحمت, réunies d'après leur valeur numérique, indiquent l'année 906, qui fut, en effet, l'époque de la mort d'Ali-Schir.

L'an 909 [2], lorsque le sultan Mirza-Bedi-ezzeman songeait à repousser les Uzbeks, qui, sous la conduite de Mohammed-Scheïbani-khan, se préparaient à faire une incursion dans la province de Khorasan, le prince,

[1] *Habib-assiiar,* t. III, fol. 298 r°. — [2] Fol. 288 r°.

d'accord avec les grands du royaume, résolut de députer plusieurs des principaux émirs vers l'émir Khosrev-schah, qui était maître de la ville de Kondoz, afin de gagner à la cause commune cet homme important, de l'amener à la cour, et de l'engager à seconder de tout son pouvoir les préparatifs qui avaient pour but d'éloigner un ennemi formidable. L'auteur, suivant l'ordre de son souverain, fut adjoint aux députés et prit avec eux la route de Kondoz. Bientôt, à la suite d'un avantage remporté par le frère du khan des Uzbeks, l'émir Khosrev-schah abandonna lâchement sa capitale et se retira dans les montagnes. L'émir Zou'lnoun-Argoun, chef de l'ambassade, représenta à ses compagnons combien il serait honteux d'abandonner à l'ennemi une place aussi importante que Kondoz. Il leur fit sentir la nécessité de gagner promptement cette ville, d'en fortifier les remparts, et de la défendre énergiquement contre les armes des Uzbeks. Cet avis ayant été, bon gré mal gré, approuvé de tous les émirs, Zou'lnoun, avant de partir pour continuer sa marche, chargea Khondémir de se rendre en hâte à la cour du sultan, d'informer ce prince du désastre de Khosrev-schah, et de l'inviter de venir aussitôt, à la tête de son cortége auguste, pour relever le courage des troupes et assurer le succès de l'entreprise. L'auteur, ayant été admis en présence de Mirza-Bedi-ezzeman, et lui ayant fait part de l'objet de sa mission, le sultan répondit que, dès qu'il apprendrait l'arrivée des émirs à Kondoz, il se mettrait immédiatement en marche pour les joindre.

Khondémir, sous le règne du sultan Bedi-ezzeman, obtint de son souverain[1] une haute marque de considération, car il fut promu par lui au rang de *Sadr,* c'est-à-dire de chef de la justice ecclésiastique. L'an 912 de l'hégire[2], lorsque Mohammed-khan-Scheïbani, à la tête de ses redoutables Uzbeks, se disposait à passer le Djeïhoun pour envahir le Khorasan et les contrées voisines, le sultan, voulant, s'il était possible, opposer une digue à ce torrent dévastateur, députa vers les princes et les grands émirs des négociateurs habiles, pour les engager à réunir leurs forces afin de faire tête à l'ennemi commun. Notre auteur fut désigné pour se rendre à Kandahar, auprès de l'émir Schoudja-beg. Il se préparait à partir, lorsque la mort d'une des filles du sultan vint porter le deuil dans la cour de Hérat, et empêcha l'auteur d'accomplir la mission dont il était chargé. Bientôt le Khorasan fut inondé par les nombreuses armées des Uzbeks. L'année suivante, la capitale elle-même se trouvant pressée par les armes de ces redoutables conquérants[3], les

[1] *Habib-assiiar,* fol. 305 r°. — [2] Fol. 307 v°. — [3] Fol. 308 r°.

habitants épouvantés, et ne croyant pas pouvoir opposer une résistance sérieuse, prirent le parti de se soumettre. Khondémir fut chargé par eux de rédiger un acte qui constatait cette résolution, et qui fut envoyé au quartier général des Uzbeks. La négociation fut confiée à Maulana-Othman, neveu de notre auteur, et qui remplissait les fonctions de *Mohtesib* de la ville. Durant la domination des Uzbeks [1], Khondémir, quoique des ordres formels semblassent lui assurer le traitement le plus honorable, se vit exposé à une suite de vexations et de tracasseries d'un genre ignoble et odieux. Notre auteur n'entre, à cet égard, dans aucun détail. Il se contente de rapporter une anecdote qui atteste le peu de considération que ces vainqueurs témoignaient pour des hommes d'un rang éminent. Scheïbani, khan des Uzbeks, avait placé à la tête de l'administration de la justice un personnage nommé Abd-errahim, qui joignait à une incapacité réelle la présomption la plus intolérable. Lorsqu'il fut installé dans la ville de Hérat, un jour il manda auprès de lui l'émir Sultan-Ibrahim, Khondémir et Maulana-Gaïath-eddin-Djemschid-Halali et leur dit : Il faut que, sur les moutons qui sont échus à mes serviteurs pour leur part du butin, vous en preniez soixante, pour chacun desquels vous payerez vingt *tengtcheh-khâni*, qui équivalent à 600 dinars de la monnaie de Tebriz. Tous trois acceptèrent forcément cette proposition exorbitante. Comme le soir était arrivé et que notre auteur n'avait avec lui aucun esclave, aucun serviteur, il demanda que les moutons restassent cette nuit dans les étables du palais, s'engageant, ainsi que ses compagnons, à faire emmener de grand matin ce troupeau, à le conduire vers leurs domiciles, à en effectuer le partage, et à solder immédiatement le prix convenu. Une demande si simple fut rejetée avec mépris. Ces hommes vénérables, qui, peu de temps auparavant, se montraient en public entourés des insignes de leurs dignités éminentes, revêtus d'habits de soie, et montés sur des chevaux superbes, se virent contraints de prendre en main des houlettes, et de regagner leurs maisons en chassant devant eux ce troupeau de moutons. Les marchands du bazar appelé *Bazari-kosch* بازار خوش, c'est-à-dire « le beau bazar, » à l'aspect de cet étrange spectacle, restèrent stupéfaits et se mirent à rire. L'émir Sultan-Ibrahim et notre auteur ne purent s'empêcher de partager l'hilarité générale. Gaïath-eddin-Djemschid fondait en larmes, et, comme on lui demanda quel motif causait cette profonde tristesse, il répondit : « J'étais bien résigné à remplir, sous le gouvernement des Uzbeks, les fonctions de berger; mais je ne savais pas

[1] *Habib-assiiar*, fol. 310.

que je serais condamné à exercer ce métier dans le bazar appelé *Khosch.* » Bientôt après, les *sadr* et les administrateurs des fondations pieuses s'attachèrent à gagner, par des présents en argent et en nature, la bienveillance d'Abd-errahim. Celui-ci, après avoir gourmandé vivement Khondémir et l'émir Sultan-Ibrahim, réclama d'eux, avec les formes les plus impérieuses, le payement des 20,000 *tengtcheh*. Il fallut recourir à la négociation. Après de longs pourparlers, après des supplications sans nombre, il fut convenu que notre auteur et son compagnon payeraient, sur leurs biens particuliers et sur les fonds que leur fourniraient les *sadr* et les administrateurs des fondations pieuses, une somme de 13,000 *tengtcheh*, et qu'on ne leur demanderait pas davantage. »

Cependant une nouvelle révolution s'était opérée dans l'Orient. Schah-Ismaïl, déjà maître d'une bonne partie des provinces qui composent l'empire de la Perse, porta, l'an 916 de l'hégire, ses armes dans le Khorasan, afin d'arracher cette contrée importante à la domination des Uzbeks. Scheïbani, leur souverain, fut vaincu et tué dans une bataille. Les Uzbeks, écrasés par un ennemi redoutable, fuirent en désordre, évacuèrent le pays, l'abandonnèrent au vainqueur, et allèrent précipitamment chercher un asile au delà du Djeïhoun (l'Oxus). Ismaïl demeura maître du Khorasan. Toutefois, quelques princes de la famille de Timour, quelques émirs, se maintinrent dans quelques-unes des provinces qui avoisinent cette vaste contrée. Mirza-Mohammed-Zeman, fils de Bedi-ezzeman, commandait dans la province de Djordjan, l'ancienne Hyrcanie, située au sud-est de la mer Caspienne. D'un autre côté, l'émir Ordou-schah, l'un des émirs qui avaient été attachés au service du sultan Bedi-ezzeman, ayant pris les armes, soumit à sa domination le district montueux du Gardjestan.

L'an 920 de l'hégire, à l'époque ou Mirza-Mohammed-Zeman porta la guerre dans la province de Gardjestan, notre auteur habitait dans le bourg appelé *Bascht* بشت, qui fait partie de ce canton, et qui touche à la montagne de Rag[1]. Dès qu'il eut appris l'arrivée du Mirza, se rappelant les bienfaits sans nombre, les marques de faveur qu'il avait reçues du père et de l'aïeul de ce prince, il s'empressa de se rendre auprès de lui. Mohammed-Zeman l'accueillit de la manière la plus honorable, le pressa de rester à sa cour et de ne jamais s'éloigner de sa personne. Notre auteur eut beau alléguer toutes sortes d'excuses, elles ne furent point agréées. Le prince le gratifia de riches présents qui con-

[1] Fol. 314 r°.

sistaient en or et en chevaux. Bientôt après[1], Mohammed-Zeman, s'étant décidé à faire la paix avec l'émir Ordou-schah, choisit Khondémir pour négociateur et lui ordonna de partir pour Balkh, afin d'engager l'émir à céder au fils de son souverain la contrée dont cette place importante était la capitale, et à se retirer dans la province de Gardjestan. Lorsque le prince fut forcé de s'enfuir vers le Kandahar, Khondémir demanda la permission de rester dans cette même province de Gardjestan, où, comme nous l'avons vu, il avait précédemment établi sa résidence[2].

Khondémir, ainsi qu'il prend soin de le rapporter avec une sorte de complaisance, avait, durant toute sa vie, montré pour l'étude de l'histoire une passion qui ne s'était jamais ralentie. Dans la retraite où les circonstances politiques l'avaient confiné, il ne manqua pas, sans doute, de pousser ces travaux avec une activité nouvelle. Il avait composé, sur cette branche des connaissances humaines, plusieurs ouvrages dont il a pris soin de nous faire connaître les titres[3], mais qui, à l'exception d'un seul, n'ont point passé en Europe, et que je n'ai vus cités par aucun des écrivains de l'Orient. Tels sont le *Khelaset-alakhbar*, le *Maâthir-almolouk* مآثر الملوك (les actes remarquables des rois), le *Akhbar-alakhiar* اخبار الاخيار (les histoires des hommes vertueux), le *Destour-alvuzara* دستور الوزراء (la règle des vizirs). Le second de ces ouvrages paraît avoir été un livre peu étendu, car l'auteur le cite[4] sous le titre de *risaleh* رساله, c'est-à-dire « opuscule. »

Sous le règne de Schah-Ismaïl, Khondémir eut le bonheur de trouver des protecteurs éclairés et puissants, qui connurent son mérite, goûtèrent ses écrits, et se firent un devoir de contribuer à l'honneur de leur patrie, en favorisant les travaux d'un des plus doctes écrivains dont s'honore la Perse. Ce fut l'an 927 qu'un personnage illustre, l'émir Mohammed-alhosaïni[5], engagea Khondémir à rédiger un traité succinct, et cependant aussi complet que possible, qui renfermerait tous les faits de l'histoire universelle. L'auteur crut devoir déférer à cette invitation, et se mit immédiatement à l'ouvrage. Mais bientôt l'homme honorable dont les conseils et la noble bienveillance avaient guidé notre auteur descendit au tombeau[6]. Dès ce moment, les hommes injustes et pervers, que contenait la sévérité de cet administrateur, levèrent la tête, se livrèrent aux actes les plus répréhensibles, et le pays se trouva en proie à des troubles et à des désordres continuels. Tous ces maux portaient le découragement dans l'âme de l'auteur et lui faisaient tomber

[1] Fol. 315 r°. — [2] Fol. 316 r°. — [3] *Habib-assiiar*, t. I, fol. 2 v°. — [4] *Habib-assiiar*, t. III, fol. 390 v°. — [5] Préface du *Habib-assiiar*, fol. 2 v°. — [6] Fol. 3 r°.

la plume des mains. Plusieurs mois s'étaient écoulés dans des angoisses continuelles, lorsque le gouvernement de la province du Khorasan fut confié aux mains habiles d'un personnage distingué, Abou'lmansour-Dermesch-khan, qui sut, par sa fermeté et sa prudence, rétablir l'ordre et la tranquillité dans cette contrée importante. Il fut secondé, dans ses nobles desseins, par un homme d'un rang élevé, d'un mérite éminent, Kerim-eddin-Habib-ullah. Ce personnage, dont notre auteur fait un éloge pompeux, et dont il parle, en plusieurs endroits, dans les termes les plus expressifs, était natif de la ville d'Ardebil et jouissait d'une haute considération [1]. Habib-ullah aimait, cultivait la science. Tous les moments qu'il pouvait dérober aux soins de l'administration étaient consacrés par lui à l'étude des différentes branches de connaissances, et, en particulier, à celle de l'histoire. Il se fit rendre compte de l'état où se trouvait le travail de Khondémir et l'engagea à poursuivre sans relâche la tâche honorable qu'il avait entreprise. L'auteur, en effet, se remit à l'œuvre et ne tarda pas à terminer cette grande composition historique. Voulant rappeler à la postérité le nom de son protecteur, qui, comme nous l'avons vu, portait le nom de Habib-ullah, il donna à son ouvrage le titre de *Habib-assiiar* حبيب السير, c'est-à-dire « l'ami des biographies. » Cet ouvrage, que je me propose de faire connaître par des extraits étendus, est, à coup sûr, un des meilleurs livres que les Persans aient composés sur l'histoire universelle. Rédigé sur le plan du *Raouzat-assafa* de Mirkhond, dont il offre souvent un abrégé substantiel, il réunit toutefois des avantages qui ne se trouvent pas au même degré dans le livre précédent. La narration est souvent moins sèche, moins dépourvue d'intérêt; on y trouve l'histoire de plusieurs dynasties omises par Mirkhond. Des détails nombreux, empruntés à d'autres historiens, nous apprennent bien des particularités intéressantes, des détails piquants et instructifs. Enfin, l'auteur a eu soin de rapporter, à la fin de chaque règne, la vie des hommes distingués, des savants, des littérateurs, qui ont fleuri à cette époque.

Ce fut, suivant le témoignage formel de l'écrivain, l'an 927 de l'hégire, qu'il commença la rédaction de cet important travail. Cette date, que l'on ne peut révoquer en doute, puisqu'elle nous est fournie par l'auteur lui-même, suffit pour démontrer que le prétendu Appendice de l'histoire de Mirkhond ne saurait appartenir à l'ouvrage de ce chroniqueur. En effet, on y trouve cité le *Habib-assiiar* de Khondémir. Or, ainsi que nous l'avons vu, cette composition historique n'a été com-

[1] *Habib-assiiar*, t. III, fol. 377 v°, 390 r°, 391 r°.

mencée que l'an 927, et, par conséquent, vingt-quatre années après la mort de Mirkhond. On peut croire que cet Appendice, où l'on trouve partout reproduites textuellement les expressions de Khondémir, appartient à un des ouvrages de notre auteur, plutôt qu'à celui de Mirkhond. On sent bien que l'accomplissement d'une si vaste tâche dut réclamer plusieurs années. Aussi, dans plusieurs passages[1], l'auteur indique l'année 929 comme étant celle dans laquelle fut écrite une partie de l'ouvrage. Plus loin, il désigne également l'année 930[2]. Et c'est à cette année que se termine sa narration des faits qui concernent l'empire persan. Et, comme nous l'apprend l'auteur, cette date se trouve indiquée dans les mots آثار الملوك والانبياء[3], dont les lettres réunies, et évaluées d'après leur valeur numérique, présentent le nombre 930. En finissant, il adresse au ciel les souhaits les plus ardents, et sans doute les plus sincères, pour la prolongation des jours et de la prospérité du monarque sous l'empire duquel il semblait devoir terminer sa carrière. Il ne se doutait pas que ce prince, objet de tant de vœux, allait, cette année même, et à peine âgé de trente-huit ans, descendre au tombeau par une fin prématurée. Il est probable que, après la mort de Schah-Ismaïl, des désagréments de plus d'un genre, sur lesquels l'histoire ne nous donne aucun détail, forcèrent Khondémir d'abandonner son pays pour aller se fixer sur une terre étrangère; car nous lisons, dans les Mémoires de Baber[4], que l'historien Khondémir, qui, avec plusieurs autres littérateurs, avait quitté Hérat pour se rendre auprès du prince, arriva à sa cour l'an 935 de l'hégire. Baber mourut l'année suivante. Humaïoun, fils de ce conquérant, mit, sans doute, tout en œuvre pour retenir auprès de sa personne un homme dont il savait apprécier le mérite; et ce fut en l'honneur de ce prince que notre auteur rédigea un ouvrage intitulé *Kanouni-Humaïouni*, قانون همایونی, qui est cité par Abou'lfazl dans son *Akbar-nameh*[5]. L'an 941[6], le sultan ayant entrepris une expédition dans les provinces qui avoisinent le pays de Guzarate, l'historien Khondémir, qui était à la suite de ce prince, fut atteint d'une dyssenterie, dont la violence le conduisit au tombeau. Il était âgé de 61 ou 62 ans. En vertu de ses dispositions testamentaires, son cercueil fut transporté à Dehli, et enterré à côté de la sépulture du scheïkh Nizam-eddin-Avliâ et d'Émir-Khosrev. Khondémir, en plusieurs endroits de ses ouvrages, cite des vers qu'il composa en diverses circonstances. Ali-Schir parle également d'une énigme dont Khondémir était

[1] *Habib-assiiar*, t. III, fol. 25 r°, 116 v°, 121 r°, 313 r°. — [2] Fol. 375 r°. — [3] Fol. 414 r°. — [4] Man. pers. de Leroy, t. IV, fol. 221 v°. — [5] Man. de l'Arsenal, fol. 164 r°. — [6] Firischtah, *Histoire de l'Inde*, t. I, p. 402.

l'auteur, mais ces morceaux, peu étendus, et, en général, assez insignifiants, ne permettent pas d'apprécier s'il avait réellement pour la poésie un talent tant soit peu remarquable. Il nous apprend qu'il avait composé des ouvrages entiers écrits en vers; mais aucun n'est parvenu jusqu'à nous.

Dans mon article précédent, en examinant l'histoire des Seldjoucides, écrite par Mirkhond, et publiée par M. Vullers, j'ai présenté une série de conjectures qui ont pour but de rectifier, sur plusieurs points, le texte imprimé ainsi que la traduction. Je vais offrir à mes lecteurs la suite de ce travail, dont l'utilité sera sentie, je l'espère, par les amateurs de la littérature orientale.

Dans la phrase[1] بقاع خير وابواب برطرح انداخته, que M. Vullers a rendue d'une manière trop peu littérale, le mot بر doit être lu بِر, et il faut traduire : « il construisit des édifices utiles et laissa des fondations pieuses. » Plus bas[2], au lieu de الغاية لا يدرك, qui n'offre pas un sens bien clair, il faut lire, je crois, الفايت لا يتدارك « ce qu'on a laissé échapper n'est plus susceptible de remède. » A la page suivante[3], l'auteur nous apprend que le célèbre vizir Nizam-almulk avait fait construire un collége, appelé, de son nom, *Nizamiah*, en dehors de la ville de Basrah, قريب زبيرين العوام. M. Vullers traduit : *in der Nahe von Biraïn-Alawwam*, c'est-à-dire « dans le voisinage de Biraïn-Alawwam. » Mais il est visible qu'il s'est glissé ici une erreur, qui consiste simplement dans l'addition d'un point, et qui a suffi pour bouleverser toute la phrase. Il faut lire قريب زبير بن العوام, et traduire : « dans le voisinage de Zobaïr-ben-Alawwam. » On sait que Zobaïr fut un des plus célèbres compagnons de Mahomet. A l'avénement d'Ali au khalifat, Zobaïr se déclara l'ennemi juré de ce prince, contre lequel il se ligua avec Talhah et avec Aïschah, l'épouse favorite du *prophète*. Les deux partis en vinrent aux mains dans les environs de Koufah. Cette bataille, qui vit, pour la première fois, les musulmans tourner leurs armes les uns contre les autres, et qui porte, chez les Arabes, le nom de *combat du chameau*, se termina par la défaite entière des ennemis du légitime khalife. Aïschah tomba au pouvoir du vainqueur, Talhah fut tué sur la place. Zobaïr, blessé à mort, expira dans la ville de Basrah. Son tombeau existe encore aujourd'hui dans le voisinage de cette cité célèbre, et il est l'objet de la vénération des musulmans.

A la page suivante[4], au lieu de روياى صالحه, je n'hésite pas à lire

[1] P. 121. — [2] P. 123. — [3] P. 124. — [4] P. 125.

صادقه, « un songe véridique. » C'est ainsi que nous lisons dans le Lutrin de Boileau :

> La voilà donc, Giraud, cette hydre épouvantable,
> Que m'a fait voir un songe, hélas ! trop véritable.

Les mots[1] در ایصال حواديث ne sont pas bien rendus, je crois, par ceux-ci : *im Einführen von Neuerungen*, c'est-à-dire, « dans l'introduction d'innovations, » car le terme حواديث n'est pas réellement arabe, il faudrait y substituer حوادث ; mais il s'est glissé ici une faute de copiste, il faut lire مواريث, et traduire : « lorsqu'il s'agit de concéder les héritages. » Deux lignes plus bas, au mot كذارند il faut substituer گذراند, *il passe son temps*. A la page suivante[2], au lieu de ces mots باجماع امّت, qui signifient : « suivant l'accord unanime de la nation, » je crois qu'il faut lire باجماع ائمّه, « du consentement unanime des imams. » Plus loin[3], au mot نوّاب je substitue بوّاب, et je traduis : « je dis au portier.... » Plus bas et dans une même page, 1° j'adopte la leçon de la marge بی اذیت, et je traduis : « il laissera la source limpide de ses nobles qualités à l'abri de l'inconvénient que causerait la foule des hommes altérés qui peuplent le désert du besoin ; » 2° je lis شمول au lieu de مشمول ; 3° au lieu de بدان je lis بداند, et je traduis : « Dieu, qui connaît ce qui est visible comme ce qui est caché, sait très-bien..... » Plus bas[4], au lieu de ces mots امامی الائمّه « les deux imams des imams, » ce qui ne présente pas un sens bien clair, je lis امامی الامّت « les deux imams de la nation. « Plus bas, dans la même page, au mot اميد الملك, qui, je crois, n'est pas un nom propre, et qui, d'ailleurs, ne présenterait qu'une forme irrégulière, il faut substituer عميد الملك. Ce titre, qui signifie « la colonne de l'empire, » était celui que portait, à cette époque, un des premiers fonctionnaires du royaume. Plus bas[5], au lieu de آن سببی je lis ازان سبب, « pour ce motif. » Un peu plus loin[6], on lit, dans le texte imprimé : خواجه نظام الملك. . . دروصایای خویش بتقریب آورده است. Mais cette leçon est, je crois, fautive, car le mot تقريب n'offre ici aucun sens raisonnable. Si je ne me trompe, il faut écrire بتقرير, et traduire : « Nizam-elmulk, dans ses dispositions testamentaires, a consigné ce qui suit. » Plus bas[7], on ne saurait écrire تا الی غایت, mais il faut dire تا آن غایت « jusqu'à ce moment. » Dans la même page on trouve cette

[1] P. 127. — [2] P. 128. — [3] P. 129. — [4] P. 134. — [5] P. 137. — [6] P. 140. — [7] P. 142.

phrase : بيقين ميدانستم كه آن مرتبه وامثال آن صد هزار در وجه يك بت ويك صداع نمی نشيند. M. Vullers traduit : *Fest überzeugt war dass diese würde und hundert tausend andere in dem Gesichte eines Götzen und in einem Kopfübel nicht sitzen ;* » c'est-à-dire : « J'étais pleinement convaincu que ce rang et cent mille autres ne pouvaient tenir à la vue d'une idole, et au milieu d'un mal de tête. » Ce qui forme, comme on voit, un sens assez peu clair. Le savant éditeur a cru pouvoir, dans sa note, expliquer ce passage obscur, qu'il paraphrase de cette manière : « J'étais fermement persuadé qu'un homme beau et distingué n'était nullement propre au rang de vizir ; et de pareilles places causent à celui qui les occupe plus qu'un mal de tête. » Mais M. Vullers ne s'est pas aperçu qu'il s'était glissé ici une erreur, causée par le déplacement d'une lettre, et qui a suffi pour changer complétement le sens de la phrase. Au lieu de بت, *idole*, il faut lire تب *fièvre*, et traduire : « Je savais parfaitement que ce rang et cent mille autres semblables ne peuvent tenir contre une fièvre, contre un mal de tête. » Quelques lignes plus bas, l'éditeur a admis dans son texte le mot سهائی, auquel il donne le sens de *tromperie*, et il s'efforce de justifier cette interprétation ; mais il faut lire تنهائی, qui veut dire *solitude*.

Plus bas, après le mot هچنين, on a omis, je crois, un mot qui me paraît essentiel, celui de شخصها, *des individus*, et on doit traduire : « des individus..... arrivaient à la suite les uns des autres. » Ailleurs[1], dans des vers que cite Mirkhond, l'éditeur a lu

سی سال باقبال تو ای شاه جهاندار گر دستم از چهرهٔ ایام ستردم

et il traduit : « O roi ! maître du monde, si, durant trente ans, j'ai, « pour ton bonheur, fourni ma carrière. » Mais il faut lire گرد ستم, et rendre ainsi le vers : « O roi ! maître du monde, par suite du bonheur « qui vous accompagne, j'ai pu, durant trente années, essuyer, de « dessus le visage du temps, la poussière de l'injustice. » A la page suivante[2], au lieu de تعداد اولاد, il faut lire عدد اولاد, « le nombre de « ses enfants. » Plus bas, aux mots حالت ناگزير il faut substituer حالت نا گزير, « l'événement inévitable, » c'est-à-dire *la mort*. Ce qui rappelle l'expression de Virgile :

> Venit summa dies et ineluctabile tempus
> Dardaniæ.

[1] P. 148. — [2] P. 149.

Plus bas[1], au mot نزد, qui n'offre aucun sens, il faut substituer celui de نرد, et traduire « il voulut jouer le jeu de dés. . . . . » Dans la même page, au lieu de گذست, il faut lire گذاشت « il laissa. » Plus bas[2], M. Vullers ne paraît pas avoir bien compris l'expression ابو الفضول, qui signifie un homme orgueilleux, arrogant. » Ailleurs[3], je n'hésite pas à préférer la leçon d'un manuscrit, با زنش « avec sa femme, » à celle de با خويش, qui n'offre pas un sens bien clair. Deux lignes plus bas, on lit ces mots : سردابها يافتند پر از خسته وكشته وبر ديوارها چهار ميخ كرده « on trouva des souterrains remplis d'hommes blessés, « égorgés. . . . . » M. Vullers, embarrassé de rendre les derniers mots de la phrase, a traduit : « et ad muros Sodomia exercita. » Il cite, à l'appui de son interprétation, l'autorité d'un lexicographe persan. Mais, en supposant que cette étrange signification existe réellement dans la langue, elle ne saurait avoir lieu ici, et je traduis simplement par ces mots « ils étaient attachés par des clous à la muraille. » Ce qui rappelle l'expression de Virgile, lorsqu'il décrit l'antre de Cacus :

Foribusque affixa superbis,
Ora virûm tristi pendebant pallida tabo.

Ou bien ces mots signifieraient simplement « attachés à la muraille. » Car on lit, dans le commentaire sur le *Secander-nameh*[4], que « le mot « چارميخ désigne un genre de lien solide, avec lequel on attache séparément les mains et les pieds des prisonniers. »

Deux lignes plus bas, au lieu de بر سواي تمام il faut lire برسوايي تمام « avec les plus grands affronts. » Dans la même page (ligne 1), à مردم خود je substituerais مردم خرد « des hommes sages. » Ailleurs[5], le texte imprimé offre ces mots : اين واقعه را در رايجه طالع خويش نديده بودي, ce qui n'offre aucun sens. Il faut lire, زايجه et traduire : « il « n'avait pas vu cet événement sur la table de son horoscope. » Plus loin[6] on lit : صد هزار دينار ديگر بجرمانه تسليم خزانه كنم. M. Vullers suppose que le mot بجرمانه doit se traduire par *necessario, prorsus ;* mais il s'est glissé ici une petite faute. Je n'hésite pas à lire بجريمانه, et je traduis : « je remettrai au trésor, par forme d'amende, 100,000 autres pièces d'or. Dans l'Histoire de l'Inde de Firischtah[7] on lit ces mots : دوازده گوسفند جريمانه « douze moutons pris à titre d'amende. » Plus bas[8], پيشكش وجريمانه « un présent et une contribution. » Ce mot est dérivé de celui de جريمه, qui signifie « amende. » C'est ce qu'on

[1] P. 154. — [2] P. 156. — [3] P. 166. — [4] P 155. — [5] P. 168. — [6] P. 171. — [7] T. II, p. 33. — [8] P. 657.

lit dans une relation manuscrite de la Perse, rédigée par le P. Raphael du Mans (fol. 11 r.). Dans l'Histoire de la dynastie des Kadjars [1] on lit : ایشانرا مبلغی خطیر جریمه کرده بگرفت « les ayant imposés à une « somme considérable, il la leva. »

Plus bas [2], au mot ترویج, qui n'offre aucun sens, il faut substituer ترویج, et traduire « pour rendre la religion florissante. » Plus bas [3], aux mots راضی شده on doit substituer راضی نشده « n'étant point satisfaits. » Plus bas [4], l'historien persan transcrit un vers ainsi conçu :

آنها که بخدمت نفاق آوردند   سرمایهٔ عمر خویش طاق آوردند

M. Vullers traduit « ceux qui te payaient tribut ont livré seulement le capital de leur vie. » Mais je ferai observer au savant éditeur que les mots du texte ne peuvent, je crois, présenter ce sens. Et je pense être autorisé à traduire de cette manière : « les hommes qui ont apporté, à ton service, des projets perfides, ont sacrifié le capital de leur vie. » M. Vullers ne s'est pas rappelé la signification du mot طاق, qui exprime *laxus*, *remissus*. On lit dans l'*Anvari-sohaïli* [5] طاقتش طاق گشته « sa force était relâchée. » Dans le poëme de Joseph et Zuleïcha de Djami [6] on lit از شادی طاق « éloigné de la joie. » Par conséquent, l'expression طاق آوردن doit se rendre par *sacrifier*, *dissiper*. » Plus bas, on lit از درجهٔ مسخرگی, dont M. Vullers ne me paraît pas avoir bien saisi le sens, car il traduit « le sultan l'avait élevé du rang des inférieurs à celui d'émir. » Il fallait dire « du rang de bouffon... » Plus bas [7], au mot خانه دار il faut substituer خانهوار, ce qui est la leçon d'un des manuscrits. Ailleurs, au lieu du mot غورت غزان il faut lire یورت غزان « l'habitation des Gozzes. » Dans cette même page (ligne 1), au lieu de چون به بقیه الاسلام بلخ مراجعت نمود on doit lire به قبّه, et traduire : « lorsqu'il fut de retour à Balkh, métropole de l'islamisme. » Dans la même page, au lieu de مشت مفسد on doit lire مشت مفسدان « une poignée d'hommes brouillons. « Plus bas [8], au lieu du mot اسرار, qui n'offre aucun sens, je lirais استیسار « faire des prisonniers. » Plus bas [9], on trouve ces mots : جمع وخرج ممالك بقلم او محفوظ ومضبوط بود; mais le mot جمع n'est pas le terme consacré, en pareille matière; il faut lire دخل, et traduire « les recettes et les dépenses de l'empire étaient réglées et consignées par sa plume. » Quelques lignes plus bas, il faut restituer le mot سك, et tra-

[1] Fol. 162 r°. — [2] P. 173. — [3] P. 178. — [4] P. 181. — [5] Fol. 28 v°. — [6] P. 166. — [7] P. 185. — [8] P. 190. — [9] P. 194.

duire « 400 chiens de chasse. » A la ligne suivante, au lieu de حلهاء زر il faut lire جلّهاء زر « des housses d'or. » A la page suivante, on trouve une phrase, dont, si je ne me trompe, le traducteur n'a pas parfaitement saisi le sens ; on lit : با آنکه معظم اوقات بمباشرت ومعاشرت مصروف داشتی از احوال دیوان واسرار سیاق ودختر نیك با خبر بودی. M. Vullers traduit : « quoique le sultan restât, la plupart du temps, dans son harem, il était cependant aussi bien instruit des affaires de l'administration que des secrets des ménages et de ceux des belles filles. » Mais le traducteur ne s'est point aperçu qu'il a introduit dans son texte une leçon vicieuse, qui en change absolument le sens ; au mot دختر il faut substituer دفتر, et traduire : « quoique le sultan consacrât la plus grande partie de son temps à la galanterie et aux plaisirs, il était parfaitement instruit des affaires de l'administration, des secrets de l'arithmétique et de la gestion financière. » A la page suivante[1], au lieu de روایت il faut lire رواتب, et traduire : « les gages des habitants. » Plus bas[2], on trouve un vers conçu en ces termes :

اگر برّ وباری زحد بگذرد　　دلاور بسستی کمان برد

L'éditeur traduit : « si la faveur et la puissance dépassent les bornes, l'homme de cœur porte l'arc avec négligence. » Mais cette version ne me paraît pas fidèle. D'abord le mot باری ne saurait avoir le sens de *puissance*. En second lieu, ce sens, existât-il, ne pourrait convenir à la phrase qui est sous nos yeux. Je crois qu'il faut lire یاری, et, dans l'hémistiche suivant, on doit substituer à کمان le mot گمانی, et traduire : « si la bienfaisance et l'amitié vont au delà des bornes, un homme de cœur voit dans cette conduite de la lâcheté. » Plus bas[3], il faut substituer فرو گرفت à فرو کوفت. A la page suivante[4], je crois que M. Vullers a eu tort de substituer باشارت à la leçon بشارت, que présente un des manuscrits, et qu'il faut traduire : « lorsque l'avant-garde de l'armée du printemps eut élevé l'étendard qui annonce que Dieu rappelle la terre de la mort à la vie. »

A la page suivante[5], au lieu de با فساد مفسدان il faut lire بافساد مفسدان « à l'instigation des hommes pervers. » Quelques lignes plus bas je n'hésite pas à substituer مسطور au mot معروض. Plus bas[6], au lieu de تربیت je lis ترتیب, et je traduis : « je t'ai établi pour repousser l'ennemi. » A la page suivante, درایت doit remplacer ورایت. Quelques lignes plus bas, je lis نداند « il ne sait pas, » au lieu de بداند « il sait ; »

[1] P. 196. — [2] P. 201. — [3] P. 204. — [4] P. 205. — [5] P. 206. — [6] P. 213. —

et ترتیب au lieu de تربیت. A la page suivante, je substitue بستانند à بستانند, je lis فریادرس au lieu de بفریادرس; et, enfin, سکنات au lieu de نسکات. Plus bas[1], on lit dans le texte imprimé فرمود تا در کنار دجله از خلق بیاویختند; M. Vullers traduit: « il ordonna qu'on les pendît publiquement sur le bord du Tigre. » Mais il s'est glissé ici une petite faute; au lieu de خلق il faut lire حلق, et traduire : « il ordonna qu'on les pendît par le cou. » Telle est, en effet, l'expression qu'emploie constamment Mirkhond. On lit dans son Histoire des Sassanides (p. 196): فرمود تا پسر وزیررا از حلق آویخته بر دار بگذاشتند « par son ordre, le fils du vizir fut pendu par le cou et laissé sur la potence. » On trouve ailleurs, avec le même sens, بحلق کشیدن ou بحلق بر کشیدن. On lit dans le *Habib-assiiar* de Khondémir (t. III, fol. 295 v°) : خواجهرا ... بحلق کشیدند « on pendit le khodjah. » Ailleurs (fol. 286 r°), سلطان بدیع الزمان میرزا اورا بحلق کشید « le sultan Bedi-ezzeman-Mirza le fit pendre. » Dans l'Histoire de l'Inde de Firischtah (t. I, p. 139) : امین خانرا بدروازه آورده بحلق کشیدند « on amena Amin-Khan auprès de la porte et on le pendit. » Plus loin (p. 311) ملك مبارکرا نزدیك دروازه بحلق ..... کشیدند « on pendit Melek-Moubarak près de la porte. » Plus bas, dans cette phrase[2], سلطان مسعود امرا واروقوا در اسد آباد گذشته (گذاشته), M. Vullers a cru devoir, par conjecture, substituer à la leçon des manuscrits le mot turc اورتاك, qui signifie *socius*, mais ce changement n'est pas, je crois, bien heureux. La leçon du texte doit être maintenue. J'ai expliqué ailleurs le mot اروق, qui signifie *le quartier, les tentes;* » et je traduis : « le sultan Masoud ayant laissé dans la ville d'Asad-abad ses émirs et ses tentes. » A la page suivante, au lieu de جهانرا چ میمود, ce qui n'offre réellement aucun sens, il faut lire راجح میمود, et traduire « dans la balance de l'intelligence il l'emportait sur tous les guerriers du monde. » Un peu plus bas, je lis بینظیر « sans pareil » au lieu de بینظر. Ailleurs[3] le texte imprimé porte ces mots : خزانهٔ سلطانرا از سرپنجهٔ غضب ربود واوباش بغداد نگاه داشته; M. Vullers traduit : « jusqu'à ce que l'on eut arraché les trésors du sultan des griffes de la colère, et que l'on eut heureusement établi des troupes pour veiller à la défense de Bagdad. » Mais cette version ne me paraît pas exacte; il faut changer deux mots de la phrase, substituer غصب à غضب, رنود à ربود, et traduire « on préservera les trésors du sultan des griffes de la rapacité des hommes sans aveu et de la populace

[1] P. 216. — [2] P. 218. — [3] P. 227.

de Bagdad. » Un peu plus loin [1], au lieu du mot تنغری, qui n'offre aucun sens, il faut lire تنفّری « animosité. » Plus bas [2], je lis, dans une même phrase, تكلّف au lieu de كلف, et je traduis : « la somptuosité des aliments et des boissons. » A la ligne suivante, je substitue كر à كس ; plus loin, à او je substitue كس, et enfin احد à احدی. Plus loin [3], au lieu de دميمه il faut lire ذميمه. Quelques lignes plus loin, le texte porte کاکنا والغناء زیاده; M. Vullers traduit : « où nous étions, cela suffit. » Mais je crois qu'il faut lire الفناء, et traduire : « là où nous sommes, la mortalité augmente. » Plus bas, le nom de la forteresse doit être lu, au lieu de ارسلان كشای, ارسلان كشاد, c'est-à-dire « la conquête d'Arslan. » A la page suivante, j'avais cru devoir lire مردك « un homme misérable » *homuncio*, au lieu de بدرك ; mais ce dernier mot se trouve dans le *Schahnâmeh* (t. II, p. 523), où on lit : ای بدرك بدنژاد « O homme pervers « et mal né! » Par conséquent, il n'est pas nécessaire de changer la leçon du texte. Plus bas [4], je n'hésite pas à lire سلطان انام « le sultan des hommes » au lieu de سلطان بنام, qui n'offre réellement point un sens clair.

Plus bas [5], nous trouvons ces mots : چندان باد بی نیازی در حرکت آمد ; M. Vullers traduit : « un vent si extraordinaire s'éleva, » mais cette version ne me paraît pas suffisamment exacte : le mot نیاز, en persan, signifie « besoin. » De là on forme l'épithète بی نیاز « qui est sans besoin, » qui s'emploie comme un titre ajouté au nom de Dieu, attendu que c'est, par excellence, l'être qui n'a besoin de rien ni de personne. Si je ne me trompe, l'expression باد بی نیازی désigne « un vent envoyé de Dieu; le vent de la colère divine. » Et il faut traduire : « le vent de la colère divine souffla avec tant de force.... » C'est ainsi que, dans un passage du *Habib-assiiar* de Khondémir [6], on lit صرصر بی نیازی « le tour« billon de la colère divine. » Dans l'Histoire de l'Inde de Firischtah [7] on lit ces mots : سیلاب بی نیازی جاری گشت « le torrent de la colère « divine commença à couler. » Et plus loin [8] : بـــاد بی نیـــازی وزیده « le vent de la colère divine souffla. »

Plus bas [9], au lieu de درغم وسعایت je lis در رغم وسعایت, et je traduis : « il ne manquait aucune occasion d'opprimer et de dénoncer les principaux personnages de l'État. » Quelques lignes plus bas, au lieu de ربـود اوباش, je lis, comme je l'ai fait plus haut, رنـود واوباش ; c'est-à-dire « les hommes sans aveu et la populace. » Ailleurs [10], les mots

[1] P. 230. — [2] P. 232. — [3] P. 236. — [4] P. 240. — [5] P. 244. — [6] T. III, fol. 311 v°. — [7] T. II, p. 636. — [8] P. 638. — [9] P. 246. — [10] P. 249.

اورا بزهٔ کمان از میان برداشته ne signifient pas « l'ayant pendu à la corde d'un arc, » mais « l'ayant fait périr en l'étranglant avec la corde d'un arc. » Plus loin [1], l'auteur, parlant des ouvrages composés sur l'histoire de la dynastie des Seldjoucides, désigne une chronique, dont il dit : که یکی از افاضل ملاحده باسم آن طبقه قلمی کرد. M. Vullers traduit : « qu'un *Molhid* distingué a composée pour cette dynastie. » Mais je ne saurais admettre ni cette leçon ni cette version. Si Mirkhond avait voulu parler des *Molhid*, c'est-à-dire des Baténiens, des Ismaëliens, il est bien douteux qu'il eût employé, relativement à eux, l'expression یکی از افاضل « un des plus excellents d'entre eux, » attendu que ces sectaires ont toujours été en exécration des musulmans, qui n'auraient jamais consenti à les désigner par un titre honorable. Je crois donc que la leçon ملاحده est tout à fait fautive. Celle que présente un des manuscrits, c'est-à-dire ملیحده, se rapproche plus de la véritable. Si je ne me trompe, il faut lire علیحده, et traduire : « une chronique qu'un des hommes les plus distingués par son mérite a consacrée spécialement à l'histoire de cette dynastie. » A la page suivante, au lieu de عذر تقصیر گذشته خواست آید, je lis خواسته, et je traduis : « nous lui demandons pardon de notre négligence précédente. »

Ces mots [2], الملك بعد ابی لیلی لمن غلبا, sont rendus par M. Vullers : « le roi est éloigné ; il ne voulait pas s'approcher du vainqueur. » Mais cette version me paraît peu exacte. Du reste, je n'hésite pas à lire avec lui غَلَبَ au lieu de غلبا, que présentent les deux manuscrits, et je traduis : « le trône, après la mort d'Abou-Leïlâ, appartiendra à celui qui sera victorieux. » Dans la même page, au lieu de عذری « une excuse, » il faut lire غدری « une perfidie. » A la page suivante [3], à ces mots, عرفت الله بفسخ الغرایم, que M. Vullers traduit : « *ich habe erst erkennt am auflosen der schulden,* » il faut substituer بفسخ العزایم, et traduire : « je sais que Dieu peut rompre et faire échouer les projets. » A la ligne suivante, on trouve le terme اسغر سالار, qui a fort embarrassé M. Vullers. Il n'a pas hésité à changer cette leçon et à y substituer اصغر سالار, et il le rend par « un général d'un rang inférieur. » Mais je ne crois pas qu'on puisse admettre une pareille alliance de mots. En faisant un bien léger changement, je lis اسفهسالار, que je traduis par « général. » Plus bas [4], après le mot تراجع, un des manuscrits ajoute اقابل. Cette leçon, qui n'offre aucun sens, conduit natu-

[1] P. 250. — [2] P. 252. — [3] P. 253. — [4] P. 257.

rellement à la véritable. Il faut lire اقبال, et traduire : « après avoir appris les revers de fortune et le renversement de la puissance des Seldjoucides. » Plus loin[1], le texte porte اسب بروی آمد, ce qui n'offre pas un sens bien clair; je crois qu'il faut lire بزور آمد, et traduire : « le cheval entra en fureur, s'emporta. » Immédiatement après, ces mots : هنگام مردن بزرگی مطلب, doivent se rendre de cette manière : « au moment de mourir, n'ambitionne pas la grandeur. » A la page suivante[2], dans les vers qu'a transcrits l'historien persan, on trouve ces mots : دی از سر تو تا بفلك يك شبه بود. M. Vullers traduit : « hier, il y avait encore une nuit de distance entre ta tête et le ciel. » Mais je crois qu'il faut s'en tenir à la leçon گز, que présente un des manuscrits, et traduire : « hier, depuis ta tête jusqu'au ciel il n'y avait que l'espace d'une coudée. » Plus bas[3], au lieu de سليمانرا انتها گذاشته, que M. Vullers traduit : « ayant enfin abandonné Soleïman, » il faut lire تنها, et traduire : « ayant laissé Soleïman tout seul. »

Telles sont les observations que m'a suggérées une lecture attentive de l'Histoire des Seldjoucides de Mirkhond. J'ai supprimé un assez grand nombre de remarques qui auraient pu paraître minutieuses. Je crois que les personnes qui attachent quelque prix à la littérature persane me sauront quelque gré du soin que j'ai pris de revoir, d'un bout à l'autre, le texte et la traduction, et de jeter sur le papier les notes nombreuses qui pouvaient contribuer à améliorer l'un et l'autre. Je n'ai eu d'autre but que la vérité, d'autre désir que d'être utile à ceux qui suivent la carrière de l'érudition orientale. Je soumets volontiers mes critiques au savant éditeur lui-même, et j'ose me flatter qu'elles ne lui paraîtront pas dénuées de fondement, ni tout à fait superflues[4].

QUATREMÈRE.

[1] P. 260. — [2] P. 261. — [3] P. 266. — [4] Dans l'article précédent, j'ai dit que le mot غجرق désignait « un guide. » Il prend également la forme تجرق. Dans le *Matla-assaadeïn* (t. I, fol. 118 v°) on lit : اگر عزيمت فرمايند بنده تجرق باشد « si on donne l'ordre, l'esclave servira de guide. » Plus bas (fol. 135 v°) : تجرق راه تبريز شوند « ils serviront de guide sur le chemin de Tebriz. » Ailleurs (f. 154 v°) : تجرق باشم « je servirai de guide. » Plus bas (fol. 161 v°) : آنرا تجرق ساخته عازم ماردين شد « l'ayant pris pour guide, il se dirigea vers Mârdin. » Et enfin (f. 164 r°) : آنحضرت تجرق معين ساخته « ce prince ayant désigné des guides. »

Revue des éditions de Buffon.

TROISIÈME ARTICLE.

Système de Buffon sur la génération.

Nous avons vu les idées positives de Buffon sur l'économie animale. Voici son système.

Ce que je remarque d'abord, c'est que Buffon, à côté d'une théorie positive, met presque toujours un système : à côté de sa théorie de la terre il met ses hypothèses sur la formation des planètes; à côté de ses idées expérimentales sur l'économie animale il met son système sur la génération.

Il met ces choses à côté les unes des autres et ne les confond pas; au contraire, il a grand soin de les séparer. Il commence son discours sur la formation des planètes par ces paroles : « Nous nous refusons d'autant moins à publier ce que nous avons pensé sur cette matière, que nous espérons par là mettre le lecteur plus en état de prononcer sur la grande différence qu'il y a entre une hypothèse, où il n'entre que des possibilités, et une théorie fondée sur des faits; entre un système, tel que nous allons en donner un dans cet article sur la formation et le premier état de la terre, et une histoire physique de son état actuel, telle que nous venons de la donner dans le discours précédent[1]. »

Il commence l'exposition de son système sur la génération par déclarer nettement qu'*il cherche une hypothèse*[2].

Buffon lie Descartes à Newton. Il fait encore des hypothèses et des systèmes comme Descartes; mais déjà il sépare l'expérience des hypothèses, et c'est un pas, un grand pas vers Newton, vers ce Newton qu'il a traduit, et qui, le premier des hommes, a eu la force de s'en tenir à l'expérience.

Buffon a traduit Newton, il a traduit Hales, et il a écrit les phrases qui suivent : « En fait de physique, on doit rechercher autant les expériences que l'on doit craindre les systèmes.......... C'est par des expériences fines, raisonnées et suivies, que l'on force la nature à découvrir son secret; toutes les autres méthodes n'ont jamais réussi, et les vrais physiciens ne peuvent s'empêcher de regarder les anciens systèmes comme d'anciennes rêveries, et sont réduits à lire la plupart des

[1] T. I, p. 188. — [2] « Cherchons donc une hypothèse qui n'ait aucun des défauts dont nous venons de parler..... » T. III, p. 48.

nouveaux comme on lit les romans....... Il ne s'agit pas, pour être physicien, de savoir ce qui arriverait dans telle ou telle hypothèse..... il s'agit de bien savoir ce qui arrive, et de bien connaître ce qui se présente à nos yeux; la connaissance des effets nous conduira insensiblement à celle des causes, et l'on ne tombera plus dans les absurdités qui semblent caractériser tous les systèmes. En effet, l'expérience ne les a-t-elle pas détruits successivement?.... Amassons donc toujours des expériences, et éloignons-nous de tout esprit de système [1]..... »

Buffon tient à deux époques, à deux esprits, à deux philosophies opposées. Il a, de la philosophie de Descartes, le goût des hypothèses; il a, de la philosophie de Newton, le respect de l'expérience. Et voilà pourquoi l'on trouve dans Buffon, touchant ce qu'il y a de plus fondamental dans la science, touchant la méthode, les idées les plus sages, les plus saines, les plus sévères même, et, tout à côté de ces idées, des systèmes.

Je vais examiner le *système sur la génération;* et ce que j'y cherche, c'est beaucoup moins l'opinion particulière de Buffon sur le mystère à jamais impénétrable, sans doute, de la génération, que Buffon lui-même, c'est-à-dire que Buffon étudié sous une nouvelle face, que Buffon étudié quand il imagine un système.

Quatre idées principales, ou, plus exactement, quatre hypothèses réunies, constituent le système de Buffon. La première est l'hypothèse des *germes accumulés;* la seconde est celle des *moules intérieurs;* la troisième est celle des *molécules organiques;* la quatrième est l'hypothèse, fort ancienne, mais renouvelée par lui, des *générations spontanées.*

I. Hypothèse des germes accumulés.

« Sans nous attacher, dit Buffon, à la génération de l'homme ou à celle d'une espèce particulière d'animal, voyons, en général, les phénomènes de la reproduction; rassemblons des faits pour nous donner des idées [2], et faisons l'énumération des différents moyens dont la nature fait usage pour renouveler les êtres organisés. Le premier moyen, et le plus simple de tous, est de rassembler dans un être une infinité d'êtres organiques semblables, et de composer tellement sa substance,

[1] Préface de la traduction de la Statique des végétaux, de Hales, p. 8. —
[2] « Rassemblons des faits pour nous donner des idées. » Je prie que l'on remarque ces paroles, et je les rappellerai plus d'une fois, car elles sont l'expression du procédé le plus habituel de Buffon : il rassemble, il combine des faits *pour se donner des idées.*

qu'il n'y ait pas une seule partie qui ne contienne un germe de la même espèce, et qui, par conséquent, ne puisse elle-même devenir un tout semblable à celui dans lequel elle est contenue. Cet appareil, continue-t-il, paraît d'abord supposer une dépense prodigieuse et entraîner la profusion; cependant ce n'est qu'une magnificence assez ordinaire à la nature, et qui se manifeste même dans des espèces communes et inférieures, telles que sont les vers, les polypes, les ormes, les saules, les groseillers et plusieurs plantes et insectes dont chaque partie contient un tout, qui, par le seul développement, peut devenir une plante ou un insecte [1]. »

On voit assez quels sont ici les faits sur lesquels Buffon s'appuie. Au moment où il imaginait son système, Trembley venait de publier ses expériences sur les polypes; Bonnet publiait ses expériences sur les vers d'eau douce. Des polypes, des vers, avaient été coupés par morceaux, et chaque morceau avait reproduit un ver, un polype entier. Tous les esprits étaient occupés de ces étonnantes merveilles. Buffon vit ces beaux faits; et, presque aussitôt, il y vit le premier anneau de toute une nouvelle chaîne d'idées, de tout un nouveau système; mais il n'y vit ce premier anneau de toute une nouvelle chaîne d'idées, que parce qu'il substitua au fait l'interprétation du fait.

Quand Buffon dit qu'il y a « une infinité d'êtres organiques semblables, » quand il dit que « chaque partie contient un germe de la même espèce, » il croit ne dire que le fait; mais ce qu'il dit, c'est la manière dont il conçoit le fait; et cette distinction est ici capitale.

Quand je dis qu'un polype étant coupé par morceaux, chaque morceau reproduit un polype entier, je dis le fait. Mais, quand j'ajoute qu'il y a une *infinité d'êtres organiques semblables*, qu'il y a autant de *germes que de parties* [2], je dis la manière dont je conçois le fait. A l'idée de *reproduction*, qui m'est donnée par le fait, j'ajoute l'idée *d'êtres organiques semblables*, l'idée de *germes*, qui ne m'est donnée que par mon esprit : car d'où sais-je qu'il y a une infinité *d'êtres organiques semblables?* d'où sais-je qu'il y a des *germes?*

Je coupe la tête à un ver, et ce ver reproduit sa tête; je lui coupe la queue, et il reproduit sa queue; je lui coupe la tête et la queue, et il reproduit une tête et une queue. Il y a donc non-seulement des *germes*, mais des *parties de germes*, des *germes* qui contiennent précisément ce qu'on coupe, et qui ne contiennent que ce qu'on coupe [3].

[1] T. III, p. 25. — [2] Ou, ce qui revient au même, que *chaque partie contient un germe de la même espèce.* — [3] Bonnet dit sérieusement : « ..... N'est-ce point qu'il existe dans toute l'étendue de la jambe des germes qu'on pourrait appeler *répara-*

Je coupe à une salamandre un pied, une main, et elle reproduit un pied et une main; je lui coupe un bras, et elle reproduit un bras tout entier; je lui coupe une jambe, et elle reproduit une jambe tout entière. Il y a donc des germes qui ne contiennent que des pieds, que des mains; et il y en a d'autres qui contiennent non-seulement des mains et des pieds, mais un bras, un avant-bras, une main, ou une cuisse, une jambe, un pied[1].

Bonnet a coupé, jusqu'à six et sept fois de suite, à une salamandre le même membre, et cette salamandre a reproduit, jusqu'à six et sept fois de suite, le même membre[2]. Il y a donc, pour chaque partie, plusieurs germes, et toujours les germes qu'il faut, des germes qui ne reproduisent jamais que les parties que l'on coupe[3].

Mais que sont de tels germes? Que sont des germes qu'on suppose de toutes les façons, pour répondre à toutes les circonstances des faits?

« En considérant, dit Buffon, sous ce point de vue, les êtres organisés et leur reproduction, un individu n'est qu'un tout uniformément organisé dans toutes ses parties intérieures, un composé d'une infinité de figures semblables et de parties similaires, un assemblage de germes ou de petits individus de la même espèce, lesquels peuvent tous se développer de la même façon suivant les circonstances, et former de nouveaux touts composés comme le premier[4]. »

Selon Buffon, l'individu n'est donc que la répétition indéfinie de lui-même[5]; l'individu n'est que l'assemblage de petits individus semblables[6]; un polype n'est qu'un composé d'autres polypes[7]: idée sin-

teurs, et qui ne contiennent précisément que ce qu'il s'agit de remplacer? » Bonnet, t. VII, p. 267, édit. in-4°, 1781. — [1] Bonnet, t. V, p. 335. — [2] T. V, p. 342. Spallanzani l'avait précédé pour la plupart de ces faits sur les salamandres : *Prodromo di un opera sopra le riproduzioni animali.* Bonnet a vu un ver repousser successivement douze têtes. T. III, p. 149. J'ai répété moi-même toutes ces expériences, particulièrement celles sur les salamandres. Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux,* 2e édit. 1842, p. 421. — [3] « .... Il est très-manifeste, dit encore Bonnet, et toujours très-sérieusement (car il ne s'aperçoit pas qu'il accommode ses prétendus *germes* à tous les besoins des expériences), que le bout qui est l'antérieur dans un tronçon quelconque aurait pu devenir le postérieur, si la section avait été faite dans un autre point; le hasard seul en a décidé. Il y a donc, à chaque bout, un germe de tête et un germe de queue... » T. III, p. 245. — [4] T. III, p. 26. — [5] « Un corps organisé dont toutes les parties seraient semblables à lui-même, comme ceux que nous venons de citer, est un corps dont l'organisation est la plus simple de toutes, car ce n'est que la répétition de la même forme....... » T. III, p. 69. — [6] L'individu total est formé par l'assemblage d'une multitude de petits individus semblables........ » T. III, p. 36. — [7] « .... Il paraît plus aisé de concevoir comment un cube de sel marin est nécessairement composé d'autres cubes que de voir qu'il soit possible qu'un po-

gulière, et que les mêmes faits donnent pourtant, presque en même temps, à Buffon et à Bonnet [1], après l'avoir donnée à Réaumur.

Avant Buffon, avant Bonnet, Réaumur avait, en effet, proposé la conjecture des *germes cachés et accumulés;* mais il ne l'avait proposée que pour ce qu'elle est, que pour une conjecture.

« Tout ce que nous pouvons avancer de plus commode et peut-être de plus raisonnable, dit Réaumur dans son beau Mémoire sur la *reproduction des jambes de l'écrevisse* [2], ce serait de supposer que ces petites jambes que nous voyons naître étaient chacune renfermées dans de petits œufs, et qu'ayant coupé une partie de la jambe, les mêmes sucs qui servaient à nourrir et faire croître cette partie sont employés à faire développer et naître l'espèce de petit germe de jambe renfermé dans cet œuf. Quelque commode après tout que soit cette supposition, peu de gens se résoudront à l'admettre. Elle engagerait à supposer encore qu'il n'est point d'endroit de la jambe d'une écrevisse où il n'y ait un œuf qui renferme une autre jambe, ou, ce qui est plus merveilleux, une partie de jambe semblable à celle qui est depuis l'endroit où cet œuf est placé jusqu'au bout de la jambe, de sorte que, quelque endroit de la jambe que l'on assignât, il s'y trouverait un de ces œufs, qui contiendrait une autre partie de jambe que celle qui est contenue dans l'œuf qui est un peu au-dessus, ou dans celui qui est un peu au-dessous. Les œufs qui seraient à l'origine de chaque pince, par exemple, ne contiendraient qu'une pince; près du bout des pinces, il en faudrait placer d'autres qui ne continssent que des bouts de pinces. Peut-être aimerait-on mieux croire que chacun de ces œufs contient une jambe

lype soit composé d'autres polypes; mais examinons.......... » T. III, p. 29. —
[1] Bonnet a non-seulement eu cette idée, comme nous avons vu, mais, en admettant la *préexistence des germes,* il l'a poussée jusqu'au bout. « Il faut reconnaître, dit-il, que les germes sont répandus universellement dans tout le corps de l'arbre. Cette conséquence est très-légitime, puisqu'il ne s'y trouve aucun point d'où il ne puisse sortir, ou d'où l'on ne puisse faire sortir des *radicules* et des *bourgeons*..... » T. III, p. 209. « Les germes de nos vers, dit-il encore, sont répandus dans tout le tronçon. L'expérience le démontre, puisque, en quelque endroit du tronçon qu'on fasse la section, il reproduit de nouveaux organes. » T. III, p. 240. —
[2] *Mémoire sur les diverses reproductions qui se font dans les écrevisses, les homars, les crabes, etc. et, entre autres, sur celles de leurs jambes et de leurs écailles.* (*Mémoires de l'Académie des sciences,* année 1712.) Ce mémoire est de 1712; les premières expériences de Trembley sur le polype sont de 1740; les premières expériences de Bonnet sur les vers d'eau douce sont de 1741; les premiers volumes de Buffon sont de 1749. Les idées de Bonnet sur les *germes* se trouvent surtout dans ses Mémoires sur les salamandres, 1777-78-80, et dans ses Considérations sur les corps organisés, 1762.

entière; mais ne serait-on pas encore plus embarrassé lorsqu'il faudrait rendre raison pourquoi de chacune de ces petites jambes il n'en renaîtrait qu'une partie semblable à celle que l'on a retranchée à l'écrevisse. Ce ne serait pas même assez de supposer qu'il y a un œuf à chaque endroit de la jambe de l'écrevisse, il faudrait y en imaginer plusieurs, et nous ne saurions déterminer combien. Si l'on coupe la nouvelle jambe, il en renaît une autre dans la même place. Enfin, il faudrait encore admettre que chaque nouvelle jambe est, comme l'ancienne, remplie d'une infinité d'œufs qui chacun peuvent servir à renouveler la partie de la jambe qui pourrait lui être enlevée [1]. »

II. Hypothèse des moules intérieurs.

« De la même façon, dit Buffon, que nous pouvons faire des moules par lesquels nous donnons à l'extérieur des corps telle figure qu'il nous plaît, supposons que la nature puisse faire des moules par lesquels elle donne non-seulement la figure extérieure, mais aussi la forme intérieure : ne serait-ce pas un moyen par lequel la reproduction pourrait être opérée [2]? »

Je ne m'arrête pas plus que Buffon sur l'espèce de contradiction que présente, au moins dans les termes, l'idée du *moule intérieur*. « On peut nous dire, remarque-t-il lui-même, que cette expression, *moule intérieur,* paraît d'abord renfermer deux idées contradictoires; que celle du moule ne peut se rapporter qu'à la surface, et que celle de l'intérieur doit avoir rapport ici à la masse : c'est comme si on voulait joindre ensemble l'idée de la surface et l'idée de la masse, et on dirait tout aussi bien une surface massive qu'un moule intérieur. J'avoue que, quand il faut représenter des idées qui n'ont pas encore été exprimées, on est obligé de se servir quelquefois de termes qui paraissent contradictoires [3]...... »

Je passe donc avec Buffon sur les mots, et je viens à l'idée. Eh bien, l'idée n'est encore ici, comme pour les *germes accumulés,* que la manière de concevoir le fait substituée au fait, transformée en fait.

Le *moule intérieur* de Buffon est le corps même de l'animal ; et ce corps est un *moule* parce que la matière qui s'y ajoute, s'y ajoute dans un ordre constant et déterminé [4].

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1712, p. 232. — [2] T. III, p. 48. — [3] T. III, p. 51. — [4] « Que peut-il y avoir qui prescrive à la matière accessoire cette règle, et qui la contraigne à arriver également et proportionnellement à tous les points de l'intérieur, si ce n'est le moule intérieur? » T. III, p. 61.

« Le corps d'un animal, dit Buffon, est une espèce de moule intérieur, dans lequel la matière qui sert à son accroissement se modèle et s'assimile au total[1]........ Il nous paraît certain, dit-il encore, que le corps de l'animal ou du végétal est un moule intérieur qui a une forme constante, mais dont la masse et le volume peuvent augmenter proportionnellement, et que l'accroissement, ou, si l'on veut, le développement de l'animal ou du végétal ne se fait que par l'extension de ce moule dans toutes ses dimensions extérieures et intérieures ; que cette extension se fait par l'intussusception d'une matière accessoire et étrangère qui pénètre dans l'intérieur, qui devient semblable à la forme et identique avec la matière du moule[2]. »

Le *moule intérieur* n'est donc que le corps de l'animal. Et, si le corps entier est un *moule*, il faut en dire autant de chaque partie du corps, il faut en dire autant de chaque partie de partie.

« .... Mais ce développement, dit Buffon, comment peut-il se faire, si ce n'est en considérant le corps de l'animal, et même chacune de ses parties comme autant de moules intérieurs qui ne reçoivent la matière accessoire que dans l'ordre qui résulte de la position de leurs parties[3]. »

Les *moules intérieurs* ne sont donc que les parties mêmes ou que les *formes données* des parties. « Comme nos corps, dit Buffon, ont une certaine forme que nous avons appelée le *moule intérieur*, les parties organiques, poussées par l'action de la force pénétrante, ne peuvent y entrer que dans un certain ordre relatif à cette forme, ce qui, par conséquent, ne peut la changer, mais seulement en augmenter toutes les dimensions, tant extérieures qu'intérieures, et produire ainsi l'accroissement des corps organisés et leur développement[4]. »

Il y a un fait, c'est que nos organes croissent et se développent sans changer de forme[5]. Ainsi, dire que la forme de nos organes, dire que la forme des corps organisés, est constante, c'est dire le fait; mais dire que cette forme est un *moule*, mais l'appeler *moule intérieur* parce qu'elle est constante, c'est ajouter au fait la manière dont nous concevons le fait; c'est, pour expliquer un fait, nous imaginer un mot.

[1] T. III, p. 60. — [2] *Ibid.* p. 62. — [3] *Ibid.* p. 60. Le *moule* est la *forme* de chaque partie. « ..... Cette matière ne peut opérer la nutrition et le développement qu'en s'assimilant à chaque partie du corps, et en pénétrant intimement la forme de ces parties, que j'ai appelée le *moule intérieur.* » T. IV, p. 141. — [4] T. III, p. 67. — [5] Du moins par le fait de l'accession de la matière étrangère, de la nutrition : il y a les changements de forme déterminés par l'*évolution* régulière et préfixe des organes, mais dont il ne s'agit pas ici.

III. Hypothèse des molécules organiques.

Buffon, qui tient si fort, comme nous avons vu, à l'idée des *germes accumulés*, ne veut pas des *germes préexistants*.

« Il n'y a point de germes préexistants, dit-il; point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres[1]...... »

Il repousse donc la *préexistence* des germes, et il a raison : la préexistence des germes ne fait que substituer au mystère de la *formation* le mystère de la *préexistence*.

Malheureusement, Buffon ne se sauve d'une hypothèse que par une autre. « Il n'y a point de germes préexistants, dit-il, point de germes contenus à l'infini les uns dans les autres, mais il y a une matière organique, toujours active, toujours prête à se mouler, à s'assimiler, et à produire des êtres semblables à ceux qui la reçoivent[2]. Il y a dans la nature, dit-il encore, une infinité de parties organiques actuellement existantes, vivantes, et dont la substance est la même que celle des êtres organisés, comme il y a une infinité de particules brutes semblables aux corps bruts que nous connaissons[3]. »

Pour échapper à l'hypothèse des *germes préexistants*, Buffon imagine donc une matière organique toujours active, une infinité de particules vivantes, et, puisqu'il faut tout dire, une infinité de petits êtres organisés.

« Il me paraît très-vraisemblable, dit-il, qu'il existe réellement dans la nature une infinité de petits êtres organisés semblables en tout aux grands êtres organisés qui figurent dans le monde, que ces petits êtres organisés sont composés de parties organiques et vivantes[4]...... »

Ainsi les grands êtres organisés qui *figurent dans le monde* sont composés de petits êtres organisés; ces petits êtres organisés sont composés de parties organiques vivantes, « et, par conséquent, c'est Buffon qui parle, la reproduction ou la génération n'est qu'un changement de forme qui se fait et s'opère par la seule addition de ces parties semblables, comme la destruction de l'être organisé se fait par la division de ces mêmes parties[5]. »

Ajoutez que, selon Buffon, la nutrition, le développement, la reproduction ne sont que le même fait ou la continuation du même fait. « Se mouvoir, se développer et se reproduire, sont, dit-il, les effets d'une seule et même cause[6]. » Il suit de là que les *molécules organiques*

[1] T. IV, p. 150. — [2] *Ibid.* — [3] T. III, p. 28. — [4] *Ibid.* p. 34. — [5] T. III, p. 34. — [6] T. III, p. 70.

suffisent à tout : avec les *molécules organiques*, l'animal se nourrit; avec les *molécules organiques*, il se développe; par les *molécules organiques*, il se reproduit.

Voici comment Buffon lui-même explique toutes ces choses.

« Il suffit de concevoir, dit-il, que, dans la nourriture que les êtres organisés tirent, il y a des molécules organiques de différentes espèces; que, par une force semblable à celle qui produit la pesanteur [1], ces molécules organiques pénètrent toutes les parties du corps organisé, ce qui produit le développement et fait la nutrition; que chaque partie du corps organisé, chaque moule intérieur, n'admet que les molécules organiques qui lui sont propres, et enfin que, quand le développement et l'accroissement sont presque faits en entier, le surplus des molécules organiques qui y servait auparavant est renvoyé de chacune des parties de l'individu dans un ou plusieurs endroits, où, se trouvant toutes rassemblées, elles forment par leur union un ou plusieurs petits corps organisés qui doivent être tous semblables au premier individu, puisque chacune des parties de cet individu a renvoyé les molécules organiques qui lui étaient les plus analogues, celles qui auraient servi à son développement s'il n'eût pas été fait, celles qui, par leur similitude, peuvent servir à la nutrition, celles enfin qui ont à peu près la même forme organique que ces parties elles-mêmes [2]. »

Ainsi les molécules organiques pénètrent toutes les parties du corps organisé, ce qui fait le développement et la nutrition; le développement terminé, chaque partie renvoie les molécules dont elle n'a plus besoin dans des réservoirs particuliers [3], et là, chaque molécule ayant la forme de la partie qui l'a renvoyée, la réunion de toutes ces molécules produit un individu nouveau qui a toutes les parties du premier, ou qui est semblable en tout au premier.

« Mais comment appliquerons-nous ce raisonnement (c'est Buffon qui parle) à la génération de l'homme et des animaux qui ont des sexes, et pour laquelle il est nécessaire que deux individus concourent [4]? » Oh! mon Dieu, de la manière la plus facile du monde. Il suffira de concevoir que, « dans ce cas (c'est toujours Buffon qui parle), les molécules

[1] Buffon compare ses *moules intérieurs* aux forces qui, comme la pesanteur, agissent sur les parties les plus intimes des corps, et les pénètrent dans tous les points. « Je connais, dit-il, dans la nature une qualité qu'on appelle pesanteur, qui pénètre les corps à l'intérieur; je prends l'idée du moule intérieur relativement à cette qualité. » T. III, p. 67. — [2] T. III, p. 79. — [3] Dans les réservoirs de la *liqueur séminale*; liqueur séminale qui, d'après cela, et comme le dit Buffon, « est une espèce d'extrait de toutes les parties du corps. » T. III, p. 86. — [4] *Ibid.* p. 81.

organiques ne peuvent se réunir et former de petits corps organisés semblables au grand que quand les liqueurs séminales des deux sexes se mêlent[1]. »

Avec les molécules organiques rien n'embarrasse, pas même la question de savoir pourquoi le nouvel être, produit par la réunion de ces molécules, est tantôt une femelle et tantôt un mâle. « Lorsque, dit Buffon, dans le mélange qui se fait des molécules organiques, il se trouve plus de molécules organiques du mâle que de la femelle, il en résulte un mâle; au contraire, s'il y a plus de particules organiques de la femelle que du mâle, il se forme une petite femelle[2]. »

IV. Hypothèse des générations spontanées.

Au moment où Buffon reproduisit les *générations spontanées*, elles étaient oubliées, et, selon toutes les apparences, pour toujours oubliées.

Les méprises des anciens étaient trop palpables.

Aristote dit que les *chenilles* viennent des feuilles vertes[3]; les *puces*, d'une légère fermentation qui s'excite dans les ordures[4]; les *poux*, de la chair[5], etc. etc.; plusieurs *poissons*, soit du limon, soit du sable[6], etc. Il dit enfin que « tout corps sec qui devient humide, et tout corps humide qui se sèche, produit des animaux, pourvu qu'il soit susceptible de les nourrir[7]. »

Les travaux de Swammerdam, de Redi, de Vallisneri, avaient depuis longtemps détruit toutes ces erreurs. Redi, le premier, avait montré que, jusque dans les *animaux qui vivent dans d'autres animaux*[8], on trouve des mâles, des femelles, des œufs. Redi, le premier encore, avait montré, et montré par les expériences les plus exactes, que « les vers qui naissent dans les chairs y sont produits par des mouches et non par ces chairs mêmes[9]. »

« Il y a deux cents ans, dit très-bien Réaumur, qu'on n'avait point surpris dans leur opération ces mouches qui déposent leurs œufs dans les fruits, et, quand on voyait un ver dans une pomme, c'était la corruption qui l'avait engendré. Maintenant il est bien prouvé, au contraire, que le ver est la cause de la corruption du fruit[10]. »

Chose à peine croyable, tant et de si beaux résultats de la science

[1] T. III, p. 86. — [2] *Ibid.* — [3] *Histoire des animaux*, trad. de Camus, t. I, p. 288. — [4] *Ibid.* p. 309. — [5] *Ibid.* p. 311. — [6] *Ibid.* p. 363. — [7] *Ibid.* p. 313. — [8] *Osservazioni intorno agli animali viventi che si trovano negli animali viventi*, 1684. — [9] *Esperienze intorno alla generazione degl' insetti*, 1668, trad. de la Collect. acad. t. IV, p. 420. — [10] *Lettres à un Américain*, lettre VI, p. 46.

moderne sont entièrement perdus pour Buffon. Les *générations spontanées* sont une conséquence nécessaire des *molécules organiques*; l'une de ces hypothèses suit forcément de l'autre, et Buffon admet des *générations spontanées*.

« Il y a peut-être, dit-il, autant d'êtres, soit vivants, soit végétants, qui se reproduisent par l'assemblage fortuit des molécules organiques, qu'il y a d'animaux ou de végétaux qui peuvent se reproduire par une succession constante de générations[1]. Plus on observera la nature, dit-il encore, plus on reconnaîtra qu'il se produit en petit beaucoup plus d'êtres de cette façon (par la génération spontanée) que de toute autre. On s'assurera de même que cette manière de génération est non-seulement la plus fréquente et la plus générale, mais la plus ancienne, c'est-à-dire la première et la plus universelle[2]. »

Ici Buffon semble avoir pris à tâche de reproduire toutes les méprises des anciens. Selon lui, les vers de terre, les champignons, etc. n'existent que par une génération spontanée. « Dès que les molécules organiques, dit-il, se trouvent en liberté dans la matière des corps morts et décomposés, dès qu'elles ne sont point absorbées par le moule intérieur des êtres organisés qui composent les espèces ordinaires de la nature vivante ou végétante, ces molécules, toujours actives, travaillent à remuer la matière putréfiée, elles s'en approprient quelques particules brutes, et forment, par leur réunion, une multitude de petits corps organisés, dont les uns, comme les vers de terre, les champignons, etc. paraissent être des animaux ou des végétaux assez grands, mais dont les autres, en nombre presque infini, ne se voient qu'au microscope; tous ces corps n'existent que par une génération spontanée[3]....... »

Si le ver de terre, si les champignons sont produits par génération spontanée, à plus forte raison les animaux qui vivent dans les autres animaux, les *ténias*, les *lombrics*, les *douves*, *etc.* le seront-ils aussi. « La génération spontanée, dit Buffon, s'exerce constamment et universellement après la mort, et quelquefois aussi pendant la vie...... Les molécules surabondantes qui ne peuvent pénétrer le moule intérieur de l'animal pour sa nutrition cherchent à se réunir avec quelques parties de la matière brute des aliments, et forment, comme dans la putréfaction, des corps organisés : c'est là l'origine des ténias, des ascarides, des douves et de tous les autres vers qui naissent dans le foie, dans l'estomac, les intestins, et jusque dans le sinus des veines de plusieurs animaux; c'est

[1] *Suppléments*, t. VIII, p. 18. — [2] *Ibid.* p. 57. — [3] *Ibid.* p. 25.

aussi l'origine de tous les vers qui leur percent la peau[1]............ »

Mais ce n'est pas tout : Buffon s'anime de plus en plus, et croit bientôt découvrir et voir les *molécules organiques*, les *particules vivantes*. « Mon premier soupçon, dit-il, fut que les animaux spermatiques que l'on voyait dans la liqueur séminale pouvaient bien n'être que ces parties organiques[2]. » — « Ces prétendus animaux, dit-il encore, ne sont tout au plus que l'ébauche d'un être vivant, ou, pour le dire plus clairement, ces prétendus animaux ne sont que les parties organiques vivantes dont nous avons parlé[3]. » — « Les anguilles de la colle de farine, dit-il enfin, celles du vinaigre, tous les prétendus animaux microscopiques, ne sont que des formes différentes que prend d'elle-même, et suivant les circonstances, cette matière toujours active et qui ne tend qu'à l'organisation[4]. »

On voit tout ce qu'il en coûte pour faire un système : d'abord, de simples manières de voir les faits substituées aux faits, les *germes accumulés*, les *moules intérieurs*, des mots pris pour des choses; puis, l'oubli, le dédain même des faits les plus certains, la génération spontanée supposée pour des animaux tels que le ver de terre; enfin, les assertions les plus singulières; des animaux (les animaux spermatiques, les animaux infusoires) donnés pour de prétendues *particules vivantes*, etc. etc.

Ah! ce n'est pas ainsi que se font les vraies théories : l'esprit les voit et ne les fait pas. Au contraire, tout, dans le système de Buffon, est de l'esprit de Buffon. La vraie théorie n'est qu'un enchaînement de faits qui, dès qu'ils sont assez nombreux, se touchent et se lient les uns aux autres par leur seule vertu propre.

« Le temps viendra peut-être, dit Fontenelle, que l'on joindra en un corps régulier ces membres épars; et, s'ils sont tels qu'on le souhaite, ils s'assembleront en quelque sorte d'eux-mêmes. Plusieurs vérités séparées, dès qu'elles sont en assez grand nombre, offrent si vivement à l'esprit leurs rapports et leur mutuelle dépendance, qu'il semble qu'après les avoir détachées par une espèce de violence les unes des autres, elles cherchent naturellement à se réunir[5]. »

FLOURENS.

[1] *Suppléments*, t. VIII, p. 26. — [2] T. III, p. 251. — [3] *Ibid.* p. 30. — [4] *Suppléments*, t. VIII, p. 88. — [5] *Préface sur l'utilité des sciences, etc.*

1. *ANTICHI MONUMENTI SEPOLCRALI scoperti nel ducato di Ceri, dichiarati dal cav.* P. S. Visconti. Roma, 1836, in-fol.

2. *DESCRIZIONE DI CERE ANTICA, ed in particolare del monumento sepolcrale scoperto nell' anno 1836, etc. dell' architetto cav.* L. Canina. Roma, 1838, in-fol.

3. *MONUMENTI DI CERE ANTICA, spiegati colle osservanze del culto di Mitra, dal cav.* L. Grifi. Roma, 1841, in-fol.

TROISIÈME ARTICLE.

Pour terminer la description de cette première partie de l'hypogée, je n'ai plus qu'à parler des vases de bronze, de formes diverses et d'usage domestique, qui avaient été suspendus par des clous de bronze au haut de la voûte, dans le canal étroit qui en forme la sommité. Plusieurs de ces clous, encore en place, étaient bien conservés, et les vases, épars sur le pavé, étaient tombés par suite de l'écroulement d'une partie de la voûte. Cette circonstance de vases domestiques ainsi consacrés dans un tombeau n'avait pas encore été constatée d'une manière aussi positive, et elle est certainement très-curieuse; mais on s'est trompé dans la conséquence qu'on en a tirée. On a cru pouvoir expliquer, par la présence de ces clous de bronze servant à suspendre des vases de même métal, une particularité, semblable en apparence, qui avait été signalée à l'intérieur du fameux tombeau d'Atrée à Mycènes. Là aussi des clous de bronze, distribués à toutes les hauteurs et dans toute l'étendue des parois circulaires, avaient été regardés comme ayant servi à attacher les lames de bronze qui formaient le revêtement de cet édifice, et qui l'assimilaient, sous ce rapport, au *chalciœkos* de Sparte[1], au *thalamos de bronze* de Danaé[2], et sans doute aussi au *pithos de bronze* dans lequel se cachait Eurysthée, comme nous le voyons représenté sur tant de vases peints d'ancienne fabrique[3],

[1] Pausan. III, 17, 3; voy. H. Meyer, *Geschicht. d. bildend. Künste*, t. II, p. 14, 14); Kugler, *über die Polychromie der Griech. Architectur, etc.* p. 10, 1). Voy. aussi mes Peintures antiques inédites, p. 425. — [2] Pausan. II, 23, 7. — [3] Plusieurs de ces vases sont gravés dans divers recueils, notamment dans le Cabinet Pourtalès, pl. XII, et dans l'Atlas de M. Micali, tav. XCII et XCIII; voy. l'indication que j'ai donnée des principaux de ces vases, dans ce journal même, avril 1835, p. 218; et joignez-y les autres représentations du même sujet indiquées, *ibid.* p. 406-407.

lequel *pithos* n'était probablement qu'un édifice souterrain de forme circulaire et plaqué de lames de bronze, suivant un système dérivé de la haute antiquité asiatique [1]. Cette opinion, si vraisemblable en soi, et si conforme à ce que nous connaissions d'autres monuments antiques du même âge, a paru néanmoins, aux antiquaires romains à qui nous devons la description du tombeau de *Cære*, détruite par l'observation des clous de bronze de ce tombeau ayant servi à suspendre des vases. M. Canina est d'avis que, d'après l'exemple de ces clous ainsi employés, il n'est plus possible de soutenir que ceux du tombeau d'Atrée aient servi à attacher des lames de revêtement [2]. M. le Dr Braun n'est pas moins disposé à voir, dans les clous de bronze de notre tombeau de *Cære*, la preuve que ceux du tombeau d'Atrée n'ont pu avoir, s'ils ont existé, que la même destination, et il s'autorise du témoignage d'un architecte allemand, M. Ém. Wolff, qui a récemment examiné le tombeau d'Atrée, et qui n'y a retrouvé aucun de ces clous en place, pour jeter des doutes sur leur existence même et sur l'usage auquel on les avait pu croire employés dans l'antiquité [3]. Il devient donc nécessaire d'opposer à ces inductions plus ou moins hasardées une explication qui les réduise à leur juste valeur, et qui se fonde sur la connaissance exacte des faits. Les clous de bronze du tombeau d'Atrée étaient des *clous à tête plate*, qui n'avaient pu servir, d'après leur forme même, qu'à fixer des lames de revêtement, et non des *clous à crochet*, comme ceux du tombeau de *Cære*, tels qu'il les fallait pour y suspendre des

[1] J'aurai occasion ailleurs d'établir, par de nombreux témoignages, cette particularité importante de l'histoire de l'art asiatique, qui ne fut pas sans influence sur la direction de l'art grec. En attendant, je me contente de remarquer que M. Hirt a vu aussi, dans le revêtement en lames de bronze du tombeau d'Atrée, la tradition d'une pratique phénicienne; ce qui est tout à fait d'accord avec mes idées; voy. les *Analecta* de Wolf, t. I, p. 158-159. J'ajouterai que cette pratique même de *murs revêtus de lames de bronze* était connue des anciens Étrusques, à en juger par les exemples de deux tombeaux, l'un de *Chiusi*, l'autre de *Corneto*, qui n'auraient pas dû échapper à la connaissance de M. Canina et de M. Braun. La relation originale de la découverte de ce tombeau de Chiusi, *intérieurement plaqué de lames de bronze*, se conserve à la galerie de Florence, au témoignage de Lanzi, *Saggio, etc.* t. II, p. 211. Le second fait analogue à celui-là, et concernant un tombeau de *Corneto*, est rapporté, sur la foi de M. Orioli, par M. Vermiglioli, *Opuscoli, etc.* t. IV, p. 7. — [2] *Descriz. di Cere antica*, p. 76 : « In seguito di questo ritrovato si venne a stabilire che simili chiodi..... dovettero essere stati posti al medesimo uso, e non avere potuto servire a raffermare lastre di metallo, come fu supposto da coloro che impresero a descrivere l'ipogeo di Micene. » — [3] Braun, *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1836, p. 58, 1) : « Pare che la scoperta di cotal monumento servirà anche per porgere lumi sopra l' uso dei famosi chiodi di cui sono (?) coperte le pareti del tesoro d'Atreo, etc. »

vases ou d'autres ustensiles analogues. Je possède moi-même un de ces clous du tombeau d'Atrée, qui m'a été donné, à Athènes, par M. le chevalier de Prokesch, et qui avait été détaché du monument même par ce voyageur et antiquaire célèbre. J'ajoute, sur la foi de M. de Prokesch, qu'il ne restait plus aucun de ces clous dans les parties inférieures du monument, ce qui confirme l'observation de M. Ém. Wolff, et ce qui a causé son erreur. J'ajoute encore que, pour vérifier l'existence de ces clous, M. de Prokesch fut obligé de s'élever à une assez grande hauteur, au moyen d'une échelle, et que là il en trouva encore plusieurs en place et assez rapprochés l'un de l'autre, qu'il détacha luimême et qu'il n'a pas tous conservés; il ne lui en restait plus que deux, lorsqu'il voulut bien m'en donner un, qui sera déposé quelque jour dans notre Cabinet des Antiques, pour conserver, avec le témoignage que je viens de rapporter, la preuve authentique d'un fait si important pour l'histoire de l'art, et resté, jusqu'à nos jours, si problématique.

La réunion des objets déposés dans la *cella* du fond, ou le caveau principal, était, s'il est possible, plus importante encore, et surtout plus précieuse, à la fois sous le rapport de l'art et sous celui de la matière. Presque tous ces objets étaient d'*or* ou d'*argent*, et cette circonstance, d'accord avec la nature même et la forme de ces objets, et avec le nom de *Larthia*, qui paraît désigner la personne à laquelle ils appartenaient, et qui est le *prénom féminin* étrusque, ne permet guère de douter, ainsi qu'il a été dit précédemment[1], que cette personne ne fût une *femme*, et sans doute une femme de la plus haute distinction, à en juger par l'importance du monument qui reçut sa dépouille mortelle et par la valeur des objets qui l'accompagnaient. Des vases de bronze de formes diverses se trouvèrent aussi, dans cette partie de l'hypogée, suspendus à la voûte et attachés aux parois au moyen de clous de bronze; et parmi ces vases, tombés de leur place, se trouvèrent les manches de *six ombrelles;* d'autres vases du même métal, en forme de *cratère* sans anses, étaient placés en divers endroits, sur le sol même de la tombe. Deux de ces vases sont ornés, sur leur bord supérieur, de cinq *têtes de lion;* un troisième offre des *têtes d'animaux chimériques*, disposées de la même manière et à la même place, au nombre de six, et sa circonférence extérieure est ornée de deux rangs de *lions* et de *taureaux ailés* alternant ensemble[2] : monument d'un style bien certainement asiatique, à la fois par le sujet et

[1] Voy. *Journ. des Savants*, juin 1843, p. 356. — [2] Ces vases ont été publiés par M. Grifi, tav. v, n. 2 et 4, p. 175.

par le travail, et, sous ce double rapport, de la plus haute importance. Il y avait pareillement, du côté gauche de la chambre sépulcrale, un *thuribulum*, ou meuble servant à brûler des parfums, d'une forme particulière et placé sur un *trépied*. Des *coupes d'argent* et des *plats du même métal*, qui avaient dû être attachés aux murs de la tombe, ou placés sur le pavé, dans une disposition probablement hiératique, qu'il ne fut malheureusement pas possible de constater, à cause du désordre occasionné dans cette partie du monument par l'éboulement des terres, offrirent, du reste, par les sujets qui y sont gravés, et dont nous nous occuperons dans un prochain article, un intérêt qui surpasse tout ce que nous pourrions dire, et tout ce qui avait été découvert jusque-là dans les tombeaux étrusques; et cet intérêt le cède pourtant encore à celui des objets qui avaient recouvert presque en entier le corps de la femme, déposé dans cette tombe, sur le pavé même. Ce corps avait presque entièrement disparu, décomposé par la vétusté; mais la place qu'il avait occupée se trouvait encore marquée par les objets qui avaient composé sa toilette funèbre, et dont la disposition respective était en rapport avec la situation des divers membres du corps. Le plus important de ces objets était une espèce de *pectoral*, placé à l'endroit de la poitrine, d'*or* travaillé en filigrane, avec des figures symboliques d'hommes et d'animaux imprimées en relief: monument unique et le plus précieux en son genre qui nous soit parvenu de toute l'antiquité. A l'endroit de la tête était un ornement, d'*or* aussi, de forme singulière, qui doit avoir été une *coiffure hiératique*[1], et qui offre pareillement des figures symboliques d'animaux, imprimées ou rapportées en relief. Un *collier*, composé de rhombes et de sphères alternant ensemble, et formé de lames d'or minces; *deux bracelets* du même métal, d'un travail riche et soigné, et d'une composition très-curieuse, se trouvèrent aux places qui leur appartenaient; et des *chaînes*, des *fibules*, des morceaux d'*ambre* montés en or et portés en guise d'*amulettes*, complétaient, avec des *fuseaux* d'*or* et un d'*argent*[2], la parure funéraire de la femme ensevelie dans ce tombeau. On jugera de la profusion avec laquelle l'*or* avait été employé à cette toilette, destinée, dans l'intention de ses auteurs, à servir de gage de l'immortalité[3], on en jugera,

[1] Un objet tout semblable pour la forme, la dimension et le travail, et certainement aussi pour l'usage, fut trouvé dans un des tombeaux de Canino; il a été publié dans le recueil de M. Micali, tav. XLV, n. 3, qui l'avait pris à tort pour une grande fibule. — [2] Tous ces objets sont soigneusement dessinés sur les planches jointes à l'ouvrage de M. Grifi, tav. I, II, III et IV. — [3] Nous voyons, dans le *Zend-Avesta*, t. I, 2ᵉ part. p. 418, et t. II, p. 75, que l'amschaspand Bahman, une des formes

dis-je, d'après cette circonstance, qu'on recueillit, mêlées avec la terre, des *feuilles d'or* en si grande quantité, qu'on put en remplir tout un panier, et si minces, qu'elles n'avaient pu servir qu'à composer un *vêtement tissu d'or* : de manière que le corps, couvert de ce *vêtement d'or*, avec sa *coiffure d'or*, son *pectoral d'or*, et les *bijoux d'or* qu'il portait, pût offrir véritablement l'apparence d'une *figure toute d'or*, de la tête aux pieds : symbole de l'apothéose que l'on cherchait à réaliser ainsi d'une manière matérielle et à rendre sensible par tous les moyens que l'opulence fournissait à la piété.

Nous avons maintenant à rendre compte des objets qui composaient le riche mobilier funéraire dont nous venons de donner l'indication générale. Dans cette partie de notre travail, c'est surtout à l'ouvrage de M. Grifi que nous devrons nous attacher, attendu que c'est à l'explication approfondie des objets dont il s'agit qu'est consacré spécialement cet ouvrage. Mais ici nous avouerons sans peine que notre tâche devient beaucoup plus difficile à remplir, à mesure que son objet acquiert plus d'importance et d'intérêt. Si l'interprétation des monuments antiques, de ceux-là même qui appartiennent à un système de civilisation, d'art et de croyance, devenu familier pour nous par une foule de traditions de tout âge et de témoignages de toute sorte, tel que celui des Grecs et des Romains, laisse encore trop souvent prise à l'incertitude et à l'erreur, que dirons-nous de celle qui a pour objet des monuments produits sous l'influence d'idées placées presque entièrement en dehors de nos connaissances, pour un peuple dont nous ignorons la langue, en des temps et en des lieux dont l'histoire nous manque complétement? Dans cette recherche, qui se fonde presque uniquement sur des rapprochements plus ou moins spécieux, et qui ne peut ainsi avoir pour éléments que des conjectures plus ou moins plausibles, au lieu de témoignages directs et de preuves positives, c'est donc une entreprise à peu près désespérée, que d'arriver à un résultat toujours conforme à la critique et toujours satisfaisant pour la raison. Mais il est vrai aussi que, dans une tentative de ce genre, il est permis de hasarder beaucoup, précisément parce que tout est nouveau ou inconnu, de donner plus de carrière à son imagination, là où la science ne fournit presque aucun élément, et de suppléer par les ressources du savoir et de l'esprit à

de Mithra, réside au ciel, revêtu d'*habits d'or*, et que c'est ce génie qui donne des *vêtements d'or* aux justes admis dans le séjour céleste. Mais ces idées de la théologie persique étaient certainement puisées dans les croyances assyriennes, et c'est de là qu'elles étaient arrivées chez les Étrusques, toujours, à mon avis, par l'émigration tyrrhénienne.

l'insuffisance des faits et à l'obscurité des monuments. J'ajoute que c'est surtout dans un pareil travail, où l'auteur est obligé de presque tout tirer de son propre fond et de créer en quelque sorte la matière même sur laquelle il s'exerce, qu'on doit lui savoir gré d'une seule vue heureuse, d'un seul aperçu ingénieux, dût-on ne pouvoir admettre toutes les déductions qu'il tire du principe qu'il a posé; et, l'ensemble de ses idées dût-il rester à l'état de système, ce peut être encore, de sa part, une œuvre très-méritoire, que d'avoir éclairé d'un seul rayon de lumière un champ tout à fait neuf encore pour la science et inexploré par l'archéologie.

Le titre du livre de M. Grifi : *Monumenti di Cere antica spiegati colle osservanze del culto di Mitra*, annonce, sans aucune équivoque, dans quel système d'interprétation l'auteur s'est placé pour parvenir à l'intelligence de ces rares et curieux monuments: c'est au *culte de Mithra* qu'il en rapporte tous les éléments; ainsi c'est une doctrine purement persique qu'il croit trouver sur des monuments appartenant à une haute antiquité étrusque. Sur ce seul énoncé, il s'élève une première question, dont il semble que la solution eût dû servir de préliminaire au travail de l'auteur, celle de savoir par quels rapports la civilisation de l'antique Étrurie pouvait se rattacher à celle de la Perse, qui doit n'avoir exercé, dans les temps antérieurs à Cyrus, presque aucune influence, même sur les régions de l'Asie antérieure les plus voisines de son siége propre, et par quelles voies des idées, puisées dans les croyances religieuses des Perses, avaient pu se propager chez les Étrusques, au point d'y acquérir une si grande importance. A cette question, qui se trouve à peine indiquée dans les premières pages du livre de M. Grifi, et qui eût mérité d'être beaucoup plus approfondie, il s'en joint une autre, qui n'est ni moins grave, ni moins difficile à résoudre, celle de savoir jusqu'à quel point les textes originaux relatifs au culte de Mithra, tels que nous les possédons dans le Zend-Avesta, peuvent servir à l'explication des monuments trouvés dans le tombeau de *Cære*. Il y avait enfin un troisième point dont la détermination semblait devoir être aussi un préliminaire indispensable à toute recherche sur le sens des symboles et sur la nature même des objets déposés dans ce tombeau, c'était d'établir bien positivement auquel des deux individus, l'un mâle, l'autre femelle, qui y furent ensevelis, chacun dans une pièce différente, appartenaient ces objets, dont notre auteur se proposait de montrer qu'ils composaient la parure funéraire et hiératique d'un pontife étrusque; ce qui exigeait qu'il fussent placés sur le corps de l'homme, et non pas sur celui de la femme. Ce sont là trois questions, qu'il est permis de

regretter que notre auteur n'ait pas d'abord discutées avec tout le soin qu'il pouvait y mettre, et résolues avec la sagacité dont il a fait preuve, et sur lesquelles nous prendrons la liberté de lui soumettre quelques doutes, uniquement pour obtenir de lui des éclaircissements que nous ne nous sentons pas capables de donner nous-même.

L'opinion générale, que le culte de Mithra, ses mystères et ses monuments, ne furent connus en Occident et introduits en Italie, qu'à la suite de la victoire remportée, en l'an de Rome 687, par Pompée sur les pirates de l'Asie mineure, cette opinion semble si fort contraire à l'idée de trouver des symboles mithriaques sur des monuments étrusques d'une époque réputée antérieure à la fondation de Rome, que M. Grifi n'a pu s'empêcher d'être frappé lui-même de cette contradiction. Il n'essaie que faiblement de la détruire, en lui opposant un certain nombre de monuments étrusques, vases peints et sculptures d'urnes cinéraires, où Buonarotti [1] et Gori [2] avaient cru trouver des représentations de rites mithriaques; et il convient lui-même, bien qu'avec un reste de scrupule et avec une apparence de regret, que l'âge de ces monuments, étant jugé postérieur à la guerre des pirates, il en résulte bien peu de probabilité pour l'opinion de Gori [3]. Il ajoute enfin, mais sans en paraître entièrement convaincu, que les représentations dont il s'agit ont été rapportées à d'autres sujets que des rites mithriaques, ce qui ne laisse aucune espèce d'appui à cette opinion des antiquaires florentins. Mais, sur tous ces points, j'avoue que je ne puis partager l'espèce de réserve dans laquelle se renferme M. Grifi. S'il est une chose avérée pour toute personne versée dans la connaissance des antiquités étrusques, c'est que les vases peints, tels que celui que Gori a publié [4], et où il croyait trouver une *épreuve mithriaque par le feu*, est un monument d'un art grec, sans aucune espèce de rapport avec une doctrine persique, c'est, en second lieu, que les urnes cinéraires de Perugia et de Volterra [5], où le même antiquaire avait cru reconnaître des *baptêmes* et des *sacrifices mithriaques*, représentent des fables grecques, sur l'intelligence desquelles

[1] Buonarotti, *ad* Dempster. *Additam.* § XXIV, p. 32-35. L'urne de Volterra, sur laquelle Buonarotti appuyait cette idée de *sacra Mithriaca*, tab. LXXXI, n. 2, a été acquise par l'auteur de cet article, à Florence, et elle se trouve maintenant dans notre Cabinet des Antiques. — [2] *Mus. Etrusc.* t. II, tab. CLXXII, I et II; tab. CLXXIII; tab. CLXXIV, I et II. — [3] Il me semble que c'est tout le contraire que notre auteur aurait dû conclure; mais j'ai peut-être mal saisi sa pensée. — [4] *Mus. Etrusc.* t. II, tab. CLXXIII, p. 342-345. — [5] Ce sont celles qui sont indiquées à la note précédente (2), et dont l'explication, telle que je l'ai donnée dans mes Monuments inédits, *Orestéide*, pl. XXVI, 2, p. 121 et suiv. et *Odysséide*, pl. LI, p. 226 et suiv., n'a été, à ma connaissance, contredite par aucun antiquaire.

il n'est réellement pas possible de se méprendre. Il faut donc renoncer à l'idée de trouver sur les urnes étrusques rien qui ait rapport aux croyances mithriaques, bien que l'époque récente de la plupart de ces monuments, dont les plus anciens remontent à peine au VII[e] siècle de Rome, ou à la fin de la république, permît d'y représenter des symboles du culte de Mithra, déjà connu en Italie à cette époque. Reste à considérer toute une classe de monuments étrusques récemment acquis à la science [1], où l'on a cru voir une idée orientale, la *lutte du bon et du mauvais génie*, ou des *deux principes du mal et du bien*, représentée symboliquement par le groupe d'un *lion assaillant un taureau*, image que notre auteur rapporte à la doctrine du dualisme et au culte de Mithra; d'où il suivrait que cette doctrine et ce culte auraient été connus des Étrusques à une époque bien antérieure à celle où l'on suppose que la religion mithriaque pénétra en Italie, à la suite de la victoire de Pompée. Mais à cette supposition de notre auteur je me contenterai de répondre que cette idée de la *lutte des deux principes* n'était pas exclusivement propre au culte de Mithra; qu'elle était fondamentale et ancienne dans toutes les religions asiatiques, et que ce groupe du *lion* et du *taureau*, même en admettant qu'il ait, sur les monuments étrusques dont il s'agit, la signification que lui attribue notre auteur, avait trouvé un grand nombre d'applications sur des monuments asiatiques et grecs, où il s'était produit sous l'influence d'idées originaires de la Chaldée et de la Phénicie, dès une époque bien antérieure à celle où M. Grifi place la réforme introduite par Zoroastre dans la religion des Perses; ce qui tend à faire croire que les croyances dont ce groupe symbolique était une des expressions figurées étaient bien plutôt dérivées, chez les Étrusques, de communications anciennes, au moins indirectes, avec l'Assyrie, que de rapports avec la Perse, dont rien n'indique l'existence et ne fournit la preuve.

Le point où M. Grifi a cru trouver entre les Perses et les Étrusques l'analogie de croyance la plus sensible, et conséquemment l'argument le plus décisif à l'appui de cette transmission d'idées d'un peuple à l'autre, dont il a besoin pour justifier son système, c'est la doctrine de cette *grande année*, qui paraît avoir formé le fond de la cosmogonie étrusque [2], et qui doit avoir eu sa source primitive dans la croyance

[1] M. Grifi cite divers monuments publiés par M. Micali, *Monum. per servire alla storia dei antichi popoli ital.* tav. XXVIII; XXXI, 4; XLV, 2; XLIX; CXVIII, 1; t. I, c. XXII, p. 115, ediz. Milan. auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres. — [2] Suid. *v.* *Τυῤῥηνία*. Cf. Censorin. *de Deor. Nat.* c. XVII; Plutarch. *in Syll.* § VII; Suid. *v.* Σύλλας.

des Perses. C'est, effectivement, d'après cette idée persane d'une durée de douze mille ans attribuée au monde créé et distribuée en douze millénaires, qui répondaient aux douze stations solaires et aux douze signes du zodiaque, que M. Grifi explique[1] les *douze cercles* concentriques ou *zones* du *pectoral* étrusque, remplis de figures symboliques qu'il rapporte de même à la religion mithriaque; et je ne saurais nier que cette explication ne soit très-ingénieuse, et qu'elle ne paraisse, au premier abord, assez plausible. D'un autre côté, je ne puis dissimuler que, si cette doctrine de la *grande année* des Étrusques[2] a été soutenue par M. Creuzer[3] et d'autres savants[4], l'idée, qui paraît véritablement empruntée des traditions mosaïques[5], a été jugée plus récente, à ce titre, par plusieurs antiquaires, notamment par Heyne[6] et par Ott. Müller[7]; en sorte que ce serait encore une question trop problématique pour qu'on pût y trouver un élément de probabilité en faveur des anciens rapports entre les Perses et les Étrusques. J'avouerai, pour mon propre compte, que le témoignage de Théopompe[8], rapproché de celui de l'auteur étrusque anonyme dont Suidas a tiré la notion curieuse qu'il nous a transmise, donne à cette opinion une certaine valeur, en même temps qu'il semble lui assigner une assez haute antiquité. Quant à la voie par laquelle la tradition cosmogonique dont il s'agit serait parvenue chez les Étrusques, celle de Pythagore et de son école, qui l'auraient puisée directement chez les mages, disciples de Zoroastre, je suis obligé de dire que cette solution, proposée par M. Creuzer[9] et adoptée par M. Grifi[10], ne me satisfait que bien faiblement; et le principal défaut que j'y trouve, c'est d'abaisser jusqu'à l'époque présumée de Zoroastre, qui est celle de Darius, fils d'Hystaspe, une croyance italique[11] qui, si elle eut réellement cours chez les Étrusques, comme il

[1] Grifi, *Monum. di Cere antic.* p. 3; p. 20-21; p. 73, 3); p. 85; 87; 89, 2), et *passim*. — [2] C'est le sujet d'une dissertation insérée dans les *Att. di Corton.* t. VIII, p. 198 sqq. Cf. Mazocch. *ibid.* t. III, p. 65. — [3] Creuzer, *Symbolik*, t. II, p. 841-843, 2ᵉ édit. — [4] Niebuhr, *Hist. Rom.* t. I, p. 131. — [5] M. Grifi lui-même en fait l'aveu, p. 89, 2), 95, 3). — [6] Heyne, *Nov. Comm. Soc. Gotting.* t. VII, p. 35 sqq. — [7] Ott. Müller, *die Etrusker*, t. II, p. 40-41. — [8] Theopomp. *Fragment.* n. 72, p. 71 et 160, ed. Wichers. — [9] *Symbolik*, t. II, p. 843. — [10] *Monum. di Cere, etc.* p. 3-4, et *alibi*. — [11] Notre auteur, conséquent en ce point avec lui-même, explique les rapports symboliques qu'il croit découvrir sur ce qu'il appelle le *stemma*, la coiffure hiératique, entre la Perse et l'Égypte, par la connaissance que les Perses conduits par Cambyse en Égypte avaient pu acquérir des superstitions et des monuments de ce pays, connaissance antérieure à l'époque de Zoroastre, p. 100. Mais, à mon avis, s'il existe, comme je le crois aussi, des rapports de plus d'un genre entre l'archéologie asiatique et l'archéologie égyptienne, il faut en chercher l'origine bien au delà de l'expédition de Cambyse, dans le fond commun de doctrines et de croyances

est difficile d'en douter, doit avoir eu chez eux une origine plus ancienne que leur commerce avec l'école pythagoricienne du midi de l'Italie, et me semble bien plutôt avoir trouvé son principe dans tout le système d'idées asiatiques que les Tyrrhéniens de Lydie apportèrent avec eux en Italie.

C'est la même observation que je me permettrais de faire au sujet des autres rapports de croyance que M. Grifi signale entre les Perses et les Étrusques, tels que le dogme du dualisme, représenté symboliquement par le simulacre double de *Porrima* et *Posverta*, tels aussi que le culte de *Janus, dieu de l'année, dieu médiateur,* tel qu'il était connu des peuples italiques, et que M. Grifi assimile, sous ce dernier rapport, au Mithra des Perses. Certainement, ces idées de dualisme, sous les diverses formes qu'elles revêtirent dans la symbolique des anciens peuples, sous celle de *Porrima* et de *Posverta*, et de *Janus* lui-même, me paraissent, comme à M. Grifi, dérivées d'une source asiatique; mais est-ce bien à la religion de Mithra, telle qu'elle fut instituée, suivant M. Grifi lui-même, par le Zoroastre contemporain du premier Darius, qu'il faut rapporter ces croyances italiques, au lieu d'y voir des éléments d'un ancien culte asiatique, qui admettait le même dogme du dualisme, représenté pareillement par des simulacres de dieux à double nature, de dieux androgynes, et qui aurait été apporté en Étrurie par l'émigration tyrrhénienne? A mon avis, la question ainsi posée doit se résoudre dans un sens contraire au système de M. Grifi; et c'est ce qui résulte jusqu'à l'évidence de l'âge même de quelques-uns de ces monuments italiques empreints d'idées orientales, tels que ceux de notre tombeau de *Cære*, certainement antérieur, comme nous l'avons montré, à la fondation de Rome, et conséquemment bien plus ancien que l'époque présumée de Zoroastre, le réformateur du culte des Perses. Mais, avant d'arriver à cette seconde question, je ne puis m'empêcher de faire une dernière remarque sur un autre rapport que M. Grifi signale entre la religion des Perses et celle des Étrusques, rapport consistant en ce que ces deux peuples, séparés par un si grand

où les Égyptiens et les peuples de l'Asie antérieure avaient puisé les principaux éléments de leur système religieux, tout en les modifiant, chacun suivant son génie propre et à raison de circonstances locales. Cela n'empêche pourtant pas qu'il n'ait été fait, dans les temps postérieurs à Cyrus et à Cambyse, certains emprunts à l'archéologie égyptienne sur des monuments de la Perse, et dans ce nombre je place aussi la figure *à quatre ailes,* ornée d'une *coiffure égyptienne,* qui décore le célèbre pilier de *Mourg-Haub;* mais je ne regarde pas cette figure comme celle de *Cyrus déifié,* suivant l'interprétation qu'en a donnée M. Grotefend, et qu'admet M. Grifi, *ibid.* p. 100.

intervalle de temps et de lieux, reconnaissaient l'un et l'autre un dieu suprême, premier principe de toutes choses, qui s'appelait, chez les Perses, *Zervan-Akéréné*, ou le *temps sans limites*, et *Démogorgon* chez les Étrusques. Or voici, à ce sujet, l'observation que je prends la liberté de soumettre à M. Grifi. La notion du *temps sans limites*, du *Zervan-Akéréné*, ne figure que dans les livres zends, dont la rédaction plus ou moins récente ne saurait, en aucun cas, s'attribuer à une bien grande antiquité. Je suis loin pourtant de prétendre que cette notion elle-même, sous sa forme primitive, ne remonte pas plus haut que cette rédaction des livres zends; car on la trouve dans d'anciennes cosmogonies asiatiques, dont nous possédons des extraits dus à d'anciens auteurs grecs; et je suis convaincu qu'elle appartenait originairement à des peuples dont la civilisation avait précédé de beaucoup celle des Perses, tels que les Phéniciens et les Assyriens; en sorte que ce serait à cette source, bien plutôt qu'à celle des livres zends, que je serais disposé à rapporter cette croyance d'un *dieu suprême*, d'un *temps sans limites*. Quant à l'existence du même dieu, sous le nom de *Démogorgon*, chez les Étrusques, sans rejeter absolument cette notion, j'avoue qu'elle repose sur un témoignage bien faible, celui du scholiaste de Stace [1], dont l'âge est bien récent et le savoir bien équivoque, pour certifier un fait si grave et d'une si haute époque. Il n'en existe de traces, à ma connaissance, dans aucun autre auteur ancien [2], et ce nom même de *Démogorgon* paraît emprunté au culte secret des sectes gnostiques [3]; ce qui

[1] Lutat. Placid. *ad* Stat. *Theb.* IV, 515-6. — [2] Le nom de *Démogorgon* ne figure ni dans les lexiques grecs, tels que le *Thesaurus linguæ græcæ*, de la récente édition donnée par MM. Dindorf, avec le secours de M. Hase, ni dans les dictionnaires latins, tels que celui de Facciolati, accru par Forcellini et par Furlanetto, où il devait pourtant trouver place, ne fût-ce qu'à cause de ce passage du scholiaste de Stace. Le nom *Demogorgone*, qui se lit dans la préface des Fables d'Hygin, p. 14, ed. Staveren. (p. 11, ed. Munker.), a été reconnu pour une interpolation par les plus habiles critiques, y compris Heyne.— [3] Voyez, à ce sujet, la dissertation de Heyne intitulée : *Demogorgon dæmon, e disciplina magica repetitus*, dans ses *Opusc. Acad.* t. III, p. 291-314. Aux yeux de l'illustre professeur de Gœttingue, la doctrine et le nom même du *Demogorgon* seraient d'une invention gnostique; et c'était aussi l'opinion d'Ott. Müller, *die Etrusker*, t. II, p. 40, 80). Il y aurait pourtant quelques observations à faire à ce sujet, en se fondant sur des monuments étrusques d'une authenticité non douteuse et d'une haute antiquité. Mais ce ne pourrait être ici le lieu d'exposer les idées que ces monuments m'ont suggérées, et je les réserve pour un travail particulier. Je me borne à dire que M. Micali, en admettant la notion du *Démogorgon* comme tirée des livres de Tagès, me paraît avoir fait une application un peu hasardée du témoignage du scholiaste de Stace; voy. sa *Storia dei antichi popoli ital.* t. II, p. 101, 19), et t. III, p. 27, 16), ed. Milan.

nous reporte bien bas dans l'antiquité, et bien loin, par conséquent, de la pure doctrine étrusque. Mais ce n'est là, toutefois, qu'un doute que je soumets à M. Grifi, et dont il est en mesure de fournir une solution satisfaisante.

Une difficulté non moins grave, dont j'ai fait mention en second lieu, et sur laquelle j'ai déjà exprimé le regret que notre auteur n'ait pas donné tous les éclaircissements que comportait le sujet, c'est celle de savoir jusqu'à quel point il est permis d'appliquer les textes du Zend-Avesta à l'explication des objets trouvés dans le tombeau de *Cære*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion critique sur la valeur et l'authenticité de ces textes, sur leur âge, sur leur autorité, toutes questions qui ont été agitées, depuis l'apparition du livre d'Anquetil-Duperron jusqu'à nos jours, dans des sens très-divers, et qui ne sont pas encore fixées avec l'assentiment unanime des philologues. Je n'ai pas davantage l'intention de rouvrir, sur Zoroastre, son âge, sa patrie, son existence réelle et historique, ou supposée et mythique, une discussion si souvent engagée, si contradictoirement débattue, et non encore épuisée. Je me contente, pour l'objet de l'examen qui nous occupe, de prendre ces questions comme M. Grifi les a posées et résolues pour lui-même, d'une manière qui, du reste, s'accorde avec l'opinion la plus générale; je regarde donc les livres zends, que nous devons au savant français, comme une compilation exécutée dans le siècle de Darius fils d'Hystaspe, mais dont la rédaction dut subir, dans le cours des âges suivants, et principalement à partir de l'époque sassanide, des interpolations et des changements de plusieurs sortes, qui ne peuvent manquer d'avoir considérablement modifié, sur beaucoup de points, la doctrine primitive, et qui obligent à beaucoup de réserve et de circonspection dans l'usage qu'on peut faire de ces livres, où tout n'est certainement pas ni également ancien, ni proprement persique. Quant à Zoroastre, je le regarde, toujours en me plaçant dans les idées de M. Grifi, comme un personnage historique, comme un réformateur de la religion des Perses, dont l'existence peut être marquée vers la fin du VIe siècle avant notre ère, dont la patrie put être l'Arie ou la Bactriane, et qui, dans l'espèce de conciliation qu'il entreprit de la doctrine des mages de la Médie avec l'ancienne religion des Perses, fut naturellement amené à introduire dans ce travail éclectique des idées puisées chez les Phéniciens, chez les Hébreux, et surtout chez les Assyriens de Ninive et les Chaldéens de Babylone : par où s'expliquent les rapports de croyance qui existent entre les dogmes exposés dans les livres zends et ces divers systèmes religieux.

Appliquant maintenant ces notions, que je déduis du livre de M. Grifi, et auxquelles je souscris, en général, pour mon propre compte, à l'explication des objets recueillis dans le grand tombeau de *Cære*, il est évident que l'âge de ces monuments, présumés produits sous l'influence des idées mithriaques contenues dans le Zend-Avesta, doit se réputer postérieur au siècle de Darius, fils d'Hystaspe, et cela encore d'un espace de temps suffisant pour donner à cette doctrine, rédigée dans l'idiome de la Perse, au fond de l'Asie antérieure, le temps d'arriver, à travers tant de langages et de peuples différents, jusque dans le cœur de l'Étrurie : ce qui tend à assigner à notre tombeau de *Cære* une antiquité de bien peu supérieure au v^e^ siècle avant notre ère. Or c'est là une conclusion qui se déduit invinciblement des données admises par M. Grifi, et qui se trouve en une contradiction évidente avec l'ensemble des faits qui résultent d'une manière non moins positive, à mon avis, de l'examen architectonique du monument; à cet égard, je ne puis que m'en référer au travail dont ce monument m'a fourni le sujet[1], et d'après lequel nos lecteurs ont déjà pu se former une idée de sa structure, et, par une conséquence nécessaire, apprécier son antiquité relative. Si donc il est avéré, comme cela est démontré pour moi par tous les caractères architectoniques du monument, que le grand tombeau de *Cære* fut construit, dans l'état où il nous est parvenu, et rempli des objets qui y furent trouvés dans leur place et dans leur disposition primitives, au plus tôt dans le VII^e^ siècle avant notre ère, il suit de là qu'il est impossible que les dogmes de la religion mithriaque, tels qu'ils avaient pu être exposés dans la rédaction primitive du Zend-Avesta, aient reçu une application figurée sur les objets sacrés déposés dans ce tombeau. Voilà, sans contredit, une difficulté grave, qui eût bien mérité que M. Grifi, qui connaissait le livre de M. Canina, publié trois ans avant le sien, et qui s'en est servi[2], s'expliquât sur la manière dont il se rendait compte d'une contradiction si forte entre son système d'interprétation et l'âge constaté du monument. Je n'ai point fait intervenir dans cette discussion une difficulté accessoire, dont j'avoue que je ne tiens pas beaucoup de compte, et à laquelle M. Grifi a, d'ailleurs, répondu à peu près suffisamment, celle de l'absence de toute espèce de simulacres divins dans le culte des Perses, suivant le témoignage exprès d'Hérodote[3]. Cette notion ne peut s'appliquer qu'à l'ancienne religion des Perses[4], pour les temps an-

[1] Voy. *Journal des Sav.* juin 1843, p. 348-353. — [2] La planche XII du livre de M. Grifi a été empruntée à celui de M. Canina. — [3] Herodot. I, 131; cf. Strabon, l. XV, p. 732; Clitarch. *apud.* Diogen. Laert. *in Procem.* § 6; Clem. Alex. *Protrept.* § V, p. 56. — [4] C'est ainsi qu'en ont jugé les plus habiles critiques modernes, dont l'opinion,

térieurs à Cyrus, puisque, à partir de cette époque, les rapports intimes des Perses, devenus maîtres de l'empire d'Assyrie, avec les peuples de cet empire, durent modifier considérablement leurs idées religieuses[1], et les induire à exprimer leurs croyances sous des formes sensibles, par des procédés graphiques, dont il est infiniment probable qu'ils trouvèrent les modèles dans les monuments de Babylone. A cet égard, les murs de Persépolis, tout couverts de figures symboliques, ne sauraient laisser aucun doute; et, probablement, ces sculptures mêmes de Persépolis, d'une exécution si ferme et si savante, ne furent pas les premiers essais d'un art appelé à exprimer les idées religieuses du peuple dont ils étaient l'ouvrage. Le même fait aurait donc bien pu se produire aussi chez les Étrusques, si les mêmes croyances, qui avaient déjà trouvé leur expression figurée chez les Perses, avaient été portées en Étrurie; et, de cette manière, la difficulté se trouve toujours réduite à la question chronologique, la seule qui ait réellement de l'importance, et qui soit aussi d'une gravité telle, qu'elle implique tout le système d'interprétation de M. Grifi.

La dernière observation préliminaire qui me reste à faire, et que j'ai indiquée en troisième lieu, porte sur le gisement même des objets où M. Grifi a cru trouver des symboles de la religion mithriaque, et qu'il regarde, à ce titre, comme autant de pièces du costume hiératique d'un pontife étrusque. C'est ici une question de fait, qui ne semble pas pouvoir donner lieu à beaucoup de difficulté. Les deux individus déposés dans le tombeau de *Cære* occupaient chacun une des deux pièces de l'hypogée; celle de ces deux personnes qui avait été placée dans la chambre du fond, et à l'intention de laquelle avait, sans doute, été construit le monument, avait eu le corps entièrement couvert de ces sortes d'objets en or qui composent la parure des femmes, tels que *bracelets, collier, ornements pour la tête et pour la poitrine, amulettes* d'ambre sertis

exposée par M. Baehr, *ad* Herodot. I, 131, t. I, p. 307-8, se trouve d'accord avec les monuments; voyez à ce sujet, les observations de M. Fr. Creuzer, *Symbolik*, t. I, p. 651 et 719, 2ᵉ éd., et celles de M. Grotefend, dans l'*Amalthea* de Boettiger, t. III, p. 69 et suiv. — [1] M. Grifi lui-même n'admet le témoignage d'Hérodote que *pour les temps qui précédèrent Zoroastre*, p. 104, et 113, 1), en quoi je suis tout à fait de son avis. Mais il fait remonter les emprunts que les Perses purent faire au culte des Assyriens jusqu'à l'époque où ce peuple était tombé sous la domination des rois d'Assyrie, jusqu'au règne de Zohauk, et en cela il suit l'opinion de Malcolm, *Hist. of Persia*, t. I, p. 270. Mais, à cet égard, on ne peut se livrer qu'à des suppositions qui manquent de bases historiques; et la conjecture de notre auteur, que les Perses apprirent, sous le règne de Zohauk, à célébrer le culte de leur *Mithra* avec les rites dissolus propres à celui de la *Mylitta* babylonienne, pourrait bien être dans ce cas.

en or, *fibules* au nombre de vingt et une, et *plaques* d'or innombrables, pour être cousues, avec de petits morceaux *d'ambre*, sur le vêtement mortuaire. Près du corps avaient été placés d'autres objets *en argent*, à l'usage des femmes, notamment un *fuseau*, et plusieurs vases aussi d'argent, dont quatre portaient, en caractères étrusques gravés au poinçon, l'inscription : HI⊕qA⅃ et AI⊕qA⅃IM, *Larthia* et *Mi Larthia*, sans doute le nom de la personne à qui ils avaient appartenu; et ce nom, qui est le *prénom féminin* étrusque, ne pouvait avoir été porté que par une *femme*. Jusqu'ici donc, toutes les présomptions se réunissent pour faire considérer comme une *femme* la personne qui avait emporté dans sa tombe cette riche garde-robe funéraire. Les mêmes présomptions tendent à signaler comme un homme, guerrier ou pontife, et probablement l'un et l'autre à la fois, le personnage enseveli dans la pièce antérieure; car, ici, le *char et le lit de bronze*, les *vases de bronze*, les *boucliers*, les *flèches* et les autres *instruments de guerre* ou *de sacrifice*, s'accordent parfaitement avec cette supposition. M. Grifi n'a point fait cette distinction importante, et par là il me semble qu'il a contribué lui-même à jeter du doute sur tout son système d'interprétation. En voyant, sur le *pectoral* et sur l'*ornement de tête* en or, deux objets qui, par leur nature et par leur matière, semblent n'avoir pu servir, le dernier surtout, que pour une *femme*, des symboles qui lui ont paru propres à établir le caractère sacerdotal du défunt, M. Grifi a laissé subsister contre son explication des objections très-fortes. Comment, en effet, a-t-il pu prendre pour un *pontife* l'individu que tout tend à faire reconnaître pour une *femme?* Comment a-t-il pu attribuer ces *bijoux d'or*, ce *collier*, ces *bracelets*, qui composaient, avec le *pectoral*, une même toilette funéraire, à un *homme*, même revêtu d'un titre sacré, quand on sait, par tant de témoignages et de documents, que ces sortes d'objets, sous cette forme et de ce métal, étaient exclusivement à l'usage des femmes [1]? Comment enfin n'a-t-il pas tenu compte de ce nom de *Larthia*, qui ne peut convenir qu'à une *femme*, et qui se trouverait pourtant sur des vases placés près du corps d'un *pontife* étrusque, dans l'hypothèse de M. Grifi? Voilà, sans doute,

[1] Il suffit de parcourir les collections de monuments étrusques pour se convaincre que les figures d'hommes et de femmes couchées sur les couvercles d'urnes cinéraires sont généralement, les premières, *demi-nues*, avec la *toge funéraire* et le *collier de laine*, les secondes, *vêtues* et chargées de toute sorte de *bijoux*, qui devaient être *en or*, comme on en a trouvé un si grand nombre dans les tombeaux étrusques; voy. par exemple, *Mus. Chiusin.* t. I, tav. XIV, XXIX, XLII; Micali, *Monum. per servire alla storia de' antichi popoli italiani*, tav. LX, CV; Vermiglioli, *Sepolcro de' Volunni*, tav. III, 1, 2; IV, 3, 4; V, 5.

d'assez graves objections, qui méritaient, à ce qu'il nous semble, que notre auteur se donnât la peine de les résoudre, avant d'appliquer aux objets en question un système d'interprétation qui ne laisse pas d'offrir par lui-même de sérieuses difficultés. Il est vrai que M. Grifi s'autorise des usages de la Perse, où le *collier*, la *tiare*, les *bracelets*, le *vêtement tissu d'or*, étaient portés par les *mages* [1], pour justifier la présence de ces objets sur le corps d'un *pontife*, qu'il regarde comme un *mage* lui-même; mais c'est là une supposition bien difficile à admettre, quand il s'agit d'un monument étrusque, du tombeau d'un personnage étrusque. En tout cas, je soumets ces observations au jugement de M. Grifi, pour qu'il décide lui-même, après un nouvel examen des faits qui se rapportent à la découverte du monument et des objets qu'il a sous les yeux, jusqu'à quel point les doutes que je viens d'exposer sont dignes d'être pris par lui en considération.

En attendant ces éclaircissements, que je souhaite vivement d'obtenir d'un antiquaire tel que M. Grifi, qui joint à tout le savoir nécessaire une sagacité remarquable, je ne puis que maintenir l'opinion générale que je me suis faite des objets déposés dans le tombeau de *Cære*, en les examinant au Vatican avec M. Grifi lui-même, et en les étudiant avec tout le soin possible dans les excellents dessins qu'il en publie et d'après les vues ingénieuses qu'il en déduit. Je suis complétement d'accord avec lui que tout est asiatique dans les figures et les symboles qui décorent les objets d'or, d'argent et de bronze, déposés dans ce tombeau; j'y reconnais de même avec lui, jusque dans les produits d'une industrie locale, les traditions d'un art qui tient à la fois de l'Asie et de l'Égypte; enfin, je n'y découvre rien qui se rapporte directement à une influence hellénique. Sur tous ces points, et ce sont, sans contredit, les plus importants, l'opinion de M. Grifi me paraît tout à fait conforme à la science, et je la partage entièrement. Le dissentiment que je me permets d'exprimer à l'égard de ses idées porte sur le système d'interprétation qui lui fait trouver des symboles de la religion mithriaque sur des monuments étrusques, dont il est obligé, par ce motif, de rabaisser l'âge jusqu'au v^e siècle avant notre ère; et j'avoue, que, sur ces deux points, le culte de Mithra transmis des Perses aux Étrusques et le tombeau de *Cære* dépossédé de sa haute antiquité, ma conviction résiste à tous les arguments de notre auteur, bien que je reconnaisse avec plaisir qu'il y a, dans l'emploi des textes du Zend-Avesta appliqués à l'explication du *pectoral*, une foule de rapprochements qui

[1] *Monum. di Cere, etc.* p. 137-140.

semblent aussi plausibles qu'ils sont certainement ingénieux. Mais, du reste, ce dissentiment, qu'il ne m'est point possible de ne pas exprimer, n'est peut-être pas, au fond, aussi grave qu'il peut le paraître à nos lecteurs. Dans mon opinion, et, sans doute, dans celle de M. Grifi lui-même, la religion dont Zoroastre fut, sinon l'instituteur, au moins le réformateur, et dans laquelle *Mithra* finit par prendre une importance prépondérante, comme *Osiris* en Égypte et *Bacchus* chez les Grecs, trois expressions diverses d'une même pensée religieuse, et trois faits analogues dans l'histoire des croyances de l'humanité, cette religion, dis-je, dut emprunter beaucoup de ses dogmes et la presque totalité de ses symboles au système religieux des Assyriens de Ninive et des Chaldéens de Babylone; car déjà, du temps d'Hérodote[1], *Mithra*, divinité femelle, s'assimilait à la *Mylitta* Babylonienne; et, à peine un demi-siècle plus tard, *Mithra* était devenu, du moins pour Xénophon[2] le *grand dieu* des Perses; contradiction qui n'est, sans doute, qu'apparente, et qui s'explique aisément par la *nature androgyne* de ce dieu *Mithras-Mithra*[3], semblable, sous ce rapport, à tant d'autres dieux des religions asiatiques. Le culte de *Mithra* dut donc être, dans la forme nouvelle qu'il reçut de Zoroastre, modelé en grande partie sur celui de *Mylitta*; et, comme les Perses manquaient, jusqu'alors, suivant le témoignage exprès d'Hérodote, que rien ne contredit, ni dans l'histoire ni dans les monuments, de signes figurés propres à rendre leurs idées religieuses[4], et qu'ils trouvaient abondamment, sur les monuments de Babylone, des modèles déjà consacrés pour exprimer des croyances qui leur étaient devenues communes, tout nous autorise à croire qu'ils se

[1] Herodot. I, 131. — [2] Xenoph. *Cyrop.* VII, 5, 18; *Œconom.* IV, 24. — [3] C'est ainsi que M. Creuzer, Goerres, et la plupart des mythographes modernes, ont cherché à se rendre compte de cette contradiction, et, quoi qu'en dise M. Grifi, p. 106-107, cette explication, qui a pour elle le témoignage même des livres zends, est encore la plus plausible et la mieux d'accord avec l'ensemble des textes et des monuments. — [4] M. Grifi, tout en admettant le témoignage d'Hérodote, répété plutôt encore que confirmé par Strabon, l. XV, p. 732, est d'avis que les Perses employaient des figures humaines pour exprimer symboliquement des idées religieuses, sans leur rendre, toutefois, un culte divin, et il s'autorise, à ce sujet, des sculptures de Persépolis et d'autres endroits de la Perse, p. 25-26, 2). Mais ces monuments, étant tous d'une époque postérieure à Cyrus, ne prouvent rien à l'égard des temps qui précèdent, et c'est évidemment à ces temps primitifs que faisait allusion Hérodote. J'ajoute qu'en citant, dans un autre endroit de son livre, où il revient sur la même idée, p. 77, les sculptures de *Tschelminar* et de *Persépolis*, comme appartenant à deux localités distinctes, telles que celle de *Mourg-Haub*, notre auteur a commis une légère inexactitude, puisque les *seules* sculptures de *Persépolis* qu'il ait eues en vue sont celles du palais des rois, nommées aujourd'hui *Tschelminar*.

servirent, pour leur propre usage, de ces figures symboliques, que l'art babylonien avait multipliées sous toutes les formes; et, sur ce point, les monuments viennent encore à l'appui de la présomption historique. Les sujets gravés sur les cylindres persépolitains et sur les cylindres babyloniens offrent tant d'analogie, qu'il est souvent bien difficile de les distinguer autrement que par les inscriptions, qui sont toujours, sur ces derniers, conçues dans le même système d'écriture cunéiforme que celle qui paraît sur les briques de Babylone. A *Persépolis* même et à *Pasargades,* où tout dut être proprement et purement persique, la plupart des figures symboliques qui se rapportaient à une intention religieuse, telles que les animaux à double nature, telles surtout que le fameux groupe colossal du *personnage combattant un animal chimérique*, sont certainement empruntées à l'art babylonien; et la célèbre figure à *quatre ailes* du pilier de *Mourg-Haub* avait eu son modèle dans un grand nombre de figures semblables que nous offrent les cylindres babyloniens, et qui étaient une conception propre au système figuratif des Assyriens, aussi bien qu'à celui des Phéniciens.

Cela posé, et en me bornant à cette indication générale, que ce ne peut-être ici ni le lieu ni le moment de justifier par des explications particulières, il me semble qu'on pourrait rendre compte des figures et des symboles représentés sur les objets du tombeau de *Cære,* que M. Grifi croit puisés dans la religion mithriaque, en y voyant un emprunt fait à l'archéologie assyrienne, et que cette explication aurait l'avantage de conserver aux idées de M. Grifi toute leur valeur, sans rien retrancher de la haute antiquité du tombeau de *Cære.* C'est ce que je vais m'attacher à montrer, en entrant dans quelques explications. Mais le défaut d'espace m'oblige de renvoyer ces explications à un prochain article.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La fin au prochain cahier.*)

Tables pour le calcul des syzygies écliptiques et non écliptiques, par M. Largeteau, *adjoint du bureau des longitudes.* Brochure in-8° de 30 pages, annexée à la Connaissance des temps pour 1846. Paris, 1843.

PREMIER ARTICLE.

Nous n'avons besoin d'aucune apologie pour présenter aux lecteurs du Journal des Savants l'annonce de simples tables numériques, destinées à faciliter quelques calculs d'astronomie. La composition variée des articles que leur offre habituellement notre recueil a dû s'accorder avec leurs propres réflexions pour leur prouver que toutes les conceptions de l'esprit se prêtent un mutuel secours, les diverses études intellectuelles s'associant dans une science commune et générale, dont chaque partie profite à toutes les autres, comme les branches d'un grand arbre concourent pour constituer sa force et pour assurer son accroissement. Et, de même que, dans le travail mécanique, les perfectionnements apportés aux plus simples rouages ont souvent des conséquences de première importance pour la production des effets généraux, de même, dans le travail de la pensée, tout ce qui en abrége ou en simplifie l'exercice étend son pouvoir et ses résultats presque autant que de nouvelles découvertes. Pour les sciences physiques et mathématiques, en particulier, quand on étudie avec attention leur marche progressive, on est surpris de voir que des conceptions, d'ordres en apparence très-divers, et ayant, à ce qu'il semble, des valeurs propres très-inégales, peuvent, par le mode d'action le plus dissemblable, exercer sur leur développement des influences presque également fécondes. Tout le monde comprend la grandeur des idées qui nous découvrent des lois naturelles jusqu'alors inconnues, en nous initiant dans le secret de leurs principes et de leurs conséquences; Newton, par exemple, démontrant la gravitation universelle, et dérivant de là, par un nouveau genre de calcul, toute la mécanique des cieux. Mais ce que l'on conçoit moins généralement, et ce que je crois pourtant pouvoir avancer sans blasphème, une simple invention arithmétique, celle des logarithmes, a peut-être été aussi fructueuse pour les sciences exactes, en centuplant, et c'est peut-être trop peu dire, la vie intellectuelle des géomètres, des physiciens, des astronomes; en leur rendant possibles, même faciles et courtes, des multitudes infinies de recherches jusqu'alors inabordables par leur com-

plication excessive; en leur donnant enfin le pouvoir de mettre en contact numérique des résultats si distants, qu'ils n'auraient pas même auparavant songé à chercher ou à soupçonner leurs rapports. Cette importante invention fut aussi, à la vérité, une œuvre de génie non moins que le produit d'une ténacité d'idées presque incroyable, surtout si l'on considère le temps, le lieu, et le mode de l'exécution[1]. Mais, à un grand intervalle au-dessous de ces qualités si rares, la patience instruite et laborieuse peut encore rendre des services du même genre, quoique d'une utilité plus restreinte, en extrayant des méthodes numériques déjà inventées les éléments principaux des résultats qu'elles donnent, pour les combiner seuls entre eux, de manière à reproduire les valeurs de ces résultats, non plus rigoureuses ni complètes, seulement approchées, mais d'une formation si facile et si rapide dans leur limitation approximative, que l'on puisse, avec un faible travail, les réaliser en très-grand nombre, connaître à peu de chose près leurs valeurs absolues, relatives, manifester leurs circonstances principales, développer la série progressive de leur succession, et enfin les comparer entre eux sous ces divers rapports, sinon avec autant de rigueur que s'ils étaient complets, du moins avec autant d'utilité réelle dans une foule d'applications, que l'on ne se résoudrait jamais à entreprendre avec les valeurs rigoureuses, à cause de la fatigue excessive, et peut-être finalement infructueuse, que leur réalisation exigerait. Le petit ouvrage de M. Largeteau, que nous annonçons ici, est précisément de cette nature; et, tant à cause de son utilité propre, que par l'exemple qu'il donne des services que l'on peut rendre en entrant dans cette voie de simplification trop peu pratiquée, nous avons pensé qu'il convenait d'en signaler ici l'existence ainsi que les principales applications, qui pourront servir aux érudits comme aux astronomes.

Les géomètres du XVIII^e siècle, ces hommes que leur supériorité audessus de nous présente à notre admiration comme ayant été, pour ainsi dire, d'une autre nature, Euler, d'Alembert, Clairault, Laplace, Lagrange, se sont attachés à développer les effets de la gravitation sur le sphéroïde lunaire avec un concours d'efforts tel, que les moindres mouvements de ce satellite, si variable dans sa marche, se prédisent aujourd'hui par le calcul, ou se déterminent dans le passé par une computation rétrograde, avec une exactitude que les observations les plus délicates ne surpassent point, si même elles parviennent à l'égaler.

[1] Voy. les articles sur la vie et les ouvrages de Napier, insérés dans le Journal des Savants, année 1835.

Mais les attractions du soleil et de la terre, qui régissent ces mouvements, étant sans cesse modifiées, dans leurs particularités d'intensité et de direction, par les différences des aspects sous lesquels la terre et la lune se présentent l'une à l'autre, à cause de leur proximité mutuelle jointe à leur configuration non sphérique, la multiplicité des termes nécessaires pour les exprimer complétement est rendue fort considérable; de sorte que le calcul complet d'un lieu de la lune devient un travail extrêmement long, difficile, qui, pour les époques anciennes surtout, ne peut être exécuté avec succès, ou même entrepris sans risque de fautes graves, que par un calculateur très-exercé. Cependant il y a une foule de recherches pour lesquelles cette rigueur absolue n'est point nécessaire. Par exemple, lorsqu'on veut seulement connaître la possibilité ou l'impossibilité d'une ancienne éclipse, soit de lune, soit de soleil, qui aurait été visible ou invisible en tel ou tel point du globe, il suffirait le plus souvent de savoir assigner ces particularités avec certitude, à quelque minutes près. Comme aussi, pour l'application générale des phases lunaires aux calendriers antiques ou aux usages civils des anciens peuples, la détermination de ces phases, dans les mêmes limites d'approximation, serait toujours parfaitement suffisante, puisque les dates de jours et d'heures qui en résulteraient seraient encore beaucoup plus précises qu'on n'a pu les obtenir alors par l'observation immédiate, ou par l'emploi des périodes révolutives, dont les prédictions, n'étant applicables qu'aux lieux moyens, ont dû être sans cesse démenties par les variations des inégalités périodiques entre les époques comparées. Or, d'après le mode de construction de nos tables lunaires, le calcul de ces résultats approximatifs serait encore fort pénible; et celui qui voudrait l'entreprendre sans y être préparé par une pratique habituelle de leur manipulation risquerait fort de tomber dans de graves erreurs. Il était donc à désirer qu'on les modifiât pour ce but spécial des approximations, en les restreignant aux seuls termes d'un emploi nécessaire; de manière qu'alors, au lieu d'avoir à en extraire ces termes, et à les séparer de ceux qui deviendraient inutiles, on les trouvât déjà tous choisis et rassemblés dans quelques pages de nombres que l'on n'aurait plus qu'à consulter immédiatement, pour chaque date ancienne ou moderne à laquelle on voudrait les appliquer. Voilà précisément ce qu'a effectué M. Largeteau. Mais la distinction des termes qu'il convenait de choisir ou de rejeter, les conditions à remplir pour les employer seuls, l'appréciation des amplitudes d'erreur dont les résultats qu'ils donnent peuvent être affectés, la forme sous laquelle il fallait les disposer pour qu'ils devinssent d'un usage gé-

néral et commode, tout cela ne pouvait être fait, ou du moins bien fait, que par un astronome calculateur, initié à l'intelligence des théories, pouvant juger la portée des inégalités qu'il néglige, et assez familier avec la construction des tables astronomiques pour n'omettre dans ses abréviations aucun élément utile, et n'y comprendre rien de superflu. Nulle de ces qualités n'a manqué à M. Largeteau pour l'exécution de son travail. Aussi, en se guidant sur une instruction préparatoire accompagnée d'exemples, où il en explique fort clairement l'usage, avec le seul travail de quelques additions appliquées à des nombres ayant toujours moins de quatre chiffres qui se prennent à vue dans des colonnes toutes préparées, chacun peut, à l'aide de ces tables, trouver en quelques minutes les dates des lunes nouvelles ou pleines, ou de toute autre phase intermédiaire, pour un intervalle de trente siècles, soit avant, soit après l'ère chrétienne. Le résultat montre, en outre, si la phase choisie est ou n'est pas accompagnée d'une éclipse; et, si elle l'est, on a l'heure et la minute du phénomène. Dans l'extrême simplicité de leur construction, ces tables abrégées comprennent cependant les effets des cinq inégalités les plus sensibles du mouvement de la lune; de sorte que leurs indications rétrogrades les plus distantes surpassent beaucoup en exactitude celles que Ptolémée ou Hipparque auraient jamais pu obtenir pour les mêmes époques, quoiqu'ils s'en trouvassent bien plus rapprochés. Mais tel est l'avantage que la théorie de l'attraction nous donne sur l'empirisme auquel les anciens astronomes étaient bornés.

Les exemples rapportés par M. Largeteau ont été judicieusement choisis parmi ceux qui pouvaient le plus intéresser les érudits par leur antiquité, ainsi que par les controverses dont ils ont été l'objet.

On sait que la chronologie des premiers temps de l'empire chinois dépend de la date que l'on doit assigner à une éclipse de soleil, mentionnée dans le Chou-king comme ayant été vue en Chine sous le règne de l'empereur Tchong-kang. Les dates du jour et de l'année manquent dans le texte original. Celles que l'on trouve mentionnées dans les traités chronologiques chinois d'époques plus récentes ont dû être ajoutées d'après des computations rétrogrades, établies systématiquement, de sorte qu'elles ne peuvent faire autorité. Les seuls éléments certains que l'on ait aujourd'hui pour retrouver cette éclipse résultent de certaines circonstances physiques et chronologiques qui lui sont propres, et auxquelles la date cherchée doit satisfaire. D'abord la discussion historique des règnes la place vers l'an 2000 avant l'ère chrétienne, plutôt au delà de ce terme qu'en deçà. Ensuite, d'après le

texte du Chou-king, il faut qu'elle tombe dans une neuvième lune du calendrier des Hia, dont la forme est connue, et que le lieu des deux astres se soit alors trouvé compris dans la division équatoriale *Fang*, ayant pour limite les cercles de déclinaison menés, en ce temps-là, par les deux étoiles π et σ du Scorpion de nos cartes modernes, ce qui fixe un intervalle d'ascension droite de cinq degrés et quelques minutes, où le phénomène doit s'être opéré. Il faut enfin qu'il ait été visible dans la ville de Ngan-i-hien, résidence de l'empereur Tchong-kang, laquelle est située sous la latitude boréale de 34° 4′, environ 8 minutes de temps à l'occident de Pe-king. Les annalistes chinois ont fait de nombreuses tentatives pour déterminer la date de cette éclipse par les caractères précédents. Mais l'imperfection des tables lunaires qu'ils employaient les mettait hors d'état de résoudre un tel problème, et la discordance de leurs résultats ne prouve que la diversité de leurs erreurs. Les savants européens eux-mêmes n'ont pas été, jusqu'ici, plus heureux. Gaubil, en se servant des tables de Flamsteed et de la Hire, trouvait, dans l'année —2155 des chronologistes, au 12 octobre, une éclipse de soleil qui paraissait remplir toutes les conditions demandées, si ce n'est que la portion éclipsée de l'astre semblait bien restreinte pour correspondre à la grandeur des effets moraux que sa disparition est supposée avoir produits. Fréret combattit l'opinion de Gaubil en lui opposant cette circonstance; et, s'appuyant lui-même sur un calcul de Dominique Cassini, il adopta comme préférable une autre éclipse, que cet astronome trouvait avoir eu lieu dans l'année —2007. Gaubil, à son tour, combattit ce résultat par des considérations astronomiques et historiques, dans la troisième partie de son traité sur la chronologie chinoise imprimé longtemps après la mort de son savant adversaire. Lorsque je publiai, dans le Journal des Savants, mes recherches sur l'ancienne astronomie des Chinois, à l'occasion d'un travail analogue de M. Ideler, qui venait de paraître [1], je priai M. Largeteau de vouloir bien calculer ces deux éclipses avec toute l'exactitude que peuvent donner aujourd'hui nos tables lunaires perfectionnées. En le faisant il trouva qu'aucune des deux n'avait été visible à la Chine, le soleil se trouvant alors sous l'horizon de toutes les contrées qu'embrasse cet empire. Mais ce résultat, qui lui demanda un long calcul, se découvre aujourd'hui en un moment par ses nouvelles tables, et il exige seulement l'addition de quelques nombres, que tout le monde

[1] *Recherches sur l'ancienne astronomie chinoise*, publiées à l'occasion d'un mémoire de M. Ludwig Ideler sur la chronologie des Chinois. (*Journal des Savants*, années 1839 et 1840.)

peut faire. Ce sont là deux des exemples que M. Largeteau a choisis.

Il ne faudrait pas inférer de ces contradictions que les déterminations actuelles pourraient bien aussi, un jour, être reconnues incertaines ou fausses, comme les précédentes. L'erreur de celles-ci a une cause que nous connaissons. Elle tient surtout à l'omission d'une inégalité séculaire qui, depuis les plus anciens temps jusqu'à notre époque, a continuellement accéléré le moyen mouvement de la lune; de sorte qu'en la faisant rétrograder avec sa vitesse actuelle, pour la reporter à ses anciennes positions sans égard à la variabilité de sa marche séculaire, on la recule trop; et ainsi, quand on la trouve éclipsant le soleil par ce faux calcul, à un moment donné, l'éclipse, si elle a lieu, s'est déjà opérée à quelque instant antérieur. Par conséquent, lorsqu'on la trouve existante au lever du soleil, elle a dû s'opérer pendant la nuit. C'est ce qui est arrivé à Gaubil et à Fréret, qui employaient des tables où l'accélération séculaire du moyen mouvement n'était pas introduite. Car l'existence de ce phénomène n'a été découverte que plus tard par Halley, qui l'a conclue de l'impossibilité de satisfaire sans cela aux éclipses chaldéennes; et l'on n'a pu l'introduire avec certitude dans les tables que bien plus tard encore, lorsque M. Laplace est parvenu à faire résulter son existence et sa mesure de la théorie de l'attraction.

Une ancienne chronique chinoise appelée Tchou-chou-ki-nien, c'est-à-dire *les tablettes chronologiques écrites sur des planchettes de bambou*, mentionne, sous le règne de Tchong-kang, une éclipse de soleil encore différente des précédentes, dont elle assigne la date cyclique; laquelle, corrigée de l'erreur de trois cycles d'années qui, vers cette époque, paraît affecter toutes les dates de ce livre, répond au 13 octobre de l'an julien —2128[1]. L'application des marques cycliques doit faire suspecter qu'elles ont été ajoutées d'après quelque combinaison postérieure à l'événement qu'elles désignent, car il est plus que douteux qu'elles aient été usitées si anciennement. Quoi qu'il en soit, beaucoup

[1] Les cycles dont je veux parler ici sont des intervalles de temps contenant chacun 60 années de $365^j \frac{1}{4}$, intercalées comme les juliennes, et désignées par autant de caractères individuels. Les Chinois ont, en outre, un cycle de 60 jours, désignés aussi individuellement par des caractères, lequel s'associe au cycle des années. Au moyen de cette double notation, toutes les dates chinoises s'expriment et s'enchaînent les unes aux autres par la simple succession des jours, indépendamment de toute théorie astronomique, ce qui leur donne une grande sûreté. Malheureusement, quoique l'année julienne intercalée ait été employée à la Chine depuis un temps immémorial, la notation cyclique des années paraît avoir été postérieure à Confucius, au lieu que celle des jours lui est fort antérieure, étant employée dans le Chou-king.

d'astronomes chinois d'époques diverses, et parmi eux Ko-cheou-king, le plus habile de tous, ont considéré cette éclipse comme devant être la même dont le Chou-king parle. Cette opinion a été récemment reproduite dans les Mémoires de la société astronomique de Londres par M. Rothman, qui, en s'appuyant sur nos meilleures tables du soleil et de la lune, trouve, pour ce même jour 13 octobre, une éclipse de soleil considérable, laquelle aurait été parfaitement visible à Ngan-y-hien, et même dans toute la Chine, puisqu'elle aurait eu lieu dans cette ville quelques minutes après midi[1]. Néanmoins un calcul rigoureux, effectué avec les mêmes tables par M. Largeteau, lui a fait reconnaître que cette éclipse a dû être invisible en Chine, et il le prouve de nouveau en appliquant ses tables abrégées à cette date, l'ayant prise exprès comme dernier exemple. Ici on ne peut plus alléguer la différence des méthodes; mais M. Largeteau fait remarquer que les nombres rapportés par l'auteur anglais décèlent une erreur de calcul qui saute aux yeux tout d'abord. Car la plus grande phase de l'éclipse est marquée par lui comme ayant eu lieu, en temps de Pe-king, *huit heures plus tôt* que la conjonction vraie en temps de Paris, résultat impossible, qui semble indiquer que l'auteur anglais aura, par mégarde, *soustrait* du temps de Paris la différence des longitudes entre Pe-king et cette ville au lieu de *l'y ajouter*, comme on doit le faire, Pe-king étant plus oriental que Paris. On voit donc par là que les tables abrégées de M. Largeteau seront utiles aux astronomes mêmes, puisque, en leur offrant des évaluations approchées, si faciles à obtenir qu'elles ne comportent, pour ainsi dire, aucune chance d'erreur, elles les préserveront des inadvertances qu'ils pourraient commettre dans des calculs rigoureux, plus longs et plus difficiles à effectuer.

Mais, indépendamment des services que ces tables pourront rendre par leur application immédiate à des dates données, elles auront encore, pour les études chronologiques, une autre sorte d'utilité d'une nature plus complexe, en ce qu'elles permettront de chercher et de découvrir des concordances que l'indétermination de leurs éléments rendrait presque impossibles à obtenir par les tables rigoureuses, à cause de la longueur excessive des calculs qu'elles exigeraient. Par exemple, personne ne se résoudrait à retrouver ainsi l'éclipse du Chou-king, par ses conditions données de temps, de particularités physiques et de lieu céleste. Mais cela devient abordable avec les tables nouvelles, pouvant si aisément étendre les épreuves préparatoires à autant d'années que l'on

[1] *Mémoires de la société astronomique de Londres*, t. XI, p. 47.

voudra autour de l'époque présumée, jusqu'à ce que l'on trouve une éclipse qui satisfasse à toutes les conditions données, s'il en existe. Et, s'il n'en existe pas de telle, dans les limites de temps historiquement admissibles pour le règne de Tchong-kang, on le saura par ces épreuves mêmes, ce qui résoudra du moins la question négativement. Ou enfin, si l'on trouvait une éclipse réelle, mais qui n'aurait dû offrir que des phases très-restreintes, ce serait le cas d'examiner si leur disproportion avec l'énoncé du Chou-king ne décèlerait pas la nécessité de quelque petite correction qui resterait encore à faire dans nos tables lunaires actuelles, pour les adapter avec une complète exactitude à des temps aussi éloignés. Car les éclipses chaldéennes rapportées par Ptolémée ont offert les seules épreuves de cette espèce, mais bien plus récentes, auxquelles on ait pu, jusqu'ici, les soumettre. Les époques postérieures de la chronologie chinoise pourraient aussi en fournir d'autres, qu'il conviendrait de faire servir au même but. M. Largeteau annonce, dans son introduction, qu'il va s'occuper de cette recherche, où la chronologie et l'astronomie se portent une mutuelle assistance; et l'on ne peut douter qu'il ne l'amène à bonne fin, puisque la voie à suivre pour l'effectuer est maintenant aussi facile qu'évidente.

J'ai profité moi-même du secours de ces nouvelles tables pour faire, sur les relations des lieux de la lune avec l'ancienne année vague égyptienne, une épreuve que j'avais souhaité depuis longtemps d'accomplir, ou du moins de tenter; mais j'en avais toujours été détourné par la longueur décourageante des calculs auxquels il aurait fallu me résoudre, et qui n'auraient eu peut-être aucun résultat. Avec les tables abrégées de M. Largeteau, cette épreuve n'exigeait que peu de jours de travail, dont on pouvait prévoir le succès ou l'insuccès dès les premiers pas. Je me suis donc empressé de l'effectuer, et les résultats ont été tels, que j'aurais été loin de les espérer si curieux, comme si positifs. Mais cette dernière application fera le sujet d'un second article, ayant besoin d'en indiquer le but par une exposition préliminaire qui étendrait trop celui-ci.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 20 juillet, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Flourens, directeur. La séance a été ouverte par un rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours. La pièce de vers qui a remporté le prix de poésie a été lue ensuite par le chancelier de l'Académie, et la séance a été terminée par un discours de M. Flourens, directeur, sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix de poésie. Le prix de poésie, dont le sujet était *le Monument de Molière*, a été décerné à Mme Louise Colet. M. Alfred des Essarts a obtenu le premier accessit; le second accessit a été obtenu par M. Bignan. Deux mentions honorables ont été accordées, la première à l'auteur anonyme de la pièce inscrite sous le n° 58, la seconde à M. Prosper Blanchemain.

Prix d'histoire de France fondé par M. le baron Gobert. Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant paru dans l'année, qui, au jugement de l'Académie, puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur d'un ouvrage intitulé *Récits des temps mérovingiens*; le second à M. Bazin, auteur de l'ouvrage intitulé : *Histoire de France sous Louis XIII.*

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie a décerné : un prix de 3,000 fr. à Marie-Anne-Pierrette Linet, demeurant à Paris; — un prix de 3,000 fr. à Jean Prévôt, demeurant à Libourne; — un prix de 2,000 fr. à Catherine Augé, demeurant à Neufchâteau, département des Vosges; — un prix de 2,000 fr. à Marie-Madeleine-Victoire-Rosalie Girard, demeurant à Étampes, département de Seine-et-Oise; — un prix de 2,000 fr. à Gilbert Bellard, demeurant à Artonne, département du Puy-de-Dôme; — trois médailles de 1,000 fr. chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : à Dominique-François-Marie Laury, demeurant à Fontainebleau; à Anne Catton, demeurant à Jussey, département de la Haute-Saône; et à Sophie Josserand, demeurant à Provins (Seine-et-Marne); — neuf médailles de 500 fr. chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : 1° à Marie-Thérèse Caron, femme Hévin, demeurant à Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais); — 2° à Thérèse Lefebvre, demeurant à Dieppe; — 3° à Gabriel Dieudonné, demeurant à Lille; — 4° à Catherine Bourgoin, demeurant à Besançon; — 5° à Jean Drouino, demeurant à Paris; — 6° à Marie-Thérèse Bœuf, demeurant à Marseille; — 7° à Marie-Fran-

çoise-Florence Buard, demeurant à Paris; — 8° à Étienne Garnavauld, demeurant à la Bigottière (Mayenne); — 9° et à Anne Ribes, demeurant à Limoux (Aude).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie a décerné : un prix de 3,000 fr. à M. Wilm, auteur d'un ouvrage intitulé *Essai sur l'éducation du peuple;* — un prix de 2,500 fr. à M. Salmon, auteur d'un ouvrage intitulé *Conférences sur les devoirs des instituteurs primaires;* — un prix de 2,000 fr. à M[lle] Louise Bertin, auteur d'un recueil de poésies intitulé *Glanes;* — une récompense de 1,500 fr. à M[me] Félicie d'Ayzac, auteur d'un recueil de poésies intitulé *Soupirs;* — une récompense de 1,500 fr. à M. Mary Lafon, auteur d'un ouvrage intitulé *Histoire religieuse, politique et littéraire du midi de la France;* — une récompense de 1,000 fr. à M. Ernest Fouinet, auteur d'un ouvrage intitulé *Gerson ou le manuscrit aux enluminures;* — une récompense de 1,000 fr. à M[lle] Anaïs Martin, auteur d'un ouvrage intitulé *l'Amie des jeunes personnes.* L'Académie a, en outre, décidé qu'une médaille d'or serait décernée à M[me] Agénor de Gasparin, auteur d'un ouvrage intitulé *le Mariage au point de vue chrétien.*

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1844, un *discours sur Voltaire.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1844, terme de rigueur.

Prix Montyon. Dans la séance publique du mois de mai 1844, l'Académie décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon et destinées par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 francs pour la meilleure tragédie ou pour la meilleure comédie, en cinq actes et en vers, composée par un français, représentée, imprimée et publiée en France, et qui serait morale et applaudie. Ce concours a été prorogé jusqu'au 1[er] janvier 1844. L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an, au plus tôt, après la clôture du concours.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. A partir du 1[er] janvier 1844, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif au prix fondé par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France, et pour celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages nouveaux sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1[er] janvier 1843. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, à décerner en 1841. M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs à employer en rentes sur l'État pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux académies alternativement, à un jeune écrivain ou artiste pauvre, dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nous allons donner quelques extraits du discours prononcé par M. Libri, au nom de l'Académie des sciences, aux funérailles de M. Lacroix, que l'Institut et le Journal des Savants ont perdu le 27 mai dernier. « La mort de M. Lacroix brise un des rares liens qui nous rattachaient encore à l'ancienne Académie des sciences..... Depuis plus de soixante ans il se livrait à l'enseignement, et, par sa voix comme par sa plume, il a contribué à l'instruction de tous les géomètres de l'Europe..... On connaît bien, dans les écoles, ces volumes où il enseigne avec tant de clarté les principes de toutes les branches des mathématiques pures; mais le public ne sait pas que, dès sa jeunesse, M. Lacroix, voulant élever un monument plus durable, songeait à réunir, dans un grand ouvrage, les recherches des analystes sur les parties les plus élevées de la science...... Les difficultés d'une telle entreprise étaient immenses : elles furent très-heureusement surmontées par M. Lacroix. Pour faire sentir l'importance de son Traité du calcul différentiel et du calcul intégral, il suffirait de rappeler que, depuis quarante-cinq ans, ce livre est le compagnon inséparable de tous les géomètres, qu'il est le guide sûr et fidèle de tous ceux qui aspirent à se faire un nom dans les mathématiques...... Certes le talent ne manquait pas à celui qui, à vingt-deux ans, remportait, sur une question difficile, le prix de mathématiques à l'ancienne Académie des sciences. Si M. Lacroix s'est voué à l'enseignement, c'est parce que le succès qu'il devait obtenir dans cette carrière répondait mieux aux besoins de son cœur et à ce zèle pour la propagation des lumières, que ni l'âge ni les infirmités n'ont jamais affaibli...... Laplace, qui appréciait si bien le mérite de M. Lacroix, aimait aussi à signaler son désintéressement et la noblesse de son caractère. Sous la Convention, le futur auteur de la Mécanique céleste, qui était alors examinateur à l'école de Metz, fut destitué, et l'on chargea M. Lacroix de ces fonctions. A cette époque, il était également dangereux de désobéir aux ordres du Gouvernement et de prendre la défense des hommes injustement persécutés. M. Lacroix sut faire deux choses honorables à la fois : il refusa la place qui lui était offerte, et il n'épargna aucune démarche pour qu'elle fût rendue à l'illustre géomètre qu'on venait de déposséder. Le souvenir de cette action est resté dans la famille de M. de Laplace : quant à M. Lacroix, il n'en parla jamais. Ce n'est pas seulement comme professeur et comme écrivain que M. Lacroix a rendu aux sciences des services signalés; il a montré le même désir de répandre la bonne et solide instruction, lorsque les circonstances lui ont donné d'autres moyens d'y contribuer. Attaché, sous la Convention, à la commission exécutive de l'instruction publique, il concourut au rétablissement des études, et il exposa ses idées relatives à l'enseignement dans un Essai qui renferme des vues très-élevées sur l'instruction publique et sur l'éducation en général. A la création de l'Université, il fut nommé doyen de la faculté des sciences, et il conserva ses fonctions après la chute de l'Empire...... M. Lacroix était le plus ancien professeur de France. La marine, l'artillerie, l'École normale, les écoles centrales, l'École polythecnique, la Sorbonne, le Collége de France l'ont possédé tour à tour : partout il a montré le même zèle; partout il a témoigné à ses élèves le même attachement, la même affection paternelle. Les infortunés lui inspiraient un intérêt tout particulier. Son cœur comme ses souvenirs le portaient vers les malheureux; il se rappelait sans cesse ses commencements si rudes, si pénibles, et la détresse dans laquelle il avait vécu, avec sa pauvre mère,

dans les premières années de sa vie...... La philosophie de M. Lacroix fut bonne et douce. L'étude des sciences exactes l'a porté à douter des choses qu'on ne saurait démontrer par la raison ; mais il ne douta jamais des grands principes de la morale, qu'il avait gravés dans son cœur, et dont il faisait une application rigoureuse et continuelle. D'ailleurs, la culture des lettres, qu'il sut allier si heureusement à celle des sciences, avait encore élevé son esprit ; car M. Lacroix, géomètre éminent, fut aussi un homme d'un savoir universel, d'un goût très-pur, auquel tous les chefs-d'œuvre que les anciens et les modernes ont produits étaient familiers. Nul ne comprit mieux que lui la charité, cette charité qui nous porte à oublier les injures, et à ne considérer dans les hommes que leurs bonnes qualités. Il s'éteignit comme il avait vécu, et lorsque, dans sa dernière maladie, la douleur se relâchait un instant, il cherchait encore à retremper son âme, en se faisant lire les pensées des plus beaux génies de l'antiquité.... »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, et imprimés par son ordre. Sciences mathématiques. Tome VIII. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1843, in-4° de 690 pages avec 40 planches. — Ce volume contient : 1° Recherches générales sur l'organographie, la physiologie et l'organogénie des végétaux, par M. Charles *Gaudichaud* ; — 2° Mémoire sur l'action de l'archet sur les cordes, par M. J. M. C. *Duhamel* ; — 3° Mémoire sur la composition chimique des végétaux, par M. *Payen* ; — 4° Mémoire sur l'amidon, la dextrine et la diastase, considérés sous les points de vue anatomique, chimique et physiologique, par M. *Payen* ; — 5° Mémoire sur le rayonnement chimique qui accompagne la lumière solaire et la lumière électrique, par M. Edmond *Becquerel* ; — 6° Recherches sur la disposition des nerfs de l'utérus et l'application de ces connaissances à la physiologie et à la pathologie de cet organe, par M. le docteur *Jobert de Lamballe* ; — 7° Mémoire sur la démonstration d'un nouveau cas du dernier théorème de Fermat, par M. G. *Lamé* ; — 8° Recherches expérimentales sur l'inanition, par M. Charles *Chossot* ; — 9° Recherches sur la cristallisation considérée sous les rapports physiques et mathématiques, par M. G. *Delafosse*.

Ministère des travaux publics. Rapport fait à la commission sur le tracé du chemin de fer de Paris à Châlons-sur-Saône, par M. le comte Daru, pair de France, au nom d'une sous-commission composée de MM. Fèvre, inspecteur général des ponts et chaussées ; Daullé, lieutenant général ; le Masson, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; comte Daru, pair de France. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de 248 pages avec 6 planches. — Ce rapport est divisé en cinq parties. On trouve dans la première des considérations générales sur les tracés ; dans la seconde, la comparaison des divers tracés au point de vue de l'art. La troisième partie contient l'examen de la section du chemin de fer de Paris à Châlons-sur-Saône comprise entre Paris et le coude que fait la Seine à Romilly. La quatrième partie traite de la section qui s'étend entre Romilly et le faîte des Vosges. La cinquième et dernière est consacrée à la section comprise entre le faîte des Vosges et Dijon. Les conclu-

sions de M. le comte Daru sont en faveur du tracé par la vallée de la Seine. Elles sont suivies d'un appendice où le savant rapporteur traite de l'influence des chemins de fer sur les contrées qu'ils traversent. Cet important travail est terminé par des tableaux statistiques sur la circulation des voyageurs et le mouvement des marchandises et par des renseignements sur les cinq départements traversés par les divers projets du chemin de fer.

Fragments littéraires, par M. Victor Cousin, pair de France, membre de l'Académie française. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Didier, 1843, in-8° de 516 pages. — L'intérêt varié des sujets, aussi bien que la profondeur des pensées et ces grandes qualités de style qui ont placé si haut M. Cousin parmi nos écrivains, assurent un succès durable à ces Fragments littéraires. Nous nous bornerons à donner ici le titre des vingt et un morceaux dont ils se composent. Discours de réception à l'Académie française, prononcé le 5 mai 1831; — Éloge de M. Fourier; — Note additionnelle à l'Éloge de M. Fourier, lue à l'Académie française dans une de ses séances particulières; — Discours adressé au Roi, le 1er mai 1841, au nom de l'Institut; — Discours d'ouverture de la séance des cinq académies du 3 mai 1841; — Discours d'ouverture de la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 15 mai 1841; — Discours du ministre de l'instruction publique à la distribution des prix du concours général des colléges de Paris (août 1840); — Discours prononcés aux funérailles de M. Charles Loyson, maître de conférences à l'école normale, le 29 juin 1819; — de M. Laranza, maître de conférences à l'école normale, le 30 septembre 1825; — de M. J. G. Farcy, élève de l'école normale, le 29 juillet 1831, jour anniversaire de sa mort; — de M. Laromiguière, le 14 août 1837; — de M. Poisson, le 30 avril 1840; — de M. de Cessac, le 18 juin 1841; de M. Jouffroy, le 13 mars 1842; — de M. de Gérando, le 14 novembre 1842; — Rapport fait à la Chambre des Pairs, le 21 mai 1833, sur la loi de l'instruction primaire; — Huit mois au ministère de l'instruction publique; — Discours prononcé à la Chambre des Pairs, le 26 décembre 1838, sur la renaissance de la domination ecclésiastique; — Documents inédits sur Domat (extraits du Journal des Savants); — Lettres inédites de Mme la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé (publiées par M. Cousin dans la Bibliothèque de l'école des chartes); — Kant dans les dernières années de sa vie; — Santa-Rosa, lettre à M. le prince de la Cisterne (1838).

Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française, en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues, par P. M. Quitard. Paris, imprimerie de Tilliard, librairie de S. Bertrand, in-8° de xv-701 pages. — « La langue proverbiale, dit l'auteur du livre que nous annonçons, est à peu près aujourd'hui une langue morte, et il est certain que la lecture de nos vieux auteurs, qui ont fait un si fréquent usage des proverbes, exige, pour être complétement fructueuse, une sorte de commentaire de cette langue. » C'est ce commentaire que M. Quitard a entrepris de nous donner, et son ouvrage, même après les travaux de Lamesangère et de M. Méry, sera lu avec fruit par les personnes instruites comme par celles qui veulent s'instruire. Il a éclairci, par de patientes recherches, le sens de beaucoup de ces adages d'origine obscure qui rappellent des traditions pleines d'intérêt, et, à ce titre, se rattachent essentiellement à l'histoire nationale. Un certain nombre de ses explications, souvent neuves et ingénieuses, nous paraissent devoir être adoptées par les philologues. Pour donner plus de variété et d'intérêt à son livre, M. Quitard a fréquemment comparé les expressions proverbiales des différents peuples, et, par des citations pui-

sées dans nos classiques, il a montré tout le parti que nos grands écrivains ont su tirer des locutions les plus vulgaires. Tous ces rapprochements ajoutent beaucoup au mérite de ce travail recommandable.

Notice sur les imprimeries qui existent ou ont existé en Europe, par H. Ternaux-Compans. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie d'Arthus Bertrand, 1843, in-8° de 146 pages. L'auteur s'est surtout attaché à donner une liste des villes où il a existé des imprimeries antérieurement au XVIII° siècle. Malgré quelques rares omissions, ce travail utile ne peut manquer d'être bien accueilli par les bibliographes.

Magha's tod des Çiçupala. La mort du Çiçupala, épopée tirée du sanscrit, traduite et expliquée par le docteur C. Schütz. Bielefeld, librairie de Velhagen et Klusing, 1843 (1re livraison, pages 1-144).

Logique d'Aristote, traduite en français pour la première fois, et accompagnée de notes perpétuelles, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc. Tome IV. Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie de Ladrange, 1843, in-8° de XLVIII-446 pages. — Ce volume renferme les *Topiques* et la *Réfutation des sophistes*. Nous nous proposons de revenir sur cet important ouvrage.

Voyage en Islande et en Groënland, exécuté, pendant les années 1835 et 1836, sur la corvette *la Recherche*, commandée par M. Trehouart, lieutenant de vaisseau, dans le but de découvrir les traces de *la Lilloise*. Publié par ordre du Roi, sous la direction de M. Paul Gaimard. Littérature islandaise, par M. Xavier Marmier, Ire partie. Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie d'Arthus Bertrand, 1843, in-8° de 280 pages.

Voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord, exécuté, pendant les années 1832, 1833 et 1834, par le prince Maximilien de Wied-Neuwied (texte). T. III. Paris, imprimerie de Didot, et librairie d'Arthus Bertrand, 1843, in-8° de 424 pages, plus une carte et 6 planches.

Histoire de la renaissance des lettres en Europe, au XV° siècle, par J. P. Charpentier. Paris, imprimerie de Fain, librairie de madame veuve Maire-Nyon, 1843. 2 vol. in-8° ensemble de 796 pages.

Collectanea Gersoniana, ou recueil d'études, de recherches et de correspondances littéraires ayant trait au problème bibliographique de l'origine de l'imitation de Jesus-Christ; publiées par Jean Spencer Smith. Caen, imprimerie et librairie de Hardel. Paris, librairie de Derache, 1843, in-8° de 336 pages.

Travaux sur l'histoire du droit français, par feu Henri Klimrath, docteur en droit, recueillis, mis en ordre et précédés d'une préface par M. L. A. Warnkœnig. Strasbourg, imprimerie et librairie de Mme veuve Berger-Levrault; Paris, librairie de Joubert, 1843, 2 vol. in-8° ensemble de 1048 pages.

Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, et, en particulier, sur celles du Morbihan, par M. Biseul. Caen, imprimerie et librairie de Hardel, 1843, broch. in-8° de 88 pages.

Histoire statistique et archéologique de la ville de Montagnac, suivie d'une notice historique sur les onze communes de son canton; par M. ***. Béziers, imprimerie de Fuzier, 1843, in-8° de 312 pages.

Chansons de Maurice et de Pierre de Craon, poëtes anglo-normands du XII° siècle, publiées pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par G. S. Trébutien. Caen, imprimerie de Poisson, librairie de Mancel, 1843, in-16 de 32 pages.

BELGIQUE.

Lucilibargensia, sive Luxemburgum romanum. Hoc est, Arduennæ veteris situs, populi, loca prisca, ritus, sacra, viæ consulares, castra, castella, villæ publicæ, jam inde a Cæsarum temporibus urbis ad hæc Luxemburgensis incunabula et incrementum investigata atque a fabula vindicata. Monimentorum insuper, præprimis vero Eglensis Secundinorum Cisalpinorum principis; inscriptionum, simulachrorum, sigillorum epitrapeziorum, gemmarum et aliarum antiquitatum quam plurimarum tam urbi Luxemburgensi importatarum quam per totam passim provinciam sparsarum mythologica romana. Pleraque aut prorsus nova, aut a nemine hactenus explanata, erudite non minus quam operose eruderata et illustrata a R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, soc. Jesu sacerdote. Opus posthumum, a med. doctore aug. Neijen, Luxemburgi, nunc primum in lucem editum. Luxembourg, librairie de Kuborn, 1842, in-4°, 1re livraison avec 15 planches.

Histoire de la Belgique, par H. G. Moke, professeur à l'université de Gand et à l'athénée de cette ville, membre de l'Académie de Bruxelles, 2e édition, augmentée et enrichie de huit cartes et de plusieurs tableaux généalogiques. Gand, librairie de veuve Bivort-Crowic, 1842, in-8°.

Mémoire sur les fougères du Mexique, et considérations sur la géographie botanique de cette contrée, par MM. M. Martens et H. Galeotti. 1842, in-4° avec 23 pl. (Extrait du tome XV des mémoires de l'Académie royale de Bruxelles.)

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, publié par ordre du ministre de l'intérieur, t. III, Répertoire méthodique. Bruxelles, 1842, grand in-4°.

Études sur les hymnes du Rig-Véda, avec un choix d'hymnes traduits pour la première fois en français, par M. F. Nève. Louvain, 1842, in-8°.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOUT 1843.

Revue des éditions de Buffon.

QUATRIÈME ARTICLE.

Idées de Buffon sur la dégénération des animaux et sur la mutabilité des espèces.

Un des beaux chapitres du grand ouvrage que j'étudie est celui qui traite de la *dégénération des animaux*.

Et je remarque qu'il y a encore ici deux parties : une partie expérimentale et une partie qui touche au système.

Voyons d'abord la partie expérimentale.

Trois causes principales, le climat, la nourriture et la domesticité, produisent le changement, l'altération, la dégénération dans les animaux.

Buffon démêle et suit les effets de ces trois causes données sur la plupart des espèces, et particulièrement sur les espèces que nous connaissons le mieux, sur les espèces domestiques.

La *brebis*, comparée au mouflon dont elle est issue, nous offre les changements les plus remarquables. Le mouflon, grand, léger, armé de cornes défensives, couvert d'un poil rude, ne craint ni l'inclémence de l'air, ni la voracité du loup; nos brebis ne peuvent se défendre même par le nombre, elles ne soutiendraient pas sans abri le froid de nos hivers, toutes périraient si l'homme cessait de les soigner et de les protéger, leur poil rude s'est changé en une laine fine[1], leur queue s'est chargée d'une masse de graisse, plusieurs ont perdu leurs cornes; enfin, dit Buffon, « de toutes les qualités du mouflon, il ne reste rien à

[1] Voyez, sur les deux espèces de poil qu'ont tous les animaux sauvages, le *poil*

nos brebis, rien à notre bélier, qu'un peu de vivacité, mais si douce, qu'elle cède encore à la houlette d'une bergère[1]. »

L'espèce de la *chèvre*, quoique fort dégénérée aussi, l'est pourtant moins que celle de la brebis. Les variétés de nos chèvres domestiques se distinguent entre elles par la taille, par la longueur, la couleur, la finesse du poil, par la direction, la grandeur, et même le nombre des cornes : il y a des boucs, comme des béliers, à quatre cornes.

Le *bœuf* varie d'abord sous l'influence de la nourriture : un bœuf, nourri dans une contrée où le pâturage est riche, acquiert le double du volume d'un bœuf nourri dans un pays sec; il varie ensuite sous l'influence du climat : les races de la zone torride portent une loupe sur les épaules; le *zébu*, le *bœuf à bosse*, n'est, en effet, qu'une *variété*, qu'une *race* de notre bœuf domestique.

Tout le monde sait combien nos *chevaux* diffèrent les uns des autres par la couleur, par la taille, par les formes de la tête, etc.

Le *lapin* varie par sa grandeur, par la couleur, par la quantité, par la qualité de son poil, etc.

Le *sanglier*, devenu domestique, a pris des oreilles à demi pendantes; sa couleur a passé du noir au blanc, au rouge, etc. etc.

La couleur des animaux est, de tous leurs caractères, le plus variable. Leur couleur originaire est, en général, fauve ou noire. Le chien, le bœuf, la chèvre, la brebis, le cheval, domestiques, ont pris toutes sortes de couleurs; le cochon, comme je viens de le dire, a changé du noir au blanc; et même le blanc, le blanc pur, paraît être, en ce genre, le signe du dernier degré de dégénération. On le voit par les hommes qu'on nomme *albinos*. Il y a aussi des *albinos* dans les animaux. Il y a des éléphants, des cerfs, des daims, des guenons, des taupes, des souris, des lapins, etc. qui sont absolument blancs. Tous ces *albinos*, comme les *albinos* de l'espèce humaine, ont les yeux rouges, l'oreille dure, etc. Une mutation inverse change la couleur de quelques espèces du fauve au noir : il y a des *panthères* dont tout le pelage est noir[2]. Le simple changement de saison fait passer le lièvre des climats froids, du gris, qui est sa couleur d'été, au blanc, qui est sa couleur d'hiver[3], etc.

Le *chien* est l'animal dont l'espèce a subi les altérations les plus profondes : nu dans les pays chauds, couvert d'un poil épais et rude dans les contrées du nord, paré d'une belle robe soyeuse en Espagne, en

laineux et le *poil soyeux*, mon Résumé analytique des observations de F. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux, Paris, 1841, p. 106. — [1] T. XXIX, p. 172. — [2] *Felis melas*. — [3] *Lepus variabilis*.

Syrie, il varie encore plus par la taille, par la forme du crâne, par celle du cerveau, par l'intelligence, par la voix; le chien sauvage, ou des peuples grossiers, est presque muet : « La voix de ces animaux, dit Buffon, a subi, comme tout le reste, d'étranges mutations; il semble que le chien soit devenu criard avec l'homme, qui, de tous les êtres qui ont une langue, est celui qui en use et abuse le plus[1]. »

Rien n'est plus intéressant que ce tableau, tracé par Buffon, de la dégénération des espèces[2]. Mais, cédant toujours au besoin qu'il a d'agrandir son horizon et d'étendre sa vue, il quitte bientôt cette belle et solide étude expérimentale pour se livrer à toutes les séductions d'un système.

« Après le coup d'œil que l'on vient de jeter sur ces variétés qui nous indiquent les altérations particulières de chaque espèce, il se présente, dit-il, une considération plus importante et dont la vue est bien plus étendue, c'est celle du changement des espèces mêmes, c'est cette dégénération plus ancienne et de tout temps immémoriale, qui paraît s'être faite dans chaque famille, ou, si l'on veut, dans chacun des genres sous lesquels on peut comprendre les espèces voisines et peu différentes entre elles[3].

« En comparant ainsi, dit-il encore, tous les animaux, et les rappelant chacun à leur genre, nous trouverons que les deux cents espèces dont nous avons donné l'histoire peuvent se réduire à un assez petit nombre de familles ou souches principales, desquelles il n'est pas impossible que toutes les autres soient issues[4]. »

Il établit donc, d'une part, neuf espèces qu'il regarde comme isolées ; et, de l'autre, quinze genres principaux, souches primitives, d'où il dérive, à sa manière, tous les animaux qui lui sont connus.

Les neuf espèces isolées sont : l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, la girafe, le chameau, le lion, le tigre, l'ours, et la taupe.

Or, une première remarque à faire, c'est que la plupart de ces espèces, *isolées* au temps de Buffon, ne le sont plus aujourd'hui.

Sans compter les espèces fossiles, nous avons deux éléphants vivants : l'éléphant d'Asie et celui d'Afrique; nous avons quatre rhinocéros : deux unicornes, celui des Indes et celui de Java, et deux bicornes, celui de Sumatra et celui d'Afrique[5]. Nous connaissons jusqu'à sept ou huit es-

[1] T. XXXIX, p. 177. — [2] Bien qu'il se trompe sur plus d'un fait particulier, comme, par exemple, lorsqu'il attribue les bosses du *chameau* à l'action de la domesticité, etc. etc. — [3] T. XXIX, p. 194. — [4] *Ibid.* p. 227. — [5] « Le rhinocéros, dit Buffon, semble ne différer de lui-même que par le caractère singulier qui le fait différer de tous les animaux, par cette grande corne qu'il porte sur le nez :

pèces d'ours; deux espèces de taupes, la *taupe commune* et la *taupe aveugle*; le dromadaire est une espèce très-distincte du chameau; et, pour le lion, pour le tigre, ce sont, très-certainement, deux espèces d'un même genre[1], car le lion et le tigre peuvent se mêler et produire ensemble[2].

Restent la girafe et l'hippopotame dont nous ne connaissons encore, il est vrai, qu'une espèce; mais rien n'empêche qu'il ne puisse y avoir, pour chacun de ces animaux, plus d'une espèce; et l'unité, l'unité de type, ne peut, en aucun sens, être donnée comme un privilége de leur nature.

La seule espèce qui, pour me servir des expressions de Buffon, « fasse en même temps espèce et genre[3], » la seule vraiment simple, la seule essentiellement une, est l'espèce de l'homme.

Je ne citerai que quelques-uns des quinze genres primitifs proposés par Buffon. Le premier de ces genres comprend le cheval, le zèbre, l'âne, etc.; le second, les brebis, les chèvres[4], etc.; un autre, le sanglier avec toutes les variétés du cochon; un autre, le chien avec le loup, le renard, le chacal, etc. etc.

Je m'en tiens à ces premiers genres, et je place les opinions de Buffon à côté des faits.

Le cheval, l'âne, le zèbre, sont certainement de la même famille, comme Buffon le dit ici, et quoique ailleurs il ne le veuille pas, parce que c'est Linné qui le dit[5]. Mais s'ensuit-il que l'âne vienne du cheval, ou le cheval du zèbre?

Le cheval produit avec l'âne, le cheval et l'âne produisent avec le zèbre; mais le *métis*, le *mulet*, l'individu né de ce mélange est toujours un individu stérile[6]. Et il y a bien plus : il y a un fait, un grand fait, que Buffon n'aperçoit pas, et qui est la réfutation directe de son hypothèse.

Le cheval et l'âne sont peut-être les deux espèces les plus voisines, les plus semblables entre elles, qu'il y ait dans toute la classe des mam-

cette corne est simple dans les rhinocéros de l'Asie et double dans ceux de l'Afrique. » (T. XXIX, p. 193.) Il prend ici, pour un simple caractère de *variété*, un vrai caractère d'*espèce*. — [1] Voyez, sur les caractères positifs de l'*espèce* et du *genre*, mon Analyse raisonnée des travaux de G. Cuvier, Paris, 1841, p. 264. — [2] On en a eu un exemple à Londres : voyez mon Résumé analytique des Observations de F. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux, Paris, 1841, p. 92. — [3] T. XXIX, p. 195. — [4] Buffon met dans ce genre, avec les brebis et les chèvres, les gazelles et les chevrotins, qui appartiennent chacun à des genres très-différents. Mais je n'examine pas ici les *genres* de Buffon sous le point de vue zoologique; je n'y cherche que ses idées sur la transformation des espèces. — [5] Voyez, ci-devant, mon premier article, p. 258. — [6] Ordinairement, dès la première génération, et toujours dès la seconde.

misères. L'œil le plus attentif n'a pu découvrir, jusqu'ici, aucune différence caractéristique entre leurs squelettes. Ajoutez que, depuis des siècles, on les mêle, on les excite à produire ensemble. Assurément, si jamais une transformation avait pu se faire d'une espèce en une autre, il semble que cette transformation aurait dû se faire ici. Et cependant s'est-elle faite? le cheval n'est-il pas toujours le cheval? l'âne n'est-il pas toujours l'âne?

Un fait tout pareil nous est donné par l'exemple du bouc et du bélier. Le bouc s'accouple avec la brebis, le bélier se joint avec la chèvre: « mais, comme le dit très-bien Buffon à un autre endroit, quoique ces accouplements soient assez fréquents, et quelquefois prolifiques, il ne s'est point formé d'espèce intermédiaire entre la chèvre et la brebis. Ces deux espèces demeurent constamment séparées et toujours à la même distance l'une de l'autre; elles n'ont point fait de nouvelles souches, de nouvelles races d'animaux mitoyens; elles n'ont produit que des différences individuelles qui n'influent pas sur l'unité de chacune des espèces primitives, et qui confirment, au contraire, la réalité de leur différence caractéristique [1]. »

L'exemple du sanglier et des cochons, allégué par Buffon, n'est pas à sa place, car il s'agit ici d'*espèces* distinctes; et les cochons ne sont que des *variétés*, des *races*, d'une espèce, d'une souche primitive, qui est le sanglier.

Enfin, Buffon croit pouvoir dériver le chien, le chacal, le loup et le renard d'une seule de ces quatre espèces. Mais, pour nous en tenir au chien, qui est celle de ces quatre espèces que nous connaissons le mieux, il ne vient sûrement pas du loup, car le loup est solitaire et le chien est essentiellement sociable; il ne vient pas du chacal, car le chacal a une odeur si particulière, qu'il ne semble guère possible que le chien, venu du chacal, n'en conservât pas au moins quelques traces; d'un autre côté, le mélange du chien avec le renard n'est point prolifique; et voici quelque chose de plus décisif encore : le chien a été rendu à l'état sauvage et il n'est point passé à l'une des trois autres espèces, il est resté chien.

Les espèces ne viennent donc pas les unes des autres. Toutes sont primitives; et, ce qui trompe Buffon, c'est qu'il ne voit pas la limite fixe qui sépare partout les *variétés* des *espèces*. L'homme, qui ne peut rien sur l'*espèce*, peut tout, ou à peu près tout, sur les *variétés*, sur les *races*.

Tout, ou presque tout, est artificiel dans la production de quelques-

[1] T. IX, p. 79.

unes de nos races domestiques. On produit, à volonté, des chiens gros ou petits, et de plus en plus petits, ou de plus en plus gros, en unissant ensemble les plus grands ou les plus petits individus.

« On est toujours sûr, dit F. Cuvier, qui avait beaucoup médité sur cette matière, on est toujours sûr de former des races, lorsqu'on prend soin d'accoupler constamment des individus pourvus des particularités d'organisation dont on veut faire les caractères de ces races. Après quelques générations, ces caractères, produits d'abord accidentellement, sont si fortement enracinés, qu'ils ne peuvent plus être détruits que par le concours de circonstances puissantes, et les qualités intellectuelles s'affermissent comme les qualités physiques, etc.[1]. »

Daubenton a produit, avec des races de France, les plus belles laines, et, par conséquent, les plus belles races des moutons d'Espagne.

Unissant des béliers dont la laine avait six pouces[2] de longueur à des brebis dont la laine n'avait que trois pouces[3], il a vu, dès la première génération, les petits avoir une laine de cinq pouces et demi de longueur[4] : poursuivant ainsi, et unissant toujours, à chaque génération, les individus, béliers et brebis, dont la laine était la plus longue, il est parvenu, au bout de quelque temps, à produire des laines longues de vingt-deux pouces[5].

Et il en est de la taille entière de l'animal comme de la longueur de sa laine. Daubenton a uni des brebis qui avaient vingt pouces[6] de hauteur à des béliers qui en avaient vingt-huit[7]; et, dès la première génération, il a eu des agneaux dont la hauteur était de vingt-sept pouces[8].

Le mélange des races, le climat, la nourriture, l'esclavage, etc. peuvent donc beaucoup, peuvent tout, sur la production des *races*. Mais, ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que les altérations qui amènent les *variétés*, les *races*, ne portent que sur les caractères les plus superficiels des animaux : sur la couleur, sur l'épaisseur, sur la longueur des poils, sur la grandeur, sur le volume du corps, etc. M. Cuvier, qui, en reprenant tout le travail de Buffon, a si bien vu ces limites marquées à la dégénération des espèces, que Buffon n'avait pas aperçues, M. Cuvier a étudié les nombreux squelettes de chats, d'ibis, de chiens, de singes, de crocodiles, de bœufs, etc. rapportés d'Égypte; « et certainement, dit-il, il n'y a pas plus de différence entre ces êtres

[1] Voyez mon Résumé analytique des Observations de F. Cuvier sur l'instinct et l'intelligence des animaux, Paris, 1841, p. 113. — [2] 16 cent. 5 mill. — [3] 8 cent. — [4] 15 cent. — [5] 60 cent. Daubenton, *Instruction pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux*, an x, p. 109. — [6] 54 cent. — [7] 77 cent. — [8] 74 cent. Daubenton, *ibid.* p. 108.

et ceux que nous voyons, qu'entre les momies humaines et les squelettes d'hommes d'aujourd'hui [1]. » Il a comparé des crânes de renards du Nord avec des crânes de renards d'Égypte, et n'y a trouvé que des différences individuelles. Une crinière plus fournie fait la seule différence entre l'hyène de Perse et celle de Maroc. Le squelette d'un chat d'Angora ne diffère en rien de constant de celui d'un chat sauvage; plus ou moins de taille, des cornes plus ou moins longues ou qui manquent, une loupe de graisse, forment, comme nous avons vu, toutes les différences des bœufs; il y a quelques races de cochons où les ongles se soudent; enfin, l'extrême des différences que l'esclavage, porté à l'extrême, a produites, se voit dans le chien, dont quelques individus ont un doigt de plus au pied de derrière, et quelques autres une dent molaire de plus [2].

L'altération des formes n'est donc pas indéfinie. Et ce n'est pas tout : ces altérations mêmes, que des circonstances données ont mis tant de temps à produire, et qu'elles ne produisent jamais que jusqu'à une certaine limite, ces altérations ne sont pas ineffaçables. Supprimez les circonstances qui les ont amenées, et les caractères primitifs reparaissent.

Nos chevaux, redevenus libres en Amérique, y ont repris leur instinct, qui est de vivre en troupes conduites par un chef; leur taille, qui est moyenne; une couleur uniforme, qui est le bai châtain. Nos chiens y ont perdu leur aboiement; le cochon y a repris les oreilles droites du sanglier, et ses petits la livrée du marcassin, etc. [3].

La dégénération des animaux a donc des limites fixes; et c'est parce qu'il n'a pas vu ces limites que Buffon a cru à la *mutabilité* des espèces.

Le mélange de quelques espèces très-voisines est prolifique. Le loup produit avec le chien, l'âne produit avec le cheval; mais ici encore il y a des limites, et toujours des limites qui ne peuvent être franchies : d'une part, les *métis* nés de ce mélange sont stériles dès les premières générations [4]; et, de l'autre, ces mêmes métis, unis à l'une des deux espèces primitives, reproduisent bientôt tous les caractères de cette espèce.

Les espèces sont donc *immuables*: elles ont toutes une même origine, une même date, et c'est la même main, la main du Maître du monde, qui les a toutes formées.

[1] *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, 3e édit. p. 127. — [2] Cuvier, *ibid.* p. 125. — [3] Voyez les curieuses Observations de M. Roulin sur les animaux domestiques transportés de l'ancien dans le nouveau continent : *Mém. des Savants étrangers*, 1835. — [4] Il en est de même, quoiqu'un peu plus tard, pour les métis des oiseaux.

Mais je ne puis terminer cet article sans revenir un moment à Buffon. C'est un spectacle qu'il ne faut pas se lasser d'observer que celui de ces mutations profondes auxquelles il a constamment soumis ses idées.

Ici il admet le changement des espèces, il les tire toutes de quelques-unes, il suppose un petit nombre de familles ou souches principales, desquelles « il n'est pas impossible, dit-il, que toutes les espèces soient issues [1]. » Il prend donc ici le mot *famille* au sens positif, réel, et ailleurs il n'en veut pas même au sens abstrait : « Nous ne nous servirons, dit-il, des familles, des genres, des ordres et des classes, pas plus que ne s'en sert la nature [2]. »

Ici il veut que le cheval vienne du zèbre, ou le zèbre du cheval, et ailleurs il ne veut pas même que Linné les mette l'un à côté de l'autre : « Ne vaut-il pas mieux, dit-il, faire suivre le cheval, qui est solipède, par le chien, qui est fissipède, et qui a coutume de le suivre en effet, que par un zèbre, qui nous est peu connu, et qui n'a peut-être d'autre rapport avec le cheval que d'être solipède [3]? »

Ici les espèces peuvent changer, puisque quelques-unes donnent toutes les autres, et ailleurs il appelle les espèces : « Les seuls êtres de la nature, êtres perpétuels, aussi anciens, aussi permanents qu'elle [4] ; » et il écrit cette belle phrase : « L'empreinte de chaque espèce est un type dont les principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à jamais [5]. »

Plus on étudie Buffon, plus on voit combien il étudiait lui-même sans relâche, sans fin, et combien son génie, aussi flexible que puissant, se prêtait facilement à toutes les idées nouvelles que faisait naître, tour à tour, ou la méditation profonde des faits, ou le charme entraînant des combinaisons et des vues.

FLOURENS.

[1] T. XXIX, p. 227. — [2] T. VIII, p. 14. « Il ne faut pas oublier que ces *familles* sont notre ouvrage; que nous ne les avons faites que pour le soulagement de notre esprit; que, s'il ne peut comprendre la suite réelle de tous les êtres, c'est notre faute et non pas celle de la nature, qui ne connaît point ces prétendues *familles*, et ne contient en effet que des individus. » *Ibid.* p. 11. « ...... S'il était une fois prouvé qu'on pût établir ces *familles* avec raison; s'il était acquis que, dans les animaux, il y eût, je ne dis pas plusieurs espèces, mais une seule qui eût été produite par la dégénération d'une autre espèce; s'il était vrai que l'âne ne fût qu'un cheval dégénéré, il n'y aurait plus de bornes à la puissance de la nature, et l'on n'aurait pas tort de supposer que d'un seul être elle a su tirer, avec le temps, tous les autres êtres organisés. » *Ibid.* p. 9. — [3] T. I, p. 51. — [4] T. XXVI, p. 1. — [5] T. XXVI, p. xiij.

Explication de trois inscriptions trouvées à Philes, en Égypte.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE.

II.

J'ai annoncé que la seconde inscription grecque dont je dois donner connaissance à nos lecteurs n'a qu'un *seul mot;* et que, si elle est une des plus courtes que l'on connaisse, elle n'est pas une des moins curieuses. Je pense qu'ils seront de mon avis quand ils auront lu les détails qui suivent.

Ce mot est ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ. Au premier abord, on doit présumer que ce nom, au génitif pluriel, est le reste d'une inscription plus longue, que le temps aura détruite; mais on ne voit aucune trace de lettres au-dessus ni au-dessous, avant ni après, et la place qu'il occupe ne permet pas de croire qu'il ait jamais été accompagné d'aucun autre. Dans quelle intention peut avoir été tracé un mot dont la forme annonce qu'il a dû faire partie d'une phrase, et la position, qu'il a toujours été isolé? C'est là une sorte d'énigme, dont la solution doit dépendre des circonstances qui accompagnent ce mot unique. Je vais donc commencer par les relever avec soin, puis le mot de l'énigme sortira de lui-même, et peut-être que nos lecteurs le devineront avant qu'il soit nécessaire de le leur apprendre.

A la partie occidentale de Philes, entre le Nil et le pylône du grand temple, il existe les restes d'un très-petit temple ou chapelle décrits d'abord par Lancret, sous le titre de *Ruines de l'Ouest*[1], ensuite par le docteur Parthey[2] et sir Gardner Wilkinson[3]. Ce temple est remarquable par plusieurs bas-reliefs dont les sujets ne se trouvent point ailleurs; telle est une scène funéraire où l'on voit une caisse de momie placée sur le corps d'un crocodile qui marche au milieu de plantes aquatiques; au-dessus est un tableau circulaire renfermant les figures d'Osiris et d'Horus, et surmonté d'une bande étroite, terminée, d'un côté, par le disque du soleil, de l'autre, par le croissant de la lune; le long de cette bande sont répandues douze étoiles qui répondent, selon toute apparence, aux douze heures du jour ou de la nuit. Ce sujet curieux, publié dans la grande description d'Égypte avec peu d'exactitude[4], a été reproduit

[1] *Descript. de Philes*, § VII, p. 44, *Antiq. Descript.* t. I. — [2] *De Philis insula*, p. 49. — [3] *Topography of Thebes*, p. 469. — [4] *Antiq.* t. I, pl. 19, n. 2.

plus complétement par M. le docteur Parthey [1]; mais il n'a été donné d'une manière satisfaisante, enluminé de ses véritables couleurs, que dans l'ouvrage de Champollion [2].

L'époque comparativement récente à laquelle doit appartenir la construction de cette chapelle pouvait se conclure des observations de Lancret : « Ce petit édifice, dit-il, présente le double aspect de la jeunesse et de la vétusté : il n'en reste plus qu'une salle ; encore un des murs est-il abattu, cependant les pierres en sont blanches, les peintures fraîches et bien conservées [3]. »

Lancret juge donc qu'il a dû être bâti postérieurement au grand temple et à ses dépendances, mais il ne l'en croyait pas moins encore fort ancien ; car cet observateur exact et judicieux, qui partageait une erreur commune à toute la commission d'Égypte, pensait que tous les temples de construction égyptienne sont antérieurs à Cambyse. Ainsi, selon lui, le grand temple d'Isis à Philes avait été bâti et décoré à cette époque, que Dupuis a rendue si fameuse, où le lion était solsticial et le taureau équinoxial, c'est-à-dire qu'il remontait, pour le moins, à 2500 ans avant Jésus-Christ [4], et il croyait que les plus récents des autres édifices égyptiens de l'île, et, entre autres, celui dont je parle en ce moment, sont beaucoup plus anciens que la conquête des Perses [5]. C'est là une opinion à présent détruite sans retour aux yeux de quiconque veut prendre la peine de connaître l'ensemble des observations qui ont été faites depuis la publication de la description de l'Égypte. Cette opinion fut d'abord ébranlée par l'examen des inscriptions grecques gravées sur le massif de gauche du grand pylône, dont quelques-unes, évidemment postérieures aux sculptures égyptiennes, appartiennent, ainsi que je l'ai montré dès 1823, aux derniers temps de la dynastie des Lagides, et même au commencement du règne d'Auguste ; l'opinion fut sapée ensuite par les observations de M. Gau et de M. Huyot, qui, sans autre indice que la comparaison des styles, reconnurent que les sculptures du grand temple de Philes, dont Lancret exalte la délicatesse et le fini admirables, sont, au contraire, aussi mauvaises que celles de Dendéra [6], qu'on avait crues si belles, et annoncent également la décadence de l'art Égyptien; enfin cette opinion fut radicalement ruinée par l'application de l'alphabet phonétique de Champollion, d'où il résulte à présent, avec certitude, qu'il n'existe pas à Philes un seul nom royal pharaonique, excepté celui de *Nectanebo*, roi égyptien qui a régné

[1] *De Philis insula*, p. 49. — [2] *Monum. de l'Égypte et de la Nubie*, t. I, pl. XCIII, n° 2. — [3] Lancret, *l. l.* — [4] *Descript. de Philes*, p. 58. — [5] *Ibid.* p. 57. — [6] Voy. mon *Recueil des inscr. grecques de l'Égypte*, t. I, introd. p. XIV-XVI.

pendant la domination des Perses, seulement une quarantaine d'années avant la conquête d'Alexandre. C'est maintenant un fait reconnu, que, dans le grand temple, le naos tout entier appartient au temps de Ptolémée Philadelphe et d'Évergète Ier; que le pronaos a été décoré sous Évergète II, et le pylône sous Philométor; que le temple périptère à gauche, commencé sous Épiphane, a été fini sous Évergète II, sauf quelques bas-reliefs qui sont du temps de Tibère; que les édifices de droite sont du temps de Philométor et d'Évergète II, à l'exception d'une salle qui a été sculptée sous Tibère; enfin que les deux galeries qui se prolongent au midi sont exclusivement de l'époque romaine[1].

Il suit de ces observations que la petite chapelle dont je parle, comparativement plus récente que les autres édifices de cette partie de l'île, ne peut être aussi que de l'époque romaine, et probablement appartenir au temps des empereurs postérieurs au règne de Tibère.

Cette induction est, en effet, confirmée par la date des inscriptions, tant grecques qu'égyptiennes, qui ont été gravées sur les parois de cet édifice.

Les premières, recueillies par M. Lenormant et sir G. Wilkinson, sont au nombre de neuf: cinq d'entre elles n'ont point de date; mais leur contexture et la forme des caractères annoncent qu'elles ne sont pas antérieures au règne d'Adrien; et elles peuvent être de beaucoup postérieures. Les quatre autres ont des dates précises : trois d'entre elles sont des règnes simultanés de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus; la dernière, qui est du 10 payni de l'an VIII de Septime-Sévère et de Caracalla (4 juin 199 de notre ère), a cela de fort important qu'elle a pour auteur un égyptien nommé *Arpaïsis*, fils d'Ammonius, qui a placé, au-dessus, la même inscription en égyptien, écrite en caractères démotiques. Champollion y a discerné les noms propres de *Sévère*, d'*Antonin*, d'*Arpaïsis*, d'*Ammonius*, qui sont dans le texte grec. Non loin de là est une autre inscription démotique où Champollion[2] a distingué les noms de Marc-Aurèle et de Vérus, avec les titres d'*Armeniacus*, *Parthicus*, *Medicus*. Ainsi aucune des inscriptions grecques ou démotiques conservées sur les murs de cette chapelle n'est antérieure au temps des Antonins ou d'Adrien. Or il serait fort singulier qu'aucun *proscynème*, ou hommage religieux, n'eût été gravé sur ses parois, si l'édifice eût existé auparavant.

Il en est de même des cartouches hiéroglyphiques qu'on y peut dis-

[1] Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 165; Wilkinson, *Topogr. of Thebes*, p. 466. — [2] Mss. de Champollion, *Philæ*.

cerner encore ; Champollion les a recueillis avec soin ; les plus anciens sont deux cartouches accouplés, répétés deux fois, portant *autocrator, Adrianos, toujours vivant, aimé d'Isis ;* et *autocrator Cæsar, Trajanus, Adrianus*. Tous les autres sont de *Marc-Aurèle*, associé tantôt à *Lucius Vérus*, tantôt à *Commode*, dont la date, par conséquent, se renferme soit entre 161 et 169, soit entre 169 à 180. Ainsi l'édifice, commencé peut-être sous Adrien, a été continué sous le règne de Marc-Aurèle, sans avoir jamais été fini.

A l'époque de ce dernier prince appartient la sculpture de la frise intérieure (parois de gauche) de l'édifice, et c'est ici que j'arrive au mot *αὐτοκρατόρων*, que je me suis proposé d'expliquer.

Cette frise intérieure est décorée, entre autres ornements, de huit cartouches hiéroglyphiques disposés horizontalement sur une seule ligne et contigus les uns aux autres. Feu Henry Salt a le premier remarqué ces cartouches, et les a réunis dans son Essai sur le système phonétique [1]. Ce savant consul anglais, si zélé pour les études égyptiennes, auxquelles il a rendu tant de services, s'était d'abord montré fort peu disposé à admettre l'alphabet phonétique de Champollion. Le croyant fondé sur des bases trop conjecturales, il se disposait à le combattre ; mais, lorsqu'il en eut pris connaissance, et qu'il l'eut comparé avec les monuments qu'il avait sous les yeux, les armes lui tombèrent des mains, et il reconnut son erreur en des termes qui montrent à la fois la droiture de son jugement et la sincérité de son caractère [2]. Non-seulement il adopta tous les principes qu'il avait rejetés d'abord, mais il en étendit les applications. Lorsque Champollion écrivit sa fameuse lettre à M. Dacier, il croyait encore que son alphabet ne se trouvait que dans les noms des Lagides et des empereurs, et qu'il ne s'appliquait pas à ceux des rois indigènes [3]. Salt reconnut que les noms des Pharaons étaient écrits d'après le même système graphique ; et il fit cette découverte en Égypte, dans le temps que Champollion, de son côté, donnait, en France, la même extension à son alphabet. M. S. de Sacy [4] a fait remarquer combien était heureuse cette rencontre de deux

[1] *Essay on Dr Young's and Champollion's phonetic system of hieroglyphics, etc.* by Henry Salt, London, 1825. — [2] «... But having lately received M. Champollion's pamphlet, as well as that of Dr Young on hieroglyphics, I set myself seriously to the examination of their contents......... This led to a complete conviction of my error, and induced me not only to entertain a just appreciation of its value ..... but..... to add some important names, as well as other phonetic characters, that are lively to conduct to results of still higher value than those already attained, by its authors, and to give a new lustre to this interessing discovery.» (P. 4.) — [3] *Lettres à M. Dacier*, p. 43, 44. — [4] *Journal des Savants*, année 1826, p. 395.

personnes, travaillant chacune de son côté, à de grandes distances l'une de l'autre. Salt, en retrouvant, comme Champollion, les noms de Ptolémée, de Cléopâtre, de Bérénice, d'Alexandre, etc. avait découvert, de plus, celui de Philippe, et quelques noms d'empereurs romains, que Champollion n'a reconnus que plus tard, par exemple, ceux qui sont renfermés dans les cartouches hiéroglyphiques sculptés sur la frise intérieure du petit édifice de l'ouest; mais, sans doute, Salt en avait pris le dessin à une époque où, attachant moins d'importance à ces encadrements elliptiques, dont la vraie signification ne lui était point connue, il ne les copiait pas avec le soin qu'il y mit plus tard. C'est ce qui explique pourquoi son dessin est inexact et incomplet en deux points essentiels : 1° en ce qu'il ne contient que six cartouches au lieu de huit; 2° en ce qu'il ne les a point disposés dans leur ordre véritable. Les voici tels qu'il les a donnés[1] :

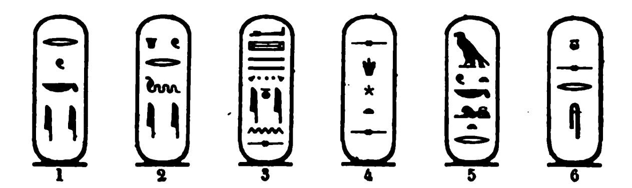

Il les lit de cette manière : 1 *Marcus*. 2 *Verus*. 3 *Antoninus*. 4 *Sebastos*. 5 *autocrator*. 6 *Cæsar*. La lecture des cinq derniers est exacte, et conforme aux principes de l'alphabet de Champollion; celle du premier seule est fausse, et devait l'être, puisque *Marcus* n'était pas le prénom de Vérus. Salt les a donc attribués tous les six à ce prince, erreur qui est la conséquence de l'inexactitude de sa copie.

C'est pendant le voyage de Champollion que les huit cartouches ont été copiés avec exactitude. Rosellini les a donnés dans leur ordre véritable[2], mais je ne sais pourquoi il a oublié le dernier; il n'en donne

« Au reste, ce qu'il y a d'important pour le public qui s'intéresse à ces découvertes, c'est de savoir que deux personnes, à de grandes distances l'une de l'autre, et sans aucune communication entre elles, par la seule application du système phonétique, tel qu'il était exposé dans la Lettre à M. Dacier, sont parvenues à des résultats identiques; et il ne peut rester là-dessus aucun doute, à moins que, contre toute apparence, on ne refusât d'ajouter foi à la déclaration précise de M. Salt, qui affirme n'avoir pas changé un seul mot à la première rédaction de son Essai, et le donner au public dans le même état où il était avant que les travaux de Champollion, postérieurs à la lettre à M. Dacier, fussent venus à sa connaissance. » — [1] *Essay, etc.* pl. II, n. 19. — [2] *Monum. dell' Egitto, etc. Mon. Regali*, t. II, pl. XXVIII, 13; p. 453.

que sept, qu'il divise en deux groupes séparés, sans avertir qu'ils se suivent sur la même ligne. Dès 1829, M. Lenormant, à son retour d'Égypte, m'avait remis la copie exacte et complète des huit cartouches, que j'ai, depuis, retrouvés dans les papiers de Champollion [1]. Les deux copies, qui ont été prises séparément, sont identiques, et doivent représenter l'original avec fidélité.

Mais celle de M. Lenormant [2] se distingue par une circonstance importante, à savoir, le mot *αὐτοκρατόρων*, que tous les autres voyageurs ont négligé, même Champollion, parce qu'ils l'ont jugé sans aucun intérêt. M. Lenormant, qui avait pris à tâche de relever toutes les inscriptions grecques qu'il pourrait découvrir à Philes, ce qu'il a fait avec une remarquable exactitude, n'a heureusement pas laissé échapper le mot isolé *αὐτοκρατόρων*, et il a indiqué avec précision la place toute singulière que ce mot occupe au-dessus des huit cartouches [3], dont il est comme le titre, disposé à peu près au milieu de la ligne, de cette manière :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ

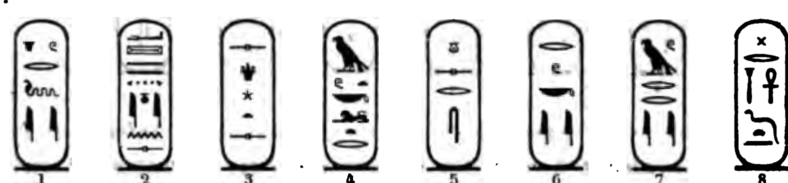

La véritable lecture des sept premiers cartouches a été donnée par Rosellini, d'après les principes de Champollion. Voici les éléments de chacun d'eux :

1° ΑΟΡΛΙ (Αὐρήλιος); 2° ΑΝΤΟΝΙΝΣ (Ἀντωνῖνος); 3° ΣΒΣΤΣ (Σεβαστός);
4° ΑΟΤΚΡΤΡ (Αὐτοκράτωρ); 5° ΚΣΡΣ (Καίσαρος) [4]; 6° ΛΟΚΙ (Λούκιος);
7° ΟΥΡΡΙ (Οὐῆρος).

[1] Mss. de Champollion, *Philes*, fol. 77. — [2] Pl. XXVIII, 13; XXIX, 14. — [3] N. B. J'appelle l'attention sur les cartouches hiéroglyphiques imprimés dans cet article. Ils sont en *caractères mobiles*, et présentent le premier *spécimen* d'une fonte *sur deux corps*, que l'Imprimerie royale aura l'honneur d'avoir la première entreprise, et qui permettra de reproduire, par la typographie, tous les textes hiéroglyphiques. Les types ont été gravés, d'après les dessins de M. J. J. Dubois, avec une exactitude et une justesse de trait dont les connaisseurs pourront déjà se faire une idée. — [4] Ce nom a toujours le sigma final, qui indique le génitif (ΚΑΙΣΑΡΟΣ), tandis que ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, n'ayant que rarement ce sigma, est presque toujours au nominatif, comme ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Il paraît que les premiers Égyptiens qui ont écrit le nom de *César* ont pris ΚΑΙΣΑΡΟΣ pour un nominatif.

Le huitième cartouche se compose de sept signes, dont les trois premiers signifient *chef* ou *puissant*[1], et les quatre autres forment le groupe connu pour exprimer l'idée de *vivant à toujours* (*αἰωνόβιος*), épithète qui accompagne non-seulement les noms des Lagides, mais encore ceux de quelques empereurs, tels que Tibère[2], Caïus[3], Trajan[4], Sabine[5] et Antonin[6]; ce dernier cartouche est donc, selon toute apparence, applicable aux deux noms précédents, qui sont ceux d'*Aurelios*[7], *Antoninos*, *Autocrator*, *Sebastos*, *Cæsaros*, *Lucios Veros*, *puissant*, *toujours vivant*.

Ces noms indiquent encore la même époque que les autres cartouches hiéroglyphiques gravés sur cet édifice; mais leur disposition sur la frise, ainsi que leur nombre, leur donne encore plus d'intérêt qu'aux autres.

Ces huit encadrements ont été évidemment tracés pour y inscrire les noms des deux empereurs régnant ensemble; car il fallait qu'il y eût deux empereurs, au moins, pour que leurs noms et leurs titres occupassent huit cartouches. On ne peut donc supposer, comme on l'a fait en d'autres circonstances, sans plus de fondement, que ces cartouches ont été sculptés antérieurement, laissés vides, et remplis après coup. Ainsi la décoration de la frise du petit temple est bien de l'époque de ces cartouches, c'est-à-dire des règnes simultanés de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus. Cette décoration étant du même style et portant le même caractère que le reste, il n'est guère possible de douter que tout l'édifice ne soit à peu près du même temps, c'est à savoir, du second siècle de notre ère; tout se réunit, d'ailleurs, pour conduire à ce résultat.

Maintenant, il est clair que le mot *αὐτοκρατόρων*, placé au-dessus des huit noms, en forme, pour ainsi dire, le titre. Ce génitif pluriel ne peut s'expliquer que par la présence de ces mêmes noms, qui ne sont rien autre que ceux des empereurs, *αὐτοκρατόρων ὀνόματα*; c'est, en effet, l'idée de *nom* (*ὄνομα*), exprimée par les cartouches eux-mêmes ( ), qui est ici sous-entendue[8]. Et ce mot grec n'a pu être tracé que par une personne qui, connaissant la signification de ces caractères égyptiens, a écrit au-dessus *αὐτοκρατόρων*, voulant dire *noms d'empereurs*.

[1] *Gramm. Egypt.* p. 292. — [2] Rosellini, *Monum. Regali*, t. II, pl. XXVI, n. 2 a et 2 b. — [3] *Ibid.* n. 3. — [4] *Ibid.* n. 10, 10 d, 10 e. — [5] *Ibid.* n. 11 g. — [6] *Ibid.* n. 12 c. — [7] Le prénom *Marcus* ( ), qui est exprimé dans d'autres cartouches du même temple de l'ouest, manque quelquefois même sur les médailles. — [8] On sait que, dans l'inscription de Rosette, le mot *ὄνομα* du texte grec est rendu par un cartouche vide ( ) dans le texte hiéroglyphique.

Assurément, pour tout homme sensé, la lecture des noms hiéroglyphiques impériaux ne peut maintenant offrir aucun doute. La justesse de l'application de l'alphabet phonétique à ces noms se prouve: 1° par la coïncidence des titres de *Cæsar, autocrator* et *Sebastos*, qui se trouvent toujours ensemble, ou ne se rencontrent jamais avec d'autres noms propres que ceux qui se lisent : *Tiberios, Caïos, Claudios, Neron, etc.* c'est-à-dire avec des noms d'empereurs romains; 2° par la coïncidence de ceux-ci avec les épithètes qui caractérisent chaque empereur dans l'histoire, et qui sont toujours disposées, dans les cartouches, selon l'ordre observé sur les médailles, et principalement sur celles d'Alexandrie.

A toutes ces preuves d'induction se joint maintenant une preuve directe, c'est-à-dire une explication générale des cartouches impériaux par le mot *αὐτοκρατόρων*, qu'a tracé un voyageur ancien; ce mot constitue donc, comme je l'ai dit, une sorte d'inscription bilingue.

On peut se demander si ce mot grec avait été tracé à la même époque que les cartouches, ou s'il appartient à une époque postérieure. Je me décide pour cette dernière opinion; d'abord parce que, dans le premier cas, on aurait voulu dire : *ce sont là les noms de nos empereurs*, et alors on aurait écrit *τῶν αὐτοκρατόρων* ou *τῶν κυρίων ἡμῶν*. Le mot *αὐτοκρατόρων* (*ὀνόματα*), sans article, annonce l'intention d'exprimer, en général, que ce sont là des *noms d'empereurs*, et indique une époque où les noms propres n'étant lus que difficilement, et seulement par les personnes instruites, un voyageur a cru utile d'apprendre à ceux qui verront ces huit cartouches rangés de suite qu'ils indiquent des noms impériaux. Or ce n'était pas le cas, au temps des Antonins, dont les cartouches se lisent sur une foule de monuments construits, ou réparés, sous le règne de ces princes. C'est au règne de Septime Sévère et de Caracalla que semble avoir cessé l'usage de les écrire; du moins, on n'a pas trouvé, dans toute l'Égypte, un seul cartouche impérial postérieur à ces deux princes, dont le nom est accolé à celui de *Géta;* mais ce dernier nom est, dans les deux seuls exemples qu'on en connaît, raturé [1], comme il l'a été dans la plupart des inscriptions grecques et latines, même aux extrémités de l'empire [2]: ce qui indique que ce nom pouvait être encore reconnu par le vulgaire, aussi facilement que s'il eût été écrit en grec ou en latin; autrement on n'aurait pas tenu autant à effacer les caractères hiéroglyphiques qui l'exprimaient.

Lorsque l'usage d'écrire ces noms se fut perdu, on en dut perdre

[1] On distingue encore les caractères (ΓΤ), éléments consonnes de ΓЄΤΑ. — [2] *Recueil des inscr. grecq. de l'Égypte*, t. I, p. 447.

aussi peu à peu l'intelligence, et il devint le partage des personnes instruites seules.

On doit à Champollion deux remarques qui montrent que fort tard quelques personnes conservaient encore une certaine connaissance de ces caractères. Il a observé que, dans une des salles du temple de Louqsor, on a trouvé tous les cartouches portant le nom d'Aménophis III [cartouche] mutilés seulement à la partie supérieure, où sont les trois caractères [hiéroglyphes] (MA N) exprimant le nom divin *Ammon* ou *Amoun;* les trois autres [hiéroglyphes] (TTT) ont constamment été respectés.

Champollion présume que cette mutilation doit être l'ouvrage de quelque chrétien scrupuleux, qui aura effacé le nom détesté d'Ammon, laissant subsister les caractères qui n'exprimaient que des articulations; et cette conjecture a beaucoup de vraisemblance. Comme ce même cartouche hiéroglyphique a été respecté dans les autres parties du temple, il faut admettre que la salle où la mutilation a eu lieu servait de demeure à quelque chrétien qui n'aura pas voulu conserver sous ses yeux le nom d'un dieu du paganisme. Mais une telle mutilation aurait pu difficilement avoir lieu dans un temple de Thèbes avant la destruction du paganisme par l'édit de Théodose, en 391; d'où il suit qu'au commencement du v^e siècle il y avait encore des gens qui connaissaient la valeur des éléments phonétiques du nom d'Aménophis. Champollion [1] a retrouvé la même singularité près de l'île de Bégeh ou Snem, en face de Philes, à l'endroit qu'on regarde comme étant l'*abaton* ou le *sanctuaire* dont parlent les inscriptions grecques. Dans le nom d'Aménophis, les trois premiers caractères sont aussi raturés, et les trois autres constamment intacts; mais le nom de *Thouthmosis* [cartouche], qui est souvent répété au même lieu, a toujours été respecté; d'où il suit que l'auteur de la mutilation, qui savait lire AMN, ignorait que l'*ibis* [hiéroglyphe], qui est le premier signe du nom de Thouthmosis, représentait le dieu *Thoth*. J'ai prouvé ailleurs que l'édit de Théodose n'avait point aboli le paganisme à Philes, et que le culte d'Isis, qui y était encore en vigueur à la fin du v[e] siècle, n'a été entièrement aboli que par Justinien, vers 540 [2]. Ce n'est donc probablement qu'après cette époque que ces cartouches ont

[1] Mss. de Champollion, *Philes*. — [2] *Matériaux pour l'histoire du christianisme en Nubie*, p. 85, 86.

pu être mutilés par le zèle de quelque anachorète. D'où l'on peut conclure qu'au commencement du VI[e] siècle la connaissance des caractères hiéroglyphiques n'était pas encore totalement perdue.

III.

Cette inscription, la seule en langue latine qui ait été recueillie à Philes, est placée sur le grand pylône, au bas d'une des figures sculptées sur le massif de gauche. Elle a été gravée, en avant du pied de la figure, par-dessus les moulures de l'encadrement, ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'achèvement des sculptures de cette partie du pylône; elle donne aussi une limite inférieure pour l'époque de leur exécution; et commence, avec d'autres indices, à montrer qu'elles furent entièrement achevées dans les premières années du règne d'Auguste.

Cet acte de visite a été publié d'abord dans l'ouvrage de la commission d'Égypte; mais la première ligne y est séparée des suivantes, qui sont présentées comme formant une autre inscription distincte. M. Hamilton l'a publiée plus exactement; puis M. Gau, qui a indiqué avec précision la place qu'elle occupe. La copie de sir Gardner Wilkinson est aussi fort correcte.

L·TREBONIVS
ORICVLA·HIC·FVI
C·NVMONIVS·VALA
HIC·FVI
IMP·CAESARE·XIII·COS
A·D·VIII·K·APRILES·

Ce sont deux personnages romains qui attestent avoir visité le temple de Philes. Comme il n'y a qu'une date pour les deux inscriptions, on doit croire qu'ils sont venus ensemble.

L'un de ces noms C·NVMONIVS·VALA est historique. Niebuhr a déjà remarqué que ce doit être le *C. Numonius Vala* à qui Horace adresse la quinzième épître du premier livre. Le prénom *Caïus* manque dans quelques manuscrits, mais il en existe d'autres qui donnent *ad C. Numonium Valam*. Dans la copie de M. Gau, on lit Є·NVMONIVS·VALA, et Niebuhr avait bien vu que cet Є devait être un C. La correction est vérifiée par la copie de la Commission d'Égypte et par celle de sir G. Wilkinson, où le C se lit distinctement.

Déjà Fulvio Orsini avait reconnu que le *Numonius Vala* d'Horace

(et par conséquent le nôtre) doit être le même que le *Numonius Vala*, lieutenant de Varus, qui, après avoir lâché pied lors de la bataille contre les Germains, fut tué dans sa fuite[1]. Ce n'est, il est vrai, qu'une conjecture[2]; mais elle est rendue maintenant bien probable par le prénom de Caïus, que Vala tenait sans doute de l'un de ses ancêtres, personnage inconnu d'ailleurs, dont il reste une médaille avec la légende C. NVMONIVS VAALA, où l'on voit, au revers, un retranchement attaqué par un homme seul; ce sujet se rapporte au motif qui lui avait valu son surnom de *Vaala*, A long de *Vala* (pour *Valla*, de *Vallum*) étant exprimé par la double voyelle; ce qui indique, selon la remarque de Visconti, que la médaille a été frappée antérieurement au VII[e] siècle de Rome[3].

Notre inscription ajoute un trait nouveau à la vie de l'ami d'Horace. L'époque de sa visite au temple d'Isis est fixée par les mots IMP·CAESARE·COS·XIII·A·D·VIII·K·APRILES[4] : c'est le 31 mars de l'an 752 (2 avant Jésus-Christ). La défaite de Varus eut lieu en 762 (9 après Jésus-Christ); cette visite est donc antérieure de onze ans à la mort de Vala. Il est vraisemblable qu'il était alors officier dans une des légions cantonnées en Égypte, et qu'il en fut ensuite tiré avec un grade supérieur, pour faire partie de l'armée de Germanie, où il avait le grade de lieutenant (*legatus*). On doit regretter que Numonius Vala, moins modeste ou moins indifférent pour ses titres, n'ait pas joint à son nom l'indication de son grade; nous saurions le chemin qu'il fit pendant les onze années qui s'écoulèrent entre sa visite à Philes et la bataille contre les Germains.

Si la XV[e] épître du livre I[er] a été écrite, comme on le pense[5], vers l'an 731 ou 732 de Rome, C. Numonius Vala, qui était alors dans sa terre de Lucanie, devait être fort jeune. En supposant qu'il eût cinquante-cinq ans à sa mort, il devait avoir de vingt-deux à vingt-trois ans lorsque Horace le consultait sur le climat de Vélia et de Salerne.

Quant à *Trebonius Oricula*, qui l'accompagnait, c'était sans doute un officier du même corps. Serait-ce le Trébonius dont parle Horace[6], qui fut surpris en adultère?

> Ne sequerer mœchas, concessa quum Venere uti
> Possem : deprensi non bella est fama Treboni.

[1] Vell. Patercul. II, 119. — [2] Eckhel, *Doct.-Num.* t. V, p. 163. — [3] *Iconographie romaine*, t. I, p. 41. — [4] Dans la copie de M. Gau, après le mot APRILES, on voit les chiffres XIII, qui manquent dans les autres copies. Ce sera une répétition fautive du chiffre qui suit COS. — [5] Walckenaer, *Vie d'Horace*, t. II, p. 17 et 626. — [6] I. *Sat.* IV, 115.

Le surnom *Oricula* (pour *Auricula*), la *petite oreille*, exprime sans doute un trait particulier de sa figure. Cet officier était peut-être un de ces petits-maîtres qui faisaient, à Rome, le désespoir des maris, et donnaient de la besogne au censeur ou à ses délégués. En tout cas, nous avons, dans cette double inscription, au moins un *autographe* d'un ami d'Horace.

LETRONNE.

Géographie d'Édrisi, traduite de l'arabe en français, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et accompagnée de notes, par M. P. Amédée Jaubert, etc. Paris, Imprimerie royale, in-4°, tome I, 1836; tome II, 1840.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

Dans mon premier article, je me suis attaché principalement à recueillir quelques renseignements sur la vie et les ouvrages du schérif Édrisi, auteur du traité géographique dont j'étais chargé de rendre compte. En parlant de la noble famille à laquelle appartenait cet écrivain, j'ai attesté qu'une branche de cette famille était établie dans la ville d'Alexandrie, et j'ai invoqué, à l'appui de cette assertion, le témoignage d'un historien de l'Espagne, le docte Makarri. Je dois maintenant reproduire en entier le passage de ce chroniqueur [1]. Suivant lui, le prince arabe Hakam-Mostanser-billah, qui régnait dans le IVe siècle de l'hégire, déposséda les enfants d'Édris de la souveraineté qu'ils occupaient sur le rivage de l'Afrique occidentale, dans les parages de Rif. Il leur fit passer la mer, les amena à Cordoue, après quoi il les exila dans la ville d'Alexandrie : استنزل بنى ادريس من ملكهم بالعدوة فى ناحية الريف واجازهم البحر الى قرطبة ثم جلاهم الى الاسكندرية. D'après ce passage si formel, on conçoit facilement que des schérifs issus de l'illustre famille d'Édris aient existé en Égypte et dans les contrées voisines. Il est certain également qu'une branche de cette famille s'était fixée à la Mecque; car un écrivain judicieux, Taki-eddin Fâsi, dans l'ouvrage intitulé : *Alikd atthamin* العقد الثمين [2] « Le collier précieux, »

[1] T. I, man. arabe 704, fol. 95 r°. — [2] T. I, man. arabe 720, fol. 44 r°.

qui contient une vie détaillée de tous les hommes remarquables qu'avait produits cette ville, indique les schérifs de la famille d'Édris, الاشراف من الادارسة.

Ebn-Beïtar, dans son Traité des médicaments simples, cite souvent, à l'appui de ses assertions, un écrivain qu'il nomme indifféremment *le schérif*, الشريف[1], ou *le schérif Édrisi*, الشريف الادريسي[2]. Il lui attribue un ouvrage intitulé *Moufredat*, المفردات, c'est-à-dire « Les choses isolées, » ou plutôt, « Les remèdes simples, » qui paraît avoir été consacré spécialement à la botanique. Parlant de la plante qu'il nomme *Iklil-djebeli* الاكليل الجبلي, c'est-à-dire « la Couronne de montagne, » il dit[3] : « Elle « a été décrite par le schérif Édrisi dans ses *Moufredat*, » الشريف الادريسي ذكر الاكليل الجبلي في مفرداته. Ailleurs, et dans un grand nombre de passages, il cite les *Moufredat* du schérif, مفردات الشريف[4]. Il est extrêmement probable que, par ce nom, le *schérif* ou le *schérif Édrisi*, Ebn-Beïtar a désigné l'homme éminent qui, par ses travaux scientifiques, avait donné à la famille d'Édris une illustration littéraire bien durable. Or, comme les renseignements auxquels renvoie le botaniste arabe ne se trouvent pas dans le traité géographique de notre auteur, il paraît constant que celui-ci avait composé, soit avant, soit après la rédaction de sa Géographie, un ouvrage consacré à la botanique médicale. C'est ce même ouvrage que Makarri[5] désigne par ce titre : « Le livre du « schérif Édrisi-Sikali (le Sicilien), » كتاب الشريف الادريسي الصقلي.

Il me reste à traiter une question littéraire qui n'est pas sans importance. Léon l'Africain, dans son traité des savants illustres qui ont fleuri chez les Arabes, donne une notice sur un personnage appelé *Esserif essachalli*, « le Schérif sicilien[6]. » Suivant le biographe, « cet homme, qui appartenait à la famille de Mahomet, était né en Sicile, dans la ville de Mazara. Il était d'un mérite supérieur, profondément versé dans la philosophie, la médecine, l'astrologie et la cosmographie; en sorte que, sur ces matières, dit-il, personne ne l'égalait, et peut-être ne l'égalera. Il composa un ouvrage intitulé : *Nozhat alabsar* (*Spatiatorium oculorum*), qu'il divisa en sept parties, suivant les sept climats du globe. Il y indique les villes de chaque climat, soit anciennes, soit modernes, les routes qui conduisent d'une ville à l'autre, les merveilles qui les distinguent, les phénomènes de la nature, les mœurs des habitants, les animaux, les îles, les montagnes, les fleuves, les lacs, les métaux, etc.

[1] Man. t. II, fol. 162 v°, 163 r° et v°, 181 v°, 183 v°, 186 r° et v°, 189 v°, 190 v°, 191 v°, 192 r°, 204 v°. — [2] Fol. 148 r°, 193 r°. — [3] Fol. 148 r°. — [4] Fol. 186 r° et v°, 189 v°, 190 v°, 191 v°, 192 r°. — [5] Man. 704, fol. 300 r°. — [6] Ap. Hottingeri *Bibliothecar. quadripartit.* et Fabricii *Bibliotheca græca*, t. XIII, p. 278, 279.

Lorsque le roi Roger fit une invasion en Sicile, les habitants de Mazara, voulant se rendre à ce prince, députèrent auprès de lui notre auteur, qui offrit et dédia au roi son ouvrage. Roger le fit traduire en latin, et tenta de retenir l'auteur à sa cour. Mais celui-ci refusa ces offres et se rendit en Mauritanie. Il mourut l'an 516 de l'hégire (de J. C. 1122). Roger avait constamment entre les mains ce traité de géographie, pour lequel il professait l'admiration la plus grande. »

D'après ces renseignements, Bochart avait conjecturé que le personnage dont il est question ici était identique avec le schérif Édrisi. D'autres savants, Brucker, Tenzel, Fabricius, et; en dernier lieu, M. Hartmann, ont soutenu l'opinion contraire; mais, malgré les arguments qu'ils ont employés pour étayer leur hypothèse, je crois pouvoir m'en tenir au sentiment de Bochart. Sans doute, l'article biographique rédigé par Léon l'Africain renferme d'assez graves inexactitudes; mais on conçoit que l'auteur, écrivant après un intervalle de près de trois siècles, qui s'étaient écoulés depuis la mort de l'auteur, n'ayant sous les yeux qu'un petit nombre de monuments historiques peu fidèles, s'étant peut-être trop fié à sa mémoire, a pu et dû se tromper sur plusieurs points. Le simple titre de *schérif*, donné à l'historien dont il s'agit, sans aucune autre désignation, sans l'addition du mot *Édrisi*, ne saurait offrir une difficulté réelle, car nous avons vu que l'auteur de notre Traité de géographie est souvent indiqué de la même manière, et par le seul nom de *schérif*. L'épithète *Sikali* (Sicilien), ajoutée à la fin du nom, ne peut pas nous arrêter davantage. Notre géographe, à la vérité, n'était pas né en Sicile; mais, comme il y avait passé une bonne partie de sa vie, c'en était assez, suivant l'usage constant des Orientaux, pour qu'on lui donnât un surnom qui rappelait non sa patrie réelle, mais sa patrie adoptive. Et, en effet, comme le remarque Hadji-Khalfah, notre géographe a été plusieurs fois désigné par le surnom de *Sikali* (Sicilien).

Il est bien peu probable que Léon, voulant passer en revue les hommes d'entre les Arabes qui s'étaient le plus distingués par leurs connaissances dans la philosophie, la médecine, la géographie, ait complétement passé sous silence le cosmographe célèbre auquel il avait eu lui-même de si importantes obligations, et dont il avait si souvent copié et reproduit fidèlement les récits. Il est plus vraisemblable qu'il a eu l'intention de payer à un de ses meilleurs guides un tribut de son estime et de sa reconnaissance.

Trompé par le surnom de *Sikali* (Sicilien), appliqué à ce personnage, et sachant qu'il avait passé une partie de sa vie dans la ville de

Mazara, il aura cru pouvoir conclure que cette ville avait été la patrie réelle du schérif, tandis qu'elle avait été seulement le lieu de sa résidence favorite.

Si le roi Roger avait reçu avec tant d'empressement l'ouvrage que lui avait offert le schérif sicilien, s'il l'avait fait traduire en latin, s'il professait pour ce livre une si haute estime, une admiration si profonde, se serait-il immédiatement occupé de faire composer en langue arabe un traité d'un genre complétement identique, rédigé absolument sur le même plan? Aurait-il poussé l'oubli des convenances jusqu'à aller choisir dans la famille de l'auteur le rival qui devait effacer son livre, et lui enlever la gloire à laquelle il semblait avoir tant de droits? Et, si Édrisi, encouragé par les éloges du roi, pressé par ses ordres, eût cru devoir refaire le travail tenté si récemment par son devancier, aurait-il, en rendant compte, dans sa préface, des secours qu'il avait eus pour la composition de son traité, passé entièrement sous silence l'ouvrage d'un compatriote, d'un proche parent, récemment descendu dans la tombe, et dont la mémoire réclamait de lui, plus que de tout autre, un sentiment d'estime, ou, tout au moins, de justice? Tout ceci présente, il faut le dire, un tissu d'invraisemblances.

D'ailleurs, le titre même de l'ouvrage qu'indique Léon est réellement identique avec celui de notre géographe. La petite différence qui existe entre les mots *Nozhat-alabsar* et *Nozat-almoschtak* n'est due, suivant toute apparence, qu'à une légère erreur de mémoire. Du reste, le plan du premier ouvrage, tel qu'il nous est donné par le biographe, est absolument celui que le schérif Édrisi a suivi dans la rédaction de son traité géographique. Léon, ayant sans doute écrit à une époque où il n'avait pas sous les yeux l'ouvrage dont il a parlé, et s'étant un peu trop fié à ses souvenirs, a supposé que le traité géographique avait été offert par l'auteur au roi Roger, tandis que, suivant la vérité et le témoignage de l'écrivain, ce livre aurait été entrepris sur l'ordre formel du roi normand.

Si le schérif sicilien est réellement mort l'an 516 de l'hégire, c'est-à-dire l'an 1122 de notre ère, Roger, à cette époque, était âgé de vingt-cinq ans. Or, il s'était écoulé plusieurs années depuis l'époque où l'auteur, après avoir offert son ouvrage au prince, s'était dérobé aux sollicitations honorables qui avaient pour but de le retenir à la cour, et avait pris le chemin de la Mauritanie. Peut-on croire que Roger, livré à une vie aventureuse, ayant sans relâche les armes à la main, occupé constamment à conquérir une à une les villes de Sicile, défendues par une population fanatique et courageuse, eût eu le loisir d'étudier à fond un

traité de géographie, et d'en faire la matière de ses études et de ses investigations?

La date de 516, donnée par Léon, tient, si je ne me trompe, à une erreur de ce biographe, qui aura remplacé un chiffre par un autre, et substitué 16 à 76. On conçoit que notre auteur, qui était venu au monde l'an 493, a pu prolonger sa carrière jusqu'à l'année 576. Il aurait été alors âgé de quatre-vingt-trois ans, ce qui n'a rien d'invraisemblable.

Ainsi, je crois pouvoir admettre que la notice biographique rédigée par Léon l'Africain, sauf les erreurs qu'y a mêlées l'écrivain, nous offre le tableau à peu près fidèle de la vie du schérif Édrisi, et qu'il est complétement inutile de vouloir y chercher un autre personnage, dont le nom et l'existence sont restés inconnus aux écrivains arabes.

L'ouvrage du schérif Édrisi a, comme l'on sait, trouvé chez les Arabes un abréviateur qui, sans changer le style, sans altérer en rien les assertions de l'auteur, s'est borné à retrancher une foule prodigieuse de détails. Par cette méthode, il avait souvent trouvé le moyen de substituer à une narration intéressante un tableau froid et sec, de transformer un corps plein d'embonpoint en un véritable squelette. M. Jaubert a rendu un service réel à la science et à l'érudition orientale, en rétablissant le véritable texte de son auteur, en l'offrant aux lecteurs dans toute son étendue, dans toute son intégrité. Sans doute ces détails n'offrent pas tous, au même degré, un intérêt puissant, quelques-uns même présentent quelque chose de fabuleux, d'invraisemblable; mais, en général, leur absence laissait dans la narration un vide réel, quelque chose de faux, d'incomplet, de peu intelligible. Aussi M. Jaubert, en reproduisant, avec cette élégante fidélité qui caractérise sa version, les longs renseignements que donne avec profusion le géographe arabe, a bien mérité de l'auteur et de la science en général. Si je ne me trompe, personne ne voudra lui reprocher les soins extrêmes et scrupuleux qu'il a déployés dans son travail, et ne sera tenté de trouver dans l'ouvrage une lecture aride et fatigante.

Comme le traducteur a eu soin d'indiquer par des guillemets les portions qui ne se rencontraient pas dans l'abrégé arabe, il sera facile d'apprécier tout ce que la version actuelle offre d'avantages sur la traduction latine publiée par les Maronites. Je n'ai donc pas besoin d'indiquer en détail les nombreux et importants renseignements que nous devons au travail de l'infatigable traducteur, et qui font plus que doubler l'ouvrage qui était jadis sous nos yeux. La description de l'Afrique, qui, dans l'abrégé arabe, offrait déjà de si nombreux détails, et où les meilleurs géographes, Danville, Rennell, etc. s'étaient plu à puiser avec confiance,

s'est encore enrichie d'une foule immense de faits plus ou moins curieux. Les autres contrées n'offrent pas moins d'additions remarquables; elles sont en trop grand nombre pour n'être pas remarquées : à chaque page, pour ainsi dire, elles s'offrent aux regards du lecteur; souvent même elles présentent une très-grande étendue. Parmi les plus curieuses, je signalerai la description de la grande mosquée de Cordoue : c'est un morceau que l'auteur semble avoir traité avec cet intérêt qui s'attache aux lieux où l'on a passé son enfance.

Ce morceau présentait d'assez grandes difficultés, surtout en raison des termes techniques relatifs à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, qui s'y rencontrent en assez grand nombre. Des connaissances spéciales, et la comparaison des descriptions que des voyageurs modernes nous ont données de cet édifice, ont mis le traducteur en état de surmonter avec bonheur ces graves obstacles. Dans le fragment qui concerne les poissons du Nil, M. Jaubert a eu soin d'indiquer, pour chacun de ces animaux, le nom qu'il porte dans les méthodes naturelles; il s'est également attaché à rapprocher du nom de chaque plante celui par lequel la désignent les naturalistes modernes. Enfin, comme je l'ai dit plus haut, dans la description des contrées de l'Europe, le traducteur a partout eu soin d'indiquer, et ordinairement avec la plus grande vraisemblance, le nom réel plus ou moins altéré dans la transcription arabe. Dans la notice des poissons du Nil, je crois que le savant traducteur aurait pu ne pas hésiter à substituer le mot بُلطى *bolti* à celui de يلطى *ialti*, qu'il a admis dans sa version. De même, au lieu de ابكليس *ebklis*, je lis انكليس, et je reconnais ici l'*anguille*.

Un ouvrage aussi considérable que celui d'Édrisi, qui traite d'objets aussi nombreux, aussi variés, pourrait facilement fournir matière à des observations, à des conjectures de plus d'un genre. Je me bornerai à en hasarder un petit nombre. Dans la description des poissons du Nil, je crois que le mot شبر n'est point un nom; qu'il faut lire شِبْر, et traduire « de la longueur d'un empan. » A l'article des sources du Nil, on trouve l'indication d'une idole gigantesque, et l'auteur ajoute وهو مسخ. M. Jaubert, à l'exemple du traducteur latin, a vu ici un nom d'homme, et traduit : « on dit que c'est Masach (ou Masnah). » Pour moi, je crois qu'il faut lire وهو مُسِخ et traduire : « il fut métamorphosé. » Dans deux endroits[1], il est fait mention d'hommes belliqueux, appelés

[1] P. 35, 42.

Belin ou *Belioun*, qui habitaient au sud-est de l'Égypte, entre la Nubie et la mer Rouge; ils professaient la religion chrétienne, et suivaient les dogmes des Jacobites. Il est également fait mention de cette peuplade dans l'ouvrage d'Ebn-Alwardi. M. Hartmann n'a pas pu déterminer à quelle nation appartenait cette tribu redoutable. Si je ne me trompe, le nom s'est, dans l'origine, écrit بلميون *Belemioun*, et il a désigné ces Blemmyes sur lesquels les écrivains grecs et latins nous ont transmis des détails assez nombreux, mais mêlés de tant de fables.

Deux petites îles situées au midi des côtes de l'Arabie Heureuse sont désignées, en deux endroits[1], par les noms de *Khartan ou Martan*, mais cette leçon n'est pas exacte. Il est à croire que la faute provient d'Édrisi lui-même, qui n'aura pas bien su lire les monuments littéraires qui se trouvaient sous ses yeux. Car les écrivains arabes ont plus d'une fois varié sur la manière dont ces noms devaient être orthographiés. La véritable leçon est celle de *Kharian ou Marian*. Ces îles, qui avaient été visitées par des missionnaires portugais au quinzième siècle, sont indiquées, dans les Mémoires d'Albuquerque, sous les noms de *as ilhas de Curia Muria* [2]. Dans ces derniers temps, l'an 1836, un navigateur anglais, M. Hulton, a reconnu, dans les plus grands détails, les cinq îles qui composent le groupe de Curia Muria, et nous en a donné une relation extrêmement intéressante, publiée dans le *Journal of the royal geographical Society of London* [3].

La plante appelée ورس *ouars* [4], qui s'emploie pour teindre les étoffes, est la même que nous nommons l'*orseille*, dénomination évidemment empruntée au terme arabe.

Plus loin [5], on lit, en parlant de la côte de Zanguebar, « les habi« tants adorent un tambour, nommé *errahim*, aussi grand que اللبة. » Le traducteur avoue qu'il n'a pu déterminer la signification de ce dernier mot. Mais plus haut, on lit [6] que, chez les habitants de la contrée de Barbarie, les tortues marines portent le nom de اللبـــه *lebeh*. Or, dans le passage en question, je lis اللبه *ellebeh*, et je traduis : « aussi « grand que la carapace d'une tortue marine. » Plus bas [7], le mot جون, si je ne me trompe, doit se traduire par *golfe*, et non pas par *rivière*. Il me semble aussi que le nom de la ville qui accompagne Mélinde doit être lu منبسة *Monbasah*, et non ملبسة *Molbasah*.

Dans la description de la Chine méridionale [8], l'auteur parle d'un arbre appelé الشكى و البرکی *scheki* et *berki*. J'ai donné ailleurs [9], d'après

[1] P. 45, 48. — [2] *Commentarios do grande Afonso Alboquerque*, t. I, p. 77, 78, 79. — [3] T. XI, p. 156 et suiv. — [4] P. 51. — [5] P. 57. — [6] P. 44. — [7] P. 58. — [8] P. 85. — [9] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 382.

Ebn-Batoutah, des détails sur le même arbre, que j'ai regardé comme identique avec celui qui, dans l'île de Ceylan, porte le nom de *jacks*.

Plus loin, on lit dans la version[1] : « c'est par là que montent les « navires, » et le texte ajoute ces mots, que l'habile traducteur regarde comme un peu obscurs : الشهر والاكثر والاقل بين جنات وغياض. Je traduis : « l'espace d'un mois, plus ou moins, entre des jardins et des « vergers. »

Plus bas[2], il est fait mention d'un gouffre « situé à l'extrémité de la « Chine entre Siraf et Maskat. » Il est évident que, dans ce passage, il ne saurait être question de la Chine proprement dite; ainsi on peut prononcer que le texte est ici altéré. Je lis بطرن مينو, et je traduis : « à l'extrémité de Minau. » Et, en effet, il existe une ville appelée *Minau* ou *Minab*, située à l'extrémité orientale du golfe Persique, et qui se trouve placée dans une position intermédiaire entre la ville de Siraf et celle de Maskat.

Notre géographe[3], décrivant les limites géographiques de l'Égypte, s'exprime ainsi : « sa largeur, depuis Alexandrie jusqu'aux dernières « alluvions, qui s'étendent du côté de la mer de Kolzoum, est d'environ « huit journées. » Dans les deux manuscrits, on lit le mot جرن, que le traducteur a rendu par *allavions*. Pour moi, je proposerais de substituer à cette leçon celle de *Hauf* حوف, et je traduirais : « jusqu'à la pro- « vince de Hauf, qui touche à la mer de Kolzoum; » ce qui est parfaitement justifié par le témoignage des historiens et des géographes arabes.

Édrisi expose, avec des détails étendus, ce qui concerne les différentes branches dont se compose le delta du Nil. M. Hartmann trouvait cette description extrêmement obscure. Dans un ouvrage, imprimé il y a trente-deux ans[4], je m'attachai à faire voir que cette prétendue obscurité tenait seulement à ce qu'on ne s'était pas bien rendu compte de la direction des divers canaux du fleuve. Je ne reviendrai pas sur cet objet. Il est seulement un point sur lequel je crois devoir m'arrêter un instant. Édrisi, décrivant un des canaux qui se prolongent dans l'intérieur du delta, s'exprime ainsi : يمر بنقوس. Le traducteur latin avait rendu ces mots par *Pergit ad Nicaus*[5]. Le célèbre Danville changea ce dernier mot en celui de *Nikious*, et crut reconnaître la ville de Niciu, dont les auteurs grecs et latins ont souvent fait mention. Cette assertion, appuyée par un témoignage d'un poids si imposant, fut adoptée, sans aucune objection, par tous les géographes. Pour moi, je m'attachai

[1] P. 90. — [2] P. 159. — [3] P. 304. — [4] *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. I. — [5] *Geographia Nubiensis*, p. 99.

à combattre une hypothèse toute gratuite. Je conjecturai que, dans le texte de l'Édrisi, il fallait lire بتقويس, et traduire : « cette branche se « dirige en décrivant une ligne arquée, une ligne courbe ; » ce qui est parfaitement conforme au cours de ce canal. Ma conjecture se trouve pleinement confirmée par la leçon des deux manuscrits, qui offrent visiblement تقويس et non pas تبقويس, qui ne présenterait pas un sens assez clair, puisque, s'il s'agissait d'un nom de ville, l'auteur aurait écrit بتبقويس. Je démontrai que la ville de Niciu n'avait jamais été placée dans la position assignée par Danville, mais qu'elle était située sur la rive de la branche occidentale du Nil, et, enfin, que cette ville était complétement identique avec celle qui, dans les livres coptes, est désignée par le nom de *Pshadi* ⲡϣⲁϯ. Un passage qui m'avait échappé, à cette époque, vient encore à l'appui des nombreuses preuves rassemblées dans mon mémoire. On lit dans l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie[1] : « La ville de Nikious, qui est la même que Abschadi, مدينة نعوس (نقيوس) التى هى اسدى (ابشدى). Toutes mes hypothèses, à l'époque où elles virent le jour, n'attirèrent aucune attention, et furent regardées comme non avenues. On continua, dans des ouvrages de géographie, à placer Niciu dans l'intérieur du Delta. Et, toutefois, mes assertions, à cet égard, forment, si je ne me trompe, des vérités incontestables.

Plus bas[2], le géographe, décrivant le puits où, suivant la tradition, Moïse abreuva le troupeau de Jéthro, ajoute : « on dit que ce puits est maintenant à sec, et qu'on a élevé au-dessus une construction. » Un des deux manuscrits porte en effet معطلة, et c'est la leçon que le savant traducteur a cru devoir admettre. L'autre exemplaire offre معظمة ; j'avoue que je préfère cette dernière leçon, et je traduis : « ce puits est en vénération, « et on a élevé au-dessus une construction. » On conçoit bien qu'un puits auquel se rattachaient des souvenirs si anciens et si imposants devait inspirer aux Arabes du voisinage un sentiment de respect, d'admiration, et que le bâtiment élevé au-dessus de ce puits avait eu pour objet de le soustraire à des usages profanes.

La chaîne de montagnes que les Grecs et les Latins désignèrent par le nom de *Taurus* est, dans la traduction, appelée *el-Kiam* الكام[3]. J'ose croire que cette leçon n'est pas parfaitement exacte. Si je ne me trompe, il faut lire *Loukam* اللكام[4]. Je ferai également observer que la ville d'*Amad*, ou plutôt *Amid*, n'est pas identique avec celle d'Amadiah, mais bien avec celle de Diarbekir, et cette légère inexactitude a été

[1] T. I, man. arabe 139, p. 88. — [2] P. 333. — [3] P. 336. — [4] P. 338.

rectifiée dans le tome II. Un peu plus loin [1], je trouve deux noms de lieux, sur lesquels je hasarderai une conjecture. L'auteur, parlant des courants d'eau qui grossissent le Jourdain, indique les rivières qui descendent du Kouarmat كورمات. Je crois qu'il faut lire كورمآب, «les dis-«tricts de Maab.» Cette ville, aujourd'hui en ruines, nous représente, par son nom comme par sa position, la capitale de l'ancien pays des Moabites. Dans la même page, il est fait mention d'un lieu appelé *Asan* عسان, ou, comme on lit plus bas [2], *Ghasan* غسان. Le traducteur fait observer qu'un des manuscrits offre le mot *Aman* عمان; et je n'hésite pas à adopter cette leçon. En effet, tel est le nom par lequel les Arabes désignent encore aujourd'hui les ruines de l'antique capitale des Ammonites; et plus bas [3], en effet, la même ville est désignée par le nom de *Amman* عمان. Plus loin [4], l'auteur, décrivant la route qui conduit de Ramlah à Elarich, s'exprime en ces termes : «de Ramlah à Merdoud «مردود, une journée; de Merdoud à Ghazza, une journée.» Le nom Merdoud, si je ne me trompe, est un peu altéré. Je propose d'y substituer celui de *Yezdoud* يزدود, qui nous représenterait le site de l'ancienne Azote.

Dans la description des lieux qui avoisinent la ville de Tripoli de Syrie [5] on trouve ces mots : «A quatre milles au midi de Tripoli est un retranchement qui fut construit par Ebn-Mikhaïl le Franc ابن ميخيل الافرنجى, et au moyen duquel il s'empara de la ville.» Mais, ici, soit par la faute de l'auteur arabe lui-même, soit par celle des copistes, il s'est glissé une inexactitude. Au lieu du mot ميخيل, il faut lire سنجيل *Sindjil*, et reconnaître ici le fort que Bertrand, fils de Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, fit élever pour resserrer la ville de Tripoli et hâter la prise de cette place, que les chrétiens tenaient bloquée depuis dix ans.

Je continuerai à présenter, sur le travail du savant traducteur, quelques observations, quelques légers doutes, qui prouveront au moins avec quelle attention, et en même temps avec quel intérêt j'ai lu son ouvrage. Ainsi l'auteur, dans sa description de l'Espagne [6], s'exprime ainsi : «ces montagnes nourrissent quantité de troupeaux de moutons et de bœufs, qui sont ensuite conduits par des pâtres voyageurs dans d'autres contrées.» Le texte offre جلّابون; si je ne me trompe, le mot جلّاب ne signifie pas un *pâtre ambulant*, mais un *marchand*. En Égypte, on désigne spécialement par ce terme un *marchand d'esclaves*. Je crois

[1] P. 338. — [2] P. 341. — [3] P. 340. — [4] P. 346. — [5] P. 357. — [6] T. II, p. 32.

donc que ce passage devrait être rendu de cette manière : « des moutons et des bœufs, que les marchands exportent dans d'autres contrées. »

Plus loin [1] on lit : « ce bourg produit quantité de raisins secs de couleur rouge, et dont le goût approche de celui du vin sec et doux. » Dans le texte on trouve ces mots يعجب طعمه مزازة. Je serais porté à lire مرارة, et je traduirais : « son goût est accompagné d'amertume. »

Dans la description de la mosquée de Cordoue [2], le texte offre الصنوبر الطرصوص, que le traducteur rend par : « des énormes pins de Tarsous. » Il atteste qu'un des deux manuscrits porte : « de Tortose. » Ne pourrait-on pas lire, au lieu de الطرصوص, المرصوص, et traduire : « des pins fortement assujettis ? »

A l'article de la ville d'Antioche [3], on lit que cette ville est bâtie sur un fleuve appelé *El-Arbat* الارباط. Mais il s'est glissé ici une petite erreur, qui a peut-être été commise par l'auteur lui-même. Au lieu de الارباط, il faut lire الارنط (l'Oronte).

Plus bas [4] on lit : « entre cette ville (Tarsous) et la frontière de Roum il existe des montagnes entrecoupées de fossés........ » Le texte porte جبال متشيعة من اللكام. Je crois qu'il faut faire ici une légère correction, substituer متشعبة à متشيعة, et traduire : « des montagnes qui se détachent du Loukam. » On a vu, plus haut, que, par ce nom, les Arabes désignent la grande chaîne du Taurus.

Dans un passage où l'auteur parle des affluents du Tigre [5], on lit ces mots : « Les deux Zab forment deux grandes rivières, qui, si elles étaient réunies, présenteraient un volume d'eau égal ou même supérieur à la moitié de celui du Tigre. » Le texte porte اذا اجتمعا « lorsqu'elles se réunissent. » Le traducteur cite en note l'opinion de l'illustre Danville, qui dit expressément : « Il y a quelque défaut dans la traduction de l'Édrisi, ou il se trompe lui-même, dans la VIe partie du IVe climat, en disant que les deux Zab, lorsqu'ils se joignent, *quando in unum coalescunt*, égalent et surpassent même la moitié du Tigre. » Qu'il me soit permis de hasarder une observation sur ce passage. Sans doute, d'après les idées que l'on s'est formées sur la géographie de cette contrée de l'Orient, il est impossible de concevoir cette phrase : « lorsque les deux Zab se réunissent, » puisque, suivant le témoignage unanime des géographes, le grand et le petit Zab vont se jeter dans le Tigre, à une certaine distance l'un de l'autre, et que ces deux rivières ne réunissent jamais leurs eaux qu'à l'époque d'inondations extraordinaires. Mais il paraît que, sur cet article, les géographes sont dans

[1] P. 47. — [2] P. 59. — [3] P. 131. — [4] P. 133 et 134. — [5] P. 147.

l'erreur. M. Ainsworth[1], qui, dans ces dernières années, a parcouru pied à pied et avec un soin admirable, ces régions peu hospitalières, atteste, de la manière la plus formelle, la réunion du grand et du petit Zab. Voici de quelle manière s'exprime ce savant et consciencieux voyageur: « Sous le parallèle de Kiyau, ou plutôt, un peu plus bas, au pied du mont Warandun, le Zab est divisé en deux branches d'un volume à peu près égal. Le bras méridional vient de la contrée située au delà du Julamerik; celui du nord vient de Leïhoun et des environs. Ce dernier porte le nom de *Berdizawi*, ou *Petit Zab*. » D'après ces détails, on voit qu'il n'y a rien à changer dans le texte d'Édrisi, et qu'il faut traduire : « Lorsque ces deux rivières se réunissent, leur volume d'eau égale la moitié de celui du Tigre. »

Plus bas[2], dans la description de la ville de Roha (Édesse), nous lisons : « il y a une église où l'on conservait le suaire du Messie. » Mais il s'est glissé là une petite faute. Le mot arabe منديل ne signifie pas un *suaire*, mais il reproduit le terme latin *mantile*, et désigne une *serviette*, un *mouchoir;* et, en effet, la relique conservée dans la ville de Roha était un mouchoir sur lequel était, dit-on, imprimée la figure de Jésus-Christ, ou qui, suivant d'autres, avait servi au fils de Dieu pour s'essuyer au sortir des eaux du baptême. Les habitants avaient la conviction intime que cette précieuse relique formait pour leur ville une sauve-garde assurée, qui ne la laisserait jamais tomber au pouvoir d'un ennemi. Lorsque, malgré ces espérances flatteuses, Roha eût été conquise par les Arabes musulmans, les empereurs de Constantinople voulurent retirer cette relique des mains des infidèles. Suivant le témoignage de Masoudi[3], les Grecs, ayant mis le siége devant Roha, l'an 332 de l'hégire, consentirent à le lever, sous la condition qu'on leur remettrait cette relique. Au rapport d'Abou'lféda[4], de Nowaïri[5] et d'Abou'lmahasen[6], l'an 331 de l'hégire, l'empereur grec fit demander au khalife Mostali le linge avec lequel Jésus-Christ s'était essuyé le visage, et sur lequel sa figure était empreinte. Il s'engagea, si on lui rendait cette relique, à délivrer tous les prisonniers musulmans que les chances de la guerre avaient fait tomber entre ses mains.

Plus bas[7], il est fait mention de la chaîne de montagnes de *Iemanin*. Je crois qu'il faut lire *Thamanin* ثمنين.

La ville nommée par Édrisi *Beheschoun*[8] بهشون ne diffère pas, je

[1] *An account of a visit to the Chaldeans*, ap. *The Journal of the royal geographical Society of London*, t. XI, p. 47. — [2] P. 153. — [3] *Moroudj*, t. I, fol. 143 v°. — [4] *Annales*, t. II, p. 424. — [5] Man. arab. 645, fol. 41 r°. — [6] Man. arab. 671, fol. 89 v°. — [7] P. 154. — [8] P. 163.

crois, de *Bihsutoun* بهستون, et je pense que c'est ainsi qu'il faut lire. Dans la version du passage, je me permettrai de faire un petit changement, et je traduis : « on voit la représentation de Kesra (Cosroës) monté sur le cheval appellé Schebdiz. » Car, suivant la tradition des Persans, tel était le nom que portait le cheval de Khosrev-Parviz.

Dans la description de la mer Caspienne [1], il est fait mention de *Demestan* دمستان et *Sekoun* سكون ou *Aleskoun* السكون. Mais, si je ne me trompe, le premier nom doit être changé en celui de *Dahestan* دهستان (le pays des Dahes), et, au second, il faut substituer *Abeskoun* ابسكون.

L'auteur, décrivant la contrée du Deïlem, ajoute [2] : « Les habitants ont une langue à part, qui n'est ni le persan, ni le râni الرانية, ni l'arménien. » Cette langue du Deïlem est également nommée par d'autres écrivains orientaux. Quant au langage *râni*, je crois qu'il faut lire *Arâniah* الارانية, et y reconnaître la langue qui était en usage dans la province d'Arran.

Au nom de la ville de *Taran* طران [3], je crois qu'il faut substituer celui de *Taraz* طراز. Le mot *Karentaré* قرانطرة [4] désigne-t-il réellement la *Tarantaise*? Ne serait-ce pas plutôt la *Carinthie*?

Dans l'article qui concerne les Russes [5], on lit : « Quelques-uns se rasent la barbe, d'autres la réunissent et la tressent à la manière des Arabes du Douab. » La manière dont le passage est écrit me laisse, je l'avoue, quelques doutes. Le mot اعراب est, si je ne me trompe, une mauvaise leçon introduite par la négligence des copistes. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, je crois qu'il faut lire اعران et traduire : « comme les crinières des chevaux. » Le mot عمارة, dans le passage qui suit, doit-il se traduire par *civilisation?* Je crois qu'il désigne le *pays habité*. Le mot اقامة ne signifie pas, je crois, l'action *de se tenir debout*, mais « une proclamation de la prière qui a lieu dans l'intérieur de la mosquée, immédiatement après l'*idzan*, » et sur laquelle j'ai donné ailleurs quelques détails [6]. Enfin, les mots طرّاق روسية signifient peut-être « les agresseurs russes, » plutôt que « les magiciens de Russie. [7] »

J'ai peut-être trop prolongé ces remarques, dont quelques-unes, probablement, offriront aux lecteurs un bien faible intérêt. En supposant même que j'aie eu raison sur quelques points, mes observations ne sauraient diminuer en rien l'estime profonde que l'on doit au travail de

[1] P. 169, 179. — [2] P. 178. — [3] P. 208. — [4] P. 246. — [5] P. 402. — [6] *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 587 — [7] P. 433.

mon savant confrère. Voulant faire connaître et apprécier au public la géographie des Arabes, il ne pouvait choisir un répertoire plus vaste, plus riche de faits, plus abondant en détails de toute espèce. Le texte, ainsi que je l'ai dit, a été traduit avec une fidélité scrupuleuse, une facilité élégante; et le lecteur, en consultant et étudiant cet ouvrage, peut se flatter de connaître à peu près tout ce que les Arabes ont su, relativement à la constitution du globe, à la description des pays du monde et aux mœurs de leurs habitants. C'est là un service éminent que M. Jaubert a rendu aux amateurs de la géographie. Il eût été à souhaiter que le texte arabe pût être joint à la traduction de son savant interprète. Mais un tel vœu était plus facile à former qu'à réaliser; une pareille publication aurait exigé des frais trop considérables; la Société de géographie, dont le zèle éclairé a procuré au monde savant cette mine de documents précieux, a noblement mérité de la littérature, et l'on n'était pas en droit de demander qu'elle fît davantage.

QUATREMÈRE.

Tables pour le calcul des syzygies écliptiques et non écliptiques, par M. Largeteau, *adjoint du bureau des longitudes.* Brochure in-8° de 30 pages, annexée à la Connaissance des temps pour 1846. Paris, 1843.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pour apprécier avec exactitude les notions et les institutions astronomiques des peuples qui ont été séparés de nous par le temps et par les formes de la civilisation, une condition indispensable, c'est de s'initier à leurs idées, de chercher à se rendre propres les procédés qu'ils ont pu mettre en usage, et de nous demander ce que nous aurions dû faire avec de pareils moyens, si nous eussions été à leur place. Or, ce transport de nous-mêmes à une autre époque, cette sorte d'oubli intelligent de nos méthodes acquises, qui laisse seulement à notre esprit sa faculté d'invention naturelle, et la connaissance intuitive des lois numériques auxquelles la simple observation doit le conduire, ce sont autant d'abstractions presque impossibles à réaliser avec justesse, si l'on n'a pas une pratique personnelle de l'astronomie; non de celle que l'on voit tout établie dans nos observatoires avec les instruments perfec-

tionnés de la science moderne, mais de celle qu'il faut créer, pour son propre besoin, dans des lieux où rien n'a été préparé. Les déterminations approximatives par lesquelles il faut commencer alors vous apprennent par expérience les ressources que peuvent fournir les procédés les plus simples, l'état présent du ciel et les accidents mêmes des lieux. Vous voyez ainsi quelles sortes de résultats peuvent être obtenus primitivement, quel degré de précision l'on en peut attendre, et je doute que les connaissances théoriques, même les plus profondes, puissent remplacer cet enseignement. Aussi, faute des notions pratiques qu'il donne, combien de conceptions non réalisables, d'idées postérieurement acquises, ne se sont pas introduites, à l'insu de leurs auteurs, dans l'interprétation de ce que les anciens ont dû faire, et de ce qu'ils ont pu découvrir en astronomie, aux époques qui ont précédé les livres grecs! Les uns les mettent en possession d'une science théorique qui serait de même nature que la nôtre, seulement moins riche, mais procédant avec le même esprit d'abstraction. Ils leur prêtent, sans s'en apercevoir, des opérations, des résultats qui ne peuvent être amenés, même suggérés, que par la connaissance ou la pratique de nos méthodes modernes; de sorte que, par cette uniformité de conceptions, contraire à la nature de l'esprit humain comme aux faits eux-mêmes, nous serions seulement les continuateurs de cet ancien savoir. D'autres se croient, et semblent en effet plus sévères. Ils prétendent accorder uniquement aux anciens les notions naturelles et les déterminations les plus simples. Mais, n'ayant jamais eu l'obligation de marcher eux-mêmes pratiquement dans ces premières voies, ils les mettent, sans s'en rendre compte, à l'origine de celles que nous suivons maintenant, et ne jugent de la simplicité que par comparaison avec nos habitudes présentes, au lieu de la chercher dans des habitudes différentes, où elle a tout aussi réellement existé, sous une autre forme. Écoutez, par exemple, Géminus, lorsqu'il explique comment les fêtes égyptiennes attachées aux jours vagues se transportent successivement dans toutes les phases de l'année solaire vraie. Il en rend parfaitement compte dans l'hypothèse, pour lui familière, où cette année contiendrait $365^{j}\frac{1}{4}$ juste; et, par un calcul arithmétique exact, il en conclut le retour des fêtes vagues aux mêmes phases solaires, après 1460 années solaires révolues. C'est aussi ce que fait Censorin. Mais, raisonnant l'un et l'autre d'après les usages reçus de leur temps, il ne leur vient pas en pensée d'examiner ce point de fait : savoir, si, depuis l'époque où les anciens Égyptiens étendirent leur année vague à 365 jours, au lieu de 360 qu'elle avait auparavant, ils ont existé en corps de

nation indépendante, sous leurs institutions religieuses propres, assez longtemps pour avoir suivi, sans interruption, la marche de leurs fêtes pendant une de ces révolutions entière. Cette question était cependant d'une grande importance pour l'histoire de l'astronomie. Car, en supposant l'année de 365 jours aussi anciennement employée chez les Égyptiens, ce qui me semble fort douteux, par des raisons que j'exposerai tout à l'heure, et en admettant qu'ils l'eussent suivie avec continuité pendant tout ce temps par des observations de solstices, comme Géminus atteste qu'ils le faisaient régulièrement à son époque (1), les prêtres auraient dû indubitablement voir que la révolution des 365 jours, dans l'année solaire vraie, ne s'accomplissait pas en 1460 ans solaires, mais en 1505, et cela par le seul cours naturel des faits, sans aucune science; de même que les Européens ont reconnu l'erreur de l'année julienne par le déplacement de la fête de Pâques, dans l'année solaire, lequel était d'un peu plus d'un jour en 132 ans (2). Les prêtres Égyptiens auraient, par conséquent, constaté ainsi la vraie durée de l'année solaire en jours, ce qu'Hipparque et surtout Ptolémée auraient pu difficilement ignorer, mais dont ils n'ont eu aucune connaissance (3). D'une autre part, sous la même préoccupation d'une année solaire de $365^j \frac{1}{4}$, Géminus, ainsi que Censorin, n'ont pas remarqué combien, le déplacement des fêtes une fois accepté ou justifié, l'année vague de 365 jours était d'un usage plus commode que toute autre. Car, d'abord, les nouvelles et les pleines lunes y revenaient aux mêmes jours vagues après 25 de ces années révolues, sans qu'il s'en manquât à peine d'un jour en 575 ans (4), de sorte que leurs apparitions ayant été physiquement observées et notées pendant une seule période pareille de 25 ans, ou, si l'on veut, pendant quelques-unes consécutives, afin d'avoir une moyenne plus exacte, cela suffisait pour annoncer et préparer toutes les cérémonies qui s'y rapportaient, et que nous voyons marquées dans leur liturgie, selon que les phases désignées avaient lieu à tel ou tel jour de tel ou tel mois. La rétrogradation de l'année vague dans l'année solaire vraie n'offrait pas moins de simplicité, puisqu'elle était juste *d'un quart de lunaison en trente ans vagues*, ou d'une lunaison entière en cent-vingt ans (5). Les anciens Égyptiens avaient-ils remarqué cette relation? L'importance qu'ils attachaient à leurs périodes de 30 ans pourrait le faire croire. S'ils l'ont remarquée, elle suffisait pour transporter indéfiniment les solstices et les équinoxes d'une époque à une autre, avec une précision surprenante. En effet, la concordance qu'elle établit n'est pas seulement égale à la julienne; elle lui est fort supérieure en exactitude, puisqu'elle reproduit *identiquement* l'année

d'Hipparque; de sorte qu'il aurait pu déduire sa correction d'un trois centième de jour de cette tradition, si elle existait, et qu'on la lui eût communiquée. Malheureusement pour l'histoire de l'esprit humain, les astronomes grecs ont trop peu cherché à s'aider des documents traditionnels qui pouvaient, comme ceux-là, être fournis par le simple aspect des phénomènes célestes opérés pendant de longues suites de siècles; et, si, parfois, ils les ont connus, ils ont mis trop d'indifférence à en conserver les détails. Ainsi ils ont mentionné la période lunaire de $6585^{j} \frac{1}{3}$, et ses remarquables applications, sans spécifier aucunement les observations nécessairement très-anciennes et très-nombreuses qui ont dû être faites pour l'établir. Ils n'indiquent même pas nettement d'où ils l'ont apprise (6). Ils ont employé dix éclipses chaldéennes; mais tant d'autres qui leur étaient venues aussi de Babylone, et qui nous seraient aujourd'hui si utiles, ils les ont laissées périr dans l'oubli. N'en voyant pas l'usage actuel pour eux, ils se sont mis peu en peine d'en perpétuer la mémoire. En général, les Grecs, si grands par leurs arts et par leurs productions intellectuelles, ont porté, dans toutes les parties de l'histoire humaine, le caractère de présomption ignorante propre à un peuple nouveau et vain. S'ils ont quelquefois cherché à pénétrer dans les origines des nations qu'ils appelaient barbares, ils l'ont fait pour y découvrir quelque vestige d'antiquité qu'ils pussent s'appliquer à eux-mêmes, par un futile sentiment de nationalité. Le même esprit a influé sur leurs travaux astronomiques, et nous prive aujourd'hui de documents du plus haut prix, qu'eux seuls pouvaient nous transmettre.

Les écrivains modernes sont exempts de ces préjugés. Mais ceux d'entre eux qui entreprennent de rechercher les notions astronomiques des anciens temps, manquant pour la plupart d'une pratique personnelle de l'art d'observer, substituent fréquemment les idées qui leur sont habituelles à celles qui ont été réellement propres aux peuples dont ils étudient l'histoire. Par exemple, depuis une très-haute antiquité, les Chinois ont rapporté les lieux des astres à des divisions équatoriales, comprises entre les cercles de déclinaison menés, à chaque époque, par certaines étoiles déterminatrices qui nous sont connues, et qui, une fois adoptées, ont toujours servi à cet usage. Ces divisions, dont l'établissement paraît avoir été successif, se trouvent déjà portées au nombre final de 28, du temps de Tcheou-kong, onze siècles avant l'ère chrétienne. Sur ces 28, quatre correspondent exactement aux colures des équinoxes et des solstices, pour le temps de ce prince astronome, que l'on doit ainsi présumer les avoir établies. Les 24 autres sont dis-

persées, à des distances très-inégales, sur le contour de l'équateur, tel qu'il se traçait dans le ciel il y a quatre mille ans. Celles-là coïncident avec les équinoxes et les solstices de cette époque reculée, ou avec les cercles de déclinaison des principales étoiles des deux ourses, dont les passages au méridien servaient alors pour mesurer le temps. Voilà ce que les anciens textes chinois nous disent; et l'on n'y voit absolument aucune indication d'un rapport intentionnel avec les positions successives de la lune pendant sa révolution mensuelle, rapport qui eût été, en effet, incompatible avec l'inégalité excessive et bizarre des divisions adoptées (7). Néanmoins, d'après cette seule particularité du nombre 28, les plus habiles orientalistes de Calcutta, et presque tous les savants d'Europe, ont attribué aux anciens Chinois *un zodiaque lunaire*, analogue aux 28 naschatras des Hindous, et aux 28 mansions lunaires des Arabes, associant ainsi, dans une identification idéale, des conceptions dérivées, à la vérité, d'une même origine, mais successivement modifiées dans leur application par le progrès du temps. Ainsi, chez les Hindous, les naschatras équatoriaux qu'ils ont pris des Chinois, étant mêlés, comme ils le sont, avec les longitudes et latitudes grecques, composent une association aussi monstrueuse que les formes de leurs divinités. Et ils n'ont jamais pu mettre ces naschatras inégaux en rapport avec la lune que pour des interprétations astrologiques, où toute sorte de déraison est tolérable. Encore ont-ils dû être fort embarrassés pour leur conserver cet usage, depuis que le déplacement progressif du pôle terrestre parmi les étoiles a, vers le XIII^e siècle de notre ère, anéanti une de ces divisions, tant indiennes que chinoises, par la superposition des deux cercles de déclinaison qui la limitaient; ce qui en a réduit dès lors le nombre à 27. Les Arabes, mieux instruits de ces déplacements, ou peut-être les voyant trop près de s'accomplir, ont rendu cette conception astrologique plus durable en se l'appropriant. Car ils ont distribué leurs 28 mansions lunaires sur le contour de l'équateur, à des intervalles d'ascension droite sensiblement égaux; ce qui permettait d'y placer toujours effectivement la lune aux différents jours de chaque mois, mais en leur donnant une distribution tout autre que ne l'avaient primitivement les divisions chinoises. Néanmoins, la persistance des préjugés scientifiques une fois admis est si grande, que cette fiction d'un zodiaque lunaire chinois a été reproduite encore il y a peu d'années, comme un fait réel, dans un travail spécial publié sur la chronologie chinoise par un savant étranger très-érudit, et intentionnellement très-opposé à l'esprit de système. Comme aussi, en exposant les notions astronomiques qui servent de base à cette chronologie, il attri-

bue aux anciens Chinois des conceptions à la vérité fort simples, mais entièrement différentes des leurs et toutes grecques, leur faisant, par exemple, diviser primitivement en douze parties égales le contour de l'écliptique, qu'ils n'ont connu que fort tard, et dont ils n'ont considéré les subdivisions que spéculativement, sans en faire aucun usage pour leurs déterminations pratiques, uniquement fondées sur les divisions équatoriales. Certes, je rends une complète justice à l'érudition et à la droiture d'esprit de ce savant distingué; mais ces qualités, que personne ne lui contestera, montrent avec d'autant plus d'évidence combien nous sommes portés à introduire, dans ces restitutions des résultats anciens, les notions scientifiques que notre éducation nous a rendues habituelles. Et réciproquement, les procédés d'observation que les peuples très-anciens ont pu employer, ayant dû être tout autres que ceux dont nous nous servons aujourd'hui, surtout n'ayant dû être intentionnellement appliqués que pour des déterminations immédiates, cela nous avertit qu'il faut chercher la simplicité de leurs opérations dans la nature même des phénomènes, indiquée par l'expérience pratique, non dans une relation plus ou moins analogique avec les idées établies actuellement.

D'après ce que j'ai remarqué plus haut, sur les rapports si simples de l'année de 365 jours avec les révolutions du soleil et de la lune, l'époque à laquelle on lui donna cette forme en Égypte, par l'adjonction des cinq épagomènes, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'astronomie, non plus que pour faire pressentir la valeur des documents astronomiques que l'étude des monuments égyptiens peut offrir à nos espérances. Les plus anciennes traces que Champollion ait découvertes de ces cinq jours, dans les inscriptions et dans les papyrus, ne remontent pas au delà de la XVIII[e] dynastie diospolitaine; et personne, depuis, n'en a trouvé d'antérieures à cette limite de temps. Mais la notation écrite des douze mois se lit sur les monuments de toutes les époques, même les plus anciennes (8). Et, comme elle convient aussi bien à une année de 360 jours qu'à une de 365, puisqu'elle ne s'applique qu'aux mois, on voit que, conformément aux traditions, elle a dû être inventée pour cette première forme, bien avant que l'on adoptât la seconde. Cela prouve que le principe du déplacement des fêtes dans l'année solaire vraie a dû être admis, depuis la plus haute antiquité, par les Égyptiens. Dès que Champollion m'eut communiqué cette notation, je cherchai, par les calculs de concordance, à quelles époques, dans l'état final de l'année vague, elle avait dû coïncider avec les phases de l'année solaire vraie; et, en me bornant aux trois plus récentes, je trouvai que cela

avait eu lieu dans les années juliennes —275, —1780, —3285, en comptant à la manière des chronologistes (9). Maintenant, pour faire usage de ce résultat numérique, reportons-nous aux temps où l'année vague de 360 jours était en usage. La notation écrite revenait alors, en coïncidence presque exacte avec les phases solaires, après des intervalles de 209 années pareilles, qui pouvaient se subdiviser en trois périodes alternées, de 70, 69 et 70 ans, à chacune desquelles il s'opérait une concordance du même genre, mais moins précise (10). L'adjonction des cinq épagomènes eut sans doute pour effet de rapprocher davantage l'année vague de l'année solaire, afin qu'une fois concordantes elles ne se séparassent pas si vite. Alors on dut vraisemblablement l'effectuer à une des époques où un tel accord existait, dans l'espoir de le maintenir plus longtemps, sinon pour toujours. En effet, la séparation des deux années en devint si lente, qu'il devait s'écouler 1506 années vagues nouvelles avant qu'une coïncidence ultérieure pût se reproduire. En admettant cette intention de rapprochement très-naturelle, l'époque du changement d'année doit se trouver à l'une de ces coïncidences rétrogrades que l'année finale nous offre; et, devant être antérieur à la XIX^e^ dynastie, puisque les épagomènes se voient dans la XVIII^e^, il faut qu'il ait eu lieu lors de la coïncidence de —1780, ou à celle de —3285, la première date étant la plus rapprochée de nous que l'on puisse supposer, et la seconde, très-probablement, la plus distante. Si cette dernière est la véritable, les prêtres égyptiens ont vu s'accomplir une révolution entière de leur année définitive dans l'année solaire vraie, et ils ont pu suivre toutes les phases de ce mouvement, par des observations régulièrement continuées, puisque les fonctions, ainsi que l'autorité de leur caste, se sont encore maintenues beaucoup plus tard que la fin de cette période. Mais, si le changement d'année s'est opéré lors de la coïncidence de —1780, il est presque impossible que cette continuité n'ait pas été interrompue : d'abord, par les guerres intérieures, qui, sept siècles plus tard, désolèrent l'Égypte et y produisirent une anarchie complète; puis, après quelques siècles de repos, par l'invasion persane, qui ravagea tout le pays, dévasta les temples, persécuta la religion; enfin, par l'invasion et la domination grecques, qui laissèrent seulement aux prêtres l'exercice de leurs pratiques religieuses, avec le devoir de prier pour le vainqueur, sans aucune participation au gouvernement. Comment croire qu'après tant de désastres la caste sacerdotale aurait continué, sans interruption, les observations astronomiques et les spéculations abstraites qui, au temps de son ancienne prospérité, étaient un attribut spécial de ses fonctions religieuses, et sans

doute aussi un puissant instrument de domination? Cela semble tout à fait impossible.

Pour ne négliger aucun indice qui pût éclairer cette importante alternative, j'avais rapporté un passage du Syncelle, où il est dit que *les cinq épagomènes ont été ajoutés à l'année primitive sous le règne du roi Aseth, père d'Amosis, le premier de la* XVIII*e dynastie diospolitaine; et aussi, que le bœuf Apis fut mis au rang des dieux à la même époque* (11). Cette dernière particularité n'a rien d'invraisemblable; car le bœuf, ou plutôt le *taureau* Apis, comme les monuments le représentent, était consacré à la Lune (12), probablement à la lune en conjonction avec le soleil, d'après ce qu'indique la couleur *noire* qui lui est attribuée; et, en outre, la durée de sa vie symbolique était limitée à vingt-cinq ans vagues (13). C'est, en effet, la période du retour des phases lunaires, à un même jour vague, dans l'année de 365 jours, mais nullement dans celle de 360. La quatrième lettre écrite d'Égypte par Champollion ajoute aujourd'hui à ces indications une circonstance qui leur donne beaucoup de force. Car, d'après des inscriptions, sculptées sur de grandes stèles, à l'entrée de deux des carrières qui avoisinent Memphis, le fameux temple dédié à Apis, dans cette ville, a été effectivement bâti par ce même roi Amosis dont le Syncelle parle. Quant au surplus de son récit, pour en faire une juste application, il faut remarquer que, dans le sens qu'il lui donne, son roi *Aseth* ne doit pas être confondu avec l'*Assis* que Flavien Josèphe désigne comme ayant été le dernier des rois *Hycsos*, dans un célèbre passage, que l'on a souvent reproduit (14). Car le Syncelle, qui assure avoir eu sous les yeux plusieurs exemplaires de Josèphe (15), ne pouvait pas ignorer la mention que cet auteur fait de son *Assis*, lequel est aussi nommé par Eusèbe, avec la même désignation d'*Hycsos* (16); et toutefois il affirme qu'il n'y a aucune mention de cet *Aseth* dans Eusèbe, ni dans l'Africain (17). De plus, la qualification, qu'il lui donne, de père d'Amosis, le premier roi de de la XVIII*e* dynastie diospolitaine, le distingue essentiellement des rois *Hycsos;* et il assure avoir tiré cette filiation de plusieurs manuscrits, les plus corrects : ὡς τὰ πλεῖστα καὶ ἀκριβέστερα τῶν ἀντιγράφων (18). Or, si l'on prend la date absolue que le Syncelle assigne à son *Aseth*, et qu'on la rapporte à l'ère chrétienne, par différence avec la première année de Nabonassar, extraite pareillement de sa chronographie, elle se trouve justement répondre à l'année julienne — 1778; ce qui est si près de la coïncidence calculée pour — 1780, qu'il y a plus à s'étonner de l'accord que de la différence des deux résultats (19).

Je n'ignore pas que la chronographie du Syncelle est contestable, surtout dans ses dates absolues. Et quelle autre ne le serait pas, quand

il faut reconstruire une chaîne d'années si longue, dont tant d'anneaux sont brisés! C'est pourquoi je vais remonter à cette même date par un document qui nous reportera de suite à peu de distance d'elle; de sorte qu'il ne nous restera qu'un petit nombre d'intermédiaires à franchir pour y arriver.

On admet je crois aujourd'hui, comme un fait non contestable, que le Rhamsès IV, dit Meïamoun, dont Champollion a lu les légendes sur les monuments de Médinet-Habou, a été le premier roi de la xixe dynastie diospolitaine, et qu'il est identique avec le Rhamessès-Séthos, que Jules Africain, le Syncelle et Eusèbe, placent à la tête de cette dynastie, en lui attribuant, l'un 51, les deux autres 55 années de règne, d'après Manéthon. Or, suivant l'interprétation que j'ai cru pouvoir donner d'un tableau relatif à ce prince, tableau sculpté dans une des salles de son palais, à Médinet-Habou, la cérémonie qui s'y trouve représentée aurait été accomplie, lorsque l'équinoxe vernal vrai a coïncidé avec le premier jour du mois de pachon vague; ce qui est arrivé le 2 avril de l'année julienne —1389 (20). L'usage que je vais faire de cette interprétation lui servira aussi d'épreuve. En l'admettant, si la cérémonie avait eu lieu dès la première année du règne, elle fixerait son commencement à l'année —1389 elle-même; si, au contraire, elle avait eu lieu à la dernière année, elle reporterait ce commencement 55 ans plus haut, c'est-à-dire à —1444. Telles seraient donc, suivant ce calcul, les deux dates extrêmes entre lesquelles on devrait placer l'avénement de la xixe dynastie, mais vraisemblablement plus près de la première que de la seconde.

Revenant alors au récit du Syncelle, je n'emploie plus la date qu'il donne, mais seulement la tradition qu'il dit avoir extraite des manuscrits qu'il avait sous les yeux; et encore je la restreins à ses circonstances les plus générales, savoir: que les épagomènes auraient été ajoutés vers la fin de la xviie dynastie légitime, ou au commencement de la xviiie dynastie, lorsque la race royale indigène eut recouvré son pouvoir sur toute l'Égypte, le Delta excepté. Puis, je vais chercher si cette indication nous ramène à l'époque de—1780, où l'année égyptienne de 365 jours, en rétrogradant sur elle-même, se place, pour la première fois, en coïncidence avec l'année solaire vraie, au delà des limites de temps dans lesquelles nous avons des traces certaines de son existence. Pour cela, entre les évaluations discordantes que les divers extraits de Manéthon rapportent sur la durée de la xviiie dynastie diospolitaine, je prends celle qui lui donne 348 ans, comme la plus généralement adoptée; et, l'ajoutant aux deux dates extrêmes, trouvées tout à l'heure,

j'obtiens, pour limites du commencement de cette XVIIIe dynastie, les années —1737, et 1792, dont la première ne pourrait être que trop rapprochée de nous, et la dernière en est trop distante. Maintenant, si l'on place l'adjonction des cinq épagomènes vers la fin de la XVII[e] dynastie, selon la tradition que le Syncelle rapporte, et que tous les monuments jusqu'ici connus ne font que confirmer, on voit que cette indication, dégagée des dates numériques dont il l'affecte, nous ramène à la coïncidence solaire de l'an —1780, sans aucune possibilité de rejoindre l'antérieure, qui aurait dû s'opérer en —3285, si l'on reculait jusque-là hypothétiquement l'existence de l'année de 365 jours.

Quoique je ne veuille pas me détourner ici à des discussions chronologiques, je dois prévenir une objection qui pourrait se présenter. Dans le calcul précédent, la date solaire absolue déduite du monument de Rhamsès Meïamoun donne, pour le commencement de la XVIII[e] dynastie égyptienne, des limites de temps un peu plus rapprochées de nous que celles qui ont été adoptées par plusieurs écrivains modernes. Sans vouloir exagérer la valeur du mode d'évaluation direct que j'ai employé, je ferai remarquer que la moins distante de ces limites, —1737, est presque exactement intermédiaire entre les dates absolues qui se tirent de la chronographie du Syncelle et de celle d'Eusèbe, présentant avec la première une différence de 18 ans en moins, avec la seconde une de 15 en plus, comme je le prouve ici en note (21). Cela semblerait indiquer que la cérémonie de la prise du pschent, représentée sur le tableau de Meïamoun, aurait eu lieu dans la première année de son règne. Cette circonstance n'a rien d'improbable, si l'on considère que, parmi tous les tableaux historiques relatifs au même prince, et sculptés dans le même palais, celui-là est le seul qui ne porte qu'une date de jour sans indication d'année de règne. En supposant que ce fût la première page de son histoire, il ne pouvait, en effet, lui donner d'autre date, ni plus précise, que celle du jour correspondant à la phase solaire où on l'avait célébrée. Il est bien difficile de renouer aujourd'hui avec plus de certitude la chaîne des temps jusqu'à des époques si distantes, lorsqu'on n'a, d'ailleurs, pour le faire, que des dates relatives, tirées d'une seule source peu sûre, qui nous ont été transmises avec des vides qu'il faut sans cesse remplir, et des discordances qu'il faut sans cesse concilier.

Je vais maintenant soumettre ce résultat à une dernière épreuve, tirée des mouvements de la lune; et ceci me fournira un nouvel exemple de l'utilité des tables de M. Largeteau, pour faciliter l'application des phénomènes astronomiques aux recherches de chronographie. Les particularités du culte d'Apis montrent que les Égyptiens n'ignoraient pas

la durée de la révolution des phases lunaires dans l'année de 365 jours; et il était, en effet, impossible qu'ils n'eussent pas remarqué leur retour si exact aux mêmes jours vagues, après la courte période de 25 années pareilles. Mais une autre tradition, rapportée par Plutarque, indique, en outre, sous le voile d'une allégorie transparente, que l'adjonction des cinq épagomènes avait été expressément faite pour établir ainsi une concordance périodique plus exacte, ou plus commode, entre la succession des lunes et celle des années nouvelles (22). Maintenant approprions-nous cette vue, et cherchons quelle devait être l'occasion la plus favorable de la réaliser. Lorsque l'année vague de 360 jours était en usage, la notation des mois revenait en coïncidence presque exacte avec les phases solaires après 209 de ces années; et même, dans chaque période pareille, il y avait trois époques alternées par des intervalles de 70, 69 et 70 ans, où les écarts de la notation ne s'élevaient pas à $1^{j},8$; de sorte que des observateurs peu exercés, ou peu attentifs, auraient pu facilement les confondre avec des coïncidences rigoureuses (23). Mais ces concordances approximatives, que, dans notre mépris du passé, nous jugerions avoir dû paraître à peu près également convenables pour rapprocher l'année primitive de l'année solaire par l'adjonction des épagomènes, ne présentaient pas, à beaucoup près, la même uniformité d'appropriation pour y fixer les phases lunaires. Car, bien rarement, en beaucoup de siècles, elles durent s'y trouver réparties, dans la série des mois, à des places où il fût désirable de les voir souvent revenir. Cela se rencontre pourtant une fois, non pas à peu près, mais exactement, et avec des circonstances si heureuses, que, dans cette coïncidence spéciale de la notation avec les phases solaires, toutes les lunes nouvelles répondaient, aussi près que possible, aux commencements des mois, et toutes les pleines lunes à leurs milieux. C'était donc une occasion presque unique d'ajouter les cinq épagomènes, pour faire revenir une si précieuse concordance tous les vingt-cinq ans. Si on l'a saisie, nous devons retrouver les lunes ainsi distribuées dans la coïncidence rétrograde de l'année vague finale, qui a offert cette opportunité. Or on va voir qu'elle se rencontre dans la coïncidence de — 1780, exclusivement à toute autre, et avec un tel degré de justesse, que l'on ne retrouve pas, dans le cours des siècles, la possibilité d'un si parfait arrangement.

Pour apprécier la vérité de cette assertion, il faut se rappeler que l'année lunaire, composée de douze lunaisons moyennes, contient un nombre de jours très-peu différent de $354^{j},36$. En conséquence, la distribution la plus régulière que l'on puisse idéalement lui supposer,

dans une année de 365 jours, consiste à l'y insérer de manière que la première lune nouvelle suive le premier jour de l'année, à peu près au même intervalle dont la treizième lune nouvelle précède le 365ᵉ jour; ce qui amènera les intermédiaires à s'approcher le plus possible du commencement des mois vers le milieu de l'année, et à s'écarter le moins possible de ce commencement dans les mois extrêmes. Or cette disposition spéciale se trouve effectivement réalisée, ainsi qu'on va le voir, dans la coïncidence de l'année vague finale avec l'année solaire, qui s'est opérée en —1780. Et, comme elle est un résultat naturel du cours du soleil et de la lune, que l'on ne saurait ni retarder ni accélérer, ni préparer artificiellement pour qu'il fasse suite à une année de 360 jours déjà établie, dont on n'altère pas la disposition primitive, il faut inévitablement que, parmi toutes les coïncidences successives de cette année primitive avec l'année solaire vraie, on en ait choisi une des plus exactes, où l'addition finale des cinq épagomènes complétait la symétrie de distribution des douze lunes qui s'était spontanément opérée. Alors cela n'a exigé aucune science théorique, aucune spéculation abstraite, mais un simple calcul arithmétique appliqué à une concordance céleste remarquée avec exactitude, et saisie habilement.

Pour établir ce résultat avec le soin qu'il me semblait mériter, j'ai calculé, par les tables de M. Largeteau, les dates de toutes les lunes nouvelles et pleines, pour les deux derniers mois de l'année julienne —1781 des chronologistes, et pour les dix premiers de —1780, lesquels ensemble comprennent les douze mois de l'année égyptienne vague qui se trouva alors en concordance avec les phases solaires. Ces dates étant ainsi connues dans le calendrier julien rétrograde, je les ai transportées dans l'année égyptienne de 365 jours par les tables de concordance, ce qui m'a donné les jours des mois égyptiens auxquels elles répondaient. Ces résultats sont réunis dans deux tableaux placés à la fin du présent article, et il suffit d'y jeter les yeux pour en avoir une complète intelligence. Je n'aurai donc ici qu'à en signaler divers détails.

La disposition générale est telle que je l'ai annoncé plus haut. Les premières lunes nouvelles suivent d'abord, à un petit intervalle, le premier jour de chaque mois; elles se rapprochent graduellement de ce premier jour, l'atteignent, et finissent par le précéder d'un intervalle à peu près égal, à la fin de l'année. Par une conséquence nécessaire, les pleines lunes tombent au milieu des douze mois, entre le 19ᵉ jour et le 14ᵉ. Mais cet espèce d'équilibre astronomique présente une particularité qui mérite surtout d'être remarquée, parce qu'elle est en harmonie intime avec les idées égyptiennes, et qu'elle dut être singulière-

ment déterminante pour les prêtres qui opéraient ce raccordement. On sait qu'aux époques où l'année vague de 365 jours concorde avec les phases solaires, le premier jour du mois de pachon vague, qui ouvre la tétraménie des eaux, coïncide avec le solstice d'été vrai, qui est aussi l'instant de l'année où le Nil commence à croître (24). Cette coïncidence eut donc lieu encore à l'époque de —1780 que nous considérons. Or ce fut pareillement à ce même pachon solsticial que la nouvelle lune se montra en accord exact avec le premier jour du mois, conséquemment avec le solstice d'été. Car sa réapparition à Thèbes eut lieu le soir de ce jour-là même, ayant été visible seulement le 2 au soir du mois précédent pharmouti, et l'étant devenue la veille du premier jour du mois suivant paoni. Cette symétrie de disposition autour de la phase solaire principale et du mois qui y correspond est si parfaite, et elle est si spéciale, qu'on a besoin de se rappeler qu'elle n'a pas pu être l'effet d'une combinaison artificielle, mais un simple résultat naturellement opéré par la concordance actuelle du cours des deux astres, dans l'année de 360 jours qui se trouvait établie antérieurement. Mais on peut comprendre par là quelle justesse d'observation il a fallu pour saisir, avec tant d'à propos, le concours unique de circonstances que présentait la concordance de l'année primitive avec l'année solaire qui eut lieu alors, et qui la rendait plus convenable que toute autre pour opérer l'adjonction des cinq épagomènes.

Afin qu'on ne s'exagère pas la connaissance que les prêtres égyptiens ont dû avoir de l'année lunaire pour saisir si habilement une telle occasion, je ferai remarquer que l'instant précis des lunaisons leur avait été indiqué ou rappelé, cette année-là même, par une éclipse de lune, visible à Thèbes, qui eut lieu le 17 du mois choiack. Une autre éclipse pareille, également visible à Thèbes, avait eu lieu encore dans les derniers mois de l'année précédente. Toutefois, il fallait qu'ils eussent suivi pendant bien longtemps les phases solaires, dans leur année vague primitive, pour savoir que le solstice d'été concourait si exactement avec le premier jour de pachon, cette année-là même, plutôt que dans la précédente ou la suivante, quoique le déplacement de cette phase y fût seulement de cinq jours et un quart par année! Comme aussi ils devaient avoir reconnu bien précisément la marche des phases lunaires dans les mois vagues, pour s'être aperçus qu'aucune autre coïncidence antérieure de l'année primitive avec le soleil ne les avait présentées réparties entre ces mois avec une symétrie pareille, en amenant juste une lune nouvelle au premier pachon solsticial, cette époque principale de leur calendrier! Mais la justesse avec laquelle ils ont saisi une telle oc-

casion, qui ne s'était jamais présentée à eux et qui ne devait jamais reparaître, est restée invisiblement inscrite dans leur année définitive, puisqu'en la reconduisant en arrière, par un calcul de concordance qui ne peut pas être en erreur d'un seul jour, nous la replaçons dans les mêmes rapports avec le soleil et la lune où ils ont dû nécessairement la trouver alors. Et ce doit être là certainement le point où ils l'ont prise pour la compléter par l'addition des cinq épagomènes. Car, supposer qu'ils les auraient ajoutés à toute autre époque antérieure ou postérieure, de manière à opérer un pareil accord entre les deux astres par prévision ou par une computation rétrograde, qui aurait exigé la connaissance des mouvements vrais, aussi exacte que nous pouvons l'avoir nous-mêmes, depuis moins d'un siècle, ce serait leur attribuer des combinaisons théoriques auxquelles notre science moderne pourrait difficilement atteindre; au lieu que l'observation toute simple, mais l'observation attentive et constante, leur a suffi pour voir des phénomènes de concordance qui se réalisaient naturellement. Il semble à peine nécessaire de discuter l'idée qu'ils ne les auraient pas aperçus, et que cette concordance astronomique si précise, à laquelle leur année établie remonte, serait un résultat du hasard, qui aurait fait ajouter les cinq épagomènes à toute autre époque antérieure à celle-là, de manière à y conduire sans prévision. Mais enfin, si l'on voulait mettre en avant une semblable hypothèse, un raisonnement bien simple en montrerait le peu de probabilité. Pour cela, partons de la coïncidence avec les phases solaires et lunaires que l'année définitive nous présente en —1780; puis faisons-la rétrograder indéfiniment dans la série des siècles, en lui conservant ses 365 jours; et, dans chacune des positions où ce calcul la transporte, ôtons-lui ses cinq épagomènes. Nous obtiendrons ainsi autant d'années de 360 jours, qui seront telles, que, si l'on en choisit une quelconque pour en faire une année définitive, en lui restituant cinq épagomènes, elle reviendra d'elle-même à la coïncidence de —1780; et ce seront les seules qui auront cette propriété. Mais elles l'auront, toutefois, sous la condition expresse qu'on y aura fait cette addition à l'époque précise où le ciel aura présenté chacune d'elles. Car, si on lui laisse faire un seul pas au delà, en lui conservant ses 360 jours, l'année complétée qui en dérivera ne rejoindra plus la coïncidence de —1780. Maintenant, admettons que l'année égyptienne primitive fût arrivée effectivement dans une de ces positions privilégiées, où rien ne décélait ses propriétés futures. Quelle chance spéciale, exceptionnelle, ne faudra-t-il pas supposer pour qu'on l'ait saisie juste dans cette position plutôt que dans toute autre, antérieure ou postérieure, et qu'on lui ait ajouté les

cinq épagomènes, précisément alors par pur hasard, sans prévision, sans calcul possible qui fît connaître que c'était là l'époque unique où il fallait la compléter pour qu'elle rejoignît ultérieurement la concordance céleste de —1780, à laquelle l'année définitive se trouve adaptée si exactement! N'est-il pas incomparablement plus simple et plus vraisemblable qu'on ait effectué cette addition à l'époque même de —1780, où la double concordance s'était spontanément réalisée dans l'année courante de 360 jours, et qu'il ne fallait que la voir. C'est déjà bien assez d'admettre qu'elle ait été ainsi amenée naturellement par les seules relations que les mouvements de la lune et du soleil se sont trouvés avoir avec l'année de 360 jours primitivement établie, sans qu'on l'ait favorisée ou produite par quelque mutation, opérée à la même époque dans la marche de cette année primitive, comme on a altéré, chez nous, le calendrier julien pour le raccorder avec les phases solaires, lors de la réforme grégorienne. Mais rien n'autorise à supposer qu'une modification analogue aurait été opérée dans l'année égyptienne de 360 jours, à l'époque de l'addition des épagomènes, pour lui donner l'exacte concordance que nous lui trouvons avec les phases solaires en —1780; de sorte que nous ne devons pas introduire cette hypothèse dans nos raisonnements, quelque commode qu'elle fût pour expliquer le fait de cette double concordance. Je remarquerai, toutefois, que, si on voulait l'attribuer à un pareil artifice, ce serait encore en —1780 qu'on l'aurait employé, en ajoutant de plus les cinq épagomènes, puisque, dans toute la série des siècles, il n'y a que cette seule époque où l'année égyptienne définitive, qui est venue jusqu'à nous, se trouve en coïncidence aussi exacte avec les phases simultanées du soleil et de la lune, lorsque nous la faisons retourner par le calcul dans la nuit des temps. En résumé, si l'on considère que toutes les voies qui viennent de s'offrir à nous, comme pouvant conduire à l'époque de l'adjonction des épagomènes égyptiens, aboutissent à cette même date, qu'on y est également amené par la tradition que le Syncelle rapporte, par celle que Plutarque raconte, par l'omission ou la présence de ces jours additionnels sur les monuments, enfin par la coïncidence solaire et lunaire qui a offert une occasion unique de les introduire tels que nous les trouvons, d'après la simple observation actuelle du ciel, sans autre science qu'un à propos d'une extrême justesse, on devra, je crois, reconnaître que cet ensemble d'inductions concordantes établit une probabilité très-approchante de la certitude, puisqu'on peut apprécier sa force par la presque impossibilité qu'il y aurait de les concilier différemment.

Je crois, en terminant, devoir aller au-devant d'une idée qui pour-

rait se présenter à l'esprit de beaucoup de personnes. Les indications chronographiques tirées des fragments de Manéthon, de quelque manière qu'on les combine, ne font pas remonter les derniers temps de la XVII^e dynastie égyptienne beaucoup plus haut que —1780; et l'on n'a pas non plus trouvé les épagomènes inscrits sur des monuments antérieurs à la XVIII^e. Tout s'accorde donc jusque-là pour placer leur adoption vers le point de jonction de ces deux dynasties, lors de la concordance astronomique que nous avons démontrée, et qui s'est opérée à cette date précise. Supposez cependant que, par une éventualité peu probable, on vînt à découvrir les épagomènes sur un monument appartenant avec certitude à quelque prince un peu élevé dans la XVII^e dynastie, ou même d'une autre antérieure : que faudrait-il en conclure? On ne pourrait pas évidemment détruire le fait matériel de la concordance céleste de —1780, non plus que sa coïncidence avec la notation de l'année définitive. Il ne resterait donc qu'à peser ces deux difficultés contradictoires : d'une part, la presque impossibilité d'ajouter les épagomènes, antérieurement à —1780, avec un hasard assez juste pour que l'année ainsi complétée vienne ensuite s'adapter au ciel si exactement; de l'autre part, l'inconvénient de rapprocher plus ou moins de nous les dates absolues conclues de Manéthon d'après les indications qu'il donne des durées des règnes; durées, à la vérité, qui reposent sur son témoignage unique, qui ne peuvent être vérifiées sur les monuments, et qui, après tant de catastrophes subies par l'Égypte, ont dû être bien autrement difficiles à obtenir pour lui-même, avec exactitude, sous les Ptolémées, que n'a dû l'être l'ordre de succession des règnes dont les cartouches royaux pouvaient encore conserver les traces presque complètes. Telle serait donc l'alternative que la critique aurait alors à décider; mais heureusement il est peu probable qu'elle se présente.

BIOT.

NOTES.

NOTE 1. Géminus, *Introduction aux phénomènes célestes*, chap. VI : *Des mois*. Dans ce chapitre, Géminus explique le déplacement progressif de l'année égyptienne vague dans l'année solaire vraie, qu'il suppose contenir $365^j \frac{1}{4}$ juste. Il dit d'abord comment on peut le reconnaître par ses résultats les plus apparents; ensuite il mentionne les procédés d'observation par lesquels on le constate avec une entière rigueur, en fixant les époques où les équinoxes et les solstices se réalisent, ce qu'il présente comme une pratique établie de tous temps chez les Égyptiens. On en peut juger par les expressions qu'il leur applique : *Καὶ αἱ τῶν ὡρολογίων καταγραφαὶ ἐκδήλους ποιοῦσι τὰς κατ' ἀλήθειαν γινομένας τροπὰς, καὶ μάλιστα παρ' Αἰγυπτίοις*

RIQUE, présentant les époques vraies des nouvelles et des pleines lunes, en temps moyen compté de minuit à les douze mois de l'année égyptienne définitive, qui est comprise entre les années juliennes —1781, —1780 istes, ou —1780, —1779 des astronomes, année dans laquelle la notation écrite des mois s'est trouvée con- les phases solaires, le solstice d'été ayant lieu le 1^{er} pachon.

LIENNES DES LUNES NOUVELLES ET PLEINES A THÈBES, ÉE ÉGYPTIENNE DE COÏNCIDENCE —1780, —1779 DES ASTRONOMES.			DATES CORRESPONDANTES DANS L'ANNÉE VAGUE DE 365 JOURS.	
			THOT.	
ovembre..	14 à 18^h 9′	Temps moyen compté de minuit à Thèbes.........	Nouvelle, le 4 à 18^h 9′	Visible le surlendemain 6, soir, déjà grande.
ovembre..	29 à 19^h 40′	....	Pleine, le 19 à 19^h 40′	
			PAOPHI.	
écembre..	14 à 12^h 44′	....	Nouvelle, le 4 à 12^h 44′	Visible le lendemain 5, soir.
écembre..	28 à 15^h 59′	....	Pleine, le 18 à 15^h 59′	
			ATHYR.	
anvier....	13 à 5^h 10′	....	Nouvelle, le 4 à 5^h 10′	Visible le lendemain 5, soir, déjà grande.
anvier....	27 à 4^h 44′	....	Pleine, le 18 à 4^h 44′	
			CHOIACK.	
évrier....	11 à 18^h 35′	....	Nouvelle, le 3 à 18^h 35′	Visible le surlendemain 5, soir, déjà grande.
évrier....	25 à 18^h 14′	Éclipse de lune certaine, visible à Thèbes.........	Pleine, le 17 à 18^h 14′	Éclipse de lune certaine, visible à Thèbes, peu après le coucher du soleil.
			TOBY.	
Iars.....	13 à 4^h 49′	....	Nouvelle, le 3 à 4^h 49′	Visible le lendemain 4, soir.
Iars......	27 à 8^h 3′	....	Pleine, le 17 à 8^h 3′	
			MÉCHIR.	
vril.....	11 à 13^h 18′	....	Nouvelle, le 2 à 13^h 18′	Visible le lendemain 3, soir.
vril.....	25 à 23^h 35′	....	Pleine, le 16 à 23^h 35′	
			PHAMÉNOTH.	
Iai......	10 à 20^h 22′	....	Nouvelle, le 1 à 20^h 22′	Visible le surlendemain 3, soir, grande.
Iai......	25 à 14^h 13′	....	Pleine, le 16 à 14^h 13′	
			PHARMOUTHI.	
uin......	9 à 3^h 18′	....	Nouvelle, le 1 à 3^h 18′	Visible le lendemain 2, soir, grande.
uin......	24 à 5^h 1′	....	Pleine, le 16 à 5^h 1′	
uillet....	8 à 10^h 52′	....	2^e nouvelle, le 30 à 10^h 52′	Invisible le soir de ce même jour. Visible seulem[t] le lendemain 1^{er} pachon, soir.
			PACHON.	
			Solstice d'été, le 1 à 8^h 6′	Nouvelle lune de la veille, visible ce soir-là même; grande.
uillet....	23 à 19^h 22′	....	Pleine, le 15 à 19^h 22′	
oût......	6 à 20^h 22′	....	Nouvelle, le 29 à 20^h 22′	Invisible ce même jour. Visible tout au plus le 30, soir, mais très-petite.
			PAONI.	
			Nouvelle, *précédente.*	Visible le 30 du mois précédent, au soir, très-petite.

la différence exprimera le mouvement synodique moyen de la lune en un siècle à l'époque considérée, lequel sera :

$$1236^{\text{circ}} + 306^{\circ}.\,54'.\,55'',0 = 445266^{\circ},9152777 = D.$$

Puisqu'il s'accomplit en 36525^{j}, si l'on représente par L la durée d'une lunaison moyenne, comprenant une circonférence entière ou 360°, on aura L par cette proportion :

$$D^{\circ} : 36525^{j} :: 360^{\circ} : L, \text{ ce qui donne en jours : } L = \frac{13149000}{D}.$$

Mettant donc pour D sa valeur en degrés, et effectuant la division par parties, pour avoir le quotient avec plus d'exactitude, on trouve :

$$L = 29^{j},5306018679.$$

C'est la durée d'une lunaison moyenne à l'époque considérée. Elle surpasse de $1'',152$ la durée d'une lunaison moyenne à l'époque présente, ce qui résulte de l'accélération séculaire que le moyen mouvement de la lune a éprouvée depuis les anciens temps jusqu'à nos jours.

Si l'on multiplie la valeur de L par 309, on trouve :

$$309\,L = 9124^{j},9559771811.$$

Or 25 années égyptiennes de 365 jours comprennent en somme :

$$9125^{j},0000000000.$$

L'excès de 25 années pareilles sur 309 lunaisons est donc égal à la différence de ces deux nombres, c'est-à-dire qu'en les désignant par V on a :

$$25\,V - 309\,L = +\,0^{j},0440228189.$$

Ainsi, après chaque période de 25 années vagues, contenant chacune 365 jours, toutes les phases lunaires revenaient aux jours de même dénomination, sauf la petite erreur que le second membre exprime. De là il est facile de conclure qu'après 23 périodes pareilles, comprenant 575 ans vagues, l'erreur de ce retour final aurait été

$$23.\,0^{j},0440228189 = 1^{j},0125248347.$$

C'est-à-dire qu'il se serait élevé à peine à un jour entier. Or, comme c'est à peu près là le temps qui s'écoule depuis l'instant de chaque conjonction vraie jusqu'au moment où le croissant déjà formé peut être aperçu, il en résulte qu'après que l'année vague fut portée à 365 jours, la période de 25 ans suffisait pour prédire le retour des phases lunaires moyennes aux mêmes jours vagues, sans aucune erreur appréciable pendant tout ce long intervalle de 575 années ; et les inégalités périodiques qui affectent le moyen mouvement de la lune ne pouvaient altérer la justesse de ces prévisions que de quantités négligeables pour l'usage pratique, dont une observation attentive, quelque peu continuée, aurait bientôt dû faire reconnaître les principales par leur périodicité, comme cela paraît avoir été effectué par les Chaldéens.

L'année primitive de 360 jours se raccordait beaucoup moins bien avec la lune. Elle offrait d'abord une petite période de 5 ans qui put être la première remarquée ; mais elle était en erreur de $1^{j},366$; de sorte que son écart devenait promptement sensible. On en trouve ensuite une de 21 ans ; mais elle est quatre fois moins exacte que la période de 25 dans l'année de 365 jours. Il aurait fallu aller jusqu'à 173 ans

pour en trouver une qui donnât le même degré de précision. Ce durent être là de puissants motifs pour compléter l'année de 360 jours par l'addition des cinq épagomènes, lorsqu'on eut reconnu ces circonstances par son usage prolongé.

Note 5. Pour découvrir cette relation, reprenons dans la note 2 la valeur de l'année solaire ancienne S, en années vagues V de 365 jours, nous en tirerons

$$V = S - 0^j,2425\text{; conséquemment } 120\,V = 120\,S - 29^j,1.$$

La quantité soustraite de 120 S dans le second membre est presque égale à une lunaison entière. Il ne s'en manque que de $\frac{42}{100}$ de jour. Ainsi, en négligeant cette différence, comme il était naturel de le faire pour obtenir un énoncé simple, les prêtres égyptiens auraient pu dire que l'année vague recule dans l'année solaire d'un quart de lunaison en 30 ans vagues de 365 jours, ou d'une lunaison entière en 120 ans.

Accordons-leur cette remarque si facile, mais acceptons pour eux l'erreur qui résulte de la substitution d'une lunaison entière au nombre exact $29^j,1$. Il faudra alors supposer

$$120\,V = 120\,S - 29,530602\text{; ce qui donne } S = V + \frac{29,530602}{120}$$

Alors, en remplaçant V par 365 jours, et effectuant la division indiquée, il viendra

$$S = 365^j,246088.$$

Or l'année d'Hipparque est

$$S = 365^j,25 - \frac{1}{300} = 365^j,246667.$$

La différence avec la précédente évaluation est si petite, qu'il n'aurait pas pu lui-même en répondre.

Note 6. Géminus, *Introduction aux phénomènes célestes*, chapitre xv : *Sur la période d'évolution*. En examinant avec exactitude les termes dont se sert Géminus dans ce chapitre remarquable, je trouve, comme Delambre, qu'il attribue seulement aux Chaldéens la détermination du moyen mouvement diurne de la lune en longitude, relativement aux étoiles; mais je ne vois nullement qu'il leur concède la recherche des phases extrêmes de ce mouvement, non plus que la détermination de la période de $6585^j\frac{1}{3}$, ni la connaissance des propriétés qu'elle a d'accorder, presque exactement, en nombres entiers, les révolutions de la lune, relativement au soleil, à son anomalie et à ses nœuds, ce qui la rend si propre à ramener des éclipses semblables. Excepté dans l'unique phrase où il s'agit du moyen mouvement sidéral, Géminus emploie toujours les expressions indéterminées, *on a dit*, *on a vu*. Ptolémée, en citant cette période d'après Hipparque, l'attribue aux *anciens mathématiciens*, et il ajoute que ce sont aussi les expressions d'Hipparque. Il est fort possible, sans doute, que les Chaldéens fussent les véritables auteurs de cette découverte, et l'on peut le présumer d'après le système général d'observations que l'on sait avoir été organisé chez eux si anciennement; mais cela n'est pas du tout dit formellement dans les auteurs grecs, et ils rejettent les véritables auteurs de ces belles découvertes dans l'obscurité du passé : *Carent quia vate sacro.*

Note 7. Voyez mes Recherches sur l'ancienne astronomie des Chinois, publiées à l'occasion d'un Mémoire de M. Ludwig Ideler sur la chronologie chinoise, Journal des Savants, années 1839 et 1840.

Note 8. *Mémoire sur les signes employés par les anciens Égyptiens pour la notation des divisions du temps*, par Champollion le jeune. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, 1re partie, p. 120 et 132.

Note 9. *Recherches sur l'année vague des Égyptiens, Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XIII, 1835.

Note 10. Voici la démonstration de ces périodes. J'ai dit plus haut, note 2e, qu'aux époques anciennes que nous considérons, la durée moyenne de l'année solaire était $365^j,2425$. Représentons-la par S, comme nous l'avons fait alors, et désignons par v l'année vague primitive contenant 360 jours. Nous aurons évidemment

$$v = S - 5^j,2425$$

Si l'on cherche, par les fractions continues, les valeurs approximatives du rapport $\frac{S}{v}$, on trouve successivement $\frac{69}{68}$, $\frac{70}{69}$, $\frac{209}{206}$. En s'arrêtant à ces trois premières évaluations, et appliquant à l'équation précédente les multiplicateurs successifs qu'elles indiquent, elle se transforme dans les suivantes, que l'on peut aisément vérifier *à posteriori*.

$$69\,v = 68\,S + 3^j,5100$$
$$70\,v = 69\,S - 1^j,7325$$
$$209\,v = 206\,S + 0^j,0450$$

La dernière montre que 209 années vagues de 360 jours n'excèdent 206 années solaires que de la petite fraction de jour 0,0450, équivalente à $1^h\ 4'\ 48''$. Si l'on négligeait cet excès, il ne produirait pas un jour entier après 22 révolutions pareilles contenant 4532 années solaires, car l'erreur finale serait seulement $22 \cdot 0^j,0450$ ou $0^j,990$.

Or cette période, qui comprend 209 v, peut se subdiviser en deux de 70, séparées par une de 69. En effet, si on les alterne dans cet ordre et qu'on évalue les erreurs qui se produiront à la fin de chacune d'elles en partant d'une coïncidence exacte, on aura le résultat suivant.

DÉSIGNATION de la PÉRIODE EMPLOYÉE.	ERREUR FINALE QUI LUI EST PROPRE.	ERREUR RÉSULTANTE DE SON ADJONCTION aux précédentes.
70 v	$-1^j,7325$	$-1^j,7325$
69 v	$+3\ ,5100$	$+1\ ,7775$
70 v	$-1\ ,7325$	$+0\ ,0450$

L'erreur partielle qui se produira aux époques terminales de ces alternatives sera donc moindre que $1^j,8$; et, après l'accomplissement des trois périodes ainsi assemblées, elle se réduira à $0^j,045$, comme dans la grande période de 209 v, que leur somme reproduit.

Cette même succession alternée ramenait aussi presque exactement le lever héliaque de Sirius au premier jour du mois de thot. Pour s'en convaincre, il faut se rappeler que, par une combinaison singulière de la position de cet astre, relativement à l'écliptique, avec le mouvement du soleil, ses levers héliaques consécutifs en

Égypte ont, pendant une longue suite de siècles, compris un intervalle de temps presque exactement égal à $365^j,25$. Désignons cet intervalle par J, et conservons la lettre v pour représenter l'année vague de 360 jours. Si l'on cherche les valeurs approximatives du rapport $\frac{J}{v}$ par les fractions continues, on trouve successivement $\frac{69}{68}$, $\frac{70}{69}$ et $\frac{487}{480}$. Cette dernière évaluation est exacte, de sorte qu'il s'opérait précisément 480 levers héliaques en 487 petites années vagues, comme il est facile de s'en assurer par l'égalité des nombres de jours que contiennent ces deux périodes. Mais les deux premiers rapports étant les mêmes que nous avons trouvés plus haut, ils donnent aussi des petites périodes d'égale intermittence pour les retours des levers héliaques; les écarts seuls autour du phénomène sont différents. En effet, on a ici :

$$69\,v = 68\,J + 3^j,00$$
$$70\,v = 69\,J - 2^j,25$$

et les sept levers héliaques qui se suivaient dans les 487 ans s'opéraient à la fin de chacune de ces petites périodes avec les oscillations représentées dans le tableau qui suit :

Années de 360 jours, écoulées depuis un thot héliaque...	0	70	69	70	69	70	69	70
Écart du lever héliaque avant (—) ou après (+) le premier jour de thot, à la fin de chaque période partielle...	0	$-2^j,25$	$+0^j,75$	$-1^j,50$	$+1^j,50$	$-0^j,75$	$+2^j,25$	0

Le phénomène n'étant déterminable par l'observation qu'à trois ou quatre jours près, ces périodes devaient paraître exactes. Elles durent aussi être d'un grand intérêt pour les Égyptiens, tant qu'ils conservèrent leur année de 360 jours. Car ils attachaient beaucoup d'importance au lever héliaque de Sirius, qui, dans les anciens temps auxquels leur notation remonte, coïncidait, pour l'Égypte, avec le solstice d'été, où les eaux du Nil commencent à croître. Aussi avaient-ils marqué d'un caractère religieux les retours de ce phénomène au premier jour de leur année, en consacrant l'étoile Sirius à Isis, et personnifiant cet astre dans ses rapports avec le premier mois, sous la forme d'une déesse appelée Isis-Thot, ainsi qu'on le voit sur des monuments de Thèbes. Cette spécification religieuse était fort naturellement suggérée par la fréquence des époques auxquelles ce retour s'opérait alors périodiquement. Mais ce motif cessa quand on eut ajouté les épagomènes. Car alors les thots ne redevinrent héliaques qu'après des intervalles de 1461 années nouvelles, sans qu'aucune période intermédiaire pût les ramener plutôt, même approximativement. Si l'on suppose les épagomènes établis en —1780, comme je me propose de le prouver dans la suite du présent article, le premier thot qui redevint héliaque, après cette adjonction, arriva dans l'année julienne —1322; et cette nouvelle coïncidence, qui ne devait plus se reproduire pendant toute la durée ultérieure des dynasties égyptiennes, ne put manquer d'être signalée comme un événement remarquable. Aussi Théon d'Alexandrie, le commentateur de Ptolémée, la désigne-t-il comme l'époque d'une ère spéciale, qu'il appelle *l'ère de Ménophrès*. Malheureusement, cette dénomination ne spécifie pas, pour nous, le prince auquel il l'applique, parce qu'elle paraît n'exprimer qu'une épithète qualificative, *le serviteur du dieu Phré*, qui peut avoir été commune à plusieurs pharaons. Si l'on place le commencement de la XIX^e dynastie

à l'an julien —1389, selon l'interprétation astronomique que j'ai donnée d'un monument de Thèbes, ce qui est, d'ailleurs, une évaluation intermédiaire entre celles du Syncelle et d'Eusèbe, comme le premier prince de cette dynastie, Rhamsès Séthos, ou Meïamoun, a régné, d'après les textes, 51 ou 55 ans, l'année 1322, conséquemment *le premier thot* qui fut de nouveau héliaque, a dû arriver sous son successeur direct, Rhamsès IV, appelé aussi Rampsacès. Selon ce même calcul, l'addition des épagomènes aurait été effectuée vers la fin de la XVII^e^ dynastie, ou tout au commencement de la XVIII^e^. Il serait intéressant de chercher, dans les monuments des dynasties précédentes, si l'on ne retrouverait pas quelque indication des thots héliaques qui furent si fréquents alors.

NOTE 11. G. Syncelle, *Chronogr.* p. 123 ou p. 233, t. I, édit. Dindorf.

NOTE 12. Champollion le jeune, dans son Panthéon égyptien, pl. 37, a donné une représentation coloriée du dieu Apis, tel qu'il l'a trouvée dans un riche cercueil de momie, au musée de Turin. C'est un taureau noir, portant le disque de la lune entre ses cornes, et orné d'attributs célestes. Une foule d'auteurs anciens attestent qu'Apis était consacré à cet astre. On peut en voir les textes cités dans le Panthéon égyptien de Jablonski, article Apis.

NOTE 13. La limite de 25 ans, vague, fixée à la vie du taureau Apis, est expressément attestée par Plutarque *de Iside et Osiride* LV. Une multitude de passages, rassemblés par Jablonski dans son Panthéon égyptien, article Apis, expriment également qu'il y avait un temps fixé par les rites, après lequel on le mettait à mort s'il n'était pas décédé naturellement. La relation de cette divinité emblématique avec l'année vague est aussi indiquée par les cérémonies que le Scholiaste de Germanicus *in Aratea*, rapporte comme ayant été usitées lors du couronnement des rois égyptiens.

NOTE 14. Fl. Josèphe, *contra Apionem* lib. I, chap. XIV.

NOTE 15. G. Syncelle, *Chron.* p. 63 ou p. 117, t. I, édit. Dindorf.

NOTE 16. Eusèbe, *Chronicorum can.* lib. I, cap. XXI, 2, p. 109, édit. de Maï et Zohrab.

NOTE 17. G. Syncelle, *Chron.* p. 64 ou p. 118, t. I^er^, édit. Dindorf.

NOTE 18. G. Syncelle, *Chron.* p. 68 ou p. 127, t. I, édit. Dindorf. Voyez aussi p. 117, 128 de la même édition, où le premier roi de la XVIII^e^ dynastie diospolitaine, Amosis, appelé aussi Tethmosis, est présenté comme le fils légitime d'Aseth. Consultez enfin le passage de la page 123, où le Syncelle raconte les soins qu'il a pris pour rassembler tous les documents écrits (*ἀναγραφάς*) qui pouvaient servir à la construction de son ouvrage.

NOTE 19. Suivant le Syncelle, t. I^er^, p. 233, édit. Dindorf, le roi Aseth, le dernier de la XVII^e^ dynastie égyptienne sous lequel furent établis les épagomènes, commence à régner en l'an du monde 3716

Dans le même système de chronographie, t. I^er^, p. 383, même édition, le commencement du règne du roi chaldéen Nabonassar est placé en l'an du monde 4747

Différence, ou intervalle écoulé depuis Aseth jusqu'à Nabonassar 1031

Report de la différence.............. 1031

Distance de Nabonassar à l'ère chrétienne, d'après les observations chaldéennes, rapportées par Ptolémée............................ 747

Somme augmentée de l'unité, ou date du roi Aseth, antérieurement à l'ère chrétienne, d'après le Syncelle............................ 1778

NOTE 20. J'avais indiqué cette interprétation dans mes Recherches sur l'année vague égyptienne, *Mém. de l'Acad. des Sciences,* t. XIII, p. 633, et je l'avais présentée dès lors comme un moyen de découvrir des dates absolues par la considération des monuments égyptiens, sur lesquels des cérémonies attachées à des phases solaires définies seraient représentées accompagnées de dates vagues. Je l'ai récemment reproduite avec plus de détails dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions, mais qui n'est pas encore imprimé. La révision que j'ai dû faire pour cela de mes premiers calculs m'a montré que la coïncidence *rigoureuse* du premier pachon vague avec l'équinoxe vernal vrai avait eu lieu dans l'année julienne —1389 des chronologistes, au lieu de —1397, que j'avais admise d'abord par une évaluation approximative. Voici les éléments de cette concordance.

D'après un calcul fait par M. Largeteau, et dont j'ai vérifié l'exactitude, on a, dans l'année julienne —1389 des chronologistes;

Équinoxe vernal vrai...........	le 2 avril à	14ʰ 35′ 24″ temps moyen à Paris compté de minuit.
On a, en outre :		
Longitude de Thèbes à l'est de Paris en temps..................		2 1 0
Donc équinoxe vernal vrai de l'an —1689 à Thèbes...........	le 2 avril à	16ʰ 36′ 24″

L'année —1689 des chronologistes est bissextile. Or, pour cette même année, les tables de concordance placent la date du thot vague dans le calendrier julien rétrograde au 5 août.................................. jour 218ᵉ

Nous avons aussi, dans la même année, l'équinoxe vernal vrai au 2 avril.. jour 93ᵉ

Différence, ou intervalle compris entre l'équinoxe vernal et le thot suivant.. 125 jours.

Or, dans une année égyptienne composée de douze mois de trente jours, complétés par cinq épagomènes, si l'on compte continuement les jours à partir du 1ᵉʳ du mois de thot qui la commence, on aura :

Rang du 1ᵉʳ de thot suivant...................... jour 366ᵉ
Rang du 1ᵉʳ de pachon......................... jour 241ᵉ

Donc intervalle du 1ᵉʳ jour de pachon au 1ᵉʳ de thot suivant. 125 jours.

Cet intervalle étant le même que nous avons trouvé tout à l'heure entre l'équinoxe vernal vrai et le 1ᵉʳ jour de thot de l'année —1389, lorsque nous avons ex-

primé l'un et l'autre en dates juliennes, on voit que, dans l'année égyptienne correspondante à celle-là, l'équinoxe vernal vrai a coïncidé avec le 1er jour du mois de pachon vague. Cette concordance fixe donc la date absolue de l'année où on l'a spécifiée comme existante sur le monument de Meïamoun.

NOTE 21. Je déduis les concordances ici mentionnées des nombres mêmes qui ont été adoptés par le Syncelle et par Eusèbe dans leurs chronographies respectives.

Selon le Syncelle, t. I, p. 233, édit. Dindorf, Amosis, appelé aussi Thetmosis, le premier roi de la XVIIIe dynastie égyptienne, commence son règne en l'an du monde............	3740
Dans la même chronographie, p. 383, le commencement du roi chaldéen Nabonassar est placé en l'an du monde............	4747
Différence, ou intervalle du commencement de la XVIIIe dynastie à Nabonassar, selon le Syncelle............	1007
Distance du commencement de Nabonassar à l'ère chrétienne, d'après les observations chaldéennes rapportées par Ptolémée............	747
Somme augmentée de l'unité, ou *date* du commencement de la XVIIIe dynastie antérieurement à l'ère chrétienne d'après le Syncelle............	1755

Voici maintenant le même calcul effectué d'après la chronique d'Eusèbe. J'emploie les nombres rapportés dans l'édition de MM. Maï et Zohrab.

Commencement de la XVIIIe dynastie égyptienne, p. 274, l'an d'Abraham............	294
Commencement du règne de Philippe Aridée, p. 347............	1693
Différence, ou intervalle du commencement de la XVIIIe dynastie à Philippe Aridée, selon Eusèbe............	1399
Distance du commencement de Nabonassar au commencement de Philippe Aridée, selon le canon de Ptolémée............	425
Donc intervalle du commencement de la XVIIIe dynastie à Nabonassar, d'après Eusèbe............	974
Distance du commencement de Nabonassar à l'ère chrétienne, d'après les observations chaldéennes............	747
Somme augmentée de l'unité, ou *date* du commencement de la XVIIIe dynastie antérieurement à l'ère chrétienne............	1722

La date —1737, qui est immédiatement donnée par la phase solaire représentée sur le monument de Rhamsès Meïamoun, est presque exactement intermédiaire entre ces deux évaluations, étant de 18 ans moins éloignée de nous que la première, et de 15 ans plus éloignée que la seconde. Cela donnerait lieu de penser qu'elle s'applique à la première année du règne de ce prince, et qu'ainsi sa prise de possession solennelle du pschent aurait eu lieu cette année-là même. Cela n'a rien que de vraisemblable, le tableau qui retrace cette cérémonie portant seulement la date du jour, le 1er pachon, sans indication d'année de règne; contrairement à ce qui se voit dans le même palais pour tous les autres tableaux relatifs au même prince, lesquels sont la plupart datés de l'an XVI.

NOTE 22. Plutarque rapporte cette allégorie dans son Traité d'Isis et d'Osiris. Elle

y fait suite à un paragraphe, où il dit qu'il ne faut pas prendre les mythes égyptiens dans leur sens apparent, mais s'attacher au sens moral, qui est caché sous les formes qui les expriment. Après avoir donné plusieurs exemples de cette double signification, il ajoute celui-ci, § XII : « Selon ce que disent les Égyptiens, la déesse Rhéa eut un « commerce secret avec le dieu Kronos. Le Soleil, ayant découvert ce fait, jura qu'elle « n'accoucherait dans aucun mois, ni dans aucune année. Mais Hermès, épris d'a- « mour pour Rhéa, se joignit à elle; et, ayant joué aux dés avec la Lune, il lui gagna « la 70ᵉ partie de chacune de ses périodes lumineuses, desquelles parties rassem- « blées il composa cinq jours, qu'il ajouta aux 360 de l'année. Ces cinq jours sont, « pour ce motif, appelés par les Égyptiens épagomènes, et on les célèbre comme « étant ceux de la naissance des dieux. » En effet, Plutarque explique ensuite que, dans ces cinq jours, Rhéa mit successivement au monde Osiris, Aroueris, Typhon, Isis et Nepthis. Pour comprendre cette allégorie, il faut se rappeler quelles étaient, dans les idées égyptiennes, les attributions des personnages divins qui y sont nommés, autant, du moins, que nous pouvons aujourd'hui les saisir à travers les versions grecques qui nous les ont transmises, en nous aidant du petit nombre de documents originaux que Champollion a pu réunir et discuter dans son Panthéon égyptien. Le Kronos dont il est question ici est un dieu du second ordre, qui préside au temps; et le crocodile, emblème du temps, est son symbole. Rhéa, sa sœur, est une autre divinité du même ordre, caractérisée, suivant Champollion, comme la *génératrice des dieux*. Mais l'identification qu'il en a faite avec la *Naphté* ou *Nephté* égyptienne, étant presque uniquement établie sur cette spécialité de titre, pourrait paraître moins certaine que la précédente. L'Hermès, qui complète l'action, est défini indubitablement par ses rapports mythiques avec la Lune, qu'une foule de monuments retracent. C'est aussi un dieu du second ordre, appelé le second Hermès, ou Thot, *deux fois grand*, que Platon, vers la fin du dialogue intitulé *Phèdre*, désigne comme ayant inventé les nombres, le calcul, la géométrie, l'astronomie, l'écriture par lettres, et deux sortes de jeux de combinaisons qui se jouaient avec les dés, πεττείας καὶ κυβείας. Son domicile céleste, au dire de Plutarque (*de Iside et Osiride*, XLI), était dans la lune; et les monuments le représentent toujours en relation avec les phases de cet astre, soit, sous l'emblème d'un cynocéphale, associé au disque lunaire, cet animal étant supposé sensible aux influences de la lune; soit, sous une forme humaine, avec une tête d'ibis; ou enfin symboliquement, sous la forme d'un ibis ayant les deux extrémités du corps noires, le milieu blanc, ce qui correspond évidemment à l'état de la lune aux deux termes de sa révolution mensuelle et à ses phases intermédiaires. Pour appliquer ces diverses attributions mythiques à la tradition allégorique rapportée par Plutarque, il faut considérer que, dans les temps primitifs où les Égyptiens adoptèrent l'année vague de 360 jours, les périodes des lunaisons durent d'abord être approximativement égalées à un mois solaire de 30 jours complets. Mais l'erreur de cette évaluation, très-embarrassante pour les peuples qui voulurent régler leur calendrier, en accordant les mouvements de la lune avec ceux du soleil, n'avait aucun inconvénient pour les Égyptiens; car, laissant leur année vague suivre librement sa marche propre, ils avaient seulement à constater le cours naturel des deux astres dans la série des jours, non à les concilier. Toutefois, lorsque, après un long usage de cette année primitive, ils voulurent y ajouter cinq jours, probablement pour la rapprocher davantage de l'année solaire, ils avaient eu tout le temps de voir qu'il fallait diminuer la durée supposée des lunaisons. C'est aussi ce que fait Hermès. Car d'abord il ôte à chacune d'elles sa 70ᵉ partie, ou $\frac{3}{7}$ de jour, ce qui la réduit à $29^{j},57$, au lieu de $29^{j},53$, qui est sa va-

leur moyenne exacte. Puis, de ces $\frac{3}{7}$ répétés 12 fois, c'est-à-dire autant qu'il y a de lunaisons complètes dans 360 jours, il forme une somme égale à $\frac{36}{7}$, ou $5^j,14$, dont il prend seulement cinq jours pleins, qu'il ajoute aux 360 déjà employés. Or ces jours nouveaux ne purent être placés qu'à la suite des 360, comme ils le furent. Car déjà, dans la notation de l'année primitive, tous ceux-ci avaient été affectés à des dieux spéciaux qui se succédaient suivant un ordre constant dans le cours de chaque mois; et l'on n'aurait pas pu, sans rompre irrégulièrement cette succession, insérer parmi eux les cinq nouveaux jours que la déesse Rhéa devait produire. Il était donc très-exact de dire que, en vertu du décret irrévocable du dieu Soleil, par lequel les douze mois étaient déjà réglés, Rhéa ne pouvait enfanter ces cinq jours dans aucun mois, ni dans aucune année de la forme adoptée jusque-là; mais on put les placer hors de ces mois et à leur suite, en les sanctifiant comme époques de naissance de cinq divinités qui n'avaient pas encore reçu d'emploi analogue. Cela n'implique nullement que ces cinq dieux, qui sont au nombre des plus anciens de la mythologie égyptienne, aient dû effectivement être nés ou inventés à une époque historique aussi tardive que celle où l'on ajouta les épagomènes. Car, même en admettant que cette particularité de la tradition ne soit pas résultée d'une interprétation postérieure, ce qui serait fort possible, l'incarnation terrestre des cinq dieux put être actuellement rapportée aux cinq jours, ou l'être commémorativement à leurs analogues antérieurs dans les révolutions rétrogrades de l'année nouvelle; de même qu'en exaltant le mérite de l'année julienne Censorin déclare que, si le commencement du monde était connu, il faudrait y reporter l'origine de ce mode de computation des temps. On ne doit pas non plus se trop scandaliser de ce que le calcul d'Hermès rapporté par Plutarque laisse, ou fasse supposer, dans la durée des lunaisons moyennes une erreur de $\frac{4}{100}$ de jour. Car, même après les déterminations d'Hipparque et de Ptolémée, Censorin avoue que, de son temps, on ne savait pas encore au juste de combien un mois lunaire est moindre que 30 jours. Et, pour les Égyptiens surtout, l'usage de leur année vague leur rendait l'exactitude de cette connaissance anticipée à peu près indifférente, puisqu'ils voyaient toujours bien, par l'observation même, à quel jour chaque phase lunaire se reproduisait. Toutefois, lorsqu'ils eurent adopté l'année de 365 jours, ils durent bientôt reconnaître de cette manière, s'ils ne l'avaient pas prévu, que ces phases revenaient aux jours de même dénomination après 25 années pareilles. Et aussi est-ce là le terme qu'ils fixèrent à la durée de la vie symbolique de leur dieu Apis; dont le culte ne put être établi, ou modifié par cette particularité de mythe, qu'après l'établissement de la nouvelle forme d'année. Mais, antérieurement à Apis, ils avaient déifié, sous le nom de *Mnévis*, un autre taureau qui avait son temple à Héliopolis. Les auteurs anciens s'accordent à dire qu'il était consacré au soleil; toutefois, plusieurs détails qu'ils rapportent paraissent indiquer que ce mythe, comme celui d'Apis, s'appliquait spécialement aux relations du soleil avec la lune dans les conjonctions, et les éclipses où elle perd sa lumière. En effet, Porphyre cité par Eusèbe (*Præp. evang.* lib. III, ch. XIII) et Plutarque (*de Iside et Osiride*) attestent que Mnévis était aussi de couleur noire. Plutarque ajoute qu'on le considérait comme le père d'Apis, et que le nombre 25, qui exprimait la somme des années de la vie d'Apis, se forme en multipliant par lui-même le nombre 5, qui est à la fois mâle et femelle. Tout cela doit faire présumer que la durée de la vie de Mnévis était fixée à cinq années de la forme primitive. C'est aussi la plus simple période qui ramène les phases lunaires à un jour de même dénomination dans une année vague de 360 jours. L'erreur de cette période est moindre que $1^j\frac{1}{2}$; et ainsi elle fournissait une approximation

qui a pu d'abord suffire, surtout aux Égyptiens, que la libre circulation de leur année dans l'année solaire exemptait du besoin de prévisions plus précises, au moins dans les anciens temps.

NOTE 23. Ces diverses évaluations sont démontrées numériquement dans la note 10.

NOTE 24. Recherches sur l'année vague égyptienne, *Mémoire de l'Académie des sciences*, t. XIII, p. 589 et suivantes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 11 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le comte Beugnot. Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Lenormant a lu un rapport sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France; M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, une notice historique sur la vie et les ouvrages de Louis Dupuy, et M. Vitet, un rapport sur les ouvrages envoyés au concours des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de l'extrait d'un mémoire de M. Quatremère sur les asiles chez les Orientaux, et d'un mémoire de M. de Saulcy sur les monuments de la langue phénicienne.

Voici les résultats du concours et les sujets de prix proposés :

JUGEMENT DES CONCOURS.

L'Académie, dans sa séance annuelle de 1842, avait prorogé, jusqu'au 1er avril 1843, le concours ouvert sur cette question : « Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Adrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice, en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre. » Ce prix a été décerné à M. Édouard Laboulaye. Le mémoire inscrit sous le n° 1 a été jugé digne d'une mention très-honorable.

L'Académie avait aussi proposé pour sujet d'un prix à décerner dans sa séance de 1843 : « L'Histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan. » Le prix a été obtenu par M. Mas-Latrie. L'Académie a accordé un second prix, dont M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu faire les fonds, au mémoire n° 2, dont les auteurs sont MM. Théophile Roussel et Eugène de Rosière.

Dans sa séance de 1839, l'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1841, la question suivante : « Rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le troisième siècle jusqu'à la fin du onzième; déterminer, le plus précisément qu'il sera possible, l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher, en tout ou en partie, à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe. » L'Académie ayant trouvé que, dans les mémoires qui lui furent envoyés, la question n'avait pas été traitée d'une manière assez spéciale ni suffisamment approfondie, prorogea ce concours jusqu'au 1[er] avril 1843. Elle n'a reçu, cette année, qu'un seul mémoire, qui, par les raisons ci-dessus exprimées, n'a pas été jugé digne du prix. L'importance de la question a déterminé l'Académie à proroger encore ce concours jusqu'au 1[er] avril 1845. Le prix est une médaille de la valeur de 2,000 francs.

Prix de numismatique. Le prix de numismatique fondé par feu M. Allier d'Hauteroche n'a point été décerné cette année.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille à M. Teulet, éditeur-traducteur et commentateur des *Œuvres complètes d'Éginhard;* la seconde médaille à M. Garnier, pour son ouvrage intitulé : *Chartes bourguignonnes inédites des* VIII[e], IX[e], X[e] *et* XI[e] *siècles;* la troisième médaille à MM. Martin et Cahier pour leur ouvrage *sur les vitraux de la cathédrale de Bourges.* L'Académie a regretté de n'avoir pas une quatrième médaille à partager *ex æquo* entre MM. Germain et Louis Paris, l'un auteur d'une *Histoire de l'église de Nîmes*, et l'autre d'un ouvrage intitulé, *Les toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims, ou la mise en scène du théâtre des confrères de la Passion.* Elle a accordé des mentions très-honorables à M. Cassany Mazet, pour son *Histoire de Villeneuve-sur-Lot*, et à M. Péremet, pour son ouvrage manuscrit *sur les temples chrétiens primitifs*, et des mentions honorables à M. Pistollet de Saint-Ferjeux pour ses *Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres*, 1 vol. in-8°; à M. A. Bernard, pour les *Procès-verbaux des États généraux de 1593*, 1 vol. in-4°; à M. Cartier, auteur de différents mémoires sur l'*Histoire du château et de la ville d'Amboise;* à M. l'abbé Texier, pour son *Essai historique et descriptif sur les argentiers de Limoges*, manuscrit; et à M. Henry pour le *Guide en Roussillon*, in-8°.

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. L'Académie a décerné le premier de ces prix à M. Floquet, pour son *Histoire du Parlement de Normandie*, et décidé que M. Monteil serait maintenu dans la possession du second prix, qui lui a été décerné en 1840.

PRIX PROPOSÉS POUR 1844 ET 1845.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1844, la question suivante : « Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Pétra au sud. » Le prix est une médaille de 2,000 francs.

L'Académie propose, pour sujet du prix ordinaire de 1845 : « L'examen critique des historiens de Constantin le Grand, comparés aux divers monuments de son règne. » Le prix est une médaille de 2,000 francs.

Le prix annuel, pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné, en 1844, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1843 et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1844.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées, en 1844, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er mai 1844.

Au 1er avril 1844, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1843, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. le baron Gobert. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1843 et ne seront pas rendus. (Pour les autres conditions du concours, voir nos cahiers d'août 1838 et septembre 1840.)

M. le marquis de Fortia d'Urban, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris, le 4 août.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du 10 juillet, l'Académie des sciences a élu M. Binet à la place vacante dans son sein par le décès de M. Lacroix.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Cortot, membre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris, le 12 août.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, décernera une médaille d'or de la valeur de 500 francs au meilleur mémoire présenté avant le 1er octobre 1844, sur un sujet important d'histoire, de géographie ou d'archéologie, relatif à la Morinie, pendant l'époque dite du moyen âge (de 500 à 1500). La société verrait avec plaisir, sans pourtant en faire une condition obligatoire, que l'on traitât *de la géographie de la Morinie sous Charlemagne*.

Les mémoires devront être adressés à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la société, à Saint-Omer.

La société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, du département de

l'Eure a ouvert un concours pour le meilleur *Mémoire sur la vie et les travaux de M. Jules de Blosseville*, commandant de *la Chevrette*, perdu avec son bâtiment dans un voyage aux mers boréales. Ce concours sera fermé le 15 mai 1844.

L'Académie des jeux floraux, de Toulouse, propose, entre autres sujets de prix, pour le concours de 1844, *l'Éloge de Dante Alighieri*. Ce prix sera l'églantine d'or, dont la valeur est de 450 francs. Le terme du concours est fixé au 15 février 1844. Les concurrents devront adresser trois copies de leur ouvrage à M. le vicomte de Panat, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Toulouse.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles a ajouté la question suivante à celles qu'elle a mises au concours pour l'année 1844, et dont nous avons publié le programme dans notre cahier de septembre 1842 (p. 571) : « Les ducs et comtes qui ont régné en Belgique, des évêques, des seigneurs particuliers et des corporations religieuses, ont battu monnaie, tantôt au nom de leurs suzerains et au leur, tantôt en leur propre nom seulement. On demande vers quelle époque ils ont commencé, dans chaque localité, à battre des monnaies, tant en or qu'en argent, et comment ils sont parvenus à exercer ce droit. »

L'Académie décernera, en 1845, le prix extraordinaire de 3,000 francs accordé par le Gouvernement pour la meilleure *Histoire du règne d'Albert et Isabelle*. Nous en avons donné le programme dans notre cahier de mai 1841, p. 313.

La même Académie propose, pour le concours ordinaire de 1845, les questions suivantes : 1° Quelles ont été, jusqu'à l'avénement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?

2° Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique? Quels étaient l'organisation des différents tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence d'après lesquelles ils prononçaient?

3° Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour former l'éducation intellectuelle et morale des sourds-muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différents pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution, et enfin déterminer, d'après un examen composé de ces moyens d'enseignement, ceux auxquels on doit la préférence.

Le travail des concurrents devra être envoyé, avant le 1er février 1845, à M. Quételet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Ramayana, poema indiano di Valmici, testo sanscrito secondo i codici manoscritti della scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, socio della R. Accademia delle

scienze di Torino. Tome Ier. Paris; imprimé, par autorisation du garde des sceaux de France, à l'Imprimerie royale, 1843, in-8° de CXLIII-364 pages. — L'épopée connue sous le nom de *Ramayana* occupe, dans la littérature sanscrite, le même rang que les poëmes d'Homère dans la littérature grecque. Il existe de ce grand ouvrage deux principales leçons ou rédactions : l'une recueillie dans la partie centrale du Bengale appelée Gauda, et que M. Gorresio nomme, pour cette raison, *recensio Gaudana*; l'autre improprement appelée *version des commentateurs*, composée dans le nord de l'Inde, et à laquelle il applique la dénomination de *leçon septentrionale*. Les deux premiers livres du Ramayana et le commencement du troisième ont été publiés dans l'Inde par Guillaume Carey et Josua Marshman, avec une traduction anglaise. (Serampore, 1806-1810, 4 vol.) Mais cette édition incomplète est très-défectueuse sous tous les rapports. Le savant M. G. de Schlegel a aussi donné au public, de 1829 à 1838, les deux premiers livres de ce poëme, d'après le texte septentrional, avec une traduction latine du premier livre seulement. M. Gorresio entreprend aujourd'hui, sous la protection et avec l'encouragement du roi de Sardaigne, de publier le texte complet du Ramayana d'après la leçon du Bengale. Le volume qu'il vient de faire paraître comprend le texte du premier livre, précédé d'une première introduction, où le savant éditeur, après des réflexions sur l'importance de l'ouvrage qu'il publie et une analyse succincte du premier et du second livre, développe les motifs qui lui ont fait préférer le texte bengalique au texte septentrional, et énumère les manuscrits de Paris et de Londres dont il a fait usage. L'appréciation complète du poëme, les recherches et les questions de critique qui s'y rattachent, seront l'objet d'une introduction plus ample, qui accompagnera la traduction italienne dont M. Gorresio doit faire suivre le texte sanscrit. Cette grande publication, sur laquelle nous nous proposons de revenir, est exécutée avec un soin tout à fait digne du haut encouragement qu'elle a obtenu, et peut être mise au rang des plus magnifiques et des plus excellents produits de l'Imprimerie royale.

Voyage autour du monde, entrepris, par ordre du roi, sous le ministère et conformément aux instructions de S. Exc. M. le vicomte Dubouchage, secrétaire d'État au département de la marine, exécuté sur les corvettes de Sa Majesté l'Uranie et la Physicienne, pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; publié sous les auspices de M. l'amiral Duperré, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, par M. Louis de Freycinet, capitaine de vaisseau, etc. commandant de l'expédition. Paris, Imprimerie royale, in-4° de VIII-342 pages, avec une carte. — Ce volume contient la partie du voyage de l'Uranie relative au *magnétisme terrestre*. Il est précédé d'un avertissement daté du mois d'août 1842, et dans lequel M. de Freycinet annonce la prochaine publication des livraisons qui restent à paraître pour compléter ce grand ouvrage. Les parties non encore publiées sont la *météorologie* et les *recherches sur les langues*.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1843. Toulouse, imprimerie de J. M. Douladoure, 1843. — On trouve dans ce volume, après la liste des membres de l'Académie des jeux floraux et le programme du concours de 1844, vingt et un morceaux de poésie qui ont été couronnés, cette année, par l'Académie, ou présentés à ses concours. Viennent ensuite les éloges des membres que l'Académie a perdus pendant l'année, et les discours de réception prononcés par leurs successeurs.

ANGLETERRE.

An encyclopædia..... Encyclopédie historique, théorique et pratique, de l'architecture, par J. Gwilt. Londres, Longman, 1842, in-8° de 1100 pages, avec plus de 1000 gravures sur bois.

A dictionary of practical medicine.... Dictionnaire de médecine pratique, comprenant la pathologie générale, la nature et le traitement des maladies, etc. par James Copland. Londres, Longman, 1842, in-8°.

Bibliotheca Grenvilliana, or bibliographical notices.... Bibliotheca Grenvilliana, ou notices bibliographiques des livres rares et curieux de la bibliothèque de sir Thomas Grenville, par J. T. Payne et H. Foss. Londres, librairie de Payne et Foss, 1842, 2 vol. in-8°.

BELGIQUE.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Bruxelles. Tome XV, 2e partie, 1841-1842. Bruxelles, Hayez, 1843, in-4°.

Histoire politique, civile et monumentale de la ville de Bruxelles, par MM. Alex. Henne et Alph. Wauters. Bruxelles, 1843, in-8°. — La commission royale d'histoire de Belgique a décerné à cet ouvrage le prix offert par M. le prince de Ligne.

Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris, par M. Gachard. 1re partie, archives de Dijon. Bruxelles, 1843, in-8°.

Rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur au sujet du manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile, déposé à la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, par M. Ph. Bernard. Bruxelles, 1843, in-8°.

Description des fossiles qui se trouvent dans le terrain houiller et dans le système du terrain anthraxifère de la Belgique, par M. L. de Koninck. Liége, 1842-1843, in-4°. — Se publie par livraisons.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1843.

Sur un Traité arabe relatif à l'astronomie.

PREMIER ARTICLE.

Il y a quelques années qu'on publia, dans le Journal de la société asiatique de Paris, un document qui semblait avoir, pour l'histoire des sciences, des conséquences aussi importantes qu'inattendues. C'était un chapitre inédit d'un traité astronomique, composé au x^e siècle de notre ère par l'astronome arabe Aboul-Wéfa de Badgad. En exposant les divers accidents périodiques qui troublent l'uniformité du mouvement de la lune, et que l'on appelle *ses inégalités*, cet auteur en mentionne une, qui, par la description qu'il en fait, la mesure qu'il en donne, le rang qu'il lui attribue parmi les autres, parut au traducteur devoir être identique à celle que l'on nomme aujourd'hui *la variation*, et que l'on croyait généralement avoir été reconnue, pour la première fois, six siècles plus tard par Tycho-Brahé, dont elle était considérée comme une des plus belles découvertes. Cette inégalité, dans son maximum d'effet, produisant à peine une altération de $\frac{2}{3}$ de degré sur la longitude de la lune, elle ne peut être aperçue, et surtout mesurée, qu'après qu'on a déterminé, avec une précision du même ordre, toutes les autres plus influentes qui l'accompagnent. Son appréciation par les Arabes supposait donc qu'ils auraient préalablement rectifié les évaluations et les lois de celle-là, imparfaitement obtenues par Ptolémée; ce qui aurait exigé qu'ils en eussent fait des observations nouvelles et plus exactes, d'où seraient nécessairement résultées pour eux des tables lunaires meil-

leures que les grecques. Ainsi, au lieu d'avoir seulement traduit ou commenté les ouvrages grecs, comme on l'avait cru, ils les auraient dépassés de beaucoup, et se seraient élevés au rang d'inventeurs, ce qui changeait toutes les idées que l'on s'était formées jusqu'alors sur leurs connaissances scientifiques, et sur le caractère plus superficiel que profond, plus brillant qu'exact, qu'on avait attribué à leur nation.

Toutefois, le désaccord même de ces conséquences avec les productions habituelles de leur esprit excita des doutes[1]. A la vérité, on savait bien qu'ils avaient cherché à perfectionner les tables lunaires de Ptolémée; mais Ebn-Jounis, qui nous l'apprend, avoue que les observations faites dans ce dessein montrèrent des différences trop considérables et trop variées pour qu'on pût en démêler les causes; or celui-là était un de leurs astronomes les plus laborieux et les plus habiles. Aboul-Wéfa aurait-il été plus heureux? S'il a fait faire un si grand pas à la science astronomique, sa découverte aura été vraisemblablement connue des savants orientaux qui suivirent après lui la même carrière. Du moins, elle aurait été difficilement ignorée d'Ulug-Beg, puisque le manuscrit même où on la suppose consignée a fait partie de la bibliothèque de Schah-rokh, le père de ce prince astronome. Ulug-Beg n'aurait donc pas manqué d'introduire des rectifications si importantes dans les tables lunaires qu'il a construites. Or on en possède le manuscrit, écrit en persan, de sorte qu'on peut aisément voir s'il les a connues et s'il en a fait usage. Il fallait aussi examiner le traité d'Aboul-Wéfa dans son ensemble, voir comment la découverte qu'on y suppose est amenée, à quelle place on l'y trouve, et comme elle se lie aux autres perfectionnements avec lesquels elle a une connexion nécessaire, puisqu'ils ont dû la préparer. Guidé par ces détails, on aurait pu discuter sûrement le texte du chapitre arabe, et décider avec certitude que la découverte annoncée y est ou n'y est pas comprise. Mais ce sont là des recherches arides, auxquelles on ne se résout guère que par l'espoir d'établir le premier un fait littéraire imprévu, ou par la nécessité de remplir un devoir d'examen personnel.

[1] J'avais moi-même exprimé ce sentiment de doute dans un article sur les instruments astronomiques des Arabes, inséré au Journal des Savants de l'année 1841: et j'y exposai, à peu près comme je le fais ici, par quels motifs *je n'osais pas comprendre parmi leurs découvertes celle de l'inégalité lunaire appelée la variation.* Mais, n'ayant pas alors examiné la question à fond, je me gardai bien de prononcer un jugement absolu. Je ne rappelle ce fait que parce que, dans une publication récemment imprimée, on m'a présenté comme ayant admis la réalité de la découverte de la variation par Aboul-Wéfa, en se fondant sur l'article même où je m'exprimais avec cette réserve.

Les choses en étaient là quand un orientaliste expérimenté, attaché à la Bibliothèque royale, M. Munck, trouva dans un traité astronomique, écrit en hébreu, au XIII^e siècle, par Isaac Israïli, juif de Tolède, un passage qui lui sembla résoudre la question. Cet auteur, en expliquant la dernière des corrections faites par Ptolémée au mouvement de la lune, l'appelle, comme Aboul-Wéfa, *la troisième inégalité*; et il en décrit la loi dans des termes qui offrent beaucoup de rapports avec ceux de l'astronome arabe. Celui-ci, selon M. Munck, n'aurait donc fait que reproduire cet ancien résultat, établi par Ptolémée au chapitre V du V^e livre de l'Almageste. L'auteur de la première annonce contesta l'identité de la rédaction, et réclama en faveur d'Aboul-Wéfa la propriété d'une découverte distincte; à quoi M. Munck opposa de nouveaux indices de ressemblance tirés d'autres écrivains arabes du XI^e siècle. Sur sa demande, une commission prise dans l'Académie des sciences fut chargée d'examiner ce point d'histoire scientifique; mais, après l'avoir étudié, elle déclara unanimement qu'il ne lui paraissait pas susceptible d'une décision collective, et que ceux de ses membres qui s'en étaient occupés croyaient plus convenable de communiquer individuellement leurs recherches à l'Académie, ce qui fut approuvé définitivement.

M'étant trouvé au nombre des commissaires qui avaient été désignés, les recherches que j'ai indiquées plus haut devinrent pour moi un devoir. Mais il me sembla plus fructueux, et je dirai aussi plus attrayant, d'envisager la question sous une face moins restreinte, c'est-à-dire de caractériser nettement, et d'exprimer, s'il était possible, en langage intelligible, les tentatives qui ont été successivement faites pour représenter les mouvements de la lune, par les observateurs grecs, arabes et européens, qui ont précédé Newton, afin de voir par quelles idées, et pour quelle part, chaque époque a contribué au dévoilement de ces capricieux phénomènes, dont nous avons aujourd'hui le secret. Ce coup d'œil jeté sur le passé n'est pas sans application présente, puisque, tant de vérités naturelles nous restant cachées, nous sommes réduits à les représenter provisoirement par des hypothèses, comme le faisaient nos prédécesseurs; de sorte que les essais heureux qui les ont approchés du but, et les erreurs qui les en ont éloignés, nous instruisent de ce que nous devons rechercher ou éviter, espérer ou craindre, dans ces interprétations imparfaites par lesquelles nous arrivons lentement aux réalités.

Pour bien apprécier les idées et les hommes que nous allons passer en revue, il faut, puisque nous le pouvons, nous placer au bout de la

carrière, et, du centre des vérités finales, où la théorie de l'attraction nous élève, regarder les voies diverses dans lesquelles ils se sont avancés. Commençons ainsi par poser les conditions physiques des mouvements de la lune, et définissons les forces qui les régissent. Elle circule autour de la terre dans une orbite rentrante. Si ces deux corps existaient seuls dans l'espace, l'orbite serait un cercle, ou une ellipse, dont la terre occuperait le centre ou un des foyers. Dans l'orbe circulaire, le mouvement du satellite serait uniforme. Considérez alors deux de ses positions, séparées par un intervalle de temps arbitraire; puis menez de là au centre du mouvement deux droites, qui seront ici deux rayons du cercle, mais que l'on nomme généralement en astronomie des *rayons vecteurs*. Ils comprendront entre eux un certain angle, ils intercepteront sur la circonférence un certain arc, et limiteront sur la surface du cercle un secteur d'une certaine étendue. Or cet angle, cet arc, ce secteur, seront proportionnels au temps écoulé entre les deux observations: c'est-à-dire que, ce temps étant par exemple $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{100}$ ou toute autre fraction de la révolution totale, l'angle sera la même fraction de 360°, l'arc de la circonférence entière, le secteur de la surface du cercle décrit. Telle est la loi du mouvement circulaire. Pour en simplifier l'énoncé, j'ai considéré la terre et le satellite comme de simples points. La même loi de circulation uniforme a lieu pour des masses d'une étendue sensible, en l'appliquant à leurs centres de gravité. Mais, si les deux corps ne sont pas sphériques, la dissymétrie de leur configuration développe entre eux des résultantes d'attraction qui, ne passant plus par ces centres, impriment aux deux masses des mouvements autour de ces points. C'est là ce qui produit la précession des équinoxes, la nutation de l'axe terrestre, et la libration de la lune autour du long diamètre de sa masse qui est tourné vers la terre. Mais ces phénomènes ne réagissent qu'indirectement, et toujours pour une très-faible part, sur le mouvement de circulation que nous aurons seuls ici à considérer. Je ne les énonce que pour en faire abstraction, et je m'occuperai des seuls mouvements éprouvés par les centres de gravité des masses, comme si toute la matière attirable qui les compose y était concentrée.

Venons maintenant au mouvement elliptique. Alors la terre sera dans un des foyers de l'ellipse que la lune décrit. Prenez donc, comme tout à l'heure, deux positions du satellite séparées par un intervalle de temps arbitraire; puis menez de là à la terre deux rayons vecteurs, qui seront généralement de longueur inégale à cause de la forme ovale de l'orbite. Ils comprendront encore entre eux un certain angle, ils intercepteront

sur le contour de l'ellipse un certain arc, et ils limiteront sur sa surface un secteur curviligne d'une certaine étendue. Ici l'angle et l'arc ne seront plus proportionnels au temps écoulé entre les deux observations, mais la proportionnalité subsistera pour le secteur; c'est-à-dire que, si le temps est $\frac{1}{10}$, ou $\frac{1}{100}$, ou toute autre fraction de la révolution totale, l'aire (area) du secteur sera la même fraction de la surface totale de l'ellipse. La constance de ce rapport, ainsi que la configuration elliptique de l'orbite sont deux immortelles découvertes de Kepler. Elles s'appliquent à tous les satellites et à toutes les planètes considérées autour de leurs foyers propres. Réunies, elles donnent la loi physique du mouvement de circulation, et elles suffisent pour assigner numériquement le lieu du satellite ou de la planète sur son ellipse à un instant quelconque, lorsque l'on connaît, par observation, la durée de sa révolution totale, ainsi que le moment où l'astre s'est trouvé à l'une des extrémités du grand axe de l'orbe qu'il décrit; sous la condition toutefois que les deux corps considérés sont assez éloignés de tous les autres astres pour que leurs mouvements relatifs s'accomplissent sensiblement comme s'ils étaient seuls.

En effet, cette fiction d'isolement étant admise, traçons ici, fig. 1re, l'ellipse décrite par le satellite, qui sera, par exemple, la lune, et plaçons la terre au foyer F de cette courbe, l'autre foyer étant F'. L'extrémité A du grand arc la plus distante de la terre s'appelle *l'apogée*, l'extrémité la plus proche P, *le périgée*, dénominations grecques. L'angle visuel que sous-tend le disque lunaire, et que l'on appelle *son diamètre apparent*, est le plus petit en A, le plus grand en P, réciproquement aux deux distances correspondantes. La mesure de ces diamètres fait donc connaître les rapports d'éloignement des deux points extrêmes, conséquemment la proportion de *l'excentricité* CF ou CF' à la longueur totale de l'axe PA, ainsi que les instants auxquels la lune a passé par ces points. Les Grecs, qui n'avaient pas d'instruments assez précis pour déterminer avec exactitude les valeurs des diamètres apparents, suppléaient à ces données par des combinaisons trigonométriques tirées de leurs hypothèses, et qui les conduisaient au même but. Mais nous, qui savons les obtenir au moyen des lunettes munies intérieurement de micromètres, supposons que nous en ayons conclu le rapport de l'excentricité CF au demi-grand axe CA, ainsi que les instants auxquels l'astre a passé en A ou en P; alors, si l'on nous demande quel sera le point L où il se trouvera sur son ellipse, après un temps quelconque *t* compté depuis le passage en A, nous pourrons aisément le définir. Car les retours successifs de l'astre au point A nous ont fait connaître le temps T

de sa révolution totale. Il suffira donc de mener du foyer F un rayon vecteur FL, tellement dirigé qu'il isole dans l'orbite un secteur curviligne AFL, dont la surface soit à celle de l'ellipse comme *t* à T, ce qui est un simple problème de géométrie que l'on sait résoudre. La lune se trouvera au point ainsi obtenu, et l'on pourra vérifier l'exactitude de ce résultat de deux manières : d'abord en mesurant l'angle LFA formé par le rayon vecteur réel FL, avec l'apogée A projeté précédemment sur le ciel, et voyant s'il est égal à celui que le calcul du secteur donne, puis en mesurant le diamètre apparent de la lune en L, et voyant s'il est réciproque à la longueur calculée du rayon FL, comparativement à FA. La seconde de ces épreuves, celle des diamètres, manquait aux Grecs; de sorte qu'ils n'ont pu assujettir leurs hypothèses qu'à représenter les seules variations du mouvement angulaire, non des distances, ce qui les a toujours laissées fautives quant à ce dernier élément, et leur a fait ainsi méconnaître la véritable forme des orbites parcourues.

Ici, je suis obligé de rappeler deux termes d'astronomie qui nous viennent des Grecs, mais que nous prenons dans un autre sens, et bien plus restreint que celui qu'ils leur attribuaient. L'angle LFA, formé à chaque instant par le rayon vecteur actuel LF, avec la distance apogée FA, nous l'appelons l'*anomalie vraie;* et nous nommons *anomalie moyenne* l'angle que formerait, au même instant, avec cette même distance, le rayon vecteur d'un astre fictif qui, ayant passé à l'apogée A, avec le véritable, circulerait uniformément autour du foyer F, dans le même temps T, de manière à se retrouver sur la même direction FP, ou FA, avec l'astre vrai, chaque fois que celui-ci revient au périgée ou à l'apogée de son orbite. Cette fiction est représentée dans la fig. 2. La lettre L y désigne l'astre vrai, L' l'astre fictif, dans des positions simultanées des deux côtés de l'axe, et le sens de leur mouvement de circulation est indiqué par des flèches. D'abord, en partant de l'apogée, l'astre fictif précède le vrai, et l'angle L'FL, compris entre leurs rayons vecteurs, s'appelle l'*équation du centre*, parce qu'en le retranchant alors de l'anomalie moyenne L'FA, calculée d'après le temps écoulé depuis le passage à l'apogée A dans la supposition d'un mouvement uniforme, on *égale* celle-ci à l'anomalie vraie LFA, qui s'obtient ainsi pour le même temps par cette soustraction. L'écart des deux astres augmente ainsi progressivement de ce côté de l'axe, jusqu'à un certain terme où leur mouvement autour du foyer F devient égal. Alors l'angle L'FL atteint sa plus grande ouverture et s'appelle *la plus grande équation du centre*, laquelle est liée à la grandeur de l'excentricité par un rapport calculable. Au delà de ce point d'égalité, l'astre vrai, qui s'accélère con-

tinuellement à mesure qu'il se rapproche du foyer F, se rapproche aussi progressivement de l'astre fictif, le rejoint au périgée P, où l'équation du centre devient nulle, puis le dépasse, et le précède ensuite de l'autre côté de l'axe jusqu'à l'apogée, où l'astre fictif le rejoint de nouveau pour recommencer une révolution nouvelle avec les mêmes alternatives; de sorte que, dans toute cette seconde moitié de l'ellipse, l'équation du centre doit être ajoutée à l'anomalie moyenne pour avoir le lieu de l'astre vrai. Cette *équation* est la première et la principale inégalité qui s'observe dans le mouvement des planètes et des satellites. Les Grecs, et après eux tous les astronomes jusqu'à Kepler, admettaient comme un axiome incontestable que tous les phénomènes de déplacement des corps célestes doivent résulter de mouvements réellement circulaires et uniformes. En conséquence, ils appelèrent du nom commun *anomalie* toutes les apparences, selon eux optiques, qui écartaient les lieux observables de cette uniformité, et ils appliquèrent cette dénomination à toutes les corrections numériques qu'ils trouvaient nécessaires pour les y réduire. Le grand Copernic lui-même, non-seulement resta soumis à ce préjugé, mais, dans le mémorable livre où il rétablit si hardiment la circulation de la terre autour du soleil, en commun avec les autres planètes, il soutint comme une vérité palpable qu'on ne peut admettre dans les corps célestes des mouvements variables, qu'il faudrait attribuer à l'imperfection de leur essence ou à l'inconstance de la vertu motrice qui les régit, et cela, dit-il : *quoniam ab utroque abhorret intellectus, essetque indignum tale quiddam in illis existimari* [1]. Kepler, enfin, Kepler, non sans peine, et après beaucoup d'hésitations, renversa cette erreur séculaire, devenue incompatible avec la constance des secteurs parcourus en temps égal dans une même ellipse, constance qu'il avait constatée sur le ciel même. Car, pour que ces secteurs soient égaux en surface dans un même temps, il faut bien que les deux rayons vecteurs qui les limitent forment entre eux un angle moindre lorsqu'ils sont plus longs que lorsqu'ils sont plus courts, par exemple, près de l'apogée que du périgée, ce qui détruit l'uniformité de la circulation angulaire pour la transporter à la surface du secteur elliptique décrit. Par là, on voit aussi que l'arc parcouru par l'astre sur le contour de son ellipse, en un même temps, doit être nécessairement moindre à l'apogée qu'au périgée, pour servir de base à un secteur d'égale surface. Cette variation successive et périodique des vitesses, tour à tour moindres, plus grandes, et de nouveau moindres, dans un même corps libre, accomplissant ainsi ses ré-

[1] *De revolutionibus corporum cælestium*, p. 3, editio princeps.

volutions éternelles, n'était pas seulement excessivement difficile à découvrir à cause de l'antique préjugé qui la cachait, elle l'était encore comme offrant un fait incompréhensible à cette époque, où l'on ignorait comment la continuelle variété des vitesses résulte du perpétuel équilibre qui s'établit, en chaque point de l'orbite, entre la force tangentielle, qui emporte l'astre, et la force centrale, qui le rappelle sans cesse vers son foyer.

Toutefois, cette loi si simple de la constance des secteurs elliptiques, décrite en temps égal dans une même orbite, n'est vraie que pour deux corps soumis à la seule influence de leurs attractions mutuelles, réciproque au carré des distances qui les sépare. Et, heureusement pour Kepler, comme pour nous tous qui jouissons aujourd'hui de sa découverte, cette fiction d'isolement se trouve très-approximativement applicable aux mouvements des planètes principales autour du soleil, parce que la petitesse de leurs masses, comparativement à celle de cet astre, et la grandeur des distances qui les séparent les unes des autres, rendent leurs influences réciproques presque insensibles, comparativement à la sienne; de sorte qu'elles circulent autour de lui, presque comme si elles étaient soumises à sa seule action. Mais, dans la circulation de la lune autour de la terre, la force attractive qui émane du soleil exerce sur le mouvement relatif du satellite une influence qui ne peut être négligée, et qui, altérant toutes les lois de son mouvement elliptique simple, y produit cette infinité de variations qu'il nous présente.

Une considération mécanique, très-facile à saisir, va faire comprendre comment elles naissent, de quelle nature elles doivent être, et par quelles périodes elles doivent s'accomplir. L'orbite de la lune peut être considérée, à chaque instant, comme contenue dans un plan incliné d'environ 5° sur celui de l'écliptique, où la terre elle-même tourne autour du soleil dans l'intervalle d'une année, entraînant avec elle son satellite dans son mouvement de circulation. Pour plus de simplicité transportons ce mouvement annuel au soleil, ce qui laissera la terre fixe, et ne changera rien aux aspects relatifs des trois corps. Les prenant alors dans une quelconque de leurs positions, menons un plan idéal qui les contienne; il contiendra donc le rayon vecteur, dirigé à cet instant de la terre vers la lune, et suivant lequel leur attraction mutuelle agit, proportionnellement à la somme de leurs masses divisée par le carré de ce rayon. Le même plan renfermera aussi les deux rayons vecteurs menés du soleil à la terre et à la lune. Si cet astre était, ou pouvait être supposé, infiniment distant, il agirait sur les deux

masses avec une égale énergie et suivant des directions parallèles, de sorte qu'il leur imprimerait, à chaque instant, un mouvement commun qui ne troublerait pas leur mouvement relatif; mais la distance du soleil à la terre et à la lune, quoique très-grande, n'étant pas infinie comparativement aux dimensions de l'orbe lunaire, son attraction instantanée sur les deux corps est sensiblement différente en intensité comme en direction. Pour avoir l'effet de cette circonstance sur le mouvement relatif, il n'y a qu'à décomposer chaque attraction en deux forces, toutes deux comprises dans le plan idéal que nous avons mené, et dont l'une soit dirigée suivant le rayon vecteur lunaire actuel, l'autre perpendiculaire à ce rayon. Puis, prenant la différence des composantes analogues, on aura deux forces perturbatrices du mouvement actuel, dont l'une s'ajoutera à la force centrale principale, ou s'en retranchera selon son signe éventuel; l'autre, perpendiculaire au rayon vecteur, le sollicitera à revenir vers le soleil dans toute la moitié de l'orbite la plus proche de cet astre, et à s'en éloigner dans l'autre moitié la plus distante; de sorte qu'elle accélérera le mouvement de circulation du satellite quand elle conspirera avec lui, et le retardera quand elle lui deviendra contraire.

Ces deux forces perturbatrices sont loin d'être insensibles comparativement à l'action propre de la terre sur la lune. La première, qui est dirigée suivant le rayon vecteur lunaire, est, en moyenne, contraire à cette action, qu'elle affaiblit de $\frac{1}{358}$. Mais elle fait autour de ce terme moyen des oscillations considérables, devenant quadruple avec le sens soustractif dans les syzygies, et double avec le sens additif, dans les quadratures. La force perturbatrice normale au rayon vecteur éprouve des alternatives encore plus grandes. Elle est nulle dans les syzygies, ainsi que dans les quadratures; mais, dans les octants, ses valeurs s'élèvent jusqu'à $\frac{1}{120}$ de l'action centrale de la terre, en changeant successivement de sens dans chaque quart de l'orbite.

Tous les caprices du mouvement de la lune viennent de ces deux forces. Celle qui est dirigée suivant le rayon vecteur modifie à chaque instant la force centrale principale avec une énergie qui varie sans cesse. La force normale au même rayon produit, dans l'orbite instantanée, une composante tangentielle qui modifie la vitesse de circulation, et une composante normale au plan de cette orbite, qui tend à lui donner une autre direction dans l'espace. L'orbite cesse ainsi d'être une ellipse fixe, située dans un plan invariable; elle change sans cesse de forme et de position.

Lorsqu'un corps libre circule dans une ellipse sous l'influence d'une

simple force centrale réciproque au carré de la distance et émanant d'un des foyers, comme les planètes principales circulent autour du soleil, abstraction faite des forces perturbatrices très-petites qui les sollicitent, les sommets extrêmes de l'orbite, que l'on appelle les *apsides*, sont diamétralement opposés l'un à l'autre sur une droite fixe qui passe par le foyer; et le rayon vecteur revient de l'apside la plus éloignée, que l'on nomme la *supérieure*, à la plus proche, que l'on nomme l'*inférieure*, comme de celle-ci à la première, dans la moitié du temps d'une révolution complète autour du centre de circulation. Mais, pour peu que la force centrale diffère de la loi précise du carré des distances, les résultats changent. Si elle varie dans quelque proportion plus rapide, et intermédiaire entre le carré et le cube, une orbite rentrante est encore possible. Seulement les apsides ne sont plus opposées l'une à l'autre, ni fixes autour du foyer central. Le rayon vecteur dirigé vers chacun de ces points tourne sans cesse avec un mouvement angulaire que l'on appelle *direct*, parce qu'il est de même sens que le mouvement de circulation; et, en conséquence, l'astre emploie *plus* que le temps d'une demi-révolution totale pour passer d'une apside à l'apside suivante, qui fuit devant lui. La force centrale, au contraire, varie-t-elle suivant quelque proportion plus lente que le carré des distances? Les apsides se déplacent encore; mais leur mouvement angulaire est inverse du mouvement de circulation, ou ce que l'on appelle *rétrograde* : alors l'astre emploie *moins* que le temps d'une demi-révolution totale, pour passer d'une apside à l'apside suivante, qui se rapproche de lui. Ce sont là deux théorèmes généraux, établis par Newton. Or la force centrale qui sollicite la lune éprouve successivement ces deux genres de modifications dans chaque mois, par l'intervention variable de la composante solaire qui s'y associe. Mais les alternatives qui la rapprochent du cube sont plus longues en durée et d'une énergie plus puissante que celles qui l'éloignent du carré en la ralentissant. Les apsides de l'orbe lunaire doivent donc avoir, en somme, un mouvement direct prédominant, interrompu par des périodes de rétrogradation restreintes, qui le retardent sans le compenser; de sorte qu'elles doivent finalement accomplir autour du foyer central des révolutions entières dans le sens du mouvement de circulation de la lune : tout cela s'observe effectivement ainsi.

L'effet de la composante normale au plan instantané de l'orbite n'est pas moins facile à prévoir, d'après son expression générale qui montre le sens ainsi que les vicissitudes de son action. Pour cela, arrêtons ce plan dans l'espace à un instant quelconque; puis traçons son intersection instantanée sur le plan de l'orbite de la terre, que l'on nomme l'é-

cliptique, et que nous supposons fixe. Cette intersection s'appelle *la ligne des nœuds ascendants et descendants de la lune.* Le nœud ascendant est le point où elle perce le plan de l'écliptique, quand son mouvement de circulation l'amène dans l'hémisphère boréal du ciel, et le nœud descendant, celui où elle le perce de nouveau, lorsqu'elle rentre dans l'hémisphère austral. Or, en comparant la force perturbatrice normale avec la force tangentielle du mouvement de circulation instantané, on en voit dériver deux effets : premièrement, la ligne des nœuds est emportée dans l'écliptique autour de la terre par un mouvement angulaire rétrograde dont la continuité prédominante est interrompue par des périodes restreintes de marche dans le sens direct, lesquelles répondent aux intermittences de sens de la force perturbatrice; secondement, l'inclinaison du plan de l'orbite sur l'écliptique éprouve de faibles changements, qui le font périodiquement osciller autour de son inclinaison moyenne, mais sans qu'il existe d'influence prédominante et non compensée qui puisse l'écarter indéfiniment de cet état moyen. Ce sont là encore des conséquences démontrées par Newton, et que les observations de tous les siècles ont confirmées.

Parmi les accidents de la lune, dont nous venons d'indiquer la cause physique, et que l'on appelle *ses inégalités*, il y en a une que je vais tout de suite caractériser spécialement, pour que nous puissions la reconnaître sans hésitation quand elle se présentera pour la première fois dans les hypothèses astronomiques : on la nomme *la variation.* Par un singulier hasard, ce nom, qui lui a été donné empiriquement, exprime très-bien sa nature. Elle se compose, en effet, de la somme des accélérations, ou des retardements, que la force perturbatrice perpendiculaire au rayon vecteur lunaire produit par alternatives dans son mouvement de circulation pendant qu'il passe de chaque syzygie à la quadrature suivante, puis de cette quadrature à la syzygie qui lui succède. L'élément angulaire qui règle sa période, et que l'on appelle *son argument*, est le même que celui de la force dont elle résulte : c'est le double de la distance angulaire de la lune au soleil, sans aucune intervention de la ligne des apsides, ni de la distance de la lune à ces points. Si donc nous trouvons, dans les hypothèses astronomiques, quelque prescription de calcul dépendante de ces éléments de l'orbite, ou qui s'y rapporte, cette connexité suffira pour nous apprendre que ce n'est point la variation. Afin de faire reconnaître plus aisément cette dernière, je joins ici une figure, fig. 3, qui rend sa loi physique sensible aux yeux. La lettre S désigne le soleil placé au devant de l'orbe de la lune, qui est représenté comme circulaire pour plus de simplicité ; T désigne la terre;

L la lune, et les flèches intérieures au cercle montrent le sens du mouvement que la force perturbatrice, émanée du soleil, tend à imprimer, dans chaque quart de l'orbite, au rayon vecteur lunaire vrai TL. Les grandes flèches extérieures au cercle indiquent le sens du mouvement propre de circulation du satellite; de sorte que l'on distingue aisément les deux quadrants dans lesquels la force perturbatrice conspire avec lui, et les deux où elle lui est opposée. Pour faire une juste application de cette figure au mouvement actuel, il faut remarquer que le rayon vecteur troublé TL entre dans chaque quart de l'orbite avec ce qui lui reste de la somme des accélérations ou des retardements qu'il a reçus dans le quadrant qui a précédé. J'ai indiqué, par les lignes ponctuées TL', les positions relatives du rayon vecteur fictif qui parcourrait simultanément l'orbite avec un mouvement de circulation uniforme.

Mais bien d'autres inégalités dont nous n'avons pas parlé encore se prévoient avec une égale évidence par les considérations que je viens d'exposer. Nous avons raisonné jusqu'ici comme si le soleil restait à une distance constante de la terre. Or cette distance varie périodiquement dans le cours de chaque année, à mesure que la terre, en parcourant son ellipse, s'approche ou s'éloigne de cet astre; et la force perturbatrice qu'il exerce s'en trouve successivement augmentée ou affaiblie. Il en résultera donc des modifications correspondantes dans les perturbations qu'elle produit, et ces nouvelles *inégalités*, comme on les appelle, dépendant des aspects mutuels de la terre et du soleil, elles auront pour périodes les phases de l'année, ou l'année entière, selon que les circonstances qui les développent se reproduiront les mêmes plus ou moins fréquemment. Par exemple, nous avons reconnu tout à l'heure que, dans le cours de chaque mois, la force perturbatrice dirigée suivant le rayon vecteur lunaire, tantôt augmente la force centrale principale, et tantôt l'affaiblit, mais avec une énergie prédominante dans ce dernier sens; de sorte qu'en moyenne la lune s'en trouve comme soulevée, et maintenue plus loin de la terre que si la pesanteur terrestre n'était pas ainsi combattue. Cet effet augmentera donc quand la terre se rapprochera du soleil vers son périhélie, et il diminuera lorsqu'elle s'éloignera de cet astre vers son aphélie. Dans le premier cas, le soleil, devenu plus puissant, dilatera l'orbe moyen de la lune, ce qui la fera circuler plus lentement; dans le second, l'action centrale de la lune, étant moins balancée, contractera cet orbe, et la lune s'y mouvra avec plus de rapidité. De là naîtra donc une inégalité dont la période sera d'une année, comme le renouvellement des circonstances qui la produisent. C'est ce que l'on nomme *l'équation annuelle*. De là résulteront aussi des variations an-

nuelles dans le mouvement des nœuds et des apsides, puisque le premier de ces phénomènes dépend de la force perturbatrice normale combinée avec le mouvement instantané de circulation, et que le second dépend de la proportion suivant laquelle la force centrale principale, réciproque au carré des distances, est écartée de cette loi précise par l'intervention de la force perturbatrice dirigée suivant le rayon vecteur lunaire. Une autre réaction plus mystérieuse accroît l'excentricité de l'orbe lunaire quand la ligne de ses apsides se rapproche des syzygies, et la diminue quand cette ligne se rapproche des quadratures, avec des alternatives d'influence si considérables, que, dans ces positions extrêmes, l'excentricité varie dans le rapport de 3 à 2. Ce phénomène, combiné avec le déplacement du centre de l'orbite lunaire et avec les oscillations de la ligne des apsides, produit la grande inégalité que l'on a nommée mal à propos *l'évection*. Car ce terme, introduit par Bouillaud pour exprimer qu'on *élève* le calcul à une plus grande perfection en y ayant égard, ne convient pas plus à cette inégalité-là qu'à toute autre, et n'indique nullement la cause complexe qui la produit. Lorsqu'on la considère dans ses effets immédiats pour altérer l'excentricité et l'anomalie moyenne, sa période est d'à peu près 206^{j}, et c'est pourquoi Newton, qui la considérait sous cette forme, l'appela *l'inégalité semestrielle*. Mais aujourd'hui on n'exprime plus, dans les tables lunaires, que l'effet total qui est produit dans l'équation du centre par la variation simultanée des deux éléments sur lesquels elle agit; d'où résulte une seule correction applicable à la longitude moyenne, et dont le terme principal a pour période un peu moins de 32 jours. Il est indispensable de distinguer ces deux formes de *l'évection*, quand on veut en rechercher l'équivalent dans les hypothèses astronomiques anciennes, car sans cela on ne saurait reconnaître jusqu'à quel degré de précision elle y est comprise.

J'omets une multitude de modifications moins sensibles, que la théorie de l'attraction pouvait seule faire découvrir, et je me bornerai à en montrer une dernière conséquence, qui se présente d'elle-même. Les observations grecques, comparées aux arabes et à celles de notre temps, prouvent que l'équation du centre du soleil a subi, pendant tout cet intervalle, un décroissement progressif. L'excentricité de l'orbe terrestre, qui lui est presque proportionnelle, a donc aussi constamment diminué. D'une autre part, la théorie de l'attraction nous apprend que les grands axes des orbites planétaires sont invariables. Le soleil, foyer de l'ellipse que décrit la terre, est donc maintenant plus près du centre de cette courbe qu'il n'était autrefois; de sorte que la terre se trouve un peu

plus rapprochée du soleil dans son aphélie, et un peu plus éloignée dans son périhélie, le changement qui s'est opéré étant d'ailleurs égal pour ces deux distances. Mais un changement d'égale grandeur est toujours proportionnellement plus sensible sur une longueur plus faible. Ainsi l'attraction du soleil sur la terre est moins augmentée, dans l'aphélie, par la diminution de la distance, qu'elle n'est diminuée, dans le périhélie, par son accroissement, ce qui fait que la force attractive moyenne en est affaiblie, et un résultat pareil a lieu pour tous les autres points de l'orbite comparés deux à deux. Il suit de là qu'en moyenne l'attraction annuellement exercée par le soleil sur la terre est devenue moindre, et un calcul très-simple, que je rapporte ici en note, montre qu'en général, dans une ellipse dont le grand axe reste invariable, cette attraction moyenne augmente ou diminue proportionnellement au carré de l'excentricité. Or ceci conduit aussitôt à des conséquences évidentes. Puisque l'attraction moyenne du soleil sur la terre est maintenant plus faible, la force perturbatrice qu'elle exerce sur la lune est moindre; l'attraction de la terre sur ce satellite en est moins affaiblie; il circule donc autour de la terre dans une orbite plus restreinte, et il doit s'y mouvoir plus rapidement. Cette même force perturbatrice, qui se décompose suivant le rayon vecteur lunaire, étant plus faible, écarte moins la force centrale totale de la loi simple du carré des distances; elle la rapproche moins de la proportion cubique quand elle lui est contraire, et la rend moins différente du carré quand elle l'augmente. Or nous avons vu que la première de ces modifications produit le mouvement direct des apsides, et la seconde ses intermittences de rétrogradation. Ces deux mouvements doivent donc être moindres aujourd'hui qu'autrefois. En outre, la vitesse de circulation étant devenue plus rapide, et la force perturbatrice moindre, l'orbite instantanée sera plus fixe, et le déplacement rétrograde de ses nœuds en sera ralenti. Enfin la diminution de l'excentricité de l'orbe terrestre, cause de ces changements, s'opérant avec une extrême lenteur, ils s'accompliront aussi très-lentement. Ce sont là les grands phénomènes que l'on nomme *les inégalités séculaires* du moyen mouvement de la lune, de ses apsides et de ses nœuds. Leur origine, longtemps ignorée, même méconnue, n'a été rapportée à la théorie de l'attraction qu'en 1787, par M. Laplace, à l'aide des plus profonds calculs, et encore pour le moyen mouvement seul. Il n'a reconnu la réaction de la même cause sur le mouvement des nœuds et des apsides qu'en 1800, par une discussion plus générale des mêmes formules. En rendant un juste hommage au génie mathématique qui lui a fait découvrir le principe de ces phénomènes, et, ce qui était bien

plus difficile, obtenir leurs mesures numériques dans le passé comme dans l'avenir, on ne peut se défendre de remarquer qu'ils n'auraient pas échappé jusque-là aux efforts des plus grands géomètres, si, au lieu de vouloir les faire dériver uniquement, je dirais presque aveuglément, des formules analytiques, ces intelligences puissantes avaient éclairé leur marche par les considérations mécaniques dont Newton a fait un si heureux usage, puisqu'elles décèlent le principe de ces phénomènes avec tant d'évidence, qu'on peut ainsi, par le raisonnement le plus simple, en reconnaître immédiatement la nécessité, en prévoir les circonstances principales, et montrer jusqu'à l'élément numérique dont ils dépendent, comme je viens de le faire ici. Clairault, qui avait suivi de plus près les traces de Newton, dans son beau travail sur la lune, serait sans doute arrivé le premier à ces découvertes, s'il avait su que l'équation du centre de l'orbe terrestre avait varié, son grand axe restant constant; mais l'invariabilité des grands axes planétaires n'a été démontrée que longtemps après lui.

Pour compléter cet exposé, il resterait à parler des modifications qui s'opèrent dans les mouvements de la terre et de la lune, en vertu de la configuration non sphérique de leurs masses; ce qui permet de déterminer la distance du soleil à la terre par une inégalité mensuelle qu'il produit dans le mouvement de circulation de la lune, et de mesurer la partie elliptique de l'aplatissement de la terre par sa réaction sur ce satellite, plus exactement que par la mesure immédiate des degrés terrestres. Mais ces belles découvertes de l'analyse moderne seraient inutiles à mon but, et je me borne à les rappeler.

En résumé, la théorie de l'attraction nous présente l'orbite lunaire comme une ellipse qui, perpétuellement agitée dans des limites prescrites, change à chaque instant de forme, de grandeur, de direction, de position dans l'espace, et qui est décrite par un corps dont la vitesse, sans cesse variée, éprouve des intermittences continuelles de retardement ou d'accélération. Voilà l'ensemble compliqué de faits que les astronomes des différents âges ont eu à démêler, avant que Newton eût porté la lumière du calcul mécanique dans ce labyrinthe. Nous allons voir comment ils sont progressivement parvenus à en reconnaître les inégalités révolutives les plus apparentes; car, pour la multitude des autres, le seul empirisme de l'observation n'aurait jamais pu discerner leur individualité, ni surtout l'établir avec certitude.

Je commence par les Grecs, puisque nous ne savons rien, que par eux, des temps antérieurs. D'après ce que Ptolémée nous apprend, les premières tentatives pour régulariser les mouvements de la lune furent

fondées sur l'idée très-naturelle de leur inaltérabilité. Alors, quelque variables qu'ils parussent, il n'y avait qu'à les observer assez longtemps et avec assez de suite, pour voir se développer toutes leurs anomalies accidentelles, après quoi elles recommenceraient à s'accomplir dans le même ordre de succession; de sorte qu'ayant reconnu les durées de leurs périodes partielles, il ne resterait plus qu'à composer par le calcul un nombre entier de jours qui pût toutes les embrasser, et qui servirait à les prédire. Le premier élément qui se présentait ainsi à déterminer, c'était l'intervalle de temps qui ramène la lune sur une même direction avec le soleil, et que l'on nomme le mois *synodique* ou *lunaire*. Sa durée n'est pas constante, à cause des inégalités qui affectent le mouvement de révolution de la lune dans son orbite. Mais, en comparant des nouvelles lunes d'époques très-distantes, ou mieux encore des pleines lunes elliptiques, dans lesquelles l'obscurcissement du disque avait présenté des phases à peu près semblables, on put en conclure, beaucoup plus exactement que par une lunaison unique, le nombre moyen des jours, et même de fractions de jours, qui ramenait la lune en conjonction ou en opposition avec le soleil. Ayant déjà, antérieurement, une évaluation approximative de l'année solaire, par exemple, celle de $365^j \frac{1}{4}$, qui se présente avec évidence, on savait, par la date du jour, quelle avait été la distance angulaire du soleil à l'équinoxe vernal, c'est-à-dire sa longitude, dans chacune des deux éclipses comparées. Cela donnait donc celle de la lune aux mêmes instants, puisque, vers le milieu de chaque éclipse, elle s'était trouvée en opposition avec le soleil, sur le prolongement du rayon vecteur mené de la terre à cet astre. On connaissait ainsi l'arc total de longitude que le rayon vecteur de la lune avait décrit autour de la terre, entre les deux éclipses comparées; et de là, par une simple proportion, on pouvait conclure le temps que ce rayon vecteur emploie pour décrire une seule circonférence complète autour du point équinoxial. C'est ce que l'on nomme le mois *périodique:* on devrait plutôt l'appeler le mois *tropique*. Si, en outre, on connaît l'arc de rétrogradation du point équinoxial pour un nombre donné de jours, il n'y a qu'à chercher quelle a dû être sa rétrogradation pour l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre les deux éclipses; et, en l'ajoutant à l'intervalle des longitudes, on obtient l'arc décrit par la lune, à partir d'un point fixe du ciel stellaire; d'où l'on conclut encore, par une simple proportion, le temps qu'elle emploie à décrire une circonférence autour d'un tel point. C'est ce que l'on nomme le *mois sidéral;* il est nécessairement un peu plus long que le mois tropique. Mais le phénomène de rétrogradation qui le donne n'ayant pas dû être connu des premiers ob-

servateurs, ils n'ont pas dû distinguer ces deux périodes si peu différentes. Je ferai même remarquer que, si j'ai employé l'expression d'*arcs de longitude*, c'est seulement pour plus de clarté, et sans vouloir nullement supposer que l'on eût dès lors connu, ou imaginé dans le ciel, le cercle idéal que nous appelons l'écliptique, sur lequel nous mesurons ces arcs. Cette notion abstraite n'est pas nécessaire pour la détermination des mois tropique et synodique telle que je viens de l'expliquer. Il n'y entre que l'idée d'un mouvement révolutif, embrassant des circonférences entières, et des portions de la circonférence qui peuvent s'exprimer par des fractions numériques, sans même exiger une division conventionnelle en degrés.

En observant la marche de la lune parmi les étoiles, dans le cours d'un même mois, on dut aisément s'apercevoir qu'elle était inégale, tantôt plus lente, tantôt plus rapide, et qu'elle revenait périodiquement aux termes de sa plus grande et de sa moindre vitesse. Il fallut donc encore déterminer l'intervalle de temps qui l'y ramenait, et l'on obtint sa valeur moyenne de la même manière, d'après le nombre total de jours compris en deux retours de la lune à un de ces états extrêmes. Les Grecs nommèrent cette période le *temps de restitution de l'anomalie*, appelant *anomalie* la modification survenue dans la vitesse de l'astre. Nous l'appelons encore aujourd'hui, d'après eux, *mois anomalistique*. C'est le temps que la lune emploie, en moyenne, à revenir au périgée ou à l'apogée de son ellipse. Sa plus grande vitesse s'observe quand elle se trouve au premier de ces points, la plus petite au second, en vertu du mouvement variable de circulation combiné avec l'inégalité de la distance. Les anciens, qui ne supposaient dans les astres que des mouvements uniformes, attribuaient tous ces effets à la variation de la distance, ce qui leur en a fait méconnaître les véritables lois.

Le mois anomalistique est un peu plus long que le mois tropique, parce que, comme nous l'avons montré plus haut, le périgée et l'apogée lunaire ont tous deux un mouvement propre de même sens que le mouvement de circulation de l'astre; de sorte que celui-ci doit décrire dans le ciel plus qu'une circonférence entière avant de les rejoindre. On put facilement reconnaître ce mouvement des apsides de la lune, en voyant que les points de sa plus grande et de sa plus petite vitesse se déplaçaient progressivement parmi les étoiles dans le même sens qu'elle, et faisaient le tour entier du ciel dans un peu moins de neuf années.

Quand une éclipse de lune s'opère, le lieu du ciel où la lune se trouve est marqué par les étoiles qui l'avoisinent. Une suite d'observations pareilles, longtemps continuées, montre nécessairement que les

étoiles écliptiques sont situées sur un même grand cercle que parcourt la pointe de l'ombre terrestre, conséquemment le rayon vecteur solaire qui lui est alors opposé. C'est peut-être là le caractère le plus propre à faire reconnaître que le soleil se meut constamment dans le plus grand cercle, oblique à la direction du mouvement diurne, et dont on a ainsi la trace dans le ciel. Or, en suivant la route de la lune parmi les étoiles pendant le mois qui suit une éclipse, on reconnaît d même qu'elle aussi est peu différente d'un grand cercle, oblique à ce' du soleil. Et, puisque ce cercle lunaire mensuel coupe le premie des points divers dans les éclipses successives, il faut bien que so tourne dans le ciel par un mouvement propre, qui transporte sivement sur différentes parties du cercle solaire ses points d tion avec ce cercle, lesquels ont été appelés les *nœuds de la* servation montre que le sens de leur mouvement est *rétr* à-dire contraire au mouvement de révolution de la lun terre, et qu'ils parcourent ainsi la circonférence enti un intervalle de dix-huit à dix-neuf ans. Ce mouvemer l'orbe lunaire combiné avec son inclinaison sur l'éclip cessivement la lune à des latitudes différentes autour de ce lorsqu'elle arrive à l'opposition; et c'est pourquoi il y a tant de p lunes, non écliptiques, comme aussi la portion de son disque que l'on voit s'éclipser est très-inégale à des époques différentes. Il fallut donc chercher encore, par de longues suites d'observations, la période d'accomplissement de cette inégalité que les Grecs appelèrent la *restitution de latitude*, parce qu'elle ramenait la lune à une égale distance du plan de l'écliptique. C'est réellement la révolution de la lune autour de son nœud mobile, dans son propre plan; et ainsi elle doit être plus courte que la révolution tropique, puisque le nœud rétrogradant se rapproche de la lune pendant qu'elle revient vers lui. Mais la durée des retours à une même latitude parmi les étoiles aurait pu être déterminée sans la connaissance abstraite des nœuds.

Quand on eut ainsi trouvé les durées moyennes du mois synodique, du mois tropique, de la restitution d'anomalie, et de la restitution de latitude, il fallut chercher un nombre de jours, soit entier, soit accompagné d'une fraction simple, qui contînt des révolutions entières de ces quatre périodes, et qui, s'il était possible, contînt aussi un nombre presque entier d'années solaires, afin que, le soleil étant revenu à peu près au même point de son orbite, l'inégalité de son mouvement propre se trouvât à peu près de même grandeur qu'à l'époque prise pour point de départ. Ptolémée nous dit que *les anciens mathématiciens* (*οἱ παλαιοὶ*

étoiles écliptiques sont situées sur un même grand cercle que parcourt la pointe de l'ombre terrestre, conséquemment le rayon vecteur solaire qui lui est alors opposé. C'est peut-être là le caractère le plus propre à faire reconnaître que le soleil se meut constamment dans le plus grand cercle, oblique à la direction du mouvement diurne, et dont on a ainsi la trace dans le ciel. Or, en suivant la route de la lune parmi les étoiles pendant le mois qui suit une éclipse, on reconnaît de même qu'elle aussi est peu différente d'un grand cercle, oblique à celui du soleil. Et, puisque ce cercle lunaire mensuel coupe le premier en des points divers dans les éclipses successives, il faut bien que son plan tourne dans le ciel par un mouvement propre, qui transporte progressivement sur différentes parties du cercle solaire ses points d'intersection avec ce cercle, lesquels ont été appelés les *nœuds de la lune*. L'observation montre que le sens de leur mouvement est *rétrograde*, c'est-à-dire contraire au mouvement de révolution de la lune autour de la terre, et qu'ils parcourent ainsi la circonférence entière du ciel, dans un intervalle de dix-huit à dix-neuf ans. Ce mouvement de transport de l'orbe lunaire combiné avec son inclinaison sur l'écliptique amène successivement la lune à des latitudes différentes autour de ce dernier plan, lorsqu'elle arrive à l'opposition; et c'est pourquoi il y a tant de pleines lunes, non écliptiques, comme aussi la portion de son disque que l'on voit s'éclipser est très-inégale à des époques différentes. Il fallut donc chercher encore, par de longues suites d'observations, la période d'accomplissement de cette inégalité que les Grecs appelèrent la *restitution de latitude*, parce qu'elle ramenait la lune à une égale distance du plan de l'écliptique. C'est réellement la révolution de la lune autour de son nœud mobile, dans son propre plan; et ainsi elle doit être plus courte que la révolution tropique, puisque le nœud rétrogradant se rapproche de la lune pendant qu'elle revient vers lui. Mais la durée des retours à une même latitude parmi les étoiles aurait pu être déterminée sans la connaissance abstraite des nœuds.

Quand on eut ainsi trouvé les durées moyennes du mois synodique, du mois tropique, de la restitution d'anomalie, et de la restitution de latitude, il fallut chercher un nombre de jours, soit entier, soit accompagné d'une fraction simple, qui contînt des révolutions entières de ces quatre périodes, et qui, s'il était possible, contînt aussi un nombre presque entier d'années solaires, afin que, le soleil étant revenu à peu près au même point de son orbite, l'inégalité de son mouvement propre se trouvât à peu près de même grandeur qu'à l'époque prise pour point de départ. Ptolémée nous dit que *les anciens mathématiciens* (οἱ παλαιοὶ

μαθηματικοί), il ne les désigne pas d'une autre manière, *estimèrent* (ὑπελάμβανον) toutes ces conditions remplies par une période de $6585^j \frac{1}{3}$, qu'ils élevèrent à 19756 jours en la triplant pour éviter les fractions. Car, selon eux, dans cet intervalle de temps, ils *voyaient* (ἑώρων) s'accomplir 669 mois synodiques, 723 mois périodiques, 717 restitutions d'anomalie, 726 révolutions de latitude, et 54 révolutions complètes du soleil, plus $\frac{4}{45}$ d'une révolution. En effet, si l'on divise successivement le nombre entier de jours 19756 par le nombre de révolutions entières attribué à chaque période partielle, on leur trouve ainsi des durées très-peu différentes de leurs véritables valeurs; et, en opérant de la même manière avec le diviseur $54 \frac{4}{45}$, qui exprime l'arc total décrit par le soleil en 19756 jours, on a, pour le temps d'une seule révolution complète, $365^j \frac{1}{4}$, plus une fraction négligeable, puisqu'elle ne s'élève pas à $\frac{62}{100000}$ de jour. Ces évaluations ne renferment ainsi que la notion la plus vulgaire de l'année, et l'on a vu qu'elles ont pu s'obtenir par la seule contemplation longtemps suivie du ciel, sans aucune notion abstraite d'astronomie théorique. On serait, toutefois, bien curieux de savoir quels sont ces *anciens mathématiciens* que Ptolémée a voulu désigner; car ils ont dû être en effet bien anciens, et avoir possédé des observations bien longtemps suivies, pour avoir pu en déduire un assemblage si exact des cinq périodes lunaires et solaires. Géminus, dans son Introduction aux phénomènes célestes, semble d'abord faire espérer quelque lumière sur ce point d'histoire. Car, au chapitre xv, il mentionne la même période de $6585^j \frac{1}{3}$, et son extension à 19756 jours entiers, ce qui fait qu'il l'appelle ἐξελιγμός (*evolutio*). Mais, en décrivant son usage pour obtenir individuellement les diverses périodes qu'elle embrasse, il ne l'attribue pas explicitement aux Chaldéens, comme on l'a souvent avancé; il la donne comme un résultat des temps anciens (ἐκ παλαιῶν χρόνων), sans indiquer d'où elle est venue. A la vérité, il nomme les Chaldéens une fois, mais seulement, à ce qu'il me semble, pour dire qu'ils ont trouvé, *par une marche numérique pareille*, le mouvement moyen tropique ou sidéral de la lune, en un jour, égal à 13° 10′ 35″; et, comme cet arc est presque exactement $\frac{366}{10000}$ de la circonférence, il serait très-possible que l'énoncé qu'il en donne en degrés, minutes et secondes, ne fût qu'une traduction grecque de leur résultat. Le reste du chapitre n'est plus que l'exposé d'opérations numériques très-peu exactes, pour répartir les variations mensuelles de l'anomalie autour de leur terme moyen, de manière à ce qu'elles reproduisent la plus grande et la plus petite vitesse diurne, à peu près telles qu'on les observe. Mais Géminus y parle toujours en son propre

nom ou en termes généraux, et rien ne fait entendre qu'il veuille mentionner de nouveau les Chaldéens.

Hipparque trouva la période de $6585^j \frac{1}{3}$ trop peu exacte, et il en composa une plus longue, qui a beaucoup plus de précision. Indépendamment de son grand génie, il se trouvait dans des conditions spécialement favorables pour obtenir un tel résultat. Étant parvenu à mesurer l'inégalité de mouvement que la lune éprouve dans les éclipses selon la distance où elle est de son apogée, il pouvait connaître sa longitude exacte en appliquant cette inégalité au mouvement moyen calculé par le temps. En outre, il paraît qu'il possédait les observations *datées* d'un très-grand nombre d'éclipses, et fort anciennes, qui avaient été apportées de Babylone, avec le détail des particularités que leur apparition avait présentées; de sorte qu'il pouvait choisir, et qu'il choisissait en effet, dans cet ensemble, les éclipses dont les circonstances étaient le plus semblables entre elles, ou convenaient le mieux aux épreuves qu'il voulait faire. Ce travail immense, et que la forme de l'arithmétique grecque rendait infiniment pénible, donna des valeurs de tous les mouvements moyens si exactes, que Ptolémée, venu deux siècles et demi après Hipparque, n'a trouvé à y faire qu'une légère rectification pour le mouvement de l'apogée; et leur comparaison avec celles que nous observons aujourd'hui, après tant de temps, nous fournit les preuves les plus sûres, comme les plus palpables, de la réalité ainsi que de l'étendue des inégalités séculaires dont l'existence est signalée par la théorie de l'attraction. Nous allons voir, dans un autre article, comment Hipparque, et ensuite Ptolémée, se sont fondés sur ces évaluations des mouvements moyens pour déterminer les deux principales inégalités périodiques qui les altéraient.

BIOT.

NOTE.

Sur les changements que les variations séculaires de l'excentricité de l'orbe terrestre produisent dans l'intensité de la force attractive par laquelle le soleil trouble le mouvement relatif de la lune autour de la terre.

Soit a le demi-grand axe de l'ellipse que décrit annuellement la terre autour du soleil comme foyer. Désignons par ae l'excentricité de cette ellipse à une époque quelconque, et, comptant les anomalies vraies v à partir de l'aphélie, nommons r le rayon vecteur solaire correspondant à l'anomalie v. Si l'on néglige les variations de e pendant la durée d'une même année, la relation des v aux r à l'époque considérée sera

$$\frac{1}{r} = \frac{1 - e \cos v}{a(1 - e^2)}$$

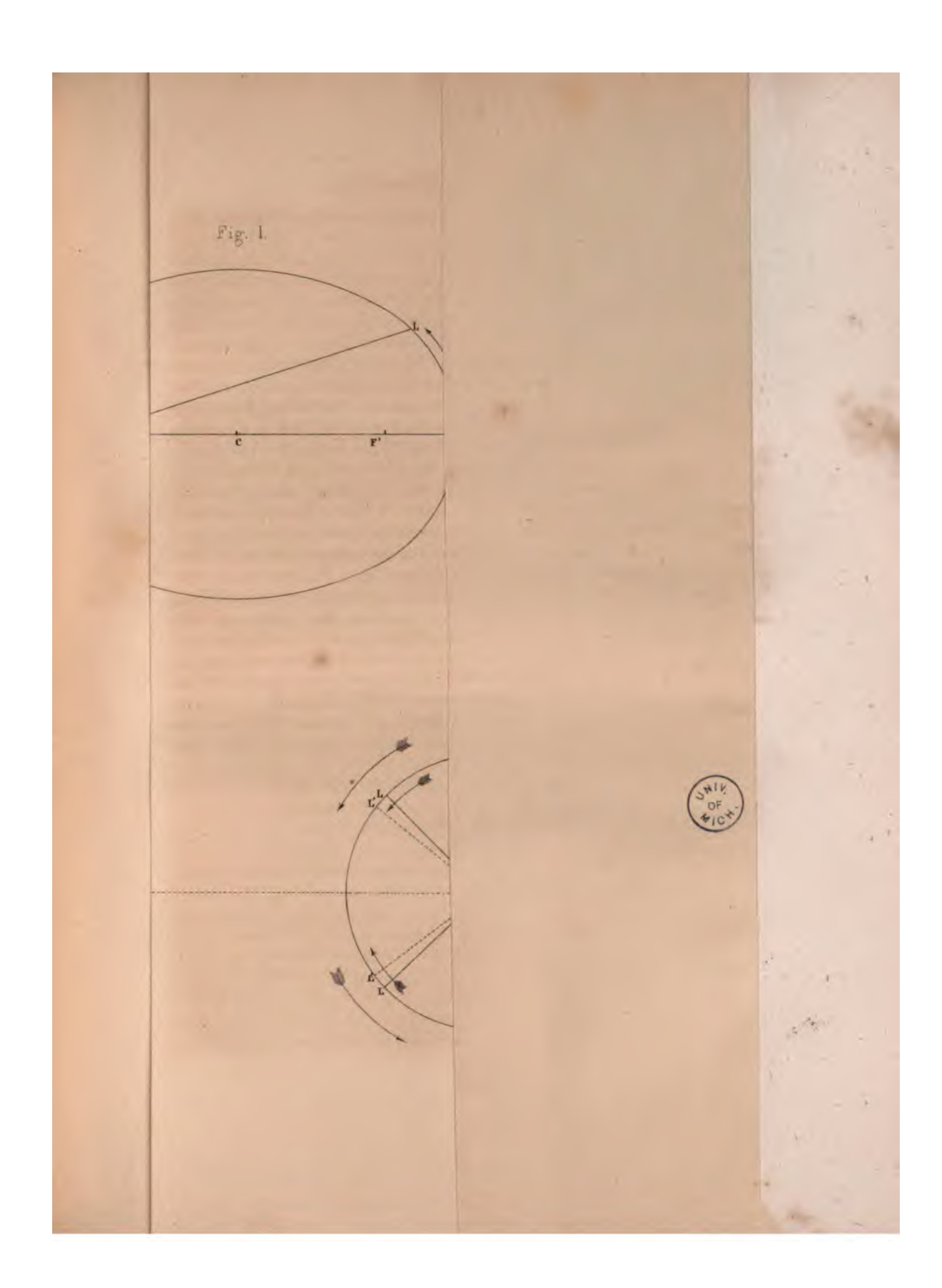
Fig. 1.
L
C
F'
L
L'
L'
L

Scriptorum græcorum bibliotheca. Parisiis, editore Ambrosio Firm. Didot. T. XIV et XV.

Depuis notre dernier article[1] sur cette belle collection, elle a continué de marcher avec toute la rapidité que permettent les soins nombreux dont elle est l'objet. Sept nouveaux volumes ont paru, à savoir; l'Ancien Testament, 2 volumes; le Nouveau Testament, 1 volume; le tome Ier de Diodore de Sicile; Eschyle et Sophocle, 1 volume; les Fragments des historiens grecs avant Alexandre, 1 volume; les Scholies d'Aristophane, 1 volume.

Nous allons rendre compte d'abord des Scholies d'Aristophane et des Fragments des anciens historiens.

PREMIER ARTICLE.

I. *Scholia græca in Aristophanem, cum prolegomenis grammaticorum, varietate lectionis optimorum codicum integra, ceterorum selecta, annotatione criticorum item selecta, cui sua quædam inseruit Fr. Dübner*, xxxii et 728 pages.

Il n'est peut-être pas d'auteur qui ait plus besoin qu'Aristophane d'être éclairci par des commentaires et des explications antiques tirées de sources qui n'existent plus. Heureusement les scholies de cet auteur sont les plus étendues et peut-être les plus importantes de toutes celles qui nous restent de l'antiquité.

Ce qui aura sans doute déterminé M. F. Didot à commencer par ces scholies, c'est, outre leur importance, qu'il avait le secours d'une ex-

nous venons de le démontrer; et, d'après les considérations exposées dans le passage auquel se rapporte la présente note, il a dû en résulter une accélération correspondante dans le mouvement de circulation de la lune, ainsi qu'un ralentissement dans le mouvement de progression directe de ses apsides, comme dans la rétrogradation de ses nœuds. Mais, pour obtenir la mesure numérique de ces changements, pour constater même s'ils sont sensibles, il faut développer, par une analyse détaillée et profonde, le mode mécanique par lequel la force perturbatrice produit les mouvements dont ils sont de simples modifications.

[1] *Journal des Savants*, juin 1841.

cellente édition, celle de M. G. Dindorf. Ce savant helléniste a fait un si bon usage des manuscrits, et tant épuré le texte, que son édition peut être considérée comme l'édition *princeps* de ces scholies. Publiée en 3 volumes in-8°, à Oxford, elle est fort chère, et peu de savants sont en état de se la procurer. La réduire en un volume, pour la mettre à la portée d'un plus grand nombre d'acheteurs, était déjà beaucoup servir les études grecques. Mais ce n'était pas assez, pour l'éditeur de la collection, de reproduire exactement cette belle édition; son désir était de l'améliorer encore, s'il était possible. Grâces aux soins de M. Dübner, ce volume est devenu nécessaire à ceux-là même qui possèdent l'édition de M. Dindorf.

En traçant une courte histoire de ces scholies, nous indiquerons en quoi consiste le mérite de l'édition d'Oxford; puis nous ferons connaître les améliorations et les additions qui distinguent celle de Paris.

La première édition de ces scholies se trouve dans celle de neuf comédies (*les Thesmophoriazuses* et *la Lysistrate* manquent) donnée à Venise en 1498, chez Alde l'Ancien, par le crétois Marc Musurus, dont les travaux, eu égard au temps où il vivait, ne méritent peut-être pas le jugement sévère qu'en a porté M. Dindorf. Son édition des scholies, faite d'après des manuscrits qui semblent à présent inconnus, se compose des anciennes scholies mêlées à celles des grammairiens byzantins, principalement sur *les Grenouilles, les Nuées* et *Platus,* qui sont presque les seules comédies d'Aristophane qu'on étudiât dans les écoles byzantines. Le mélange de ces deux sources principales est tel, dans cette édition, qu'il est le plus souvent impossible de les distinguer. En outre, Musurus, par l'envie d'être utile à l'interprétation d'un auteur si difficile, augmenta encore la confusion, en intercalant une foule de gloses tirées d'Harpocration, de Suidas et de divers écrivains, tel que Diodore, Pausanias, Plutarque, Élien, Étienne de Byzance, Ammonius, Démétrius, Grégoire de Corinthe, Eustathe, Zénobius, les scholiastes d'Euripide et d'Apollonius de Rhode.

La deuxième édition, celle de Florence 1525, fut donnée par Antoine Francinus (et non Fracinus), qui ne fit que reproduire l'édition princeps avec toutes ses fautes, sauf quelques additions de peu d'importance, tirées, à ce que l'on croit, du manuscrit de Ravenne. Les deux éditions de Sigismond Gelenius (Bas. 1547) et d'Emilius Portus (Aurel. Allobr. 1607) méritent peu qu'on s'y arrête. Ludolph Kuster, dans sa belle édition d'Amsterdam (1710), améliora peu le texte des scholies; mais il publia celles de la Lysistrate d'après deux manuscrits qu'il collationna avec assez de négligence.

Le premier travail réellement critique fut celui d'Hemsterhuis sur le Plutus : c'est à lui qu'on doit les premiers efforts pour distinguer les diverses sources auxquelles appartiennent ces scholies, apprécier le degré de confiance que méritent les faits, souvent très-curieux, qu'elles nous révèlent, et expliquer les contradictions et les absurdités qu'on y remarque.

Dès l'apparition de ces scholies, on y reconnut une mine abondante de renseignements instructifs sur l'antiquité, et principalement sur la vie publique et privée des Athéniens; et l'on ne tarda point à s'apercevoir que ces renseignements n'avaient point la même origine, qu'ils provenaient de mains différentes, qu'ils n'étaient pas du même temps, et que la valeur n'en était point égale.

Pour pouvoir introduire une règle sûre dans la critique de ces sources diverses, il était nécessaire de prendre une connaissance exacte et d'exécuter une collation complète des divers manuscrits qui en existent.

Cette utile opération fut commencée par M. Imm. Bekker, qui copia le manuscrit de Venise (*Marcianus*, n° 474), un des plus anciens et le le plus important de tous, puisqu'on peut prouver avec la dernière évidence que Suidas a eu sous les yeux un manuscrit tout semblable quand il a compilé son lexique, où il l'a fait passer presque en entier. Malheureusement il manque dans ce manuscrit quatre pièces, les *Acharniens*, la *Lysistrate*, les *Thesmophoriazuses* et les *Ecclesiazuses*.

Mais on pouvait y suppléer à l'aide du manuscrit de Ravenne, un peu plus ancien que celui de Venise, et à peu près complet, c'est-à-dire comprenant des scholies sur les onze pièces d'Aristophane, et, entre autres, quelques-unes qu'on n'a depuis retrouvées dans aucun manuscrit, par exemple celles des *Thesmophoriazuses* et de la *Lysistrate*, pour les vers 818 à 889, 1260 à 1278, 1297 à 1311, que M. Dindorf a publiées pour la première fois. Quant au reste, il ne contient qu'un simple abrégé des scholies du manuscrit de Venise.

Ces deux manuscrits, ainsi que Suidas, qui reproduit le second, ne contiennent que des extraits d'*anciens* grammairiens qui possédaient une multitude d'ouvrages, maintenant perdus, où ils pouvaient puiser des notions exactes sur les passages les plus difficiles du poëte, et s'éclairer, pour beaucoup de points, de la tradition encore vivante.

Il reste à présent peu de moyens de connaître l'époque de la rédaction de ces scholies, non plus que la patrie de leurs auteurs; mais on est à peu près sûr que cette rédaction est antérieure à Constantin. Le peu de mots appartenant à une grécité récente qu'on y rencontre sont

du nombre de ceux qui s'étaient déjà introduits dans la langue avant l'époque de cet empereur.

Quant aux sources d'où elles dérivent, Kuster avait déjà proposé de les diviser en deux classes; M. Dindorf pense qu'on doit les diviser en trois. La première comprendrait les gloses émanées directement des grammairiens alexandrins, dont les uns avaient éclairci les pièces d'Aristophane par des annotations (ὑπομνήμασιν), tels que Symmaque, Apollonius, Didyme, Aristarque, etc. cités dans ces scholies; et les autres composèrent des traités *ex professo* sur l'art de la comédie en général et sur certaines pièces en particulier: tels furent Ératosthène et Lycophron, dont les livres περὶ Κωμῳδίας y sont souvent mentionnés. Dans la seconde classe on mettrait les gloses des grammairiens qui, ayant eu sous les yeux ces anciens ouvrages, en ont tiré des extraits (ἐκλογαὶ ὑπομνημάτων), auxquels ils ont joint leurs propres annotations, et en ont formé cet ensemble de scholies que nous possédons à présent. Cette rédaction doit être, selon M. Dindorf, du quatrième ou du cinquième siècle. La collection, qui éprouva peu de changements depuis cette époque, comme on peut en juger par Suidas, se répandit à l'aide des manuscrits copiés sur un manuscrit primitif: c'est vers le XII[e] siècle qu'elle s'accrut des élucubrations des grammairiens byzantins Jean Tzetzès, Moschopule, Thomas Magister et autres.

Ce sont ces deux premières classes de scholies que nous ont conservées les deux manuscrits de Venise et de Ravenne, ainsi que le lexique de Suidas; tandis que la plupart de celles qui se trouvent dans les autres manuscrits appartiennent à la source byzantine, et sont inférieures aux premières sous le rapport de l'autorité comme de l'importance. Depuis que l'on connaît ces deux manuscrits, on a donc un point d'appui solide pour établir la diversité des éléments qui ont formé ces précieux commentaires.

Or le parti qu'avait tiré M. Bekker de ces deux manuscrits ne répondant pas à leur importance, l'université d'Oxford les fit collationner de nouveau, ainsi que plusieurs autres, à savoir :

1° Un second manuscrit de Venise (n° 475), qui paraît avoir été copié sur le premier, et qui en offre une sorte de répétition, sauf quelques changements et de nouvelles annotations sur le *Plutus*, les *Oiseaux* et les *Grenouilles;*

2° Un manuscrit de la Laurentiane, à Florence, contenant seulement quatre pièces, les *Chevaliers*, les *Nuées*, le *Plutus* et les *Grenouilles;* on y a recueilli plusieurs scholies nouvelles;

3° Un autre manuscrit de la même bibliothèque, à peu près du même temps, c'est-à-dire du XIVe siècle, qui est surtout utile pour l'intelligence des *Ecclesiazuses;*

4° Un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, contenant les *Chevaliers*, les *Oiseaux*, les *Grenouilles*, les *Nuées* et le *Plutus;* il fournit peu de choses utiles qui ne soient pas déjà dans les deux premiers manuscrits de Venise et de Ravenne.

Telles sont les bases sur lesquelles M. Dindorf a établi son édition d'Oxford (3 vol. 1839). Le texte qu'il a donné ne contient que ce qui se trouve dans les manuscrits. Toutes les additions que Musurus avait tirées des auteurs que j'ai indiqués plus haut en ont été retranchées par le savant éditeur. A chaque pas il avertit de la source d'où proviennent les scholies. Sans entrer dans plus de détails sur le mérite supérieur du travail de M. Dindorf, il nous suffira de dire qu'il forme, à proprement parler, l'édition *princeps* des scholies, puisque ce n'est qu'à partir de cette édition qu'on peut se servir, en toute connaissance de cause, des renseignements qu'elles contiennent, et apprécier l'autorité de la tradition sur laquelle chacune d'elles repose.

Quelque parfaite que soit l'édition d'Oxford, M. Fr. Dübner a su, comme je l'ai dit, tout en la reproduisant dans celle que publie M. Didot, y ajouter des perfectionnements qui la rendent à la fois plus complète et plus commode. Nos lecteurs en jugeront par les indications que je vais donner.

Pour montrer du premier coup d'œil au lecteur, et sans qu'il soit obligé de recourir aux notes, l'autorité, pour ainsi dire, *diplomatique* de chaque scholie, l'éditeur a indiqué, par des crochets de diverses formes, tout ce qui manque dans l'un des manuscrits de Ravenne et de Venise, ou dans tous les deux. Cette disposition, purement typographique, fait voir, au moins pour les sept pièces de celui de Venise (l'autre ne contenant que des extraits), que les scholies qui manquent dans ces manuscrits sont, à très-peu d'exceptions près, *modernes*, c'est-à-dire *byzantines*.

Comme on est habitué maintenant à citer Aristophane d'après le numérotage adopté dans l'édition de Brunck, M. Dübner l'a substitué à celui de l'édition de Kuster, que M. Dindorf avait préféré.

Le texte de M. Dindorf n'a été changé que bien rarement par M. Dübner, et lorsqu'il était indispensable de le faire. Dans un travail définitif sur ces scholies, on pourra, par une application encore plus sévère de l'excellente méthode de M. Dindorf, améliorer encore ce texte déjà si perfectionné. Ainsi on remarque parfois, dans le choix

entre les différentes rédactions d'une scholie, une sorte d'hésitation et d'inconsistance. Le plus souvent M. Dindorf rejette la leçon aldine (celle de Musurus) et préfère celle des manuscrits; mais il lui arrive aussi de conserver la rédaction aldine, en la retouchant seulement d'après les manuscrits, sans indiquer les motifs de cette préférence. A notre avis, il serait plus conforme aux règles de la critique, si bien mises en œuvre par ce docte helléniste, d'exclure toute rédaction ou scholie moderne, et de n'admettre que les scholies des deux manuscrits de Ravenne et de Venise, avec celles de Suidas, et une partie de celles qu'on trouve dans les manuscrits qui ont une affinité reconnue avec les deux premiers; on choisirait entre celles des manuscrits plus modernes, quand, par des raisons internes, on pourrait en découvrir l'origine ancienne. C'est ainsi, par exemple, que, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui ne contient que des scholies byzantines, M. Dübner a retrouvé tout ce que les anciennes scholies citent sous le nom de Timachidas (*Grenouilles*, v. 1270, p. 535). Le reste devrait être rejeté au bas des pages, en plus petit caractère. De cette manière, on pourrait lire les *anciennes* scholies d'Aristophane (autant qu'il est possible de le savoir maintenant) sans être troublé par aucune de ces additions *modernes*, le plus souvent insupportables, surtout pour les trois pièces du *Plutus*, des *Nuées* et des *Grenouilles*, sur lesquelles les scholiastes byzantins ont débité tant d'inepties.

L'exemple que je viens de citer indique que M. Dübner, pour perfectionner le texte des scholies autant que le permettait la marche non interrompue des autres parties de la collection, a pris à tâche de compulser les manuscrits et les livres de la Bibliothèque royale. Il y a trouvé un exemplaire de l'édition de Froben, sur les marges duquel Claude Dupuy avait mis d'anciennes scholies sur la *Lysistrata*, qui proviennent, non du manuscrit de Ravenne, mais d'un semblable. Elles ont servi à perfectionner les scholies tirées de celui de Ravenne. Le même volume contient aussi des scholies sur les *Thesmophoriazuses*, mais provenant d'une origine plus récente. La Bibliothèque royale ne contient, outre le manuscrit célèbre 2712 (*membranæ Brunckii*), que des manuscrits des trois pièces du *Plutus*, des *Nuées* et des *Grenouilles*. M. Dübner a choisi principalement le n° 2821, qui ne contient, comme les autres, que des scholies byzantines, mais dans un état d'intégrité tout à fait remarquable. Il s'en est servi pour corriger un grand nombre de ces scholies, qui, bien que modernes, méritent encore l'attention des hellénistes sous le rapport de la lexicologie, de la grammaire et de la métrique. M. Dübner en a inséré dans les notes

plusieurs centaines d'inédites, qui se distinguent, en général, à défaut d'autre mérite, par un style très-châtié [1].

Outre les variantes, éclaircies par des notes critiques et historiques, M. Dindorf a donné un choix de ce qu'il y avait de meilleur dans les observations des critiques qui l'ont précédé. M. Dübner y a ajouté plusieurs notes sur des points qui lui paraissaient avoir de l'importance, et une multitude de renvois à des ouvrages plus modernes. Aux variantes des deux manuscrits de Ravenne et de Venise, et à celles que fournit Suidas, il a joint toutes celles des autres manuscrits et des éditions qui pouvaient avoir quelque valeur, et il a proposé beaucoup de corrections au texte d'après ces variantes. Je me contente de renvoyer le lecteur aux pages 423, 425, 441, 445, 449, 501, 502, 503, 504, 505, 507, 513, 514, 523, 537, 543, 544, 548, 558, 559, 563, 566, 570, 573, 577, 578, 583. On doit au même critique des éclaircissements tirés des nouvelles variantes (par exemple, aux pages 443, 449, 520, 603), ainsi que plusieurs corrections *ex ingenio*. J'en citerai trois exemples :

1° Dans ce passage de l'argument de la Lysistrate: *Ὀμόσαι δὲ ἀναπείσασα μὴ πρότερον τοῖς ἀνδράσι συνουσιάζειν, πρὶν ἂν πολεμοῦντες ἀλλήλοις παύσωνται, τὰς μὲν* ἘΞΩΠΙΌΥΣ ἘΜΠΡΙΛᾺΣ *καταλιποῦσα ὀπίσω* (p. 248, 5), en place des mots ΕΞΩΠΙΟΥΣ ΕΜΠΡΙΛΑΣ, qui n'ont aucun sens, M. Dübner lit ΕΙΣΠΡΙΛΑΣ pour *εἰς πατρίδας*, et ΕΞΩΑΠΙΟΥΣΑΣ, et le texte devient *τὰς μὲν ἔξω ἀπιούσας εἰς πατρίδας κ. τ. λ.*, ce qui paraît certain.

2° Le scholiaste (*Thesmoph.* v. 168) cite deux vers du poëte comique Téléclide dans ce passage mutilé : *Τηλεκλείδης Ἡσιόδοις· ἀλλ' ἡ τάλαινα Φιλοκλέα β.....δεν οὖν, εἰ δ'ἐστὶν Αἰσχύλου φρόνημ' ἔχων*, passage que M. Dindorf n'a pas essayé de rétablir. M. Meineke, en donnant ces deux vers, a laissé subsister la lacune [2] :

[1] Depuis que cette édition a paru, M. le ministre de l'instruction publique a fait déposer à la Bibliothèque royale un nouveau manuscrit d'Aristophane, envoyé de Grèce par M. Minoïde Mynas. Ce manuscrit, sur papier de coton et du XIVe siècle, ne contient, comme tous les manuscrits byzantins, que les trois pièces du *Plutus*, des *Grenouilles* et des *Nuées*. Les scholies sont les mêmes que celles du manuscrit 2821, sauf peu de variantes sans intérêt. Par exemple, dans la Vie d'Aristophane, p. XXIX, l. 45, le manuscrit donne *δράματα μδ'*, comme l'ancienne Vie; l. 47, après *γέγραπται*, il ajoute *ἡρωελεγεῖον*. P. 274, l. 12, *εὖ καὶ φιλοπόνως πάνυ πεποιημένον*; l'adverbe *πάνυ* n'existe pas dans les autres. Dans l'arrangement des vers du IVe argument des Nuées, il confirme l'observation de M. Meineke, rapportée p. 418, et la leçon de l'édition aldine. Les autres variantes ont peut-être moins d'importance encore. — [2] *Fragmenta comicor. græcor.* vol. II, pars Ia, p. 367.

Ἀλλ' ἡ τάλαινα Φιλοκλέα β..... δεν οὖν
Εἰ δ' ἐσῖιν Αἰσχύλου φρόνημ' ἔχων.

M. Dübner propose :

Ἀλλ' ἡ τάλαινα Φιλοκλέα βδελύτῖεται,
Ὅτι [γύννις] ἐσῖιν Αἰσχύλου φρόνημ' ἔχων.

On pourrait substituer un autre mot à *γύννις* (homme efféminé), mais *βδελύτῖεται* est bien probable.

3° Au vers 58 de la Lysistrate, Aristophane cite quelques mots du poëte comique Phérécrate (*τὸ τοῦ Φερεκράτους.....*). Les grammairiens n'ont pas pu trouver ces mots dans les comédies de ce poëte : *ἐν δὲ τοῖς σωζομένοις (Φερεκράτους) τοῦ κωμικοῦ τοῦτο οὐχ εὑρίσκεται.* Ce texte est clair; mais le manuscrit de Ravenne, celui de Dupuy et celui de la bibliothèque Baroccienne, ont tous : *τὰ* (*τὸ δὲ*, Bar.) *ἀπὸ τῶν ἄλλων λέγειν* (*λέγειν* est omis dans Bar.) *διὰ τὸ εἰρημένον Φερεκράτους· ἐν γὰρ τοῖς*, etc. Au lieu de corriger les mots inintelligibles fournis par trois manuscrits, on les a tout simplement rayés. M. Dübner a vu, dans les mots *ἀπὸ τῶν ἄλλων* (*λέγειν*) *διὰ*, une horrible corruption de *ἀπολωλότων, εἰ δὴ*; il a donc écrit : *τοῦτο* (ou *ταῦτα*) *τῶν* (ou *ἐκ τῶν*) *ἀπολωλότων, εἰ δὴ τὸ εἰρημένον Φερεκράτους* (si toutefois cela est bien de Phérécrate) · *ἐν γὰρ τοῖς*, etc. Si cette correction avait besoin d'être justifiée, elle le serait par la scholie du vers 13 des Grenouilles : *Φρύνιχος...... οὐδὲν τούτων ἐποίησεν ἐν τοῖς σωζομένοις αὐτοῦ· εἰκὸς δὲ ἐν τοῖς ἀπολωλόσιν εἶναι αὐτοῦ τοιοῦτόν τι.*

Le nouvel éditeur rectifie quelquefois les vues de ses prédécesseurs (p. 418, 499, 505), et il propose des vues ou des explications nouvelles. Ainsi, dans une scholie sur la Lysistrate (v. 1087), que fournit le manuscrit Dupuy, des lettres *κατὰ ἀνδρέ* il tire *κατὰ Ἀνδρέαν* (*selon Andréas*), et il montre que ce doit être le grammairien *très-récent* (cité aussi dans la scholie du même manuscrit sur le v. 702 des Thesmophoriazuses) dont Fabricius cite un ouvrage *περὶ ποδῶν*[1]. On trouvera d'autres bonnes remarques (p. 419, 498, 510).

En tête de l'édition ont été réunis, sous le titre de *Prolegomena de comœdia*, les divers fragments grecs *περὶ Κωμῳδίας*, ainsi que les petites biographies grecques d'Aristophane, mais augmentés de plusieurs pièces, telles que 1° le petit écrit *περὶ Κωμῳδίας* tiré des *Anecdota Parisiensia* de Cramer (t. I, p. 3 sq.), dont une grande partie a été retrouvée aussi par M. Dübner dans le manuscrit 2821, qui donne fréquemment la

[1] *Bibl. Græc.* t. VI, p. 301, 335.

bonne leçon; 2° les vers de Tzetzès περὶ διαφορᾶς ποιητῶν et περὶ Κωμῳδίας, déjà publiés par M. Dübner dans le *Rheinisches Museum* (1835, p. 393 sq.), et par M. Cramer dans les *Anecdota Oxoniensia* (III, p. 344 sq.); mais ils reparaissent ici, rectifiés en beaucoup d'endroits d'après l'excellent manuscrit de Paris n° 2644; 3° les Σχήματα ἀριστοτελικά, d'après M. Cramer. (*Anecd. Paris.* t. I, p. 403.)

Je viens maintenant à la partie du travail de M. Dübner la plus neuve et la plus utile.

Le volume contenant Aristophane, qui a déjà paru, n'est point, comme les autres, terminé par une table. L'éditeur avait promis qu'à la suite des scholies il en publierait une qui servirait à la fois pour le poëte et ses scholiastes : elle termine le présent volume. M. Dübner l'a exécutée avec le savoir et l'exactitude qu'il met à tout ce qu'il entreprend. Les personnes qui connaissent Aristophane sentiront combien il est difficile de faire la *table des matières* traitées par un poëte qui joint, à chaque instant, la fiction et l'histoire. M. Dübner, pour échapper à la nécessité de donner de continuels éclaircissements et éviter toute confusion, a mis en *italiques*, dans sa table, tout ce qui est tiré du scholiaste, de sorte qu'on voit d'un coup d'œil ce qui appartient à Aristophane et ce qui provient de ses commentateurs. Quant au poëte, s'attachant, autant que possible, à ses paroles, il a tourné ses phrases de manière que le lecteur voit sans peine s'il s'agit d'une fiction ou d'un fait réel; quelquefois M. Dübner en avertit par une parenthèse. Cette table peut donc servir, en même temps, d'un *glossarium Aristophaneum* à ceux qui, en lisant Aristophane, veulent avoir, en peu de mots, l'explication des allusions du poëte. On sent qu'il n'y a qu'un homme très-familier avec la lecture d'Aristophane qui pouvait exécuter cette tâche sans laisser échapper beaucoup d'erreurs, soit en lui prêtant des idées auxquelles il ne pensait point, soit en insistant sur des plaisanteries purement incidentes, soit en passant légèrement sur des indications qui sont fort importantes, et quelquefois tiennent au nœud même de la pièce. Il résume en peu de mots le rôle de chacun des personnages, soit principaux, soit accessoires, que le poëte fait intervenir : par exemple, le petit rôle d'Iris, dans les Oiseaux (v. 1202-1261), est analysé avec exactitude dans la note suivante : « Iris per Nubicuculiam (Νεφελοκοκκυγίαν) tanquam per « inane volat; comprehensa et ad Pisthetærum ducta, se nescire dicit « quas portas, quam urbem dicat ille, et quærit satisne sanus sit; mo« net ne deos contemnat; tandem obscœnis minis virgo abigitur. »

Cette table, qui formerait à elle seule un volume in-8° de grosseur ordinaire, est suivie de l'*index* des auteurs cités dans les scholies, et d'un

index græcus in scholia, contenant tous les mots sur lesquels les scholiastes ont fait quelques observations.

Le volume est terminé par la concordance des numéros indiquant les vers dans l'édition de Brunck et dans celle de Kuster, d'après laquelle les scholies sont ordinairement citées.

Tous ces *index* donnent une grande utilité à ce volume, et en font un livre indispensable à quiconque veut se livrer à une étude approfondie d'Aristophane, ou seulement y retrouver facilement ce qu'il se souvient d'y avoir lu.

Nous réservons pour un autre article l'analyse du volume qui contient les Fragments des historiens grecs, dont l'édition est due aux soins de MM. Charles et Théodore Müller.

LETRONNE.

---

1. *Antichi monumenti sepolcrali scoperti nel ducato di Ceri, dichiarati dal cav.* P. S. Visconti. Roma, 1836, in-fol.
2. *Descrizione di Cere antica, ed in particolare del monumento sepolcrale scoperto nell' anno 1836, etc. dell' architetto cav.* L. Canina. Roma, 1838, in-fol.
3. *Monumenti di Cere antica, spiegati colle osservanze del culto di Mitra, dal cav.* L. Grifi. Roma, 1841, in-fol.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE*.

Le plus important des objets déposés dans le tombeau de *Cære*, du moins en apparence, et à considérer surtout sa matière, l'or, sa composition, qui consiste en une multitude de figures symboliques distribuées dans un certain ordre, et la place même qu'il occupait *sur la poitrine* d'une personne qui doit avoir été une femme, consacrée peut-être à quelque sacerdoce, le plus important, dis-je, de ces objets, est le *pectoral*, dont un dessin fidèle, de la grandeur de l'original, est donné par M. Grifi. Dans la conviction où il est, et que je ne puis partager, que l'individu auquel appartenait cet ornement funèbre, si remarquable à tant d'égards, était un pontife étrusque, ou même un mage perse[1],

* Voir les numéros de mai, juin et juillet 1843.

[1] M. Grifi se sert, en un endroit de son livre, de cette expression de *magi de' Caldei*, p. 129, 2), expression certainement bien impropre et fort singulière de la part d'un savant qui, comme M. Grifi, connaît assurément très-bien la différence

M. Grifi y voit un emprunt fait à l'archéologie biblique, une imitation du *rational* hébreu[1]; mais, en se plaçant dans une autre hypothèse, qui serait bien plus d'accord avec l'ensemble des monuments, on pourrait, avec tout autant de raison, y reconnaître quelque chose d'analogue à l'espèce de *plaque ornée de sculptures* qui décorait la poitrine des prêtres et des prêtresses de Cybèle et de la déesse de Syrie, comme nous l'apprenons de quelques témoignages classiques[2], et que nous le voyons sur quelques monuments[3]. Quoi qu'il en soit, c'est la composition même de cet ornement, et surtout la signification attachée aux figures symboliques dont il est chargé, qui mérite au plus haut degré l'attention de nos lecteurs.

Ce *pectoral* se compose de *neuf zones* ou *bandes* concentriques, formant un demi-cercle autour du cou, au-dessous desquelles règne une plaque carrée, divisée elle-même en *quatre bandes* ou *zones* horizontales, qu'entourent, dans une direction verticale, *douze* autres *bandes* semblables, dont les deux dernières, ou les plus extérieures, correspondent, par leur extrémité supérieure, à celle des deux premières des *neuf zones concentriques*. Chacune de ces bandes est remplie de figures symboliques qui expriment certainement des idées religieuses, et dont la composi-

des mages de la Médie et de la Perse d'avec les Chaldéens de Babylone. Dans le passage qu'il cite de Pausanias, IV, 32, 4, il est question des *Chaldéens* et des *mages de l'Inde*, ce qui est conforme à la vérité. — [1] Grifi, *Monum. di Cere*, p. 95, 3). Sur ce *rational* hébreu, appelé en grec λόγιον et λογεῖον, voy. Fabricius, *Biblioth. ant.* c. II. — [2] Dionys. Hal. II, 19 : τύπους τε περικείμενοι τοῖς στήθεσι. Cette sorte de *plaque sculptée* se nommait, à raison de la place qu'elle recevait *sur la poitrine*, προστηθίδιον. Il en est fait mention dans un fragment de Polybe, cité par Suidas, *v.* Γάλλος; cf. Polyb. *Fragm.* lib. XXXI, c. 20, § 6, t. IV, p. 223, Schw., où ce mot, altéré en πρὸς τῇ ἰδέᾳ, a été rétabli par Valois, d'après un autre passage du même écrivain, cité par le même Suidas, *v.* προστηθιδίων. L'objet nommé dans ces deux textes προστηθίδιον a été mal expliqué par Suidas : εἰκόνες μέχρι στήθους, qui signifient des *figures en buste*; tandis qu'il s'agissait effectivement de *figures placées sur la poitrine*. En second lieu, il y avait certainement une distinction à faire entre τύπους et προστηθίδια, distinction que n'ont faite ni Winckelmann, *Monum. ined.* n. 8, ni l'éditeur du *Musée Capitolin*, t. IV, p. 63, ni Visconti lui-même, *Mus. P. Clem.* t. VII, p. 37. — [3] Je citerai particulièrement une peinture d'Herculanum, représentant *cinq ministres sacrés* dévoués au culte de la déesse de Syrie, et portant *sur la poitrine* une *plaque ornée de lignes et de signes* symboliques, *Pittur. d'Ercolan.* t. III, tav. LI; voy. p. 267, 11), où les savants interprètes de cette peinture n'ont pas oublié de rappeler les passages de Denys d'Halicarnasse et de Suidas, rapportés à la note précédente, et de citer à l'appui deux monuments, publiés par Montfaucon, représentant une *prêtresse de Cybèle* avec le *buste de la déesse* suspendu *sur la poitrine*, mais où ils ont aussi laissé échapper à leur attention cette distinction importante entre le *buste*, τύπος, et la *plaque*, προστηθίδιον.

tion, comme le style, se rapporte, sans nul doute, à un type asiatique : voilà ce qui résulte, pour toute personne tant soit peu versée dans l'archéologie comparée, de la première inspection de ce monument, unique jusqu'ici. L'embarras commence quand il s'agit d'y appliquer un système d'interprétation. Partant de l'idée que ce sont les dogmes de la religion mithriaque, tels qu'ils sont exposés dans les livres zends, particulièrement dans le Boundehesch, qui ont fourni tous les motifs de cette composition symbolique, M. Grifi voit, dans les *douze grandes zones* concentriques qui forment la principale partie du *pectoral*, un emblème de la *grande année*, qui consistait en *douze milliers d'années solaires*, et qui représentait, dans la croyance des Perses commune aux Étrusques, la durée totale du monde créé. J'ai dit précédemment [1] ce que je pensais de cette idée de notre auteur, et je n'ai point à y revenir. Il me suffira d'exposer ici en peu de mots de quelle manière M. Grifi applique les notions cosmologiques contenues dans les livres zends à l'explication des figures symboliques de notre monument étrusque. Il trouve, dans le choix de ces figures, et dans la place qui leur est donnée sur chacune des *douze bandes* en question, l'image emblématique de la *lutte du bien et du mal*, qui remplit, avec des alternatives diverses, l'espace entier des *douze millénaires*. Ce premier point admis, il voit, dans la *plaque carrée* qu'embrassent ces *douze zones concentriques*, et qui est divisée en *quatre bandes parallèles*, l'image des *quatre âges* du monde, composés chacun de trois mille ans, qui sont une autre expression de la durée du monde créé. Appliquant, enfin, ces deux notions à la partie supérieure du *pectoral*, qui consiste en *neuf zones concentriques*, d'une moindre dimension, d'après la place même qu'elles occupent autour du cou, il reconnaît, dans ces *neuf divisions*, *neuf milliers d'années*, qui s'étaient écoulés depuis la première création des choses jusqu'à l'époque où Zoroastre, le régulateur présumé, l'instituteur historique de la religion des Perses, accomplit la réforme qui porta son nom ; ce qui place l'existence de ce chef des mages à la fin du troisième âge du monde, c'est-à-dire après trois mille ans écoulés de l'existence du monde actuel, et ce qui répond à l'époque du règne de Darius, fils d'Hystaspe, sous lequel l'opinion la plus commune fait vivre le Zoroastre rédacteur des livres zends. Telle est l'idée générale qui a présidé à tout le travail de M. Grifi, idée qui est certainement ingénieuse, et qui semble se prêter, sans trop d'efforts, à l'explication détaillée de chacun des douze ordres de figures symboliques, distribués dans les *douze zones concentriques*, comme autant d'ex-

[1] Voy. *Journal des Savants*, juillet 1843, p. 423-425.

pressions idéographiques de la notion religieuse attachée à chacun des *douze millénaires*. Ces figures, empruntées, les unes à la nature humaine, mais avec des appendices qui en font des êtres surnaturels, à savoir *quatre ailes* placées aux épaules et à la ceinture, et *deux tiges de lotus* partant du milieu du corps; les autres au règne animal, mais pareillement aussi avec des combinaisons ou des accessoires qui en font des êtres chimériques, tels que des *griffons*, des *lions* avec une *tige de lotus* dans la gueule, des *cerfs*, des *béliers*, des *chevaux ailés* et des *chimères*, ces figures, disons-nous, sont distribuées dans les *douze zones* concentriques, d'une manière qui semble indiquer les alternatives de la lutte du bien et du mal qu'exprime probablement chacune d'elles. Ainsi les *griffons* de la zone supérieure, considérés comme symboles du premier millénaire, exprimeraient la race des puissances malfaisantes, produits d'Ahriman; les *figures à quatre ailes*, qui succèdent aux *griffons* dans la seconde bande, indiqueraient la création des *Ferouers*, génies des étoiles, ou âmes des bons; les *lions*, avec la *tige de lotus* dans la gueule, disposés dans la troisième bande, répondraient aux *Daroudj*, autres génies malfaisants de la création d'Ahriman; les figures *à quatre ailes*, qui se reproduisent identiques dans la IV^e^ et la VI^e^ zones, se rapporteraient aux *Izeds* et aux *Amschaspands*, génies bienfaisants, créés pour maintenir et défendre l'œuvre d'Ormuzd, et les *lions ailés*, ou *griffons*, de la V^e^ zone, représenteraient les chefs des *Dews*, ministres d'Ahriman. Ainsi se trouveraient symboliquement exprimées, dans les *six zones* supérieures du *pectoral*, les vicissitudes de la *lutte entre les deux principes* qui remplit les *six premiers millénaires* de la *grande année*, ou l'espace de six mille ans assigné à la durée de la création du monde invisible, résultat qui ne laisse pas de paraître assez plausible, et qui est justifié par les textes du Zend-Avesta, dans les applications qu'en fait notre auteur à chacune de ces classes de figures symboliques, bien qu'il y ait nécessairement plus d'une supposition arbitraire dans les idées de l'ingénieux interprète: par exemple, dans l'hypothèse que le premier millénaire, au lieu d'être consacré à la création du bien, qui précède effectivement celle du mal dans la cosmogonie de Zoroastre, serait occupé par l'image du mal, sous l'emblème des *griffons;* en second lieu, dans l'emploi d'un même ordre de figures *à quatre ailes*, pour exprimer des êtres divers d'origine et d'attribution, tels que les *Ferouers*, les *Izeds* et les *Amschaspands*, tandis que des animaux différents, les *griffons* et les *lions* avec la *tige de lotus* dans la gueule, représenteraient des êtres d'une nature semblable, tels que les *Dews* et les *Daroudj*. Je me borne à indiquer ces difficultés, sans entrer dans le détail d'une explication qui me mènerait trop loin, et que je

n'ai, d'ailleurs, ni l'intention ni le moyen d'apprécier avec toute la rigueur de la critique.

Le principal, peut-être même l'unique défaut du système d'interprétation adopté par M. Grifi, et le seul point sur lequel il me convienne d'insister, c'est l'âge trop récent et l'autorité trop équivoque des textes religieux, tirés des livres de Zoroastre, qu'il applique à l'explication du *pectoral* étrusque de *Cære*. Comme il n'est pas possible de ne pas reconnaître que le Boundehesch, livre très-moderne, surtout par rapport aux croyances dont il contient l'expression, a subi encore une foule de remaniements et d'interpolations rendues sensibles par l'incohérence de sa rédaction, on éprouve un scrupule presque invincible à se servir de pareils textes pour rendre compte d'images symboliques dont l'invention appartient certainement à une époque beaucoup plus ancienne, dont la signification peut se lier à un tout autre système religieux. Quant au fait que ces images symboliques se rapportent, même chez les Étrusques, qui n'en furent sans doute pas les auteurs, mais qui en durent puiser les types dans les œuvres d'un art asiatique, à une époque bien plus haute que celle à laquelle M. Grifi place l'exécution des monuments de *Cære*, au moins un siècle après la réforme de Zoroastre, ce fait se prouve par la connaissance que nous avons acquise de figures semblables ou analogues sur des vases d'argile noire, recueillis à *Cære* même et dans d'autres anciennes villes étrusques, lesquels vases appartiennent, à n'en pouvoir douter, par leur fabrication, à la plus haute antiquité étrusque, et, par l'origine des représentations qui s'y trouvent, à une archéologie orientale. Par exemple, la *figure vêtue à quatre ailes*, qui est peut-être l'image la plus significative et la plus souvent reproduite sur le *pectoral* de *Cære*, s'est rencontrée, presque absolument pareille, dans une figurine d'argile noire, découverte aussi à *Cære* et publiée d'abord par M. Dorow[1]; et nous possédons, sur beaucoup de monuments étrusques, de nature et de matière diverses, et tous d'une très-ancienne fabrique, des figures semblables, qui tiennent au même système religieux et au même art asiatique. Or, s'il y a quelque chose d'avéré dans des recherches de ce genre, c'est que l'invention de ces figures *à quatre ailes*, si souvent employées sur les cylindres babyloniens[2], n'appartient pas à l'art des Perses,

[1] *Voyage archéologique en Étrurie*, pl. xv, n. 2, p. 40; Micali, *Monum. per servire alla storia de' antichi popoli italiani*, tav. xxi, n. 5. — [2] M. Grifi n'a cité que le cylindre de M. Dorow, *Morgenländ. Alterthüm.* taf. i; mais il en existe beaucoup d'autres, les uns publiés, les autres encore inédits, tels que les deux cylindres du Musée britannique, dont un dessin se trouve sur l'une des planches jointes à la *Religion der Babylonier*, du Dr Münter, taf. i, nos 12 et 13. J'en publierai plusieurs

mais à celui des Assyriens. Il en est de même des figures d'animaux symboliques représentés sur le *pectoral* de *Cære*. Certainement, les *lions*, les *béliers*, les *cerfs*, les *griffons*, les *chevaux ailés*, tels qu'on les voit si souvent sur les vases d'argile noire et sur ceux de manière dite phénicienne et de fabrique primitive, dérivent originairement de modèles fournis par une industrie phénicienne, en rapport avec une archéologie assyrienne; et de pareils travaux remontent, chez les Étrusques eux-mêmes, et, à plus forte raison, chez les peuples de l'Asie antérieure, qui en produisirent les types, à une époque bien plus ancienne que celle de la réforme introduite par Zoroastre dans la religion des Perses, par suite de laquelle des images figurées, restées jusqu'alors étrangères à ce peuple, prirent place parmi les objets de son culte. La *chimère*, ou l'animal *à deux têtes sur un corps de lion*, qui figure parmi les animaux symboliques du *pectoral* de *Cære*, est pareillement connue pour s'être produite sur des vases d'argile noire, provenant de nécropoles étrusques [1]; et cette figure appartient indubitablement à une archéologie asiatique, comme, de l'aveu même de M. Grifi [2], elle est en dehors du système de la symbolique persépolitaine. J'en dirai autant de l'image la plus importante que nous offre le *pectoral* de *Cære*, le groupe du *personnage divin placé entre deux lions qu'il dompte*. Ce groupe symbolique, dont je crois avoir donné, dans un travail particulier [3], la véritable explication, en le rapportant au mythe de l'*Hercule assyrien et phénicien*, revient si fréquemment sur des cylindres babyloniens et persépolitains de tout âge, dans la principale de ses variantes, celle où le *personnage divin combat le lion dressé devant lui* [4], qu'on ne peut douter qu'il n'exprimât une des croyances les plus fondamentales de la religion de ces peuples, la lutte du *dieu favorable contre le mauvais principe;* mais cette idée avait certainement revêtu, chez les Assyriens et les Phéniciens, une forme graphique, avant de

dans les planches jointes à mon Mémoire sur l'Hercule assyrien; ce qui fait que je m'abstiens ici d'en citer d'autres. — [1] Micali, *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital.* tav. XX, 1 et 20; tav. XXVI, 2; Dorow, *Voyage archéologique en Étrurie*, pl. IV, fig. 7. Un de ces vases noirs, où paraît une *chimère* figurée avec *un corps et une tête de lion*, et, de plus, avec une *tête de chèvre*, fait partie de la collection de M. le comte de Pourtalès-Gorgier, où il est décrit, p. 97-98, n. 464, et gravé en vignette, p. 133. Un vase pareil, avec une représentation semblable, appartenait à M. de Magnoncourt, et on le trouve décrit, sous le n° 116, p. 72, dans le Catalogue de ce cabinet; ce vase est maintenant en ma possession. — [2] *Monum. di Cere, etc.* p. 69. — [3] Dans un Mémoire sur l'Hercule assyrien, déjà cité. — [4] J'ai indiqué, dans le mémoire mentionné à la note précédente, la plupart de ces cylindres qui m'étaient connus, et j'en publierai plusieurs, qui étaient encore inédits, dans les planches qui y seront jointes.

passer dans les œuvres de l'art persépolitain, comme nous la voyons représentée dans les ruines de *Tschelminar;* et la même idée, sous une forme analogue et avec plusieurs de ses variantes, avait pénétré chez les Étrusques, certainement aussi dès une époque antérieure à celle où M. Grifi suppose qu'ils purent avoir connaissance des dogmes de la religion mithriaque, à en juger d'après l'ancienneté de style et de fabrique qu'offrent la plupart de ces monuments de l'art étrusque [1]. La variante signalée en dernier lieu et souvent reproduite, celle où le *personnage divin combat le lion dressé devant lui*, est une des images figurées que Ctésias avait en vue dans ce qu'il appelle les représentations de *chasses royales*, sculptées et émaillées sur les murs du palais des rois à Babylone [2]. L'invention, comme le motif, en était donc bien certainement assyrienne [3]; et

[1] Le *héros placé entre deux lions qu'il conduit enchaînés*, ou *qu'il tient serrés par la gorge*, est un sujet qui s'est trouvé sculpté sur des bronzes étrusques du plus ancien style, Inghirami, *Monum. Etrusch.* ser. III, tav. XXIII et XXXIII; Micali, *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital.* tav. XXVIII, n. 3 et 5. Le modèle de cette représentation ne pouvait avoir été fourni que par des monuments babyloniens, tels que le sceau trouvé à Babylone même, et publié par le voyageur anglais Mignan, *Travels in Chaldea* (London, 1828, in-8°, sur le frontispice), où le *personnage divin tient de chaque main un lion dressé sur ses pattes de derrière.* Le groupe d'un *homme nu, agenouillé entre deux lions, dans la gueule desquels il plonge un bras victorieux*, sujet d'un bas-relief d'un tombeau de Tarquinies (d'Agincourt, *Hist. de l'art*, Architecture, pl XI, n. 4, Inghirami, *Monum. Etrusch.* ser. IV, tav. XVIII), est une image équivalente, puisée à la même source; et le groupe symbolique du *héros entre deux lions*, de notre *pectoral* de *Cære*, vient confirmer tous ces rapports par une de ses applications les plus significatives. Quant aux monuments de l'art étrusque, où se présente le groupe du *héros combattant un lion dressé devant lui*, ou bien *tenant par la queue le lion renversé la tête en bas*, variante de la même idée, je citerai particulièrement un scarabée du *Musée d'Arigoni*, t. II, *Amulett.* tab. XII, n. 5; un autre scarabée, récemment sorti des fouilles de *Valci*, et publié dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VII, tav. agg. H, 5, avec les scarabées de sujet et de signification analogues publiés par M. Micali, *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital.* tav. XLVI, n. 8, 12, 17, 18, 23; et, à cette occasion, je remarque avec plaisir que M. Micali, qui avait vu d'abord, dans ces monuments d'un art étrusque archaïque, le sujet d'*Hercule domptant les lions du Cithéron et de Némée*, est revenu sur cette opinion qu'il abandonne, en reconnaissant ici, comme il s'exprime lui-même : *il preminente potere del genio buono sopra il perverso.* Mais il est vrai de dire (et c'est peut-être ce qu'aurait dû ajouter le savant antiquaire), que ce dogme fondamental des religions asiatiques s'exprimait par la lutte symbolique de l'*Hercule assyrien combattant le lion*, qui avait passé dans le mythe de l'Hercule hellénique, ainsi que j'espère en fournir la preuve dans le mémoire plusieurs fois cité. — [2] Ctes. *apud* Diodor. Sic. l. II, c. 8; cf. Ctes. *apud* Phot. *Cod.* LXXII, p. 41, ed. Emm. Bekker. Voy. Creuzer, *zur Gemmenkunde*, taf. V, n. 26, p. 101-103, et 191, 206). — [3] Depuis que cet article a été écrit, j'ai eu connaissance, par des lettres de M. Botta, communiquées à l'Académie des belles-lettres, de la découverte d'un

les Étrusques, qui en firent usage pour leur propre compte, ne purent en puiser le type, avec l'intention qui y était jointe, qu'à cette source; d'où il suit encore que cette image, telle qu'on la voit exécutée sur les *bracelets* du tombeau de *Cære*, se rapporte à une époque plus élevée que celle de la réforme de la religion mithriaque et de son introduction présumée en Étrurie.

Le vice que je viens de signaler dans le système d'interprétation appliqué par M. Grifi au *pectoral* du tombeau de *Cære* n'est peut-être nulle part aussi sensible que dans l'explication qu'il donne de l'objet qui formait l'ornement de la tête de la défunte, et que notre auteur désigne par le nom de *stemma*. C'est, comme il est facile de s'en assurer en jetant les yeux sur le dessin très-exact qu'en publie M. Grifi, et qui peut tenir lieu de l'original[1], une espèce de coiffure hiératique, composée de deux pièces principales : l'une, supérieure et plus large, d'une forme à peu près demi-circulaire; l'autre, inférieure et d'une moindre dimension, d'une forme à peu près ovale, réunies l'une à l'autre au moyen de deux lames étroites de forme très-allongée et arrondie aux extrémités, à chacune desquelles sont attachées par des anneaux trois *fleurs* qui paraissent être de *lotus*. En voyant dans cet objet, d'une matière précieuse et d'une forme singulière, la *lame d'or qui recouvrait la tiare d'un personnage présumé mage ou pontife* chez les Étrusques[2], M. Grifi reste, sans doute, conséquent avec lui-même, et fidèle à toutes les idées qu'il s'est faites concernant l'usage et la destination des diverses pièces de cette toilette funéraire, mais sans que le fait que cette lame d'or était placée sur la tête d'une femme, fait qui constitue une objection si grave contre cette supposition, cesse de subsister avec toutes ses conséquences. Une seconde difficulté, qui eût mérité aussi d'être prise en quelque considération par M. Grifi, c'est la disparition de la *tiare* elle-même, qui était la coiffure propre des mages, qui, à ce

grand monument assyrien, opérée par les soins et sous la direction de ce fonctionnaire français, sur l'emplacement de l'ancienne Ninive. Entre autres objets curieux recueillis dans ces ruines, il est fait mention d'une *boule d'argile*, portant imprimé le groupe symbolique du *héros combattant le lion dressé devant lui*, dont il s'est trouvé une demi-douzaine de répétitions. C'est là une preuve nouvelle, qui peut paraître surabondante, mais qui n'en est pas moins précieuse par la localité qui la fournit, que l'invention du groupe en question appartenait à l'archéologie assyrienne. — [1] *Monum. di Cere, etc.* tav. II. — [2] *Ibid.* p. 94 et 96 : « Niun dubbio poi « deve insorgere che questa lamina d' oro, ritratta nella grandezza sua medesima alla « tav. II, non guarnisse la tiara, e formasse cosi il principale ornamento suo, poichè « fu rinvenuta giacersi alquanto più in sopra di quello e in distanza tale, quanta « può misurarsene dal petto al capo di un uomo. »

titre, et en se plaçant dans les idées de l'auteur, devait certainement faire partie des ornements avec lesquels celui-ci était enseveli, et qui pourtant ne s'est pas retrouvée, à ma connaissance. Il y aurait, en troisième lieu, une observation à faire contre l'opinion de M. Grifi: c'est qu'un objet d'une forme toute semblable, de la même matière, et peut-être d'une égale antiquité, à en juger par le travail, a été trouvé dans un tombeau de Canino, et regardé par l'antiquaire qui l'a publié, M. Micali[1], comme *une grande fibule, grande affibiaglio;* en quoi il me paraît constant que cet antiquaire s'est trompé. Mais, quoiqu'il soit évident pour moi que la *lame d'or* du tombeau de *Canino* est une *coiffure hiératique*, comme celle du tombeau de *Cære*, et non une *fibule*, il ne résulte pas moins de la confrontation de ces deux objets tout pareils, sauf les détails de leur composition, une difficulté de plus à admettre pour l'un et pour l'autre la supposition qu'ils avaient servi à orner la tête d'un mage chez les Étrusques; car cette présence de mages en Étrurie, si contraire à toutes les notions que nous possédons, devient plus difficile à croire, à mesure que les exemples s'en multiplient. M. Grifi, qui semble avoir prévu cette objection, n'a point parlé de cette seconde lame d'or, dont la découverte avait précédé de six années celle de la lame d'or du tombeau de *Cære*, et dont la destination, d'abord mal comprise, a reçu, par l'apparition de celle-ci, à la place qu'elle occupait *sur la tête du défunt*, sa véritable explication. Cet oubli de notre auteur est-il involontaire, ou bien est-ce une réticence réfléchie? C'est une question que je me garderai bien de décider; je me borne à signaler le fait, et je passe à l'interprétation que donne M. Grifi de la lame d'or en question, qu'il regarde comme ayant servi à *garnir la tiare* du personnage étrusque, dont il fait un mage, disciple de Zoroastre. Il y voit une image emblématique du monde dans les deux régions : le globe supérieur, ou le règne d'Hormuzd, et le globe inférieur, ou l'empire d'Ahriman. Les *cinq lions*, disposés en pyramide dans le globe supérieur, lui paraissent désigner les *cinq planètes*, d'après le rapport symbolique de cet animal avec le soleil; les *griffons* et les *autruches*, distribués, comme on les voit, alternativement dans les zones parallèles du globe inférieur, lui offrent un rapport du même genre avec le génie malfaisant qui préside au monde inférieur. De pareilles conjectures, que je me contente d'énoncer, peuvent paraître spécieuses; mais, pour moi, j'avoue franchement que je n'y trouve aucune solidité. Il y a plus : je ne suis pas convaincu que l'oiseau symbolique que notre auteur prend ici

[1] *Monum. per serv. all. stor. dei ant. popol. ital.* tav. XLV, 3.

pour une *autruche*, sans doute parce qu'il en a besoin, soit réellement une *autruche*. Nous connaissons, par des cylindres babyloniens[1], le rôle que cet oiseau remplissait dans la symbolique des Chaldéens, et la signification qui y était attachée. Nous le voyons, sur ces monuments, représenté avec la forme qui lui convenait; et nous le retrouvons, sous la même forme, et, très-probablement aussi, avec la même signification, sur des monuments de la haute antiquité étrusque, sur des vases d'argile noire[2], et sur des vases de manière phénicienne[3]. Mais la forme donnée à l'*autruche*, sur ces monuments babyloniens et étrusques, diffère totalement de celle de l'oiseau que M. Grifi prend pour une *autruche* sur le *stemma* de *Cære*. Cet oiseau ressemble, en effet, à une *oie* ou à un *canard;* et c'est sous le nom du premier de ces oiseaux aquatiques qu'il a été désigné par M. Cavedoni[4], dont j'avoue que je partage tout à fait la manière de voir. *L'oie*, comme oiseau *funèbre*, consacré à *Hercine*[5] et à *Proserpine*[6], figurerait très-bien sur notre coiffure funéraire, attendu que ce sont aussi des images de signification funèbre qui décorent l'autre *stemma*, publié par M. Micali[7]. Mais, en tout cas, la présence de l'*au-*

[1] Un de ces cylindres a été publié par M. Dorow, *Morgenl. Alterthüm.* H. I, taf. 1. Il s'en trouve deux dans les *Morgenl. Fundgrub.* B. III, 3, H, 13, B. IV, 14. Un troisième, du *Musée britannique*, a été publié par le D[r] Münter, *Relig. der Babylon.* taf. 1, n. 13, qui a vu, à la vérité, dans l'animal symbolique, un *griffon*, tandis que c'est, suivant moi, un *oiseau*, et probablement une *autruche*. — [2] Tels que ceux qu'ont publiés M. Dorow, *Notizie intorno alcuni vasi etruschi*, tav. VIII, fig. 6, et M. Micali, tav. XVII, 5, XX, 12, où ce savant a signalé lui-même l'analogie de cette représentation étrusque avec l'image des cylindres babyloniens, sur lesquels il voit l'*Ized ailé*, tenant de chaque main par le col une *autruche*, oiseau d'*Ahriman;* opinion à laquelle je souscris pour mon propre compte, sauf en ce qui concerne les dénominations d'*Ized* et d'*Ahriman*, qui ne conviennent pas à des monuments babyloniens. Je dois observer encore que M. Micali avait pris cet oiseau pour un *cygne*, d'après des motifs qui m'avaient paru plausibles; voy. *Journ. des Sav.* mars 1834, p. 147; maintenant, je serais plus disposé à croire qu'il s'agit d'une *autruche* sur tous ces monuments, évidemment produits sous l'influence du même système hiératique. — [3] Un de ces vases, de la collection Bartholdy, a été publié par M. Dorow, *Notizie intorno alcuni vasi, etc.* tav. VIII, fig. 1 *a* et 1 *b*, p. 19-20. Il s'en trouve un autre au Musée *de' Studj*, qui a été publié par M. Quaranta, *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. LVI, et reproduit par M. Micali, *Monum. per serv. all. stor. dei ant. popol. ital.* t. LXXIII, n. 1. — [4] Cavedoni, *Sopra un sepolcreto etrusco, etc.* p. 47, 71); cf. *Bullet. Archeol.* 1836, p. 60. — [5] Pausan. IX, 39, 2. — [6] La relation de l'*oie* avec les *divinités infernales* est établie par de nombreux monuments, dont je ne saurais donner ici l'indication. Je me contente de renvoyer aux observations faites le plus récemment sur ce sujet par un ingénieux et docte antiquaire napolitain, M. Fil. Gargallo Grimaldi, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. XIII, p. 124-125, tav. agg. F, lett. A et B. — [7] J'ai en vue le groupe de *deux gladiateurs* en attitude de combattre, de chaque côté d'une *pyramide*, indiquant un *tombeau*. Les *oiseaux*

truche sur le monument de *Cære* ne saurait plus être admise; ce qui ôte à l'explication de M. Grifi son principal appui, et me dispense d'entrer, sur les autres points, dans une discussion qui pourrait aboutir au même résultat.

Je n'ajouterai qu'un mot sur un objet qui acquiert une grande importance dans l'interprétation de notre auteur, mais sans que cette importance puisse, à mon avis, se justifier par la forme et par la valeur réelle de cet objet. Il s'agit des *deux lames* longitudinales, au moyen desquelles sont liées entre elles les deux parties supérieure et inférieure du *stemma*. Partant de l'analogie qu'il croit découvrir entre le *Phthah*, dieu *démiurge* de la théologie égyptienne, et le *Mithras* des Perses, considéré sous le même rapport de *démiurge*, M. Grifi pense que ces *deux lames* ont ici la même valeur symbolique que les *quatre barres*, qui, dans le langage idéographique de l'Égypte, exprimaient l'idée de *Phthah*, et qui avaient, dans l'objet appelé vulgairement *nilomètre*, une autre expression équivalente[1]. Ailleurs, il explique encore ces deux lames, comme offrant un emblème de Mithra, en sa qualité de *dieu médiateur*[2], *μεσίτης*, qualification dont nous devons la connaissance à Plutarque[3], et qui a donné lieu, comme on sait, à beaucoup d'explications contradictoires[4]. L'idée de M. Grifi ne me paraît pas destinée, je l'avoue, à produire, sur ce point difficile, l'accord des opinions; et, quant à la supposition que les *deux lames* de notre *stemma* représentent Mithra comme *médiateur*, je ne puis m'empêcher de dire que cela me paraît une pure illusion, aussi bien que l'idée qui fait des *douze fleurs de lotus* autant d'emblèmes des *douze signes* du zodiaque et des *douze mille ans* de la *grande année*[5]. Notre auteur ne s'est jeté dans toutes ces subtilités, qui ne reposent sur rien de solide, à mon avis, que parce qu'il avait écarté d'avance le rapprochement de la coiffure funéraire de *Cære* avec celle de *Canino*. Là aussi deux lames longitudinales tiennent attachées ensemble les deux parties du *stemma*, sans qu'on puisse y voir aucun élément d'une croyance mithriaque; et les *douze fleurs de lotus*, remplacées par quatre espèces de *palmettes*[6], suspendues aux deux extrémités des deux lames en question,

qui remplissent le champ de cette plaque ont certainement aussi une intention funéraire, comme c'est le cas sur beaucoup de vases peints de style archaïque. — [1] *Monum. di Cere, etc.* p. 98-100. — [2] *Ibid.* p. 116-117. — [3] Plutarch. *de Isid. et Osir.* § XLVI, p. 369 (t. II, p. 514, edit. Wyttenbach.). — [4] Voy. sur ce sujet l'opinion de Zoega, *Abhandlungen, etc.* p. 118, avec celles des savants cités dans la note ajoutée par M. Welcker, *ibid.* 1°). — [5] *Monum. di Cere, etc.* p. 117-118. — [6] Il serait possible qu'en se plaçant dans les idées de M. Grifi, et en admettant, pour la parure de *Canino*, la même signification religieuse que pour celle de *Cære*,

montrent bien que c'est, de part et d'autre, un simple ornement, auquel on ne saurait attacher une valeur symbolique, sans se livrer, je le répète, à des illusions qui devraient être aujourd'hui bannies du domaine de la science.

J'ai donné quelque étendue aux explications qui concernent le *pectoral* et la *coiffure* du tombeau de *Cære*, parce que j'ai dû chercher à mettre nos lecteurs au fait de l'importance archéologique de ces deux objets, et à leur faire apprécier le système d'interprétation que notre auteur y applique. Je serai plus court dans le compte qui me reste à rendre des autres objets composant la toilette funéraire de notre monument. Parmi ces objets, le plus remarquable est, sans contredit, la paire de *bracelets* qui fut trouvée aux deux côtés du corps, à la place même qu'elle devait occuper. La représentation qui s'y voit est peut-être ce qu'il y a de plus curieux et de plus significatif entre toutes celles qui décorent les diverses pièces de notre toilette funéraire : elle consiste en une *figure debout, de face, tenant de chaque main* une *tige de lotus*, laquelle figure est placée entre un groupe d'un *personnage* vêtu, qui *s'apprête à frapper du glaive, qu'il tient d'une main, un lion dressé sur ses pattes de derrière, qu'il saisit par la tête de l'autre main*, groupe répété de chaque côté. L'image symbolique qu'exprime ce groupe est, comme nous l'avons dit plus haut, si notoirement puisée dans les modèles de l'art assyrien, d'où elle avait passé dans les monuments du culte des Perses, sur des sceaux, des cylindres, et jusque sur des monnaies [1], qu'on ne peut en méconnaître ni l'invention asiatique,

on interprétât ces *quatre espèces de palmettes* comme étant un emblème des *quatre âges* du monde ; ce qui serait une expression équivalente des *douze fleurs de lotus*, représentant les *douze millénaires* de la durée du monde. Mais, avec un pareil système d'interprétation, il n'est rien dont on ne rende compte ; ce qui, pour moi, est absolument la même chose que de n'expliquer rien. — [1] Plusieurs de ces cylindres ont été publiés dans le recueil de Raspe, pl. IX, n[os] 638 et 641, pl. X, n° 649, et pl. XI, n[os] 658 et 660, et il en est un qui a été reproduit avec bien plus d'exactitude par M. Lajard, *Mémoire sur la Vénus orientale androgyne*, pl. IV, n. 2. Le D[r] Münter en avait reproduit aussi un autre, d'après le journal de Murr, *Relig. der Babylon.* taf. II, n. 19. Le même groupe se trouve répété deux fois sur un seul de ces cylindres, recueilli par Ker-Porter dans les ruines de Babylone, et publié dans ses *Travels, etc.* t. II, pl. 79, n. 5. J'en connais plusieurs autres, du cabinet de la Haye et du Musée britannique, qui sont encore inédits, et qui seront publiés dans les planches jointes à mon Mémoire sur l'Hercule assyrien, d'après les empreintes que j'en possède. Un monument, beaucoup plus rare dans son genre, acquis récemment pour notre Cabinet des Antiques, est un amulette à quatre faces, trouvé à Marathon, où le même groupe du *personnage divin combattant un lion dressé devant lui* se voit gravé en creux sur une des faces. Je publierai

ni la valeur idéographique; et, ici encore, nous sommes sûrs de nous retrouver, bien qu'en face d'un monument étrusque, sur le terrain de l'archéologie chaldéenne. Seulement, nous devons y voir l'expression d'une doctrine plus ancienne que celle du Zend-Avesta; et ce sera une nouvelle preuve, ajoutée à tant d'autres, de la réalité des emprunts que l'art des Perses fit à celui des Assyriens, que cette application, faite à leur propre croyance par les Étrusques, d'un motif qu'ils n'avaient pu devoir qu'à d'anciennes communications avec l'Assyrie. Au-dessous de cette représentation si remarquable, se trouve une seconde composition, qui consiste en *trois figures debout, se tenant par la main, avec quatre tiges de lotus*, dans le champ, sans doute pour figurer les âmes pures admises au séjour de l'immortalité. Ici encore tout est asiatique dans le choix des symboles, bien que tout soit étrusque dans le style et dans l'exécution, et j'admets l'interprétation que donne notre auteur de ces représentations symboliques, bien que je ne puisse convenir avec lui qu'elles soient puisées dans un fond de doctrines mithriaques. Mais je suis surpris, au sujet de la *tige de lotus*, qui joue un si grand rôle dans les diverses parties de cette décoration, que notre auteur n'ait pas fait un rapprochement, qui s'offrait naturellement à l'esprit, c'est celui du *lion, tenant dans la gueule une tige de lotus*, image du mauvais génie, qui s'attaque au principe de vie et d'immortalité, avec le *lion mithriaque, tenant dans la gueule un papillon*, image tout à fait analogue, que nous offrent des pierres gravées, d'origine et de travail gnostiques[1]. A la vérité, cette dernière image, d'après l'âge récent des monuments qui la présentent, a pu sembler d'une invention exclusivement propre au gnosticisme; mais, comme elle était certainement puisée dans un fond de doctrines analogue à celui qui avait produit, d'abord chez les Assyriens, puis chez les Étrusques, l'image du *lion avec la tige de lotus dans la gueule*, on peut croire, à présent que nous rencontrons celle-ci sur un monument étrusque du VII[e] siècle au moins avant notre ère, que l'image équivalente du *lion avec le papillon dans la gueule*, seulement connue jusqu'ici par des monuments du gnosticisme, pouvait avoir aussi un type plus ancien; et je ne serais pas éloigné de penser qu'il n'en fût de même de plusieurs autres symboles des sectes gnostiques,

aussi cet amulette, ainsi que plusieurs *cones* ou *sceaux* inédits, de travail babylonien et persépolitain, et quelques dariques, qui offrent le groupe en question, rapporté, comme je crois pouvoir en fournir la preuve, au culte de l'*Hercule assyrien*. — [1] Voy. les deux pierres publiées dans le recueil d'Agostini, part. III, tav. 34 et 35, et reproduites par Hyde, *De relig. vet. Persar.* p. 111, tab. ann. et par d'autres savants.

qui avaient sans doute approprié à leur usage, en les rendant à leur manière, plusieurs des signes symboliques créés, avec une intention équivalente, dans les systèmes religieux de la haute antiquité asiatique.

M. Grifi continue à rendre compte des autres objets composant la parure funéraire de notre tombeau, d'après les principes du culte de Mithra, et ses explications, toujours ingénieuses, ont toujours, à mes yeux, le tort de s'appuyer sur des textes d'une autorité trop équivoque et de se rapporter à des temps trop récents; ce qui fait que je ne m'y arrêterai pas davantage. Mais je regrette que notre auteur, qui est entré, sur quelques-uns des vases de bronze, dans des explications qui ont le même mérite, et malheureusement aussi le même défaut, n'ait pas même essayé l'explication des vases d'argent, ornés de représentations où tout se rapporte par l'invention à des idées asiatiques, et par l'exécution à un art étrusque archaïque, où se trouve, par conséquent, la combinaison la plus curieuse qu'il y ait à constater pour l'histoire des anciens rapports archéologiques de l'Étrurie avec l'Orient, à quelque époque qu'on les rapporte et de quelque manière qu'on les explique. M. Grifi nous a donné, du moins, de ces vases si précieux à tant de titres, d'excellents dessins, d'après lesquels nous pouvons en étudier la composition et le motif, en apprécier le goût et le style, comme si nous avions les originaux mêmes sous les yeux; et c'est un véritable service qu'il a rendu à la science, et dont on doit lui savoir beaucoup de gré. Les sujets sculptés sur ces vases, de formes diverses[1], sont exécutés de très-bas relief, à l'aide du burin; les particularités du costume qu'on y remarque offrent beaucoup d'analogie avec les monuments égyptiens, sauf le travail même, qui appartient certainement à une industrie locale; quelques détails de la représentation, notamment l'*épervier aux deux ailes éployées, l'une en haut, l'autre en bas*, rappellent si positivement les modèles égyptiens, qu'il est impossible d'en méconnaître l'imitation, due à des mains étrusques. D'un autre côté, le motif général de la composition, avec la plupart des accessoires, sont évidemment puisés dans des représentations asiatiques; d'où il suit que les auteurs de ces monuments durent avoir sous les yeux des objets d'un goût analogue, produits dans une école d'art asiatique, où s'exerçait naturellement l'influence de l'art égyptien. Je n'ai, du reste, ni le temps, ni l'intention de donner une explication complète de ces vases d'argent de *Cære*. Ce travail, que M. Grifi a jugé sans doute trop difficile, puisqu'il a évité de l'entreprendre, est peut-être impossible, dans l'état actuel de

[1] *Monum. di Cere, etc.* tav. V, n. 1; tav. VIII, n. 1; tav. IX; tav. X, n. 1 et 2.

la science; et j'aurais, moins qu'un autre, les moyens d'y réussir. Je me bornerai à donner à nos lecteurs une idée générale de la composition de ces vases, et à y signaler les principaux traits qui me paraissent déposer à l'appui d'antiques relations d'art et de croyance entre l'Étrurie et l'Asie antérieure.

Le motif de la composition de ces vases se rapporte à des idées de *chasse*, ce qui est aussi le sujet habituel des vases peints, de la manière dite phénicienne, et de ceux du plus ancien style grec qui se rattache directement à cette manière, tels que le célèbre vase Dodwell [1], le vase du musée de Naples, publié dans le premier recueil d'Hamilton [2], et d'autres vases, semblables par le sujet et par le style, qui indiquent une fabrique originairement corinthienne, récemment sortis des fouilles de *Cære* même [3] et d'autres villes étrusques du voisinage [4]. Mais ces *représentations de chasses* étaient, comme on le sait par le témoignage de Ctésias [5], le sujet favori des travaux de l'art babylonien. C'était de pareilles images qu'étaient couverts les murs du palais des rois à Babylone; et, presque à toutes les époques de la civilisation orientale, et jusque sous les Sassanides, ces sortes de sujets furent ceux qu'affectionna le plus le goût de cés princes, d'accord avec le génie de leurs peuples. Il est donc bien probable que c'est à cette source orientale que furent puisés les motifs de ces *représentations de chasses héroïques*, exécutées en Grèce et en Étrurie sur les plus anciens monuments de l'art qui nous soient restés de ces deux pays; et l'on peut croire que c'est par *Corinthe* que les modèles en furent répandus, dans la Grèce d'abord, et plus tard en Étrurie. Mais il est évident, par l'âge même de ces monuments de *Cære*, que c'est directement de l'Asie, et sans doute par suite des relations de commerce que les Tyrrhéniens entretenaient avec cette région de l'ancien monde d'où ils étaient originaires, que furent tirés les modèles de ces *représentations de chasses héroïques*, telles que nous les voyons exécutées sur un vase d'argent de *Cære*, dont l'exécution locale me paraît aussi certaine que l'est l'invention orientale. Cette dernière notion résulte

[1] Dodwell, *a Tour, etc.* t. II, p. 197; d'Agincourt, *Fragm. de terre cuite*, pl. XXXVI; Inghirami, *Monum. Etrusc.* ser. V, tav. LVIII, LIX; Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. LVI. Ce vase se trouve maintenant à la *Pinacothèque* de Munich. — [2] D'Hancarville, t. I, pl. I-IV. — [3] Tels que le vase du *Museo Gregoriano*, publié dans les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. II, tav. XXVIII, A. — [4] Tels qu'un autre vase du même musée, décrit dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VIII, p. 310, 1), et un vase du musée de Berlin, Éd. Gerhard's *Neuerworbene Denkmäler, etc.* I, 1, S. 3-6, publié dans les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. II, tav. XXVIII, B. Ce dernier vase provient des fouilles de *Cære*. — [5] Ctes. *apud* Diodor. Sic. II, 8; cf. Ctes. *apud* Phot. *Cod.* LXXII, p. 41, ed. Emm. Bekker.

invinciblement, à mon avis, de l'ensemble de la composition, du style des figures, des détails du costume et de tous les accessoires de la représentation, ainsi que j'espère le démontrer bientôt. Mais, d'abord, il importe d'être fixé sur le premier point, celui de savoir si les vases en question proviennent d'une industrie nationale, ou si ce sont des objets d'un art étranger importés par le commerce en Étrurie.

A cet égard, il existe déjà une présomption très-forte dans le travail même de ces vases, qui indique un type originairement asiatique, mais traité d'une manière et exécuté d'un style qui ne peuvent convenir qu'à un art étrusque. Nous possédons, d'ailleurs, un objet de comparaison, dont je ne sache pas qu'on ait encore fait usage, et que, par cette raison, on pourra me savoir gré d'avoir signalé à l'attention de nos lecteurs : ce sont deux vases d'argent, l'un de la forme de *patère*, l'autre de celle de *sitala* [1], qui furent trouvés, au commencement du siècle dernier, dans le territoire de *Chiusi* [2]. Ces deux vases sont ornés, par bandes ou zones concentriques, de figures d'hommes et d'animaux gravées au poinçon. Le sujet de la *patère* paraît se rapporter à des idées de *chasse;* du moins, y voit-on, dans la zone inférieure, un homme, armé d'une *lance* et d'un *fouet*, et suivi d'un *chien*, au-dessus duquel vole un *oiseau de proie*, image qu'on ne peut expliquer que par cette intention, dans laquelle rentrent très-bien les figures de *sangliers* qui précèdent ce *chasseur*. La même image se répète dans la bande du milieu, avec cette différence, qu'au lieu de *sangliers* ce sont ici des *taureaux* qui précèdent l'*homme armé de la lance*, et accompagné d'un *chien de chasse* et d'un *oiseau de proie*. Enfin, dans la zone supérieure, sont représentés des *hommes armés*, alternativement *à pied* et *à cheval*, évidemment des *chasseurs*, comme on les voit aussi sur nos vases d'argent de *Cære*. La composition du vase ne se rapporte pas moins manifestement à des motifs de *jeux* et de *sacrifices funèbres*, tels qu'on les connaît, dès la plus haute antiquité étrusque, à laquelle appartiennent certainement les deux monuments dont il s'agit. Effectivement, deux des plus habiles connaisseurs

[1] Lanzi, *Saggio di lingna etrusca*, t. II, p. 425 (ed. 2ᵉ, 1824). — [2] Buonarotti, qui en reçut les dessins au moment de la découverte, à ce qu'il paraît, les publia dans les planches ajoutées par lui à l'édition de l'*Etraria regalis* de Dempster, t. I, tab. LXXVII, LXXVIII; voy. *ibid.* t. II, *Additam.* p. 74-75. Depuis cette époque, la *patère* s'est perdue, et il n'en reste que le dessin publié par Buonarotti. Le vase se conserve encore à la galerie de Florence, et il a été reproduit, dans un nouveau dessin exécuté d'après l'original même, par M. Fr. Inghirami, *Monum. Etrusc.* ser. III, tav. XIX et XX, p. 259-288; cf. Passer. *Paralipomen. ad* Dempster. p. 123 sqq.; Lanzi, *Saggio, etc.* tav. XIV, n. 4, t. II, p. 425-430, et t. I, p. 170; t. II, p. 142.

de l'art étrusque, l'abbé Lanzi[1] et M. Inghirami[2], regardent le vase, qui se conserve encore aujourd'hui dans la galerie de Florence, comme le monument où se montrent de la manière la plus prononcée tous les caractères d'un art primitif; et c'est ce qui résulte pour nous-mêmes, qui n'avons de ce vase qu'un dessin sous les yeux, de la comparaison que nous en pouvons faire avec les vases d'argent du tombeau de *Cære*, notamment avec celui que M. Grifi a fait graver sur la planche v de son livre. L'analogie du style y est sensible de part et d'autre, sauf cette circonstance, que l'imitation d'un type asiatique paraît mieux indiquée sur le vase de *Cære*, en même temps qu'elle s'y joint à une exécution plus ferme que sur le vase de *Chiusi;* ce qui dénote, pour le premier, une ancienneté supérieure à celle du second, et un art qui travaillait avec plus de sûreté d'après les monuments originaux qui lui servaient de modèles.

Du reste, les particularités du costume, aussi bien que les détails de la composition, offrent, sur ces divers monuments de la *cælature* étrusque, provenant du sol de *Chiusi* et de celui de *Cære*, assez d'analogie pour nous autoriser à croire que les uns et les autres, bien que produits par une industrie locale, dérivent d'une même source. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans le costume, c'est la pièce d'étoffe plissée[3] attachée autour des hanches, qui se voit à la plupart des figures d'hommes armés, à pied ou à cheval, des vases de *Cære* et de celui de *Chiusi*. Cette espèce de vêtement rappelle celui qu'on voit à tant de figures égyptiennes, et qui se retrouve aussi sur des monuments asiatiques, cylindres et pierres gravées. Mais, sans m'arrêter davantage à un examen comparatif de nos vases de *Cære* avec les deux de *Chiusi*, que j'ai dû me borner à énoncer, je terminerai cette analyse en indiquant les principaux traits qui me semblent déposer, sur ces vases de *Cære*, à l'appui d'une provenance originairement asiatique.

Le premier de ces vases, représenté sur la planche v, n° 1 du livre de M. Grifi, a la forme d'une *patère* très-évasée et peu profonde. Il est orné de deux bandes de figures, dont la première, ou la supérieure, re-

[1] Lanzi, *Saggio, etc.* t. I. p. 170, et t. II, p. 142. — [2] Inghirami, *Monum. Etr.* ser. III, p. 285-288. — [3] Cette pièce de vêtement, formée d'un morceau d'étoffe carré, ne doit pas être confondue avec le *περίζωμα*, qui était une espèce de *tablier* fait de peaux de bouc, aussi de forme carrée, attaché autour des hanches, tel que nous le connaissons par beaucoup de monuments antiques, et que l'indique Denys d'Halicarnasse, dans la description qu'il nous donne de la *Pompa circensis*, Dionys. Hal. VII, 72, t. III, p. 1485, ed. Reisk. : *Τὸ μὲν ἄλλο σῶμα γυμνοί, τὰ δὲ περὶ τὴν αἰδῶ καλυπτόμενοι*; cf. *ibid.* p. 1491 : ΠΕΡΙΖΩΜΑΤΑ *καὶ δοραὶ τράγων*.

présente deux personnages sur un char attelé de deux chevaux, suivis d'hommes à pied et à cheval partant pour la *chasse;* ce qui résulte de la présence des *oiseaux de proie* [1] voltigeant au-dessus de quelques figures, et de celle des *arbres*, *pins* et *cyprès*, indiqués dans le champ. La *chasse* elle-même est représentée, dans la seconde zone, ou l'inférieure, au moyen d'un groupe d'un *lion* qui foule aux pieds un *chasseur nu*, et qu'assaillent, à droite et à gauche, d'autres *chasseurs*, à pied et à cheval, qui épuisent contre le redoutable animal tous les traits de leur carquois. La scène se passe dans un *bois de cyprès*. Un autre groupe, placé entre *deux palmiers*, offre le *personnage principal s'apprêtant à frapper du glaive nu*, qu'il tient de la main gauche, un *lion dressé devant lui*, qu'il tient de l'autre main par une des pattes de devant; image conçue absolument comme sur les monuments asiatiques, où la présence des *deux palmiers* n'est pas non plus une circonstance indifférente, puisque, en accusant une localité asiatique, elle indique ici à quelle source cette représentation était puisée. Derrière ce groupe si remarquable est une *éminence*, figurée à peu près comme on voit le mont *Argée* sur tant de médailles de *Césarée* et d'*Eusebia* de Cappadoce; autre trait d'observation locale qui ne semble pas pouvoir moins bien se rapporter à un culte asiatique du *feu* ou du *soleil* [2]. Du sommet de cette éminence se précipite une antilope, espèce de chèvre asiatique, figurée comme on la voit sur des médailles de Cilicie [3], ce qui devient encore un élément caractéristique de plus. Au-dessus se voit un *épervier* représenté à la manière des monuments égyptiens. Le médaillon placé au centre du vase offre un groupe d'un *taureau assailli par deux lions*, dont je ne présume pas qu'on puisse mettre en doute l'invention orientale, liée à l'idée d'exprimer la lutte des deux principes [4]. Ce groupe est placé entre *deux tiges de lotus*, plante qui joue un si grand rôle dans la symbolique égyptienne et asiatique, pour exprimer des idées de vie, de fécondité, d'éternité; et au-dessus plane encore l'*épervier*, toujours d'une manière conforme au type égyptien : en sorte qu'il n'est guère possible de trouver réunis, sur un même monument d'une industrie étrusque, plus d'éléments significatifs d'un art asiatique.

[1] Martial. *Epigramm.* XIV, 216; cf. Brod. *Annotat. prior. in Pandect.* fol. 124. — [2] Cavedoni, *Spicilegio numismatico*, p. 254-255, 217); cf. Strabon. XII, 538. — [3] Mionnet, *Description, etc.* t. III, p. 669, n[os] 683, 684, etc. — [4] C'est une notion qui a été mise en évidence par M. Lajard, dans un Mémoire récemment publié, qui fait partie du tome XV, 1[re] part. des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont il a été fait un tirage à part; ce mémoire a pour sujet une *urne cinéraire du musée de Rouen*, dont le fronton est orné d'un groupe du *taureau assailli par le lion;* voy. surtout p. 7 et suiv.

Le vase ou tasse en forme de *demi-œuf*, représenté sur les planches VIII et IX des *Monumenti di Cere*, est pareillement orné, au dedans et au dehors, de deux rangs de figures, les unes sur un *char* ou *à cheval*, le plus grand nombre à *pied*, toutes avec la chevelure disposée suivant la manière étrusque[1], et dans un costume qui paraît asiatique, représentant un *départ pour la chasse*. Le *lion en repos*, qui s'y voit en deux endroits, la présence des *arbres* sculptés dans le champ, et l'*épervier*, qui vole dans le haut, à des places qui doivent avoir été déterminées par quelque motif hiératique, ne laissent aucun doute à cet égard, non plus que le *chariot rustique*, attelé d'un seul *mulet*, qui semble avoir été destiné à rapporter le gibier. Mais l'élément le plus curieux peut-être de cette représentation, où tout porte pareillement une empreinte orientale, c'est le symbole imprimé sur la croupe de tous les chevaux sans exception. Ce symbole offre exactement la forme de la *croix ansée*, qui était le *signe de vie* dans la symbolique égyptienne[2], et qui devait avoir la même signification dans celle des peuples de l'Asie antérieure. On voit, en effet, le même objet, figuré comme il l'est ici, sur quelques monnaies frappées en Cilicie, à l'époque de la domination persane[3];

[1] C'est effectivement celle qui se voit sur les plus anciens monuments de la sculpture étrusque, tels que les *deux têtes* provenant de *Vulci*, et publiées dans les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. I, tav. XLI, n° 12. L'analogie que présente cette disposition des cheveux avec la coiffure des têtes égyptiennes n'est qu'apparente, attendu que, sur ces monuments étrusques, ce sont les cheveux mêmes qui sont ainsi tressés, tandis que, sur les têtes égyptiennes, ce sont les plis d'une étoffe qui produisent un effet à peu près semblable. — [2] Ce symbole, avec l'intention, généralement admise, d'exprimer l'idée de *vie*, qui est la signification propre du mot dont il est le signe phonétique (Rosellini, *Lettera sopra un vaso egiziano d'argento*, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. V, p. 180; cf. Ungarelli, *Interpret. obeliscor. Urbis*, p. 5, 6), ce symbole, dis-je, se voit à la main des divinités égyptiennes sur d'innombrables monuments; je me contenterai de citer celui qui ouvre le *Panthéon égyptien* de Champollion, pl. I. — [3] Plusieurs de ces monnaies, la plupart encore inédites, et faisant partie du cabinet de feu M. Gosselin, sont décrites par M. Mionnet, t. III, p. 663, n. 650; p. 664, n. 656; p. 665, n. 657, 658, 660. On en voit une gravée sur une des planches jointes au *Supplément*, t. VII, pl. VIII, n. 5, la même dont un bel exemplaire, du cabinet de M. le duc de Luynes, est gravé dans son Choix de médailles grecques, pl. XI, n. 5. Plusieurs de ces médailles existent dans notre Cabinet; il s'en trouvait trois dans la collection de M. Allier, décrites p. 98. On voit, du reste, que M. Letronne s'était trop hâté de dire, *Matériaux pour l'histoire du christianisme en Nubie*, p. 92, que cette *singularité* (celle de la *croix ansée*) *n'existe point hors de l'Égypte*. Car, si ce savant philologue a voulu parler ici de la *croix ansée* employée par les premiers chrétiens, il est certain qu'on en trouve des exemples assez nombreux dans les catacombes de Rome; et nous savons maintenant que le même symbole était connu dans la haute antiquité des peuples de l'Asie Mineure, qui l'avaient sans doute transmis aux Étrusques.

et c'est là, sans contredit, un des rapprochements les plus curieux et les plus instructifs que puisse offrir l'archéologie comparée. Mais, en fait d'images de ce genre, rien n'approche de la nouveauté et de l'intérêt que présente la scène, tout hiératique, sculptée dans la bande supérieure, à l'intérieur du vase qui nous occupe. Deux hommes, vêtus de l'espèce de *caleçon serré* que nous avons signalé comme une pièce de costume égyptien et asiatique, sont *assis*, en face l'un de l'autre, sur un *cube de pierre*. Ils tiennent sur une main un vase de la forme de *coupe* sans anse, de laquelle part une ligne ponctuée qui aboutit au milieu de leur corps. Entre eux est placée une *femme nue, debout*, qui, de la main droite élevée, verse, d'un vase surmonté de la *croix ansée*, une liqueur indiquée par une ligne de points, qui semble sortir des parties génitales de cette femme, et qui tombe dans le vase tenu par un de ces hommes assis. Derrière ce groupe de trois figures sont *trois autres femmes nues, debout*, dans une attitude toute pareille, portant sur leur tête un *grand vase* en forme de *cratère évasé*, et offrant la même particularité d'une ligne de points, qui part de l'endroit indiqué plus haut et qui aboutit à leur main gauche, étendue en avant. Je ne me hasarderai point à expliquer cette singulière représentation, unique jusqu'ici entre tout ce que nous connaissons de monuments de l'antiquité. Je me bornerai à signaler ce qu'elle a de neuf et de curieux par la présence de *femmes nues*, si rare en général, et si remarquable par la particularité que j'ai relevée, et qui semble avoir quelque analogie sur des monuments égyptiens[1], avec cette différence que le rôle attribué ici à la femme est rempli par l'autre sexe sur ces monuments. Il y a certainement, dans la scène hiératique composée de ces six figures, un des mystères les plus intéressants de la croyance étrusque, dérivée de l'Orient. Mais qui pourra nous révéler le sens propre de cette image symbolique, dont le fond est sans doute asiatique, avec une forme qui paraît bien étrusque? Les deux médaillons sculptés à l'intérieur et à l'extérieur, sous le pied du vase qui nous fournit tant d'éléments nouveaux et importants d'archéologie comparée, ne sont pas moins curieux que tout le reste. Le médaillon intérieur offre le groupe d'une *vache allaitant un veau*, image symbolique, dont l'idée se rapporte probablement au culte de la Vénus assyrienne et phénicienne[2], et dont le type, fourni par l'archéologie de

[1] J'ai en vue les représentations de quelques tombeaux égyptiens publiées dans la Description sur l'Égypte, Antiquités, t. II, pl. 84, n. 6, pl. 86, n. 1, et pl. 92, fig. 11, sur le sens symbolique desquelles j'aurai lieu de m'expliquer, en les comparant avec des peintures de vases grecs, de style archaïque, dans la IV[e] de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs. — [2] C'est une opinion qui a été

ces peuples[1], avait passé de très-bonne heure sur des monuments grecs et étrusques[2] : nouvelle et irrécusable preuve des rapports d'art et de croyance qui existaient entre ces peuples, et qui ne pouvaient appartenir qu'à une très-haute époque. L'autre médaillon, malheureusement moins bien conservé, présente un *lion assis*, surmonté d'un *épervier*, et placé entre deux figures d'hommes, dont il est impossible, d'après l'état d'imperfection où elles se trouvent, de déterminer l'intention.

Les deux vases représentés sur la planche x, n[os] 1 et 2, ne sont pas moins curieux par leur sujet, qui paraît être toujours un *départ pour la chasse*, et par tous les détails du costume et du site. Les arbres, qui sont ici le *lotus* et le *cyprès*, sont évidemment pris dans un ordre de croyances asiatiques. Les vêtements offrent, dans leurs formes, presque toutes les variétés que présentent les monuments asiatiques, notamment cette espèce de tunique, fendue sur le devant du corps, qui couvre toute la cuisse et la jambe gauches, en laissant à découvert la cuisse et la jambe droites portées en avant, que l'on voit si souvent sur les cylindres babyloniens. Le médaillon d'un de ces vases a pour type le groupe de la *vache allaitant un veau*, dont j'ai déjà signalé l'invention et le motif, dus à l'archéologie asiatique, et dont la signification achève d'être mise en évidence par cette particularité neuve, que le groupe en question est placé ici dans un *bois de lotus*. Le médaillon de l'autre vase est presque entièrement détruit; cependant, on distingue encore, dans ce qui en subsiste, le sujet de la composition; c'est un *personnage* qui perce de sa *longue lance* un *captif* qu'on lui amène *les mains liées en avant du corps*. Cette image de *sacrifices humains*, certainement étrangère à la civilisation des Perses, et aussi certainement propre à celle des Phéniciens, formait une objection grave contre le système d'interprétation de M. Grifi. Aussi a-t-il cherché à éluder cette difficulté, en supposant d'abord que l'exécution de ces vases d'argent était d'une époque plus ancienne que celle des autres objets du tombeau de *Cære*, supposition tout à fait arbitraire; en second lieu, en conjecturant que cette immolation de vic-

exprimée plusieurs fois par M. Lajard, notamment dans son Mémoire sur une urne cinéraire du musée de Rouen, p. 20, 6), et que j'admets tout à fait pour mon propre compte. — [1] J'en puis citer pour preuves les médailles phéniciennes frappées en Cilicie, telles que celle qui a été publiée par Dutens, *Explicat. de quelques médailles phéniciennes*, pl. II, n. 10, et une autre médaille publiée par le même savant, *ibid.* pl. I, n. 5. — [2] Tout le monde connaît les médailles de *Corcyre*, d'*Apollonie* et de *Dyrrachium*, dont le groupe en question forme le type habituel. Le même type se rencontre sur des monnaies de *Carystos* d'Eubée, Mionnet, *Description*, t. II, p. 302, n. 15, et sur une statère d'or, de *Cyzique*, du cabinet de Munich, publié par Sestini, *Stat. antich.* tav. IV, fig. 23.

times humaines pourrait être due à quelque coutume introduite chez les Perses par suite de la conquête de l'Égypte par Cambyse [1], idée qui n'est justifiée par aucun témoignage. Le savant auteur ne s'est jeté dans toutes ces suppositions, que parce qu'il s'est formé, sur l'origine et la signification des objets placés dans le tombeau de *Cære*, un système qui l'oblige à réduire l'antiquité de ces monuments beaucoup au-dessous de leur époque véritable.

Il s'en faut bien que j'aie indiqué tout ce qu'offre de neuf et d'important pour la science l'apparition des objets d'antiquité qui forment le sujet de l'ouvrage de M. Grifi, et dont nous lui devons la publication. Mais, dans une matière si riche et si difficile, j'ai dû me borner à quelques points principaux, à ceux qui marquent, de la manière la plus caractéristique, l'existence de ces anciennes relations entre l'Étrurie et l'Orient, qui constituent pour moi le fait archéologique le plus grave en soi et le plus fécond en conséquences de l'époque où nous sommes. Le mérite de M. Grifi sera d'avoir dirigé vers ce point l'attention et la sagacité des antiquaires, bien qu'il se soit trompé, à mon avis, en cherchant, dans les croyances mithriaques, d'une date trop récente et d'une autorité trop équivoque, l'explication de symboles qui avaient une source plus haute dans un système de culte et d'art asiatique. En tout cas, l'importance et la nouveauté des questions soulevées dans le livre de M. Grifi, aussi bien que le mérite et la singularité des monuments eux-mêmes, exigeaient de notre part un examen aussi scrupuleux que celui auquel nous nous sommes livrés; et, en soumettant, comme nous l'avons fait, nos réflexions et nos doutes au jugement de M. Grifi, nous croyons avoir satisfait, autant qu'il était en nous, à nos obligations envers la science et envers lui-même.

RAOUL-ROCHETTE.

Loi salique, ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de Lex emendata, *avec des notes et des dissertations, par* J. M. Pardessus, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, in-4° de LXXX et 739 pages.

PREMIER ARTICLE.

Si la loi salique est restée célèbre en France, ce n'est point assurément par le mérite des dispositions qu'elle renferme : toutes sont abo-

[1] *Monum. di Cere, etc.* p. 152, 1).

lies depuis longtemps de notre jurisprudence; mais c'est à la faveur d'une constitution qu'elle ne contint jamais, à laquelle toutefois elle a eu le bonheur d'imposer son nom, et qui, sanctionnée par le temps, forme encore aujourd'hui un des principes les plus sages et les plus fermes de notre droit public. La constitution dont je parle, tout le monde la connaît; c'est celle qui règle la succession au trône, et qui, prononçant l'exclusion absolue des femmes, appelle les mâles les plus proches, par ordre de primogéniture et par droit de représentation. Elle se résumait dans cette courte formule : *La couronne ne peut tomber de lance en quenouille;* et, parce qu'on ne la trouvait écrite nulle part, on l'attribuait à la loi surannée de la tribu des Saliens; comme si une loi aussi informe eût pu avoir cette portée et compter sur un pareil honneur. D'où vient donc une attribution si peu légitime? et dans quel temps l'opinion publique s'est-elle grossie d'une erreur si aisée à reconnaître? Je demande la permission de dire, à ce sujet, quelques mots avant d'en venir à l'ouvrage dont je dois rendre compte.

Depuis Hugues Capet jusqu'à Jean Ier, c'est-à-dire sous treize règnes, la royauté avait toujours été transmise en ligne directe, de père en fils, sans contestation; mais, en 1316, elle devint litigieuse par la mort de ce fils posthume de Louis le Hutin, arrivée dès le cinquième jour de sa naissance. Alors il s'agit de savoir qui, de la sœur ou de l'oncle, devait succéder au petit roi défunt. La question était entre Jeanne de Navarre et Philippe, comte de Poitiers. Pour la résoudre, si on voulait des exemples, il fallait les chercher hors de la troisième race, qui n'en offrait pas, et remonter aux temps carlovingiens et mérovingiens. Or c'était évoquer de vieilles coutumes, ensevelies sous quatre siècles de féodalité; c'était rétrograder misérablement vers l'usage germanique, qui partageait le royaume comme un patrimoine; enfin c'était répudier le principe d'indivisibilité et le droit de primogéniture, observés universellement dans les fiefs.

S'il n'était pas douteux que les femmes n'avaient jamais hérité du trône pendant les deux premières races, on ne pouvait pas non plus méconnaître que, depuis, il s'était fait une révolution dans l'hérédité, non-seulement à l'égard des fiefs, mais même à l'égard du pouvoir royal. Ainsi le royaume, qui se divisait anciennement, comme on l'a dit, entre les mâles, avait obtenu l'indivisibilité au commencement de la troisième race, pour être dévolu intégralement à l'aîné des fils. Ce fut là le bienfait le plus signalé de l'usurpation du duc de France : le principe qui gouvernait le fief passa au trône, et le duché fit la loi à la monarchie. Or, du moment qu'en matière de succession la couronne

avait subi, sur un point, l'influence féodale, il n'y avait rien d'étonnant qu'elle l'eût subie sur l'autre point, qui concernait la successibilité féminine. Quelle raison particulière, en effet, de refuser ici ce qu'on accordait là? et pourquoi aurait-on trouvé mauvais pour la royauté ce qu'on avait trouvé bon pour la seigneurie[1]? De plus, si les femmes continuaient, au quatorzième siècle, d'être exclues du trône de France, comment se faisait-il qu'elles étaient admises sans difficulté à ceux de Navarre, d'Aragon, de Castille, d'Angleterre, d'où jadis elles avaient été pareillement exclues? Est-ce que la légitimité n'était pas la même en tous ces pays? au moins devra-t-on convenir que, chez nous, elle pouvait paraître incertaine entre Jeanne et Philippe, à la mort du roi Jean Ier.

Mais, si les droits étaient contentieux, les chances n'étaient pas égales. D'un côté nous voyons, pour défendre l'hérédité des femmes, une jeune fille dans la sixième année de son âge, à laquelle il manquait l'appui d'une mère, et qui même n'avait recueilli de la sienne, Marguerite de Bourgogne, étranglée pour crime d'adultère, qu'une mémoire déshonorée et des soupçons injurieux sur la légitimité de sa naissance. De l'autre côté, au contraire, se présentait un prince de vingt-deux ans, actif, prudent, résolu, investi, avec la régence, de tous les pouvoirs de la royauté, et qui s'était déjà signalé à Lyon par un acte de vigueur en faisant enfermer les cardinaux pour les contraindre à nommer un pape.

Toutefois, malgré les avantages d'une si belle position, il eut à lutter contre un parti considérable, qui se déclara en faveur de la princesse. Non-seulement le duc de Bourgogne et sa mère, Agnès de France, fille de saint Louis, prirent, comme il était naturel, la défense de Jeanne, leur nièce, mais, de plus, ce qui n'était pas une médiocre recommandation pour la petite orpheline, Charles, comte de la Marche, le propre frère de Philippe, et le plus intéressé après lui à l'exclusion des femmes, se déclara généreusement pour elle. Charles de Valois, fils du roi Philippe le Hardi, embrassa la même cause. Cette cause échoua néanmoins, et voici comment.

A la mort de son frère Louis le Hutin, Philippe, ayant entouré de gardes les principaux seigneurs du royaume réunis dans son palais, s'était fait décerner d'avance la royauté dans le cas où sa belle-sœur la reine Clémence de Hongrie accoucherait d'une fille. Six semaines après avoir enterré à Saint-Denis le petit prince, son neveu, auquel elle donna

[1] Dès le temps de Philippe-Auguste, les femmes s'élevaient, en France, à la vérité sans beaucoup de succès alors, contre le principe de la masculinité des fiefs. Voyez un acte rapporté par l'abbé Sallier, *Acad. des inscript.* XX, 473.

le jour, il se rendit à Reims avec une armée, ferma les portes de la ville, et fut couronné par l'archevêque, malgré l'opposition des princes, qui protestèrent par leur absence contre son couronnement. De retour à Paris, il n'eut pas de peine à se faire reconnaître par une assemblée de prélats, de seigneurs et de bourgeois; et ce fut alors, suivant l'expression remarquable du continuateur de Guillaume de Nangis, que les femmes furent déclarées inhabiles à succéder à la couronne de France[1]. Ayant ensuite pris les armes, Philippe le Long trouva le moyen de gagner ses adversaires sans combattre, et régna désormais sans contestation. Lorsqu'il mourut, en 1322, comme il ne laissait aussi que des filles, son frère Charles, comte de la Marche, l'ancien partisan de l'hérédité féminine, écarta ses nièces et s'assit paisiblement sur le trône.

La question était, en effet, définitivement résolue en faveur des mâles, et même, sur le point capital, elle ne devait plus désormais trouver de contradicteurs. Mais il est permis d'imaginer une tout autre solution dans le cas où la cause des femmes n'eût pas été placée en des mains débiles. Si l'on consulte le droit public qui dominait alors et l'opinion dont les premiers princes du sang se rendirent les défenseurs, on croira volontiers que l'exclusion de Jeanne de France est bien moins la preuve de son inhabilité que celle de sa faiblesse, et qu'elle peut être principalement attribuée au défaut de la force trop souvent nécessaire pour le triomphe de la justice. Quant à moi, je suis persuadé que la pente du siècle, à la mort du fils posthume de Louis X, devait faire échoir la couronne, comme les fiefs, au pouvoir des femmes. Des circonstances heureuses empêchèrent cet événement, dont les conséquences auraient tourné sans doute contre la grandeur et la prospérité de notre pays.

La royauté, une fois engagée dans la voie de la succession masculine, ne fut plus libre d'en sortir. Le roi qui eût appelé sa fille à régner après lui se fût, par cet acte même, déclaré illégitime et usurpateur, attendu qu'il ne devait le trône qu'au principe de l'exclusion des femmes. Aussi Charles le Bel, qui n'avait qu'une fille, n'osant pas, à son lit de mort, faire de réserve pour elle, déclara que, si la reine, qui était enceinte, n'accouchait pas d'un enfant mâle, la couronne serait décernée par les douze pairs et les hauts barons de France à celui *qui*, suivant l'expression de Froissard (1,22), *y avait droit par droit*. Cette déclaration, qui rappelle celle que, seize siècles auparavant, Alexandre avait, dit-on, faite à ses généraux, n'était peut-être pas dictée par une politique très-

[1] « Tunc etiam declaratum fuit quod ad coronam regni Franciæ mulier non succedit. »

prudente, puisqu'elle conférait ou confirmait aux premiers seigneurs du royaume un droit dangereux pour l'unité dynastique.

Quoi qu'il en soit, la reine étant accouchée d'une princesse, les grands, assemblés à Paris, appelèrent au trône, d'une voix unanime, Philippe, comte de Valois, fils de Charles, troisième frère de Philippe le Hardi. Ce prince fut reconnu par tout le monde, même par Édouard, roi d'Angleterre, qui, après avoir inutilement brigué contre lui la couronne, lui fit hommage, comme à son suzerain légitime, pour la province de Guienne, tant le principe de la masculinité avait déjà jeté dans le royaume de profondes racines! Ce fut seulement après un assez grand nombre d'années, en 1337, qu'excité, à ce qu'on a cru, par les conseils de Robert d'Artois, jadis son adversaire le plus déclaré, il s'avisa de protester contre la royauté de Philippe de Valois, et d'usurper le titre de roi de France.

La question d'hérédité fut alors agitée de nouveau, et ne fut complétement résolue qu'après avoir engendré un siècle de guerres et de calamités effroyables. Pour la bien concevoir, il est nécessaire de se reporter à la mort de Charles le Bel, et d'examiner quels étaient les droits de chacun.

Commençons par les femmes. Comme elles n'avaient jamais été appelées au trône, que même elles en avaient été solennellement exclues en deux circonstances toutes récentes, et que personne, dans la suite, ne revendiqua plus leurs droits, nous devrons regarder leur inhabilité personnelle comme une chose jugée et comme étant définitivement passée en principe dans la constitution de la monarchie : par conséquent, nous retrancherons du nombre des prétendants toutes les filles des derniers rois. Il ne reste plus qu'à chercher parmi les mâles celui qui devait légitimement hériter du trône.

Or les mâles se divisaient en deux classes, selon qu'ils descendaient des hommes, ou selon qu'ils descendaient des femmes de la maison royale. Ceux de la seconde classe, c'est-à-dire ceux qui venaient par les femmes, étaient nés les uns des filles, les autres des sœurs des trois rois Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, tous trois fils de Philippe le Bel. D'abord, parmi ceux qui procédaient des filles, il n'y en avait qu'un d'existant au moment où s'ouvrit la succession au trône, le 1er avril 1328 : c'était Philippe de Bourgogne, né, en 1322, du mariage de Jeanne, fille aînée de Philippe le Long, avec Eudes IV, duc de Bourgogne. Louis II, comte de Flandre, ne vint au monde qu'en 1330, et Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, qu'en 1332 : le premier était fils de Louis Ier, comte de Flandre, et de Marguerite

de France, seconde fille de Philippe le Long; le second était fils de Philippe, comte d'Évreux, et de Jeanne de France et de Navarre, fille unique de Louis le Hutin. Ensuite il n'y avait de même qu'un seul prince vivant descendu des sœurs : c'était le fameux Édouard, né, en 1312, d'Édouard II, roi d'Angleterre, et d'Isabelle de France, la seule fille de Philippe le Bel qui fut mariée.

Enfin, si nous passons aux princes de la première classe, c'est-à-dire aux plus proches parents par les mâles, celui qui les précédait tous était, sans contestation, Philippe de Valois, né, en 1293, de Charles, comte de Valois, second fils, après Philippe le Bel, du roi Philippe le Hardi.

C'était donc entre ces trois princes, Philippe de Bourgogne, Édouard d'Angleterre et Philippe de Valois, que pouvait être le débat; et, comme aucune prétention ne fut élevée au nom du premier, Philippe de Valois n'eut qu'Édouard pour antagoniste.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion approfondie des titres de chacun : je dois seulement rappeler que l'inhabilité des femmes n'était pas moins reconnue par l'un que par l'autre. Édouard excluait donc du trône sa mère, qui vivait encore; mais, étant le neveu des derniers rois, tandis que Philippe n'en était que le cousin germain, il se trouvait évidemment le plus proche héritier mâle des deux, et c'est à ce titre qu'il réclamait la couronne. On lui objectait qu'il n'y pouvait prétendre que par sa mère, et que sa mère n'y ayant aucun droit à cause de son sexe, elle ne pouvait lui transmettre ce qu'elle n'avait pas, ni lui recevoir d'elle un titre dont elle était privée. A cette objection, d'une grande force, Édouard répondait qu'il venait à la succession du trône de son propre chef et non du chef de sa mère, par droit de proximité et non par droit de représentation; enfin que les femmes étaient exclues seulement à cause du défaut de leur sexe, mais non pas les mâles descendus des femmes, puisqu'ils n'avaient pas le même défaut.

Je laisse les nombreux arguments qui furent ou qui pouvaient être apportés de part et d'autre, surtout de la part de Philippe : le motif qui domina, je crois, tous les autres, fut que ni les grands ni la nation ne voulaient être gouvernés par un prince étranger. Quant à celui dont Froissard fait mention sans en alléguer d'autre, savoir, que *le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne doit mie par succession aller à femelle,* il est évident qu'il ne s'appliquait pas ici, attendu, je le répète, que les deux adversaires étaient parfaitement d'accord pour exclure les femmes. Ce motif supposait d'ailleurs, ce qu'il eût fallu prouver, qu'elles ne pouvaient recueillir des héritages d'une certaine noblesse, c'est-à-dire

qu'on arguait d'abord de la noblesse de la chose, ensuite de l'indignité de la personne des femmes. C'était, comme on voit, un argument tout nouveau. Mais, s'il avait été fondé, il ne serait probablement pas resté sans effet sur l'Angleterre, l'Espagne, la Navarre, la Sicile, qui se croyaient, sans doute, sinon d'une aussi grande noblesse que la France, au moins d'une noblesse assez grande pour avoir le droit de n'être gouvernées que par des hommes. Il ne faut pas disconvenir, toutefois, que ces raisons de sentiment, exprimées avec de grands mots et des phrases sonores, qui mettent en jeu l'orgueil ou la vanité nationale, exercent souvent un grand empire sur le vulgaire; et je ne voudrais pas affirmer que l'argument de Froissard, qui n'a pas beaucoup de valeur aux yeux d'un juge impartial, n'eût paru le meilleur de tous au XIV^{e} siècle, s'il se fût agi d'en faire l'application.

Bref, pour que le roi Édouard pût revendiquer le royaume de saint Louis, il devait avant tout se rétracter d'avoir reconnu pour roi de France Philippe de Valois, et faire agréer sa rétractation, quoiqu'il l'eût différée longtemps après l'âge de sa majorité; puis il devait provoquer la réunion des états généraux, et les saisir de l'affaire en litige, qui jusque-là n'avait été examinée et décidée que par des assemblées incompétentes. Il fallait ensuite qu'il fit admettre dans la jurisprudence un droit de proximité différent du droit de représentation, en prouvant que la loi, l'usage ou l'opinion, qui repoussait les femmes, ne repoussait pas leur descendance masculine : la question, en effet, ne s'était pas encore présentée dans toute son étendue, les princesses exclues par Philippe le Long et Charles le Bel n'ayant pas de fils au moment de leur exclusion. Enfin, lorsque cette preuve aurait été faite, comme Édouard était primé par Philippe de Bourgogne, il aurait pu encore avoir à écarter ce prince après avoir écarté Philippe de Valois; car les raisons alléguées contre le second étaient sans valeur contre le premier. On voit combien la reconnaissance de sa légitimité devait rencontrer d'obstacles; mais, quand bien même il eût, par impossible, réussi à établir son droit, on croira facilement qu'il ne s'en fût trouvé guère plus avancé, et que, pour posséder de fait le royaume de France, il eût eu besoin de tirer l'épée et de l'emporter par la force des armes.

Tel est, aussi brièvement que j'ai pu le faire, le résumé du grand procès politique qui menaça d'engloutir la France au XIV^{e} siècle.

J'en viens maintenant à l'objet principal de ce préambule, savoir, à la prétendue loi salique relative à la succession du trône.

L'ancienne loi des Saliens, comme on l'a dit, garde sur ce point un

silence absolu, mais elle contient une disposition qui refuse positivement aux femmes une part quelconque d'héritage dans la terre salique. Eh bien, c'est cette disposition purement de droit privé, et restreinte à une espèce particulière de biens, qui constitue le seul titre écrit et patent de la masculinité de la couronne. D'abord, qu'elle ait été invoquée et appliquée en France ou dans les pays de l'ancienne Gaule, au moins jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, c'est un fait dont il est aisé d'administrer la preuve. Ainsi, en l'année 1185, un seigneur du Balmey, *Joannes del Balmeto*, affranchit de la coutume de la loi salique, pour le prix de 18 livres viennoises, un de ses hommes et tous les descendants légitimes de celui-ci, afin, dit l'acte, *que les filles de cet homme puissent lui succéder*[1]. Plus de cent ans après, en 1296, les moines de Val-Sainte, au canton de Fribourg, assignent une certaine quantité de terres à la petite-fille du fondateur de leur couvent, à condition que ces terres leur feront retour, suivant la *loi salique*, au cas que la femme ou ses descendants meurent sans enfants mâles[2]. Voilà donc l'inhabilité salique des femmes qui s'est perpétuée dans la jurisprudence, au moins jusque sous le règne de Philippe le Bel. Après cela est-il étonnant qu'elle ait été, vingt ans plus tard, étendue à la succession du trône?

A la vérité, en recourant à la *loi salique*, on reconnaît tout de suite qu'elle ne s'occupe nullement de la succession directe; et, par conséquent, on pourrait prétendre que, dans son application à la royauté, elle excluait du trône seulement les nièces et non les filles de nos rois, à l'exemple de nos anciennes coutumes, d'après lesquelles c'était seulement dans les successions collatérales des fiefs, que les mâles excluaient les femmes de même degré. Mais une pareille assertion ne saurait se soutenir devant des témoignages positifs, tirés des formules de Marculf (II, 12) et d'autres documents non moins irrécusables, qui prouvent que, même en ligne directe, la terre salique appartenait exclusivement aux mâles. Toutefois, comme ils prouvent en même temps que le père, par un acte exprès de sa volonté, pouvait déroger à la loi et partager par

[1] « Franchio manu et ore manumitto a consuetudine legis salicæ Johannem Pition « de Vico, hominem meum, et suos legitime natos, et ad sanum intellectum reduco : « ita ut suæ filiæ possint sibi succedere. Dictumque Johannem et suos natos constituo homines meos franchos et liberos ab omni usagio bono vel malo legis salicæ. » (Guichen. *Hist. de Bresse*, part. IV, p. 5.) — [2] « Sub tamen conditione legis salicæ, « his in locis observari solitæ : videlicet, ut, si illa absque liberis masculis naturalibus « et legitimis, vel sui hæredes, ex hac vita decederent, tunc illa tertia pars ad nos « rediret pleno jure et sine calumnia. » (*Ibid.*)

portions égales cette terre entre tous ses enfants, mâles ou femelles, on en devra conclure que, si le royaume avait été complétement assimilé à la terre salique, il aurait pu être divisé également entre les fils et les filles, et même, dans certains cas, par exemple lorsqu'il n'y aurait pas eu d'héritier mâle, tomber tout à fait en quenouille. Heureusement, au XIVe siècle, pendant qu'on admettait le principe d'assimilation de la royauté à la terre salique, on refusait d'en subir toutes les conséquences, et l'on appliquait la règle sans tenir compte des exceptions, que sans doute on ne connaissait plus.

Quoique la loi des Saliens, d'après les observations précédentes, ait, je crois, servi de fondement ou de prétexte au grand acte qui écarta des mains des femmes le sceptre si mobile des derniers Capétiens, on ne voit pas qu'elle ait été mentionnée, à cette occasion, dans les écrits du temps. Mais je la trouve formellement appliquée à l'hérédité du trône, dans un mémoire composé, en 1420, contre les prétentions des rois d'Angleterre, par Jean de Montreuil, prévôt de Lille. Cet auteur, de soixante-dix ou quatre-vingts ans plus ancien que Robert Gaguin et Claude de Seissel, ne s'est pas contenté de l'invoquer; il en a extrait le fameux article 6 du titre 62, pour prouver que la couronne de France ne pouvait passer au sexe féminin, et l'a textuellement rapporté en ces termes : *Nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terre hereditas perveniat.* C'est, à n'y rien changer, la leçon de Baluze, moins les premiers mots de la phrase, *de terra vero salica,* qui ont été omis, quoiqu'ils ne fussent pas insignifiants.

La leçon est identiquement la même dans les trois manuscrits de la Bibliothèque du roi, qui contiennent la rédaction latine de Jean de Montreuil; mais elle est toute différente dans sa rédaction française, dont le manuscrit est conservé dans la même bibliothèque. Nous y lisons : « Laquelle loy salique contient en latin ceste propre forme et parole : *Mulier vero in regno nullam habeat portionem* [1]. » L'altération, qui consiste principalement dans la substitution du royaume à la terre salique, n'est certes pas de petite conséquence. Elle donne lieu à une disposition toute nouvelle, dont les termes ne souffrent point d'équivoque; et l'on ne peut douter que l'ancienne leçon n'ait été falsifiée avec intention et dans un esprit de parti.

Dans tous les cas, concevrait-on qu'on eût songé à faire intervenir

[1] Les manuscrits latins sont cotés *Nᵉ Dᵉ 257,* et *supplᵗ l. 200* et *236.* Le manuscrit français, dont l'abbé Sallier a publié la notice (*Acad. des inscript.* XX, 459), est du fonds de *Gaignières,* et porte le n° 301. Tous sont du XVe siècle, à l'exception du n° 236, qui appartient au XVIe.

la loi salique, si cette loi eût été alors sans renom et sans autorité? qu'on en eût exhumé le titre 62, si ce titre eût paru sans application dans l'espèce? et qu'on l'eût tronqué ou falsifié, non pour favoriser une opinion reçue, mais uniquement pour justifier, sans besoin et par de honteux moyens, des faits depuis longtemps accomplis? Évidemment ce n'est pas la falsification qui aura engendré l'opinion; c'est, au contraire. l'opinion déjà répandue qui aura provoqué la falsification.

De plus, quand on considère que Jean de Montreuil fait preuve, dans tout son mémoire, d'un grand sens et d'une constante sincérité, que ses raisonnements sont pleins de justesse et de force, qu'il n'avance d'ailleurs rien de controuvé ni de suspect, et qu'il connaît à fond toutes les questions qu'il traite, on ne peut guère l'accuser d'avoir eu recours au mensonge et de s'être armé du nom d'une loi qui n'aurait pas été reconnue de son temps, encore moins d'avoir falsifié, dans son écrit français, un texte qu'il a respecté dans son écrit latin, le tout par pur esprit de chicane et sans nécessité.

Mais, quoi qu'il en soit, je puis invoquer un auteur encore plus ancien. Le moine Richard Scoti, qui écrivait, comme il nous l'apprend lui-même[1], sous le roi Jean, pendant la régence de son fils aîné, depuis Charles V (mars 1358 à juillet 1360), mentionne la loi salique à propos des droits de Philippe de Valois au trône et de sa descendance du roi Philippe le Hardi, par les mâles : *Patet... processisse in sexu masculino a Philippo rege Francie, filio S. Ludovici regis.* A la vérité, il nous avertit que cette loi était ignorée de tous les jurisconsultes de sa connaissance : « Legem vero salicam, dit-il, quam ab omnibus doctoribus « legum, quoscumque novi, petii utrum de ea cognitionem haberent, et « tamen, michi nullam penitus respondentes, libentissime vobis demons« trarem[2]. » Mais une preuve que lui au moins la connaissait, c'est qu'il en a fait l'historique, et qu'il s'est évidemment servi pour cela du grand prologue de la loi même, dans le passage suivant, qui lui appartient : « Primi namque reges etiam adhuc pagani illam condiderunt. Postea rex « Francorum primus christianus Clodoveus, qui fuit a sancto Remigio « baptizatus, deinde Cildebertus et Clotharius, quod minus in pacto habe« batur ydoneum per istos tres fuit lucide emendatum, percurrente tali « decreto quod sic incipit : *Vivat qui Francos diligit*[3]. Item legi salice, « id est, francisce, Karolus Magnus, rex Francorum et imperator Roma-

[1] *Genealogia aliquorum regum Franciæ,* manuscrit de la Bibliothèque royale, coté *S. Vict. 287,* fol. 39. — [2] *Ibid.* fol. 40. — [3] « Et quidquid minus in pacto habebatur « idoneum per præcelsos reges... fuit lucidius emendatum, et procuratum decretum « hoc : *Vivat qui Francos diligit Christus!* » (*Prolog. d'Hérold,* dans Bouq. t. IV, p. 122.)

« norum, xxxix capitula addidit. Ludovicus ejus filius, eque imperator, « multo plura addidit, valde pulchra [1]. » Quoique le moine Richard n'affirme pas expressément que la succession au trône fût réglée par la loi salique, il est néanmoins facile de voir, d'après le sujet qu'il traite et la manière dont il s'exprime, que cette opinion régnait de son temps, sans que toutefois on connût généralement le texte sur lequel on la croyait fondée.

Ainsi, pour conclure ce long préambule, le principe de la masculinité de la couronne, qui l'emporta constamment en France depuis l'origine de la monarchie, était regardé, au moins dès le milieu du xiv^e^ siècle, comme une dérivation de la loi salique. Du moment que cette opinion devint dominante, le nom de cette loi, appliqué jadis, par l'abbé Suger [2], à la coutume qui privait de son fief le vassal félon, fut ou commença d'être employé communément chez nous pour désigner la loi de succession au trône, au lieu de désigner le vieux code de la tribu des Saliens. La nouvelle appellation et l'ancien principe furent plus tard consacrés simultanément par le célèbre arrêt du parlement de Paris, du 28 juin 1593; et le principe seul le fut encore deux cents ans après par le décret de l'assemblée nationale du 3 septembre 1791.

M. Pardessus, dont l'ouvrage va désormais nous occuper uniquement, n'avait pas à traiter la question qui vient d'être examinée. Aussi, l'a-t-il seulement touchée en passant, pour dire (page 719) que c'était une pure illusion que de voir dans l'article 6 du titre 62 de la loi salique une règle applicable à la succession du trône.

GUÉRARD.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Genealog.* fol. 40 et 41. — [2] *Vita Ludov. Grossi*, c. xi.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Études sur les tragiques grecs, ou Examen critique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, précédé d'une histoire générale de la tragédie grecque, par M. Patin, de l'Académie française, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris.

Tome III. Paris, imprimerie de Panckoucke, librairie de Hachette, 1843, in-8° de 565 pages. — M. Patin achève, dans ce troisième et dernier volume, l'examen du théâtre d'Euripide, commencé dans le tome II. (Voir notre cahier de juin 1842, p. 381.) Quatorze tragédies de ce grand poëte, Alceste, Oreste, Andromaque, les Phéniciennes, les Troyennes, Hécube, Hercule furieux, Ion, Hélène, Iphigénie en Tauride, Rhésus, les Suppliantes, les Héraclides, les Bacchantes, y sont analysées et jugées avec une connaissance approfondie de l'esprit et des procédés de l'art tragique chez les Grecs. A l'occasion du Cyclope du même poëte, le savant académicien recherche ensuite quels ont été les caractères du drame satirique des anciens, dont cette pièce est l'unique monument parvenu jusqu'à nous. Le sixième et dernier livre contient une judicieuse appréciation des jugements de la critique ancienne et moderne sur la tragédie grecque. L'auteur s'y élève surtout contre ce mépris de l'antiquité qu'affectait le XVIII° siècle, et, en faisant ressortir tout ce que les décisions de Laharpe ont de partial et d'erroné, il résume les vues saines et élevées développées dans le cours de ces études. Ce morceau, comme tout le reste de ce remarquable ouvrage, respire le goût le plus pur et un sentiment exquis du génie antique. On peut appliquer au livre de M. Patin ce qu'il dit lui-même à propos du jugement d'un célèbre auteur moderne sur l'Andromaque d'Euripide : « Un tel travail fait comprendre quelle nouveauté sait rendre aux sujets les plus vieux, et en apparence les plus usés, l'esprit qui pousse aujourd'hui la critique à comparer les productions des arts avec les époques d'où elles sont sorties; esprit sérieux, qui élève et agrandit les recherches littéraires, en les transportant dans le domaine de l'histoire et de la philosophie. »

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut de France (Académie royale des inscriptions et belles-lettres). Tomes I et II. Paris, Imprimerie royale, 1843, 2 vol. in-4° de XLI-710 et 657 pages. — L'histoire de France ne pouvait fournir à la collection des documents inédits un monument plus important et plus digne d'intérêt que le recueil des lettres missives de Henri IV. L'heureuse idée de cette publication, vraiment nationale, est due à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, qui en a facilité l'exécution en organisant, sur tous les points du royaume et à l'étranger, des recherches dont le résultat a déjà produit plus de deux mille neuf cents lettres, provenant des dépôts publics, des collections particulières et des archives des familles. Les deux volumes que nous annonçons contiennent la première partie du recueil, c'est-à-dire la correspondance de Henri IV avant son avénement au trône de France. Le tome I comprend la période comprise entre les années 1562 et 1585, et le tome II les années 1585-1589. Les lettres du roi de Navarre y sont disposées par ordre chronologique et accompagnées de nombreuses notes historiques et biographiques nécessaires à l'intelligence de cette précieuse correspondance, dont la plus grande partie était restée jusqu'à ce jour inédite. En tête du tome I^{er} est un rapport de M. le ministre de l'instruction publique au Roi, suivi du texte d'une ordonnance royale du 1^{er} mai 1843, qui prescrit le dépôt de la collection des lettres de Henri IV dans chacune des bibliothèques des villes chefs-lieux de départements et des grands établissements publics du royaume. On trouve ensuite une préface où M. Berger de Xivrey, chargé de la direction du recueil, en expose le plan et rend compte des mesures adoptées pour en assurer l'exécution. Chaque volume est précédé d'un sommaire historique résumant, année par année, les événements principaux relatifs à la vie de Henri IV,

et suivi d'une liste alphabétique des personnes à qui sont adressées les lettres, et d'une table des noms propres compris dans les notes. A la fin du tome II l'éditeur a placé un itinéraire de Henri IV avant son avénement à la couronne de France, travail curieux et utile, dont il a puisé les principaux éléments dans la correspondance du prince et dans les comptes manuscrits de sa dépense conservés à Pau. M. Berger donne ensuite l'indication des sources d'où proviennent les lettres rassemblées dans les deux premiers volumes, et un glossaire succinct des mots vieillis ou inusités. Tous ces soins de l'éditeur nous paraissent, en général, dignes de l'importance de ce grand travail, dont l'achèvement se poursuit avec beaucoup d'activité et de sollicitude, sous les auspices du ministre.

La Collection des documents inédits vient encore de s'augmenter du volume dont voici le titre : *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. Tome IV. Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de 784 pages. — Ce quatrième volume renferme deux cent quarante-quatre pièces, datées du 9 juin 1553 au 6 février 1556.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XIV (première partie). Paris, Imprimerie royale, 1843, in-4° de 514 pages. — Cette première partie du tome XIV est occupée en totalité par une *Notice de l'ouvrage persan qui a pour titre : Matla-assaadeïn ou-madjma-albahreïn, et qui contient l'histoire des deux sultans Schah-rokh et Abou-Saïd* (manuscrit persan de la Bibliothèque du roi n° 106; manuscrit persan de la bibliothèque de l'Arsenal n° 24), par M. Quatremère. Ce travail considérable, accompagné de savantes notes, renferme, outre des détails sur la vie et les écrits de Kemal-eddin-Abd-errazzak, auteur de l'ouvrage persan, de nombreux extraits de son livre, relatifs à l'histoire du règne de Schahrokh, suivis du texte et de la traduction de deux morceaux importants, le voyage des ambassadeurs de Schah-rokh à la Chine et celui d'Abd-errazzak lui-même dans l'Indoustan.

ERRATUM DU CAHIER D'AOUT.

Dans les cartouches n° 6 de la page 461, et nos 4 et 7 de la page 462, il faut mettre un [hiéroglyphe] au lieu d'un [hiéroglyphe]; et, dans celui de *Marcus*, p. 463, n° 7, mettez un [hiéroglyphe] au lieu d'un [hiéroglyphe].

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1843.

Le Livre des rois, par Abou'lkasim Firdousi, *publié, traduit et commenté par* M. Jules Mohl. Tome II. Paris, Imprimerie royale, 1842.

PREMIER ARTICLE.

En publiant, dans le Journal des Savants, une suite d'articles consacrés à l'examen du premier volume de cet ouvrage, j'avais promis de continuer à offrir aux lecteurs instruits le résultat de mes observations. Et, en effet, j'avais poussé beaucoup plus loin mon travail. Mais, dans cet intervalle, le second volume ayant vu le jour, je dois, pour remplir la tâche qui m'a été confiée par le comité du Journal, m'attacher à faire connaître, d'une manière succincte, les détails contenus dans le nouveau tome que M. Mohl vient de mettre sous les yeux des savants.

Le volume s'ouvre par une préface composée de quelques pages, et dans laquelle l'éditeur rappelle, en peu de mots, les principaux épisodes que contient le livre; puis il indique plusieurs ouvrages publiés, surtout en Allemagne, depuis la publication du premier tome, et qui renferment la traduction de morceaux plus ou moins étendus, extraits du *Schah-nâmeh*. Il annonce que, dans la traduction du premier volume, il ne peut signaler qu'une seule correction à faire. « Elle se « rapporte, dit-il, au vers suivant de la satire contre Mahmoud :

كف شاه محمود عالى تبار   نه اندر نه است وسه اندر چهار

« Je l'ai traduit : « La générosité du roi Mahmoud, de si noble nais« sance, n'est rien et moins que rien; » tandis que j'aurais dû dire : « n'est rien, ou peu de chose. » Puis il ajoute : « Lorsque mon savant ami, « M. Kazimirski de Biberstein, partit en 1840 pour la Perse, en qua« lité d'interprète de l'ambassade française, je lui indiquai ce passage et « quelques autres, en le priant de m'en chercher l'interprétation. Il a « bien voulu s'en occuper, avec sa complaisance ordinaire, et il m'a « rapporté, à son retour, l'explication de ce vers, que lui avait commu« niquée, à Téhéran, le mollah Mohammed Ali. Selon ce dernier, Fir« dousi fait allusion au *hisab-alakd*, c'est-à-dire à une méthode au moyen « de laquelle on exprime les nombres par la position que l'on donne aux « doigts....... La traduction littérale du vers de Firdousi est : « La main « de Mahmoud, de noble naissance, est neuf fois neuf et trois fois « quatre. » Or, selon le mollah, le nombre quatre-vingt-un se marque « le poing fermé (le pouce en dedans), et le nombre de douze par les « quatre doigts fermés et le pouce levé tout droit. Le vers signifie donc « que la main de Mahmoud était entièrement fermée, ou presque « entièrement : ce qui donne le sens indiqué plus haut, parce que la « main close est le symbole de l'avarice. » Mais est-ce bien là le sens de ce vers. Dans le texte publié par M. Macan, on lit : نه اندر نه آمد سه اندر چهار. J'oserais préférer cette leçon, et je traduirais : « La main « de Mahmoud, à la noble origine, est devenue neuf contre neuf, ou « même trois contre quatre. » C'est-à-dire, cette main, qui, par sa générosité, devait se trouver à une distance immense au-dessus de la main des autres hommes, s'est ravalée jusqu'à n'être qu'au niveau des mains vulgaires, ou même jusqu'à leur être inférieure.

Le volume s'ouvre par un récit étendu de l'expédition du roi Kaï-Kaous dans le pays de Hamaveran. Cette contrée a-t-elle réellement existé? ou n'est-elle, comme on peut le croire de plusieurs des lieux mentionnés dans le *Schah-nâmeh*, que le produit de l'imagination des historiens ou des romanciers? C'est ce qu'il est difficile de décider. Mais, dans tous les cas, ce qui concerne la position géographique de ce pays présente un amalgame d'éléments hétérogènes, de détails incohérents, qu'il est impossible de ramener à un système tant soit peu raisonnable.

Dans le récit du poëte, la contrée de Hamaveran a pour limites, d'un côté l'Égypte, de l'autre le pays des Berbères, et enfin la province de Zerah. Or cette dernière province est située sur le bord du lac du même nom, placé au midi de la ville de Hérat. Il est impossible de concilier des assertions semblables avec les données géographiques que nous

possédons sur les régions de l'Orient. Il est croyable que les premiers narrateurs de l'ancienne histoire de la Perse avaient raconté une expédition entreprise par Kaï-Kaous, dans la contrée du Saghestan (Sedjestan). Le fait n'avait rien que de très-naturel, de vraisemblable; mais un chroniqueur ou un romancier d'une date plus récente, ne trouvant pas qu'une guerre portée dans une contrée si peu éloignée fût assez glorieuse pour son héros, aura cru bien faire en transportant dans l'Afrique le théâtre de cette expédition. Et Firdousi, en compilant sans critique les matériaux qui devaient faire la base de son ouvrage, aura admis cette dernière assertion, comme plus poétique, et aura essayé de la combiner avec l'opinion plus ancienne, sans s'apercevoir que ces renseignements, mis bout à bout, offraient une contradiction choquante, une invraisemblance complète.

Après ce morceau vient immédiatement un récit d'une grande étendue, l'épisode de Sohrab, qui a acquis, même en Europe, une certaine célébrité, et a été publié plusieurs fois. Il s'agit d'un jeune guerrier, fils de Rustem, et qui, dans un combat, périt sous les coups de ce redoutable guerrier; et celui-ci s'aperçoit trop tard à quel ennemi il vient d'ôter la vie. Un pareil sujet, qui, en soi-même, a quelque chose d'imposant, d'éminemment pathétique, et qui nous offre le même tableau que l'épisode de d'Ailly, dans la Henriade, est, il faut le dire, traité d'une manière assez peu touchante. Les poëtes persans ne connaissent guère le langage du cœur, et le parlent mal. D'ailleurs, il règne dans tout le récit une invraisemblance réelle. Que deux guerriers, se rencontrant au milieu du combat, s'attaquent avec fureur, et qu'un fils, dans cette circonstance, périsse de la main de son père, un pareil malheur se conçoit trop facilement, puisque des hommes, placés dans ces terribles circonstances, entourés du feu, du bruit du combat, n'ont ni le temps, ni la volonté d'échanger entre eux des explications quelconques. Mais, dans le récit du poëte persan, les deux armées, dont l'une est commandée par Rustem, l'autre par Sohrab, restent quelque temps en présence, se livrent des escarmouches avant d'en venir à une action générale et décisive. Des négociations s'établissent entre les deux généraux. On voit qu'il leur serait facile de découvrir la vérité et d'éviter une collision parricide; que Sohrab ayant appris de sa mère qu'il est fils de Rustem, et sachant que ce héros commandait l'armée contre laquelle il avait à se mesurer, une explication devenait inévitable, et devait faire tomber les armes des mains des deux guerriers. Si cet éclaircissement n'a pas eu lieu, c'est qu'il entrait dans le dessein du poëte que la méprise se prolongeât et amenât une épouvantable catastrophe.

Je parlerai, plus bas, des autres morceaux qui composent ce volume. L'éditeur a suivi, pour cette partie de son ouvrage, la même marche qu'il a adoptée pour le tome précédent. Il s'est borné à imprimer le texte, revu sur les manuscrits, et accompagné d'une traduction française. Du reste, il n'a joint à son travail aucune note, aucune observation d'aucun genre, philologique, historique, ou autre; et, cependant, je persiste à croire que, dans bien des endroits, des remarques critiques auraient été, non-seulement utiles, mais, j'ose le dire, nécessaires. Bien des expressions, des locutions, auraient mérité d'être expliquées, car, si elles sont conformes au génie de la langue persane, elles ne le sont guère au génie de la nôtre, et présentent souvent quelque chose de bizarre, et même d'absurde. L'éditeur a supprimé un grand nombre de vers que M. Macan a admis dans son texte. Il a pu avoir, pour faire ces retranchements, des raisons solides; mais il aurait dû apprendre aux lecteurs instruits les motifs d'après lesquels il a cru devoir se décider pour faire main basse sur des morceaux étendus, dont l'absence laisse quelquefois des regrets. On aurait également désiré savoir pourquoi, dans bien des occasions, il a remplacé par d'autres expressions les leçons qu'avait reçues M. Macan, et qui présentaient souvent un sens fort raisonnable.

Chargé de rendre compte du contenu de ce volume, je ne puis discuter les assertions du traducteur, puisque, comme je l'ai dit, il n'a cru devoir accompagner son travail d'aucune note, d'aucune observation. Je serai donc réduit à la tâche fatigante et ingrate de comparer la version au texte, de proposer mes doutes, mes critiques, sur les endroits où, dans mon opinion, la phrase originale n'a point été rendue avec une parfaite exactitude. Si l'on trouve mes remarques un peu nombreuses (et cependant j'aurais pu les multiplier davantage), qu'on veuille bien réfléchir que le champ de la philologie persane a été, jusqu'à présent, assez peu cultivé; que des observations critiques sur le plus ancien monument poétique de cette littérature ne sauraient manquer d'avoir une utilité réelle. Loin de repousser ce genre de travail, on doit seulement regretter qu'un pareil ouvrage ne puisse être, dans toutes ses parties, l'objet d'un commentaire savant et approfondi.

Le premier vers est conçu en ces termes :

زموبد بدین گونه داریم یاد   هم از گفت آن پیر دهقان نژاد

M. Mohl traduit : « Je vais conter ce que j'ai appris d'un mobed et « d'un vieillard issu d'une famille du Dihkans. » Cette version, si je ne trompe, n'est pas tout à fait exacte. Suivant moi, le vers doit être rendu

ainsi : « Je vais raconter, d'après le mobed, et en suivant le récit du « vieillard, issu d'une famille du Dihkans. » Ici, l'article n'est rien moins qu'indifférent ; l'auteur, voulant donner à son récit une autorité imposante, ne pouvait guère citer, pour garant de ses assertions, un *mobed* inconnu, un vieillard qui n'aurait eu d'autre titre à la confiance que d'être issu d'une race de propriétaires ruraux. Mais il annonce, d'une manière expresse, que tout ce qu'il va dire est extrait de l'histoire de la Perse, composée par le mobed des mobeds Behram, et de celle qu'avait écrite, sous le règne de Iezdegherd, un personnage instruit dont il a été fait mention plus haut. C'étaient là les témoignages les plus graves que Firdousi pouvait indiquer ; c'étaient ceux qui pouvaient, plus que tout autre, prouver la vérité de la narration, et lui mériter la confiance de tous les lecteurs instruits et jaloux de la gloire de leur pays. Au reste, dans un article suivant, je donnerai des développements plus approfondis sur les faits qu'indique ce vers.

Dans le quatrième vers, le premier hémistiche زمکران شد آراسته چون عروس a été rendu par : « il quitta le Mekran, *avec une armée* ornée « comme une fiancée. » J'ignore pourquoi le traducteur a ajouté ces mots *avec une armée;* le texte porte simplement : « il partit de Mekran, « paré comme une épouse. »

Le vers suivant me fournira la matière d'une discussion qui pourra répandre un peu de variété sur ces observations, d'un genre si aride. Il est conçu en ces termes :

بپذرفت هر مهتری باژ وساو   نکرد آزمون گاو با شیر تاو

M. Mohl traduit : « tous les grands lui apportèrent des tributs et des « redevances, car les taureaux n'osaient pas lutter contre le lion. » Le premier hémistiche n'a pas été rendu, je crois, d'une manière parfaitement exacte. Le verbe پذرفتن ne signifie pas *payer,* mais *accepter.* Par conséquent, il faut traduire : « chaque grand se soumit à payer un « tribut, une redevance. » Ce qui est, comme on voit, bien différent, puisqu'il ne s'agit pas d'un fait isolé, mais d'un engagement pris pour toutes les années suivantes. C'est ainsi que, dans un autre passage du *Schah-nâmeh*[1], on lit : پذیرفت یکیك زما باج وساو « chacun de nous con- « sentit à payer un tribut, une redevance. » Je n'ai aucune observation critique à faire sur la traduction du second hémistiche ; mais, comme je l'ai annoncé, il va me fournir l'occasion d'une petite discussion, qui ne sera peut-être pas entièrement dénnée d'intérêt.

[1] T. II, p. 700. Voy. aussi t. III, p. 1451, 1546, 1547.

Sur les bas-reliefs qui décorent les murailles du palais de Persépolis, on voit, en plusieurs endroits, la figure d'un lion s'acharnant sur le dos d'un animal, qui semble être une licorne, mais que l'on peut aussi bien prendre pour un taureau. Un symbole analogue se retrouve ailleurs; on l'a rencontré chez les Étrusques et sur une urne découverte récemment en France. Plusieurs savants antiquaires de notre temps ont cru pouvoir y reconnaître, ou la lutte du principe chaud contre le principe humide, ou le combat du bon principe contre le mauvais. J'oserai ne pas adopter ces hypothèses. D'abord, les représentations qui décorent les débris des murs de Persépolis n'ont, je crois, rien de religieux, et indiquent simplement un hommage rendu au monarque de la Perse par ses sujets. En second lieu, si l'image indiquée représentait une idée métaphysique, l'animal qui est aux prises avec le lion serait toujours le même; or il n'en est rien. Pour moi, je ne vois dans ce symbole qu'une allusion au courage guerrier, à des luttes heureuses, soutenues, soit par un peuple, soit par un particulier, contre des ennemis plus ou moins redoutables. Le lion, chez tous les peuples, est regardé comme le roi des animaux, comme le plus redoutable de tous, et aucun quadrupède, à l'exception du tigre, ne saurait lutter avec aucune chance de succès contre ce terrible dévastateur. Parmi les animaux qui peuvent, au moins, se défendre quelques moments contre la fureur du lion, le taureau tient une place distinguée. Certes, le buffle sauvage, que l'on trouve errant dans les forêts du Bengale, dont la taille, la force prodigieuse et la férocité, inspirent tant d'effroi aux voyageurs et aux chasseurs, qui redoutent sa rencontre autant que celle du tigre, n'offrirait pas au roi des animaux une proie facile à vaincre et à dévorer. Mais le taureau domestique, lui-même, acquiert, dans plusieurs contrées de l'Orient, une taille et une force qui le rendent excessivement redoutable. Aussi, dans les langues de cette contrée, le taureau exprime-t-il l'image d'un guerrier plein de force et de bravoure. Les écrivains sacrés comparent, partout, les hommes belliqueux à ces énormes taureaux que nourrissaient les gras pâturages dont abondait la province de *Baschan* בָּשָׁן, la Bathanée des Grecs, située au delà du Jourdain. Nous trouvons dans les Psaumes ces mots: « tauri pingues « circumdederunt me. » Chez les auteurs arabes, le taureau se prend également pour un guerrier. Cette circonstance, jointe à ce que le taureau, comme animal domestique, se trouve, trop souvent pour lui, exposé aux attaques du lion, auquel, d'ailleurs, sous le rapport de sa masse, il offre une nourriture abondante et succulente, a engagé les artistes et les poëtes à réunir dans une même image ces deux ani-

maux, aux prises l'un avec l'autre. On lit dans le *Schah-nâmeh*[1] :

بدو گفت بهرام با من تژاو چنان دان که با شیر درنده گاو

« Behram lui dit : Sache que Tejav est, à mon égard, comme un tau-
« reau à l'égard d'un lion déchirant. » Plus loin[2] :

ندارد مگر گاو با شیر تاو

« peut-être un taureau ne saurait lutter contre un lion ; » et[3] :

همی داشتی گاو با شیر تاو

« un taureau pouvait lutter contre un lion. » La première fable du recueil attribué à Lokman nous peint un lion qui, se trouvant en présence de trois taureaux, et n'osant pas lutter seul contre ces trois animaux réunis, vient à bout, par ses artifices, de les tromper et de les empêcher de joindre leurs efforts contre l'ennemi commun ; puis, les attaquant isolément, il trouve dans chacun d'eux une proie facile. Cette image n'est pas particulière aux écrivains orientaux. Homère peint, en plusieurs endroits, un lion qui a égorgé et dévoré un taureau, comme dans ce vers[4] :

Ἠύτε ταῦρον ἔπεφνε λέων.

On lit dans le poëme de Valerius Flaccus[5] :

Qualiter implevit gemitu quum taurus acerbo
Avia, frangentem morsu super alta leonem
Terga ferens.

J'ai dit que le taureau n'était pas le seul animal qui fût représenté comme aux prises avec le lion, et succombant dans cette lutte inégale. Sur les médailles de la ville de Tarse nous voyons un cerf dévoré par un lion ; et Homère[6] peint un lion qui brise de ses dents terribles le corps des petits d'un cerf.

La même image se trouve également dans le *Schah-nâmeh*. On y lit[7] :

یکی رزم کردند برسان شیر که پیش گوزن اندر آید دلیر

« ils engagèrent le combat, comme un lion qui s'avance impétueuse-
« ment contre un cerf. » Plus bas[8] : گوزن اندر آمد ببالین شیر « le
« cerf entra dans la tanière du lion. »

[1] T. II, p. 595, éd. Macan. — [2] P. 616. — [3] T. II, p. 976. — [4] *Iliad.* II, v. 487 et suiv. — [5] *Argonaut.* lib. II, v. 458. — [6] *Iliad.* Λ, v. 113. — [7] T. II, p. 726. — [8] P. 807.

Le sanglier est indiqué dans Homère comme la proie du lion [1]. Dans les écrivains persans, la gazelle est représentée comme la pâture ordinaire du lion. On lit dans le *Schah-nâmeh* [2] :

که مرگ است چون شیر و ما ن آهوان

« car la mort est comme un lion, et nous sommes semblables à des « gazelles. » Plus loin [3], on lit, en parlant d'un guerrier :

که آهو ربودی از چنگال شیر

« qui arrachait une gazelle des griffes d'un lion. » D'autres fois, il est fait mention de l'onagre; on lit [4] :

نه تو شیر جنگی نه من گور دشت بدینگونه بر ما نباید گذشت

« Tu n'es pas un lion belliqueux; je ne suis pas un onagre du désert : « il ne faut pas ainsi vouloir nous attaquer. » Ailleurs [5] : که شیری و نخچیر تو نره گور « car tu es un lion, et ton gibier est un onagre. » Plus loin [6] : کجا گور بستاند از چنگ شیر « qui arrache un onagre des « griffes du lion. » Et [7] :

بکردار شیری که بر گور نر زند چنگ و گور اندر آرد بسر

« comme un lion qui applique ses griffes sur un onagre mâle, et abat « cet animal. » Plus bas [8] :

زمانه بیازید چنگال شیر مرا همچو گور اندر آورد زیر

« le destin étendit ses griffes de lion et me renversa comme un ona- « gre. » Ailleurs on lit [9] : چو شیران ناهار و ما چون رمه « ils sont sem- « blables à des lions féroces, et nous à des troupeaux. » Ailleurs [10] : کجا شیر بودی بچنگش بره « là était un lion, tenant dans ses griffes un agneau. » Ces images rappellent les beaux vers de Virgile :

Impastus stabula alta leo ceu sæpe peragrans,
Suadet enim vesana fames, si forte fugacem
Conspexit capream, aut surgentem in cornua cervum,
Ardet, hians immane, comas que arrexit, et hæret
Visceribus super incumbens.

[1] *Iliad.* II, v. 823. — [2] T. II, p. 590. — [3] P. 908. — [4] P. 574. — [5] P. 888. — — [6] P. 902. — [7] P. 927. — [8] T. III, p. 1219. — [9] P. 654. — [10] P. 599.

J. B. Rousseau a dit également :

> Faibles et vils troupeaux, après tant de disgrâces,
> N'irritons point en vain de superbes lions.

Le lion n'est pas le seul animal qui soit représenté par les poëtes comme exerçant sa force et sa fureur sur les autres animaux. Nous lisons dans le *Schah-nâmeh*[1] : سواران چو آهو و او چون پلنگ « les cavaliers sont comme des gazelles, et lui comme une panthère. » Ailleurs[2] : چو بر غرم فیروز گردد پلنگ « lorsqu'une panthère est victorieuse d'un bélier sauvage. » Ailleurs[3] :

بسان پلنگی که بر پشت گور   نشیند بر انگیزد از گور شور

« comme une panthère qui se pose sur le dos d'un taureau et égorge « cet animal. » Ces vers nous rappellent involontairement ceux d'Horace :

> Cervi, luporum præda rapacium,
> Sectamur ultro, quos opimus
> Fallere et effugere est triumphus.

Quant à ces files de lions et de taureaux, qui sont représentés sur le mur du palais de Persépolis, se promenant d'une manière si pacifique, si inoffensive, ou j'y verrais un simple ornement, ou bien ils offriraient un symbole du courage réuni à la perfection de l'agriculture, et, par suite, à la fertilité, ce qui rappellerait l'expression de Virgile :

> Sic nam fore bello
> Egregiam, et facilem victu per secula gentem.

Quelques vers plus bas[4], on lit :

کس از خاك دست وعنانرا ندید   زگرد سپه کوه شد نا پدید

Le traducteur rend ainsi ce vers : « On ne voyait plus de mains ni de « lances, au milieu de la poussière qui enveloppait les montagnes. » Il a confondu ici le mot عنان avec سنان. Il faut traduire : « Par suite des « nuages, personne ne voyait ni sa main, ni la bride de son cheval. « La poussière que faisaient élever les troupes cacha les montagnes. » Deux vers plus loin[5], on lit : زکوهه عمود گران بر کشید, que le traducteur rend ainsi : « il détacha du bouton de la selle sa massue pesante. » Cette version ne me paraît pas complétement exacte. D'abord, cette

[1] T. II, p. 682. — [2] P. 634. — [3] T. III, p. 1201. — [4] P. 6, v. 9. — [5] V. 11.

expression, *bouton de la selle*, que le traducteur semble affectionner, car il la reproduit toutes les fois que le mot كوهه se présente, ne m'offre pas, je l'avoue, une idée bien claire. Il faut lire : *le haut de la selle*. Le terme *kouheh* كوهه est proprement un adjectif formé du mot *kouh* كوه (montagne), et qui désigne « ce qui est montueux. » Par suite, il se prend pour tout ce qui est élevé. Il s'applique à l'extrémité supérieure du dos d'un animal, à la bosse d'un chameau. On lit dans le *Schah-nâmeh* [1] : به بندند بر كوههٔ پيل كوس « ils attachèrent un tambour sur le dos de l'éléphant. » Ailleurs [2] : چو بر كوههٔ پيل بست كوس « lorsqu'il attacha le tambour sur le dos de l'éléphant ; » et [3] : ببستند بر كوههٔ پيل كوس « ils attachèrent le tambour sur le dos de « l'éléphant. » Il désigne également la partie antérieure de la selle, qui, chez les Orientaux, est toujours fort élevée. Plus bas [4], on lit : كوههٔ زين « le haut de la selle. » Au haut de la selle, du côté droit, se trouvait une espèce de fourreau dans lequel était placée l'extrémité inférieure de la lance. C'est ce qu'on voit sur un des bas-reliefs de Kirmanschah, dessinés par M. Kerr-Porter.

Plus loin [5], on lit : دمان از پس او همی رفت شاه, ce que le traducteur rend ainsi : « le roi s'enfuit devant lui en toute hâte. » Mais je ferai observer, 1° que la préposition پس ne signifie pas *devant*, mais *derrière;* 2° que le mot شاه ne s'applique pas au roi vaincu, mais au monarque de la Perse. En conséquence, je traduirais : « le roi, bouillant « d'ardeur, s'avançait sur les pas du guerrier. » Plus bas [6], le texte porte :

سپاسی بگنجور بر سر نهیم

ce que le traducteur rend ainsi : « nous comblerons encore le trésorier « de nos actions de grâces. » Dans l'édition de M. Macan, on lit زگنجور au lieu de بگنجور, et j'avoue que je préfère cette leçon. En effet, le mot سپاس se construit plutôt avec la préposition از qu'avec ب. En effet, سپاس ne signifie pas seulement *louange*, mais *bienfait motif de louange*. On lit dans le *Schah-nâmeh* [7] : سپاس از خداوند خورشید وماه « louange au maître du soleil et de la lune. » Ailleurs [8] : سپاس از خداوند پیروزگر « louange au seigneur victorieux; » et plus bas [9] :

ودیگر که فردا زافراسیاب   سپاس اندر آریم وجوییم خواب

[1] T. I, p. 472, éd. Macan. — [2] T. II, p. 496. — [3] P. 539. — [4] P. 30, v. 313. — [5] T. II, p. 712, 732, 748, 962; voyez aussi v. 13. — [6] V. 18. — [7] T. II, p. 664. — [8] P. 671. — [9] P. 681.

« d'ailleurs, demain, nous rendrons grâces à Afrasiab et nous cherche- « rons le sommeil. » L'expression برسر نهادن « poser sur sa tête, » signifie « se charger d'une chose, l'accepter comme un devoir, une obli- « gation. » On lit dans le *Schah-nâmeh*[1] : وزان منّتی برسر نهم « et je me « croirai obligé à la reconnaissance. » Ailleurs[2] : سپاسی بدین کاربرمن نهی « tu m'imposeras, par cette action, un devoir de reconnaissance. » Si je ne me trompe, il faut traduire ainsi : « je me croirai encore obligé « à la reconnaissance envers le trésorier (de ce qu'il voudra bien rece- « voir ma contribution). » L'expression : « le roi qui illuminait le monde « eut le cœur en joie[3], » est peu élégante. Il fallait traduire : « le roi « qui est la gloire du monde fut ravi de joie. » Il est à regretter qu'une main amie n'ait pas fait disparaître quelques expressions, quelques tournures, peu conformes au génie de la langue française. J'en avais signalé quelques-unes, qui ont été reproduites dans le second volume avec une fidélité peut-être un peu trop scrupuleuse.

Dans les vers suivants[4], on lit :

سپهرا زهامون بدريا كشيد   بدانسو كجا دشمن آمد پديد

بى اندازه كشتى وزورق بساخت   برآشفت وبرآب لشكر بتاخت

ce que le traducteur rend ainsi : « Il conduisit son armée de la plaine « à la mer, du côté où ses ennemis avaient paru. Il prépara des vais- « seaux sans nombre, et se hâta d'embarquer ses troupes sur la mer. » Le texte qu'a suivi M. Macan présente, dans les deux vers, des variantes assez considérables. On y lit : بدانسان كجا دشمن اورا نديد et بياراست لشكر بدو برنشاخت. J'avoue que je serais plus enclin à adopter ces leçons, d'après lesquelles il faudrait traduire : « Il conduisit son armée de « la plaine à la mer, de manière à la dérober aux regards de l'ennemi. Il « fit construire un nombre infini de vaisseaux et de barques. Il les équipa « et y embarqua son armée. » Les mots[5] همی بارد از تيغ هندى روان ne signifient pas, je crois, « il pleuvait des épées indiennes, » mais « par l'effet des épées indiennes, il pleuvait des âmes; » c'est-à-dire : « les « combattants tombaient en foule sous le tranchant des épées indien- « nes. » Dans le vers suivant, مغفر ne désigne pas *un bonnet*, mais *un casque*. Plus bas[6], cet hémistiche بزهرآب دادند نوك سنان a été mal rendu par ces mots : « ils trempèrent dans le fiel la pointe de leurs « lances. » Le traducteur a confondu le mot زهر, *poison*, avec زهره, *fiel*.

[1] T. II, p. 556. — [2] P. 688. — [3] V. 33. — [4] V. 35. — [5] V. 51. — [6] V. 57.

D'ailleurs, le fiel, malgré sa saveur amère, n'a rien de vénéneux; et les guerriers, en trempant la pointe de leurs lances dans cette substance, ne lui auraient communiqué aucune propriété malfaisante. Il faut donc traduire : « ils trempèrent dans le poison la pointe de leurs lances. » Je reviendrai sur cette expression.

Dans le vers[1] :

تو گفتی هوا ژاله بارد همی   بسنگ اندرون لاله کارد همی

que le traducteur rend ainsi : « tu aurais dit que l'air faisait tomber de « la rosée, et qu'il semait des tulipes sur les rochers, » le mot ژاله ne signifie pas *de la rosée*, mais *de la grêle*.

On lit dans le *Schah-nâmeh*[2] :

بر ایشان بباريد چون ژاله میغ   چه تیر از کان وچه پولاد تیغ

« Comme la grêle qui tombe d'un nuage, il pleuvait sur eux, soit des « flèches lancées par les arcs, soit des glaives d'acier. » Ailleurs[3]:

زبس نیزه وگرز وگوپال وتیغ   تو گفتی هوا ژاله بارد زمیغ

« Par suite du nombre des javelots, des massues, des masses d'armes, « des glaives, tu aurais dit que l'air pleuvait de la grêle. » Plus bas[4] : چو ژاله همی کوفتی بر سرش « il frappait sur sa tête comme la grêle. » Et enfin[5]:

زباریدن تیر گفتی که ابر   همی ژاله بارد زکام هژبر

« Par suite de la pluie de traits, on aurait dit qu'un nuage faisait sortir « la grêle de la gueule d'un lion. » Partout, dans le *Schah-nâmeh*, les traits, les coups de massue, dont les guerriers se frappent sans relâche, sont comparés à la grêle qui tombe en abondance de l'atmosphère.

Boileau a dit, dans le même sens :

Les livres sur Évrard fondent comme la grêle.

Relativement au second hémistiche, il eût fallu une note pour bien faire comprendre cette expression : « qu'il semait des tulipes sur les « rochers. » Plus bas[6], on lit : تو گفتی هوا بر زمین لاله کشت , « on « eût dit que l'air avait semé des tulipes sur la terre. » Ailleurs[7]: بسنگ اندرون لاله کارم همی « je sème des tulipes sur la pierre. » Comme je l'ai exposé dans mes précédents articles, la tulipe, en Perse, étant plus

[1] V. 62. — [2] T. II, p. 751. — [3] P. 708. — [4] P. 950. — [5] P. 961. — [6] P. 30, v. 315. — [7] T. II, p. 905.

généralement de couleur rouge, cet hémistiche veut dire que le sang coulait en abondance et s'imprégnait dans les pierres.

Plus bas, le mot مشكو ou مشكوی ne signifie pas *le trône*, mais *le palais*, et cet hémistiche[1] که زیبد بمشکوی ما آن نگار ne doit pas se rendre « car « elle convient à mon trône, » mais, « car une telle beauté fera l'ornement « de mon *palais*. » On lit ailleurs[2] : بمشکوی زرین ما « dans notre palais « d'or. » Plus bas[3] : چو آن شبستان ومشکوی من « lorsque tu entreras « dans mon *harem* et dans mon palais. » Ailleurs[4] : چو ماه اندر آمد بمشکوی شاه « comme une lune, elle entra dans le palais du roi; » et enfin[5] : چو آن ماه آمد بمشکوی شاه « lorsque cette lune entra dans le « palais du roi. » Ce vers[6] : .... رخ آشتی را بشویم همی est-il bien rendu de cette manière : « je désire cimenter notre paix? » Il fallait dire : « je « laverai la joue de la paix, » c'est-à-dire « j'écarterai tout ce qui pour- « rait altérer la sincérité de la paix. »

Les mots چیرهٔ زبان[7] ne signifient pas « à la langue affilée, » mais « hardi dans son langage. » L'hémistiche[8] سر نیست این آرزورا نه بن ne signifie pas « la demande de Kaous est pour moi un malheur extrême; » il fallait traduire, si je ne me trompe, « une pareille prétention « n'a ni commencement ni fin, » c'est-à-dire, « n'a ni rime ni raison; est « sans motif; est tout à fait inconvenante. » Plus bas[9], on lit : بمن زین پس دل نماند همی, ce que le traducteur rend par ces mots « dorénavant, « mon cœur sera loin de moi. » J'aimerais mieux, je l'avoue, la leçon adoptée par M. Macan : بمن زین پس جان نماند همی « désormais, ma vie « ne sera plus auprès de moi; » c'est-à-dire, « je n'aurai plus avec moi « l'être qui faisait le charme de mon existence, » ce qui rappelle ce vers de Corneille :

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

Si on adopte la leçon suivie par le nouvel éditeur, il faudrait traduire, je crois, « désormais, mon intelligence n'existera plus pour moi. » Le vers[10] :

بدو گفت سودابه گر چاره نیست   ازو بهتر امروز غم خواره نیست

est-il bien traduit de cette manière : « Soudabeh lui répondit : S'il n'y a « pas de remède, il vaut mieux commençer par ne pas s'en affliger? » J'oserai ne pas le croire.

[1] V. 85. — [2] T. III, p. 1285. — [3] P. 1287. — [4] P. 1290. — [5] P. 1299. — [6] V. 92, 133. — [7] V. 96. — [8] V. 104. — [9] V. 107. — [10] V. 114.

Le mot غم خواره est identique avec celui de غم خوار, et signifie : « celui qui prend du souci pour quelqu'un, qui s'intéresse à lui, un « ami. » On lit dans le *Schah-nâmeh* [1] : نه غمخواره بد کس « personne « ne s'intéressa à lui. » Ailleurs [2] : زبهر تو ای شاه غمخواره ایم « O roi, « nous sommes pleins de soucis, d'intérêt pour toi ; » et enfin [3] : بپرسید ازو کید وغمخواره گشت « Kaïd s'informa de ce qui le concernait, et « conçut pour lui un vif intérêt. » J'ai expliqué ailleurs ce qui concerne les significations de ce terme et de son synonyme غم گسار. De غم خوار se forme le substantif غم خواری, qui désigne « l'amitié, « l'affection, » comme dans ces passages de l'histoire de Firischtah [4] : مهربانی وغمخواری « l'affection et l'amitié ; » et [5] از روی غمخواری پیش آمده « il s'avança comme ami. » Je traduirais donc : « Soudabeh répondit : « Puisque la chose est inévitable, nous n'avons pas aujourd'hui d'ami « plus utile que ce prince. » Dans la même page [6], le mot سیصد a été rendu par « six cents ; » il fallait dire « trois cents. » Plus bas [7], ces mots عماری بماه نو آراسته signifient-ils : « dans une litière venait la jeune lune « toute parée. » Je traduirais : « une litière que décorait la présence de la « nouvelle lune. » Un peu plus bas, on lit [8] : دو نرگس دژم, que le traducteur rend ainsi : « ses deux *yeux* étaient noirs comme le narcisse ; » mais la fleur du narcisse n'est pas noire. En second lieu, le mot دژم doit-il se traduire par *noir* ? Il désigne proprement, *triste*, *soucieux*, et ensuite *ivre*. Si je ne me trompe, il signifie ici *langoureux* ; et il faut traduire : « deux yeux langoureux. » Ce qui rappelle les beaux vers de Catulle :

Tum dulcis pueri ebrios ocellos
Illo purpureo ore suaviata.

Plus bas [9] on lit :

بود گر بجاه از تو کمتر بود   هم از رشك مهر تو لاغر بود

Le traducteur rend ainsi ce vers : « Il se peut que, placé au-dessous de « toi, il perde, par jalousie, toute l'affection qu'il te portait. » Soit qu'on adopte la leçon de بود گر, soit qu'on lise, avec M. Macan, بود که, on doit, je crois, traduire : « Il peut se faire qu'il soit d'un rang inférieur au « tien, et que pourtant il maigrisse de la jalousie que lui cause ton af- « fection. » Ce vers [10] :

که سودابه را بازجای آورند   سراپرده را زیر پای آورند

[1] T. II, p. 889. — [2] T. III, p. 1139. — [3] P. 1398. — [4] T. I, p. 149. — [5] T. II p. 76. — [6] V. 121. — [7] V. 124. — [8] V. 129. — [9] V. 170. — [10] P. 30, v. 180.

signifie-t-il : « pour ramener Soudabeh, et pour la remettre sous l'auto- « rité du roi ? » Je traduirais : « afin d'emmener Soudabeh, et de ren- « verser sous leurs pieds la tente de cette princesse. » Le mot پراکنده ne signifie pas *vide*, mais *dispersé*. Ainsi l'hémistiche[1] پراکنده شد تخت شاهنشهی ne doit pas se traduire : « que le trône du roi des rois était « vide; » mais : « que le trône de la souveraineté était en débris. » Les mots[2] دو بهره ne signifient pas : « une grande foule de peuple; » mais, « à « deux portions; » c'est-à-dire « la moitié de la population. » Plus bas[3], on lit ce vers :

کسی کز پلنگان نخوردست شیر ازین رنج مارا بود دستگیر

Le traducteur rend ainsi ce passage : « Un lion qui ne redoute pas les « tigres doit venir à notre aide dans cette douleur. » Ce qui n'offre pas un sens parfaitement clair. M. Mohl ne s'est pas souvenu que le mot شیر, en persan, présente deux significations bien différentes; qu'il désigne un *lion* et du *lait*. Il a admis la première signification, tandis qu'il fallait choisir la seconde, et traduire : « Quiconque n'a pas « sucé le lait des panthères viendra à notre secours, dans cette afflic- « tion. » On sent très-bien que cette expression, « avoir sucé le lait des « panthères, » doit signifier « avoir un caractère féroce; » et ce passage rappelle le vers de Virgile :

Hyrcanæque admorunt ubera tigres.

Sadi[4], peignant des hommes dont le caractère féroce s'était complétement adouci, se sert de cette expression : پلنگان رها کرده خوی پلنگی « les panthères avaient déposé (quitté) les mœurs des panthères. »

Dans le vers suivant, les mots چو اندرخورد ne doivent pas se traduire par « respectueusement, » mais « dans la forme convenable. »

Plus loin[5], l'éditeur nous donne cet hémistiche اگر جنگرا من بجنبم زجای, qu'il traduit : « quand je secouerai mon poignet. » Mais il n'a pas fait attention qu'il fallait lire جنگرا au lieu de چنگرا, et traduire : « si « je sors de ma place pour aller combattre. » M. Macan avait donné la véritable leçon, que le nouvel éditeur n'aurait pas dû changer.

Plus bas[6], les mots عقاب دلاور بیفکند پر ne signifient pas, je crois, « les aigles sauvages étendirent leurs ailes, » mais « l'aigle hardi laissa « tomber ses ailes; » c'est-à-dire interrompit son vol, par suite de la

[1] P. 20, v. 196. — [2] P. 22, v. 208. — [3] V. 215. — [4] *Gulistan*, p. 14; éd. Gentio. — [5] P. 28, v. 278. — [6] P. 30, v. 308.

frayeur que lui causaient les mouvements et les cris des combattants. Cette expression[1] فكنده بران رزمگه رستخيز est-elle rendue fidèlement par ces mots, « jetant la terreur parmi les combattants ? » Il fallait dire : « jetant sur le champ de bataille le jour de la résurrection ; » c'est-à-dire une frayeur égale à celle dont tous les êtres seront glacés, dans ce jour solennel consacré à la vengeance divine. J'ai expliqué ailleurs tout ce qui concerne cette locution. Plus bas[2], les mots سپاه سه كشور بپرداختند ne signifient pas, je crois, « les armées des trois royaumes se dispersèrent, » mais « évacuèrent le pays. »

Les mots[3] يكى اسپ رهوار ne signifient pas, je crois, « une haquenée qui « allait l'amble, » mais simplement « un cheval à la marche rapide. » Les mots نهان رو[4] ne signifient pas « pars voilée, » mais « pars secrètement. » Dans le vers suivant, l'hémistiche جهان جز بفرمان او نسپريم ne doit pas se traduire : « nous ne tenons notre pays que de sa volonté ; » mais il faut dire : « nous ne parcourons le monde que d'après ses ordres. » L'hémistiche suivant, چنين بد مبيناد هرگز بخواب, ne signifie pas, je crois, « puisse ce méchant ne jamais le voir, même en songe, » mais, « puisse-t-il ne jamais voir, même en songe, un pareil malheur. » Un peu plus bas[5], l'hémistiche زمانه بهر نيك وبد كشته شد est-il bien rendu par ces mots : « les bons ont péri comme les méchants ? » Je crois qu'il faut dire : « la fortune a produit toutes sortes de biens et « de maux. » Un des vers suivants est conçu en ces termes[6] :

كه ايران بپرداز وسستى مجوى سر ما شد از تو پر گفتگوى

M. Mohl traduit : « Sors du pays d'Iran et ne tarde pas ; ma tête est « remplie des bruits qui courent sur ton compte. » Dans le texte qu'a publié M. Macan, on lit بيشى au lieu de سستى, et j'avoue que la première leçon me semble préférable ; en conséquence, je traduirais : « Quitte le pays, et renonce à tes vues ambitieuses ; ma tête est, par « rapport à toi, remplie de trouble. »

L'hémistiche suivant كه زود آردت پيش رنج دراز est-il bien rendu par ces mots : « car tu vas t'attirer *une punition dont tu te souviendras* longtemps ? » J'aimerais mieux dire : « car il va bientôt amener pour toi de « longs chagrins. » L'hémistiche[7] همى رفت پويان براه اى شگفت est-il bien et surtout élégamment rendu par ces mots : « chevauchant que c'était « merveille ? » je traduirais : « il partit en courant avec une merveilleuse

[1] P. 32, v. 328. — [2] V. 332. — [3] V. 340. — [4] V. 342. — [5] V. 361. — [6] V. 364. — [7] V. 375.

« rapidité. » Les mots[1] بشمشیر بستانم از کوه تیغ sont-ils bien rendus par : « mon glaive fend la cime des montagnes; » il faut plutôt dire : « avec mon glaive, j'enlève à une montagne sa cime. » On voit que l'auteur a voulu jouer sur le mot تیغ, qui offre une double signification, celle « d'épée » et celle de « la cime d'une montagne. » Le mot نبید[2] ne signifie pas « du vin nouveau, » mais « du vin de palmier. » Cette liqueur se trouve souvent indiquée dans le *Schah-nâmeh*[3]. On sait que le vin de palmier était, chez les Arabes, l'objet d'une prédilection passionnée; qui figurait dans tous leurs banquets, dans toutes les réunions; et les khalifes de Bagdad, casuistes assez relâchés, prétendaient que le vin de palmier, malgré ses propriétés éminemment enivrantes, n'était point compris dans la prohibition que l'Alcoran a prononcée contre le vin. Le vers[4] :

که با دشمنم تیغ بازی کنید نه زین گونه درجنگ تازی کنید

est rendu en ces termes : « afin que vous puissiez jouer de vos épées en « combattant mes ennemis, et non pas pour que vous vous comportiez « ainsi dans ma guerre contre les Arabes. » Je ne m'arrêterai point sur le peu d'élégance de cette phrase, mais je dois dire que, dans le texte de M. Macan, le second hémistiche est écrit ainsi : بدین گونه درجنگ تازی کنید, et je préfère cette dernière leçon. En second lieu, je ne crois pas que le mot تازی désigne ici « les Arabes; » il signifie, si je ne me trompe, « l'impétuosité, l'ardeur, » et je traduirais : « afin que vous « luttiez, le glaive à la main, contre mes ennemis; afin que vous vous « précipitiez ainsi dans les combats. » Dans l'hémistiche suivant[5], les mots هم پشت جنگ آورید sont-ils bien rendus par « soutenez la lutte? » Il fallait dire : « étroitement unis, marchez au combat. » Ces mots, en parlant de Rustem[6], که از تیغ او گشته گردون خجل, ne sont pas assez fidèlement traduits par ceux-ci : « devant l'épée duquel tremble la voûte du « ciel. » Il vaut mieux dire : « devant l'épée duquel le ciel rougit de honte. »

Plus bas, dans la même page[7], un hémistiche est ainsi conçu : زخونشان زمین چون گل آغشته شد. M. Mohl traduit : « leur sang rendit la terre rouge comme une rose. » Le traducteur n'a pas pris garde qu'il fallait lire گِل et non pas گُل. En conséquence, on doit traduire : « la terre, détrempée par leur sang,

[1] P. 36, v. 385. — [2] P. 38, v. 395. — [3] Tom. III, p. 1100, 1137, 1192, 1498, 1522, etc. — [4] V. 398. — [5] V. 399. — [6] V. 401. — [7] V. 409.

« devint semblable à de la boue. » Une image analogue se trouve souvent dans le *Schah-nâmeh*. On y lit[1] : از خون زمین پر زگل « par l'effet « du sang, la terre ressemblait à de la boue. » Plus loin[2] : که از خاك سازد بشمشیر گل « qui, avec son épée, transforme la terre en boue. » Ailleurs[3] : زآب مژه پای مانده بگل « par suite de ses pleurs, son pied « enfonçait dans la boue. » Plus loin[4] : کزآب مژه پای اندر گلم « car, « par suite de mes pleurs, j'ai le pied dans la boue. » Ailleurs[5] : که بر خاك ریزد زخون تو گل « de ton sang, il fera sur la terre une couche « de boue. » Plus bas[6] : زمین زیرشان چون گل آغشته بود « sous eux, la « terre fut détrempée comme de la boue. » Ailleurs[7] : زمین گل شد از خون گودرزیان « par le mélange du sang des soldats de Gouderz, la terre « devint comme de la boue. » Et, enfin[8] : زخون ریختن گرد کشور گلست « par suite de l'effusion du sang, la poussière de la contrée est « semblable à la boue. » Les mots[9] نقرهٔ خام ne signifient pas « des lin- « gots d'argent, » mais de l'argent brut. »

Plus bas[10], les mots گلان چون رخان غمگساران بدی ne signifient pas, je crois, « les roses y étaient belles comme les joues des femmes « qui dissipent les chagrins, » mais « les roses étaient semblables aux « joues des jeunes amantes. » J'ai expliqué ailleurs le terme غمگسار, qui ne signifie pas, je crois, « celui qui dissipe le chagrin, » mais « celui qui « prend du souci, qui s'intéresse à quelqu'un, un ami, une amante. » Dans le *Schah-nâmeh*, on lit[11] : غمگسارش تو باش « sois son ami; » et[12] : همی خاك بینم ترا غم گسار « je vois que la terre s'intéresse à toi. » On trouve ailleurs, dans le même sens, le mot اندهٔ کسر. On lit[13] : خرمند وانده گسار تو کیست « quel est l'homme sensé, et qui s'intéresse à toi. »

Les mots نغزدست[14] ne signifient pas « rusé, » mais « habile. » Je prendrai encore la liberté de faire observer combien est impropre cette expression : « le Dieu tout pur, » que le traducteur semble affectionner, car il la répète une foule de fois; tandis qu'il pouvait si facilement dire : « le Dieu saint. »

Le mot نغزکاری[15] ne signifie pas « une affaire difficile, » mais « une « affaire importante. »

L'hémistiche[16] روانش از اندیشه کوتاه شد ne doit pas, je crois, se

[1] T. II, p. 719. — [2] P. 731. — [3] P. 766. — [4] P. 831. — [5] P. 834. — [6] P. 916. — [7] P. 949. — [8] P. 956. — [9] P. 40, v. 430. — [10] V. 435. — [11] T. II, p. 770. — [12] T. III, p. 1361. — [13] T. II, p. 563. — [14] P. 42, v. 441. — [15] V. 445. — [16] V. 456.

traduire par : « son esprit succomba à ses pensées. » Il faut dire, si je ne me trompe : « son esprit devint incapable de réflexion. »

Le vers suivant[1] :

ندانست کین چرخ را پایه نیست   ستاره فراوان وایزد یکیست

a été rendu ainsi par le traducteur : « Il ignorait qu'il n'y a nul moyen « de monter au ciel ; que les étoiles sont sans nombre, mais que Dieu « est un. » Pour moi, je traduirais : « Il ne savait pas que le ciel n'a par « lui-même aucun rang ; qu'il existe un grand nombre d'astres ; mais « qu'il n'y a qu'un seul Dieu. » M. Mohl n'a pas fait attention au sens exact du mot پایه, qui désigne, à la vérité, *un degré*, et, par suite, *une échelle*, mais qui exprime aussi « un rang, une dignité. » Le vers suivant est conçu de cette manière :

همه پیش فرمانش بیچاره اند   که باشورش وجنگ وپتیاره اند

M. Mohl traduit : « Toutes les créatures sont impuissantes contre ses or- « dres, car elles sont impures, rebelles et méchantes. » Dans l'édition de M. Macan, on lit :

همه زیر فرمانش بیچاره اند   که با سعد ونحس وسیاره اند

J'avoue que je préfère cette leçon. En effet, il ne s'agit pas ici, comme l'a cru le traducteur, des créatures en général, mais seulement des astres. En second lieu, les mots باشورش ne signifient pas *impurs*, mais « pleins de trouble, d'agitation. » Je rendrais donc ce vers, en m'attachant à la leçon de l'éditeur anglais : « Tous les astres sont invariable- « ment soumis aux ordres de Dieu ; tous, astres favorables, ou funestes, « ou errants. » L'hémistiche[2] بران سان که غرم اندر آرند زیر ne signifie pas, je crois, « de sorte qu'ils pouvaient enlever un argali, » mais « de « manière qu'ils pussent vaincre, abattre, un bélier sauvage. »

Les mots[3] چنین باشد آنکس که گیرد آز ne signifient pas : « tel sera le sort de ceux qui tenteront cette entreprise, » mais « tel « est le sort de celui que la convoitise possède. » L'expression[4] employée en parlant des aigles, غمی گشت وپرها بخوی در نشاند, est-elle bien rendue par ces mots : « ils se découragèrent, plièrent leurs ailes, « selon leur habitude ? » J'oserai ne pas le croire. Si je ne me trompe, le traducteur a pris le mot خوی *sueur* pour celui de خوی, qui exprime « le caractère, l'habitude. » Je crois donc devoir traduire : « ces oiseaux

[1] V. 458. — [2] P. 44, v. 467. — [3] V. 479. — [4] V. 480.

« furent fatigués, et abattirent leurs ailes dans la sueur. » Les deux vers suivants, conçus en ces termes :

نگردش تباه از شگفتی جهان همی بودنی داشت اندر نهان

سیاوش ازو خواست آمد پدید ببایست لختی چمید وچرید

sont rendus ainsi par le traducteur : « Par miracle, la terre ne tua pas « le roi *par le choc*, et ce qui devait arriver restait encore un secret : le « roi désirait qu'un canard sauvage s'élevât, car il avait besoin de man- « ger un peu. » Mais je crois qu'il s'est glissé ici une erreur assez forte. Je sais que le mot سیاوش désigne un oiseau aquatique, de couleur rouge, peut-être un canard. Mais, dans le passage qui nous occupe, il n'est question d'aucun oiseau, terrestre, aquatique, domestique ou sauvage. Il s'agit ici du nom d'un prince, fils du roi Kaï-Kaous, et dont la mort tragique donna naissance à de terribles catastrophes. En second lieu, le traducteur a rendu par « la terre » le terme جهان, qui désigne « le monde, » et, par suite, « la destinée, la fortune. » Je traduis donc de cette manière : « Par l'effet d'un miracle, le monde (le destin) « ne permit pas la mort de Kaous; car il cachait dans un profond secret « les événements qui devaient se réaliser un jour. Comme il fallait que « Siavusch naquît de ce monarque, celui-ci dut, encore quelque temps, « se promener et se nourrir. » On pourrait croire que ces mots : ببایست لختی چمید وچرید « il lui fallut encore quelque temps se promener « et se nourrir (propr. paître), » ont été choisis à dessein par le poëte, pour exprimer le profond abaissement opéré dans la position de ce roi, qui, du faîte de la grandeur, était tombé dans un état où il n'avait plus qu'à vivre d'une vie animale, à végéter de la manière la plus triste, la plus ignoble. Du reste, cette expression, qui, proprement, s'applique aux animaux, s'emploie aussi en parlant des hommes, et même des princes. On lit dans le *Schah-nâmeh*[1], ازین پس نخواهم چمیدن وچرید « désormais, je ne pourrai plus me promener et me nourrir. » Ailleurs[2],

هر آنکس که او در جهان پادشاست

جز از نام نیکی نباید گزید ببایدچمید وببایدچرید

« Tout homme qui occupe, dans ce monde, le rang de roi, ne doit « choisir qu'une bonne renommée : du reste, il peut se promener et « se nourrir. » Et[3], بیك هفته اندر چمید وچرید « durant l'es-

[1] T. II, p. 911. — [2] P. 988. — [3] P. 1016.

« pace d'une semaine, promenez-vous et nourrissez-vous. » Ailleurs [1], on lit ces mots : پر از غم دل وبا چرنده لبان « son cœur était rempli de « chagrin, et ses lèvres n'étaient point repues (étaient sans nourri- « ture). » On lit [2], en parlant d'Ardeschir : بیاسود ولختی چرید انچه دید « pendant quelque temps il se reposa et se nourrit de ce qu'il voyait. »

Le verbe خواستن *vouloir*, employé pour *devoir*, se retrouve dans ce passage du *Schah-nâmeh* [3] : بزرگی وشاهی مرا خواست گشت « la gran- « deur et la royauté ont dû (proprement ont voulu) m'appartenir. » Cette expression rappelle naturellement ces vers de Molière, dans *les Femmes savantes :*

Et ne repoussez pas, voulant qu'on vous seconde,
Quelque petit savant qui veut venir au monde.

M. Mohl a eu tort, je crois, de supprimer le vers suivant, que je trouve dans l'édition de M. Macan, et qui confirme pleinement l'opinion que j'ai émise. Il est conçu en ces termes :

اگر شاه کاوس گشتی تباه   جهاندار خسرو نبودی زشاه

« car, si le roi Kaous avait péri, un monarque puissant ne serait pas « né de lui. » Le mot پشیمانی [4] ne signifie pas « la honte, » mais « le re- « pentir. » Dans le vers suivant, on trouve les mots بماند به بیشه درون زار وار, que le traducteur rend ainsi : « il resta dans la forêt tout épuisé. » Mais l'expression زار وار n'est pas conforme au génie de la langue persane, et je ne l'ai rencontrée nulle part. Je préfère la leçon adoptée par M. Macan, et qui offre ces mots : بماند به بیشه درون خوار وزار, « il resta dans la forêt, humilié et triste. »

Les mots نکردند آهنك زی آسمان [5] ne sont pas, je crois, bien traduits de cette manière : « n'ont fait une entreprise contre le ciel ; » mais il fallait dire : « n'ont formé le projet de s'élever vers le ciel. » Le mot دیوانگان [6] ne signifie pas « les possédés, » mais « les fous, les insensés. » On lit dans le *Schah-nâmeh* [7] : که دیوانگان این سخن بشنوند « car les « insensés écouteront le discours. » A l'occasion de ce vers [8] : صنم بودی اورا برهمن شدی « tu étais pour lui une idole (tu es devenu un « brahmane), » je ferai observer que le mot برهمن est quelquefois employé par notre auteur pour désigner « un idolâtre, un païen. » On lit [9] : به بت خانها در برهمن نماند « dans les temples d'idoles il ne « resta aucun païen. » On trouve aussi, avec le même sens, le mot

[1] P. 640. — [2] T. III, p. 1380. — [3] T. III, p. 1221. — [4] V. 485. — [5] P. 46, v. 494. — [6] V. 495. — [7] T. III, p. 1200. — [8] V. 501. — [9] T. III, p. 1189.

schaman شمن; on lit[1] : پرستش كنم چون بتانرا شمن « je l'adorerai comme « un *schaman* adore les idoles. » Le vers suivant est-il bien traduit de cette manière ?

بيك دست چون برتر آيي همى   برابر بجنك اندر آيي همى

« Si tu t'élèves de la largeur d'une main plus haut *que tu ne dois*, tu es « entièrement rebelle *envers Dieu.* » Je lis, en suivant la leçon زيك دست donnée par M. Macan, « Lorsque d'un côté tu t'élèves, tu t'engages dans « des guerres continuelles. »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Il sepolcro dei Volunni, sçoperto in Perugia nel 1840, ed altri monumenti inediti etruschi e romani, esposti da G. B. Vermiglioli. Perugia, 1840, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Entre toutes les anciennes villes étrusques dont les tombeaux nous ont fourni presque tous les éléments de l'archéologie étrusque que nous possédons, *Perugia* est, sans contredit, une de celles qui se distinguent le plus par l'abondance et par le mérite des monuments sortis de son territoire. A la tête de ces monuments se placent les *urnes cinéraires*, la plupart en travertin, d'autres en terre cuite, et quelques-unes en marbre, presque toutes ornées, du moins sur la face antérieure, de bas-reliefs représentant des sujets mythologiques empruntés à l'histoire héroïque de la Grèce. Le nombre de ces *urnes*, extraites des seuls tombeaux de *Perugia*, est très-considérable, et les objets d'antiquité qui ont été retirés des mêmes sépultures, tels que *miroirs*, aussi en très-grand nombre, et presque tous d'un rare mérite, par le choix des sujets, par le style et par les inscriptions[2]; *pierres gravées*, la plupart en forme de *scarabée*, dont l'une, représentant *cinq des sept chefs devant Thèbes*, avec leur nom grec sous la forme étrusque, est incontestablement le plus beau monument de ce genre que nous ayons recueilli[3]; *vases*

[1] P. 1160. — [2] Les plus remarquables de ces *miroirs* ont été reproduits par M. Vermiglioli dans ses *Ant. Iscriz. Perug.* (2ª ediz. Perugia, 1833, in-fol.), t. I, tav. II, III, IV et V. — [3] Ce scarabée, célèbre depuis un siècle et souvent publié, a été publié encore en dernier lieu, comme un produit du sol antique de *Perugia*, par M. Vermiglioli,

peints de diverses fabriques; *statues* et *figurines* de bronze, telles que la célèbre statue du *Metellus* de la galerie de Florence [1], et la statuette de l'*enfant à l'oiseau* du musée du Vatican [2]; sans compter une foule d'objets divers, d'*ustensiles*, d'*armes*, de *bijoux*, chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie des anciens Étrusques, ont fait de *Perugia* l'une des localités antiques les plus intéressantes à tous égards dans le domaine de l'archéologie; et presque tous ces motifs d'intérêt se trouvent réunis dans la découverte du grand tombeau qui forme le sujet du livre que je me propose de faire connaître à nos lecteurs.

Les tombeaux de *Perugia* avaient déjà attiré l'attention des savants et des amateurs du pays dès avant le dernier siècle; on en a la preuve par la publication d'urnes étrusques provenant des sépultures du sol de cette ville, d'après les dessins de P. Santo-Bartoli [3] et d'autres gravés à la suite de l'ouvrage de Dempster [4]. Malheureusement, le pur zèle de la science n'entrait alors que pour trop peu de chose dans l'intérêt qu'excitait la découverte des monuments antiques. Après avoir retiré d'un tombeau les objets de diverses sortes qui pouvaient s'y trouver encore, après les déprédations des âges de barbarie, on ne s'inquiétait pas de constater, par une relation exacte, ou, ce qui eût mieux valu encore, par un dessin fidèle, la position respective de ces objets; encore moins songeait-on à lever un plan du tombeau qui pût en conserver un souvenir, après que le monument avait été rempli et recouvert de terre, pour rendre à la culture le sol qu'il occupait. Je ne sache pas, en effet, que, parmi tant de découvertes de tombeaux étrusques, opérées dès la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, sur le sol même ou au voisinage de *Perugia*, et dont j'ai pu consulter les indications, il se trouve la mention d'un plan, ou même une description tant soit peu détaillée du monument, sous le rapport architectonique, excepté le célèbre tombeau vulgairement appelé *Torre di San-Manno* [5], le seul tombeau construit à la surface du sol qui subsiste de l'antiquité étrusque, à deux

dans l'ouvrage cité à la note précédente, et dont je ferai souvent usage dans le cours de cet article et du suivant, t. I, p. XXIX. — [1] C'est celle qui est si connue sous le nom vulgaire de l'*Arringatore*, le *Harangueur*, et qui passe, avec raison, pour un des principaux monuments de la statuaire étrusque de l'époque romaine. — [2] Publiée d'abord par Ciatti, *Perug. Etrusc.* p. 131, puis reproduite dans les planches ajoutées à l'*Etruria regalis* de Dempster, t. I, tab. XLV, et souvent publiée, depuis Gori, *Mus. Etrusc.* t. I, tab. XIV. — [3] *Sepolcri antichi*, tav. 91-96. — [4] *Etrur. regal.* t. I, tab. IX, XXI, XXV, XXXVI, XXXVII, L, LI, LII, LXVII, LXIX, et alibi. — [5] Ce monument, célèbre surtout par son inscription, que Maffei, *Osserv. Letter.* t. V, p. 302, appelait la *reine des inscriptions étrusques*, titre qu'elle mérite encore aujourd'hui, sinon par le nombre de lignes dont elle se compose, du moins par la forme, la grandeur et

milles de *Perugia*, et qui n'est pas même aujourd'hui reconnu universellement pour un *tombeau*, d'après le mot 8ANV, qui se lit dans l'inscription, et que Lanzi, dont la doctrine en matière d'épigraphie étrusque est encore suivie par la plupart des savants ultramontains, interprétait par *fanum*[1]; interprétation arbitraire et tout à fait détruite, de nos jours, par la découverte de l'inscription du tombeau des *Pomponii* à *Corneto*[2], où se lit aussi le mot 8ANV, avec une signification encore inconnue, mais, en tout cas, sans aucun rapport avec celle du mot latin *fanum*.

Ce défaut de renseignements, cette absence de plans et de dessins, pour tant de monuments funéraires appartenant à des époques plus ou moins reculées de l'antiquité étrusque de *Perugia*, constituent sans doute une des plus fâcheuses lacunes qui existent dans nos connaissances archéologiques, et rendent d'autant plus précieuse la découverte du *tombeau des Volumnii*, opérée dans un temps, tel que le nôtre, où l'on apprécie mieux l'importance de ces documents, et où il se trouve des antiquaires, tels que le savant professeur Vermiglioli, toujours prêts à publier les monuments qui courent le risque d'être perdus pour la science, et à les sauver ainsi de la destruction ou de l'oubli. Grâce à cet antiquaire, qui a rendu tant de services du même genre à l'archéologie étrusque de son pays, nous possédons une connaissance du *tombeau des Volumnii* suffisante pour nous donner une idée exacte de son plan et de sa disposition intérieure ; et j'ajoute que, par la libéralité d'un généreux citoyen, le comte Ben. Baglioni, dans les terres duquel le monument se trouvait situé, il a été pris des mesures pour que ce tombeau, conservé dans toute son intégrité, restât en tout temps accessible aux

la beauté des caractères, n'est pas moins important, sous le rapport architectonique, par l'excellence de sa construction et par la perfection de son appareil, qui appartiennent au plus bel âge de l'antiquité étrusque. Il a été publié plusieurs fois, par Gori, *Mus. Etrusc.* t. III, part. I, cl. II, tab. v, p. 81-84; par l'antiquaire Coltellini, dans une dissertation particulière, *Congetture sopra l'iscrizione etrusca scolpita a gran caratteri nell' edifizio antichissimo detto la Torre di San-Manno*, Perugia, 1796, in-8°, fig. et, en dernier lieu, par M. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, tav. v, n. 4. Plus récemment encore, il a fourni le sujet d'un travail inséré dans le *Giornal. scient.-letter. di Perugia*, aprile 1834, et cité avec éloge dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. XIII, p. 39. — [1] Voy. le *Saggio di ling. Etrusc.* t. II, p. 438-443 (2ª ediz. Firenze, 1825). Lanzi s'est encore occupé de cette inscription, pour soutenir l'interprétation, très-incomplète d'ailleurs, qu'il en avait donnée d'abord, dans sa dissertation *sopra un' urnetta toscanica, etc.* p. 43-46; dissertation devenue très-rare, et réimprimée à la suite de son *Saggio* de la 2ª édition. — [2] Voy. cette inscription, publiée avec les observations de feu M. Kellermann, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1833, tav. ann. n. 4, p. 55-56.

observations de la science ; ce qui n'avait été, jusqu'ici, le cas pour aucun des tombeaux découverts à *Perugia*.

Les tombeaux de cette localité sont tous pratiqués sous terre, et creusés, à plus ou moins de profondeur, dans un tuf calcaire très-tendre. L'ordonnance générale de ces hypogées paraît avoir été toujours très-simple et dépourvue de tout ornement architectonique. Il n'y a point, à ma connaissance, d'exemple de chambres sépulcrales qui aient été décorées, sur leurs parois ou leurs plafonds, de peintures, encore moins de sculptures, comme on en a recueilli des exemples dans quelques autres villes étrusques, à *Vulci*, à *Véies*, à *Cære*, surtout à *Tarquinies* et à *Clusium*. Le seul ornement qui fut ajouté à l'extérieur de ces sépultures consistait en une *stèle* ou *colonnette*, portant une inscription, et affectant quelquefois une forme *phallique*, d'après un système d'idées religieuses qui avait certainement l'Asie pour siége originaire, et que la colonie tyrrhénienne avait dû apporter directement de la Lydie, où ce système avait trouvé sa plus imposante application dans le célèbre tombeau d'Alyatte, près de Sardes. Il est bien vrai que, à l'exemple de Passeri [1], le savant auteur du livre dont nous nous occupons a cru pouvoir contester [2] la dénomination de *cippes phalliques* généralement adoptée, d'après leur forme même, pour les stèles en question, par les antiquaires du dernier siècle. Mais cette opinion, de la justesse de laquelle il semble s'être défié lui-même depuis [3], ne saurait véritablement se soutenir en présence des monuments, tels que ceux qui ont été publiés dans le dernier siècle et dans le nôtre [4], et bien d'autres encore qui sont restés inédits, et qui abondent surtout dans les localités étrusques de *Corneto*, d'*Orviette* et de *Viterbe*, sans être rares dans celle de *Perugia* [5]. Il est, d'ailleurs, suffisamment démontré [6] que le symbole du *phallus*, à la fois comme signe de vie et de génération et comme préservatif, se plaçait, dans l'antiquité grecque et étrusque, à l'instar de l'antiquité asiatique, sur beaucoup de monuments, principalement sur ceux de nature sépulcrale ; et l'on est aussi suffisamment autorisé à croire que les *stèles* en forme de *colon-*

[1] *Letter. Roncagl.* II. — [2] *Iscriz. Perug.* t. I, p. 22. — [3] *Ibid.* p. 145, 1). — [4] Plusieurs de ces *colonnettes* ont été publiées par Gori, dans son *Museum Etruscum*, t. III, part. II, tab. XI, 1 et 2, et tab. XVIII, 5, 6. On en trouve une très-remarquable gravée à la suite des *Lettere di etrusca erudizione*, tav. II. Voy. aussi les *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. I, tav. XLI, 14. — [5] Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, p. 148, n. 9, p. 150, n. 11 et 12, et ailleurs. — [6] Voy. surtout, à ce sujet, les observations de MM. Gerhard et Panofka, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 310, auxquelles je me propose d'ajouter de nouveaux éclaircissements, appuyés sur des faits, dans la IVe de mes *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*.

nettes, le plus souvent terminées par une *pomme de pin*[1], telles qu'il en existe dans les collections d'antiquités étrusques, la plus remarquable desquelles, à tous égards, est le célèbre monument aujourd'hui placé dans le palais Connestabili de *Perugia*, consistant en une *colonne cannelée*, surmontée d'une *pomme de pin*, et érigée sur une base ronde ornée de bas-reliefs[2], appartiennent au même ordre d'idées religieuses et d'images symboliques. Quant à la supposition que cet emploi de *cippes phalliques*, à l'extérieur des sépultures étrusques, était originaire de la Lydie, point de départ de la colonie tyrrhénienne, c'est une conjecture qui se trouve changée en certitude, maintenant que nous savons que les *cinq grandes stèles* servant de couronnement au *tumulus* d'Alyatte, près de Sardes, et désignées par Hérodote[3] sous le nom d'*οὖροι*, étaient effectivement des *phallus gigantesques*, ainsi que la chose a été constatée sur l'une de ces cinq *stèles*, encore aujourd'hui gisante au sommet du monument, par un voyageur et antiquaire célèbre, M. de Prokesch[4].

Après ces observations préliminaires, j'entre dans l'examen du tombeau qui doit spécialement nous occuper[5]. C'est une de ces sépultures étrusques, de la plus noble espèce, de celles qui formaient un hypogée pour une famille entière : cela résulte à la fois de son étendue, de sa disposition, et du nombre des urnes cinéraires qui y furent trouvées en place, toutes inscrites du nom d'une même famille; et ce qui n'est pas moins bien établi par l'espace considérable destiné à recevoir d'autres urnes et resté vide, c'est que, par des circonstances inconnues, ce tombeau cessa de recevoir de nouveaux hôtes, après qu'on y eut déposé les membres de deux générations de la famille qui l'avait fait construire. Du reste, l'état dans lequel il fut trouvé, avec la plupart des objets qui avaient accompagné les dépouilles mortelles qu'il renfermait, et qui n'avaient été endommagés que par l'effet de la vétusté,

[1] La *pomme de pin*, comme *symbole de fécondité*, figure, au même titre et à la même intention que le *phallus*, sur beaucoup de monuments funéraires de l'Asie Mineure, notamment sur les tombeaux de *Telmissus*. C'est une variante de la même image symbolique, dont j'aurai lieu d'établir le sens et de citer les applications dans mes Mémoires d'Archéologie comparée, asiatique, grecque et étrusque. — [2] Ce monument, si remarquable et unique dans son genre, a été publié plusieurs fois, dans le *Mus. Etrusc.* t. III, tab. xx, xxi, avec une *dissertation particulière* de Passeri, *De Etruscorum funere, ibid.* p. 79 sqq.; par M. Inghirami, *Monum. Etrusch.* ser. VI, tav. Z2, et par M. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, tav. vi, p. 144-148. — [3] Herod. I, 93. — [4] Prokesch, *Erinnerungen aus Ægypten und Klein-Asien*, t. III, p. 49. — [5] La découverte de ce tombeau, opérée dans le courant de février 1840, fut annoncée dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* de cette même année, p. 17-18, par M. Vermiglioli. Il en est encore fait mention dans le même Bulletin, p. 116-123, et dans celui de 1841, p. 12-16.

semblait indiquer qu'il n'avait éprouvé aucune de ces déprédations dont la plupart des tombeaux antiques ont eu tant à souffrir, et qui ont causé à la science tant d'irréparables pertes.

Le plan de cet hypogée est d'une régularité et d'une noblesse qui annoncent, du premier coup d'œil, qu'il a été exécuté en même temps que conçu pour une famille considérable. On sait, en effet, que la plupart des hypogées étrusques accusent, par l'irrégularité de leurs dispositions, les additions successives qui ont pu être faites à leur plan primitif; tandis qu'ici tout, dans la conception comme dans l'exécution, porte l'empreinte d'une même pensée et celle d'une même époque. C'est donc un monument complet dans son genre, et, sous ce rapport, d'un grand intérêt pour l'art. La forme générale qu'il présente est celle d'une espèce de *croix latine*, c'est-à-dire d'une grande pièce longitudinale ou *cella*, traversée, à son extrémité, par une autre de moindre étendue qui la coupe à angle droit, et terminée, au fond, par une *tribune* ou *abside*, qui paraît avoir été le sanctuaire sépulcral, le lieu où reposait le chef de la famille, entouré de la plupart des siens. La *cella* est flanquée, à droite et à gauche, de deux chambres de forme carrée; et la pièce du fond, que j'ai appelée *tribune*, est pareillement accompagnée, de chaque côté, d'une chambre plus petite, qui a son entrée sur la traverse, servant en quelque sorte de vestibule à ces trois divisions de la partie reculée de l'hypogée. Toute cette disposition est d'une régularité, tant pour le plan que pour les mesures, dont il y a bien peu d'exemples dans les tombeaux antiques, et d'une ordonnance pleine à la fois de simplicité et de grandeur. Le *lit funèbre*, je veux dire cette espèce de *banquette* qui règne ordinairement le long des parois des chambres sépulcrales dans les tombeaux étrusques, et sur laquelle se plaçaient soit les dépouilles des morts, soit les sarcophages qui les renfermaient, manque, non-seulement dans la pièce longitudinale ou *cella*, qui paraît n'avoir dû servir, dans le principe, que de grand vestibule, mais encore dans les quatre chambres latérales, sans doute parce qu'elle ne devait recevoir qu'à une époque éloignée d'autres membres de la même famille; mais cette *banquette* existe non-seulement dans la *tribune*, où *sept sarcophages* se trouvaient rangés de chaque côté de celui du chef de la famille, à leur place originaire; mais encore dans les deux petites chambres pratiquées à droite et à gauche de cette pièce principale. Ainsi toutes les dispositions de ce tombeau indiquent bien qu'il fut construit à une même époque, et à l'usage de deux générations d'une même famille.

La porte d'entrée, qui consiste en une ouverture quadrilatère, avec deux chambranles de travertin et une architrave de la même pierre, ne

se distingue que par cette particularité; car ces membres d'architecture sont d'une extrême simplicité. Les autres portes, qui donnent accès aux chambres latérales, ont pareillement leurs chambranles et leur architrave en travertin, au lieu du tuf dans lequel est pratiqué tout le reste du monument. Ces chambres latérales ont toutes un toit plat, orné de caissons, d'un travail très-soigné, bien que dans un tuf tendre et poreux; mais la *cella* est voûtée dans le système d'un toit en charpente à double versant, avec tous les détails d'une couverture en bois fidèlement imités dans le tuf; ce qui n'est sans doute pas une particularité nouvelle ni rare dans ces sépultures étrusques, mais ce qui est encore ici un trait remarquable, d'après le soin extrême avec lequel est exécutée dans le tuf cette décoration d'une charpente feinte. L'entrée du monument, au-dessus de la porte unique qui y donne accès, s'annonce d'une manière qui correspond à ce toit à double rampant, au moyen d'un *fronton* sculpté dans le tuf, avec un disque du *Soleil radié*, occupant le milieu du tympan et flanqué de *deux dauphins*. Le mur intérieur de la *tribune* est décoré dans le même système, c'est-à-dire avec un *fronton*, dont la face du milieu est pareillement ornée d'un *disque* et de figures accessoires à droite et à gauche. Telle est l'idée générale que je puis donner de cet hypogée, sous le rapport de son plan et de sa disposition architectonique, autant qu'il m'est possible de le faire, d'après les dessins publiés par M. Vermiglioli et d'après le texte qui les accompagne, en y joignant la relation d'un témoin oculaire et d'un antiquaire instruit, M. Feuerbach[1], qui, du reste, ne s'accorde pas sur tous les points avec la description du savant professeur de *Perugia*.

Quant aux sculptures, autres que les urnes cinéraires, surmontées de statues, qui méritent d'être l'objet d'un examen particulier, et certaines figurines employées à la décoration intérieure du tombeau, et dont je devrai dire aussi quelques mots dans le cours de cet article, elles se réduisent aux bas-reliefs qui formaient l'ornement des deux tympans, au-dessus de la porte d'entrée et dans la partie supérieure du mur de la tribune. Le premier de ces frontons est orné, comme je l'ai déjà dit, d'un *disque* ou *bouclier* portant une *tête radiée*, dont il ne subsistait plus qu'une partie, et qui ne pouvait être que celle du *Soleil*, ce grand symbole de vie et de génération, naturellement placé sur le frontispice d'un tombeau. Ce *disque* est accompagné de *deux dauphins*, emblème de la navigation aux îles Fortunées, devenu d'un usage populaire sur les

[1] Cette relation est publiée, à la suite d'une note accompagnant les dessins du monument qui nous occupe, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1840, p. 117-123.

monuments du dernier âge de l'antiquité grecque et étrusque, dont les exemples sont trop communs sur les urnes étrusques[1], qui appartiennent généralement à cette époque, pour avoir besoin d'être cités, et qui avait passé, avec une signification analogue, dans la symbolique du christianisme primitif[2]. J'ajoute qu'il subsistait encore, sur la paroi où était pratiquée l'entrée du monument, à gauche de cette entrée et vers le haut du mur, une *grande aile* déployée, seul débris d'une *figure ailée*, qui avait eu certainement sa figure correspondante, de l'autre côté et à la même place. On sait combien ces figures de *femmes ailées*, qui représentent des *Érinnyes* ou *Euménides*, empruntées à la mythologie grecque, sont fréquentes sur les monuments funéraires des Étrusques, de tout ordre et de tout âge; et la présence de celles-ci, à l'entrée de notre tombeau, n'a rien qui puisse donner lieu à quelque observation; mais ce n'est pas moins une circonstance fâcheuse que la perte de ces sculptures, qui, vu leur proportion et l'importance du monument, devaient être de quelque mérite.

Le second fronton doit sans doute à sa position dans l'intérieur du tombeau de s'être conservé en totalité et sans aucune altération. Le milieu du tympan est rempli par un *disque*, ou plutôt par un *bouclier*, couvert d'écailles, avec la *tête de Méduse* au centre. Cette image de la *Nuit*, qui répond parfaitement à celle du *Soleil*, placée à l'entrée, ainsi que M. Feuerbach l'a judicieusement observé[3], offre, de plus, dans le type de *Méduse*, employé à cette intention, un symbole funéraire très-familier à la haute antiquité grecque et étrusque, ainsi que nous l'ont appris des centaines de vases peints, de style grec archaïque, trouvés en Étrurie, où ils avaient sans doute été fabriqués; et nous savions déjà, par un grand nombre d'urnes étrusques, provenant du sol de *Perugia*[4], que le masque de la *Gorgone*, avec cette intention funéraire,

[1] Notre auteur en a fait l'observation dans ses *Iscriz. Etrusc.* t. I, p. 219-220, n. 113. Une frise ornée de *dauphins* faisait partie de la décoration intérieure du tombeau de la *famille Pomponia* à *Corneto*, *Monum. dell' Instit. Archeol.* t. II, tav. IV, et *Annal.* t. VI, p. 154.— [2] Voyez mon IIe Mémoire d'antiquité chrétienne, p. 60-61. — [3] *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1840, p. 119. Ces images du *Soleil* et de la *Nuit*, employées à la décoration d'un tombeau étrusque d'époque romaine, expriment la même idée que le *char du Soleil* et *celui de la Nuit*, opposés l'un à l'autre, servant de type sur des sarcophages romains; et, dans l'un comme dans l'autre cas, c'était une manière symbolique de représenter le *cours de la vie humaine* par la *révolution diurne du soleil*, par ces alternatives de *lumière* et d'*obscurité*, de *vie* et de *mort*, qui ont fourni le motif de la plupart des monuments funéraires de l'antiquité. — [4] C'est M. Vermiglioli lui-même qui en a fait l'observation; voy. ses *Opuscoli*, t. II, p. 49; et ajoutez les nombreux exemples qu'il en cite dans ses *Iscriz. Perug.*

avait été surtout d'un usage fréquent sur les monuments de cette ville. Mais, d'ailleurs, le tombeau qui nous occupe en offre, plus qu'aucun autre, des applications frappantes, puisque ce *masque* forme l'ornement principal de la face antérieure des urnes qui y avaient été placées, et qu'il est encore répété à la voûte de la tribune, de même qu'au plafond d'une des chambres latérales [1]. Malgré tant de raisons de reconnaître le *bouclier couvert d'écailles* et *orné du Gorgonion* dans le disque du tympan, M. Vermiglioli s'est pourtant éloigné d'une explication qui s'offrait si naturellement à l'esprit, pour voir, dans l'image en question, une *tête d'Apollon*, placée sur un fond composé d'un triple rang de *feuilles de laurier;* et le savant antiquaire s'est donné inutilement beaucoup de peine pour justifier cette manière bizarre et certainement sans exemple de représenter une *tête d'Apollon*. Il lui eût suffi d'un rapprochement bien facile à faire pour renoncer à cette idée malheureuse; c'eût été de jeter les yeux sur les médailles de quelques villes de Pont et de Paphlagonie, *Cabira*, *Chabacta*, *Comana*, *Laodicée*, *Amisus* et *Amastris* [2], dont le type ordinaire est l'*égide ornée au centre d'une tête de Méduse*, absolument comme sur le tympan de notre tombeau. La ressemblance du type de ces médailles avec l'*égide* sculptée sur le monument qui nous occupe est si frappante, qu'on en peut tirer par induction une conjecture qui n'est pas non plus sans quelque intérêt. Les monnaies que j'ai en vue me paraissent, d'après leur fabrique toute semblable, d'après leur module et leur poids uniformes, appartenir à une même époque de fabrication, qui doit être, si je ne me trompe, celle de Mithridate. Elles durent donc venir à la connaissance des soldats romains durant le cours des guerres de Lucullus et de Pompée contre ce roi du Pont; et sans doute que plusieurs de ces monnaies furent portées par cette voie en Italie, où il ne serait pas invraisemblable qu'elles eussent servi de modèle pour l'*égide* qui forme le type du tympan de notre tombeau étrusque. Ce monument doit effectivement s'éloigner très-peu des derniers temps de la république ou de l'époque de Pompée, ainsi que cela résulte de tous les caractères archéologiques qu'il présente; et le rap-

t. I, p. 190, n. 47; p. 199, n. 59; p. 221, n. 116; p. 230, n. 136 et 137; cette dernière urne est publiée dans le *Mus. Veron.* tab. III, n. 4. — [1] *Sepolcr. de' Volunni*, tav. VIII, 1 et 2. La *tête de Méduse*, dessinée ici en second lieu, est, il est vrai, regardée par le savant antiquaire comme une simple *tête de femme*. Mais j'avoue que je ne puis être de son avis. — [2] Ces médailles, devenues, de nos jours, plus communes qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans, sont décrites par M. Mionnet, t. II, p. 342, n. 59; p. 347, n. 98; p. 349, n. 105; p. 350, n. 108; p. 351, n. 115; p. 389, n. 10, etc. et *Supplément*, t. IV, p. 437, n. 110 et suiv. p. 445, n. 161; p. 552, n. 12 et suiv.

prochement que je viens de faire ajouterait un nouveau poids à cette conjecture, que je soumets avec confiance au jugement de M. Vermiglioli[1].

Avant de passer à un autre sujet, je dois parler ici d'un objet dont l'apparition constitue ici un fait neuf et curieux; c'est une partie antérieure d'un *serpent à crête* figuré en terre cuite coloriée, avec la langue en métal peinte en blanc, qui sort de ses deux mâchoires entr'ouvertes. Cette figure était insérée dans le mur antérieur de chacune des chambres latérales, et elle se trouvait deux fois dans la *cella*, toujours à la même hauteur, et placée de manière à exprimer une sorte de menace contre l'impie violateur de la tombe. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'on a trouvé, dans un tombeau antique, cette demi-figure de *serpent* employée de cette manière; et les conjectures n'ont pas manqué pour en expliquer l'usage. On a pensé que ces *demi-serpents* répétés sur tous les murs avaient été destinés à suspendre quelque objet, tel qu'une lampe, *en guise de bras de candélabre*[2]; et l'on a même été jusqu'à dire qu'ils avaient dû *servir à porter une lampe dans la gueule ouverte, et précisément sur la langue tirée en dehors*[3]. Mais, outre que, dans ce cas, on aurait dû trouver au moins un débris de ces lampes, ce qui n'a pas eu lieu, d'après le témoignage formel de M. Vermiglioli, je pense que cet usage même de soutenir des lampes est tout à fait étranger à ces figures de serpent dont il s'agit, et qu'il faut y voir tout simplement, comme l'a remarqué le même antiquaire, un symbole funèbre, connu par de nombreuses applications et attesté par beaucoup de textes classiques. Ce qui achève de prouver que la présence de ces *serpents*, facile à expliquer par les idées religieuses des anciens, qui faisaient de cet animal un espèce de génie des lieux sacrés et en particulier des tombeaux, est ici sans aucun rapport avec l'usage des lampes, c'est que les lampes qui se trouvaient effectivement suspen-

[1] Je ne dis rien des objets sculptés aux deux côtés du prétendu *bouclier apollinéen*, *Apollineo clipeo*, parce que ces objets sont, à ce qu'il paraît, trop imparfaitement sculptés dans le tuf, ou trop peu respectés par le temps, pour qu'on puisse les reconnaître avec tant soit peu de certitude et en hasarder l'explication. Mais j'avoue que les idées de M. Vermiglioli m'ont faiblement satisfait. — [2] C'est ainsi que s'exprime M. Feuerbach, *a guisa d'un braccio di candelabro*; idée qui me paraît trop moderne pour trouver ici son application. — [3] C'est encore M. Feuerbach qui a eu cette idée, passablement bizarre, et qui l'a exprimée en ces termes : *diputati a sostener nell' aperta bocca una lampada sulla protratta lingua*. Je m'en rapporte à M. Vermiglioli pour décider si ces serpents sont d'une telle proportion, qu'une lampe, même de la plus petite dimension connue, pût tenir *sur la langue recourbée en dehors*.

dues en deux endroits de l'hypogée, c'est à savoir, à la voûte de la *cella* et à l'archivolte de l'entrée de la tribune, ont été retrouvées à terre, à des places correspondantes à celles qu'elles avaient occupées, et en partie brisées, mais de manière à pouvoir être recomposées à l'aide de leurs fragments réunis, comme l'a fait M. Vermiglioli dans l'une des planches jointes à son livre[1]. Ces deux lampes, en tout pareilles, consistaient en une figure, modelée en terre cuite, d'un *génie funèbre, nu* et *ailé*, les pieds posés sur un récipient, aussi de terre cuite, formant le corps de la lampe et orné, à sa partie postérieure, d'un *masque de Méduse* en médaillon. Ici encore tout est d'accord dans la composition de ces lampes avec leur usage funéraire; et la présence de leurs débris au-dessous de la tige métallique qui servait à les suspendre, en deux endroits différents, à la voûte de l'hypogée, tandis que de pareils débris manquent absolument au-dessous des demi-figures de *serpent* qu'on suppose avoir servi à soutenir des *lampes*, montre bien que cette dernière supposition est tout à fait dépourvue de fondement.

J'aurai achevé d'indiquer les objets employés à la décoration intérieure de ce tombeau, indépendamment des *urnes*, que je me réserve d'examiner avec quelque détail, en parlant des pièces d'*armure* et de quelques autres bronzes qui y furent trouvés à leur place antique, plus ou moins endommagés par le temps. Ces objets consistaient en un *casque*, de la forme la plus simple, en *deux cnémides*, du plus beau travail, avec un fragment de la *doublure* d'un *bouclier rond*, dont l'âme avait été de bois, et dont la plus grande partie avait été consumée par l'oxydation[2]. Cette *armure*, qui avait été suspendue à l'extérieur du mur de droite de la tribune, près d'une inscription gravée dans le même tuf, et devenue aussi par la vétusté à peu près illisible[3], appartenait sans doute au chef de la famille qui fit construire ce monument, et, par l'excellence du travail, elle annonçait l'opulence de ce personnage,

[1] *Sepolcro de' Volunni*, tav. IX, n. 1, 2, 3, 4 et 5, p. 25-26. — [2] *Ibid.* tav. VIII, 8, et IX, 6, 7 et 8. — [3] L'inscription est rapportée, p. 19, avec un essai d'interprétation que je ne puis admettre. Le mot IꟽVOƎƧ, où notre auteur voit un nom de famille, *Septimii*, doit être un nom commun, de signification encore inconnue, comme la plupart des noms étrusques, pour ne pas dire tous; et, ce qu'il y a de sûr au moins, c'est que le nom des *Septimii* se lit sur une inscription de *Perugia* même, écrit IꟽV†ƎƧ, et non, comme ici, IꟽVOƎƧ; Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, p. 310, n. 368. Quant aux lettres ƎꟼV⅂, où notre auteur croit voir le mot grec πυρά, je crois que c'est encore de sa part une pure illusion, née de ce système, trop accrédité par Lanzi, qui cherche à expliquer par le grec les mots d'une langue dont nous ne connaissons pas le fond.

en même temps qu'une époque de l'art supérieure à celle du monument même, ce qui n'implique aucune contradiction; car on comprend sans peine que des armes plutôt sépulcrales ou honorifiques que d'usage réel, telles que celles-ci, avaient pu se conserver, durant plusieurs générations, au sein d'une famille, avant d'être déposées dans la tombe du membre de cette famille qui en restait le dernier dépositaire. Quoi qu'il en soit, il y a du moins une particularité curieuse à constater dans le mode de décoration qui avait été appliqué au *bouclier*. Cette pièce principale de l'armure antique est ornée extérieurement de trois cercles concentriques, dont le premier renferme des *méandres*, le second, des *palmettes* d'un travail grec exquis, et le troisième, une série de *taureaux* et de *lions*, opposés les uns aux autres, et séparés par des arbres. Le sens funéraire de ce groupe symbolique[1] se trouve donc encore une fois justifié par cet ornement d'un bouclier destiné à être placé dans un tombeau, et c'est un trait d'archéologie comparée qui méritait d'être signalé sur ce monument étrusque.

RAOUL-ROCHETTE.

Sur un Traité arabe relatif à l'astronomie.

DEUXIÈME ARTICLE *.

Les hypothèses grecques.

Ayant exposé dans notre précédent article les véritables lois des mouvements de la lune, et caractérisé exactement leurs principales inégalités, comme résultant des variations de la force qui les cause, il va nous être très-facile d'apprécier les hypothèses géométriques par lesquelles les observateurs des différents âges ont voulu les représenter. Car, pour chaque détail des phénomènes apparents qu'ils auront reconnu, et qu'ils se seront proposé de reproduire, nous n'aurons qu'à demander à la théorie de l'attraction quelle est la vraie loi de cette apparence; et, en la comparant à la loi empirique, nous saurons la valeur de celle-ci. Nous n'aurons même aucune peine à trouver l'élément théorique de

[1] Voyez, à ce sujet, l'observation que j'ai eu tout récemment l'occasion de faire dans ce journal même, septembre 1843, p. 560, 4).

* *Erratum*. Au commencement de l'article précédent (cahier de septembre 1843), p. 513, ligne 3, en remontant, au lieu de *celle-là*, lisez *celles-là*. La substitution du singulier au pluriel intervertit les relations naturelles des idées et détruit le sens.

cette comparaison : il nous est immédiatement fourni par les tables lunaires modernes, qui, pour chaque instant assigné, nous présentent le lieu moyen de la lune, accompagné de toutes les inégalités qui s'y associent ; de sorte qu'il suffira d'y introduire, dans chaque cas d'observation, les circonstances spéciales qui la caractérisent, et la table vous donnera aussitôt la forme ainsi que la grandeur individuelle de chaque inégalité qui modifie alors le lieu moyen. J'emploierai à cet usage les tables lunaires de M. Damoiseau, qui sont entièrement fondées sur la théorie de l'attraction, et les plus exactes que l'on possède. Dans l'appréciation des hypothèses anciennes, il nous suffira presque toujours d'examiner la manière dont elles expriment la longitude vraie de la lune, qui est l'élément principal de ses positions apparentes vues de la terre. En effet, l'inclinaison de l'orbe lunaire sur l'écliptique étant très-petite, et à peu près constante, on y peut placer, très-approximativement, le rayon vecteur de la lune, d'après sa longitude, quand on connaît la position actuelle des nœuds de ce plan, et son inclinaison moyenne 5° 9', l'inclinaison véritable variant tout au plus de 11' autour de ce terme moyen. Hipparque et Ptolémée lui-même n'aperçurent pas ces variations, non plus que les oscillations périodiques des nœuds, parce qu'ils considéraient presque uniquement la lune dans les éclipses, où ces phénomènes ne se manifestent point. Leur existence est restée pareillement inconnue aux Arabes, aux rédacteurs des tables Alphonsines, et à Copernic. Tycho, le premier, les découvrit ; ce qui prouve que, antérieurement à cet astronome infatigable, on avait observé la lune hors des syzygies avec trop peu de suite, ou avec trop peu d'exactitude, pour y constater ces diverses inégalités, à plus forte raison, d'autres moins sensibles qui sont mêlées avec elles.

Nous avons dit que, en perfectionnant l'ancienne période de $6585^{j}\frac{1}{3}$, Hipparque était parvenu à en composer une plus longue, mais plus exacte, qui, dans un intervalle de 126007 jours, plus une heure équinoxiale, comprenait des révolutions complètes de tous les éléments moyens des mouvements lunaires, avec cette circonstance heureuse que, dans le même intervalle de temps, le soleil accomplissait aussi 345 révolutions sidérales complètes à $7^{\circ}\frac{1}{2}$ près. De là on conclut par proportion la durée d'une seule révolution pareille, égale à $365^{j},25985868$. Telle est donc l'année sidérale admise par Hipparque; elle est un peu trop longue. Toutefois, en la comparant à son année tropique $365^{j},24666667$, qui pèche dans le même sens, la différence $0^{j},01319201$ suppose un mouvement annuel de précession égal à $46'',807$, valeur à la vérité un peu trop faible, mais bien préférable

aux 36″, adoptées par Ptolémée[1]. Ce rapprochement, qui, je crois, n'avait pas encore été fait, montre évidemment que Ptolémée a eu très-grand tort d'employer une évaluation aussi fautive, et surtout de la présenter comme celle à laquelle s'était arrêté Hipparque; tandis que, selon les expressions de ce grand astronome qu'il rapporte, et sur lesquelles il s'appuie, cette précession de 36″, loin d'être la meilleure, serait exceptionnellement la plus faible que les observations partielles eussent indiquée. Ce qui est pire, c'est que Ptolémée prétend avoir trouvé aussi cette même valeur de 36″ par ses propres observations comparées à celles d'Hipparque; car de là résulte cette inévitable alternative : ou qu'il a très-mal observé la précession, ou qu'il ne l'a pas observée du tout, comme la plupart des astronomes modernes l'ont présumé.

La période d'Hipparque ramenant le soleil et la lune dans des circonstances exactement pareilles de positions relatives, ainsi que de mouvement individuel, si toutes les éclipses comprises dans les 345 ans qu'elle embrasse avaient été une seule fois observées et notées, on aurait dû les voir ensuite revenir, avec les mêmes caractères, dans un ordre absolument pareil, pendant plusieurs révolutions suivantes, jusqu'à ce que le progrès du temps eût développé les inexactitudes du cycle où on les avait renfermées. Il est fort naturel qu'un tel mode de prévision se soit offert à des peuples qui tenaient registre de tous les phénomènes célestes, comme les Chaldéens, les Égyptiens et les Chinois. Ils auraient même pu, très-convenablement, faire servir à cet usage des périodes moins longues que celle d'Hipparque, et moins savantes, par exemple celle de $6585^{j}\frac{1}{3}$, ou environ 18 ans et 11 jours, en les employant comme indications approximatives des éclipses possibles, et observant la route ainsi que la vitesse actuelle de la lune parmi les étoiles, dans le mois, ou vers les époques, qu'elles désignaient. Car alors il était fort aisé de prévoir si cet astre, par son mouvement actuel, arriverait à la conjonction ou à l'opposition la plus prochaine, dans les conditions nécessaires pour éclipser le soleil, ou pour être éclipsé par

[1] D'après la théorie de l'attraction, la vraie valeur de la précession annuelle, à l'époque d'Hipparque, devait être 49″,645, moindre de 0″,455 qu'elle ne l'est aujourd'hui. Par une conséquence évidente, l'année tropique d'alors devait être plus longue que l'année actuelle de 11″,076, temps sexagésimal. Cela équivaut à $0^{j},0001282$; et, comme nous la trouvons aujourd'hui de $365^{j},242264$, sa durée, au temps d'Hipparque, devait être $365^{j},242392$. Il l'a évaluée à $365^{j},246667$. Mais, dans les passages que Ptolémée nous a rapportés de lui, il avoue n'avoir pas trouvé d'observations anciennes assez exactes pour en pouvoir conclure cet élément avec une complète certitude.

la terre. J'ai rapporté et discuté, dans ce journal, des documents qui rendent présumable que c'était là le procédé usité en Chine, dès les plus anciens temps, pour prédire les éclipses de lune et même de soleil, sans aucune théorie astronomique. L'idée est si simple et si naturelle, qu'elle pouvait se présenter chez tous les peuples qui étaient attentifs à ces phénomènes ; cela ôte à leur prévision ce qu'elle aurait de peu croyable, si on la supposait fondée sur des méthodes scientifiques analogues à celles que nous employons.

Mais toutes les éclipses qui s'opèrent dans un temps donné ne sont pas visibles dans un même lieu de la terre : conséquemment les registres qu'on en formait ne pouvaient servir que pour la localité où ils avaient été dressés. Si donc Thalès a réellement prédit une éclipse de soleil aux peuples d'Ionie, comme Hérodote le raconte, et s'il l'a fait d'après quelque période rapportée d'Égypte ou de Babylone, comme on pourrait le présumer, l'annonce a dû être fort chanceuse, à moins qu'il ne l'eût assurée par l'observation du cours de la lune près de l'époque présumée. Toutefois ce n'était là qu'un mode de prévision empirique et à court terme. Pour le rendre scientifique et général, il fallait assigner d'avance quelle devait être, à une époque quelconque, la position actuelle de l'orbe de la lune, et la direction vraie de son rayon vecteur dans ce plan, afin de prévoir les conjonctions et les oppositions où il se trouverait assez près de l'un ou l'autre nœud pour qu'il y eût éclipse. La première partie du problème était facile à résoudre, puisque l'on connaissait le mouvement rétrograde de la ligne des nœuds. Car alors une seule éclipse exactement observée suffisait pour donner la position absolue de cette ligne sur le contour de l'écliptique, d'où l'on pouvait conclure toutes ses positions subséquentes d'après le temps écoulé depuis l'observation, prise ainsi pour point de départ; et ce mode de détermination devenait tout à fait certain, en le fondant sur une moyenne entre plusieurs observations pareilles. Il restait donc à régler la marche du rayon vecteur dans l'orbite par quelque loi continue qui reproduisît ses variations de mouvement angulaire, tantôt plus lent, tantôt plus rapide, pendant une révolution anomalistique, de manière à pouvoir prédire aussi sa position vraie, à un instant quelconque, en partant d'une position déterminée qui aurait été fixée par une ou plusieurs éclipses. Cette seconde partie du problème, et de beaucoup la plus difficile, est celle qu'Hipparque a résolue, du moins dans les seuls cas écliptiques qu'il considérait.

Pour cela, conformément aux idées de son temps, il imagina que le mouvement angulaire du rayon vecteur devait être, en réalité, uni-

forme dans le plan de l'orbite, et que les inégalités qu'il présente devaient toutes provenir du point de vue optique sous lequel l'astre s'aperçoit de la terre. Cela le conduisit à considérer la courbe décrite comme un cercle placé dans le plan mobile qui contient la lune, et tournant lui-même dans ce plan, autour de la terre, par un mouvement angulaire direct, égal à celui de l'apogée. La figure 1 représente cette construction. La lettre T désigne la terre, placée comme un point immobile au centre de la sphère des fixes, qui en est infiniment distante; L désigne la lune, décrivant, dans son plan oblique à l'écliptique, le cercle ALP, dont le centre C', placé hors de la terre, se meut circulairement autour de cette dernière, sur un autre cercle intérieur, ayant pour rayon C'T. Le diamètre AC'TP, qui, dans chaque phase de ce mouvement, passe par la terre, est la ligne mobile des apsides, marquant l'apogée en A, le périgée en P. Cette ligne, fixe sur l'excentrique, tourne lentement avec lui dans le sens direct, tandis que la lune L se porte successivement de A vers P, puis de P vers A, en parcourant sa période mensuelle d'anomalie[1].

Pour adapter cette hypothèse aux réalités, il faut donner aux divers mouvements qu'elle suppose les vitesses absolues et relatives que l'observation leur assigne. Le plan où ils s'opèrent est incliné sur celui de l'écliptique d'environ 5°. Mais on peut transporter les mêmes lois hypothétiques à leurs projections, c'est-à-dire aux mouvements de longitude, considérés sur l'écliptique même; alors leurs vitesses se déduisent des périodes révolutives dans lesquelles Hipparque avait trouvé que chacun de ces mouvements s'accomplissait. En voici les évaluations d'après lui, avec les légères rectifications de calcul que Ptolémée y a faites. Ainsi corrigées elles ne diffèrent presque de celles d'aujourd'hui que par les changements qu'y ont apportés les inégalités séculaires.

	DURÉES DES PÉRIODES EN JOURS MOYENS et fractions de jours.	VITESSES DIURNES EN DEGRÉS et fractions de degrés.
Révolution tropique M.............	M = 27ʲ,321582	m = 13°,17640
——— anomalistique M'.........	M' = 27 ,554552	m' = 13 ,06500
——— de l'apogée A............	A = 3231 ,616554	a = 0 ,11140
——— synodique M''...........	M'' = 29 ,530594	m'' = 12 ,19073

[1] Dans la fig. 1 et dans les suivantes, on a été obligé d'exagérer le mouvement angulaire de l'apogée comparativement au mouvement tropique, pour que les di-

La vitesse diurne propre à chaque mouvement s'obtient en divisant les 360° de la circonférence entière par le nombre de jours contenu dans la durée de la révolution qui y correspond. Comme conséquence nécessaire des rapports que ces périodes ont entre elles, le mouvement diurne *a* de l'apogée est égal à l'excès de la vitesse diurne tropique sur l'anomalistique. De là on peut déduire l'arc total, décrit en vertu de chaque mouvement, pendant un intervalle de temps quelconque, en multipliant les vitesses diurnes par la durée de cet intervalle exprimée en jours. Afin que ce produit soit toujours exact, les astronomes sont dans l'usage d'exprimer les mouvements pour un siècle de 36525 jours, non pour un jour seul; mais les vitesses diurnes conviendront mieux pour montrer le jeu de la construction grecque dont elles rendront l'effet plus évident.

Pouvant fixer à volonté l'instant physique à partir duquel nous commençons à compter les mouvements, et que l'on appelle *l'époque des tables astronomiques*, choisissons-le tel que la ligne AP des apsides ait coïncidé alors avec le rayon visuel T♈ mené de la terre au point infiniment distant de la sphère des fixes, où se trouvait l'équinoxe vernal ♈, commencement du signe mobile *Ariès*; et supposons, en outre, qu'à ce même instant la lune ait été aussi en A_0 à son apogée. Cette combinaison de circonstances primordiales est toujours admissible, puisqu'elle se reproduit périodiquement à des époques que l'on peut assigner par observation ou par computation numérique. Après un certain nombre de jours, que je désignerai généralement par la lettre *t*, la ligne des apsides AP a pris une nouvelle direction, et le centre de l'excentrique a quitté sa position primitive C, pour se porter en C′ sur un autre point du cercle qu'il parcourt. Pendant ce même temps, la lune, qui marche plus vite que l'apogée, l'a devancé et est venue en L. Or nous pouvons assigner l'amplitude angulaire de ces deux mouvements, dans l'hypothèse que nous considérons. En effet, les périodes que renferme notre tableau, et les vitesses diurnes que nous en avons déduites, étant toutes comptées à partir du point équinoxial mobile ♈, nous avons réellement transporté à l'apogée et à la lune le mouvement rétrograde de ce point, de sorte que nous devons le considérer comme fixe quand nous employons ces éléments. Ceci reconnu, par la nouvelle position C′ du centre de l'excentrique menons une droite C′♈′ dirigée au point équi-

verses lignes qu'il fallait y tracer se distinguassent suffisamment les unes des autres; mais les vraies grandeurs relatives des angles sont indiquées par les quantités *mt*, *m′t*, qu'on y a inscrites, et il faut toujours les concevoir réglées par les valeurs de ces quantités pour le même temps *t*.

noxial ♈ ; nous pourrons la supposer parallèle à la primitive C♈ ; car les dimensions du cercle CC'T, et de l'excentrique même, sont insensibles, comparativement à la distance des fixes, où le point ♈ est censé exister. Ainsi l'angle ♈'C'A égal à ♈TA sera le mouvement angulaire *tropique* de la ligne des apsides pendant le temps *t* ; l'angle ♈'C'L sera le mouvement tropique de la lune pendant le même temps ; et leur différence AC'L sera le mouvement anomalistique, excès du premier sur le second. Nous pourrons donc assigner les valeurs de tous ces angles pour l'intervalle de temps assigné, puisque notre tableau nous les donne pour un jour, et que l'hypothèse considérée suppose leur accroissement uniforme. Conséquemment, nous pourrons mettre l'excentrique dans sa position nouvelle, tracer la direction actuelle de la ligne des apsides AP' sur sa surface, et placer la lune en L sur son contour, dans le vrai lieu où elle s'est transportée.

Néanmoins, tout n'est pas fait encore. L'observateur terrestre ne voit pas la lune du point central C', mais du point excentrique T, et il la projette sur le ciel suivant la direction TLL', différente de C'L. Ce qui lui importe, c'est de pouvoir prédire, pour l'instant donné, la direction du rayon visuel TL, conséquemment l'angle LT♈ que ce rayon forme avec la ligne équinoxiale T♈, et que l'on nomme la *longitude vraie* de la lune, quoiqu'on dût plutôt l'appeler sa *longitude apparente*, dans l'hypothèse que nous considérons.

Heureusement cette réduction de perspective est très-facile. En effet, par la terre T menez une droite TL'', parallèle à C'L : l'angle L''T♈ égal à LC'♈' sera la *longitude moyenne de la lune*, c'est-à-dire l'arc de longitude qu'elle aura décrit pendant le temps donné, en vertu de son moyen mouvement tropique, si elle n'avait pas d'inégalité. On peut donc le calculer comme tout à l'heure, puisque la vitesse de ce mouvement est connue. Pour avoir la direction du rayon visuel TL, il faudrait retrancher de cet angle total l'angle L''TL', ou son égal TLC'. Or celui-ci s'obtient aisément dans le triangle C'LT, lorsque l'on se donne le rayon C'L de l'excentrique, et l'excentricité C'T, ou seulement leur rapport, puisque l'angle LC'T compris entre eux est le supplément à 180° de l'*anomalie moyenne actuelle* LC'A, laquelle peut se calculer, pour l'instant que l'on considère, d'après la vitesse du mouvement anomalistique, qui est connue. Ayant ainsi l'angle C'LT, conséquemment son égal LTL'', on retranchera celui-ci de la longitude moyenne calculée ♈TL'', et le reste LT♈ sera la *longitude vraie* de la lune pour l'instant désigné. Cet angle C'LT s'appelle l'*équation du centre*, comme *égalant* le lieu moyen calculable au lieu vrai cherché ; soit par soustraction comme dans le

cas représenté sur la figure, soit par addition quand la lune se trouve de l'autre côté de la ligne des apsides AP, ainsi que cela résulte de la construction même. Le triangle C'LT, duquel on déduit cette correction, donne aussi la longueur du côté TL, distance actuelle de la terre à la lune, qu'il faut comparer aux diamètres apparents mesurés en divers points de la révolution mensuelle pour constater la réalité physique de l'hypothèse employée; mais la délicatesse de cette épreuve la rendait impraticable aux Grecs. Ils ont pu vérifier les directions qu'ils assignaient aux rayons visuels, non leurs longueurs.

J'ai exposé avec quelque détail cette construction d'Hipparque, parce que toutes celles qu'on lui a postérieurement substituées, jusqu'à la découverte des mouvements elliptiques, n'en sont que des équivalents modifiés pour avoir égard à des circonstances additionnelles; de sorte qu'ayant bien saisi cette première, on comprendra toutes les autres sur leur simple énoncé par l'inspection des figures qui les représentent.

Pour en donner la preuve, je vais tout de suite rapporter ici l'hypothèse que Ptolémée a substituée à celle d'Hipparque. Il le faut bien, d'ailleurs, puisqu'il ne nous a transmis que ses propres calculs, même lorsqu'il emploie les observations et les méthodes de son prédécesseur. La construction est représentée dans la fig. 2.

La lettre T désigne la terre; CC' est un cercle décrit autour d'elle, et que l'on appelle par cette raison *l'homocentrique*. Mais on l'appelle aussi *déférent*, parce qu'il porte un cercle plus petit, dont le centre C ou C' se meut sur sa circonférence. Ce second cercle a reçu, en conséquence, des Grecs, le nom d'*épicycle;* les Arabes l'ont appelé *le cercle de circonvolution*. Il doit, comme le premier, se concevoir décrit dans le plan mobile de l'orbe lunaire. Mais, au lieu de considérer les mouvements qui s'opèrent dans ce plan oblique à l'écliptique, on peut, comme pour l'hypothèse d'Hipparque, transporter les mêmes conditions empiriques d'uniformité à leurs projections sur l'écliptique même. C'est ce que fait Ptolémée, en se fondant sur la petitesse de l'obliquité, qui, n'étant que de 5°, rend les arcs parcourus dans le plan oblique sensiblement égaux à leurs projections. La différence peut cependant s'élever, dans certains cas, à près de sept minutes de degré, qu'apparemment il néglige. En rigueur, si les mouvements projetés sont uniformes, ceux de l'astre qui leur correspondent dans le plan oblique sont variables, ce qui détruit le principe d'inaltérabilité qu'on leur attribuait.

Dans l'application, le rayon visuel TCA_0, $TC'A$, mené de la terre au centre de l'épicycle, marque, sur le ciel, le *lieu moyen* de la lune,

celui où on la trouverait à chaque instant, si elle n'avait pas d'anomalie. Conséquemment ce rayon tourne autour du centre T, avec la vitesse moyenne tropique, suivant le sens de mouvement direct indiqué par la flèche appliquée au contour du cercle excentrique CC'. L'épicycle est emporté angulairement par ce même rayon auquel il est fixé invariablement, de manière que son même diamètre physique AP est constamment dirigé vers T dans toutes ses positions successives. Les oscillations du lieu vrai autour du lieu moyen s'opèrent par un second mouvement de circulation, imprimé à la lune sur le contour de l'épicycle qu'elle ne quitte point, et qu'elle décrit dans un mois anomalistique, y devenant une fois apogée en A, périgée en P, à chacune de ces révolutions. Pour raccorder cette seconde condition avec la précédente, choisissons, comme origine des deux mouvements, un instant tel que le rayon TCA se soit trouvé alors dirigé au point équinoxial ♈ sur la sphère des fixes, la lune étant apogée en A_0. A mesure que le rayon déférent TCA_0 s'éloigne de cette position primordiale avec sa vitesse tropique *directe*, la lune quitte l'apogée A et marche sur l'épicycle avec sa vitesse anomalistique, dans le sens *rétrograde*, indiqué par la flèche qu'on y a figurée. Ainsi, après un temps quelconque *t*, le rayon TCA_0 ayant pris la direction TC'A, la lune a pris, sur l'épicycle, la direction C'L, telle que l'angle AC'L soit le mouvement angulaire d'anomalie correspondant au mouvement angulaire tropique CTC'. Alors l'observateur terrestre voit la lune suivant la direction TL. L'angle ♈TL est la *longitude vraie* ou *apparente*, que l'on veut obtenir; l'angle ♈TC' est la *longitude moyenne* correspondante, que l'on peut calculer d'après le temps écoulé depuis l'époque primordiale; enfin l'angle C'TL est *l'équation du centre* qui, retranchée de la longitude moyenne dans la première moitié de la révolution anomalistique, et ajoutée dans l'autre, donne longitude vraie ♈TL. Cette équation s'obtient en résolvant le triangle LC'T, dans lequel on connaît, ou l'on est censé connaître, le côté C'T rayon de l'homocentrique, le côté C'L rayon de l'épicycle, et l'angle compris LC'T supplément de l'anomalie moyenne AC'L, laquelle peut se calculer, comme la longitude moyenne, d'après le temps écoulé depuis l'origine des mouvements.

Cette hypothèse, traduite en formule, est identiquement équivalente à celle d'Hipparque. Mais on peut déjà le voir sans calcul en jetant les yeux sur la figure 3, où elle est reproduite sur les mêmes dimensions que la figure 1, et pour le même temps écoulé depuis l'époque primordiale. Car les lignes déterminatrices de la première hypothèse y étant reportées en ponctuation, et marquées de petites lettres pour

qu'on puisse les distinguer, elles se trouvent toutes géométriquement parallèles aux lignes déterminatrices de la seconde, et reproduisent par leur assemblage le même rayon visuel TL. Le cercle excentrique d'Hipparque devient l'homocentrique de Ptolémée, et le cercle intérieur qui portait l'excentrique devient l'épicycle maintenant porté. Le résultat optique est le même, si les mouvements angulaires sont pareils et les rayons analogues égaux.

Mais, sous le rapport physique, les deux hypothèses sont bien différentes. Remplacez le cercle excentrique mobile d'Hipparque par une ellipse, ayant la terre pour un de ses foyers, et son grand axe mû de même, vous avez les phénomènes réels; au lieu que Ptolémée détruit toute réalité, par le mouvement rétrograde qu'il donne à la lune sur son épicycle. Il a préféré ce mode de construction comme plus général, parce qu'en y ajoutant de nouveaux rouages il le trouvait propre à exprimer, outre l'inégalité d'Hipparque, une autre qui se joint à elle, hors des syzygies, et qu'il avait découverte. En effet, il n'y a pas de mouvement révolutif, quelque complexe qu'il soit, s'il est composé de parties individuellement périodiques, que l'on ne puisse imiter, *angulairement*, avec un assemblage suffisant d'excentriques et d'épicycles portés les uns sur les autres. C'est aussi ce que les astronomes postérieurs ont fait, en suivant Ptolémée, à mesure qu'ils découvraient des inégalités nouvelles; mais plus on complique cet échafaudage, plus on s'éloigne des réalités. La fixité des fausses notions ainsi transmises a retardé de quinze siècles la découverte des vrais mouvements dont Hipparque était tout près.

Pour appliquer l'une et l'autre hypothèse, il faut établir entre les rayons des deux cercles un rapport qui la fasse concorder numériquement avec les observations. Ptolémée résout ce problème par une méthode qu'il dit lui-même avoir empruntée d'Hipparque, et qui a conservé le nom de ce grand inventeur. Comme elle est une des plus belles conceptions scientifiques du génie grec, je dirai en quoi elle consiste.

Hipparque prend trois éclipses de lune observées à Babylone sous le règne de Mardocempal, dans les années 719 et 720 avant notre ère. Il les choisit aussi rapprochées entre elles, pour que les moyens mouvements tropiques et anomalistiques déduits des périodes puissent être employés, comme tout à fait exacts, dans le court intervalle de temps qui les sépare. La date de chaque éclipse, dans l'année courante, lui donne la direction qu'avait alors le rayon vecteur du soleil sur l'écliptique, par conséquent, celle du rayon vecteur de la lune qui lui était opposé. Il connaît ainsi les trois longitudes successives de ce dernier rayon; il connaît encore, par ces mêmes dates, les nombres de jours et

d'heures que la lune a employés pour passer de la première longitude à la seconde, de celle-ci à la troisième. Les vitesses de ses mouvements, conclues des périodes révolutives, lui donnent les arcs qu'elle a décrits dans ces deux intervalles, tant en longitude autour du point équinoxial qu'en anomalie autour de son apogée. Ce qui lui manque, c'est d'abord la position absolue de cet apogée dans la première éclipse; puis l'anomalie absolue qu'avait la lune au moment de ce phénomène, ou, comme donnée équivalente, le temps absolu écoulé depuis son précédent passage par l'apogée; puis, enfin, le rapport du rayon de l'excentrique à l'excentricité, qui convient pour que les mouvements observés se soient continués dans une même orbite. Ayant ainsi trois conditions à remplir, et trois éléments inconnus dont il peut disposer pour y satisfaire, il parvient à découvrir les valeurs qu'ils ont dû avoir pour produire de tels effets. Si l'on veut comprendre toute la force de combinaison géométrique qu'a exigée alors la solution de ce problème, on n'a qu'à regarder l'effroyable complication de formules trigonométriques, de proportions, de constructions, que Delambre a rassemblées dans son histoire de l'astronomie ancienne, pour le résoudre, à ce qu'il dit plus généralement, par les méthodes modernes. Mais il leur fait tort; car, à son ordinaire, il n'y emploie que ce mélange bâtard de géométrie et d'analyse qui n'a ni l'élégante évidence de l'une, ni la pénétrante simplicité de l'autre. Le problème d'Hipparque, énoncé comme je viens de le faire, peut se traduire immédiatement en analyse et se résoudre directement, presque sans figures, par des formules si simples, si analogiques, qu'on n'a, pour ainsi dire, qu'à les écrire à la suite les unes des autres sans aucune peine, comme expressions des trois conditions imposées; après quoi les règles ordinaires du calcul algébrique en dégagent les trois inconnues presque sans réflexion; mais je n'ose insérer ici cette forme de solution, même dans une note, craignant qu'elle n'intéresse un trop petit nombre de lecteurs.

Après avoir reproduit le calcul d'Hipparque avec quelques rectifications de détail, Ptolémée applique la même méthode à trois autres éclipses observées par lui-même sous Adrien. Il en conclut une nouvelle position absolue de l'apogée lunaire, qui, étant comparée à celle qu'il avait déduite des éclipses de Mardocempal, lui donne le déplacement absolu de ce point, et, par suite, la vitesse de son mouvement avec plus de précision que par les périodes. Il trouve ainsi une petite correction à faire aux mouvements tropiques et anomalistiques adoptés par Hipparque. Il obtient pour le rapport du rayon de l'épicycle au rayon de l'homocentrique la fraction $\frac{7}{60}$; d'où résulte, dans les deux hypo-

thèses, une plus grande équation du centre égale 5° 1′ 11″ $\frac{1}{3}$ dont il néglige toute la partie correspondante aux secondes de degré. Ayant ainsi tous les mouvements moyens bien rectifiés, avec le lieu de l'apogée exactement connu, il construit des tables numériques qui donnent le lieu moyen de la lune, et la position de son apogée pour un temps quelconque, compté depuis la première année de Nabonassar. Enfin, connaissant la plus grande équation du centre, il construit une autre table où il donne les valeurs numériques de l'équation éventuelle qui répond aux degrés successifs de l'anomalie moyenne; et, comme celle-ci peut être calculée pour chaque instant donné, d'après la vitesse de mouvement qui lui est propre, on voit que l'ensemble de ces tables détermine, pour le même instant, le lieu vrai de la lune, en supposant que l'inégalité reconnue par Hipparque est la seule qui l'affecte. J'établis en note, à la suite du présent article, deux courtes formules qui montrent l'identité des résultats optiques obtenus ainsi par l'excentrique ou par l'épicycle. On en peut déduire tous les nombres consignés par Ptolémée dans sa table d'anomalie que je viens de mentionner.

Maintenant jusqu'à quel point de précision ces hypothèses représentent-elles les phénomènes véritables? Hipparque ne considérait que des éclipses de lune, dans lesquelles, par conséquent, cet astre était toujours opposé au soleil en longitude. Les calculs de Ptolémée ne s'appliquent, pour le moment, qu'à ce même genre d'observation. Prenez donc, dans nos tables lunaires, l'expression de la longitude vraie en fonction de la longitude moyenne, pour ce cas-là; tirez la même expression de l'hypothèse grecque, puis comparez les formes et les valeurs numériques des deux résultats: vous verrez qu'ils s'accordent remarquablement bien dans leur premier terme. La différence n'est que de 3″ pour une quantité totale de 5°. Mais, dès le terme suivant, l'écart s'élève à plus de 11′, ce qui serait pour nous une erreur énorme, et n'était pour les Grecs qu'une incertitude d'observation négligeable. Les distances relatives de l'astre à la terre sont encore plus inexactes. D'après les nombres que j'ai rapportés tout à l'heure, si l'on désigne le rayon de l'homocentrique par 80, la distance apogée sera 80+7, la distance périgée 80—7, ce qui donne pour leur rapport $\frac{87}{73}$; tandis qu'il est seulement $\frac{80}{73}$ par la théorie, dans les cas d'opposition, ici considérés. Ces erreurs viennent de ce que, dans ce cas même, le plus simple de tous, l'orbite de la lune n'est en réalité ni un cercle ni une ellipse exacte; et il était comme impossible de découvrir sa véritable forme par le seul empirisme des observations, surtout d'observations aussi peu précises.

Après avoir corrigé, autant qu'il le pouvait, l'inégalité des mouvements de la lune dans les syzygies, Hipparque construisit un instrument à limbes divisés, portant deux alidades mobiles munies de pinnules, pour observer la distance angulaire de la lune au soleil, hors des conditions écliptiques, afin de voir si la même équation appliquée aux lieux moyens donnerait encore les lieux vrais, dans ces circonstances plus générales. Il trouva qu'elle ne les reproduisait pas. Ceci est attesté par Ptolémée lui-même; et il mentionne des observations faites ainsi, tant par lui que par Hipparque, principalement dans les quadratures, où l'insuffisance de la première hypothèse est le plus manifeste. Cela tient à ce que la forme de l'orbite est autre dans ces circonstances que dans les syzygies. Mais l'idée d'une telle altération contrastait trop avec le préjugé de l'immutabilité des orbites, pour qu'Hipparque pût l'admettre ou seulement la concevoir; il se borna donc à signaler la discordance sans assigner sa loi. L'esprit systématique de Ptolémée lui rendait les réalités moins exigeantes. Représenter numériquement les apparences lui suffisait. Il reconnut d'abord, ou crut reconnaître, que, dans les quadratures, comme dans les syzygies, aucune inégalité n'existait quand la lune était apogée ou périgée. Mais, à ces deux aspects différents du soleil, quand la lune se trouvait hors des apsides de l'épicycle, il se manifestait une inégalité de grandeur différente, augmentant de même avec l'anomalie, jusqu'à un certain maximum, qui, étant seulement de 5° 1′ dans les syzygies, comme nous l'avons vu, s'élevait à 7° 40′ dans les quadratures. Il entreprit de lier ces deux inégalités par une même hypothèse géométrique, qui les reproduisît isolément dans les circonstances spéciales où chacune se montre, sauf à examiner ensuite si les positions intermédiaires entre les syzygies et les quadratures seraient suffisamment représentées par la même loi, sans nouvelle correction. Comme il supposait toutes ces variations purement optiques, il lui suffisait pour cela d'imaginer quelque artifice qui rapprochât son épicycle de la terre dans les quadratures, pour avoir alors une équation plus grande, et qui le laissât à sa distance précédente dans les syzygies, pour y produire la même équation que précédemment. Il réalisa ces alternatives, en faisant de son cercle homocentrique un excentrique, assujetti à exécuter deux révolutions autour de la terre pendant la durée de chaque lunaison; de manière que l'épicycle porté sur sa circonférence fût amené deux fois, dans cet intervalle, à sa moindre distance pour chaque quadrature, et deux fois à la plus grande pour chaque syzygie. Le détail de cette construction est représenté dans la figure 4.

Les circonstances primordiales sont les mêmes que dans la fig. 2, seulement le centre du cercle déférent ne coïncide plus avec la terre; il est placé en c, à une distance fixe, sur la ligne équinoxiale T♈. La lune est d'abord en A_0, à l'apogée de son épicycle, comme précédemment, et le soleil est aussi dans le prolongement de la même ligne, en conjonction avec elle. C'est le lieu et l'instant où elle se trouve à la plus grande de toutes ses distances à la terre. A partir de ce moment, le rayon vecteur central TC, qui porte l'épicycle, se met à tourner dans le sens direct, avec son mouvement angulaire tropique propre, comme dans la première hypothèse; et, après un certain temps, que je désignerai généralement par t, il se trouve ainsi amené sur la direction TC'. La lune aussi, pendant ce même temps, a décrit, sur son épicycle, l'angle AC'L en vertu de son mouvement anomalistique, comme elle le faisait précédemment. Mais la distance actuelle TC' n'est plus la même que dans la position primordiale. Car le centre du cercle déférent a quitté le point c, et a rétrogradé en c' en décrivant un cercle autour de la terre; de manière que le rayon primitif cC ou ca a pris maintenant la direction T$c'a'$, telle que l'angle C'Ta' est double du mouvement angulaire synodique correspondant au temps t. Alors le rayon vecteur moyen TC', dont la direction actuelle est fixée par le mouvement tropique, ne coupe plus le cercle excentrique à son sommet le plus éloigné de la terre, comme dans la position primordiale, mais à une distance TC' moindre que TC. L'équation du centre LTC' est donc agrandie par ce rapprochement, pour un même degré d'anomalie; et elle atteint la plus grande phase de ses valeurs, quand le centre de l'épicycle arrive ainsi à sa plus petite distance de la terre. Cet effet se produit, pour la première fois, lors de la quadrature qui succède à la syzygie primordiale; c'est-à-dire lorsque le temps t est devenu égal à un quart de mois synodique. Car alors la distance angulaire de la lune au soleil étant 90°, l'angle C'Ta', qui en est le double par la condition de mouvement établie, doit devenir égal à 180°. Le centre de l'épicycle et le sommet du cercle déférent se sont ainsi respectivement portés en C'' et a'' aux extrémités opposées d'un même diamètre de ce dernier cercle, dont le centre c'' est du même côté de la terre que son sommet a''. La distance TC'' est donc alors la moindre de toutes celles que la marche relative des deux cercles puisse produire; et l'équation du centre L''TC'' atteint, par conséquent, le maximum de ses phases pour une valeur égale de l'anomalie. La même loi de circulation indéfiniment continuée ramène périodiquement la même alternative de distances extrêmes dans toutes les syzygies et toutes les quadratures qui se succèdent. Mais les mouvements tropique et anomalistique ayant d'autres vitesses

et d'autres périodes que le double mouvement synodique du cercle déférent, il en résulte qu'aux instants où le centre de l'épicycle est successivement ramené à ses distances extrêmes, la lune occupe, sur son contour, des places progressivement diverses; comme aussi l'épicycle se projette successivement vers des parties différentes du ciel.

Ces variations mensuelles de la plus grande équation du centre, que Ptolémée cherche ici à représenter, sont une des conséquences de la grande inégalité que les modernes ont appelée l'*évection*. Considérée dans son principe mécanique, comme le faisait Newton, cette inégalité est produite par l'action perturbatrice du soleil, qui, selon qu'elle est diversement oblique au grand axe de l'orbe lunaire, augmente ou diminue son excentricité moyenne, et, en même temps, écarte l'axe des positions moyennes que lui assignerait son mouvement uniforme de progression. Le changement de l'excentricité modifie l'amplitude de la plus grande équation du centre; le déplacement oscillatoire de l'axe influe sur l'époque à laquelle cette équation se réalise. La construction imaginée par Ptolémée représente, avec une approximation remarquable, l'apparence optique produite, sur la longitude, par le premier de ces deux phénomènes. Car, en calculant les valeurs de la plus grande équation, dans les syzygies, les quadratures et les octants, d'après les rapports qu'il assigne aux rayons de ses cercles, puis, faisant le même calcul, avec nos tables lunaires, dépouillées des autres inégalités qu'il ne connaissait pas, je lui trouve seulement des erreurs de 18′ dans les deux octants les plus éloignés du soleil; ce qui est un hasard d'autant plus heureux, qu'il n'avait pas arrangé son hypothèse pour ces points de l'orbite, mais seulement pour les syzygies et les quadratures.

Enfin, par un trait de sagacité encore plus remarquable, qu'on n'a pas assez apprécié, il aperçut aussi cet autre effet de l'évection qui consiste dans le mouvent oscillatoire de la ligne des apsides. Il ne dit pas comment il l'a découvert. Il aurait pu y être conduit en observant que les points de l'orbite où la lune acquiert sa plus grande et sa plus petite vitesse diurne ne se déplacent pas, parmi les étoiles, avec une constante uniformité; ou bien encore, en résolvant le problème des trois éclipses pour divers groupes d'observations peu distantes, et trouvant des inégalités dans le mouvement de l'apogée qui s'en déduit. Quels que soient les indices qui l'aient guidé, il présente ces oscillations de l'apogée comme un fait qui exige une correction dans l'anomalie moyenne calculée par le temps; et, annonçant que cette correction atteint son maximum vers les instants du mois où le centre de l'épicycle est dans ses moyennes distances à la terre, il entreprend de déterminer

sa loi par deux observations d'Hipparque faites précisément dans ces circonstances-là. Ici donc, comme pour les quadratures, Hipparque fournit, à point nommé, les données les plus spécialement propres à la détermination des éléments essentiels d'une théorie générale. Car ces observations sont faites dans des aspects intermédiaires entre les syzygies et les quadratures, que nous appelons des *octants*, expression que, du reste, Ptolémée et ses commentateurs grecs n'emploient jamais.

Elles offrent encore une autre particularité, dont l'avantage est trop spécial pour n'avoir pas été cherché intentionnellement par Hipparque. Dans toutes deux la lune se trouve presque sur la direction que la ligne des apsides devait avoir en vertu de son mouvement moyen, de sorte que l'équation du centre étant alors nulle ou très-petite, on ne peut craindre aucune erreur notable dans son évaluation. Mais, si la ligne des apsides a dévié de la direction moyenne qu'on lui suppose, l'anomalie calculée par le temps amènera la lune sur le contour de son épicycle au point où elle devrait se trouver dans cette supposition, et non pas dans le point où elle se trouve réellement. De sorte que la différence de son lieu optique calculé au lieu optique vrai, étant reportée sur l'épicycle, donnera la déviation que la ligne moyenne des apsides a subie, et déterminera, par conséquent, la nouvelle direction qu'elle a prise. C'est ce que fait Ptolémée; il trouve ainsi que, dans les deux observations d'Hipparque, et, à ce qu'il assure, dans un grand nombre d'autres, la ligne moyenne des apsides de l'épicycle, que l'on supposait, jusque-là, constamment dirigée vers la terre, comme A'T fig. 6, s'en détourne pour se diriger aussi constamment vers un autre point N, situé sur le contour du cercle intérieur que le centre de l'excentrique décrit, de manière à se trouver toujours diamétralement opposé à ce centre. Cette condition géométrique étant admise lui donne la correction angulaire AC'A', qu'il faut généralement faire à l'anomalie moyenne pour la compter à partir de l'apogée moyen A, ainsi oscillant; correction dont il établit la valeur avec une grande habileté géométrique, dans le chapitre v du livre V de sa Syntaxe, intitulé : *περὶ τῆς προσνεύσεως τοῦ τῆς σελήνης ἐπικύκλου*; c'est-à-dire : *Sur la direction d'aspect de l'épicycle lunaire.* Des personnes qui avaient probablement une idée peu exacte de l'inégalité étudiée ici par Ptolémée l'ont quelquefois appelée simplement *πρόσνευσις*. Mais cette dénomination absolue n'offre aucun sens, si l'on n'y joint le sujet de l'action, soit ouvertement exprimé, soit conventionnellement sous-entendu [1]. Ayant montré aussi évidem-

[1] Comme exemple de cette omission conventionnelle, je citerai les titres des cha-

ment le but que s'est proposé Ptolémée, j'ai à peine besoin d'ajouter que la rectification qu'il obtient ici n'a aucun rapport avec l'inégalité lunaire appelée la *variation*. D'ailleurs, il suffirait, pour s'en convaincre, de considérer qu'elle s'applique à l'anomalie moyenne, dont la *variation* est essentiellement indépendante.

Après avoir ainsi complété son hypothèse, Ptolémée la traduit en tables, qui donnent numériquement, pour un instant quelconque, et pour un aspect quelconque du soleil, les valeurs de l'équation du centre, résultantes des deux inégalités de la longitude et de l'oscillation de l'apogée, ce qui comprend les deux phénomènes, qui, réunis, composent l'évection de nos tables modernes. Dans une note qui fait suite au présent article, je contracte cette hypothèse dans trois courtes formules qui reproduisent tous ses effets, et en fournissent l'appréciation générale. Pour cela j'en tire une expression de l'équation du centre, de même forme que celle de nos tables modernes, et je compare les termes correspondants. On voit alors que l'hypothèse reproduit le terme principal de l'évection, mais en l'accompagnant d'autres, à la vérité moins sensibles, dont l'association l'altère. La cause de cette erreur est facile à découvrir.

Elle tient précisément à la précaution que Ptolémée avait prise, de fonder sa dernière correction sur des observations d'Hipparque, dans lesquelles la lune était à peu près périgée ou apogée, de sorte que, dans les deux cas, elle se trouvait presque placée sur la ligne des apsides. Il conclut de ces observations que la correction de l'anomalie, comme celle de l'excentricité, a pour élément régulateur, ou, comme on dit, pour *argument*, le double de la distance angulaire, comprise entre le soleil et la lune. Il aurait pu aussi légitimement faire dépendre sa dernière correction du double de l'angle compris entre le soleil et la ligne des apsides, puisque ces deux expressions étaient équivalentes, dans les circonstances d'observation qu'il avait choisies. Le premier énoncé s'offrit probablement seul à son esprit, parce qu'il l'avait déjà adopté pour la première partie de l'hypothèse, malheureusement c'était le second qui était vrai ; et de là résultent les termes fautifs que j'ai signalés. Ptolé-

pitres XI et XII du livre VI de la Syntaxe, qui sont, pour le premier, *περὶ τῶν ἐν ταῖς ἐκλείψεσι προσνεύσεων*, et, pour le second, *διάκρισις προσνεύσεων*. Le mot *πρόσνευσις* s'y trouve ainsi employé dans un sens en apparence absolu ; mais ce sens est spécifié dans son application par la nature même du sujet traité dans ces chapitres, où l'on voit qu'il s'agit des directions que les parties éclipsées du soleil et de la lune se trouvent prendre successivement, dans chaque éclipse, soit relativement à l'écliptique, soit relativement à l'horizon.

mée n'a donc pas, à proprement parler, découvert *l'évection*, comme on a coutume de le dire. Il a seulement constaté l'existence de cette grande inégalité, et reconnu, avec une sagacité rare, la nature, ainsi que les valeurs extrêmes des deux éléments qui la composent. Car la plus grande et la plus petite équation du centre qu'il a employées sont presque les mêmes que nous admettons aujourd'hui, et les limites qu'il assigne aux écarts de l'apogée autour de son lieu moyen sont d'une justesse d'approximation peut-être encore plus surprenante; puisque, d'après ses nombres, le maximum de ces écarts est 13° 3′ 53″, tandis qu'il serait 12° 15′ 4″ suivant Newton. Mais la vraie loi de ces phénomènes, qui les fait dépendre des positions du soleil autour du diamètre principal de l'orbe lunaire, non de la lune, lui a échappé. Au reste cette loi n'a été établie avec certitude qu'après la découverte de l'attraction; et, pendant beaucoup de siècles, l'empirisme des astronomes n'en approcha guère plus que Ptolémée n'avait pu le faire. L'hypothèse définitive dans laquelle il a voulu réunir tout l'ensemble des mouvements est surtout défectueuse, quant à l'évaluation des distances relatives : elle l'est beaucoup plus que l'hypothèse simple d'Hipparque pour les syzygies. Car, d'abord, il place la lune à sa plus petite distance de la terre, quand elle est en quadrature et périgée; tandis que ce minimum d'éloignement a lieu quand elle est périgée et en opposition. Puis, selon son hypothèse encore, le rapport de la plus grande distance, dans les syzygies apogées, à la moindre, dans les quadratures périgées, serait $\frac{287}{150}$, presque celui de 2 à 1; tandis que, dans les mêmes circonstances, le rapport véritable est seulement $\frac{166}{150}$, c'est-à-dire bien plus rapproché de l'égalité; et, tout imparfaite que fût alors la mesure des diamètres apparents, elle aurait dû montrer à Ptolémée une disproportion si considérable. Malgré ces fautes, la force de conception qu'il lui a fallu déployer pour construire son système général des épicycles, et l'appliquer à la lune ainsi qu'aux planètes, a été prodigieuse, quoique peut-être aussi elle ait été fatale aux progrès de l'astronomie vers les vraies lois du ciel. On appréciera bien cette puissance de coordination, en voyant la peine que les commentateurs de Ptolémée, ses traducteurs, et même le plus grand nombre des astronomes, ont eue, dans les siècles suivants, je ne dis pas pour perfectionner ou étendre ses théories, mais seulement pour les bien comprendre[1].

BIOT.

[1] On trouvera, dans le prochain numéro du journal, les développements de calcul qui expriment les diverses hypothèses d'Hipparque et de Ptolémée, ainsi que leur comparaison numérique avec les tables lunaires modernes.

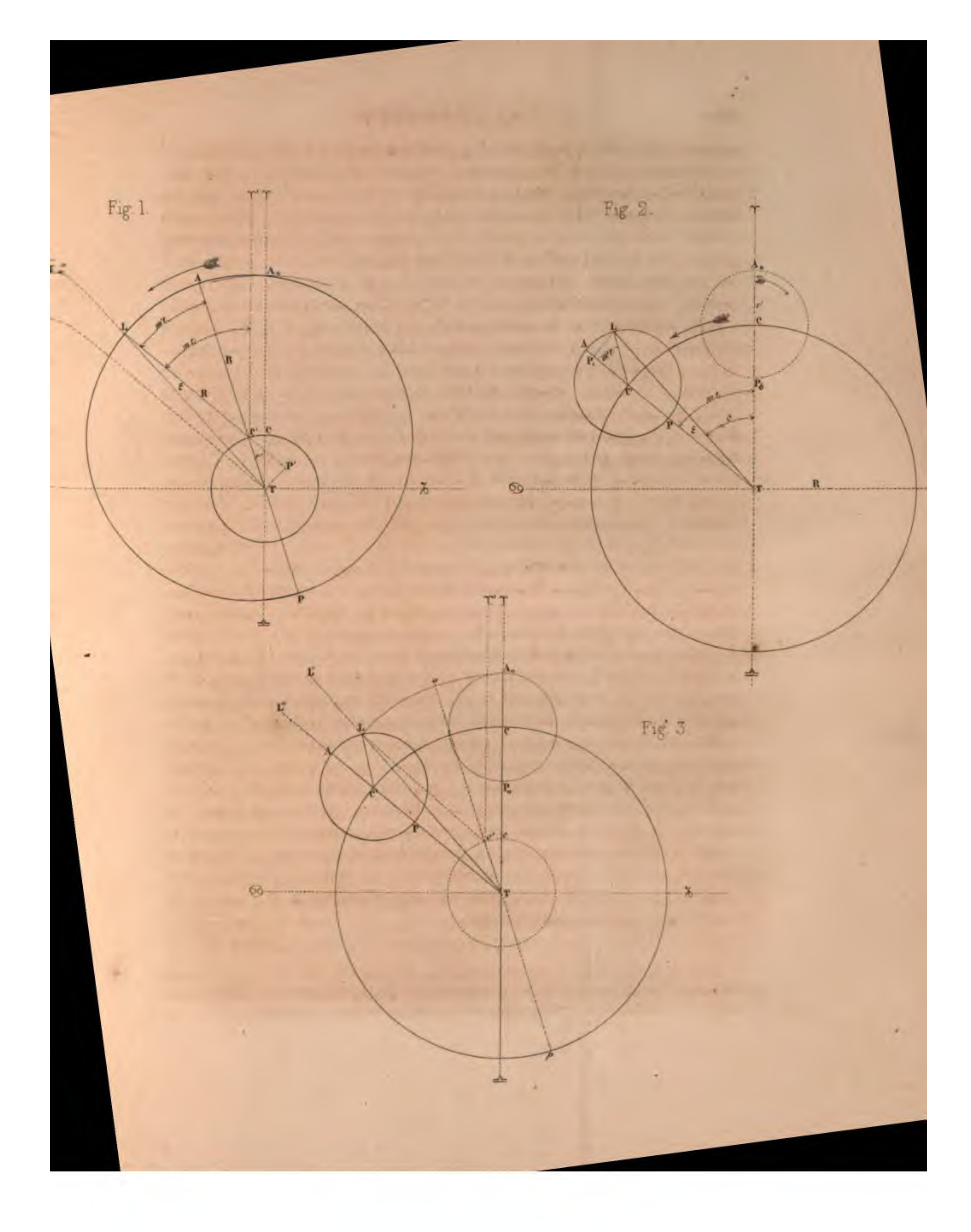
Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.

UNIV. OF MICH.

Loi SALIQUE, *ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de* Lex emendata, *avec des notes et des dissertations, par* J. M. Pardessus, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, in-4° de LXXX et 739 pages.

DEUXIÈME ARTICLE *.

Le projet du savant académicien avait d'abord été de rassembler en un volume les différents textes imprimés de la loi salique, et d'y joindre les commentaires des précédents éditeurs; mais, ayant reconnu que les textes d'Eckhart et de Frick ou de Schilter étaient remplis de fautes, il prit la résolution d'agrandir son plan et d'accroître de beaucoup sa tâche, en composant son recueil d'après les manuscrits mêmes, et non d'après les imprimés.

Son livre peut se diviser en quatre parties principales : la Préface, les Textes de la loi salique, les Notes et les Dissertations.

La préface comprend quatre paragraphes :

§ Ier *Plan de l'ouvrage et Notice des éditions de la loi salique* (p. I-IX);

§ II. *Description sommaire des manuscrits connus de la loi salique* (p. IX-LXXII);

§ III. *Des Notes et Dissertations* (p. LXXII-LXXVIII);

§ IV. *Observations sur l'orthographe et les signes typographiques* (p. LXXVIII-LXXX).

M. Pardessus, s'étant mis à la recherche de tous les manuscrits existants de la loi salique, en a trouvé soixante-cinq, savoir : trente-cinq en France et trente en pays étrangers. Tous ceux dont il a pu avoir communication, et c'est le plus grand nombre, il les a examinés lui-même attentivement. Sur les autres, il s'est attaché à recueillir des notes exactes, dont plusieurs lui ont été envoyées d'Italie par son petit-fils, M. Eugène de Rozière. C'est la description de ces soixante-cinq manuscrits qu'il a placée sous le § II de sa Préface.

Le nombre des textes qu'il a publiés intégralement dans son ouvrage ne s'élève pas à moins de huit, et chacun d'eux représente une famille de manuscrits. Les caractères qui servent à distinguer ces huit familles sont tirés, non-seulement du nombre et de l'ordre des titres, mais encore du contenu de chaque exemplaire.

* Voir le numéro de septembre 1843.

Les trois premières familles sont fournies exclusivement par les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; la quatrième par des manuscrits de bibliothèques et de pays différents; la cinquième par le manuscrit de Wolfenbüttel; la sixième par celui de Munich; la septième par le manuscrit de Fulde, ou les autres manuscrits, aujourd'hui inconnus, dont Hérold s'est servi pour son édition; la huitième par les nombreux manuscrits qui contiennent la loi corrigée par Charlemagne, et qui n'offrent entre eux que d'assez légères différences.

Les deux premières familles se distinguent des autres par l'absence de toute trace de christianisme, et diffèrent entre elles, non par le nombre, ni par l'ordre des titres, mais par plusieurs paragraphes, qui sont particuliers à chacune, et par une assez grande quantité de variantes dans les leçons. Elles ne comprennent chacune qu'un manuscrit: la première, le n° 4404 de l'ancien fonds de la Bibliothèque du Roi, et la seconde, le n° 65 du supplément latin.

La troisième, à laquelle appartiennent deux manuscrits, de la même bibliothèque, cotés *4403* B et *N° D° 252*, présente, comme toutes les suivantes, des traces de christianisme. Elle contient plus de paragraphes que les précédentes, quoique le nombre et l'ordre des titres y soient les mêmes, et ressemble beaucoup, pour le contenu, à la loi corrigée par Charlemagne.

La quatrième diffère de la troisième par la forme seulement. Les neuf manuscrits qu'elle rassemble, et parmi lesquels on remarque le n° 4627 (*Olim*, 5189) de la Bibliothèque du Roi, publié dans le *Thesaurus* de Schilter, divisent la loi en cent titres, quoique le texte ne contienne rien de plus que les textes précédents. La rédaction remonte, suivant M. Pardessus, au commencement de la seconde race. C'est le manuscrit de la bibliothèque de Montpellier qui sert de base à son édition : il l'a préféré avec raison pour type de cette famille, parce qu'il est sans lacune et plus correct que les autres, sans excepter celui de Schilter.

La cinquième famille ne possède que le manuscrit de Wolfenbüttel, publié très-négligemment par Eckhart, comme le prouvent les fautes que le nouvel éditeur a relevées au bas des pages. Le manuscrit paraît avoir été composé au VIII° siècle et sous les Mérovingiens, car il ne contient pas un seul document de la seconde race. Il est divisé en quatre-vingt-quatorze titres, ou plutôt en quatre-vingt-treize, à cause du double emploi que présentent les n°° 46 et 65; et ces titres sont répartis en trois livres. Le premier livre, composé de soixante-sept titres, a, ce me semble, beaucoup de rapport avec les textes des deux pre-

mières familles, surtout avec celui de la seconde. Le deuxième livre comprend les titres 68-80, et le troisième, les titres 81-93. Le contenu de ces deux derniers livres se retrouve dans les titres que M. Pardessus a publiés à part sous le nom de *Capita extravagantia.*

Le manuscrit de Munich est seul aussi pour constituer la sixième famille. Il est de la fin du VIII^e siècle, ou du commencement du IX^e, suivant M. Pertz. Publié pour la première fois par M. Feuerbach, en 1831, il a été réimprimé en 1833 par M. Laspeyres dans son édition synoptique et comparative des cinq textes de la loi salique et de la loi des Ripuaires. Il a quatre-vingt-trois titres. Les soixante-cinq premiers répondent aux soixante-cinq titres des manuscrits des trois premières familles, et aux soixante-sept premiers du manuscrit de Wolfenbüttel. Les suivants, jusqu'au n° 80 inclusivement, se retrouvent dans les deux derniers livres de ce manuscrit. Les titres 81-83 sont tirés de la loi des Bourguignons.

La septième famille est formée du texte publié par Hérold en 1557. Ce texte, soit qu'il provienne d'un seul manuscrit, soit qu'il ait été formé de la collation de plusieurs manuscrits, qu'on ne reconnaît plus, et dont le principal paraît avoir appartenu à l'abbaye de Fulde, jouit d'une si grande célébrité, et les savants en ont fait un si fréquent usage, que le judicieux éditeur ne pouvait, sans laisser une lacune dans son recueil, se dispenser de le réimprimer. Il est composé de quatre-vingt titres, dont les soixante-huit premiers répondent assez bien aux soixante-cinq titres des manuscrits des trois premières familles et de la sixième, ainsi qu'au premier livre du manuscrit de Wolfenbüttel. Les titres 69-71, 73-78 et 80 se retrouvent, au moins en très-grande partie, dans d'autres textes; mais les titres 72 et 79 appartiennent exclusivement à l'édition d'Hérold. On observe aussi beaucoup de ressemblance entre les soixante et onze premiers titres de cette édition et les soixante-dix de la loi corrigée par Charlemagne, quoique ceux-ci soient moins diffus.

Ces trois derniers textes, savoir : ceux du manuscrit de Wolfenbüttel, du manuscrit de Munich, et de l'édition d'Hérold, ont été publiés par M. Pardessus en plus petit caractère, après le quatrième texte, sous le nom de premier, deuxième et troisième appendice.

La huitième et dernière famille comprend les nombreux manuscrits de la loi salique de Charlemagne. L'on doit entendre sous cette dénomination, comme en avertit M. Pardessus, non pas une rédaction nouvelle, mais une transcription plus correcte et plus simple que Charlemagne fit faire de la loi salique avant d'être empereur. Ce ne fut qu'en

8o3 qu'il toucha au fond même de cette loi, en y ajoutant, par un capitulaire, un certain nombre de dispositions nouvelles, tout en se réservant, au rapport d'Éginhard (*Vita Car. M. 29*), de corriger et de compléter plus tard la législation entière des Francs. Le texte contient soixante-dix titres, dont trois seulement ne se trouvent pas dans les manuscrits des trois premières familles. A ces soixante-dix titres M. Pardessus, suivant l'exemple de Baluze et des autres éditeurs, en a ajouté deux autres, qu'il a mis entre crochets parce qu'ils sont étrangers à la huitième famille. Ce texte de Charlemagne se distingue aussi par l'absence des gloses malbergiques et par des formes de latinité moins barbares. M. Pardessus, au lieu d'établir son texte d'après les éditions antérieures de Jean du Tillet, F. Pithou, Lindebrog, Théodore Bignon et Baluze, a suivi le manuscrit du Roi 4418, en y rattachant les principales variantes de vingt-cinq autres manuscrits.

Après la loi salique corrigée, il place, comme appendice, les rubriques des titres de cette loi, suivant l'ordre de deux manuscrits, l'un de Modène et l'autre de Gotha, qui remontent, à ce qu'il paraît, au xe siècle. Cet ordre, qui diffère beaucoup de celui des autres manuscrits, peut être considéré comme méthodique, c'est-à-dire que les rédacteurs ou copistes ont tâché de rapprocher les uns des autres les titres qui se rapportent aux mêmes matières.

Viennent ensuite les rubriques du manuscrit de Leyde, qui contient aussi le texte de la loi corrigée, mais avec de nombreuses additions, que le savant académicien a réservées pour ses *Capita extravagantia*.

Les *Capita extravagantia*, qui suivent, sont composés de quarante titres (et non chapitres[1]) de la loi salique. Ils se trouvent seulement dans quatre manuscrits ou quatre textes, et sont regardés par M. Pardessus comme des additions faites à la rédaction primitive. Le manuscrit de Leyde en contient trente-trois; le manuscrit du Roi n° 4404 contient les vingt-trois premiers, et plusieurs de ceux-ci sont donnés, en outre, par le manuscrit de Wolfenbüttel et par le texte d'Hérold. Aucun de ces quarante titres n'était, d'ailleurs, resté inédit, depuis que M. Pertz avait inséré dans sa collection (*Leg. II, p. 1 et ss.*) ceux qui avaient échappé aux recherches des éditeurs.

M. Pardessus a rejeté après les *Capita extravagantia :* 1° les deux prologues de la loi salique, l'un, plus court, commençant par les mots

[1] Le *chapitre* étant une division du *titre*, suivant le sens que M. Pardessus lui-même attache à ces mots, au lieu de *capita extravagantia*, il eût été, je crois, plus logique de se servir de l'expression *tituli extravagantes*.

Placuit atque convenit; l'autre, plus étendu et passablement emphatique, qui commence par ceux-ci : *Gens Francorum inclita*, et dont Gibbon s'est peut-être exagéré l'importance[1]; 2° le paragraphe qui, dans le manuscrit de Wolfenbüttel, est transcrit à la fin de la loi salique, et auquel M. Pardessus a donné le nom d'épilogue, mais qui diffère entièrement de l'épilogue imprimé par Hérold à la suite de son édition; celui-ci commençant par *Sciendum autem est*, et contenant la récapitulation des compositions; celui-là commençant par *Quem vero rex*, et, dans d'autres manuscrits, par *Primus rex Francorum*, et contenant une courte notice sur la rédaction de la loi salique; 3° les *Septem septennæ*, ou la récapitulation des tarifs des compositions, dont M. Pardessus publie trois textes différents, tout en laissant de côté celui d'Hérold.

Tel est le plan suivi par le savant jurisconsulte dans l'édition des textes que réunit son riche recueil. Les familles 1, 2, 5 et 6 ne comprennent chacune qu'un manuscrit ; la troisième en comprend deux et la quatrième neuf; la septième comprend le manuscrit ou les manuscrits dont s'est servi Hérold, la huitième tous les manuscrits de la loi corrigée, au nombre de quarante-neuf. On pourrait, néanmoins, détacher de ces derniers le manuscrit de Leyde renfermant cent six titres, pour en composer une neuvième famille.

En présence de tant de textes, si l'on demandait quel est celui qu'on peut considérer comme officiel, il faudrait, je crois, répondre qu'il n'y en a pas un seul. Tous, en effet, plus ou moins incomplets, plus ou moins appropriés à des pays divers, et modifiés par la jurisprudence locale, paraissent être des recueils de coutumes en usage chez différentes peuplades de Saliens, et sont des ouvrages de jurisconsultes, faits pour les tribunaux, plutôt que des actes législatifs émanés de l'autorité souveraine. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs dispositions, expressément attribuées à la loi salique dans de très-anciens documents, ne se trouvent consignées dans aucun texte connu de cette loi : tel est, pour n'en citer qu'un exemple, d'après la formule 88 de Lindebrog, l'obligation, pour la femme libre enlevée par un esclave, de réclamer dans les quarante jours de son enlèvement, sous peine de tomber elle-même dans l'esclavage. Toutefois, en l'état actuel des documents, et jusqu'à ce qu'on soit parvenu à recomposer un texte qui tienne lieu de tous les autres, celui qui mérite le plus de confiance, et qui, à tout prendre, représente peut-être le mieux le code des Saliens, est le texte de la loi corrigée par Charlemagne ; c'est aussi celui que M. Pardessus

[1] Dans une note de son chapitre XXXVIII.

a pris pour base de son travail dans ses annotations et ses commentaires. Mais je regrette beaucoup qu'il n'ait pas joint à son livre une concordance semblable à celle que D. Bouquet a placée dans son IV[e] volume, et qui aurait été si commode pour passer d'un texte à un autre, et pour conférer entre elles toutes les différentes leçons.

Sur ce point, l'ouvrage publié en 1833 par M. Laspeyres, professeur de droit à l'université de Halle, a l'avantage de présenter en regard les cinq textes de la loi salique alors connus, savoir : les textes publiés par Eckhart, d'après le manuscrit de Wolfenbüttel; par Feuerbach, d'après le manuscrit de Munich; par Jean Frick, dans Schilter, d'après le manuscrit de Paris; par Hérold et par Baluze. Cet éditeur a mis en présence, dans six colonnes, les titres ou les paragraphes des cinq textes de la loi salique et de la loi des Ripuaires, qui contiennent les mêmes dispositions ou des dispositions analogues. Il a, par conséquent, dérangé l'ordre des textes, excepté dans l'édition de la loi salique d'Eckhart, qu'il a prise pour guide, et à laquelle il a comparé toutes les autres. Son livre, qui réunit deux textes de plus que le recueil d'Eckhart, et un de plus que les recueils de D. Bouquet, de Canciani et de Walter, est, comme on voit, beaucoup moins riche que celui de M. Pardessus [1], avec lequel, d'ailleurs, il ne peut entrer en parallèle, ni pour le travail, ni pour l'érudition. Dans l'un, on s'est contenté de réimprimer les textes et les notes d'autrui, sans, pour ainsi dire, y rien mettre du sien; dans l'autre, au contraire, la collation des manuscrits, les notes, les dissertations, sont l'œuvre propre de l'éditeur, et concourent à faire de son livre une publication complète en son genre, non moins savante qu'originale.

Je n'aurais pas besoin de parler de la fidélité des textes, si je n'avais eu l'occasion de la constater, au sujet du manuscrit du supplément la-

[1] Nous avons vu que M. Pardessus a publié huit textes de la loi salique, sans compter celui du manuscrit de Leyde (le *codex Lugdunensis* de M. Pertz). Néanmoins, dans plusieurs endroits de son ouvrage, et dans les titres courants du volume, il ne compte que cinq textes, donnant le cinquième rang à la *Lex emendata*, et désignant les textes d'Eckhart, de Feuerbach et d'Hérold, sous les noms de I[er], II[e] et III[e] appendice. Au contraire, dans sa préface (p. VII), il compte sept textes, et, dans ses dissertations (p. 416), il en compte huit. Enfin la préface donne au manuscrit de Wolfenbüttel le nom de 5[e] texte, au manuscrit de Munich le nom de 6[e], et le nom de 7[e] à la *Lex emendata*. Quoique cette différence dans les désignations ne puisse sérieusement embarrasser le lecteur, nous avons préféré l'uniformité, et, tout en conservant leurs noms numériques aux quatre premiers textes, qui ne font aucune difficulté, nous avons désigné les suivants par des appellations exemptes d'équivoque.

tin 65, d'où le deuxième texte a été tiré, et dont j'ai fait, en partie, la collation. C'est à peine si l'on découvre deux ou trois endroits où l'on puisse ne pas être d'accord avec le savant éditeur. Ainsi, titre III, § 7, et titre IV, § 2, je lis, dans le manuscrit : *si QUIS XII*, et *si QUIS anniculum*, tandis qu'il y a seulement, dans l'imprimé (p. 38), *si XII*, et *si anniculum*, le mot *quis* ayant été omis. Mais je dois dire que ce mot est presque entièrement effacé dans le manuscrit, et que, déjà employé à la phrase précédente, il était fort inutile de le répéter. Plus loin, titre XI, § 5, là où je lis : *et si in domo ingressus fuerit et sic INDE aliquid furtum tulerit*, M. Pardessus a laissé imprimer *et sic EXINDE;* ce qui, d'ailleurs, ne peut tromper sur le véritable sens. Au titre XII, § 2 (p. 42), dans ce passage : *qui furtum fecit, CAPITALEM restituat*, au lieu de *capitalem*, on pourrait lire, dans le manuscrit, *capitale*, qui vaudrait un peu mieux. Enfin, pour ne rien passer, titre XIII, § 5 (même page), nous lisons *prætius* (pour *pretium*), lorsque le manuscrit porte seulement l'abrégé *ptius ;* ce qui permettait d'écrire *pretius* par un *e* simple, et de faire ainsi l'économie d'un barbarisme sur deux, dans un même mot, peut-être, je l'avoue, en dérogeant un peu à l'orthographe du temps.

A l'égard du tarif des compositions, je ferai observer que, sur les huit textes de la loi salique, il y en a six dans lesquels chaque somme est exprimée de deux manières à la fois; c'est-à-dire qu'après avoir été marquée en deniers elle est réduite en sous, à raison d'un sou pour quarante deniers. Les deux textes qui font exception, ou qui ne présentent ordinairement qu'une seule de ces deux manières de compter, sont le quatrième et celui de Munich. Or il n'est pas très-rare, dans les six textes dont nous venons de parler, que la somme des deniers ne réponde pas à celle des sous. Dans ces cas-là, M. Pardessus, comme il en avertit (p. 3, note 1), s'est abstenu de rétablir l'accord, par respect pour le texte, et n'a pas indiqué la correction dans les notes, par la difficulté de savoir s'il fallait rectifier le chiffre des deniers par celui des sous, ou le chiffre des sous par celui des deniers. Son scrupule d'éditeur est assurément très-respectable; mais la difficulté de la correction ne me paraît pas aussi grande qu'il la suppose. Par exemple, dans le premier texte, tit. II, § 14 (p. 15), on lit que 2,500 deniers font 42 sous; ce qui n'est pas, puisqu'ils en faisaient 62 1/2, et que, d'un autre côté, 42 sous ne faisaient que 1,680 deniers. Pour savoir quel est le bon chiffre, de celui des deniers ou de celui des sous, il suffit de jeter les yeux sur les autres textes. Or le deuxième, tit. II, § 13 (p. 37), porte 2,500 deniers et 62 sous; le troisième, tit. II, § 18, (p. 71), 2,500 deniers et 62 sous 1/2; le quatrième, tit. II, § 9 (p. 118, note *aa*),

de même ; le manuscrit de Wolfenbüttel, tit. II, § 13 (p. 162), 2,500 deniers et 62 sous ; le manuscrit de Munich, tit. II, § 13 (p. 196), 62 sous ; le texte d'Hérold, tit. II, §. 12 (p. 227), 1,400 deniers et 35 sous, et, § 13, 2,500 deniers et 62 sous 1/2 ; enfin, la loi corrigée, tit. II, § 18 (p. 279), 2,500 deniers et 62 sous 1/2. Ainsi, nous lisons, à peu près partout, 2,500 deniers et 62 sous 1/2, ou 62 sous ; et telle est évidemment la bonne leçon. On devra donc, dans le premier texte, conserver le chiffre des deniers, qui est le bon, et corriger celui des sous, en remplaçant 42 par 62 1/2, ou seulement par 62, si l'on supprime la fraction. Les corrections de ce genre n'ont, certes, rien de difficile, ni de hasardé ; négliger de les faire, soit dans le texte, soit en note, n'est pas, je crois, sans inconvénient pour les lecteurs : en effet, lorsqu'ils voudront faire usage des doubles chiffres des compositions, ils devront quelquefois les vérifier eux-mêmes, non-seulement à l'aide du calcul, mais encore par la collation des différents textes.

Tout le monde peut, au reste, exécuter sans peine ce petit travail, qui n'exige qu'une légère attention. Celui que M. Pardessus a fait sur les sources auxquelles on avait déjà puisé pour les éditions de la loi salique est le produit d'une critique non moins judicieuse que délicate, et ne pourrait pas être aussi facilement suppléé. Non content de publier avec une fidélité scrupuleuse les manuscrits qu'il avait à sa disposition, il a, de plus, autant que cela était possible, indiqué, parmi les soixante-cinq dont il a donné la notice, ceux que les savants avaient consultés avant lui. Et ce n'était pas une petite affaire que de les reconnaître au signalement incomplet, obscur, vague, ou même, le plus souvent, en l'absence de toute espèce de signalement laissé par les anciens éditeurs. Il lui a donc fallu non-seulement découvrir, au milieu de la multitude et de la confusion des variantes, celles qui devaient lui servir de caractères distinctifs, mais encore suivre les manuscrits dans toutes les mains par lesquelles ils ont passé, et se déterminer en général par des indices qui, pour être aperçus, exigeaient l'examen le plus attentif et le plus minutieux, et qu'on ne pouvait mettre à profit qu'avec une grande sagacité. M. Pardessus a fait tout cela patiemment, simplement, en conscience, et de bon cœur, comme si c'était amusant, parce qu'il ne voulait rien négliger pour rendre service à la science, et pour que son travail fût en tous points digne d'éloges. C'est particulièrement en ce qui concerne les manuscrits de la *Lex emendata* (p. 268-273) qu'on en sentira mieux la difficulté et le prix.

Les notes, placées immédiatement après les textes, sont au nombre

de huit cent vingt et une, et remplissent, avec l'Avertissement qui les précède, les pages 361 à 412.

Quoiqu'elles soient appliquées, comme on l'a dit, au texte de la *Lex emendata*, elles se rattachent néanmoins aux autres textes à l'aide des renvois et des indications qui les accompagnent. Celles qui sont marquées des n^os^ 701 à 821 se rapportent aux *Capita extravagantia*.

La plupart des notes sont courtes, et consistent soit en indications de variantes, de déplacements ou d'omissions dans les textes; soit dans l'interprétation de mots, de phrases, de paragraphes et de titres obscurs; soit en rapprochements ou conférences de certains passages; soit enfin dans de simples renvois. Toutes les fois qu'elles exigeaient quelques développements, elles ont été réservées pour les Dissertations.

Les explications ajoutées par M. Pardessus à celles des savants qu'il a reproduites intéresseront surtout les jurisconsultes, et seront, je pense, généralement adoptées. Quelques-unes seulement pourraient donner lieu à des observations. Je doute, par exemple, que les mots *mitio* et *fristito*, dans les *Capita extravagantia* (I et XVIII), aient le sens qui leur est attribué aux notes 701, 702 et 764 (p. 405 et 409). Je croirais plutôt que le premier signifie la seigneurie, *dominium*, et non l'*ajournement* ni l'*assemblée du placité;* que le second est pour *foristico* ou *forastico*, qui veut dire étranger, extérieur, *extraneus*, et ne vient pas du verbe *fristen* signifiant *suspendre*, *empêcher;* enfin que l'expression *mitio fristito* ou *fristito mitio* est la même que *forasmitio*, opposé à *inframitio*. Si le vrai sens de ces termes offre de l'incertitude dans les *Capita extravagantia*, il est permis de l'attribuer à l'effroyable corruption des textes. Ce qui n'est pas douteux, à mon avis, c'est que *mitium* et *forasmitium* ou *forasmixtum* ont, dans les autorités que cite M. Pardessus et dans les diplômes de Pépin et de Charlemagne, dans les Capitulaires (a. 803, c. 10, dans Pertz, *Leg.* I, p. 115) et dans le polyptyque d'Irminon, la signification que je propose.

Malheureusement, la loi salique contient encore tant de mots et tant de passages d'une orthographe et d'une signification douteuse, qu'on n'aura probablement jamais la parfaite intelligence des dispositions qu'elle renferme. Néanmoins les termes expliqués par M. Pardessus sont assez nombreux pour nous faire regretter qu'il ne les ait pas réunis alphabétiquement dans un glossaire. Une telle disposition eût été fort commode pour le lecteur, au lieu qu'il peut être embarrassé pour découvrir, dans huit cent vingt et une notes, celle qui doit fournir l'interprétation dont il a besoin. Par exemple, une explication a été promise (p. 10) pour le mot *salina*, mais elle n'a pas été donnée à la

note 212 (p. 373), qui semblait sa véritable place, et l'on ne sait plus où la chercher. Au reste, ce regret que j'exprime est loin de couvrir un reproche. Le savant éditeur nous a beaucoup donné; mais, en fait de bonnes choses, on n'en peut trop avoir, et personne ne trouvera mauvais que nous en eussions encore voulu davantage.

GUÉRARD.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Coriolis, membre de l'Académie des sciences, section de mécanique, est mort le 18 septembre 1843.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie royale des beaux-arts a tenu, le samedi 7 octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Blondel. Après l'exécution d'un morceau instrumental de M. Gounod, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, la proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en médaille et en pierre fine, et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

Grands prix de peinture. Le sujet du concours donné par l'Académie était : *Œdipe s'exilant de Thèbes.* Le premier grand prix a été remporté par M. Eugène-Jean *Damery,* de Paris, âgé de vingt ans, élève de M. Delaroche. Le second grand prix a été remporté par M. François-Léon *Benouville,* de Paris, âgé de vingt-deux ans et demi, élève de M. Picot. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Henri-Augustin *Gambard,* de Sceaux (Seine), âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Signol.

L'Académie a témoigné la satisfaction que lui a fait éprouver ce concours.

Grands prix de sculpture. L'Académie avait donné pour sujet du concours *la mort d'Épaminondas.* Le premier grand prix a été remporté par M. René-Ambroise *Maréchal,* de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de MM. Ramey et Dumont. Le second grand prix a été remporté par M. Eugène-Louis *Lequesne,* de Paris, âgé de vingt-huit ans et demi, élève de M. Pradier. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Hubert *Lavigne,* de Cons-la-Grand'Ville (Moselle), âgé de vingt-cinq ans, élève de MM. Ramey et Dumont.

Grands prix d'architecture. Le sujet donné par l'Académie était : *Un palais de l'Institut.* Le premier grand prix a été remporté par M. Jacques-Martin *Tétaz*, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas. Le second grand prix a été remporté par M. Pierre-Joseph *Dupont*, de Dijon, âgé de vingt-huit ans, élève de MM. Debret et Huvé. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Louis-Jules *André*, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas.

Grands prix de gravure en médaille et en pierre fine. Le sujet du concours était : *Arion sur le dauphin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Louis *Merley*, de Saint-Étienne (Loire), âgé de vingt-huit ans et demi, élève de MM. David et Galle.

Grands prix de composition musicale. Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie pour l'admission des candidats à concourir : 1° une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines, dont ils reçoivent le sujet avec les paroles au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre; et, pour le concours définitif, une réunion de scènes lyriques à trois voix (*le Chevalier enchanté*, paroles d'un membre de l'Académie des beaux-arts), précédée d'une introduction instrumentale, suffisamment développée, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés. Il n'y a pas eu de premier grand prix. Le second grand prix a été remporté par M. Henri-Louis-Charles *Duvernoy*, né à Paris, âgé de vingt-deux ans et demi, élève de M. Halévy. L'Académie a accordé une mention honorable à M. Nicolas-Alexandre *Marchand*, de Bourmont (Haute-Marne), âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Fétis.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. Feu M. le comte Charles de Maillé-Latour-Landry a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts, une somme de trente mille francs pour fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de chacune de ces deux académies, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre, dont le talent méritera d'être encouragé. L'Académie, se conformant aux intentions de M. le comte de Maillé-Latour-Landry, a décerné le prix à M. Elwart, compositeur, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, celui fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix départemental, et de paysage historique, seront proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la même séance publique. Le prix de la tête d'expression, pour la peinture, a été remporté par M. François-Léon *Benouville*, élève de M. Picot. Une mention honorable a été accordée à M. Félix-Joseph *Barrias*, élève de M. Cogniet. Le prix de la tête d'expression, pour la sculpture, a été remporté par M. Mathurin *Moreau*, élève de MM. Ramey et Dumont. Une mention honorable a été accordée à M. Eugène-Louis-*Lequesne*, élève de M. Pradier. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Charles-François *Jalabert*, élève de M. Delaroche. Une mention honorable a été accordée à M. Louis-Jean-Claude *Dien*, élève de M. Blondel.

Aucun élève de la première classe de la section d'architecture n'ayant atteint le nombre de vingt-cinq degrés exigé pour la grande médaille d'émulation accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'architecture, il n'y a pas eu lieu, cette année, à accorder ce prix.

Après la proclamation des prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Ramey père. La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le second grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Duvernoy, élève de M. Halévy.

Dans sa séance du 14 octobre, l'Académie des beaux-arts a élu M. Duret à la place vacante dans la section de sculpture par le décès de M. Cortot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Deuxième série. *Antiquités de la France*, tome I. Paris, imprimé par autorisation du Roi à l'Imprimerie royale, 1843, in-4° de XXXV-362 pages, plus 23 planches. — Avec ce volume commence la seconde série du recueil que l'Académie consacre aux mémoires présentés par divers savants. Cette série est spécialement relative aux antiquités de la France. C'est un choix fait dans les mémoires manuscrits adressés au concours pour les trois médailles d'or que décerne annuellement l'Académie. En tête de ce premier volume on trouve une introduction de M. Berger de Xivrey, suivie d'une liste des principaux ouvrages signalés aux distinctions de l'Académie par sa commission des antiquités de la France, pendant les vingt premières années des concours. Viennent ensuite les six mémoires qui ont été jugés dignes d'ouvrir cette nouvelle partie du recueil de l'Académie. 1. *Mémoire sur les antiquités romaines et gallo-romaines de Paris*, contenant la découverte d'un cimetière gallo-romain, sis entre la rue Blanche et la rue de Clichy, dans l'impasse Tivoli, et des recherches sur les voies romaines qui aboutissaient à Lutèce; suivi d'un résumé statistique et accompagné d'observations nouvelles sur les antiquités trouvées, en divers temps et en différents lieux, dans Paris, par M. Jollois. — 2. *Extrait d'un mémoire sur les antiquités, l'abbaye et les églises de Montmartre*, par M. Ferdinand de Guilhermy. — 3. *Rapprochement d'une inscription trouvée à Constantine et d'un passage des Actes des martyrs, fournissant une nouvelle preuve de l'identité de Constantine et de Cirta*, par M. E. Carette. — 4. *Mémoire sur l'ancien monastère de Saint-Orens, à Auch*, par M. Du Mège. — 5. *Recherches sur l'ancienne constitution municipale de la ville de Perpignan*, par M. Henry. — 6. *Essai sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe et principalement en France*, par M. Ludovic Lalanne.

Recueil de dissertations choisies sur différents sujets d'histoire et de littérature, par l'abbé Lebeuf. Tome I^er^. Paris, imprimerie de Maulde et Renou, librairie de Techener, 1843, in-12 de XXIII-244 pages. — Cet utile recueil, qui forme le complément de ceux que l'abbé Lebeuf a publiés de son vivant, comprendra toutes les dissertations de ce savant tirées du Mercure de France et du Journal de Verdun, à l'exception de celles qui ont déjà été reproduites, soit dans la collection de dissertations de M. Leber, soit dans les Variétés historiques. L'idée de réunir ces pièces si intéressantes pour l'étude de notre histoire sera appréciée de tous ceux qui savent combien les œuvres de Lebeuf, toutes importantes ou curieuses, sont difficiles à rassembler. En tête du tome I^er^, qui vient d'être mis en vente, l'éditeur publie, sous

le nom de Claude Gauchet, que nous croyons un pseudonyme, une bonne notice sur l'abbé Lebeuf, tirée des Mémoires de l'Académie des inscriptions, du Journal de Verdun, d'Odieuvre et de quelques documents manuscrits.

Les Trouvères artésiens, par M. Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France, etc. Valenciennes, imprimerie de Prignet; Paris, librairie de Techener, in-8° de VII-483 pages. — Ce nouvel ouvrage de l'auteur des Trouvères cambrésiens et des Trouvères de la Flandre et du Tournésis, est, comme ses aînés, le fruit de laborieuses recherches, et se recommande par le nombre et l'importance des textes et des renseignements que contiennent les soixante-quinze notices dont il se compose. Ces notices, consacrées à un pareil nombre de poëtes artésiens, sont précédées d'une introduction où l'on trouve des aperçus nouveaux sur la versification en usage, pendant cette période, dans la province d'Artois, et accompagnés d'éclaircissements sur tous les passages qui se rapportent à l'histoire du pays.

Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles, publiées d'après les éditions originales et les manuscrits. Tome Ier, 1843, imprimerie des hoirs Feissat aîné et Demouchy, à Marseille; librairie de Techener, à Paris. — Ce premier volume d'une collection destinée à reproduire toutes les poésies publiées en Provence dans le XVIIe siècle, sous le titre général de *Jardin des muses provençales*, comprend le tome Ier de la réimpression du plus ancien des trois recueils qui portent ce nom : *Le Jardin deys musos provensalos, divisat en quatre partidos, per Claude Brueys, escuyer d'Aix;* à Aix, par Estienne David, 1628. Cette réimpression, exécutée avec un grand soin, est précédée de recherches intéressantes sur Claude Brueys par l'éditeur, M. Anselme Mortreuil, avocat à Marseille. On ne peut qu'applaudir à la reproduction de ces pièces peu connues, charmantes pour la plupart, et qui méritent toutes d'être étudiées comme monuments curieux et rares de la belle langue provençale.

L'illustre châtelaine des environs de Vaucluse; la Laure de Pétrarque. — Dissertation et examen critique, par Hyac. d'Olivier-Vitalis, bibliothécaire de Carpentras, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Imprimerie de Devillario, à Carpentras; librairie de Techener, à Paris; in-8° de XV-283 pages, avec gravures.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur des commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scholastiques. Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Amable Jourdain. Nouvelle édition, revue et augmentée par Charles Jourdain. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Joubert, 1843, in-8° de 488 pages.

Lexicon manuale hebraïcum et chaldaïcum, cum indice latino vocabulorum; auctore J. B. Glaire. Editio altera. Paris, imprimerie de Wittersheim, librairies de Méquignon-Junior et J. Leroux, 1843, in-8° de 734 pages.

Isographie des hommes célèbres, ou collection de fac-simile, de lettres autographes et de signatures dont les originaux se trouvent à la Bibliothèque du Roi, aux archives du royaume, à celles des différents ministères, du département de la Seine, et dans les collections particulières. Nouvelle édition, 4 vol. in-4°. Paris, librairie de Techener. La table alphabétique qui complète cette nouvelle édition vient de paraître. (39 pages in-4°, imprimerie de Malteste, librairie de Techener.)

Alphabet-album. Collection de soixante feuilles d'alphabets historiés et fleuronnés, tirés des principales bibliothèques de l'Europe ou composés par Silvestre, professeur de calligraphie des princes; gravés par Gérault. Paris, librairie de Techener, 1843.

ANGLETERRE.

Eusebius, or the Theophania, translated into english with notes, from an ancient syriac version of the greek original now lost, by Samuel Lee. Cambridge, 1843, in-8°, clix et 344 pages. — *Syriac version,* edited from an ancient manuscript. Printed for the society for the publication of oriental texts. London, 1842, grand in-8°, 218 pages. — Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, au commencement du IVᵉ siècle, fut, comme on le sait, un des hommes les plus érudits et des plus éloquents de sont emps : on lui doit, entre autres ouvrages, une histoire ecclésiastique très-estimée. Il assista au concile de Nicée, y porta la parole devant Constantin, et ce fut lui qui rédigea contre Arius la formule de foi orthodoxe que les Pères du concile adoptèrent, en y ajoutant seulement le mot *ὁμοούσιος*, ou *consubstantiel*, expression qu'Eusèbe n'admit, à la vérité, qu'avec peine. La répugnance qu'il manifesta au sujet de ce mot, et plusieurs passages d'un commentaire sur les psaumes, dont il est auteur, l'ont fait assez généralement considérer comme partisan des opinions d'Arius. Aujourd'hui son orthodoxie n'est plus douteuse, grâce à la précieuse découverte qui a été faite d'un de ses ouvrages, dont on ne connaissait que le titre. La gloire de venger la mémoire de ce savant prélat était réservée à un des ministres les plus distingués de l'église anglicane, qui est en même temps un des orientalistes européens les plus instruits, les plus laborieux, et aussi les plus célèbres. M. Samuel Lee, dans son zèle infatigable pour les travaux d'érudition orientale qui ont rapport à la religion, a trouvé la traduction syriaque du livre dont il s'agit. Cet ouvrage, dont l'original grec est perdu, traite précisément du sujet délicat de la divinité de Jésus-Christ, à laquelle on accusait ce Père de l'Église de ne pas croire. Ce livre, intitulé *Θεοφάνεια*, c'est-à-dire *la manifestation divine* (*en Jésus-Christ*), nous dévoile la véritable pensée d'Eusèbe, et on ne peut douter, après l'avoir lu, que le saint prélat n'ait cru à la vérité fondamentale de la religion chrétienne, vérité sans laquelle elle n'est qu'une secte philosophique. M. Lee a publié le texte et la traduction de ce traité, et, dans une savante dissertation préliminaire, il en met en relief les doctrines, et il conclut à l'orthodoxie d'Eusèbe. Nous ne le suivrons pas dans ses consciencieuses recherches, et nous n'entreprendrons pas non plus d'analyser le traité de l'évêque de Césarée. Il nous suffit d'appeler l'attention des savants sur la double publication de M. Lee, une des plus intéressantes qui aient paru dans ces dernières années.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1843.

Histoire de la République de Gênes, par M. Émile Vincens, *conseiller d'État.* Paris, Firmin Didot, 1842, 3 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Après Venise, Gênes est celle des républiques italiennes qui a eu la plus longue existence et le plus de grandeur extérieure. Du XI^{e} siècle à la fin du XVIII^{e}, elle a formé un État indépendant, soumis à des vicissitudes diverses, toutes dignes d'être étudiées, comme pouvant fournir des matériaux à la science politique et ajouter à la prudence des peuples qui se gouvernent eux-mêmes. Elle a occupé, depuis Porto-Venere jusqu'à Vintimille, le vaste littoral au centre duquel se trouve placé son magnifique port et qu'entoure la chaîne de l'Apennin, formant, dans sa jonction avec les Alpes, comme une forteresse naturelle sur ses derrières.

Favorisée par cette position, et n'ayant d'autre ressource que l'aventureuse industrie de la mer, Gênes a joué de bonne heure un rôle important dans la Méditerranée. Elle a pris la part la plus efficace aux croisades par ses flottes et ses colonies; elle a fondé en Orient des comptoirs commerciaux qui étaient eux-mêmes de petits États soumis à leurs propres lois et ne reconnaissant que leurs magistrats nationaux; elle a possédé des villes sur la côte de Syrie, des îles dans l'archipel de la Grèce. Du faubourg fortifié de Galata, elle a exercé une sorte de suprématie sur l'empire byzantin, dont elle avait secondé la

restauration au profit des Paléologues; elle a disposé du commerce de la mer Noire par l'immense établissement de Caffa. Après deux siècles d'une lutte acharnée, elle a ruiné, dans la bataille de la Meloria, la puissance navale de Pise, à qui elle disputait la Sardaigne et la Corse, et, un peu plus tard, elle a si étroitement pressé dans ses lagunes Venise vaincue à Pola et à Chioggia, que cette altière dominatrice de l'Adriatique se crut alors arrivée à son dernier moment.

Le peuple génois, l'un des principaux agents du commerce de la Méditerranée et de l'Orient pendant le moyen âge, et devenu, postérieurement à la découverte de l'Amérique, en quelque sorte l'intendant de la fortune espagnole; ayant essayé de toutes les manières de se gouverner lui-même ou de se faire gouverner par autrui, sans pouvoir rester ni indépendant ni soumis, jusqu'à ce qu'il ait trouvé, en 1528, dans la lassitude des troubles et des assujettissements, ainsi que dans le patriotisme désintéressé du plus grand de ses citoyens, le moyen de rendre sa liberté plus stable par une constitution plus sage, le peuple génois mérite l'attention particulière des économistes et des politiques.

Ils peuvent étudier les révolutions de son commerce et de son gouvernement dans les trois volumes qu'a publiés M. Vincens, et qui contiennent l'histoire la plus complète de Gênes. Cette histoire manquait. Elle était à désirer, malgré les ouvrages qui avaient déjà paru sur cette république célèbre. M. de Bréquigny avait bien donné, en 1752, trois volumes sur les révolutions qu'elle avait subies depuis son origine jusqu'à la paix de 1748; mais ce livre, destiné à retracer les mouvements intérieurs d'un État maritime dont la grandeur se fondait principalement sur le commerce, ne dit rien de celui-ci, auquel Gênes a dû surtout son organisation, son caractère, ses troubles et la puissance des familles qui, durant tant de siècles, y ont entretenu la guerre civile et provoqué les changements politiques par leur ambition. Outre ce défaut, il en a un autre, qui a même empêché le savant académicien d'atteindre le but particulier qu'il s'était proposé. Les révolutions de Gênes y sont très-imparfaitement appréciées dans leurs causes et dans leur portée. Comment en aurait-il été autrement? Comment, du sein de la paix profonde du XVIIIe siècle et de son inexpérience politique, M. de Bréquigny aurait-il pu pénétrer dans les passions des partis, saisir les luttes complexes et acharnées des familles, suivre les détours et comprendre la violence des ambitions; expliquer la mobilité des changements? Il fallait pour cela qu'une grande révolution jetât ses ardentes lumières sur toutes les autres.

Aussi est-on, à cet égard, bien plus satisfait de ce que contient sur

Gênes l'intéressante Histoire des républiques italiennes. M. Sismondi l'a entreprise au commencement du siècle, en ayant encore sous les yeux le spectacle de nos grandes luttes civiles, qui l'ont aidé à mieux connaître celles du moyen âge. Mais, dans cet ouvrage, où plus d'expérience s'unit à de vastes études, où la chaleur d'une âme jeune se répand dans de nobles récits, et où quelquefois même l'éloquence des sentiments s'oppose à la simplicité des explications, l'histoire de Gênes se trouve trop éparse et, en bien des points, trop ébauchée. La nature de l'ouvrage le voulait ainsi. D'ailleurs, M. Sismondi n'a pas eu à sa disposition les documents originaux et secrets avec lesquels M. le marquis Girolamo Serra a composé son histoire de Gênes, publiée à Turin en 1834[1], et dont M. Vincens s'est également servi pour faire la sienne.

Le savant travail du marquis Serra, exécuté avec des matériaux pris dans les archives de Gênes, s'arrête malheureusement en 1483. Il n'apprend rien dès lors ni sur la révolution décisive de 1528, qui, en changeant, sous l'influence généreuse d'André Doria, la constitution de Gênes, lui donna une vie nouvelle, ni sur la conspiration si curieuse de Jean-Louis Fieschi, ni sur la guerre de Corse, ni sur les rapports de la république reconstituée avec les grandes puissances de l'Europe pendant cette dernière période de son existence politique. M. Serra n'a pas cru devoir s'engager dans l'histoire des trois derniers siècles : le sujet aurait été peut-être trop délicat à traiter pour lui à mesure qu'il se serait approché du temps où son pays est devenu l'annexe d'un autre État.

Plus libre que lui, M. Vincens a déroulé les annales de Gênes depuis son origine jusqu'à nos jours. Vingt-cinq ans passés dans les murs de cette ville lui ont permis de connaître à fond le caractère génois, d'examiner avec curiosité le théâtre, et d'étudier avec fruit les événements de son histoire. Il a profité des travaux de ses prédécesseurs, comblé leurs lacunes, rectifié quelques-unes de leurs erreurs; il a eu à sa disposition les documents dont ils se sont servis. Caffaro et les autres chroniqueurs officiels de la république de 1101 à 1294; les commentaires de Jacques de Varagine, archevêque de Gênes; les ouvrages des deux Stella et de Senarega au XIV^e et au XV^e siècle; ceux d'Augustin Giustiniani, de Foglietta et de Bonfadio au XVI^e; enfin les chroniques semi-officielles des Casoni, le *Compendio*, *etc.* d'Accinelli, et l'histoire du traité de Worms, jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, par un Doria, au XVII^e et au XVIII^e, ont été les sources où il a puisé,

[1] *La storia dell' antica Liguria e di Genova, scritta dal marchese Girolamo Serra*, Torino, 1834, 4 vol.

non sans critique et sans discernement, le fond de son ouvrage. Plusieurs dissertations d'un haut intérêt, composées avec les documents secrets sur les établissements des Génois dans la mer Noire, et envoyées, en 1798, par le père Semini, à l'Institut de France, qui les lui avait demandées; les deux volumes publiés, en 1831, à Turin, par M. L. Sauli, sur l'importante colonie de Galata; les documents originaux tirés, en 1805, des archives de Gênes, par M. Silvestre de Sacy, ainsi que le rapport publié, à leur sujet, dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, par ce savant illustre, ont donné à M. Vincens le moyen de traiter d'une manière sûre et approfondie tout ce qui concerne la navigation et le commerce de cette république marchande. Mais, indépendamment de ces secours généraux, il avait recueilli lui-même des documents particuliers pendant son séjour à Gênes, et il en a trouvé d'inconnus jusqu'ici aux autres historiens, soit dans le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque royale, soit dans les archives de France. Les instruments originaux des transactions de la république avec les rois de France aux XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles lui ont été communiqués, et il a été admis à consulter aussi les correspondances des affaires étrangères au XVII[e] et au XVIII[e]. Avec ces secours, il a pu ajouter à l'histoire de Gênes des faits nouveaux, et donner la vraie explication de certains événements imparfaitement appréciés, parce qu'ils étaient inexactement connus. C'est ainsi qu'il montre dans son ouvrage, où l'on désirerait pourtant quelquefois un peu plus d'art dans la composition et d'élégance dans le style, de la pénétration comme historien, de la science comme économiste, et une expérience acquise par plus de cinquante ans passés dans la pratique des affaires. En rendant compte de cet ouvrage, j'examinerai surtout les transformations subies par le gouvernement de Gênes, et les vicissitudes de son commerce.

M. Vincens n'insiste pas beaucoup sur les commencements de cette ville. Les documents manquent, et, lorsqu'on n'a pas encore laissé de trace dans l'histoire, c'est, en général, une preuve qu'on n'a encore rien fait de digne d'elle. On sait seulement que Gênes, si favorablement placée au centre d'un beau golfe pour jouer un grand rôle commercial, était, du temps de Strabon, le marché de toute la Ligurie; que les Francs d'Austrasie la pillèrent et la brûlèrent en 539, ainsi que Pavie; que, pendant les invasions germaniques, elle servit de refuge aux émigrés de cette partie de l'Italie, fuyant les dévastations des barbares et cherchant un abri derrière l'Apennin, comme, du côté opposé, ils en trouvaient un encore plus sûr dans les lagunes de la Vénétie; qu'elle se défendit contre les expéditions maritimes des Arabes, à l'époque où ceux-ci, partant

des côtes d'Afrique et d'Espagne, s'emparaient de Majorque, de Minorque, de la Sardaigne, de la Corse, de la Sicile, et s'étendaient d'une manière menaçante sur toutes les côtes de la Méditerranée; qu'elle se dégagea peu à peu des liens qui la rattachaient au faible royaume d'Italie pendant le x^e siècle, et les brisa presque entièrement au XI^e pour devenir indépendante. Dès cette époque, on voit les Génois entreprendre la grande navigation, où les avaient cependant précédés les Amalfitains, les Vénitiens et les Pisans, et agir en peuple qui se gouverne lui-même. M. Vincens nous les peint « intrépides sur mer, braves contre l'ennemi, sobres comme les habitants d'un sol pauvre et stérile, habiles à la manœuvre, prompts à l'abordage, et ne craignant pas plus d'aller à la rencontre du danger qu'à la recherche du gain. »

Le XI^e siècle fut le vrai berceau de leur république, qui, d'accord avec celle de Pise, commença, de 1015 à 1022, sous l'influence directrice des papes, la grande réaction chrétienne contre la conquête arabe. Cette réaction, qui se signala, au début du siècle, par la reprise de la Sardaigne et de la Corse, et par des expéditions en Afrique, et, vers sa fin, par l'invasion même de l'Asie au moyen de la première croisade, développa le caractère entreprenant et prépara la puissance des Génois. Leur ville était alors encore petite. « Elle était resserrée, dit M. Vincens, dans une enceinte fort étroite; elle était bien loin de border de ses quais et d'entourer de ses édifices la vaste sinuosité dont on a fait depuis le port de Gênes. » La forme du gouvernement était, de son côté, extrêmement simple. Selon M. Vincens, « *la commune*, dont les affaires se décidaient ou plutôt se concertaient sur la place publique, n'était qu'une société de commerce maritime. » On s'associait pour construire, pour équiper, pour armer les flottes. Dans cette association l'un mettait son argent, l'autre son habileté, un troisième son courage, et chacun avait une part dans les profits de l'entreprise. Nul ne naviguait pour un salaire : c'est une habitude qui s'est constamment conservée à Gênes, où l'administration des compagnies commerciales devint, au reste, assez longtemps le gouvernement de la république. La chronique de Caffaro le prouve surabondamment. Ce Génois, qui, pendant toute la première moitié du XII^e siècle, a été mêlé aux plus importantes affaires de son pays, qu'il a gouverné six fois comme consul, représenté deux fois comme ambassadeur, dont il a dirigé plusieurs expéditions maritimes, et dont il a rédigé les annales, nous dit, de 1101 à 1121, à chaque terme et à chaque renouvellement de la compagnie commerciale : *on fit une COMPAGNIE de trois ans et de six consuls, qui furent aussi les consuls de la COMMUNE.*

C'est avec un gouvernement aussi imparfait, en étant régie et jugée par des consuls qui étaient les agents d'une compagnie commerciale, que la république naissante de Gênes fit des choses considérables et acquit bientôt une vaste puissance. La guerre contre les Arabes des îles de la Méditerranée avait commencé sa grandeur, qui s'acheva dans les croisades contre les musulmans de la Syrie et de la Palestine. Déjà en 1064, vingt-neuf ans avant la première croisade, on aperçoit une flotte génoise à Joppé, et l'on trouve à Jérusalem, devenue le but des pèlerinages de l'Occident, une factorerie génoise dans le quartier où était bâtie une église pour les chrétiens européens.

Les Génois se signalèrent dans la conquête de la terre sainte. Ils envoyèrent sept flottes, dont quelques-unes de soixante-dix galères, dans le cours de la première croisade seulement, et, sans les approvisionnements qu'ils fournirent aux imprévoyants croisés, sans les machines à l'aide desquelles l'ingénieur génois Embriaco leur facilita la prise de Jérusalem, il est vraisemblable que cette hardie expédition n'aurait pas eu le même succès. Les Génois contribuèrent également, par la puissance de leurs machines et par l'intrépidité de leur courage, à la conquête de Césarée, d'Arsur, de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, de Jaffa, de Tripoli, de Beyrout, de Sarepta. Leur assistance ne fut pas désintéressée; ils obtinrent à perpétuité le tiers de Césarée, d'Arsur, de Saint-Jean-d'Acre, et de plusieurs autres villes, outre la place de Biblos dont ils s'emparèrent pour leur propre compte. Ils possédèrent, dans Jérusalem, Jaffa, Tripoli, Antioche, et toutes les villes de cette principauté, une rue dont ils étaient souverains et où se trouvaient une église, un four banal, un bain public. Dans cette enceinte privilégiée, dans cette petite cité génoise transmarine, un consul administrait la colonie, qui avait de vastes magasins pour ses marchandises, se servait de ses propres poids, obéissait aux lois de la métropole en matière de succession et de justice, suivait ses usages, et soumettait à ce régime les étrangers qui venaient prendre domicile au milieu d'elle. La forme que les Génois donnèrent les premiers à leurs établissements coloniaux dans la terre sainte fut imitée par les Vénitiens, après que la prise de Sidon et de Tyr eut mis ces derniers en possession de stations maritimes sur la côte de Syrie, et elle servit plus tard de modèle aux consulats français du Levant, institués cependant sur une moins grande échelle.

En même temps qu'ils jetaient en Orient les fondements de leur puissance commerciale et d'une souveraineté lointaine, les Génois s'étendaient sur leur propre territoire. Ils passaient, comme cela arrive toujours, de l'esprit d'indépendance à l'esprit de domination, et, après

s'être rendus entièrement libres, ils étaient devenus conquérants. Ils avaient ambitionné l'acquisition de tout le littoral de cette Ligurie maritime qui a cent cinquante milles de côtes, et, des bords du Var, dans la rivière du ponant, à ceux de la Magra, dans celle du levant, ils ne tardèrent pas à faire reconnaître leur autorité. D'un côté, ils soumirent Savone, Albenga, Vintimille; de l'autre, ils occupèrent jusqu'au golfe de la Spezzia, à l'entrée duquel ils construisirent la place de Porto-Venere. Les seigneurs féodaux qui dominaient les vallées méridionales de l'Apennin, ou bien dont les possessions arrivaient jusqu'aux bords de la mer, comme les marquis de Gavi, de Ceva, de Clavesana, etc. les comtes de Vintimille et de Lavagna, furent domptés, et la petite commune marchande de Gênes devint, en moins d'un demi-siècle, une grande et redoutable république, au-devant de laquelle l'altier Frédéric Barberousse abaissa ses prétentions, même après avoir vaincu la ligue lombarde, soumis Crème, rasé Milan, détruit les constitutions républicaines des autres villes d'Italie, et proclamé, en s'appuyant sur les doctrines despotiques des jurisconsultes bolonais, qu'il possédait le *merum imperium* dans toute la Péninsule.

Il faut suivre ces développements rapides de la puissance génoise dans le livre de M. Vincens, qui les expose fort bien. C'est avec clarté et précision qu'il décrit les changements intérieurs produits dans la constitution de la république par ses nouvelles prospérités et ses vastes accroissements, et qu'il en assigne la cause et le moment. Le revenu des villes conquises en Syrie, un butin immense fait pendant la guerre, le transport lucratif des pèlerins, le trafic des marchandises d'Europe et d'Asie, avaient rapidement augmenté la richesse, la population et l'enceinte de Gênes, dont le gouvernement ne pouvait plus dépendre uniquement des compagnies commerciales formées pour l'armement des flottes, et se confondre ainsi avec le syndicat des intérêts particuliers. Il s'en dégagea dès lors peu à peu, et les consuls, tout en restant encore les élus de la *compagnie*, devinrent les chefs annuels de la république.

Cette révolution n'eut rien de brusque et fut le passage gradué d'une association commerciale à une société politique. Comme, en général, les peuples transforment plus qu'ils ne changent les éléments primitifs de leur constitution, la *compagnie*, qui était la base de la commune génoise, subsista toujours, mais elle servit alors, si l'on peut parler ainsi, de cadre aux citoyens actifs. Elle devint pour ceux-ci le moyen d'exercer leurs droits et de participer à la conduite de l'État. Quiconque ne se présentait pas dans le délai de onze jours, pour y adhérer après qu'elle avait été

formée, ne pouvait recevoir aucun emploi public, ne devait point être admis en justice à moins qu'il ne fût défendeur, et il était interdit à tout membre de la compagnie de le servir sur ses galères ou de le défendre devant les tribunaux. Il était rejeté de la société génoise pour tout le temps que durait la compagnie. Les quatre consuls furent alors nommés pour un an, et ils entrèrent en charge le 2 février, jour de la purification [1]. Ils juraient de ne faire ni guerre ni expédition sans le consentement du peuple demeuré souverain, et qui, assemblé en *parlement*, réglait les grandes entreprises, ainsi que l'établissement des impôts et les salaires des ambassadeurs; d'empêcher l'importation des marchandises étrangères en concurrence avec celles du pays, excepté les bois de construction et les munitions navales, et de rendre exactement la justice [2]. Par suite de cette marche vers la formation d'un gouvernement plus régulier, la république de Gênes, qui, en 1101, avait commencé à battre monnaie, qui, en 1121, avait créé des consuls annuels, institué un chancelier, des greffiers [3], donné un caractère politique à la compagnie commerciale, sépara, en 1130, les attributions judiciaires des attributions politiques, et nomma des *consuls des plaids* chargés de distribuer

[1] Caffaro dit, dans sa chronique, à l'année 1122 : « Primo anno unius consulatus « fuerunt consules primus de Castro, Caffarus, Otto de Mari, Guillelmus judex de « Dubreco. » — [2] Ce serment a été donné en substance par M. Serra (t. I, p. 277), qui le possédait manuscrit, mais qui lui assigne une date inexacte. Il le place en 950, et croit que le gouvernement consulaire était constitué à Gênes dans le xe siècle. M. Vincens est d'un avis contraire, et avec raison. Il ne donne pas une origine aussi reculée au consulat, qui, en effet, est d'institution plus récente en Italie. Les plus anciens consuls dont les chroniques fassent mention sont ceux de Milan en 1099, de Gênes en 1100, de Brescia en 1104, de Bergame en 1109, de Como en 1109, de Tortone en 1122, etc. On voit, par cet ensemble de faits, sur lequel M. Vincens aurait pu s'appuyer, que la révolution consulaire éclata à la fin du xie et au commencement du xiie siècle. Elle devint générale, parce qu'elle était produite par l'état social de l'Italie, lequel devait conduire les nombreuses et puissantes villes de cette contrée à l'indépendance républicaine, lorsque les invasions y auraient cessé, et que la force militaire que celles-ci y avaient déposée ne serait plus en état de les contenir dans l'obéissance. La guerre des investitures entre les empereurs de la maison de Franconie et les papes la provoqua, et elle était consommée partout à la paix de Worms, en 1122. Quoi qu'il en soit, M. Vincens prouve très-bien, contre M. Serra, qu'il faut placer ce document sans date entre l'année 1121 et l'année 1130. Il est postérieur à 1121, puisqu'il suppose le consulat annuel établi seulement alors, et antérieur à 1130, puisque les consuls avaient à la fois la juridiction civile et criminelle et l'administration de l'État, qui ne furent séparées qu'à cette époque, et juraient d'agir pour l'utilité de l'*évêché* et *commune* de Gênes, dont le siége ne devint *archiépiscopal* qu'en 1130. — [3] « Clavarii, scri« bani, cancellarius, pro utilitate reipublicæ in hoc consulatu primitus ordinati sunt. » Caffarus, ad an. 1121.

la justice à chacun, tandis que les consuls de la *commune* n'eurent plus qu'à administrer les affaires de l'État.

Le nombre de ces consuls *des plaids* varia extrêmement. On en nomma d'abord quatorze pour les sept *compagnies*, entre lesquelles étaient divisés par quartiers la ville et le bourg, qui fut le prolongement, le long de la mer, et du côté du couchant, de l'ancienne Gênes, à mesure qu'elle s'agrandissait. Deux d'entre eux rendaient la justice civile et la justice criminelle à chaque *compagnie*. La seconde année de l'institution, on n'en choisit que quatre, la troisième cinq, la quatrième trois, la cinquième, où le nombre des compagnies s'était accru d'une, huit, enfin la sixième, qui fut l'année 1135, six, dont trois jugèrent quatre compagnies, et trois les quatre autres[1]. Les consuls formèrent ainsi deux tribunaux. Ce fut un pas vers la concentration de la justice, qui était la fonction la plus difficile à exercer dans ces villes turbulentes, où les passions étaient si promptes, les haines si inexorables, les ambitions si hardies, les intérêts si intraitables, et où, avant la fin du siècle, on fut obligé d'appeler partout des justiciers étrangers sous le nom de *podestats* pour maintenir la paix civile. Dès ce moment, le nombre des consuls des plaids fut de huit ou de quatre, composant deux cours de justice pour les deux grandes divisions de la ville de Gênes. M. Vincens fait connaître, à l'aide de Caffaro, ce premier essai de l'organisation de la justice, qui, toute débile qu'elle était encore et tout impuissante qu'elle devint bientôt, fut l'inévitable accompagnement d'une organisation politique un peu plus avancée.

C'est après s'être ainsi fortifiée intérieurement, que la république assujettit les vallées féodales de l'Apennin; qu'elle parut à l'embouchure de l'Arno avec quatre-vingts galères, quatre gros vaisseaux, soixante-huit autres navires; débarqua sur le territoire de Pise vingt-deux mille combattants, dont *cinq mille*, dit Caffaro, *étaient revêtus de cuirasses et de casques blancs comme la neige*[2], et fit trembler cette superbe rivale dans la mer tyrrhénienne; qu'elle ravagea les côtes de l'Espagne musulmane, s'empara d'Almeria et y établit un gouverneur génois, prit en commun avec le comte de Barcelone la ville de Tortose et en obtint le tiers pour sa part de conquête, et contraignit le roi de Valence, Boabdil,

[1] Voir Caffaro à ces diverses années. — [2] « Januenses cum magno exercitu ad « portum Pisanum tenderunt cum galeis LXXX, cum gattis XXXV, cum galobis XXVIII « et cum navibus IV, portantibus machinas ac omnia instrumenta quæ ad bella sunt necessaria, necnon viginti duo millia virorum bellatorum, militum et pedi« tum, inter quos bellatores quinque millia cum loreis et galeis ferreis, ut nix albis, « induti erant. » Apud Muratori, VI, p. 254.

de lui céder un quartier dans Valence et dans Denia ; qu'elle reçut enfin de l'empereur Manuel Comnène les mêmes privilèges commerciaux que les Vénitiens et les Pisans possédaient dans l'empire grec, et conclut un traité d'alliance et de commerce avec le roi de Sicile.

Cette période de prospérité, d'organisation et de grandeur, vit s'élever les fortifications de Gênes à l'approche de Frédéric Barberousse, et se termina par l'apparition d'une classe aristocratique. Lorsque Frédéric vint réclamer en Italie les droits de l'Empire, et prétendit substituer, dans le gouvernement des villes, des podestats, nommés par lui, aux consuls librement élus par leurs concitoyens, les Génois ne fléchirent pas devant ses volontés. Il n'envoyèrent point de députés à la diète de Roncaglia, où fut décidé, en 1158, l'assujettissement de la Lombardie, et ils répondirent aux menaces impériales en construisant autour de leur ville, du côté de la terre, un mur de cinq mille cinq cent vingt pieds, couronné de mille soixante-dix créneaux, flanqué de tours de distance en distance, et en fortifiant Voltaggio, Porto-Venere, ainsi que d'autres points du territoire.

L'empereur n'osa point les attaquer. Après même qu'il eut dompté Milan, en 1162, et qu'il eut fait prévaloir momentanément sa souveraine autorité dans la haute Italie républicaine, il consacra par une bulle la libre élection des consuls génois. Il avait besoin, il est vrai, de leurs flottes pour l'expédition qu'il projetait en Sicile, et il s'engagea à payer la coopération des Génois à la conquête de l'île en leur cédant Syracuse et deux cent cinquante fiefs de chevalier dans le Val-di-Nota. Mais les desseins ambitieux de Frédéric Barberousse, d'abord suspendus par les troubles qui le rappelèrent en Allemagne, furent ensuite renversés par les désastres qu'il essuya en Italie. La bataille de Lignano, qu'il perdit, en 1176, contre les Milanais, rendit aux villes lombardes leurs constitutions républicaines, et consolida encore davantage l'indépendance de Gênes. Tout cela est sagement exposé dans le premier volume de M. Vincens, où l'on voit le fond de faiblesse et le manque de ressources de ce vaste empire militaire de l'Allemagne, qui, placé trente ans sous la main d'un grand prince, est réduit à ménager une ville maritime, et échoue enfin devant la milice d'une des villes lombardes.

Quant à la petite révolution aristocratique opérée vers la même époque, M. Vincens est le premier historien qui croie l'avoir surprise à travers le laconisme calculé de Caffaro et ses obscurités, qu'il regarde comme volontaires. M. Vincens se demande si la noblesse exista dans Gênes au début de la république, ou si elle s'y développa postérieurement, par suite de la richesse commerciale de certaines familles, des

services qu'elles rendirent à leur pays pendant plusieurs générations, des emplois publics qu'elles obtinrent héréditairement par la voie ordinairement si routinière de l'élection. Il n'hésite pas à se prononcer pour cette dernière opinion et à combattre M. Sismondi et M. Serra, qui ont embrassé l'opinion contraire. Ceux-ci ont en leur faveur la composition générale des villes italiennes au XI^e et au XII^e siècles. Dans toutes il y avait trois ordres de personnes, les *capitanei*, qui étaient les puissants feudataires du voisinage, les *vavassores*, qui étaient les feudataires inférieurs, et les *cives*, qui étaient les plébéiens. Otto de Frysinghen, oncle de Frédéric Barberousse, et qui a accompagné cet empereur dans ses expéditions en Lombardie, est formel à cet égard : « Quumque, « dit-il, tres inter eos ordines, id est capitaneorum, valvassorum, et « plebis esse noscantur [1]. » L'existence de ces trois classes est prouvée encore par des espèces de procès-verbaux de plaids tenus en 1125 et en 1130, et par d'autres textes qui corroborent [2] le témoignage d'Otto de Frysinghen. Il en devait, du reste, être ainsi en Italie, où l'élément militaire laissé par les invasions, et régulièrement organisé par la féodalité, manqua de bonne heure de centre et d'appui, et fut promptement subordonné à l'élément municipal, qui, étant plus fort, l'absorba et finit par l'anéantir. Les nobles féodaux habitèrent les villes dans le district desquelles étaient situés leurs châteaux et leurs fiefs, et où la plupart d'entre eux furent contraints de prendre domicile. C'est ce que remarque avec un mécontentement superbe Otto de Frysinghen, lorsqu'il dit que les villes se sont partagé presque toute la Lombardie en forçant les nobles de leur diocèse à demeurer dans leur enceinte ; de telle sorte qu'on peut à peine trouver quelque noble assez puissant qui ne soit pas soumis à la domination de sa ville [3]. Introduits forcément dans la cité, les nobles en partagèrent l'administration avec les plébéiens pendant le XII^e siècle, et en furent entièrement exclus au XIII^e. Après avoir perdu leur position féodale devant la puissance républicaine des villes, ils furent dépouillés de leurs droits politiques dans les villes mêmes par la jalousie démocratique du peuple.

[1] Otto Frisingensis, lib. II, c. XIII. M. de Savigny a mis hors de doute cette composition des villes italiennes, dans son Histoire du droit romain au moyen âge, c. XIX, sur *les villes lombardes depuis le XII^e siècle.* — [2] « ... Præsentia domni Azonis... « et reliquorum bonorum hominum tam *capitaneorum* quam *vavassorum* seu *civium* « Mediolanensium atque Laudensium. » Giulini, pars IV, p. 200. Un autre dans Lupi, pars XI, p. 945. — [3] « Ex quo fit ut, tota illa terra intra civitates ferme di- « visa, singulæ ad commanendum secum diœcesenos compulerint, vixque aliquis « nobilis, vel vir magnus, tam magno ambitu inveniri queat, qui civitatis suæ non « sequatur imperium. » Lib. II, c. XIII.

Ce phénomène social, qui fut commun à presque toutes les villes d'Italie, se montra-t-il dès le début dans Gênes? L'analogie porterait à le croire, d'autant plus que, dans le serment des consuls, placé par M. Vincens entre 1121 et 1130, les comtes et les marquis du voisinage sont tenus, pour exercer le droit de cité dans Gênes, d'y habiter trois mois par an. Sans s'appuyer sur ce fait, M. Sismondi et M. Serra pensent que des familles féodales furent établies dans Gênes, et prirent, de fort bonne heure, part à la conduite de la république. M. Sismondi le conclut d'après les désignations de *vicecomes* et de *marchio* attachées aux noms de quelques consuls. On trouve, en effet, dans Caffaro, en 1127, un *marchio* de Caffara, consul de la république; en 1134 et 1136, un Rubaldus *vicecomes*, consul des plaids; et, en 1157, un *marchio* de Volta, consul de la commune. Caffaro, en parlant d'une expédition qu'il conduisit lui-même, en 1125, contre les Pisans, se sert d'une expression qui pourrait paraître significative : «Januenses, «dit-il, galeas VII armaverunt, in quibus Caffarus, qui consul erat, «cum multis *nobilissimis* viris et cum Idone de Carmandino et Marino «de Porta, cum Marchione de Caffara et aliis multis ivit [1].

M. Vincens pense, au contraire, que les appellations de *vicecomes*, de *marchio*, *etc.* ne sont pas des titres, mais des prénoms ou des surnoms bizarres, tels qu'on les a pris souvent en Italie; qu'on ne les trouve pas deux fois dans la même famille, et qu'ils ne se lient pas à des noms de lieux. Ce qui viendrait à l'appui de son opinion, c'est que, dans la famille Volta, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la république, il y eut, dans cette courte période, quatre Volta de prénoms différents, tour à tour consuls, à savoir : Paganus de Volta, Ingo de Volta, Guilelmus de Volta, Marchio de Volta, dont le dernier était, comme le dit Caffaro [2], fils de Ingo Volta, lequel n'était pas marquis. M. Vincens pense, de plus, que les qualifications de *nobles* et de *très-nobles*, données à divers consuls et autres personnages considérables du temps, ne sont que des épithètes honorifiques et ne désignent pas du tout une caste à part. Il aurait pu ajouter que, si une pareille classe avait existé dans Gênes, Caffaro n'eût pas manqué d'indiquer ceux des consuls qui lui appartenaient, comme cela se pratiquait dans les autres villes. Ainsi Milan avait, en 1130, vingt et un consuls tirés de la grande noblesse, de la petite noblesse, du peuple, et dont le nombre ainsi que le rang sont parfaitement indiqués. Il y avait parmi eux dix-neuf *capitanei*, six *valvassores*, six *cives* [3].

[1] Caffari *Annales Genuenses*, apud Muratori, t. VI, p. 256. — [2] «An. 1161, fue«runt consules..... *Marchio* filius Ingonis de Volta.» — [3] «Dedit sententiam Un-

Il en est de même dans d'autres républiques, mais on n'aperçoit rien de semblable à Gênes, où les consuls sont placés sur les listes de magistrature sans ordre et sans désignation, et où les *Pevere*, dont l'origine est évidemment commerciale, les *de Mari*, les *Usodemari*, qui doivent la leur à la navigation, les *Capra*, les *Roza*, les *Picamigli*, les *Bellamuti*, les *Ruffi*, les *Porchi*, dont les noms sont fort plébéiens, s'y trouvent souvent avant ceux des *Volta*, des *Caffara* et des *Castro*. Il y a plus, des quatre puissantes familles, Spinola, Doria, Grimaldi, Fieschi, qui se sont disputé si longtemps l'autorité dans Gênes, les noms des deux dernières ne sont pas encore inscrits sur les fastes consulaires pendant la première moitié du XII^e siècle, et celui des Doria n'y paraît qu'en 1134; les Spinola seuls parviennent au consulat en 1104. M. Vincens remarque avec justesse que jamais ces derniers, dans les temps anciens, n'ont porté un titre de seigneurie, et que, à l'époque de leur plus grande importance, ils sont appelés *Spinola de Lucoli* et *Spinola de Saint-Luc*, simples noms des rues où les deux branches de la famille avaient construit leurs palais. Il conclut en disant, comme Stella, historien de la fin du XIV^e siècle, qui connaissait les traditions et avait consulté les mémoires domestiques : « Alors les nobles n'étaient pas distingués du peuple : tous avaient le même rang; mais, avec le temps, les descendants des familles qui avaient exercé la magistrature se sont appelés nobles [1]. »

Cette opinion est la plus vraisemblable. Elle est en accord avec l'ancien état social de Gênes, qui était une république marchande ayant eu pour gouvernement primitif le syndicat d'une compagnie commerciale, et avec ce penchant du cœur humain à fonder la noblesse politique des familles sur la grandeur des services, l'influence de la richesse et l'exercice prolongé des emplois publics durant quelques générations. C'est ainsi que, selon M. Vincens, une aristocratie se forma ou plutôt s'assit à Gênes, entre 1154 et 1157, moment solennel et périlleux, où la république eut à se garder des entreprises de Frédéric Barberousse.

« garus de Curta ducis, consul prædictæ civitatis, consilio et laudatione aliorum « consulum Mediolanensium, nomina quorum consulum sunt : Arialdus Vescoute, « Arialdus Grasso, Lanfrancus Ferarius, Lanfrancus de Curte, Armaldus de Rode, « Arialdus de Sexto Azofante, Mainfredus de Setara, Albericus de la Turre, Anselmus Avocatus, *capitanei ipsius civitatis;* Johannes Mainerii, Ardericus de Palazzo, « Guaza Arestuguido Malastieni, Otto de Fenebiago, Ugo Crivello, Guibertus Cotta, « *vavassores jam dictæ civitatis;* Ugo Zavatorius, Alexius Labezarius, Paganus In« gouart, Azo Martinoni, Pagani Maxsaso, *cives ipsius civitatis.* » Lupi, vol. II, p. 945 et 946. — [1] « Tunc non erant nobiles et de populo divisi : imo omnes erant de uno « nomine. Sed qui progeniti sunt ex ipsis magistratibus nobiles postea nuncupati « sunt. »

Quoique cette révolution ne soit mentionnée nulle part, M. Vincens la suppose ingénieusement d'après quelques paroles de Caffaro. Ce vieux chroniqueur est très-succinct sur les années 1149, 1150, 1151, 1152 et 1153. Il se borne à donner les noms des magistrats élus. Seulement, en 1152, il dit « qu'il y eut plusieurs boucheries dans la ville, une vers le môle, l'autre vers Sussiglia [1]; » et il ajoute que les consuls désignés en 1154, voyant « la ville semblable à un navire flottant sans pilote sur la mer [2], » ne voulaient pas accepter la magistrature. Ces consuls désignés étaient Lanfranco Pevere, qui avait été déjà cinq fois consul, Oglerius de Guidone, qui l'avait été trois, Antonio Doria et Oberto Spinola. Les instances de l'évêque et du peuple les décidèrent; ils rétablirent bientôt les finances et les affaires de la république, et tinrent les citoyens en paix [3]. Dès ce moment, Caffaro raconte avec détail et approbation ce que font pour la sûreté, pour la grandeur et pour le repos de leur patrie, des consuls qui concentrent le pouvoir entre leurs mains, et lui impriment une direction plus ferme et plus secrète. Dès ce moment aussi on voit apparaître dans sa chronique les expressions de *ex melioribus* et de *nobilis*, appliquées aux membres des principales familles de Gênes [4]. Cette expression, dont l'emploi devient désormais très-fréquent sous la plume de Caffaro, désigne une classe de notables politiques, qui forma bientôt, selon M. Vincens, la noblesse de Gênes. Il croit que la transition du régime populaire à l'administration aristocratique s'opéra dans l'année 1157, « où les consuls, dit Caffaro, jurèrent une compagnie nouvelle, et firent élire les consuls de la commune et des citoyens (des plaids) parmi les *meilleurs* [5]. » La conjecture de M. Vincens a beaucoup de vraisemblance. Cinq ans après, en 1162, les Génois reprochent aux Pisans, en leur déclarant la guerre, « l'assassinat, non d'obscures victimes, mais de leurs nobles [6]. » Le premier continuateur de Caffaro, après 1163, désigne fréquemment les nobles comme for-

[1] « Et in isto consulatu macella fuerunt multa, unum ad molum, et alterum in « Saxilia. » — [2] « Et sicut navem sine gubernatore per mare pergentem cognosce- « bant. » — [3] « Galeas pro munimine civitatis fecere, quibus civitas omnino carebat. « .... Pecuniam quindecim millium librarum numero, quam ab initio solvere in- « cœperant, totam debitoribus solverunt, et cives in pace tenuerunt. » — [4] « An. 1155, « unus de consulibus, Guilielmus Luxius, cum quibusdam ex *melioribus* civitatis ad « regem perrexit... An. 1156, præterea legatos de *melioribus* civitatis, Guilielmum « Ventum scilicet et Ansaldum Auriæ, ad Guilielmum Siculum regem miserunt... « 1157, interea Januenses... miserunt ad eum (Fridericum I) de *nobilioribus* suis, » etc. — [5] « Et compagniam novam juraverunt, et consules communium et civium « de *melioribus* civitatis eligere fecerunt. » Caffarus ad an. 1157. — [6] « Crudelissima « cædes et nefariæ obtruncationes non quorumlibet, sed nostrorum nobilium. » *Id.* ad an. 1162.

mant une classe distincte[1], et son deuxième continuateur dit, en 1174, qu'il écrit « pour l'utilité de la république et pour entretenir l'émulation parmi les nobles[2]. » Alors les maisons fortifiées[3], ou à tours, commencent à jouer dans Gênes le même rôle que dans toutes les villes d'Italie où il y avait des nobles, et là, comme ailleurs, les guerres qui éclatent entre les nouvelles grandes familles, de 1164 à 1190, conduisent à l'établissement de podestats étrangers, seuls capables de ramener les citoyens, et de faire cesser les actes d'une vengeance passionnée par les arrêts d'une justice impartiale.

Nous examinerons, dans un autre article, les révolutions qu'a subies la république de Gênes depuis la constitution d'une noblesse au milieu d'elle, et nous signalerons les faits dont M. Vincens a enrichi son histoire.

MIGNET.

Revue des éditions de Buffon.

CINQUIÈME ARTICLE[4].

Distribution des animaux sur le globe.

Les idées de Buffon touchant la distribution des animaux sur le globe sont des idées de génie. Ce sont, comme l'a dit M. Cuvier, *de véritables découvertes*[5]. Ajoutons que jamais découvertes d'un ordre plus élevé n'ont été préparées et amenées par des combinaisons plus savantes.

[1] « Et auxilio nobilium, an. 1164. — Eximii viri quatuor nobiles perierunt, « an. 1166, etc. » — [2] « Quidquid potui memoriæ commendavi, et ad commodum « reipublicæ januensis et nobilium animos provocandos præsenti volumine in scriptis « redegi. » — [3] Caffari *Annales Genuenses*, lib. I, an 1161. « Cæterum vero qui contra « præceptum arma levaverant et assaltum alicui de compagnia fecerant, *turres et* « *domos* eorum destruendo et pecuniam, prout sacramento tenebantur, auferendo, « vellent aut nollent, per sacramentum quiescere adstrinxerunt. »

[4] Voir les cahiers de mai, juin, juillet et août 1843. — [5] « Les idées de Buffon sur la dégénération des animaux et sur les limites que les climats, les montagnes et les mers assignent à chaque espèce, peuvent être regardées comme de véritables découvertes, qui se confirment chaque jour, et qui ont donné aux recherches des voyageurs une base fixe, dont elles manquaient absolument auparavant. » Cuvier, *Biogr. univ.* art. Buffon.

Buffon avait déjà décrit les *animaux domestiques;* il avait décrit plusieurs *animaux sauvages;* il en était à l'histoire du lion, et c'est là que je trouve pour la première fois sa grande vue sur les animaux propres à chacun des deux continents.

« L'animal d'Amérique que les Européens ont appelé *lion*, et que les naturels du Pérou appellent *puma*, n'a point, dit-il, de crinière, il est aussi plus petit, plus faible et plus poltron que le vrai lion[1]..... » Il ajoute : « Le *puma* n'est point un lion tirant son origine des lions de l'ancien continent.....; c'est un animal particulier à l'Amérique, comme le sont aussi la plupart des animaux de ce nouveau continent[2]. »

Pour se faire une idée de l'obscurité profonde dans laquelle était plongée cette partie de la science, au moment où Buffon entreprit d'y porter le jour, il faut se rappeler que, lorsque les Européens firent la découverte du nouveau monde, ils trouvèrent en effet que tout y était nouveau; les animaux quadrupèdes, les oiseaux, les poissons, les insectes, les plantes, tout parut inconnu, tout l'était : spectacle étonnant pour l'histoire naturelle, et que, deux siècles et demi plus tard, l'exploration des côtes de la Nouvelle-Hollande devait lui donner une fois encore.

Tout ce que présentait l'Amérique se trouvait donc différent de ce qu'on avait vu jusqu'alors. D'une part, tout était nouveau; de l'autre, il fallait tout nommer, il fallait, du moins, nommer les principaux objets, et l'on fit ce qu'on a toujours fait en pareil cas : on donna aux choses inconnues les noms des choses connues. Le *puma* fut appelé lion; le *jaguar*, tigre; l'*alpaca*, mouton; et ainsi du reste.

Les Romains en avaient fait autant : lorsqu'ils virent pour la première fois l'éléphant, ils l'appelèrent *bœuf de Lucanie*[3]; ils appelèrent le rhinocéros *bœuf d'Égypte*[4]; ils donnèrent à la girafe le nom de deux animaux connus, le chameau et le léopard : *camelopardalis, etc. etc.*

Je reviens à Buffon. Au moment où il conçut sa grande idée des animaux propres à chacun des deux continents, tout était donc confondu. Pour me servir de sa belle expression, « les noms avaient confondu les choses[5]; » et ce n'était pas tout : les choses elles-mêmes étaient déjà mêlées et confondues ensemble, car, depuis la découverte de l'Amérique, les Européens n'avaient cessé d'y transporter les animaux de l'ancien monde.

[1] T. XVIII, p. 17. — [2] *Ibid.* p. 18. — [3] « Elephantos Italia primum vidit Pyrrhi « regis bello, et boves lucas appellavit, in Lucanis visos... » Plin. lib. VIII, cap. VI. — [4] Parce que Pompée l'avait fait amener d'Égypte. Voyez le curieux mémoire de feu M. Mongez sur les *animaux promenés ou tués dans les cirques.* (*Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. X, p. 381. — [5] T. XVII, p. 75.

Il fallait donc enfin mettre un terme à ce grand désordre, et c'est ce que fit Buffon. Rien n'est plus admirable, rien n'est d'une méthode expérimentale plus savante que son *énumération comparée*[1] de tous les animaux quadrupèdes connus de son temps.

Le résultat de cette belle *énumération comparée* fut de lui donner une vue nette de tous les animaux quadrupèdes, qu'il partage en trois classes, savoir : en ceux qui sont propres à l'ancien continent, en ceux qui sont propres au nouveau, et en ceux qui sont communs à l'un et à l'autre.

Comme les animaux les plus grands sont aussi les mieux connus, c'est par ceux-là que Buffon commence son examen.

L'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, le chameau, le dromadaire, la girafe, appartiennent à l'ancien monde, et ne se trouvent point dans le nouveau.

Buffon ne distinguait pas encore l'éléphant des Indes de celui d'Afrique : nous les avons distingués depuis; il ne connaissait que deux rhinocéros, celui d'Afrique et celui des Indes : à ces deux-là nous en avons ajouté deux autres, celui de Java et celui de Sumatra; et, comme on voit, la proposition de Buffon reste toujours vraie : aucun de ces grands quadrupèdes ne se trouve dans le nouveau monde.

Aucune espèce du genre *chat* ne s'est trouvée la même dans l'un et l'autre continent. Nous avons le lion, le tigre, le léopard, la panthère, etc.; l'Amérique a le puma, le jaguar, le jaguarondi, l'ocelot, etc. etc.

Aucun de nos animaux domestiques n'était en Amérique. Personne n'ignore quelle surprise, mêlée de frayeur, nos chevaux causèrent aux Américains; l'âne leur était également inconnu; le bœuf, la brebis, la chèvre, le sanglier, le cochon, le chien, le chat, etc., ont été transportés d'Europe en Amérique, et ne s'y trouvaient point.

L'Amérique n'avait aucun des animaux suivants, tous énumérés par Buffon : le zèbre[2], le buffle[3], l'hyène[4], le chacal[5], la genette[6], la civette[7], la gazelle[8], le chamois[9], le bouquetin[10], le chevrotain[11], le la-

[1] « Pour prévenir la confusion qui résulte de ces dénominations mal appliquées à la plupart des animaux du nouveau monde,... j'ai pensé que le plus sûr était de faire une énumération comparée des animaux quadrupèdes.... » T. XVIII, p. 75.— [2] De la partie méridionale de l'Afrique. — [3] Originaire de l'Inde. — [4] L'hyène rayée habite depuis les Indes jusqu'en Abyssinie; l'hyène brune et l'hyène tachetée sont du midi de l'Afrique. — [5] Depuis les Indes jusqu'au Sénégal : ce sont probablement des espèces distinctes. — [6] Commune ou d'Europe. — [7] Du midi de l'Afrique. — [8] Du nord de l'Afrique. — [9] De l'Europe. — [10] On en connaît aujourd'hui plusieurs espèces, mais toutes de l'ancien continent. — [11] Tous les chevrotains

pin[1], le furet[2], le rat[3], la souris[4]; le loir[5], le lérot[6], la marmotte[7], la mangouste[8], le blaireau[9], la zibeline[10], l'hermine[11], la gerboise[12], etc. etc.

Une des plus belles parties du grand travail de Buffon est celle qui a pour objet l'étude des singes. On avait vu dans l'Amérique des animaux qui ressemblaient à nos singes, et on les avait appelés *singes*. Mais ces singes des deux continents étaient-ils les mêmes? Je dis plus : y avait-il une seule espèce de singe qui fût la même dans l'un et l'autre continent?

Examen fait, il s'est trouvé qu'il n'y en avait pas une.

Aucun singe de l'ancien continent n'était dans le nouveau, et réciproquement aucun singe du nouveau n'était dans l'ancien.

L'orang-outang[13], le chimpansé[14], tous les gibbons[15], tous les babouins[16], toutes les guenons[17], sont propres à l'ancien continent; le singulier genre des makis[18] n'existe qu'à l'île de Madagascar; les loris ou singes paresseux[19] appartiennent aux Indes orientales : voilà pour l'ancien monde.

D'un autre côté, le nouveau monde a, et n'a que pour lui, les alouattes, les sajous, les atèles, les sakis, les sagouins, les ouistitis, etc. etc.

Tous les animaux que je vais nommer sont exclusivement propres à l'Amérique : le puma ou couguar, le jaguar, l'ocelot, le juguarondi, le tapir[20], le pécari, le tajassou, le lama, l'alpaca[21], la vigogne, le cabiai, le paca, l'agouti, l'acouchi, le cochon d'Inde, les mouffettes, etc.

Il en est de même des fourmilliers proprement dits : le tamanoir, le tamandua, le fourmillier à deux doigts, etc.

Il faut en dire autant des tatous[22], des paresseux[23], des sarigues : des sarigues[24], ces animaux qui, seuls, auraient suffi pour mériter au nou-

aujourd'hui connus sont des pays chauds de l'ancien continent. — [1] Commun ou d'Europe. — [2] De Barbarie. — [3] Des climats tempérés de l'ancien continent. — [4] Même patrie. — [5] Du midi de l'Europe. — [6] Même patrie. — [7] De l'Europe. — [8] Il y a plusieurs mangoustes : celle d'Égypte, celle des Indes, etc. mais toutes de l'ancien continent. — [9] Le blaireau d'Europe. — [10] De la Sibérie. — [11] Du nord de l'Europe. — [12] D'Afrique et d'Arabie. — [13] De Malaca, de la Conchinchine, de Bornéo. — [14] De Guinée, du Congo. — [15] Des Indes et de leur archipel. — [16] Ou cynocéphales. D'Afrique. — [17] D'Afrique. — [18] Il y a plusieurs makis, mais tous de Madagascar. — [19] On en connaît deux : le loris paresseux et le loris grêle. — [20] Il y a deux tapirs, propres à l'Amérique. — [21] L'alpaca est une variété du lama, caractérisée par de longs poils laineux. — [22] Il y a plusieurs tatous, mais tous sont propres à l'Amérique. — [23] On n'en connaît que deux : l'aï et l'unau. — [24] On les a nommés sarigues, opossums, cayopolins, etc.; une espèce est la marmose : tous sont d'Amérique.

veau monde le nom de nouveau, car ils nous ont offert un mode de *génération vivipare* inconnu jusque-là, le mode de génération propre aux *animaux à bourse*.

L'Amérique, particulièrement l'Amérique du Sud, a donc sa population distincte, sa population qui n'est qu'à elle; et Buffon pose, avec assurance, sa grande loi, savoir: « Qu'aucun des animaux de la zone torride dans l'un des continents ne se trouve dans l'autre[1]. »

Je dis *particulièrement l'Amérique du Sud*. En effet, il n'en est pas absolument de même pour l'Amérique du Nord. L'Amérique du Nord a quelques espèces de l'ancien continent: le renne, l'élan, le loup[2], le castor, par exemple; mais, d'abord, ces espèces communes sont en très-petit nombre; en second lieu, les deux continents, séparés au midi par des mers immenses, se rapprochent beaucoup vers le nord; on peut donc croire, avec Buffon, que les espèces communes en ce point aux deux continents ont passé de l'un à l'autre.

Chaque continent, ou, si l'on veut plus de rigueur, chaque midi des deux continents a donc sa population distincte, sa population propre: c'est là le beau, le grand fait que Buffon a su révéler à l'admiration des naturalistes. Et les naturalistes ordinaires, les naturalistes contemporains, ont eu beau contredire: plus on a étudié, plus on a approfondi ces grandes questions, plus on s'est livré à des recherches, à des comparaisons exactes, plus on s'est convaincu que Buffon avait profondément raison: il avait vu de haut, il avait vu avec génie; et, cette fois-ci encore, la vue haute, la vue de génie s'est trouvée la vue juste.

Chose remarquable, il n'est pas une erreur de détail échappée à Buffon dont on n'ait voulu tirer parti pour combattre sa belle loi, et il n'est pas une de ces erreurs qui, complétement corrigée, ne soit venue confirmer cette loi par un fait nouveau.

On ne connut d'abord d'animaux à bourse que les sarigues, que les animaux à bourse d'Amérique. On en était là, lorsque Buffon reçut, sous le nom de *rat de Surinam*, l'animal à bourse qu'il nomma *phalanger;* et il le crut d'Amérique.

Eh bien, il y avait là une erreur; car l'animal qu'il avait appelé phalanger n'était pas d'Amérique; aucun animal de ce genre n'est d'Amérique; tous les phalangers sont des terres australes. On s'empressa de relever l'erreur de Buffon, et Buffon s'empressa de la corriger: mais sa belle loi n'en souffrit pas; car l'Amérique, qui a les sarigues, n'a

[1] T. XVIII, p. 135. « Les animaux des parties méridionales de chacun des continents n'existent point dans l'autre. » T. XVIII, p. 134. — [2] Le loup commun ou proprement dit.

point de phalangers, et les terres australes, qui ont des phalangers, n'ont point de sarigues[1].

Il venait de dire, et avec raison, que les fourmilliers, les fourmilliers proprement dits, sont tous d'Amérique. Sur ces entrefaites, Vosmaër, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Leyde, reçoit du Cap un animal qui se nourrit aussi de fourmis, et il se flatte que la loi de Buffon en sera compromise. Mais le fourmillier du Cap, le *cochon de terre*, comme on l'appelait alors, l'*oryctérope*, comme on l'appelle aujourd'hui, est un animal tout à fait distinct des fourmilliers d'Amérique, et la loi de Buffon reste tout entière. Voici la réponse de Buffon lui-même : « Nous avons dit et répété souvent qu'aucune espèce des animaux de l'Afrique ne s'est trouvée dans l'Amérique méridionale, et que, réciproquement, aucun des animaux de cette partie de l'Amérique ne s'est trouvé dans l'ancien continent. L'animal dont il est ici question a pu induire en erreur des observateurs peu attentifs, tels que M. Vosmaër, mais on va voir, par sa description et par la comparaison de sa figure avec les fourmilliers d'Amérique, qu'il est d'une espèce très-différente[2]. »

Ce Vosmaër, un des opposants les plus obstinés qu'ait jamais rencontrés une grande idée, avait dit que la belle loi de Buffon ne reposait que sur des *propositions idéales*. Buffon répond : « Cette assertion n'est point fondée sur des propositions idéales, comme le dit M. Vosmaër, puisqu'elle est, au contraire, établie sur le plus grand fait, le plus général, le plus inconnu à tous les naturalistes avant moi; ce fait est que les animaux des parties méridionales de l'ancien continent ne se trouvent pas dans le nouveau, et que réciproquement ceux de l'Amérique méridionale ne se trouvent pas dans l'ancien continent[3]. »

Buffon dit ailleurs. « Ce n'est pas qu'absolument parlant, et même raisonnant philosophiquement, il ne fût possible qu'il se trouvât, dans les climats méridionaux des deux continents, quelques animaux qui seraient précisément de la même espèce.... ; mais il ne s'agit pas ici d'une possibilité philosophique, qu'on peut regarder comme plus ou moins probable, il s'agit d'un fait, et d'un fait très-général, dont il est

[1] « Je crois cette critique juste, et que le phalanger appartient en effet aux Indes orientales et méridionales ; mais, quoiqu'il ait quelque ressemblance avec les opossums ou sarigues, je n'ai pas dit qu'il fût du même genre; j'ai, au contraire, assuré qu'il différait de tous les sarigues, marmoses et cayopolins, par la conformation des pieds, qui me paraissait unique dans cette espèce. Ainsi, je ne me suis pas trompé en avançant que le genre des opossums ou sarigues appartient au nouveau continent, et ne se trouve nulle part dans l'ancien. » *Supplém.* t. XIV, p. 77. — [2] *Supplém.* t. XII, p. 3. — [3] *Supplém.* t. XIII, p. 186.

aisé de présenter les nombreux et très-nombreux exemples. Il est certain que, au temps de la découverte de l'Amérique, il n'existait dans ce nouveau monde aucun des animaux que je vais nommer : l'éléphant, le rhinocéros, l'hippopotame, la girafe, le chameau, le dromadaire, le buffle, le cheval, l'âne, le lion, le tigre, les singes, les babouins, les guenons, etc.; et que, de même, le tapir, le lama, la vigogne, le pécari, le couguar, le jaguar[1], l'agouti, le paca, le coati, l'unau, l'aï, etc., n'existaient point dans l'ancien continent. Cette multitude d'exemples, dont on ne peut nier la vérité, ne suffit-elle pas pour qu'on soit au moins fort en garde lorsqu'il s'agit de prononcer, comme le fait ici M. Vosmaër, que tel ou tel animal se trouve également dans les parties méridionales des deux continents[2]? »

En comparant les uns aux autres les animaux de l'Amérique et ceux de l'ancien continent, Buffon a fait deux remarques, toutes deux très-importantes.

La première est que la nature vivante est, en général[3], beaucoup moins grande, beaucoup moins forte, dans le nouveau monde que dans l'ancien.

Par exemple, le tapir est l'animal le plus gros de l'Amérique, le lama en est le plus grand; mais le tapir n'approche pas de l'éléphant, du rhinocéros, de l'hippopotame; le lama n'approche pas du chameau, du dromadaire, de la girafe; le jaguar, qui est l'animal le plus terrible du nouveau monde, n'est pas aussi fort, à beaucoup près, que le lion, que le tigre, etc. etc.

La seconde remarque de Buffon est plus importante encore : c'est que les animaux du nouveau monde, comparés à ceux de l'ancien, forment comme une nature parallèle, collatérale, comme un second règne animal, qui correspond presque partout au premier.

Dans l'ordre des pachydermes, le tapir, le pécari, le tajassou, répondent à nos cochons, à nos sangliers, à nos tapirs[4]; dans l'ordre des *chats*, le couguar, le jaguar, l'ocelot, répondent à nos lions, à nos tigres, à nos panthères, etc.; nos ruminants sont représentés, dans le nouveau monde, par le lama, par l'alpaca, par la vigogne, etc.; nos rongeurs, par le cabiai, le paca, l'agouti, le cochon d'Inde, etc.; nos singes, par les singes qui lui sont propres[5]; et nos fourmilliers, le

[1] « Buffon a méconnu le jaguar, qu'il a pris pour la panthère de l'ancien continent, et il n'a pas bien distingué la panthère du léopard.... » Cuvier, *Règn. anim.* t. I, p. 162. La distinction exacte de ces espèces a été faite depuis, et la loi de Buffon en a été confirmée. — [2] *Supplém.* t. VI, p. 123. — [3] Je dis *en général*, et j'ajoute même: uniquement pour les quadrupèdes. — [4] Le tapir de l'Inde. — [5] « Comme les

pangolin et le phatagin[1], par des fourmilliers qui ne sont qu'à lui, le tamanoir, le tamandua, etc. etc.

Cependant, le nouveau monde a une nature vivante qui n'a point de nature parallèle dans l'ancien monde. Les tatous, les paresseux, les sarigues, n'appartiennent qu'au nouveau monde, et n'ont point de représentants dans l'ancien.

De ces trois genres d'animaux, le plus important à considérer, sous le rapport qui m'occupe en ce moment, est celui des sarigues ou des animaux à bourse de l'Amérique. Pour trouver les représentants des sarigues, il faut quitter l'ancien monde proprement dit, c'est-à-dire l'Europe, l'Afrique et l'Asie, il faut passer jusqu'aux terres australes. Mais ici nous touchons à un fait aussi étonnant, peut-être, que celui que nous a offert l'Amérique; nous touchons à une population animale toute nouvelle.

De même que l'Amérique nous a donné le couguar, le jaguar, le tapir, le cabiai, le lama, la vigogne, les paresseux, les tatous, les fourmilliers, les sarigues, les sapajous, etc. tous animaux inconnus à l'ancien monde; de même la Nouvelle-Hollande nous a donné les kanguroos, les phascolomes, les dasyures, les péramèles, les phalangers volants, les ornithorinques, les échidnés, etc. : tous animaux inconnus au nouveau comme à l'ancien monde.

Et remarquez comment la progression s'est établie.

L'Amérique nous offrait déjà les sarigues, animaux à génération vivipare nouvelle; mais à côté de ces animaux à génération vivipare nouvelle s'en trouvaient une foule d'autres à génération vivipare ordinaire. Les animaux à génération vivipare ordinaire dominaient encore dans l'Amérique. Dans la Nouvelle-Hollande, c'est tout le contraire : à deux ou trois exceptions près, tous les animaux y ont la génération des sarigues. Tous les animaux de la Nouvelle-Hollande que je viens de nommer sont des animaux à bourse[2].

M. Cuvier a eu l'heureuse idée de faire un groupe à part des animaux à bourse[3]; et cela seul lui a découvert dans ce groupe une classe pa-

singes, les babouins et les guenons, ne se trouvent que dans l'ancien continent, on doit regarder les sapajous et les sagouins comme leurs représentants dans le nouveau. » T. XXIX, p. 241. — [1] « Les fourmilliers, qui sont des animaux très-singuliers, et dont il y a trois ou quatre espèces dans le nouveau monde, paraissent aussi avoir leurs représentants dans l'ancien; le pangolin et le phatagin leur ressemblent par le caractère unique de n'avoir point de dents, et d'être forcés, comme eux, à tirer la langue et à vivre de fourmis. » T. XXIX, p. 246. — [2] Les ornithorinques et les échidnés n'ont pas de poche, mais ils ont les *os marsupiaux*, ou le caractère intérieur qui répond à la poche. — [3] Ou *marsupiaux*.

rallèle à celle des mammifères ordinaires : les sarigues, les dasyures, les péramèles, répondent aux insectivores, tels que les tenrecs et les taupes : les phalangers et les potoroos, aux hérissons et aux musaraignes ; les phascolomes, aux rongeurs [1] ; et les ornithorinques, les échidnés, aux édentés ordinaires.

Voilà donc trois populations animales bien prononcées : celle du midi de l'ancien monde, celle du midi du nouveau, et celle de la Nouvelle-Hollande. Mais ces trois populations animales ne sont pas les seules.

Au point où en est la science, il est facile de distinguer aujourd'hui plusieurs centres de populations animales distinctes : celui de l'Amérique du Midi, celui de l'Amérique du Nord, celui de l'Afrique méridionale, celui de l'Inde, celui de l'Afrique du nord, celui de l'Asie centrale, celui de l'Asie du nord, celui de l'Europe, celui de la Nouvelle-Hollande, et d'autres encore.

Chacun de ces centres a ses animaux propres.

L'Amérique méridionale a les sapajous [2], les sajous, les alouattes, les atèles, les coaïtas, les sakis [3], les sagouins, les ouistitis, etc.; le puma, le jaguar, le jaguarondi, l'ocelot, le raton-crabier, le loup rouge, le renard du Brésil, le grison, le taïra, les coatis roux et brun, la mouffette *chinché*, etc.; le cabiai, le coendou, l'agouti, l'acouchi, l'aperea [4], le chinchilla, etc.; les sarigues, les fourmilliers, les paresseux, les tatous, les pécaris, les tapirs, le lama, la vigogne, plusieurs cerfs, etc.

L'Amérique du Nord a plusieurs écureuils, plusieurs marmottes, l'ondatra ou rat musqué du Canada, le lemming de la baie d'Hudson, etc.; un blaireau, plusieurs renards, plusieurs martes, l'ours noir, l'ours terrible [5], un raton, un glouton, plusieurs loups, etc.; le cerf du Canada, le bison, le bœuf musqué, etc. Je ne parle pas des espèces qui lui sont communes avec le nord de l'ancien continent, l'élan, le renne, etc.

L'Afrique méridionale et l'Inde méritent d'être comparées, ou plutôt opposées l'une à l'autre; car l'Inde n'a aucune des espèces de l'Afrique méridionale, et réciproquement l'Afrique méridionale n'a aucune des espèces de l'Inde.

L'Afrique méridionale a l'éléphant d'Afrique, le rhinocéros d'Afrique, l'hippopotame, le sanglier à masque, l'oryctérope, le phatagin ou pangolin à longue queue, le chimpansé, toutes les guenons, le papion

[1] Les kanguroos proprement dits n'ont pas de terme de comparaison bien marqué. — [2] Sapajous, ou singes à queue prenante. — [3] Sakis, ou singes à queue non prenante. — [4] C'est la souche du cochon d'Inde. — [5] On ne sait pas bien encore si cet *ours terrible* est une espèce différente de l'ours brun d'Europe.

noir, le babouin, le drill, le mandrill, les galagos, l'hyène tachetée, l'hyène brune, la civette, le léopard, le serval, etc.; le zèbre, le couagga, le daw, un grand nombre d'antilopes, etc. etc.

L'Inde a l'éléphant, le rhinocéros, le tapir des Indes, plusieurs macaques, plusieurs semnopithèques, les loris ou singes paresseux, une loutre, le zibeth, une genette, le paradoxure, une mangouste, l'ours jongleur, le pangolin proprement dit ou pangolin à queue courte, le guépard, plusieurs cerfs, plusieurs antilopes, etc. etc.

L'Afrique du nord, jointe à l'Arabie, à la Perse, etc., a aussi ses espèces : l'hyène rayée, le lion, la panthère, l'once, la gerbille des pyramides, celle de Nubie, la gazelle, le caracal[1], le lynx des marais, le lynx botté, plusieurs antilopes, etc. etc.

L'Asie centrale nous donne le cheval, l'hémione, l'âne, le chameau, le dromadaire, l'ours du Thibet, le chevrotain qui porte le musc, plusieurs antilopes, le yack ou vache grognante de Tartarie, etc. L'Asie du nord, jointe à l'Europe du nord, nous offre le glouton du nord, l'hermine, la marte zibeline, les lemmings, le zocor, l'élan, le renne, etc. Nous trouvons dans l'Europe centrale le cerf, le chevreuil communs, l'aurochs, le loir, le lérot; le loup, le renard, le lynx, la genette, le blaireau d'Europe, etc.

J'ai déjà nommé les principaux genres de la population de la Nouvelle-Hollande; mais évidemment l'archipel indien forme un centre à part et présente une population animale distincte, quoiqu'il soit réuni à la Nouvelle-Hollande sous le nom commun d'Océanie.

L'archipel indien a une population propre et même très-remarquable : il a le rhinocéros de Java, celui de Sumatra; il a l'orang-outang, les gibbons, plusieurs semnopithèques, l'ours malais, etc.; et cette population, qui le sépare de la Nouvelle-Hollande, le rapproche beaucoup du continent de l'Inde.

Au contraire, les Moluques, Célèbes, la Nouvelle-Guinée, Aroé, Solor, etc., se rattachent à la Nouvelle-Hollande par leurs phalangers, par leurs kanguroos, etc.

Sur une autre partie du globe, je trouve l'île de Madagascar, laquelle semble former encore un centre distinct de population animale, car j'y vois plusieurs animaux qui ne sont que là, qui ne sont pas même en Afrique; les makis, l'indri, ce singe à démarche lente que les habitants de Madagascar apprivoisent et dressent comme un chien pour la chasse[2]; le singulier rongeur qu'on appelle *aye-aye*, etc.

[1] « C'est le vrai lynx des anciens..... » Cuvier, *Règn. anim.* t. I, p. 164. — [2] « Sa

Chaque animal, chaque espèce, a donc, comme le dit Buffon, son pays, sa *patrie naturelle*[1]; des lois, demeurées longtemps inconnues, président donc à la distribution des animaux sur le globe; une science nouvelle naît, qui lie la zoologie, ou, pour parler d'une manière plus générale, l'histoire naturelle à la géographie; une lumière nouvelle éclaire les rapports des choses créées; et tous ces grands résultats sont dus à la forte et puissante *patience*[2] d'un heureux génie qui a su combiner des faits pour en tirer des idées[3].

« Dans les animaux, dit Buffon, l'influence du climat est plus forte et se marque par des caractères plus sensibles, parce que les espèces sont diverses et que leur nature est infiniment moins perfectionnée, moins étendue que celle de l'homme. Non-seulement les variétés dans chaque espèce sont plus nombreuses et plus marquées que dans l'espèce humaine, mais les différences mêmes des espèces semblent dépendre des différents climats : les unes ne peuvent se propager que dans les pays chauds, les autres ne peuvent subsister que dans les climats froids : le lion n'a jamais habité les régions du nord; le renne ne s'est jamais trouvé dans les contrées du midi; et il n'y a peut-être aucun animal dont l'espèce soit, comme celle de l'homme, généralement répandue sur toute la surface de la terre : chacun a son pays, sa patrie naturelle, dans laquelle chacun est retenu par nécessité physique; chacun est fils de la terre qu'il habite, et c'est dans ce sens qu'on doit dire que tel ou tel animal est originaire de tel ou tel climat[4]. »

Les animaux sont donc sous la dépendance du sol; leurs espèces changent avec les climats; l'espèce humaine seule a le privilége d'être partout la même, et cela par la grande et belle raison qu'en donne Buffon, parce qu'elle est une.

« Dans l'espèce humaine, dit Buffon, l'influence du climat ne se marque que par des variétés assez légères, parce que cette espèce est une, et qu'elle est très-distinctement séparée de toutes les autres espèces. L'homme, blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie, et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat; comme il est fait pour régner sur la terre, que le globe entier est son domaine, il semble que sa nature se soit prêtée à toutes les situations :

démarche lente, qui l'avait fait prendre pour un paresseux, a engagé quelques auteurs à soutenir, contre Buffon et contre la vérité, que le genre des paresseux existe aussi en Asie. » Cuvier, *Règne animal*, t. I, p. 108. — [1] T. XVIII, p. 3. — [2] Buffon disait : « Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience. » Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard*, p. 15. — [3] « Rassemblons des faits pour nous donner des idées. » T. III, p. 25. — [4] T. XVIII, p. 2.

sous les feux du midi, dans les glaces du nord, il vit, il multiplie, il se trouve partout si anciennement répandu, qu'il ne paraît affecter aucun climat particulier [1]. »

J'ai examiné, dans cet article, les idées de Buffon sur les rapports des animaux avec le globe; j'examinerai, dans un autre, ses idées sur l'indépendance propre de l'espèce humaine et sur l'unité de l'homme.

FLOURENS.

Il sepolcro dei Volunni, scoperto in Perugia nel 1840, ed altri monumenti inediti etruschi e romani, esposti da G. B. Vermiglioli. Perugia, 1840, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE [2].

J'arrive maintenant aux urnes, qui, par les statues qui en décorent le couvercle, et par les inscriptions qui s'y lisent, dont l'une est bilingue, c'est-à-dire étrusque et latine, et, sous ce rapport, d'un grand intérêt, méritent au plus haut degré l'attention de l'antiquaire. J'ai déjà dit que ces urnes, au nombre de *sept*, étaient placées toutes dans la pièce du fond, que j'ai désignée sous le nom de *tribune;* et nous verrons bientôt qu'elles portent toutes le même nom de famille, avec des prénoms divers et avec des désinences ou affixes qui indiquent les relations propres aux différents membres d'une même famille, en sorte qu'il ne saurait subsister le moindre doute sur la destination de ces monuments funéraires, non plus que sur l'étroite affinité et sur l'époque contemporaine des personnages auxquels ils appartiennent. C'est aussi ce qui résulte de la composition même et du travail de ces urnes, dont cinq offrent absolument la même forme ; et toutes sont exécutées dans le goût d'une même époque. Les cinq urnes qui se ressemblent sont composées de deux parties, l'une, qui n'est, à proprement parler, qu'une base carrée en forme de simple cube surmonté d'une corniche et orné, au centre, d'une *tête de Méduse*, et, dans les quatre angles, d'une *patère;* l'autre partie, qui consiste en un *lit funèbre*, couvert de riches tapis, sur lequel repose une *figure couchée*. La partie

[1] T. XVIII, p. 1. — [2] Voir le cahier d'octobre, p. 598.

inférieure de ces urnes, ou la base, est de travertin, laissé dans son état naturel, avec cette particularité, que les *masques de Méduse* qui en décorent la face n'y étaient point sculptés, mais rapportés, et fixés au moyen de crampons de métal. La partie supérieure, ou le couvercle, composée du *lit* et de la figure, est de la même matière, mais revêtue d'un stuc très-fin et très-dur, qui a l'apparence et le poli du marbre. Du reste, le travail du *lit* est exécuté avec beaucoup de soin et de goût, et, dans les cinq urnes qui sont surmontées de ce meuble funèbre, la composition offre des variantes d'ajustement qui prouvent qu'on ne s'était pas borné à répéter de pratique un même modèle. Des cinq figures placées sur ces sarcophages, quatre, couchées sur le *lit*, sont des statues d'*hommes*, la cinquième, qui est assise sur un *siége à dossier*, est celle d'une *femme;* double notion qui résulte à la fois du costume donné à ces figures et de la teneur des inscriptions qui les accompagnent. Les *hommes*, vêtus de *la toge mortuaire*[1] qui leur laisse la poitrine et une partie du ventre découvertes, sont couchés la tête appuyée sur le bras gauche, dont le coude pose sur un riche coussin; ils tiennent de la main droite placée sur le genou une large *patère*, le vase de la libation funéraire; et le seul ornement qui les distingue est un *long collier* qui leur pend jusqu'au milieu du corps, et qui paraît formé de *flocons de laine*[2]. La *femme*, seule personne de son sexe qui figure parmi les membres de cette famille, est *entièrement vêtue* d'une *tunique longue sans manches*, serrée au-dessous du sein par une ceinture, et d'un *péplus* qui lui enveloppe le bras gauche; et, du bras droit, relevé à la hauteur de son épaule, elle tient l'extrémité d'une autre espèce de *collier* qui paraît consister en une simple *bandelette d'étoffe*.

J'insiste sur ces particularités de costume qui caractérisent ici les deux sexes, parce que, faute d'y avoir fait une attention suffisante, M. Vermiglioli a pris pour une *femme* la figure d'*homme* qui orne le couvercle d'une de ces urnes, celle qu'il publie pl. III, n. 1, et que, d'après cette fausse supposition, il a cherché à appliquer à une femme l'inscription étrusque qui ne peut convenir qu'à un homme; double erreur qui ne laisse pas d'avoir d'assez graves conséquences, à la fois pour la connaissance du costume et pour l'intelligence de la langue. C'est, d'ailleurs, un fait attesté par beaucoup d'autres monuments étrusques du même genre, que les *femmes*, couchées sur le couvercle des sarcophages, se représentaient *vêtues*, à la différence des *hommes*, qui mon-

[1] Juvenal. *Sat.* III, 171-2; cf. Martial. *Epigr.* IX, 58. — [2] C'est l'idée de M. Vermiglioli, qui me paraît fort judicieuse, et que j'adopte pour mon propre compte; voy. *Sepolcr. de' Volanni*, p. 35-36.

traient leur *poitrine découverte*[1]; et ce trait de mœurs, qui doit tenir à quelque intention particulière, se trouve justifié par les urnes de notre *tombeau des Volumnii*, où cette particularité, rendue sensible par les cinq figures d'*hommes*, accompagnées de leurs inscriptions, achève de devenir évidente par la figure de *femme vêtue*, non plus *couchée*, mais *assise* sur un *siége* dont les pieds sont formés par des *chouettes*, l'oiseau symbolique de *Minerve*, et, à ce titre, l'emblème le mieux approprié à une femme. Du reste, toutes ces figures offrent des traits individuels, où la différence de l'âge, suffisamment exprimée, se trouve d'accord avec les inscriptions indiquant des relations de *père*, de *fils* et de *frère*. Ce sont donc des *portraits de famille* qu'il faut voir ici, comme c'est le cas de toutes les figures semblables placées sur le couvercle des urnes étrusques; et il y a lieu d'être surpris qu'un aussi savant antiquaire que M. Feuerbach ait pu prendre pour un personnage idéal, pour la *reine des morts*, la figure d'une femme que son inscription désigne incontestablement pour *Velia Volumnia, fille d'Aruns*[2]. Une dernière observation, qui s'applique à toutes ces sculptures, et que j'emprunte avec confiance au même antiquaire, juge éclairé en pareille matière, c'est que leur exécution est très-supérieure à la plupart de ce que nous connaissons de sculptures du même genre.

Il me reste à parler des deux urnes qui diffèrent, par leur composition, des cinq dont je viens de rendre compte. L'une de ces urnes, qui, par sa position à la place principale du sanctuaire, sur la paroi qui fait face à l'entrée, par sa proportion, qui surpasse celle des autres urnes, et par la richesse de sa décoration, semble avoir appartenu au chef de la famille qui fit construire cet hypogée, se compose pareillement de deux parties, c'est à savoir, d'une *base carrée* couronnée de sa corniche, et d'un *lit funèbre*, orné avec beaucoup de luxe, et sur lequel repose la *figure couchée* d'un *homme*, vêtu de la même manière qui a été indiquée. Mais ce qui distingue cette urne des cinq dont elle était accompagnée, c'est qu'il s'y trouve, aux deux côtés de la base, deux figures de *femmes assises*, que, d'après leur *costume*, leur *chevelure* mêlée de *serpents*, les *ailes* qu'elles ont aux épaules, et le *flambeau allumé* que l'une d'elles porte, appuyé sur son épaule[3], il est impossible de méconnaître pour

[1] Voy. l'observation que j'ai eu tout récemment l'occasion de faire à ce sujet, dans ce journal, et les exemples que j'ai cités à l'appui, juillet 1843, p. 430, 1). — [2] *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1840, p. 120 : « Il capo, su cui stà una specie di « diadema, è atteggiato imperiosamente, e pare accenni la sovrana regina del « Tartaro. » — [3] La main de l'autre figure, qui est brisée, devait tenir aussi un flambeau, comme M. Feuerbach en a fait l'observation, *Bullet.* 1841, p. 121.

deux de ces *Érinnyes* qui figurent si souvent, mais la plupart du temps *debout* et *non assises*, sur les monuments funéraires de l'antique Étrurie. Ce qu'il y a encore de particulier dans ces figures, d'une expression remarquable et d'un beau travail, c'est qu'elles ne sont pas sculptées dans la masse même du sarcophage, mais travaillées à part, presque entièrement de ronde bosse, et réunies aux côtés de l'urne au moyen de tringles de fer. Une autre particularité, plus rare encore et plus curieuse, que présente ce beau sarcophage, c'est que l'espace lisse laissé sur la base, entre ces deux figures d'*Euménides*, et couvert d'un stuc très-fin, est rempli par une peinture, dont je ne sache pas qu'il y ait encore d'exemple sur aucun de ces monuments de l'archéologie étrusque venus jusqu'à nous. Cette peinture, qui paraît avoir eu pour objet de remplacer la sculpture dont on décorait ordinairement la partie antérieure des urnes funéraires, et qui semble, d'après les expressions de M. Vermiglioli [1], avoir été exécutée d'après le même procédé que celles d'Herculanum et de Pompéi, qui sont aussi sur enduit, représente *quatre figures* de *jeunes filles*, deux en avant et deux sur le second plan, placées sous une espèce de *niche* ou de *porte* cintrée. L'absence de tout attribut empêche de caractériser ces figures, qu'à leur jeunesse et à leur costume on peut seulement regarder comme les filles du défunt. Mais, indépendamment de l'intérêt purement domestique qu'avait sans doute cette représentation funèbre, ce qu'il y a d'important et de neuf dans cette application de la peinture à l'ornement d'un sarcophage, c'est le mode même d'après lequel cette peinture était exécutée et le style dans lequel elle était traitée. C'est là ce qu'il importait beaucoup de constater dans les premiers moments qui suivirent la découverte, alors que la peinture se trouvait à peu près dans toute son intégrité, et ce qu'on a malheureusement négligé de faire. Maintenant que, d'après les renseignements qui m'ont été transmis, sur ma demande, par M. Vermiglioli, la peinture est trop effacée pour qu'on en puisse faire même un dessin, c'est une recherche qui est sans doute devenue impossible, et c'est conséquemment une occasion, peut-être irréparablement perdue, de vérifier, sur un monument unique encore jusqu'ici, un des points les plus importants de cette branche de l'art, dans son application au marbre ou à un enduit tenant lieu du marbre.

La seconde de ces urnes, qui méritent une mention particulière, et qui se distinguent par des circonstances toutes nouvelles, se trouvait

[1] *Sepolcr. de' Volunni*, p. 40 : « La pittura applicata allo intonaco del marmo perugino sarà stata eseguita con lo stesso metodo e processo, con cui si dipingeano « gli intonachi di Ercolano, di Pompei e di altri luoghi. »

placée contre la paroi de gauche, à l'entrée même de la tribune; ce qui semblait indiquer qu'elle était la dernière qui eût été déposée dans ce sanctuaire de famille. Cette urne est de marbre blanc, à la différence de toutes les autres, qui sont de travertin, et elle offre la forme d'un petit *temple distyle*, d'ordre corinthien, à fronton, exécuté avec beaucoup de soin dans tous les détails de ses quatre faces et de sa toiture : ce qui ne laisse pas d'être neuf en soi et instructif pour la connaissance de l'architecture antique, qui, du reste, n'offre ici que des éléments purement grecs, sans rien qui appartienne au système toscan. Les deux frontons sont ornés, sur le milieu du tympan, d'une *tête de Méduse* placée entre des rinceaux de feuillage; l'angle supérieur est décoré d'une riche palmette, et les *acrotères*, de deux *figures de sphinx*, dont on connaît, par une multitude d'exemples fournis par l'antiquité grecque et étrusque, la signification et l'emploi funéraires. Les divers objets qui entrent dans la décoration de cette urne, et qui se rapportent tous à des intentions pareilles, ont été expliqués par M. Vermiglioli d'une manière qui me dispense de m'y arrêter. Mais ce qui fait le principal mérite de cet intéressant monument, et ce que je dois signaler spécialement à l'attention de nos lecteurs, c'est la double inscription, étrusque et latine, qui s'y voit gravée, et qui devient un moyen certain de détermination pour le nom de la famille à laquelle appartenait cet hypogée. L'inscription latine se lit sur la face principale; elle est distribuée en deux lignes sur les deux bandes de l'architrave, et conçue en ces termes : P. VOLVMNIVS A. F. VIOLENS CAFATIA NATVS. L'inscription étrusque est gravée sur les deux rampants du toit, et elle se lit ainsi :

⅃AI+A8AↃ. VA. AИMI⅃Ǝᖷ. IV⅂

Ces deux inscriptions, qui expriment le même nom de famille, sous la forme étrusque nationale et sous la forme latine, établissent ainsi la notion importante que cet hypogée est celui de la *famille Volumnia*, famille historique en Étrurie; et cette notion, trouvée d'accord avec l'interprétation des inscriptions étrusques, mérite d'autant plus que nous nous y arrêtions, que cette interprétation remplit la plus grande partie du livre de M. Vermiglioli. Mais, avant d'aborder ce sujet délicat et difficile, je dois faire une observation qui me paraît réclamée par l'intérêt de la science : c'est que l'intelligence des inscriptions étrusques est aujourd'hui encore la moins avancée de toutes les branches de l'archéologie.

On avait cru longtemps, et j'avoue que j'ai été moi-même dans cette illusion, que ces inscriptions pouvaient s'interpréter à l'aide du

grec et du latin; et c'est d'après cette idée, qui pouvait paraître plausible à beaucoup d'égards, que le célèbre Lanzi exposa, vers la fin du dernier siècle, un système d'interprétation qui fut accueilli avec un applaudissement général, et qui est encore, de nos jours, suivi par la plupart des antiquaires ultramontains avec une confiance que je ne saurais plus partager. Entre tous ces disciples de Lanzi, qui se sont efforcés de porter quelque lumière dans cette grande énigme d'une langue qu'on lit couramment sans pouvoir l'entendre, M. Vermiglioli est certainement celui qui s'est le plus distingué par les nombreux travaux que lui ont fournis les monuments étrusques de *Perugia*, sa patrie[1]. Mais, s'il m'est permis de dire ici ce que je pense, le résultat de tous ces travaux entrepris par Lanzi et ses successeurs se réduit à des conjectures dont le peu de solidité devient de jour en jour plus manifeste. A l'exception de l'alphabet, dont la valeur est établie, dans tous ses éléments, d'une manière désormais incontestable, et dont l'origine est certainement dérivée de l'alphabet grec primitif, je crois pouvoir dire que toutes les questions qui touchent à la langue même, à ses racines, à sa marche grammaticale et à son vocabulaire, sont encore aujourd'hui couvertes de la même obscurité qu'au temps où Lanzi essayait d'expliquer par l'ancien grec un certain nombre de mots qui offraient une physionomie grecque, mais sans pouvoir jamais rendre compte d'une phrase entière, sans pouvoir y discerner avec certitude les verbes et les autres mots qui servent, par leurs inflexions, à lier entre elles les diverses parties du discours. J'en puis citer pour preuve la célèbre inscription du monument appelé *Torre di San-Manno*, la plus belle, sinon la plus considérable, de toutes les inscriptions étrusques que nous ayons recueillies jusqu'ici. Lanzi, qui en fit l'objet d'un examen particulier dans son *Saggio*[2], ne put en expliquer que quelques mots, encore de cette manière purement conjecturale et tout à fait arbitraire qui n'a rien de satisfaisant pour un esprit sérieux, sans se flatter d'en comprendre la teneur générale; et lorsque, plus tard, dans un écrit publié pour défendre son système contre des objections, très-insuffisantes du reste, dont il avait été l'objet, il entreprit une

[1] Je citerai particulièrement son *Saggio di congetture sulla grande iscrizione etrusca scoperta nel 1822*, Perugia, 1824, in-4°; son *Saggio di bronzi etruschi trovati nel 1812*, Perugia, 1813, in-4°; ses *Opuscoli*, 4 vol. in-8°, Perugia, 1825, où il se trouve plusieurs dissertations curieuses sur des inscriptions étrusques; et, par-dessus tout, ses *Iscrizioni Perugine*, 2 vol. in-fol. Perugia, 1814, dont la 2° édition a été donnée en 1833, Perugia, 2 vol. in-fol. — [2] Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 438-443, § XXIII.

nouvelle analyse de cette inscription[1], il ne put aller au delà de sa première interprétation, qui laissait absolument intacts tous les mots difficiles de l'inscription. Et, de nos jours encore, M. Vermiglioli, qui a repris cette tâche ingrate avec une ardeur nouvelle et une foi entière dans la doctrine de son maître[2], n'a pu rien ajouter au travail de Lanzi, sans compter que des mots, dont on avait pu croire l'interprétation fixée, ont apparu de nouveau dans une autre inscription découverte depuis[3], et ont remis en question ce qui paraissait décidé, même au sujet de ce petit nombre de mots problématiques.

Ce qu'il faudrait pouvoir déterminer avant tout, dans les questions qui touchent à la langue étrusque, c'est à quel peuple antique elle appartient. Mais cette première question, qui se lie à celle de l'origine même de la nation étrusque, d'après quels éléments certains peut-on essayer de la résoudre? Il n'est peut-être pas de point historique sur lequel les opinions des anciens eux-mêmes aient été plus contradictoires que celui qui concerne l'origine des Étrusques; et cette question est peut-être aussi celle qui a été le plus controversée chez les modernes, celle qui a produit le plus de systèmes, et conséquemment laissé le plus d'incertitudes dans les esprits. Sans entrer ici dans une discussion qui m'éloignerait trop de mon sujet, et qui pourrait faire à elle seule la matière de tout un livre, je me borne à dire que, après un long examen de tous les éléments de la question, il me paraît démontré, comme à M. Lepsius[4], que le fond de la langue étrusque, telle que nous la possédons aujourd'hui dans des inscriptions qui doivent être à peu près toutes postérieures à l'époque de l'asservissement de la nation par les Romains, est indigène et ombrien, et que le peu de mots grecs qui s'y trouvent, et qui tiennent sans doute à l'élément pélasgique ou tyrrhénien mêlé à la population primitive de l'Étrurie, sont tout à fait insuffisants pour traduire une seule inscription étrusque. S'il est possible, à la rigueur, de rendre compte, à l'aide du grec, du petit nombre de mots étrusques qui se trouvent cités par les anciens au-

[1] *Dissertazione sopra una urnetta toscanica, e difesa del Saggio di lingua etrusca edito in Roma nel 1789*; cette dissertation, datée d'Udine, 30 juin 1799, et dédiée au célèbre cardinal Borgia, parut, cette même année, dans le Journal littéraire de Venise; et il en fut fait un tirage particulier, dont les exemplaires sont devenus très-rares. L'inscription de la *Torre di San-Manno* y est l'objet d'un travail critique, p. 37-48. — [2] *Iscrizion. Perug.* t. I, cl. IV, n. 2, p. 118-130. — [3] C'est l'inscription du tombeau de la *famille Pomponia* à *Tarquinies*, découvert en 1832; voy. cette inscription, publiée avec les observations du feu Dr Kellermann, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1833, tav. ann. n. 4, p. 55-56. — [4] Lepsius, *über die Tyrrhenischen Pelasger* (Leipzig, 1842, in-8°), p. 25 et suiv.

eurs, comme a essayé récemment de le faire un philologue allemand, M. Döderlein[1], personne encore n'a pu expliquer en entier, je ne dis pas la grande inscription de *Perugia*, trouvée en 1822, mais celle de la *Torre di San-Manno*, connue depuis plus de deux siècles; et cela tient à ce que la langue dans laquelle ces inscriptions sont conçues diffère complétement, par ses racines et par toutes ses inflexions, de la langue grecque, aussi bien que des autres idiomes anciens qui nous sont connus, tant sémitiques qu'indo-germaniques[2].

Il en est de même des inscriptions plus anciennes, que l'on peut attribuer à des temps plus ou moins rapprochés de l'époque pélasgique ou tyrrhénienne, telles que l'inscription gravée sur le vase noir du général Galassi[3], et celle d'un autre vase, aussi de terre noire, de l'ancienne collection Borgia[4], inscriptions qui, par la forme des caractères et par la construction des mots où les voyelles abondent, paraissent être conçues dans l'ancien tyrrhénien ou pélasgique, mais qui n'en restent pas moins complétement inintelligibles pour nous, attendu qu'il ne s'y trouve absolument rien d'hellénique. Or, du moment qu'il est à peu près avéré, par tant de tentatives infructueuses de déchiffrement, que l'élément grec introduit, à l'époque pélasgique, dans la langue du

[1] *Commentatio de vocum aliquot latinarum, sabinarum, umbricarum, tuscarum, cognatione græca*, Erlangæ, 1837. — [2] Je ne connais pas le livre publié à Naples par l'abbé Cataldo Jannelli, sous ce titre : *Tentamen hermeneuticum in Etruscas inscriptiones, ejusque fundamenta*, Napoli, in-8°, 1840. Je sais seulement que l'auteur, marchant sur les traces de son illustre compatriote Mazzochi, s'efforce de tirer les mots étrusques de l'hébreu et du phénicien; et, sans avoir lu l'ouvrage, je crois pouvoir me permettre de dire qu'il y a sans doute beaucoup d'imagination, d'esprit et de savoir, dans le livre de l'abbé Jannelli; mais, en fait d'inscriptions étrusques, expliquées d'après le sémitique, je doute qu'il y en ait une seule, ou plutôt je suis convaincu qu'il n'y en a pas. — [3] Cette inscription a été publiée dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VIII, p. 199, par M. Lepsius, qui la croit de l'ancien tyrrhénien ou pélasgique, d'après des motifs qui avaient paru assez plausibles à feu Ott. Müller, et qui me semblent tels à moi-même. M. le Dr Franz en a jugé différemment, *Element. epigraph. græc.* (Berol. 1840, in-4°), p. 24; mais il n'en donne pas de raisons; et, comme il admet qu'*elle n'est pas étrusque*, il est difficile pourtant qu'elle ne soit pas *tyrrhéno-pélasgique*, puisqu'elle est conçue en caractères qui tiennent du grec primitif et de l'étrusque, et qu'elle se trouve sur un vase d'*Agylla*, ancienne ville pélasgique occupée par les Tyrrhéniens. — [4] Cette inscription, qui se trouve maintenant dans le musée de Naples, avec toute la collection Borgia, a été publiée aussi par M. Lepsius, *über die Tyrrhenischen Pelasger in Etraria*, p. 42; et le même savant rattache à la même classe d'inscriptions tyrrhéniennes quelques monuments étrusques rangés à part, comme plus anciens, par Lanzi, *Saggio*, t. II, part. III, § V, nos 188-200, p. 319-326; ce qui peut être exact pour quelques-unes de ces inscriptions, mais non pas pour toutes, du moins à mon avis.

peuple nommé depuis étrusque, ne peut servir en rien à l'intelligence de cette langue, qui était celle d'un peuple primitif et indigène de l'Italie centrale, sur quel espoir et à l'aide de quelles ressources peut-on raisonnablement s'exercer encore à des essais d'interprétation dont le principal instrument nous manque, je veux dire la connaissance de cette langue primitive, dont il ne s'est rien conservé que ces inscriptions mêmes, que nous lisons sans pouvoir les comprendre? Si, du moins, il nous était parvenu quelque inscription bilingue, d'une certaine étendue, qui permît d'apprécier avec quelque certitude le caractère de la langue étrusque, à l'époque où elle était parlée et écrite concurremment avec la langue latine, on aurait une base quelconque pour des travaux philologiques de ce genre. Mais on sait que le peu d'inscriptions bilingues que nous avons recueillies se bornent à des noms propres de famille, qui ont achevé de fixer la valeur de quelques lettres de l'alphabet, et fait connaître la signification de quelques désinences, mais qui ne peuvent servir en rien à nous éclairer sur le système général de l'idiome auquel elles appartiennent. La langue étrusque reste donc un problème insoluble pour nous dans l'état actuel de nos connaissances; et je suis convaincu que tous les travaux d'interprétation dont elle peut être l'objet, si ingénieux et si doctes qu'ils puissent paraître, ne sont que de purs jeux d'esprit scientifiques, sans aucune utilité réelle pour la science.

Après cette déclaration, qui m'a d'autant moins coûté à faire, qu'elle comprend la condamnation de mes propres travaux, si elle n'épargne pas ceux des autres, j'entreprends avec plus de liberté l'examen des inscriptions étrusques du *tombeau des Volumnii,* interprétées comme elles l'ont été par le savant professeur de *Perugia.* La première de ces inscriptions se présente à l'entrée même du monument; elle est gravée sur le chambranle de droite, et distribuée en trois lignes, qui se dirigent de haut en bas, et qui se lisent ainsi :

MANMIꟻƎƆO◁A⊣⊙N◁A	Arnth. Larth. Velimnas.
◁VIƧVΦ⊣AƎNƆ◁A	Aruneal. Thusiur.
ƎƆƎΦ⊣I>AI⊙VƧ	Suthi. Avil. Thece.

La première ligne contient indubitablement le nom de famille, *Velimnas,* du personnage qui fit creuser cette tombe, précédé des deux prénoms *Arnth* (Aruns) et *Larth* (Lars), connus l'un et l'autre par une multitude d'inscriptions étrusques, et dont la réunion constitue ici une particularité, sinon insolite, du moins assez rare sur les monu-

ments de ce pays. Quant au nom de famille *Velimnas*, dont l'apparition n'est pas non plus tout à fait nouvelle dans la nomenclature des noms des familles étrusques de *Perugia*, puisque déjà ce nom s'était trouvé, sous la forme étrusque[1] et sous la forme latine[2], sur quelques urnes de cette ville, la leçon en est désormais fixée d'une manière indubitable, non-seulement par cette première inscription, mais encore par toutes celles des urnes déposées dans l'hypogée; et ce nom, qui appartient à une famille étrusque considérable, est probablement le même qui jouit aussi à Rome, dès les premiers siècles de la république, d'une certaine importance politique, et, vers le commencement de l'empire, d'un certain éclat littéraire. Varron[3] cite, en effet, un *Volumnius*,

[1] Vermiglioli, *Is*[illegible] *Perug.* t. I, cl. v, n. 38, p. 179, et 180-181. Le nom *Velimnas* est ici écrit par [illegible] V initial, tandis que, dans les inscriptions du *tombeau des Volumnii*, le mêm[illegible] est écrit par le digamma Ϲ; d'où il suit que ces deux caractères avaient la même valeur dans la prononciation. Du reste, notre auteur, qui hésitait encore à traduire le nom étrusque *Velimnia* par *Volumnia*, doit s'être convaincu maintenant, par l'inscription bilingue du *tombeau des Volumnii*, que cette traduction est réellement la seule admissible. — [2] *Ibid.* cl. I, n[os] 7 et 8, p. 21; n[os] 9, 10, p. 23. — [3] Varron. *De L. L.* v, 9, 55, p. 22, ed. Ott. Müller. (p. 61, ed. Spengel.). Je remarque que la leçon *Volnius*, au lieu de *Volumnius*, a été adoptée dans ces deux éditions de Varron, les plus récentes et les plus estimées, sur la foi de quelques manuscrits, mais surtout d'après la fausse supposition que la leçon *Volumnius*, bien que donnée par le plus grand nombre de ces manuscrits, était due à Pomponius Letus. Il était cependant plus plausible d'admettre la leçon *Volnius* comme une abréviation de *Volumnius*, et les inscriptions étrusques changent cette conjecture en certitude. Il n'est pas probable que ce *Volumnius*, auteur de tragédies étrusques, soit le sénateur *L. Volumnius* dont Varron fait aussi mention, comme d'un de ses contemporains, dans un autre ouvrage, *De R. R.* II, 4, 12, et qui fut un des amis intimes de Cicéron, Ciceron. *ad Divers.* VII, 32. Mais on peut conjecturer que le *P. Volumnius* auquel Cicéron adresse deux des lettres de son recueil, *ad Divers.* VII, 32, 33, et dont le prince de l'éloquence latine goûtait beaucoup l'esprit enjoué et malin, était le poëte mentionné par Varron, le même aussi, sans doute, que celui dont un grammairien latin inédit cite un vers, seul débris de ses poésies qui nous soit parvenu. Du reste, on sait que le nom de *Volumnius* paraît de bonne heure dans l'histoire romaine. *Volumnia*, femme de Coriolan, appartenait à cette famille, Tit. Liv. II, 40. Un *L. Volumnius Violens* obtint deux fois le consulat dans les années 446 et 456 de Rome, d'après les Fastes consulaires, d'accord avec le récit de Tite-Live, IX, 42, et X, 16; et ce surnom *Violens*, qui paraît avoir été propre à la famille étrusque des *Volumnii*, se retrouve encore porté par un membre de cette famille, *P. Volumnius. II. Violens, quatuorvir* et *duumvir* de *Perusia*, dont nous avons une inscription latine, Gruter, p. MCII, 6; Orelli, *Inscript. lat. select.* II, 157; Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. II, p. 423, n. 15. Un consul *P. Volumnius*, de l'an de Rome 293, est aussi connu par l'histoire, Tit. Liv. III, 10; et c'était probablement un membre de cette famille étrusque, dont une branche s'était établie très-anciennement à Rome, et dont la souche continua de fleurir à

comme auteur de tragédies étrusques, qui florissait peu de temps avant lui[1]; et il n'est pas douteux que ce Toscan *Volumnius* ne s'appelât *Velimnas* dans sa langue nationale. On sait que l'E des noms étrusques se rendait le plus souvent par O, en passant dans la langue latine, ainsi que nous en avons des exemples dans le nom de la ville étrusque ᖴƐLAΘRI (*Velathri*), que les Romains appelaient *Volaterræ*, dans le nom de *Vulcanus* (*Volcanos*), qui se lit écrit ᖴƐLχANV sur un monument étrusque[2], et dans quelques autres noms, où l'O, qui manquait à l'alphabet étrusque, est remplacé par l'E. On sait aussi que l'emploi de l'E pour O avait lieu dans beaucoup de mots de l'ancienne latinité, comme cela résulte du témoignage des grammairiens, qui citent pour exemples *benus*, *hemo*, *delor*, écrits pour *bonus*, *homo*, *dolor;* en sorte que cette synonymie de *Velimnas* et de *Volumnius* n'est sujette à aucune difficulté, même sans le secours de l'inscription bilingue, où le nom de *Velimnas* du texte étrusque est rendu par *Volumnius* dans le texte latin. C'est donc un point qui demeure désormais bien avéré, et sur lequel nous nous trouvons complétement d'accord avec M. Vermiglioli.

Je voudrais qu'il en fût de même du reste de l'inscription, composé des lignes 2 et 3. Malheureusement, c'est là que se trouvent, non plus des noms propres, mais des noms de la langue commune; et c'est là aussi que se rencontrent des difficultés pour la solution desquelles on est réduit à des conjectures. A l'exception du mot *Aruneal*, qui, d'après la place qu'il occupe et d'après sa terminaison, ne peut être méconnu pour un de ces titres matronymiques qui ne manquent dans presque aucune épitaphe étrusque, et qui doit se traduire par *Arunia natus*, les autres mots renferment probablement une formule de consécration sépulcrale, telle qu'on doit naturellement s'attendre à la trouver à l'entrée d'un tombeau. Mais c'est à cette supposition que se borne l'intelligence que nous pouvons avoir de cette inscription, attendu que l'interprétation des mots mêmes manque de toute base solide. Ainsi, même en admettant les leçons proposées par M. Vermiglioli, et qui, dans deux de ces mots, qu'il lit *thusiur* et *thece*, pourraient être contestées, puisque la lettre initiale Φ a souvent la valeur du *phi* plutôt que celle du *thêta*[3], je trouve que la manière dont il en rend compte est purement conjecturale, et

Perugia jusque sous l'empire. — [1] C'est l'opinion d'Ott. Müller, *die Etrusker*, IV, 5, 1, p. 281, 1), d'accord avec celle de Lange, *Vindict. Trag. Roman.* p. 13. — [2] *Letter. di Etrusc. erud.* tav. XII, n. 2. — [3] Voyez-en les exemples cités par M. Lepsius, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VIII, p. 197, 1), d'après des scarabées et des miroirs étrusques. Un autre motif non moins grave, que je pourrais alléguer contre la valeur du *thêta* attribuée à la lettre Φ, c'est que, la lettre O ayant incontesta-

j'ajoute, à regret, que ses conjectures ne m'offrent rien de satisfaisant. Partant de l'assimilation de l'étrusque *thusiur* et de l'ombrien *tase* et *turse*, des tables eugubines, il explique l'un et l'autre par le grec *θυσία*; mais où est la preuve de cette origine grecque d'un mot des langues ombrienne et étrusque? C'est toujours là, comme on voit, la même pétition de principes qui sert de base à tout ce système. Le même défaut, avec une difficulté plus grande encore, se rencontre dans le mot qui suit IΘVƧ, *sathi*, que notre auteur, à l'exemple de Lanzi, traduit par *sathia*, et qu'il dérive du grec *σωτηρία*, *salus*, comme il dérive de *σωτήριον* le mot *sathur* de quelques autres inscriptions. Mais j'avoue encore que cette explication me paraît purement gratuite et dépourvue de toute espèce d'autorité. Que le mot *sathi* ait eu une signification qui le rendait propre à faire partie d'une inscription sépulcrale, c'est ce qui résulte de la présence de ce mot, non-seulement dans un grand nombre de ces inscriptions, dont deux au moins sont connues depuis le XVI[e] siècle, celles du monument dit *Torre di San-Manno*, et d'un cippe du musée de *Perugia*[1], mais encore à la façade de plusieurs tombeaux, devenus récemment l'objet de l'attention des savants, tels que ceux de la vallée de Castel-d'Asso[2]. Ce mot s'y trouve, tantôt sous sa forme simple, tantôt sous une forme compliquée de désinences, toujours précédé du mot *eca*, de cette manière : IOVMA>Ǝ (*eca sathi*), MƎNIOVMA>Ǝ (*eca sathines*), ⅃MƎNIOVMA>Ǝ (*eca suthinesl*); et, d'après la place qu'occupe cette formule sur le frontispice d'un tombeau, on ne peut douter qu'elle ne soit de teneur funéraire. On l'a trouvé aussi, le plus souvent sous la forme simple, MIOVMA>Ǝ (*eca sathis*), sur des stèles sépulcrales de *Perugia*[3], sur deux disques, sortis du sol de *Valci*, ayant servi probablement de bases à des monuments funéraires[4], et sur la pierre d'un tombeau de *Toscanella*[5]; et, de ce grand nombre d'exemples, tous fournis par des monuments funéraires et appartenant à diverses localités étrusques, il résulte bien que ce mot et la formule dont il faisait partie avaient un sens funèbre. Mais, lorsque Lanzi essayait d'interpréter *eca*

blement, dans notre inscription, cette valeur du *thêta*, qui est sa valeur propre et constante, il en résulterait qu'on aurait employé deux formes de lettres différentes avec la même valeur dans un même monument lapidaire : ce qui est contre toutes les règles de l'analogie. — [1] Cette seconde inscription a été reproduite en dernier lieu par M. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, cl. IV, n. 3, p. 131. On y lit au commencement : A> (pour *eca*) IOVƧ. Le mot *sathi* est le second qui se lit dans l'inscription du tombeau de *San-Manno*. — [2] Voy. la dissertation de M. Orioli, *Dei sepolcrali edifizi dell' Etruria media* (Poligrafia Fiesolana, 1826, in-4°, tav. III, IV, VII, 1. — [3] *Sepolcr. de' Volunni*, p. 54, n. XXX. — [4] *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1833, p. 61-62, n. 47-48. — [5] *Ibid.* 1839, p. 24.

par la préposition grecque *ἐκ*, *ἐξ*, et *suthi* par *συθίας*, pour *σωτηρίας*, de manière à en tirer le sens *e salute*, *ex incolumitate*, qu'il jugeait propre à figurer dans une inscription sépulcrale [1], il me paraît évident que cette interprétation, bien que suivie par la plupart de nos étruscistes actuels, tels que M. Orioli [2], M. Campanari [3] et M. Vermiglioli [4], qui applique, en dernier lieu, cette doctrine de son maître à l'explication de l'inscription du *tombeau des Volumnii*, est complétement arbitraire, sans compter qu'elle est tout à fait contraire au génie de la langue grecque, où l'on n'aurait jamais dit *ἐκ σωτηρίας*, pour signifier *propter salutem* ou *pro salute*. On n'a pas, d'ailleurs, fait suffisamment attention que le mot étrusque *suthi* devait avoir une relation nécessaire avec le nom *sathina*, qui se lit, gravé en beaux caractères étrusques, sur plusieurs monuments d'antiquité [5], où il paraît désigner une divinité, sans doute une déesse d'ordre infernal [6]; et, dans cette supposition, qui ne laisse pas d'être très-plausible, de la relation des mots *suthi* et *sathina*, que devient la conjecture de Lanzi [7]? Je pourrais en dire davantage sur ce sujet, si je ne craignais de faire une dissertation, quand je dois me borner à une analyse, et je

[1] Lanzi, *Saggio*, t. II, § XIV, p. 408-409; cf. *ibid*. p. 433, n. XVII. — [2] Orioli, *Opuscol. Letter. di Bologn*. t. II, p. 136; *Biblioth. ital*. vol. VI, p. 260 et 270; *Annal. dell' Instit. Archeol*. t. V, p. 49, et t. VI, p. 179. Cependant, le même antiquaire a fini par reconnaître et par déclarer, *Annal*. t. V, p. 52, qu'il doute du véritable sens de cette formule. — [3] Campanari, *Dell' urna di Arunt*. p. 49-50, 1). — [4] Vermiglioli, *Saggio di congett. sulla grande iscriz. etrusca*, p. 73; *Iscriz. Perug*. t. I, p. 120, 132, et ailleurs. — [5] Sur une figurine de bronze publiée par M. Micali, *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital*. tav. XXXV, n. 9; sur une autre statuette, qui servit de manche à une patère, publiée par Lanzi, *Saggio, etc*. tav. XIV, n. 1, t. II, p. 419-20; sur un miroir de bronze de notre Cabinet des Antiques, publié aussi par M. Micali, *ibid*. tav. XLVIII, où ce savant a lu à tort *Muthina*, et sur un candélabre étrusque de l'ancienne collection Borgia, aujourd'hui du musée de Naples, publié par M. Quaranta, *R. Mus. Borbon*. t. XIII, tav. XIV, où cet habile antiquaire a voulu lire aussi *Muthina*, pour y trouver le *Tutinus Mutinus* latin, avec tout aussi peu de fondement que Lanzi avait cru reconnaître dans *Suthina* la *Sôtêria* grecque. — [6] Voy. mon *Odysséide*, p. 375, 1), où j'ai indiqué les motifs qui me portaient à croire que *Suthina* était le nom d'une divinité de l'enfer étrusque, et où j'ai essayé d'interpréter l'inscription *eca Suthinesl* par *domus Proserpinæ*, en faisant dériver le mot étrusque *eca* du grec *οἶκος*. Je n'ai pas besoin de dire que je n'attache aucune importance à ces interprétations, maintenant que j'ai perdu toute espèce de confiance au système de Lanzi. Mais M. Vermiglioli, qui conserve une foi entière à ce système, eût pu faire au moins mention de mes idées, que j'avais reproduites dans le Journal des Savants, 1834, p. 285-6. — [7] M. Cavedoni regarde encore le mot *Suthina* (et non *Muthina*) comme une formule de *dédicace* ayant rapport à la déesse *Salus*; il admet, par conséquent, la doctrine de Lanzi, *Congetture sopra alcuni specchi etruschi*, p. 17; et c'est là un des points sur lesquels j'avoue que je ne puis tomber d'accord avec le savant et ingénieux antiquaire de *Modène*.

soumets humblement mes observations au jugement de M. Vermiglioli.

Les deux derniers mots, *avil thece*, de notre inscription ne donneraient pas lieu à de moindres difficultés, s'il s'agissait de les soumettre à une critique rigoureuse, bien que notre auteur les ait crus susceptibles d'une interprétation certaine. En se fondant sur ce que le mot *avil*, écrit assez diversement sur les pierres sépulcrales étrusques, *afil*, *afils*, *aril*, *ril*, doit avoir eu la signification générale d'*âge*, *d'années*, d'après la place qu'il occupe à la fin de ces inscriptions et d'après la circonstance qu'il est presque toujours suivi de chiffres ou de lettres numérales indiquant le *nombre d'années* que le défunt avait vécu, doctrine exposée par Lanzi[1], et suivie, malgré une faible contradiction de Niebuhr, par les plus doctes critiques de notre âge, M. Orioli[2], M. Lepsius[3], M. Cavedoni[4] et feu M. Kellermann[5], M. Vermiglioli réunit les mots *thusiar* et *avil*, et il y trouve la notion de *sacrifices annuels*, dont l'*accomplissement* ou la *dédicace* serait exprimée par le mot *thece*, qui serait le verbe grec ἔθηκε, sous la forme ionienne, où l'augment était supprimé. Je ne doute pas qu'en se plaçant dans les idées de Lanzi, qui dérivait du grec les mots étrusques où il trouvait quelque ressemblance avec des mots grecs, cette interprétation de M. Vermiglioli ne paraisse ingénieuse et plausible. Il y a pourtant ici, et même en admettant la signification d'*année* pour le mot *afil*, *aril*, *ril*[6], une difficulté qui résulte de l'apparition d'une nouvelle inscription de *Perugia*, dont la publication est due à M. Vermiglioli lui-même[7]. Il s'y lit, au commencement : A3ꟼ+3 : IOVƧ (*suthi etuea*), que notre auteur interprète par *saluti annuæ* pour *saluti perpetuæ*[8], et qu'il rapproche des mots 3ꟼ+3 et IOVƧ, qui se lisent à peu de distance l'un de l'autre, à la première ligne de l'inscription du tombeau de *San-Manno*. Mais à cela on peut objecter que, si les Étrusques exprimaient l'idée d'*année*, d'*annuel*, par un mot de leur langue, *afil* et ses diverses formes, il n'est pas probable qu'ils

[1] *Saggio, etc.* t. II, p. 254. — [2] *Opuscol. Letter. di Bologn.* t. II, p. 137; et *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VI, p. 176-177. — [3] *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1836, p. 149. C'est sur la foi d'une inscription bilingue de *Todi* que M. Lepsius admet cette signification du mot *afils*. Mais je dois faire observer que l'antiquité de cette inscription bilingue laisse encore des doutes, de l'aveu de M. Vermiglioli lui-même. — [4] *Bullet.* 1841, p. 139, et *Congetture sopra alcuni specchi etruschi*, p. 21-22. — [5] *Bullet.* 1833, p. 57. — [6] Je ne puis m'empêcher de remarquer que le même mot, AꟻIL, à la fin de l'inscription d'un vase noir de la collection Feoli, est interprété par M. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. II, cl. v, n. 276, p. 284, comme un nom propre, *Avia* ou *Avilia*. Dès lors que devient la signification d'*année* attachée à ce mot? — [7] *Bullet.* 1841, p. 68-69. — [8] Il faut encore beaucoup de complaisance pour se prêter à la supposition que le mot *annuæ* soit mis ici avec le sens de *perpetuæ*.

eussent emprunté à la langue grecque les mots E✝VE, E✝VEA, dérivés du grec *ἔτος*, *ἔτειος*, pour exprimer la même idée. J'ajouterai que, si, sur cette inscription nouvelle de *Perugia*, le mot *etue* signifie *annuel*, que devient la signification de *bon* dérivée aussi du grec *ἐτός* et proposée par M. Vermiglioli pour le même mot *etue* de l'inscription de la *Torre di San-Manno*, pour ne rien dire de l'opinion de Lanzi, qui regardait les lettres *etue* comme une inflexion du verbe étrusque dérivé du grec *θύειν*, *sacrifier*[1]? Tout est, comme on le voit, arbitraire et hypothétique dans ce système d'interprétation, qui, ne reposant sur aucune base solide, se prend à des analogies apparentes, pour n'aboutir qu'à des résultats contradictoires. Mais que fera M. Vermiglioli du même mot *etue* gravé sur le célèbre miroir de notre Cabinet des Antiques[2]? Il est bien vrai que ce mot a été lu différemment, *epuue*, par Lanzi et par tous ceux qui s'en sont occupés après lui[3], afin d'y trouver le nom grec *Epeus*, sous sa forme étrusque. Mais il est certain que, même dans la gravure de Lanzi, aussi bien que sur le monument que j'ai sous les yeux, on lit ɘVV✝Ǝ (*etuue*), c'est-à-dire le même mot, sauf une légère variante d'orthographe, que sur l'inscription de la *Torre di San-Manno*, et sur celle du cippe nouvellement découvert à *Perugia*. Or, à laquelle des trois ou quatre interprétations auxquelles ce mot a déjà donné lieu notre savant professeur aura-t-il recours, pour rendre compte du sens qu'il a nécessairement sur notre miroir? C'est une question que je me borne à lui adresser, en lui fournissant ce rapprochement auquel il n'avait pas pensé. Quant au mot *thece*, interprété comme le verbe grec *ἔθηκε* sous une forme étrusque, j'aurais aussi plus d'une observation à faire; mais je me contente de dire que, malgré l'analogie apparente qu'offrent les mots étrusques *thece*, *turce* ou *turuce*, *pechse*, *cechase*, et quelques autres pareils, avec des verbes grecs dont on leur a appliqué la signification, je doute encore qu'on ait reconnu avec certitude un seul verbe dans aucune inscription étrusque.

L'abondance des matières m'oblige à renvoyer au prochain cahier la fin de cet article.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] Lanzi, *Saggio*, *etc.* t. II, § XXIII, p. 441-442. — [2] Idem, *ibid.* tav. XII, n. 3, t. II, p. 177. — [3] Micali, *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital.* tav. XLVIII. J'ai déjà eu occasion de montrer ailleurs, *Achilléide*, p. 82, 3), que la vraie leçon d'un autre mot lu sur ce miroir, AE<ƧE (*aecse*, pour *equus*), par Lanzi, était ΓE<ƧE, et j'avais proposé d'interpréter ce mot *pecse* par le grec *ἔπηξε*. Aujourd'hui, j'avoue que cette interprétation, bien qu'approuvée par M. Grotefend, m'inspire beaucoup moins de confiance; voy. mon *Odysséide*, p. 300, 2).

Loi SALIQUE, *ou Recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de* Lex emendata, *avec des notes et des dissertations, par* J. M. Pardessus, *membre de l'Institut.* Paris, Imprimerie royale, in-4° de LXXX et 739 pages.

TROISIÈME ARTICLE*.

La partie dont il me reste à rendre compte n'est ni la moins étendue ni la moins intéressante. Elle se compose de quatorze dissertations, et remplit trois cent huit pages (p. 415-722). C'est le fruit de longues et laborieuses études.

Tout en faisant usage des explications de ses devanciers, M. Pardessus s'attache, dans ses savants commentaires, aux questions de droit privé de préférence aux questions historiques et politiques. Lui-même a pris soin d'en avertir, afin que personne, dit-il (p. LXXVI), n'eût à lui reprocher de n'avoir pas fait ce que précisément il a été dans son plan de ne pas faire. Son sujet, ainsi restreint, n'en est pas moins encore d'une vaste étendue et d'un grand intérêt, même au point de vue de l'historien. C'est ce qu'il rend sensible dans le passage suivant :

« A mesure que l'empire des Francs se consolidait dans la Gaule, le caractère des coutumes germaniques dut perdre quelque chose de sa *couleur* primitive. Une multitude de besoins nouveaux donnaient naissance à des situations, à des transactions jusqu'alors inconnues des Francs. Il fallait y pourvoir par des règles que les coutumes germaniques ne fournissaient ni d'une manière expresse, ni par des analogies. Le droit romain était là, riche de tous les accroissements produits par une civilisation dont les Francs éprouvaient le besoin, et qu'ils admiraient lors même que leurs habitudes barbares ne leur permettaient pas encore de l'adopter. L'influence toujours si puissante de l'exemple, les liens de famille qui se formaient entre les vainqueurs et les vaincus, la communauté de religion et de langue, entraînaient donc les barbares à recourir souvent au droit romain. Ce fut d'abord par nécessité, pour statuer sur les cas que leurs lois n'avaient pas prévus; peu à peu ce fut par utilité, pour corriger leurs usages anciens. Ainsi on peut expliquer comment il se fait que le droit des Francs ait subi cette influence sous la première race beaucoup moins que sous la seconde; comment, sous

* Voir les cahiers de septembre, p. 564, et d'octobre, p. 627.

la troisième race, cette même influence s'est prodigieusement accrue, au point de faire peu à peu disparaître, dans les coutumes successivement revisées et réformées, les traditions germaniques, dont on trouve beaucoup de traces dans les rédactions primitives. » (*Préf.* p. LXXVI et LXXVII.)

La PREMIÈRE DISSERTATION (p. 415-436) est intitulée : *De la rédaction de la loi salique et de ses différentes révisions.*

Ce fut jadis une grande question parmi les écrivains que de savoir d'où la loi salique avait pris son nom. Les uns, ce n'étaient pas apparemment les plus versés dans les langues du nord, le dérivaient du germain *sal*, signifiant, d'après eux, une selle de cheval, parce que les Saliens se servaient de selles pour leurs chevaux, à la différence des Romains, qui, disaient-ils, ne s'en servaient pas. D'autres, plus classiques, tenaient pour le mot latin *sal*, à cause du sel ou du piquant qu'ils trouvaient à la loi salique. D'autres, ayant le goût moins fin, étaient d'un avis différent : ils pensaient que, attendu que beaucoup de paragraphes y commençaient par *si aliquis*, on l'avait nommée *lex salica* par syncope, au lieu de *lex si aliqua*. Malheureusement pour cette étymologie, le fait qui lui sert de base n'a pas été bien observé et manque entièrement d'exactitude[1]. « Mais, dit Chantereau Lefèvre[2], qui rapporte ces étymologies et d'autres semblables, de quelle extravagance l'esprit humain n'est-il capable, quand il s'abandonne à ses cogitations sans se tenir attaché aux règles ! »

M. Pardessus, sans s'occuper de cette question, et pensant très-vraisemblablement que la loi salique doit son nom à la tribu qu'elle régissait, la définit une rédaction de la plupart des coutumes qui réglaient le droit criminel et le droit civil des Francs sous les deux premières races. Il penche à croire que cette loi fut originairement écrite dans l'ancienne langue des Francs, et que c'est de ce texte primitif, aujourd'hui perdu, que sont émanées les rédactions latines.

Cette opinion suppose que les peuples germains avaient l'usage de l'écriture. Il est vrai que, vers le milieu du quatrième siècle, l'évêque Ulphilas traduisit la Bible, et la mit par écrit en se servant de l'alphabet grec ou romain ; mais de ce qu'un évêque goth écrivit, dans sa langue nationale, le livre fondamental de sa religion, en pourrait-on conclure que les Francs, qui n'avaient pas d'évêques et qui n'étaient pas même chrétiens, ont fait de même pour leurs coutumes ? A mon avis, ce qui

[1] Au lieu de *si aliquis*, c'est toujours *si quis* qu'on lit au commencement des paragraphes. — [2] *Traité de la loi salique*, ch. VI, ms. de la Biblioth. roy. *Suppl. fr.* 2670.

rend bien difficile d'admettre une pareille rédaction originale en langue tudesque ou francique, c'est l'état dans lequel se présentent les mots de cette langue qui nous ont été conservés par les gloses malbergiques. On n'y observe aucune orthographe, aucune uniformité d'écriture. Qu'on juge de ce que serait un code écrit tout entier en tudesque à la manière de ces gloses : c'eût été, sans aucun doute, à n'y rien comprendre, même pour les jurisconsultes les plus expérimentés.

Supposez que les Francs connussent les runes, ils ne pouvaient s'en servir que pour des textes peu étendus. Ce fut assez tard qu'ils se familiarisèrent avec l'art d'écrire en s'appropriant l'alphabet latin. Même après avoir fait cette conquête, ils éprouvèrent encore beaucoup de difficulté à écrire leur propre langue, comme il est permis de le conclure de leurs tentatives pour imaginer de nouveaux caractères propres à exprimer les sons et les articulations exclusivement germaniques. D'après ces motifs, je croirais donc volontiers que les coutumes des Saliens furent d'abord seulement confiées à la mémoire des magistrats, et qu'elles restèrent purement traditionnelles jusqu'au temps où parurent les rédactions latines.

La première de ces rédactions aurait été faite, suivant M. Müller[1], entre les années 408 et 428, pour un territoire de la Belgique; et, suivant la plupart des autres savants, au nombre desquels se range M. Pardessus, après la conquête des Gaules et sous le règne de Clovis, avant que le christianisme fût devenu la religion nationale des Francs, attendu qu'elle n'en présente aucune trace. Cette raison, toutefois, constitue plutôt une probabilité qu'une preuve. Mais ce qui serait entièrement décisif, s'il fallait accorder une pleine confiance à cette espèce de témoignage, résulterait d'un passage du manuscrit de Leyde, qui porte expressément, d'après M. Pardessus (p. 425), que les Francs n'étaient pas chrétiens quand ils composèrent leur loi.

La rédaction primitive ne contient, comme on l'a vu, que soixante-cinq titres; ceux qui sont en plus dans quelques manuscrits ont été ajoutés successivement pour compléter la jurisprudence des plaids, savoir, les titres soixante-six à soixante-dix-sept par Clovis, et les titres suivants par Childebert et par son frère Clotaire. M. Pardessus s'accorde avec M. Pertz sur les douze titres additionnels de Clovis; mais il exprime, au sujet des additions postérieures, une opinion particulière, qu'il fonde, à mon avis, sur de très-bonnes raisons, et d'après laquelle

[1] *Der lex salica und der lex Angliorum et Werinorum Alter und Heimath*, p. 30 et 270, in-8°, 1840.

les additions des rois Childebert et Clotaire se réduiraient au *Pactus pro tenore pacis*, divisé en quatre titres, et à la *Decretio*, qui en comprendrait dix (p. 429-434).

La DEUXIÈME DISSERTATION (p. 437-450) est intitulée : *Du droit que chacun avait, dans l'empire des Francs, d'être jugé par sa loi d'origine.*

C'est un fait constaté par les documents et reconnu de tout le monde, que, dans le royaume des Francs, on était régi par le code de ses pères, et non par un code propre au pays qu'on habitait; en un mot, que les lois étaient personnelles et non territoriales. Cette législation est devenue le sujet de nombreux commentaires; on s'est donné beaucoup de peine pour l'expliquer, et M. Pardessus, en appliquant de nouveau à la même question son savoir et sa sagacité, a, je crois, achevé de l'éclaircir. Néanmoins, aux raisons qu'il a données on pourrait encore en ajouter une nouvelle, qui me paraît d'assez grand poids. La voici. Qu'il y ait eu dans la Gaule plusieurs lois, cela devait être, puisqu'il y avait plusieurs nations, et que ces nations étaient venues séparément s'y établir sous des chefs indépendants les uns des autres. A la vérité, toutes descendaient de la grande famille germanique; mais la Germanie était partagée en une multitude de petits peuples, et rien de plus naturel que ceux-ci aient eu chacun leurs coutumes particulières. Quand ils envahirent l'empire romain, leurs coutumes y firent invasion avec eux. D'abord, ils étaient si barbares, qu'ils ne pouvaient s'accommoder à la législation romaine, trop avancée, trop savante, trop empreinte de sagesse et d'urbanité. Ensuite, ils étaient trop mobiles et trop remuants pour tenir en place. Courant sans cesse après les aventures, ils s'engageaient dans des expéditions souvent lointaines, et ne savaient se fixer nulle part. S'ils avaient suivi des lois territoriales, ils en auraient continuellement changé, puisqu'ils changeaient continuellement d'habitation et de territoire. De là l'évidente nécessité pour eux d'être régis par des lois personnelles. Clovis et ses descendants n'avaient, d'ailleurs, pas plus l'idée que le loisir de les soumettre tous à la loi salique. Moins avides de gloire que de pillage, ils songeaient peu au rôle de législateurs; si peu même, qu'on est obligé de descendre jusqu'à la seconde race pour trouver chez les rois une pensée arrêtée et sérieuse de gouvernement.

Au reste, comme le remarque judicieusement M. Pardessus (p. 443), le droit de chacun d'être régi par sa loi d'origine ne lui était reconnu que chez les seules nations incorporées à l'empire franc. Un étranger, tel qu'un Saxon ou un Lombard, établi dans cet empire, aurait vainement invoqué en sa faveur, avant Charlemagne, les lois ou les coutumes de ses pères.

Chacun vivait donc sous sa propre loi : c'est un fait constant. Mais était-il permis de la changer pour en suivre une autre? Un Romain, par exemple, aurait-il pu renoncer au code théodosien pour adopter la loi salique? Oui, ont répondu Montesquieu, Mably, de Gourcy et d'autres écrivains, en se fondant sur le fameux texte d'Hérold : *Si quis ingenuus Franco* [pour *Francum*] *aut barbarum* AUT *hominem qui lege salica vivit, occiderit, etc.* On y distingue : 1° le Franc; 2° le barbare qui n'est pas franc; 3° l'homme, Romain ou autre, qui vit sous la loi salique. Cette leçon paraîtrait en effet assez concluante, si l'on pouvait l'admettre; mais elle n'existe que dans l'édition d'Hérold, et les soixante-cinq manuscrits vérifiés par M. Pardessus, au lieu de *aut barbarum aut hominem*, ont seulement *aut barbarum hominem;* le second *aut* ne s'y trouve pas. L'autorité d'un si grand nombre de manuscrits ne peut être mise en balance avec celle d'un seul; alors le passage n'a plus la valeur qu'on lui supposait, et tout le monde devra l'interpréter de la même manière, en l'appliquant aux Germains ou autres barbares établis dans les Gaules, mais qui, étrangers à la tribu des Saliens, n'étaient pas venus avec Clovis et ne vivaient pas en corps de nation.

M. Pardessus aborde ensuite une difficulté bien plus grande. « Ce droit des hommes sujets des rois francs d'invoquer chacun sa loi d'origine s'étendait-il à l'état politique et à ce qui intéressait l'ordre public, la répression des crimes? » Non, répond le savant jurisconsulte, la loi des Francs était la seule qui régît politiquement tous les habitants de leur empire sans distinction. La concession faite aux Romains de conserver leur code concernait uniquement le droit civil.

Puis il se demande, en ce qui touche à la répression des crimes, si le Romain qui commettait un crime envers un autre Romain était puni par la loi romaine. A son avis, le coupable était puni par la loi salique : c'est-à-dire que le système des compositions pécuniaires avait été substitué, même pour les Romains, à celui des peines afflictives. Les raisons dont il s'appuie, et qu'il tire du texte de Wolfenbüttel (XVI, 3), de la loi des Ripuaires (LXVI, 2), des *Capita extravagantia* (VII, 2, et XI, 9), et de la constitution de Clotaire Ier, de l'an 560 (§ 4), sont, au moins, fort plausibles, et n'auraient besoin, pour former une preuve complète, que d'être accompagnées de quelque document plus explicite.

Dans les procès, lorsque les parties suivaient deux lois différentes, M. Pardessus pense que la cause était décidée par celle du défendeur, lorsqu'il s'agissait d'affaires que nous appellerions personnelles. En matière de conventions, la forme employée dans le contrat pouvait

servir à déterminer par quelles lois elles devaient être réglées. Enfin il y avait sans doute des usages consacrés par la jurisprudence locale pour les cas plus compliqués; peut-être même le tribunal était-il mixte, c'est-à-dire composé de juges dont la moitié suivait la loi du demandeur, et l'autre moitié celle du défendeur. A l'appui de cette conjecture de M. Pardessus, je pourrais citer plusieurs actes anciens, mais il me suffira d'indiquer le plaid d'Ausone (Vic d'Osona), où siégèrent, en 918, six juges pour les Romains, quatre pour les Goths, et huit pour les Saliens[1].

La femme mariée n'avait pas d'autre loi que celle de son mari, et même, selon M. Pardessus, qui diffère d'opinion sur ce point avec M. de Savigny, lorsqu'elle devenait veuve, elle la conservait, tant qu'elle ne contractait pas un second mariage. Quant au clergé, il était régi par le droit romain. Cependant je trouve, dans la Chronique de Lorsch, sous l'année 776, qu'un procès intenté par le comte Heimeric à Gundeland, abbé de Lorsch, fut jugé d'après la loi des Francs, *juxta legem Francorum*[2].

La TROISIÈME DISSERTATION (p. 451-458) a pour titre: *Des personnes libres considérées dans l'état de famille.*

Ici le docte jurisconsulte se renferme dans la loi salique, le sujet étant suffisamment connu en ce qui concerne le droit romain.

Traitant d'abord des enfants mineurs, il est conduit à croire, avec D. Ruinart, que la majorité était fixée chez les Francs à douze ans, et chez les Ripuaires à quinze. MM. de Bréquigny et De la Porte du Theil, qui la reculent à vingt et un ans, ne paraissent pas avoir bien interprété les documents sur lesquels ils se fondent.

A la mort du père, le mineur passait sous la tutelle de la mère, qui restait seule chargée de son éducation et de l'administration de ses biens. Le *mundium* ou la protection appartenait au plus proche parent, et la tutelle lui était aussi dévolue, à la mort ou au refus de la mère. La femme elle-même était placée, et pendant toute sa vie, sous le *mundium* de son père, de son plus proche parent paternel, de son mari, si elle était mariée, ou du roi, si elle n'avait ni mari ni parents. Le *mundium* différait, comme on voit, de la tutelle: pour la personne qui en était l'objet, il constituait un droit à la protection particulière d'un homme libre; par rapport à celui-ci, c'était un devoir impérieux à remplir, pour lequel il recevait un certain prix.

Chez les Francs, l'enfant qui atteignait sa majorité, son *ætas legitima*

[1] *Gall. christ.* t. XIII, instr. col. 2. — [2] *Chron. Lauresh*, dans Bouq. V, 382 C.

ou *perfecta*, cessait d'être en puissance paternelle; tandis que, chez les Romains, quel que fût l'âge des enfants, le père avait la puissance sur eux, sur leurs descendants et sur leurs biens; ou, pour mieux dire, le fils de famille n'avait pas de biens propres, puisque tout ce qu'il possédait appartenait au père: la puissance paternelle ne cessait que par la mort du père ou par l'émancipation du fils. A sa majorité, au contraire, un Franc était maître de sa personne et de ses biens, dont, pendant sa minorité seulement, son père avait eu la jouissance: c'est ce que prouve M. Pardessus à l'aide des *Capita extravagantia* (§ 8).

Il rappelle, avant de finir, que l'adoption ne fut point inconnue chez les Francs.

Sa QUATRIÈME DISSERTATION (p. 459-486), intitulée: *Des hommes libres d'origine barbare, considérés dans leur état politique*, sort du cadre ordinaire, puisqu'elle est consacrée à des questions qui ne sont pas de droit privé; mais ce n'est pas la seule fois que l'auteur fait une heureuse exception à la règle, et qu'il donne plus qu'il n'avait d'abord promis.

Les hommes libres vivant sous la loi salique sont les seuls qu'il considère. Il les divise en deux classes, les ingénus et les lites, et consacre un chapitre à chacune d'elles. « Par *libres*, dit-il (p. 460), j'entends tous les hommes qui n'étaient pas esclaves; par *ingénus* j'entends les hommes nés de parents qui ne reconnaissaient aucun maître, et qui eux-mêmes ne sont tombés ni dans l'esclavage, ni dans une dépendance qu'exprime la formule 44 de Sirmond, par les mots *in obsequio et servitio alterius, ingenuili ordine;* je donne aux autres le nom de *lites*, expression dont se sert la loi salique. » Ainsi l'homme libre est celui qui n'est pas esclave, c'est-à-dire celui qui jouit actuellement de la liberté: qu'elle lui vienne de la naissance ou de l'affranchissement, du moment qu'il la possède c'est le libre de M. Pardessus. Ensuite il établit une distinction entre les hommes libres: ceux qui sont nés de libres et qui ne sont tombés ni dans l'esclavage ni dans la dépendance ingénuile d'autrui, il les appelle ingénus; tandis qu'il donne le nom de lites aux autres, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même (p. 482), premièrement aux hommes nés de parents dépendants, secondement aux hommes qui se mettaient eux-mêmes au service ou dans la dépendance d'autrui, troisièmement aux affranchis. D'après ces définitions, les mots n'ont plus le même sens qu'en latin: en effet, l'homme né de parens libres, mais tombé accidentellement au service d'autrui, n'en conserverait pas moins, en latin, la qualité d'*ingénu*, que M. Pardessus lui retire. L'ingénuité, étant une propriété originelle, un fait qu'il était impossible de changer, ne pouvait ni se perdre ni s'acquérir.

Au surplus cette légère modification dans le sens propre d'un mot est sans inconvénient, du moment que l'auteur a soin de le définir. Mais, lorsque je lis ensuite (p. 483) qu'un grand nombre de lites étaient colons, et (p. 484) que le nom de *liti* a été donné à des esclaves, j'hésite sur la manière d'entendre ces trois classes de personnes. En effet, on ne pouvait être à la fois colon et lide, lide et esclave, pas plus que libre et serf: la liberté, le colonat, la lidilité et la servitude, constituaient quatre conditions différentes et exclusives l'une de l'autre. Supposer qu'un homme en possédât deux simultanément, ce serait lui attribuer deux états civils en même temps. A la vérité il passait quelquefois de l'une à l'autre; mais il perdait la précédente aussitôt qu'il en obtenait une nouvelle. Il suffit de jeter les yeux sur le Polyptyque d'Irminon pour se convaincre que, au moins sous la seconde race, les lides étaient essentiellement différents des colons et des serfs.

Les ingénus, suivant le savant académicien, composaient seuls le corps politique appelé tribu ou nation. En eux résidait la souveraineté, qu'ils exerçaient par leur participation aux délibérations des assemblés tant nationales que locales. Ils formaient seuls l'armée; seuls ils avaient obtenu des biens en partage au moment de la conquête de la Gaule; seuls ils ne payaient pas d'impôt pour ces biens, et n'étaient jamais battus de verges.

Ces prérogatives sont exactement définies et ne peuvent, en théorie générale, fournir matière à contestation; mais les règles étaient-elles rigoureusement observées? mais les faits étaient-ils bien conformes aux principes? avant tout y avait-il des principes de gouvernement? Dans beaucoup de circonstances, à vrai dire, et sur plusieurs questions essentielles d'ordre social, on n'en voit guère régner d'autres que le hasard et la force. Il n'en faut pas moins savoir gré à M. Pardessus d'avoir été net, précis et complet, dans sa définition de l'homme libre chez les Francs.

C'est avec la même netteté qu'il se prononce contre l'existence d'une noblesse sous les rois de la première race. Non pas que l'illustration des pères ne rejaillît sur les enfants et ne fût pour eux un avantage; mais, sans les privilèges et l'hérédité, comment pouvait-il y avoir une noblesse proprement dite? L'opinion de l'abbé de Gourcy est ici réfutée complétement, je dirais même surabondamment, à l'égard d'un savant de second ordre, qui n'a guère fait que résumer les connaissances de son temps, sans rien ajouter aux vérités acquises. Cette question célèbre, qui donna lieu à de si longs et si fameux débats, avait été très-bien exposée et très-sagement décidée par M. Naudet; M. Pardessus, en relevant une à une

les erreurs de l'abbé de Gourcy, en montrant d'où elles naissaient, en rétablissant le véritable sens des passages mal interprétés, en prévenant jusqu'aux moindres objections, n'a plus rien laissé à faire à la critique.

Passant ensuite à la seconde partie de sa Dissertation, le savant académicien nie que les lites du royaume des Francs tirent leur origine des lètes, établis dans la Gaule, sous les empereurs romains. Il aime mieux croire qu'ils sont descendus de colons germains, amenés par les Francs dans les pays de leurs conquêtes (p. 475). Cette opinion repose sur un fait qui aurait besoin, je pense, d'être bien constaté avant d'être pris pour base d'un système; puis on devrait encore justifier plusieurs autres assertions qui pourraient aussi sembler un peu hasardées. Ainsi, à mon avis, il faudrait prouver, 1° que les Francs ont amené avec eux des colons; 2° que ces colons servaient leurs maîtres à l'armée; 3° que ce sont ces mêmes colons qui sont désignés sous le nom de *liti* dans la loi salique. Tout cela est peut-être vrai, mais tout cela est-il suffisamment démontré?

M. Pardessus range aussi parmi les lites les hommes libres que la misère ou d'autres causes forçaient de se mettre au service d'autrui, sans toutefois devenir esclaves. Il fait alors de la condition lidile une condition accidentelle, plus ou moins durable, qu'une circonstance engendre et qu'une autre peut détruire. Les lites n'auraient donc pas de caractère originel, fixe, comme en ont les libres et les serfs; et, plutôt que d'en former une classe à côté de ceux-ci, on devrait les mettre en parallèle, par exemple, avec les hôtes, *hospites*, dont l'état, au lieu de dépendre en général de la naissance et d'être permanent, était conventionnel et muable. Dans cette hypothèse un homme libre pourrait être lite pour un temps, sans toutefois être dégradé de sa liberté; ce qu'il me paraît, je l'avoue, difficile d'admettre, la liberté et la lidilité constituant deux conditions essentiellement distinctes, exclusives, incompatibles. Il me semble, pour me servir d'une comparaison prise dans un autre ordre d'idées, qu'il était aussi impossible d'être à la fois homme libre et lide que d'être simultanément Lombard et Bourguignon. Mais un homme libre, un colon, un lide, un serf, pouvaient très-bien, sans perdre leur condition respective, être en même temps ou *hospes*, ou *advena*, ou *mansionarius;* de même qu'un Lombard pouvait être fermier, vassal, sergent, etc. Il faut donc avoir soin de distinguer ce qui constitue l'état civil, de ce qui n'est que position sociale; ce qui de soi est permanent et fixe, de ce qui n'est que conventionnel et passager. Qu'il me soit encore permis de faire observer qu'il ne suffit pas, pour caractériser les lites, de dire avec du Cange, de Gourcy, de Bréquigny et les autres sa-

vants, que *c'étaient des esclaves d'une condition plus douce et moins abjecte que le commun des esclaves*, ou que *c'étaient des affranchis de la plus basse condition*: il faudrait expliquer quelle était cette condition, et, en la comparant avec celle des affranchis et des esclaves, indiquer ce qu'elle avait de pire que la première et de meilleur que la dernière; en un mot, il faudrait définir et préciser [1].

Le savant académicien, sentant parfaitement les difficultés d'un sujet aussi obscur, s'est efforcé de les surmonter et même d'aller au-devant des objections. A-t-il répondu à tout, et ses réponses sont-elles toujours décisives? Lui-même en jugera mieux que personne, s'il prend la peine de lire cet article. J'ajouterai que, d'après sa définition (p. 460), les lites devaient former une classe très-nombreuse et beaucoup plus nombreuse même qu'elle ne le paraît dans les documents. En effet, après y avoir compris les affranchis et les colons, quoiqu'ils soient distingués des lites dans une foule d'actes originaux, et dans ceux mêmes dont il a fait usage, il finit par y comprendre encore les *vassi* (p. 484), sans doute parce que les *vassi* ne vivaient pas dans une complète indépendance, et qu'ils avaient des devoirs à remplir, soit envers un seigneur, soit envers un maître. Alors on conçoit parfaitement ce qu'il a entendu par lites : cette classe se composait, suivant son opinion, de tout ce qui n'était ni esclave, ni indépendant d'autrui. Par conséquent il n'y avait que trois classes de personnes, savoir : les libres, les lides et les serfs; et le principal caractère distinctif de chacune n'était plus fondé sur la naissance. Par exemple, l'homme né libre qui devenait vassal, *vassus*, sortait de la classe des libres pour entrer dans celle des lides; il subissait une réduction de moitié dans la composition dont il jouissait auparavant, et cessait d'être compté au nombre des citoyens : car, en définitive, les lites, pour me servir des propres expressions de l'auteur, étaient libres sans être citoyens, c'est-à-dire sans pouvoir siéger aux assemblées publiques, ni servir à l'armée autrement qu'à la suite de leurs seigneurs ou de leurs maîtres.

Le titre de la CINQUIÈME DISSERTATION (p. 487-506) est ainsi conçu : *De la vassalité et de son influence sur l'état des hommes libres.*

Les antrustions, les leudes et les fidèles, y sont présentés comme ne formant qu'un même ordre de personnes, dans lequel les plus illustres recevaient le nom d'*optimates*. Au contraire, les hommes placés *in truste regis* sont distingués de ceux qui étaient *in verbo regis*. Il est ensuite

[1] C'est, s'il m'est permis de le dire, ce que j'ai tâché de faire dans un ouvrage terminé, mais non publié, pour toutes les questions que j'ai traitées, et en particulier pour celle des lites.

traité des bénéfices et de tout ce qui concerne la durée, la révocabilité, la perpétuité de ces concessions. Les opinions contradictoires sont rapportées fidèlement; les unes sont admises, les autres combattues et rejetées. Sur un petit nombre, l'auteur, par une défiance exagérée de son jugement ou de son autorité, évite ou s'abstient de prendre parti. On se plaindrait volontiers, à cette occasion, de la réserve et de la modestie qui l'empêchent ainsi de se prononcer. A sa place, et sans en avoir autant le droit, on prendrait souvent un langage plus décisif. Pour ma part, je n'hésiterais pas à rejeter ces concessions de bénéfices que le roi aurait faites à titre révocable, et avec la prétendue clause *quamdiu libuerit*, dont il n'existe aucun témoignage, ainsi que le reconnaît M. Pardessus (p. 495).

Nous avons vu que les opinions de l'auteur étaient beaucoup plus arrêtées, ou du moins beaucoup plus explicites, au sujet de la noblesse. Ici il en nie de nouveau l'existence sous la première race, tout en admettant une illustration personnelle, et même une illustration de souvenirs pour les familles. La manière dont il s'exprime à l'égard de la féodalité, qu'il voit vivante, sinon puissante, dès les temps mérovingiens, n'est ni moins précise, ni moins juste. «Par le fait, dit-il (p. 505), la féodalité, qui, au déclin de la seconde race, renversa le trône, était, dès la première, toute vivante, toute préparée au plus rapide accroissement. Il ne manquait plus que deux classes pour la constituer telle que l'histoire nous la montre au xe siècle : la fusion des pouvoirs publics dans les possessions territoriales, et déjà depuis longtemps les juridictions privées préparaient ce résultat; l'hérédité des bénéfices et des fonctions publiques, et cette hérédité, souvent attachée à des concessions individuelles, ou produite par la facilité avec laquelle les rois accordaient des survivances, devint une loi générale par le capitulaire de 877.» Néanmoins, je proposerais une légère modification dans la dernière phrase, pour dire que l'hérédité dont il s'agit était devenue une coutume générale avant le capitulaire de 877, qui ne fait guère, je pense, que la constater ou la consacrer, au lieu de constituer une législation nouvelle.

La SIXIÈME DISSERTATION (p. 507-516), intitulée : *De l'état des Romains d'après la loi salique*, contient un exposé clair, intéressant et bien écrit, dont je ne puis m'empêcher de faire l'éloge, quoique, suivant mon opinion, l'auteur parle des Francs en termes beaucoup trop favorables, et que je ne sois pas non plus tout à fait d'accord avec lui sur d'autres points. Mais il a bien raison de dire que la Gaule fut conquise et non délivrée par les barbares, que les habitants furent réduits à la condition

de peuple vaincu, et que cette condition était inférieure de moitié à celle des vainqueurs, attendu que la loi salique n'accorde au Romain que moitié de la composition payée au barbare.

En outre, les Germains, qui n'avaient pas plus l'amour de l'égalité que de la liberté, ne se contentèrent pas d'instituer pour eux des tarifs différents dans les compositions, suivant les différentes conditions des personnes : ils distinguèrent les Romains en propriétaires, *possessores*, et en tributaires, *tributarii*, ou non-propriétaires, et par leur loi accordèrent une composition, c'est-à-dire une protection, plus de deux fois moins forte, aux seconds qu'aux premiers. Celui qui tuait un propriétaire payait 100 sous; celui qui tuait un tributaire en était quitte pour 45 sous.

La question principale que se propose M. Pardessus est de savoir si les Romains conservèrent, sous les Francs, leurs anciennes juridictions pour les causes civiles qui naissaient entre eux. Il soutient la négative contre M de Savigny, et je crois qu'il a raison. Cependant il admettra plus tard le maintien de l'administration financière.

De l'esclavage d'après la loi salique. Tel est le sujet de la SEPTIÈME DISSERTATION.

Renfermée ordinairement dans le cadre de la loi des Saliens, elle ne représente à nos yeux qu'un coin du tableau de l'esclavage au moyen âge; mais cette représentation, au défaut du neuf, qui devient bien rare après tant d'ouvrages sur cette matière, a généralement le mérite de réunir la clarté à l'exactitude.

Je ne sais pourtant s'il faut admettre, sous les Mérovingiens, un impôt de capitation dû au fisc par les esclaves et payé par les maîtres, qui l'auraient ensuite retenu sur le pécule des premiers (p. 524). Je n'oserais non plus affirmer que les enfants nés de mariages mixtes suivissent toujours la condition de leur père. Mais je regarde comme un très-bon résumé tout ce qui est dit : d'abord des différents modes d'affranchissement, par le denier, par déclaration devant l'Église, par rachat, par charte; puis des effets des divers affranchissements, de l'état des affranchis, et de la succession de ceux qui mouraient sans enfants.

La HUITIÈME DISSERTATION (p. 533-564) est intitulée : *De la propriété foncière d'après la législation des Francs.*

Le savant académicien ne pense pas que les soldats de Clovis se soient emparés des propriétés privées des Romains dans la Gaule, ni même qu'ils en aient pris une portion; « les vainqueurs se contentèrent, à son avis, de confisquer les bénéfices des magistrats, des chefs, des soldats romains, les biens des familles détruites par le fait de la guerre ou qui

s'étaient expatriées, tout ce qui composait le domaine impérial, peut-être même une partie des biens des cités. »

Que les Francs ne se soient pas partagé les biens des anciens habitants à la manière des Bourguignons et des Visigoths, c'est-à-dire en vertu d'un pacte général avec les empereurs ou avec les vaincus, il ne peut guère y avoir de doute à cet égard, puisqu'on ne trouve aucune trace d'un tel partage dans la loi salique ni dans aucun autre document; mais que les Francs n'aient pas fait main basse sur les propriétés particulières suivant l'occasion et tant qu'ils l'ont pu, c'est ce qu'on aura de la peine à croire, si l'on regarde les troupes qui sortirent des forêts et des marécages de la Germanie comme des bandes d'aventuriers sans gouvernement, organisées seulement pour la guerre et le pillage, et complétement étrangères à toutes les lois des peuples civilisés. L'opinion de M. Pardessus est celle d'un grand nombre de savants. L'exposé qu'il en a fait sera lu avec non moins de fruit que de plaisir par ceux-là même qui seraient, sur quelques points, d'un avis un peu différent.

Il se pourrait, par exemple, qu'on n'aperçût pas chez les vainqueurs un assez grand esprit d'ordre et d'équité, pour croire que chacun d'eux obtînt tranquillement son lot, dans le voisinage de son chef, suivant son grade ou son habileté, et non qu'il s'emparât de tout ce qui fut à sa convenance, en faisant usage, à l'imitation de Clovis, non-seulement de la force, mais encore de l'astuce et de la perfidie, qui aident à caractériser cette espèce de conquérants.

Dans tous les cas, s'il y avait eu un partage de terres, le mot *alodis* n'aurait par signifié la portion de chacun, vu qu'il s'entendait d'un bien complétement libre, par opposition au bénéfice, et non, comme on disait, d'un sort ou d'un lot, *sors*. M. de Montlosier s'est avisé de faire de l'alleu la terre libre possédée par le Gaulois ingénu; mais M. Pardessus, après l'avoir victorieusement combattu sur ce point et sur d'autres, le déclare un mauvais guide dans l'étude des antiquités de notre droit.

Le savant jurisconsulte dit ensuite un mot des biens communaux; puis il traite de plusieurs questions importantes de droit privé : par exemple de l'aliénation et de la transmission des biens; et rappelle, à ce sujet, d'anciens usages, dont plusieurs se sont conservés dans les contrats connus sous les noms de *locatairie perpétuelle*, de *domaines congéables* (en Bretagne). Il n'oublie pas les précaires, qui jouissaient d'une si grande faveur dans l'Église.

Enfin, examinant si les propriétés foncières payaient un impôt direct sous la première race, il se déclare pour l'opinion d'Hadrien de Valois,

qui lui-même l'a résumée en ces termes dans le titre d'une dissertation célèbre : *Franci immunes, Galli tributarii.* Il est donc contraire et à l'abbé Dubos, d'après lequel les Francs et les Romains auraient été pareillement soumis à l'impôt, et à Montesquieu, qui nie tout impôt direct sous les Francs. Cette dernière opinion est celle que MM. Baudi di Vesmé et Guadet ont défendue dans leurs mémoires, couronnés, en 1837, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Pardessus semble lui-même s'en rapprocher beaucoup, lorsque, avant de finir, il fait cette observation (p. 563) : « Peut-être Montesquieu a-t-il eu raison de dire que, si les Gallo-Romains ont payé des impôts, cet état de choses ne subsista pas longtemps. » Quoi qu'il en soit, cette huitième dissertation est, à mes yeux, une des plus remarquables de l'ouvrage, qui en contient un si grand nombre, toutes aussi intéressantes qu'instructives.

GUÉRARD.

(*La fin au prochain cahier.*)

Note annexe des articles publiés dans les cahiers de septembre et d'octobre 1843 sur un Traité arabe relatif à l'astronomie.

Analyse mathématique des hypothèses d'Hipparque et de Ptolémée exposées dans le texte précédent, accompagnée de leur comparaison avec les tables modernes.

§ I. Je considère d'abord l'hypothèse d'Hipparque ; et, dans la fig. 1, qui la représente, je nomme le rayon de l'excentrique R, celui du cercle intérieur r'. Pour évaluer l'équation du centre C'LT ou ε, qui a lieu après le temps t, compté depuis la conjonction apogée et équinoxiale que nous adoptons comme point de départ, je mène TP' perpendiculaire sur LC' prolongé indéfiniment. Alors, dans le triangle rectangle TC'P', l'hypoténuse C'T est r', et l'angle TC'P' est $m't$, c'est-à-dire le mouvement d'anomalie pendant le temps t. On a ainsi

$$TP' = r' \sin m't; \qquad C'P' = r' \cos m't;$$

ou, en représentant, pour abréger, l'anomalie moyenne $m't$ par la lettre z, comme je le ferai toujours,

$$TP' = r' \sin z; \qquad C'P' = r' \cos z.$$

Alors LC' étant R, l'angle ε se tirera du triangle rectangle TLP' par la formule suivante :

$$(1 \qquad \tang \varepsilon = \frac{r' \sin z}{R + r' \cos z}.$$

Maintenant l'angle LT♈ est la *longitude vraie* ou *apparente* de la lune que l'on veut obtenir, je la nomme v; et L″T♈, ou son égal LC′♈′, est la longitude moyenne mt, qui peut se calculer pour le temps donné t; je la nomme par abréviation u. L'angle ε étant soustrait de cette dernière donne évidemment v. On a donc

$$(2) \qquad v = u - \varepsilon.$$

De là on déduira v pour le temps t, quand le rapport $\frac{r'}{R}$ sera connu, puisque ε deviendra calculable.

§ II. Passons à l'hypothèse de l'épicycle que Ptolémée substitue à celle-là. Elle est représentée dans la fig. 2. Je nomme R le rayon de l'homocentrique, r' celui de l'épicycle, en conservant, d'ailleurs, les mêmes dénominations que précédemment, pour tous les angles décrits en vertu des mouvements moyens. Alors je mène LP_1 perpendiculaire à TC′ prolongé; et, comme l'angle LC′A est, par convention, $m't$ ou z, le triangle rectangle $LC'P_1$ donne

$$LP_1 = r' \sin z; \qquad C'P_1 = r' \cos z.$$

Puisque C′T est R, l'équation du centre LTC′ ou ε se déduit du triangle rectangle LTP_1; et l'on a ainsi

$$(1) \qquad \operatorname{tang} \varepsilon = \frac{r' \sin z}{R + r' \cos z}.$$

Quand ε sera connu par cette formule, on le soustraira de l'angle C′T♈, qui est la longitude moyenne mt ou u pour le temps t; la différence sera l'angle LT♈ ou v, c'est-à-dire la longitude vraie que l'on veut obtenir. On aura donc

$$(2) \qquad v = u - \varepsilon.$$

Ces deux formules sont identiques à celles que nous avions tout à l'heure trouvées. Ainsi les deux hypothèses sont équivalentes, et il suffira de discuter les conséquences optiques de la dernière.

§ III. Le rapport $\frac{r'}{R}$ est un nombre abstrait moindre que 1, parce que l'on prend r' plus petit que R dans les deux hypothèses. On peut donc le représenter par le sinus d'un certain angle inconnu que je nomme E′. Cette transformation donne

$$\sin E' = \frac{r'}{R}; \text{ et par suite } (2) \operatorname{tang} \varepsilon = \frac{\sin E' \sin z}{1 + \sin E' \cos z}.$$

Dans une équation de cette forme, on démontre aisément que la plus grande valeur de l'angle ε est précisément E′; et elle se réalise lorsque l'anomalie moyenne z acquiert la valeur spéciale Z, telle qu'on ait

$$Z = 90^\circ + E'.$$

E′ sera donc la *plus grande équation du centre* résultante du rapport que l'on voudra assigner à $\frac{r'}{R}$. Il est aisé de voir qu'elle se réalise lorsque le rayon visuel TL devient tangent à l'épicycle; et l'expression correspondante de z, qui est $90^\circ + E'$,

exprime la valeur que doit avoir l'anomalie moyenne $m't$ ou z, pour que cette condition de tangence ait lieu, dans les conditions de mouvement adoptées.

Ptolémée conclut des observations $\frac{r'}{R}$ égal à $\frac{5\frac{1}{4}}{60}$ ou $\frac{7}{80}$. Cela équivaut, en fractions décimales, à 0,0875. On a donc, d'après cette évaluation,

$$\sin E' = 0{,}0875; \qquad \text{ce qui donne } E' = 5^\circ\ 1'\ 11'',28.$$

Il prend seulement 5° 1', en négligeant les secondes additionnelles. Avec cette valeur de E', la formule (2) donnera toutes les valeurs de l'équation du centre ε correspondantes aux différentes valeurs z de l'anomalie. Les résultats ainsi obtenus sont conformes à ceux qu'il obtient lui-même, et qu'il a réunis dans une table numérique placée à la fin du chapitre IX de son livre IV.

§ IV. Pour voir d'un coup d'œil jusqu'à quel point l'hypothèse ainsi particularisée s'accorde avec les faits réels, je prends dans les tables lunaires de M. Damoiseau l'expression générale de l'équation du centre ε dans les syzygies, en négligeant les petites inégalités qui en font partie, même celles qui dépendent des positions des nœuds ainsi que du soleil, toutes circonstances auxquelles Ptolémée n'avait point égard. Cette expression, bornée de cette manière à ses termes principaux, en mettant l'origine des anomalies z à l'apogée, comme le fait l'hypothèse grecque, est

$$\varepsilon = 5^\circ\ 0'\ 51'',5 \sin z - 12'\ 48'',8 \sin 2z + 36'',1 \sin 3z \ldots.$$

Je néglige les termes ultérieurs. Maintenant, pour mettre notre expression de ε sous une forme de développement pareille à celle-là, j'y représente, pour abréger, par e' le rapport $\frac{r'}{R}$, qui est 0,0875; et j'ai ainsi

$$\tang \varepsilon = \frac{e' \sin z}{1 + e' \cos z}.$$

Je considère ensuite que tout angle θ, moindre que 45°, peut s'exprimer par une série indéfinie, ordonnée suivant les puissances de sa tangente. Cette série est

$$\theta \frac{\tang 1''}{1''} = \tang \theta - \frac{1}{3} \tang^3 \theta + \frac{1}{5} \tang^5 \theta \ldots\ldots \text{ etc.}$$

Pour avoir exactement la valeur de l'angle θ, il faut pousser ce développement d'autant plus loin que $\tang \theta$ approche plus de l'unité. Mais ici, comme la plus grande valeur de l'angle ε n'excède pas 5° 1', nous aurons une évaluation très-suffisante en nous bornant à conserver les termes qui contiendront des puissances de e' inférieures à la 4^e, ce qui revient à négliger tous ceux qui contiendraient des puissances supérieures à e'^3. Nous aurons donc simplement, dans cet ordre d'approximation,

$$\varepsilon \frac{\tang 1''}{1''} = \frac{e' \sin z}{1 + e' \cos z} - \frac{1}{3} \frac{e'^3 \sin^3 z}{(1 + e' \cos z)^3};$$

et nous négligerons tous les termes ultérieurs. Mais ceci peut encore être simplifié par le même principe; car, en opérant par division continue, on a

$$\frac{1}{1 + e' \cos z} = 1 - e' \cos z + e'^2 \cos^2 z - e'^3 \cos^3 z \ldots \text{ etc.}$$

Puisque nous ne conservons que les e'^3, il faut d'abord faire e' nul dans le dénominateur de notre second terme, et développer celui du premier terme jusqu'à la seconde puissance de e' seulement. La réunion des produits ainsi obtenus donne

$$\varepsilon \frac{\text{tang } 1''}{1''} = e' \sin z - \frac{1}{2} e'^2 \sin 2z + e'^3 \sin z \left\{ \cos^2 z - \frac{1}{3} \sin^2 z \right\}.$$

J'ai laissé exprès le coefficient de e'^3 sous la forme avec laquelle il s'est présenté, pour en prendre occasion de montrer comment les produits de sinus et de cosinus doivent être convertis en sinus simples d'arcs multiples dans des développements pareils à celui-ci, ce qui nous sera, à chaque instant, nécessaire dans les épreuves analogues que nous aurons ultérieurement à faire. Le procédé est fondé sur ce que, deux arcs quelconques p et q étant donnés, on a toujours

$$\sin p \cos q = \frac{1}{2} \sin (p+q) + \frac{1}{2} \sin (p-q).$$

Au moyen de ce théorème, tout produit de la forme $\sin^n p \cos^{n'} p$, où les lettres n et n' indiquent des puissances de degrés quelconques, peut être converti en une somme de sinus simples, en opérant la transformation successivement sur les facteurs qui le composent. Pour appliquer ceci à l'exemple actuel, je change d'abord $\cos^2 z - \frac{1}{3} \sin^2 z$ en $\frac{4}{3} \cos^2 z - \frac{1}{3}$; après quoi le reste de la transformation s'achève progressivement comme il suit :

$$\sin z \left\{ \frac{4}{3} \cos^2 z - \frac{1}{3} \right\} = \frac{2}{3} \sin 2z \cos z - \frac{1}{3} \sin z = \frac{1}{3} \sin 3z + \frac{1}{3} \sin z - \frac{1}{3} \sin z = \frac{1}{3} \sin 3z;$$

ce qui donne, par conséquent,

$$\varepsilon \frac{\text{tang } 1''}{1''} = e' \sin z - \frac{1}{2} e'^2 \sin 2z + \frac{1}{3} e'^3 \sin 3z.$$

Maintenant, pour avoir ε en secondes de degrés, il ne reste plus qu'à mettre dans chaque terme du second membre, au lieu de e', sa valeur 0,0875, puis à multiplier chaque coefficient numérique ainsi obtenu par $\frac{1''}{\text{tang } 1''}$, en se rappelant que l'on a, par les tables trigonométriques,

$$\log \text{tang } 1'' = \bar{6},6855749.$$

On trouvera ainsi, par l'hypothèse que nous discutons,

$$\varepsilon = 5^\circ\ 0'\ 48'',2 \sin z - 1'\ 19'',0 \sin 2z + 46'',1 \sin 3z;$$

au lieu que nos tables modernes, qui peuvent être considérées comme l'expression réelle des faits, donnent, comme je l'ai annoncé plus haut,

$$\varepsilon = 5^\circ\ 0'\ 51'',5 \sin z - 12'\ 48'',8 \sin 2z + 36'',1 \sin 3z.$$

On voit donc qu'il y a un accord presque exact pour le premier terme, mais qu'il y a une différence très-notable pour le second; de sorte que l'hypothèse commence à être inexacte dans les termes de l'ordre e'^2. Tel était donc l'ordre d'erreur que les observations grecques comportaient, et qui était insensible à Ptolémée comme à Hipparque.

§ V. J'arrive à sa seconde hypothèse, représentée fig. 4. Toute la différence avec la précédente, c'est que le rayon TC', mené de la terre au centre de l'épicycle, devient variable selon l'aspect du soleil, par la condition que l'angle C'Ta' soit toujours double de la distance angulaire de la lune à cet astre, distance que j'exprimerai généralement par la lettre α. La valeur de α sera ainsi l'excès de la longitude moyenne actuelle de la lune sur celle du soleil, de sorte qu'elle pourra toujours être calculée numériquement, d'après le temps t écoulé depuis la zyzygie équinoxiale prise pour point de départ. Pour trouver l'expression générale du rayon vecteur TC' déduite de cette condition, je reproduis isolément, dans la fig. 5, la position éventuelle de l'épicycle, que nous prenons ici pour type, ce qui évitera la confusion que produirait l'accumulation d'un trop grand nombre de lignes sur une même figure. Considérant donc la fig. 5, j'y désigne toujours le rayon de l'excentrique par R, celui de l'épicycle par r', et je nomme r'' le rayon du cercle intérieur que l'excentrique décrit. D'après les conventions faites, l'angle C'Ta' est 2α, et il s'agit de calculer le rayon TC', que je désigne par ρ. Or rien n'est plus facile. Pour cela, du centre c' de l'excentrique, menez $c'p'$ perpendiculaire sur TC'. Tc' étant r'', vous aurez évidemment

$$c'p' = r'' \sin 2\alpha; \qquad Tp' = r'' \cos 2\alpha.$$

Or le rayon éventuel TC', que je nomme ρ, se compose d'abord de Tp', que nous venons d'obtenir, puis de C'p', qui est la base d'un triangle rectangle dont C'c' ou R est l'hypoténuse et $c'p'$ la hauteur. On aura donc généralement

$$(2) \qquad \rho = r'' \cos 2\alpha + \sqrt{R^2 - r''^2 \sin^2 2\alpha}.$$

La plus grande valeur de ρ se réalise quand $\alpha = 0$, c'est-à-dire dans la conjonction. Alors le centre C' de l'épicycle est en a', au sommet de l'excentrique le plus distant de la terre, et ρ devient R + r''. Sa plus petite valeur, au contraire, a lieu dans les quadratures, où $\alpha = 90$. Alors 2α devenant 180°, le centre C' de l'épicycle se porte en b' au sommet de l'excentrique le plus rapproché de la terre, et ρ devient R — r''. Depuis $\alpha = 90°$ jusqu'à $\alpha = 180°$, qui ramène une nouvelle syzygie en opposition, les valeurs de ρ augmentent progressivement, comme elles avaient diminué; et, enfin, à cette dernière valeur de α, 2α devenant 360°, les sin 2α et cos 2α qui entrent dans ρ recommencent les mêmes périodes que précédemment, ce qui fait de nouveau passer ρ par une suite d'états pareils, qui le ramènent enfin à une nouvelle conjonction, où il recommence les mêmes phases. Le centre de l'épicycle parcourt ainsi deux fois tout le contour de l'excentrique pendant chaque mois synodique qui s'écoule.

§ VI. Revenons maintenant à la fig. 4; et, puisque nous connaissons maintenant la longueur du rayon éventuel TC' ou ρ pour un instant donné, il va nous être facile de trouver l'équation du centre LTC' ou ε qui convient à chaque position de l'épicycle. L'opération est exactement la même que celle que nous avons faite sur la fig. 2, si ce n'est que le rayon TC' avait alors une autre longueur qui était constante. Suivant donc la même marche, du point L menons LP_1 perpendiculaire sur TC' prolongé. Puisque C'L est r' et l'angle AC'L l'anomalie moyenne $m't$ ou z, nous aurons, comme dans la fig. 2,

$$LP_1 = r' \sin z; \qquad C'P_1 = r' \cos z;$$

après quoi le triangle rectangle LP_1T nous donnera de même l'angle LTC' ou ε par sa tangente, dont l'expression sera

$$(1)\ \tang \varepsilon = \frac{r' \sin z}{\rho + r' \cos z}, \text{ où il faudra faire : } (2)\ \rho = r'' \cos 2\alpha + \sqrt{R^2 - r''^2 \sin^2 2\alpha}.$$

§ VII. Pour chaque valeur donnée de ρ, c'est-à-dire pour chaque position de l'épicycle, il y a une infinité de valeurs de ε correspondant aux diverses valeurs de l'anomalie moyenne z. Nommons E la plus grande de toutes ces valeurs de ε, qui se réalise pour une longueur donnée du rayon ρ. En appliquant ici le raisonnement que nous avons fait § III pour l'hypothèse simple, on aura évidemment

$$\sin E = \frac{r'}{\rho}.$$

Puisque r' est constant, la plus petite valeur de E s'obtiendra en donnant à ρ sa plus grande longueur, qui est $R + r''$; et la plus grande, en donnant à R sa plus petite valeur, qui est $R - r''$; nommons E', E'', ces deux valeurs extrêmes. On aura

$$\sin E' = \frac{r'}{R + r''}; \qquad \sin E'' = \frac{r'}{R - r''}.$$

Pour que l'hypothèse s'accorde avec le ciel, il faut que E' reproduise la plus grande équation, 5° 1' 11'',28, observée d'abord dans les syzygies seulement, et que E'' reproduise l'autre, plus considérable, 7° 40', qui s'observait dans les quadratures. Ptolémée détermine les rapports $\frac{r'}{R}$, $\frac{r''}{R}$, de manière à remplir ces deux conditions; et c'est aussi ce que nous allons faire plus simplement que lui, en dégageant ces deux inconnues des deux équations précédentes. Nous aurons ainsi

$$\frac{r'}{R} = \frac{2 \sin E' \sin E''}{\sin E' + \sin E''}; \qquad \frac{r''}{R} = \frac{\sin E'' - \sin E'}{\sin E'' + \sin E'}.$$

Nous avons déjà employé, § III, la valeur de sin E' égale à 0,0875; celle de sin E'' ou sin 7° 40 est 0,1334096. En les introduisant dans les expressions précédentes, elles donnent

$$\frac{r'}{R} = 0{,}1056844; \qquad \frac{r''}{R} = 0{,}2078208.$$

J'ai à peine besoin de dire qu'il faut effectuer tous ces calculs par logarithmes pour les faire exactement et avec facilité.

Le rayon r' de l'épicycle et le rayon r'' du cercle intérieur, qui règle l'excentricité, se trouvent donc ainsi déterminés tous deux en parties du rayon R de l'excentricité; et l'on peut remarquer que r'' est presque le double de r'. Pour abréger, je représenterai $\frac{r'}{R}$ par une seule lettre e', et $\frac{r''}{R}$ par e'', ce qui donnera aux équations (1) et (2) cette forme plus simple :

$$(1)\ \tang \varepsilon = \frac{e' \sin z}{\frac{\rho}{R} + e' \cos z}; \qquad (2)\ \frac{\rho}{R} = e'' \cos 2\alpha + \sqrt{1 - e''^2 \sin^2 2\alpha}.$$

§ VIII. Il ne reste plus qu'à introduire dans la première la correction de l'anomalie ε, dépendante des oscillations de l'apogée. La fig. 6 représente la condition hypothétique d'où Ptolémée la déduit. Il suppose que le rayon TC' ou ρ ne se dirige pas généralement vers l'apogée moyen A ; mais que cet apogée, d'où l'on compte les anomalies moyennes z, se transporte sur une droite AC'N, passant par le centre de l'épicycle, et constamment dirigée vers le point N du cercle intérieur, qui se trouve diamétralement opposé au centre c' de l'excentrique. L'angle A'C'A, que je nommerai z', est donc la correction éventuelle qu'il faut faire à l'anomalie calculée z, pour la faire partir du véritable apogée moyen A ; et l'on voit qu'elle se présente comme additive à z, dans la figure que nous prenons ici pour type. D'après cela, il est bien facile d'obtenir l'expression générale de cette correction. Car, par les conventions précédentes, le rayon TC' est ρ, que nous venons de déterminer ; l'angle C'Ta' est 2α, et TN est r''. Alors, du point N menez Np perpendiculaire sur C'T prolongé ; l'angle NTp, opposé à C'Ta', sera aussi 2α ; vous aurez donc

$$Np = r'' \sin 2\alpha; \qquad Tp = r'' \cos 2\alpha.$$

Maintenant, dans le triangle rectangle NC'p, l'angle en C' est précisément égal à AC'A, c'est-à-dire à cette correction z' que nous voulons déterminer. Nous aurons donc par ce triangle

$$\operatorname{tang} z' = \frac{r'' \sin 2\alpha}{\rho + r'' \cos 2\alpha}.$$

Ou, en mettant pour $\frac{r''}{R}$ son expression abrégée e'',

$$(3) \qquad \operatorname{tang} z' = \frac{e'' \sin 2\alpha}{\frac{\rho}{R} + e'' \cos 2\alpha}.$$

Il ne reste plus qu'à introduire cette correction z' comme additive à l'anomalie z dans l'expression de tang ε, en l'associant toujours à l'expression précédente de ρ ; ce qui donnera définitivement :

$$(1) \quad \operatorname{tang} \varepsilon = \frac{e' \sin(z + z')}{\left(\frac{\rho}{R}\right) + e' \cos(z + z')} \qquad (2) \quad \frac{\rho}{R} = e'' \cos 2\alpha + \sqrt{1 - e''^2 \sin^2 2\alpha}.$$

Ces trois équations (1), (2), (3), comprennent toute l'hypothèse finale de Ptolémée, et c'est par elle, ou du moins par les trois conditions qu'elles expriment, qu'il a calculé sa Table générale de l'anomalie de la lune, insérée à la fin du chapitre VII de son livre V. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à prendre comme donnée une valeur quelconque de α, et une valeur quelconque de z, puis calculer $\frac{\rho}{R}$, z', et enfin ε, par les expressions précédentes, en mettant pour e', e'', les nombres qu'elles représentent. L'équation du centre ε que l'on obtiendra se trouvera exactement égale à celle que fournit sa table pour les mêmes données, c'est-à-dire pour la même distance angulaire α de la lune au soleil, et pour le même degré d'anomalie moyenne z.

§ IX. En remplaçant $\frac{\rho}{R}$ par sa valeur explicite dans l'expression de tang z',

on trouve que l'angle z' a un maximum de grandeur, que je désignerai par Z', lequel répond à une distance spéciale de la lune au soleil, que je désignerai par α'. Les expressions générales de ces deux quantités sont données par les formules suivantes :

$$\sin Z' = \pm \frac{e''}{1 - 2e''^2}, \qquad \cos 2\alpha' = -2e'' \sqrt{\frac{1 - e''^2}{1 - 4e''^4}};$$

en y mettant pour e'' sa valeur numérique 0,2078208, on en tire

$$Z' = \pm 13^\circ 8' 53'',2, \qquad \alpha' = 90^\circ \mp 32^\circ 57' 27''.$$

Les deux valeurs de Z' expriment les plus grands écarts de l'apogée moyen autour de son lieu, calculé dans la supposition d'un mouvement uniforme. Les deux valeurs de α' expriment la distance de la lune au soleil, dans lesquelles ces plus grands écarts doivent se réaliser. L'évaluation de Z' diffère peu de la réalité. Mais celle des élongations α' est inexacte, parce que Ptolémée ne rapportait pas les oscillations de l'apogée à la véritable loi dont elles dépendent.

§ X. Pour comparer généralement l'hypothèse finale de Ptolémée avec nos tables modernes, il faut développer l'expression de ε en série, comme nous l'avons fait pour l'hypothèse simple dans le § IV. Afin d'abréger ce calcul, je représente le rapport $\frac{\rho}{R}$ par une seule lettre ρ'; alors ces trois équations générales prennent la forme suivante.

$$(1)\quad \tang \varepsilon = \frac{\left(\frac{e'}{\rho'}\right)\sin(z+z')}{1 + \left(\frac{e'}{\rho'}\right)\cos(z+z')}; \qquad (2)\quad \rho' = e''\cos 2\alpha + \sqrt{1 - e''^2 \sin^2 2\alpha};$$

$$(3)\qquad \tang z' = \frac{\left(\frac{e''}{\rho'}\right)\sin 2\alpha}{1 + \left(\frac{e''}{\rho'}\right)\cos 2\alpha}.$$

Les rapports $\left(\frac{e'}{\rho'}\right)$, $\left(\frac{e''}{\rho'}\right)$, seront toujours de petites fractions de l'unité par la nature des quantités qui les composent; c'est ce qui facilite le développement, que j'étendrai seulement jusqu'à la troisième puissance de ces rapports.

J'applique d'abord à ε le développement de l'arc par sa tangente, que nous avons déjà employé à l'endroit cité; et, en limitant de même la série à la troisième puissance de $\frac{e'}{\rho'}$, j'obtiens, par une analogie évidente,

$$\varepsilon \frac{\tang 1''}{1'} = \left(\frac{e'}{\rho'}\right)\sin(z+z') - \left(\frac{e'}{\rho'}\right)^2 \sin(z+z')\cos(z+z')$$
$$+ \left(\frac{e'}{\rho'}\right)^3 \sin(z+z' \left[\cos^2(z+z') - \frac{1}{3}\sin^2(z+z')\right].$$

Pour éliminer z' du second membre, il faut d'abord former les expressions générales de $\sin(z+z')$ et de $\cos(z+z')$, qui sont

$$\sin(z+z') = \sin z \cos z' + \cos z \sin z' = \cos z' [\sin z + \cos z \operatorname{tang} z'],$$
$$\cos(z+z') = \cos z \cos z' - \sin z \sin z' = \cos z' [\cos z - \sin z \operatorname{tang} z'];$$

tang z' peut être immédiatement remplacé par sa valeur explicite dans les facteurs compris entre les parenthèses. Il ne reste donc qu'à chercher la valeur analogue du facteur extérieur $\cos z'$. Mais on n'a besoin de la connaître qu'approximativement jusqu'aux quantités de l'ordre $\left(\frac{e''}{\rho'}\right)^2$, puisque les expressions qu'elle doit compléter s'appliquent comme coefficients à des termes déjà multipliés par $\left(\frac{e'}{\rho'}\right)$ ou par des puissances supérieures de ce rapport, dont nous ne voulons conserver que les troisièmes dimensions au plus. Or, dans ces limites d'approximation, on aura évidemment

$$\cos z' = \frac{1}{(1+\operatorname{tang}^2 z')^{\frac{1}{2}}} = (1+\operatorname{tang}^2 z')^{-\frac{1}{2}} = 1 - \tfrac{1}{2}\operatorname{tang}^2 z' = 1 - \frac{1}{2}\left(\frac{e''}{\rho'}\right)^2 \sin^2 2\alpha.$$

Ainsi, en substituant cette valeur dans les expressions précédentes de $\sin(z+z')$ et $\cos(z+z')$, après avoir remplacé tang z' par son expression explicite, z' en sera complétement éliminé.

Il ne reste plus qu'à mettre dans tous ces termes la valeur générale de $\frac{1}{\rho'}$ qui résulte de l'équation (2). Mais on n'a besoin d'avoir ce rapport qu'approximativement jusque dans les termes de l'ordre e''^2 au plus, puisque tous les termes de ε où il doit entrer sont déjà multipliés par e' ou par des puissances supérieures de cette fraction. Or on a, dans cette limite d'approximation,

$$\frac{1}{\rho'} = \frac{1}{e''\cos 2\alpha + (1 - e''^2 \sin^2 2\alpha)^{\frac{1}{2}}} = \frac{1}{1 + e''\cos 2\alpha - \frac{1}{2}e''^2 \sin^2 2\alpha}$$
$$= 1 - e''\cos 2\alpha + \tfrac{1}{2}e''^2 \sin^2 2\alpha + e''^2 \cos^2 2\alpha = 1 - e''\cos 2\alpha + \frac{e''^2}{4}[3 + \cos 4\alpha).$$

Rien ne manque maintenant pour former tous les produits partiels qui composent le développement de $\frac{\varepsilon \operatorname{tang} 1''}{1''}$ jusqu'au degré d'approximation auquel nous l'avons limité. Il faudra seulement négliger, dans cette opération, tous les termes qui contiendraient des produits supérieurs aux troisièmes dimensions des rapports e', e'', ou de leurs produits entre eux, et ensuite transformer les diverses puissances de $\sin z$, $\cos z$, en sinus simples, par l'artifice que nous avons employé dans le § IV. On trouve ainsi finalement :

$$\frac{\varepsilon \operatorname{tang} 1''}{1''} = (e + \tfrac{1}{2}e'e''^2)\sin z - \tfrac{1}{2}e'^2 \sin 2z + \tfrac{1}{3}e'^3 \sin 3z$$
$$+ e'e''\sin(2\alpha - z) - \tfrac{1}{2}e'e''^2 \sin(4\alpha - z) - e'e''^2 \sin(4\alpha - z) - e'^2 e'' \sin(2\alpha - 2z).$$

Ce développement que j'avais obtenu a été vérifié par une personne très-habile dans les calculs d'analyse, M. Yvon Villarceau, que j'ai eu l'avantage de connaître

à mon cours d'astronomie; il avait encore poussé le développement jusqu'au degré suivant d'approximation; mais les termes qui s'ajoutent ainsi à l'expression précédente devenant beaucoup moins sensibles, j'en fais abstraction ici.

Il faut maintenant remplacer les lettres e', e'', par leurs valeurs numériques trouvées § VII, et qui sont

$$e' = 0{,}1056844, \qquad e'' = 0{,}2078208;$$

après quoi on multipliera chaque coefficient par $\frac{1''}{\text{tang } 1''}$, comme dans le § IV, et l'on aura ε en secondes de degrés. On trouve ainsi finalement

$$\begin{aligned}\varepsilon = &+ 6^\circ 11' 9'',6 \sin z - 19' 11'',9 \sin 2z + 1' 21'',1 \sin 3z \\ &+ 1^\circ 15' 30'',3 \sin(2\alpha - z) - 7' 50'',7 \sin(4\alpha + z) - 15' 41'',5 \sin(4\alpha - z) - 7' 58'',8 \sin(2\alpha - 2z).\end{aligned}$$

Ceci obtenu, je prends dans les tables de M. Damoiseau l'expression correspondante de ε, en y comprenant l'équation du centre de l'orbite, et l'évection que Ptolémée a voulu représenter. J'y joins même la *variation*, qui a pour coefficient $\sin 2\alpha$, sans aucune intervention de l'anomalie z, pour qu'on voie bien que l'hypothèse de Ptolémée ne donne aucun terme semblable. J'ai ainsi, en comptant les anomalies à partir de l'apogée, comme dans notre formule :

$$\begin{aligned}\varepsilon = &+ 6^\circ 17' 9'',7 \sin z - 12' 48'',8 \sin 2z + 36'',1 \sin 3z \\ &+ 1^\circ 16' 28'',2 \sin(2\alpha - z) - 31'',0 \sin(4\alpha - 2z) \\ &- 39' 29'',7 \sin 2\alpha + 2' 2'',1 \sin \alpha.\end{aligned}$$

La comparaison est maintenant bien facile. Dans les deux expressions, la première ligne comprend les termes qui dépendent de l'anomalie moyenne seule, et qui composent ce qu'on appelle l'équation de l'orbite. On voit qu'ils sont de même forme, avec des valeurs presque semblables; de sorte qu'en ce point l'hypothèse grecque renferme peu d'erreur. Mais la seconde ligne qui exprime l'*évection* est fort différente dans les deux formules; car il n'y a de ressemblance que dans le premier terme, auquel se joignent, dans Ptolémée, des termes fort sensibles, que l'expression théorique ne contient pas. Ceux-là résultent de la loi inexacte dont il a fait dépendre cette inégalité. Ils se détruisent presque complétement, lorsque l'on donne à l'angle α la valeur qu'il avait dans les observations d'Hipparque, sur lesquelles Ptolémée s'est appuyé pour déterminer sa correction z', relative à l'oscillation de l'apogée; ce qui prouve que ces observations devaient renfermer quelque erreur, qui aura compensé ou dissimulé l'effet de la *variation* dont Ptolémée ne tenait pas compte. On voit que cette dernière inégalité, comprise dans la dernière ligne de la formule théorique, n'est nullement représentée dans l'hypothèse grecque, comme l'analyse directe de cette hypothèse nous l'avait déjà montré.

BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Campenon, de l'Académie française, est mort le 24 novembre.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du vendredi 17 novembre, M. Mérimée a été élu à la place d'académicien libre vacante par la mort de M. le marquis de Fortia d'Urban.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Mauvais a été élu, le 20 novembre, dans la section d'astronomie, en remplacement de M. Bouvard, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Précis élémentaire de géologie, par J. J. d'Omalius d'Halloy. Paris, imprimerie de M[me] v[e] Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus-Bertrand, 1843, in-8° de VIII-790 pag. avec planches. — Les personnes qui s'occupent de sciences naturelles se rappellent la faveur avec laquelle ont été accueillis les *Éléments de géologie* de M. d'Omalius d'Halloy. Mais la dernière édition de cet ouvrage, remontant à 1838, ne peut plus donner une idée exacte d'une science qui a fait tant de progrès pendant les cinq dernières années. D'un autre côté, la minéralogie n'avait pas été traitée par l'auteur dans les Éléments, mais dans un ouvrage à part, assez étendu, intitulé : *Introduction à la géologie*. Dans le nouveau travail élémentaire que nous annonçons, M. d'Omalius d'Halloy a eu l'heureuse idée de réunir toutes les parties de la géologie, y compris des notions indispensables de minéralogie, et de mettre au courant des connaissances actuelles l'ensemble d'une science dont l'étude devient chaque jour plus générale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

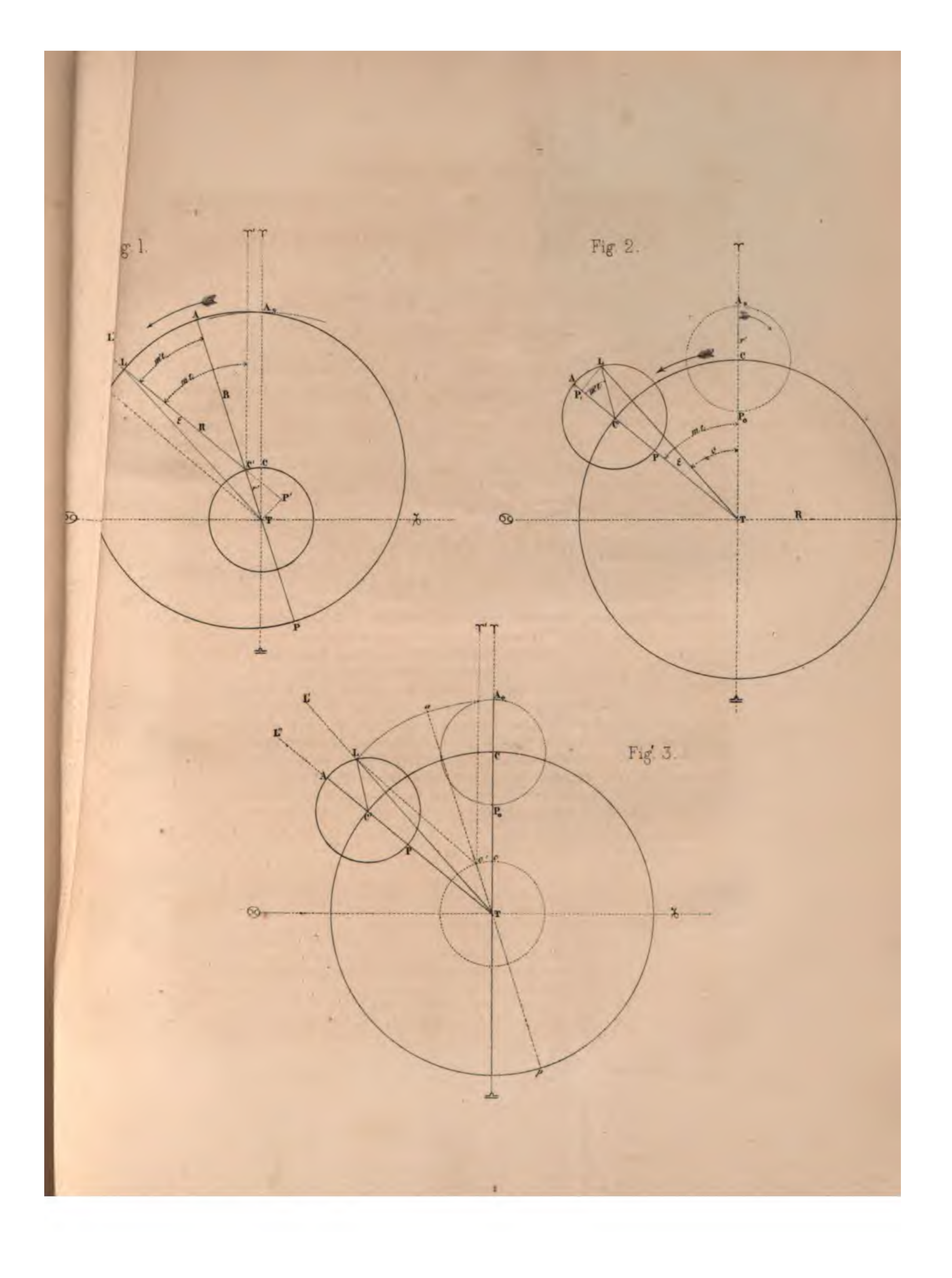

g. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Campenon, de l'Académie française, est mort le 24 novembre.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans la séance du vendredi 17 novembre, M. Mérimée a été élu à la place d'académicien libre vacante par la mort de M. le marquis de Fortia d'Urban.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Mauvais a été élu, le 20 novembre, dans la section d'astronomie, en remplacement de M. Bouvard, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Précis élémentaire de géologie, par J. J. d'Omalius d'Halloy. Paris, imprimerie de M[me] v[e] Bouchard-Huzard, librairie d'Arthus-Bertrand, 1843, in-8° de VIII-790 pag. avec planches. — Les personnes qui s'occupent de sciences naturelles se rappellent la faveur avec laquelle ont été accueillis les *Éléments de géologie* de M. d'Omalius d'Halloy. Mais la dernière édition de cet ouvrage, remontant à 1838, ne peut plus donner une idée exacte d'une science qui a fait tant de progrès pendant les cinq dernières années. D'un autre côté, la minéralogie n'avait pas été traitée par l'auteur dans les Éléments, mais dans un ouvrage à part, assez étendu, intitulé : *Introduction à la géologie*. Dans le nouveau travail élémentaire que nous annonçons, M. d'Omalius d'Halloy a eu l'heureuse idée de réunir toutes les parties de la géologie, y compris des notions indispensables de minéralogie, et de mettre au courant des connaissances actuelles l'ensemble d'une science dont l'étude devient chaque jour plus générale.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

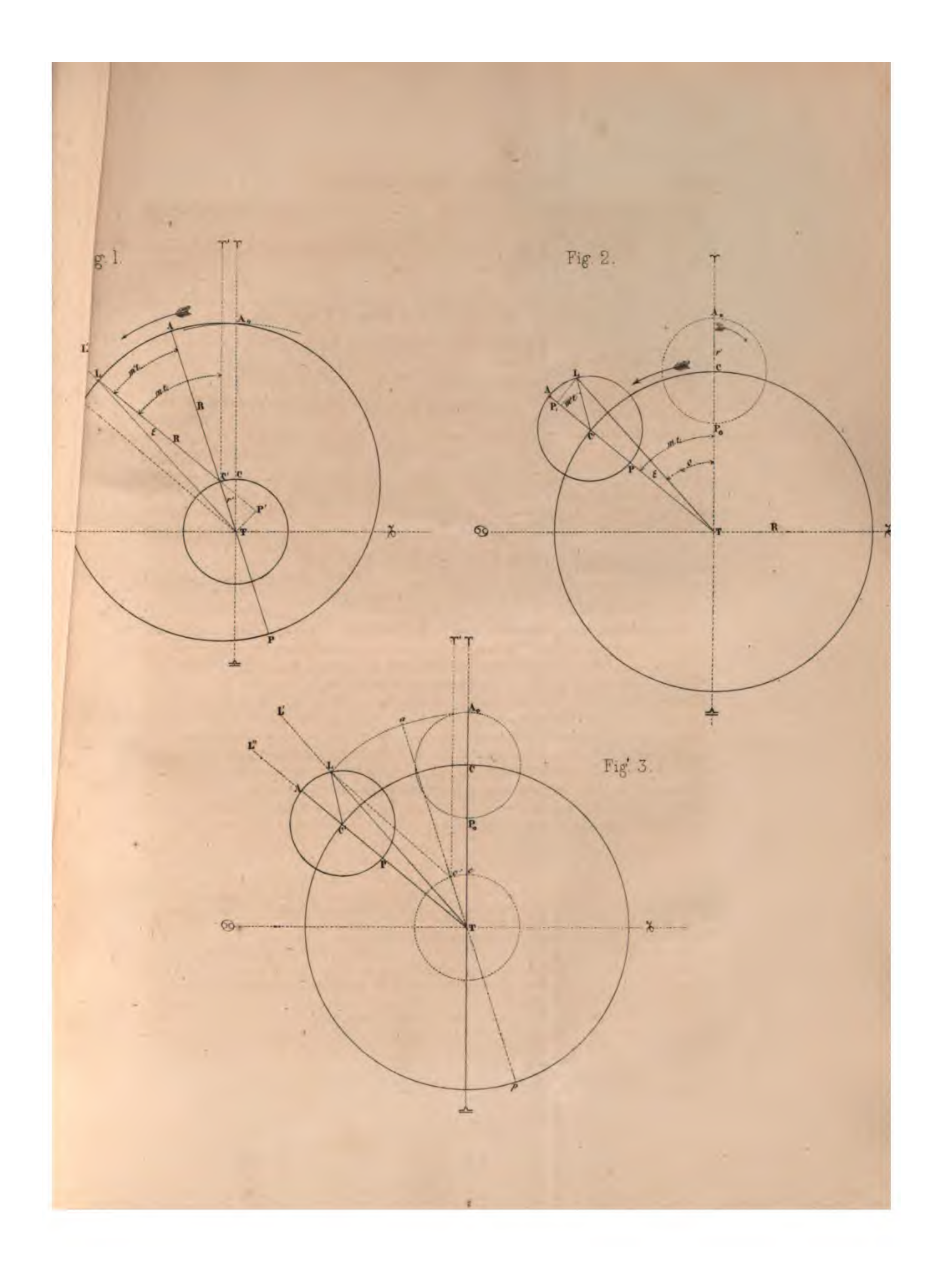
g. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.

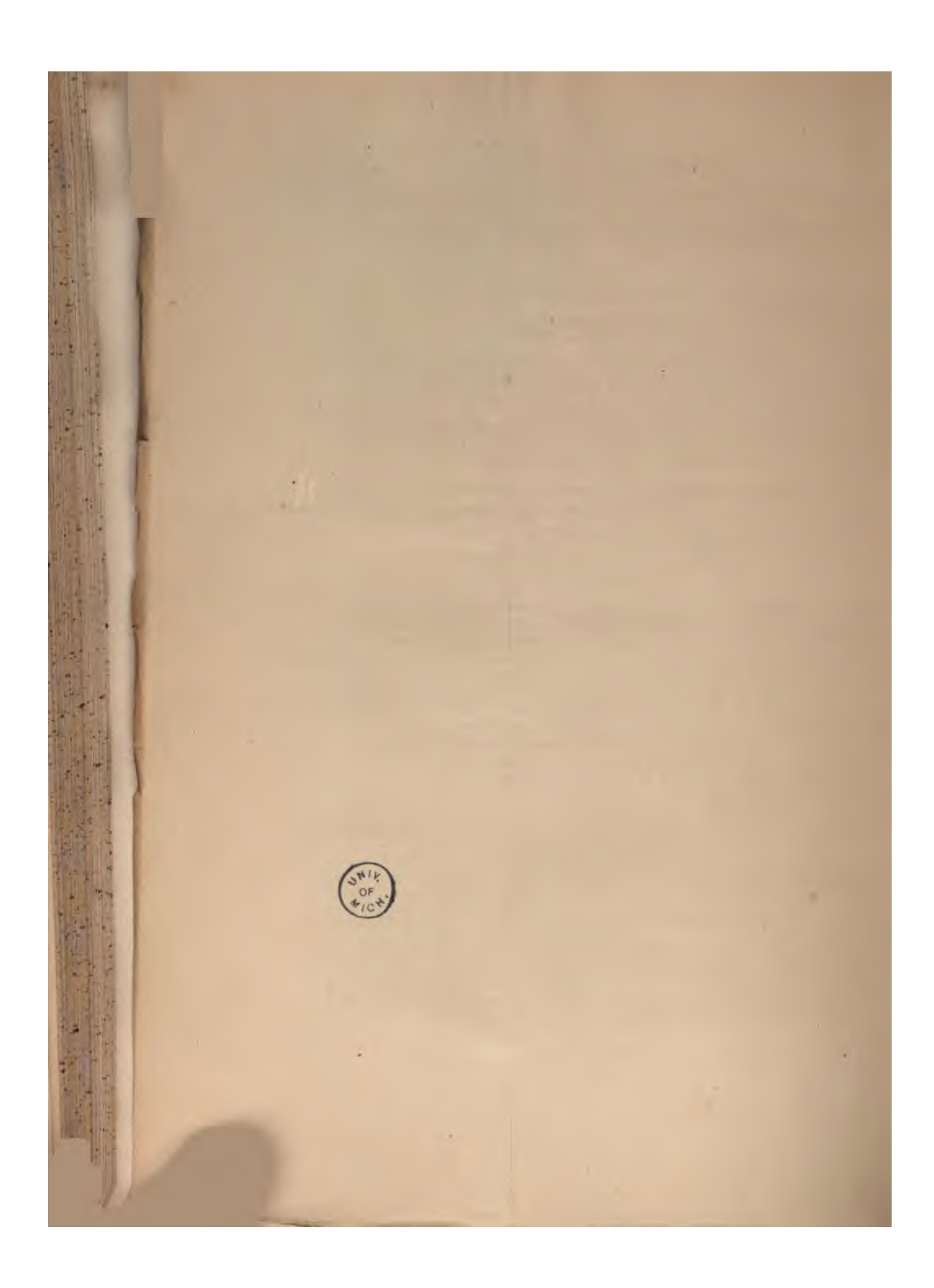
UNIV.
OF
MICH.

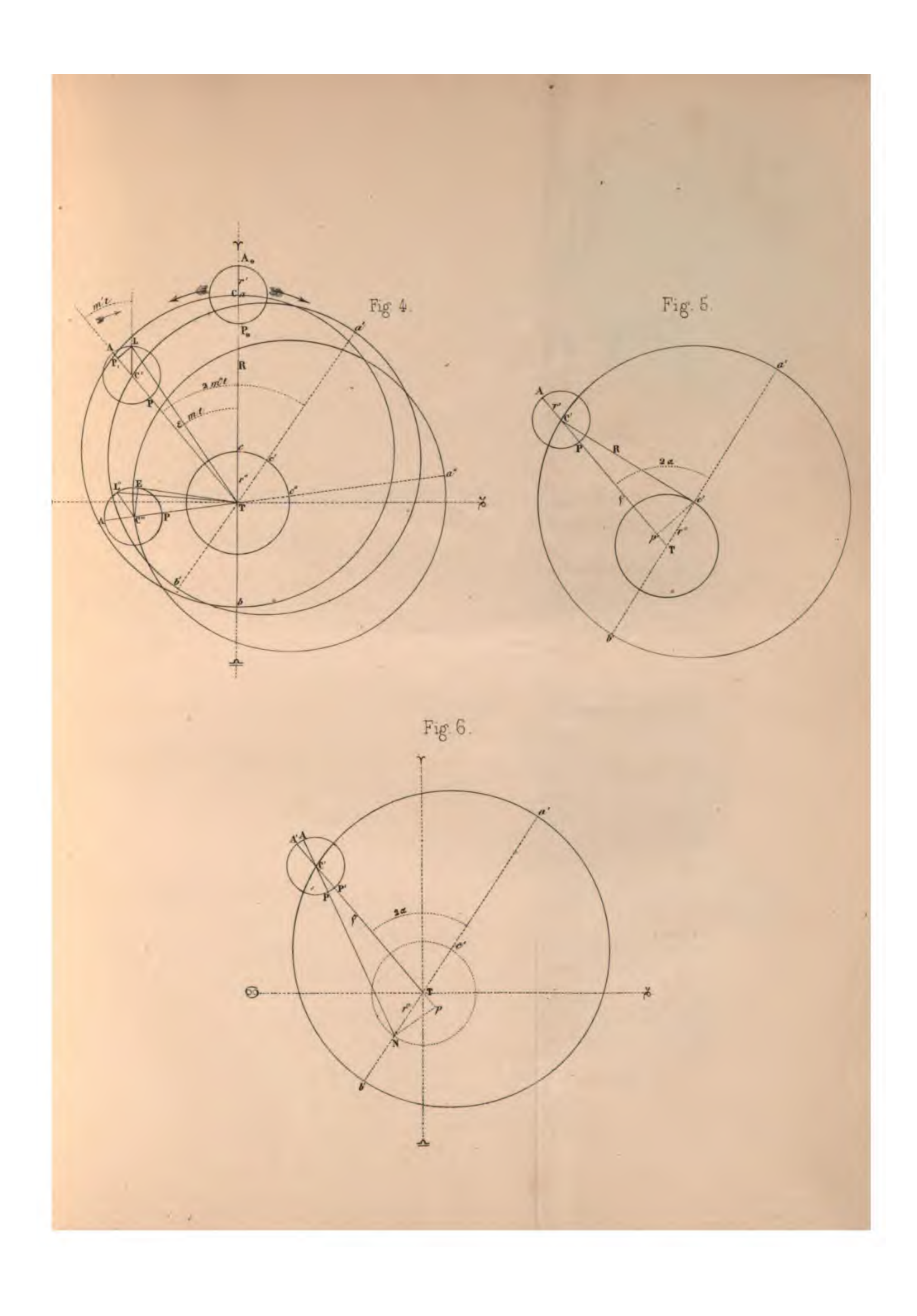
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.

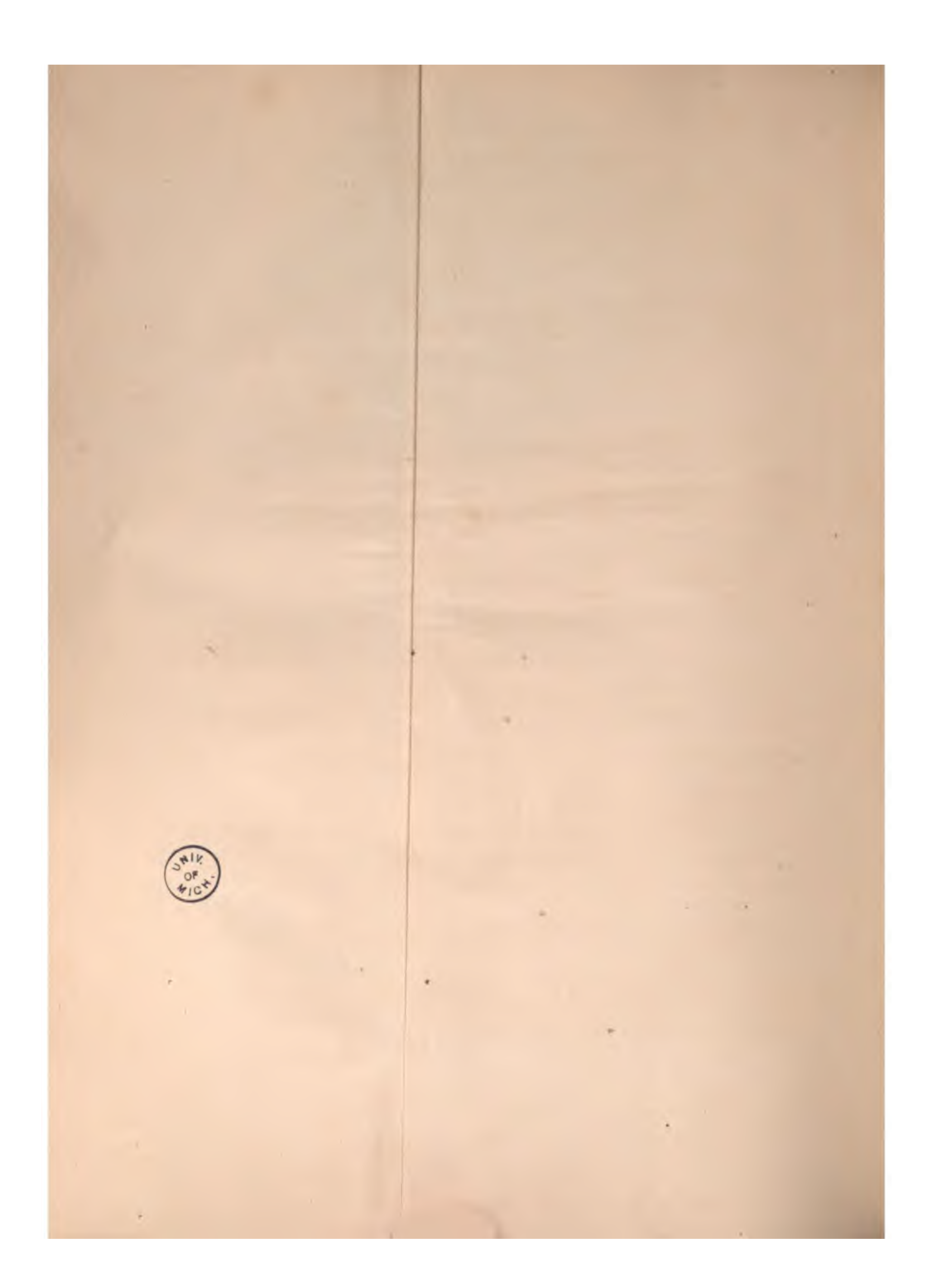
UNIV. OF MICH.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1843.

Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers (représentée, pour la première fois, sur le second théâtre français, le 22 avril 1843), par F. Ponsard. Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie de Furne, 1843, 1 vol. in-12 de 104 pages, 4e édition.

PREMIER ARTICLE.

Une pièce d'un genre sérieux et élevé, dont la composition solitaire a échappé heureusement à la contagion du mauvais goût en crédit, à la routine du métier, aux manœuvres de la spéculation; qui, conçue seulement en vue de l'art, n'a dû qu'à l'art son succès, un succès légitime, durable, capable de soutenir l'épreuve périlleuse d'une reprise et de plusieurs éditions; une telle pièce est quelque chose d'assez rare pour que le Journal des Savants, malgré des habitudes de gravité qui l'éloignent des choses du théâtre, n'y puisse rester indifférent. Nous pensons donc que personne ne nous reprochera de consacrer, à notre tour, après de judicieux critiques [1], quelques pages à l'examen de l'estimable et remarquable ouvrage qui a récemment fait connaître et répandu le nom de M. Ponsard.

La renommée, a dit un ancien, ne se trompe pas toujours; il lui arrive de choisir. Si, parmi d'autres productions considérables, elle a

[1] Voyez particulièrement, dans le Constitutionnel des 26 mai, 1, 17 et 30 juin 1843, une suite d'articles de M. Jay, et, dans le numéro du 1er juin 1843 de la Revue des Deux Mondes, p. 735 et suiv., l'article de M. Ch. Magnin, intitulé : *De la situation du théâtre français à propos de Lucrèce.*

fait choix, cette année, de la tragédie de *Lucrèce*, ce n'est point assurément par caprice; c'est par des raisons qu'il convient de rechercher, et qui ne peuvent être étrangères à l'histoire de notre théâtre, particulièrement de notre théâtre tragique, dans ces derniers temps.

Il y a déjà un quart de siècle, ou peu s'en faut, que s'est hautement manifesté, chez le public français, le désir d'un renouvellement dans l'art de la tragédie. On se sentait fatigué de compositions trop uniformément, trop servilement jetées dans le moule qu'avaient créé les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres et consacré nos poétiques; on était, d'autre part, comme ébloui des beautés nouvelles de toutes les productions étrangères offertes alors à notre curiosité par d'habiles interprètes, quelquefois même traduites plus vivement encore à nos oreilles et à nos yeux par le jeu d'acteurs étrangers comme elles. On en vint naturellement à souhaiter que la tragédie française, disposant plus librement du temps et de l'espace, pût s'approprier des sujets trop vastes jusque-là pour le cadre de ses unités; que, dégageant l'action de ces récits qui en absorbaient une forte part, elle la produisît davantage sur la scène elle-même; qu'elle substituât moins souvent la continuité des développements oratoires au mouvement plus dramatique du dialogue; qu'elle se relâchât un peu de sa dignité, de sa solennité, pour admettre, dans les sentiments et dans le style, certains traits familiers; que, sans renoncer à l'idéal, elle se tînt plus voisine, quant à la fable, aux mœurs, aux caractères, du cours naturel des choses, de la réalité historique. A ces vœux, assurément raisonnables, et reproduits avec insistance par une critique savante et spirituelle, répondirent d'abord les tentatives discrètes de quelques hommes de talent et de goût, pour concilier avec les habitudes de notre scène la satisfaction de ses besoins nouveaux. Mais, comme il arrive dans des révolutions d'un ordre plus sérieux, leur modération fut bientôt dépassée par la fougue de réformateurs qui nous donnèrent (je parle en général, séparant par la pensée, ainsi que mes lecteurs, des excès brutaux de la foule, les hardiesses, dignes d'intérêt, alors même qu'on ne les approuverait pas complétement, de plusieurs poëtes d'élite), qui nous donnèrent à la place de ce que nous eussions souhaité, de ce que nous attendions, je ne sais quel drame, sans limites et sans proportions, d'une excessive et invraisemblable complication d'intrigue, tout en incidents et en spectacle, s'adressant plus à la curiosité qu'au sentiment, plus aux sens qu'à l'âme; où se heurtaient grossièrement l'emphatique et le trivial; où débordait hors de toute mesure la tirade naguère honnie; où dominaient, résultat non moins étrange d'une réforme entre-

prise au nom de la nature et de l'histoire, la fantaisie et le roman, la recherche des accidents étranges, des mœurs bizarres, des passions, des caractères d'exception, et, ce qui est pis, ce qui est le contre-pied de l'art tragique, lequel doit tendre à élever les âmes, une préférence dépravée pour la laideur morale. Ce genre de drame, qui, dans des œuvres recommandées par l'éclat du talent, avait d'abord ébranlé et séduit les imaginations, finit par les fatiguer, quand, arrivé lui-même à l'état de théorie et de poétique, il offrit ses procédés commodes aux entreprises de la médiocrité. Tout moderne qu'il était et qu'il s'appelait, il se trouva, au bout de quelques années de redites sans fin, plus vieux et plus usé que ce qu'il avait prétendu remplacer. C'est dans de telles circonstances que s'est montrée la *Lucrèce* de M. Ponsard; et il est facile de comprendre comment son ordonnance régulière, sa fable simple, ses situations naturelles, ses incidents, ses mœurs, ses caractères fidèlement empruntés à l'histoire, pour la plupart du moins, son ton grave, son élévation morale, ont paru au public, étonné et charmé de s'y plaire, une nouveauté piquante.

Cette nouveauté, je l'aurais souhaitée, je l'avoue, plus complète encore; j'aurais voulu que l'auteur, parmi tant d'excellentes choses auxquelles il a eu le bon esprit de revenir, eût compris ce soin sévère du style, qui, dans d'autres temps, tourmentait les grands poëtes, qui leur imposait, même après le succès de leur œuvre, tant d'efforts pour atteindre à la perfection idéale conçue dans leur esprit. M. Ponsard est encore trop de ce temps-ci par la résignation facile qui lui a fait abandonner à leur destinée un assez grand nombre de vers dont il n'eût pas dû se contenter d'abord, et que la durée de son succès, la fréquence de ses éditions, l'invitaient à changer. Sa manière d'écrire est, en général, fort bonne; il ne va pas, comme on fait souvent aujourd'hui, des mots à l'idée, mais de l'idée aux mots; son *vers*, selon le vœu de Boileau, *bien ou mal, dit toujours quelque chose*, et le dit avec énergie et rapidité. Mais la force à laquelle il vise, il l'achète quelquefois trop cher, au prix de tours pénibles et durs[1]; la recherche de la concision le rend fréquem-

[1] Afin qu'il amusât les princes ennuyés,
Et que, *de ses aïeux absous par sa démence,*
Il révélât Tarquin capable de clémence.
Act. I, sc. III.

Chaque nouvel affront, *porteur d'une souffrance,*
Était un aliment à ma persévérance.
Ibid.

Et plus *vous descendez votre âme de hauteur,*

ment obscur [1]; sa simplicité n'est pas exempte de certaines affectations qui la déparent [2], et, dans sa diction, presque toujours travaillée, on s'étonne de rencontrer cependant non-seulement des négligences, mais même des incorrections [3]. Ces défauts, que, par estime pour le talent de

Plus vous prouvez par là qu'on doit en avoir peur;
Plus *vous vous ramassez de hontes à contraindre*,
Plus, *en se dévorant*, la vengeance est à craindre.
Act. I, sc. III.

[1] L'autre, *étouffant Vénus par une main avide*,
Interrogeait les dés.....
Act. I, sc. II.

La lampe sérieuse
Qui dérobe au sommeil l'heure laborieuse,
Et *d'où* Pallas, aimant à descendre sans bruit,
Près de l'huile employée aux travaux de la nuit,
S'étonne, etc.
Act. IV, sc. III.

Viens, je m'enorgueillis *de la terreur promise;*
Les enfers opposés haussent mon entreprise.
Act. IV, sc. IV.

[2] Et vous l'avez pu voir tantôt insolemment
Fouetter l'époux avec les lauriers de l'amant.
Act. I, sc. III.

Quand j'irai chez les morts, avant que d'y descendre,
Je prendrai mon courroux tout fumant dans ma cendre,
Et je l'emporterai du milieu du bûcher,
Comme le tigre emporte une proie à lécher.
Act. III, sc. II.

[3] Que vos esclaves
Filent pour votre époux les *robes laticlaves.*
Act. I, sc. I.

La maison d'un époux est un temple sacré
Où même le soupçon ne *soit* jamais entré.
Ibid.

Il faut lui rendre hommage à la *face publique.*
Ibid.

N'importe *en quel objet* vous l'ayez résolue,
Votre arrivée ici, etc.
Act. I, sc. II.

Ceux chers à mon époux me sont chers à moi-même.
Act. I, sc. III.

M. Ponsard, je relève franchement dans son œuvre, et dont je donne, en note, pour justifier ma sévérité, quelques exemples, sont de ceux que le travail efface infailliblement; on doit bien souhaiter qu'ils disparaissent d'une production destinée, je le crois, à conserver, parmi le petit nombre des tragédies contemporaines qui échapperont à l'oubli, une place éminente, mais à laquelle ils ne laisseraient pas de nuire beaucoup auprès des juges délicats, à laquelle ils retireraient d'importants suffrages.

Il n'est guère possible que, dans un premier ouvrage, ne se laisse pas trop apercevoir l'influence des modèles qui ont éveillé, échauffé la verve du jeune auteur. Nul de nos bons poëtes tragiques n'est arrivé tout d'abord à l'expression libre et entière de son génie particulier, n'a été en commençant tout à fait lui-même. Si donc je remarque, après tant d'autres, que certains passages de la *Lucrèce* rappellent sensiblement ou les hardiesses familières de Shakspeare, ou le tour énergique et franc de Corneille, ou la curiosité élégamment érudite d'André Chénier, que beaucoup se rapportent visiblement à des souvenirs de l'antiquité classique, je n'en fais pas, il s'en faut, un grave sujet de reproche contre M. Ponsard : un jour viendra, on est en droit de l'attendre, où les éléments divers que l'imitation pourra fournir à ses œuvres se fondront davantage dans l'unité de sa manière, disparaîtront plus complétement dans son originalité propre.

Il ne me paraît pas, comme à quelques personnes, que ce qui peut compromettre dans la *Lucrèce* cette originalité ce soit la fidélité de l'auteur à suivre le beau récit de Tite-Live[1]. La mission de la tragédie est précisément de transporter l'histoire sur la scène, sans l'altérer, en retrouvant seulement par l'imagination, avec vraisemblance et intérêt, les sentiments et les discours de ses héros. Le sujet donné par Tite-Live est des plus simples. Brutus, pour échapper à la tyrannie qui a frappé son père et son frère aîné, pour préparer, avec la vengeance qu'il leur doit, l'affranchissement de sa patrie, contrefait l'insensé. Chef

D'autant plus avili, *d'autant plus* magnanime.
Act. I, sc. III.

Sans doute un jour viendra.... mais ce jour *est distant*.
Ibid.

Une telle grandeur sied à votre courage,
Lucrèce : prononcez, et *je vous la partage*.
Act. IV, sc. III.

[1] *Hist.* I, 56 sqq.

ignoré d'une sourde conspiration, qui menace de loin l'autorité des Tarquins, il attend patiemment, pendant de longues années, une occasion qui permette à la haine publique d'éclater, et le sort la lui offre enfin dans l'attentat imprévu qui semble flétrir l'honneur de chaque famille romaine avec l'honneur de Lucrèce. Un tel sujet, je le répète, est des plus simples, et dans le sens où l'entendait la poétique des anciens; c'est-à-dire qu'il ne se prête nullement au jeu des péripéties, aux combinaisons de l'intrigue. Retirez Lucrèce de ce sanctuaire du gynécée, où vient la surprendre la violence, et mettez-la en lutte avec les entreprises de la séduction; faites sortir Brutus de son immobilité menaçante pour l'occuper de l'organisation, de la conduite d'un complot; qu'ainsi disparaisse la rencontre subite et fatale de l'acte qui pousse à bout la patience des Romains avec la maturité des desseins de leur libérateur, et ce sujet a perdu son vrai caractère. Il est de ceux qui suffisaient aux anciens, habiles à remplacer l'action, qui leur manquait d'ordinaire, par l'intérêt de quelques situations frappantes, par la variété des développements poétiques. M. Ponsard s'en est contenté, comme ils eussent fait; il a su, selon leur méthode, sans en dénaturer l'esprit par l'emploi de ressorts factices, en féconder la simplicité. C'est, à mon sens, un grand mérite; d'autant plus grand, que ceux qui, avant lui, s'étaient exercés sur la même matière, ne lui avaient guère donné l'exemple de cette réserve et de cette puissance.

Je ne parle pas d'Attius, élève des Grecs, qui, très-probablement à leur manière, mit sur la scène, au septième siècle de Rome, les faits qui, dans le troisième, avaient amené l'expulsion des rois et la fondation de la république. La simplicité du plan, l'éloquence de la passion, l'énergie du style, caractérisaient, on est en droit de le supposer, son *Brutus*, tragédie nationale et politique, parmi tant d'autres de sujets mythologiques et d'origine grecque, tragédie qui resta longtemps populaire. Æsopus la jouait dans le temps du rappel de Cicéron, et, selon le témoignage de l'orateur [1], y trouvait le sujet d'allusions à cet événement désiré, que saisissait avec avidité le peuple romain. Le second Brutus, dans une intention facile à comprendre, l'avait choisie pour en faire le principal ornement des jeux apollinaires, auxquels il devait présider pendant sa préture. Mais, forcé de quitter Rome après le meurtre de César, il fut remplacé dans cette présidence par son successeur désigné, lequel se trouvait être un frère d'Antoine; de là, on le conçoit, un changement dans la composition du spectacle projeté; au *Brutus* on

[1] *Pro Sextio*, 58.

substitua le Térée du même poëte, pour dérouter, par la mythologie, des allusions flatteuses, auxquelles l'histoire se serait mieux prêtée, et qui ne laissèrent pas cependant de se faire jour [1].

De cette tragédie de *Brutus*, grave pièce, liée au souvenir de graves événements, quelques fragments sont restés, qui en font entrevoir, bien obscurément il est vrai, l'ordonnance, et qu'il n'est peut-être pas hors de propos de rapporter ici.

Deux d'entre eux, les plus considérables [2], nous montrent Tarquin le Superbe qui consulte des devins sur un songe prophétique dont son âme est troublée.

« Le mouvement du ciel avait ramené la nuit; je livrais mon corps au repos et délassais par le sommeil mes membres fatigués. Alors m'apparut en songe un pâtre, qui s'approchait de moi avec un troupeau d'une rare beauté. Il me sembla que j'y choisissais deux béliers du même sang, que j'immolais le plus beau, et qu'alors son frère, se précipitant sur moi, me heurtait de ses cornes, et du coup me jetait à terre. Blessé, renversé, étendu sur le dos, je vis dans le ciel une grande et merveilleuse chose : c'était le globe enflammé du soleil qui abandonnait sa route pour une route nouvelle, vers la droite. »

Quum jam quieti corpus nocturno impetu [3]
Dedi, sopore placans artus languidos,
Visum est [4] in somnis, pastorem ad me adpellere
Pecus lanigerum eximia pulchritudine;
Duos consanguineos arietes inde eligi [5],
Præclarioremque alterum immolare [6] me;
Deinde ejus germanum cornibus connitier,
In me arietare, eoque ictu me ad casum dari;
Exin prostratum terra, graviter saucium,
Resupinum, in cœlo contueri maximum ac
Mirificum facinus : dextrorsum orbem flammeum
Radiatum [7] solis liquier cursu novo.

« O roi, ce qui remplit la vie des hommes, leurs pensées, leurs soucis divers, ce qu'ils voient, ce qu'ils font, tous les actes du jour, peuvent leur revenir en songe,

[1] Cic. *ad Att.* XVI, 1, 4, 5. — [2] Cic. *De divin.* I, 22. Cf. Bothe, *Poetarum Latii scenicorum fragmenta trag.* 1823; Neukirch, *De fabula togata Romanorum*, 1833; Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, 1843. — [3] Cf. Lucret. *De nat. rer.* V, 201; Virg. *Æneid.* II, 250; Cic. *De nat. Deor.* II, 38, etc. — [4] Une autre leçon donne *visu'st..... pastor.* — [5] Ce vers et le précédent sont mal à propos transposés dans quelques éditions. — [6] Quelquefois *involare*, qui n'a point de sens. — [7] « *Radiatum* habeo pro supino, ne frigeant simul illata, præsertim sine copula, adjectiva « duo *flammeum* et *radiatum*. Dicitur orbis solis liquier, id est quasi diffluere et spargi « per cœlum, dextrorsum, ut radiet cursu novo. » Bothe, *Poetarum Latii scenicorum fragmenta trag.*

et il n'y a rien là qui doive surprendre. Mais de telles visions, ce ne saurait être au hasard, sans quelque raison secrète, que les dieux te les envoient. Prends donc garde que celui qui te semble aussi stupide que la brute ne porte en lui une grande âme, fortifiée par la sagesse, et ne te chasse de ton royaume. Car ce que tu as vu du soleil présage pour le peuple une grande et prochaine révolution. Puisse-t-elle lui être profitable! Ce signe puissant, qui prend sa course de la gauche à la droite, semble offrir l'augure heureux de la grandeur romaine.»

Rex, quæ in vita usurpant homines, cogitant, curant, vident,
Quæque agunt vigilantes agitantque, ea si cui in somno accidant,
Minus mirum est [1]. Sed dî rem tantam [2] haud temere [3] improviso offerunt.
Proin vide ne, quem tu esse hebetem deputes æque ac pecus,
Is sapientia munitum pectus egregium gerat,
Teque regno expellat. Nam id quod de sole ostentum est tibi,
Populo commutationem rerum portendit fore
Perpropinquam. Hæc bene verruncent [4] populo : nam quod ad dexteram
Cœpit cursum ab læva signum præpotens, pulcherrime [5]
Auguratum est rem romanam summam fore.

Ainsi le ressort principal de cette tragédie c'était, comme dans l'histoire, la folie simulée de Brutus. A côté, y trouvait également place, d'après les traditions, l'aventure de Lucrèce. On peut le conclure d'un troisième fragment conservé par Varron [6]; fragment bien court, il se compose d'un seul vers; fragment en apparence bien insignifiant, mais curieux, en ce qu'il semble avoir appartenu à un récit du crime de Sextus fait par sa victime elle-même :

«Au milieu de la nuit il vint dans notre maison.»
Nocte intempesta nostram devenit domum.

Chez Tite-Live [7] se trouve l'analyse d'un discours tenu par Brutus au peuple romain, pour lui faire prononcer la déchéance des Tarquins. C'est à un discours semblable qu'il faut probablement rapporter le vers dont l'action d'Æsopus et les acclamations des Romains firent une application glorieuse à Cicéron, alors exilé [8]; le nom de l'orateur y était prononcé, non pas, comme on l'a dit [9], par une substitution au

[1] Cf. Lucret. *De nat. rer.* IV, 961 sqq. — [2] Correction ingénieuse de Neukirch, *De fabula togata Romanorum*, au lieu de : *sed in re tanta haud, etc.* — [3] Cf. Enn. *Ann.* III; fragm. apud Serv. in *Æn.* IX, 329 :

Haud temere 'st, quod tu tristi cum mente gubernas.

— [4] Cf. Att. *Decii* fragm. apud Non.; Pacuv. *Peribœæ* fragm. apud Non.; Tit. Liv. XIX, 27. — [5] Cf. Enn. *Ann.* I; fragm. apud Cic. *De divin.* I, 48. — [6] *De ling. lat.* VI, 7; VII, 72. — [7] *Histor.* I, 59. — [8] Cic. *Pro Sext.* 58. — [9] En dernier lieu, M. Ch. Magnin, *De la mise en scène chez les anciens*, *Revue des Deux Mondes*, août 1839, p. 673.

nom de Brutus ou de Junius, que portait le texte; substitution qui eût été, de la part de l'acteur, une licence bien audacieuse et bien étrange, mais parce que ce nom était celui du roi populaire, dont les libérales institutions, abolies par Tarquin, offraient un texte favorable aux attaques de Brutus contre la tyrannie. C'est, je n'en doute guère, de Servius Tullius ainsi rappelé qu'il était question dans ce passage :

« Tullius, qui avait fondé la liberté de Rome. »
Tullius, qui libertatem civibus stabiliverat.

Un dernier fragment me reste à rapporter pour compléter une restitution que je ne regarde pas comme entièrement épisodique; car on y voit la lointaine origine des scènes que M. Ponsard a reproduites après tant d'autres, mais avec plus de succès. Il y est question de l'établissement du consulat, et même de l'étymologie [1], depuis diversement expliquée, du titre de consul. C'est précisément au sujet de cette controverse que l'a cité Varron [2] :

« Que celui dont les conseils régiront l'État s'appelle consul. »
Qui recte consulat, consul cluat.

Niebuhr[3] s'est autorisé du *Brutus* d'Attius pour avancer qu'à la différence des tragédies grecques, il n'y avait, dans les tragédies dont les Romains empruntaient la matière à leur histoire, dans leurs *fables prétextes*, ni unité de lieu, ni unité de temps. En effet, dit-il, la consultation de Tarquin doit avoir lieu au siége d'Ardée, la mort de Lucrèce à Collatie, la fondation du nouveau gouvernement à Rome; et, pour tout cela, il faut plus qu'une durée de douze ou de vingt-quatre heures. Deux observations sont à faire à cette occasion. D'une part, il serait possible qu'en s'écartant un peu de l'histoire, ainsi qu'il en avait le droit, le poëte eût davantage rapproché les choses et pour le lieu et pour le temps; de l'autre, il eût pris les libertés que l'on suppose, qu'il ne se serait pas écarté autant qu'on le croit de la pratique des Grecs. Ces fameuses unités de lieu et de temps, au sujet desquelles, Dieu merci, on a cessé de disputer, s'étaient établies chez eux d'elles-mêmes, par suite de la présence continuelle du chœur sur la scène. Mais ils les regardaient comme facultatives, et, quand il leur convenait, ils savaient fort bien s'en dispenser, d'une pièce à l'autre, dans les trilogies, et quelquefois dans une même pièce, ainsi que le prouvent l'*Agamemnon*

[1] Varr. *De ling. lat.* V, 80; Dionys. *Ant. Rom.* IV, 76; cf. Niebuhr, *Hist. Rom.* t. II, p. 299 de la traduction française. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*

et les *Euménides* d'Eschyle, l'*Ajax* de Sophocle. Ajoutons, ce qui a été plus d'une fois remarqué, qu'Aristote, qui, de la pratique du théâtre a tiré la théorie de l'art, en se bornant à conseiller l'unité de temps, ne dit pas un mot de l'unité de lieu.

Parmi tant de monuments de la littérature antique dont le temps nous a privés, j'en sais peu de plus regrettables que le *Brutus* d'Attius, qui nous eût fait connaître, par un si remarquable type, la tragédie nationale des Romains, complétement ignorée de nous. Toutefois, de cette pièce, dont les Annales d'Ennius, autant qu'on en peut juger par les fragments qui en restent[1], avaient fourni la matière, quelque chose a pu se conserver dans le récit de Tite-Live, dans celui d'Ovide[2], l'un et l'autre si dramatiques, et qui, à leur tour, ont rendu le sujet au théâtre : restitution, du reste, bien tardive, car il faut aller jusqu'à M. Ponsard pour la rencontrer. On ne saurait trop admirer à quel point ceux qui, avant notre jeune poëte, ont mis sur la scène l'aventure de Lucrèce, se sont tenus loin des sources de vérité et d'émotion tragiques ouvertes par l'auteur des Décades et par celui des Fastes.

Chose étrange! elles ont été négligées du grand poëte qui, dans *Coriolan, Jules César, Antoine et Cléopâtre*, a reproduit, en traits si vivants, quelques-unes des grandes scènes de la vie publique des Romains, les caractères de plusieurs de leurs grands hommes. Mais Shakspeare était jeune encore, il entrevoyait à peine son génie tragique, lorsqu'en 1594, déjà connu par un poëme fort maniéré de Vénus et Adonis, il publia un poëme de Lucrèce qui promettait, ce qu'il ne donna pas, plus de gravité. Les contemporains, du reste, lui eussent peut-être tenu peu de compte de ce mérite; ils lui surent un gré infini de son affectation : dans leur enthousiasme, ils le comparèrent à Ovide, qui, disaient-ils, revivait en lui par une sorte de métempsychose[3]. La vérité est qu'auprès de ce qu'on lit dans la Lucrèce de Shakspeare, les traits les plus tourmentés d'Ovide paraîtraient de la simplicité, de la naïveté. Et cependant, même au milieu du faux goût dont cet ouvrage est infecté, quelques passages, comme l'ont remarqué de bons juges[4], annonçaient le

[1] Voyez, dans le recueil de Mérula, éd. de Leipsick, 1825, p. 59 sqq., ceux qu'on croit avoir appartenu à la fin du troisième livre. — [2] *Fast.* II, 685 sqq. — [3] Voyez ce que cite du *Wit's treasury,* 1598, un des éditeurs de la traduction de Shakspeare publiée par le libraire Ladvocat, à Paris, en 1821, t. I, p. 5 sqq. — [4] Voyez, en tête de la traduction citée dans la note précédente, la Vie de Shakspeare par M. Guizot, p. lviij sq. Voyez aussi l'Essai sur Shakspeare de M. Villemain, particulièrement dans la reproduction, retouchée et étendue, de ce remarquable morceau, dont il a enrichi un recueil anglais-français des chefs-d'œuvre de Shakspeare, publié à Paris, chez Belin-Mandar, en 1839 (p. 27 sq.).

grand poëte dramatique. On a justement loué celui où Lucrèce est représentée chargeant d'un pressant message pour Collatin un jeune et timide esclave, que trouble la présence de sa maîtresse, et, dans la préoccupation de son outrage, s'imaginant qu'il rougit d'elle[1]. Les stances[2] où est exprimée la frappante péripétie qui montre dans l'insensé Brutus le vengeur de Lucrèce, le libérateur de Rome, méritent aussi des éloges pour les accents d'une énergie tragique bien inattendue qui y éclatent. Elles ont dû ajouter quelque chose à l'inspiration que recevait M. Ponsard des modèles antiques qu'il a plus particulièrement suivis; il y a même trouvé, je le pense, l'indication générale du rôle qu'il a prêté à Brutus, dans ces paroles[3] : « Parmi les Romains, Brutus était considéré comme les fous à la cour des rois, pour ses bons mots et ses extravagantes saillies. »

Le passage est brusque et la chute est lourde d'Attius et de Shakspeare aux prédécesseurs qu'à eus chez nous, dans le XVII^e^ siècle, M. Ponsard; à Chevreau et à du Ryer, qui, en 1637, donnèrent chacun une *Lucrèce;* à Pradon, qui fit, en 1682, représenter un *Tarquin*. Le *Tarquin*, plus heureux que les autres productions de l'auteur, n'a point été imprimé[4]; il a échappé aux sifflets de la postérité. On n'en peut dire autant des deux *Lucrèce*, que, pour leur malheur, l'impression a conservées. Nul des défauts du temps n'y manque : la merveille du *Cid*, apparue seulement l'année précédente, en 1636, n'en avait encore fait perdre le goût ni aux écrivains, ni au public. Intrigue vulgaire, où disparaît toute l'originalité du sujet dans un détail insipide des ruses imaginées par Sextus, par son confident, par les subalternes entrés dans leurs intérêts, pour séduire Lucrèce; mœurs fausses jusqu'au ridicule[5]; expression plate, grossière, d'une brutalité bien cho-

[1] St. CXCII sqq. — [2] St. CCLVIII sqq. — [3] St. CCLVIII. — [4] Voy. *Hist. du théâtre français*, t. XII, p. 304. — [5] Voici qui suffirait pour en donner une idée : dans la liste des personnages de Chevreau, Tarquin est qualifié d'*empereur de Rome*. Du Ryer célèbre en ces termes la vertu de Lucrèce :

> Le bal n'a point d'attraits qui la puissent tenter;
> Le théâtre n'a rien qu'elle puisse gouster;
> Mais la seule vertu, dont elle est idolâtre,
> Est, en toute saison, son bal et son théâtre.

Chez le même poëte, c'est à sa toilette que, sur le conseil de Collatin, panégyriste fort imprudent de sa femme, Lucrèce est surprise par Sextus :

> Voicy l'heure à peu près où l'on met en usage
> Ce qui peut réparer les défauts d'un visage,
> Et donner aux moins beaux les attraits esclatans
> Ou que le ciel refuse, ou que ravit le temps.

quante dans des scènes de nature délicate, qui demandaient à la fois beaucoup de hardiesse et de réserve [1]; voilà ce que présentent ces productions d'un art encore dans l'enfance. Il serait injuste, toutefois, de confondre avec Chevreau, du Ryer, dont le nom ne s'est pas maintenu sans honneur parmi ceux des auteurs tragiques qu'élevèrent au-dessus de leur infirmité primitive les exemples de Corneille. *Horace* et *Cinna* n'avaient pas encore, il est vrai, porté son talent au point qu'il atteignit dans *Scévole;* mais déjà le progrès se faisait sentir chez lui par quelques vers d'un tour plus noble et plus élégant qu'il n'avait coutume. Il y a, par exemple, quelque chose de vraiment *cornélien* dans cette réplique de Lucrèce, lorsqu'on lui donne le conseil de retenir Collatin près d'elle, loin des combats :

> Je le rendrois coupable et lui serois rebelle,
> Si je le retenois quand la gloire l'appelle;
> C'est le plus noble objet qu'il puisse caresser,
> Et, s'il n'y couroit pas, je voudrois l'y pousser.

Le rôle de Sextus, qu'invitent au crime un de ces cruels caprices, familiers au pouvoir absolu, l'appât d'un triomphe coupable sur une chasteté rigide, enfin l'incrédulité où les méchants se complaisent quand il s'agit de la vertu, ce rôle, que M. Ponsard a conçu à peu près de même, en le parant seulement de certains dehors brillants et aimables qui ont pu paraître un anachronisme, n'a pas été exprimé sans art par le vieux poëte. C'est ce qu'il y a de mieux dans sa pièce.

Voici en quels termes l'annonce Brutus, reprochant à Collatin l'im-

> Surprenez donc Lucrèce, et contemplez en elle,
> Ainsi que la douceur, la beauté naturelle.

Vers la fin de la pièce, Lucrèce, dans son désespoir, crie à ses femmes, ou, comme dit l'auteur, à se- *demoiselles :*

> De l'encre, du papier, et qu'on me laisse écrire.

— [1] La Lucrèce de Chevreau ne prend pas le soin d'*adoucir,* par la *pudeur des mots,* l'aveu qu'il lui faut faire :

> Et pour dire en trois mots : Sexte m'a violée.

Ainsi s'exprime elle-même la Lucrèce de du Ryer :

> Mais enfin contemplez Lucrèce désolée,
> Voyez-la sans honneur, voyez-la violée.

Une telle crudité d'expression n'est point rachetée par cette étrange pointe :

> Sa force inévitable a vaincu ma foiblesse,
> Et Lucrèce par lui n'est rien moins que Lucrèce.

prudence des éloges qu'il donne à sa femme, en présence d'un prince dissolu :

. . . .
Veux-tu que je te parle avec cette franchise
Qu'une longue amitié nous a toujours permise ?
Tarquin est d'une humeur qui s'esmeut aysément,
Et qui passe bientost jusqu'au desréglement;
Son désir échauffé ne respecte personne,
Et croit que la licence est un droit de couronne;
Que c'est un trait d'esprit de tromper ses amis,
Et que, quand l'on peut tout, tout est aussi permis.
Tu l'as veu, tu le sçais, et te trahis toi-mesme;
Tu montres au lyon la pasture qu'il ayme,
Et descouvres peut-être à sa brutalité
Ce que, sans ton discours, il n'eust point souhaité.
. . . .

Sextus Tarquin se peint lui-même, non sans franchise et sans force, dans ce monologue :

C'est Lucrèce ! qu'importe : il la faut emporter,
Et je suis en un rang à ne rien respecter;
Je puis tout espérer et je ne doy rien craindre;
Il n'est rien de si haut où je ne puisse atteindre,
Et partout où le ciel me promet des plaisirs,
Je puis impunément y porter mes désirs.
Ne considérons point cette vertu suprême
Comme un empeschement à mon amour extrême :
La plus haute vertu peut cheoir en un instant,
Et n'est jamais constante en un sexe inconstant.
Ce mérite apparent qui relève Lucrèce
N'est peut-être qu'un fard qui cache sa foiblesse,
Et dont l'éclat trompeur ne fait qu'espouvanter
Quiconque la vaincra s'il ose le tenter.
. . . .

Le même rôle, bien qu'il faiblisse de scène en scène avec la pièce elle-même, pourrait m'offrir le sujet de plus d'une citation semblable. Je trouverais aussi des vers assez dignes d'être rapportés dans le rôle de Brutus, dont du Ryer a fait, non pas le fou au trompeur langage, aux desseins profonds que donnait l'histoire, mais une sorte de moraliste, de raisonneur, conseillant, reprenant chacun, quelquefois en assez bons termes, on l'a vu tout à l'heure. Une singularité qui n'est point heureuse, c'est que l'auteur lui a prêté le blasphème contre la vertu, reproché à l'autre Brutus, le vaincu de Philippes; il lui a fait dire fort mal à propos et en très-mauvais vers :

Malheureuse vertu, déité sans pouvoir,
Qui ne peut conserver ce qui la fait valoir !

La tragédie de du Ryer n'était guère propre à décourager ceux de nos poëtes qu'aurait pu tenter, dans le XVII^e siècle, dans le XVIII^e, le sujet de Lucrèce. Le découragement vint du sujet lui-même, dépourvu, tout ensemble, de ce mouvement et de cette passion qui faisaient la vie de notre scène. Comment y produire avec intérêt une femme uniquement animée par le sentiment du devoir? comment l'y montrer avec bienséance après l'affront fait à sa chasteté? Ces obstacles, plus grands alors qu'ils ne le paraissent aujourd'hui, exilèrent pour longtemps Lucrèce du théâtre français. Je ne puis dire comment avait essayé d'en triompher le jeune auteur d'une *Lucrèce* en trois actes et en prose, publiée en décembre 1766, et que Grimm mentionne, sous cette date, avec beaucoup de dédain. Quelques années auparavant, en 1754, J. J. Rousseau avait jeté sur le papier l'ébauche d'une *Lucrèce* également en prose, sur laquelle nous en savons davantage, car, de cette ébauche fort confuse, on a jugé à propos de grossir ce qu'on appelle le théâtre du grand écrivain. C'est assurément sans aucun profit pour sa gloire; tout, dans ces fragments, le style compris, est d'un goût détestable. La Lucrèce de Rousseau n'a épousé Collatin que par soumission aux volontés absolues d'un père; elle avait dû être la femme du fils de Tarquin qu'elle aimait, qu'elle aime encore, luttant péniblement contre un penchant devenu criminel et les suggestions de méchants conseillers placés près d'elle par l'amoureux Sextus. Ces personnages secondaires portent des noms romains, Pauline, Sulpitius; mais il n'offrent, en réalité, qu'une soubrette, un valet de comédie, auxquels, pour prix des méchants offices qu'ils peuvent rendre, un séducteur libéral a promis une petite fortune et, bien entendu, le mariage. Une intrigue si vulgaire n'est pas ce qu'il y a de pis dans cette informe esquisse de tragédie; c'est la dégradation du caractère de Lucrèce, tellement déchue de sa pureté antique, qu'elle va jusqu'à s'écrier : « Cruelle vertu, quel prix nous offres-tu qui soit digne des sacrifices que tu nous coûtes? »

Lucrèce, ainsi présentée, devient digne des épigrammes dont Bayle [1] a fait justice, et que n'en a pas moins répétées, mais sérieusement, prétentieusement, l'auteur des Nuits romaines [2]. Or, par une rencontre singulière, l'année même où paraissait l'ouvrage de Verri, en 1792, notre compatriote et notre contemporain Arnault donnait, avec quelque succès, une *Lucrèce*, dont quelques parties ne sont pas sans mérite, mais qui

[1] *Dictionnaire*, art. *Lucrèce*. — [2] II^e nuit, 6^e entretien.

sembla trop conforme à celle de J. J. Rousseau. Chacun a senti, chacun a dit combien s'était trompé Arnault en pensant qu'un amour mutuel, ici combattu, et là trop obéi, rendrait Lucrèce plus intéressante et Sextus moins odieux. Ce que les deux personnages y pouvaient gagner d'une part, ils le perdaient assurément de l'autre; car, ainsi ramenés au patron usé de tant d'amoureux tragiques, toute originalité, toute vérité historique leur étaient enlevées. L'auteur a été mieux inspiré, quand, se rapprochant de l'histoire, il a, le premier, c'est un mérite dont on lui a tenu compte, entrepris de mettre sur la scène la folie simulée de Brutus; je dis entrepris, car véritablement on ne peut guère le louer que de l'intention. Son Brutus, qui proclame, même en face des Tarquins, ce que d'autres se contentent de penser, tient plus souvent le langage d'un opprimé, d'un ennemi incapable de se maîtriser, que le langage d'un fou; et cependant tout le monde s'y trompe, par une invraisemblance difficile, il est vrai, à éviter, et qui, on l'a remarqué, malgré le tour différent donné à cette peinture, ne manque pas à la tragédie de M. Ponsard.

Nous voici ramené à notre jeune poëte, qui, dans un si vieux sujet, a rencontré, j'ai essayé de le faire voir par la revue qui précède, un sujet encore intact, encore nouveau. Alfieri lui-même, qui, en 1788, ouvrait son *Bruto primo* par les serments prononcés sur le poignard sanglant de Lucrèce, le lui avait laissé tout entier. Comment, mettant à profit cette heureuse fortune, a-t-il évité les traces de ses modernes devanciers, cherché, sur les pas des anciens, une route meilleure, qui pût le conduire à plus de vérité et d'intérêt réel? dans quelle mesure de fidélité et d'intérêt tragique a-t-il reproduit les incidents, les caractères, les mœurs que lui donnaient à exprimer les antiques traditions de la poésie et de l'histoire? Je le rechercherai dans un second article, particulièrement consacré à l'analyse et à l'examen de sa *Lucrèce*.

PATIN.

Sur un Traité arabe relatif à l'astronomie.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Travaux astronomiques des Arabes.

Après Ptolémée, l'astronomie reste stationnaire pendant près de sept

[1] Voir les cahiers de septembre, octobre et novembre 1843. Dans l'article que

siècles. Elle recommence seulement à faire quelques progrès sous la protection des califes arabes, lorsqu'ils voulurent orner, par les arts, les lettres et les sciences, le triomphe de leurs armes désormais assuré. Plusieurs causes concoururent pour arrêter son développement ultérieur pendant ce long intervalle de temps.

Je mets au premier rang de ces causes l'ouvrage même de Ptolémée. Le cadre systématique dans lequel il avait rassemblé toute la science; l'affectation avec laquelle il avait présenté son livre comme contenant tout ce qu'il y avait de bon, de définitif, dans les observations d'Hipparque et des autres astronomes antérieurs; surtout la patience, je dirais volontiers aussi la hardiesse jusqu'alors inusitée, qu'il avait eue de convertir les résultats de ses hypothèses en tables numériques, pouvant être consultées immédiatement et appliquées au ciel sans discussion, même sans aucune intelligence des démonstrations fondamentales, tout cela convenait, par merveille, à l'esprit ambitieusement spéculatif des Grecs, et devait assurer la réputation d'un traité à la fois si commode et si savant. Ptolémée ne négligea aucun des moyens qui pouvaient rendre son ouvrage populaire, et l'établir comme un code durable de la science astronomique. Il en donna, sous le nom d'*Hypothèses*, un extrait succinct, intelligible aux lecteurs les moins instruits. Il en composa un abrégé élémentaire, accompagné de tables qu'il appela *manuelles*, lesquelles suffisaient pour les prédictions d'éclipses et pour toutes les applications usuelles de l'astronomie. Enfin, il inscrivit ses résultats dans le temple des dieux, comme des documents impérissables. Il était dans son droit sans doute. Mais, en affermissant ainsi l'au-

j'ai inséré au cahier d'octobre, en indiquant la précession de 46",8, qui résulte des périodes d'Hipparque, j'avais dit, p. 611 : « et ce rapprochement, qui, *je crois*, n'avait pas encore été fait, montre, etc. » M. Sédillot, professeur d'histoire au collége de Saint-Louis, vient d'écrire au secrétaire du bureau du Journal des Savants qu'il avait déjà signalé cette déduction des périodes d'Hipparque dans un mémoire *sur les instruments astronomiques des Arabes*, présenté, en 1839, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et admis, par cette compagnie, à être inséré dans sa collection des mémoires des savants étrangers. J'ai constaté l'exactitude de cette réclamation. Quoique le mémoire dont il s'agit soit seulement imprimé, mais n'ait pas encore été rendu public, il l'est pour moi, parce que M. Sédillot m'en avait remis un exemplaire en feuilles dans l'année 1841, lorsque je travaillais à la rédaction des articles que j'ai insérés, cette même année, dans le Journal des Savants, *sur le Traité des instruments astronomiques des Arabes*, composé par Aboul-Hassan, qui avait été traduit par son père. Mais, n'y cherchant alors que les documents relatifs à l'objet dont j'étais occupé, la remarque de M. Sédillot fils, sur la précession qui résulte des périodes d'Hipparque, m'avait échappé. Elle se trouve à la page 20 de son introduction.

torité de son livre, il éteignit tout esprit d'observation et de perfectionnement. Quel besoin avait-on désormais de recourir aux essais timides du vieil Hipparque, puisque tous les phénomènes du ciel, tous les mouvements du soleil, des étoiles et des planètes, étaient numériquement réglés avec une si grande présomption de certitude? D'ailleurs, quelle main eût été alors assez forte, je ne dis pas pour ébranler un si vaste ensemble, mais pour entreprendre d'y toucher, quand les formes géométriques et les procédés du calcul numérique rendaient si difficiles les applications particulières des méthodes générales, ainsi que l'emploi systématique des résultats que de nouvelles épreuves auraient pu donner? La Syntaxe de Ptolémée fut donc adoptée universellement comme l'expression fidèle et incontestable des lois du ciel. Dès lors l'école d'Alexandrie l'enseigna, la commenta, mais n'y ajouta rien. On ne sait pas même si les instruments établis autrefois par les Lagides, pour les observations annuelles des équinoxes et des solstices, continuèrent à être employés[1].

Bientôt l'intérêt qu'avait pu exciter la science astronomique disparut devant un immense événement. La propagation miraculeusement rapide du christianisme ouvrit un autre cours aux imaginations; et, comme cela arrive toujours dans les commotions de l'intelligence humaine, les esprits les plus distingués se jetèrent dans la voie des idées nouvelles, avec une puissance de talent et de conviction que le mysticisme métaphysique des néoplatoniciens ne pouvait balancer. Tou-

[1] Ptolémée nous apprend lui-même que la plupart de ses observations d'étoiles ont été faites au commencement du règne d'Antonin le Pieux, ce qui correspond à l'an 138 de l'ère chrétienne, époque qu'il dit être de 265 ans postérieure aux observations analogues d'Hipparque. (*Syntaxe mathém.* liv. VII, chap. II.) L'inscription des éléments de ses tables, qu'il fit graver dans le temple de Canope, est de dix ans plus tardive. Elle est datée l'an x d'Antonin, ce qui correspond à l'année de l'ère chrétienne 148. Le petit abrégé de sa Syntaxe mathématique, et l'exposition plus étendue que Ptolémée a composée pour servir d'introduction aux tables manuelles, sont évidemment postérieurs à la Syntaxe; mais on n'y trouve aucun document qui puisse indiquer leur date précise.

Théon l'Alexandrin composa son Commentaire sur la Syntaxe mathématique vers l'année de l'ère chrétienne 365, la 1112ᵉ de Nabonassar; car il y mentionne une éclipse de soleil, qu'il dit avoir observée à Alexandrie d'Égypte, cette année-là même.

L'ouvrage de Proclus Diadochus, intitulé *Hypotyposes*, qui peut-être considéré comme une exposition abrégée de la Syntaxe, a été composé dans le vᵉ siècle de l'ère chrétienne. L'auteur dit lui-même qu'il l'a écrit à Athènes.

La prise d'Alexandrie par les Arabes eut lieu en l'an 641, sous le califat d'Omar, second successeur de Mahomet, vers la fin du règne de l'empereur Héraclius.

tefois l'astronomie fut encore nécessaire aux évêques chrétiens, pour mettre la célébration de la fête pascale en accord avec les phases célestes auxquelles elle devait correspondre, sans coïncider avec la pâque des juifs; et le besoin d'établir pour cela une règle générale fut, avec l'examen des erreurs d'Arius, l'objet de la convocation du concile de Nicée, en 325, sous Constantin le Grand. Le concile établit cette règle sur l'emploi du cycle de dix-neuf ans de Méton. Mais l'application numérique pouvant donner lieu à des incertitudes que l'on voulait éviter, l'Église chrétienne d'Alexandrie, comme la plus savante en ces matières, fut chargée de déterminer d'avance, pour chaque année, l'époque précise, et de la communiquer à l'Église de Rome, qui la transmettrait à toutes les autres [1]. Cette mesure ayant encore occasionné quelque confusion, saint Théophile, depuis évêque d'Alexandrie, composa un cycle paschal de 418 années (22 fois 19), commençant à l'année 380, qu'il paraît avoir accompagné d'une discussion astronomique; car saint Jérôme lui écrivit à ce sujet, pour le féliciter d'avoir ainsi établi la règle sur la connaissance du cours des astres et le témoignage de l'Écriture sainte, sans rien emprunter des sources païennes [2]. Saint Cyrille, successeur de Théophile au siége d'Alexandrie, jugeant ce cycle trop complexe, en composa un autre de 95 ans (5 fois 19), qui commença en 437 et continua d'être employé généralement jusqu'en 1301. Les longues et véhémentes controverses qui s'élevèrent à ce sujet entre les Églises chrétiennes d'Asie, d'Égypte et d'Europe, car déjà le christianisme embrassait tout le monde connu, purent avoir assez de retentissement dans Alexandrie, dès le IVe siècle, pour que Théon, qui tenait école d'astronomie dans cette ville, en ait pris occasion de publier, vers l'an 365, son Commentaire de la Syntaxe mathématique, auquel il ajouta une exposi-

[1] *S. Cyrilli Prologus, etc.* Petau, *De doctr. temp.* p. 881-882, t. I. « Quum his igi-« tur, atque hujusmodi dissensionibus, per universum orbem paschalis regula tur-« baretur, sanctorum totius synodi consolatione decretum est, ut, quoniam apud « Alexandriam talis esset reperta Ecclesia, quæ in hujus scientia clareret, quota « kalendarum vel iduum, quota luna Pascha debeat celebrar, per singulos annos « romanæ Ecclesiæ litteris intimaret, unde apostolica auctoritate universalis Ecclesia, « per totum orbem, diffinitam Paschæ diem sine ulla disceptatione cognosceret. » Et *infra*, ceci n'ayant pas été bien observé : « Quum esset magna confusio in Ec-« clesia, prætorio, vel palatio, Theodosius, religiosissimus imperator..... sanctum « Theophilum, totius Alexandrinæ urbis (non tunc) episcopum, suis litteris convo-« gavit, ut sacramentum Paschæ evidentissima ratione disserere sibique dirigere « dignaretur. Cujus sanctissimis præceptis obtemperans 418 annorum circulum « paschalem instituit. » — [2] « Hanc ipsam disputationem ad Scripturarum refers « auctoritatem, ne in paschali libro videaris de secularibus quidquam fontibus mu-« tuatus. »

tion abrégée, accompagnée de tables manuelles pour faciliter les calculs d'éclipses, la préparation des éphémérides, et, il faut bien aussi l'avouer, les prédictions des astrologues que Ptolémée avait dédaignées. Car, n'en ayant pas dit un seul mot dans sa Syntaxe, et ne leur ayant non plus préparé, dans ses tables, aucun secours spécial, il ne serait ni juste, ni vraisemblable de lui attribuer le *τετράβιβλος*, parce qu'on a mis cette rapsodie astrologique sous l'autorité de son nom. Le Commentaire de Théon n'est qu'une paraphrase de la Syntaxe, où, comme c'est assez l'ordinaire de ce genre d'écrits, il développe très-amplement les endroits faciles de son auteur, et reproduit les difficiles très-brièvement, en se bornant à répéter les calculs du texte. Cela est surtout sensible pour les chapitres où il explique la double inégalité de la lune et l'oscillation de son apogée, que n'éclaircissent guère davantage des fragments de Pappus sur le même sujet, qui ont été intercalés dans le Commentaire de Théon. C'est le jugement que Delambre a porté de cet ouvrage; et, sans posséder comme lui la langue grecque, on peut s'en former une opinion pareille d'après la version latine de Théophile d'Urbin, envoyée par Viviani en présent à Louis XIV, laquelle existe en manuscrit à la Bibliothèque royale sous le nº 5868. Dans les paragraphes des tables manuelles qui sont destinés aux astrologues, Théon distingue ceux-ci des astronomes véritables en les appelant *οἱ ἀποτελεσματικοί*. Il explique, en leur faveur, certains calculs nécessaires à leurs pratiques. Dans ce genre, le chapitre intitulé *περὶ τροπῆς* mérite d'être remarqué, en ce que Théon y mentionne cette idée bizarre, reproduite depuis par les Arabes d'Espagne, que les points équinoxiaux auraient un mouvement de trépidation périodique, associé à la précession continue, idée dont Ptolémée n'a point parlé explicitement, et que Théon attribue aux anciens astrologues (*οἱ παλαιοὶ τῶν ἀποτελεσματικῶν*). Un autre document non moins curieux que l'on trouve dans les tables manuelles, c'est l'instruction que Théon donne pour la formation des éphémérides, telles qu'on les publiait de son temps. On y voit que la première colonne de chaque mois devait contenir les *significations* des étoiles fixes (*τὰς ἐπισημασίας τῶν ἀπλανῶν*) ainsi que les caractères spéciaux des phases lunaires. Par exemple, en aspect trine ou sextile avec le soleil (*τρίγωνος ἢ ἑξάγωνος*), lune favorable (*ἀγαθή*); en aspect quadrat ou diamétral (*τετράγωνος ἢ διάμετρος*), lune défavorable (*φαύλη*). L'astrologie était alors universellement répandue, et les termes qui lui sont propres étaient devenus usuels.

Un demi-siècle après Théon, Proclus Diadochus composa, à Athènes, ses Hypotyposes. C'est un résumé succinct, mais fort clair, des hypothèses mathématiques employées par Ptolémée dans la Syntaxe, pour

représenter les mouvements des corps célestes. En parlant de la lune, Proclus explique la première inégalité, qui a lieu dans les syzygies, et la seconde, qui a lieu dans les quadratures; il ne parle pas de l'oscillation de l'apogée qui complète cette théorie. Cela eût été trop difficile pour l'objet qu'il avait en vue, et peut-être pour lui-même. Théon n'en dit rien non plus dans les tables manuelles. Mais cela était inutile pour les calculs d'éclipses qu'il voulait surtout exposer.

Un peu plus tard, dans les années 475 et 510, on trouve encore, dans les manuscrits, sept observations d'approches de la lune aux étoiles et aux planètes, ou de celles-ci entre elles, comme les Chinois en faisaient depuis un temps immémorial, sans aucune science. Elles ont préservé de l'oubli le nom de leur auteur, un Athénien appelé Thius (Θεῖος). Ce sont les derniers vestiges de l'astronomie grecque. Alors arrivèrent les invasions des Arabes et la dislocation de l'empire romain. Alexandrie fut prise par l'armée du calife Omar, en 641; et, si l'on en croit l'historien Abulpharage, qui a tiré son récit des auteurs musulmans eux-mêmes, les trésors littéraires que contenait la bibliothèque de cette ville périrent dans le désastre de cet événement[1]. Les bibliothèques persanes eurent, dit-on, le même sort. Cela n'aurait rien que de conforme aux préjugés des Arabes de ce temps.

Au reste, si ces actes de barbarie doivent leur être imputés, un autre travers de leur esprit fit bientôt retirer l'astronomie de ses ruines, par les mêmes mains qui lui avaient porté des coups si funestes. Quoique Mahomet eût expressément réprouvé l'astrologie, on la voit déjà établie en titre à la cour des premiers califes abbassides[2]; et la vraie science y fut appelée sans doute à cause d'elle, plutôt que par le sentiment de sa propre beauté. Selon Casiri, cité par M. Reinaud, le second calife abbasside, Abugiafar-Almansor, aurait, en l'année 772 de notre ère, accueilli avec empressement un savant hindou, très-versé dans les connaissances astronomiques, qui était venu le visiter dans sa nouvelle ré-

[1] Abul-Pharajii *Hist. Dyn.* p. 114. Abulpharage a tiré son récit du *Tarîkh al hocama* (Dictionnaire des philosophes), de Djemâl-eddin-al-Kifti, auteur musulman, mort en 1250. (Note de M. Munk.) M. Silvestre de Sacy, dans ses notes sur Abd-Allatif, p. 240, regarde l'incendie des bibliothèques égyptiennes et persanes comme un fait certain. Mais il établit, avec une très-grande probabilité, qu'à l'époque de la prise d'Alexandrie la bibliothèque publique de cette ville ne devait plus conserver aucun reste de celle que les Lagides avaient instituée. — [2] Le calife Abugiafar-Almansor, qui monta sur le trône en l'an 136 de l'hégire, 754 de notre ère, avait pour astrologue en titre un Persan nommé *Nubacht*. Après un certain temps de service, l'ayant trouvé trop vieux, il lui fit résigner sa charge, qu'il donna au fils de ce même Nubacht. (Abul-Pharajii *Hist. Dyn.* p. 145.)

sidence de Bagdad, et il se serait servi de lui pour les communiquer aux Arabes qui l'entouraient. Il est vraisemblable qu'à cette époque les Hindous étaient déjà en possession des méthodes grecques; mais il importait de les avoir sans intermédiaire. D'après des notes extraites des bibliographies arabes, et que M. de Slane m'a communiquées, les premières tentatives, pour obtenir cette connaissance, furent faites dès le VIIIe siècle de notre ère, moins de deux siècles après l'hégire, par Yahia-Ibn-Khalid-Ibn-Barmek, vizir de Haroun-Al-Raschid. S'étant fait expliquer la Syntaxe mathématique par diverses personnes, l'interprétation qu'on lui en donna ne le satisfit point, ce qui est facile à croire. Il chargea plusieurs autres savants de traduire ce livre, conféra leurs rédactions, et, de cet ensemble, en fit composer une qui lui parut devoir être plus fidèle. Celle-ci fut encore corrigée quelques années après par Ishac, fils de Honeïn, chrétien nestorien; puis enfin par Thabit-ben-Korra, Sabéen. On en possède une copie manuscrite à la Bibliothèque royale, sous le n° 1137 de l'ancien fonds arabe. L'admiration que l'ouvrage grec inspira lui fit donner le nom d'*Almageste*, c'est-à-dire très-grande composition, qui lui est resté depuis[1]. On en fit beaucoup d'autres traductions arabes, dans les siècles suivants; mais les premières doivent surtout nous occuper, puisque ce furent celles qu'ont pu consulter les astronomes arabes, voisins de cette époque, par exemple, Albategni, peut-être même Ibn-Jounis et Abulwefa. Les orientalistes présument que la version du grec en arabe a bien pu ne pas être immédiate, mais avoir passé d'abord par le syriaque, comme la plupart des ouvrages littéraires que les Arabes ont fait traduire du grec; et la nature des croyances religieuses attribuées aux deux derniers personnages que je viens de nommer semblerait s'accorder avec cette opinion. Si l'on ajoute à cela les difficultés de compréhension que la nature du sujet a dû offrir aux premiers traducteurs, on doit s'attendre que les parties les plus obscures des méthodes grecques, par exemple celle qui s'applique à l'oscillation de l'apogée de la lune, ont dû donner beaucoup de peine aux astronomes arabes qui ont voulu les employer; et une peine d'autant moins compensée pour celle-ci, qu'elle n'est d'aucun usage pour les éclipses, dont ils s'occupaient presque uniquement. Aussi est-elle reproduite, dans l'ouvrage d'Albategni, par un simple exposé matériel et numérique, comme précepte de calcul, sans aucune des applications ni des dé-

[1] Le mot *Almageste* ne porte pas le caractère d'une origine arabe, mais grecque. M. Reinaud pense qu'il dérive de la dénomination *ἡ μεγίστη* (*σύνταξις*), que l'admiration des Alexandrins aurait donnée à l'ouvrage de Ptolémée, et que les Arabes auraient conservée en y appliquant leur article *al*.

monstrations par lesquelles l'auteur grec l'avait préparée et justifiée. Au reste, Albategni présente, sous cette même forme, la plupart des hypothèses géométriques qu'il emprunte à Ptolémée; et il semble vouloir se borner à les rappeler clairement, exactement, avec une netteté d'exposition que ne peut faire méconnaître le latin barbare de son unique traducteur, Plato Tiburtinus. C'est pourquoi il faut d'autant plus remarquer les spécifications tout autres, et tout individuelles, par lesquelles il annonce qu'il substituera les demi-cordes des arcs doubles, que nous appelons aujourd'hui des *sinus*, à ces cordes entières que les Grecs avaient employées dans les calculs trigonométriques; substitution dont il démontre très-bien la légitimité et les avantages. Car cela prouve évidemment qu'elle lui est propre; et, quoiqu'elle ait exigé seulement de la finesse d'esprit, plutôt que de la profondeur, ce qui la rend concevable à une telle époque, elle a été si utile, si féconde, que nous devons beaucoup de reconnaissance à celui qui l'a imaginée. Ibn-Jounis, venu un siècle après Albategni, a eu sur lui l'avantage du temps, et peut-être d'une notion plus complète des méthodes grecques, qu'Albategni semble quelquefois n'avoir connues qu'indirectement, et par des intermédiaires qui ne sont pas toujours fidèles. L'assiduité d'Ibn-Jounis à observer, son intelligence des méthodes grecques, son habileté à manier, à étendre les formules trigonométriques, le soin particulier, et alors nouveau, qu'il apporta dans la discussion des instruments; enfin la multitude des observations qu'il recueillit, et dont nous avons tiré depuis de si grands services, lui assurent un rang très-distingué parmi les astronomes, en le laissant, toutefois, au-dessous d'Albategni, comme inventeur. Delambre, dans son Histoire de l'astronomie au moyen âge, me paraît avoir très-judicieusement apprécié l'ensemble des travaux effectués par les astronomes arabes de cette époque. Outre le pas important que le premier d'entre eux a fait faire à la trigonométrie, et que les autres ont porté plus loin, ils ont déterminé, avec plus de précision que les Grecs, divers éléments fondamentaux de l'astronomie, dont le temps avait développé les variations ou l'inexactitude : par exemple, le mouvement de l'apogée du soleil, inconnu à Hipparque et à Ptolémée; l'excentricité de l'orbite de cet astre, l'obliquité de l'écliptique, la durée de l'année, la quantité de la précession; mais ils n'ont rien ajouté aux méthodes générales, ni rien changé aux hypothèses qui représentaient les mouvements. Ils n'ont pas amélioré la théorie de la lune, quoiqu'ils l'aient tenté, et ils y ont suivi Ptolémée, en acceptant jusqu'à ses erreurs. C'est qu'il leur aurait fallu une intelligence plus qu'humaine pour faire davantage, quand l'astronomie

théorique venait à peine de renaître entre leurs mains. Comment auraient-ils pu, d'un premier effort, décomposer et recomposer tous ces rouages d'hypothèses, dont ils devaient avoir la plus grande peine à comprendre l'artifice, à suivre les applications? Comment auraient-ils seulement espéré d'améliorer les tables lunaires grecques, qui leur présentaient des erreurs de 20', 30', 40' en temps, sur les instants qu'elles assignaient aux éclipses? Ils ont constaté ces erreurs, ils en ont conclu qu'il fallait corriger les tables : c'était tout ce qu'ils pouvaient faire. Reconstruire une mécanique si complexe était une œuvre au-dessus de leur force, et prématurée pour leur siècle. Il fallait auparavant donner aux instruments d'observation plus de fixité, des divisions plus précises, limiter plus minutieusement la direction des rayons visuels, perfectionner la mesure du temps. On ne doit pas, d'ailleurs, les considérer et les juger comme des hommes occupés d'abstractions scientifiques, ainsi qu'ont pu l'être les Grecs, et que nous le sommes aujourd'hui. L'astronomie a eu surtout pour eux deux objets d'application pratique : l'astrologie d'abord, puis la gnomonique. Albategni, dans son très-court traité sur la science des astres, trouve bien place pour expliquer les caractères des aspects célestes, leur influence diverse sur les nativités, et la construction des cadrans. Ibn-Jounis s'est encore étendu avec plus de complaisance sur ces derniers objets; et les biographes arabes le présentent aussi comme ayant été non moins astrologue pratique qu'astronome théoricien. Ces deux-là ont été réputés les plus habiles de leurs contemporains dans la science astronomique; et, pour Albategni en particulier, l'historien Abulpharage déclare, comme un fait incontestable, qu'aucun astronome de l'islamisme ne l'a égalé. Nous en jugeons ainsi par ce qui nous est parvenu de leurs ouvrages, et cet accord doit nous persuader qu'ils nous donnent la juste mesure de la science de leur temps. Nous avons moins de documents originaux pour apprécier individuellement les Arabes d'Espagne; mais nous pouvons très-bien juger l'ensemble de leur science astronomique par les résultats qu'elle a produits. Lorsqu'au milieu du XIIIe siècle Alphonse, roi de Castille, voulut faire construire les nouvelles tables astronomiques auxquelles son nom est resté attaché, il réunit, à Tolède, les astronomes chrétiens, mores et juifs, les plus habiles de son temps, et il leur fournit, avec magnificence, tous les moyens d'effectuer ce travail. On était là à la source des livres arabes, dans cette même ville qui, un siècle et demi auparavant, était le centre de l'astronomie des Mores, le siége de leur école la plus célèbre, celle d'Arzachel. Qu'a-t-on retiré de ce concours, recueilli de ces traditions? Des tables semblables,

pour le fond, à celles de Ptolémée, si ce n'est que la forme grecque y est déguisée par une modification qui la complique, et associée à cette trépidation astrologique des points équinoxiaux que Ptolémée avait dédaignée. On y voit quelques corrections faites aux moyens mouvements, aux époques et aux constantes, qui ne sont pas toujours des améliorations; du reste, la même loi inexacte des oscillations de l'apogée lunaire, la même omission des variations périodiques qu'éprouvent l'inclinaison et les nœuds; toutes choses qui montrent avec évidence qu'aucun système d'observations continu et permanent des mouvements de la lune n'avait encore été institué. Si quelque découverte importante eût été antérieurement faite, peut-on croire que, dans de telles circonstances, elle aurait été ignorée ou omise?

Tous les documents écrits ou traditionnels que je viens de rappeler s'accordent donc, jusqu'ici, à nous montrer que les Arabes n'ont été, n'ont pu être, que les continuateurs, et, en quelques points, les améliorateurs de Ptolémée. Mais des inductions négatives, si concordantes qu'elles soient, ne contrebalancent pas une preuve positive. Un astronome arabe de l'an 987, Aboulwefa, a, dit-on, découvert l'inégalité lunaire appelée *la variation*, et l'a consignée dans un traité astronomique dont nous possédons le manuscrit. On cite le chapitre où elle se trouve, et le texte qui l'exprime. L'assertion est d'autant plus grave que, si Aboulwefa a réellement fait cette découverte, il n'a pu y parvenir qu'après avoir rectifié préalablement les inexactitudes d'observation qui ont caché à Ptolémée, à Albategni, à Ibn-Jounis, la nécessité d'une correction aussi délicate. Je vais donc examiner l'ouvrage d'Aboulwefa en lui-même, indépendamment de toute induction précédente; et je le ferai *sine ira et studio*, sans tort ni faveur.

Ignorant la langue arabe, j'ai cherché, j'ai obtenu, l'assistance de trois habiles orientalistes, MM. Reinaud, Munk et de Slane. M. Reinaud m'a d'abord expliqué les titres et, au besoin, les détails de tous les chapitres qui sont relatifs à l'astronomie, et je les ai écrits sous sa dictée, ce qui m'a donné une idée générale de l'ouvrage. Le même savant m'a ensuite remis une traduction complète et littérale des chapitres dans lesquels Aboulwefa expose l'accroissement de l'équation du centre de la lune dans les quadratures, et les hypothèses géométriques par lesquelles on doit le représenter. Arrivé au chapitre suivant, où l'on a cru voir la découverte de la *variation*, M. Reinaud m'en a fait encore une traduction aussi littérale que possible, que j'ai discutée avec lui phrase par phrase, pour lui assurer une parfaite fidélité dans la reproduction des idées scientifiques. Non que je prétende élever aucun doute sur celle qui a été publiée, ni

que je réprouve l'esprit de précision moderne qu'on y a transporté; mais, maintenant qu'il s'agit de faits, non de style, il m'a semblé essentiel de conserver à l'auteur arabe les formes propres sous lesquelles il a présenté ses conceptions, afin que, par leur caractère arrêté ou indécis, on puisse reconnaître la netteté ou le vague des idées qu'il en avait lui-même. J'ai fait ensuite un travail tout pareil avec M. Munk, puis avec M. de Slane, sans leur communiquer l'interprétation préalable de M. Reinaud. De ces trois mot-à-mot, strictement conférés, il est résulté une traduction littérale qui a obtenu leur commun assentiment, et je la rapporterai dans ce qui va suivre.

Mais d'abord je signalerai deux particularités d'expressions employées par les traducteurs arabes de l'Almageste, et qui nous serviront comme de signes caractéristiques pour reconnaître, au besoin, la reproduction des idées auxquelles ils les ont appliquées.

La première leur sert pour rendre le mot grec *πρόσνευσις*, dans le titre du chapitre v, livre V de Ptolémée. Le manuscrit de Thabit, n° 1137, de l'ancien fonds arabe de la Bibliothèque royale, et le manuscrit n° 440 de l'ancien fonds hébreu, où l'arabe est écrit en caractères hébreux rabbiniques, portent tous deux : *v^e chapitre, sur le mohadzat du cercle de circonvolution de la lune et sur son écartement.* Le mot *mohadzat* se dit proprement, en arabe, de l'*état* de relation qui existe entre deux objets dont l'un est en face de l'autre [1]. On voit que c'est le sens exact du mot grec *πρόσνευσις*, dans l'application que Ptolémée en fait, au chapitre cité. Un autre manuscrit, n° 1139 de l'ancien fonds arabe, emploie le mot *meïl*, qui signifie *inclinaison*, et qui est quelquefois substitué au mot *mohadzat* dans un même manuscrit.

La seconde forme d'expression que je veux signaler est plus singulière, en ce qu'elle renferme une idée ajoutée en guise d'explication au texte grec; et on la trouve non-seulement dans toutes les versions arabes de l'Almageste qui existent à la Bibliothèque royale, mais encore dans toutes les versions latines dérivées de celles-là, dont j'ai pu consulter les manuscrits. Au commencement de ce chapitre v, où Ptolémée veut exposer la libration de l'apogée lunaire, il dit qu'elle s'observe hors des syzygies et des quadratures, *περὶ τὰς μηνοειδεῖς, καὶ ἀμφικύρτους ἀποστάσεις*, littéralement *vers les élongations dans lesquelles la lune est en ménisque ou biconvexe.* Tous les manuscrits arabes traduisent : *quand les élongations de la lune sont dans les tasdisât et dans les tathlithât*, c'est-à-dire quand la lune est en aspect *sextile*, ou en aspect *trine* avec le soleil. Les manuscrits

[1] Note de M. Reinaud.

latins reproduisent d'abord la phrase de Ptolémée; mais ils la complètent par une désignation d'époque équivalente à l'idée arabe : *quando concavatur* (luna) *et quando fit gibbosa; quod est apud sextam mensis et tertiam ejus* (subauditur partem). Or, la durée vulgaire du mois étant de 30 jours, qui comprennent une révolution entière de 360°, le sixième de celle-ci est 60°, ou l'aspect sextile; et le tiers est 120°, ou l'aspect trine, comme les versions arabes le disaient. Le manuscrit n° 439, ancien fonds hébreu, de la Bibliothèque royale, qui contient une version hébraïque de l'Almageste, faite d'après l'arabe, reproduit le même énoncé d'époque, d'après ce que M. Munk m'a certifié. Pour deviner, s'il est possible, le motif de cette spécification bizarre, il faut d'abord fixer exactement le sens des termes astrologiques employés pour l'exprimer. C'est une chose merveilleuse que la facilité avec laquelle les hommes, qui ne peuvent pas s'entendre pour des idées raisonnables, s'accordent pour les absurdités. Tous les astrologues grecs, latins, persans, arabes, et leurs successeurs européens du moyen âge, distinguent unanimement cinq aspects efficaces des planètes entre elles; et Albategni en donne une raison suffisante, dont je lui laisse la responsabilité. C'est, dit-il, parce que le zodiaque est divisé en douze signes, et que le nombre 12 a seulement quatre diviseurs entiers, 2, 3, 4 et 6! En effet, le diviseur 2 coupe diamétralement la circonférence, et fournit deux aspects, la conjonction et l'opposition; le diviseur 3 partage la circonférence par tiers, et donne l'aspect trine, correspondant à l'arc de 120°; c'est le *tathlith* arabe. Le diviseur 4 la coupe en quarts; il donne l'aspect quadrat, répondant à 90°, que désignent le mot arabe *tarbia* et notre mot français *quadrature*. Enfin, le diviseur 6 détermine l'arc de 60° égal à un sixième de la circonférence. Il donne l'aspect sextile, le *tasdis* arabe. Ouvrez le τετράβιβλος, le traité de Firmicus, les livres persans ou arabes qui traitent de l'astrologie, vous y trouverez toujours cette même classification des aspects au nombre de cinq, jamais davantage; et, dans quelques manuscrits, ils sont rendus sensibles par des figures, auxquelles on a annexé les mots arabes que je viens de citer; ce qui en fixe matériellement la signification, indépendamment de l'étymologie, qui d'ailleurs y est conforme. Par quel motif les traducteurs arabes de l'Almageste ont-ils employé ces termes astrologiques *tasdis* et *tathlith*, sextile et trine, pour désigner les élongations dans lesquelles la lune est en ménisque ou biconvexe, substituant ainsi une spécification absolue de lieu à une notion indéterminée? Je ne crois pas qu'on en puisse trouver de raison suffisante dans le vague de leurs idées ou de leur langue. Il me semblerait plutôt qu'ils ont cru indiquer mieux

la nature du phénomène, en rappelant les élongations où il atteint son maximum dans la table de Ptolémée. Car, d'après cette table, le maximum exact aurait lieu dans les élongations de 57° et 123°, lesquelles sont si proches de 60° et 120°, que les traducteurs ont bien pu employer, pour une simple indication, le nom plus connu de ces dernières; ce qui n'avait d'ailleurs aucun inconvénient, puisque la correction d'anomalie est presque la même dans les deux cas. Au reste, si l'on n'est pas satisfait de cette explication, je dirai que, plus la modification faite par les Arabes à l'énoncé de Ptolémée paraîtra bizarre, plus elle me prêtera de secours; car j'imite ici les géologues, qui recueillent les fossiles contenus dans chaque couche de l'écorce terrestre, afin de reconnaître l'identité de la couche quand les mêmes fossiles se présenteront.

Je prends maintenant l'ouvrage d'Aboulwefa, contenu dans le manuscrit n° 1138, ancien fonds arabe, de la Bibliothèque royale. Delambre, dans son Histoire de l'astronomie au moyen âge, en a extrait toute la partie trigonométrique, d'après une traduction que feu M. Sédillot lui avait communiquée[1]. Je n'aurai donc pas à y revenir. Il n'a rien dit de la partie astronomique, ou l'a considérée comme insignifiante : c'est elle que je vais examiner[2].

Le livre est intitulé, *Almageste* d'Aboulwefa. Cette dénomination se

[1] Delambre, *Histoire de l'astronomie au moyen âge*, p. 165 et 166. — [2] Le manuscrit a été paginé en Europe, lors de sa réception à la Bibliothèque royale, ou postérieurement, et la continuité du numérotage montre qu'il est aujourd'hui tel qu'il était au moment de cette opération. Mais, en le compulsant tout entier avec soin, pour voir s'il ne contiendrait pas quelque détail d'observation propre à l'auteur, relativement à la lune, ce qui ne s'y est pas rencontré, M. Munk a reconnu qu'il manque çà et là plusieurs feuillets du texte original, et il a signalé ces lacunes dans la note suivante :

« Après le feuillet 93, il y a une lacune de six feuillets. La table des matières montre que l'auteur y parlait des différentes sphères de la lune et de leurs mouvements, ainsi que des trois inégalités de la lune, des mouvements des autres planètes, de Vénus, etc. Aboulwefa revient sur ces objets dans son septième livre (et c'est là que l'on trouve le chapitre dont on a donné la traduction); mais il les avait traités d'abord comme préparation générale, ainsi qu'il le dit lui-même au commencement de ce livre VII, où il s'exprime dans les termes suivants :

« Dans le livre précédent, nous avons, *pour préparer aux démonstrations*, traité « des choses qui doivent précéder la connaissance des différents mouvements des « planètes, et des conceptions qu'on peut se former de leurs effets. Dans ce livre « (le VII^e), nous allons faire connaître de quelle manière *nous sommes parvenu* à la « connaissance de ce qui précède, et les voies par lesquelles nous sommes arrivé « à (connaître) leurs états. »

On voit, par cette phrase même, que le livre VII, qui est resté complet, contient tous les documents d'observation qu'Aboulwefa avait cru devoir rapporter pour établir la théorie des diverses inégalités lunaires. Le chapitre relatif à ce qu'il ap-

donnait alors à tous les traités astronomiques qui embrassaient l'ensemble des phénomènes célestes, comme celui de Ptolémée. Aboulwefa, dans sa préface, nomme Ptolémée, Hipparque et Apollonius, qui, avec beaucoup d'autres anciens, ont, dit-il, abordé le même sujet; mais il annonce qu'il a suivi une voie nouvelle, qu'aucun d'eux n'avait mentionnée, et qui conduit aisément à ces hautes connaissances. Il est difficile de se tenir plus au-dessous d'une si grande promesse. La partie astronomique du livre d'Aboulwefa n'est que le traité de Ptolémée, amoindri, tronqué, lacéré en une multitude de divisions et de sous-divisions, donnant naissance à des paragraphes de quelques lignes, où les phénomènes et les méthodes de calcul sont généralement énoncés comme autant d'aphorismes, sans principes qui les établissent, sans démonstrations qui les prouvent, sans observations qui les justifient. Après un long détail sur les problèmes les plus ordinaires de l'astronomie sphérique, l'auteur expose la représentation des mouvements des astres par les excentriques, les épicycles et les combinaisons de ces cercles, sans légitimer nullement leur emploi par la comparaison des observations et du calcul, même sans rapporter les éléments astronomiques et numériques d'après lesquels on parvient à établir leurs relations de grandeur. Et encore, dans tout ce long plagiat des méthodes grecques, il parle toujours en son nom propre, *nous avons reconnu*, nous *avons trouvé*, absolument comme si toutes ces conceptions étaient siennes, ou comme s'il les présentait à des auditeurs en nom collectif. Le traité des hypotyposes de Proclus est incomparablement au-dessus de celui-là, tant pour l'ordre des idées que pour la netteté de l'exposition. Au reste, on en jugera dans un moment.

Toute la théorie des moyens mouvements et des inégalités de la lune occupe six pages de discours sans une seule figure : je le donne aux plus habiles de notre temps d'être si bref. Arrivé à la première inégalité, l'auteur arabe la fait de 5°; et il la construit par un épicycle ou un excentrique, comme Ptolémée et Hipparque; mais de ceux-ci pas un mot : il parle en son nom. Passant à la seconde inégalité, cette augmentation de la première qui s'observe dans les quadratures, nous la trouvons, dit-il, de 7° 40' : c'est aussi le nombre de Ptolémée; et, ajoute-t-il, *il est évident que, dans ce cas, le centre de l'épicycle se rapproche de la terre;* c'est ce que Ptolémée suppose encore. Enfin, il fait tourner l'excentrique

pelle la troisième inégalité nous présente donc tout ce qu'il avait d'essentiel à dire sur ce sujet.

M. Munk a encore reconnu une lacune de deux feuillets après celui qui est numéroté 65. Mais il ne devait s'y trouver rien qui fût relatif à la lune.

autour de la terre avec un mouvement angulaire double du synodique, pour opérer ce rapprochement deux fois par mois : c'est aussi l'artifice employé par l'auteur grec. Mais Aboulwefa ne le cite point et dit toujours *nous*, en nom collectif; d'où l'on voit bien que, lorsqu'il s'exprime ainsi, on ne doit pas en inférer que c'est lui qui a découvert les choses dont il parle.

Après l'augmentation de l'inégalité, dans le passage des syzygies aux quadratures, l'ordre nécessaire des idées, et aussi l'ordre de l'ouvrage grec, amène l'oscillation de l'apogée de l'épicycle, qui la complète. On va juger si l'auteur arabe continue à suivre cette voie d'imitation, ou s'il saute tout d'un coup, comme on l'a supposé, à une nouvelle découverte inconnue aux Grecs. Voici le texte littéral du chapitre où l'on a cru voir ce prodige inattendu. Je n'y ai fait d'autres modifications que d'enfermer quelques-unes des phrases incises entre des parenthèses, pour que l'on puisse suivre le fil des idées, que l'on perdrait sans ce secours.

« Chapitre X, sur la troisième inégalité que l'on trouve à la lune, « et qui est appelée l'inégalité du mohadzat. (Manuscrit, folio 99, vers.) « *Item :* connaissant les deux inégalités déjà mentionnées précédem- « ment, et ayant établi l'une des deux, au moyen du cercle de circon- « volution (savoir, la première inégalité que *nous trouvions toujours* « dans les conjonctions et les oppositions); et ayant connu son évalua- « tion, au moyen des observations consécutives, *nous avons trouvé* que, « dans ces moments-là, elle n'excède pas cinq degrés à peu près (car, « dans certains moments elle est moindre que cette quantité, et parfois « elle n'existe pas du tout). Ensuite *nous avons trouvé* que cette inégalité « augmente à des époques autres que les conjonctions et les pleines « lunes; et la plus grande valeur que *nous avons trouvée* à cet accroisse- « sement a eu lieu quand la lune a été à environ un tarbia (quadrans) « du soleil. Car, dans de tels moments, il (cet accroissement) atteint « environ deux degrés et deux tiers à peu près. Quelquefois il est moindre « que cela, et quelquefois il n'existe pas du tout. Et *nous avons établi* « cet accident de la lune au moyen d'un cercle excentrique; et, après « avoir reconnu la valeur de ces deux inégalités, ainsi que la distance « du centre de l'excentrique au centre du cercle des constellations zodia- « cales, *nous avons trouvé* une troisième inégalité qui survient à la lune, « dans les temps où le centre du cercle de circonvolution se trouve « entre la distance la plus éloignée (apogée) et la distance la plus rap- « prochée (périgée) de l'excentrique. Et le maximum de cela arrive « lorsque la lune est à environ un tathlith (un tiers de la circonférence), ou

« un tasdis (un sixième de la circonférence) du soleil. Et nous ne trou-
« vons pas (ou nous n'avons pas trouvé) que cela ait lieu dans les conjonc-
« tions et les oppositions, ni dans les moments des tarbiât (quadratures).
« En effet, quand nous avons connu la marche de la lune en longitude
« et sa marche en inégalité (en anomalie sur l'épicycle), et que nous
« avons considéré les moments où elle n'a pas d'inégalité, quant à la cir-
« convolution, je veux dire les moments où la lune est dans une des dis-
« tances opposées (extrêmes) du cercle de circonvolution (car, lorsqu'elle
« est dans ces endroits du cercle de circonvolution elle n'éprouve aucune
« inégalité de ces deux côtés, car son mouvement moyen autour du
« centre du monde est le seul qui existe alors); et, dans ces cas-là,
« lorsque la distance de la lune au soleil est telle que nous l'avons
« dit, *nous avons trouvé* à la lune une troisième inégalité d'environ
« une moitié et un quart de degré, à peu près. Le fait de ceci est que
« *nous avons observé* la lune dans de tels moments, avec les instruments
« que nous avons mentionnés ci-dessus; et, lorsque nous l'avons trou-
« vée en réalité (par son lieu vrai?) dans un des degrés du cercle du
« zodiaque, *nous avons*, par un calcul rectifié, en tenant compte des
« deux inégalités précédentes, *obtenu* sa place plus avancée ou moins
« avancée, d'environ un demi et un quart de degré; et *nous avons*
« *trouvé* que cette inégalité est moindre que cette mesure, lorsque la dis-
« tance de la lune au soleil est plus petite ou plus grande qu'un tasdis
« (sixième de la circonférence), ou un tathlith (tiers de la circonférence).
« Et, par là, nous avons su que la lune éprouve encore un accident,
« outre les deux dont la description a précédé. Et cela ne peut avoir
« lieu ainsi qu'en vertu de la déviation du diamètre du cercle de circon-
« volution, du mohadzat du point autour duquel s'opère le mouvement
« égal, je veux dire le centre du cercle du zodiaque; car, lorsque le dia-
« mètre du cercle de circonvolution se détourne du point autour du-
« quel s'opère le mouvement égal, il survient à la lune une inégalité
« dans le cercle du zodiaque; et cela parce que l'apogée du cercle de
« circonvolution change, et que la ligne menée du centre du cercle du
« zodiaque au centre du cercle de circonvolution ne passe pas à l'en-
« droit où elle passait dans les temps où le centre du cercle de circonvo-
« lution est aux deux distances opposées (extrêmes) de l'excentrique; et la
« distance de la lune à l'apogée du cercle de circonvolution est changée.
« Car nous avons fait commencer le mouvement de la lune, dans son
« cercle de circonvolution, à l'apogée, lorsque son centre se trouve aux
« deux distances opposées (extrêmes) de l'excentrique. En considérant
« ce que nous venons de dire, et faisant sortir (*eliciendo*) ce point (*punc-*

« *tam*) par les voies que nous avons mentionnées à leurs places, *nous « avons trouvé* sa distance au centre du monde, du côté du périgée de « l'excentrique (faisant partie) de la ligne qui passe par les centres, égale « à la distance du centre du cercle du zodiaque au centre de l'excen- « trique. Et nous expliquerons les observations par lesquelles *nous avons « reconnu* cette inégalité, lorsque nous exposerons les inégalités spéciales « des différents astres. »

Quiconque se rappellera l'analyse que nous avons faite de l'hypothèse grecque relative à l'oscillation de l'apogée lunaire, et les expressions caractéristiques que les traducteurs arabes y ont attachées, verra, au premier coup d'œil, que le texte précédent n'est qu'une paraphrase confuse, embarrassée, inintelligente, du v^e chapitre du livre V de l'Almageste. La circonstance astronomique qu'on y expose arrive, de même que dans l'ouvrage grec, à son rang logique et nécessaire, immédiatement après les deux premières inégalités. L'auteur donne à cette troisième-ci le nom spécial *du mohadzat*, que lui ont affecté les traducteurs arabes de Ptolémée, et il ne l'annonce pas comme une chose nouvelle, puisqu'il dit *qu'on l'appelle* de ce nom. Les expressions *nous avons reconnu*, *nous avons trouvé*, que j'ai soulignées, et d'après lesquelles on a voulu lui en attribuer la découverte, sont sans conséquence, puisqu'il les emploie à chaque instant pour d'autres résultats qui ne lui appartiennent pas. Il applique à son énoncé la même spécialité d'élongation que les traducteurs arabes; et il caractérise ces élongations par les mêmes termes bizarres qu'ils ont employés. N'ayant qu'une compréhension imparfaite du sujet, il prend pour le maximum absolu de cette inégalité la valeur particulière de l'écart qu'elle produit entre le lieu vrai et le lieu moyen de la lune, dans la première des observations d'Hipparque dont Ptolémée a fait usage, c'est-à-dire 45′ de degré; et il ajoute que cet écart n'est jamais plus considérable, quoiqu'il s'élève à 1° 26′ dans la seconde observation qu'il néglige, bien qu'elle soit nécessaire pour établir la loi du phénomène, telle qu'il l'admet. Après bien des détours, il se résume en disant que cette troisième inégalité est due à une *déviation d'aspect du diamètre apogée de l'épicycle*, lequel, au lieu de rester dirigé vers le centre du zodiaque, se détourne vers un point situé sur le diamètre de l'excentrique, du côté du périgée de ce cercle, à la même distance de la terre que son centre, mais en opposition avec lui. C'est là *identiquement* l'énoncé de Ptolémée; et, de cette phrase, on ne peut déduire qu'une construction géométrique pareille à la sienne. Enfin, par cela seul que l'inégalité considérée ici s'applique à la position de l'apogée de la lune, ce ne peut être *la variation*, qui est absolument

indépendante de cet apogée. M. Munk a donc eu toute raison de dire que ce texte d'Aboulwefa ressemblait, pour le fond des idées, comme pour le caractère général des expressions, aux versions arabes du v^e chapitre du livre V de l'Almageste; et nous devons lui savoir gré de cet avertissement. Mais nous devons aussi, tous tant que nous sommes, être un peu confus qu'il nous ait été nécessaire, puisqu'une connaissance plus approfondie, ou plus présente, des hypothèses grecques, ne nous aurait pas laissés hésiter.

Pour qu'on n'ait plus à revenir sur ce sujet, j'ajouterai encore deux mots.

On avait présenté le texte d'Aboulwefa, relatif à la théorie de la lune, comme se terminant au chapitre que nous venons de traduire; ou, du moins, ce soupçon pouvait se présenter à l'esprit. De là il était naturel d'inférer que, peut-être, le reste inconnu de l'ouvrage renfermait d'autres découvertes associées à celle que l'on avait cru y apercevoir. Mais cette supposition ne serait pas fondée. Le chapitre que nous avons rapporté n'est pas le dernier de cette théorie. Il est suivi d'un autre, fort court, dans lequel Aboulwefa veut prouver que le moyen mouvement de la lune s'effectue constamment autour du centre de la terre; ce qui montre, à mon avis, qu'il n'avait pas une juste notion des principes sur lesquels se fonde la détermination de cet élément. De là il passe à la théorie des autres astres qui ont un mouvement propre, de sorte que ce qu'il a voulu dire ici sur les inégalités de la lune est complet.

Comme *la variation* atteint son maximum dans les octants, on a, pour la retrouver ici dans le texte arabe, avancé que les mots *tathlith* et *tasdis* pourraient bien désigner aussi les octants, soit dans leur signification propre, soit conjointement avec le sens d'aspect trine et d'aspect sextile, qu'on leur attribue dans leur usage habituel. Mais, au dire des orientalistes les plus expérimentés, cette extension ou cette connexité de sens seraient contraires à l'analogie grammaticale, et sans exemple dans les textes connus. M. Reinaud m'a écrit, sur ce point de philologie, une lettre dont il m'a autorisé à faire usage. « Les expressions *tathlith* et « *tasdis*, dit M. Reinaud, dérivent d'un radical arabe aussi régulièrement « que le mot latin *sextilis* dérive de *sex*, quadrans, de *quatuor*, etc. Ces « termes astrologiques, mis en usage par les premiers astronomes arabes, « ont été adoptés par les Persans et les Turcs, qui les ont employés « dans la même acception qu'on leur avait donnée primitivement. Rien, « dans ces mots, ne renferme l'idée du nombre huit. Si les Arabes avaient « voulu exprimer l'idée d'*octant*, il leur était bien facile de recourir à la « forme *tathmin*, qui aurait signifié *huitième*, en la dérivant de la racine

« arabe *thaman*, qui signifie *huit;* mais je n'ai jamais trouvé l'expression « *tathmin* ainsi employée. » Un autre orientaliste fort célèbre m'a dit la même chose; mais il a voulu garder l'incognito. M. Munk a seulement trouvé le participe *mothamman* employé pour signifier *octogone*, dans l'Euclide arabe de Nacir-eddin-Tousi. Me permettra-t-on d'ajouter à ces savants témoignages une citation qui les justifie et les complète? Ils s'accordent à établir que le mot *tathmin*, qui serait grammaticalement possible dans la langue arabe, pour exprimer l'idée d'octant, ne s'est jamais offert aux profonds orientalistes que je viens de nommer : cela vient très-probablement de ce que le mot qui aurait exprimé cet aspect de la lune n'a jamais été nécessaire aux astronomes arabes, parce qu'il ne l'ont jamais spécialement considéré dans leurs observations. Car Kepler, qui était fort instruit des doctrines arabes, assure que le mot *octant* a été inventé par Tycho, à propos de *la variation* qu'il avait découverte. « Quadrantes, dit-il, quatuor phases bisecant; Braheus octantes dixit, quod mensis iis in octo partes dividatur[1]. »

Ainsi s'évanouit encore, dans cette dernière épreuve, l'espérance trop légèrement conçue de voir les Arabes dépasser les théories astronomiques des Grecs. Un tel résultat, pour vrai dire, était peu à présumer d'un peuple nouveau, sans préparation intellectuelle, récemment tiré par le fanatisme et par les armes du fond de ses déserts, ayant alors à peine une langue écrite, et que son imagination fantastique devait rendre pendant longtemps insensible à la précision des idées autant qu'impropre aux conceptions rigoureuses. Mais, en perdant ces illusions, nous sommes plus sûrement ramenés à leur demander seulement ce qu'ils ont pu avoir et qui nous serait si utile, je veux dire les traces perdues des idées anciennes; peut-être la reproduction d'ouvrages grecs qui ne nous sont pas arrivés directement; surtout, des notions contemporaines sur les peuples avec lesquels ils ont dû avoir des rapports; et enfin quelque lumière sur le passé de l'Inde, dans lequel nous n'avons pas encore pénétré. Toutefois, en cherchant à puiser ces notions dans leurs livres, il faudra user d'une sage défiance, et se rappeler toujours ces paroles d'un écrivain philosophe qui avait été en position de les bien connaître : « De los Moros no se puede esperar verdad alguna, porque todos son embelecadores, falsarios, y chimeristas[2]. »

BIOT.

[1] *Epitome astronomiæ Copernicanæ*, lib. VI, p. 792, ed. in-12, Lentiis ad Danubium, 1522. — [2] Je joins ici l'indication de quelques fautes d'impression qu'il est nécessaire de corriger dans les articles précédents, et que je n'ai aperçues que trop tard. Page 514, ligne 3 en remontant : *celle-là*, lisez *celles-là*. Page 528, ligne 14 :

Il sepolcro dei Volunni, scoperto in Perugia nel 1840, ed altri monumenti inediti etruschi e romani, esposti da G. B. Vermiglioli. Perugia, 1840, in-4°.

FIN DU DEUXIÈME ARTICLE [1].

En continuant l'examen des autres inscriptions du *tombeau des Volumnii*, et sans nous arrêter au fragment qui se trouve sur la paroi du mur extérieur de la tribune, à droite de l'entrée, mais qui est trop maltraité par le temps pour qu'on puisse en rien tirer, même par conjecture [2], nous arrivons à l'inscription bilingue que nous avons déjà fait connaître [3], et qui offre une importance trop facile à apprécier par tous nos lecteurs, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Cette inscription porte le nom d'un membre de la famille Volumnia, appelé *Publius* VOLUMNIUS, *fils d'Aulus*, surnommé *Violens*, et qualifié, en outre, selon l'usage étrusque, de *fils de Cafatia*, *Cafatia natus*. La présomption naturelle, confirmée d'ailleurs par quelques autres inscriptions du même genre qui nous restent de l'antiquité étrusque, de l'époque romaine, c'est que l'inscription étrusque comprend les mêmes désignations. Partant de là, cette inscription, qui est ainsi conçue :

JAI+A8AↃ · VA · ANMIJƎ7 · IV1

doit se traduire de cette manière : *Pub. Velimnas, fils d'Aulus, né de Cafatia;* et l'on voit qu'à l'exception du surnom romain *Violens*, qui avait dû naturellement se trouver supprimé dans l'inscription étrusque, le même personnage est désigné de la même manière dans les deux textes. Cependant, M. Vermiglioli a tiré de l'inscription étrusque un sens tout dif-

elliptiques, lisez *écliptiques*. Page 530, ligne 5 : *plus grand cercle*, lisez *le plan d'un grand cercle*. Page 533, lignes 6-10-14-22 : au dénominateur des formules, au lieu de $1-2^2$, lisez $(1-2^2)^2$. Page 626, ligne 15, en remontant, au lieu de $\frac{166}{130}$, lisez $\frac{166}{180}$.

[1] Voir le cahier de novembre, p. 666-680. — [2] Voy. l'observation que ce fragment d'inscription nous a suggérée, dans notre premier article, p. 608, 3). — [3] Les lettres AV, par abréviation de AVL, pour AVLES, *fils d'Aulus*, sont connues par plus d'un exemple fourni par des inscriptions étrusques. Quant au mot *Cafatial*, où la désinence *al* est généralement admise comme signifiant la relation de *fils*, c'est un nouvel exemple à l'appui de cette doctrine, qui la rend de plus en plus certaine. La famille *Cafatia* est connue par de nombreuses inscriptions de *Perugia*, Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, n. 12, p. 24-25 ; n. 37, p. 179 ; n. 12, p. 150 ; n. 190, p. 253 ; n. 262 et 263, p. 277 ; n. 336, p. 301 ; n. 365, p. 310, etc.

férent, en regardant les lettres ΓVI comme exprimant le mot étrusque ΓVIA, et en adoptant pour ce mot la signification de *fille* proposée par Lanzi [1]. Dans cette hypothèse, et en supposant que le nom ꟻELIИИA est mis au datif, M. Vermiglioli traduit ainsi l'inscription étrusque : *La fille à Volumnius, fils d'Aulas, né de Cafatia* (sous-entendu *a posé, a consacré ce monument*); mais je ne crains pas de dire que cette traduction, fondée sur plusieurs suppositions gratuites, est tout à fait inadmissible. Il est contraire à l'analogie et à l'usage de toutes les langues que nous connaissons qu'une inscription commence par le mot *fille*, sans que cette *fille* soit nommée d'abord; et il est de fait que, sur un assez grand nombre d'inscriptions étrusques que nous possédons de *Perugia* même, où se trouve ce mot ΓVIA, avec la signification présumée de *fille*, il se lit toujours *à la fin*, non au *commencement* de l'épitaphe, et à la suite d'un nom de *femme* [2]. Je me contente de cette observation, sans opposer à l'opinion de M. Vermiglioli la difficulté que plus d'un critique moderne, notamment feu M. Kellermann [3], a élevée contre cette signification même du mot ΓVIA, admise sur la foi de Lanzi par notre auteur, mais contestée par la plupart des étruscistes ultramontains [4]. Malgré le peu de confiance que j'éprouve dans ces origines grecques des mots étrusques, ingénieusement recherchées par Lanzi, j'avoue que celle de *puia*, qu'il dérive du grec *υἱά*, féminin supposé de *υἱός*, avec le digamma éolique *Fυἱά*, m'a toujours paru l'une des plus heureuses; elle est en quelque sorte justifiée par l'inscription tyrrhéno-pélasgique : ƧVIVΦVꟼIAJAꓘIM, que Lanzi lisait MI. CALAIRV. PHVIVS pour *εἶμι Καλαίρου υἱός* [5], interprétation qui a paru plausible à Ott. Müller [6] et à M. Lepsius [7], et que je suis très-disposé à admettre pour mon propre compte. Et cependant, je ne puis dissimuler que le grand critique que

[1] *Saggio, etc.* t. II, p. 239. — [2] Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* I, cl. IV, 7, p. 143; cl. V, n. 155, p. 243; n. 320, p. 298; n. 368, p. 310; n. 373, p. 311; n. 384, p. 316; cl. VI, n. 8, p. 319. Des exemples de la même expression, employée dans des circonstances semblables, sont cités, p. 143, 2), d'après des inscriptions inédites de *Corneto* et de *Viterbe*. — [3] Kellermann, *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1833, p. 60-61. — [4] Entre autres, par M. Orioli, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VI, p. 176, qui préfère la signification d'*épouse*, mais sans en donner de motifs suffisants; car il n'y a pas de raisons pour regarder plutôt comme *épouse* que comme *fille* la personne désignée à la suite d'un nom d'homme sur les inscriptions qu'il cite d'après Lanzi et Vermiglioli. Feu M. Kellermann, qui avait adopté, à l'exemple d'Ott. Müller, la même opinion sur le sens du mot *puia*, n'a pas fourni de meilleurs arguments; et Lanzi avait du moins pour lui l'étymologie du mot, qu'il dérivait du grec *υἱός*; tandis que, dans l'hypothèse contraire, sur quoi se fonde la signification d'*épouse?* — [5] Lanzi, *Saggio, etc.* t. II, p. 321, n. 191. — [6] *Die Etrusker, Beilage zu B. II, Kap.* 4, p. 451, 61*). — [7] Lepsius, *über die Tyrrenischen Pelasger*, p. 43.

je viens de citer, Ott. Müller, doutait de la signification de *fille* proposée pour le mot ΓVIA; il préférait plutôt celle de *femme*[1], en même temps qu'il adoptait la signification de *fils aîné* pour le mot CLAN, qui se rencontre, à la fin de beaucoup d'inscriptions étrusques, dans une position correspondante à celle du mot ΓVIA, circonstance qui semble venir à l'appui de l'interprétation de *fils* et de *fille* donnée à ces deux mots. Mais qu'aurait dit Ott. Müller et que dirait M. Vermiglioli d'une inscription étrusque qui se lit sur une urne funéraire du musée de Leyde, et qui est ainsi conçue[2]: ƆAIV1ИAJƆ, c'est-à-dire: CLAИ · ΓVIA · C...? Et comment nos étruscistes pourraient-ils rendre compte de ces deux mots ainsi réunis, en l'absence de tout nom propre et d'une manière absolument contraire à tout ce que nous connaissons d'exemples de ces deux mots, employés séparément sur tant de monuments étrusques? On voit encore, par ce trait, de combien de difficultés à peu près insolubles dans l'état actuel de nos connaissances, est environnée l'étude des inscriptions étrusques, et avec quelle réserve on doit procéder dans l'interprétation de celles de ces inscriptions qui semblent les plus intelligibles en apparence. D'après ces observations, je n'hésite pas à dire que l'explication proposée par M. Vermiglioli, pour notre inscription bilingue du *tombeau des Volumnii*, est de tout point inadmissible. Les lettres ΓVI, où il veut voir le mot ΓVIA contre toute analogie, représentent, sans doute, par une abréviation qui n'est pas sans exemple dans l'épigraphie étrusque[3], le prénom *Publius*, exprimé, suivant l'usage romain, par la lettre P, dans l'inscription latine, et le nom FELIMИA, écrit pour FELIMИAM, n'offre pas une difficulté sérieuse; en sorte que l'inscription étrusque ainsi entendue : *Pub. Velimnas, fils d'Aulus, né de Cafatia*, représente fidèlement l'inscription latine : *P. Volumnius. A. F. Violens, Cafatia natus :* ce qui doit être le cas de tout monument bilingue.

Je poursuis l'examen des inscriptions étrusques du *tombeau des Volumnii*, et je me trouve ainsi conduit à celle de l'urne, qui est publiée

[1] *Die Etrusker, Beilag. zu B. II, Kap.* 4, p. 445. — [2] Janssen, *Mus. Lugd. Bat. inscript. Etrusc.* tav. II, n. 200, p. 15-16. Lanzi avait déjà publié cette inscription, *Saggio*, t. II, p. 303, n. 124, mais sans en faire l'objet d'aucune observation. — [3] Je puis citer, entre autres, l'inscription d'un des cippes étrusques du prince de Canino, laquelle est ainsi conçue :

ƧAIMVИIMIꞀ AИAƧVꓘA · IV1

Voy. le *Catal. di scelte Antichità, etc.* p. 4, n. 1828, où elle est figurée. M. Vermiglioli, qui la cite dans ses *Iscriz. Perug.* t. I, p. 154, 1), aurait dû s'en souvenir, en retrouvant une abréviation semblable dans son *Sepolcro de' Volunni*, et il m'excusera sans doute de la lui avoir rappelée.

pl. III, n. 1, et dont l'épitaphe, distribuée en deux lignes, est de la teneur suivante :

MAИMIJƎꟻ : Iᐊ8ᐊO
ИAJƆ : MI↓ᐊAY

que notre auteur traduit ainsi : *Épria* (femme de) *Volumnius*, *fille de Tarquia*. Ici encore, je ne crains pas de dire, ou plutôt de répéter, car j'en ai déjà fait l'observation [1], que M. Vermiglioli s'est trompé doublement, en expliquant par des *noms de femme* une inscription qui appartient à un *homme*, et en prenant pour une *figure de femme* la statue couchée sur le couvercle de l'urne, laquelle n'est et ne peut être que celle d'un *homme*. Le nom *Velimnas*, par sa terminaison masculine, ne saurait effectivement être qu'un *nom d'homme;* et cette même terminaison, qui se reproduit pour tous les membres mâles de la même famille déposés dans ce tombeau, est la désinence du nominatif; d'où il suit que le mot sous-entendu de *femme* ne saurait se construire avec ce nominatif. Nous verrons, d'ailleurs, que le féminin du nom *Velimnas* était *Velimnei;* d'où il résulte encore, avec une nouvelle évidence, que, sur notre inscription, ce nom *Velimnas* désigne *un Volumnius*, et non *une Volumnia*. Le mot *clan*, qui termine l'inscription, est généralement admis par les critiques comme ayant la signification de *fils* [2], et même de *fils aîné*, suivant une distinction plus arbitraire, il est vrai, que solide, proposée par Ott. Müller [3]. Mais les exemples que nous possédons de ce mot *clan* nous l'offrent toujours à la suite de noms d'*hommes*, et non de *femmes* [4]; ce qui s'accorde, du reste, avec l'usage du mot *puia*, pour dé-

[1] Voy. notre précédent article, cahier de novembre, p. 667. — [2] C'est Lanzi qui a proposé cette interprétation du mot *clan*, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 264, 6); cf. *ibid.* p. 133, n. XLI-XLII; et son opinion a été soutenue avec raison, à mon avis, par M. Orioli, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VI, p. 167-171, contre les doutes exprimés par feu M. Kellermann, *Bullet.* 1833, p. 56. Les inscriptions publiées par M. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, p. 257, n. 204; p. 291, n. 301; p. 298, n. 321; p. 304, n. 347; p. 313, n. 380; surtout p. 167, n. 6, semblent ne laisser aucune incertitude à ce sujet. Ajoutez l'inscription de la famille *Pomponia*, à *Tarquinies*, *Bullet.* 1833, n. 5, p. 56, où le mot *clan* ne peut guère s'interpréter autrement.— [3] *Die Etrusker, Beilage zu B. II, K.* 4, p. 446. Il inférait de l'opposition qui paraît avoir été mise entre *etera* et *clan*, sur deux inscriptions publiées par M. Vermiglioli, *Opuscol.* t. IV, p. 66, que, le mot *etera* (dérivé du grec ἕτερος) signifiant *l'autre*, le second, *clan*, devait signifier *le premier né;* et M. Orioli a trouvé cette supposition indubitable, *Annal.* t. VI, p. 170, 2). Mais quelle preuve a-t-on que le mot *etera* appartienne à la langue grecque, quand le mot *clan* appartient certainement à l'idiome indigène, ombrien et étrusque? Et dès lors, que devient la distinction établie par Ott. Müller? — [4] M. Orioli fait observer que l'une des urnes qui offrent le

signer une *fille*. Toutes les analogies se réunissent donc pour traduire ainsi l'inscription qui nous occupe : *Thephri. Volumnius, fils de Tarchis;* le premier de ces noms est un prénom étrusque sous une forme abrégée; et *Tarchis*, qui rappelle le nom du fondateur de la nation étrusque, est aussi un prénom dont on a déjà plusieurs exemples sur des inscriptions de *Perugia* même[1]. Si à toutes ces raisons, dont l'accord ne laisse pas d'avoir un certain poids, on ajoute la considération que la figure couchée sur l'urne sépulcrale, à en juger par le dessin même que publie M. Vermiglioli, est manifestement celle d'un *homme, vêtu*, comme le sont toutes les autres figures d'*homme* du même tombeau, de la *toge mortuaire qui laisse la poitrine découverte*, tandis que les figures de *femme*, dans ce monument et généralement ailleurs, sont constamment *vêtues d'une tunique qui les couvre tout entières*[2], et si, dans cette manière de juger cette figure, je puis m'autoriser de l'opinion d'un témoin oculaire, excellent juge en fait d'ouvrages d'art, M. Feuerbach, qui reconnaît un *homme*, et non une *femme*, dans la statue en question[3], on conviendra, sans doute, que toutes les probabilités se réunissent en faveur de la traduction que je propose, et que je soumets, du reste, au jugement de M. Vermiglioli lui-même, qui a le monument sous les yeux, et qui peut mieux que personne apprécier la valeur de mes raisons.

Nous allons retrouver le même prénom *Thephri* dans l'inscription qui suit, et qui est celle de l'urne publiée, pl. III, n. 2. On y lit :

ASIᐊ8ƎO MANMIJƎꟻ ƎJVA
NAJ> JANƆᐊ8VN

mot *clan* à la fin de l'inscription a sur son couvercle une *figure de femme;* d'où il suivrait que ce mot désignait une *fille* aussi bien qu'un *fils, Iscriz. Perug.* t. I, p. 116, n. 6 (t. I, p. 163, cl. V, n. 6, 2ᵉ ediz.). Mais il aurait dû ajouter que, suivant le témoignage de M. Vermiglioli lui-même, *le couvercle n'appartient pas à l'urne;* et il est de fait que le docte antiquaire de *Perugia* traduit l'inscription de cette urne par des noms d'*homme* dans sa première édition, et par des noms de *femme* dans la seconde : en quoi je suis convaincu qu'il s'est trompé; car toutes les inscriptions qu'il publie, où figure le mot *clan*, me paraissent, sans exception, appartenir à des *hommes*. — [1] Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, p. 148, n. 10; et *Sepolcr. de' Volunni*, p. 48, XX. Le féminin A≀I↓9A† (Tarchisa) se lit sur une inscription de la galerie de Florence, publiée par Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 346, n. 293. — [2] Voy. l'observation que j'ai eu déjà l'occasion de faire dans ce journal même, juillet 1843, p. 430, 1), et à l'appui de laquelle je puis citer encore deux urnes étrusques du *Campo Santo* de *Pise*, dont le couvercle est formé par deux figures de *femme vêtue et voilée, Monum. antich. del Campo Santo di Pisa* (Pisa, 1814, in-4°), tav. XXXII, n. 97, et tav. CXLIX, n. 4. — [3] Feuerbach, *Bullet.* 1840, p. 120 : « Le figure quivi « riposanti sono TUTTE quante MASCOLINE, etc. »

que M. Vermiglioli traduit de cette manière : *Aulus Velimnas, fils d'Éprisia, née de Nufronia*. La difficulté de cette inscription, qui est indubitablement celle d'un *homme*, *Aulus Velimnas*, lequel était *né de Nufronia*, notion exprimée à la fois par le mot *Nufrunal*, dont la terminaison *al* emporte cette signification, et par le mot *clan*, *fils*, la difficulté, dis-je, réside dans le nom *Thephrisa*, qui, d'après sa désinence en *sa*, semble appartenir à une *femme*, suivant la doctrine d'Ott. Müller[1], adoptée par d'habiles critiques[2]; ce qui ne paraît cependant pas pouvoir s'accorder avec le nom qui précède et avec l'usage pratiqué sur tous les monuments de notre hypogée, où les *noms* et *prénoms* de chaque personnage sont constamment suivis du *prénom* du père. D'après cette considération, je serais disposé à croire que le mot *Thephrisa* est incomplet, ainsi que l'a conjecturé M. Vermiglioli lui-même[3], et je présume qu'il faudrait lire ᒧA2I◁8ƎO, *Thephrisal, fils de Thephris*. Quelle que soit l'opinion qu'on adopte, je reconnais toujours dans ce mot un *prénom* étrusque, *Thephris*, et non un nom de famille, *Épria* et *Éprisia*, deux noms différents que notre auteur propose pour un seul et même nom, I◁8ƎO et A2I◁8ƎO. Une observation paléographique qui n'est pas sans quelque intérêt, c'est celle qui concerne le mot ᒧANᗜ◁8VN, *Nufrunal*, où la voyelle U est rendue, à la seconde syllabe, par le digamma ᗜ. Nous connaissions déjà plusieurs exemples de ce même emploi du digamma dans des inscriptions étrusques[4], notamment

[1] *Die Etrusker, Beilage zu B. II, K.* 4, p. 437. — [2] Kellermann, *Bullet.* 1833, p. 54. — [3] *Sepolcro de' Volunni*, p. 36 : « Ivi le ultime lettere si sopprimettero probabilmente, o per idiotismo, o per incuria, ed anche perchè la pronunzia di quel « gentilizio era in famiglia notissima. » Je trouve un exemple analogue, fourni par M. Vermiglioli, *ibid.* p. 48, n. XX, dans le mot AᒧƧI↓ꟼA✝, *Tarchisla*, au lieu de ᒧAƧI↓ꟼA✝, *Tarchisal, fils de Tarchis*, qui était sans doute la vraie leçon. — [4] Nous en avions déjà vu un exemple dans le nom matronymique ᒧAƎИᗜ◁A, *Araneal*, de notre *tombeau des Volumnii*. Le même caractère ⊏ a la valeur de l'U dans beaucoup de mots étrusques, tels que ⌇ƎИƆᗜA⌇ (*Saucenes*), Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 416, n. V; ◁Ǝᗜ⟩ (*cuer*, pour *puer*), *ibid.* p. 452, n. XXXV; IᒧOƎᗜO (*Thuetli*, Vetilius), *ibid.*; ƎᗜᛏƎ (*etue*), *Bullet.* 1841, p. 68-69; cf. Vermiglioli, *Iscriz. Perug.* t. I, cl. II, n. 2, p. 118. C'est enfin le même caractère qui figure, avec la même valeur, dans le mot ᒧIᗜ⟩MNI✝ (*Tinscuil*), qui se voit gravé sur tant de monuments étrusques, sur un *manche de bronze*, Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 443, n. XXV; sur une base de tuf carrée, *ibid.* p. 434, n. XX; sur le *griffon* de Cortone, Janssen, *Mus. Lugd. Bat. inscript. Etrusc.* pl. III, n. 34, p. 23-24; sur la célèbre *Chimère* de la galerie de Florence, Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 464, n. XL; cf. Osann. *Inscript. ant.* tab. III, n. 3, et sur la *jambe* d'un *chien de bronze* du musée Coltellini, à Cortone, fragment inédit. Le nom ᒧIᗜ↓ИAO (*Thanchuil*), qui dut être si commun chez

dans le prénom *Aulus* ou *Aula*, emprunté aux Romains [1]; et je rappelle, à cette occasion, l'inscription étrusque qui se lit sur un vase peint, de style et de fabrique grecques, de ma collection, et que j'ai publiée dans ce journal même [2], inscription ainsi conçue : ⅁AИIΠƆ⅁ƎJƆA, c'est-à-dire *Aule* (*Aulus*) *Sapinas*, où nous voyons un nom propre de famille étrusque avec la terminaison ordinaire en *nas*, usitée surtout à *Perugia*, et ce même prénom *Aulus*, fréquent aussi à *Perugia*, et où nous trouvons, dans cette présence même de noms étrusques, tracés au pinceau sur un vase peint, de fabrique indubitablement grecque, une des particularités les plus curieuses et les plus difficiles à expliquer de l'histoire de ces vases recueillis de nos jours en si grande quantité sur le sol étrusque, où ils étaient à la fois un objet d'importation étrangère et de fabrication locale.

Les trois inscriptions qui suivent, appartenant à trois membres de la famille *Volamnia*, tous les trois *fils d'Aulus*, et conséquemment *frères*, avec les prénoms divers de ⊙ᑫAJ (*Larth*), de JƎꓶ (*Velius*) et de ⊙ИᑫA (*Aruns*), ne donnent lieu à aucune observation, si ce n'est que M. Vermiglioli a commis encore, au sujet de la première de ces urnes, la faute d'y voir, dans la figure et dans l'inscription, une *Larthia Volumnia*, au lieu d'un *Larth Volumnius*. Cette faute, que j'ai réellement de la peine à m'expliquer de la part d'un homme aussi versé que le savant professeur de *Perugia* dans l'intelligence des monuments étrusques, est rendue plus sensible par l'inscription de l'urne, publiée, tav. VI, n. 6, qui porte la statue de la *femme assise* sur un *siége*, et dont l'inscription est ainsi conçue :

JAI⊙ИᑫA : IƎИMIJƎƆ : AIJIƎƆ

La forme *Velimnei* est depuis longtemps reconnue pour celle des noms féminins, particulièrement de ceux dont le masculin se termine

les Étrusques, s'écrivait pareillement par Ɔ pour U, Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 304, n. 128. On sait, d'ailleurs, que le digamma Ɔ avait aussi la valeur de la lettre U dans l'alphabet osque; et je me contente d'en citer pour preuve les nombreuses monnaies de *Capoue*, dont la légende constante est ƆΠ∏ꓘ (*Kăpu*). — [1] Ce prénom, si souvent représenté, soit intégralement, soit en abrégé, dans les inscriptions étrusques, renferme presque toujours le digamma Ɔ avec la valeur de l'U; voyez-en des exemples dans Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 419, n. VIII ; dans Vermiglioli, *Saggio di congett. sopr. la grand. iscriz.* p. 19, et *Iscriz. Perug.* t. I, cl. II, n. 8, p. 144; dans les *Letter. di Etrusc. erudiz.* p. 147, et ailleurs. — [2] *Nouvelles observations sur les anciennes fabriques de vases peints*, dans le Journal des Savants, juin 1841, p. 364, 1).

en *nas;* Lanzi en a fait le premier l'observation [1], qui a été convertie en règle grammaticale par Ott. Müller [2]; et, à l'appui de cette doctrine, je me contente de citer une belle urne étrusque de *Volterra*, publiée deux fois par M. Micali [3], dont le couvercle porte la figure d'une *femme, vêtue* et *parée de tous ses bijoux*, et dont l'inscription nous fait connaître cette femme nommée : 𐌉𐌄𐌍𐌂𐌉𐌄𐌂 (*Ceicnei*, pour *Ceicinei*, féminin de *Cæcinas*). Le nom *Velimnei*, féminin de *Velimnas*, est formé absolument suivant le même principe, et ce *nom féminin* s'accorde parfaitement avec la *figure de femme* que porte l'urne sépulcrale. D'après cela, j'ai réellement peine à concevoir que M. Vermiglioli [4], tout en traduisant l'inscription étrusque comme elle devait se traduire : *Velia Volumnia, Aruntia Nata*, ait pu croire que *Velimnei* était mis pour *Velimnas*, c'est-à-dire que la forme féminine fût employée indifféremment pour la forme masculine : ce qui est contraire à l'analogie et à tout ce que nous connaissons de meilleurs exemples fournis par l'épigraphie étrusque.

Ici se termine, avec la dernière des inscriptions étrusques du *tombeau des Volumnii*, l'examen que je m'étais proposé de faire du travail de M. Vermiglioli. J'ai donné quelque étendue à cette analyse, parce qu'il m'a semblé important de fixer, autant qu'il pouvait dépendre de moi, le véritable état de la question en ce qui concerne l'étude des inscriptions étrusques. Je ne me flatte pas que mes idées obtiennent toutes l'assentiment du savant professeur de *Perugia;* mais je connais assez la noblesse de son caractère et la sincérité de son dévouement à la science pour être convaincu que, malgré la diversité de nos opinions, il verra, du moins, dans mes observations, la preuve de ma profonde estime pour son mérite et du vif intérêt que je porte à ses travaux.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] Lanzi, *Saggio*, t. II, p. 261-262. — [2] *Die Etrusker, Beilage zu B. II, K. 4*, p. 449. — [3] *Monum. per serv. all' Italia avant. il dominio de' Romani*, tav. XLIII; et *Monum. per serv. all. stor. de' ant. popol. ital.* tav. CV. Ce monument fait maintenant partie de notre musée du Louvre. — [4] *Sepolcr. de' Volunni*, p. 41 : *Nel* VELIMNEI, *forse per* Velimnas *l'EI posto in fine si ha da contrarre in I.* Qui ne voit que cette supposition est tout à fait gratuite et inutile, et que *Velimnei* doit se prendre pour le féminin de *Velimnas*, comme *Ceicinei* est le féminin de *Ceicinas?*

Histoire de la république de Gênes, par M. Émile Vincens, *conseiller d'État.* Paris, Firmin Didot, 1842, 3 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Lorsqu'une classe aristocratique se fut formée dans Gênes, vers le milieu du XIIe siècle, par suite de la richesse croissante et de l'influence prolongée de certaines familles, que rendit peu à peu nobles la possession des magistratures, la république fut en proie aux mêmes divisions et aux mêmes désordres que les autres villes libres d'Italie. Les passions ambitieuses, les intérêts opposés, les animosités héréditaires, la remplirent de troubles. Le gouvernement était resté trop faible à côté de familles devenues trop puissantes; il ne pouvait pas prévenir ou terminer leurs différents et imposer à toutes l'obéissance.

Les premières querelles éclatèrent entre les *Castello* et les *Volta*, d'une part, et les *Avocati*, de l'autre. Les *de Turca* ou *de Caria*, les *Vento*, et d'autres citoyens parmi les plus considérables de la république, s'y joignirent bientôt. Suivies de leurs *clientes*, ayant, malgré les défenses légales, élevé les tours de leurs maisons au-dessus de quatre-vingts pieds [2], afin de pouvoir y soutenir des assauts, après les avoir ainsi fortifiées, ces familles turbulentes se livrèrent des combats fréquents dans Gênes [3]. Les consuls mirent tout en œuvre pour les pacifier. Ils firent jurer aux citoyens de leur prêter assistance contre les pertubateurs de la république [4]; ils obligèrent les chefs des familles ennemies à promettre d'observer une trève pendant la durée de leur consulat [5]; ils saisirent plusieurs des sicaires qui servaient leurs vengeances, coupèrent les pieds ou les mains aux uns, et en jetèrent d'autres à la mer en leur attachant des pierres au cou. Mais ce fut en vain : le fils de Rolando Avocato avait été tué par les archers de Marchio de Volta, Marchio de Volta, fils d'Ingon, était tombé, pendant qu'il était consul, sous les coups des meurtriers qui étaient sans doute aux gages d'Avo-

[1] Voir le cahier de novembre 1843. — [2] « Hic quidem, dit l'annaliste de Gênes « en parlant du podestat milanais qui régissait la ville en 1198, primitus super- « fluitates turrium, quas pro velle suo quidam cives contra licitum et constitutio- « nem communitatis construxerant..... sapienter ac probissime demoliri et ad cer- « tum modum pedum LXXX redigi fecit. » *Ann. Genuenses*, lib. III; Muratori, t. VI, p. 375. — [3] *Ibid.* p. 310, 320, etc. — [4] « Treugam habentibus guerram et maxime « capitibus jurare fecerunt. » *Ibid.* p. 320. — [5] *Ibid.* p. 327-328.

cato. Les haines paraissaient irréconciliables entre ces deux maisons, qui n'étaient pas les seules en guerre; d'autres avaient commis ou souffert des violences qu'elles ne se pardonnaient pas. Les consuls de l'année 1169 tentèrent avec habileté d'opérer une réconciliation plus sérieuse. L'annaliste Oberto, qui a continué Caffaro, et qui était chancelier de la commune, raconte la scène à laquelle donna lieu cette réconciliation, d'une manière à la fois plus naïve et plus intéressante que tous les historiens postérieurs.

Il dit que les consuls, après avoir pris à leur service deux cents clients armés[1], en avoir placé quelques-uns dans les maisons rivales et d'autres sur la voie publique, s'être assurés du concours des hommes consulaires et de l'appui du peuple, et n'avoir pas pu obtenir des chefs des familles en hostilité déclarée qu'ils sacrifiassent leurs ressentiments au bien public, les citèrent en justice, et, ayant examiné leurs griefs réciproques, décidèrent qu'il y aurait entre eux six duels en champ clos. Tout fut préparé pour cela; mais cette sentence n'était qu'un stratagème imaginé par les consuls pour disposer plus facilement les citoyens à la concorde. Ainsi qu'ils l'avaient prévu, les parents, les mères, les femmes de ceux qui devaient combattre, effrayés d'une si dangereuse extrémité, vinrent supplier les consuls de ne pas y exposer leurs concitoyens. Laissons ici parler l'annaliste :

« Lorsque ces désirs et ces dispositions furent ainsi connus des consuls, ceux-ci n'en persistèrent que davantage dans leur projet d'empêcher les six combats, et ils en choisirent merveilleusement le moyen. Comme une pareille chose devait être entreprise avec crainte et avec respect, les consuls se rendirent d'abord auprès du seigneur archevêque Hugo, qui ignorait leurs intentions cachées, et auquel ils les confièrent sous le secret. Elles lui convinrent admirablement. Les consuls lui dirent alors : « Appelons les personnes pieuses de l'archevêché à concourir « à une œuvre si excellente, afin qu'appuyés sur leur conseil nous commencions à conduire à bonne fin et à l'honneur de Dieu un dessein si « louable. » Cela dit, ils résolurent de convoquer au son de la cloche un parlement avant le jour, sans que les citoyens s'y attendissent, afin qu'étonnés ils se levassent et accourussent de nuit plus promptement qu'ils ne l'auraient fait de jour. Ils ordonnèrent que les reliques de saint Jean-Baptiste fussent placées au milieu de l'assemblée, que les croix de la ville fussent tenues à chacune des portes par des personnages

[1] « Statuerunt ex libero suo arbitrio clientes numero cc in urbe quam cito esse « futuros. » *Ann. Genuens.* lib. II; Muratori, t. VI, p. 324.

recommandables, et que tout le clergé se montrât revêtu des habits qu'il portait les jours de grande fête. Aussi les citoyens, en arrivant à l'assemblée et en voyant cela, furent saisis de stupeur, et ceux qui, les jours précédents, avaient accoutumé de se montrer sans frein dans ce même lieu, y parurent ce jour-là comme tournés à l'obéissance par l'inspiration divine.

« Le seigneur archevêque Hugo se leva d'abord, et après lui les consuls. Attirant par des insinuations merveilleuses les citoyens à la paix qu'il s'agissait d'établir, composant d'une manière admirable ses paroles et ses gestes, et, d'une voix angélique, disant sur les périls de la république des choses nobles et utiles, comme il convient à Dieu et au peuple, il s'empara de l'attention de toute l'assemblée, et sa pieuse vieillesse plia les esprits à des résolutions inouïes jusqu'alors. Aussitôt les consuls appelèrent Rolando Avocato, afin qu'il vînt sans retard jurer la paix pour la cause de Dieu, pour l'honneur de la république, et pour ne pas exposer davantage la ville au danger des attaques étrangères. En entendant ces paroles, Rolando Avocato déchira ses habits, pleura, et, appelant à haute voix ceux qui étaient morts dans cette guerre, il s'assit à terre et refusa d'y aller. Ses parents, qui avaient promis aux consuls de prêter leur assistance au rétablissement de la paix, se pressaient autour de lui, et, sans toutefois lui faire violence, ils le suppliaient de se rendre au vœu des consuls et du peuple. Lorsque les consuls surent qu'il était comme anéanti et qu'il ne voulait pas s'avancer, ils allèrent vers lui avec l'archevêque et tout le clergé, portant les croix et le livre des Évangiles, devant lequel ils le conduisirent comme malgré lui. Après beaucoup d'exhortations et de prières, il finit par jurer avec calme la paix, selon l'ordre des consuls. Cela fait, on appela aussitôt Foulques de Castro, qui n'assistait pas à l'assemblée, mais qui donna une réponse humble et raisonnable en disant : « Je veux obéir « aux consuls comme aux seigneurs et aux recteurs de ma patrie; mais « qu'ils ne s'offensent pas cependant, si je ne le puis avant que mon « beau-père Ingon de Volta m'en ait donné la permission. » Alors les consuls, accompagnés de tout le clergé, se rendirent à leur maison, et, les ayant amenés tous les deux à l'assemblée, ils les sommèrent avec une aussi religieuse gravité de jurer la paix. Conduits devant le livre de l'Évangile, après quelque résistance, ils jurèrent tranquillement. Ensuite tous les parents qui avaient été en guerre, et tous ceux de la part desquels les consuls le crurent le plus utile, jurèrent également et se donnèrent les uns aux autres le baiser de paix. Cette réconciliation achevée, au bruit des cloches qui retentissait dans la ville, le seigneur

archevêque entonna le *Te Deum laudamus* avec tout son clergé, dont la voix éclatante remplit toute l'église [1]. »

Cette scène touchante, empreinte de la couleur religieuse du moyen âge et des teintes sombres de ses querelles domestiques, peint fort bien l'état des villes libres à cette époque. Elle prouve que M. Vincens ne doit pas se plaindre de la sécheresse des chroniques, qui racontent ordinairement avec naïveté et rendent avec grandeur tous les événements et toutes les situations qui ont de l'importance pour l'histoire. Le récit que je viens de traduire n'a été surpassé par aucun des historiens qui en ont reproduit les détails d'après le chroniqueur même du XII[e] siècle. M. Sismondi les lui a empruntés avec éloquence, M. Vincens avec simplicité. Quant à M. Serra, il l'a un peu défiguré, pour le rendre plus pittoresque, en y ajoutant quelques circonstances qui sont de pure invention [2], et Foglietta l'a presque réduit à un long discours [3], qu'il a mis dans la bouche de l'archevêque, selon la méthode historique du XVI[e] siècle, renouvelée des anciens.

Cette réconciliation ne fut qu'éphémère. « Les cœurs de quelques-uns des chefs ennemis, dit l'annaliste, paraissaient encore ténébreux et comme remplis d'orages [4]. » En effet, les volontés avaient été un moment pacifiées, sans que la position qui devait les diviser de nouveau fût changée. Aussi, quelque temps après, en 1188, le consul Angelo de Mari fut tué par Lanfranco della Turca, dont on bannit la famille et rasa les tours [5]. L'année suivante, les Vento et les Volta se firent la guerre dans les rues pour la possession même du consulat [6]. Alors les bons citoyens, voyant que tous les moyens esssayés jusque-là pour ramener la paix dans la république avaient été infructueux, recoururent à un remède plus efficace : ce fut une révolution dans le gouvernement. Les magistrats impériaux que Frédéric Barberousse, au moment de sa puissance et de ses victoires en Italie, avait introduits à la place des consuls dans les villes qui les avaient d'abord repoussés comme les instruments d'une domination étrangère, étaient devenus la principale ressource de celles-ci au milieu de leurs luttes intestines et de leur sanglante anarchie. Ces magistrats, appelés *potestates* ou *podestats*, parce qu'ils étaient

[1] *Ann. Genn.* lib. II; Muratori, t. VI, p. 324 à 327. — [2] T. I, lib. III, cap. VIII, p. 441 à 443. — [3] Foglietta, *Hist. Genn.* lib. II. — [4] « Corda quorumdam hostium « videbantur tenebrosa et velut imbribus plena. » *Ann. Genuens.* lib. II, ad an. 1170; Muratori, t. VI, p. 333. — [5] « Congregatis itaque nobilibus civitatis et populo ar« mata manu ad capiendos illos qui tantum scelus perpetraverant, (consules) ac« cesserunt, et domos et turrim et bona eorum omnia radicitus destruxerunt, eos« que de civitate penitus ejecerunt. » *Ibid.* p. 358. — [6] *Ibid.* p. 362.

investis de l'autorité de l'empereur, avaient été rétablis volontairement dans les villes deux ans après la paix de Constance, qui avait consacré, en 1183, les résultats de la bataille de Lignano. En 1185, les deux capitales de la Lombardie et de la Romagne, Milan et Bologne, avaient déféré la suprême autorité judiciaire dans leurs murailles à des *podestats*, donnant ainsi un exemple qui devint bientôt général. Ces podestats durent être étrangers pour être impartiaux, nobles afin d'exercer le pouvoir du glaive avec plus de résolution et de vigueur, annuels et soumis à rendre compte de leur administration en sortant de charge, de peur qu'ils ne tendissent à perpétuer leur autorité ou qu'ils n'en abusassent. Ils arrivaient dans les villes où ils étaient appelés avec les chevaliers qui leur servaient d'escorte et les hommes de loi qui devaient les aider à rendre la justice; et, dans les moments de faction et de désordre, ils convoquaient le peuple au son des cloches, pour qu'il marchât en armes, sous leurs ordres, contre les turbulents et les séditieux. On doit le dire à leur louange, ils remplirent, presque partout, avec une rare équité et la plus entreprenante énergie, la mission qui leur fut confiée, de soumettre tout le monde aux lois dans les villes devenues déjà incapables de satisfaire elles-mêmes au double besoin qu'elles avaient de la paix et de la liberté. Mais le régime des podestats fut, pour la plupart d'entre elles, le passage naturel du régime consulaire au régime seigneurial.

Les Génois, en voyant les heureux effets de la nouvelle institution chez leurs voisins, se l'approprièrent en 1191. «Par suite, dit le chroniqueur Oberto, de la jalouse rivalité de plusieurs qui ambitionnaient outre mesure l'office de consuls de la commune, beaucoup de discordes civiles, de conspirations odieuses et de divisions, s'affermirent dans la ville; d'où il arriva que les sages et les conseillers de la république se réunirent ensemble, et convinrent, d'un commun accord, de mettre un terme au consulat dans l'année suivante, et d'avoir un podestat. Le seigneur Manegold de Tetocio, citoyen de Brescia, fut choisi pour exercer cette charge, et heureusement installé [1].» M. Vincens expose mieux cette révolution que M. Serra. Celui-ci place avant le meurtre du consul Lanfranco Pevere [2], qui n'eut lieu qu'après, puisque Lanfranco Pevere ne fut tué qu'à la suite de la révolution dont il était le principal auteur, par le fils de Foulques de Castello [3]; mais, en retour, il donne, d'après le livre du notaire public Frédéric de Rigestro, quelques règles particulières à l'institution du podestat dans Gênes.

[1] *Ann. Genuens.* lib. III, ad an. 1190; Muratori, t. VI, p. 363-364. — [2] *La storia della antica Liguria, etc.* t. I, lib. III, cap. VIII, p. 443. — [3] *Ann. Genuens.* lib. III; Muratori, t. VI, p. 364 et 366.

Ces règles, les voici : « Le conseil nommera, chaque année, trente électeurs qui procéderont à l'élection sommairement. L'élu sera informé sans retard, et interpellé s'il accepte. Après cela, deux envoyés (de la république) lui porteront les articles suivants pour qu'il les jure devant le conseil de sa ville natale : 1° il ne verra les statuts de Gênes qu'après avoir prêté le serment de vouloir les observer; 2° il sera servi par vingt personnes, et accompagné de trois chevaliers et de deux ou trois juges à son choix, qui le remplaceront, avec le titre de vicaires ou de lieutenants, en cas d'absence, de maladie ou de mort; 3° les salaires, les loyers, les dépenses de voyage, resteront à la charge du podestat; mais il recevra le traitement de treize cents livres de Gênes [1], et deux livres de plus par jour dans les campagnes de mer, quatre dans les campagnes de terre, et autant que le conseil en accordera dans les ambassades; 4° l'anniversaire du jour où il aura pris possession de la magistrature, il devra sortir de Gênes, non pas seul, mais avec tous ceux de son pays et de sa juridiction, ce dont il sera dressé un instrument spécial [2]. »

Le gouvernement du podestat, auquel on avait donné pour auxiliaires, dans la direction des affaires publiques, huit nobles élus tous les ans [3], qui eut la présidence du sénat, exerça le pouvoir exécutif et la police coercitive sur tout le territoire de Gênes et fut le juge des causes criminelles, ne se fonda point tout d'un coup. Les grandes familles, dont cette nouvelle forme d'autorité annulait l'influence et menaçait la turbulente ambition, essayèrent d'empêcher qu'elle ne se consolidât. L'année même qui suivit son établissement, elles parvinrent à restaurer le régime consulaire et à le maintenir trois ans de suite [4]. Mais, en 1194, la guerre ayant éclaté entre elles avec plus de violence que jamais, les unes ayant attaqué les tours des autres à l'aide de fortes machines, et chaque faction s'étant donné des consuls particuliers, les Génois renoncèrent encore au consulat, et choisirent un noble et courageux podestat de Pavie, Oberto de Olevano, qui rétablit parmi eux l'ordre et la paix [5]. Quoique des podestats aient été nommés de 1194 à 1206, sauf une interruption en 1201 [6], il fallut encore une épreuve intérieure pour amener l'affermissement de cette magistrature. Les consuls ayant repris l'autorité, de 1207 à 1216 [7], les troubles recommencèrent, et l'on revint

[1] « Nel 1191, dit M. Serra, la lira di Genova valeva mezz' oncia d'oro, et la pro- « porzione dell' oro all' argento era quasi suddupla della presente. » Note de la page 450 du premier volume. — [2] *La storia, etc.* t. I, p. 449-450. — [3] *Ann. Genuens.* lib. III, ad an. 1196; Muratori, t. VI, p. 374. — [4] *Ibid.* p. 366-67. — [5] *Ibid.* p. 367. — [6] *Ibid.* p. 383. — [7] *Ibid.* p. 394 à 411. Cependant il y eut un podestat en 1211;

définitivement à l'administration plus tutélaire des podestats, qui fut alors complétée par le choix de jurisconsultes étrangers, nommés tous les ans à la place des consuls des plaids, dont le tribunal s'était conservé jusqu'en 1216 [1]. L'institution du consulat prit ainsi fin à Gênes, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre judiciaire, après y avoir duré plus d'un siècle. Elle avait été la première forme du gouvernement de la république, qui en essaya depuis beaucoup d'autres, sans se reposer longtemps dans aucune.

En lisant cette partie de l'ouvrage de M. Vincens, on aimerait que le judicieux historien eût marqué davantage, à l'aide même de la chronique d'Oberto, les alternatives de la lutte qui exista, de 1191 à 1216, entre les deux régimes des consuls et des podestats, dont l'un succomba parce qu'il favorisait l'ambition des grandes familles, et l'autre triompha parce qu'il soutenait l'intérêt public. Gênes, sous les podestats, fut mieux gouvernée et resta aussi libre. Elle le devint même davantage, car tout ce qui est perdu pour l'anarchie est gagné pour la liberté. D'ailleurs, les podestats, quoique plusieurs d'entre eux aient été maintenus jusqu'à trois années consécutives en charge [2], en infraction des règles prudentes consacrées à cet égard, ne pouvaient pas usurper. Les citoyens de Gênes, en leur donnant des conseillers, leur avaient imposé des surveillants. Ils conservaient leur vieille souveraineté, qu'ils exerçaient dans les parlements. La haute direction des affaires appartenait toujours à un sénat composé des personnages les plus importants et les plus expérimentés de la république, et le maniement des finances était confié à un collége de huit nobles, renouvelé tous les ans [3]. L'élection était la forme, et la mobilité la condition de tout pouvoir dans Gênes.

Mais bientôt parut sur ce théâtre un nouvel acteur. Cet acteur fut le peuple. Son intervention dans le gouvernement des républiques municipales du moyen âge était inévitable. A mesure que s'accroîtraient le nombre, la richesse, l'importance des plébéiens, ceux-ci devaient attaquer et vaincre les nobles, dont ils supportaient avec peine la turbulence et la domination : c'est ce qui arriva partout. Cette révolution, l'une des grandes phases politiques par lesquelles passèrent les villes

p. 400. — [1] « Quum e voluntate totius consilii consulatus placitorum cessasset. » *Ibid.* p. 409. — [2] Ainsi le podestat Guifredotto Grassello de Milan fut élu en 1202 et réélu en 1203 et 1204. *Ibid.* p. 384 à 388. Il en fut de même du podestat Lambertino Guidone de Bonarello de Bologne, pour les années 1218, 1219 et 1220. *Ibid.* p. 412 à 417, etc. — [3] « Pro redditibus quoque communis Januæ recolligen- « dis et exponendis habuit octo nobiles. » *Ann. Genuens.* lib. V, ad an. 1221; Muratori, t. VI, p. 422, et les années suivantes.

italiennes, s'accomplit au XIII^e siècle. Dès l'année 1200, les plébéiens de Padoue enlevèrent aux magnats l'administration de la ville, qu'ils s'attribuèrent, et ceux de Brescia chassèrent les nobles de leurs murailles. En 1221, les nobles de Milan et de Plaisance furent aussi expulsés par les plébéiens, et, sans l'intervention du pape Honorius III, qui pacifia les deux classes, à Crémone la lutte y aurait eu la même issue. Des divisions semblables troublèrent Modène en 1224, et ce phénomène social, alors commun dans les républiques lombardes, éclata un peu plus tard, mais toujours durant le même siècle, dans les républiques moins avancées de la Toscane et de la Romagne. Ce fut en 1227, après le succès des plébéiens dans les villes de la vallée du Pô, que se montrèrent, à Gênes, les premiers symptômes de la révolution populaire, qui, toutefois, ne s'y opéra pleinement qu'en 1339. Pourquoi fut-elle aussi lente? Par deux raisons, à ce que je crois. La première est la tardive formation de la noblesse génoise; la seconde est l'origine commerciale de cette noblesse. N'ayant pas été primitivement féodale et n'ayant pas dominé dans Gênes ni aussi tôt ni aussi orgueilleusement que les noblesses militaires dans les autres villes, elle resta moins séparée du peuple, et fut dès lors plus tard dépossédée par lui de l'autorité. Ces explications, que je hasarde, je les soumets à M. Vincens, qui les trouvera peut-être fondées.

En effet, Guillaume de Mari[1], qui suscita, avec le concours d'un certain nombre de nobles, le mouvement populaire de 1227, appartenait à une des grandes familles de la république. En se mettant à la tête des plébéiens, il prétendit non les rendre maîtres de l'État, mais se servir d'eux pour arracher une partie des emplois publics à ceux des nobles qui les possédaient exclusivement. Ces emplois se distribuaient au moyen de l'influence qu'exerçaient sur les élections des *compagnies* particulières ou associations libres, auxquelles tous les nobles n'étaient pas affiliés[2], et dont Guillaume de Mari voulut renverser la suprématie en créant une *compagnie* nouvelle. Il survint entre les nobles une transaction, à la suite de laquelle les compagnies furent toutes dis-

[1] « Surrexit quidam vir nobilis et egregius civis Januæ, scilicet Guilelmus de « Mari, et cum quibusdam de nobilibus..... conjurationem fecit maximam et po- « tentem, in qua fere omnes populares fuerunt et maxima quantitas illorum de vil- « lis. » *Ann. Genuens.* lib. VI, ad ann. 1227; Muratori, t. VI, p. 450. — [2] « Quum « plures communitates et compagniæ dicerentur esse in Januensi civitate et diutius « viguisse, quamplures nobiles, qui non erant in ipsis compagniis, prout eis vide- « batur, honores assequi non poterant, ut debebant, nec ad communis officia voca- « bantur. » *Ibid.*

soutes, les emplois partagés, et qui laissa les plébéiens livrés à leur faiblesse et à l'impuissance. Trente ans après, en 1257, cette impuissance était bien diminuée, lorsque les Génois firent, sous la conduite d'un plébéien, le premier, mais peu durable, essai du gouvernement populaire. Il est curieux de voir comment on y fut conduit.

Bien que contenues et jugées par des podestats et des jurisconsultes étrangers, les familles nobles n'avaient pas modéré leurs prétentions ni renoncé à leurs luttes. Ces luttes n'avaient plus lieu entre les Castello, les Volta, les Avocati, les Turca, les Vento, les Grillo, et dans l'intérieur de Gênes seulement, comme au XII^e siècle; elles existaient entre quatre familles qui avaient dépassé de beaucoup les autres et dominaient la république, et elles devaient se prolonger durant le cours du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle, dans toutes les parties du territoire de la république. Ces quatre familles étaient celles des Spinola, des Doria, des Grimaldi et des Fieschi. Les deux premières figuraient au nombre des familles consulaires depuis 1104 et 1134; la troisième n'y avait été admise qu'en 1162 [1], et la dernière, tirant son origine des comtes féodaux de Lavagna, ne prit part au gouvernement de Gênes, où elle s'établit, qu'après l'élévation du fameux Sinibald de Fieschi sur le trône pontifical, en 1242, sous le nom d'Innocent IV [2]. Rattachant les querelles de leur ambition aux deux grandes causes de l'empire et de la liberté en Italie, s'associant aux partis des Gibelins et des Guelfes, les Spinola et les Doria s'enrôlèrent sous la bannière de Frédéric II, les Grimaldi et les Fieschi sous celle des papes. Pendant toute la durée de la guerre, la république de Gênes fut l'alliée fidèle de la ligue lombarde et du saint-siége contre le petit-fils de Frédéric Barberousse. Elle soutint avec intrépidité l'indépendance italienne; c'était pour elle un rôle obligé. Frédéric II, disposant des forces de l'Allemagne, maître de la Sicile et du royaume de Naples, appuyé, dans la haute Italie, sur les Gibelins lombards et sur le puissant Eccelino III de Romano, qui commandait déjà dans Vérone, Padoue, Vicence, Trévise, Feltre, Bellune, Bassano, Frédéric II, aussi à craindre par son esprit entreprenant que par la grandeur de son courage, menaçait la péninsule d'un entier assujettissement. Le serment de fidélité qu'il réclama des Génois, et qui fut présenté à ces fiers républicains comme un serment de soumission [3], les rendit ses ennemis

[1] Caffari *Ann. Genuens.* lib. I, ad an. 1262; Muratori, t. VI, p. 278. — [2] « Comites Lavaniæ, scilicet illi qui dicuntur de Flisco, nepotes domini Innocentii tunc « papæ, in republica vires habere cœperunt. » *Ann. Genuens.* lib. VI, ad ann. 1250; Muratori, t. VI, p. 517. — [3] Dans ses lettres, l'empereur demandait aux Génois de prêter *sacramentum fidelitatis et* HOMINII; le podestat lut *fidelitatis et* DOMINII, ce

acharnés et irréconciliables. Aussi bannirent-ils les familles gibelines des Spinola et des Doria, et concoururent-ils à ruiner les desseins de Frédéric. Leurs flottes se chargèrent de transporter à Rome, en 1241, les prélats que Grégoire IX y avait convoqués pour l'y juger, et, n'ayant pas réussi, elles allèrent chercher, en 1243, sur le rivage romain, le Génois Innocent IV pour qu'il pût se rendre en sûreté au concile de Lyon, et y prononcer la déposition du redoutable empereur. Cette nouvelle guerre contre la ligue des villes et des papes eut les mêmes alternatives et aboutit à la même issue que l'ancienne. Comme son aïeul, Frédéric II fut d'abord vainqueur des Milanais à Corte-Nuova, en 1237, et, comme lui, il fut complétement battu à Vittoria devant Parme, en 1244. Ce fut la dernière tentative sérieuse exécutée par un grand prince pour réunir toute l'Italie sous une seule domination et en soumettre tous les petits États à l'empire d'Allemagne. Depuis lors, jusqu'à la fin du xv^e siècle, c'est-à-dire pendant deux cent cinquante ans, l'Italie resta presque uniquement livrée à elle-même; elle vit ses divers éléments sociaux lutter entre eux, et les nombreux gouvernements qui s'étaient fondés sur son territoire se développer selon les lois de leur nature combinées avec les lois de leur action les uns sur les autres.

A l'issue de la guerre avec Frédéric II, les Gibelins génois rentrèrent dans leur patrie, à laquelle ils avaient fait beaucoup de mal du haut des vallées de l'Apennin et des côtes de la mer, où ils s'étaient rendus maîtres de châteaux et de villes dépendantes de la république. Ils ne tardèrent pas à redevenir les plus forts dans Gênes, où dominaient les Grimaldi et les Fieschi. Ceux-ci ne supportaient pas plus patiemment que les Spinola et les Doria le régime des podestats annuels et étrangers. Il venait d'être donné, dans la Marche trévisane, un exemple qui devait être bientôt suivi sur d'autres points de l'Italie, parce qu'il était propre à tenter l'ambition des chefs des grandes familles. Eccelino III s'était fait proclamer, en 1235, *capitaine du peuple* à Vérone. Cette nouvelle institution, appuyée sur la puissance du peuple, moins limitée en autorité et en durée, pouvait être et fut, pour la plupart de ceux qui la possédèrent, un acheminement à l'usurpation. En 1257, des nobles de Gênes [1] demandaient qu'un capitaine du peuple remplaçât le podestat,

qui révolta les Génois. Voir *Ann. Genuens.* ad an. 1238; Muratori, t. VI, p. 479. — [1] Déjà, en 1239, le podestat avait choisi *duos capitaneos populi et communis Januæ, ut fortius esset commune.* Ces deux capitaines, l'un de la ville, l'autre du bourg, eurent chacun vingt-cinq sergents d'armes sous leurs ordres, et obtinrent six cents livres de Gênes pour leur salaire et celui de leurs sergents d'armes. *Ann. Genuens.* lib. VI; Muratori, t. VI, p. 482.

sous l'administration duquel la ville avait été néanmoins prospère et triomphante durant un demi-siècle; mais l'inconstance génoise se prêtait volontiers au changement. Le peuple se rendit au vœu des nobles, en déconcertant toutefois leurs espérances. Voici comment l'annaliste Bartholomeo, greffier de la commune, raconte cette révolution. « L'an du Seigneur MCCLVII, Alberto de Malavolta, citoyen de Bologne, fut podestat de Gênes. Cette même année, au moment où le seigneur Alberto allait entrer en charge, et où Philippe de la Torre, qui avait été le podestat de l'année précédente allait en sortir, une sédition s'éleva contre celui-ci parmi les habitants de Gênes. Dans cette sédition, plusieurs des plus puissants de la ville crièrent aux armes, disant qu'ils voulaient avoir un capitaine du peuple, ce qui plut beaucoup aux *populaires*. En tumulte, ils se rendirent vers l'église de Saint-Cyr, et là, sans discussion, au milieu du désordre et des cris, les populaires élurent Guillaume Boccanegra pour capitaine du peuple de Gênes; et ils l'entraînèrent, en le poussant et en le portant, avec des clameurs tumultueuses et avec pompe à l'église de Saint-Cyr, et là, le firent asseoir et lui prêtèrent serment comme à un capitaine du peuple. Le jour suivant, selon qu'il était usité pour les autres capitaines, furent élus par le peuple trente-deux *anziani*, à savoir, quatre par chaque compagnie, afin que tout ce que le capitaine du peuple aurait décidé ou prescrit, d'accord avec eux ou avec la majeure partie d'entre eux, fût exécuté. Cela fait, il fut demandé à l'assemblée pour combien de temps était décernée la charge de capitaine. Elle décida que ledit Guillaume serait capitaine du peuple de Gênes pendant dix ans, et que, s'il mourait dans ce temps, un de ses frères lui succéderait en son office. L'assemblée décréta aussi qu'il aurait avec lui un chevalier qui recevrait, chaque année, pour salaire, mille livres de Gênes; un juge et deux greffiers aux gages de la commune; douze gardes ou exécuteurs, et cinquante sergents ou clients armés qui garderaient lui et son palais de jour et de nuit[1]. »

Guillaume Boccanegra, premier capitaine du peuple, et plébéien, comme l'ont établi M. Serra et M. Vincens, contre l'opinion de M. Sismondi qui fait de lui un noble[2], ne conserva pas, durant les dix années prescrites, l'autorité dont les plébéiens l'avaient investi. Deux ans s'étaient

[1] *Ann. Genuens.* lib. VI, ad an. 1257; Muratori, t. VI, p. 523-524. — [2] « Le premier de ces nobles flatteurs du peuple, dit M. Sismondi (*Histoire des républiques italiennes*, t. III, p. 324, édit. de 1809, Paris), fut Guillaume de Boccanigra. » — « Nobile ei non era, dit M. Serra (t. II, p. 157), ma i suoi antichi avevano padroneggiato molte navi, etc. » Il s'est appuyé sur les *Famigl. Genov.* t. II, ms. litt. 13.

à peine écoulés que la noblesse conspira contre lui, et, au bout de quatre ans, elle le renversa. Si le peuple avait été assez entreprenant pour mettre un des siens à la tête de la république, il n'était pas encore assez fort pour l'y maintenir : on revint donc aux podestats, comme, après l'introduction des podestats, on était revenu quelque temps aux consuls, parce que rien ne s'établit ou ne disparaît d'un seul coup. Mais la charge de capitaine du peuple, dès ce moment objet de l'ambition des nobles, fut restaurée d'abord en 1264[1] par les Spinola et les Doria, qui en prirent tout à fait possession en 1270[2], après avoir vaincu dans une bataille de rues les Grimaldi et les Fieschi, qu'ils expulsèrent de Gênes. Ce qui facilita le triomphe de ces deux familles, ce fut la position nouvelle où la république se trouvait au dehors. Elle était en hostilité avec la cour de Rome, qui avait excommunié les Génois pour avoir concouru à rétablir l'empire grec des paléologues aux dépens des Latins, et qui avait appelé en Italie la maison d'Anjou. Charles d'Anjou, déjà comte de Provence, devenu alors roi de Naples et de Sicile, sénateur de Rome, vicaire en Toscane, menaçait, au nom des Guelfes, l'indépendance italienne, tout autant que l'avait fait naguère Frédéric II, au nom des Gibelins, et, de plus, il tenait, en quelque sorte, le golfe de Gênes bloqué, entre les côtes de Provence et celles de Toscane et de Naples. La crainte qu'on avait eue de Frédéric avait élevé les Grimaldi et les Fieschi, la crainte qu'inspira Charles d'Anjou fit alors triompher d'eux les Spinola et les Doria. Le déplacement du danger pour Gênes amena de sa part un changement de parti : après avoir été jusque-là guelfe, elle devint gibeline avec toute la Lombardie.

Uberto Spinola et Uberto Doria furent nommés capitaines du peuple pour vingt ans, avec la suprême autorité dans la ville et sur son territoire[3]. Ils choisirent eux-mêmes les podestats, qui furent chargés de rendre une justice secondaire, et qui n'eurent plus qu'un pouvoir fort limité. Comme ils s'appuyaient sur le peuple, ils lui accordèrent une sorte de tribun sous le nom d'*abbé*[4]. Uberto Spinola et Uberto Doria, remplacé, en 1286, par son fils Conrad Doria, demeurèrent vingt ans capitaines du peuple. S'étant fait confirmer pour cinq ans encore dans leur charge, en 1288, une conspiration, à laquelle prirent part non-seulement les

[1] *Ann. Genuens.* lib. VII; Muratori, t. VI, p. 535. — [2] *Ibid.* lib. IX, p. 551-552. — [3] « Eisque a populo in civitate et toto districtu cum mero et mixto imperio omnis « fuit attributa potestas. » *Ann. Genuens.* lib. IX; Muratori, t. VI, p. 552. — [4] « Post « autem electi sunt capitanei, videlicet nobili viri D. Obertus Spinola et D. Obertus « Auriæ. Electus est quoque *abbas* populi. » *Chronicon Januense Jacobi de Varagine*, pars VI, c. 1; Muratori, t. IX, p. 18-19.

Grimaldi et les Fieschi, mais les Castro, les Embriaci, les Malloni, les Picamigli, les Guysulphi, et la plupart des anciennes familles nobles, éclata contre eux[1]. Ils en triomphèrent; mais, l'année suivante, ils furent invités par leurs amis mêmes à déposer le pouvoir, et, sur le vœu qu'en manifesta le peuple, dont l'ascendant croissait chaque jour, il fut décidé que le capitaine serait pris désormais parmi les étrangers, et que les fonctions de conseillers, d'*anziani*, ainsi que les autres charges de la république seraient données moitié aux plébéiens, moitié aux nobles[2].

Le gouvernement de petits chefs étrangers temporaires était emprunté à un autre temps, et ne convenait plus à une situation qu'il n'était pas capable de maîtriser. On en fit deux essais qui échouèrent. Le premier, tenté de 1291 à 1296, se termina par une guerre sanglante dans Gênes, entre les Guelfes et les Gibelins, qui, demeurés vainqueurs, nommèrent capitaines du peuple, avec le pouvoir absolu, Conrad Spinola et Conrad Doria, l'un et l'autre fils des deux anciens capitaines Uberto Spinola et Uberto Doria[3] : c'était un commencement d'hérédité. Le second, poursuivi de 1300 à 1306, se signala aussi par de violentes luttes, et aboutit à l'élévation d'Obizo Spinola. Ici se présente un spectacle curieux, et l'on aperçoit une famille de Gênes marcher vers cette usurpation de la souveraineté qui changea toutes les républiques lombardes en seigneuries. Les Spinola visèrent à devenir dans Gênes ce qu'étaient les della Torre dans Milan, les della Scala dans Vérone, les d'Este dans Ferrare, les Bonnacorsi dans Mantoue; et l'ambitieux Obizo entreprit de dominer sa patrie. Nommé capitaine du peuple malgré la famille Doria, qui, jalouse de la grandeur des Spinola, avait rompu sa vieille alliance avec eux, et s'était unie aux Grimaldi et aux Fieschi, à l'exception de Bernabò Doria, qu'Obizo s'était fait associer par le peuple; ayant vaincu tous ses adversaires, auxquels s'étaient joints les Spinola de Saint-Luc, envieux à leur tour de la puissance des Spinola de Lucoli, dont il était le chef; s'étant défait de son collègue Bernabò Doria, que le grand conseil avait déposé pour l'investir lui seul, et durant toute sa vie, du gouvernement absolu dans Gênes; allié avec le marquis de Montferrat, auquel il avait donné sa fille en mariage; soutenu par l'abbé du peuple, personne ne toucha de plus près que lui à la souveraineté. Comment ne parvint-il pas à s'en

[1] *Ann. Genuens.* lib. X; Muratori, t. VI, p. 597. — [2] « Darentur medietas illis de « populo, et alia medietas nobilibus. » *Ibid.* p. 600. Ce partage avait été stipulé à Milan, en 1258, par le traité de paix de Saint-Ambroise, conclu entre les nobles et les plébéiens après une guerre acharnée. Corio, *Hist. Milan.* pars II, p. 115 v°. — [3] Uberti Folietæ *Genuens. hist.* lib. VI.

emparer, et fut-il renversé du pouvoir en 1310? La coalition de tous ses adversaires, sous les efforts desquels il succomba, explique sa chute, et donne la solution d'un problème politique intéressant.

En suivant les variations du gouvernement génois dans l'ouvrage de M. Vincens, en voyant la perpétuité des luttes intestines et les progrès croissants de la démocratie ne pas produire là les mêmes effets qu'ailleurs, et le pouvoir y prendre toutes les formes sans en conserver aucune, passer de main en main sans jamais s'y fixer, on se demande ce qui a pu empêcher la république de Gênes, qui, après avoir épuisé le régime des consuls, des podestats, des capitaines du peuple, se donne bientôt, et tour à tour, des rois pour seigneurs et des doges plébéiens pour chefs, on se demande, dis-je, ce qui a pu l'empêcher de tomber sous la domination d'un usurpateur national ou étranger. C'est une question que j'aurais aimé à voir traiter par M. Vincens. Elle est d'autant plus digne de la sollicitude de l'histoire, qu'à part Venise, qui a été sauvée de la destinée commune aux républiques italiennes par la vigueur et la défiance de ses institutions, toutes les autres, qu'elles fussent manufacturières, maritimes, agricoles, ont abouti, un peu plus tôt, un peu plus tard, à l'usurpation; Florence comme Milan, Pise comme Bologne. Gênes en a été préservée aussi, mais ce n'est certes pas par les mêmes causes que Venise.

S'il m'est permis de hasarder quelques conjectures à cet égard, je dirai que les causes qui ont maintenu l'indépendance de Gênes, malgré la mobilité et la faiblesse de ses institutions, sont de plusieurs sortes. Les unes tiennent à sa position géographique et à son existence maritime; les autres se rattachent aux éléments mêmes dont se composait sa population, ainsi qu'à la combinaison particulière de ses forces intérieures. La barrière de l'Apennin fermait presque, du côté de la terre, l'accès de Gênes, que sa puissance et ses ressources mirent d'ailleurs, pendant le cours du moyen âge, tout à fait en mesure de résister à une attaque ouverte. Les petits princes du voisinage étaient trop faibles; les grands chefs militaires du continent étaient trop éloignés pour songer à l'assujettir. Elle n'avait donc pas à craindre d'être conquise. Outre l'obstacle qu'aurait rencontré une tentative de ce genre dans la nature des lieux et dans la force d'une république capable d'avoir sur pied des armées considérables, il s'en serait trouvé un autre dans le caractère indomptable de ses citoyens, parmi lesquels les hasards, les périls, l'indépendance de la vie maritime, avaient développé au plus haut degré la vigueur du courage et l'amour de liberté. Les causes qui s'opposaient à une conquête extérieure devaient en même temps rendre très-difficile

une usurpation intérieure, soit de la part d'un étranger appelé à exercer temporairement le pouvoir suprême, soit de la part d'un Génois parvenu un moment à le saisir; mais elles n'auraient pas suffi pour l'empêcher, comme le prouvent en Italie de mémorables exemples. Afin d'assurer à Gênes la conservation de son existence indépendante, il fallut peut-être l'action d'une autre cause, qui ne se rencontre pas ailleurs, et qui consista dans le rapport où se trouvaient entre elles les forces et l'ambition des grandes familles génoises.

Les villes dans le sein desquelles il n'y eut qu'une grande famille convoitant la domination, ou deux grandes familles se disputant l'influence, furent exposées à perdre leur liberté par l'élévation croissante de la première ou par la victoire d'une des deux autres. C'est ce qui se passa presque partout. Il n'en fut pas de même à Gênes. De ce qu'il y eut dans cette république quatre grandes familles qui purent viser à l'usurpation, il s'ensuivit qu'aucune ne fut capable d'y parvenir. Formant deux partis, ayant chacun à sa tête deux de ces familles, il devint impossible à une seule d'elles de produire un usurpateur, car elle aurait soulevé contre elle les trois autres, unies dans l'intérêt de la liberté et de l'ambition commune. Obizo Spinola en fit promptement l'expérience. Ce qu'exécutèrent dans Milan les della Torre et puis les Visconti, dans Vérone les della Scala, dans Padoue les Carrara, dans Mantoue les Bonnacorsi et ensuite les Gonzague, dans Bologne les Pepoli et les Bentivoglio, dans Florence les Médicis, pour ne citer que les exemples les plus éclatants et les plus connus, ne put pas s'effectuer dans Gênes. Trois familles se trouvèrent toujours en état d'empêcher la domination d'une quatrième, et toutes ensemble, secondées par un peuple épris de sa liberté jusqu'à la passion et au désordre, s'opposèrent sans peine à l'établissement durable d'une seigneurie étrangère.

On le vit, à plusieurs reprises, pendant la période aristocratique qui s'étendit jusqu'en 1339. Il en fut de même plus tard dans la période démocratique, qui comprit de 1339 à 1528, lorsque les quatre familles nobles des Spinola, des Doria, des Fieschi, des Grimaldi, eurent été exclues du gouvernement, et que les deux familles plébéiennes des Adorno et des Fregoso s'en disputèrent à leur tour la possession. Pour être écartées des hautes magistratures, les quatre grandes familles aristocratiques ne disparurent point de la scène, comme s'éclipsèrent, dans les autres villes, les anciennes familles dépossédées. Si elles perdirent leur position politique dans Gênes, elles y conservèrent leur prépondérance sociale. Elles gardèrent la direction des finances, firent partie du sénat, continuèrent à fournir des amiraux à la répu-

blique, et entretinrent leur influence par le commerce et la navigation. Après deux cents ans d'ostracisme, on les voit, au seizième siècle, posséder des flottes et se montrer aussi puissantes qu'avant. Sans profiter des mouvements qui s'accomplirent dans leur pays, elles y concoururent en se plaçant, tantôt derrière les Adorno, tantôt derrière les Fregoso. Les éléments intérieurs propres à empêcher l'usurpation dans Gênes se trouvèrent ainsi accrus, puisque aux quatre familles nobles se joignirent deux familles plébéiennes pour y mettre obstacle, et que les forces furent encore mieux balancées de part et d'autre. C'est le conflit et le balancement de ces forces particulières qui firent la turbulence et la sûreté de Gênes. Ils produisirent ses agitations sans cesse renaissantes et ses assujettissements toujours momentanés, et ils servent à expliquer des inconséquences apparentes, qui prenaient leur source dans l'ambition mobile des citoyens et dans le double besoin d'ordre et de liberté qu'éprouvait alternativement la république. Suivant qu'elle cédait à l'un ou à l'autre de ces besoins, elle semblait se précipiter vers l'asservissement ou vers l'anarchie. Lorsqu'elle avait été trop troublée, elle concentrait le pouvoir en nommant un capitaine du peuple, un seigneur, un doge; lorsqu'elle craignait d'être trop dominée, elle renversait ceux qu'elle avait pris un moment pour maîtres. C'est ainsi que Gênes se donna souvent et ne se soumit jamais.

Quelle que soit la valeur de ces explications, toujours est-il que les révolutions se succédèrent dans cette ville sans qu'elle s'en trouvât fatiguée ou qu'elle en sortît asservie. Après la chute et l'exil de l'ambitieux Obizo Spinola, les Génois se placèrent, pour la première fois, sous le régime seigneurial : ils donnèrent en 1311, et pour vingt ans, la *seigneurie* de leur ville à l'empereur Henri VII, qui la conserva peu, la mort l'ayant enlevé à ses desseins sur l'Italie en 1313. Des guerres sanglantes éclatèrent alors entre les quatre grandes familles, et durèrent, avec diverses vicissitudes, jusqu'en 1318, où les Fieschi et les Grimaldi, ayant divisé adroitement les Spinola et les Doria, dominèrent dans Gênes. Comme ils n'auraient pas été assez forts, s'ils n'avaient pas été soutenus par le chef de leur opinion en Italie, ils ramenèrent la ville du parti gibelin au parti guelfe, et firent nommer le roi Robert de Naples seigneur de la république, d'abord pour dix, ensuite pour six ans. Cette seigneurie étrangère, avant le terme de laquelle les Gibelins étaient rentrés après douze ans d'exil et de guerre, et avaient pu bientôt donner pour capitaines à la république Raphaël Doria et Galeotto Spinola de Lucoli, fut bientôt suivie d'une révolution décisive, vers laquelle on marchait depuis longtemps.

Le peuple, qui, en 1227, avait secondé l'entreprise un peu démocratique de Guillaume de Mari, qui, en 1257, avait nommé capitaine de la ville le plébéien Guillaume Boccanegra, qui, vers 1270, avait obtenu la création d'un tribun, sous le nom d'*abbé*, qui, en 1290, avait introduit les plébéiens, par moitié, dans toutes les magistratures de la république, le peuple, de jour en jour plus puissant et plus las de la domination des familles nobles, fonda, en 1339, une administration purement démocratique. Réuni pour élire l'*abbé* chargé de la protection de ses intérêts, il plaça l'épée de la république entre les mains de Simon Boccanegra, arrière-neveu du premier capitaine du peuple resté cher à ses souvenirs, et le nomma *doge*, empruntant cette fois à Venise le titre de sa suprême magistrature. Je renvoie au livre de M. Vincens pour les détails curieux et les suites importantes de cette révolution populaire, qui, entreprise en 1339, ne se consolida qu'en 1354, par le retour sur le trône ducal de Simon Boccanegra, que la noblesse avait contraint d'en descendre en 1345. Dans cet intervalle de dix années, Boccanegra avait été successivement remplacé par deux nobles obscurs, mais modérés, Jean de Murta et Jean de Valente, qui furent les derniers représentants de leur ordre placés à la tête du gouvernement de Gênes. « L'établissement du premier doge, dit M. Vincens, est l'installation définitive de la bourgeoisie au pouvoir. Alors finit réellement le règne de la noblesse. Aucune incapacité, il est vrai, ne fut prononcée, au premier moment, contre les nobles gibelins individuellement; mais, humiliés et révoltés, ils s'attirèrent l'interdiction, pour tout noble, bientôt de la dignité de doge, ensuite de la première place du gouvernement, sous quelque nom qu'elle fût déguisée, exclusion qui, devenue la première loi traditionnelle de la république, a duré cent quatre-vingt-dix ans. »

Cette révolution démocratique, analogue à celles qui s'étaient déjà accomplies, le siècle précédent, dans les républiques lombardes et dans les républiques toscanes, et qui avaient fait tomber les premières de ces républiques sous le joug de petits tyrans, les secondes sous le régime des marchands et des gens de métier, donna une instabilité inouie au gouvernement de Gênes. La souveraineté de la démocratie génoise ne fut pas régularisée comme à Florence, à Sienne, etc. où des institutions en organisèrent l'exercice par l'administration des *prieurs des arts et de la liberté* [1], renouvelée tous les deux mois, et en tempérèrent les effets à l'aide de la dictature fréquemment employée de la *Balie*. Elle

[1] En 1282. Ces prieurs, qui, au nombre de six, formaient la seigneurie, étaient tirés au sort sur une liste d'éligibles, et ne pouvaient faire partie de ce collége souverain que deux ans après en être sortis, en vertu de la loi du *divieto*.

ne fut pas détruite par ses excès comme à Milan, à Plaisance, à Padoue [1], à Bologne, où la domination de la multitude conduisit à la domination d'un seul. Mal constituée, ayant à sa tête des chefs perpétuels incapables de se maintenir sur le trône ducal, où aucun d'eux ne put rester longtemps, livrée aux intrigues incessantes des ambitieux, aux mouvements tumultueux des partis, aux inconstances multipliées de la foule, elle s'exerça surtout par l'insurrection, et les révolutions furent en quelque sorte son état normal.

Le doge, nommé à vie, n'avait pour toute force qu'une garde de vingt-cinq hommes d'armes. Il était électif, et devait se conduire d'après l'avis d'un collége d'*anziani*, qui formaient, en quelque sorte, son conseil privé. Ils présidaient, avec double suffrage, la *credenza*, ou le petit conseil, composé de quarante membres, et qui intervenait dans la délibération des affaires graves, ainsi que dans le choix des amiraux. Ils présidaient également, et avec le même privilége de deux suffrages, le grand conseil, dont faisaient partie trois cent vingt membres, parmi lesquels étaient depuis longtemps les anziani, les deux consuls de chaque métier, des députés du territoire et des colonies, des élus de la masse du peuple, et qui décidait de la guerre, de la paix, et concluait les traités. Au-dessous de ces pouvoirs politiques, étaient: le collége des *officiers de la monnaie*, qui géraient les finances; les suprêmes syndicateurs, auxquels étaient confiés la surveillance et le jugement des autres magistratures; le podestat, toujours étranger, docteur en loi, de famille patricienne, chargé, avec ses vicaires, de rendre la justice dans Gênes et sur son territoire; les *proviseurs*, qui avaient la police de la ville et l'indication des dépenses publiques; les *officiers de la Romanie*, qui administraient les colonies de Péra et de la mer Noire; les *officiers de la marchandise*, qui formaient un tribunal de commerce; enfin les *consuls de la raison*, qui prononçaient sur les différends de moins de cent livres, et étaient des espèces de juges de paix.

Ce mécanisme légal du gouvernement, qui était déjà ancien, et que le doge Georges Adorno s'attacha à régulariser en 1413 [2], fut dérangé fréquemment par les ambitions privées et la violence populaire. On sentit sa faiblesse dès le début du régime nouveau, et les doges nommés à vie passèrent avec une mobilité effrayante du trône ducal à l'exil. Gabriel

[1] Lorsqu'en 1318 les Padouans décernèrent la seigneurie de leur ville à la maison de Carrara, ils fondèrent cette révolution sur l'*abus de plébiscites, qui les conduisait à une ruine certaine.* Ferretus Vicentinus, lib. VII, p. 1179. — [2] *Leges antiquæ Januens.* ms. des archives de Gênes; M. Serra, t. III, p. 88, et M. Vincens, t. II, p. 174 à 178.

Adorno, qui avait succédé, en 1363, à Boccanegra, fut renversé, en 1370, par Dominique Campo Fregoso, que remplaça et fit bannir, en 1378, Nicolas de Guarco, auquel le même sort fut réservé en 1383, où Léonard Montaldo prit sa place, qu'occupa, en 1384, Antoniotto Adorno. Celui-ci, dans l'espace de dix ans, fut expulsé et revint trois fois. L'intervalle qui s'écoula entre ses fuites et ses retours fut un temps d'extrême anarchie, pendant lequel Gênes, gouvernée par Jacques Fregoso et par Montaldo, eut, en outre, des doges de quinze jours, de trois jours, d'un jour, et vit même deux compétiteurs tirer au sort la suprême magistrature. Après sa troisième élévation sur le trône ducal, Antoniotto Adorno, comprenant qu'il n'y serait pas avec plus de sécurité qu'auparavant, mit, en 1396, avec l'assentiment du peuple fatigué des troubles et des ambitions, la république sous la seigneurie du roi de France, Charles VI.

La cour de France commençait à intervenir dans les affaires d'Italie, où le duc d'Orléans avait acquis Asti, par son mariage avec Valentine de Milan, fille de Jean Galeas Visconti, qui s'était rendu maître de toute la Lombardie, et où la seconde maison d'Anjou luttait pour la possession du royaume de Naples. Éloignée bientôt par ses propres et longues guerres civiles de ce dangereux pays, vers lequel elle ne tourna sérieusement ses desseins et ses armées qu'à la fin du siècle suivant, cette cour se laissa alors engager un moment dans les intrigues et dans les querelles italiennes. Déjà, trois années avant qu'Antoniotto Adorno livrât la souveraineté de Gênes à Charles VI, les nobles, dépossédés du pouvoir, avaient entamé une négociation secrète avec ce prince, auquel ils avaient offert aussi la seigneurie perpétuelle de leur ville, à condition qu'il les y rétablirait en les investissant de leur ancienne autorité. Ainsi, la noblesse comme la bourgeoisie, les Fieschi, les Grimaldi, les Spinola, les Malocelli, les Lomellini[1], comme les Adorno, ne songeaient plus qu'à placer leur pays sous une domination étrangère, afin de gouverner plus aisément, et tous à l'envi s'adressaient à ce royal insensé qui ne pouvait pas porter sa couronne, et qui devait lui-même, au préjudice de sa race, la placer sur la tête d'un monarque étranger. M. Vincens a retracé ces curieuses négociations d'après les documents originaux, déposés aux archives du royaume et restés inconnus jusqu'ici aux historiens génois. Cette partie de son ouvrage présente des faits nouveaux. La nature des

[1] M. Vincens a donné pour la première fois la substance de cette négociation, engagée en février 1393, et dont l'instrument original, signé de tous ces grands noms, est déposé aux archives du royaume. La copie s'en trouve aussi dans le volume 159 de la collection Dupuy, ms. de la Bibliothèque royale.

rapports qui s'établirent depuis lors entre Gênes et la France, et qui durèrent plusieurs siècles avec quelques intermittences et sous diverses formes, les conditions auxquelles l'une fut, à plusieurs reprises, gouvernée par l'autre[1], les causes qui conduisirent cette ville inquiète à reprendre et à reperdre son indépendance, y sont exposées avec exactitude et appréciées avec sagesse.

Nous renvoyons, pour les bien connaître, nos lecteurs au livre de M. Vincens. Nous les y renvoyons aussi pour y trouver les raisons et y suivre les mouvements de ces brusques et fréquents passages d'une seigneurie étrangère à une administration nationale, qui remplissent alternativement toute la période entre 1396 et 1528, et qui rendent également éphémères la puissance des gouverneurs seigneuriaux et des doges républicains. Ils y verront la domination de Charles VII, tour à tour exercée par Antoniotto Adorno, Valeran de Luxembourg, comte de Saint-Paul, le chambellan Colard de Carville, et le fameux maréchal de Boucicaut, y durer à peine onze ans, brisée deux fois entre les mains des deux derniers gouverneurs par suite de la faiblesse de l'un et malgré la vigueur de l'autre. Ils y verront les conflits d'ambition renaître, après le renversement de l'autorité française, entre le marquis de Montferrat, président très-momentané de la république, les doges Georges Adorno, Bernabò Guano, Thomas Fregoso, qui s'arrachent le pouvoir de 1409 à 1422, et ces conflits conduire à la seigneurie du duc de Milan Philippe-Marie Visconti, déjà maître de la haute Italie. Ils y verront la domination milanaise, exercée par le comte de Carmagnola et par Érasme Trivulzi, n'être pas supportée plus de quatorze ans, et, en 1436, les querelles armées recommencer, pour la possession du trône ducal, entre Thomas Fregoso, Raphael et Bernabò Adorno, Janus, Louis et Pierre Fregoso, jusqu'en 1459, où ce dernier négocia avec Charles VII le rétablissement de l'autorité française, qui, cette fois, ne se maintint pas dans Gênes au delà de deux ans. Ils y verront les plus violents désordres succéder à l'expulsion du gouverneur La Vallée et de ses hommes d'armes; Pierre Fregoso tué en cherchant à redevenir doge; ses deux frères, Louis et Paul, après avoir renversé du trône ducal Prosper Adorno, y monter et s'en précipiter chacun trois fois; Louis XI, auquel les Génois, dans leur détresse anarchique, offraient la dangereuse

[1] Les actes relatifs à la seigneurie de Charles VI sont en original aux archives du royaume, en copie dans le volume 159 de la collection Dupuy. Ceux que les Génois conclurent, en 1457, 1458 et 1460, avec le duc de Calabre et Charles VII, et plus tard avec Louis XI, Louis XII et François Ier, se trouvent au même dépôt ou dans les volumes 156 et 453 de Dupuy.

soumission qu'ils avaient promise et retirée à son père et à son aïeul, la refuser sagement et leur répondre que, s'ils se donnaient à lui, lui les donnait au diable. Ce prince habile et prévoyant, auquel Guichardin donne l'éloge mérité d'avoir toujours examiné le fond des choses sans jamais s'être laissé surprendre par l'apparence, et d'avoir ainsi rejeté toutes sortes d'expéditions en Italie, comme pernicieuses à la France et pleines de difficultés [1], évacua en effet Savone, où il avait garnison, et céda ses droits sur Gênes à François Sforza. Depuis 1464 jusqu'en 1499, sauf une interruption de dix ans, durant laquelle les Fregoso et les Adorno se disputèrent de nouveau, de 1478 à 1488, la suprême magistrature, les Sforza, dont la maison avait succédé à celle des Visconti dans le duché de Milan, administrèrent la république de Gênes par des gouverneurs ou des vicaires.

Cette situation se prolongea en s'empirant dans le premier quart du XVI^e^ siècle. En 1494, Charles VIII, moins sage que son père, descendit en Italie pour revendiquer le royaume de Naples, comme héritier des Angevins, et, en 1499, Louis XII ajouta aux prétentions de son prédécesseur celles qu'il s'attribuait sur le duché de Milan, comme héritier des Visconti. La longue guerre qui s'engagea, à cette occasion, dans la Péninsule, entre les grandes monarchies militaires du continent, influa, par ses vicissitudes, sur les destinées de Gênes. Soumise à Louis XII en 1499, révoltée contre lui en 1506, prise et assujettie par lui en 1507, Gênes secoua de nouveau le joug de ce prince en 1512, après la bataille de Ravenne, pour nommer doge Janus Frégoso, que renversa, en 1513, Antoniotto Adorno qui avait traité avec Louis XII, mais qui fut presque aussitôt culbuté lui-même par Octavien Frégoso, que l'assistance victorieuse des Espagnols porta sur le trône ducal, après la bataille de Novarre. Octavien Frégoso ne resta point fidèle à ceux qui l'avaient élevé, et, après la bataille de Marignan, se tournant du même côté que la fortune, il se donna à François I^er^, qui le fit gouverneur perpétuel de Gênes. Mais rien n'était perpétuel dans Gênes. Prise d'assaut, en 1522, par les Espagnols, après leur victoire de la Bicoque, elle reçut de leur main Antoniotto Adorno pour doge. Les Français, ayant acquis de nouveau, en 1527, la supériorité qu'ils paraissaient avoir perdue à jamais, en 1525, par le désastre de Pavie, y placèrent comme gouverneur Théodore Trivulzi, auquel André Doria, en 1528, enleva, les armes à la main, l'administration de sa patrie pour la rendre sagement libre et définitivement indépendante.

[1] Guicciard. t. I, liv. I, an 1493.

Le moment était favorable à l'exécution de ses beaux desseins. Cent quatre-vingt-neuf ans s'étaient écoulés depuis la révolution qui avait mis les plébéiens à la tête de la république, en fondant le régime ducal en leur faveur. Sur ces cent quatre-vingt-neuf années, il y en avait eu environ quatre-vingts d'occupation étrangère, et cent neuf d'anarchie intérieure. Plus de quarante doges avaient pris en main le gouvernement de Gênes, sans pouvoir le conduire et le garder. Presque tous s'étaient élevés violemment et étaient tombés de même. On était encore plus las, en 1528, de la domination populaire, qu'on ne l'avait été, en 1339, de la domination aristocratique. La haute bourgeoisie semblait trouver enfin que son ambition était aussi désastreuse pour elle que pour sa patrie. Elle avait été, d'ailleurs, effrayée des excès et des empiétements des classes inférieures, qui, après l'avoir aidée dans ses luttes contre l'ancienne noblesse, demandaient à leur tour de participer à la conduite et aux avantages du gouvernement. Le progrès naturel du principe démocratique avait rendu celles-ci un moment maîtresses de l'État en 1506. A cette époque, les artisans de Gênes avaient nommé doge le teinturier Paul de Novi, comme ceux de Florence avaient, en 1378, proclamé gonfalonier de la justice le cardeur de laine Michel Lando. La domination des artisans n'avait eu une longue durée ni à Florence, ni à Gênes. L'aristocratie bourgeoise l'avait réprimée dans la première de ces villes, et l'autorité française dans la seconde. Mais les prétentions et le succès momentané de la démagogie avaient disposé les bourgeois de Gênes à se séparer de la multitude, sans laquelle ils ne pouvaient pas se maintenir contre la noblesse, et à se rapprocher de la noblesse, sans la coopération de laquelle ils ne pouvaient pas gouverner contre la multitude. Il s'était développé depuis lors un ardent désir d'union entre ceux qui avaient gouverné jusqu'en 1339 et ceux qui avaient gouverné depuis. Mais il fallait qu'un homme grand par son caractère et par ses actions, capable de protéger sa patrie au dehors et de la constituer au dedans, se chargeât d'accomplir une œuvre encore aussi difficile. C'est ce que fit André Doria.

Il appartenait à cette vieille et puissante famille qui avait donné tant de chefs à la république, et l'avait illustrée par les glorieuses victoires navales de la Meloria, de Corzola, de la Sapienza, de Pola, de Chioggia, qu'avaient gagnées, sur les Pisans au XIII^e^ siècle, et sur les Vénitiens dans le cours du XIV^e^ siècle, Uberto, Lamba, Pagan, Lucien et Pierre Doria. André avait continué et égalé ces grands hommes de mer, car il rendit François I^er^ et Charles-Quint tour à tour vainqueurs dans la Méditerranée, suivant qu'ils l'eurent l'un ou l'autre pour ami-

ral. Ami d'Octavien Frégoso, il avait quitté Gênes avec ses galères, lorsque Octavien en avait été chassé par les Espagnols, et il avait embrassé la cause de François Ier, qui ne sut pas le garder à son service. Ce prince entreprenant, mais imprévoyant, ne tint aucun compte des promesses qu'il avait faites à André Doria, quoique celui-ci fût resté fidèle à sa mauvaise fortune après la défaite de Pavie, et se fût alors mis à la solde de son allié le pape Clément VII. Non-seulement il ne lui paya point les 36,000 écus qu'il devait lui donner pour l'entretien de ses galères, mais il humilia le fier Génois, en confiant à un autre que lui l'expédition de Catalogne, en 1528. Avant de rompre les liens qui l'attachaient à François Ier, André Doria lui écrivit une lettre fort noble et fort importante, découverte et publiée par M. Vincens.

« Sire, lui dit-il, il vous a plu m'établir votre lieutenant général sur votre armée de mer : je ne veux pas dire que je l'ai mérité; mais vous savez que, pour entretenir un tel état, vous ne m'avez donné un seul écu...., et maintenant dites par votre lettre que ne me pourrais trouver en ladite entreprise de Catalogne, pour la distance d'ici en Provence. Je n'ai trouvé aucun voyage difficile quand il y a eu apparence de bon effet, et temps disposé à l'exécution encore..... Si veux bien dire, nonobstant que j'aie la barbe blanche, ne se trouvera personne ayant la connaissance et le vouloir meilleur de moi; et m'est donné occasion de penser que vous ne vous souciez de mon service. Selon ma possibilité, me suis instamment employé le plus loyalement que j'ai pu, sans y épargner corps et biens, que me peuvent témoigner plusieurs de vos serviteurs, mêmement vos ennemis : au moyen de quoi..... trouve bien étrange cette chose par laquelle puis juger que vous n'avez acceptable mon service. Mais, puisque ainsi vous plaise, Dieu me donne patience; joint que n'est donné ni fait démonstration de donner ordre à ce dont je vous ai tant de fois fait requête pour subvenir à l'urgente nécessité où je me trouve, à cause de la grande cherté des vivres, qui est deçà, pour laquelle je ne puis, sans être entièrement satisfait, fournir à l'entretènement de mes galères. — Vous supplie de me donner libéralement congé, lequel, pour les raisons ci-dessus, prendrai autant à gré que si vous me faisiez satisfaction de tout ce que m'avez fait promettre, tant par lettres, messagers, qu'autrement; et, si votre plaisir n'est tel, à tout le moins, Sire, vous plaise députer un autre chef à vos galères [1]. »

Cette lettre était altière; François Ier la crut menaçante. Il donna l'ordre secret d'arrêter André Doria, qui en fut instruit et se mit en

[1] Ms. de la Bibliothèque royale, collection Dupuy, vol. 453.

sûreté. Sollicité depuis longtemps de passer au service de Charles-Quint, il y consentit. Alors l'empereur lui offrit le pouvoir suprême dans son pays; mais il aima mieux en devenir le libérateur que le maître, et il stipula noblement, comme condition de ses services, que Charles-Quint n'attenterait jamais à l'indépendance de Gênes. Lorsque, les armes à la main, il eut chassé de sa ville natale le gouverneur de François Ier, Théodore Trivulzi, il refusa d'occuper le palais public, où voulait le conduire le peuple, et il fit convoquer un parlement pour constituer la république d'après le projet d'union. Le 12 septembre 1528, on arrêta, dans cette assemblée, la liste de tous les citoyens *capables du gouvernement*, sans distinction de nobles et de plébéiens. Les familles inscrites sur cette liste, qui fut le livre d'or de Gênes, fondèrent le nouveau patriciat chargé d'administrer la république. Des cent cinquante races qu'avait comptées l'ancienne noblesse, il n'en restait plus que trente-cinq, tandis que les races plébéiennes admises aux magistratures s'élevaient à plus de quatre cents. Afin que le grand nombre des unes ne détruisît pas l'égalité pour les autres, on forma vingt-huit alliances ou *alberghi*, qui furent des familles politiques dans lesquelles on enrôla, sous vingt-huit noms, les quatre cent trente-cinq familles naturelles. On décida que les vingt-huit familles, qui se composeraient au moins de six branches, donneraient leurs noms aux vingt-huit *alberghi*. On en trouva vingt-trois de l'ancienne noblesse et cinq de la noblesse plébéienne. Tous les citoyens aptes aux magistratures portèrent les noms des familles politiques auxquelles ils furent affiliés, ce qui multiplia extrêmement les Grimaldi, les Spinola, les Doria, etc. Le gouvernement fut partagé entre elles. Devenu réellement électif, il fut confié à un doge nommé tous les deux ans, sous les garanties les mieux entendues, et à un sénat de huit membres, chargé de le seconder et de le surveiller dans l'exercice de la puissance publique. Un collége de procurateurs eut la direction supérieure des finances, et un tribunal de cinq censeurs, toujours appelés *syndicateurs suprêmes*, fut investi du droit redoutable de juger les procurateurs, les sénateurs, le doge, lorsqu'ils sortiraient de charge. Tous les magistrats furent élus à temps et au scrutin, ou par le grand conseil dépositaire de la souveraineté nationale, ou par le petit conseil, dans le sein duquel se concentraient les affaires d'État. Le premier de ces conseils dut avoir quatre cents membres, et le second cent, tirés annuellement, par le sort, de l'urne qui contint tous les noms des nouveaux patriciens de la république reconstituée. Telle fut la révolution accomplie en 1528, sous l'inspiration et avec l'appui d'André Doria, que Gênes reconnaissante déclara président à vie des

syndicateurs suprêmes, en lui élevant un palais sur la place de Saint-Mathieu, de tout temps habitée par ses ancêtres, et en lui décernant le titre de *fondateur de la liberté*.

Après avoir présenté avec clarté la succession confuse des doges plébéiens depuis 1339 jusqu'en 1528, M. Vincens a exposé d'une manière intéressante les préparatifs, les incidents et les résultats de cette dernière révolution. « L'édifice qu'elle éleva, dit-il, n'a croulé que de nos jours, après deux cent vingt ans, non pas de gloire, le temps de la gloire et des progrès était passé pour Gênes, mais de stabilité et de repos. » Dans un dernier article, nous montrerons les suites de ce grand changement, et nous examinerons, d'après l'ouvrage de M. Vincens, l'histoire extérieure de Gênes, ainsi que ses établissements coloniaux et ses vicissitudes commerciales.

MIGNET.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Casimir Delavigne, de l'Académie française, est mort le 12 décembre 1843.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Morin a été élu, le 18 décembre, dans la section de mécanique, en remplacement de M. Coriolis, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Rapport de M. Cousin, membre du conseil royal de l'instruction publique, président du concours ouvert, en 1843, pour diverses places d'agrégés de philosophie près les facultés des lettres du royaume, suivi des dissertations de MM. Émile Saisset et Amédée Jacques, faites sous les yeux du jury dans ledit concours. Paris, imprimerie et librairie de Paul Dupont et de Jules Delalain, 1843, in-8° de 32 pages. — Les deux dissertations annoncées dans le titre de cette brochure ont également pour sujet cette question : *Ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de faux dans la morale stoïcienne.* Faites, selon le vœu des règlements, en dix heures, sans le secours d'aucun livre, d'aucune note, elles étonnent véritablement par l'étendue et la sûreté du savoir, la solidité des idées, le talent de l'exposition. Ainsi que le beau rapport qui les précède, et qui constate les succès divers obtenus dans la triple épreuve de la composition, de l'argumentation et de la leçon, par M. Lorquet particulièrement, par MM. Henne, Jourdain et Lefranc, elles portent, en faveur de l'enseignement philosophique donné par l'université de France, un témoignage

précieux, et qui a, en ce moment, un intérêt de circonstance. On peut en dire autant des écrits nombreux dont nous allons donner la liste. Composés récemment pour les épreuves du doctorat dans la faculté des lettres de l'académie de Paris, ils honorent à la fois les doctrines philosophiques et les principes littéraires professés dans nos écoles par les plus distingués de nos jeunes maîtres. On retrouvera dans ces titres plusieurs des noms que mentionne, en termes si favorables, le rapport de M. Cousin.

École de Mégare, par Désiré Henne. Bourges, imprimerie de Manceron; Paris, librairie de Joubert, 1843, in-8° de 248 pages.

De Cæsare rerum a se gestarum scriptore, par le même. Chez le même, Paris, 1843, in-8°.

Leibnitii judicium de nonnullis Baylii sententiis, etc. par L. Lefranc. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, 1843, in-8° de 19 pages.

De la critique des idées platoniciennes par Aristote, par le même. Bordeaux, imprimerie de Lavigne; Paris, librairie de Joubert, 1843, in-8° de 203 pages.

De controversis quibusdam Anaxagoræ doctrinis, par E. Bersot. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, 1843, in-8° de 37 pages.

Doctrine de saint Augustin sur la liberté et la Providence, par le même. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1843, in-8° de 254 pages.

De Entelechia apud Leibnitium, par Ad. Bertereau. Paris, imprimerie de Fain et Thunot, librairie de Joubert, 1843, in-8° de 63 pages.

Leibnitz considéré comme historien de la philosophie, par le même. Chez les mêmes, Paris, 1843, in-8° de 140 pages.

De summa providentia res humanas administrante quid senserint prioris Ecclesiæ scriptores, et quæ fuerit apud eos hujus doctrinæ fortuna et incrementum, par S. R. Taillandier. Paris, imprimerie de Crapelet, 1843, in-8° de 64 pages.

Scot Érigène, par le même. Strasbourg, imprimerie et librairie de Berger-Levrault, 1843, in-8° de 334 pages.

Quid in libris M. Terentii Varronis de re rustica ad litteras attineat, par A. Fremy. Paris, imprimerie de Fournier, 1843, in-8° de 46 pages.

Essai sur les variations du style français au XVII^e^ siècle, par le même. Même imprimerie, Paris, 1843, in-8° de 223 pages.

De homericorum poematum origine et unitate, par E. Havet. Paris, imprimerie de Crapelet, 1843, in-8° de 67 pages.

De la rhétorique d'Aristote, par le même. Même imprimerie, Paris, 1843, in-8° de 131 pages.

D. Augustini et Salviani judicia de suorum temporum calamitatibus, par C. H. Verdière. Paris, même imprimerie, 1843, in-8° de 47 pages.

Essai sur Æneas Sylvius Piccolomini, par le même. Même imprimerie, Paris, 1843, in-8° de 165 pages.

Quam utilitatem conferat ad historiam sui temporis illustrandam rhetor Aristides, par A. C. Dareste. Paris, imprimerie de P. Dupont, 1843, in-8° de 40 pages.

Thomas Morus et Campanella, ou Essai sur les utopies contemporaines de la renaissance et de la réforme, par le même. Même imprimerie, Paris, 1843, in-8° de 68 pages.

Parmi ces dix-huit thèses, toutes dignes d'attention et d'intérêt, et dont plusieurs sont des ouvrages considérables, on a paru distinguer plus particulièrement les travaux de MM. Henne, Taillandier, et surtout de MM. Bersot et Havet, sur l'École de Mégare, Scot Érigène, saint Augustin et Aristote.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1843.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Études sur les tragiques grecs..... par M. Patin. Tome III. Paris, 1843, in-8° de 565 pages. Septembre, 574.

Œdipe, tragédie de Sophocle, traduite en français par M. A L. Boyer. Paris, 1843, in-12 de 107 pages. Avril, 255.

Thesaurus Græcæ linguæ, ab Henrico Stephano constructus..... Volumen sextum, fasciculus secundus. Paris, 1842, in-f°, 29° et 30° livraisons, chacune de 320 pages. Février, 128.

Histoire de la vie et des poésies d'Horace..... par M. Walckenaer. — Épître d'Horace aux Pisons sur l'Art poétique..... par C. F. X. Chanlaire. — Art poétique d'Horace.... par J. B. Pérennès. — Art poétique d'Horace, traduit en vers par Bon le Camus. — 5° et dernier article de M. Patin. Janvier, 43-58. (Voir, pour les précédents articles, octobre 1841, janvier, février et octobre 1842.)

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

La Célestine, tragi-comédie de Calixte et Mélibée, traduite de l'Espagnol, annotée et précédée d'un essai historique, par M. Germond de Lavigne. Paris, 1841, 1 vol. in-12. Article de M. Magnin. Avril, 193-205.

Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers.... par F. Ponsard. Paris, 1843, 1 vol. in-12 de 104 pages, 4° édition. 1er article de M. Patin. Décembre, 705-719.

Chansons de Maurice et de Pierre de Cruon,.... publiées pour la première fois.... par G. S. Trébutien. Caen, 1843, in-16 de 32 pages. Juillet, 447.

Les Trouvères artésiens, par M. Arthur Dinaux. Valenciennes et Paris, in-8° de VII-483 pages. Octobre, 639.

Poésies provençales des XVI° et XVII° siècles, tome Ier, 1843, Marseille et Paris. Octobre, 639.

Fragments littéraires, par M. Victor Cousin. Paris, 1843, in-8° de 516 pages. Juillet, 446.

Causeries et méditations historiques et littéraires, par M. Charles Magnin. Paris, 1843, 2 vol. in-8° de XII-506 et 538 pages. Mai, 319.

Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français.... par Onésime Leroy. Les Batignolles et Paris, 1843, in-8° de 467 pages. Juin, 382.

Essai sur les cours d'amour, par Frédéric Diez.... traduit de l'allemand.... par M. le baron Ferdinand de Roisin. Lille et Paris, 1842, brochure in-8° de 29 pages. Janvier, 62.

Le Livre du cœur... par Louis-Auguste Martin. Paris, 1843, in-18 de 283 pages. Février, 127.

La Chevalerie Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poëme du XII° siècle.... Paris, 1842, 2 vol. in-12, ensemble CIII-557 pages. Février, 121.

Chronique rimée des troubles de Flandre, par Edw. Le Glay. Lille, 1842, in-8° de 160 pages avec une pl. Février, 127.

Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier son frère... par F. Genin. Paris, 1842, in-8° de 320 pages. Février, 128.

L'illustre châtelaine des environs de Vaucluse, la Laure de Pétrarque. Carpentras et Paris, in-8° de XV-283 pages avec gravures. Octobre, 639.

Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française.... par P. M. Quitard. Paris, in-8° de XV-701 pages. Juillet, 446.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie et Voyages.

Relation d'un voyage d'exploration au nord-est de la colonie du cap de Bonne-Espérance, par MM. T. Arbousset et F. Daumas. Paris, 1842, in-8° de x-620 pages. Février, 122.

Voyage pittoresque dans l'empire ottoman, en Grèce, dans la Troade, etc. par le comte de Choiseul-Gouffier.... nouvelle édition, augmentée de notices historiques, rédigées avec le concours de M. Hase, de l'Institut, et de M. Miller. Épernay et Paris, 1842, livraisons 94 à 100 et dernière, 112 pages in-8° et 21 pl. in-fol. Février, 123.

Relations d'un voyage en Orient, de 1830 à 1838, par Aucher Éloy, revues et annotées par M. le comte Jaubert, membre de la chambre des députés. Paris, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 832 pages, avec une carte. Février, 123.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*... histoire du voyage par M. Dumont-d'Urville, tome VI. Paris, 1842, in-8° de 428 pag. Février, 124.

Souvenirs d'un voyage dans l'Inde, exécuté de 1834 à 1839, par M. Adolphe Delessert, Paris, 1843, in-8° de 248 pages, avec 35 planches. Février, 124.

Le Léman, ou voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse), par M. Bailly de Lalonde. Paris, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de XVI-XLVI et 1132 pages. Février, 124.

Voyage en Islande et en Groënland.... pendant les années 1835 et 1836.... publié sous la direction de M. Paul Gaimard; littérature islandaise, par M. Xavier Marmier, 1re partie. Paris, 1843, in-8° de 280 pages. Juillet, 447.

Voyage dans l'Amérique du Nord... par le prince Maximilien de Wied-Neuwied (texte), tome III. Paris, 1843, in-8° de 424 pages, avec une carte et 6 planches. Juillet, 447.

Voyage autour du monde ... par M. Louis de Freycinet, magnétisme terrestre. Imprimerie royale, in-4° de VIII-342 pages. Août, 511.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

3. Histoire de France.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. — Recueil des lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, tomes I et II. Imprimerie royale, 1843, in-4° de XLI-710 et 657 pages. Septembre, 575.

Collection des documents inédits sur l'histoire de France. — Papiers d'État du cardinal de Granvelle..... publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, tome IV. Imprimerie royale, 1843, in-4° de 784 pages. Septembre, 576.

Annuaire historique pour l'année 1843, publié par la société de l'histoire de France, 7° année. Paris, 1842, in-8° de 208 pages. Janvier, 64.

Archives de Nevers.... par A. Duvivier. Nevers et Paris, 1842, 2 vol. in-8° de LXIII-428-338 pages. Janvier, 62.

L'ancienne Auvergne et le Vélay..... par Ad. Michel et une société d'artistes. Paris, 1842, prospectus. Janvier, 64.

Le siége de Lille en 1792, par Victor Derode. Lille, 1842, in-8° de 79 pages. Février, 122.

Histoire de Cambrai et du Cambrésis, par Eug. Bouly. Cambrai, 1842, in-8° de 208 pages. Février, 126.

Table chronologique et analytique des archives de la mairie de Douai, par M. Pilate-Prévost. Douai, 1843, in-8° de 532 pages. Février, 128.

Mémoire historique sur la ville de Moustier, par Jean Solomé.... Digne, 1842, in-12 de 64 pages. Février, 128.

Archives municipales de Rouen. Rapport adressé au maire de Rouen, par M. Ch. Richard. Rouen, in-8° de 32 pages. Février, 127.

Bibliothèque de l'école des chartes, tome IV (livraisons 1 et 2). Paris, 1842-1843, in-8°, 188 pages. Février, 125. — 3° livraison (janvier et février 1843). — 4° livraison (mars et avril 1843). Juin, 380.

Mémoires authentiques de Jacques Nompart de Caumont, duc de la Force.... publiés..... par M. le marquis de la Grange, député de la Gironde. Paris, 1843, 4 vol. in-8°. Juin, 383.

Recueil de dissertations choisies sur différents sujets d'histoire et de littérature, par l'abbé Lebeuf, tome 1er. Paris, 1843, in-12 de XXIII-244 pages. Octobre, 628.

Les chroniques de l'évêque de Langres, du père Jacques Vigner, traduites du latin.... par Émile Jolibois. Chaumont, 1843, in-8° de III-287 pages. Juin, 282.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, d'Afrique, etc.

Histoire de la république de Gênes, par M. Émile Vincens, conseiller d'État. Paris, 1842, 3 vol. in-8°. Premier article de M. Mignet, novembre, 641-655; 2° article, décembre, 746-770.

Histoire de la Belgique, par H. G. Moke.... 2° édition. Gand, 1842, in-8°. Juillet, 448.

Histoire politique, civile et monumentale de la ville de Bruxelles, par MM. Alex. Henne et Alph. Wauters. Bruxelles, 1843, in-8°. Août, 512.

Rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur au sujet du manuscrit de la paraphrase grecque de Théophile..... par M. Ph. Bernard. Bruxelles, 1843, in-8°. Août, 512.

Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris, par M. Gachard. Bruxelles, 1843, in-8°. Août, 512.

L'Empire chinois, ou histoire descriptive des mœurs, coutumes..... du peuple chinois.... traduit de l'anglais, par Clément Pellé, avec gravures sur acier..... Londres et Paris. Juin, 384.

5. Histoire littéraire, bibliographie.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France.... Tome XIV (1re partie). Imprimerie royale, 1843, in-4° de 514 pages. Septembre, 576.

Notice sur les manuscrits autographes de Champollion le jeune, perdus en l'année 1832 et retrouvés en 1840 par M. Champollion-Figeac. Paris, 1842, broch. in-8° de 47 pages avec fac-simile. Janvier, 64.

Chronique de Richer, moine de Senones, traduction du XVI° siècle..... publiée pour la première fois..... par Jean Cayon. Nancy, 1843, in-4° de 248 pages. Mars, 192.

Notice sur un manuscrit intitulé *Annales mundi ad annum 1264*, par le comte Ch. de l'Escalopier. Paris, in-8° de 50 pages. Mars, 191.

Histoire des lettres au moyen âge..... par Amédée Duquesnel. Paris, 1842, tome IV, in-8° en 456 pages. Février, 127.

Histoire de la renaissance des lettres en Europe au XV° siècle, par J. P. Charpentier. Paris, 1843, 2 vol. in-8°, ensemble 796 pages. Juillet, 447.

Bibliothèque de M. le baron Silvestre de Sacy..... tome I°. Imprimerie royale, 1842, in-8°. Février, 121.

Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi..... par A. Paulin Paris..... tome V. Paris, 1842, in-8° de 511 pages. Mars, 191.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de la ville de Bordeaux. Théologie. Imprimerie royale, 1842. Mars, 192.

Catalogue d'une belle collection de lettres autographes. Paris, 1843, in-8° de 76 pages. Mars, 192.

Manuel du libraire et de l'amateur de livres..... par Jacques-Charles Brunet, 4° édition originale. Paris, 1842. Février, 126.

Collectanea Gersoniana, ou Recueil d'études..... ayant trait au problème bibliographique sur l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ, par Jean Spencer-Smith. Caen et Paris, 1843, in-8° de 336 pages. Juillet, 447.

Bibliographie douaisienne..... par H. R. Duthillœul. Nouvelle édition in-8° de 520 pages. Février, 127.

Bibliotheca Grenvilliana..... ou Notices bibliographiques des livres rares et curieux de la bibliothèque de sir Thomas Grenville, par J. T. Payne et H. Foss. Londres, 1842, 2 vol. in-8°. Août, 512.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne (tome III). Bruxelles, 1842, gr. in-4°. Juillet, 448.

Notice sur les imprimeries qui existent ou qui ont existé en Europe, par H. Ternaux-Compans. Paris, 1843, in-8° de 146 pages. Juillet, 447.

Notice sur l'établissement de l'imprimerie dans la ville d'Aire..... par Fr. Morand. Saint-Pol, 1842, in-4° de 15 pages. Février, 127.

Paléographie universelle..... par M. Silvestre. Paris, 1843, 4 vol. in-f°. Mai, 320.

Alphabet-Album..... par Silvestre. Paris, 1843. Octobre, 639.

Isographie des hommes célèbres, ou Collection de fac-simile, etc. nouvelle édition, 4 vol. in-4°, Paris. Octobre, 639.

6. Archéologie.

Recherches sur les monuments cyclopéens..... par L. C. F. Petit-Radel. Paris, Imprimerie royale, 1841, in-8°. Article de M. Raoul-Rochette. Mars, 129-150.

1. Antichi monumenti sepolcrali scoperti nel ducato di Ceri dichiarati dal cav. P. S. Visconti. Roma, 1836, in-f°. — 2. Descrizione di Cere antica..... dell' architetto cav. L. Canina. Roma, 1838, in-f°. — 3. Monumenti di Cere antica..... dal cav. L. Grifi. Roma, 1841, in-f°. — 1° article de M. Raoul-Rochette, mai, 268-287; 2° article, juin, 344-360; 3° article, juillet, 416-433; 4° et dernier article, septembre, 543-564.

Explication de trois inscriptions trouvées à Philes, en Égypte. 1° article de M. Letronne, juin, 321-333; 2° et dernier article, août, 457-468.

Il sepolcro dei Volunni, scoperto in Perugia nel 1840, ed altri monumenti inediti etruschi e romani, esposti da G. B. Vermiglioli. Perugia 1840, in-4°. 1° ar-

ticle de M. Raoul-Rochette, octobre, 598-609; 2ᵉ article, novembre, 666-680; 3ᵉ et dernier article, décembre, 738-445.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série. Tome VII. Paris, 1842, in-8° de XL-534 pages avec pl. Janvier, 63.

Mémoires sur les voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent, par J. G. H. Greppo. Belley et Paris, 1843, in-8° de 252 pages. Mars, 192.

Notice sur une petite statue de bronze trouvée à Esbarras...... par P. J. Gauthier Stirum, maire de la ville de Seurre..... Paris, 1842, in-4° de 15 pages et 3 pl. Janvier, 62.

Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg..... par Louis Levrault. Strasbourg, 1842, in-8° de XII-462 pages. Février, 127.

Recherches archéologiques sur les monuments de Besançon, par A. Delacroix. Besançon, in-8° de 32 pages. Février, 127.

Mémoires sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges, par J. B. Jollois. Paris, 1843, in-4° de 224 pages. Février, 128.

Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes, par D. J. M. Henry; 2ᵉ édit. Paris, 1842, in-8° de 190 pages. Février, 128.

Histoire des antiquités de la ville de l'Aigle et de ses environs..... ouvrage posthume de J. P. Gabriel Vaugeois. l'Aigle, 1843, in-8° de 604 pages. Mars, 192.

Luciliburgensia, sive Luxemburgum romanum..... Opus posthumum a med. doctore aug. Neijen. Luxembourg, 1842, in-4°; 1ʳᵉ livraison avec 15 planches. Juillet, 448.

3° PHILOSOPHIE : SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — (Jurisprudence, théologie.)

Nouveaux documents inédits sur le P. André et sur la persécution du cartésianisme dans la compagnie de Jésus. 1ᵉʳ article de M. Cousin, mars, 150-169; 2ᵉ article, avril, 218-245; 3ᵉ article, mai, 287-308; 4ᵉ et dernier article, juin, 360-379.

Rapport de M. Cousin, président du concours ouvert en 1843 pour diverses places d'agrégés de philosophie près les facultés des lettres. Décembre, 770.

Logique d'Aristote..... par J. Barthélemy Saint-Hilaire..... tome IV. Paris, 1843, in-8° de XLVIII-446 pages. Juillet, 447.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur des commentaires grecs ou arabes employés par les docteurs scolastiques.... par Amable Jourdain. Nouvelle édition. Paris, 1843, in-8° de 488 pages. Octobre, 639.

Essai sur les écoles philosophiques chez les Arabes, et notamment sur la doctrine d'Algazzali, par Auguste Schmölders. Paris, 1 vol. in-8°. Février, 120.

La science de la vie, ou principes de conduite religieuse, morale et politique.... par M. Valery. Versailles et Paris, 1842, 1 volume in-8° de VIII-330 pages. Avril, 256.

Études politiques..... par Charles Farcy, 2ᵉ édition. Paris, 1843, in-8° de 152 pages. Juin, 328.

Tableau sur la situation des établissements français dans l'Algérie en 1841, Imprimerie royale, 1842, in-4° de 445 pages, avec une carte de l'Algérie. Mars, 191.

Économie politique du moyen âge, par Ch. Cibrario; traduite de l'italien..... par Humbert Ferrand. Belley et Paris, 1843, in-8° de 288 pages. Mars, 192.

Sir Richard Arkwright, ou naissance de l'industrie cotonnière dans la Grande-Bretagne (1760 à 1792) par M. Saint-Germain Leduc. Senlis et Paris, 1842, in-8° de 228 pages. Mars, 192.

Annuaire de la pairie et de la noblesse de France.... publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive. Paris, 1843, in-12 de VIII-388 pages, avec planches. Février, 126.

Notice historique sur la Guyane française, par H. Ternaux-Compans. Paris, 1843, in-8° de VI-192 pages. Février, 124.

Essai sur l'éducation du peuple..... par J. Wilm. Strasbourg et Paris, 1843, in-8° de XII-459 pages. Février, 124.

Ministère des travaux publics. Rapport fait à la commission sur le tracé du chemin de fer de Paris à Châlons-sur-Saône, par M. le comte Daru, pair de France... Imprimerie royale, 1843, in-4° de 248 pages, avec 6 planches. Juillet, 445.

The jews in China, their synagogue, their scriptures, their history, etc. by James Finn. London, 1843, royal in-12 de VIII-86 pages. Juin, 383.

Documents inédits sur Domat. 1er article de M. Cousin, janvier, 1-18; 2e article, février, 76-93.

Loi salique, ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de *Lex emendata*, avec des notes et des dissertations par J. M. Pardessus. Imprimerie royale, 1843; in-4° de LXXX-739 pages. Mai, 316. 1er article de M. Guérard, septembre, 564-574; 2e article, octobre, 627-636; 3e article, novembre, 681-694.

Travaux sur l'histoire du droit français, par feu Henri Climrath.... recueillis et mis en ordre.... par M. L. A. Warnkönig. Strasbourg et Paris, 1843, 2 vol. in-8°, ensemble 1048 pages. Juillet, 447.

Rei agrariæ scriptorum nobiliores reliquiæ.... edidit.... Carolus Girard..... Paris, 1843, in-8°. 5e et dernière livraison de la Chrestomathie. Février, 128.

Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes sous l'empire.... par Aug. Nougarède de Fayet, son petit-fils. Paris, 1843, in-8° de 38 pages. Juin, 383.

Eusebius, or the Theophania, translated into english.... by Samuel Lee. Cambridge, 1843, in-8°, CLIX-344 pages. Octobre, 640.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. (Arts.)

Mémoire sur la mesure théorique et expérimentale de la réfraction terrestre.... par M. Biot. Paris, 1842, in-8° de 84 pages. Février, 123.

Tables pour le calcul des syzygies écliptiques et non écliptiques, par M. Largeteau. Brochure in-8° de 30 pages. Paris, 1843. 1er article de M. Biot, juillet, 434-441; 2e article, août, 481-507.

Sur un traité arabe relatif à l'astronomie. 1er article de M. Biot, septembre, 513-534; 2e article, octobre, 609-626; note annexe des articles précédents, novembre, 694-703; 3e article, décembre, 719-737.

Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque..... par le docteur Ferdinand Hoefer. Tome Ier. Paris, 1842. 1er article de M. Chevreul. Février, 65-75.

Saggi di naturali esperienze..... Essais d'expériences faites à l'Académie del Cimento. 3ᵉ édition de Florence, 1841, in-4°. 1ᵉʳ article de M. Libri, février, 93-102; 2ᵉ article, mars, 185-190; 3ᵉ article, avril, 246-265; 4ᵉ article, mai, 308-316.

Revue des éditions de Buffon. 1ᵉʳ article de M. Flourens, mai, 257-268; 2ᵉ article, juin, 333-344; 3ᵉ article, juillet, 404-415; 4ᵉ article, août, 449-456; 5ᵉ article, novembre, 655-666.

Histoire naturelle des mammifères..... par M. Geoffroy Saint-Hilaire et par M. Frédéric Cuvier. Paris, in-f°, 72ᵉ et dernière livraison de 34 pages et 6 pl. Février, 123.

Histoire et phénomènes du volcan et des îles volcaniques de Santorin..... par M. l'abbé Pègues. Imprimerie royale, 1842, in-8° de VII-667 pages avec une carte. Février, 122.

Précis élémentaire de géologie, par J. J. d'Omalius d'Halloy. Paris, 1843. Novembre, 704.

Description des fossiles qui se trouvent dans le terrain houiller et dans le système du terrain anthraxifère de la Belgique, par M. L. de Koninck. Liége, 1842-1843, in-4°. Août, 512.

Recherches sur l'organisation..... de plusieurs espèces d'algues..... par J. F. Chauvin. Caen, 1842, in-4° de 131 pages. Février, 123.

Mémoires sur les fougères du Mexique..... par MM. M. Martens et H. Galeotti. 1842, in-4° avec 23 pl. Juillet, 448.

A Dictionary of practical medicine..... Dictionnaire de médecine pratique..... par James Copland. Londres, 1842, in-8°. Août, 512.

La reale galleria di Torino, illustrata da Rob. d'Azeglio, direttore della medesima. Torino, fascicoli, 1-24, 1835-1842. 3ᵉ article de M. Raoul-Rochette. Janvier, 19-28. (Voir, pour les précédents articles, mars et décembre, 1842.)

An Encyclopedia..... Encyclopédie historique..... de l'architecture, par J. Gwilt. Londres, 1842, in-8° de 1100 pages avec plus de 1000 gravures sur bois Août, 512.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Académies. — Sociétés littéraires. — Journaux.

Institut royal de France. Séance publique des cinq académies. Prix décerné et proposé. Juin, 379-380.

Académie française. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Juillet, 442-443. Mort de M. Campenon. Novembre, 704. Mort de M. Casimir Delavigne. Décembre, 770.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XV (1ʳᵉ partie) des mémoires de cette académie. Imprimerie royale, 1842, in-4°, de 423 pag. avec pl. Janvier, 61. M. le chevalier Félix Faulcon est élu correspondant. Février, 120.—Séance publique, jugement des concours; prix proposés pour 1844 et 1845. Août, 507-509. — Mort de M. le marquis Fortia d'Urban, membre libre. Août, 509.—Mémoires présentés par divers savants à cette académie. 2ᵉ série. Antiquités de la France, tome I, Imprimerie royale, 1843, in-4° de XXXV-362 pages, plus 23 pl. Octobre, 368. Élection de M. Mérimée. Novembre, 704.

Académie des sciences. Séance publique annuelle. Prix décernés et proposés. Janvier, 58-61.—Élection de M. Andral à la place de M. Double, décédé, de M. Rayer,

à la place de M. de Morel-Vindé ; de M. Hansed à Gotha, en qualité de correspondant. Février, 120. — Mort de M. Lacroix. Mai, 316. — Mort de M. Bouvard ; élection de M. Laugier. Juin, 380. — Discours prononcé aux funérailles de M. Lacroix. Juillet, 444. — Mémoires présentés à cette académie par divers savants, tome VIII, sciences mathématiques. Imprimerie royale, 1843, in-4° de 690 pages avec 40 pl. Juillet, 445. — Élection de M. Binet. Août, 509. — Mort de M. Coriolis. Octobre, 636. Élection de M. Mauvais. Novembre, 704. — Élection de M. Morin. Décembre, 770.

Académie des beaux-arts. M. le comte de Rambuteau est élu membre libre. Juin, 340. — Mort de M. Cortot. Août, 509. — Séance publique. Prix décernés. Octobre, 636-638. — Élection de M. Duret. Octobre, 638.

Académie des sciences morales et politiques. Séance publique. Prix proposés pour les concours de 1844, 1845 et 1846. Mai, 316-318.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Journal des Savants. Mort de M. Lacroix, l'un des assistants du journal. Mai, 316. — Discours prononcé à ses funérailles par M. Libri. Juillet, 444.

Société des antiquaires de Normandie. Prorogation du concours de 1842. Prix proposé pour 1844. Janvier, 61.

Société des antiquaires de la Morinie. Prix proposé pour 1844. Août, 509.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Prix proposé pour 1844. Août, 509.

Académie des jeux floraux de Toulouse. Prix proposé pour 1844. Août, 510. — Recueil de cette académie, 1843, Toulouse. Août, 511.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Prix proposé pour 1844. Août, 510. — Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par cette académie, tome XV, 2e partie, 1841-1842. Bruxelles, 1843, in-4°. Août, 512.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.